LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

ELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUARANTE-TROISIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1869

LE

CORRESPONDANT

CONFÉRENCES AMÉRICAINES

II

LA POÉSIE EN AMÉRIQUE

HENRY LONGFELLOW[1]

Messieurs et mesdames,

La *Société générale d'éducation et d'enseignement*, très-récemment et très-heureusement fondée, a établi une série régulière de cours instructifs et variés, qui sont l'objet d'un remarquable empressement, et elle a voulu en outre mêler à ces cours des conférences, des entretiens, des *lectures*, comme on les appelle en Angleterre, sur des

[1] Nous aimons à offrir à nos lecteurs cette conférence faite au Cercle de la rue Bonaparte, à Paris, telle qu'elle a été reproduite par la sténographie, dans la forme d'une simple improvisation familière. Il nous est particulièrement agréable de la publier au moment ou le grand poëte américain si justement loué par notre éloquent ami est présent à Paris, où peut-être il ne se savait pas si connu, si bien compris, et si aimé.

sujets littéraires. La Société m'a fait l'honneur de me choisir pour inaugurer ces conférences.

Je crois qu'elle a mal fait pour moi, très-bien fait pour vous.

Oui, elle a bien fait en s'efforçant de multiplier les occasions d'élever, d'exciter, de tourner les esprits vers les beautés radieuses et délicates de la littérature, de les arracher ainsi aux préoccupations monotones de la destinée quotidienne, aux bruits assourdissants de la vie des grandes villes. Les villes ont le défaut de nous cacher les mondes, le monde charmant de la nature, le monde invisible des idées, le monde céleste des croyances. Nous sommes envahis par le tapage de la rue, environnés de murailles uniformes, étourdis par les mille voix de l'industrie ou de la politique, noyés dans une immense multitude indifférente et agitée. Nous vivons comme dans un port où les navires se pressent les uns contre les autres, où les mâts s'entre-choquent et s'entrelacent, où les pavillons, les costumes, les langages sont différents et inconnus. Quel plaisir d'échapper à ce bruit, de monter plus haut, de s'élancer vers les régions lumineuses et, comme dit le poëte :

. . . . Vers les régions pures,
Bien loin de nos douleurs, bien loin de nos murmures !

Ce plaisir, nous le trouvons dans l'étude de l'art ou de la littérature. Je remercie la *Société d'enseignement* de nous convier à en jouir plus souvent. Elle n'abat pas nos murailles, mais elle y ouvre des fenêtres, et si elles ne sont pas bien larges, du moins, comme celles des prisons, elles sont ouvertes du côté de l'azur et du côté du ciel. Tournons, messieurs, nos regards vers ces hauteurs, prenons notre essor un instant dans les champs élyséens de la poésie!

Mais quelle idée ont eue les membres de votre Société d'aller chercher pour guider vos premiers pas dans ce voyage un homme plus plongé que tout autre dans la vie de la politique et des affaires? Cette attention trop inexplicable m'oblige à un effort dangereux. Je le tenterai pourtant. J'ai même voulu augmenter les difficultés; c'est bien téméraire. J'ai voulu augmenter les difficultés en choisissant un sujet littéraire très-ingrat : je veux vous entretenir de la *poésie chez les Américains.*

Parler de poésie au milieu des préoccupations extérieures, parler de poésie sans être poëte, transporter les vers en prose, l'anglais en français, l'Amérique en Europe, c'est élever quatre ou cinq obstacles à la fois et s'exposer à quatre ou cinq chutes au moment de les franchir. Toutes les fois que l'on prononce ce nom charmant, *poésie*, *poëme*, il semble que l'imagination se porte d'elle-même au-devant

d'une personne vivante, et, pour employer le vieux langage, au-devant d'une muse. Oui, l'imagination enfante aussitôt l'image charmante d'une créature douée de vie et de grâce, elle entend une voix musicale, souple et cadencée, qui se plie à toutes les délicatesses de la pensée, elle cherche la flamme des yeux, de cette partie si parfaite de la matière qu'on ne sait si vraiment elle est de la matière ou si elle s'allume à l'esprit intérieur, si elle se colore des clartés de l'âme elle-même. On s'attend à respirer cette vapeur chaude et colorée que la vie répand autour d'elle... et, à la place de cette vision que le nom seul de poésie évoque à l'instant, je n'ai pas même à vous présenter, dans une froide analyse, une peinture, un marbre, des couleurs, des lignes, mais un simple crayon presque effacé, et la plate description en paroles banales de l'image que votre esprit appelle et que je ne lui offre pas. Quelle déception!

Eh bien, messieurs, ces premières difficultés de mon sujet ne sont rien. J'affronte une difficulté bien plus grave; je viens vous présenter comme très-beau le portrait d'une personne qui passe généralement pour très-laide. Vous devez trouver cette hardiesse impardonnable; vous m'accorderez tout ce que je voudrai sur la nation américaine, excepté qu'elle soit poétique. Je me brise contre un préjugé puissant, fondé sur des motifs trop réels. J'ai l'air de soutenir une gageure, de tenter un jeu d'esprit et de vous annoncer Apollon pour ne vous présenter que Vulcain!

Ayez quelque indulgence, et j'espère vous démontrer que la poésie, partout présente ici-bas pour qui veut la chercher, n'est pas bannie de l'Amérique.

Quoi de plus poétique, reconnaissez-le d'abord, que l'histoire de l'Amérique?

Nous sommes très-fiers, nous autres Français, de notre histoire nationale, et nous en avons le droit, surtout après avoir lu le grand et beau livre sur les *Épopées nationales*, dont j'aperçois avec reconnaissance dans mon auditoire l'éloquent auteur, M. Léon Gautier.

Est-ce que l'histoire et les origines de l'Amérique ne sont pas poétiques, dignes d'un Dante ou d'un Milton? Qu'y a-t-il de plus poétique que les aventures du grand, du saint Christophe Colomb? On a dit que l'*Imitation* est le plus beau livre sorti de la main de l'homme, puisque l'Évangile n'en vient pas. Est-ce que la découverte de l'Amérique ne peut pas être nommée de même le plus bel événement de l'histoire des hommes, puisque la venue du Messie n'est pas un événement humain? Figurez-vous quel effet immense produirait aujourd'hui la nouvelle qu'un navire monté par un hardi navigateur a découvert un grand continent, peuplé par des êtres qui sont nos frères, couvert par une magnifique végétation, baigné par des fleuves majestueux!

Il n'y a rien de plus beau que cette histoire, rien de plus poétique, rien de plus merveilleux. La Genèse nous montre le premier homme, à son réveil, trouvant à ses côtés une compagne pour partager sa destinée. Il y a quelque chose de cette délicieuse surprise dans cette découverte, dans ce réveil du vieux monde s'apercevant, un matin, qu'il lui a été donné une sœur pour partager désormais sa destinée!

Je ne vous présente pas comme poétique l'histoire des premières colonisations de l'Amérique. Sans doute il s'y trouve de magnifiques tableaux et des scènes bien dramatiques, mais il y a trop de combats sanglants et de violences abominables dans la conquête de Pizarre, de Cortès et des autres aventuriers espagnols. Si je cherchais la poésie au milieu de ces conquêtes, je la trouverais du côté des vaincus, dans les larmes des Indiens, de ces pauvres opprimés, si indignement traités. La poésie n'est jamais du côté de la force ; elle est où se trouvent la faiblesse, l'innocence et la pitié, elle est réservée aux vaincus.

Mais continuons.

N'y a-t-il pas une autre époque poétique? Suivez d'abord les colons français qui arrivent pour s'emparer des bouches du Missisipi. Puis voyez, en 1620, ce navire au nom gracieux, la *Fleur-de-Mai*, qui aborde au rocher de Plymouth ; suivez cette petite poignée de puritains qui fuit la persécution et va chercher une patrie nouvelle pour y porter la religion et la liberté. Quelle poésie dans ce pèlerinage, dans ce contre-coup involontaire de la persécution qui fonde au loin la liberté, dans cette rencontre sur une terre lointaine de ces frères séparés, catholiques et protestants, qui, après bien des démêlés, finiront par s'accorder dans ce respect mutuel qui termine les querelles et commence la réconciliation !

Voici venir une autre date encore bien plus poétique, c'est cette date dont le centième anniversaire sonnera bientôt, c'est le grand anniversaire du jour célèbre où une poignée de jeunes gens français, les Lafayette, les Broglie, les Chastellux, les Ségur et tant d'autres, sont partis, quittant la cour et la vie brillante pour aller semer de noms français le territoire du nouveau monde affranchi par leur secours enthousiaste. Messieurs, l'avenir ne séparera pas ces deux dates, 1787 et 1789, l'une rendue si célèbre en Amérique par le vote de la Constitution, et l'autre en France par la proclamation de la liberté et de l'égalité. L'avenir trouvera réunis autour de ces deux dates des noms français. Les grands citoyens qui abandonnaient leurs privilèges à la nuit du 4 août, les vaillants jeunes gens qui entouraient Washington dans la campagne de 1781, ont cessé de vivre depuis longtemps. Mais quand sonneront les heures anniversaires de ces

heures mémorables, leurs cendres tressailleront, vous saluerez leurs mémoires, messieurs, vous honorerez leurs descendants, et, puisque nous parlons de poésie, vous trouverez le plus beau sujet d'épopée dans cette expédition des Français allant planter au nouveau monde ce drapeau de la liberté que l'ancien monde ne tient pas encore bien fermement dans ses mains. Le héros du poëme, l'un des héros de l'histoire, depuis qu'il y a une histoire, ce sera ce Georges Washington, ardent sans emportement, opiniâtre dans l'infortune, modeste dans la victoire, vainqueur des Anglais et vainqueur de lui-même, plus rayonnant encore de vertu que de gloire, seul triomphateur qui n'ait pas abusé de son triomphe, fondateur de la liberté, père de la patrie.

Nous n'avons pas vu Washington, mais nous avons été, messieurs, les contemporains d'un autre Américain, d'un autre héros vraiment bien poétique à son tour. Que de poésie dans la vie de ce bûcheron, de ce batelier, Abraham Lincoln, ouvrier, puis avocat, homme de droit privé, puis homme de droit public, qui, après avoir représenté sa petite ville, représente ensuite son pays, s'élève de degrés en degrés, au milieu d'une tourmente épouvantable, jusqu'à la première place et la plus périlleuse ! Cet honnête homme est chargé de conduire les finances, l'administration, la diplomatie, l'armée, la marine, sans toucher à la loi, sans restreindre la liberté, pendant les bouleversements d'une guerre civile gigantesque. Après quatre années, le bon droit triomphe, l'union de la patrie est sauvée, et l'ancien ouvrier, devenu président, peut, en trempant sa plume dans une goutte d'encre, en écrivant les deux syllabes de son nom, mettre en liberté quatre millions d'esclaves. Une mort violente termine par un dénoûment pathétique cette existence extraordinaire. Par un de ces mystères de l'histoire qui rappelle le nom d'Henri IV, le nom de Rossi, le nom de Mgr Affre, Lincoln succombe au moment même où sa vie est le plus nécessaire. Le bras d'un assassin fait tomber sur sa tête à la fois la mort et l'immortalité. Mais accablée, humiliée, déshonorée par ce crime, la cause qu'il a combattue succombe avec lui, l'union se refait, la patrie se relève, et le libérateur des esclaves va prendre place auprès de Washington, avec la couronne du martyre, dans les annales si courtes et déjà si glorieuses de sa nation régénérée.

Ah ! ne dites plus que la poésie manque à l'histoire de cette nation. Le pays qui porte les noms de Colomb, de Washington, de Lincoln mérite, je le répète, de rencontrer un Milton et un Dante pour les chanter.

Si vous voulez juger ce pays non plus par ses grands hommes, mais par l'ensemble de ses habitants, dites, si vous le voulez, qu'il

a des goûts communs, des manières grossières, que le commerce y tient trop de place, qu'il n'y est pas toujours honnête, que la politique est hautaine et brutale, que les arts sont négligés, mais n'oubliez pas d'ajouter que deux fois dans son histoire ce peuple de marchands est devenu un peuple de soldats, sans que l'esprit militaire ait engendré l'esprit despotique, sans que la victoire ait tué la liberté. Avez-vous rencontré dans l'histoire moderne un fait plus remarquable et plus glorieux?

Vous me direz et je m'attends à cette objection : « C'est votre poésie que vous faites briller, ce n'est pas la sienne. Vous laissez parler votre imagination, vous ne nous présentez pas la réalité. C'est de la poésie à propos de l'Amérique, ce n'est pas de la poésie en Amérique. Il ne faut pas nous montrer que cette nation peut être poétique, de loin, en France, il faut nous montrer que cette nation est poétique chez elle. »

Messieurs, vous avez parfaitement raison. Je n'aurai pas démontré ma thèse, je n'aurai pas établi que l'Amérique du Nord est une nation digne d'être mise en parallèle avec les plus nobles nations, si je ne rencontre pas chez elle des artistes et des poëtes. Un peuple n'est pas complet sans les arts, comme une terre n'est pas belle sans les fleurs. Les marchands, les guerriers, les avocats, les fonctionnaires, les riches, les ouvriers, ne forment pas à eux seuls une nation civilisée ; on reconnaît une nation civilisée au nombre des hommes qui s'y consacrent au culte de Dieu, au culte de la science et au culte des arts, de la poésie, de l'éloquence.

Dans *Corinne*, madame de Staël dit admirablement : « Ce n'est pas seulement de pampres et d'épis que la nature a parsemé la terre. Elle y prodigue, sous les pas de l'homme, comme à la fête d'un souverain, des plantes et des fleurs qui, destinées à plaire, ne s'abaissent pas à servir. »

Il faut aussi, dans l'histoire d'un peuple, à côté de commerçants et de guerriers, il faut des artistes, des poëtes, des peintres, des esprits qui, destinés à plaire, ne s'abaissent pas à servir.

Messieurs, l'Amérique, sans être aussi riche en poëtes que la France, que l'Italie, que l'Angleterre, que l'Allemagne, n'est pas, même de ce côté, indigne de notre admiration. Elle a produit plusieurs poëtes, et je nomme de suite celui qui me paraît le premier parmi ses concitoyens, j'ajoute sans hésiter l'un des premiers parmi les poëtes de toutes les nations à notre époque, c'est Henry Whadworsth Longfellow.

Henry Longfellow, dont vous connaissez tous au moins le nom, est aussi populaire en Angleterre qu'en Amérique. En Angleterre, il n'y a pas de famille lettrée qui ne possède ses œuvres ; on les

voit sur la table du salon, à la ville, à la campagne, toujours présentes pour être ouvertes au premier désir, comme un de ces instruments que les musiciens ont sous la main pour en tirer, ne fût-ce qu'en passant, un accord mélodieux. On peut comparer aussi de tels livres aux fenêtres ménagées dans la muraille monotone de nos chambres ; on n'a qu'à les entr'ouvrir pour respirer un air plus vif et contempler des horizons riants et vastes. Une page de Longfellow, lue au hasard, éveille ainsi une émotion charmante qui rafraîchit l'âme et la remplit d'élan, de grâce et d'harmonie.

J'aime Longfellow parce qu'il est à la fois tendre et viril, délicat et vaillant. Je vous avoue que je ne suis pas partisan de ce qu'on peut appeler l'humidité poétique. Je n'aime en aucun genre l'école fade des sanglots affectés, je fuis la muse éplorée de la fontaine des larmes et la nymphe indécente et vulgaire du cabaret. Longfellow est toujours pur, toujours ému, toujours courageux. C'est par cette ardeur et ce continuel entrain qu'il est surtout Américain! Nul ne peint mieux la douleur, et je sais qu'il l'a éprouvée, mais il se relève toujours, il sort de la mélancolie par un trait vigoureux, inattendu ; il tient toujours la tête au-dessus de l'eau comme un nageur énergique. C'est là un caractère américain, c'est surtout un caractère chrétien. Les pauvres femmes du peuple n'ont pas le temps de s'asseoir pour pleurer. Et j'en ai vu, au milieu de leurs plus grands chagrins, continuer à marcher, à travailler, à agir, tout en laissant tomber leurs larmes. Nous devons tous imiter les pauvres femmes, pleurer sans défaillir, porter la croix en marchant. Longfellow me plaît par cette sensibilité mêlée de force qui est tout à fait chrétienne.

Écoutez le *Psaume de la vie*, poésie qu'il écrivait à dix-neuf ans, et pardonnez une fois pour toutes l'infirmité de la traduction de vers anglais en prose française :

LE PSAUME DE LA VIE.

« Ne me dis pas dans des sentences mélancoliques : La vie n'est qu'un rêve inutile, car l'âme sommeille presque morte et les choses sont un mensonge.

« Non, la vie est réelle, la vie est ardente. Le tombeau n'est pas une prison. *Tu es poussière, tu retourneras en poussière*, cette parole n'a pas été dite de l'âme.

« Jouir, souffrir n'est pas notre destin. C'est *agir* qui chaque matin nous trouve plus loin que la veille.

« L'art est long, le temps est mobile ; nos cœurs, quoique forts et braves, sont comme des tambours couverts de crêpes qui battent des marches funèbres vers le tombeau.

« Dans le grand champ de bataille du monde, dans ce bivouac qui est la vie, ne sois pas comme un muet bétail qu'on pousse, sois un héros qui combat ! Ne te confie pas à l'avenir, quoique séduisant, laisse le passé qui est mort enterrer ses morts ; agis, agis dans le présent qui vit, ton cœur dans ta poitrine, Dieu au-dessus de ta tête.

« Nous souvenant de la vie des grands hommes, nous pouvons rendre la nôtre sublime et laisser derrière nous au départ la trace de nos pieds sur la poussière du temps. Et ces traces, peut-être qu'un autre, naviguant sur la haute mer de la vie, pauvre frère perdu et naufragé, les trouvera et reprendra du cœur.

« Laisse-nous donc nous lever et agir, appliquer tout notre cœur à chaque effort, achever une œuvre, en prendre une autre, prêts au travail et pleins d'espoir ! »

Le poëte qui composait ces strophes viriles à dix-neuf ans, quand la vie paraît belle, pleine, lumineuse, comme au matin de la bataille, a subi depuis les coups inévitables du malheur. Il a aimé, il a souffert dans le véritable et solide amour qui est l'amour conjugal. Des enfants aux têtes blondes pleurent à ses côtés leur mère. Quoique la vie ait été dure, quoique son âme soit déchirée, il plie mais il ne rompt pas, et, en face de la sévère réalité de nos chagrins et de nos fautes, vous allez voir ce qu'il écrit à quarante ans.

Choisissons une pièce dont le titre est singulier : « *Échelle de saint Augustin.* » Saint Augustin a dit — ce que je ne savais pas avant de l'avoir lu dans ce poëte — que nos vices étaient comme les degrés d'une échelle, et que nous devions monter sur eux pour les vaincre. Longfellow a pris cette pensée, et voici comme il la développe :

L'ÉCHELLE DE SAINT AUGUSTIN.

« Saint Augustin ! tu l'as bien dit, que de nos vices nous pouvons faire une échelle si nous voulons fouler sous nos pieds chaque action honteuse.

« Toutes les choses vulgaires, tous les petits événements de chaque jour, que l'heure amène et que l'heure emporte, petits plaisirs, petits murmures, sont les degrés par lesquels nous pouvons monter.

« Les désirs bas, les desseins ignobles qui diminuent la vertu, les orgies du vin, tous les excès, l'envie des choses honteuses, les combats pour ce qui n'est pas vrai, la dureté de cœur qui fait mépriser les rêves de la jeunesse, toutes les pensées mauvaises et les mauvaises actions qui sortent des mauvaises pensées, tout ce qui arrête ou entrave les mouvements nobles de la volonté ; tout cela doit être foulé sous nos pieds si, dans les champs lumineux du bon renom, nous voulons gagner une large place.

« Nous n'avons pas d'ailes, nous ne pouvons pas prendre notre vol ; mais nous avons des pieds pour escalader et gravir par petits degrés, peu à peu, de plus haut en plus haut, les sommets nuageux de notre vie.

« Les puissantes pyramides de pierre qui, comme un coin, fendent l'espace au-dessus du désert, quand on les regarde de près, ne sont qu'une rampe de degrés gigantesques.

« Les montagnes lointaines qui dressent leurs solides remparts jusqu'aux nuages sont sillonnées par de petits sentiers que nous découvrons à mesure que nous nous élevons sur les plus hauts sommets.

« Les hauteurs que les grands hommes ont su conquérir et garder, ils ne les ont pas atteintes par un vol subit ; pendant que leurs compagnons dormaient, eux, ils travaillaient toute la nuit pour s'élever.

« Nous tenant debout sur ce que nous avons trop longtemps porté avec nos épaules courbées et nos yeux à terre, nous pouvons discerner ce que nous ne voyions pas d'abord : une route ouverte à de plus hautes destinées.

« Même le passé irrévocable ne nous paraît plus perdu, ne nous paraît plus tout à fait vain si, nous élevant sur ces ruines, nous touchons enfin à quelque chose de plus noble que lui. »

Je ne puis pas oublier une pièce plus connue, celle qui a répandu dans le monde entier la renommée de ce grand poëte. Je veux parler d'*Excelsior*. En Angleterre, en Amérique, on a donné ce titre à des entreprises commerciales, à des morceaux de musique, à des navires qui portent ce beau nom au milieu des vagues et des tempêtes : *Excelsior !*

Plus haut ! toujours plus haut ! C'est le cri de cette âme poétique et vaillante à mesure que la vie s'avance et que le temps précipite ses pas. Je ne connais dans aucune langue une inspiration plus pure et plus vraiment sublime, dans le sens de ce beau mot *sublime* qui veut dire au-dessus de nos fanges et de nos misères d'ici-bas.

EXCELSIOR.

« Les ombres de la nuit tombaient rapidement. Un jeune homme traversait un village des Alpes. Il portait, au milieu de la neige et de la glace, une bannière avec cette étrange devise : *Excelsior !* Plus haut !

« Triste était son front ; son œil avait la flamme du poignard tiré de son fourreau ; sa voix, comme un clairon de cuivre, répétait ces sons d'une langue inconnue : *Excelsior !*

« Dans d'heureuses demeures il voit la lumière, la flamme du foyer qui pétille claire et chaude, et devant lui, là-haut, les spectres du glacier ; de ses lèvres tombe, comme un sourd murmure : *Excelsior !*

« Ne tentez pas la passe, dit le vieillard, la noire tempête gronde sur nos têtes, le torrent mugit vaste et profond ; plus fort, la voix de clairon répond : *Excelsior !*

« Oh ! reste, murmure la jeune fille, et sur mon sein repose ta « tête fatiguée. » Une larme s'arrêta dans son œil bleu ; il soupira, mais il reprit : *Excelsior !*

« Gare aux branches des pins arrachés par la foudre ! gare à l'a« valanche en fureur ! » Ce fut le dernier adieu du villageois. Une voix répéta déjà sur la hauteur : *Excelsior !*

« A l'aube du matin, au moment où, vers le ciel, les pieux moines du Saint-Bernard répètent l'office accoutumé, une voix fend l'air vibrant : *Excelsior !*

« Le chien fidèle découvre un voyageur à moitié enseveli dans la neige ; sa main glacée serre encore une bannière à la devise mystérieuse : *Excelsior !*

« Là, dans le crépuscule terne et froid, sans vie, toujours beau, il est étendu ; et de l'azur des cieux, de la sérénité lointaine, tombe, comme une étoile, une voix divine : *Excelsior.* »

Henry Longfellow joint à l'énergie et à l'élévation un autre don. Il a l'imagination ingénieuse. Chaque pièce de ses poésies s'achève par un tour, un jet, une finale, inattendues, originales et souvent d'une rare beauté. Je ne puis me porter garant de la perfection de la forme. En traduisant, on efface, on affaiblit la langue native ; puis on s'expose à prendre pour beau ce qui vous a coûté de la peine ; l'attention intense vous semble de l'admiration, comme l'enfant ap-

pelle diamants les pierres brillantes qu'il abat à coups de marteau. Mais la beauté de l'invention reste tout entière, et ce don fait le vrai poëte. On peut dire de Longfellow qu'il a au plus haut degré l'originalité de l'invention et la facilité de la splendeur.

Jugez-en par *le Sablier*. Le poëte suppose qu'il est seul, dans sa petite chambre, la nuit. Il travaille, et devant lui se trouve, marquant sans bruit le pas des heures, un sablier rempli par une poignée de sable qu'un ami a rapporté du désert :

LE SABLE DU DÉSERT DANS LE SABLIER.

« Une poignée de sable rouge, apportée des chaudes régions du désert de l'Arabie, est devenue dans ce cristal l'espion du temps et le ministre de ma pensée.

« Depuis combien de siècles pesants ce sable a-t-il été roulé dans le désert ! Que de vicissitudes étranges il a vues et combien d'histoires l'ont eu pour témoin !

« Peut-être les chameaux de l'Ismaélite l'ont foulé en passant, quand, loin de la vue du patriarche, ils portaient en Égypte son fils préféré.

« Peut-être les pieds de Moïse, nus et brûlants, y ont-ils imprimé leur trace, ou les roues bruyantes du char de Pharaon l'ont-elles fait jaillir dans les airs.

« Ou bien Marie, avec le Christ de Nazareth, embrassé dans ses caresses, lorsque son pèlerinage d'espérance, d'amour et de foi, illuminait le désert sauvage ;

« Ou les anachorètes, quittant les palmiers d'Engaddi pour gagner les bords de la mer Morte, en chantant lentement les vieux psaumes de l'Arménie en strophes inarticulées ;

« Ou les caravanes, qui de Bassora dirigent leurs pas vers l'Orient, ou les pèlerins de la Mecque, soumis au destin, résolus dans leur cœur ;

« Ils ont passé sur ce sable, ils peuvent l'avoir foulé ! Et maintenant, dans cette tour de cristal, emprisonné à jamais par une main curieuse, il compte les heures qui passent.

« Pendant que je le fixe, les étroites murailles s'élargissent. Devant mes yeux rêveurs apparaît le désert avec son sable houleux et ses ombres infinies;

« Porté par le souffle du vent, ce petit filet brillant se dilate en une colonne haute et immense, portant avec elle la terreur et la menace.

« Devant, au delà du soleil qui se lève, à travers la plaine sans limite, la colonne et son ombre s'avancent et s'élargissent jusqu'à ce que ma pensée les poursuive en vain.

« La vision s'évanouit!... Sur le soleil rougi, sur la plaine brûlante et incommensurable, les portes de cristal se referment de nouveau. Le sable d'une demi-heure s'est écoulé ! »

A côté de la richesse de l'imagination, voulez-vous, messieurs, admirer la délicatesse du sentiment et la tendresse du cœur. Vous seriez surpris qu'Henry Longfellow ne les possédât pas. Il aime les enfants. On raconte que Louis XIV, lorsque l'architecte Mansart lui soumit les plans de Versailles, avait écrit en marge : « *Avoir soin de répandre de l'enfance partout.* » Dans les poésies de Longfellow comme dans les poésies de Victor Hugo, l'enfance est répandue partout, comme l'ornement gracieux du monument. Écoutez, entre tant d'autres, cette jolie pièce, intitulée *les Enfants :*

LES ENFANTS.

« Venez, venez, enfants, j'entends vos jeux, et les problèmes qui troublaient mon âme s'évanouissent aussitôt. Vous ouvrez mes fenêtres vers l'Orient, du côté où les pensées ressemblent à des oiseaux qui chantent ou aux levers du matin.

« C'est dans vos cœurs que se lève le soleil et les oiseaux chantent dans vos pensées, dans votre âme coulent les clairs ruisseaux, dans la mienne est le vent d'automne et la première chute de la neige.

« Ah ! que serait pour nous le monde, si nous n'avions pas les enfants? Nous verrions en tremblant derrière nous les ténèbres, devant nous le désert.

« Ce que les feuilles sont à la forêt, ce que l'air et la lumière sont à la plante, ce que la séve est au bois, les enfants le sont au monde. A travers les enfants, il sent les rayons d'un climat plus brillant et d'un soleil plus chaud.

« Venez à moi, venez, venez, enfants. Chantez à mes oreilles ce que les oiseaux et les zéphyrs chantent dans votre rayonnante atmosphère.

« Que sont toutes nos querelles et la sagesse de nos livres comparées à vos caresses et à la gaieté de vos regards!

« Vous valez mieux que toutes les ballades qu'on a chantées. Vous êtes de vivants poëmes, et tout le reste est déjà mort. »

J'aimerais à citer encore les nobles strophes consacrées à flétrir l'esclavage et à chanter les douleurs et les espérances des pauvres Africains, maintenant affranchis, qui nomment Longfellow avec Channing parmi leurs bienfaiteurs. Mais je dois abréger, afin de vous entretenir, messieurs, d'une œuvre plus considérable. Je veux cependant vous montrer ce que j'ai déjà indiqué, le don de l'inattendu, l'originalité, le tour soudain de la pensée, qualités si remarquables dans des pièces très-célèbres, *la Vieille horloge*, *le Pont de pierre*, et unies à la suavité dans *les Oiseaux de passage* :

LES OISEAUX DE PASSAGE.

« Les ombres épaisses tombent du haut des tilleuls qui s'élèvent comme une muraille énorme devant le ciel du midi,

« Et du sommet des sombres hêtres, comme une marée montante, l'obscurité envahit les champs qui nous entourent.

« Mais la nuit est belle; partout une douce vapeur remplit l'air, et les sons lointains semblent rapprochés.

« Au-dessus, dans la clarté de la nuit étoilée, de rapides oiseaux de passage volent à travers l'atmosphère humide. J'entends les battements de leurs ailes rapides, lorsque des régions froides et glacées ils vont chercher les prairies du Sud. J'entends dans les hauteurs des airs leurs cris tombant comme un rêve des cieux, mais leur forme, je ne puis la voir.

« Ne dites pas cela. Ces voix qui murmurent la joie et la passion ne viennent pas de la troupe des oiseaux, ce sont les échos du chant des poëtes, murmures de plaisir, de douleur ou de faiblesse. C'est le son des mots ailés. C'est le cri des âmes qui, bien haut, dans de rudes labeurs, volent en battant des ailes, cherchant un climat plus chaud, et, dans leur vol élevé à travers des royaumes de lumière, elles laissent tomber sur notre monde de ténèbres leurs chants et leur harmonie. »

Jusqu'ici, messieurs, je vous ai fait entendre des pièces courtes et détachées, touchantes, ingénieuses, splendides ; mais Longfellow ne serait pas un grand poëte s'il n'avait pas un souffle plus puissant, s'il n'était pas capable de concevoir et d'enfanter une œuvre plus considérable. J'ai pour ainsi dire traversé le jardin rempli de fleurs charmantes qui mène au pied d'un monument. L'auteur d'*Excelsior* et des *Oiseaux de passage* est aussi l'auteur d'*Yawatha*, de *l'Étudiant espagnol*, de la *Légende dorée*. Il vient de publier des *Scènes drama-*

tiques; il a écrit des romans, mais il est avant tout le chantre et l'inventeur incomparable d'*Évangéline*, poëme immortel qui vivra avec *Paul et Virginie*, avec *Hermann et Dorothée*, avec *Mireille*, avec *le Vicaire de Wakefield* et *Pernette*, aussi longtemps que les hommes conserveront le culte de la beauté littéraire et de la pureté morale.

Le poëme d'*Évangéline* est connu grâce à M. Marmier, à madame de Bury, à M. Montégut, à M. Brunet, mais il ne l'est pas assez cependant, et je vous demande la permission de vous le raconter brièvement.

La scène se passe au nouveau monde, dans l'Acadie, cette belle presqu'île cédée en 1713 aux Anglais par Louis XIV, bien avant la cession du Canada, et qui forme aujourd'hui la *Nouvelle-Écosse*.

Les Français établis sur cette terre lointaine, que ses prairies et son climat rendent comparable à notre belle Normandie, résistèrent à cette cession d'êtres humains, comme nous résisterions assurément si, demain matin, un décret cédait à l'étranger un lambeau du sol natal; et, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre au Canada, ils furent accusés d'avoir aidé les Français secrètement. Les Anglais sont durs. Il y a d'autres races qui oppriment les races inférieures; la race saxonne les supprime. Un ordre abominable de lord Chatham décida, en 1755, que tous les hommes colons de l'Acadie seraient rassemblés dans les églises à un jour indiqué, que le gouverneur ferait annoncer à ces hommes, en les retenant prisonniers, que leurs biens allaient être confisqués, leurs maisons détruites, leurs familles dispersées. Cet ordre partit d'Angleterre, en plein dix-huitième siècle, sur les conseils de Franklin, sans aucune objection de Voltaire, et il fut exécuté par un gouverneur impitoyable nommé le major Lawrence. Un épisode de cette atroce histoire a servi de thème au poëme d'*Évangéline*, qui est, on va le voir, comme un drame touchant joué par un petit nombre de personnages, avec des changements de scène continuels, au milieu de décorations d'une merveilleuse magnificence.

C'est d'abord la peinture de l'allégresse, du travail et de la paix dans le village de Grand-Pré, avec ses petites maisons modestes, ouvertes jour et nuit, d'où s'élève la fumée bleue comme un encens, et avec ses habitants laborieux et aisés, honnêtes et chrétiens, sans misère et sans faste, troupeau exempt de loups, peuple sans populace. Là demeurent le fermier Benoît, père d'Évangéline, et le forgeron Basile, père de Gabriel. Les deux jeunes gens sont fiancés, et leurs fiançailles joyeuses, les plaisirs et les travaux des champs, composent autant de scènes charmantes, toute une série de géorgiques villageoises, interrompues par la brusque arrivée de l'ordre d'arrestation, d'exil, de confiscation, qui éclate au milieu des fêtes

comme le tonnerre à la fin d'un beau jour, comme le rappel et le tocsin au milieu d'une cité paisible. Cette tragédie, qui coupe court à cette idylle, compose la première partie du poëme. Elle se termine par le départ des proscrits, portés, poussés, distribués pêle-mêle sur des navires qui obéissent au gouverneur. La scène est des plus pathéthiques. Les adieux de l'exil ont inspiré les poëtes, les peintres, les orateurs. Vous connaissez la page sublime de Lamennais : *L'exilé partout est seul!* Vous avez lu les vers de Victor Hugo :

> Il disait aux oiseaux de France : « Je vous quitte,
> Doux oiseaux, je m'en vais aux lieux où l'on meurt vite,
> Au noir pays d'exil où le ciel est étroit! »

Vous vous rappelez le tableau de Muller, qui a représenté avec tant de vigueur les jeunes Irlandaises enlevées de force par ordre de Cromwell pour être transportées en Amérique. Vous vous êtes tous arrêtés devant une gravure allemande, *die Auswanderung;* on voit les pauvres émigrés quitter leur village, ils suivent à pied le chariot chargé de leurs bagages et passent devant le cimetière. Les petits enfants, enchantés, insouciants, courent en avant, les grandes sœurs, plus graves, marchent en arrière avec hésitation, le père se roidit et se domine, la mère arrache une fleur, en pliant le genou, à la tombe de la famille et tourne la tête en pleurant du côté de la maison abandonnée. Vous avez lu le beau discours de Richard Cobden, racontant qu'il a vu des Irlandais, avant de s'embarquer dans les docks de Liverpool, baiser la terre et emporter dans une petite caisse un peu de gazon encore vert sur une motte de terre de la patrie. Que de cris, de larmes, de chants d'exil, depuis le *Super flumina Babylonis* jusqu'aux adieux des Acadiens précipités de force sur les navires, pendant que la nuit est illuminée par l'incendie du village et que la terre natale s'ouvre pour recevoir le cadavre du vieux Benoît, du père d'Évangéline, frappé de mort au moment du départ, et ne pouvant survivre à son désespoir ni s'arracher à sa patrie.

La seconde partie du poëme nous montre la pauvre Évangéline conduite par quelques voisins à bord du navire qui doit l'emmener, et confiée au pasteur du village. Gabriel est dirigé vers un autre navire qui fait voile pour la Louisiane. L'histoire nous apprend qu'une partie des exilés de l'Acadie s'établit dans la Floride ; d'autres passèrent en Europe, et on assure que quelques-uns ont encore des descendants en France, dans les environs de Châtellerault.

Nous retrouvons Évangéline traversant à pied plusieurs des États du nord de l'Amérique, décrits l'un après l'autre par le poëte avec une admirable variété, et s'embarquant enfin sur le cours majestueux

du Mississipi, qu'elle redescend avec ses compagnons d'exil, attachés les uns aux autres par les liens du malheur, du souvenir et de l'espoir. La peinture du Mississipi, véritable océan qui marche entre des rives tantôt riantes, tantôt funèbres, est, même après Chateaubriand, l'une des plus étonnantes descriptions qu'on puisse lire. Pendant qu'Évangéline descend le grand fleuve, Gabriel le remonte sur un autre bateau parti de la Louisiane. Tous deux se cherchent et tous deux se rencontrent, mais, hélas ! sans s'apercevoir. Au moment où les deux bateaux se croisent en silence, la chaleur du soleil contraint les passagers au repos. Évangéline et Gabriel dorment sans se douter que la destinée les rapproche, et déjà ils sont séparés par une longue distance, lorsque Évangéline, se réveillant, dit au prêtre qui l'accompagne : « O mon père ! quelque chose a dit à mon cœur que Gabriel « n'était pas loin. Était-ce un rêve, ou bien un ange a-t-il passé qui « m'a révélé la présence de mon fiancé? Pardonnez ces paroles qui « n'ont pas de sens pour vous. » Et le prêtre répond : « Ma fille, tes « paroles ne sont pas insensées et je les comprends bien. Ton sen« timent est profond et tes paroles ressemblent à ces bouées qui « flottent sur la surface des eaux, montrant la place où l'ancre s'est « enfoncée. » Et le silence se fait, interrompu par la note stridente que jette au vent l'oiseau moqueur avant de se cacher dans les bois.

Le bateau qui porte Évangéline arrive après plusieurs jours à une station où s'est établi le vieux Basile. Grande joie des compagnons qui retrouvent leurs compagnons. Grande émotion d'Évangéline qui croit retrouver Gabriel. Mais, à ses premiers mots, Basile lui apprend que depuis plusieurs jours il est parti à sa recherche. «Vous avez dû, dit-il, le croiser en route et le rencontrer.» Ici se place une scène de gaieté champêtre. Les colons de l'Acadie sont tout au bonheur de se revoir, pendant que la pauvre Évangéline se tient seule à l'écart, ayant peine à contenir son cœur que le poëte compare à un nid d'où les oiseaux sont partis et sur lequel il est tombé de la neige.

Avec une indomptable énergie, la jeune fille se décide à partir, escortée du vieux pasteur et de quelques amis, pour suivre et chercher Gabriel. Nous ne l'accompagnerons pas, messieurs, dans cette longue poursuite qui sert au poëte à déployer sa puissance véritablement magique de description de la nature et à faire passer sous les yeux éblouis du lecteur les différentes contrées du nouveau monde. Après plusieurs années, inutile fatigue ! après avoir séjourné tantôt dans le camp des Indiens qui lui racontent l'histoire du *fiancé de neige*, tantôt dans la maison de bois du missionnaire, elle finit par s'arrêter dans la Pensylvanie ; elle se fixe dans la capitale de cet État hospitalier et elle y devient Sœur de la charité, conservant son cœur à Gabriel, mais laissant sortir de ce cœur brisé et répandant sur les

malheureux toute sa puissance d'aimer, comme ces parfums qui, sans rien perdre de leur arome, l'exhalent autour d'eux dans les airs.

La peste se déclare dans la ville. Évangéline se multiplie, allant partout veiller les mourants, peut-être en désirant la mort. Un jour, dans une salle d'hôpital, elle s'approche d'un lit; elle en écarte les rideaux. Le malade est à l'agonie. Elle le regarde, elle le reconnaît, et, dans un accès pieux et tendre, elle s'écrie : « *Gabriel ! ô mon bien-aimé!* » A ce cri, le mourant, dans un rêve de délire, revoit la maison de son enfance, les rivières bordées d'arbres, les vertes collines de l'Acadie, le village, la montagne, et dans l'ombre des forêts, comme au jour de sa jeunesse, Évangéline passe dans une vision. Il essaye de prononcer un nom, mais les sons inarticulés meurent sur ses lèvres. Il essaye de se lever : sa tête retombe sur l'épaule d'Évangéline agenouillée près du lit. Son dernier regard est doux, mais il s'éteint soudainement comme une lampe que le vent souffle tout à coup. Tout était fini : l'espérance, la crainte, la peine, le désir du cœur, la longue attente inutile, le profond désespoir, la pesante patience ! Pressant une fois de plus la tête inanimée sur son sein, elle s'affaissa doucement elle-même en murmurant : « Père, je vous remercie. »

Cette scène pathétique et tout le poëme se terminent par ces beaux vers, écrits dans un rhythme grave et lent comme un psaume funèbre :

« La forêt primitive est toujours debout; non loin de son ombre, l'un à côté de l'autre, dans leur tombeau sans nom, les deux amants sommeillent. Dans l'étroite enceinte d'un petit cimetière catholique, à côté de la ville, ils reposent ignorés, inaperçus; chaque jour le flux et le reflux de la vie passe à côté d'eux, à côté de milliers de cœurs ardents qui ont cessé de battre, à côté de têtes fatiguées qui ne travaillent plus, à côté de mains laborieuses qui ont cessé leur tâche, à côté de pieds agiles qui ont achevé leur voyage.

« La forêt primitive est toujours debout, mais à l'abri de ses rameaux habite une autre race, avec d'autres coutumes et un autre langage. Seulement, le long du rivage du triste et nuageux Atlantique, languissent encore quelques paysans acadiens dont les pères sont revenus de l'exil pour mourir sur la terre natale; dans la cabane du pêcheur, le rouet et la navette sont encore à l'ouvrage; les filles portent encore de grands bonnets normands et leur costume de toile de ménage. Au coin du feu, le soir, elles redisent l'histoire d'Évangéline, pendant que, dans les rochers, la voix profonde de l'Océan retentit et approche, et que les lamentations de la forêt lui répondent par leurs échos désespérés. »

Messieurs, j'ai à vous demander grâce à la fois pour la longueur de cette étude et pour sa mélancolie. Je n'ai plus à louer Longfellow, mais je ne puis pas résister au plaisir de rapprocher de son nom celui d'un de nos premiers poëtes français. Je voudrais avoir le temps de comparer *Évangéline* à *Pernette*. Il y a dans les deux œuvres, dans les deux talents, une grande ressemblance. Les personnages de Laprade sont plus vivants, les paysages de Longfellow sont plus grandioses. Il y a plus de feu dans Laprade, plus d'émotion dans Longfellow. Mais tous les deux s'élèvent aux mêmes sommets lumineux et se plaisent dans les mêmes régions sereines. Tous les deux parlent purement de l'amour et pieusement de la nature. Je ne connais rien de plus exquis, dans aucune langue, que les fiançailles de Pernette et de Pierre sur les montagnes du Forez et que la rencontre de Gabriel et d'Évangéline sur les ondes du Mississipi; rien de plus sublime que la mort de Pierre et que la mort de Gabriel. Combien je remercie les deux poëtes de m'élever à ces sentiments exquis, de m'initier à ces situations pathétiques dans ces simples récits d'existences modestes! Combien j'admire cet art merveilleux qui, sans évoquer les César et les Agamemnon, m'intéresse à l'amour, m'associe au malheur, de créatures à moi semblables, et, sans forcer le naturel, me fait rencontrer le sublime dans les luttes de la vie obscure de pauvres paysans. Fatigué de traduire de nobles vers en mauvaise prose, je laisse à Victor de Laprade le soin de célébrer ces beautés de l'inspiration honnête qui est aussi l'inspiration de Longfellow, et je vous rappelle, en terminant, ces beaux vers du poëme de *Pernette :*

Muse de mon pays, mais fille aussi du ciel,
Vierge au front ceint d'airelle et de bruyère rose,
Muse invisible à tous et qui vois toute chose !
Ouvre à mes yeux obscurs, écartant le brouillard,
Les larges horizons qu'embrasse ton regard,
Et, pour voler plus près des antiques modèles,
Donne à ton faible enfant le souffle et le coup d'ailes.
Le premier je t'invoque en ces chastes déserts;
Que ta virginité s'atteste dans mes vers!
Fais circuler toujours à travers ma pensée
L'air pur de la montagne et sa vertu sensée,
Et la salubre odeur des pins de nos sommets,
Qui suscite la vie et n'enivre jamais.
D'autres iront cueillir sous les soleils torrides
Les savoureux trésors des jardins hespérides,
En des lieux où l'aspic rampe sous les gazons,
Où des fruits éclatants cachent de vils poisons;
Moi, sur le maigre sol de tes âpres domaines,
Je ferai des moissons plus pauvres, mais plus saines.

Rien de bas et d'impur ne me suivra chez toi,
Et j'y marcherai seul et libre comme un roi.
Viens! et donne à mes vers, à mes sobres images
Un solide support fait de maximes sages,
Que le parfum en fasse oublier les couleurs,
Qu'on devine le roc sous le velours des fleurs;
Que dans l'érable ou l'or, selon la fantaisie,
De l'antique sagesse ils cachent l'ambroisie:
Qu'enfin, dans tout ce livre honnête et bienfaisant,
L'âme éclate immortelle et que Dieu soit présent

Il est bien possible, messieurs, que le dénoûment de *Pernette* et celui d'*Évangéline* semblent un peu lugubres à ceux qui aiment que les pièces et les romans finissent bien. Mais les poëmes qui finissent bien ne sont pas des peintures exactes de la vie, car la plupart des romans de la terre finissent mal ou restent sans dénoûment.

Cherchez, imaginez un autre dénoûment au poëme d'*Évangéline*. Vous pouvez, avec un léger anachronisme, supposer qu'au lieu d'arriver dans la ville de Guillaume Penn, au milieu de ces *amis* qui se tutoient et s'appellent des frères, la fille du fermier Benoît se dirige vers le lac Salé et se fixe au milieu des Mormons, près de ces *saints des derniers jours*, qu'on ferait mieux d'appeler les saints du dernier étage. Elle y trouve Gabriel déjà remarié à plusieurs femmes et père de nombreux enfants. Elle veut parler de son amour fidèle, de sa patrie, de Dieu, des souffrances de son cœur. Aimer! que signifie ce mot? Un Dieu! Où donc est-il? Une patrie, à quoi bon? Souffrir, et pourquoi donc? Rêves, fictions, tourments inutiles! Les Anglais ont bien fait de chasser les Acadiens, puisqu'ils étaient les plus forts. Gabriel a bien fait de prendre une autre femme, et les mots dont se sert Évangéline sont rayés du vocabulaire, effacés dans l'histoire.

Messieurs, si vous supposez ce dénoûment, il n'y a plus de poëme. Le mal ne serait pas grand si c'était là un progrès de la science qui chasse le merveilleux et nous ramène à la réalité. Mais ne vous y trompez pas. Ce n'est pas la poésie, c'est la réalité qui succombe sous les négations des docteurs que je relègue ici par politesse chez les Mormons. La poésie ne nous charme, messieurs, que parce qu'elle rend plus aimable ce qui doit être aimé, plus admirable ce qui doit être admiré, plus sensible ce qui doit être senti. C'est la prose vulgaire qui a tort. L'enthousiasme a raison. Dieu, amour, gaieté, courage, lutte, ardeur, larmes, fidélité, merveilles de l'âme, splendeurs de la nature, tous ces mots qui composent le poëme d'*Évangéline* sont les mots vrais, les mots sacrés de la vie. Les effacer, c'est remplacer la réalité par un rêve, et la chimère est du côté de ceux qui nient. Quand j'entends nier Dieu, je ne tremble pas pour Dieu, je tremble pour l'homme, déjà si petit, si bas, si pauvre, et que l'on veut encore

amoindrir, avilir et dépouiller. Si la vie est une vallée de larmes, n'enlevons pas à cette vallée les ombrages qui la rafraîchissent, les montagnes qui la couronnent et le ciel qui la couvre. Pour être justes envers la vie, laissons à toutes ses réalités leur manteau poétique, et remercions les poëtes qui ne nous permettent pas de nous déshabituer de l'admiration.

Je ne sais pas si Henry Longfellow, le poëte pur et puissant que je vous demande d'aimer avec moi, a bien respecté la chronologie en faisant d'Évangéline une Sœur de la charité. C'est en 1755 que lord Chatham condamna les Acadiens au bannissement, et c'est, je crois, en 1805 seulement, que l'admirable Élisabeth Seton, une créature respectable et extraordinaire, une sainte énergique et gaie (dont je vous raconterai peut-être l'histoire dans une autre conférence, pour vous prouver une fois de plus que la poésie a sa place en Amérique) fonda à Emmestburg, près de Baltimore, les premières Sœurs de charité des États-Unis[1]. Mais j'aime cet anachronisme poétique. Il me plaît de placer Évangéline parmi les premières compagnes de cette vaillante chrétienne qui traversait la vie en répétant ces mots, vraie traduction de l'*Excelsior* d'Henry Longfellow, ces mots que nous devons tous répéter à chaque nouvelle phase, bonne ou mauvaise, de notre existence et surtout aux heures ténébreuses et désagréables : « *Jamais en avant*, *jamais en arrière*, *toujours en haut !* »

AUGUSTIN COCHIN.

[1] La tâche sera rendue bien facile par le livre précieux que nous devons à madame de Barberey : *Élisabeth Seton et les commencements de l'Église catholique aux États-Unis.* — Paris, Poussielgue, 1868.

LOUIS XIII AVANT RICHELIEU

... Ne quid veri non audeat.
CICÉRON, *De Orat.*, II, 15.

Les contemporains de Louis XIII n'ont presque rien dit de son enfance et de son éducation. On sait qu'il naquit à Fontainebleau, que madame de Montglat fut sa gouvernante, que M. de Souvré lui succéda, que le cardinal du Perron sollicita pour son frère les fonctions de précepteur du Dauphin, que Scaliger fut proposé au roi, et que, sous l'empire de Gabrielle d'Estrées, il accepta Des Yveteaux, le précepteur des enfants de sa maîtresse.

Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis renvoya cet épicurien pour mettre à sa place un homme recommandable par sa science et son caractère, mais que la mort enleva bientôt. Il eut pour successeur le mathématicien Fleurance, digne, lui aussi, de sa haute mission. L'on ne voit guère que des instruments; l'œuvre disparaît, ou si le voile se soulève quelquefois, c'est toujours au profit du prince. Richelieu et Mazarin, les rois eux-mêmes, auraient-ils souffert qu'il en fût autrement? Il fallait se taire, ou emboucher la trompette : lisez l'*Histoire des Dauphins français*.

Les anecdotes contradictoires semées dans des écrits privés, ou dans des livres imprimés en Hollande, n'étaient regardées que comme des calomnies ; et, si nos historiens modernes ont osé prendre quelques-uns de ces traits, ils n'ont pas eu assez d'autorité pour dissiper le doute, et les faire accepter sans contrôle. Il manquait à l'histoire de l'enfance et de la première jeunesse de Louis XIII une base inattaquable ; la publication que viennent de faire MM. Eudore Soulié et Éd. de Barthélemy [1], est un véritable service rendu à l'his-

[1] *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII,* extrait des manuscrits originaux, par MM. Eud. Soulié et Éd. de Barthélemy. — Paris, Firmin Didot, 1868. 2 vol. in-8.

toire ; les extraits du *Journal de Jean Héroard*, premier médecin de Louis XIII, jettent une vive lumière sur l'enfance de ce prince, son caractère et son éducation.

Il est à regretter que les savants éditeurs n'aient pas jugé à propos de donner plus d'étendue à leur travail. Dans le vaste champs où ils ont moissonné, il y a bien des tiges stériles que leur faulx devait dédaigner ; mais n'ont-ils pas laissé sur leur passage des épis dont ils auraient pu composer des gerbes ? et le choix qu'ils ont fait, quelle qu'ait été d'ailleurs leur indépendance, ne portent-ils pas plus ou moins le cachet de leurs goûts et de leurs vues particulières ? Ils ont eu la modestie de le penser et la franchise de le dire.

Ce que nous regrettons davantage, c'est le choix intéressé qu'ont fait, dans ces documents, les auteurs de certains articles qui devaient avoir pour mission de faire connaître le *Journal d'Héroard*, et qui en ont amoindri la valeur en le taillant à la mesure de leurs affections. On ne se dépouille pas facilement de soi-même ; mais il est toujours possible d'être juste, surtout dans l'espèce ; il suffit de ne faire aucune exclusion. L'historiographe choisit ; il n'est pas libre. L'historien doit l'être toujours et mettre tout dans sa balance.

Les pages qu'on va lire ont été écrites avant la publication des extraits d'Héroard, d'après les in-folios manuscrits de son *Journal*. Elles ont d'abord pour but de le faire connaître, et d'y montrer ensuite Louis XIII peint d'après nature, avant de disparaître sous le manteau de Richelieu.

I

En 1601, sur le point de partir pour Calais, où l'appelait un commencement de guerre avec l'Espagne [1], Henri IV dit à Marie de Médicis qu'il avait épousée l'année précédente : « Eh bien, ma mie, vous savez où je vais ; mais, Dieu aidant, je serai de retour pour vos couches. Allez à Fontainebleau ; rien ne vous manquera ; vous y aurez ma sœur [2], qui est de la meilleure compagnie, Anne d'Este, duchesse de Nemours, grande princesse, surintendante de ma maison, la marquise de Guercheville, votre dame d'honneur.... Vous aurez Dulaurent, votre premier médecin, le docteur La Rivière, qui est le mien, le seigneur Guido, votre compatriote ;.... pour sage-femme, vous aurez madame Dupuis... »

[1] P. Daniel, X, p. 291. — De Thou, XIII, p. 610. Londres, in-4.
[2] La sœur de Henri IV était Catherine de Bourbon, duchesse de Bar.

« La Dupuis ! reprit vivement la reine ; je ne veux pas de la Dupuis. » Elle avait accouché la belle Gabrielle[1]; Marie de Médicis repoussa cette femme, fit venir le lendemain Louise Boursier et l'emmena quelques jours après à Fontainebleau.

Le voyage de Paris à Fontainebleau, qu'on fait aujourd'hui en une heure, n'était pas alors chose si facile; on fut deux jours en route, sur des chemins affreux, traversant de pauvres villages où l'on voyait encore les ruines que les guerres civiles avaient faites. On passa la première nuit à Corbeil « dans une hostellerie, où l'on ne trouva pour la reine qu'une meschante petite chambre basse de plancher et estouffée. » Le lendemain, on dîna chez M. de la Grange « où il n'y avoit aucun meuble, où deux grosses pierres servoient de chenets... » Enfin, l'on arriva à Fontainebleau, où Marie de Médicis, en attendant ses couches, se mit à lire Plutarque dans la naïve et récente traduction d'Amyot. « Vive Dieu ! ma mie, lui écrivit de Calais Henri IV ; vous ne m'auriez rien sçu mander qui me fût plus agréable que la nouvelle du plaisir de lecture qui vous a *prins*. Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté[2]. L'aimer, c'est m'aimer ; car il a été l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère, à qui je dois tant, et qui avoit une affection si grande à mes bons déportements, qui ne vouloit pas, disoit-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, à peine n'étois-je plus enfant à la mamelle. Plutarque m'a été comme une conscience, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnêtetés et maximes excellentes pour ma conduite et le gouvernement des affaires[3]... »

Quinze jours après, le roi écrit à Sully qu'il voulait faire trêve à tout pendant les couches : « Nous serons assez empêchés, dit-il, que la royne ne se morfonde. » En même temps, il nomme madame de Montglat et mademoiselle de Piolan, gouvernante et sous-gouvernante de l'enfant, et leur ordonne de se rendre immédiatement à Fontainebleau, « assurées qu'elles y seront les bienvenues[4]. »

Dans le *grand cabinet* du roi, qui servait de chambre à coucher à la reine, pièce ovale, construite par François Ier et qui existe encore, on détroussa un grand pavillon de toile de Hollande d'au moins

[1] *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfants de France*, par Louise Bourgeois, accoucheuse de la reine; on l'appelait vulgairement Louise Boursier. Paris, 1626.

[2] Montaigne avait dit avant Henri IV : « Les livres que je reveoy me rient toujours d'une fresche nouvelleté. » I, IX, édit. de 1832, p. 16. Henri IV lisait donc Montaigne?

[3] *Correspondance de Henri IV*, 1601, le 3 septembre.

[4] *Ibid.* Madame de Montglat était Françoise de Longuejoue, veuve de Pierre de Poissy, après la mort duquel elle épousa Robert du Harlay, baron de Montglat, premier maître d'hôtel de Henri IV.

vingt aunes de tour. Sous cette tente, on en fit une petite de même étoffe, dans laquelle on mit le lit de travail, près duquel s'en trouvait un autre de velours cramoisi, « accommodé d'or. »

Les douleurs furent longues. Au seizième siècle et même longtemps après, pour avoir un heureux accouchement, on recourait à sainte Marguerite, dont Saint-Germain des Prés, de Paris, possédait des reliques[1]. La rue *Sainte-Marguerite*, celle de son *Dragon* légendaire, qui limitaient cette antique abbaye, l'image de cet animal sculptée comme un blason au-dessus de la porte abbatiale, que les démolitions vont dégager, prouvent la foi qu'on avait alors à Paris, dans le culte de sainte Marguerite[2]. Aussi, deux religieux de cette abbaye assistaient à la naissance de Louis XIII ; ils priaient sans interruption devant les reliques de la sainte, exposées sur une table dans la chambre de l'accouchement.

Les docteurs La Rivière, Dulaurent, Guido, Guillaumeau, Jean Héroard, réunis dans une pièce voisine, en sortaient de temps en temps, interrogeaient la sage-femme et se retiraient. Quand les douleurs augmentaient, que Marie de Médicis criait dans un jargon qui n'était ni français ni italien : « *Ohimè ! je morio,* » Henri IV soutenait la reine et « me demandoit, dit Louise Boursier, s'il étoit temps d'appeler les témoins, ajoutant que cette affaire estoit de grande importance, et que j'eusse à l'avertir. »

La reine avait eu la pensée de récuser César de Vendôme, fils aîné de Gabrielle, âgé de six ans ; mais les douleurs devinrent si fortes qu'elle oublia de l'écarter. « Il me demandoit sans cesse, dit la sage-femme, si la royne accoucheroit bientôt, et de quel enfant ce seroit. Pour le contenter je dis que oui, et que ce seroit ce que je voudrois. — Eh quoi ! reprit le jeune duc, l'enfant n'est-il pas fait? — Si, si ; mais j'en ferai à volonté un fils ou une fille. — Sage-femme, me dit-il aussitôt sérieusement, et en me faisant mille promesses, puisque ça dépend de vous, de grâce mettez-y les pièces d'un fils. »

Louise Boursier s'efforçait de faire bonne contenance; mais elle n'était pas sans inquiétude. « Ne t'étonne de rien, lui dit Henri IV; fais de la royne comme de la plus pauvre femme de mon royaulme. »

Henri IV appelle François de Bourbon, prince de Conti ; Charles de Bourbon, comte de Soissons ; Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et les place sous le grand pavillon, en face de la reine. Il y avait des précautions à prendre contre l'ambition et l'hostilité des grands. En

[1] Saint-Germain des Prés de Paris, célèbre abbaye, dont la vieille église est conservée, et qu'on va démasquer pour le prolongement de la rue de Rennes.

[2] Le pape Gélase Ier déclare apocryphe la légende de cette sainte. Thiers, dans son *Traité des superstitions*, en attaque le culte, et Rabelais le ridiculise, I, 6, et prologue de *Pantagruel*.

Portugal se produisaient un faux Sébastien, en Russie un faux Démétrius ; l'Espagne était hostile ; la guerre civile pouvait se ranimer en France : Biron conspirait et allait être arrêté dans le palais même où l'on se trouvait.

Après vingt-trois heures de souffrances, le 27 septembre 1601, à dix heures du soir, Marie de Médicis accouche : *È maschio?* demanda-t-elle. Il y avait plus de quatre-vingts ans qu'on n'avait vu naître un roi de France avec le titre de Dauphin : « Réjouissez-vous, ma mie, s'écrie Henri IV, en s'adressant à la reine, Dieu nous a donné ce que nous désirions ! » Il va ensuite ouvrir les portes aux deux cents personnes qui les assiégeaient. L'accoucheuse veut prudemment repousser l'invasion : « Tais-toi, lui dit Henri IV dans les transports de sa joie : cet enfant est à tout le monde ; tout le monde doit le voir et se réjouir ! »

Le flot se précipite ; il y a parmi les courtisans une explosion de joie tumultueuse ; on se jette pêle-mêle aux jambes du roi, qui faillit être renversé ; on se moque de l'étiquette ; les courriers, qui attendaient tout bottés, partent dans toutes les directions. Louise Boursier raconte avec une naïveté qui n'est peut-être pas sans malice, comment « on s'embrassoit au hasard, sans avoir égard au plus ou au moins ; » comment les dames qui rencontroient leurs gens se jetoient à leur cou, si transportées qu'elles ne savoient plus ce qu'elles faisoient ; comment mademoiselle de la Renouillère se heurta dans un valet qui la baisa de si bon courage qu'il lui mit en dedans la seule dent qui lui restoit pour la décoration de sa bouche. »

Le banquier Zamet fut radieux : il avait gagé mille écus contre le roi qu'il aurait un fils, et deux mille contre la reine que ce fils arriverait un jeudi. De son côté, Marie de Médicis gagnait Monceaux, que les enfants de Gabrielle vendirent au roi.

L'héritier présomptif était né. M. de Béthune partit pour Rome. Henri IV demandait au pape d'être parrain du fils de France : « Je veux le présenter à Dieu, disait-il, l'incorporer à l'Église le plus dignement que faire se pourra, afin qu'il chemine par les pas de ses ancêtres... Pour à quoi parvenir plus heureusement, je désire qu'il soit présenté aux saints fonts du baptême par notre Saint-Père le pape. »

II

Parmi les médecins qui assistaient aux couches de Marie de Médicis se trouvait Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse, conseiller-secrétaire du roi, et son médecin ordinaire. Les biographies les plus

universelles l'ont à peine entrevu. La Faculté de médecine de Montpellier, sa ville natale, l'avait reçu docteur en 1573, l'année qui suivit la Saint-Barthélemy[1]. Le crédit du duc de Joyeuse le fit immédiatement nommer médecin de Charles IX. Ce jeune et faible monarque, grand amateur de chasses et de chevaux, eut à peine le temps de le connaître. Il lui demanda de composer un traité de *l'art vétérinaire*, et mourut presque aussitôt, écrasé sous le poids de la couronne et peut-être des remords.

Henri III, près duquel Hérorad se maintint, lui ordonna de continuer son travail. « Le gros de l'œuvre étoit fait, » dit l'auteur; mais on ne bâtit pas quand le sol tremble. Ce n'est que sous Henri IV, en 1598, après la publication de l'édit de Nantes, qu'on aperçoit un angle du monument : *l'Ostéologie du cheval*, tout petit livre commencé depuis vingt-six ans, pris, quitté, repris sous trois règnes, « débris du naufrage » que le reste de l'œuvre avait fait pendant les guerres.

Héroard allait continuer son travail, « espérant, dit-il, faire voir un jour la suite entière. » Mais la grossesse de la reine lui donna la pensée de porter ses vues plus haut : il obtint le brevet de premier médecin de l'enfant, et laissa ses vieilles études de *mareschalerie* pour ne plus songer qu'au Dauphin.

Aussitôt que le nouveau-né fut entre les mains de l'accoucheuse, Héroard, représentant de la science du temps, on pourrait dire des préjugés, s'approcha de son auguste client et lui fit boire une cuillerée de *mithridate*[2] détrempé dans du vin blanc. Il le lava des pieds à la tête dans du vin rouge mêlé d'huile, et croyant sans doute qu'il était de son devoir, peut-être de l'intérêt de l'État, de bien reconnaître son sujet, il prit ses *Tablettes*, qu'il devait continuer jusqu'à sa mort, et y traça le plus complet signalement qui ait jamais été fait.

Le fils de Henri IV et de Marie de Médicis, dit le docteur, était grand de corps, gros d'ossements, musculeux, bien nourri. Il avait la tête de bonne grosseur et bien formée, le cou gros et fort ; les pieds étaient grands et larges, les bras longs, les jambes droites, les épaules larges ; la poitrine était relevée et le reste à l'avenant... Héroard se crut évidemment en présence d'un Hercule gaulois.

Telle était la charpente ; le scrupuleux observateur entre ensuite

[1] Non en 1575, comme supposent les *Biographies* de Michaud et de Didot.

[2] Le mithridate était une espèce de thériaque ; il y entrait de l'opium, des vipères, des scilles, de l'agaric, etc. Voir sa composition dans Charras... Ce mot vient de Mithridate, roi de Pont, qui avait tellement fortifié son corps contre les poisons par des antidotes, qu'il ne put s'empoisonner. On en trouva la recette, écrite de sa main, dans ses coffres, et elle fut apportée à Rome. Longtemps après elle fut mise en vers par Démocrate, fameux médecin, et transcrite par Galien, IIe *des antidotes*.

dans de minutieux détails : cheveux noirs, nez épaté, bouche petite, lèvre supérieure élevée, oreilles de moyenne grandeur et bordées, visage arrondi par le bas, orteils serrés, mains d'une grande blancheur... Rien n'échappe à Héroard ; il distingue une petite tache entre les sourcils, il l'enregistre; une autre à la nuque, il la compte; une troisième près de la narine gauche, il la décrit. Il voit et dit tout: on croirait que le seigneur de Vaugrigneuse fait le dénombrement de son fief.

Quand il eut fini sa besogne, il lui vint la pensée qu'il pouvait y avoir encore quelque chose à glaner. Il reprit sa loupe et signala sur l'oreille gauche... devinez — trois petits poils noirs qu'il avait oubliés [1] !

Decourt, Desprez, Jean Martin, Bunel, Porbus, Francesco, Giovane Paolo, et d'autres artistes français et étrangers, devaient représenter le Dauphin d'une façon plus gracieuse. Marie de Médicis ajouta au marbre et à la toile les métaux précieux : elle fit faire de son fils une statuette en or, de 1 pied 1/2 de haut, pour l'Annonciade de Florence. Héroard lui-même se montrera un jour plus artiste; mais la minutieuse prolixité et les hardiesses de ses premières lignes nous font espérer des révélations inattendues.

On a dit que les enfants de Henri IV étaient élevés au château de Fleury, à deux lieues de Fontainebleau. C'est une erreur, née sans doute du penchant des monographes à enfler leur sujet. Il est certain qu'à l'entrée de l'hiver, un mois seulement après sa naissance, le nouveau-né fut porté du palais de Fontainebleau au Château-Vieux de Saint-Germain-en-Laye, où il arriva le 27 octobre 1601 [2], où se fit sa première éducation, qu'il aimait à habiter, et où il mourra.

On supposait que l'air vif de la montagne favoriserait le développement des « larges épaules, de la poitrine relevée » d'un enfant qui, huit jours après sa naissance, criait comme un petit homme, « vidoit les mamelles de sa nourrice, tetant à grandes gorgées, et élevant si haut la mâchoire qu'il en tiroit plus à une fois que les autres en trois. »

Vain espoir, soins superflus, excessifs et souvent peu sensés! Des rougeurs érysipélateuses se manifestent; on en accuse le lait de madame Hottmann. On la renvoie, et l'on a recours à mademoiselle Hélin, femme Lemaire, puis à mademoiselle Galand, femme de Butel, barbier de Paris. Le mal persiste; on la congédie à son tour, pour

[1] La copie textuelle du signalement, qui est ici fort incomplet, se trouve à la Bibliothèque impériale, Mss. supp. 928. Voy. aussi les *Extraits* imprimés.
[2] *Journal* du premier médecin de l'enfant, 1601, octobre 27, 28 et 29.

prendre Antoinette Joron, femme Boquet, à laquelle force fut bien de s'en tenir. Le Dauphin l'appelait *maman Dondon*.

Héroard ne s'arrête pas aux nourrices : il appelle au secours de son royal client les curieuses ressources du répertoire contemporain : il frotte le visage avec du beurre et de l'huile, l'estomac avec du mastic, le ventre avec de l'huile d'absinthe, les pieds avec du suif de chandelle, le nombril avec de la civette, les gencives avec de la cervelle de lièvre, les reins avec de la moutarde... Il emploie tour à tour ou amalgamés l'anis et la coriandre, l'eau rose et l'onguent citrin, l'huile de noix et un *nutritum* de jus de fumeterre, le plantin, le lierre, la céruse, le corail, le bézouard, des raclures d'ivoire ou de corne de cerf, etc... Voilà où la science médicale en était au sortir des guerres du seizième siècle ! Mais avant de citer les *Tablettes* d'Héroard, dont ces pages seront le reflet, il est nécessaire d'en faire connaître la nature et la valeur.

III

Commencées à Fontainebleau le jour de la naissance du prince, les éphémérides d'Héroard se continuent à Saint-Germain et partout où le prince se trouve. Elle forment un *Journal* rédigé chaque jour de la main de l'auteur, et resté longtemps dans sa famille. Ce manuscrit appartient maintenant à la Bibliothèque impériale [1].

Tallemant des Réaux, l'auteur des *Historiettes*, n'a fait que l'entr'ouvrir, et il le juge mal [2]. Le P. Lelong et Févret de Fontette, qui ne pouvaient étudier tout ce qu'ils cataloguaient, n'en donnent que les titres [3]; Cimbert et Danjou, P. Paris, H. Martin, Daremberg, A. Baschet, dans de récents ouvrages, citent le *Journal* d'Héroard, et en donnent une idée plus juste que l'appréciation fétide de des Réaux; mais ils ne le font pas suffisamment connaître.

Ce *Journal* n'est point seulement, comme le feraient supposer les fonctions de l'auteur, un recueil de notes quotidiennes relatives à la santé de son client, ou, comme s'exprime Michelet, « le journal des

[1] *Mss.* n° 4022. — Ce manuscrit offre au commencement une lacune de trois années; mais elle est comblée par le manuscrit de M. le marquis de Balincourt et la publication qui vient d'être faite.

[2] III, p. 62, édit. de 1840.

[3] Lelong, II, n° 21447 de la *Bibliothèque historique*. Le n° 21448 indique une copie du même *journal*.* Elle est aujourd'hui dans le cabinet de M. le marquis de Balincourt. Cette copie est importante parce qu'elle contient les trois premières années, qui manquent dans l'original.

digestions de Louis XIII. » La science historique n'aurait rien à gagner à de nauséabondes remarques. Ce qui fait à nos yeux la valeur du *Journal*, c'est l'attention du docteur à signaler les moindres actions du prince et tout ce qui se passait autour de lui.

Ces tablettes s'arrêtent au siége de la Rochelle, où l'auteur mourut à la suite du roi, le 10 février 1628 [1], après avoir rédigé pendant plus de la moitié de la vie de Louis XIII cette volumineuse et singulière production.

Les lacunes qu'on y rencontre sur la fin inspirent peu de regrets : elles appartiennent à une époque où le rédacteur est devenu, par prudence, d'un laconisme sans pareil. Prolixe dans sa première moitié, le *Journal* fatigue, dans la seconde, par sa brièveté et une stérilité croissante. A mesure que le prince grandit, Héroard devient plus timide ; sa main n'ose plus écrire ce que ses yeux voient et ce que ses oreilles entendent : le rédacteur perd en indépendance ce que son maître gagne en autorité.

Le docteur avait révélé au Dauphin l'existence de ses *Tablettes*. « Vous répétez tout ce que je dis, lui reprochait un jour le prince. — Je fais mieux, avait répondu Héroard, qui voulait réprimer de mauvais penchants, j'écris tout ce que vous faites [2]. »

Devenu roi, Louis XIII se préoccupa de l'existence d'un document dont la franchise était inquiétante, et voulut savoir s'il n'était pas interrompu [3]. Le jeune monarque n'ordonna pas à son docteur de poser la plume ; mais il est certain que l'auteur du *Journal* en prit une autre.

On s'aperçoit de quelques discrétions dès l'année 1610, quand le prince, âgé de neuf ans, se proclame roi de France et de Navarre. Elles deviennent plus nombreuses lorsque le 2 octobre 1614, à treize ans, il se rend à cheval au Parlement, où il déclare sa majorité, disant « sans bégayer » ce qu'on lui avait appris la veille : « J'attends de mes sujets l'obéissance et le respect dus à l'autorité que je tiens de Dieu. » La présence du maréchal-gouverneur, la mort de Henri IV, dont le docteur perdait l'appui, le caractère ombrageux de Marie de Médicis, la susceptibilité terrible de Louis, gênaient la libre allure du rédacteur. Malgré les lacunes et cette réserve spontanée ou prescrite, le manuscrit de la Bibliothèque impériale forme encore six gros volumes in-folio [4].

[1] Voir la dernière page du *Journal*. Le corps d'Héroard repose dans l'église de Vaugrigneuse.

[2] *Journal*, 1605, juin, 21.

[3] *Ibid.*, 8 octobre et 31 décembre 1611, après la mort de Henri IV.

[4] Il y en aurait vingt si l'auteur avait fini comme il avait commencé. Il faut ajouter aux six in-folios de la Bibliothèque impériale les volumes qui représentent les trois premières années du prince.

L'auteur ne perd jamais de vue le prince dont la santé lui est confiée ; il interroge ses yeux, sa respiration, sa langue, la pulsation des artères; il observe ce qu'il mange, il veille sur ce qu'il boit, il examine la quantité et la nature des aliments, les phénomènes les plus vulgaires et les plus secrets... il enregistre tout avec une constance et un courage incroyables : c'est une sentinelle qui épie l'ennemi.

La médecine et l'art culinaire nous intéressent peu ; mais Héroard ne se borne point aux fonctions animales : l'attitude, le geste, les regards du prince, les jeux qu'il affectionne, ce qu'il recherche ou repousse, ce qui le réjouit ou l'attriste, ce qui le calme ou l'irrite, ce qu'il balbutie dans ses rêves, son médecin n'oublie rien, il figure même le bégaiement du prince, quand il rapporte ses paroles.

S'il s'arrête aux accidents matériels, il surprend à toutes leurs issues l'esprit et le cœur du prince ; c'est là pour nous le côté intéressant du Journal.

Pour connaître l'homme, il faut le prendre chez lui, quand il est sans artifice, ou dans la naïveté de l'enfance, quand la figure est ouverte et sans masque. Des princes surtout on ne voit guère que le visage d'emprunt ; historiens et peintres les représentent sous de brillants manteaux, l'épée ou le sceptre à la main : Louis XIII est sur le trône, où Richelieu l'élève le plus haut qu'il peut. Pour savoir ce qu'il porte au fond de l'âme, ce qu'il faisait espérer ou craindre, il faut le voir au château de Saint-Germain, sans couronne, jeune, enfant, dans toute la liberté que lui donnaient son âge, les basses complaisances de ses valets et le sentiment qu'il avait de son autorité et de son indépendance.

L'éducation et les années peuvent réfréner et couvrir les penchants naturels; mais elles ne les extirpent guère ; le moindre souffle soulève le voile et découvre la forme maîtresse. Les éphémérides d'Héroard, qui semblaient devoir se borner à la médecine, sont donc une bonne fortune pour l'histoire de Louis XIII.

IV

Si le Dauphin avait été isolé derrière les fossés du château, entre ses gardes et son médecin, peut-être ne le connaîtrions-nous encore qu'imparfaitement ; l'homme ne se révèle tout entier que dans ses contacts avec ses semblables, au sein des événements dont la vie la plus commune est semée. Mais ce palais n'était point pour le fils de Henri IV une retraite solitaire ; il y vivait en nombreuse compagnie, trop nombreuse même, avec ses frères et ses sœurs, légitimes et il-

légitimes, avec les enfants de Gabrielle et de la marquise de Verneuil, quelquefois avec ceux des comtesses de Moret et de Romorantin. Il avait pour compagnons des fils de grandes familles, Montmorency, Liancourt, Mortemart, Lavalette, Ventadour...

Dans ce nid aérien, bâti sur la corniche d'un plateau boisée, il y avait des oiseaux de toute sorte ; à côté des princes et des princesses, enfants du roi, le Dauphin rencontrait ceux des gouvernantes, des nourrices, des femmes de chambres, des valets, tout un petit peuple, sur lequel le petit roi exerçait despotiquement son empire. Les épousées du village venaient même le jour de leurs noces danser au château.

La cour était ailleurs : mais le fils de Marie de Médicis avait à Saint-Germain la sienne, au milieu de laquelle il trônait. Il avait ses grands officiers et sa garde ; M. de Mansan était capitaine aux gardes ; le cardinal Du Perron et M. de Boulogne étaient aumôniers. Des Yveteaux, Nicolas Lefebvre, Despréaux, Fleurance, précepteurs ; — La Martinière, Dupont, de la Croix, de Vernet, étaient compagnons du prince. L'italien Francini, que le Dauphin recherchait et visitait sans cesse, était l'artiste, le mécanicien des fontaines et des grottes « merveilleuses. » Indret, Le Bailly, Balant, Hauterive jouaient du luth ; Pradel et Boileau de la viole et du violon ; La Haye et La Chapelle de l'épinette et de la mandore. Il avait ses nains, ses bouffons, ses chiens : il reçoit dans la grande salle des fêtes la meute que lui amène la comtesse de Mansfeld. Héroard passe en revue toute la colonie ; il en trace rapidement les évolutions et les révolutions, quels qu'en soient la nature et les résultats, méritoires ou flétrissants.

La scène s'étendait plus encore. Le château de Saint-Germain était loin de Paris et de Fontainebleau ; mais la longueur, les difficultés du voyage et le peu de sûreté des routes n'arrêtaient pas l'invasion du dehors. Les ponts du château de Saint-Germain s'abaissaient continuellement devant une multitude empressée, qui venait baiser les mains du roi futur, pour se recommander à celui qui régnait encore. On arrivait « en grande troupe. » Voici des princes de toutes les branches, directes, indirectes, naturelles, — des représentants d'États provinciaux ou des corps judiciaires, les députés de l'assemblée générale du clergé de France, les ambassadeurs des nations étrangères, des gouverneurs de provinces, des maréchaux, des capitaines, des cardinaux, des évêques... Aujourd'hui se présentent les Brularts, Jeannin, Sully, d'Andelot, Bassompierre, le duc de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne ; demain, le duc de Ventadour, de Noailles, le maréchal d'Ancre, de Luynes, Séguier, Blancmesnil, de Gondy, Cinq-Mars, de Thou ; une autre fois, les princes d'Orange, de Condé

et de Conty, les comtesses de la Rochefoucault, de Randan, de Guiche, de Choisy; la marquise de Royan, madame de Longueville, la présidente Hennequin, la *signora Concini*, cent autres femmes diversement célèbres, sans compter la marquise d'Entragues, toute-puissante, malgré sa conspiration, la reine Marguerite de Valois réconciliée, Marie de Médicis, cherchant son fils au milieu des enfants naturels du roi; enfin et plus souvent que personne, le roi lui-même, qui venait jouer avec eux et... courre le cerf dans la forêt.

Le jeune prince y accompagnait quelquefois son père. Il visitait les châteaux du voisinage; on le menait à Paris et à Fontainebleau, quand la cour y était; le théâtre est grand et varié. Le *Journal* d'Héroard, est donc une vaste galerie où le Dauphin se meut librement, où il se présente sous toutes les faces, dans laquelle son caractère se montre tel qu'il est, et dans toute sa naïveté.

V

Mais le docteur, conseiller-secrétaire du roi, hôte prudent de la couronne sous trois règnes, avait-il pour parler du Dauphin la liberté que demande l'histoire? «L'affection[1]» qu'il avait pour son royal client, la crainte de déplaire et de perdre la faveur dont il jouissait, ne devaient-elles pas le lui faire voir sous un jour trop favorable?

Oui, s'il s'agit d'un document public; non, dans le cas contraire. Or, dans son *Journal*, Héroard est littéralement chez lui, loin des regards, à huis clos, inaccessible à ses propres passions, dans un sanctuaire où il dépose en secret, dans l'indépendance la plus absolue, et pour lui seul, ce qu'il voit et ce qu'il entend. Susceptibilité jalouse, ostentation vaine, allures dédaigneuses ou brutales, les mauvaises pensées qu'inspire aux âmes petites la conscience du pouvoir, l'indécence même sont signalées dans ces curieuses tablettes, avec autant de franchise que s'il se fût agi d'actions glorieuses, mais avec l'inquiétude de l'amitié, car le seigneur de Vaugrigneuse aimait le prince « de cette tendre et cordiale affection, que les pères, dit-il, ont pour leurs enfants[2]. » Si la vérité nue ne se trouvait pas dans ces feuilles intimes, il faudrait dire qu'un auteur qui écrit pour lui seul veut se tromper: « Ipsum se nemo decepit[3]. » Nous pouvons donc hardiment puiser dans le *Journal* d'Héroard.

[1] Héroard, *De l'institution du prince*, 2e matinée.
[2] *Ibid.*
[3] Pline, *Pan. Traj.*

VI

On ne peut en dire autant d'un autre livre du même auteur : *De l'Institution du prince*[1], dont toutes les biographies ont fait l'*Institution d'un prince*, comme s'il s'agissait d'un être de fantaisie. Le fils de Henri IV en est encore l'objet unique; mais le point de vue diffère. Dans son *Journal*, Héroard se contente d'enregistrer ce qu'il voit, ce qui se produit dans le prince et autour de lui, crûment, sans réflexions. Il prend sur le vif des moulages qu'il garde pour les secrètes études de l'atelier. Au contraire, la réflexion a la plus grande part dans le livre de l'*Institution;* le docteur, qui voulait *publier* sa consultation morale, en atténue l'amertume pour ne pas irriter le malade, blesser Henri IV, désabuser Marie de Médicis, encourir leur disgrâce et inquiéter les provinces. Comment dire publiquement au fils, dont l'auteur connaissait l'orgueil et la violence, à la mère, pleine d'illusions, au père couronné de lauriers et pensant à sa dynastie, à la France, dont le sol tremblait encore, comment leur dire, sans éveiller des susceptibilités et ranimer le volcan à peine éteint : Son Altesse a de laides et malheureuses inclinations ? Héroard eut-il pu livrer à l'impression les lignes suivantes : « Le Dauphin est né terrible, et ses premières années font trembler. Il est dur, colère jusqu'aux emportements contre les choses inanimées; incapable de souffrir la moindre contradiction, même des heures et des éléments, sans entrer dans des fougues à faire craindre que tout se rompe dans son corps. Il est opiniâtre à l'excès, ami du jeu, où il ne peut supporter d'être vaincu et où le danger avec lui est extrême. Il est souvent farouche, naturellement porté à la cruauté, barbare en raillerie, saisissant le ridicule avec une justesse écrasante. De la hauteur des cieux, il ne regarde les hommes que comme des atomes, avec qui il n'a aucune ressemblance, quels qu'ils soient. » On dirait que Saint-Simon, le Tacite qui a fait ce portrait d'un autre Dauphin, copie celui du *Journal.*

Aux yeux de l'histoire, le défaut capital de l'*Institution de Louis XIII* est d'être un livre; et, dans les circonstances où il parut, ce livre

[1] *De l'Institution du prince,* par Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse, conseiller-secrétaire du roi, médecin ordinaire de Sa Majesté et premier médecin de Mgr le Dauphin. — A monseigneur le Dauphin. — Paris, chez Jean Jeannon, rue Saint-Jean-de-Latran, à la *Rose rouge*. MDCIX, avec privilége du roi. — Ce livre curieux a été réédité par MM. Soulié et de Barthélemy à la suite des *Extraits* du *Journal.*

était un manifeste : il fallait que le Dauphin plût à la cour et aux provinces. Or, dans l'*Institution*, faite pour le grand jour, le courtisan avive ou éteint les couleurs de son modèle, il adoucit les contours, supprime les difformités, et les remplace par des qualités brillantes ; le portrait diffère radicalement de l'autre : « Toute la France, dit-il, est pleine d'allégresse, en voyant dans le Dauphin son salut et sa conservation. Ce désir naturel de tout savoir, son bon sens, son ferme entendement que chacun reconnoît, ces germes de piété, d'équité, de prudence, de valeur et d'humanité, dont la nature a jeté à pleine main la semence au fond de son âme, font croire qu'il lui sera facile de satisfaire à l'espérance publique[1]... »

Tout le livre est semé de traits semblables : L'héritier présomptif est né sain de corps, son esprit est excellent, un beau feu reluit dans son âme, ses vertus sont héroïques, il est docile, prudent, sage, avancé, fort, mais surtout d'une bonté, d'une douceur, d'une mansuétude merveilleuses...

Impossible d'être plus louangeur, moins vrai et plus en contradiction avec le *Journal ;* mais il fallait qu'en voyant le Dauphin traverser Paris sur son petit cheval, les bourgeois pussent s'écrier : Le gentil prince que nous avons[2] ! Toutefois, la situation d'Héroard était pénible : *Adstabat Burrhus mœrens et laudans*, pourrait-on dire avec Tacite.

Le *Journal* et l'*Institution*, sortis de la même plume, ont donc peu de rapport; on prendrait volontiers l'un pour une diffamation, l'autre pour une apologie de la même personne. Héroard a si bien compris l'opposition de ses deux écrits et le caractère peu sûr de l'un d'eux, qu'il a cru de son devoir d'avertir M. de Souvré, gouverneur désigné du Dauphin, qu'il n'avait pu dire, dans l'*Institution*, tout ce qu'il pensait et savait du prince. Pour diriger l'*Instituteur* dans sa mission, « il lui fait offre, dit Héroard, d'un *Journal* duquel il pourra tirer, fil après autre, des conjectures évidentes des complexions et inclinations de son élève[3]. »

Il voudrait qu'on les ignorât, que l'on cachât le Dauphin « jusqu'à ce qu'il eût *esgouté ses petites humeurs*..., pour que toute la France, qui a les yeux sur lui, mue d'espoir et de crainte, n'ait pas, si elle le voyoit, une impression de mauvais augure, ou la volonté d'un *sinistre dessein*, comme possible, il se pourroit[4]. »

[1] Héroard, *De l'Institution*, etc., épît. dédicatoire.

[2] L'ambassadeur vénitien, dans sa dépêche du 11 mai 1611, dit : « Nel anarde al Louvre, traversò Egli la città, e dal popolo fu veduto ed acclamato con gran tenerezza... »

[3] Héroard, *De l'Institution du prince*, 2e matinée.

[4] *Ibid.*, 3e matinée, dans la forêt de Saint-Germain.

Cette dernière phrase, arrachée à Héroard par la force de la vérité, jette une lueur effrayante sur cette jeune figure; elle dut faire trembler le maréchal.

L'opinion du docteur sur le prince se montre jusque dans les précautions qu'il prend pour la dissimuler; les formes naturelles se voient malgré les draperies. D'ailleurs, les remèdes, prescrits dans l'*Institution*, faite pour le malade, n'accusent-ils pas la maladie?

VII

Ce livre, composé au Château-Vieux de Saint-Germain, y fut offert par l'auteur au prince, qui en était l'objet, le 1er jour de l'an 1609.

Le Dauphin reçut ce présent avec une indifférence dont Héroard a gardé note dans son *Journal* : « Je lui donne mon livre, dit-il, fait pour lui; et il me commande de le garder[1]. » Le docteur le garda sans doute longtemps.

Le prince avait cependant le désir « *de tout savoir*. » Il était ingénieux et adroit; la varlope, la lime, la forge, rien ne lui était étranger. Il tournait avec un Allemand, dessinait avec Fréminet, modelait avec Dupré, jouait de l'épinette avec La Chapelle, du luth avec Bailly, montait à cheval avec Pluvinel, faisait des armes avec Hiéronimo ou Salomon, chantait avec Indré, dansait la saugrenée et la sarabande, la gavotte et la bourée... Il savait les ballets des *Grenouilles* et des *Falots*, à faire « pleurer de joie » Henri IV[2].

Bassompierre, qui n'était pas flatteur, se mettait quelquefois à l'unisson de la cour; il « loua un jour Louis XIII de ce qu'il étoit fort propre à tout ce qu'il vouloit entreprendre, et que, n'ayant

[1] *Journal*, 1er janvier 1609.

[2] *Ibid.*, 1608, février 21. — Ce ballet des *Falots* fut exécuté le 21 février 1608 à Saint-Germain, dans la grand'chambre du roi, et en sa présence. Le Dauphin s'habilla en secret dans les appartements de madame de Montglat. « Il ne vouloit pas être reconnu, d'autant qu'il étoit habillé en fille, comme tous ceux qui dansoient avec lui, et masqué. M. le Dauphin et M. de Vendôme, madame et mademoiselle de Vitry, M. le Chevalier et M. de Verneuil; Marguerite, nièce de madame de Valon; mademoiselle de Verneuil, Nicole, fille de la nourrice de Madame, et Loyse, fille de celle de M. le Dauphin (qui l'appelait *Maman Dôdon*), » étaient des figurants. Chacun avait dans la main un cercle garni de laurier, au-dessus duquel était fixé un *falot* avec une bougie allumée. Ce ballet était composé de trois figures représentant les lettres H, O et L. Il finissait par le passage des cercles et une courante. L'auteur était un soldat piémontais, de la compagnie de M. de Mansan.

jamais été montré à battre le tambour, il y réussissoit mieux que personne[1]. »

Mais, à part la chasse, qui fut toute sa vie sa passion, « il étoit en tout, dit l'Étoile, enfant, *enfantissime*. Après sa majorité et son mariage, il s'amusait encore « à imiter avec des tuyaux de plume les artifices des eaux de Saint-Germain[2]. » Il fabriquait des canons de cuir, des toiles de chasse, des trébuchets; il attelait des boucs à sa petite voiture ; il travaillait à ses châssis avec M. de Noyers, ramait ses pois et s'entendait en confitures. Sa Majesté lardait avec Georges, et le disputait à Devienne, son cuisinier, qu'il appelait *Grand-Roty*.

VIII

Le fils de Henri IV n'avait pas seulement le désir de « tout savoir, » et de tout faire ; il avait le goût des arts, de la mémoire, de l'intelligence, de l'imagination, la vivacité d'esprit de son père, la repartie souvent piquante. Mademoiselle de Ventelet lui dit une chanson; il la répète :

— Mon Dieu ! monsieur, quel esprit vous avez !

— Mon esprit, répond-il, est comme les joues de Robert, le singe de papa ; j'y fourre tout[3].

On lui apprend que sa mère avait donné à M. de Frontenac, le fils, la capitainerie de Saint-Germain, qu'avait son père, et que celui-ci gardait la lieutenance :

— Voilà qui est curieux, dit le prince ; le lieutenant donnera le fouet à son capitaine[4].

Le marquis de Tresnel lui demande lequel de lui ou de M. de Verneuil était le plus souvent fouetté.

— Ho ! dit le Dauphin, le gouverneur de Féfé, M. Dupont, est bien doux; mais M. de Souvré ne l'est pas du tout ; il faudroit saler M. Dupont, et donner du sucre au maréchal.

Le mois précédent — et ceci a une plus haute portée — il entend dire que Mutius Cordus avait brûlé sa main, pour la punir d'avoir poignardé un autre que Porsenna :

— Il aurait dû brûler sa tête, dit l'enfant ; elle avait conseillé

[1] Bassompierre, I, 357, année 1618.
[2] *Ibid.*
[3] *Journal*, 1608, mars, 25.
[4] *Ibid.*, 1610, septembre, 23.

la main[1]. — Mais son esprit et son intelligence n'allèrent pas jusqu'à lui faire comprendre ce qui lui manquait :

> Il eut cent vertus de valet
> Et pas une de maître[2].

C'est ce qu'en d'autres termes lui dit un jour M. d'Angoulême :
— Sire, vous portez avec vous votre abolition[3].

IX

Cette malheureuse habitude de sauter à tout et de ne tenir à rien, cette nature stérile, quoique riche, et qui, voulant être partout, n'était en réalité nulle part, inquiétaient l'auteur de l'*Institution*. Comment saisir un cheval échappé qui s'épuise en courses vagabondes? Il conseille la lecture : la parole ne fait que couler; quand on lit, l'esprit s'arrête et digère tout à loisir. « Je conjecture, lui dit le maréchal, que vous seriez d'avis de lui faire savoir les lettres?

— Bien qu'on tienne communément, répond Héroard, qu'il importe peu que les princes soient doctes, j'estime toutefois que les lettres ont la vertu de donner à l'esprit de l'embellissement et de la vigueur. De plus, il est fort raisonnable que celui qui doit commander à tous, les surpasse aussi trestous en suffisance. »

L'auteur toutefois avait peu d'espoir ; il ajoute : « C'est là, certes, un bien ; mais il est plus aisé à souhaiter qu'à espérer pour notre jeune prince, vu le siècle où nous vivons. La rouille d'une cuirasse est aujourd'hui plus prisée que l'excellence et la lumière de la doctrine[4]. »

Le siècle, en effet, a une grande influence sur l'éducation; nous en aurons bientôt des preuves fort tristes ; mais dans son *Journal*, l'auteur, plus libre, reconnaît que le Dauphin avait naturellement horreur du travail ; et que, si les occupations frivoles auxquelles il

[1] *Ibid.* Héroard a traduit dans deux distiques la réponse du prince :

> Sedentem solio Mutius pro rege trucidat.
> Erroris pœnas sentiit arsa manus,
> Quum caput hoc meruit torreri, o Scævola, flammis,
> Delphin ait, falso consuluisse manum.

[2] Épitaphe.
[3] Tallemant des Réaux, III, p. 69, 1840.
[4] Héroard, *De l'Institution du prince*, 3e matinée.

se livrait capricieusement eussent exigé de l'application, il les aurait évitées, comme il évitait tout labeur intellectuel.

Quelques traits de sa vie feraient peut-être croire qu'il aimait la lecture. Son page, avec qui il s'amusait, lui dit en plaisantant et sans doute dans une intention maligne : « Nous chargerons de bons vins le bateau du Pecq !

— Non, répondit le prince qui aimait la contradiction ; nous le remplirons de livres. »

Il plaisantait. Des livres, il n'aimait que ceux où il trouvait des figures : on le voit sans cesse avec les emblèmes d'Alciat, les animaux de Gesner, les figures de la Bible, les bâtiments de Vitruve, les cartes ou l'*Aurei sæculi imago* d'Ortellius, les plans et les figures de Merula et de Du Choul ; jamais avec César, Salluste, Tacite ou seulement avec Plutarque, que Henri IV, à son âge, aimait tant.

L'*Histoire de la paix*, écrite par Pierre Matthieu, historiographe de la cour, fut offerte au prince par M. de Vic, de la part de l'auteur, au château de Saint-Germain[1]. Le sujet était intéressant ; il devait fixer l'attention du fils de celui qui avait conquis cette paix. Mais le livre n'avait pas de gravures : il eut le sort de l'*Institution;* le Dauphin en détourna les yeux et se mit à feuilleter les *Chasses* de Du Fouilloux.

L'année suivante, il vit Matthieu dans les mains de *Féfé*, le chevalier de Vendôme. Il laissa tout à coup le livre des *Oiseaux* et voulut enlever à son frère l'*Histoire de la paix*. Ce n'était point pour lire ; il défendait sa propriété envahie et son autorité méconnue. Il courut sur le coupable à coups de poings, en disant : « Je vous ferai trancher la tête. » — On *tance* le prince, dit Héroard ; mais il persiste, en criant : « Je lui avois commandé trois fois de n'y toucher pas ! — Permettez, monsieur, dit le chevalier pour le distraire ; je vous ferai jouer. — Non, dit le prince en colère ; allez-vous-en. Vous me dites cela pour me le faire passer[2]. »

La lecture, dont Héroard voulait que de Souvré se servît comme de bride, n'était donc point du goût de cet esprit léger et indomptable. Il se cabre à la vue d'un livre ; ou, s'il consent à jeter un coup d'œil sur une page, c'est pour s'en délivrer plus vite. Il lit une ligne et dit aussitôt : « Assez ! une autre fois j'en dirai cinquante[3]. »

Quelques jours après, pour s'affranchir complétement de son livre, il le cacha et accusa la petite Du Lux de le lui avoir pris. On trouva

[1] Cette histoire est peu connue ; Feller ne la mentionne pas ; elle parut en 1606.

[2] *Journal*, 1606, janvier 17.

[3] *Ibid.*, 1607, août 12.

le corps du délit dans le chapeau de Son Altesse[1]; elle avait menti pour ne rien faire.

L'émulation paraît un jour triompher de son apathie. Il va dans la chambre du chevalier, où se tenait l'école. « Je veux aussi étudier, dit le prince, en voyant ses compagnons à l'étude. Qu'on apporte mon équipage. » C'était une écritoire en forme de cassette, dans laquelle se trouvait papier, plume et encre. Mais ce bon mouvement ne dura pas; on le vit incontinent plier bagage.

Pour secouer le joug que l'étude lui eût imposé, tous les moyens étaient bons; après le mensonge, qui est toujours une lâcheté, et la résistance souvent brutale, cette âme, naturellement hautaine, s'abaissait quelquefois à la flatterie : « Maman Gat, c'est bien long! disait-il en la caressant; maman Gat! ma bonne femme, c'est bien long![2] »

A bout de voie, Louis XIII eut la pensée d'appeler à son aide la corruption. C'était en 1614; il venait de proclamer sa majorité; David Rivault, sieur de Fleurance, que ses *Éléments d'artillerie* avaient recommandé à la reine, parce que ce mathématicien devait être du goût de son fils, grand amateur de mécanique, Rivault lui faisait un jour je ne sais quelle démonstration. L'élève n'écoutait guère; il arrête tout à coup son précepteur : « Fleurance, lui dit-il d'une voix douce, si je vous donne un évêché, accourcirez-vous mes leçons?

— Non, sire. »

Sa Majesté se tut, mais la démonstration fut sans doute remise[3].

Un autre jour, la scène fut moins calme; le roi ne se contint plus : il entra en fureur contre le savant, qui, sans se troubler, lui répondit : « Sire, j'aime mieux que vous me haïssiez homme de bien, que si vous m'aimiez autrement; je gagnerai aussi bien ma vie chez les Turcs, qu'auprès de Votre Majesté. »

Le maréchal de Souvré lui-même a peu d'empire sur son élève. Il était dans le cabinet des études, occupé de toute autre chose que de son livre; le gouverneur l'engage à quitter les bagatelles pour des objets plus dignes de lui. Le roi le regarde en face et s'aperçoit qu'il est couvert. « Quoi! dit-il au maréchal en évitant la question, vous avez votre chapeau sur la tête?

— Oui, répond le maréchal; et si je ne l'ôte pas, ce n'est point que j'ignore ce que je vous dois. Plaignez-vous à la reine. »

Lefebvre, un de ses précepteurs, ramène la discussion à son point

[1] *Journal*, 1607, novembre 20.
[2] *Ibid.*, 1605, juillet 19.
[3] *Ibid.*, 1614, novembre 21.

de départ, en engageant leur élève à travailler. Le jeune roi se tourne alors vers ce dernier : « En vérité! lui dit-il d'un air moqueur, du commencement vous étiez si doux, que vous trembliez ; et maintenant vous êtes si dur[1] ! »

Le 22 décembre de la même année, en vertu de son bon plaisir, il refuse tout net d'étudier la géographie. Le maréchal insiste ; son élève l'attaque : « Vous êtes en colère? lui dit-il. Eh bien! levez-vous!

— La reine m'a permis de m'asseoir.

— Je vous ferai bien lever. »

Il prend brusquement sa chaise, la porte à côté de celle de M. Souvré, s'y assied en sautant et s'écrie, levant la tête : « Venez maintenant vous accomparer à moi! »

Le maréchal se lève; et le roi s'en va en ricanant chercher ses cartes[2].

La bataille est quelquefois d'une autre nature ; le prince se contente de lancer à la figure du maréchal les noyaux de ses cerises, de le menacer des verges, de lui faire les cornes[3], de l'obliger à lever la main qu'il ne se fâchera plus[4], ou, dans une suspension d'armes, d'appeler en conférence le duc de Bouillon, pour traiter de la paix.

Mais sa raillerie est parfois d'une insolence barbare :

« Hé bien! maréchal, vous n'avez rien à dire à cette heure?

— Non, sire. »

L'élève se précipite alors vers le gouverneur et l'embrasse :

« Ha ! le bon homme! le meilleur homme du monde! allez vous coucher! allez et dormez bien[5]! »

L'année même que le livre de l'*Institution* lui fut offert, le prince avait déclaré à son gouverneur qu'il ne voulait rien faire ni rien croire de ce qu'il pourra jamais lui dire[6]. Voilà l'enfant proclamé docile par le document public.

[1] *Journal*, 1611, septembre 26.
[2] *Ibid.*, 1611, décembre 22.
[3] *Ibid.*, 1609, mai 5.
[4] *Ibid.*, 1613, janvier 26. — 1611, août 6.
[5] *Ibid.*, 1612, août 4.
[6] *Ibid.*, 1609, juillet 16.

X

Henri IV avait, à onze ans, traduit les premiers livres des *Commentaires* de César, sous la direction de La Gaucherie, précepteur de l'illustre Béarnais. Les flatteurs voulaient que son fils, qui ne lui ressemblait guère, fût son image; ils lui attribuèrent une traduction du *Carta regia*, lettre en soixante-douze chapitres, adressée à Justinien par un diacre de Constantinople. Cette épître, que les Grecs appellent *la Royale*, traite des devoirs des princes, et fut mise entre les mains de l'enfant, le 23 janvier 1612 [1], pour lui apprendre à la fois ses devoirs, auxquels il ne pensait guère, et la langue latine, dont il ne savait pas les déclinaisons en 1609 [2]. Le traducteur est respectable, en vérité; il a dix ans et demi, vingt mois de latin et pas de goût pour l'étude! La traduction de *la Charte royale* appartient au professeur qui expliquait le texte et corrigeait ensuite l'écho, quand il avait mal répété [3].

Les ombres du château de Saint-Germain ne furent pas aussi épaisses que Héroard l'aurait voulu; on connut bientôt de l'autre côté des murailles l'aversion du Dauphin pour les lettres. Billard, dans sa tragédie de *la Mort de Henri IV*, la moins mauvaise de ses pièces, écrite l'année même qui suivit l'assassinat, Billard met en scène la cour toute entière. On y voit figurer le Dauphin, qui s'exprime en ces termes :

> ... Je ne suis jamais las
> De courir tout un jour; mais, si je prends un livre,
> La lettre me fait mal... ;
> La migraine me tient. N'en sais-je pas assez
> Pour l'aîné d'un grand roi ? Tous ces rois trépassés
> Il y a si longtemps ne savoient rien que lire,
> Parler en bon français et bien faire le sire :
> Que désire-t-on plus?

Là-dessus, ses compagnons font naturellement chorus :

> Je ne puis mettre dans ma tête
> Ce méchant latin étranger
> Qui met nos fesses en danger...

Ce ne sont point là des traits lancés par un ennemi; Billard avait dédié sa tragédie à la régente, Marie de Médicis; il comptait qu'en

[1] *Journal*, 1612, janvier 23.
[2] *Ibid.*, 1609, avril 30.
[3] *Ibid.*, 1612, janvier 27.

ennoblissant ce dégoût pour l'étude, il s'attirerait les faveurs du fils et de la mère. Cette proclamation du *far niente* déplut à de Souvré qui le combattait, aux précepteurs dont la mission devenait plus difficile, à Héroard surtout ; il connaissait jusqu'au cœur du palais, « de *vieilles cuirasses*, des partisans qui ne chatouilloient, dit-il, que les gales de l'âme, pour substituer à la raison une humeur fainéante, mollasse et sans saveur[1]. » Le poëte, ancien secrétaire des commandements de la reine Marguerite, en fut pour sa bassesse.

Héroard avait conseillé au maréchal de faire apprendre à son élève, au lieu du grec, les langues étrangères et l'histoire. Le docteur avait raison ; mais nulle part, dans le *Journal*, il n'est question d'espagnol, d'anglais ou d'allemand, pas même de la langue de sa mère. Il assistait, un jour, à une comédie italienne, qui excitait l'hilarité des spectateurs. Il se mit à rire, lui aussi, mais sans comprendre : « pour faire croire, dit-il ingénuement, qu'il savait l'italien. »

Quant à l'histoire, qui est « la vieillesse des jeunes gens, » il l'abandonna avec le latin à douze ans et demi[2], et n'y revint guère par la suite.

Gomberville, le président Hénault et le père Griffet, disent que ce qui le dégoûta de la lecture fut l'histoire de France de Fouchet. Cela n'est point ; quand Mézerai présenta le premier volume de la sienne à Louis XIII, devenu homme, que fit ce roi ? Il ouvrit le livre, tomba sur une gravure qui représentait Suger, et se mit à la copier sans dire un mot à l'auteur ; Louis XIII n'avait pas perdu, dans l'âge mûr, le goût des images, avec lesquelles il avait passé son enfance. On comprend qu'il ait supprimé, après la mort de Richelieu, toutes les pensions des gens de lettres, et qu'il ait dit : *Nous n'avons plus à faire de cela.*

Finissons ce chapitre par un trait mordant, qui le résume. Bassompierre disait au roi que, lors de son ambassade à Madrid, il avait fait son entrée dans cette ville, monté sur la plus belle petite mule du monde, que lui avait envoyée le roi d'Espagne : « Oh ! la belle chose que c'était, s'écria Louis XIII, de voir un âne sur une mule ! — Tout beau ! reprit Bassompierre ; sire, c'est vous que je représentois. »

[1] Héroard, *De l'Institution du prince*, 4e matinée.
[2] *Ibid.*, 1614, janvier 7.

XI

Personne ne demande pourquoi Louis I[er] fut appelé le *Pieux*, et Louis IX *saint*. D'autres rois ont porté les noms de *Hardi*, de *Hutin*, de *Sage*, de *Grand*, de *Père du peuple*. Chacun a son auréole naturelle et incontestée; mais Louis XIII, surnommé le *Juste*, a-t-il mérité la sienne? L'amour de la justice fut-il le caractère dominant de sa vie? ou un trait de justice éclatant l'a-t-elle marquée de son sceau?

On n'est point d'accord sur l'origine de ce surnom[1]. Tallemant des Réaux, qui savait bien des secrets, suppose que Richelieu l'appela le *Juste* pour éviter celui de *Bègue*, qu'un vice de prononciation pouvait lui faire donner. Richelieu chercha incontestablement à glorifier le roi de France; mais ce roi était dit le *Juste* bien avant la nomination de ce grand ministre. Il faut donc remonter plus haut.

« Dès les premières années de son *règne*, dit le président Hénault, le fils de Henri IV fut appelé le *Juste;* et, ajoute-t-il, on n'en sait pas davantage. »

L'érudit président a fait un pas vers la vérité; mais pour l'atteindre il faut remonter même avant le *règne* de ce prince; Louis XIII eut ce titre en naissant; Marie de Médicis accoucha sous le signe de la *Balance !*

Les préjugés contemporains et les flatteurs, qui sont de tous les temps, se trouvèrent d'accord; une coïncidence fortuite fut prise pour une bonne nouvelle; ce qui n'était que de l'astrologie devint une vérité : le nouveau-né fut le *Juste* par la grâce du zodiaque! « Nostre prince, disait-on, doit tenir en sa main ceste *Balance* qu'il a portée du ciel en sa nativité[2]. »

Rubens fut un des propagateurs de cette flatterie. Quand il fit le tableau de l'accouchement de la reine, il y représenta la déesse de la *Justice*, accompagnée de sa *balance*, recevant le prince des mains de sa mère, et le donnant en garde au génie de la Santé[3].

Ouvrez le livre qu'Héroard dédia à Louis XIII *avant* son avénement à la couronne : le frontispice est la traduction figurée de la même flatterie. On y voit l'enfant debout entre les deux moitiés *égales* d'un globe coupé d'un pôle à l'autre, dans le *juste* milieu qui est le

[1] Hénault, *Abrégé chronologique de l'histoire de France.*

[2] Héroard, *De l'Institution du prince*, 4e matinée.

[3] Héroard, premier médecin du prince, ne serait-il pas ce génie de la Santé? — Les tableaux, dont celui-ci fait partie, ont été gravés par Autran, sur les dessins de Nathier. — Musée du Louvre, n° 631.

caractère de la *justice*. L'auteur, qui craignait peut-être de n'être pas suffisamment compris, a mis dans la main droite de sa royale figurine une *balance* dont les bassins sont *égaux*, et sur le bras gauche de l'enfant le poisson symbolique du *Dauphin* de France.

En venant au monde, Louis XIII s'est trouvé le *Juste*. On ne dira pas de lui ce que Tertullien disait des premiers chrétiens : *fiunt, non nascuntur*.

Six mois avant la publication de l'*Institution du prince*, l'occasion se présenta d'annoncer de l'autre côté des frontières cette incarnation de la *Justice*, « portée du ciel » dans le berceau du fils du roi. Le 18 août 1608, le Dauphin, peu ami de l'étude, venait de dire à Beaugrand, son maître d'écriture : « Allez-vous-en, je n'écris point ce matin. — Monsieur, dit Héroard au prince, voici un petit livre dans lequel un seigneur allemand, Wilhelm Friedrich, vous prie d'écrire quelque chose. On verra votre écriture et votre nom dans toute l'Allemagne ; l'Empereur lui-même les verra ! »

Cet album était curieux. Maurice de Saxe, qui avait gagné la bataille de Nieuport contre Albert d'Autriche, y avait tracé en français cette fière devise : *Je maintiendrai*.

Le prince de Galles, qui écrivait quelquefois au Dauphin en lui envoyant des chiens et des chevaux, avait mis sur une autre, en latin : *Fax mentis honestæ gloria :* La gloire, c'est le mobile des âmes généreuses.

Sur une troisième, le comte d'Essex, qui fut décapité à Londres, avait écrit ces mots amers : *Virtutis comes invidia :* L'envie ne s'attache qu'au mérite.

Sur la page suivante, milord Cecil, ennemi du comte d'Essex, lui avait jeté cette réponse dédaigneuse : *Vana sine viribus ira :* Sans force, la colère n'est rien.

Flatté de se trouver en telle compagnie, surtout de penser que son écriture allait voyager par le monde et entrer chez l'Empereur, le Dauphin se hâta de répondre à Héroard : « Je veux écrire. »

Il ne savait pas un mot de latin : il n'avait que sept ans ; n'importe : il ne fallait pas, même à son âge, être inférieur à personne. Il écrivit donc, sous la dictée d'Héroard et la direction de Beaugrand, ce passage de Manilius, le poëte astronome :

Lancibus ut gentes tollat prematque
Signé : *Louis*.

comme s'il avait voulu dire : Je suis le *Juste;* je pèse les peuples dans ma *balance*[1].

[1] Héroard, *Journal*, 18 août 1608.

Mais ses précepteurs ne se faisaient pas illusion sur la justice innée de leur élève. Héroard, qui savait combien les procédés du prince étaient contraires à cette vertu, dit très-sensément? « On saura qu'il est *juste* quand il aura le désir de ne pas faire aux autres ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse à lui-même. »

Le P. Gauthier n'ignorait pas davantage ce qui manquait à ce prince pour être digne de l'honneur qu'on lui faisait. Il monta un jour dans la chaire de la belle et vénérée chapelle du château de Saint-Germain, bâtie par saint Louis, le plus *juste* des rois, et apprit au Dauphin ce qu'il avait à faire pour mériter le nom de *Louis* et celui de *juste*. Il prit pour texte ces mots : *Domine da regi judicium, et filio regis* JUSTITIAM. Il ne croyait donc pas au fatalisme astrologique.

Le 31 décembre 1611, plus d'une année après son avénement au trône, Louis XIII était encore loin de donner les preuves de justice que demandait Héroard. Lefebvre lui donna pour leçon ces mots : JUSTUS *princeps debet semper in promptu habere clementiam.*

En parlant à son élève, la veille du jour de l'an, de la clémence, comme d'un apanage de la justice, le précepteur avait peut-être dans la pensée d'obtenir la grâce de M. de Vatan, détenu à la Conciergerie pour un prétendu crime de lèse-majesté. « Un prince *juste*, répétait Lefebvre, doit toujours pardonner. — Même à M. de Vatan? dit Louis XIII. — Sire, le prince pardonne, mais il renvoie aux magistrats le jugement des crimes. »

Héroard s'exprime plus énergiquement dans l'*Institution :* « Il ne faut pas que le prince force les juges au préjudice de l'*équité*[1]. »

Ce roi de dix ans ne fut pas convaincu ; il appela M. de Souvré : « Que je vous die un mot à l'oreille. La royne, ma mère, dit que si on pardonne à Vatan, beaucoup d'autres voudront faire de même. » (Il s'agissait d'une affaire de faux-sauniers.)

Le maréchal s'inclina : « Voilà, sire, une parole notable. » Le roi la fit consigner dans le *Journal* de son docteur. Cet enfant était jaloux de son autorité et vindicatif; M. de Vatan fut exécuté en Grève[2].

Des Yveteaux lui-même cherchait à inspirer à son élève l'amour

[1] Héroard, *De l'Institution*, 5e matinée, sous le portique de Neptune du château neuf de Saint-Germain. Cependant, l'année même de la publication de ce livre, le prince, étant au palais, ne voulut pas entrer dans la chambre dorée où l'on rendait la justice : « Je ne veux pas entrer; la Justice y est, dit-il en souriant ; il ne faut pas l'empêcher. » — On reconnaît la leçon du docteur. — *Journal*, 1608, mars 5.

[2] Héroard, *Journal*, 31 décembre 1611. On avait pris sur ses terres des faux-sauniers. Vatan, par représailles, arrêta le fils du fermier des gabelles : « Je crois, dit Malherbe, qu'il aura son pardon. » Mais il fut exécuté en Grève et sa maison fut rasée.

de la justice, dont il ne voyait pas en lui, malgré la *Balance* de sa *nativité*, des germes bien rassurants : «*Discite justitiam moniti, et non temnere divos*. Savez-vous ce que cela signifie? dit sottement le précepteur au prince, qui la veille avait appris à décliner *Ludovicus* jusqu'à l'ablatif.

— Je ne sais, répondit l'enfant, » qui n'avait pu la nuit devenir un grand latiniste.

La traduction que fit le maître prouverait qu'il n'était guère au-dessus de l'élève : « Cela signifie, dit magistralement Des Yveteaux : « Soyez avertis à apprendre à faire justice et à ne craindre point Dieu[1] ! »

Cette traduction est la parodie de la plus belle pensée et du plus beau style qu'on pût offrir au prince : le respect de la justice et sa sanction suprême, la crainte de Dieu. Involontaire, cette version accuse une ignorance inexplicable à une époque où tout le monde se piquait d'être cicéronien ; voulue, elle est inqualifiable.

Quoi qu'il en soit, tous ceux qui étaient chargés de l'éducation du prince ne croyaient guère à son amour de la justice : on ne cherche pas avec tant de sollicitude à allumer un flambeau qui brille.

Il y a plus : on se moquait de Louis le *Juste*. « Oui, disait-on, le *juste*... arquebusier. » En effet, il avait du goût pour l'arquebuse à croc, et il s'en servait avec adresse.

Nogent lui dit un jour, en plaisantant, quelque chose de semblable. Il jouait avec le roi au gros volant : « A vous, sire ! » lui cria-t-il. Louis XIII manqua le coup : « Voilà un beau Louis le *Juste !* » dit alors Nogent. Le roi se tut, comme après le trait déchirant que lui lança Bassompierre à son retour de Madrid.

XII

Avait-il plus de piété que de justice? L'une est si voisine de l'autre, qu'il est permis de les confondre. « Il aura cette vertu souveraine, dit son docteur, quand on le verra *juste* en ses déportements de fait et de parole[2]. »

Du Peyrat, que le grand-aumônier de France appela près du prince en 1610, pour lui tenir lieu d'aumônier servant, lui attribue, pour preuve de sa piété, une initiative que Louis XIII n'eut certainement

[1] Héroard, *Journal*, 2 mai 1609. — Des Yveteaux avait pris *temnere* pour *timere*.

[2] Héroard, *De l'Institution du prince*, III[e] matinée.

pas. Ce n'est point ce roi de neuf ans qui fit faire et imprimer les *Petites heures du roi.* La pensée de cette pieuse composition appartient au P. Coton, auteur du livre et confesseur du prince. Il avait déjà rédigé, à la demande de madame de Montglat, un *Petit catéchisme* à l'usage du Dauphin.

Il faut rarement prendre à la lettre ce que disent les serviteurs : la vue du maître inspire toujours des paroles suspectes. Les *Petites heures* furent, il est vrai, publiées par l'autorisation, ou, si l'on veut, par *l'ordre du roi*, comme l'étaient d'ailleurs toutes les productions littéraires; mais dans son enfance surtout, le roi était comme s'il n'eût pas été. Après la mort de Henri IV, ce fut Marie de Médicis qui gouverna, et plus tard le ministre, l'ordre du roi est une fiction. Dans ses *Antiquités de la chapelle*, Du Peyrat a donc pris l'ombre pour la réalité[1].

« Gardez-vous bien, dit Héroard à M. de Souvré, de faire du prince un superstitieux, au lieu d'un homme *pie!* » Que devait-il penser, le sensé docteur, en voyant madame de Montglat faire descendre mécaniquement de l'intérieur de la cheminée une grosse poignée de verges, pour faire croire à son élève qu'un ange les apportait de la part de Dieu, pour punir les rebelles et les impies? Il ne nous l'apprend pas ; mais il dit que l'enfant vit la ficelle, et s'en moqua.

Du Peyrat, le soir, s'agenouillait devant le lit du prince, et lui présentait, dit-il, un goupillon d'argent que l'enfant secouait sur sa couche « quant et quant, en divers endroits ; » et Du Peyrat publie dans son livre que c'est là une preuve de la grande piété du prince!

Laissons les documents faits pour la montre, et lisons ceux de l'histoire secrète. Le 3 juin 1605, le prince se lève en disant : « Je ne veux pas prier Dieu ! »

Il faisait souvent cette déclaration, plus accentuée, quand on lui résistait : « Je ne veux pas prier Dieu, moi !

— Vous ne m'aimez donc pas? lui dit madame de Montglat, en insistant avec douceur.

— Non, je ne vous aime pas, et je ne vous crains pas, moi !

— Adieu donc, monsieur, je m'en vais! »

Il s'adresse alors à une femme de chambre qui se mettait aux lieu et place de madame de Montglat : « Non, je ne veux pas prier Dieu, moi ! Vous n'êtes point ma gouvernante; je veux maman Gat! »

Madame de Montglat arrive; le prince prend un crayon : « Voici *Pater*, dit-il, en faisant des traits insignifiants sur un bout de papier qu'il trouve sous sa main ; voici *Ave*, continue-t-il, en en faisant d'autres; voici *Sancta;* voici *Angele...* »

[1] Du Peyrat, *Des antiquités de la chapelle du roi*, p. 479.

On envoie chercher Bongars, dont il avait peur; il crie plus haut : « Non, je n'obéirai pas!... Encore que vous portiez à votre ceinture des ciseaux dorés, maman Gat, non je ne vous obéirai pas [1] ! »

Une autre fois, sa gouvernante lui promet quelque chose s'il veut répéter cette sentence : « Dieu voit ce que nous faisons et pèse toutes nos œuvres.

— C'est trop long, répond le prince; si vous me faites dire cela, je m'en irai à Paris. En même temps il court, en disant : *Dominus vobiscum!* vers un chat qu'il épouvante : « Maman Gat, fait-il remarquer avec malice, le chat s'en va quand je dis : *Dominus vobiscum!* »

Le pieux enfant de Du Peyrat ne s'affranchit pas toujours de sa prière en vertu de son bon plaisir. Aujourd'hui il prétexte un mal de cœur qu'il n'a pas; demain, la toux qu'il pourrait avoir; ou bien il jure « qu'en dormant il dit à Dieu tout ce qu'il faut. » Tantôt il prétend que les prières font venir les chauves-souris; tantôt il assure qu'il sera malade s'il dit *Pater*, qu'*Ave* lui donnera la coqueluche, et qu'il mourra de peine si l'on continue [2].

Cependant on venait quelquefois à bout de lui faire dire cette prière : « Notre Seigneur, Dieu et Père, veuillez m'assister par le Saint-Esprit, et par icelui me gouverner et conduire, à cette fin que ce que je dirai, ferai ou penserai soit à son honneur et gloire, au salut de mon âme et à l'édification des hommes [3]! »

Quand il consent à prier, il lui arrive souvent de transiger pour obtenir une réduction : « Je dirai à c'te heure *Sancta*, et demain *Pater.* » Et dans ce cas il est rare qu'il n'ait pas des distractions qui font dans son Bréviaire d'étranges hachures : « *Pater noster...* Pourquoi cette assiette est-elle dédorée?

« *Qui es in cœlis...* A qui est cette assiette? »

Il a même des plaisanteries moins spontanées : « *Credo...* à la musique. » Cette profession de foi au profit de la mandoline est-elle du goût de Du Peyrat?

XIII

Cela se passait dans la chambre du prince. Avait-il plus de piété devant l'autel? Le *Journal* d'Héroard contient ces lignes : « Monsieur, dit la nourrice au prince, jouant aux fenêtres qui donnaient sur le préau (aujourd'hui le quartier de Médicis), monsieur, voulez-vous aller à la messe? nous irons ensuite à la promenade.

[1] Héroard, *Journal*, 28 octobre 1605.
[2] *Ibid.*, 1605, 3 juin, 22 juin, 1er octobre, 14 novembre. — 9 janvier 1606.
[3] *Ibid.*, 1606, juin 12.

— Non ; j'irai premièrement me promener, puis à la messe.

— Mais, monsieur, vous trouverez la porte fermée.

— Je l'ouvrirai avec ma *haquebuse* à rouet; un grand coup la rompra.

— Si vous la rompiez, Dieu s'en fâcherait. »

Le prince hoche la tête, lève la main, agite ses petits doigts, et dit en baissant le ton, parce qu'il sentait l'énormité des paroles qu'il allait prononcer : « Eh bien! Dieu ? je le battrai[1] ! »

Il gourmande, il est vrai, les enfants de madame de Verneuil, qui parlaient haut à la messe : « Silence! vous dis-je. » Puis, d'un ton plus impérieux : « Taisez-vous! Il faut prier Dieu à la messe. »

Qu'on ne s'y trompe pas ; il pensait moins à Dieu qu'à faire acte d'autorité. Il voulait montrer qu'il était le maître, en humiliant ses frères naturels, qu'il n'aimait pas, et qui déjà lui faisaient ombrage.

Le Dauphin toutefois ne se contente pas de parler haut à la messe ; il s'y met en colère ; il crie, en repoussant son carreau : « Je n'en veux plus, on l'a touché! »

L'aumônier ne fait point attention à ce caprice et commence la messe. La colère du prince redouble; il crie plus haut : « Il ne m'a pas fait dire *Sancta !* » Il va, vient, s'agite, en criant de toutes ses forces au prêtre : « Dites l'Évangile! » L'aumônier fait semblant de ne pas entendre. Le Dauphin s'en approche et répète : « Dites donc l'Evangile sur moi! » Le prêtre, qui voulait faire cesser l'agitation que cette scène causait, se retourne et se dispose à lire : « Non, continue le prince, transporté de colère, et avec arrogance, pas ici, je veux que ce soit en ma place! »

Il n'y eut pas moyen de l'apaiser; on l'emporta de vive force. Madame de Montglat se trouva mal. Un homme entra avec une poignée de verges, tout se calma ; le petit despote assura qu'il n'avait garde d'être opiniâtre, et le soir il chantait joyeux :

Où êtes-vous allées, mes belles amourettes[2]?

Le 22 juillet 1606, autre scène. Madame de Montglat le prie, pendant la messe, de s'agenouiller sur son coussin. Par esprit de contradiction, et pour n'avoir pas l'air d'obéir, il se met sur le pavé. La crainte des verges le lui fait prendre ; mais il feint de le mettre sous ses genoux et le pose à côté de lui. On ne fait pas semblant de s'en apercevoir, pour éviter un petit scandale, et la messe continue.

Quand Dumont, clerc de la chapelle, apporte au prince la *Paix* à

[1] *Journal*, 4 janvier 1605.
[2] *Ibid.*, 1605, décembre 31.

baiser, il y couche sa joue en ricanant et « se vautre ensuite sur son tapis. » Un moment après, l'aumônier s'approche pour lui lire l'Évangile, et attend que le prince se lève : « Non, lui dit le Dauphin, je veux être assis. » Il se met enfin debout, mais c'est pour jouer, pendant la lecture du livre saint, avec le cordon de soie qui y était attaché et pendait. La lecture faite, il fait volte-face, court près de madame de Montglat et lui enlève son livre en disant : « Assez, assez, vous avez dit deux messes ! » Et, un moment après, il avait une sale pensée à propos de mademoiselle Du Bois[1].

Une autre fois, toujours pendant la messe, il quitte brusquement sa place et va se jeter sur le dos de sa gouvernante. Elle s'en délivre avec peine en le menaçant du fouet ; mais il avise le chapelet qu'elle tenait, le lui arrache et le jette en l'air de toutes ses forces. Le chapelet tournoie sur les assistants et tombe sur la tête du prêtre, qui disait l'Épître. Cette comédie aurait continué, sans l'intervention du redouté Thomas, maçon du roi[2]. Voilà « les germes de piété » dont Louis XIII donnait les preuves dans la chapelle que saint Louis avait rebâtie « pour augmenter la dignité du culte. »

Le culte n'est le plus souvent pour lui qu'une simple distraction. Un jour il enlève le cierge du clerc de la chapelle, pour s'amuser à en faire les fonctions. Un autre, ce qui le divertit davantage, il lui prend sa clochette, l'agite de son mieux, et fait chanter par un de ses musiciens : « Amour a quitté les cieux, » ou chante lui-même pour montrer sa voix, qui dominait toutes les autres[3]. Il s'empare une autre fois du bénitier de la chapelle, et la parcourt en jetant de l'eau bénite à la figure des assistants. Il s'avise même de contrefaire son aumônier, en chantant comme lui le *Benedicat vos*[4]; ou il monte en chaire et fait le prédicateur.

En allant à l'*offrande* le jour de son sacre, toute l'attention du jeune roi se porta sur M. de la Châtre qui le précédait, et chercha à faire rire aux dépens du vieux connétable, en marchant sur la longue queue de son manteau[5].

Quand l'ennui le prenait à la messe, il demandait tout haut ses livres d'images pour s'amuser.

Il ne se gênait pas davantage avec les prédicateurs. Le 22 avril 1612 on vint dire à la reine que l'évêque de Luçon ne prêcherait pas, et savoir s'il fallait avertir le P. Coton. « Mais il n'est pas préparé, dit Marie de Médicis.

[1] *Journal*, 1606.
[2] *Ibid.*, 1606, mai 17.
[3] *Ibid.*, 1606, janvier 26 et 27. — 1612, avril 22.
[4] *Ibid.*, 1606, janvier 11. — 1608, août 21.
[5] *Ibid.*, 1610, octobre 17.

— J'en suis bien aise, répondit le roi son fils, il sera moins long. »

Le jésuite prêcha quelques jours après ; mais comme il dépassait les limites que le prince supposait, celui-ci, roi depuis deux ans, lui fit signe de la tête et de la main qu'il en avait assez, et le prédicateur quitta la chaire[1]. Il demanda même un jour, dit Lestoile, « s'il n'y avoit pas moïen de faire porter son lit au sermon. » Il allait alors entrer dans sa douzième année.

XIV

Henri IV n'ignorait pas les espiègleries et les malheureuses inclinations de son fils. Sa tristesse devait être profonde, quand ses regards s'arrêtaient sur cette enfance à laquelle il devait bientôt manquer. Ne pouvait-elle pas se trouver en face des grands de sa cour, ligués contre le trône, avec la Savoie, l'Espagne et l'Angleterre ? Que diront dans leurs synodes les prédicants ? Que feront les âpres huguenots de Nîmes et de la Rochelle avec leurs canons et leurs soldats ? La féodalité princière n'étouffera-t-elle pas une royauté mineure et sans prestige ? Ce qu'Héroard redoutait, le caractère peu sympathique de son élève et son jeune âge ne pouvaient-ils pas inspirer de *sinistres desseins* et rouvrir l'abîme des révolutions ? Aussi, dès le 6 avril 1607, le roi avait voulu que son fils se confessât et fît maigre les vendredis. L'année suivante, quand Henri IV touche les malades réunis dans la cour des Fontaines à Fontainebleau ; quand il communie de la main du cardinal Du Perron, il veut que son fils l'assiste.

A Saint-Germain il accompagne son père, qui suivait la procession de la paroisse un cierge à la main. Il regarde le roi, qui se frappe la poitrine au *Domine non sum dignus*, et le fils se hâte d'imiter le père. Le jour des Rameaux 1608, Henri IV voulut qu'il tînt sa place pour cette pieuse cérémonie. Le tambour prit le Dauphin au sortir de sa chambre, et le rôle de roi fut correctement rempli.

L'exemple ébranle et entraîne tout ; d'ailleurs il craignait son père, il avait le sentiment de sa toute-puissance, et il était fier, enfant, d'être aux lieu et place d'un homme devant qui toute la France s'inclinait.

Il n'en était cependant pas toujours ainsi. Henri IV est souffrant, et ne peut faire un jeudi saint, selon son habitude, le lavement des

[1] *Journal*, 1606, janvier 17, 18. — 1612, avril 29. — 1610, décembre 19.

pieds aux pauvres. Il charge son fils de le remplacer; mais son fils se révolte : « Non, répond l'enfant; mais je les laverais bien aux filles. »

Quand l'évêque d'Embrun eut fini son sermon, le roi fit mener de force le Dauphin à la cérémonie, précédé des princes de Condé et de Conty, des ducs de Vendôme, de Guise et d'autres grands seigneurs, qui portaient treize plats contenant le service des pauvres. Le premier approche, et Son Altesse, reconnaissant dans le bassin de la cérémonie celui qui était à son usage, manifeste son mécontentement, et sa mauvaise humeur redouble.

Cependant on verse l'eau dans la cuvette et l'on supplie le prince de se mettre à genoux. Il se redresse, il recule, il pleure; on ne peut pas même l'obliger à se baisser. Le lavement des pieds fut fait par un des aumôniers du prince.

Il ne voulut pas davantage participer à la distribution des aliments, mais quand il vit les bourses, il s'empressa de les prendre et de les offrir[1].

Deux ans après, même proposition de la part du roi et même résistance chez son fils, qui ne veut pas entendre parler de la cène. Quelqu'un lui propose de l'y remplacer, en prenant le titre de Dauphin : « Je le veux bien, répond-il aussitôt, mais je le reprendrai incontinent. » Pour couper court à des débats qui pouvaient aboutir à un nouveau scandale, on mène le prince chez le roi, qui lui demande sèchement s'il veut enfin faire le lavement des pieds. L'enfant, qui redoutait son père, dit en soupirant : « Oui, mon père; mais... j'aimerais mieux sauter le fossé. » Le moment venu, le prince hésite, il reste debout et immobile. Mais, fort de la volonté du roi, le maréchal de Souvré dit résolûment au prince : « Monsieur, vous laverez les pieds des pauvres! » Le Dauphin se mit à genoux et s'exécuta[2].

Le souverain pontife, son parrain, n'est pas plus favorisé que le pauvre du jeudi saint. « Monsieur, dit madame de Montglat à son royal pupille, voulez-vous mander quelque chose au pape? — Eh! quoi? — Que vous lui baisez les pieds. — Non, non; il ne faut pas. »

M. de Nevers, qui devait partir pour Rome, vint quelques jours après prendre congé du Dauphin, et lui fit la même question sans plus de succès. « Mais, répliqua le duc, le roi m'a ordonné de dire de sa part au souverain pontife qu'il lui baisait les pieds. Vous plaît-il que je lui en dise autant? » Le jeune prince, entraîné par l'exemple et la peur du roi, répondit enfin, mais avec peine : « Eh bien donc, je le

[1] *Journal*, 1607, avril 12.
[2] *Ibid.*, 1609, avril 16.

veux aussi[1]. » Le lendemain; il voulait faire croire qu'il n'avait dit cela qu'en plaisantant, pour faire partir M. de Nevers, qui *entravait sa liberté.*

S'agit-il de se moquer, il consent à tout. Le 5 février 1609, M. de Verneuil venait de prendre la soutane. Le Dauphin le rencontre chez la reine, se met à genoux à distance, et se traîne ainsi vers le prélat enfant pour lui baiser les pieds; et ses petits compagnons, *regis ad exemplar*, imitent processionnellement, et non sans rire, cette insolente comédie.

Voilà les *germes de piété* que les *Antiquités de la chapelle* et l'Épître dédicatoire du livre de 1609 annonçaient à la France. Mais les auteurs y croyaient peu. « Qu'on lui enseigne la piété, disait Héroard au maréchal; c'est la parfaite vertu, quand elle n'est pas superstitieuse... Qu'on lui parle souvent de Dieu, le roi de tout ce qui se voit au ciel et sur la terre... Qu'on abreuve ce vaisseau encore neuf de cette suave odeur; cela importe d'autant plus que les princes sont appelés à servir de lumière et à commander... »

XV

La même *Épître* vante encore le *courage* du Dauphin. Ce qu'Héroard dit pour lui en inspirer, la cour l'exprime en actions. La belle Corisande, ancienne maîtresse de Henri IV, donne au Dauphin sa première épée; la duchesse de Guise une arquebuse à croc; M. de Lorraine un mousquet; le maréchal d'Ornano un poignard à la sultane, semé de rubis; la duchesse de Mantoue un baudrier de soie et d'or auquel pend un autre poignard; le prince de Galles des pistolets; une députation de Moulins toute une armure; Sully, grand-maître de l'artillerie, un canon d'argent; Arnaud, secrétaire du ministre, une bannière d'azur, avec cette devise, surmontée d'une aigle : *Il est de la race invincible : Genus insuperabile bello !* Madame de Mercœur apporte à ce capitaine qui balbutiait, une chaîne d'or à laquelle pend un Hercule, au-dessous duquel on lit : « La grandeur de ton père et *sa* vertu te font plus grand qu'Hercule ! »

« Non, dit le prince, il faut : *ta* vertu.

L'enfant prend tout à la lettre; il est fier de lui-même plus encore que de son arsenal, où il comptait en 1614 plus de cinquante arquebuses. Il passe son temps à les démonter, à les brosser, à les contempler, à les manier tour à tour. Quelquefois il se fait habiller

[1] *Journal*, 1608, septembre 20 et 27.

de toutes pièces, allant, venant devant ses valets, ses frères et ses sœurs qu'il met en ligne, et marche devant eux, comme un général devant son armée, tambour battant et enseigne déployée. Il sonne le boute-selle et la charge; il donne le mot du guet et place ses sentinelles; il fait battre aux champs sur son passage, en disant : *Je souis mouchu Dauphin*. Il donne des coups de lance à tort et à travers; il maltraite l'un et met l'autre en *pison*. Il imite de sa plus grosse voix une explosion de mousquet et s'écrie : « J'ai tué un Espagnol! » ou il déclare qu'il veut exterminer tous les Turcs.

C'est à cette rodomontade qu'Héroard fait allusion, quand il lui dit de n'imiter point les faux braves « qui maschent les Othomans et leur empire [1]. »

Au récit de ces jeux, de ces batailles où il n'y avait de danger que pour les soldats du prince, ses grands parents d'Italie pleuraient de joie. Le duc de Toscane, dans son enthousiasme, écrivit à notre Hercule : « J'apprends que vous donnez les preuves d'un courage merveilleux : *Sempre più appariscono spirti mirabili di valore*... Vous vous livrez tout entier à des exercices chevaleresques, à des actions généreuses et héroïques : *a generose ed eroïche azzioni*... Le roi votre père doit être heureux de voir si tôt en votre personne l'image de la sienne, mieux encore, sa personne même : *anzi l'originale di se stesso*, car vous ne vous contenterez pas de l'imiter, vous vous transformerez en lui [2]... »

Illusions de famille! Si le grand-duc avait vu de plus près le *héros*, il eût été moins satisfait. Henri IV avait beau dire à son fils : « Il ne faut avoir peur de rien, » son fils avait peur de tout, peur de la lavandière et du charbonnier; peur du vent, de la pluie, du serein, du soleil, des brouillards, des mouches... Il redoutait l'amertume d'une infusion de camomille; il voyait à distance, en tremblant, des fusées monter du préau dans les nues; il n'osait pas plus regarder en face un homme de neige que les automates de la Grotte d'Orphée. A cinq ans il se fait encore porter par Birat; il aime sa lisière et se met lui-même un bourrelet sur le front, pour le protéger au besoin.

La peur le poursuit jusque dans ses prières. A ces mots : « Dieu me garde de mes ennemis, » il ajoute quelquefois : « Qu'il me garde aussi de Thomas, du Bossu, de Chabouillé, de sa truelle, de tous mes ennemis visibles et invisibles! »

Mais de tous les valets, celui qu'il craignait le plus, et auquel madame de Montglat avait le plus souvent recours pour vaincre les résistances de son pupille : c'était le maçon *Thoumas* : « Que signi-

[1] Héroard, *l'Institution*, 6e matinée.

[2] Héroard donne le texte de cette lettre, année 1607, octobre 20, du *Journal*.

fient, demanda-t-il un jour, ces mots de ma prière : Délivrez-moi du Malin? — Cela veut dire de *tout mal*, répond la gouvernante. — Ah! oui, de *Thoumas*, » réplique le prince, en jouant sur les mots.

Jamais enfant n'eut plus soin que lui de sa petite personne. « L'espée de Jehanne la Pucelle, qu'on lui montrait à Saint-Denis, ne lui inspirait pas d'actions *eroïche*. A peine se pique-t-il : il pleure à n'en plus finir. On le coiffe, et il se plaint qu'on le fait souffrir; le bord du chapeau d'un de ses voisins l'effleure, et il crie qu'on l'a blessé. Sa main rencontre à table le couteau de madame de Montglat, il le fait jeter par la fenêtre, parce qu'il a failli s'y égratigner. Son page lui touche le pied ; il se croit perdu, et il veut qu'on fouette sur-le-champ celui qui a lésé sa majesté. Un saignement de nez l'épouvante; une chauve-souris le fait frémir ; un rhume, qu'il n'a pas, frissonner. Il n'ose entrer dans une église, parce qu'il la trouve un peu sombre ; aller au château neuf, dont il redoute la chute. Il fait chauffer son *boire*, de peur d'une sensation désagréable. Voyez-le jouer avec son cheval de bois : « il le monte doucement, il en descend doucement, craignant de se faire mal, dit Héroard. Cette appréhension ne le quitte pas. »

Il avait peur des esprits; il donne ordre à deux valets de veiller près de son lit, pour le protéger contre les fantômes [1].

Voici une preuve de son intrépidité. Le 20 janvier 1606 il fait commander des lances pour lui et ses petits compagnons ; mais il a soin d'ordonner que la sienne pique et tue, et qu'on mette une tête de clou au bout de celles des autres, pour qu'elles ne puissent ni le piquer *ni l'égratigner*.

Que la Seine lui cause quelque effroi, et qu'il s'en éloigne de cent pas, à la bonne heure : sa prudence, bien qu'excessive, peut l'excuser; mais il tremble en pensant à l'eau dont on le baptisera !

A huit ans, malgré sa vanité, son orgueil, ses coups de lance et tous ses exercices *cavalereschi*, il n'ose sauter une petite rigole des jardins de Fontainebleau, où Marie de Médicis l'avait fait venir pour quelques jours. Le roi, M. de Souvré, toutes les personnes présentes, enjambent tour à tour le filet d'eau, pour donner courage au prince et piquer son amour-propre. Le prince recule. On passe et repasse vingt fois ; il recule encore, comme s'il avait vu l'Océan devant lui. Henri IV insiste sans rien obtenir. Le maréchal, qu'humilient la désobéissance et la couardise opiniâtre de son élève, le menace : « J'aime mieux le fouet, » répond le Dauphin.

Cette lâcheté irrite le roi, qui fait donner trois coups de verges à l'insigne poltron : « C'est rien, fit-il ; ça m'a pas fait mal. »

[1] Héroard, *Journal*, 1611, mai 12. — Octobre 19

La rigole ne fut pas franchie. Il est probable que le bulletin de cette victoire ne fut pas envoyé en Toscane[1].

Tel était l'Hercule de madame de Mercœur, celui qu'en 1614 les habitants de Nantes faisaient représenter par Nicolas Poussin foulant aux pieds le dragon du jardin des Hespérides. Est-ce là l'image du père, l'*originale di se stesso*, le fils de celui qui dans son enfance bondissait sur les rochers des Pyrénées tête nue et pieds déchaux?

ROSSIGNOL.

[1] Héroard, *Journal*, passim.

La suite prochainement.

DEUX ÉPAVES

VI[1]

PÊCHE EN EAU TROUBLE.

Ce qui a été dit jusqu'ici de Carina suffit pour qu'il soit avéré que l'expansion n'était pas son péché mignon. Ceci admis, comment expliquer qu'elle se fût décidée à faire à sa mère une semblable confidence? Quels effets attendait-elle de cette confiance insolite? Si elle eût été douée d'un jugement moins sain, d'un esprit moins pratique, d'une de ces imaginations enfin qui se repaissent d'illusions avec la même avidité que la terre échauffée par le soleil absorbe l'eau d'une averse, on eût compris qu'en une heure de doute énervant elle cherchât ainsi autour d'elle un appui moral. Autant demander à la prunelle sauvage la saveur des fruits d'espalier, qu'à mistress Mudlett un secours de ce genre. Carina la première en était persuadée, et avait néanmoins obéi à l'impulsion qui, dans les circonstances critiques, fait jaillir de nos lèvres le secret qui nous accable. C'est de l'aveu lui-même que monte le soulagement qui détend les nerfs surexcités et retrempe les forces ; peu importe qui le reçoit.

Elle comptait si peu sur un conseil ou une réflexion utile, qu'ayant achevé de parler elle se renversa sur son fauteuil, les mains pendantes, les yeux fermés, et ne proféra plus un mot.

Pendant qu'elle semblait dormir, tant son immobilité était complète, elle était occupée à tourner et à retourner dans sa pensée fiévreuse de nombreux sujets de réflexions qu'elle avait souvent agités déjà, alors qu'absorbée par un travail de broderie elle avait l'air de ne songer à rien. C'est à la fois la perte et le salut des femmes que ces

[1] Voir le *Correspondant* du 25 juin 1869.

travaux traîtres, inventés pour satisfaire l'activité machinale des doigts et qui ouvrent à deux battants la porte du monde imaginaire.

Carina avait horreur de l'oisiveté : elle ne tarda pas à reprendre son ouvrage, mais ne se départit pas de son mutisme. Pour mistress Mudlett, après avoir essayé à plusieurs reprises de renouer la conversation, elle y renonça définitivement, découragée par l'inutilité de ses tentatives. Alors elle rouvrit son roman, sur lequel elle s'endormit au bout de quelques minutes.

Nous allons retracer brièvement ce à quoi pensait Carina, autant pour la suite de ce récit que pour l'édification du lecteur.

La fable de Tantale condamné aux tortures de la faim, au milieu de fruits vermeils qui se dérobaient à sa main dès qu'il tentait de les cueillir, et qui, plongé dans l'eau, n'en pouvait approcher ses lèvres pour étancher sa soif, est ici-bas d'une application constante. Par une variété de ce supplice, Carina vivait entourée du confortable de la richesse, et n'occupait pas la place qui permet d'en jouir. Jamais situation fut-elle plus propice aux réflexions malsaines qui germent sourdement au fond d'un cœur où s'agite un ferment d'envie ? Le péril est de s'abandonner aux suggestions qu'elles inspirent. Elles s'amassent alors, pareilles aux flaques stagnantes que la pluie dépose dans les creux, qu'on néglige et d'où s'échappent à la fin des miasmes pestilentiels qui déciment une population.

Mécontente de n'avoir qu'à titre de parasite un peu de ce bien-être ardemment désiré, elle puisa dans sa convoitise la première ambition de remonter les degrés de l'échelle sociale, au bas de laquelle un sort injuste l'avait précipitée. Jolie, adroite, instruite, combien parties de plus bas n'avaient pas eu pour parvenir autant de ressources qu'elle ! Encore, en passant cette revue succincte de son arsenal, elle ne faisait nulle mention de son arme principale, qu'elle ne savait pas posséder : la perfidie. Celle qui, essentiellement féminine, a quelque chose de félin, se dissimule sous la souplesse et la grâce, s'insinue silencieuse et preste comme le stylet, mais frappe avec précision.

C'était la flèche la plus acérée de son carquois que Carina négligeait dans son inventaire. Pour la posséder, elle n'était ni meilleure ni pire que la plupart des jeunes filles de son âge, élevées comme elle et réduites à cette condition d'institutrice dont l'humiliation est l'inévitable salaire. Pauvre être hybride qui, comme certaines divinités du paganisme antique, réunit deux natures opposées : à moitié maître, à moitié valet, il n'a ni les prérogatives de l'un ni la servile dépendance de l'autre. Domestique moral, la ligne qui le sépare du servage est si peu marquée, qu'il doit obéissance à qui le rétribue et ne peut commander à personne. Introduit dans le sanctuaire de la famille, il assiste à tout sans participer à rien. Semblable au pâle sa-

tellite qui accompagne la terre dans ses évolutions, il n'est qu'une ombre et qu'un reflet.

L'instruction et le tact exceptés, Carina manquait des qualités indispensables à l'emploi. Trop orgueilleuse pour n'être pas cruellement blessée de l'impertinente politesse des parents et de l'indifférence railleuse des serviteurs, elle était aussi trop vindicative pour apprendre à les supporter avec résignation. Son adresse cauteleuse, son penchant naturel à la dissimulation devaient fatalement se développer à cette rude école. L'obligation de se replier sans cesse en soi, de comprimer toute aspiration compromettante, d'étouffer les révoltes de sa jeunesse et de sa vanité, achèverait de la pousser à l'hypocrisie. Organisation de glace, elle n'était pas à l'abri des orages qui soulèvent l'âme humaine, comme les vagues sous le souffle des vents déchaînés ; seulement l'habitude, contractée de bonne heure, de se dominer, la rendait de préférence accessible aux passions qu'on pourrait appeler froides, dont le caractère distinctif est de ne jamais céder à l'entraînement, et qui se traduisent par des effets réfléchis et calculés. De ce nombre sont la vengeance, la haine et l'envie.

Elle n'était encore, toutefois, ni envieuse ni haineuse. Quant à sa vertu, elle était inattaquable. Le baron de Couturier avait daigné abaisser ses regards jusqu'à elle, ses tentatives remontaient à plus d'une année, et elle l'avait éconduit avec fermeté. C'était là un glorieux chevron. Il ne serait pas juste de rabaisser son mérite en ajoutant qu'elle se repentit. Mais certes elle aurait envisagé d'un autre œil la flatteuse distinction dont l'honorait le député, si elle avait vu briller au loin dans les perspectives de l'avenir un bel et bon mariage. Rien de tel. Outre qu'il est fort rare qu'une femme, dans la position de Carina, inspire assez de respect à l'homme dont elle a attiré l'attention, et dont l'état social lui est de beaucoup supérieur, pour n'avoir à se prémunir que contre les séductions de l'amour honnête, tous les deux s'étaient compris avant qu'ils eussent échangé vingt paroles. L'illusion de miss Mudlett, si elle en eut, ne dura pas longtemps. Son adorateur avait pour elle un goût très-vif, et une estime suffisante pour qu'à la moindre imprudence de sa part, il lui posât sans biaiser une de ces questions embarrassantes, dont l'impudence accule brusquement celles qui n'ont pas eu la présence d'esprit de les prévenir. Elle le sentit — ce fut le triomphe de sa pénétration — et fit si bien qu'elle esquiva l'assaut. M. de Couturier ne se méprit pas à cette tactique savante : il ne se retira que pour guetter le moment opportun de recommencer l'attaque.

Ce qui précède n'autoriserait personne à porter dès à présent sur Carina un jugement sévère. La vérité est qu'elle avait pour le bien et pour le mal des dispositions à peu près égales, et qu'elle ne pen-

chait ni d'un côté ni de l'autre. En cela elle avait des tendances évidentes à dévier, car c'est avouer que sa moralité ne reposait pas sur ces inébranlables assises qui défient les tremblements de terre. Le fait est hors de doute. Au grand désespoir de sa mère, malgré le cardinal qui figurait au nombre de ses aïeux maternels, en dépit de sa nationalité, elle n'avait pas la foi. Sa piété se bornait à ne manquer aucun office et à accomplir sans conviction, mais avec régularité, les pratiques de la religion.

Lors même qu'il eût été vrai, ce dont le baron de Couturier avait l'impertinence d'être convaincu, que l'espérance d'être un jour vicomtesse de Berlerault était le seul fondement de cette vertu qu'elle affichait, il n'y avait pas là, en définitive, de quoi lui lancer de trop grosses pierres. C'est déjà quelque chose que de se proposer un but honnête, et que de ne pas recourir de parti pris à d'inavouables auxiliaires. Arrivée à ses fins, son ambition satisfaite, il n'existait aucune raison pour qu'elle ne fût pas une bonne mère de famille, dévote par reconnaissance, aimant son mari avec la sollicitude affectueuse qui convient aux grandes dames riches et bien posées dans l'opinion publique, et ne s'égarant pas à la poursuite décevante de cet éternel inconnu qui nous fascine tous et que nous n'atteignons jamais.

Longtemps ce désir calme de conquérir le père de Sabine suffit à alimenter l'activité de son esprit. C'était sa pensée-mère, celle sur laquelle se concentraient tous les efforts de son imagination, qui s'épuisait à découvrir de nouveaux moyens d'accroître son influence, à mesure que celle-ci se dessinait davantage. Dans ses prévisions d'insuccès, elle ne s'était jamais représentée sacrifiée à une rivale. C'était tout simple : elle n'en avait pas, et son plan tirait de son peu de complication une si redoutable puissance, qu'il n'était ni présomptueux ni téméraire à elle d'en augurer la réussite. M. de Berlerault la secondait avec l'égoïsme insouciant d'un homme faible à qui la société d'une femme est nécessaire, et dont la confiance va s'abandonnant de plus en plus.

De même qu'une rivière paisible roule ses eaux dans un sens déterminé qui lui est imposé, les choses suivaient un cours régulier selon la direction imprimée par Carina ; et, pour ne pas quitter encore l'eau, M. de Berlerault était comme ces poissons entassés dans un vivier et qu'on a habitués à un appât inoffensif : on s'en empare quand on veut, le jour où, sous l'attrait de la nourriture ordinaire, se cache le dard aigu de l'hameçon. Ce qui faisait hésiter miss Mudlett à attacher le sien, on le sait à présent.

Indépendamment du sentiment instinctif qui retient au dernier instant quiconque engage une partie décisive, et aiguise ce coup d'œil

suprême qui voit si aucun détail n'a été oublié, un soupçon s'était depuis peu éveillé en elle. Il ne s'élevait pas aux proportions d'une alarme sérieuse, et il prenait une consistance appréciable. Ce n'était rien encore, et c'était pourtant beaucoup. L'avalanche n'est, au début, qu'une insignifiante pelote de neige. Les visites de M. de Berlerault à Julienne, innocentes, si l'on veut, jusqu'ici, pouvaient avoir de redoutables conséquences. Cette éventualité ne justifiait-elle pas les appréhensions sous la pression desquelles la jeune fille dévoila à sa mère ses secrètes angoisses ?

Ce phénomène mental qu'on nomme association d'idées, et qui n'est autre que le rapport mystérieux qui unit entre elles les plus disparates, lui suscita bientôt le souvenir de M. de Couturier, au milieu de la méditation qui succéda à sa confidence. Elle s'accusa d'avoir manqué de circonspection en congédiant brutalement et trop tôt un homme qui, à son heure, lui serait peut-être fort utile. En cas d'échec, c'était un pis-aller qui méritait examen ; enfin, le tenir en haleine en évitant de le rappeler ouvertement, offrait le double avantage de s'assurer une ressource contre certains mécomptes et, qui sait ? de piquer au jeu M. de Berlerault.

Ainsi elle étouffa les scrupules qui l'avaient autrefois arrêtée.

Carina décida, et il lui parut inutile d'en prévenir sa mère, qu'elle reverrait le baron. Il ne s'agissait que de ne pas le désespérer, rien de plus ; de l'éloigner sans le perdre de vue. Il n'y a pas de jeu plus dangereux pour les femmes. Elles affectent d'ignorer que s'y livrer, c'est conférer à l'homme qui est leur point de mire, s'il conserve assez de sang-froid pour éventer la ruse, le droit de les mépriser et celui de leur tout dire. Au fond, elles ne s'abusent pas ; mais elles ont une confiance inébranlable dans leur coquetterie.

Ceci posé, on s'expliquera très-bien que Carina rencontrât un jour, par hasard, M. de Couturier sur un point qu'il devait nécessairement traverser pour sortir de chez lui ou pour y rentrer. Cela se passait quarante-huit heures après l'entretien avec mistress Mudlett. L'endroit choisi par elle était un lieu de promenade charmant. C'était un étroit espace, de la dimension d'une chambre, qui séparait l'avenue conduisant à la propriété du député de la lisière d'un bois. Un coude du chemin, abandonné par suite d'une rectification, l'avait formé. Là s'élevait un tertre de gazon, piqué de fleurettes et abrité par deux chênes que reliaient les vestiges d'une haie.

Carina s'éprit soudain de ce petit coin : elle y vint avec sa mère, Sabine et Carlo. On y apportait des pliants et on y faisait salon. De cet observatoire, on distinguait parfaitement la porte du château qui, construit dans un parc, était entouré, à l'anglaise, de pelouses et de corbeilles de fleurs ombragées d'arbres, et avait son perron dans

l'axe de l'avenue, précisément en face du réduit. Le paysage était découvert, et la distance assez courte pour que, des fenêtres, on aperçût les chênes et le tapis de mousse étendu à leur pied. Voilà pourquoi, au bout de dix minutes, M. de Couturier apparut. Il crut reconnaître, au regard qu'on lui lança en réponse à son salut, qu'il ne serait pas indiscret à lui de s'approcher. Alors il glissa un mot, embrassa Sabine et caressa le mouton. Le lendemain, il s'assit sur le tertre, tout près du pliant de Carina. Le troisième jour, mistress Mudlett eut une abominable migraine qui l'empêcha d'accompagner sa fille. Celle-ci vint néanmoins : le temps était si beau ! L'enfant et le mouton jouaient sur l'herbe, à quelques pas. La conversation du baron et de l'institutrice fut un tête-à-tête qui n'avait rien de compromettant pour elle, attendu qu'elle l'accordait au beau milieu du jour et quasi sur une grande route. Il était notoire qu'elle n'en faisait pas mystère, et tout le monde sait qu'on ne reproche aux femmes que ce qu'elles ont l'air de cacher.

L'entretien, si quelqu'un l'avait pu surprendre, aurait été jugé moins innocent que le rendez-vous. Mais il n'y avait personne aux écoutes, et les chênes, à part ceux de la forêt de Dodone, sont de discrets confidents. Comme deux filous qui se volent réciproquement ce qu'ils ont dans leurs poches, ils jouaient au plus fin, avec cette nuance de piquant que chacun d'eux pénétrait les intentions de l'autre.

Le baron de Couturier, paysan dégrossi au physique, était au moral policé d'une manière effroyable. Il avait l'esprit aussi subtil et aussi fin que l'enveloppe était grossière. Lancé très-jeune encore à Paris avec une fortune considérable, il s'était mêlé à tout ce que l'aristocratie de la naissance et celle de l'argent ont produit de jeunes gens depuis une quinzaine d'années. Il avait frayé avec eux à titre de compagnon de plaisir et même parfois d'ami. Décidé dans le principe à fuir toute occupation autre que celle de dépenser ses revenus et de se donner la plus grande somme possible de jouissance, il s'était ravisé ; soit qu'il eût compris que l'existence, telle qu'il la désirait alors, n'est supportable que pendant les premières années de la jeunesse, soit qu'il eût déjà une pointe d'ambition, que l'avénement de son beau-frère au ministère développa en lui ouvrant de vastes perspectives. Il fut pris de la fièvre d'agiotage qui, après l'expédition de Crimée, agita toute la France, et voulut être plus riche encore. De là datent aussi ses débuts dans la vie publique ; et bientôt il mena de front les affaires et les plaisirs. Quelle était sa pensée secrète ? où désirait-il arriver si, ainsi que l'assuraient ceux qui, se targuant de pénétration, lui supposaient d'autres visées, il ne considérait la députation que comme un marchepied ? Personne ne le savait, et rien

dans sa conduite ne prêtait créance à ces bruits. Depuis dix ans il semblait se contenter d'être l'homme du département le plus opulent et le plus puissant.

Personnel et d'un égoïsme très-bien déguisé, à la fois expansif et d'une rare dissimulation, esprit superficiel et léger, apte à tout comprendre pourtant, même la vertu à laquelle il ne croyait guère, vaniteux sans orgueil, matérialiste sensuel, homme de plaisir avant tout, il avait le talent de dissimuler ses vices sous un vernis de bonhomie qui ne manquait pas de côtés séduisants. Était-ce sa faute si, venu en un temps où la foi politique n'existe plus, il n'en avait aucune? On connaît la classification que les géologues ont appliquée aux terrains, celle des hommes politiques de nos jours est identiquement la même. Les uns et les autres sont composés de couches plus ou moins profondes, très-différentes entre elles et qui sont le produit de commotions violentes remontant à diverses époques. Ces couches, toutes disparates qu'elles sont, s'enfoncent en se superposant; pour qu'une d'elles reparaisse à la surface, il faut un cataclysme. A l'état ordinaire, elles sont recouvertes d'une épaisseur variable d'humus ou de terre végétale qui les masque et reçoit la végétation, dont la variété et la vigueur est en raison directe de la richesse de cet humus.

De moralité, M. de Couturier n'en avait que l'ombre, et cela suffit pour beaucoup, car tout le monde vantait sa délicatesse. Par exemple, généreux et dévoué, d'une obligeance que rien ne lassait, il était sincèrement tout à la disposition de ses commettants et, au demeurant, le meilleur homme du monde.

Il ne ressentit donc aucun embarras à expliquer à Carina qu'il l'adorait et qu'il ferait pour elle toutes les folies, sauf celle de l'épouser. Il le lui dit résolûment, en deux phrases, le sourire aux lèvres et ne prenant même pas la peine de mitiger son insolence.

Avec une verve pleine de mordant, il peignit par larges touches l'avenir qu'il rêvait pour elle. Au lieu de s'étioler dans les ingrates fonctions d'institutrice et de disputer péniblement à chaque jour son pain et celui de sa mère, que ne partait-elle pour Paris. Convenablement patronnée, elle s'y créerait rapidement un cercle de relations où il ne tiendrait qu'à elle de choisir. D'occupations, elle n'en manquerait pas, si elle voulait. La politique, notamment, était l'emploi le plus approprié à son jugement ferme et droit, à son intelligence cultivée. Sa souplesse, son goût inné pour l'intrigue, la connaissance qu'elle avait de plusieurs langues lui présageaient dans ce milieu des succès certains.

Pourquoi ne pas s'y adonner? C'est une spécialité qui conduit à tout, de nos jours comme autrefois. Elle aurait un salon que les

hommes les plus considérables prendraient peu à peu l'habitude de fréquenter ; on y ferait des mots d'ordre qui se répandraient dans toute l'Europe. On y fabriquerait de tout, des ministres, des académiciens, des réputations et des prélats. Son influence grandirait, et elle deviendrait une sorte d'Égérie, dirigeant de ses belles mains les destinées des empires.

Personne n'ose plus aborder ce rôle, tenu jadis par nombre de beautés célèbres. C'est qu'il n'est pas à la portée de la première venue. La difficulté en est extrême, et il nécessite des qualités plus rares que jamais. Elle avait pour le soutenir tout ce qu'il fallait. Sans doute une des conditions de la réussite était de ne pas heurter ouvertement les idées reçues et de ne pas se poser en femme qui n'a plus rien à perdre. On pourrait aisément tout concilier. Par exemple, qu'elle se décidât à renoncer au mariage et fît de sa résolution comme une déclaration publique, en acceptant le titre de chanoinesse d'un chapitre étranger. Il en existe encore, d'ordre noble, dans certains pays. M. de Couturier se chargerait de l'y faire admettre d'emblée. Tant qu'elle aurait le bonheur de conserver sa mère qui, bien entendu, habiterait avec elle, sa situation n'aurait rien que de fort honorable, surtout dans une ville comme Paris, où on est à l'abri des commérages. En suivant immédiatement le conseil qui lui était donné, elle avait le temps de s'entourer d'appuis solides avant que la loi naturelle ne lui enlevât mistress Mudlett. Quand elle ne l'aurait plus, sa qualité de chanoinesse serait une sauvegarde très-suffisante aux yeux du monde qui lui permettrait de monter sa maison comme elle l'entendrait, de recevoir qui bon lui semblerait et n'aurait pour elle que l'admiration due à sa beauté et à ses talents.

Ces beaux discours, dont ce n'est là que le résumé, auraient été très-dangereux pour toute autre que Carina. Ce n'est pas elle que pouvaient égarer les paradoxes et les sophismes cyniques de M. de Couturier. Son imagination s'allumait pourtant à ces brillantes perspectives. Ce rôle, dont l'éblouissant prestige miroitait à ses regards, elle se sentait capable d'en supporter l'écrasant fardeau. L'intrigue ne lui répugnait pas, et pour sa vertu, elle en eût fait le sacrifice, mais à bon escient, car elle était incapable de se laisser entraîner sans savoir où elle allait. Comme ce qu'elle poursuivait à Val-Rouvray était de beaucoup d'une réalisation moins hypothétique que l'avenir préconisé par le député, elle avait de la répugnance à l'abandonner avant d'avoir la certitude qu'elle ne le toucherait pas. Elle n'acceptait donc, dans sa pensée intime, les éventualités risquées de M. de Couturier qu'en cas d'insuccès de sa combinaison primitive.

Bien que personne ne le lui eût appris, elle n'ignorait pas que celle qui écoute de pareilles choses n'inspire aucune estime à celui qui

les lui dit, et que c'est déjà s'engager que de ne pas lui fermer la bouche aux premiers mots. Aussi elle déploya un art infini pour attirer le député et paraître rejeter fort loin ses vues et ses doctrines, pour le repousser sans qu'il lui tournât le dos, pour plaisanter enfin sur ce qu'elle savait être sérieux, et dont, très-sérieusement aussi, elle faisait son profit. Elle finit par répondre à son adorateur, qui devenait pressant, qu'elle réfléchirait.

Val-Rouvray n'étant pas Paris, elle se retrancha derrière sa qualité d'institutrice qui rendait plus impérieuse pour elle l'obligation de conserver sa réputation intacte, et elle prescrivit à M. de Couturier de ne plus s'occuper d'elle ostensiblement. Pour donner le change à l'opinion publique, représentée par MM. de Berlerault, de Cerfbryant, de Malefroy, le curé et par Madeleine, il s'adresserait à une autre. Il n'y en avait qu'une dans le pays : madame Simon ; la lui nommer était superflu. Il le promit et ne vit pas, malgré sa finesse, la portée de cet engagement.

VII

LE VOL.

Par cette invitation perfide, miss Mudlett manifestait pour l'intrigue les dispositions les mieux caractérisées. Elle se souciait moins de protéger sa réputation, qui ne courait aucun risque à Val-Rouvray, que de compromettre un peu Julienne. Ce motif seul l'avait engagée à désigner celle qu'elle supposait être sa rivale aux attentions galantes du baron de Couturier; c'est ce que ce dernier eut le tort de ne pas deviner. Le prétexte mis en avant par Carina était si naturel qu'il ne songea pas à chercher s'il était ou non sincère. L'ivresse de la victoire contribua sans doute aussi à lui ôter de sa perspicacité habituelle. Quoi qu'il en soit, il ne fut rien de plus qu'un des deux pantins que l'institutrice se proposait de manœuvrer. L'autre était M. de Berlerault, à qui elle se réservait de faire remarquer, en temps opportun, l'entente de sa voisine et du député. Enfin, elle s'était pour elle-même taillée une autre besogne, sans cesser de tenir les fils de ses marionnettes.

Redouter le danger et n'oser l'approcher, pour en dégager l'inconnu mystérieux qui double l'effet de ses menaces, est bon pour les âmes faibles; Carina ne procédait pas ainsi. Crainte ou espérance, elle ne s'arrêtait qu'à quelque chose de précis. Ce ne serait pas elle qui lutterait jamais contre des moulins à vent, ou qui s'élancerait à

la poursuite d'un idéal mal défini. Madame Simon se dressait devant elle avec des apparences d'obstacles, elle irait droit à la jeune veuve, l'étudierait, la soumettrait à une observation minutieuse, et le résultat de ses investigations, comme celui d'une opération d'arithmétique, serait concluant et sûr.

Julienne, eût-elle été sur ses gardes, n'aurait pas réussi trois jours de suite à se soustraire à la sagacité d'un esprit aussi vigoureusement trempé, sa droiture s'y opposait. A plus forte raison, elle ne se doutant de rien, la tâche était facile. Les circonstances d'ailleurs ne lui étaient pas favorables, car elle était déjà liée avec Carina. Longtemps, c'est-à-dire quelques mois, avant le moment où celle-ci jugea indispensable de pénétrer plus profondément dans son intimité, elle avait été obligée de s'associer à une liaison née de leur voisinage. Elle y avait un peu répugné sans savoir pourquoi ; dans sa bonté, elle s'était imputée à crime ce manque de sympathie, et, pour le faire oublier, avait imprudemment accordé sa confiance en compensation.

L'amitié assure-t-on n'est un sentiment féminin que par exception ; elles en sont prodigues, parce qu'il ne les engage à rien comparativement à d'autres affections plus exclusives. Elles sont loin d'y attacher la même importance que l'homme : de là vient qu'elles y renoncent aussi facilement qu'elles s'y adonnent. Il n'y avait que de la bonté et de la raison dans celle de madame Simon. Celle de Carina était un peu plus compliquée. La duplicité n'y occupait pas la moindre place, sans cela elle n'aurait pas débuté par un sacrifice qui dut lui coûter beaucoup, celui de son orgueil, et il n'était pas mince. Elle le fit pour mettre sa nouvelle amie en demeure de lui rendre abandon pour abandon. Son adresse consista à avoir l'air de se livrer à elle, en lui disant du mal de M. de Berlerault. Quelle est l'institutrice qui n'a pas à se plaindre de la maison où le hasard l'a placée? Elle s'exprima avec beaucoup de modération et de mesure, d'un ton exempt d'amertume et d'acrimonie, avec un accent de vérité saisissant.

Jusque-là, Carina n'était répréhensible que parce que, si elle brûlait de s'insinuer dans les bonnes grâces de Julienne, c'était en vue d'en abuser; mais elle n'avait eu recours à aucune machination déloyale pour capter cette amitié. Sa fourberie commença un matin qu'elle entra chez sa voisine la figure bouffie, pâle et les yeux rouges. L'illusion était si complète que Julienne, prévenue, aurait hésité à croire que toute cette mise en scène fût purement artificielle. Frappée de cette tristesse dont le joli visage de miss Mudlett portait des traces non équivoques, elle n'eut rien de plus pressé que de la questionner avec une affectueuse sollicitude. Carina garda d'abord le silence, puis elle affecta une gaieté fébrile, cette gaieté au fond de laquelle

on sent les larmes. Enfin, gagnée par l'insistance délicate de madame Simon, elle pleura tout à coup.

La cause de ce chagrin, fallait-il la demander? Les institutrices n'en ont qu'une, toujours la même et toujours nouvelle... Elle venait de subir une de ces scènes à laquelle sa profession l'exposait sans défense. Son maître (elle exhala dans ce mot tout un poëme de rancune douloureuse et résignée) l'avait humiliée cruellement en présence d'un domestique. Ah! que cette existence d'emprunt pesait lourdement sur elle! Être continuellement, comme un acteur en scène, à se surveiller pour ne prononcer aucune syllabe ni risquer aucun geste en dehors du rôle dont on est chargé, ne pouvoir à sa volonté rire ou pleurer, n'avoir d'instants de recueillement que la nuit, à la dérobée, et, aussitôt que le jour éclaire l'horizon, enfermer sa personnalité comme dans une armure de fer, était-ce vivre!

La bonne Julienne s'offrit, avec tout l'élan de sa nature généreuse, à recevoir le trop-plein de ce cœur qui débordait. Ses efforts eurent un succès complet. Ils lui valurent de M. de Berlerault un portrait peu flatté, mais aussi net que les silhouettes en papier noir découpé qui ont été si fort à la mode il y a trente ou quarante ans. Qu'on en juge. Ce que Carina dit du père de Sabine, dans cette crise d'épanchement, n'atteignait nullement son honorabilité. Une perfidie bien autrement habile inspirait ses attaques. Elle se borna à parler de lui homme d'intérieur. Ce n'était pas du tout une sorte de héros de roman, poétisé par la douleur; c'était un esprit mesquin, tracassier, sans grandeur, inquiet, chagrin, recroquevillé, qui se plaisait à relever des vétilles, descendait jusqu'aux détails les plus puérils et n'avait pas son pareil pour éterniser ces contestations quotidiennes, le plus souvent misérables, qu'engendre le ménage. On les évite avec un peu de dignité dans le caractère, d'élévation dans les idées; lui les suscitait à plaisir, comme si c'eût été une pâture indispensable à son organisation bourgeoise et taquine.

Elle avait trop de finesse pour articuler coup sur coup tous ces griefs, comme on égrène un chapelet; elle les détaillait sans parti pris apparent, avec une hésitation calculée et un raffinement de naturel contre lesquels le doute était impossible.

Porter contre un homme de telles accusations, c'était le ruiner sans retour dans l'appréciation d'une femme élégante, artiste et de goûts recherchés, comme madame Simon. Carina n'en doutait pas, et elle avait raison. Les larmes dont elle assaisonnait ses réflexions n'obscurcissaient pas tellement son regard qu'elle ne suivît avec le plus grand soin sur Julienne la trace des impressions que soulevait sa confidence. Elle y lut une sympathie attendrie pour elle et une indifférence complète pour M. de Berlerault. Elle n'y remarqua

aucune nuance de désenchantement ou de déception, ce qu'elle considéra comme un indice certain de tranquillité d'âme; car madame Simon n'était pas de celles qui savent dissimuler, sa physionomie parlait à défaut de ses lèvres.

Carina en savait assez, rien ne justifiait ses appréhensions; c'était ce qu'elle avait voulu éclaircir. Elle aurait pu en rester là, mais puisque l'œuvre était en train, autant valait l'achever pour n'avoir plus à y revenir. Aussi bien cette rivalité qu'elle avait redoutée et qui n'existait pas, ne serait-elle pas une menace toujours suspendue au-dessus de sa tête, si elle ne prenait des mesures pour la prévenir? En vertu de ce raisonnement rapide, qui se déduisait logiquement au milieu de son émotion feinte, elle ajouta d'un ton pénétré, tout naturel après cette séduisante peinture, qu'elle s'expliquait la fin prématurée de madame Berlerault, car la vie commune avec un semblable mari n'était pas tolérable.

Julienne répliqua simplement que tous les hommes sont les mêmes sous ce rapport, à cause du monstrueux égoïsme que le mariage développe en eux. Ils prétendent s'y reposer, comme un bâtiment à l'ancre dans une rade, et savourer béatement la tranquillité pleine de mollesse qu'ils en attendent. La femme n'est là que pour la leur procurer. Malheur à celle qui se révolte, elle fait de son ménage un enfer ou meurt à la peine, comme madame de Berlerault. Elle s'était exprimée d'une voix si douce et si calme que Carina eut une lueur de méfiance. Son regard sec et profond la scruta, tout soupçon s'évanouit aussitôt : ce que la jeune veuve venait de dire, elle le pensait sincèrement.

La conversation prit bientôt un tour plus intime. Touchée de la confiance qui lui était témoignée, madame Simon surmonta tout à fait la froideur instinctive et indéfinissable qui la dominait en présence de miss Mudlett. Elle s'appliqua à remonter son courage et lui dit que ce dont elle se plaignait, aggravé peut-être par les travers propres à M. de Berlerault, était avant tout inhérent à la fonction qu'elle remplissait chez lui.

— Quant à moi, déclara-t-elle en terminant, je ne consentirais pas à m'attacher au cou une telle pierre. Je crois que je préférerais le travail manuel le plus dur, pourvu qu'il respectât mon indépendance. Dieu aidant, jamais je ne me mettrai à la discrétion d'un autre.

— Je le crois sans peine, répondit Carina avec vivacité. Vous êtes riche, et vous ne savez pas quels compromis la misère fait accepter. Ah! ne l'apprenez jamais par vous-même; c'est le souhait de mon cœur. Pour moi, je ne rougis pas de l'avouer, après les épouvantables malheurs qui ont assailli ma famille, j'ai été trop heureuse de

trouver, au prix de bien des efforts, je vous le jure, une position honorable qui...

— Eh! interrompit madame Simon, vous aurais-je dit cela si je n'avais pas été dans le cas d'appliquer mes théories?

— Comment?

— C'est assez clair. Il y a cinq ans, j'étais plus pauvre encore que vous ne l'êtes aujourd'hui, car je n'avais pas même une place d'institutrice.

— Vous aviez du moins votre mari.

A cette riposte, Julienne se troubla et s'aperçut qu'elle était allée plus loin qu'elle ne supposait. Au lieu de rester assise auprès de Carina, elle se promena dans l'atelier, pour cacher l'émotion qui s'était soudainement emparée d'elle. Miss Mudlett pressentit immédiatement dans le passé de son amie quelque chose de mystérieux, qui se levait devant elle d'une façon imprévue, comme une perdrix sous les pas d'un chasseur. A son tour, elle fut affectueuse et caressante. Julienne prit une résolution subite.

— Je n'aime pas à parler de moi, dit-elle, ni de l'époque de ma vie à laquelle j'ai fait allusion. Confiance pour confiance; je serais indigne de la vôtre si je vous refusais la mienne. Puisque j'ai éveillé votre curiosité et votre intérêt, je les satisferai. Ce sera à deux conditions : la première, c'est qu'il ne sera jamais plus question entre nous de ce que je vais vous raconter.

Carina promit sans hésitation.

— La seconde est un enfantillage. J'y tiens peut-être plus encore qu'à l'autre. Il est très-aisé de la remplir : c'est tout simplement... de ne pas me regarder.

Timidité, pudeur ou tout autre sentiment, la jeune veuve redoutait beaucoup l'indiscrète fixité de deux yeux, même amis, que l'oisiveté de l'attention clouerait inévitablement sur elle. Son appréhension était si forte qu'elle lui suggéra un expédient. Afin de faciliter l'exécution de cet engagement, auquel Carina souscrivit en souriant, madame Simon l'installa en face d'un de ces grands portefeuilles spéciaux aux artistes et aux marchands de gravures, et l'invita à examiner les dessins, études, esquisses de tout genre dont il était rempli. Pour surcroît de précautions, elle s'étendit dans le hamac, tournant le dos à son auditoire.

Ces petits préparatifs terminés, elle entama un récit que nous ne reproduirons pas textuellement, à cause de son étendue; nous nous contenterons d'en rapporter la substance. Ce qui, à défaut d'intérêt épisodique, aura le mérite de jeter quelque lumière sur Julienne.

— Qu'il soit bien entendu, dit-elle tout d'abord, que je ne veux

me permettre aucune récrimination sur le passé, ni, par un seul mot, offenser la mémoire de mon mari. Je crois me maintenir dans de justes limites en émettant l'avis que le plus grand malheur qui nous soit arrivé à l'un et à l'autre a été de nous marier ensemble.

Elle raconta très-posément qu'orpheline à peu près dès sa naissance, elle avait été confiée à un tuteur dont la sollicitude se borna à lui donner une compagne très-jeune, qui n'avait pas plus de quatorze ou quinze ans, et qui n'était autre qu'Agarithe. Domestique par sa condition, elle fut en réalité pour elle une mère, et ne la quitta jamais, pas même lorsqu'à huit ou neuf ans on fit entrer Julienne dans un des principaux établissements d'éducation de Paris, dirigé par des religieuses.

Un peu avant qu'elle n'eût atteint sa dix-septième année, on lui présenta, dans un des parloirs du couvent, M. Simon, en lui demandant si elle consentirait à le prendre pour mari. Il avait vingt-cinq ans, il était bien de sa personne, il était riche, c'eût été une folie de le refuser, d'autant plus que sa dot, à elle, était minime. Son tuteur la détermina sans lutte à l'accepter. M. Simon d'ailleurs, aimable et bien élevé, fit sa cour avec beaucoup d'empressement et de délicatesse, se montra charmant, et sa future s'attacha promptement à lui. Le mariage fut célébré presque aussitôt et les nouveaux époux partirent pour le Midi, où étaient situées les propriétés patrimoniales de la famille du mari.

Les premiers temps de cette union furent si heureux qu'il eût été impossible de supposer que la durée de ce bonheur serait limitée à quelques mois. Il en fut cependant ainsi. M. Simon, élevé à la campagne sous les yeux de sa mère, veuve, n'avait jamais habité une ville. Il avait grandi à peu près dans la solitude, n'ayant ni amis ni camarades, qu'on éloignait de lui pour éviter toute corruption. Ce système eut pour résultat de faire du jeune homme un chasseur habile à tous les exercices du corps, vigoureux, bon cavalier, mais non un homme. Dans son affection égoïste, sa mère avait toujours ajourné le mariage de son fils; elle mourut avant d'avoir découvert une jeune fille digne de lui, et à son lit de mort lui recommanda de se marier. Son deuil expiré, M. Simon obéit.

Il n'avait pas encore vécu de sa vie propre, s'étant toujours subordonné à sa mère. Dès qu'il fut maître de ses actions, son caractère, longtemps comprimé, se révéla violent, inquiet et dominateur. Pour un mot il s'emportait et perdait toute mesure. Il le regrettait avant le lendemain; l'accès passé, il ne pensait plus à ce qui l'avait provoqué. Ce n'était pas suffisant, car rien ne l'aurait amené à convenir de ses fautes ou à s'en justifier devant une femme qui, sans parler de son infériorité sexuelle, avait le tort d'être la sienne. Son orgueil

excessif, sa complète ignorance du naturel des femmes qui inspirait à tous ses actes une maladresse qu'il n'avouait pas, sa violence et sa roideur déterminèrent dans le ménage, au bout de moins de six mois, des symptômes de désaccord qui se prononcèrent de plus en plus.

C'étaient de véritables enfants. Entiers comme on l'est dans la jeunesse, ils ne savaient pas faire de concessions, et, faute d'un peu d'expérience que personne ne pouvait leur donner, ils compromirent à jamais la paix de leur intérieur. Les discussions interminables qui se succédaient sans interruption entre deux êtres désœuvrés, qu'aucune occupation ne tenait éloignés l'un de l'autre, qui se retrouvaient ensemble à chaque instant du jour, s'envenimèrent très-rapidement. L'aigreur développa cette irritabilité, particulière aux rancunes de l'amour-propre blessé, qui s'exalte à la réflexion, et, loin de s'épuiser en se répandant, puise au contraire de nouvelles forces dans ses manifestations. Les luttes étaient incessantes, et dégénéraient en batailles rangées pour lesquelles chaque assaillant faisait provision à l'avance de projectiles et de griefs. Parmi ceux innombrables qu'ils se renvoyaient, il n'y en avait pas un seul de sérieux ; ce n'étaient que des coups d'épingles. Mais les douleurs se mesurent par leur durée plutôt que par leur intensité ; un homme supportera sans broncher l'amputation d'une jambe, et ne résisterait pas au supplice qui consisterait à lui arracher un à un tous ses cheveux. Qu'est-ce cependant que la sensation, à peine perceptible, d'un cheveu arraché?

Ni le mari ni la femme n'osaient prononcer un mot qu'ils avaient tous les deux sur les lèvres. Le respect de son nom, poussé par M. Simon jusqu'à l'excès, s'il y en a en pareille matière, un sentiment de dignité chez Julienne, les empêchaient de divulguer au public, par la voix retentissante des tribunaux, le secret de leurs dissentiments. Mais cette séparation, que ni l'un ni l'autre ne voulaient nommer tout haut, était depuis longtemps accomplie dans leur cœur quand elle eut lieu de fait.

Pendant deux mois ils vécurent côte à côte sans se parler, presque sans se voir, dans un état d'hostilité tel qu'un rapprochement était impossible. Julienne se fatigua la première de cette situation. Elle dit à son mari que puisqu'ils ne pouvaient s'entendre, le plus simple était de se quitter momentanément. Peut-être, après une absence un peu prolongée, ils seraient mieux disposés tous les deux. M. Simon donna son assentiment tacite à ce projet, et sa femme partit sous la garde d'Agarithe.

Un mouvement d'orgueil mal entendu, mais qui avait son excuse dans sa jeunesse (elle avait alors dix-neuf ans), poussa Julienne à refuser tout secours de M. Simon, pour ne contracter envers lui aucune obligation. Aussi, lors de son départ, elle avait pour tout bien

une somme d'argent relativement faible, qui provenait de ses économies, et elle ignorait comment elle subsisterait. Il faut ajouter que son intention primitive était de ne s'éloigner que pendant deux ou trois mois. Elle espérait que l'isolement, le changement d'habitudes, atténueraient ce que le caractère de son mari avait d'excessif.

Pour empêcher M. Simon de revenir sur l'autorisation accordée, elle se mit en route immédiatement, et afin d'être à l'abri d'une surprise, choisit son refuge à une distance considérable, hors de la France même. Une de ses amies de couvent, établie à Venise, y avait par son mariage une grande position. Elle l'alla voir et fut reçue à bras ouverts; mais aucune insistance ne la détermina à accepter l'hospitalité dans le palais de son amie. Elle arrêta dans le voisinage un petit appartement qu'elle habita avec Agarithe.

Venise lui plut; elle résolut de passer là le temps de son exil volontaire. Cependant les frais du voyage, ceux de tous genres inévitables à la prise de possession d'un logement, avaient absorbé en peu de jours la majeure partie de ce qu'elle possédait, et force était d'aviser aux moyens de pourvoir à ses besoins. Recourir à son mari lui répugnait à un point tel qu'elle aurait auparavant affronté la misère. Quant à son tuteur, cette porte lui était également fermée par deux raisons : elle n'avait guère d'affection pour un homme qui lui en avait témoigné si peu lui-même, et elle ne voulait pas qu'il apprît par elle les fâcheuses conséquences d'une union qu'il avait conseillée. Elle eut l'inspiration d'utiliser dans cette patrie des arts les talents d'agrément que, pour aider au développement de son aptitude naturelle, on avait cultivés en elle pendant son enfance. Paysagiste passable et assez bonne musicienne, elle s'offrit à donner des leçons de dessin et de piano. L'appui de son amie, liée avec les meilleures familles de Venise, lui amena du jour au lendemain autant d'élèves qu'elle en put instruire, et par conséquent des ressources assurées.

Le séjour de Julienne à Venise se prolongea, non pas trois mois, mais près de trois années. Toujours sur le point de l'abréger, elle le continuait aussi toujours. Son mari et elle entretenaient une correspondance régulière. L'accord qu'ils avaient vainement cherché tant qu'ils avaient été ensemble naissait de leur éloignement. M. Simon écrivait des lettres affectueuses et tendres dans lesquelles il la rappela bien des fois auprès de lui. Il l'assurait de son repentir, mandait qu'il s'était corrigé, lui envoyait enfin de son amour des témoignages de plus en plus passionnés. Que souvent Julienne eut envie de céder ! Agarithe la retenait en évoquant le souvenir de certaines scènes dont elle avait été la confidente, et la suppliait de réfléchir avant de se rendre à des protestations, dont le temps seul pouvait démontrer la sincérité.

Très-probablement l'épreuve touchait à sa fin, lorsqu'un événement inattendu brusqua le dénoûment. A la suite d'un accident de chasse, M. Simon fut un jour rapporté mourant chez lui. Prévenue par le télégraphe, Julienne accourut en toute hâte : il la demandait avec instances. Elle arriva assez à temps pour lui fermer les yeux et pour qu'ils pussent échanger un pardon mutuel.

M. Simon, comme s'il eût voulu assumer sur lui seul la responsabilité des torts principaux, avait fait à ses derniers moments un testament par lequel il léguait à sa femme toute sa fortune, qui était assez considérable : plus de trois cent mille francs. Conséquente avec elle-même, Julienne avait l'intention de refuser ce legs, malgré la loyauté du pardon auquel elle s'était associée de grand cœur. Elle ne désirait que le remboursement de sa dot, décidée qu'elle était à retourner vivre à Venise, où ses petites affaires avaient si bien prospéré, que le produit de ses leçons était supérieur à ce qu'elle avait espéré, et lui apportait presque la richesse. Elle fut obligée de modifier sa résolution.

La famille de son mari, composée de collatéraux, se vit avec peine dépouillée au profit d'une femme qui (le bruit s'en était répandu, malgré la discrétion des deux époux) s'était enfuie depuis plusieurs années du domicile conjugal. On révoqua en doute la légitimité du testament; on parla de manœuvres et de captation. Bref, au moment où Julienne, ignorant les accusations odieuses qui lui étaient imputées, se préparait à faire rédiger un acte par lequel elle renonçait à la succession, on lui fit dire brutalement que si elle ne se résignait pas de bonne grâce à une renonciation absolue, l'annulation du testament serait demandée à la justice, qui, vu les circonstances, n'hésiterait pas à la prononcer. Attaquée d'une aussi abominable façon, elle était bien contrainte de se défendre. Ce qu'elle avait été disposée à faire de son propre mouvement, elle le refusa, indignée, aux menaces de collatéraux avides. Elle subit un long procès qu'elle eut, du reste, la satisfaction de gagner avec éclat. Il y avait un peu plus de deux ans de cela. Riche désormais, n'ayant plus besoin de battre monnaie avec la peinture et la musique, elle avait liquidé sa fortune, réalisé en valeurs toutes les propriétés, et, sur l'indication de son notaire, avait fait choix de Val-Rouvray pour y vivre tranquille, tout entière à ses regrets.

Pendant ce récit, Carina était demeurée à peu près immobile, ne se permettant pas d'autres mouvements que ceux indispensables pour extraire les dessins du portefeuille et les regarder à loisir, un à un.

Elle écoutait, attendant toujours quelque détail intéressant. Pourquoi ne pas avouer que sa déconvenue était grande? Elle avait espéré

tout autre chose. Dans cette épopée vulgaire il n'y avait rien que de très-ordinaire, rien non plus qu'elle pût utiliser. Aussi il lui échappa plusieurs marques d'impatience. Elle se mordait les lèvres et avait un regret mortel d'avoir provoqué ce filandreux roman. Ce ne fut qu'à la fin qu'une trouvaille furtive la dérida. Entre deux études, elle retira une petite enveloppe carrée, semblable à celle d'une lettre. Elle était jaunie, fripée, déchirée à un des angles dont le bord était replié, et par l'ouverture passait un portrait-carte photographique. Le maniement du dessin qui lui était superposé le fit sortir tout à fait, et Carina découvrit avec une surprise joyeuse que c'était celui d'un beau jeune homme d'excellente apparence, vêtu avec élégance, et dont la pose n'avait rien de cette affectation ridicule qui saute aux yeux dans la plupart des épreuves. La figure était fine, efféminée, agréable : moustaches soyeuses coquettement relevées, lorgnon, regard tendre, rien n'y manquait; un vrai type d'Almaviva, de don Juan peut-être. Les femmes ne se méprennent pas à cela; aussi un sourire trahit la satisfaction de l'institutrice, même avant qu'elle n'eût lu une sorte de légende manuscrite qui redoubla sa joie.

Sur la bordure blanche de la carte était le premier vers d'un sonnet, en langue italienne, qui se continuait au verso, et que Carina savoura. En voici la traduction :

« Chère âme, votre ami vous envoie son image en échange de la vôtre, qu'il couvre de baisers. Le destin jaloux a placé entre nous un obstacle qui, aujourd'hui, déjoue tous nos efforts. J'ai foi dans l'avenir, car si je n'étais soutenu par le ferme espoir qu'il nous réunira un jour, je mourrais comme la plante brûlée par les ardentes caresses du soleil et que ne revivifie pas une ondée bienfaisante.

« Le lien mystérieux qui attache nos cœurs n'est encore visible pour personne ; combien envieront mon bonheur, lorsqu'il apparaîtra aux yeux de tous métamorphosé en chaîne de fleurs au parfum enivrant ! »

Plus bas étaient écrits ces mots :

« A ma très-chère adorée Julienne S....

« Roberto P...

« Venise, janvier 186... »

Ce portrait et les vers qui en expliquaient la remise étaient fort compromettants pour madame Simon. A tout hasard, miss Mudlett s'en empara et le glissa dans sa poche avec une sécurité complète, attendu que son amie était dans l'impossibilité de la voir. Elle ne savait pas si cette carte lui serait bonne à quelque chose, elle la vola

d'instinct. Se peut-on jamais repentir de posséder sur une femme, qui demain sera peut-être une ennemie, un aussi puissant moyen d'action ?

Elle continua d'explorer le portefeuille et, ce faisant, elle ne perdait pas une syllabe de ce que disait madame Simon. Elle avait trop de sagacité pour ne pas s'apercevoir que le récit contenait des lacunes et des réticences.

D'abord rien n'y justifiait cet immense chagrin et la résolution de se confiner dans la solitude, pas même la belle conduite de M. Simon à ses derniers moments. Julienne, la franche Julienne, faisait donc ses réserves. Assurément, c'était son droit. On peut, sans dissimulation, restreindre à ce que l'on veut une confidence volontaire. Mais, comme bien d'autres, elle avait à cacher de petites peccadilles. Carina tenait dans sa main la clef qui ouvrait la porte de l'appartement secret où on ne la laissait pas pénétrer. Elle avait assez d'expérience théorique, sinon pratique, pour pressentir de quelle nature est le désespoir d'une femme jeune, belle, veuve et, par conséquent, libre ; c'est à coup sûr une déception où l'amour a la plus grande part.

Le portrait complétait le roman. Évidemment, madame Simon avait rencontré à Venise un consolateur qui lui avait fait accepter des compensations au malheur de son mariage et avait adouci pour elle les ennuis de l'exil. Plus tard, sans doute, l'amoureux Robert ne s'était plus souvenu du sonnet. De là la désolation de Julienne qui, trompée deux fois, désespérait de l'amour et s'enterrait à Val-Rouvray. En un clin d'œil Carina avait tout deviné.

Lorsque, l'histoire terminée, elle partit, Bardeau annonçait M. le baron de Couturier. Elle eut le temps de lui adresser un signe qui l'invitait à ne pas oublier leurs conventions. A quoi le député répondit par une pantomine très-claire.

— Vous êtes témoin de mon obéissance ; je suis ici dans l'exercice de mes fonctions.

VIII

DEUX RIVAUX.

M. de Couturier se conformait en effet à ses instructions, ni plus ni moins qu'un diplomate aux intentions de son gouvernement. Depuis sa première visite, et avec l'assentiment de madame Simon, il était revenu plusieurs fois et n'avait plus recouru aux bons offices de l'abbé Pascalin. Il se présentait sous prétexte d'aplanir les voies et de décider la jeune veuve à être marraine de la cloche. On l'avait tou-

jours bien reçu, parce qu'il était, lorsqu'il s'en donnait la peine, causeur aimable et amusant. Julienne et lui avaient le même besoin d'expansion et de gaieté ; ce rapprochement supprima entre eux la contrainte glaciale qui, pour certains caractères, s'éternise avec les relations nouvelles. Dès le second jour, ils furent tous les deux à l'aise. Ils causèrent et rirent comme s'ils se fussent connus depuis dix ans. De la cloche il n'en fut question que de loin en loin ; M. de Couturier préférait parler de Paris. Au surplus, le baptême subissait un ajournement forcé, le fondeur n'était pas prêt. Alors, et pour augmenter l'éclat de la cérémonie, on avait récemment décidé qu'elle coïnciderait avec un comice agricole, création toute fraîche du député. Enfin ces remises successives allaient conduire non loin du 15 août, et on commençait à se demander s'il ne serait pas plus économique et en même temps plus avantageux à d'autres points de vue de fondre toutes ces réjouissances en une seule, en les réunissant à celles qu'il est d'usage d'organiser le jour de la fête du souverain.

Ce projet n'était pas mûr encore, il avait même peu de chances d'être adopté, car le parti Coffre le patronnait. Or, naturellement, le parti Bardeau le combattait. Il disait, non sans raison apparente, que les manifestations solennelles de la joie publique n'étaient pas si fréquentes à Val-Rouvray pour qu'on les négligeât. En réunir trois, c'était en sacrifier deux au profit d'une seule et au détriment de la population. La fête de l'empereur valait bien la peine qu'on lui consacrât une journée toute à elle. Les Bardeau, qui étaient légitimistes et de l'opposition, ne faisaient pas valoir cette dernière considération, mais elle était au fond du cœur du plus grand nombre, c'est-à-dire de ceux qui, se souciant médiocrement de politique, aiment les réjouissances parce que ce sont des réjouissances.

Entre une femme jeune et charmante et un célibataire de l'âge de M. de Couturier, il est un sujet qui s'introduit de lui-même dans la conversation ; tout le monde l'a déjà nommé. Le député, qui, en amour, était aussi entreprenant que peu consciencieux, ne manqua pas de faire la cour à madame Simon ; mais il n'osa pas employer son procédé ordinaire. Impossible de lui dire ce qu'il disait à Carina ni de la traiter sur le même pied ; elle l'aurait congédié sans hésiter, il le comprenait. Julienne était de celles dont l'abord est facile et que protége un invisible rempart qui commande le respect aux plus effrontés. Ainsi elle était accessible très-aisément à une familiarité aimable et honnête dont les limites, purement idéales, étaient hautes cependant comme des murailles ; on ne les escaladait pas. M. de Couturier fut galant, c'était sans conséquences, et Julienne en rit. En même temps, elle lui imposa assez pour qu'il ne tombât pas dans l'impertinence. Cela venait de ce que, rieuse et l'esprit léger, elle aimait la

société des hommes sans aucune arrière-pensée. Les fats dénués d'expérience seuls ne sentent pas cette nuance; elle était si évidente pour le baron qu'il éprouvait en face de cette femme une réserve inaccoutumée. Il y avait en madame Simon quelque chose d'indéfinissable qui le dominait lui-même et qui, cela le surprenait infiniment, le rendait presque timide. De même, sous l'influence du parfum de certaines fleurs, nos pensées se modifient au point que nous ne nous reconnaissons plus.

Néanmoins la jeune femme craignit que l'ascendant qu'elle avait pris et qui tenait à son honnêteté ne conservât pas toujours une puissance suffisante, et elle recourut à quelques précautions.

Il faut savoir que le député n'était pas le seul qui fût attentif auprès d'elle. Il avait un rival également très-assidu dans la personne de M. de Malefroy. Les hommages de ce dernier étaient-ils sincères? ou bien venait-il toujours pour une autre? Qui le sait? Ce qui est certain, c'est que cette autre avait cessé brusquement ses visites, et que M. de Malefroy n'avait pas interrompu les siennes. Tous les jours il lui apportait, avec l'urbanité d'un autre âge, un magnifique bouquet, et M. de Couturier, afin de lutter à armes égales, suivait cet exemple. Dans le principe, ils étaient introduits quand ils sonnaient, tantôt le matin, tantôt le soir, et ils se rencontraient rarement. Tout d'un coup les choses changèrent, et ils se présentaient invariablement à la même heure. Ce phénomène les intrigua jusqu'à ce qu'ils en eussent pénétré le mystère, ce qui n'était pas fort compliqué. Julienne les avait simplement prévenus individuellement qu'elle ne serait plus visible qu'à deux heures de l'après-midi. Leur exactitude était donc non moins inévitable que leur rencontre. Ainsi l'avait voulu la jeune femme, jugeant que, réunis, ses deux adorateurs qui, séparés, n'eussent peut-être pas toujours été inoffensifs, se neutralisaient l'un par l'autre. Elle s'amusait beaucoup de leur air refrogné et des regards dépités qu'ils se lançaient dans le début. Un beau jour elle dévoila son petit manége en riant de tout son cœur. Elle ajouta plus sérieusement qu'elle était charmée de les recevoir, mais qu'une fois pour toutes ils devaient se tenir pour bien convaincus qu'ils n'obtiendraient d'elle l'un et l'autre rien de plus qu'une causerie qu'ils dirigeraient à leur gré, et une compagnie qu'elle s'efforcerait de leur rendre le moins maussade possible.

Ces réunions étaient très-agréables; les deux hommes riaient avec Julienne, qui tantôt s'étendait dans le hamac et tantôt peignait. On y parlait de tout et de bien autres choses encore, excepté de quoi que ce fût qui touchât à la tristesse. Le programme de madame Simon était respecté à l'égal d'une constitution.

Cependant M. de Malefroy s'y était soumis avec plus de résigna-

tion que M. de Couturier. Il ne fit jamais aucune tentative pour l'enfreindre ; le député s'en permit une, et comme il n'eut qu'un succès contestable, il ne recommença plus. Lorsqu'à deux heures précises il succéda à Carina dans l'atelier-salon, il avait l'air heureux et épanoui d'un écolier qui a réussi une bonne espièglerie. Depuis longtemps il ambitionnait une réception pour lui seul, et il avait formé le projet sournois de profiter d'une partie de chasse organisée dans les environs avec la participation de M. de Malefroy, pour s'esquiver et accourir en tapinois à Val-Rouvray. Il entra souriant, l'œil rayonnant, après s'être assuré que son rival n'avait pas eu la même idée que lui.

Ses premières plaisanteries battirent en brèche la tristesse insolite de madame Simon. Si on se rappelle l'entretien avec Carina, on concevra qu'après ce retour douloureux vers des épisodes de sa vie qui lui avaient été particulièrement pénibles, elle ne fut pas en effet très-gaie. Mais elle ne savait pas être mélancolique bien longtemps. La narration que lui fit M. de Couturier de la niche par laquelle il avait mis en défaut la surveillance de M. de Malefroy dissipa les nuages sombres amassés sur son joli front. Toutefois, entre deux éclats de rire, elle déclara au député, d'un ton qui ouvrit à ce dernier la porte des réflexions sérieuses, qu'il serait prudent à lui, s'il désirait ne pas se brouiller avec elle, de ne plus enfreindre le règlement.

Pendant ce temps, le baron, en costume de chasse, bottes molles, vêtement de velours vert à côtes, papillonnait dans l'atelier, sa cape d'une main, son fouet-cravache de l'autre. Pour détourner l'attention de Julienne de la semonce qu'elle lui adressait et qu'il avait méritée, il s'empara du premier prétexte qui s'offrit à lui, et, s'arrêtant devant un livre entr'ouvert posé sur la tablette de la bibliothèque :

— Ah ! madame, dit-il, vous lisez Otto Sauvage ! Est-ce lui qui vous a prêté ses œuvres !

— Qu'entendez-vous par là ? demanda aussitôt madame Simon avec étonnement.

— Rien, rien, répondit précipitamment M. de Couturier.

— Permettez, reprit la jeune femme, j'ai horreur de ces petits mystères ; faites-moi la grâce de ne pas prolonger celui-là.

— Je vous jure qu'il n'y en a aucun.

— Me prenez-vous pour un de vos commettants, cher monsieur ? A la vue de ce livre, vous m'avez fait une question très-étrange, très-inattendue et qui, par cela même, a une certaine portée. N'en aurait-elle pas d'autre que d'avoir piqué ma curiosité, cela serait suffisant, je pense ?

M. de Couturier murmura une phrase entortillée à peu près inintelligible. Si son intention était de taquiner madame Simon, il ne

pouvait mieux manœuvrer pour augmenter l'impatience de la jeune femme qui, en réponse à son hésitation, singulière en effet à propos d'un incident si futile, lui dit avec une vivacité pleine de décision :

— C'est ainsi? Eh bien! pas d'explications, pas de marraine pour votre cloche! C'est mon dernier mot.

Le député fut contraint d'amener son pavillon et de parlementer.

— Mon Dieu, madame, dit-il un peu confus et embarrassé, j'ai parlé trop légèrement. Et, pour sortir du mauvais pas où mon étourderie m'a engagé, votre insistance ne me laisse pas d'autre alternative que de commettre une action répréhensible... Je m'exécute, et je vous supplie d'être persuadée que je cède uniquement à la crainte de vous déplaire. La menace était superflue. Ne suis-je pas le plus soumis de vos esclaves? Vous me permettrez au moins d'implorer votre pitié pour un vaincu qui se rend à discrétion. Le secret que je vais vous livrer ne m'appartient pas. Voulez-vous bien me promettre de ne pas l'ébruiter? car je m'aperçois, ce que je n'aurais jamais cru, qu'il a été jusqu'ici très-bien gardé.

— Eh bien, quel est ce fameux secret?

— Je devais supposer qu'Otto Sauvage était connu de vous, parce que, comme moi, il vient ici de temps en temps, et parce qu'il m'a parlé de vous, madame, en termes qui me prouvent à quel point il apprécie votre esprit élevé et le charme de votre conversation.

— Je n'y comprends plus rien, dit Julienne.

— Otto Sauvage est un pseudonyme sous lequel s'abrite votre voisin, M. le vicomte de Berlerault.

— Mon voisin!... Otto Sauvage! balbutia-t-elle stupéfaite.

— Oui, madame, et Dieu sait que je ne doutais pas que vous ne fussiez depuis longtemps renseignée à cet égard.

— Je l'ignorais absolument. Mais êtes-vous bien sûr de ne pas vous tromper?

— Je connais Otto, c'est-à-dire M. de Berlerault, depuis plus de dix ans. Nous avons été, lui et moi, de vingt à vingt-cinq ans, ce que l'on appelle des amis intimes. A cette époque, au lieu d'être ce qu'il est aujourd'hui, sombre et misanthrope, il aimait le mouvement et le bruit, il adorait le monde, où on le recherchait, et il écrivait les ouvrages que vous lisez. Lorsqu'il est rentré à Val-Rouvray, où j'étais, moi aussi, métamorphosé par la politique, il m'a supplié de ne pas trahir son incognito. Il me l'a demandé en termes tels que j'ai compris combien ne pas se prêter à ses idées serait lui causer d'affliction réelle, et je lui ai promis de ne jamais révéler la célébrité qui se cache sous son nom actuel. Je viens de manquer pour la première fois à ma parole, et j'en aurais des regrets mortels, si je n'étais con-

vaincu que ce secret est aussi bien dans vos mains que dans les miennes.

Julienne, pensive, n'écoutait plus ; toute à sa surprise, quoi qu'elle fît, sa pensée se reportait toujours à l'entretien qu'elle avait eu un soir avec son voisin et où il avait été longuement question du romancier. M. de Couturier aurait inévitablement remarqué l'effet sur elle de sa révélation, si la scène se fût prolongée quelques minutes encore. La jeune femme était assise devant son chevalet, le député, debout derrière elle, jouait avec sa cravache ; à la faveur de cette position, elle put dissimuler le trouble évident que trahit une subite et indiscrète rougeur. La Providence, en outre, vint à son secours en lui envoyant une diversion qui détourna son attention et celle de M. de Couturier.

Presque au même moment, on entendit retentir le galop d'un cheval à très-peu de distance, et M. de Malefroy se précipita dans l'atelier son bouquet à la main. Afin de rétablir l'équilibre rompu entre ses deux adorateurs, elle tendit sa main au nouveau venu, qui y imprima triomphalement ses lèvres. Jamais pareille faveur ne leur avait été accordée encore ni à l'un ni à l'autre. Quoique ainsi dédommagé, on se figure aisément de quel œil il regarda son rival. Julienne déploya tant de tact que bientôt tous les trois rirent franchement de l'aventure.

La tentative de M. de Couturier eut les conséquences de toutes les insurrections qui échouent, elle provoqua des mesures coercitives. Madame Simon saisit cette occasion pour déclarer de nouveau qu'elle n'entendait pas que les visites donnassent lieu à des interprétations méchantes, ni que surtout aucun d'eux se crût autorisé à abuser de l'hospitalité qu'elle accordait. En conséquence, elle leur notifia qu'à l'avenir le premier arrivé à sa porte attendrait l'autre, et que, sous aucun prétexte, elle ne favoriserait un tête-à-tête. Cette nouvelle charte fut octroyée très-gentiment, mais le sérieux perçait si bien sous la gracieuseté souriante de la souveraine que ses deux sujets s'inclinèrent en silence. Ils réclamèrent au bout d'un instant et n'insistèrent pas, parce que Julienne, après les avoir écoutés, répondit que leurs objections étaient fondées, qu'elle ne se reconnaissait aucun droit sur eux et que son règlement était un criant abus de pouvoir. Ils avaient toute liberté de ne s'y pas soumettre et de protester en s'abstenant de revenir chez elle.

M. de Couturier se hâta de changer de sujet de conversation. En sa qualité d'homme politique, il prévoyait sans doute quelque rigueur nouvelle s'ils ne s'empressaient d'acquiescer à tout. Il parla d'une question qui le préoccupait infiniment plus que la cloche et le clocher.

On était à la veille du renouvellement partiel des conseils généraux. Ce n'était pas qu'il redoutât un échec pour sa candidature : il savait bien que la quasi-unanimité des suffrages lui était acquise à l'avance. Son principal souci était d'évincer de l'assemblée départementale un de ses collègues qui y siégeait depuis une trentaine d'années, dont l'influence, bien que plus restreinte, balançait la sienne dans le canton, et qui lui avait toujours été sourdement hostile. C'était le père de Madeleine.

Le marquis de Cerfbryant n'avait aucune valeur politique, mais c'était un beau nom et un drapeau. Autour de ce vaillant champion de la vieille opinion légitimiste se groupaient les mécontents, ceux qui, sans être des ennemis du gouvernement, n'en supportaient la forme que faute de mieux et uniquement en vue du maintien de l'ordre ; ceux que l'alliance italienne et les emprunts faits au territoire pontifical avaient déjà désaffectionnés, et enfin ceux, de jour en jour plus nombreux, qui, par jalousie, étaient bien aises de réagir contre M. de Couturier au moyen d'un fantôme d'opposition. Ce n'est pas impunément qu'un homme s'élève et parvient en peu de temps, comme le baron, à être l'autocrate, le vice-roi d'un département — c'est ainsi que, par ironie, on le désignait quelquefois à Val-Rouvray. — Il avait soulevé sous ses pas un énorme nuage de cette poussière qui ternit tout, et qu'engendrent les rayons du soleil.

Assurément il était animé d'excellentes intentions : son obligeance, des plus rares et depuis dix ans tout à fait désintéressée, était mise à contribution avec un entrain général, sans discrétion ; enfin jamais le pays n'avait eu un député s'inquiétant à ce point non-seulement de ses intérêts, mais encore et surtout des besoins particuliers de chacun. Ce qu'il fit accorder de débits de tabacs, de bureaux de poste, d'indemnités, d'allocations, d'encouragements, de primes, de secours, ce qu'il distribua de sa propre bourse au plus humble malheureux qui recourait à lui, sans jamais rebuter personne, fut immense. Beaucoup cependant ne lui savaient aucun gré de ses services, comme s'il n'eût fait, en agissant ainsi, que remplir son devoir. Mais c'est le sort de tous ceux qui pratiquent le bien. La reconnaissance est un lourd fardeau dont on se décharge avec empressement au premier symptôme de lassitude.

Ces sentiments aigre-doux ne germaient, il est juste de le constater, que dans le cœur de ceux qui appartenaient à la classe aisée. La faveur populaire était, au contraire, acquise sans restriction à M. de Couturier. Là était le plus gros grief de ses collègues au conseil général, et même des plus éclairés de ses électeurs. L'engouement dont il était l'objet les offusquait, parce qu'ils sentaient que, voulussent-ils lui refuser leur coopération, le député se passerait fort bien d'eux.

C'est pourquoi M. de Cerfbryant se trouvait, sans l'avoir cherché, à la tête d'un parti.

La résistance, plutôt que l'opposition systématique mais non avouée de ce parti, n'avait rien de redoutable; cependant ses rangs grossissaient, et le danger était surtout dans l'influence des membres qui le composaient. On n'y comptait que des propriétaires riches, honnêtes, dont les opinions, également éloignées des doctrines extrêmes, ralliaient chaque jour de nouveaux adhérents. Le pire était que, sous ces apparences débonnaires et sans couleur politique, se cachait la prétention tacite de combattre M. de Couturier pour le supplanter plus tard, sous prétexte qu'il était un étranger. Rien de plus naturel que le député eût à cœur d'entraver la formation de cette coterie, encore dans les langes, et de la désorganiser en la privant de son chef. Malgré son autorité dans le pays, il hésitait à agir, arrêté par des difficultés d'une nature très-délicate. D'autre part, il ne se souciait pas de s'aventurer avant d'être certain de la réussite ; car le prestige dont le succès entoure les puissants disparaît au premier revers, et il redoutait de s'amoindrir inutilement. Lutter contre M. de Cerfbryant dans la bataille électorale n'eût servi de rien : le marquis était aussi sûr de ses électeurs que M. de Couturier des siens. Il fallait l'attaquer sur un autre terrain que celui du suffrage universel, déplacer au besoin la question, arriver enfin à ce résultat considérable que ce personnage consentît à se désister. Autre contre-temps : il tenait beaucoup à son siége de conseiller général.

M. de Couturier avait imaginé une combinaison, M. de Malefroy en était la cheville ouvrière. Le député s'ingéniait pour tâcher de faire de lui un ambitieux et de le lancer dans les affaires publiques. Influent par son nom et par sa fortune, jeune et très-considéré, il réunissait des chances exceptionnelles d'être agréé par la majorité des électeurs. Malgré la différence des âges, il était très-lié avec M. de Cerfbryant. Qu'il déployât un peu d'adresse, il parviendrait certainement à lui persuader de se retirer et de l'appuyer pour être son successeur. M. de Malefroy consentait à se mettre sur les rangs, advenant une vacance, mais il refusait de tenter aucune démarche auprès de son ami. Et même sa candidature était subordonnée à la retraite du marquis, obtenue sans sa participation directe ou indirecte. Leurs discussions à cet égard tournaient dans un cercle inflexible et n'aboutissaient à rien. Quoi qu'il en soit, M. de Couturier, enchanté de son idée, avec la ténacité d'un homme qui veut réussir, revenait toujours à son thème favori, ne désespérant pas encore d'une solution favorable.

Il dit en riant que ses affaires iraient bien mieux si une main de

femme, une main fine et légère comme celle de Julienne, s'employait à débrouiller cet écheveau.

Cette conversation n'était pas de celles que goûtent les femmes, quoiqu'elle fût émaillée de galantes allusions, de reparties spirituelles et de gais propos. Il y avait au fond trop de sérieux pratique. Julienne ne s'y mêlait pas et ne la détourna point, parce qu'elle la servait en occupant assez ses deux visiteurs pour qu'ils en fissent seuls tous les frais. Distraite elle-même bien contre son gré, car elle faisait tout son possible pour secouer des pensées dont elle était obsédée, elle pouvait, à sa faveur, dérober son trouble persistant, et elle paraissait absorbée par la peinture. Toujours assise en face du chevalet, elle appliquait sur le tableau auquel elle travaillait des touches dont la vigueur inégale répondait plutôt à son état d'irritation nerveuse qu'aux besoins de la perspective.

Une femme qui n'écoute pas entend quand il lui plaît, de même qu'elle voit sans regarder. La dernière saillie de M. de Couturier n'échappa point à madame Simon. Elle se la rappela bientôt, dans une circonstance dont il sera parlé plus loin. Mais, à ce moment-là, elle était loin de se douter qu'un rôle lui serait jamais réservé dans cette comédie du grand répertoire.

La visite de MM. de Couturier et de Malefroy, qui ne se prolongea pas au delà du terme habituel, lui sembla interminable. A leur départ, qu'elle aurait provoqué si elle l'eût osé, elle se coucha dans le hamac et bientôt fut envahie par une armée de réflexions qui, comme ces objets disparates qu'un escamoteur extrait d'un chapeau, avaient une seule et même source : la révélation relative à son voisin. Cette révélation l'avait tellement impressionnée par sa soudaineté inattendue et par d'autres causes dont le chapitre IV de cette histoire contient tout au long l'énumération, qu'elle ne se familiarisait pas avec l'idée que ce fût une réalité hors de doute.

C'est qu'un implacable souvenir lui retraçait ce que peu de temps auparavant, quelques jours seulement, elle avait dit d'Otto Sauvage à M. de Berlerault, qui avait tout écouté sans dévoiler son incognito, et ses belles joues s'empourpraient de confusion. Elle regrettait alors et l'intérêt impatient qu'elle avait manifesté, et bien des choses qu'elle n'aurait pas dites si elle avait su qui était devant elle. Avoir été en relations avec cet homme et ne l'avoir pas soupçonné, elle qui aurait soutenu avec confiance la gageure de le reconnaître partout à ces signes mystérieux dont l'âme marque ses sympathies ou ses répugnances ! S'être méprise à ce point n'était rien auprès du reste. Que devait-il penser d'elle ? Quelles conséquences ce terrible romancier n'allait-il pas tirer de l'admiration qu'elle avait si naïvement exprimée ? Ce n'était pas tout. Comment le recevrait-elle maintenant?

Ce secret qu'elle avait promis de garder, en serait-elle maîtresse devant lui? Elle savait bien que non. Le revoir lui paraissait une épreuve terrible, et cependant, tel est chez les femmes le besoin d'émotions, que l'éventualité de cette épreuve revêtait à ses yeux je ne sais quel attrait irritant qu'elle n'osait s'avouer.

De cet ordre d'idées, elle passa sans secousses à Carina qui, le matin même, l'avait longuement entretenue de M. de Berlerault. L'institutrice n'était pas dans la confidence du pseudonyme : évidemment elle ignorait être au service d'une célébrité contemporaine; autrement quelque allusion eût depuis longtemps mis madame Simon sur la voie. Ce qu'elle avait dit était-il donc applicable à Otto Sauvage? Lui, cet esprit ingénieux et délicat, avoir cette mesquinerie inquiète et tracassière! Tout le bon sens de la jeune femme protestait contre cette énormité. Il y a des impossibilités que nous sentons *a priori*, qui, comme les vérités éternelles inscrites dans nos cœurs par une main divine, ne se laissent même pas discuter. Julienne était aux prises avec l'une d'elles. Non, l'éminent écrivain, le grand artiste qui avait signé du nom d'Otto Sauvage de si charmants romans, n'avait pas et ne pouvait pas avoir les défaillances dont Carina avait affublé M. de Berlerault. Elle s'était méprise ou elle avait menti. Qu'elle se fût trompée, c'était peu vraisemblable; et pourquoi aurait-elle calomnié son maître? Ici la logique de madame Simon se perdait.

Elle se souvenait d'être allée à plusieurs reprises chez son voisin, invitée par miss Mudlett. Une fois, entre autres, elle y avait passé la soirée. Elle avait remarqué alors — et ce rapprochement l'avait déjà frappée le matin, pendant les doléances de Carina — que celle-ci, au lieu de conserver une réserve en harmonie avec ses fonctions, s'était conduite en véritable maîtresse de maison. Ainsi, M. de Berlerault présent, elle avait donné des ordres aux domestiques, sans au préalable prendre son adhésion. Madame Simon avait même fait, à ce propos, l'observation que la jeune institutrice, par un petit mouvement de vanité très-excusable, était bien aise de donner devant elle des preuves de son importance. D'ailleurs cela se rapportait complétement à ses premières déclarations, au début de leur liaison. Elle s'était dite alors satisfaite de son sort, ayant une élève de l'âge de Sabine et pour maître un homme qui lui abandonnait la direction de toute la maison. Il était visible que M. de Berlerault avait pour elle une déférence marquée, et la contenance des domestiques devant elle avait aussi son éloquence.

Tous ces details, et bien d'autres encore négligés ou perdus, se pressaient en foule dans sa mémoire, comme des abeilles s'échappent en bourdonnant de la ruche dont un imprudent a troublé le re-

pos. Comment concilier ces choses contraires et expliquer le changement de langage de Carina? C'était un problème dont la solution ne devait pas se dérober longtemps à son intelligence déliée.

IX

MADELEINE.

Après s'être répétée cent fois tout ce qu'il y avait à se dire à propos de l'événement de cette journée si bien remplie, Julienne, énervée, abandonna ce champ de réflexions. La nuit eut raison de son agitation, et elle s'éveilla plus calme le lendemain matin. M. de Berlerault, Otto Sauvage si l'on veut, n'avait pas coutume de venir souvent; sa dernière visite était récente; elle avait donc le temps de s'habituer à son nouveau personnage avant qu'il reparût, et pour le surplus, à la grâce de Dieu! Sa liberté d'esprit à peu près reconquise, elle s'occupa d'autre chose : de ses fleurs, de son piano, de sa toilette, opération toujours très-longue et très-minutieuse, du bon tour de M. de Couturier, auquel, étant seule et à l'abri des regards indiscrets, elle ne marchanda pas un sourire rétrospectif, tout embaumé de malice espiègle; puis le baron lui rappela vaguement la politique, et celle-ci M. de Cerfbryant. Mais alors se produisit un phénomène subit. La jeune veuve, qui était à ce moment plongée dans un vaste fauteuil et enveloppée d'un peignoir des plus coquets, son adorable chevelure ruisselant sur ses épaules, laissa tomber le mignon peigne d'écaille qu'elle tenait à la main. La psyché à cadre d'argent ciselé qui, du milieu d'un nuage de mousseline, lui renvoyait son image souriante, refléta aussitôt un visage immobilisé par l'étonnement. L'ivoire rosé du front s'était légèrement plissé, les yeux agrandis regardaient fixement et ne voyaient rien. A travers l'humide velours des lèvres entr'ouvertes brillait l'éblouissant émail des dents. Que se passait-il? Il y avait que du marquis, la pensée de Julienne, continuant sa course, était allée à Madeleine, et que celle-ci depuis plus de huit jours ne s'était pas montrée.

A la surprise d'être négligée ainsi par une amie qui l'avait habituée à une apparition quotidienne s'ajoutait l'indignation de ne s'être pas aperçue plus tôt de cet abandon. Qui la retenait? Lui battait-elle froid? Était-elle absente ou malade? Madame Simon, qui était une femme de premier mouvement, décida qu'elle irait immédiatement à Cerfbryant la gronder. En conséquence, elle acheva toute troublée sa toilette, déjeuna à la hâte et partit.

De Val-Rouvray à Cerfbryant, les mauvais marcheurs mettent un quart d'heure. Le château est une de ces vieilles demeures féodales au pied desquelles le mouvement de la vie moderne circule, mais comme l'eau qui baigne leurs murailles, à une si grande profondeur, qu'on perçoit à peine de l'intérieur le murmure indistinct de son cours. Il s'élève sur une colline, semblable à une immense citadelle carrée, flanquée en avant de deux tours. Son aspect est sombre et dévasté; le temps, qui a respecté le caractère général et les solides assises de la construction, a néanmoins marqué de son empreinte indélébile ses murs orgueilleux. De nombreuses pierres manquent çà et là; les mousses, les lichens, les végétations innommées particulières aux ruines, ont envahi de leurs racines les alvéoles vides. Elles s'étendent, pendent et flottent de tous les côtés; les corbeaux pullulent et nichent dans la moindre fente, dont ils ont bientôt fait un trou. Tous les soirs, au coucher du soleil, ces hôtes lugubres du château de Cerfbryant se réunissent à un signal mystérieux, tournoient en croassant au-dessus des tours, leur demeure de prédilection, et en couronnent la masse imposante de leurs spirales noires.

On pénètre encore dans l'enceinte par un pont-levis abaissé sur un large fossé, rempli dans les saisons pluvieuses, le plus souvent à sec, peuplé de joncs énormes et de verdure de marécage. La seule concession faite à l'influence du siècle, c'est de ne plus lever pour la nuit ce pont-levis, qui est bardé de fer; mais la logette du guetteur se profile encore en saillie au-dessus des créneaux, dans l'axe de la porte principale, dont l'ogive est surmontée de l'écusson de la maison de Cerfbryant. Le rêveur qui s'arrête là se surprend à attendre, avant d'entrer, que le nain du seigneur châtelain, sortant, comme au moyen âge, de cette niche de pierre, fasse résonner l'olifant, et que les hommes d'armes se pressent, la pertuisane en main, sur les remparts, dont la terrasse fortifiée domine les quatre faces du château.

L'impression dominante, quand on a traversé la longue voûte qui débouche dans la cour d'honneur, est celle, mêlée de respect et de crainte, qu'on éprouve dans une église ou au milieu d'un cimetière. Cette cour, de dimensions considérables, est dans un état d'abandon complet. Le pavé qui jadis la garnissait en entier a presque totalement disparu; l'herbe y pousse à l'aventure, drue et vigoureuse; mais la mousse la ronge, et elle ne grandit pas, aussi ne la coupe-t-on jamais. Les trous que les eaux pluviales ont creusés au-dessous des gargouilles des toitures, les inégalités du sol produites par le déchaussement du pavé, les affouillements du temps, ont déterminé la formation de flaques croupissantes qu'on ne distingue pas de l'herbe, parce qu'elles sont masquées par une croûte verte. Un passage dallé

divise la cour, qui est carrée, en deux parties égales. Sur chacun des côtés s'élève une aile; trois sont inhabitées et à demi délabrées ; la quatrième, qui fait face à la voûte, et à laquelle aboutit le dallage, est la façade principale. Un immense perron de pierre, à lourdes rampes ouvragées et aux marches croulantes, la précède. Il n'y a que cette partie du château qui soit logeable, encore n'utilise-t-on que les pièces strictement nécessaires.

Une tristesse mélancolique, qui n'est pas sans charme, tombe de ces bâtiments silencieux et mornes, dont les corbeaux, les hiboux et les tiercelets sont aujourd'hui les hôtes. L'âme aspire avec tant de volupté secrète l'indéfinissable parfum du passé dont l'atmosphère est saturée, qu'on s'arrache difficilement à la contemplation de ces grandeurs déchues.

L'intérieur du manoir a, comme l'extérieur, conservé la disposition et la physionomie d'autrefois. Ce ne sont que salles énormes, aux plafonds à poutrelles peintes et blasonnées, avec des cheminées gigantesques. Partout des buffets et des dressoirs sculptés, chargés de vaisselle d'or et d'argent d'une richesse inappréciable, des fauteuils armoriés, larges comme des voitures, mais non élastiques, et des siéges qu'on ne fabrique plus. Aux murs, ces admirables tapisseries de haute lisse qui ont illustré Beauvais. Dans d'interminables galeries, toute une légion de portraits de famille, aux cadres de bois doré, à bordures fouillées et travaillées comme de la dentelle; des glaces à garniture de cuivre ciselé et ajouré : une entre autres, celle du salon, cadeau du roi François Ier à Guy de Cerfbryant, ferait la fortune d'un marchand de bric-à-brac. Il est impossible d'analyser toutes ces splendeurs princières. Le mobilier qui est là vaut plus d'un million, enfoui depuis les temps les plus reculés, et dont, moins que personne, le marquis apprécie la valeur artistique, qui est incalculable. Dans toutes ces merveilles éclate le luxe solide des vieux siècles, alors que les hanaps et l'argenterie étaient massifs et que la dorure n'était pas un composé chimique.

Cerfbryant était une curiosité du pays. On le venait visiter de fort loin ; mais il serait inutile de dissimuler qu'il était aussi en assez mauvais état. Il aurait fallu pour le réparer des dépenses en disproportion avec les ressources d'un simple particulier. Aussi s'expliquait-on que, quoique très-riche, son propriétaire, dans l'impuissance de tout restaurer, se fût résigné à l'habiter tel quel, jusqu'à ce qu'il s'effondrât. La famille était considérée comme ayant une grande fortune. En dehors du parc spacieux qui s'étendait autour du château, le marquis possédait de nombreux domaines et des forêts giboyeuses dans lesquelles il chassait tant que durait le jour.

A l'époque où se passe notre récit, il n'y avait d'autres maîtres

dans ce château, grand comme Versailles, qu'un vieillard de soixante-dix ans et une jeune fille de vingt. Le domestique était au contraire très-nombreux : on ne comptait pas moins de huit femmes, cuisinières ou aides, lingères et femmes de chambre. C'était l'ancien état de maison, auquel on n'avait rien changé depuis la mort de la marquise, c'est-à-dire depuis plus de dix ans. Indépendamment de deux cochers, du valet de chambre et de deux valets de pied, une vingtaine au moins de gardes, piqueurs, garçons d'écurie, valets de chiens, complétaient le personnel de Cerfbryant.

Madeleine se tenait généralement dans une pièce du rez-de-chaussée qu'elle avait, à renfort de paravents, réduite à des proportions acceptables pour l'habitation journalière. Julienne courut l'y surprendre, et fut toute saisie de l'accueil cérémonieux et froid qu'on lui fit. Mademoiselle de Cerfbryant s'excusa de n'être pas descendue à Val-Rouvray depuis quelques jours : elle avait été souffrante. C'était une défaite si maladroite, que madame Simon la perça immédiatement à jour. Elle interrogea des yeux le visage de la jeune fille : la mélancolie douce et sereine, son expression ordinaire, avait fait place à une tristesse très-accentuée et à une contrainte glaciale. Aux questions qu'elle posa pour avoir l'explication de cette réserve insolite, elle n'eut que des réponses évasives, brèves, articulées péniblement. Quand elle dut se retirer avant d'avoir obtenu rien de satisfaisant, elle demanda si elle reverrait bientôt Madeleine. Celle-ci prétexta qu'elle était encore dans l'impossilibité de sortir. Julienne, qui n'aime pas les situations ambiguës, déclara alors, emportée par son zèle généreux, où débordait l'affection, que puisqu'il en était ainsi elle viendrait lui tenir compagnie jusqu'à son rétablissement, ce qui fit rougir mademoiselle de Cerfbryant et augmenta notablement sa gêne. Impossible de mieux exprimer sans paroles que cette perspective ne lui souriait guère. Mais elle surmonta son trouble et remercia poliment par une phrase qui n'était ni une acceptation ni un refus.

Julienne sortit le cœur serré, inquiète et agitée. Qu'avait Madeleine? Elle employa la journée à chercher ce qui avait pu motiver ce changement dans leurs relations, jusque-là excellentes. Vainement elle s'examina avec la plus scrupuleuse attention, elle ne découvrit dans sa propre conduite rien qui fût de nature à fournir un prétexte à de telles représailles. Elle fut maussade et fantasque, congédia M. de Couturier et M. de Malefroy, qui réclamèrent inutilement en invoquant le règlement, et pleura toute la nuit sans savoir précisément pourquoi, mais oppressée par une insurmontable tristesse.

Elle aimait beaucoup Madeleine, qui paraissait aussi la chérir. Ce qu'elles ressentaient l'une pour l'autre n'était pas cette amitié banale qui est, comme la monnaie dans les relations commerciales, un

simple échange de valeurs de convention, mais bien celle qui, semblable à l'amour ou à la haine, éclôt parfois d'un regard, et du même coup atteint à son épanouissement complet. C'est l'amitié de l'âme, non celle de l'esprit et de la raison, ou celle que créent les rapports d'intérêt et les obligations ordinaires de la société. Elle a ses racines au delà de ce monde, et n'est peut-être qu'un ressouvenir vague, et en même temps intense, d'une existence antérieure à cette vie mortelle. Qui n'a connu ces étranges frémissements de sympathie ou de répulsion instinctive qui s'agitent en nous, et malgré nous, à la vue d'êtres que nous rencontrons pour la première fois, et qui les expliquera jamais? C'est un des mystères les plus consolants de notre organisation complexe, que cette impulsion irrésistible qui nous vient on ne sait d'où. C'est la preuve de sentiment qui nous affirme avec le plus d'autorité qu'il y a en nous autre chose que ce que distingue la science dans le ténébreux et savant assemblage de notre chair, de nos os, de notre sang et de nos nerfs. Cette amitié-là n'est pas l'apanage exclusif des hommes; elle s'impose également aux femmes avec une nuance plus tendre qui a quelque chose de la sollicitude maternelle. Faut-il ajouter qu'elle est aussi précieuse que rare?

Comment ce commerce si doux s'était-il brusquement interrompu? C'est ce que madame Simon se jura d'éclaircir, et elle se mit à l'œuvre avec ardeur. Dès le lendemain elle retourna à Cerfbryant. Madeleine, qui s'était dite malade, n'avait pas eu la ressource de lui fermer la porte. Elle était décidée à ne partir qu'après une explication; car elle supposait qu'un malentendu dont elle ignorait la cause et la nature avait fait tout le mal, et qu'une bonne causerie loyale et franche le dissiperait.

Elle se trompait : ce ne fut pas en une visite qu'elle brisa l'enveloppe de glace derrière laquelle persistait à se retrancher Madeleine; il en fallut cinq ou six accumulées. Il fallut surtout à Julienne la patience délicate et le tact merveilleux que lui inspiraient sa tendresse, la volonté enfin, qui ne sait pas se rebuter.

Ce qu'elle apprit de mademoiselle de Cerfbryant, et qu'il est utile que l'on connaisse pour la clarté du récit, nous le rapporterons brièvement, en prévenant toutefois que c'est le résumé de confidences diverses dont les tronçons, rapprochés par Julienne, ne formèrent un tout qu'après qu'elle eut, par un travail d'esprit ingrat que nous éviterons au lecteur, rassemblé une foule de détails épars, et retrouvé ainsi l'enchaînement logique des faits.

La main de Carina se retrouvait encore là. Elle voyait de temps à autre mademoiselle de Cerfbryant. Dans une conversation indifférente en apparence elle avait lancé de méchantes insinuations contre madame Simon, qu'elle avait représentée comme une femme étourdie, et qui,

impatiente de se remarier (car il était notoire que le veuvage lui pesait), avait jeté son dévolu sur M. de Malefroy. L'accusation eût été insignifiante sans la conduite de ce dernier, qui la corroborait. Qu'allait-il faire tous les jours chez Julienne? Pour bien comprendre l'effet produit par cette audacieuse calomnie sur Madeleine, qu'on sache qu'elle et M. de Malefroy s'aimaient depuis longtemps déjà. Carina s'en doutait ; mais la différence des conditions creusait un abîme entre la fille du marquis et une pauvre institutrice, en sorte que, dans l'impossibilité d'étudier les choses de près, elle en était réduite aux conjectures. Son allusion perfide fut un ballon d'essai, un moyen détourné de s'assurer si ses soupçons étaient fondés. Si elle avait mal vu, des paroles prononcées à la légère, comme les mille riens qui sont l'aliment des causeries, n'entraînaient aucune conséquence. Dans le cas contraire, le grain tombait sur un terrain fertile, et ne tarderait pas à fructifier. Or, ce que voulait Carina, ce n'était pas tourmenter inutilement mademoiselle de Cerfbryant, ou lui prouver qu'elle était maîtresse de son secret : elle voulait charger à ses yeux madame Simon d'une offense que les femmes ne pardonnent pas, et déterminer ainsi entre elles une brouille complète et sans retour. Julienne alors, isolée, privée de toute société de son sexe, prendrait inévitablement Val-Rouvray en horreur et quitterait le pays.

Une circonstance que Carina ne pouvait ni connaître ni deviner, communiqua à sa perfidie l'irrésistible puissance de pénétration que la balle chassée du canon d'un pistolet emprunte à la poudre, parce qu'elle obligea, pour ainsi dire, Madeleine à ne pas douter que ce qui lui était dit ne fût la vérité. Quelque temps auparavant, mademoiselle de Cerfbryant avait signifié à M. de Malefroy de ne plus avoir à compter sur la réalisation d'espérances auxquelles dans le principe elle s'était elle-même associée. Son accent ému et résigné, mais ferme, disait assez que ce n'était pas là une rupture banale. Certes, elle avait confiance dans l'amour de M. de Malefroy, et elle était convaincue qu'elle ne serait pas oubliée du jour au lendemain ; cependant, qu'y avait-il de surprenant à ce que ce jeune homme, éconduit par une déclaration qui ne souffrait pas de réplique, demandât à une autre ce qu'elle lui refusait? En quoi cela motivait-il de sa part une rancune contre madame Simon? Ne lui avait-elle pas rendu sa liberté pleine et entière? Hélas ! jusqu'où va moralement la sincérité des plus loyales dans ces sortes de restitutions? C'est ce que de plus habiles apprécieront. Toujours est-il que, sans analyser le sentiment d'hostilité auquel elle cédait, Madeleine, l'âme froissée, ne pouvant ni ne devant se plaindre, s'était repliée sur elle-même, souffrant d'une douleur poignante dont elle épuisait dans la solitude l'âcre torture.

Miss Mudlett n'avait pas prévu le cas, on ne s'avise jamais de tout, où la tendresse de Julienne irait, avec la ténacité de l'amitié confiante, fouiller dans les plus secrets replis de l'âme de Madeleine, y découvrirait le brandon de discorde et l'éteindrait sous son pied mignon. Elle ne supposait pas leur liaison assez intime pour autoriser cette inquisition familière. Le triomphe de madame Simon démasqua la félonie de l'institutrice sans l'établir d'une manière assez évidente pour qu'on pût lui en vouloir beaucoup. Après tout, qu'avait-elle fait autre chose que colporter un bruit comme il en circule tous les jours dans le monde sur les femmes les plus honnêtes? Rien ne prouvait qu'elle eût agi ainsi par méchanceté pure, avec l'intention arrêtée de nuire. Madame Simon, pas plus que Madeleine, n'avait l'acuïté d'esprit nécessaire pour démêler son véritable mobile, très-bien caché d'ailleurs. Elle ne vit là qu'une raison de suivre mieux à l'avenir le conseil de ses pressentiments, qui dès l'abord l'avaient prévenue contre Carina. Elle se promit d'être sur ses gardes et de ne plus se livrer avec elle. Quant à chercher entre cette calomnie et celle relative à M. de Berlerault un rapport quelconque, c'est ce dont elle n'eut même pas la pensée. Il y en avait un très-étroit pourtant qu'elle devait apercevoir plus tard.

Ce que Julienne eut à déployer de finesse et de persévérance pour obtenir ce premier aveu est impossible à exprimer. Mais le plus difficile était fait, le reste fut relativement aisé. Ce n'était pas que la pauvre Madeleine fût dissimulée ; elle était au contraire bonne et confiante comme personne. Seulement elle avait cette réserve digne et fière, développée à outrance dans quelques caractères, et qui est pour eux une sauvegarde, une arme défensive à la manière de la carapace dont la nature a enveloppé le corps mou des mollusques. On prend souvent pour de l'indifférence cette réserve passive, tandis qu'il y a derrière un immense besoin d'affections. N'est-ce pas une admirable prévoyance du créateur que cette cuirasse invisible qui abrite les organisations timides? Il n'en est pas de plus droites et de plus loyales, partant de la confiance desquelles il soit plus facile d'abuser; elles-mêmes se savent incapables de se défendre. Trop candides pour connaître le mal et pour apprendre à se cacher sous le mensonge, elles se voilent de leur profondeur, comme les eaux les plus limpides, dont le cristal, à mesure qu'il s'épaissit, perd de sa transparence. Elles opposent à qui tente de les pénétrer une force d'inertie qui rebute les amitiés superficielles et encourage les autres en les excitant. Toute jouissance est ici-bas la récompense d'un effort : pour étancher sa soif dans le lait parfumé du fruit du cocotier, il faut briser le noyau qui le contient; le diamant ne brille que

lorsqu'il est extrait de sa gangue; l'affection d'une âme timide et aimante est à qui la conquiert.

Ainsi, la déloyauté de Carina eut le résultat précisément opposé à celui qu'elle avait cherché. Loin de les désunir, elle resserra le lien qui les attachait l'une à l'autre. Madeleine se confia entièrement à Julienne et lui apprit peu à peu quels tristes mystères dérobaient à tous les regards les vieux murs du château de Cerfbryant.

Dans le pays, on attribuait à cette famille une immense fortune; en réalité elle était aux trois quarts ruinée. Non pas que ses membres n'eussent plus de quoi subsister, les propriétés représentaient une somme énorme, mais parce qu'ils ne possédaient pas de capitaux. Ils vivaient au jour le jour, le plus souvent des revenus en nature de leurs terres. Enfin, une importante partie de leurs biens, les bois, étaient sur le point de leur échapper. Un procès en revendication, intenté par l'État, se suivait depuis des années; chacune des parties l'avait successivement plusieurs fois gagné et perdu; comme les têtes de l'hydre de Lerne, il renaissait toujours. Or, si les Cerfbryant le perdaient définitivement, leur situation devenait très-critique. C'était un souci des plus graves pour Madeleine. Le marquis avait moins d'inquiétudes; absolument étranger aux affaires, il ne s'en occupait pas et s'était toujours reposé sur ses intendants du soin de les débattre pour lui. Sa fille avait remplacé le dernier, mort riche comme ses prédécesseurs.

La cause de cette ruine était toute naturelle. Les Cerfbryant étaient traditionnellement adorés à Val-Rouvray parce qu'ils donnaient beaucoup. Leurs domaines étaient affermés à des familles qui s'y succédaient de père en fils depuis des temps antérieurs à la révolution de 1789. Les baux remontaient à des époques très-lointaines, à Louis XIV peut-être; ils n'étaient plus écrits. Il s'y était substitué des usages qu'on respectait comme des contrats notariés, et on ne tirait que fort peu d'argent des terres. On n'obtenait aisément que d'abondantes redevances en nature, qui assuraient au moins la vie matérielle de tous les jours. Enfin, on n'avait jamais tenu la main à ce que les fermiers payassent. Les maîtres étaient toujours disposés à écouter leurs doléances, et leur remettaient quittance à la première démarche appuyée de quelques larmes. Bien mieux, ils venaient souvent à l'aide de tenanciers qui les trompaient sans vergogne. Pillés, de plus, effrontément par leurs intendants, dont aucun d'eux ne s'était jamais avisé de contrôler la gestion, les Cerfbryant avaient toujours aimé la vie large, sans luxe personnel, mais grande et tout extérieure. Ils avaient table ouverte, des meutes, des chevaux, une livrée nombreuse, ce train somptueux des anciens gentilshommes

terriers, plus onéreux que le confortable étriqué de nos jours.

Le marquis actuel ne mentait pas à sa race; quand il avait en poche quelques louis, ce n'était pas pour longtemps. Il était amateur forcené de chasse, ne savait ni ne voulait compter, et son administration étourdie avait glorieusement continué la tradition de ses ancêtres. C'était un homme aux principes religieux et politiques excessifs, d'un caractère entier et sévère, en qui la plus légère observation, sous laquelle son orgueil jaloux apercevait immédiatement une remontrance, faisait jaillir une irritabilité voisine de la colère qui était un vice de famille. Qu'on le dépouillât sous ses yeux, peu lui importait, relever ces vétilles eût été manquer à la générosité prodigue des Cerfbryant. Et pour rien au monde il n'eût consenti à modifier son genre de vie, qui avait été celui de son père et qui était très-favorable à sa santé. Ce superbe vieillard, gros, robuste et alerte, à la figure émerillonnée, aux traits rudes, aux cheveux épais, entièrement blancs et coupés en brosse, à la moustache fièrement retroussée, était rompu à toutes les fatigues. Droit et ferme comme un chêne de ses forêts, il supportait sept ou huit heures de cheval. De fortes bottes à l'écuyère, une culotte de peau, un surtout à capuchon pour les matinées d'automne, avec du linge de toile grossière, lui suffisaient parfaitement. Il se souciait de l'élégance et des raffinements de toilette comme d'un lièvre forcé; mais il mangeait beaucoup et buvait sec. Le seul luxe auquel il attachât du prix était d'avoir un équipage de chasse dont on citait la beauté exceptionnelle, et de traiter les veneurs à dix lieues à la ronde. Il n'était pas homme à souffrir qu'on lui parlât d'économies, même sa fille.

Lorsque Madeleine obtint, sur sa demande formelle et après d'orageuses discussions, de succéder à l'intendant défunt, le mal, déjà énorme, empirait tous les jours. Elle avait tenté, avec un courage digne d'un meilleur sort, d'opérer des réformes, d'arrêter le désordre, de porter la lumière dans ces ténèbres. Au bout de deux mois, débordée de toutes parts, elle reconnaissait son impuissance. Par des prodiges de diplomatie, elle avait poussé quelques fermiers à se libérer; son père, de son côté, s'empressait d'accorder des remises à tous ceux qui, effrayés de l'énergie de la jeune fille, venaient pleurer autour de lui. Elle lutta néanmoins sans se décourager.

Parmi les chasseurs qui composaient la nombreuse société du marquis se trouvait M. de Malefroy, qui était le plus assidu et le plus avancé dans les bonnes grâces de M. de Cerfbryant. Madeleine et lui s'étaient aimés, et, avant de s'être avoué leur attachement, comptaient déjà l'un sur l'autre. Ce jeune homme était bien né et d'excellente éducation; Madeleine, très-raisonnable et très-sensée, crut pouvoir agréer sa recherche. Lui, dans la prévision d'une union

que tous les deux désiraient à un degré égal, et trop familier dans le château pour ne pas deviner la gêne secrète de ce grand luxe extérieur, mit bien des fois sa bourse à la disposition de mademoiselle de Cerfbryant, qui refusa longtemps. Enfin elle céda à l'insistance pleine de délicatesse de M. de Malefroy, car il n'avait en vue que d'épargner à M. de Cerfbryant des privations dont celui-ci ne se serait pas consolé; le marquis d'ailleurs ignorerait toujours la provenance de cet argent, et, avec son caractère, la certitude était d'avance démontrée qu'il ne s'en inquiéterait jamais.

Le mariage de Madeleine semblait à l'abri de toute éventualité fâcheuse; cependant, lorsqu'elle sonda son père, avant de permettre à M. de Malefroy de faire aucune démarche, le marquis refusa net son consentement. Il ne voulait pas se séparer de sa fille; elle était, au surplus, trop jeune et d'une santé trop délicate. Ces prétextes, formulés péniblement, n'avaient rien de sérieux. Madeleine pressentit les véritables, dont son père ne dit rien, à quelques mots qui lui échappèrent de ci de là. Il rejetait péremptoirement toute idée de mariage parce qu'en établissant sa fille il aurait fallu rendre des comptes de tutelle et lui remettre la dot de sa mère, qui avait été considérable et n'existait plus. Il est vrai que ces considérations pécuniaires étaient nulles pour M. de Malefroy; l'amour profond qu'il avait voué à mademoiselle de Cerfbryant, sa situation à lui, son honorabilité, la noblesse de ses sentiments, étaient des garanties sûres qu'il ne susciterait jamais à son beau-père, sous ce rapport, l'ombre même d'une contrariété. Malheureusement le marquis avait trop d'orgueil pour s'accommoder d'un semblable compromis, fût-il tacite; il préférait fermer l'oreille aux demandes matrimoniales, et il ne s'inquiétait pas si sa fille en souffrait ou non.

Madeleine le connaissait et savait qu'elle ne parviendrait jamais à lui faire changer d'opinion; lui résister n'entra même pas dans sa pensée, elle se résigna donc à abandonner des projets imprudemment formés. Elle remplit ses devoirs de fille soumise avec beaucoup de dignité, et ce fut résolûment qu'elle exigea de M. de Malefroy le sacrifice qu'elle accomplissait elle-même ; puis elle s'enferma à Cerfbryant et n'en bougea plus. L'héroïque jeune fille, sentant combien les avances d'argent, minimes du reste, qu'elle avait acceptées de celui qu'elle considérait comme son fiancé rendaient fausses, pour l'un comme pour l'autre, la situation résultant d'une rupture, fit des miracles et opéra des remboursements partiels, que M. de Malefroy recevait le cœur navré. Il savait ce que ces à-comptes coûtaient à Madeleine. Hélas! Comment les refuser? Il l'avait voulu d'abord et n'avait pas osé, car il était facile de voir que ce procédé blesserait profondément la pauvre enfant. Depuis son congé, il n'allait presque

plus au château; mais il rôdait souvent aux alentours du parc, espérant du hasard, ce dieu des amoureux, une rencontre ou une apparition qu'il ne lui accordait pas.

Julienne tomba dans les bras de Madeleine quand elle sut tout, et son admiration, son amitié chaude et enthousiaste, se traduisaient en baisers et en larmes. La conduite de mademoiselle de Cerfbryant était, en effet, de celles qui commandent le plus le respect et l'attendrissement; tant un sacrifice qui n'attend sa récompense que de la satisfaction intérieure, et qui ne peut avoir de témoins, nous paraît au-dessus de notre nature.

Il est sûrement superflu d'ajouter que Julienne s'appliqua à consoler son amie. Elle fit plus. Afin d'effacer jusqu'à la moindre trace de la calomnie de Carina autant que pour prouver à Madeleine l'étendue de son affection, elle lui promit, dans un élan de zèle irréfléchi, de joindre ses efforts aux siens et de travailler activement à son mariage. Plus tard, si elle ne se repentit pas précisément de s'être ainsi engagée, elle reconnut que son enthousiasme l'avait emportée un peu loin, car elle ne savait absolument comment s'y prendre pour amener M. de Cerfbryant à changer d'idée. En outre, s'occuper d'un mariage, elle qui, après l'expérience qui lui était personnelle, ne croyait pouvoir engager aucune femme d'en essayer, était absolument contraire à la logique et à la doctrine qu'elle professait. Mais, on l'a dit bien des fois, il n'y a que contradictions dans le cœur humain!

G. DE PARSEVAL-DESCHÊNES.

La suite prochainement.

DE LA DIVINITÉ DU CHRISTIANISME

DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE

Sous ce titre paraîtra dans quelques jours un volume inédit de Charles Lenormant, publié par les soins de son fils[1]. Ce sont les leçons de ce cours de 1844, qui eut un si grand retentissement, et dans lesquelles l'illustre savant, en se déclarant courageusement chrétien, et en exposant le premier dans une chaire de la Faculté des lettres les preuves historiques de l'origine divine de sa foi, souleva contre lui les colères qui devaient un an plus tard se traduire en émeute et briser sa carrière de professeur. Tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre ces admirables leçons voudront les relire ; tous ceux à qui leur âge n'a pas permis d'être au nombre des auditeurs de Charles Lenormant voudront les connaître. Bien qu'elles aient maintenant vingt-cinq ans de date, elles n'ont aucunement vieilli; elles sont d'un intérêt aussi actuel qu'au jour où elles furent professées. C'est une des plus éclatantes démonstrations qui aient été faites de la vérité et de la divinité du christianisme. Elle vient bien à son heure dans les polémiques religieuses présentes, et elle réfute de la façon la plus complète les théories, usées déjà de l'autre côté du Rhin, qu'on prétend nous donner pour nouvelles. On y voit briller tout le talent et toute la hauteur de vues historiques de l'homme dont la science et la religion ont également déploré la perte prématurée.

Le *Correspondant*, auquel la mémoire de Charles Lenormant est particulièrement chère, ne pouvait manquer d'annoncer cette publication comme une bonne nouvelle, d'autant plus qu'il donne aujourd'hui les prémices du livre à ses lecteurs, dans les deux fragments qui suivent.

CHARLES DOUNIOL.

[1] 1 vol. in-8, à la librairie A. Lévy.

I

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ PAR LE CHRISTIANISME.

Je passe maintenant à ce qui sera le sujet de ces leçons, le dégagement de la société moderne du sein de la société antique. Pour bien éclaircir ce dégagement, il nous importe de connaître les termes du contraste. En quoi la société antique diffère-t-elle de la société moderne? En quoi consiste la supériorité de la société moderne sur la société antique?

Sans doute, si l'on voulait pleinement résoudre ce problème, on devrait d'abord se livrer à une étude approfondie des éléments qui ont constitué la société antique. Mais une telle recherche nous est interdite par le titre même de notre chaire. Il faut donc suppléer à cette étude par une aperception rapide des caractères de la société antique par comparaison avec la société moderne.

Pour sentir la nécessité du parallèle, il n'est pas nécessaire de supposer que la société antique puisse être encore de nos jours l'objet de regrets plus ou moins vifs. Grâce au ciel, nous n'en sommes plus au temps des Marsile Ficin et des Gémiste Pléthon, et il n'y a plus un cerveau humain que puisse traverser la pensée d'une restauration du culte de Jupiter. Le paganisme est donc jugé ; mais ce qu'on regrette des temps anciens, c'est la liberté philosophique. Arrêtons-nous un moment à cette opinion, la plus sérieuse, selon moi, la plus spécieuse de toutes celles qu'on peut opposer au christianisme.

On ne peut le nier, l'époque brillante de la société antique a été une époque d'émancipation. Immédiatement après les triomphes de la liberté politique, l'esprit humain se dégage des entraves d'une grossière superstition. Peu à peu, dans la lutte des opinions, les idées s'épurent et s'élèvent ; enfin le cri de la conscience produit la philosophie de Socrate, et sur cette base Platon et Aristote fondent leur double édifice, éternel honneur de l'esprit humain. Cette liberté de penser, si heureuse et si féconde, dura jusqu'à l'époque où le christianisme devint loi de l'État. A partir de ce moment, les ténèbres recommencèrent à s'accumuler jusqu'au jour où une heureuse réaction révéla à la société les productions de la littérature et de la philosophie antiques. Alors se renouvela cette lutte contre la superstition, contre le pouvoir hiératique, qui avait signalé dans l'antiquité l'époque de l'émancipation. Notre philosophie moderne n'a

donc fait que reprendre et que continuer l'œuvre de la philosophie antique ; il ne s'agit plus que de lui assurer un triomphe définitif.

Ainsi raisonnent tous ceux qui, parmi nos adversaires, semblent devoir à une étude intelligente et approfondie des faits le droit d'exprimer et de soutenir leur opinion. C'est la base du système adopté par Gibbon dans la *Décadence de l'Empire romain*, la seule des productions historiques de la philosophie au dix-huitième siècle qui soit destinée à conserver dans l'avenir une très-grande valeur.

Il sortirait de cette hypothèse que le christianisme doit être considéré comme responsable des malheurs qui accompagnèrent sa propagation, et des ténèbres dans lesquelles paraît tomber la culture de l'esprit humain après l'invasion des Barbares. Pour les hommes de l'école de Gibbon, en effet, le christianisme a quelque chose de sombre et de sinistre qui oppresse l'âme, et dont on sent le besoin de se dégager comme d'un cauchemar. Tout ce qu'il y a de doux, de séduisant, d'attrayant dans l'existence se flétrit pour eux sous l'influence de la doctrine du Crucifié. « Quand serons-nous enfin délivrés, disait Sénancourt au commencement de ce siècle, de la vue de ce sinistre monument du supplice qui infeste nos campagnes ? » Sans aller si loin, les *indépendants* de notre époque consentent à admettre jusqu'aux formes extérieures du christianisme, son influence même, dans une certaine limite ; mais ils repoussent comme un danger le rétablissement de son empire sur les âmes. Ils consentiraient à s'accommoder du Christ comme Platon s'accommodait de Jupiter, à la condition que le Christ deviendrait le type de leurs propres idées.

Irai-je maintenant, pour combattre ces prétentions, ou absolues, ou mitigées, jusqu'à nier les prérogatives que la société antique doit conserver à nos yeux, tout chrétiens que nous sommes ? Je soutiens au contraire que le développement libre de la société antique a été un fait immense, et dont les conséquences sont encore sensibles aujourd'hui. L'examen de ce côté de la question se lie à l'immense problème de la prédestination et de la liberté humaine, de la grâce et du libre arbitre. Il semble que Dieu ait voulu nous offrir une solution historique de ce problème. Tous les athlètes du christianisme, à partir de saint Paul, l'apôtre des nations, participent de la liberté socratique. Ç'a été un bien immense, une préparation providentielle du terrain, que cette proclamation spontanée, indépendante, de la conscience humaine, en dehors de la révélation, en dehors de la grâce. Il n'est point vrai, comme l'ont soutenu les jansénistes, que tout dans l'homme soit corruption et pourriture en dehors de la grâce. *La lumière véritable est celle qui éclaire tout homme venant en ce monde.*

La société antique n'a pas eu seulement cette mission préparatoire à accomplir; elle a développé le *beau sensible* dans l'homme; elle en a fixé les règles et les lois. L'homme n'aurait pas été complet en ce monde sans l'extension de cette faculté précieuse, intermédiaire entre les sens et l'âme. Si le christianisme apportait le moindre obstacle au développement entier des facultés de l'homme dans cette vie, il ne serait point la vérité. Or, dans sa propagation, dans ses luttes, pouvait-il ménager, favoriser le sentiment du beau sensible? C'est ce qu'il serait bien difficile de soutenir. Je sais qu'on fait aujourd'hui grand bruit de l'*art chrétien;* mais cet art, en tant qu'art, n'a pas d'existence propre; il est constamment le reflet des traditions de l'art antique. Les basiliques sont construites avec les débris des temples, comme saint Basile et saint Jean Chrysostome construisent leur phrase avec des débris de Démosthène. Il n'y a pas jusqu'à l'Évangile qui, dans sa rédaction, ne montre le reflet du goût grec. Le christianisme n'est point contraire à lui-même quand il renverse les idoles, chefs-d'œuvre du ciseau grec; quand, avec saint Augustin, il repousse les œuvres *cujusdam Ciceronis;* quand, avec saint Grégoire le Grand, il maudit l'influence d'une littérature corruptrice; quand, avec saint Bernard, il efface les peintures et blanchit l'intérieur des églises. Seulement alors il produit avec exagération, d'une manière polémique, la vérité qu'il défend. Ce qu'il repousse, c'est l'empire de la matière et des sens par le charme des arts; mais il n'ignore pas non plus ce que prête d'appui à la faiblesse humaine l'attrait du beau, et comment le *beau* peut mener au *bon.* Sous ce dernier rapport, le vrai christianisme est platonicien, et les arts entrent glorieusement dans son cortége. C'est ce qu'ont compris avec un tact exquis, avec un admirable bon sens, nos grands chrétiens du dix-septième siècle, Bossuet et Fénelon. C'est sous ce rapport qu'ils méritent d'être cités comme des modèles inimitables, non sous celui de la soumission politique, où leur faiblesse a grandement contribué à la réaction philosophique du dix-huitième siècle.

Je concède donc à la société antique le principe de la liberté et le sentiment du beau; mais je nie ses avantages sous les autres rapports, et la victoire du christianisme sur elle me semble devoir être justifiée sur tous les points. Je parle ici humainement, et je rougis presque de le faire; car justifier le christianisme par le but humain, c'est trop ressembler à ceux qui bornent à ce monde le développement de notre destinée. Mais si l'on convient que, dès cette vie, la plus forte somme de bonheur soit inhérente à la pratique de la vertu, on ne peut nier que, dans un ordre secondaire, le christianisme ne soit destiné à faire le bonheur de l'homme en cette vie. Dès lors

il ne vous est plus interdit de juger le christianisme par ses effets humains.

Dans un point de vue aussi restreint, il me semble que le christianisme a prêté à la société humaine une cohésion et une force qui lui manquaient. Ce que les philosophes les plus avancés de la gentilité ont ignoré, c'est l'action sur la société, et l'on peut même avancer qu'à cet égard la philosophie est absolument stérile. La philosophie n'a qu'un but individuel ; elle ne fait pas de martyrs : elle n'enseigne que pour dominer, elle ne propage que pour subsister elle-même. Aussi son action extérieure est-elle toujours incomplète, et ne faut-il pas lui demander comptes des révolutions sociales, qu'elle n'a pas prévues et qu'elle ne saurait empêcher.

Le christianisme ne doit pas être rendu responsable de la chute de la société antique. Cette chute était inévitable et résultait de la force même qui avait produit l'accroissement de cette société. Chez les Grecs, la décadence est la contre-partie du progrès : il en est de même dans la phase macédonienne, ou seconde phase grecque ; la période romaine présente exactement la même physionomie. On ne voit pas ce qui aurait pu conjurer la perte de l'empire romain, et le triomphe des Barbares était aussi inévitable que l'avait été celui des Romains eux-mêmes. Seulement il est clair que le monde se barbarisait à mesure que les révolutions se multipliaient. Les Macédoniens valaient moins que les Grecs, les Romains moins que les Macédoniens. Le royaume des Goths en Italie, en Espagne et dans le Midi de la Gaule nous montre à peu près ce que le principe romain serait devenu entre les mains des Barbares. Cette progression fatale conduisait à l'anéantissement de toute culture humaine.

La corruption, la mollesse, l'affaiblissement de l'esprit militaire, la défense de l'empire confiée à des mercenaires, la rage croissante des ennemis, la convoitise d'une si grande proie, sans compter les révolutions de l'Asie orientale qui précipitaient sur l'Europe de nouveaux conquérants, toutes ces causes de la ruine des Romains se seraient produites indépendamment du christianisme. Il n'est pas vrai que le christianisme en ait précipité l'effet. Je serais plutôt tenté de croire qu'il a arrêté la société païenne sur le bord de sa ruine.

Parmi les crimes qu'on a faits au christianisme, on a placé la haine du nom romain et l'aversion du service militaire. Ces reproches, adoptés par quelques modernes d'une haute autorité (entre autres M. Beugnot), sont pourtant démentis par les faits. Les chrétiens n'ont nulle part appelé les barbares dans l'empire : il n'y a pas eu parmi les évêques d'Euphémius et de comte Julien. Quant à l'esprit, l'his-

toire de la légion thébaine est une éclatante protestation en faveur de l'esprit militaire des chrétiens.

D'un autre côté, il est certain qu'à partir de la propagation du christianisme, il se manifeste dans la société romaine une tendance à l'ordre, à l'organisation, à l'ensemble, dont rien de ce qui précède n'a pu donner l'espérance. La république succombe entre l'athéisme de Lucrèce et le déisme académique de Cicéron. Virgile et Horace inaugurent l'épicuréisme de l'empire. Le règne d'Auguste n'est que le sommeil après l'orgie politique. A partir de ce moment, la tyrannie et la corruption s'accroissent d'une manière monstrueuse, et sous Néron la dernière vertu païenne expire avec Thraséas. Cependant, c'est dans la maison de Néron même que saint Paul a jeté les semences du christianisme, c'est sous Néron que saint Pierre a donné au Christ la colonie juive de Rome. Saint Paul a été en rapport à Corinthe avec le frère de Sénèque : la tradition veut qu'il se soit entretenu à Rome avec le précepteur de Néron ; de là ces accents chrétiens qui contrastent d'une manière si frappante avec la vie de celui qui les a proférés. Epictète alors renouvelle Socrate, et ses préceptes forment Marc-Aurèle.

Le christianisme atteint Flavius Clemens, personnage consulaire de la famille de Domitien. La vertu s'assied sur le trône avec Trajan, Antonin, Marc Aurèle. Alors Tacite célèbre Agricola, personnage d'une vertu comme la république n'en avait pas produit. Ce n'était certainement pas au despotisme qu'on devait ces fruits inattendus : car, toujours peu après, par les Domitien, les Commode, les Caracalla, la tyrannie reprenait le dessus, et la société était sans force pour résister à la tyrannie. La lâcheté du sénat, l'insolence des prétoriens, la corruption du peuple, les menaces des Barbares, après quelques moments de relâche, reparaissaient de plus en plus menaçantes. Étaient-ce donc seulement *les traditions* qui soutenaient ce corps chancelant? Où en étaient les traditions sous un Élagabale? et la réaction d'Alexandre Sévère était-elle un effet de la tradition? Sous ce règne, c'est évidemment l'influence indirecte du christianisme qui arrête un moment la décadence. Il est très-probable que Julia Mamæa était chrétienne. Nous ne prêtons pas ici au christianisme une force plus grande que celle qu'il a eue réellement ; il ne lui était pas donné de régénérer la société romaine. Cette société était condamnée à la destruction ; mais il n'en est pas moins permis de penser que l'action latente du christianisme l'a retenue sur le penchant de la ruine.

L'action latente des doctrines chrétiennes est en effet ce qui échappe le plus facilement à l'observateur superficiel de l'histoire. On ne mesure pas l'étendue des effets que la propagation du christianisme

pouvait avoir dès lors produits dans l'empire romain, par la raison qu'on ne tient aucun compte de ces idées, qui circulaient déjà dans toutes les veines du corps social. Les persécutions ne sauraient être objectées à notre point de vue : car les persécutions n'empêchaient pas les chrétiens secrets, et pour propager et entretenir des idées d'ordre, de soumission et de modération, les chrétiens de cœur et non de profession n'étaient certainement pas les plus mauvais instruments.

Ceci doit nous avertir du faux point de vue dont nous jugeons en général l'action de l'esprit religieux. D'une part, on ne tient compte que des manifestations bruyantes ; d'autre part, on se laisse aller à juger les erreurs et les crimes des hommes, non d'après le *criterium* des actes en eux-mêmes, mais d'après le contraste qui existe entre ces actes et la foi religieuse de ceux qui les commettent. De là ces conclusions que la religion n'est qu'un moyen d'intrigue et de domination, et que le christianisme, loin d'améliorer l'espèce humaine, a produit des crimes plus détestables que le paganisme n'en avait vu commettre. C'est par ces faux raisonnements, ces absurdes conclusions, qu'on entretient dans de bonnes âmes la terreur des entreprises religieuses et qu'on les détourne de demander à la religion le remède des maux dont ces âmes sont le plus préoccupées. Je ne veux pas mesurer ici l'immense progrès que la société moderne a fait sur la société antique : il serait prématuré d'en venir à cette conclusion avant d'avoir achevé le sujet que nous n'avons fait qu'ébaucher aujourd'hui.

L'esprit chrétien a réalisé dans la société moderne des progrès incontestables. Il a invinciblement amené l'abolition de l'esclavage, l'extinction de la mendicité ; il a seul créé et peut seul maintenir les rapports pacifiques des classes entre elles, malgré l'inégalité des conditions qui résulte de l'inégalité des intelligences. Mais il reste à résoudre de bien redoutables problèmes : l'organisation du travail, — le paupérisme, — l'abandon des nouveau-nés, — l'abus des forces de l'enfance, — l'épuisement des générations dans des travaux insalubres ; toutes ces questions dont la société actuelle est douloureusement préoccupée (ce qui, quoi qu'on en dise, est déjà un grand progrès), ne présenteront pas de solution humainement possible, à moins que vous ne placiez en première ligne l'action constante, humble, désintéressée, latente, de la foi chrétienne.

Combien nous étonnerions ceux que trouble si vivement la crainte de l'influence religieuse, si nous leur faisions voir à quel point ils sont déjà enlacés dans le réseau de cette action chrétienne ! Le monde ne sait pas quels sont la force et l'avenir de l'action du christianisme par les œuvres ; que dis-je ? on se fait honneur à soi-même des progrès du calme et de la raison publique, et tout en gaspillant

indignement les fruits de ce calme inespéré, on se montre ignorant ou ingrat envers l'auxiliaire caché, mais tout-puissant, qui a déjà fermé tant de plaies, et qui sauvera notre ordre social.

II

INANITÉ DES ORIGINES HUMAINES ET PHILOSOPHIQUES ATTRIBUÉES AU CHRISTIANISME.

Parmi les personnes qui me semblent mal apprécier l'immense révolution qu'a opérée le triomphe du christianisme, je dois ranger ceux qui, partageant mon opinion sur les causes de l'abolition de l'esclavage, et par conséquent se sentant redevables au christianisme de plus d'une importante amélioration, conservent néanmoins la pensée que les choses auraient pu se passer mieux encore, et attendent un progrès destiné à dépasser le christianisme lui-même.

La propagation, le triomphe du christianisme, a été une chose populaire. Les idées destinées à changer le sort de l'humanité n'auraient pu se produire dans leur pureté réelle et pour ainsi dire dans leur nudité. Il fallait que ces idées fussent présentées sous une forme qui séduisît l'imagination.

> L'homme est de glace aux vérités,
> Il est de feu pour les mensonges.

Le polythéisme n'avait été ébranlé que dans les classes supérieures et parmi les esprits cultivés. Pour qu'une superstition appuyée sur des bases si grossières pût disparaître, il fallait lui substituer une autre superstition mieux motivée. L'homme impartial qui étudie cette lutte de sang-froid, ne peut voir sans une satisfaction très-réelle le triomphe de la foi chrétienne, et néanmoins il se croit obligé de faire ses réserves en faveur d'une réforme qui serait enfin avouée par la saine raison, puisqu'il était impossible qu'à une première fois l'idée pure de la Providence et de l'humanité triomphât dans le monde. On n'en doit pas moins reconnaissance, admiration, sympathie à ceux qui avaient tenté cette désirable entreprise, et l'on doit profiter du progrès accompli par le christianisme, pour en revenir à des efforts qui cette fois devront être couronnés de succès. — En un mot, le christianisme aura fait la courte échelle à la philosophie.

Les personnes qui professent cette opinion, beaucoup plus répan-

due il y a vingt ans qu'aujourd'hui, envisagent à peu près du même œil la conception religieuse de l'antiquité et celle du christianisme. De part et d'autre, des prodiges contraires aux lois de la nature : le *supernaturalisme* donné pour base à la morale ; une altération plus ou moins importante des prérogatives de la raison humaine ; l'examen proscrit comme un principe d'impiété ; la foi implicitement ordonnée aux consciences ; par conséquent, une certaine dégradation de l'homme, un obstacle permanent à ses progrès.

Pour combattre ces idées, il est de la plus haute importance de connaître les faits en ce qui concerne le paganisme ; il faut, en quelque sorte, dresser le bilan de la conscience humaine avant le christianisme, entreprise épineuse, et que je ne puis me flatter d'accomplir.

Disons cependant d'avance sur quelle erreur me paraît reposer l'opinion que j'ai tâché d'analyser. On compare la foi païenne à la foi chrétienne ; moi, je suis prêt à soutenir que le christianisme a le premier doué de *foi* l'esprit humain, et que ç'a été là son plus grand bienfait.

Dire que le monde païen ne connaissait pas *la foi*, ce n'est pas prétendre qu'aucune croyance n'y existait ; mais la foi n'est pas seulement la *croyance*, c'est aussi la *confiance;* or, si l'âme humaine dans le paganisme avait *cru* à quelque chose, elle n'avait pris *confiance* à rien. Il lui manquait donc pour son perfectionnement le plus puissant de tous les secours.

Vous savez la difficulté qu'on éprouve à pénétrer dans le dédale des religions antiques. Très-peu de personnes ont entrepris cette étude d'un point de vue désintéressé. On ne possède pas tous les éléments de la question. Les monuments des religions évidemment antérieures ont péri ou sont encore en partie indéchiffrables ; la religion dont on a les monuments les plus nombreux et les plus développés est celle à laquelle il est impossible d'assigner des bases chronologiques. Peut-être atteindrons-nous promptement le but que nous nous proposons en ce moment, en rappelant les opinions des anciens eux-mêmes sur leur propre religion. Varron, le plus érudit des Romains, dans un passage célèbre qui nous a été conservé par saint Augustin, compte trois sortes de religions : la religion mythique, dont les poëtes font usage et qui convient au théâtre ; la religion naturelle, qui est celle des philosophes et qui se rapporte au monde ; la religion civile, qui concerne l'État et que les prêtres sont chargés de surveiller et de régler. La religion mythique est remplie d'inconvénients : l'idée qu'on y donne des dieux les dégrade et les livre au mépris public ; la religion naturelle est bien plus grave et plus haute, mais elle produit d'innombrables systèmes qu'on n'a pu mettre d'accord ; la religion

civile n'est qu'une collection de rites et de cérémonies qui varient d'un État à un autre et ne peuvent être rangées dans un ensemble concordant et raisonné. Ainsi, magasin de fictions capricieuses, source de discussions et de systèmes, arsenal où se retrempe l'antipathie des hommes les uns contre les autres : voilà tout ce que le plus savant des Romains a vu dans l'ensemble des religions antiques. On ne croit pas aux fictions des poëtes, on s'en amuse; on ne croit pas aux explications des philosophes, on les discute ; on ne croit pas aux cérémonies du culte civil, on leur obéit par intérêt politique. Quelle place, dans tout cela, reste-t-il à ce que nous appelons la foi?

Mais Varron, qui appartenait à un temps d'incrédulité, n'a pu nous donner une idée exacte de foi païenne. Il faut remonter plus haut, il faut nous transporter dans d'autres contrées. — Mais ici un vague immense nous saisit. Les anciens eux-mêmes ont reconnu trois origines différentes à leurs croyances religieuses : — l'effet des phénomènes naturels sur l'imagination : cet effet produit la superstition et non la foi; — la déification des grands hommes et des bienfaiteurs de l'humanité ; en plaçant le point de départ de la religion chez les hommes, on arrive à une profession d'athéisme : c'était là évidemment le but d'Évhémère; — enfin, la concentration de notions plus élevées dans les mystères ; or il est de la nature de la conscience humaine de ne cacher que la *négation*.

Vous niez donc, dans l'antiquité, la disposition de l'homme à la foi? Nullement. Par l'adoration des phénomènes naturels, on cherchait des *protecteurs ;* par l'apothéose des grands hommes, on voulait se créer des *intercesseurs* — surtout dans la donnée réelle et non évhémérique suivant laquelle les *héros* étaient admis au nombre des dieux préexistants et supérieurs, et ne constituaient pas l'ensemble des dieux. La tendance des mystères constate le besoin d'une espérance après cette vie. Mais la religion antique ne me paraît offrir dans son ensemble que des déceptions sur tous ces points. Les phénomènes et les forces naturelles se résolvent en puissances aveugles, dénuées de propriétés intellectuelles ou morales ; l'apothéose des héros n'est, en définitive, qu'une absorption dans le panthéisme ; dans la partie la plus avancée des mystères, la doctrine de la métempsychose ne présente pas la distinction de l'âme humaine et de celle des animaux ; l'individualité de l'âme humaine n'y est que suspensive, et le sort qui l'attend n'est qu'une rotation perpétuelle avec bonnes ou mauvaises chances, ou une absorption dans l'âme divine qui n'est, après tout, qu'un anéantissement mal déguisé.

Cependant d'autres idées pénètrent peu à peu dans cet ensemble corrompu ; une révolution s'opère graduellement dans les âmes des

Grecs : peu à peu la pensée d'une divinité spirituelle, supérieure à la matière qu'elle pétrit et transforme à sa volonté, d'un Jupiter protecteur et rémunérateur des bons, châtiant les méchants, se fait jour à travers les ténèbres du paganisme. Mais à qui doit-on cet heureux changement? D'abord à la disposition naturelle de la race hellénique, qui lutte contre les conséquences grossières du système panthéistique, puis à la philosophie. Je défie qu'on me montre une trace incontestable de la notion d'un Dieu juste, pur et bienfaisant, et d'un avenir assuré de récompenses et de rémunérations pour l'âme humaine, avant la prédication de Socrate et les écrits de Platon. Il est à constater aussi que, depuis Socrate jusqu'au christianisme, la trace laissée par cette prédication va toujours en s'affaiblissant. La notion du vrai Dieu n'est pas moins effacée chez Aristote et chez Zénon que chez Épicure. L'*avocasserie* académique de Cicéron est le dernier mot de la philosophie religieuse. D'où il résulte que la philosophie de Socrate a manqué doublement son but, soit du côté de l'influence libre qu'elle espérait exercer, soit du côté de la réforme qu'elle comptait aussi opérer dans la religion.

L'impression que je montre ici n'a pas été éprouvée de la même manière par la plupart des apologistes du christianisme. On a traité, au contraire, avec un certain degré de faveur les religions antiques, à cause du principe de foi qu'elles paraissaient contenir et de l'idée qu'elles conservaient, quoique affaiblie et dénaturée, du vrai Dieu. On a en même temps considéré la religion comme une victoire sur toute espèce de philosophie. En présence des faits, ces deux opinions me paraissent dangereuses à soutenir.

La superstition païenne n'offre rien pour moi de regrettable : ce que nous considérons comme le sentiment religieux est venu s'y joindre fort tard, et n'a jamais pu s'y greffer solidement. Je sais qu'on trouve chez les saints Pères la tendance à considérer tous les cultes païens comme des corruptions du culte du vrai Dieu; mais, dans cette carrière de l'erreur, le premier pas a été décisif : du moment qu'on a reporté l'adoration du Créateur à la créature, la chaîne a été rompue. De nos jours, on a continué de caresser cette idée avec une espèce de crainte, que nous ne croyons nullement fondée. Les mots de *trinité*, d'*incarnation*, de *rédemption*, appliqués sans réflexion ou dans une intention hostile à des dogmes physiques, ont vivement préoccupé les esprits des chrétiens sincères. De crainte d'avouer l'existence de types dont la foi chrétienne n'aurait offert que la reproduction épurée, on a caressé la pensée d'une propagation des vérités fondamentales à travers les ténèbres et les impuretés du paganisme.

Après m'être mûrement occupé de ces questions, je crois pouvoir

affirmer que ces deux manières d'envisager le problème sont également démenties par les faits.

Les mystères du christianisme ne sont pas des propositions oiseuses uniquement destinées à exercer l'obéissance des fidèles. Chaque mystère renferme un problème essentiel pour l'homme, et cependant impossible à résoudre selon nos notions terrestres. Ainsi le mystère de la Trinité renferme la conciliation de la notion fondamentale de l'unité avec celle de la pluralité ; le mystère de l'Incarnation renferme l'explication des rapports de l'esprit avec la matière ; le mystère de la Rédemption explique et corrige la notion du mal, contraire à l'ordre providentiel. La Trinité, l'Incarnation, la Rédemption sont donc des notions inhérentes à la nature même de l'homme. La seule question est de savoir comment l'homme conçoit ces notions. Une trinité spirituelle qui gouverne le monde, et qui n'est pas le monde ; une incarnation dans le temps par l'alliance positive de la nature divine et de la nature humaine ; la rédemption par la passion d'un Dieu-Homme que des milliers d'hommes ont vu et touché, et dont ils ont constaté l'existence dans le temps et dans l'espace : voilà ce dont on ne découvre pas le moindre vestige dans les systèmes religieux du paganisme.

Voulez-vous juger immédiatement si les fictions des autres systèmes religieux ont un rapport certain avec les mystères du christianisme? Posez-vous, en les examinant, ces deux questions : Dieu s'y montre-t-il dégagé de la matière? L'humanité du rédempteur est-elle la condition de l'incarnation et de la rédemption? Sur la première question, il suffit, pour se rendre compte de l'impossibilité du paganisme à dégager Dieu de la matière, d'observer la doctrine des néoplatoniciens après la propagation de l'Évangile. Malgré leurs efforts évidents pour s'incorporer l'esprit et les idées de l'Évangile, leur distinction entre les substances *intelligibles* et *intelligentes*, la supériorité donnée aux *intelligibles*, la passivité évidente, le caractère ténébreux de l'*Abîme*, le caractère matériel du *plérôme*, conservent à leurs conceptions le cachet de panthéisme qui appartient avec plus d'évidence encore à tous les systèmes qu'ils ont cherché à combiner.

Sur la seconde question, on voit combien l'idée d'une incarnation vraiment réelle et humaine était éloignée de l'antique pensée religieuse, par la répugnance invincible des sectes gnostiques à admettre la réalité de l'humanité du Christ. Si le Christ était Dieu, l'humanité n'était qu'apparente ; s'il était homme, disaient à leur tour les Ariens, il n'y avait de positif que son inspiration, et sa divinité n'était qu'une façon de parler magnifique.

Quand on s'est bien convaincu de ce qu'ont de commun avec la matière et d'étranger à l'humanité les conceptions religieuses de l'antiquité, on étudie ces *divinités* et ces *incarnations* avec une parfaite

tranquillité d'esprit, et l'on ne craint plus pour soi-même de prendre un jour les dix incarnations de *Vichnou*, séparées chacune par 360,000 années humaines, et dans lesquelles le Dieu apparaît comme poisson, tortue, sanglier, lion et nain, pour le type de l'incarnation de Jésus-Christ.

Notre foi n'a donc rien de commun avec les croyances du paganisme : nous sommes ennemis de ces croyances. Nous ne le sommes pas autant de la philosophie. En quoi le système philosophique de Socrate se distingue-t-il du système religieux des Grecs ? En ce qu'il tend à dégager Dieu de la matière, en ce qu'établissant la spiritualité et la pureté primitive de l'âme, il prépare en quelque sorte, dans l'intérieur de l'homme, une demeure à Dieu. Ce qui manque à la philosophie de Socrate, ce sont les moyens de démonstration : il croit à l'efficacité de la démonstration, et ses raisonnements, soit chez Xénophon, soit chez Platon, sont presque toujours d'une extrême faiblesse. S'il veut inculquer la pensée de l'immortalité et de la responsabilité de l'âme, il ne le fait qu'au moyen d'hypothèses mythiques qu'il emprunte soit au paganisme, soit aux philosophies antérieures. Sa supériorité est dans le sentiment de la conscience. Quand il dit dans le *Phédon :* « Le combat est beau et l'espérance est grande, » on dirait que l'*espérance* a germé dans son âme avant la *foi*.

Caractérisons néanmoins l'*espérance* de Socrate. C'est une espérance dans la justice actuelle d'un Dieu bon, ce n'est point l'*attente* d'un rédempteur et d'une révélation. Au contraire, la vie tout entière du peuple juif est dans l'attente. A une première époque d'abaissement politique, les prophètes ont comme touché du doigt le caractère du Sauveur. Plus tard, la nationalité juive s'est retrempée, et quand l'abaissement arrive de nouveau sous les Romains, l'effet de la dernière lutte a été tel, qu'on ne veut plus entendre les prophètes que dans le sens d'une royauté terrestre et matérielle. Le Précurseur montre aux Juifs leur erreur ; il annonce que le Sauveur est proche, il le reconnaît à sa venue, mais lui-même ne fait que pressentir l'énigme du salut.

Les esprits qui de nos jours se croient les plus favorables au christianisme appliquent à sa formation les procédés de la chimie : tant d'éléments juifs, tant de philosophie grecque. Il ne suffit, pour connaître la vérité, que de s'entendre sur la proportion. Malheureusement il manque à cette opération deux conditions essentielles, des conducteurs et un récipient. Comment des Juifs entêtés à l'idée de la royauté temporelle sont-ils devenus les disciples du Christ? Par quelle voie la philosophie grecque s'est-elle infusée dans les artisans et les pêcheurs de la Galilée? Plus on presse l'examen, et plus le résultat préconisé paraît chimérique.

Enfin, exaltez autant que possible la préparation juive du côté de

la tradition, la préparation socratique du côté de la conscience, et vous ne parviendrez pas davantage à nous montrer un rapport humain entre la préparation et le fait qui s'est accompli. Maintenant que le christianisme, par un empire de dix-neuf siècles, s'est infusé dans les veines de l'humanité; maintenant que nous pensons *chrétiens*, quand nous nous croyons philosophes, nous ne pouvons nous faire une idée exacte du contraste qui existait entre la disposition générale de l'esprit humain à l'époque de la prédication de l'Évangile et la nature des dogmes et des croyances que le christianisme répandit. Aux Juifs, la loi nouvelle montre, au lieu du monarque glorieux qu'ils attendaient, l'ignominie d'un supplicié ; aux païens, un législateur qui ne dit pas un mot de physique et qui repousse l'ancienne assimilation de la *science* et de la *sagesse* (assimilation sur laquelle repose en partie la philosophie de Socrate). *Ignominie*, *ignorance*, tels sont les mots que les chrétiens écrivaient sur leur étendard, et dont l'effet magique produit la conquête du monde. Les témoins que la nouvelle doctrine enflamme sont les premiers hommes qui ont foi à des vérités surnaturelles. La vaine gloire et les sentiments de la nature sont étrangers à leur dévouement : ils témoignent *pour la foi* contre le doute et la négation qui occupent l'ancien monde.

La philosophie la plus clairvoyante n'avait prévu aucun des moyens, aucun des résultats du christianisme. Quand elle s'est remontrée, grâce à l'affaiblissement de l'esprit pratique du christianisme, elle a offert de nouveau ce caractère d'aveuglement à l'égard de la loi chrétienne. Nos philosophes du dix-huitième siècle sont en face du christianisme, de son action sur les âmes, de son principe de durée, exactement dans la même situation que ceux du paganisme. Nous avons eu nos Luciens, nos Juliens, nos Libanius, nos Celses, nos Porphyres, nos Proclus ; comme eux, ils ont mis le doute et la négation en face de la foi; s'ils n'ont pas demandé la restauration du paganisme, les trois caractères assignés au paganisme par Varron se retrouvent dans leur doctrine : ils ont voulu de même une *mythologie* pour charmer l'imagination, des systèmes où l'on refait la création pour entretenir la dispute, un culte extérieur pour retenir le peuple dans l'obéissance.

Voyez ce qu'ont fait successivement, et en moins d'un demi-siècle, les auteurs du culte de la Raison, la Convention avec les fêtes de l'Être suprême, les Théophilanthropes du Directoire, et enfin, plus près de nous encore, la ridicule secte des Saint-Simoniens.

Leur prétention d'agir sur le christianisme et de le perfectionner est donc impossible à soutenir. S'ils ne le comprennent pas, comment le rendraient-ils meilleur? S'ils le comprennent, ils s'y incorporent.

CHARLES LENORMANT.

LES

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Au moment où le nouveau Corps législatif aborde l'épineuse opération de la vérification des pouvoirs, une des plus graves questions qui s'imposent à son examen, est celle des circonscriptions électorales, incidemment traitée jusqu'à ce jour, mais qui mérite et qui semble devoir appeler cette fois un débat spécial et décisif.

Elle est la première dans l'ordre logique et constitutionnel, parce qu'elle se présente avant toutes les autres dès qu'il s'agit d'élections. Elle est le point de départ de l'action du gouvernement comme de celle des citoyens ; elle détermine et précise le terrain même de la lutte entre les opinions et les intérêts en présence. Tout système électoral se compose en effet de ces trois opérations successives : fixer loyalement le champ du combat, établir avec impartialité la liste des combattants, régler les conditions de la bataille sur le pied d'une égalité parfaite entre les concurrents. En d'autres termes : des circonscriptions naturelles, des listes sincères, un choix entièrement libre, telle est la triple loi de toute représentation sérieuse, exacte et vraiment nationale.

Nous ne voulons nous occuper ici que du premier point. La question de la confection des listes, celle plus complexe encore de l'exercice du droit de suffrage, exigeraient des développements immenses. Leur histoire serait l'histoire même du gouvernement représentatif dans notre pays depuis trois quarts de siècle, et elle se trouve exposée avec trop de lumière et d'autorité dans une série de remarquables ouvrages, pour qu'il soit utile d'y insister.

Il n'en est pas de même du point tout spécial des circonscriptions. Il se présente avec un caractère plus restreint et plus nouveau ; il n'a

pas encore été, du moins à notre connaissance, l'objet d'une étude particulière, et peut-être, au seuil de la vérification des pouvoirs, n'est-il pas indifférent d'y arrêter un instant l'attention publique.

I

C'est le vicieux et funeste principe de la candidature officielle qui a engendré la circonscription électorale. La nomination du candidat choisi par l'empereur, par le ministre ou le préfet, étant posée comme un fait nécessaire, il a fallu prendre les moyens d'en assurer le succès. De là, avant toute pression administrative, avant toute pluie d'or et de promesses, le découpage arbitraire et fantaisiste du territoire en figures extravagantes et insensées qui déconcertent les traditions, la nature et le bon sens. C'est une application nouvelle et inattendue de la fameuse maxime : Diviser pour régner.

Les orateurs du gouvernement ont répété bien des fois que les précédents régimes ont eu leurs candidatures officielles, qu'ils ont cherché à en assurer le triomphe, que l'Empire ne fait en cela que suivre leur exemple. Il a été répondu victorieusement à ce sophisme que, sous des institutions parlementaires et avec des ministres responsables, la candidature ministérielle offrait un caractère tout différent, et que, même avec cette dissemblance profonde, si des abus ont été commis autrefois, ce n'est pas une raison de les renouveler en les aggravant.

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

Mais ce qui n'est pas imité des autres régimes, ce que ceux-ci n'ont jamais conçu ni pratiqué, ce qui appartient bien en propre au gouvernement actuel, c'est le trafic des circonscriptions électorales tel qu'il existe depuis dix-sept ans, au permanent scandale de la conscience publique. On peut fouiller nos annales, interroger celles de nos voisins, étudier le code électoral de tous les peuples, on n'y trouvera rien de pareil. A aucune époque, dans aucun pays, on n'avait eu l'idée de ce morcellement ingénieux, de cette savante et perpétuelle dislocation des groupes qui paralyse et détruit toutes les forces individuelles ou collectives. Il y a, nous le reconnaissons, un certain génie dans cette invention, et le secrétaire florentin ne dédaignerait pas de s'y reconnaître. Mais comment la concilier avec l'esprit de 89, avec la liberté la moins exigeante, avec l'équité la plus vulgaire?

Montesquieu a posé d'une main sûre et judicieuse le véritable fondement de toute élection, quand il a dit : « Dans un État libre, tous les citoyens doivent concourir à nommer les députés, et il n'y a pas un homme qui ne soit capable de juger qui est le plus digne de le représenter, *pourvu qu'on le fasse choisir parmi les hommes qu'il connaît.* » Or, que font les circonscriptions? Elles amalgament les éléments les plus divers et souvent les plus contraires, de façon à empêcher précisément toute connaissance, tout discernement, et à rendre ainsi impossible un autre choix que celui du pouvoir.

Ce n'est pas un jugement que nous risquons, c'est un aveu franc et explicite que nous recueillons. M. Billault, en effet, l'a reconnu à la tribune même du Corps législatif, et le Sénat, qu'on n'accusera pas d'une humeur farouche, le Sénat, commentant ses paroles, n'a pu se défendre d'une pensée de blâme et de regret.

M. Dabeaux, ancien préfet de l'Aude, avait été nommé député de ce département; mais son élection avait dû être annulée parce qu'elle s'était accomplie avant le délai de six mois exigé dans ce cas par la loi. Contraint d'expliquer les faits à la tribune, M. Billault fit alors cette déclaration étonnante : « La circonscription électorale dont nous nous occupons est composée de deux arrondissements *complétement opposés* d'intérêts, Narbonne et Limoux. A raison de ce fait, le choix d'un député de Narbonne était repoussé par Limoux ; celui de Limoux était repoussé par Narbonne. Dans cette situation, M. Dabeaux, ancien préfet du département, était le candidat *naturel*[1]. » Ainsi voilà deux arrondissements ennemis, radicalement opposés d'intérêts, — c'est l'organe même du gouvernement qui le proclame, — incapables de s'entendre, et malgré cela, nous ne disons pas à cause de cela, on les réunit! La raison crie qu'il faut des électeurs assortis dans les liens d'un même collége : au lieu d'écouter ce conseil du bon sens, on rompt tous les liens naturels, on rive Étéocle à Polynice, Marius à Sylla, en leur demandant de s'embrasser et de s'entendre!

Le Sénat, saisi par une pétition de cette situation inouïe de l'Aude, entendit un rapport de M. Goulhot de Saint-Germain qui concluait au renvoi de l'affaire au ministre de l'intérieur, et il importe de rappeler aujourd'hui des paroles qui mettent à nu le fond du système attaqué. « Votre commission, disait l'honorable rapporteur, a été frappée, comme les pétitionnaires, des difficultés réelles que rencontre dans cette circonscription l'élection d'un député... La déclaration du ministre a paru à votre commission aussi explicite que possible. Dire que l'ancien préfet était le seul candidat qui pût réussir dans les deux arrondissements de Limoux et de Narbonne, n'était-ce

[1] Séance du Corps législatif du 25 février 1861.

pas reconnaître que cette circonscription électorale était *vicieuse*, puisqu'elle était *exclusive de toute autre candidature* que de celle de l'ancien préfet de l'Aude? L'ensemble de ces faits a paru à votre commission digne du plus sérieux examen, dans l'intérêt de la liberté et de la sincérité des élections. »

Voilà un échantillon du système, et ce n'est point tomber dans l'exagération que d'ajouter : *ab uno disce omnes*. Partout, en effet, les groupes naturels, cimentés par les habitudes et le temps, ont été désagrégés, pulvérisés, comme si, à l'inverse du poëte, on avait cherché, non des hommes, mais de la poussière humaine. Partout les divisions administratives et judiciaires, qui relient et rapprochent les citoyens, ont été bouleversées et confondues, en dépit de la distance, des fleuves, des montagnes, parfois même de l'idiome, et, par une contradiction singulière, le même gouvernement qui a favorisé au dehors la formation d'autonomies si douteuses paraît s'être attaché à détruire au dedans les autonomies les mieux constituées et les plus vivaces !

Mais ce n'est pas seulement le droit de déchiqueter la France à l'emporte-pièce, à la façon de ces cartes bizarrement découpées que l'on met aux mains des enfants pour exercer leur patience, c'est encore la faculté de renouveler le jeu tous les cinq ans que s'est attribués le pouvoir, greffant ainsi un abus sur un autre et ajoutant à l'arbitraire fondamental une mobilité qui lui permet de modifier incessamment son œuvre et d'annuler toutes les tentatives de cohésion essayées contre son omnipotence. Désarticuler le corps électoral et se livrer sur lui à une vivisection criante, c'était déjà une énormité; mais s'accorder le privilége de recommencer à sa fantaisie l'opération chirurgicale et de taillader le patient sans relâche et à perpétuité, c'est là ce qui devait à la fin blesser toutes les droitures et révolter toutes les consciences.

Le premier besoin, l'indispensable condition du suffrage, universel ou restreint, c'est la sincérité. S'il n'est pas l'expression vraie, loyale, incontestée, du pays ou de la région consultés, il n'est pas seulement un mensonge, il est un péril, puisqu'il trompe le gouvernement et l'égare. Or, cette expression vraie, sincère, réfléchie de la volonté des populations, comment sortirait-elle de circonscriptions hétéroclites, incohérentes, artificielles, que le pouvoir allonge ou rétrécit, rogne ou contourne à sa guise?

Mais le gouvernement cherche moins à connaître l'opinion du pays qu'à faire prévaloir la sienne. Les élections, pour lui, ne sont pas un moyen d'information et d'enquête ; elles sont avant tout une lutte, un combat où il vise à triompher ou tout au moins à se donner les apparences de la victoire ; et comme il est en guerre, il recourt à

tous les moyens de la guerre : les ruses, les manœuvres, les surprises. Il s'arrange à loisir le champ de bataille, en se ménageant les accidents du sol, le vent, le soleil, tout ce qui peut contribuer au succès. Mais qu'arrive-t-il alors ? Qu'il se trompe après avoir trompé les autres, et qu'il crée autour de lui une atmosphère d'illusions dont il peut devenir la première victime.

Le régime impérial s'est vanté d'avoir « rétabli » le suffrage universel, en abolissant les restrictions de la loi du 31 mai, soumise à l'Assemblée législative par le prince-président et votée par MM. Baroche et Rouher. Croit-on que les pratiques employées depuis seize ans ne portent pas à la liberté électorale, à la moralité du suffrage, à la sincérité de la représentation une atteinte autrement sérieuse que les scrupules et les réserves des législateurs de 1850 ? Empêcher tout concert préalable entre les citoyens, soustraire les députés sortants à leurs juges naturels, couper les villes en morceaux pour les noyer dans le vote des campagnes, refuser à Paris le nombre de mandataires auxquels il a droit, et le reste, est-ce là respecter beaucoup le suffrage universel et reconnaître en lui cette *voix de Dieu* dont on invoque parfois les arrêts souverains ? — Quand nous nous plaignons de manquer de liberté, on nous répond : Vous avez le suffrage universel, qui les contient toutes ! — Soit ; admettons que le suffrage est l'instrument de toutes les libertés ; ce ne peut être évidemment qu'à la condition de n'être pas lui-même faussé, torturé, mis dans un état informe ; autrement que pourrait-il produire?

La loi, nous le savons, n'impose au gouvernement aucune condition particulière dans le dessin et le remaniement des circonscriptions ; son droit est *discrétionnaire*, suivant le mot employé par M. Le Roy de Saint-Arnaud au Sénat. Mais si large que soit le décret organique du 2 février 1852, il n'affranchit évidemment pas le pouvoir de l'obligation de se conformer aux principes de la constitution, aux règles de la justice et de la bonne foi. Et cela est si vrai qu'un orateur officiel, M. de Bosredon, secrétaire général du ministère de l'intérieur, reconnaissait naguère devant la Chambre *les devoirs* du gouvernement sur le point qui nous occupe : « Le gouvernement, disait-il, a un double devoir à remplir, savoir : de ne pas modifier légèrement les circonscriptions, afin que les députés sortants se retrouvent devant les électeurs qui les ont nommés, et aussi de tenir compte des *affinités naturelles des populations et des localités.* » — Voilà bien la théorie, mais quelle a été la pratique ? Les faits sont là, multiples, affligeants, appuyés de protestations nombreuses, et l'on reste vraiment confondu de l'étonnante contradiction qui s'accuse, ici comme sur tant d'autres points, entre le principe arboré et la conduite de chaque jour.

Rappelant hier la définition célèbre de Montesquieu, que « les lois

sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, » une feuille, habituellement assez douce et modérée dans ses jugements, à l'égard des forts, ne pouvait se tenir d'ajouter avec cette vivacité que l'évidence inspire : « Est-il conforme à *la nature des choses* qu'une ville, ne formant qu'une commune en vertu des *rapports nécessaires* qui unissent les habitants, puisse être écartelée de telle sorte que les morceaux épars deviennent de simples appoints d'une circonscription rurale? A chacun des flancs de la cité où la vie politique paraît active, on attache de vastes cantons où le sentiment politique est somnolent et engourdi :

Mortua quin etiam jungebat corpora vivis.

L'administration se dit que dans ces accouplements ce n'est pas le vivant qui animera le mort, c'est le mort qui tuera le vivant[1]. »

La politique moscovite a trouvé un moyen de paralyser toute action des malheureux Polonais incorporés dans ses armées. Loin d'imiter l'imprudence de l'Autriche, qui jadis avait formé des légions italiennes, évidemment vouées à la révolte, elle a disséminé les soldats qu'elle redoute dans tous ses régiments, les séparant par la distance, les isolant dans leurs bataillons, les flanquant de cosaques à droite et à gauche, et les condamnant ainsi à une radicale impuissance. N'est-ce pas une pensée du même genre, pensée de défiance et d'hostilité, qui a dirigé le zigzag de nos circonscriptions, dispersé des forces indépendantes, submergé les cités sous le flot des campagnes, isolé et annulé tout ce qui semblait suspect de résistance et d'action? — Ainsi que l'a dit un jour M. Jules Favre, « à côté de chaque remaniement, il serait facile de placer un nom propre, » car l'étrangeté des modifications ne s'explique que par le secret désir de favoriser certaines compétitions ou d'en exclure certaines autres.

Un personnage de comédie annonce qu'il va se marier. — *Contre* qui? lui demande-t-on. — Chaque fois que, chez nous, le ministre de l'intérieur touche au tableau des circonscriptions : *Contre* qui? est-on tenté de lui demander également. Ici, c'est contre M. de Falloux, là contre M. de Rémusat ou M. le duc Decazes, ailleurs contre M. Thiers ou M. de Broglie, partout contre l'indépendance et la vérité du suffrage universel.

Nous citions tout à l'heure cette parole de *l'Esprit des lois* : que tout électeur est capable de juger le citoyen le plus digne de le repré-

[1] *Journal des Débats*, 19 juin.

senter, *pourvu qu'on le fasse choisir parmi les hommes qu'il connaît.* Est-ce pour faciliter cette connaissance, en dehors de laquelle il n'y a pas de suffrage libre, que le nombre des députés a été réduit de moitié environ, et l'étendue territoriale de chaque collége à peu près doublée du même coup? Est-ce pour faciliter cette connaissance que l'on a décrété la mobilité des circonscriptions, maquignonnées tous les cinq ans avec un art achevé? Est-ce enfin pour faciliter cette connaissance entre électeurs d'abord, entre électeurs et candidats ensuite, que des villes ont été dépecées de si belle façon qu'un côté de rue vote avec des campagnards situés à 15 lieues au nord, et l'autre côté avec des campagnards échelonnés à 20 lieues au sud?

Parmi les élastiques délits que l'arbitraire a maintenus dans nos codes, et dont le gouvernement fait depuis quelques semaines un si déplorable usage, il n'en est pas de plus commode à manier que le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Eh bien, nous le demandons : l'arrangement factice des circonscriptions n'est-il pas une excitation permanente des électeurs des villes contre ceux de la campagne! N'est-ce pas plus que la division des classes : l'antagonisme aveugle et brutal des localités, créé par la loi même qui devrait toujours être une œuvre de pacification et de concorde?

« Ce qui divise les hommes, dit Sieyès dans son pamphlet célèbre sur le tiers état, ce n'est ni la différence des professions, ni celle des fortunes, ni celle des lumières : c'est celle des intérêts. » L'observation est juste. Comment donc associer, contre la nature des choses, des régions dissemblables, des intérêts opposés et souvent exclusifs? On leur dit, comme à des fiancés d'humeur incompatible : « Mariez-vous d'abord, vous vous entendrez ensuite! » Étonnez-vous après cela des scènes violentes qui éclatent dans le ménage et des troubles, assurément très-regrettables, qui ont agité récemment plusieurs villes? Tout le monde l'a remarqué : le désordre ne s'est produit que dans les centres où le sentiment presque unanime de la population a été étouffé sous l'avalanche des bulletins ruraux. C'est la déception et le mécontentement qui ont fait éclater les tumultes de Bordeaux, de Nantes, de Toulouse, de Lille, d'Amiens, de Libourne, etc. Marseille, Lyon, Rouen, qui ont vu triompher les candidats de leurs préférences, sont restées paisibles. N'y a-t-il pas là une éclatante leçon, et n'est-il pas singulier que le *Journal officiel*, dévoilant le tableau des désordres de la province et cherchant à en pénétrer la cause, n'ait pas aperçu ce que les moins clairvoyants discernent?

En destituant ainsi les grandes agglomérations et en les réduisant à l'impuissance, le gouvernement a blessé les centres intellectuels,

il s'est aliéné la partie la plus influente de la nation, et l'année prochaine, au renouvellement intégral des conseils municipaux, il pourra mesurer l'étendue de sa faute en recueillant partout le fruit amer de ses combinaisons d'un jour !

II

Un candidat aux élections dernières, que la République a vu dans ses Assemblées et qui est habitué à méditer les enseignements de l'histoire, M. Alphonse Jobez, consignait dans une circulaire cette remarque éloquente :

« Les candidatures officielles n'ont jamais préservé des révolutions.

« La Belgique, qui n'a jamais eu de candidatures officielles, est restée trente-sept ans sans révolution.

« L'Amérique, sans candidatures officielles, voit son gouvernement rester le même depuis quatre-vingt-cinq ans.

« Il y a cent quatre-vingts ans que l'Angleterre, qui n'a jamais eu de candidatures officielles, est préservée de révolution.

« Le premier Empire a inauguré le régime des candidatures officielles, il y a soixante-cinq ans, et nous avons eu des changements de gouvernements en 1814, en 1815, en 1830, en 1848, en 1851. »

Si la Belgique, l'Angleterre, l'Amérique, tous les pays libres, ne connaissent pas la candidature officielle, à plus forte raison ignorent-ils la circonscription électorale telle qu'elle est exploitée chez nous, c'est-à-dire l'alliage menteur et l'accouplement adultère d'éléments qui répugnent à se confondre.

Chez nos voisins, ainsi que le constate M. Le Play dans son admirable ouvrage, on comprend très-bien que « les communes urbaines et les districts ruraux ont des intérêts dissemblables qui se nuisent réciproquement lorsqu'ils ne conservent point une action distincte, et que ces deux intérêts doivent se balancer mutuellement en conservant leur individualité[1]. » Aussi l'idée n'est-elle jamais venue là de disséquer Manchester ou Liverpool. Les villes ont leurs députés sans intervention des campagnes, comme celles-ci nomment leurs mandataires sans intrusion des cités. — Sans doute il y a des circonscriptions électorales de l'autre côté du détroit, mais la loi qui, chez les Anglais, retient les circonscriptions municipales et paroissiales dans

[1] Le Play, *la Réforme sociale*, t. II, p. 321.

son domaine, n'a pas commis l'inconséquence de se dessaisir du pouvoir de déterminer les circonscriptions parlementaires. Il y avait été pourvu par un acte spécial, le 11 juillet 1832, à la suite de la grande réforme accomplie cette année-là ; et la seconde réforme exécutée l'année dernière par les tories n'a point modifié la situation légale à cet égard.

En Hollande, c'est également la loi qui détermine les circonscriptions. L'article 99 du pacte fondamental, en portant qu'elles seront, comme chez nous, revisées tous les cinq ans, n'attribue ce pouvoir qu'à la seconde Chambre des états généraux, et il n'y a pas deux mois nous avons vu cette assemblée discuter un projet modifiant la composition de plusieurs districts électoraux, parce qu'il s'agissait, en raison de l'accroissement de la population pendant ces dernières années, d'élever de 75 à 80 le nombre des députés à nommer aux élections prochaines. La constitution des Pays-Bas accorde un député par 45,000 habitants, mais, nous le répétons, le remaniement des colléges n'appartient qu'à la Chambre élective[1].

Le Portugal vient aussi de modifier par une loi son organisation électorale. Il s'agissait là, non plus d'accroître, mais de diminuer le nombre des députés, qui descend de 179 à 107, en y comprenant ceux des colonies. Cette réduction entraînait celle du nombre des circonscriptions. La réforme, inspirée surtout, semble-t-il, par des considérations économiques[2], a été réalisée le 20 mars dernier par une loi d'où est issue l'assemblée actuelle des cortès.

En Espagne, sous la monarchie d'Isabelle, le nombre des députés était de 349 et les circonscriptions qui les nommaient établies d'une manière invariable. Les généraux s'exilaient aux Canaries ou aux Philippines ; jamais ils n'ont songé à se proscrire mutuellement de leurs colléges. O'Donnel a banni Narvaez ; il ne l'a pas séparé de Loja, et au milieu des fluctuations politiques de la péninsule nul n'a tenté d'enlever Logrono au vieux duc de la Victoire.

Dans la plupart des États de l'Allemagne, la constitution indique le rapport qui doit exister entre le nombre des députés et le chiffre de la population, et c'est toujours la loi qui introduit dans la forme et l'étendue des circonscriptions les changements rendus çà et là nécessaires. — La Saxe a 25 députés des villes, 25 députés des pro-

[1] Voir à ce sujet une intéressante correspondance de la Haye insérée au *Journal officiel* du 14 mai dernier.

[2] Les députés portugais reçoivent une indemnité de 2,800 reïs (environ 15 francs) par chaque jour de session, et, en outre, des frais de voyage proportionnés à l'éloignement de leur domicile. — La réforme accomplie entraîne une économie de plusieurs *contos* ou millions de reïs. (Correspondance adressée de Lisbonne le 6 mai au *Journal officiel*.)

priétaires, 25 des paysans et 5 du commerce et de l'industrie. Il s'en suit des délimitations très-simples et immuables. L'organisation était la même dans l'ancien Hanovre et les deux Hesses ; elle reste à peu près semblable dans le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, où l'on élit séparément les députés des villes et ceux des communes rurales.

Il serait aisé de pousser plus loin cette revue étrangère, en interrogeant la Suisse, le Danemark, la Suède, la Grèce, les monarchies, les républiques ; partout on verrait le pouvoir, respectant ces *affinités* dont on ne parle chez nous que pour les méconnaître, laisser les populations dans leur milieu, sous les influences légitimes que les mœurs et les siècles ont créées. Mais nous avons hâte de rentrer en France, pour montrer rapidement qu'à aucune époque et sous aucun régime, le gouvernement n'a poussé la défiance politique et le mépris du droit inné des électeurs jusqu'aux intolérables procédés qui feront l'étonnement de l'histoire.

C'est la Constituante qui rédigea la première loi électorale française — hélas ! que nous en avons vu depuis ! — cette loi qui ne fut pas appliquée et qui adoptait l'élection à deux degrés, en fixant le nombre des députés à 745. Bien des systèmes se présentèrent alors au sujet des circonscriptions ; est-il besoin de dire que tous confiaient à la loi le soin de les former ? Mounier, au nom du comité constitutionnel, proposait de partager le territoire en districts de 150,000 habitants, ayant un représentant chacun. Sieyès arrivait avec cette division géométrique qui souleva tant d'objections, et dont Barère se moque dans ses Mémoires en blâmant son ancien collègue d'avoir voulu *coupailler* la France pour en former un damier rigoureux. C'est contre ce même système, trop exclusivement conçu dans les abstractions métaphysiques, que s'élevait éloquemment Mirabeau quand il disait que, sans doute, on ne couperait ni des maisons ni des clochers, mais qu'on trancherait ce qui est plus inséparable encore : tous les liens qu'avaient noués, depuis si longtemps, les mœurs, les coutumes, les productions, le langage. — On voit si les hommes d'alors étaient favorables à un morcellement arbitraire et antipathique à tous les courants établis.

Saint-Just allait plus loin en proposant l'unité de collége, c'est-à-dire en demandant que la France ne formât qu'une seule et vaste circonscription dans laquelle chaque électeur inscrirait un seul nom sur son bulletin de vote, et que les 341 citoyens qui obtiendraient ainsi le plus de voix fussent proclamés représentants du peuple. Cette combinaison ne rencontra aucune sympathie, et le publiciste original qui la reprend aujourd'hui pour son compte ne semble pas obtenir un meilleur accueil. Nous ne nous arrêtons pas à ju-

ger le système ; nous constatons seulement qu'il n'est pas nouveau, et qu'en prônant comme une belle trouvaille l'unité de collége et le bulletin uninominal, M. de Girardin découvre à son tour la Méditerranée.

La constitution de 91, qui fixa l'élection à deux degrés avec un cens ; celle de 93, qui abolit le cens et institua le suffrage universel direct, mais ne fut pas appliquée ; celle de 95 ou de l'an III, qui rétablit le cens et réduisit le nombre des députés à 500, ne portèrent pas davantage atteinte à la géographie rationnelle du pays, et la dernière, qui appelait chaque département à concourir, selon le chiffre de sa population, à la nomination du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents, avait fixé le tableau pour dix ans, en stipulant qu'il ne pourrait être remanié qu'à pareil intervalle et par le Corps législatif lui-même.

Arrivent le Consulat et l'Empire, qui, suivant le mot d'un écrivain modéré, « ne tiennent à l'histoire électorale que par l'anéantissement progressif de l'élection[1]. » La constitution de l'an VIII, en effet, et celle de l'empire annihilèrent toute élection sérieuse par la formation de listes de notabilités ; néanmoins, l'arrondissement demeura la base du système, et l'épée qui découpait si capricieusement les territoires au dehors n'alla pas, dans ses fantaisies souveraines, jusqu'au tripotage des cantons à l'intérieur. Napoléon dédaigna ces petits moyens ; il est vrai qu'il en avait assez d'autres pour opprimer et asservir. — Depuis, les procédés ont changé. « Les animaux dont le prince doit savoir revêtir les formes, dit Machiavel, sont le renard et le lion, » et, comme tout le monde ne peut atteindre jusqu'au lion, l'auteur du *Prince* ajoute avec empressement que le métier de renard a bien aussi son mérite.

Mais renard ou lion, on finit inévitablement par rencontrer le piége ou le chasseur. Éclairé, sinon converti par les désastres de 1814, Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, signa l'Acte additionnel, qui élargissait la représentation nationale et organisait deux espèces de colléges électoraux, ceux d'arrondissement et ceux de département — toujours des groupes réguliers, homogènes, maintenant les citoyens dans les conditions normales de leur existence politique. Cette organisation devait donner 629 représentants, dont 238 choisis par les arrondissements, 368 par les départements, et 23 par les chambres de commerce.

Ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet ne touchèrent aux autonomies locales, et aujourd'hui qu'un cri général s'élève contre le démembrement des colléges, il est curieux de relire les consi-

[1] Audiganne, *Histoire électorale de la France*, p. 61.

dérations que faisait valoir en 1817 M. Laîné, alors ministre de l'intérieur, dans l'exposé des motifs de la loi du 5 février, en faveur de la création d'un seul collége par département. — La combinaison autoritaire de M. de Vaublanc, le projet du duc Decazes, les études concertées de M. de Serre et du duc de Broglie, la loi de 1820 faite par M. de Serre, la loi de 1824 de M. de Villèle, celle de juillet 1828 de l'honnête et libéral Martignac, toutes ces œuvres, qui peuvent s'apprécier différemment quant à l'esprit qui les a inspirées, ont invariablement respecté, dans le mécanisme électoral, le groupement logique des électeurs. C'est toujours l'arrondissement qui constitue la personnalité active et définie, soit qu'il nomme directement le député, soit qu'il concoure à sa nomination par le collége, également normal, de département. La Charte de 1814 avait dit : « ... Les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par *les lois.* » — Cette disposition fut toujours maintenue jusqu'au dernier jour.

La loi transitoire du 12 septembre 1830 et la loi définitive du 19 avril 1831 continuèrent de respecter les agrégations établies ; durant tout le règne de Louis-Philippe, les 459 circonscriptions qui nommaient des députés restèrent immuables, et si des reproches ont été adressés à certains ministres sur les moyens employés pour amener la victoire de leurs candidats, jamais du moins le gouvernement n'a pu être accusé d'avoir falsifié le terrain de la lutte.

Ainsi, durant une longue période, petits colléges et grands colléges, colléges *intra muros* et colléges *extra muros*, systèmes directs ou à plusieurs degrés, ont eu constamment une assiette naturelle et fonctionné sincèrement dans la sphère déterminée des intérêts à représenter et à défendre. Toujours on a tenu compte des *affinités*, toujours on a fait choisir l'électeur *parmi les hommes qu'il pouvait connaître.*

La République de 1848 n'eut point d'autres errements ; elle prit équitablement pour base la population et établit l'unité de collége par département, avec le scrutin de liste. Cette façon de créer la représentation nationale est-elle la meilleure et la plus éclairée? Nous ne l'examinons pas. Elle est honnête et loyale ; elle ne dépayse personne, ne déconcerte aucune relation et n'arrache point Ovide aux beaux quartiers de sa ville préférée pour le jeter parmi les Scythes. Cela nous suffit pour l'honorer d'un souvenir, parce que nous sommes de ceux qui pensent, avec le dicton anglais, que la plus grande habileté c'est la probité.

III

Le coup d'État s'accomplit, et aussitôt tout change — électoralement, bien entendu. La constitution décide qu'il y aura un député par 35,000 électeurs, sans expliquer s'il faut entendre par là des électeurs *de droit* ou des électeurs *inscrits* — obscurité fâcheuse qui conduit Paris à ce phénomène étrange de voir considérablement augmenter le chiffre de ses habitants tandis que diminue le nombre de ses députés. Et quant aux circonscriptions, le décret organique attribue au pouvoir exécutif seul le droit de les former, le droit de les retoucher, selon son bon plaisir et sans aucune intervention d'un corps délibérant quelconque. La seule condition prescrite est de n'opérer cette révision que tous les cinq ans ; mais, comme cette périodicité coïncide avec le renouvellement de la Chambre, il n'eût été d'aucun avantage pour le pouvoir de posséder la faculté de remaniements plus fréquents.

On sait comment il a usé et abusé, sous ce rapport, de la dictature, quelles entorses il a données à la géographie, quelles mutilations infligées aux unités territoriales que dix révolutions et vingt systèmes avaient traversées sans les blesser ni les détruire. Séparant ce qui voulait être uni, fusionnant ce qui voulait être divisé, il a tour à tour opéré les divorces et les mariages les plus extraordinaires, et s'attaquant principalement aux villes, dont il redoutait la clairvoyance et la décision, il les a littéralement dépecées pour en jeter les tronçons épars au milieu des campagnes. Il n'y a point ici de termes exagérés ni d'images forcées, mais l'expression d'une vérité sur laquelle on ne saurait trop s'appesantir, sans craindre de répéter les termes. Un sénateur peu suspect de sévérité, M. Le Roy de Saint-Arnaud, rapporteur de pétitions contre certains actes de trituration électorale, ne disait-il pas lui-même, il y a cinq ans, à la tribune du Luxembourg : « Oui, il y a eu des délimitations critiquables ; dans quelques départements, le tracé des circonscriptions a donné lieu à de justes observations[1] ? »

Dans les premières années du régime, tout se taisait ; c'était, suivant le mot de l'historien latin, la pacification du silence. Nul n'osait signaler les écarts, et d'ailleurs tout moyen de publicité faisait défaut. En 1857, quelques voix timides essayent de se faire entendre ; mais l'heure du réveil n'était pas encore venue, et les protesta-

[1] Sénat, séance du 8 mars 1864.

tions, voilées encore, expirent sans écho. En 1858, une fissure se manifeste au Palais-Bourbon : les Cinq y pénètrent et, une fois installés dans l'enceinte, ils commencent à secouer l'engourdissement de leurs collègues et du public. Enfin, le 29 décembre 1862, paraît le tableau revisé des circonscriptions, et aussitôt les réclamations éclatent à la tribune et dans la presse.

C'est M. Plichon, il faut le nommer avec honneur, qui eut le courage de saisir le premier la Chambre des griefs de l'opinion. Dans la séance du 4 février 1863, il se leva et, déroulant sous les yeux de l'assemblée une carte saisissante des circonscriptions hardies qui venaient d'être décrétées, il s'écria :

« Ces circonscriptions ont-elles été composées avec sincérité?... Dans un grand nombre de cas, ce travail n'a-t-il pas été exécuté sous l'influence d'une préoccupation qui est la négation la plus flagrante de la pensée du législateur? Diviser le pays de manière à obtenir une représentation fidèle de ses sentiments et de ses besoins, tel est le mandat confié par l'auteur de la Constitution à M le ministre de l'intérieur.

« Empêcher le succès de certaines candidatures indépendantes déjà posées par le pays, en favoriser de certaines autres que le pays ne pose pas, ou bien encore écarter de la Chambre quelque député indépendant, tel est, en beaucoup de circonstances, le but en vue duquel cet important travail a été dirigé...

« Pour atteindre ce résultat, on n'a pas hésité à faire violence aux habitudes, aux intérêts et aux sentiments des populations. On a divisé ce qui était indivisible de sa nature; on a arbitrairement uni les éléments les plus disparates, des populations qui ne se connaissent pas, qu'aucun intérêt ou matériel ou moral ne lie entre elles. C'est ainsi qu'on a procédé dans le Var, dans le Gard, dans le Pas-de-Calais, dans la Corrèze, dans la Dordogne, dans le Nord et dans bien d'autres départements.

« Je comprends qu'en présence du principe de la Constitution, qui fait dépendre de la population le nombre de députés que chaque département doit envoyer à la Chambre, les circonscriptions électorales ne puissent être établies avec une fixité absolue. Si un département gagne ou perd un ou plusieurs députés, il y a nécessairement lieu de modifier les divisions établies, afin de les mettre en harmonie avec le nombre nouveau de députés à élire. Mais cette opération doit être faite au moindre dommage des populations, et de manière à leur permettre de s'entendre sur le choix d'un candidat. Quant aux départements où le nombre des députés reste le même, la fixité des circonscriptions est le principe de la loi. Ces changements n'ont pas, en effet, de raison logique. La doctrine contraire est la négation du principe du gouvernement représentatif. Ne faut-il pas que le député puisse toujours se retourner vers les électeurs qui l'ont nommé? Ne sont-ils pas ses juges, sa force et son indépendance? Que devient-il si, à chaque élection, l'administration le place en face de nouveaux électeurs?

« Cependant de nombreux changements ont été apportés dans la composition des circonscriptions de ceux des départements dont le nombre des députés n'a pas varié. »

Citant particulièrement la Corrèze, qui n'avait alors, comme précédemment, que deux députés à élire, et qu'il était inutile de remanier, l'orateur dévoila les manœuvres accomplies pour écarter M. de Jouvenel, le ferme rapporteur de la dotation Palikao, manœuvres qui avaient bouleversé les deux colléges d'une façon telle, que l'un d'eux avait une étendue de plus de vingt lieues.

Il cita ensuite le Nord, dont il parlait *de visu*, et il faut ici l'entendre pour apprécier la conduite de l'administration :

« Là, dit-il, des modifications étaient inévitables. Un député nouveau a été donné aux trois arrondissements de Cambrai, de Valenciennes et d'Avesnes, qui, réunis, nomment quatre députés au lieu de trois. Mais tout changement dans l'autre partie du département qui, comme par le passé, n'est appelée à élire que cinq députés, était donc inutile. Cependant des modifications ont été introduites : les trois arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Douai avaient chacun leur député ; l'arrondissement de Lille en avait deux. Qu'a-t-on fait ? On a conservé dans son intégrité l'arrondissement de Douai, et on a remanié les autres. La ville de Lille, qui, depuis 1852, entrait toute entière dans la même circonscription, a été divisée en deux, les deux fractions de la ville entrant comme appoints dans deux circonscriptions différentes. L'arrondissement d'Hazebrouck a été détruit comme individualité politique et n'est plus représenté désormais. L'administration l'a coupé en morceaux et a partagé ses débris entre trois circonscriptions. A toutes les époques, cet arrondissement avait eu un député, et c'est au moment où le nombre des députés du département s'accroît, qu'on lui enlève le sien. »

Poursuivant sa revue sur l'ensemble du pays, M. Plichon ajoutait avec une patriotique animation :

« Je suis frappé de ce fait, que l'on a divisé toutes les grandes villes, tout ce qui est foyer d'opinion, centre de résistance... Est-ce donc qu'on voudrait détruire toutes les forces locales, soit collectives, soit individuelles ?.. Si c'est là le but qu'on poursuit, je le déclare funeste pour mon pays. La condition du progrès et même de la vie, dans un grand État comme le nôtre, c'est que tous les intérêts, tous les besoins, puissent se produire ; que toutes les existences collectives, qui sont le résultat de l'action séculaire et des forces intimes propres à chaque contrée, soient respectées ; que les influences qui naissent des situations, des services rendus, ne soient pas violemment brisées. Car c'est dans l'action libre de toutes ces

forces locales, collectives ou individuelles, que la France puise son génie ; et c'est encore là qu'elle trouve ses instruments de salut, dans ces grandes commotions politiques et sociales au milieu desquelles disparaissent parfois les constitutions, les gouvernements et les dynasties. »

Enfin, l'orateur terminait ainsi son discours, qui mériterait d'être cité tout entier :

« On dira qu'en composant, comme elle l'a voulu, les circonscriptions, l'administration n'a fait qu'user légitimement d'un pouvoir discrétionnaire dont elle est investie par la loi. Je le nie ; si jamais le droit dont elle se prévaut pouvait être reconnu, je dirais qu'à Rome ce droit eût été qualifié de *summum jus* , un droit excessif qu'on appelait *summa injuria*, c'est-à-dire une injustice criante, et qu'en France ce serait un défi porté au bon sens et à la loyauté du pays. »

Le gouvernement comprit la nécessité de répondre à des accusations aussi nettement formulées et, dès le lendemain, M. Baroche essaya de justifier les pratiques administratives. Il se glorifia d'abord de ce qu'on n'avait pas touché aux circonscriptions de 60 départements, ce qui ne prouvait nullement qu'elles fussent bonnes, puisqu'il ajoutait aussitôt, pour expliquer certains changements, que « rien ne légitimait le parti pris en 1852 sur quelques points. » Commode façon d'excuser les erreurs passées et de préparer la justification des erreurs futures !

Quoi qu'il en soit, le ministre établissait que 60 départements étaient demeurés conformes au précédent tableau, et que 15 départements avaient dû être remaniés parce que, dans treize, il y avait un député de plus à élire, et dans deux, la Seine et le Var, un député à retrancher. Total, 75 départements. Les 14 derniers, ce semble, auraient dû rester stationnaires. Cependant, ils avaient été retournés aussi. Pourquoi? — « L'expérience et l'intérêt des populations avaient rendu ces changements nécessaires, » dit majestueusement l'oracle ; et il n'y eut pas moyen d'en obtenir davantage.

Le petit groupe de la gauche ne pouvait se contenter d'explications aussi sommaires ; aussi présenta-t-il quelques jours après, en le faisant développer par M. Jules Favre, un amendement au projet d'adresse ainsi conçu :

« Le droit de déterminer les circonscriptions électorales n'autorise pas à réunir des cantons séparés par la distance, à morceler les arrondissements et les villes pour favoriser l'action administrative, et à modifier les circonscriptions établies pour soustraire le député à ses juges naturels. — Nous demandons en conséquence qu'une révision soit faite du décret du

29 décembre 1862, et que, spécialement, au lieu de priver la ville de Paris d'un député, on lui en attribue un nombre en rapport avec l'accroissement de sa population. »

Avons-nous besoin de dire le sort de cet amendement? Il alla tristement rejoindre les autres motions libérales enfouies sous les bulletins de la majorité. Mais il avait contribué à mettre l'abus en lumière, et l'opinion s'occupait à son tour d'en poursuivre le redressement.

Nous ne voulons pas suivre les pétitions adressées au Sénat, bien que plusieurs éclairent vivement la question et soient rédigées de la manière la plus concluante. Ces extraits dépasseraient les bornes limitées d'une rapide esquisse. *Summa rerum vestigia*. Nous empruntons seulement à l'une d'elles un détail expressif qui met bien en relief le fond caché des choses.

Il s'agit des deux départements du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire. Chacun d'eux renferme 5 arrondissements et nomme 5 députés; cependant, dans l'un comme dans l'autre, on a trouvé le moyen de ne laisser aucun arrondissement intact, travail qui a certainement demandé de grands efforts d'imagination. — Si l'on objecte qu'il a fallu couper les arrondissements pour constituer des colléges renfermant exactement le même nombre d'électeurs, la pétition répond avec beaucoup de sens qu'à moins de morceler jusqu'aux cantons, ce qu'on n'a pas encore osé faire, une répartition exacte de la population électorale est impossible ; que cette répartition exacte n'existe nulle part, et que, pour ne parler que du département de Saône-et-Loire, les électeurs y sont plus inégalement répartis entre les circonscriptions arbitraires qu'ils ne l'eussent été par le maintien des arrondissements. — C'est, en effet, ce que l'on constate en relevant canton par canton le chiffre de la population recensée.

Mais nous avons hâte d'arriver au dernier tableau, qui précipita l'explosion comme ces armes trop bourrées qui éclatent entre les mains du tireur.

C'est M. Pinard qui a signé la mesure du 28 décembre 1867, et bien que tout le gouvernement en porte la responsabilité, il est impossible de ne pas demander compte à l'ancien ministre de l'intérieur de la part toute spéciale qu'il y a prise. Il est assis aujourd'hui sur les bancs législatifs, avec une attitude qui vise à l'indépendance : qu'il explique et qu'il justifie, s'il le peut, les aggravations apportées par ses découpages aux découpages antérieurs. Dans sa circulaire aux électeurs de Cambrai, il s'élevait avec chaleur contre les *pressions* et les actes capables d'*intimider* le scrutin. Le sentiment est louable : que ne s'en est-il inspiré plus tôt; que n'a-t-il pensé, le

jour où il brisait tant de licences, à l'*intimidation*, au désarroi que ses procédés allaient répandre? C'est bien d'aimer la liberté dans l'opposition, mais il faut aussi l'aimer et la servir au pouvoir, et M. Pinard, qui s'est honoré par la dignité de sa retraite, se fût grandi davantage en refusant d'apposer son nom au bas d'une mesure où la justice et la liberté sont également offensées.

D'après le tableau de 1867, la plupart des villes notables sont morcelées ou séparées de leur banlieue. Marseille, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Clermont, etc., sont coupées en *trois ;* Brest, Évreux, Avignon, Le Mans, Poitiers, Lille, Orléans, Nancy, etc., sont coupées en *deux*. Les arrondissements de Moulins, Privas, Montpellier, Grenoble, Nantes, Angers, Rouen, Colmar, Issoire, Béziers, Hazebrouck, Amiens, Versailles sont coupés en *trois ;* ceux du Mans, de Bordeaux sont partagés en *quatre ;* ceux de Mézières, Agen, Troyes, Caen, Riom, Dieppe, Évreux, Tours, Libourne, Orléans, Valence, le Havre, Segré, Nancy, Lunéville, Alençon, Dieppe, Nevers, Châlon-sur-Saône, Argentan, Boulogne, Yvetot, Mâcon, Carpentras, Poitiers, Saint-Marcellin, Tarbes, Laval, Saint-Pol, Mulhouse, Cambrai, Marolles, etc., divisés en *deux*.

Il est des circonscriptions nombreuses, dans le Cher, l'Aude, l'Indre, l'Eure, la Haute-Vienne, etc., qui n'ont pas moins de 80 kilomètres d'étendue. Quel moyen de faciliter le concert aux électeurs et les démarches aux candidats!

Mais les procédés varient suivant les influences et les intérêts à favoriser ou à combattre; et tandis qu'à Nîmes, à Bordeaux, à Toulouse, on s'évertue à disjoindre le faisceau pour en noyer les débris dans la campagne, à Lyon, à Saint-Étienne, au contraire, tous les votes démocratiques sont concentrés soigneusement dans la ville, de peur qu'ils ne dominent ceux des clans ruraux.

A Paris, où le nombre des députés restait le même — bien que, d'après le total des électeurs *inscrits* (393,370), il dût être de *onze* au lieu de *neuf* — à Paris, le gouvernement n'avait aucune raison avouable de toucher aux circonscriptions établies. Mais là se présentait un de ces hommes que l'éclat de l'éloquence et la supériorité du bon sens font redoutables à l'arbitraire; et pour l'évincer, les stratégistes du pouvoir combinèrent une circonscription qui restera comme le modèle du genre. On commença par retirer au candidat tout son propre quartier, celui dont il est personnellement connu et qu'il habite depuis trente ans, et on lui offrit en compensation : le palais des Tuileries, les écuries du Louvre, la préfecture de police, la caserne de la gendarmerie de la garde, plusieurs bastions du mur d'enceinte ornés de postes d'octroi, les sapeurs-pompiers, le personnel du service municipal, enfin tout le ban et l'arrière-ban de l'ad-

ministration. Mais précautions vaines; le flot libéral a su passer à travers les gendarmes et les douaniers, et l'effort même du pouvoir contre M. Thiers n'a fait que rehausser la victoire de l'opinion. N'eût-il pas mieux valu laisser les électeurs à eux-mêmes et ne pas soulever dans les âmes des colères et des ressentiments qui se retournent toujours contre ceux qui les provoquent?

Dès l'année dernière, plusieurs conseils généraux et municipaux voulurent protester contre les délimitations oppressives du territoire électoral, mais ils furent énergiquement bâillonnés par les préfets et les maires, et c'est à peine si des voix courageuses parvinrent sur quelques points à se faire entendre. On se souvient de ce qui se passa à Marseille. Deux membres du conseil général, MM. Borde et Léon de Barthélemy, avaient annoncé le dessein de saisir l'assemblée d'un projet de délibération relatif aux circonscriptions des Bouches-du-Rhône, et pour ne pas interrompre l'examen des affaires courantes, ils attendaient patiemment le vote du budget. Mais à peine ce vote était-il acquis que le président, M. Béhic, prononçait brusquement la clôture de la session, et par cette espèce d'escamotage étouffait l'embarrassante motion des indépendants. L'affaire fit du bruit, tous les journaux la racontèrent, et nous avons gardé une appréciation du *Sémaphore* qui fait voir avec clarté si la proposition de MM. Borde et de Barthélemy manquait de fondement.

« La division sur laquelle on avait voté en 1863, était déjà suffisamment mauvaise; on a réussi à faire mieux en 1868. Notre ville est coupée en trois sections, dont une ira joindre ses votes à ceux de la ville d'Aix. Ce système est inexplicable. Aucun intérêt ne lie les cantons nord de Marseille à la ville d'Aix. Aucun intérêt n'unit le canton de Trets à la Ciotat et à la partie sud de Marseille. Ces divisions réalisent l'idéal du casse-tête chinois[1]. »

Vers la même époque (le 14 août), le conseil municipal de Bordeaux prenait, sur l'initiative de MM. Paulet et Delprat, et à la majorité de 14 voix contre 5, une délibération qui signalait au gouvernement la dislocation électorale du chef-lieu de la Gironde comme une véritable destruction de son individualité commerciale et maritime. Cette individualité avait été respectée jusque-là, et depuis le second empire Bordeaux n'avait formé qu'un seul collége. Dorénavant, on faisait voter le quai des Chartrons avec les localités les plus éloignées du Médoc et l'armateur des Quinconces avec le résinier de la Teste.

« Quoi! s'écriait M. Delprat en soutenant sa protestation devant ses collègues, voilà une cité de 200,000 habitants, ayant des intérêts propres, des charges personnelles, des éléments spéciaux de bien-

[1] *Sémaphore* du 2 septembre 1868.

être et d'activité, en un mot toutes les conditions d'un grand centre commercial, industriel et maritime à satisfaire, et ce groupe, ce centre, se trouve privé du droit d'élire le député de son choix ! »

C'est, en effet, ce qui résulte de la situation créée. Une ville qui est la capitale de toute une région, qui possède un port de premier ordre et compte entre ses barrières assez d'électeurs pour nommer deux députés, ne peut en élire un seul et se trouve destituée de toute représentation particulière. Il y aura dans l'enceinte du Palais-Bourbon le député de Saint-Flour et de Castelnaudary ; Bordeaux n'y verra pas le sien. Bordeaux aura trois tiers de député, mais trois tiers qui ne font pas un entier !

Les défenseurs de ce régime ont parlé souvent et avec dédain des *fictions constitutionnelles*, dont ils seront peut-être heureux de se couvrir avant peu. Qu'ils les comparent aux fictions électorales du jour et qu'ils disent si de pareils artifices assurent la vérité du gouvernement représentatif.

On sait ce qui est advenu de la protestation du conseil municipal de Bordeaux. Annulée par le préfet, maintenue par le conseil, elle a fini par amener le démission de ses auteurs et adhérents qui, ne parvenant pas à obtenir justice du conseil d'État, en ont appelé aux électeurs. C'est dimanche et lundi que le verdict populaire prononcera, et il ne semble pas téméraire de supposer qu'il acclamera les défenseurs des droits girondins.

Un fait analogue s'est produit à Lille. Dans la séance du conseil municipal du 9 juin dernier, douze membres ont saisi l'assemblée d'une proposition tendant à obtenir de l'autorité supérieure la réunion des cinq cantons de la ville en une seule circonscription, et le maire s'étant opposé à la mise en délibération du projet, ses signataires ont immédiatement donné leur démission. Comme il y avait déjà six vacances au sein du conseil, et que le nombre nécessaire à la validité des résolutions n'existait plus, force a été de convoquer les électeurs, et ceux-ci, par un vote éclatant, viennent de renvoyer au conseil onze des douze auteurs de la protestation contre le morcellement de Lille. Voilà les démonstrations significatives que s'attirent les manieurs de circonscriptions !

La ville de Nantes, par l'organe de ses citoyens les plus considérables et les plus estimés, a soumis directement au Corps législatif sa protestation contre les agissements qui ont annulé sa volonté. Là, la question se présente avec un aspect nouveau, et l'administration ne peut plus dire, comme le notaire cynique d'une comédie de M. Augier : « Je respecte la loi, puisque je la tourne. » La loi qui régit la matière a été nettement violée, et les chiffres l'établissent d'une manière irréfragable.

Le décret de 1852 porte, en effet, qu'il y aura un député par 35,000 électeurs, et il ajoute : « Néanmoins, il est attribué un député de plus à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs s'élève à 17,500. » Ce qui veut dire, ce semble, que le minimum de 35,000 est la règle, et qu'une circonscription ne pourra compter un nombre inférieur qu'au cas où les autres sections ne renfermeraient aucun excédant. La Loire-Inférieure comprend un total de 155,609 électeurs, dont le quart est de 38,902. Ils étaient répartis entre quatre colléges, dont deux d'environ 42,000 et deux de 35 à 36,000. C'était équitable, et nul ne se plaignait. Survient le tableau de 1868, qui distrait de la troisième circonscription les 3,754 électeurs du canton de Vertou pour les ajouter, on ne sait pourquoi, ou plutôt on le sait trop, à celle de Nantes, qui n'avait nul besoin de cet appoint rural, puisqu'elle renfermait déjà près de 42,000 votants, tandis que le collége de 35,000 auquel on les enlevait tombait à 32,800, c'est-à-dire au-dessous du minimum légal. Quel a été le résultat de cette manipulation? Le voici; il est lumineux : Sans le canton de Vertou, M. Guépin, à qui la ville de Nantes avait donné une majorité écrasante, réunissait 14,233 suffrages, et M. Gaudin 14,060 seulement : l'indépendant triomphait de l'officiel. Mais le canton de Vertou, ajouté si à propos pour le candidat patronné, a renversé la balance en donnant 2,772 voix au *jeune homme* de M. le préfet, et 271 seulement au représentant de l'opposition. C'est donc bien la surcharge illégitime du canton de Vertou qui a tout changé; aussi M. Gaudin, qu'avaient repoussé Nantes et la vraie circonscription massée autour du chef-lieu, n'est-il et ne peut-il sérieusement se dire que le représentant de Vertou.

Citerons-nous encore la protestation d'Évreux au Corps législatif; celle de Livourne, qui signale aussi l'abaissement inexplicable d'un collége de 35,292 électeurs, toujours intact jusqu'ici, à 32,596, par suite des amputations effectuées? Non, c'en est assez pour faire la lumière abondante, irrésistible sur un abus qui ne peut plus durer, parce que, comme le dit très-bien M. le duc Decazes dans son remarquable mémoire à la Chambre, « l'exagération du droit n'est autre chose que la violation du droit. »

IV

Que faut-il donc? Que le gouvernement consulte loyalement l'opinion publique au lieu de s'imposer à elle, et que la loi, la loi seule, établisse et revise la formation des colléges. C'est la loi qui délimite

le département, l'arrondissement, le canton, la commune, ses subdivisions et fractions ; nulle motte de terre ne peut être ici retranchée, ajoutée là, sans son intervention souveraine ; pourquoi ne serait-elle pas chargée des circonscriptions électorales, plus importantes apparemment que l'échange de parcelles infimes entre deux hameaux? Dans l'état actuel, le travail des circonscriptions se fait à huis-clos, en secret, et les intéressés ne le connaissent qu'à l'heure où il est devenu irrévocable. Sous le règne de la loi, le gouvernement serait tenu d'exposer ses raisons, et les représentants du pays pourraient contrôler et rectifier, admettre ou rejeter l'organisation proposée.

Deux conditions sont indispensables en pareille matière : l'homogénéité du collége et sa fixité.

La première serait aisément remplie si l'on revenait, comme tout le conseille, à la base la plus rationnelle : l'arrondissement. C'est ce que Royer-Collard demandait en 1815 ; c'est ce qui s'est pratiqué sous la monarchie de Juillet ; c'est la seule solution qui réponde aux besoins actuels du pays. La France a 394 arrondissements. En lui accordant 1 député par arrondissement, 2 quand la population dépasserait un certain chiffre, ce qui ressusciterait les colléges urbains et les colléges ruraux, on arriverait ainsi à une représentation sincère et en harmonie avec les intérêts à contenter. L'étendue des circonscriptions se trouverait notablement diminuée ; les électeurs et les éligibles, plus rapprochés et mieux en situation de se connaître ; tout antagonisme cesserait entre les villes et les campagnes, puisqu'elles auraient chacune leurs représentants distincts ; enfin la seconde condition nécessaire, la fixité, serait ainsi pleinement réalisée.

Si l'on ajoute à cette réforme la nomination des maires par les conseils municipaux et la suppression de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, que le signataire de l'Acte additionnel avait formellement promis d'abolir[1], on sera bien près de désarmer les 3 millions 500,000 électeurs de l'opposition et tous ceux qui pourraient les renforcer encore.

Dira-t-on que la France serait alors trop représentée ? Ce serait entrer dans les fausses théories de Rousseau, prétendant qu' « un peuple cesse d'être libre dès qu'il est représenté. » C'est le contraire qui est vrai, pourvu que la représentation soit fidèle et sincère.

[1] Article 50 de l'Acte additionnel : « L'article 75 de l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII, portant que les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis qu'en vertu d'une décision du conseil d'État, sera modifié par une loi. »

Il y a un demi-siècle que cette promesse a été faite ; nous en attendons toujours l'accomplissement.

La Chambre des communes, en Angleterre, pour une population sensiblement inférieure à la nôtre, compte 658 membres, dont 500 pour l'Angleterre et le pays de Galles, 105 pour l'Irlande et 53 pour l'Écosse. Nous sommes moins ambitieux, et après avoir passé par les 900 de l'Assemblée constituante — la petite, comme disait M. Dupin — et par les 750 de l'Assemblée législative, nous ne demanderions pas même à revenir aux 629 de l'Acte additionnel. Nous nous contenterions des 459 du gouvernement de Juillet, complétés par l'apport de la Savoie. — Après avoir débuté par 261 au lendemain du coup d'État, nous avons atteint 285 et sommes en ce moment à 292, c'est-à-dire à un chiffre inférieur encore à la représentation dérisoire du premier empire. Est-ce assez pour un pays de 40 millions d'âmes, pour la vitalité renaissante d'une nation dont les idées remuent le monde?

Quoi qu'il en soit de ces indications et de ces chiffres, que nous jetons là bien plus à titre de renseignements que de projet, ce qui reste et saisit tous les esprits, c'est la nécessité urgente, impérieuse, de modifier le système qui succombe, ici comme en tant de choses, sous le poids et la quantité de ses fautes. — A toutes les époques, la liberté électorale a suivi les vicissitudes de la liberté politique : élevées et abaissées tour à tour, elles ont partagé la même fortune et subi les mêmes revers. Aujourd'hui que l'une est au moment de reprendre son expansion féconde, l'autre ne saurait tarder à être affranchie de ses entraves. Nées avec et pour les candidatures officielles, les circonscriptions factices doivent tomber avec elles ; filles et mères de la dictature, elles doivent disparaître devant le retour victorieux du gouvernement parlementaire.

Léon Lavedan.

LA PAIX[1]

DISCOURS

PRONONCÉ LE 24 JUIN 1869, PAR LE R. P. HYACINTHE, CARME DÉCHAUSSÉ,
PRÉCÉDÉ D'UNE LETTRE DU R. P. GRATRY,
DE L'ORATOIRE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

LETTRE DU P. GRATRY

DE L'ORATOIRE

A MM. LES MEMBRES DU COMITÉ DE LA LIGUE INTERNATIONALE ET PERMANENTE DE LA PAIX.

Vous avez tous compris le grand encouragement que vient de nous donner la France par les élections générales. A le bien prendre, il n'est sorti de l'urne que deux noms : la *Paix*, la *Liberté*.

Recueillez toutes les professions de foi des élus, et les autres. Toutes promettent ces deux choses : réduction de la guerre et progrès de la liberté. Ces déclarations et ces votes sont les cahiers de 1869.

[1] *Le Correspondant* est pour la paix et s'est toujours associé à tout ce qu'ont pu tenter les gouvernements pour assurer aux peuples ce premier fruit de la civilisation chrétienne. Il a moins de confiance, il l'avoue, dans les efforts isolés ou collectifs des simples particuliers et n'assiste qu'en auditeur sympathique, mais non convaincu, aux conférences de la *ligue de la paix*.

La vraie ligue de la paix serait, à nos yeux, une grande assemblée, maîtresse de la politique et animée des sentiments de justice et de fraternité universelle dont l'Église est sur la terre le type divin et l'infaillible enseignement. — A ce titre, la présence parmi les dignitaires de cette association philanthropique de membres éminents de notre clergé, tels que le P. Gratry, le P. Hyacinthe, M. Deguerry, curé de la Made-

Or, messieurs, les cahiers de 1789 ont été, depuis le premier jour jusqu'aujourd'hui, foulés aux pieds. Par quel ennemi? Par la guerre, guerre étrangère et guerre civile. Les cahiers de 1869, modeste revendication des premiers, vont-ils donc être aussi foulés aux pieds par le même ennemi?

Ceux qui redoutent la liberté, quels qu'ils soient, fauteurs du pouvoir personnel ou fauteurs de l'émeute, ne vont-ils pas chercher contre la liberté leur refuge dans la guerre, soit au dehors, soit au dedans?

Il est, je crois, peu d'hommes assez aveugles pour ne pas voir qu'en ce moment, si la paix est donnée, la liberté s'ensuit.

La liberté est devant nous. Nous pouvons la saisir; mais à une condition, c'est que l'on sache enfin ne plus la mettre en fuite par le crime de la guerre civile, par la fureur sauvage qui verse le sang dans les rues.

Sourde ou flagrante, qu'elle sévisse à l'état de colère et d'insulte, ou qu'elle éclate en ruisseaux de sang, la guerre civile est l'obstacle fondamental à tout progrès politique et social. Elle est la cause de nos rechutes périodiques dans l'anarchie et dans la dictature.

Pendant ce temps, la guerre de peuple à peuple se charge d'arrêter la civilisation universelle. La guerre applique à la destruction du travail et de la vie des hommes la moitié des richesses du monde; elle ne cesse de tenir disponibles pour l'homicide les meilleures forces de tous les peuples; elle paralyse tous nos efforts pour détruire la misère, et pour combattre l'ignorance et le vice.

Telles sont les œuvres de cette Furie que Bossuet appelle « l'horreur du genre humain, le monstre le plus cruel que l'enfer ait jamais vomi pour la ruine des hommes! »

Ne cessons donc, messieurs, de combattre ce monstre et de travailler pour la paix. La paix! Tous les peuples la veulent aussi bien

leine, les deux PP. Perraud, de l'Oratoire, et autres, s'explique d'elle-même. Ajoutons qu'elle se justifierait, s'il en était besoin, par les paroles admirables que les orateurs catholiques ont fait entendre tour à tour dans les séances annuelles de la ligue.

C'est le P. Hyacinthe qui avait accepté cette année de venir parler de l'Évangile aux amis de la paix, et c'est une lettre du P. Gratry qui devait annoncer au public cette bonne nouvelle. Dire que la salle Hertz était comble et qu'on a trouvé un peu longs les discours qui ont précédé le sien, serait ne rien apprendre à nos lecteurs. Nous avons tenu à leur donner le *texte sténographique* de cette magnifique improvisation. En applaudissant une fois de plus cette éloquence si rapidement devenue une des gloires et une des forces de la religion, ils apprendront une fois de plus aussi le cas qu'il faut faire de ces haineuses dénonciations qui persistent à s'appuyer sur un texte reconnu faux pour arriver à mettre au compte du savant prédicateur une proposition plus digne, en vérité, d'être bafouée que d'être contredite.

(*Note de la rédaction.*)

que la France. Pourquoi donc ne l'avons-nous pas? C'est que les hommes ne savent pas encore attaquer la guerre dans sa source. Tant qu'une nation est divisée en deux nations par le mépris, par la colère et par la haine, cette nation est en guerre avec elle-même et avec les autres; car l'homicide est dans les âmes. *Pas d'homicide!* avait dit l'ancienne loi! L'Évangile ajoute : *Pas de colère! pas de mépris et pas d'insulte!* Car toute parole de haine est une semence de meurtre. La loi morale dans l'âme, l'Évangile dans le cœur, voilà la source de la paix, aussi visiblement que le soleil est la cause des moissons.

Aussi, messieurs, laissez-moi vous féliciter de savoir attirer à vous les ouvriers évangéliques, ces puissants ouvriers de la paix.

Il y a peu de temps, notre cher et zélé secrétaire général remerciait en votre nom le Père Charles Perraud de son très-beau et très-important discours sur l'*Évangile de Paix*. Laissez-moi remercier aujourd'hui le noble et courageux Père Hyacinthe, qui vient à vous parce qu'il sait que quiconque veut fermement et véritablement la paix est, au fond, serviteur de Dieu et fils de l'Évangile.

Recevez, messieurs et chers collègues, l'assurance de mon profond et cordial dévouement.

A. Gratry.

LA PAIX[1]

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai que quelques paroles à ajouter aux savants et éloquents discours que vous venez d'entendre. Après de telles voix, la mienne a peu d'autorité dans ces matières; toute sa valeur est de représenter plus directement l'Évangile au milieu de vous.

La Ligue internationale et permanente de la Paix se propose d'agir dans tous les sens sur l'opinion publique, et c'est pourquoi elle fait appel à toutes les lumières propres à l'éclairer, à toutes les forces capables de la diriger. Parmi ces lumières et ces forces, elle devait placer au premier rang l'Évangile, lumière si pure, force si forte, qu'elle ne perd rien à tomber dans l'infirmité de nos paroles et dans l'humilité de nos personnes.

C'est donc l'Évangile que je viens apporter, pour ma part, dans l'œuvre de *la Paix;* non pas cet Évangile qu'ont rêvé les sectaires

[1] Ce discours paraîtra lundi 12 juillet chez MM. Pichon, Lamy et Dewez, éditeurs de la Bibliothèque de la Paix, rue Cujas, 15, et chez M. Albanel, rue de Tournon, 15.

de tous les temps, étroit comme leur esprit et comme leur cœur, mais mon Évangile, à moi, celui que j'ai reçu de l'Église et de Jésus-Christ, l'Évangile qui domine tout et n'exclut rien... (*Mouvement*), qui redit et accomplit la parole du Maître : « Celui qui n'est pas contre vous est pour vous[1], » et qui, au lieu de repousser la main qu'on lui tend, va lui-même au-devant de toutes les idées justes et de toutes les âmes honnêtes. (*Marques d'approbation.*)

Qu'il me soit donc permis, avant de montrer dans la religion et dans la vertu la meilleure sauvegarde de la paix, de reconnaître les services que peuvent lui rendre des institutions et des intérêts plus terrestres.

Les institutions, les intérêts, les vertus, tels sont les instruments de paix sur lesquels je veux fixer votre attention.

I

LES INSTITUTIONS.

J'ai nommé en premier lieu les institutions. — Je me suis trompé peut-être, car lorsqu'on se demande avec réflexion quelle serait l'institution propre à assurer la paix du monde, on est aux prises avec des idées si peu pratiques que l'on se sent toucher à la région des chimères. Je ne vois guère d'institution efficace que celle d'une Cour souveraine et internationale de justice, ayant pour mission d'apprécier les dissentiments qui s'élèveraient entre les peuples, et de prévenir, par des sentences obéies, toute collision sanglante. L'avenir jouira peut-être d'une telle institution. Je suis de ceux qui croient d'autant plus au progrès qu'ils ont une foi plus entière à l'Évangile, à la grâce de la rédemption, à toutes les puissances surnaturelles déposées dans le monde, directement, principalement sans doute, pour y sauver les âmes, mais aussi, par un contre-coup nécessaire et glorieux, pour y sauver les peuples et l'humanité tout entière. (*Bravos.*) Il est possible que dans un avenir plus ou moins éloigné nos neveux saluent ce grand aréopage qui réaliserait dans cette partie du continent quelque chose de ce que l'on a nommé les *États-Unis de l'Europe;* mais enfin ce jour n'est pas celui où je parle, ni celui de demain, et par conséquent une telle institution ne saurait

[1] « Et Jean, prenant la parole, dit : Maître, nous avons vu quelqu'un qui chassait les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché, parce qu'il ne vous suit pas avec nous.

« Et Jésus lui dit : Ne l'en empêchez point, car celui qui n'est pas contre vous est pour vous. » (Luc, IX, 49 et 50.)

figurer parmi les barrières efficaces que nous voulons opposer à la guerre.

J'aime mieux recourir à deux puissances du moment : la diplomatie, représentant les gouvernements ; l'opinion, représentant les peuples. C'est l'affaire de la diplomatie et l'affaire de l'opinion, s'élevant toutes deux à la hauteur de la mission que la volonté de Dieu et la conscience humaine leur ont faite, d'opposer aux envahissements du fléau des obstacles insurmontables. Que la diplomatie reniant l'esprit comme la lettre de Machiavel, rejette cette fausse science des expédients et cet art mauvais des ruses, qu'elle s'éclaire à la grande lumière des principes, qu'elle s'inspire à la flamme des sentiments généreux, et bientôt elle aura constitué dans tous les grands centres européens une ligue internationale, un congrès permanent et souverain de la Paix. Mais pourquoi parlé-je seulement de l'Europe, quand j'entends dire que du fond de l'Asie, à travers les pans écroulés de la grande muraille, la vieille Chine envoie vers nous un fils de la jeune Amérique, et réclame, par son organe, l'honneur d'être introduite dans le concert des nations civilisées[1]. C'est cette diplomatie qui a vraiment le secret de l'avenir !

Toutefois, c'est moins à elle qu'à l'opinion publique qu'il nous faut recourir pour nos projets de paix. Pascal a dit : « L'opinion est la reine du monde, tandis que la force n'en est que le tyran. » C'était l'aurore de l'opinion publique, qui brillait à peine aux jours de Pascal et de Louis XIV. L'aurore a grandi depuis, elle touche à son midi, et partout aujourd'hui elle tend à mettre fin aux caprices des gouvernements personnels. (*Bravo ! bravo ! — Vives acclamations.*)

Les gouvernements personnels ont pu avoir leur raison d'être et leur utilité dans d'autres âges... (*Sourires. — Très-bien ! très-bien !*) Il faut à l'enfant des maîtres et des précepteurs très-personnels, mais, comme l'a dit saint Paul en parlant de l'humanité régénérée[2], nous ne sommes plus des enfants, ni des esclaves, nous avons droit d'entrer en possession de notre héritage, et c'est pourquoi ce n'est plus le temps des gouvernements personnels ! (*Approbation.*) C'est le temps du gouvernement de l'opinion publique, du gouvernement du pays par lui-même, et, parce que tous les pays s'appellent et se tendent la main, ce sera bientôt l'heure du gouvernement de l'humanité par elle-même.

Eh bien, je le demande, les peuples, aujourd'hui, sont-ils pour la guerre ou pour la paix ? Des rives de l'Amérique à celles de l'Europe,

[1] La mission de M. Burlingame.
[2] Galates, IV.

et de toutes les contrées du monde, un grand cri s'élève et répond: La paix ! L'humanité, on l'a dit dans les discours que nous venons d'entendre, l'humanité, aujourd'hui plus que jamais, se sent une ; fidèle dans ses divers membres, aux patries particulières, elle voit cependant au-dessus de ces patries la patrie universelle, cette cité de Dieu et des hommes, dont Cicéron disait : *universus hic mundus, una civitas communis Deorum atque hominum*[1]. L'humanité a la conscience que toute guerre dans son sein est une guerre civile : elle ne veut plus être un camp, mais un forum et un marché, avec un temple au-dessus où elle montera pour adorer son Dieu! (*Applaudissements.*)

Mesdames et messieurs, j'allais oublier une institution pour laquelle, comme a bien voulu le rappeler notre honorable secrétaire, on m'a accusé pourtant dans d'autres circonstances d'avoir été partial : cette institution, c'est l'armée. — Je crois que, bien comprise et bien organisée, l'armée est un des plus puissants instruments de paix. Le type pur de l'homme de guerre me semble être, dans l'époque où nous vivons, presque aussi nécessaire à la civilisation que celui du prêtre, et je serais désolé de ne pas lui rendre justice. — Je n'entends point parler de ces armées monstrueuses nées dans des jours de fièvre, sous l'influence d'un esprit de vertige, et qui, changeant la paix en un fléau presque aussi redoutable que la guerre elle-même, creusent sous le piétinement de leurs lourds bataillons des gouffres sans fond dans les finances de l'État, dans la prospérité des familles, dans le noble sang de tant de jeunes gens stérilisés ou corrompus. (*Vive approbation.*) Certes ce n'est point là ce que j'admire, et quand l'Europe s'éveillera du rêve mauvais qu'elle fait depuis quelques années, non contente d'effacer de tels scandales de ses lois et de ses mœurs, elle rougira de ne pouvoir les arracher de son histoire. Ce qu'il nous faut, c'est l'armée réduite à ses proportions légitimes, soustraite, en temps de paix, au régime corrupteur des garnisons, et organisée de manière à trouver ses plus grandes satisfactions dans la paix. On nous a parlé des 6,000 hommes qui composaient tout l'effectif des États-Unis. (*Sourires.*) Je ne pense pas que nous soyons encore assez avancés vers le pôle de l'avenir pour nous en tenir là. (*Assentiment.*) Mais nous avons sur le vieux continent d'autres exemples plus en rapport avec notre état social, et que nous pouvons je ne dis pas copier, mais imiter avec indépendance et originalité. Dans la meilleure partie de l'Europe, le soldat est moins isolé que chez nous de la vie de famille et de la vie des champs : c'est en cultivant le sol, c'est en habitant le foyer, qu'il apprend à les

[2] *De legib.*, I, VII.

mieux aimer et à les mieux défendre. *Pro aris et focis.* Mais pourquoi regarder autre part que chez nous ? Avons-nous oublié les premières guerres de notre République, et ces levées en masse pour sauver la patrie, et ces armées de paysans sans exercice, souvent sans souliers et sans pain, qui s'en allaient couvrir la frontière d'une ceinture héroïque pour cacher à l'étranger les hontes du dedans, l'échafaud et les saturnales, et pour faire reculer les vieilles armées de l'Europe coalisée contre nous ! (*Applaudissements.*)

II

LES INTÉRÊTS.

J'ai maintenant à dire un mot des intérêts.

Les intérêts terrestres sont de grandes choses, ils sont pleins d'idées et de vertus, et, après tout, quand Dieu nous a placés sur la terre, ce n'est pas pour y rêver le ciel, mais pour l'y mériter. (*Très-bien! Très-bien !*) C'est par la conquête de la terre que l'homme doit aller à la conquête du ciel. Le livre sacré nous dit que Dieu, dans sa sagesse, a fait l'homme pour constituer ce monde dans la justice et la vérité [1]. Ce sont là des paroles que nous ne saurions trop méditer, ni surtout trop appliquer.

Mesdames et messieurs, la justice de l'homme à la terre, c'est l'agriculture, l'industrie et le commerce. — L'agriculture tient la première place. Cette terre endormie dans un sommeil léthargique, elle est réveillée par le bras vigoureux du laboureur. Elle boit la sueur de l'homme, elle s'enivre de cette amère et sainte liqueur ; et prenant à dégoût sa barbarie native, elle s'associe, active et joyeuse, à la culture, qui la transforme et la féconde. Voilà la terre établie dans la justice et la vérité, devenue la nourrice des multitudes, ouvrant ses larges mamelles aux hommes de toutes les nations, et leur versant à grands flots cette vie physique sans laquelle la vie morale elle-même viendrait à tarir. Le paysan a produit ces richesses qu'avec un juste orgueil il passe à l'ouvrier de nos manufactures et de nos usines, en lui disant : Frère, achève mon œuvre et commence la tienne ! Poursuis le grand travail prescrit par Dieu à l'humanité. — Et l'ouvrier de l'industrie prend le fruit de l'agriculture, il appelle de toutes parts les forces cachées ou rebelles de la nature, il dompte ce qui est rebelle, il manifeste ce qui est caché, et il crée à son tour

[1] Sapientia tua constituisti hominem, ut dominaretur creaturæ, quæ a te facta est, ut disponat orbem terrarum in æquitate et justitia. (*Sagesse*, IX, 2 et 3.)

ces autres merveilles qui sont le dernier mot de l'homme et de la matière dans la sphère de l'utile, comme les arts en sont le dernier mot dans la sphère du beau. Et quand le paysan et l'ouvrier ont fait leur œuvre, alors le commerce ouvre ses larges ailes, ses voiles s'enflent au vent, ses chaudières bouillonnent et grondent, ses vaisseaux sillonnent les mers, ses chars de feu parcourent la terre, les artères des peuples s'ouvrent de toutes parts, afin que le sang d'une même civilisation, la séve des mêmes idées morales et des mêmes produits matériels coulent à travers l'humanité tout entière. Et la parole de saint Paul s'accomplit comme elle ne s'était pas dite et comme elle ne s'était pas accomplie avant le christianisme, suprême inspirateur de ces grandes choses : « *Gentes esse cohæredes*, les nations sont cohéritières[1] ! » (*Bravos, applaudissements répétés.*)

Or, mesdames et messieurs, qu'y a-t-il, avec le christianisme, au commencement et à la fin de toutes ces choses, sinon la paix ? la paix comme principe et comme résultat, toujours et partout la paix ! Malheur, trois fois malheur, si le clairon de la guerre a sonné, si les bras des ouvriers des champs et des manufactures sont détournés violemment de leur véritable destination, si les voiles des navires du commerce se replient tristement, et si sur les mers, comme sur la terre, au lieu du bruit joyeux du travail, on n'entend plus que le choc effrayant de la destruction ! (*Marques générales d'assentiment.*)

Écartons ces images odieuses, et reposons-nous un instant en face de deux grands spectacles de l'heure où je vous parle.

Vous êtes chrétiens ; je le suis aussi, et je suis prêtre et religieux ; mais, ni dans mon christianisme, ni dans ces glorieux haillons de la vie monastique, ni dans ces isolements du cloître et du temple, je n'ai voulu, je n'ai pu me désintéresser des choses de la terre ! (*Ah ! très-bien ! très-bien !*) Aussi, mesdames et messieurs, est-ce avec un véritable saisissement qu'en votre nom à tous, je salue ces nouveaux triomphes du génie et du travail humains !

Je me tourne vers l'Orient, d'où nous vient chaque matin le soleil, d'où nous est venue la lumière de l'Évangile, et au point qui, autrefois, séparait l'Europe de l'Asie, je vois maintenant, non plus une barrière, mais un trait d'union sublime. C'est l'admiration et le profit du monde, mais c'est l'œuvre de la France ; c'est ma France qui a fait cela ! (*Bravos.*) C'est elle qui a conçu ce projet et qui l'a maintenu contre les ironies qui s'adressent au génie comme à la vertu ; c'est elle qui a inventé ces machines prodigieuses et qui a fait bondir les rochers, comme les béliers du psaume, *exultaverunt montes*, et

[1] Éphés., III, 6.

qui a fait courir et briller au soleil du désert l'eau de ce canal qui va joindre deux mondes !

Je regarde maintenant à l'Occident.

Cette fois, c'est l'eau qui sépare, c'est le grand océan Atlantique entre l'Amérique et nous. Mais voyez-vous, des hauteurs du glorieux Léviathan, dans notre rade de Brest — car c'est encore la France ! — voyez-vous ce câble géant tomber avec le bruit du tonnerre, avec la rapidité de la foudre? Il s'enfonce dans les profondeurs, écartant sur son passage les monstres de l'abîme et bravant les tempêtes ; il s'étend de l'Europe à l'Amérique pour porter, non les messages de la guerre, mais ceux de la paix, et pour réaliser l'union des trois nations qui forment l'aristocratie du monde et qui peuvent, le jour où elles sauront le vouloir, faire régner la paix sur notre planète, l'Amérique, l'Angleterre et la France ! (*Vifs applaudissements.*)

III

LES VERTUS.

Mesdames et messieurs, la société humaine repose sur une base plus profonde et plus sacrée que les intérêts et que les idées elles-mêmes : l'ordre moral est le fondement nécessaire de l'ordre social. Ce serait donc une illusion de croire que les forces diverses que nous venons d'énumérer suffisent par elles-mêmes au maintien de la paix, et qu'elles puissent impunément s'isoler de cette force suprême : la vertu ! Notre honorable et savant président vient de nous montrer les passions déréglées du cœur comme un principe permanent de guerre. Vous me permettrez de faire remarquer que je n'avais pas dit autre chose dans cette conférence sur *la guerre*, qui m'a été reprochée par quelques-uns des amis de la paix. J'avais dit : « La guerre, c'est l'idéal du péché, c'est l'idéal de la brute et de Satan. » (*Approbation.*) Mais c'est précisément parce que c'est l'idéal de la brute et de Satan que c'est, par un côté, l'idéal de l'homme. Il y a de la brute et du Satan dans l'homme. La racine de la guerre est dans l'orgueil, dans la cupidité, dans la vengeance, dans toutes les mauvaises passions qui fermentent en nous ; c'est notre douleur et notre gloire de les combattre, mais pour en triompher il ne faut pas en méconnaître l'existence et l'énergie. — Pour vaincre la guerre, pour lui dire ce que le Seigneur a dit à la mort : O mort, je serai ta mort, *ero mors tua, ô mors* [2], il faut faire une guerre d'extermination au

[1] Osée, XIII, 14.

péché : au péché de la société comme à celui de l'individu, au péché des peuples comme à celui des rois. Il faut lire et expliquer au monde, qui ne les connaît pas encore, ces deux grands livres de la morale privée et de la morale publique : le livre de la Synagogue écrit par Moïse avec les feux du Sinaï, et transmis par les prophètes à l'Église chrétienne, et puis notre livre à nous, le livre de la grâce, qui explique et complète le livre de la loi, l'Évangile du Fils de Dieu. Le Décalogue de Moïse et l'Évangile de Jésus-Christ! Le Décalogue qui dit justice en montrant dans les hauteurs de la justice le fruit de la charité; l'Évangile qui dit charité en montrant dans les racines de la charité la séve de la justice. Voilà ce qu'il faut affirmer par la parole et par l'exemple, voilà ce qu'il faut glorifier devant les peuples et devant les rois! (*Applaudissements prolongés.*)

Je vous remercie de ces applaudissements, parce qu'ils sortent de vos âmes et parce qu'ils s'adressent aux deux livres de Dieu! Je les accepte au nom de ces deux livres. Je les accepte aussi au nom des hommes sincères qui se groupent autour d'eux, en Europe et en Amérique. Car c'est un fait éclatant qu'il n'y a de place au soleil du monde civilisé que pour ces trois sociétés religieuses : le Catholicisme, e Protestantisme et le Judaïsme! (*Nouveaux applaudissements.*)

On a regretté l'absence d'un catéchisme de la paix. On peut y désirer des formes plus détaillées ou plus appropriées à nos besoins actuels, mais j'ose affirmer qu'il est fait. Vous n'avez qu'à tirer les conclusions du Décalogue! Vous n'avez qu'à appliquer aux peuples la morale des individus, et à renverser cette barrière de mensonge : une morale pour la vie privée et une morale pour la vie publique! (*Très-bien! très-bien!*)

Tu ne tueras point, dit le commandement éternel! Mais condamne-t-il seulement l'homme lâche et cruel qui suit sa victime dans l'ombre et lui enfonce un couteau dans le cœur ou lui brûle la cervelle avec un pistolet? Le meurtre n'est-il plus un crime quand il se commet en grand et qu'il est le fait d'un prince ou d'une assemblée délibérante? Quoi! vous pourrez, sans violer la loi de Dieu, sans soulever la conscience de l'homme, sans porter à votre front le signe de Caïn et sans amasser sur votre tête des charbons ardents, — vous pourrez ouvrir au soleil de l'histoire ces vastes champs de carnage et y faire broyer par la mitraille, pour vos caprices ou pour vos calculs, des centaines de milliers de créatures humaines! Caïn! Caïn! qu'as-tu fait de ton frère Abel! (*Marques générales d'assentiment.*)

Tu ne tueras point! dit la Loi ; et elle dit encore : Tu ne déroberas point!

Voici un homme indigent : sa femme et ses enfants, exténués de besoin, languissent sur une paille infecte, dans un de ces réduits si

fréquents au milieu des grandes villes, où l'on construit des palais luxueux. Cet homme, dans la fièvre de la douleur, dans l'entraînement de son âme troublée par les larmes qu'il a bues sur les joues de sa femme et sur les mains de ses petits enfants, saisit un pain ou une pièce d'or et rapporte la vie, à défaut de la joie, dans la demeure de la faim. La justice humaine l'y poursuit; elle l'arrache à cette famille en deuil, elle le frappe à la fois dans son amour, dans son honneur et dans sa liberté. Et voici maintenant un gouvernement qui rêve je ne sais quelle rectification de frontières au dehors (*applaudissements*), je ne sais quelle diversion habile au dedans (*applaudissements*), je ne sais quels piéges tendus par la gloire à la liberté (*bravos prolongés*), et en attendant le jugement de l'histoire et le jugement plus assuré de Dieu, la conscience publique absoudra, glorifiera peut-être le vol de tant de villes et de tant de provinces, l'annexion hypocrite ou violente de tout un peuple! Eh bien, moi, ministre du Dieu vivant, la main sur le Décalogue, j'oserai dire : Dans le premier cas, s'il y a péché, c'est un péché véniel ; dans le second cas, c'est un péché mortel! (*Nombreux applaudissements.*)

Tu ne désireras point ces choses dans ton cœur, continue le Livre inspiré! Et en effet, devant le Dieu de la conscience chrétienne, le mal n'est pas seulement dans la main qui le fait, il est aussi dans l'œil qui le convoite, dans la pensée qui le médite. O rois, ô puissants, ô peuples, car les peuples ont aussi leurs vertiges et la démocratie ses flatteurs qui la perdent tout comme les pouvoirs personnels (*approbation*)..., qui que vous soyez, rois ou peuples, vous ne convoiterez pas! Vous ne direz pas : Attendons notre heure, et, comme le brigand attend la sienne aussi, dans l'obscurité de son antre, vous ne respirerez pas à l'avance l'odeur du sang que vous n'osez verser. Vous ne convoiterez pas!

Vous le voyez, mesdames et messieurs, ce n'est pas le catéchisme qui est à faire, c'est l'histoire qui est à refaire. Il ne faut plus qu'on nous apprenne dès notre enfance que la grande gloire est celle des conquérants... (*Applaudissements.*) Ce qu'il faut dire à vos fils, mères qui m'écoutez, c'est que l'homme qui a fait croître deux brins d'herbe là où il n'y en avait qu'un seul a fait plus pour l'humanité que le conquérant qui a gagné vingt batailles; c'est qu'ils doivent avoir pour l'indépendance des nations le même respect que pour la pudeur des femmes [1]; c'est qu'ils seraient aussi lâches et aussi criminels de

[1] « L'indépendance est aux nations ce que la pudeur est aux femmes. Qu'importent les autres vertus, si celle-là vient à manquer! » (César Balbo, *Les Espérances de l'Italie.*)

l'insulter chez une nation voisine que de la laisser violer dans leur propre patrie! (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah! si c'était une guerre d'indépendance, je serais le premier, sinon à la faire, du moins à la prêcher! Si le drapeau de la France était à la frontière pour défendre, et non pour attaquer, il pourrait se déchirer sous les balles, se noircir dans la fumée, se rougir dans le sang, nous l'entourerions tous, et il ne reculerait pas! Cher et glorieux drapeau! si les mains des soldats y manquaient, celles des femmes se cramponneraient à sa hampe, et il ne reculerait pas!... (*Très-bien! très-bien!*)

Je viens de parler de la justice : elle ne suffit pas plus entre les peuples qu'entre les individus. Avec la justice il faut la charité. — Pourquoi la loi est-elle si difficile, impossible même à remplir, tant que l'esprit de la grâce n'est pas descendu dans les cœurs? C'est que la justice par elle-même est fâcheuse; elle limite nos droits par les droits de nos semblables, elle restreint la sphère de notre activité. Mais que l'amour s'empare du cœur et le dilate au point de lui faire trouver son propre bien et sa propre joie dans la joie et dans le bien des autres, l'accomplissement de la loi n'a plus rien de pénible; il devient un besoin autant qu'un devoir pour l'âme, et tel est le sens de la profonde parole de saint Augustin : « Aimez, et faites ce que vous voudrez. » Il faudrait donc que les peuples, non contents d'être justes, fussent bons, affectueux, confiants les uns pour les autres. Il faudrait que les nations de l'Europe fussent entre elles dans des dispositions analogues à celles des provinces d'un même pays.

Est-ce que la prospérité d'une de nos provinces porte ombrage aux autres? Non, parce que dans leur individualité, trop imparfaite, selon moi, mais réelle pourtant, elles forment la grande unité de la France. Eh bien! que chacune des nations du continent se considère comme une province de ces États-Unis de l'Europe, qui ne peuvent être encore politiquement constitués, mais qui le sont moralement déjà. Alors, dans cette unité supérieure qui relie leurs intérêts, et, loin de les amoindrir, les fortifie et les développe, elles auront confiance les unes dans les autres; et quand par des moyens honnêtes, par l'effort du travail et de la moralité, la prospérité de l'une grandira, il n'y aura de crainte nulle part, il y aura de la joie et de la fierté partout. Les petits États diront : « Nous avons un protecteur de plus! » Et les grands États ouvriront leurs rangs pour y accueillir ce nouvel et puissant auxiliaire.

Mais combien cette unité devient plus étroite et plus sainte, si on la considère dans l'ordre chrétien! J'ai rappelé déjà l'admirable doctrine de saint Paul. Les nations n'ont qu'un héritage et ne forment qu'un corps : *concorporales*, un de ces mots nouveaux que le chris-

tianisme a créés pour exprimer les idées nouvelles qu'il apportait au monde, l'idée du cosmopolitisme et de l'humanitarisme véritables, l'idée de la cité et du peuple de Dieu ! Les nations sont plus que solidaires, elles sont *concorporelles*, parce qu'elles sont participantes à une même promesse et à une même vie de Dieu par l'Évangile et en Jésus-Christ : *Comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium !*

Mesdames et messieurs, je me souviens de la première apparition du signe de la croix sur un drapeau guerrier. — Un prince que je ne nomme qu'avec réserve, parce que, bien qu'il ait été sous certains rapports le bienfaiteur de l'Évangile, il lui a fait, suivant moi, beaucoup de mal aussi, Constantin le Grand (*Marques d'assentiment*)... à ce moment il était grand, car il combattait la résistance violente et aveugle du paganisme expirant... dans un de ces songes prophétiques, comme en ont les grands hommes à la veille des grands événements de leur vie et de la vie du monde, Constantin vit le Christ tenant dans ses mains, chose étrange ! un drapeau de guerre, mais sur ce drapeau se dessinait une croix !

La croix sur le drapeau, c'est d'abord la transformation de la guerre, puis c'est sa destruction : la transformation par la justice et la charité, la destruction par la paix ! Non, depuis que le rayon céleste a gravé la croix sur le Labarum, plus de guerre, si ce n'est la guerre juste, celle qui se fait uniquement pour la défense du droit contre l'agression violente, et par conséquent contre la guerre et pour la paix ! Toute autre guerre est païenne, alors même qu'elle a des chrétiens pour soldats, et la croix de Jésus qu'elle profane se vengera, en la jugeant au dernier jour. Non, sous l'étendard de la charité, plus de haine, plus de vengeances ni de cruautés ! Mais sur ces champs d'horreur et de beauté morale, les mêmes mains qui auront fait les blessures s'approcheront, tremblantes d'émotion et presque de remords, pour les panser et les guérir; et au lieu du cri barbare de l'antiquité : Malheur aux vaincus ! *Væ victis !* on n'entendra, on ne verra qu'amour et respect aux vaincus !

Un jour, plus tard, après des siècles peut-être — mais devant la pensée de Dieu et devant la vie de l'humanité les siècles sont des jours — la lumière de la croix grandira sur le Labarum prophétique, et l'étendard des combats ne sera plus que l'étendard du triomphe immortel de la paix.

Dans l'âge présent de l'humanité, la paix universelle et perpétuelle n'est qu'une chimère; dans son âge futur elle sera une réalité. Pour moi, j'ai toujours cru — et aujourd'hui je laisserai échapper mon secret dans l'assemblée de mes frères — j'ai toujours cru que, dans un avenir plus ou moins lointain, l'humanité arriverait, non pas à la perfection complète, qui n'est pas de la terre, mais à cette perfec-

tion relative qui précède et prépare le ciel. Après la ruine de Jérusalem et de Rome, après la fin du vieux monde qui leur était prédite, les premiers chrétiens, héritiers des promesses des prophètes juifs, n'attendaient pas immédiatement l'éternité céleste, mais un règne temporel de Jésus-Christ et de ses saints, une régénération et un triomphe de l'humanité sur la terre [1]. Je l'attends, moi aussi, ce millénaire mystérieux, dont les erreurs de détail n'ont pu altérer la vérité profonde ; je l'attends, et je m'efforce de le préparer dans l'humble, mais fidèle mesure de mes travaux, de mes paroles et de mes prières. Je crois que les peuples, comme les individus, goûteront un jour les fruits de la rédemption universelle du Fils de Dieu fait homme. Je crois que le Décalogue et l'Évangile régneront sur la planète entière. Je crois que, vous et moi, nous verrons du ciel une humanité plus humble et plus fière, plus douce et plus forte, plus chaste et plus aimante, plus grande enfin que la nôtre. Alors ce sera la paix ! *Et erit iste Pax* [2] !

Sur le berceau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les anges chantaient, dans la majesté douce de la nuit de Noël : « Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Et sur le tombeau d'où il est sorti, comme du berceau de sa nouvelle vie, le Christ a dit lui-même : « J'ai vaincu le monde, je vous donne ma paix ! » L'avenir recueillera la promesse des anges et le présent du Christ, le double hosanna de son berceau et de sa tombe ! L'avenir n'appartient pas à la violence, mais à la douceur; et ce sera l'accomplissement de cette autre parole, l'une de celles encore qui ne passeront point : « Bienheureux les doux, parce qu'ils posséderont la terre [3] ! (*Applaudissements et marques d'approbation répétées.*)

Le P. Hyacinthe.

[1] Telle est l'opinion de plusieurs Pères des premiers siècles. L'Église ne l'a jamais condamnée, et saint Jérôme, qui ne la partageait pas, s'en est exprimé en ces termes : *Licet non sequamur, tamen damnare non possumus, quia multi ecclesiasticorum virorum, et martyres ista dixerunt, et unusquisque in suo sensu abundet, et Domini cuncta judicio reservantur.* (Jér. XIX.) Cette opinion a été défendue de nos jours par un savant et pieux théologien catholique, l'illustre Rosmini. (Voir *Teodicea*, p. 601 et suiv.)

[2] Michée, V, 5.

[3] Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram !

MÉLANGES

CHENILLES ET PAPILLONS

Les chenilles *ichneumonées*. — Les ichneumons ou *mouches vibrantes*. — L'éphialte noir. — Le *microgaster glomeratus*. — Les hyménoptères fouisseurs et *embaumeurs*. — L'ammophile des sables. — Le chlorion comprimé. — Cerceris et odynères. — L'odynère des murailles et ses constructions. — Une illusion sacrifiée. — Les papillons et les chenilles. — Chenilles urticantes. — Les processionnaires. — Dégâts au bois de Boulogne. — Les noctuelles et les pyrales. — La noctuelle des moissons et le *ver gris*. — La pyrale de la vigne. — Les teignes. — Industries des teignes fripière et tapissière. — Eloge de la chasse aux papillons.

« Il n'est pas, dit M. Em. Blanchard, d'insectes qui ne soient exposés aux attaques de plusieurs hyménoptères parasites. On voit souvent des chenilles lisses, de couleurs claires, ayant sur la peau un point noir. C'est la cicatrice de la petite plaie produite par la tarière de l'hyménoptère, introduisant son œuf. Quand les entomologistes rencontrent de ces chenilles ainsi marquées, ils reconnaissent qu'elles ne subiront pas toutes leurs métamorphoses, car elles sont rongées par un parasite ; dans leur langage, ces chenilles sont *ichneumonées*. » Cela signifie, piquées par un ichneumon. Ce nom d'ichneumon s'applique, parmi les mammifères, à un carnivore de la famille des viverridés, très-estimé en Égypte et dans l'Inde, comme mangeur de jeunes crocodiles. Parmi les insectes, le même nom a été donné à toute une famille d'hyménoptères à larves carnassières, grands destructeurs de chenilles et d'autres larves malfaisantes.

Les ichneumons (insectes) ou ichneumonides ont le corps allongé, les pattes grêles, les ailes grandes. Ils sont, au vol et à la course, d'une extrême agilité. Leurs antennes toujours en mouvement leur ont fait donner le surnom de *mouches vibrantes*. La femelle est armée d'une tarière plus ou moins longue et plus ou moins robuste, selon qu'elle doit lui servir à percer des larves cachées dans la terre ou dans l'épaisseur des tissus végétaux, ou

simplement des larves vivant à découvert ; en sorte qu'on peut reconnaître, à la simple inspection de cet instrument, quelle est la sorte de larves que l'insecte qui le porte choisit pour victimes. Un des mieux armés est l'éphialte noir, qui va chercher dans les troncs d'arbres les larves de gros scarabés, tels que le bupreste et le capricorne. Le *microgaster glomeratus*, au contraire, n'a qu'une très-petite tarière. Il dépose ses œufs sur la chenille de la piéride du chou. « Les ichneumonidés rendent tous, dit M. le docteur Boisduval, les plus grands services aux agriculteurs et aux horticulteurs, en faisant périr les neuf dixièmes des larves. Sans leur assistance, le produit des champs et des jardins serait souvent anéanti. Ce sont eux qui ont fait disparaître la pyrale de la vigne, dont nos vignobles ont eu tant à souffrir. »

On peut accorder les mêmes éloges à presque tous les hyménoptères fouisseurs et nidifiants : mutilles, scolies, sphex, odynères. On n'a sur les mœurs des mutilles que des données imparfaites ; mais on ne peut douter que ces hyménoptères ne soient de ceux qui creusent des nids souterrains et approvisionnent leurs larves d'insectes morts ou vivants, comme le font les autres fouisseurs. Les mœurs de ces animaux prévoyants, à la fois maçons, chasseurs et *embaumeurs*, sont assurément un des plus curieux sujets d'observation que nous offre la nature vivante. Ne pouvant les décrire par le menu, j'en veux au moins donner une idée par quelques exemples caractéristiques. Mais je dois d'abord faire remarquer qu'il n'y a pas, parmi les fouisseurs, comme parmi les abeilles, les guêpes, les bourdons, les fourmis, des individus exempts des soucis de la reproduction et n'ayant d'autre rôle que de travailler pour la communauté : il n'y a que des mâles et des femelles, et tout l'intérêt de l'observateur doit se porter sur ces dernières qui, toujours isolément, sans aucun secours étranger, travaillent, avec une sagacité et une persévérance inouïes, à la construction et à l'approvisionnement du nid.

Un insecte assez commun dans le centre et dans le nord de l'Europe, l'ammophile des sables, offre un curieux exemple de l'industrie complexe des fouisseurs. Les ammophiles ont le corps allongé, l'abdomen très-délié, de couleur noire comme le reste du corps, sauf le quatrième anneau, le bord postérieur du troisième et le bord antérieur du quatrième, qui sont couleur de rouille. Leurs allures sont vives, leur vol est rapide. Ils creusent des terriers profonds, y apportent et y introduisent très-adroitement de grosses chenilles, préalablement plongées en léthargie par l'effet de leur venin, déposent un œuf à côté de chacune, puis ferment l'entrée de leurs galeries avec de petits cailloux et du sable. Tous les ammophiles se livrent à un travail à peu près semblable, et tous prennent des chenilles pour nourrir leurs larves.

A l'île Maurice et à la Réunion, le chlorion comprimé rend d'immenses services en faisant une guerre acharnée aux cancrelats, qui détériorent et

même détruisent, dans les magasins et à bord des navires, les denrées de toute espèce. Avec ses mandibules, il saisit le cancrelat entre la tête et le corselet, lui enfonce son dard dans l'abdomen et se retire pour assister, de loin, à l'agonie de sa victime. Lorsque celle-ci a perdu tout mouvement, l'hyménoptère revient et l'emporte, ou plutôt la traîne jusqu'à l'entrée du couloir étroit qui conduit à sa cellule. Le plus souvent le cancrelat est trop volumineux pour y entrer. Le chlorion alors commence par lui couper les ailes et les pattes, puis il essaye à nouveau de le pousser dans le trou. S'il n'y réussit pas, il prend le parti d'y entrer le premier à reculons, en tirant à lui, de toutes ses forces, le tronc mutilé du cancrelat ; et cette fois il y réussit, grâce à la flexibilité des téguments de cet orthoptère.

Dans nos climats, les cercéris et les odynères ne se rendent pas moins utiles, en ramassant, pour la consommation de leurs larves, des quantités considérables de larves de charançons. On a trouvé jusqu'à dix et douze espèces différentes de ces larves dans le nid de la cercéris des sables. L'odynère des murailles est douée d'un merveilleux talent architectural. Ce n'est pas, à proprement parler, dans les murailles qu'elle creuse les loges destinées à sa progéniture ; c'est dans les talus et sur les escarpements naturels ou artificiels des terrains sablonneux ou argileux. Et ces loges ne sont pas seulement des cavités disposées avec art : les odynères ajoutent à chacune un ouvrage extérieur qui est une sorte de cheminée, un tuyau faisant suite à la galerie souterraine. Ce tuyau est recourbé, de telle sorte que son orifice regarde en bas ; il paraît avoir pour objet d'empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans la loge. Cependant, comme il est à jour et pétri avec de la terre friable, il ne semble saurait opposer à l'invasion des eaux un bien sérieux obstacle ; d'autant qu'il est très-fragile, et que le moindre choc suffit pour le faire tomber en poussière. Serait-ce donc un simple ornement, un ouvrage de fantaisie?... Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'insecte lui-même le détruit dès qu'il a déposé son œuf et emmagasiné ses provisions dans la loge, et qu'il mure soigneusement l'entrée au ras du talus, de manière à faire disparaître toute trace de son travail.

Et maintenant, il m'en coûte d'ôter à plusieurs de mes lectrices et de mes lecteurs une illusion, et de leur apprendre à haïr un très-joli insecte, qui peut-être a été jusqu'ici l'objet de toute leur sympathie. Mais la science repousse les vains ménagements. Son rôle est de chercher la vérité et, lorsqu'elle croit l'avoir trouvée, de la montrer à tous sans souci des fictions agréables que sa lumière doit faire rentrer dans le néant. C'est pourquoi la science appelle un chat un chat — et le papillon une bête malfaisante. L'histoire naturelle des papillons est connue de tout le monde. On sait qu'ils forment, dans la classe des insectes, un ordre très-nettement délimité : celui des lépidoptères (insectes à ailes écailleuses) ; qu'ils naissent à l'état de chenilles ; que les chenilles se transforment en chrysalides, et

enfin les chrysalides en papillons. Tous les membres de cet ordre sont plus ou moins nos ennemis. Non qu'ils nous piquent ou nous mordent : ils n'ont point de dard, de pince ni d'aiguillon, et nous n'avons personnellement rien à craindre de leur trompe ni de leurs mandibules (ces derniers organes sont tout à fait atrophiés). Mais leurs chenilles sont toutes phytophages, douées d'un robuste appétit ; et comme, en outre, la fécondité des papillons est prodigieuse, ces dévorants, en se multipliant par millions dans les bois et dans les jardins, y exercent les ravages les plus désastreux. Il faut ajouter que les chenilles velues en général, et, en particulier, celles de certains *bombyces*, sont malsaines à toucher et doivent être rangées dans la catégorie des animaux *urticants*, c'est-à-dire dont le contact produit un effet analogue à celui des orties. Il suffit de citer les chenilles *processionnaires*, ainsi nommées parce qu'elles sortent de leur retraite, pour chercher leur nourriture, dans un ordre régulier comme celui d'une procession. Une d'elles s'avance en tête et conduit la marche ; une seconde vient après et quelquefois une troisième ; les autres suivent par rang de deux ou trois, puis de quatre ou cinq, et ainsi de suite. Lorsqu'elles ont soupé, elles rentrent au logis dans le même ordre. « Les processionnaires, dit Moquin-Tandon, sont couvertes de poils très-fins qui se mêlent à la texture de leur nid et au tissu de leurs cocons. Ces petits poils pénètrent dans notre peau et y déterminent des démangeaisons assez vives, même des ampoules : on dirait une urticaire. »

Les processionnaires font le plus grand mal aux chênes. Au moment où j'écris, les chênes du bois de Boulogne sont presque entièrement dépouillés de leurs feuilles par ces insectes, et ce fait se renouvelle très-fréquemment. Déjà, en 1866, les processionnaires s'étaient multipliées à tel point dans le même bois, qu'il fallut interdire aux promeneurs certaines parties plantées en chênes, afin de sauver les Parisiens d'une urticaire épidémique.

Au nombre des chenilles les plus nuisibles aux cultures, il faut compter les noctuelles et les pyrales, qui dévorent nos produits agricoles les plus précieux. La noctuelle des moissons n'a pas la spécialité exclusive que son nom semble indiquer. Si elle attaque les céréales, elle mange également toutes sortes de plantes potagères : les chicorées, les betteraves, etc. La chenille de cette espèce est connue et détestée des paysans sous le nom de *ver gris*. Sa vie est souterraine, au moins pendant le jour ; elle ronge les plantes par les racines, à la façon du *ver blanc* (larve du hanneton). Elle ne sort de terre, pour se déplacer, que la nuit.

Les chenilles de la famille des pyralines ont, en général, un goût prononcé pour les fruits. Quelques-unes cependant attaquent les fleurs, notamment les roses. D'autres coupent les feuilles pour s'en vêtir et s'en nourrir tout à la fois. Le type du genre pyrale, qui est lui-même le type de la tribu des pyralines, est la pyrale de la vigne (*pyralis vi-*

tana). Cette espèce est devenue, à plusieurs époques, pour nos pays vignobles, un véritable fléau. Le papillon est petit. Il a les ailes d'un jaune verdâtre, avec des bandes brunes; il se montre au mois de juillet. La femelle pond ses œufs sur la face supérieure des feuilles. Les chenilles éclosent en août, et manifestent d'abord une excessive sobriété. Elles ne mangent rien et se suspendent à des fils, attendant que le vent les porte sur le cep de vigne qu'elles ont adopté, ou sur l'échalas qui le soutient. Elles vont alors se cacher dans les fissures du bois ou sous l'écorce, et se tiennent là jusqu'au printemps suivant où, leur appétit s'éveillant avec la nature, elles s'enferment dans les feuilles et les grappes naissantes, réunies en paquet par des fils soyeux, et se mettent à dévorer consciencieusement cette demeure comestible. Il ne leur faut pas longtemps pour anéantir ainsi dans un canton tout espoir de récolte.

Tout près de la tribu des pyralines, nous trouvons celle des teignes ou tinéides, les plus petits de tous les lépidoptères. Qui n'a pas vu mille fois, en été, voltiger autour des lumières et venir souvent se griller à la flamme ces papillons minuscules aux ailes nacrées? Eh bien, ce sont leurs chenilles qui, sous le nom vulgaire de *vers*, détériorent d'une façon si vexante nos tapis, nos vêtements de laine, nos fourrures. Il en est aussi qui dévorent les grains dans les greniers (*Tinea granella* et *cereatella*) et la cire dans les ruches (*T. cerella*). Comme il faut être juste, même envers ses ennemis, je n'hésite pas à reconnaître que les chenilles des teignes tapissière et fripière (*T. tapezella* et *sarcitella*), les plus communes de toutes, sont des bêtes extraordinairement industrieuses et de très-habiles couturières. Étant nues « comme des vers » et très-frileuses, et ne pouvant filer de la soie pour en faire des cocons, elles se fabriquent, avec le duvet des tissus de laine, des fourreaux qu'elles agrandissent au fur et à mesure de leur croissance, tant en longueur qu'en largeur. Pour les allonger, elles y ajoutent des bouts supplémentaires; rien de plus simple. Mais pour les élargir, la chose est plus compliquée. L'insecte fend son étui d'un bout à l'autre, et il y met une pièce. On peut suivre le travail des teignes dans toutes ses phases, en s'amusant à les transporter tour à tour sur des draps de diverses couleurs : bleu, rouge, vert, jaune... Au bout d'un certain temps, le fourreau de la petite chenille est un véritable habit d'arlequin. C'est dans ce costume qu'elle accomplit ses métamorphoses, après avoir fixé verticalement son fourreau à une planche d'armoire ou de porte-manteau, ou à quelque autre objet.

On emploie diverses substances — le camphre, le poivre, les poudres dites insecticides — pour éloigner, pendant l'été, les teignes des fourrures, des tapis et des vêtements d'hiver. Aucun de ces préservatifs n'est réellement efficace. Le meilleur procédé consiste à enfermer hermétiquement les objets que l'on veut conserver intacts, et cela dès le commencement de l'été,

avant l'apparition des papillons. Ou bien il faut avoir soin d'exposer à l'air et de battre fréquemment les habits, pelleteries, meubles, etc.

Je n'ai fait que signaler, au hasard, quelques-unes des espèces de lépidoptères les plus nuisibles. Pour renseignements complets sur cette classe à la fois charmante et haïssable, je renvoie mes lecteurs aux ouvrages spéciaux, et particulièrement au beau livre de M. M. Sand, *le Monde des papillons*, dont je les ai naguère entretenus. Je saisis également cette occasion de leur recommander, comme un divertissement aussi utile qu'agréable, la chasse aux papillons. C'est à la fois, en cette saison, un excellent exercice, une occasion de charmantes promenades et d'études instructives, et une guerre légitime faite à des ennemis que nous n'avons aucune raison de ménager. Quelques personnes sensibles repoussent la chasse aux papillons, au même titre que toute autre chasse, comme un plaisir cruel. Qu'elles me permettent de leur dire qu'il y a chasse et chasse. Oui, d'une manière générale, la chasse est un plaisir cruel, et qui, souvent même, tourne contre nos intérêts. Mais quand la chasse a pour objet la destruction d'animaux dont nous avons manifestement à nous plaindre, elle se justifie d'elle-même. C'est le cas pour la chasse aux papillons. J'ajouterai, afin d'ôter tout scrupule aux amateurs, qu'en tuant ces insectes, ils ne leur font guère tort que de quelques heures de vie, et que la mort demi-violente qu'ils leur infligent, en les piquant sur le liége avec une épingle, n'est pas, au demeurant, plus douloureuse que leur mort naturelle.

ARTHUR MANGIN.

REVUE CRITIQUE

I. *L'homme qui rit,* par M. Victor Hugo. — *Victor Hugo et la Restauration,* par M. Biré. 1 vol. — II. *Histoire de Napoléon Ier*, par M. Lanfrey. 3 vol. — III. *Le Sang de Germanicus,* par M. Beulé. 1 vol. — IV. *Œuvres de la Bruyère,* publiées par M. G. Servois. 2 vol. — V. *La Liberté,* par M. de Pressensé. 1 vol. — VI. *L'Institutrice, journal d'éducation.*

I

Nous avons le tort de ne pas aimer les spectacles auxquels invitent les ronflements de la grosse caisse, les cris du pître et la voix enrouée de l'impresario. Voilà pourquoi, lorsqu'a commencé dans la presse le boniment en faveur de *l'Homme qui rit,* nous avons tourné le dos. C'était un tort, car d'un homme comme M. Victor Hugo, il faut tout voir, et d'ailleurs il y a toujours de l'intérêt dans la chute de ce qui fut grand. Ce tort, nous allons le réparer, et nous nous hâtons parce que le phénomène si bruyamment annoncé a déjà fait son temps, paraît-il, et que dans un mois il pourrait bien n'en être plus question.— Phénomène, avons-nous dit : c'en est un, en effet, que *l'Homme qui rit,* et bien digne d'une exhibition foraine. Regardez ! Voici d'abord une carriole misérable avec deux êtres — quel autre nom leur donner? — l'un dedans, l'autre attelé au brancard. Le premier s'appelle *Homo,* le second, *Ursus.* Homo, ne vous y trompez point, ce n'est pas un homme, c'est un loup apprivoisé ; l'homme, c'est Ursus, sorte de charlatan ambulant, d'Alceste girovague, de Timon de grand chemin, qui vit fraternellement avec son compagnon des bois auquel il a donné le nom générique de son espèce, en en prenant un de la sienne, échange touchant qui dispose on ne saurait mieux en faveur de l'un et de l'autre. Ursus traîné par Homo va par les places et les marchés arrachant les dents et vendant des drogues de toutes sortes suspendues à sa cabane roulante, sur les planches de laquelle est ironiquement inscrite la liste des priviléges honorifiques et utiles de l'aristocratie anglaise, car c'est en Angleterre que nous sommes et au dix-septième siècle, « une époque naïve et féroce, » comme chacun sait, « un siècle très-byzantin, qui eut la naïveté corrompue et la férocité déli-

cate, variété curieuse de la civilisation ; un tigre faisant la petite bouche, » le siècle des « Comprachicos, » c'est-à-dire des mutileurs d'hommes, des faiseurs de monstres humains à l'usage des princes, des grands et des riches. Ceci est un prologue. L'action va commencer.

Un petit garçon tombé aux mains de quelques contrebandiers est abandonné à la côte de Portland dans un embarquement précipité auquel ces honnêtes industriels se voient forcés. Il erre dans la neige et la nuit au milieu d'une tempête et se trouve tout à coup en face d'un spectacle singulier : « C'était quelque chose comme un grand bras sortant de terre ; à l'extrémité supérieure de ce bras, une sorte d'index soutenu en dessous par le pouce, s'allongeait horizontalement. Ce bras, ce pouce et cet index dessinaient sur le ciel une équerre. Au point de jonction de cette espèce d'index et de cette espèce de pouce, il y avait un fil auquel pendait on ne sait quoi de noir et d'informe. »

Disons vite au lecteur de ce siècle qui n'a pu voir rien de tel et pour lui épargner deux pages d'énigme, que ce bras, cet index et ce pouce formant équerre, c'était une potence avec les restes d'un pendu, « cette chose qui avait été un homme, » dit M. Hugo. — « Être un reste, ceci échappe à la langue humaine. Ne plus exister et persister, être dans le gouffre et dehors, reparaître au-dessus de la mort comme insubmersible ! il y a une certaine quantité d'impossible mêlée à de telles réalités. »

Il y a aussi, malheureusement pour le lecteur, une certaine quantité de pages employées à décrire l'état de ce cadavre — Cadavre, s'écrie le romancier, cadavre ! c'est-à-dire une chose « hors la loi du cercueil. » Cadavre ! « une poche que la mort retourne et vide. » Ce cadavre-ci, du moins, « avait été mis au pillage ; rien n'avait passé sans lui prendre quelque chose ; décembre lui avait emprunté du froid, minuit de l'épouvante, le fer de la rouille... Sa lente désagrégation était un péage, péage du cadavre à la rafale, à la pluie, à la rosée, aux reptiles, aux oiseaux. » Et plus loin — deux pages, deux pages de variations sur ce thème : « Il était palpable et évanoui ; il était de l'ombre complétant les ténèbres. Il y avait, dans sa durée hors de la tombe, de la vengeance des hommes et de sa vengeance à lui. Il faisait dans ce crépuscule et dans ce désert une attestation : il était la preuve de la matière inquiétante, parce que la matière devant laquelle on tremble est de la ruine d'âme. »

Épouvanté de cette vision assez singulière en effet, étant « de la ruine d'âme, » et « derrière laquelle il y avait on ne sait quelle occlusion sinistre : l'illimité borné par rien, » l'enfant s'enfuit et, dans l'obscurité, tombe sur quelque chose qui vagit, un petit être à demi étouffé sous une femme, sa mère morte de froid et près de mourir lui-même. Il prend ce nourrisson qui tette une mamelle gelée, l'emporte dans la ville la plus prochaine où vainement il frappe aux portes ; le seul refuge qui s'ouvre devant lui est la loge mobile d'un saltimbanque sous laquelle est couché une sorte de chien

sauvage qui gronde... comme le chien du jardinier, dans *les Misérables*. On l'a deviné, nous revoici avec Ursus et Homo. Ursus, en sa qualité de misanthrope et de bourru, recueille avec empressement et soigne avec une intelligence maternelle ces deux enfants, le sauvé et le sauveur, dont le premier est une fille d'un an à peu près, aveugle de naissance ou par suite d'accident, et dont l'autre, victime des comprachicos, a subi une mutilation affreuse qui lui a stéréotypé un rire grimaçant sur la face. Ici le rideau tombe, le premier acte est fini.

A quinze ans de là nous retrouvons le saltimbanque à la grande foire de Londres, où va se distraire la cour de la bonne reine Anne, cour galante dont la peinture, espèce de détrempe mêlée de sang et de fange dorée, remplit à peu près un volume, et a pour légende cette maxime du saltimbanque philosophe : « C'est de l'enfer des petits qu'est fait le paradis des grands. »

Mais nos gens à peine entrevus, Ursus, Homo, et l'enfant mutilé par ces infâmes comprachicos, et la pauvre petite que la goutte sereine a rendu aveugle sur le sein de sa mère, que sont-ils devenus? Voilà trois cents pages que nous ne les avons vus! Patience, les voici à Londres, à cette même foire de Southwark où, comme jadis à notre grande foire de Saint-Germain, peuple et grands se rassemblent, se mêlent et réalisent à l'avance la grande fusion des castes. La monstrueuse difformité de Gwynplaine (l'homme qui rit) fait là toutes sortes de fortunes et, s'il ne se rend pas à un rendez-vous d'amour qui lui est donné par la sœur même de la reine, c'est que cette dernière le fait saisir et transporter dans un château pour lui révéler son origine illustre dont elle a le secret depuis peu. Savez-vous, en effet, qui est ce saltimbanque hideux? — Ni plus ni moins que le descendant unique et légitime d'un duc et pair, de lord Clancharlie, qui, au temps de Cromwell, avait pris parti contre Charles Ier et dont, en digne fils de ce roi, Jacques II s'était vengé en lui faisant enlever, défigurer pour la vie et vendre à des forbans son dernier enfant, son unique héritier. Pourquoi ce genre de vengeance? Pourquoi Jacques II avait-il laissé subsister de cet enlèvement et de cette mutilation des preuves authentiques? Pourquoi en faire confidence à sa fille?

> Tes *pourquoi*, dit le dieu, ne finiraient jamais.

Victor Hugo y met plus de condescendance. « Cynisme! » s'écrie-t-il. « Il y a le tyran qui se cache comme Tibère et le tyran qui se vante comme Philippe II. L'un est plus scorpion, l'autre plus léopard. Jacques II était de cette dernière variété. Il avait, on le sait, le visage ouvert et gai, différant en cela de Philippe II. Philippe était lugubre, Jacques était jovial. On est tout de même féroce. Jacques était le tigre bonasse. »

Cette réhabilitation du descendant de Clancharlie est sans doute, pensez-

vous, l'effet d'un sentiment de justice chez la fille de Jacques II? Naïfs que vous êtes! C'est une petite méchanceté de la bonne reine Anne contre sa sœur naturelle, la belle Josianne, que le testament de son père oblige à épouser l'héritier de la famille Clancharlie, représentée avant l'apparition du mutilé par un collatéral qui est la fleur des pois de la cour. Comprenez-vous le plaisir qu'aura la bonne reine à voir sa si belle sœur contrainte d'épouser un monstre! N'est-ce pas qu'elle est bien la fille legitime de son père?

Donc l'homme qui rit, le clown défiguré, l'horrible saltimbanque est reconnu dans les formes légales et proclamé lord Clancharlie. Son installation est solennelle. Près d'un volume est consacré à la description de ces cérémonies peintes en charge dans une intention ironique qui aboutit à l'ennui plus vite encore qu'à la gaieté. L'occasion des discours à prononcer par le nouveau pair offrait trop naturellement matière à une exposition de principes pour que M. Victor Hugo n'en usât pas à son profit. Le couronnement de cette solennité est un beau sermon socialiste où, cent cinquante ans à l'avance, le saltimbanque Gywnplaine prêche les doctrines politiques du *Rappel*. Mais au milieu des rires qu'il excite et des clameurs qu'il soulève, le nouveau lord se rappelle ses amis de la carriole, Déa sa fiancée, Ursus son protecteur, Homo son ami; il vole à leur recherche et les trouve s'embarquant pour le continent sur l'ordre de la police. La joie qu'éprouve Déa du retour de son sauveur est si vive qu'elle tue sur le coup cette frêle créature, et le désespoir de son amant est tel qu'errant en proie à la douleur au milieu de la nuit sur le pont du navire, il tombe à la mer et se noie. Prise à part, cette scène finale est vraiment belle. Mais pour la trouver telle, il faut oublier les absurdes situations qui l'amènent. C'est cet effort aussi qu'il faut faire pour goûter les peintures délicates et les suaves éclairs de sentiment qui s'égarent dans ces tableaux difformes et ces malsaines éructations de la haine politique.

Par cette esquisse qui n'omet aucun fait essentiel, on voit que l'auteur ne s'est pas mis en dépense d'invention. Il n'y a pas de mélodrame au boulevard qui ne se crût obligé, sous ce rapport, à plus de frais. Mais ce n'est point par l'invention, on le sait, qu'a jamais brillé le grand poëte. Depuis *Hernani* jusqu'aux *Burgraves*, dans le drame, et depuis *Han d'Islande* jusqu'à *l'Homme qui rit*, dans le roman, cette infirmité n'a cessé de s'accuser et de croître. Elle est du reste universellement reconnue. A cet égard, ce millionnaire de la poésie est depuis longtemps inscrit sur l'état civil des lettres au registre des indigents. Respect au malheur, il ne serait pas généreux d'insister. D'autant que pour dissimuler ce défaut l'auteur a fait les plus ardents efforts. Comme ce sculpteur grec qui ne pouvant faire des statues belles les faisait riches, M. Victor Hugo, à la place du nouveau, a mis le laid. Le laid, voilà le ressort de ses laborieuses machines littéraires.

Machines, disons-nous. Et, en effet, ses compositions, depuis longtemps,

sont autant de catapultes braquées contre l'édifice social. Cette dernière foudroie en particulier l'aristocratie anglaise. D'un bout à l'autre de l'œuvre, depuis les inscriptions goguenardes de la barraque d'Ursus jusqu'au *quousque tandem* de Gwylplaine à la Chambre des lords, c'est une mitraillade incessante où les femmes ne sont pas plus ménagées que les hommes, les reines que les rois, où même, à dire vrai, femmes et reines sont les plus maltraitées. Comme cela est chevaleresque et galant pour la reine Victoria dans les États de laquelle l'auteur, aux mauvais jours, est allé chercher un refuge, et où aujourd'hui même, proscrit de bonne volonté et martyr par choix, il a planté sa tente dorée ! Comme cela aussi est reconnaissant pour le grand peuple dont la législation généreuse a couvert sa tête et lui ménage même la liberté de l'insulte. Comme cela enfin doit nous rendre fiers, nous autres Français qui exportons de tels échantillons de délicatesse et de savoir-vivre. Mais l'Angleterre se venge bien. En réponse aux réfugiés politiques qui l'outragent ou qui la déclarent morte et pourrie, elle répond en maintenant hautement contre les réclamations des souverains l'inviolabilité de l'asile qu'elle offre aux victimes de toutes les révolutions. M. V. Hugo et M. Ledru-Rollin peuvent continuer du fond de l'Angleterre leurs attaques contre l'Angleterre : tant qu'ils ne feront feu que de leur plume, ce n'est pas son fier gouvernement qui se laissera demander leur expulsion.

Ces égards qu'un homme se doit à lui-même autant au moins qu'à ceux dont il est ou a été l'obligé, M. Victor Hugo n'en est pas coutumier. Ceux qui ont lu les écrits qu'il a publiés depuis une vingtaine d'années savent de quels sarcasmes, de quels outrages il y poursuit la Restauration. Or la Restauration, M. V. Hugo en a été le panégyriste et, qui plus est, le pensionnaire. Ce gouvernement qu'il vilipende aujourd'hui, il l'a spontanément chanté dans sa jeunesse; ces princes qu'il persifle et bafoue, il a été appointé sur leur cassette particulière jusqu'au jour où le flot qui les avait ramenés de l'exil les y a remportés. C'est ce dont on ne se souvient guère ou qu'on ne sait pas aujourd'hui. Il est bon cependant que ceux qui l'ignorent le sachent et que ceux qui l'ont oublié se le rappellent.

Les uns et les autres trouveront amplement à s'édifier, à cet égard, dans un livre parfaitement renseigné qui nous arrive de la province, *Victor Hugo et la Restauration*, par M. Edmond Biré [1]. Ce livre n'est pas une attaque, mais une défense; l'auteur n'y court pas sus à M. Victor Hugo, il se borne à justifier contre ses accusations les hommes et les choses que celui-ci dénigre après s'en être fait le panégyriste. Aussi, contre l'attente naturelle, la forme de cet écrit est-elle modérée et le langage de la plus parfaite

[1] *Victor Hugo et la Restauration*, étude historique, par Edmond Biré. 1 vol. in-12 — Nantes, E. Grimaud. — Paris, Lecoffre.

courtoisie. L'aigreur qu'on eût pardonné chez un partisan fidèle de la Restauration s'adressant à un déserteur de sa cause — et quel déserteur! — ne se montre nulle part dans son ouvrage. Ce qui y domine, c'est plutôt la tristesse et ce chagrin qui prend les honnêtes cœurs au spectacle des défections. N'était ce sentiment, qui prévient dès les premières pages en faveur de M. Biré, on ne lui pardonnerait pas d'avoir bien voulu répondre et si longuement à un adversaire aussi aveugle et aussi peu consciencieux.

Ce qui lui fait mieux pardonner encore cette déférence, c'est l'intérêt véritablement très-vif de son livre. Il y a en effet dans ce plaidoyer d'allure familière et simple, et auquel conviendrait mieux le titre de: *Mémoires littéraires sur la Restauration*, tant de faits, de particularités, d'anecdotes oubliées ou peu connues, qu'on n'en saurait quitter la lecture quand on l'a commencée. M. Biré a conservé ou recueilli de cette époque de renaissance générale, que M. Victor Hugo s'acharne à ridiculiser et à calomnier, les souvenirs les plus curieux et parfois les plus piquants. Telle est, pour ne citer que ce qui a rapport au poëte détracteur, la protestation de Chateaubriand, en plein salon de madame Récamier, contre le nom d'*enfant de génie*, par lui donné, disait-on, à Victor Hugo. « C'était, dit M. Biré s'appuyant de l'autorité de M. de Loménie, témoin auriculaire, quelques jours avant la réception de M. Hugo à l'Académie. M. de Salvandy, chargé de répondre au récipiendaire et assez peu *hugolâtre*, comme chacun sait, se lamentait en présence de M. de Chateaubriand sur la difficulté de sa tâche. « Après tout, ajouta-t-il en s'adressant au grand écrivain, je me tirerai « toujours bien d'affaire en brodant votre fameux mot. — Allons, vous « aussi, s'écria vivement M. de Chateaubriand! mais sachez donc, une fois « pour toutes, que je n'ai jamais dit cette... (j'atténue l'expression) *plai-« santerie.* — Comment! répliqua M. de Salvandy, l'*enfant sublime* n'est « pas de vous? — Eh non, vraiment! — Pas possible! Ah! ma foi, tant pis; « le mot est consacré, il fait bien et je m'en servirai tout de même ». Et en effet, ajoute M. Biré, le spirituel académicien n'a pas manqué d'orner son discours du *mot consacré;* seulement, par un scrupule de conscience dont l'histoire doit lui tenir compte, il a laissé en blanc le nom de l'auteur. »

Telle est encore la petite découverte sur l'origine aristocratique du poëte démocrate, si finement révélée à propos de celle d'un homme de la Restauration que M. Victor Hugo attaque avec une violence toute particulière, le procureur général Bellart, qui était fils de charpentier et qui en convenait avec autant de bonne grâce que d'esprit avec ceux qui avaient moins de mémoire que lui. Chacun sait avec quelle solennité filiale M. Victor Hugo évoque le souvenir de son père, le général Hugo. « Chose bizarre! remarque M. Biré, il ne nous a jamais parlé de son grand-père, même depuis qu'il est devenu démocrate. La cause de ce silence ne serait-elle pas celle-ci : Un savant de province (ces gens-là sont capables de tout!), M. Jean Cayon,

raconte, à la page 353 de son *Histoire de Nancy*, que le 10 floréal an V, dans une fête civique où l'on distribuait des récompenses aux patriotes les plus zélés du département de la Meurthe, une couronne fut décernée à Joseph Hugo, *menuisier*, et notre historien ajoute : « *Père de neuf enfants*, *dont* « *l'un fut le général Hugo*, *père de notre grand poëte Victor Hugo*. » En revanche, remarque M. Biré, si notre grand poëte n'a jamais rien dit de son grand-père, il a beaucoup parlé de « ses aïeux, » par exemple de Victor de Besançon : « *Hugo II de Bisuncio*, de Hugo, évêque de Ptolémaïs, son arrière-grand-oncle, de François Hugo, chambellan de Lorraine, etc. »

Voilà un des mille traits dont le livre abonde. Nous en remplirions des pages entières qu'il nous faudrait encore dire, comme un des héros du théâtre de M. Victor Hugo :

J'en passe, et des meilleurs.

Malgré tout ce qu'il relève de méprises, de bévues, de bourdes, d'erreurs, de grotesques et calomnieuses imputations dans les attaques dont M. Victor Hugo poursuit la Restauration, M. Biré conserve pour le chantre de Louis XVII, de Henri IV, des funérailles de Louis XVIII et du sacre de Charles X, un fond d'attachement que son insultante apostasie n'a pu détruire. Même en face de ses œuvres dernières, *les Chansons des rues et des bois*, *les Misérables*, *les Travailleurs de la mer*, il n'a pu se déshabituer de l'appeler un homme de génie. Il est vrai de dire à sa décharge que le volume de M. Biré est du mois de janvier, et qu'alors M. Victor Hugo n'avait pas encore publié *l'Homme qui rit*.

II

N'est-il pas curieux et piquant que ce soit sous le règne du troisième Napoléon que le nom du premier ait commencé à baisser ? Car il baisse tous les jours, il n'y a pas moyen de le contester, ce nom si haut placé naguère dans l'admiration, et cela précisément depuis dix-huit ans. Lorsque la révolution de 1848 éclata, il était légendaire ; le prestige dont la tradition populaire, la poésie, la vanité nationale l'avaient entouré s'imposait à l'histoire qui, à son insu, se transformait en épopée. Napoléon devenait un héros de toutes pièces et passait à l'état d'idole. L'étranger lui-même subissait la fascination qui nous aveuglait, et, quoique mieux placé pour échapper à l'illusion, perdait aussi, sur ce point, la claire vue des choses. Le Napoléon de Béranger et de M. Thiers était alors en train de réaliser ce que l'autre n'avait pu faire, la conquête du monde.

Le coup d'État de 1852 et la restauration de l'empire, qui suivit de près, arrêta court ce mouvement. A l'apothéose succéda la critique. Napoléon, qui jusque-là n'avait guère été qu'attaqué ou glorifié, fut enfin discuté. Alors il arriva ce que nous voyons, c'est-à-dire une chose très-fréquente en

France, une réaction sans mesure. Faut-il s'en étonner? Nullement. Que le second empire ait eu cet effet sur le premier, la chose est toute simple; c'est le résultat ordinaire des secondes éditions. Que de livres on a tués en les réimprimant! Demandez aux libraires. Il est vrai que ces messieurs y sont souvent pour quelque chose, en ce sens qu'ils rééditent mal... Nous n'appliquons pas cette remarque à la réédition du premier empire.

L'un des livres où la démolition de l'idole napoléonienne est le plus radicalement entreprise et le plus vigoureusement conduite est, sans contredit, celui de M. Lanfrey, l'*Histoire de Napoléon Ier*[1]. On se tromperait toutefois si, d'après ce que nous venons d'en dire, on prenait cet ouvrage pour un pamphlet, une charge aveugle, une attaque de parti pris. La forme et la lenteur du travail protesteraient seules déjà contre une pareille imputation. Voilà deux ans bientôt que M. Lanfrey a publié son premier volume, et il n'en est encore qu'au troisième. La gravité de son récit, l'abondance et souvent la nouveauté des informations qu'il produit, ainsi que le contrôle quelquefois un peu long auquel il les soumet, témoignent d'autre part de l'élévation de sa pensée. Assurément, les convictions républicaines de M. Lanfrey ne sont pas de nature à le bien disposer pour Napoléon, et il ne saurait sans doute s'empêcher de voir en lui le destructeur d'un régime qui a toutes ses sympathies et au rétablissement duquel il aspire. Mais, à cet égard, il est dans la même situation que Tacite vis-à-vis des empereurs romains, et il n'y a que les écrivains officieux de notre temps qui aient accusé Tacite d'avoir calomnié Tibère ou Néron. Que deviendrait l'histoire, si pour parler d'un homme il fallait absolument appartenir à l'opinion qu'il a fait triompher? Ne peut-on pas être équitable envers un adversaire? Nous avons meilleure idée de la nature humaine et croyons en particulier chez M. Lanfrey à la volonté d'être juste pour Napoléon Ier.

De notre part, cette bonne opinion n'est pas suspecte, car M. Lanfrey ne nous fait pas d'avances. Personne ne témoigne pour l'Église moins de sympathie que lui. L'Église, selon lui, est une corporation qui n'aspire qu'à dominer, n'importe sous quelle forme et à l'aide de quels moyens. Sans doctrine précise sur la souveraineté, elle admet tous les gouvernements, à la condition de les exploiter à son profit. Si dans le récit des événements religieux de l'époque du Consulat, il est un clergé qui agrée à M. Lanfrey, c'est le clergé constitutionnel — ce qui, pour le dire en passant, prouve ou qu'il l'a peu étudié, ou qu'il est peu conséquent avec lui-même ; car si, en vrai républicain, il estime l'indépendance des caractères, ce n'est pas dans cette Église-là qu'il doit la chercher. Comment, d'ailleurs, accorder son opinion sur la séparation de l'Église et de l'État avec cette prédilection pour un clergé qui non-seulement faisait de cette union la base de sa doctrine,

[1] 3 vol. in-12. Charpentier, édit. 28, quai de l'École.

mais qui enrôlait la religion au service du pouvoir? Nous ne saurions donc avoir de faiblesse particulière pour M. Lanfrey, mais nous tenons compte de ses préjugés et de son ignorance des choses religieuses, et lui savons gré d'avoir réclamé au nom de l'humanité et de la liberté contre les persécutions dont le clergé catholique a été l'objet pendant la Révolution et sous l'Empire.

Malgré les erreurs d'appréciation qu'on y rencontre sur quelques points, l'honnêteté historique respire dans son livre. Ses jugements sur Napoléon, pris dans l'ensemble, sont justes; ils n'ont qu'un tort aux yeux du lecteur modéré, c'est de frapper plus ou moins tous ses actes sans exception. Cette façon de passer au tamis fin de l'histoire les détails grands et petits d'une vie aussi occupée et aussi remplie ressemble à de l'acharnement, et, quoiqu'il n'y ait généralement rien à répondre aux sentences du juge, on n'en est pas moins tenté de le taxer d'injustice. Non-seulement chez M. Lanfrey la carrière de Napoléon est loin de n'offrir qu'héroïsme, grandeur, génie, comme le faisait la légende en train de s'établir, mais elle laisse voir force petitesses, crimes ou folies, et rien même n'y est entièrement grand, héroïque, supérieur. Dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus beau, cette personnalité hors ligne rentre, à certains moments, par les infirmités et les laideurs les plus inattendues dans le vulgaire de l'humanité.

Il faudrait, pour analyser seulement cette implacable enquête, plus d'espace que nous n'en avons ici à notre disposition. A en juger par ce que nous en possédons, elle sera longue; trois volumes sont publiés et l'auteur n'en est encore qu'à la bataille d'Iéna. Il est vrai que, comme c'est une appréciation critique plutôt qu'un récit, la période des grandes campagnes fournira moins à la controverse, parce que, dans cette période, Napoléon n'avance plus. En effet, ce sont les débuts de Napoléon qui y prêtent le plus. Des trois volumes de M. Lanfrey, deux presque tout entiers sont consacrés au Consulat. Et en vérité ce n'est pas trop, car, si l'on y réfléchit, on verra que Napoléon est tout là. L'Empire n'est que le développement exagéré, faussé, manqué, du Consulat. Ne soyons donc pas surpris si, dans cette période, son juge ne le quitte point d'un seul pas.

Nous avons déjà parlé ici du premier volume de M. Lanfrey. Au début du second l'auteur nous montre Napoléon travaillant à la constitution de l'an VIII et y semant d'une main habile les germes du futur empire. Nous le voyons ensuite, pour maintenir et enraciner sa dictature dans le pays, créer, organiser et discipliner cette grande armée de fonctionnaires au moyen de laquelle s'est établie chez nous la centralisation, qui est l'œuvre personnelle de Bonaparte et non de la Révolution, dit M. Lanfrey. Puis, comme il avait besoin de la guerre pour ses projets ultérieurs, le Premier consul se montre ici à nous négociant en apparence pour a paix, mais arrangeant toute chose pour qu'elle n'ait pas lieu. Ce grand

travail de la reconstitution du pays auquel il s'applique, dans l'intervalle, et qu'on a tant vanté, est une œuvre manquée au fond, ou tout au moins viciée par l'égoïsme de l'homme qui la dirige dans ses vues et son intérêt personnel. Toutefois il faut le reconnaître, s'écrie ici M. Lanfrey, Bonaparte n'est pas le seul coupable; la démocratie française n'est pas seulement sa dupe, elle est aussi sa complice. Ne la voit-on pas, par exemple, abandonner sans murmure le peu que le 18 brumaire lui avait laissé des libertés de la Révolution et sacrifier la liberté de la presse? Du moins, cette guerre vers laquelle Bonaparte a tout conduit et dont il a seul confisqué la gloire, ces grands trophées d'Ulm, de Gênes, de Marengo, a-t-il le droit d'y attacher son nom au-dessus de tous les autres et de manière à les effacer dans son rayonnement? Selon M. Lanfrey, le plus beau laurier aurait dû être pour Moreau qui avait combiné l'ensemble des opérations et qui, de sa personne, aurait pu entrer à Vienne si le Premier consul ne l'avait condamné à l'immobilité pour se ménager son coup sur l'Italie, lequel fut, comme stratégie pure, on ne peut plus admirablement conçu, mais qui, en réalité, compromit des intérêts d'un ordre supérieur et dont l'exécution fut d'un casse-cou.

Après l'examen de cette campagne célèbre, M. Lanfrey s'attache à suivre la marche alternativement astucieuse ou hardie de Bonaparte vers la monarchie, notant tous les pas qui l'y mènent et appréciant la moralité des moyens dont il se sert, les crimes notamment, la mort du comte de Frotté, par exemple, et celle du duc d'Enghien. Vainement le Premier consul ou ses apologistes ont voulu laver la tache de sang que l'assassinat de l'intrépide chef des Vendéens et celui du descendant des Condés ont laissée sur son front. Pour Frotté, M. Lanfrey établit qu'au moment même où Bonaparte feignait de céder aux nombreuses sollicitations qu'on lui adressait en faveur de ce général, il écrivait en secret à Brune : « Dans le moment actuel, Frotté doit être fusillé, » et qu'en effet il le fut le jour même. Quant au duc d'Enghien, enlevé de son refuge par la plus inique violation de territoire et de droit public qui ait jamais été commise, et faussement impliqué dans une conspiration à laquelle, affirme à son tour le nouvel historien, « il était complétement étranger et dont il ne connaissait même pas l'existence, » voici en quels termes M. Lanfrey répond à ceux qui ont essayé de rejeter son exécution sur d'autres que Bonaparte et de la présenter comme un accident malheureux : « Non, il n'y a eu dans cette catastrophe de Vincennes ni hasard, ni confusion, ni méprise ; tout y a été conçu, prémédité, combiné avec un soin d'artiste, et il faut avoir perdu le sens à force de prévention pour accepter les fables accréditées par le criminel lui-même... Non, en dépit des mensonges et des falsifications, en dépit d'une hypocrisie plus odieuse que le crime lui-même, il ne lui sera pas donné d'échapper à la responsabilité de l'acte où il a mis le plus de calcul ; l'œuvre restera sienne devant Dieu et devant les hommes, et l'histoire n'admettra pas même en sa faveur ce

partage d'ignominie que créent les complicités au bénéfice du coupable ; car, dans le meurtre du duc d'Enghien, il y a eu un auteur principal et des instruments : il n'y a pas eu de complices. »

C'est avec le même accent d'honnête indignation que M. Lanfrey dévoile tout ce que la conduite de Bonaparte eut d'inique dans toutes ces affaires de conspiration qui terminent la période du Consulat et conduisent l'historien au seuil de l'Empire. Nous avons parlé, mais sans pouvoir en donner des exemples comme nous eussions aimé à le faire, de la discussion sévère à laquelle il soumet tous les actes de cette première période de la vie de Napoléon. Il entame, nous l'avons dit, la seconde dans le volume qu'il vient de publier. Nous reviendrons sur les événements par lesquels elle s'inaugure quand paraîtra le quatrième, qui doit nous montrer l'Empire à son apogée et l'empereur dans l'ivresse du triomphe, partant, au dernier terme de ses prospérités.

III

La troisième série des portraits des empereurs romains, par M. Beulé, vient de paraître. Elle comprend Germanicus et sa famille[1], galerie pleine de contrastes, où se heurtent les figures les plus disparates d'hommes et de femmes : des sages, des fous, des philosophes, des monstres, de graves matrones, d'infâmes prostituées, toutes les grandeurs et toutes les bassesses de cette première époque de fermentation putride de l'empire, quand un reste de santé vigoureuse luttait encore dans le corps social avec la décomposition. Drusus, Antoine, Germanicus, les deux Agrippine, Caligula, Claude et Néron, leurs femmes et leurs affranchis, voilà les figures que M. Beulé fait ici passer sous nos yeux, peintes d'après l'histoire et rectifiées sur les monuments de l'art. Car tel est, nous l'avons dit déjà à l'occasion des deux premières séries précédemment publiées par l'auteur (*Auguste et sa famille ; Tibère et l'héritage d'Auguste*), le procédé de M. Beulé consiste à confronter, comme font les tribunaux, les divers signalements qui nous restent des personnages qu'il évoque, et à contrôler les écrivains qui en ont parlé par les artistes qui les ont représentés. Les témoignages de ceux-ci sont plus nombreux que ceux des autres : il y a plus de statues, de bustes, de médailles, de camées des empereurs, de leurs femmes et de leurs ministres, qu'il n'en reste de biographies ou d'histoires. Rome impériale était prodigue, comme on l'est partout aux époques de bassesse, de ces images des maîtres sous lesquels elle tremblait, et, à cet égard, les provinces rivalisaient avec la métropole. Un monde de statuaires et de ciseleurs vivaient

[1] *Le sang de Germanicus*, par M. Beulé. 1 vol. in-8. Michel Lévy.

de ces dispositions ou de ces calculs serviles. C'était la ressource ordinaire des Grecs. M. Beulé, qui, le premier, a eu l'idée d'appeler leurs œuvres en témoignage — et c'est là ce qui constitue l'originalité de ces études et les rattache à l'archéologie, qu'il professe — montre fort bien quel parti une critique intelligente en peut tirer pour éclairer l'histoire. Il est évident, en effet, que, soit qu'ils travaillassent à Rome même sous les yeux des Césars ou de leur cour, soit qu'ils le fissent en province sous le contrôle des magistrats venus de Rome, sculpteurs et ciseleurs cherchaient la ressemblance. Les figures qu'ils nous ont laissées sont donc des portraits, peut-être un peu embellis parfois, comme nous le voyons de nos jours pour les œuvres du même genre, mais où les traits essentiels se retrouvent et dont l'idéalisation même, dans ses variétés successives, est précieuse, car elle est un signe de l'esprit du temps.

Appliquant à ces représentations les principes de l'art de Lavater, et appuyant les données physiognomiques par celles de l'histoire écrite, M. Beulé cherche à pénétrer dans l'âme des individus, à nous y faire lire avec lui et à nous révéler les causes de leurs actions. Ce qu'il fait, nous croyons l'avoir déjà dit, ce n'est pas de l'histoire, mais de la physiologie historique.

Jamais étude de ce genre n'a rencontré de sujets plus curieux, plus piquants, plus remplis de graves problèmes. Il y a dans toutes ces existences, quand elles ne sont pas d'un bout à l'autre un mystère, des choses difficiles à comprendre. Germanicus, tout le premier, s'explique mal pour nous. Comment, avec les sentiments qu'on lui connaît, avec l'amour qu'il avait pour Rome, l'aversion que lui inspirait le régime politique qui se fondait et son dégoût pour les moyens qui l'implantaient dans le sol romain; avec l'autorité qu'il possédait à l'armée et la popularité dont il jouissait dans le peuple et au sénat, comment n'a-t-il rien fait, rien tenté, et s'est-il laissé empoisonner précisément par l'homme dont il avait le plus de raisons de se défier? C'est qu'il était, dans sa personne, atteint de l'impuissance dont l'empire lui-même était déjà frappé. Intelligent, clairvoyant, humain, doux, charmant enfin, et, pour parler comme le poëte, « traînant tous les cœurs après soi, » Germanicus manquait de décision, et ce défaut fit sa perte ainsi que celle de Rome. M. Beulé a très-finement analysé ce caractère, fort commun aux époques de révolutions, où la fortune fait tant d'avances aux hommes et où si peu y répondent. Ajoutons pourtant pour son excuse, et à son honneur en même temps, qu'il ne fut ainsi que parce qu'il tint à rester vertueux. « C'est surtout dans les temps de décadence politique, dit M. Beulé, qu'on voit triompher une sorte de loi curieuse et fatale : Tout ce qui est beau, bon, généreux succombe devant l'audace et l'impudence. La vitalité violente absorbe la vitalité honnête; l'égoïsme et les appétits effrénés de ceux qui n'ont pas de scrupule coudoient, écartent, rejettent les âmes candides et retenues; le crime étant une force, la

vertu devient une faiblesse. Germanicus a rempli sa destinée, mais il a trahi la destinée du peuple romain. »

L'espoir de Rome périssait-il avec lui? Rome ne le crut pas. Elle reporta sur ses enfants, sur sa race, sur tous ceux qui lui tenaient de près, l'attachement qu'elle lui avait universellement voué. C'est le secret de la faveur qui accueillit successivement Caligula, Claude, Néron, dont le premier et le dernier — on peut aussi le dire — ont également manqué à leur fortune... mais pas du moins par leur vertu.

Une âme d'une trempe plus romaine que Germanicus c'était sa femme, la première Agrippine, la petite-fille d'Auguste et la fille d'Agrippa, celle qui émut si profondément les Romains lorsqu'on la vit débarquer entre ses enfants portant dans ses mains l'urne funéraire qui renfermait les cendres de son mari. Le portrait que M. Beulé nous fait de cette belle veuve, gardant au milieu de la corruption de son temps les antiques mœurs des matrones romaines, est vigoureusement peint ; toutefois, l'admiration qu'il inspire pour elle ne l'aveugle pas lui-même, il la juge sévèrement, car il lui impute d'avoir été fatale à son mari, à ses enfants et à son parti. « Quand une femme résolue soutient ouvertement un homme faible, elle l'abaisse, dit-il ; elle ajoute à son impuissance en accroissant son irrésolution. Agrippine a été funeste à Germanicus et au parti qui lui survécut précisément parce que sa nature droite, entière, orgueilleuse, poussait tout à l'extrême et ne connaissait ni la mesure, ni la patience. » Sa conduite durant son veuvage confirme du reste ce jugement. C'est une partie peu connue de sa vie et que nous signalons au lecteur. Ses imprudentes invectives contre Tibère et Livie, les scènes qu'elle leur fait, et, tranchons le mot, ses algarades journalières sont du drame héroïque à la façon de Shakespeare. On sait à quoi ces violences aboutirent pour elle, à l'exil dans l'île de Pandataria, où elle se laissa mourir de faim après avoir appris la mort de ses deux premiers fils. Femme prodigieuse d'énergie, Agrippine est peu sympathique, car ce n'était pas la liberté pour Rome, c'était le pouvoir pour elle qu'elle voulait : *Inhiantem dominationi*, comme la peignait Séjan.

Cet empire, pour lequel Agrippine avait de si violentes aspirations, ce fut son troisième fils, Caligula, qui l'obtint à la mort de Tibère. Caligula ! Comment s'expliquer cet abominable produit de la corruption romaine, car on n'ose dire : cet homme. Les historiens n'ont trouvé autre chose à dire sinon qu'il était fou. Fou! nullement, s'écrie M. Beulé. Caligula, comme Néron, chez qui on a voulu voir aussi un dérangement constitutionnel ou accidentel de l'intelligence, Caligula était un homme d'esprit, car il a admirablement compris le prestige divin d'un César et l'étendue de la bassesse humaine. L'infatuation de sa divinité et son mépris pour les hommes, voilà tout le secret du règne de Caligula. Tout paradoxal qu'il semble, ce jugement est vrai. Le besoin de servitude qu'il y avait déjà au fond des âmes quand Caligula succéda à Tibère éclata si passionnément

(*ruebant in servitium*), que le jeune prince, qui ne connaissait le monde que par ce qu'il en voyait, dut naturellement penser que l'abjection morale dont il avait sous les yeux le spectacle était l'état normal de l'humanité. « Lorsque, l'an 37 de l'ère chrétienne, dit M. Beulé, Caligula arrive à Rome avec le cadavre de Tibère étouffé par ses ordres, il est accueilli par des transports indicibles; les citoyens, les soldats, les femmes, les enfants se précipitent au-devant de lui, comme ils se précipitaient jadis au-devant de Germanicus. Ils l'appelaient leur *astre*, leur *nourrisson*, leur *petit poulet*, leur *poupon*. Leur joie se communique à tout l'univers. Il faut lire le Juif Philon pour se figurer cette allégresse sans bornes dans toute l'étendue du monde... On peut dire que pendant huit mois le genre humain a été ivre. Caligula tomba malade : l'on vit autant de douleur qu'il y avait eu de joie. Le peuple passait les nuits autour du palais; plusieurs faisaient vœu de s'immoler pour le souverain ou de combattre dans le cirque s'il était rétabli. »

Comment se figurer qu'on n'est pas d'une nature supérieure aux autres, quand on est, de leur part, l'objet d'une telle idolâtrie? Si, après les avoir vus ainsi à plat devant soi, on en trouve parmi eux que cette attitude lasse et qui ont la prétention de relever la tête, n'est-il pas tout naturel de croire qu'ils s'émancipent, et qu'il faut les traiter comme le pâtre fait des têtes récalcitrantes du bétail qu'il conduit? Ajoutez que Caligula était d'une complexion faible, nerveuse; qu'il était épileptique de naissance, chauve et laid de figure, et vous vous expliquerez, sans avoir besoin de recourir à la démence, ses excès en apparence les moins explicables. M. Beulé a pu dire de lui : « toute la politique de l'empereur est suivie, logique, sincère; tout s'y tient, tout y est d'une pièce, tout s'y justifie par déduction. » Caligula est, en effet, le type du tyran. Rien ne l'arrête, rien ne l'embarrasse; jamais il n'hésite. Sa conviction est inébranlable; il n'est plus homme, il est dieu, et le monde n'est qu'un jouet dans sa main.

Mais d'où venait cette personnalité phénoménale? C'était l'œuvre de Rome elle-même. En effet, ce ne sont pas les tyrans qui font la servitude, c'est la servilité qui les enfante. Cela est si vrai que, lorsque Caligula fut renversé, Rome, qui pouvait recouvrer sa liberté, qui l'avait recouvrée de fait, car il n'y avait point de prétendant, point de fils légitime ou adoptif d'un empereur, et, remarque M. Beulé, les conspirateurs qui avaient frappé le troisième empereur n'avaient pas de plan, Rome, disons-nous, ne sut pas s'affranchir. Elle en avait le désir, mais la résolution, mais l'énergie lui manquèrent. C'est une révolution dont on est humilié pour le peuple romain que celle qui fait succéder à Caligula l'ignoble et imbécile Claude. Les autres empereurs avaient au moins à leur avénement un certain prestige; on en peut, dans une certaine mesure, excuser l'acceptation; mais il n'y a pas de pardon possible pour le peuple qui a acclamé celui-ci. Il faut lire l'histoire de son élévation pour se faire une idée de la dégradation à

laquelle trois règnes absolus (trois seulement) avaient conduit les âmes. C'est une chose effrayante, mais bien instructive, que cet exemple de la rapidité avec laquelle les sentiments s'abaissent chez un peuple sous l'action d'un pouvoir sans limite et sans contre-poids.

On doit des éloges à M. Beulé pour l'énergie avec laquelle il a fait ressortir la leçon qui se dégage de ces faits. Notre époque a besoin qu'on lui mette sous les yeux de pareils tableaux; elle a besoin qu'on lui montre où sont conduites les nations qui, au lendemain des orages politiques, abdiquent par lassitude et par amour du bien-être et du repos. L'émigration à l'intérieur, pas plus que l'autre, n'empêche les révolutions ; la seule différence qu'il y ait c'est qu'elles sont faites par d'autres que ceux qui les fuient, mais toujours à leurs dépens. A Rome, après Caligula ce furent les étrangers, les affranchis, les *Césariens*, comme les appelle M. Beulé, qui régnèrent. Quel chapitre neuf, piquant, que celui que le brillant professeur consacre au règne éphémère et insolent des Narcisse, des Pallas, des Calliste, ces parvenus de l'esclavage gorgés de rapine à qui il fallait des filles de sang impérial pour leurs menus plaisirs. Sous Néron, il y a un petit essai de réaction, ce que l'auteur appelle le règne des honnêtes gens, dernier effort de la dignité humaine révoltée de la turpitude publique qui se personnifia dans le stoïcisme, mais qui n'aboutit qu'à faire constater solennellement l'impuissance du vieux monde. Si peu fort que fût Néron, car pour M. Beulé ce prince n'est qu'un artiste, ainsi que l'avait dit avant lui et avec tant de verve M. Castil-Blaze, le stoïcisme, qui n'avait pas su le transformer, ne put pas davantage lui résister. La seule chose que surent faire ses adhérents fut d'apprendre aux hommes à mourir avec dignité. Il était réservé à une autre doctrine de les régénérer et de leur enseigner à vivre dignement. Si, comme nous l'espérons, M. Beulé poursuit son travail, il devra bientôt nous la montrer à l'œuvre.

IV

Le *la Bruyère* de la collection des *Grands écrivains de la France* est aujourd'hui achevé [1]. Nous avons dit (V. *le Correspondant,* septembre 1866) ce qui fait la supériorité de cette édition sur celles, cependant très-remarquables, qui ont été données dans ces derniers temps du spirituel moraliste. « Ce n'est pas seulement, ajoutions-nous alors en terminant, par les interprétations historiques et philologiques et par l'amélioration du texte qu'elle se distinguera; elle sera, en outre, plus complète que les précé-

[1] *Œuvres de la Bruyère,* nouvelle édition, revue sur les plus anciennes impressions et les autographes et augmentées de morceaux inédits, de variantes, de notices, notes, fragments, etc., par G. Servois Hachette, édit.

dentes. » L'éditeur, M. Servois, n'a point manqué à la promesse que nous donnions en son nom. Le volume que nous annonçons contient, en effet, outre les *Dialogues sur le quiétisme*, que M. Servois restitue, avec raison, selon nous, à l'auteur des *Caractères*, contre l'opinion du savant Walcknaër, qui n'y voyait qu'une œuvre apocryphe, vingt lettres d'une authenticité incontestable et d'un véritable intérêt. Ces *lettres*, dont les originaux autographes appartiennent à Mgr le duc d'Aumale, sont toutes adressées au grand Condé et se rapportent à l'éducation du duc de Bourbon, son petit-fils, à qui l'on sait que la Bruyère apprenait l'histoire. Aujourd'hui que cette partie de l'enseignement occupe tant de place dans l'éducation, il n'est pas peu curieux de voir la part qui lui était faite dans les études du jeune prince Selon la Bruyère, qui prenait ses leçons fort à cœur, cette part était trop petite, car il se plaint, dès la première lettre, d'avoir « à partager avec bien des maîtres le temps qu'il donne à son élève. » Cette étude était « privilégiée » cependant, de son aveu même, et cela — chose fort digne d'être remarquée — à la recommandation, pour ne pas dire par *ordre* du grand Condé, qui l'avait particulièrement recommandée à la Bruyère. Ne l'avait-il pas chargé aussi de surveiller les autres parties de l'enseignement, le latin en particulier, confié aux Pères jésuites? On le croirait en voyant, à plusieurs reprises, la Bruyère joindre, aux renseignements qu'il donne sur ses leçons à lui, des notes sur celles que donnent d'autres maîtres. La chose n'aurait rien de surprenant si l'on songe à l'estime que devait faire le prince d'un homme qui lui venait de la main de Bossuet. On peut croire aussi que les entretiens que la Bruyère avait eus avec Condé sur sa manière de comprendre et d'enseigner en général, et notamment l'histoire, n'auraient pas médiocrement contribué à l'estime dont il jouissait auprès de l'illustre guerrier. Tous les deux s'étaient rencontrés, paraît-il, dans les mêmes idées à cet égard. C'est ce qui rend si intéressants les détails circonstanciés que donne la Bruyère sur la méthode et l'esprit de son cours.

Comme Condé, la Bruyère voulait que l'histoire « ne fût pas une simple gazette ; » il tenait à ce qu'on montrât les motifs des événements et que l'on n'omît pas de faire ressortir « les fautes des princes ou leurs bons conseils. » N'ayant que peu de temps à donner à un élève dont les dispositions à la distraction semblent avoir été grandes, et dont la vie qu'on lui faisait mener à la suite de la cour n'était pas de nature à les combattre, le maître, quand il le tenait, le tenait bien. « Je ménage le temps selon que je le dois, écrit-il, et tâche de réparer ses inapplications par mon opiniâtreté et par mille répétitions. » Son procédé était, en quelque sorte, encyclopédique, dans le cercle au moins de l'histoire; il rattachait aux faits qu'il exposait tout ce qui s'y reliait, de près ou de loin, dans le présent et le passé. On en jugera par ces mots : « Nous en sommes présentement à la révolte des Génois, à leur punition et à l'entrée du roi

Louis XII dans leur ville : cela me donne l'occasion d'entretenir M. le duc de Bourbon de la république de Gênes, de lui en faire l'histoire dès son premier établissement jusques à ses dernières soumissions à Versailles, dont nous avons été témoins. » Il ajoutait à cela « les généalogies, » très-importantes pour un prince, comme il le fait observer, ainsi que la géographie, faisant, à la reprise de chaque leçon, repasser son élève « par tous les endroits de la carte qu'il avait déjà vus. »

Ce qu'il y a de plus piquant et d'assez peu connu, croyons-nous, c'est que cette méthode et ces exercices avaient été prescrits par le grand Condé, qui les avait expérimentés, donnant lui-même « les soirs, à Chantilly, » des répétitions à son petit-fils, ainsi que le lui rappelle la Bruyère.

Ces *Lettres* ne sont donc pas, comme nous l'avons dit, la partie la moins intéressante de ce volume. Curieux aussi, mais à un autre titre, sont pour l'histoire du dix-septième siècle les *Dialogues sur le quiétisme*, que M. Servois rend à bon droit à la Bruyère, dont on retrouve en maint endroit la touche fine et caustique. Grâce aux notes dont l'éditeur en a enrichi la publication, ils aident beaucoup à comprendre l'importance que, dans l'absence de discussions politiques, avaient prises les discussions religieuses. Ne fussent-ils pas de la Bruyère qu'ils seraient toujours bien placés à la suite des œuvres de l'écrivain qui a le plus finement tracé les *caractères* et les *mœurs* du dix-septième siècle.

Ce volume complète, comme nous l'avons dit, les œuvres de la Bruyère. Mais ce n'est pas tout ce que M. Servois nous a promis. Nous attendons l'histoire de l'auteur des *Caractères* et le dictionnaire de sa langue, qui n'est déjà plus, en effet, celle de son siècle, et qui, sous bien des rapports, a cessé d'être la nôtre. Tel que, mieux que personne, M. Servois est capable de le faire, ce double travail sera du plus grand attrait et de la plus incontestable utilité.

V

M. de Pressensé vient de réunir et de publier quatre discours qu'il a prononcés dans ces derniers temps sur la question la plus vitale assurément de cette époque, mais la moins comprise et, disons-le aussi, la plus effrontément exploitée, *la Liberté*[1]. Ce n'est pas la première fois que le célèbre écrivain protestant en parle, mais il est de ceux auxquels on est toujours disposé à dire comme le gouverneur romain à saint Paul : « Nous t'entendrons encore volontiers là-dessus, » parce que, dans sa bouche, ce mot de liberté n'est pas un vain son, et que ce bienfait que nous devons au christianisme (M. de Pressensé l'établit invinciblement), il en réclame la

[1] In-12. Librairie Meyrueis, rue des Saints-Pères.

jouissance pour tous. Nous conseillons donc volontiers la lecture de ces quatre discours, où nous ne saurions tout approuver, mais où il y a des vérités qui méritent d'être écoutées. Dans le premier, l'orateur montre en quoi consiste précisément la liberté dont on n'a pas, après tout à l'heure cent ans de discussion, une notion exacte, et établit qu'elle est « un don divin, un don redoutable que nous n'avons pas le droit de repousser, » car « sans elle l'Évangile n'est plus l'Évangile, et nous ne pouvons plus le défendre contre le panthéisme contemporain. » Dans les deux suivants, après avoir dit que la liberté est le principe même du christianisme, qu'elle a été donnée par Jésus-Christ et qu'elle n'est point contradictoire avec le dogme de la grâce, M. de Pressensé fait voir comment elle a opéré en nous et de quelle façon chacune de nos facultés participe à l'œuvre d'affranchissement que le Sauveur est venu accomplir. Enfin considérant l'homme non plus en lui-même seulement, mais dans ses relations comme être social, il s'efforce de prouver que la société humaine, et tout spécialement la société religieuse, est toute dans l'Évangile et n'a pas d'autre charte ; que Celui qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde* ne saurait, à aucun degré, avoir voulu que la société religieuse s'unît au pouvoir civil, et que la séparation de l'Église et de l'État est non pas seulement un moyen de salut pour le monde aujourd'hui, mais l'état normal, primitif, obligatoire, dont la violation a produit tous les maux que nous souffrons. Inutile d'ajouter que, dans les termes où elle est ici posée, cette dernière thèse, qui est, soit dit en passant, un peu le *delenda Carthago* de M. de Pressensé, ne saurait aucunement être la nôtre. Sans entrer dans une discussion dont ce n'est pas la place et qui n'aurait d'ailleurs rien de neuf pour nos lecteurs, qu'il nous suffise de faire remarquer qu'en général la vérité ne comporte pas ces formules étroites et qu'il répugne à des chrétiens d'admettre que toutes les Églises — toutes, les protestantes comme les autres — se soient trompées jusqu'ici et qu'elles aient mis dix-huit cents ans à comprendre l'une des plus importantes paroles du Sauveur.

VI

Un écrivain qui jouit depuis longtemps d'une autorité incontestée dans les questions d'éducation et d'enseignement, et que la commission de la loi d'instruction publique de 1852 ne crut pas pouvoir se dispenser d'appeler dans son sein, notre collaborateur, M. Michel, publie depuis quelques mois une revue qui répond à un besoin général et avoué. A tort ou à raison, l'éducation des filles a pris, dans ces derniers temps, une direction et des proportions nouvelles, et, par suite, réclame des maîtresses et des mères une application et des soins également nouveaux. C'est à les aider dans leur

tâche agrandie et renouvelée que s'applique *l'Institutrice*[1] — tel est le titre de la revue que publie M. Michel. — Pratique avant tout, *l'Institutrice* exclut les théories abstraites, et en toute chose, qu'il s'agisse d'instruction ou d'éducation, en vient immédiatement à l'œuvre. Du reste ces deux choses, l'enseignement et l'éducation, *l'Institutrice* ne les isole pas ; elle montre, au contraire, comment on peut partout les unir et les mener de front, non-seulement dans les leçons qui s'y prêtent d'elles-mêmes, comme celles de littérature et d'histoire, par exemple, mais même dans les premiers exercices de lecture d'analyse grammaticale et de calcul. Le journal en offre d'ingénieux exemples que chaque maîtresse et chaque mère pourra mettre à profit en modifiant le procédé selon les circonstances; car — et c'est en quoi la revue de M. Michel se distingue des autres publications du même genre et ce qui fait sa supériorité, selon nous — il ne s'agit pas ici de méthode absolue et de *devoirs* tout esquissés à faire exécuter ; ce sont, sur toutes les matières, des directions résultant d'une longue expérience, où chacun peut prendre et laisser à son gré. Les rédacteurs — car M. Michel n'est pas seul, et des institutrices renommées lui prêtent leur concours — les rédacteurs proposent ce qui leur a réussi; ce sera aux lecteurs d'essayer après eux. Sans nous donner pour plus compétent que nous ne sommes en ces matières, nous croyons pouvoir garantir qu'ils ne le feront pas sans fruit.

P. Douhaire.

DE LA VÉRITÉ

par J.-B. de Sevelinges. — Paris, Douniol, 1869.

Malgré l'abstraction du titre et l'abstraction du sujet, voici un excellent petit ouvrage. Nous le signalons à tous les esprits qui, dans ce siècle de positivisme, n'ont pas rompu avec l'étude de la métaphysique. L'exercice de la pensée, dans de telles régions, s'élève à des résultats suffisamment nobles et précieux pour porter avec lui-même sa propre recommandation. Ce qui caractérise l'ouvrage dont nous parlons, c'est l'estime toute particulière qu'il fait de la recherche de l'unité dans la multiplicité, soit au point de vue subjectif, soit au point de vue objectif. « Jusqu'ici, dit Bacon, on s'est occupé de noter les variétés des choses et d'expliquer avec soin les différences... C'est pourquoi il faut que l'esprit tourne tous ses soins à dé-

[1] *L'Institutrice, journal d'éducation et d'enseignement*, publié sous la direction de M. L.-C. Michel. (Deux numéros par mois. Paris, Bray, rue Bonaparte.)

couvrir et à remarquer les ressemblances et les analogies des choses, soit dans l'ensemble, soit dans les détails; car ce sont elles qui forment les liens et l'unité dans la nature et commencent à constituer les sciences... L'unité de la nature est le point fondamental. » M. de Sevelinges est de l'avis de Bacon; et la manière dont il poursuit son idée dans les différentes parties de la philosophie et de la science peut être fort instructive, d'autant plus qu'elle lui fait éviter, dans les applications morales et sociales qu'on en peut faire, ces abus et ces corruptions d'unité qui se nomment panthéisme, socialisme et communisme. On peut ne point partager toutes les opinions de M. de Sevelinges, mais on ne saurait éviter de les prendre en considération.

M.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 juillet.

La législature qui vient de s'ouvrir promet, dès le début, d'occuper une place considérable dans l'histoire du second empire : en quinze jours elle a fait plus de chemin et de besogne que les précédentes en quinze années.

Vous allez d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre.

Il est vrai qu'elle entre en scène dans des circonstances toutes particulières, au milieu d'un réveil inouï de l'opinion, et comme portée vers un rôle exceptionnel et décisif. Mais elle encourt aussi une responsabilité plus grave, si elle trompe l'espoir universel et laisse échapper l'occasion inespérée qui s'offre à elle d'assurer pacifiquement l'avenir. Saura-t-elle demeurer au niveau de sa mission et poursuivre jusqu'au bout, sans exagération comme sans faiblesse, l'œuvre qu'elle a courageusement abordée ? Ses premiers actes en donnent la confiance, et font entrevoir la victoire prochaine du bon sens et de la liberté.

Que nous sommes loin de la lettre à M. de Mackau ! Le document n'a que trois semaines : il semble daté d'un autre régime ! « Ni concession de principes ni sacrifices de personnes, » disait-il avec hauteur. La nation a répondu par le programme énergique des 115, et pour lui avoir imprudemment tout refusé hier, il faudra peut-être tout lui céder demain.

Quelle heure favorable a perdue le pouvoir ! S'il eût abdiqué spontanément, le 7 juin, une dictature condamnée par le verdict popu-

laire ; si, par une habile initiative, il eût été avec franchise au devant des réformes inévitables, il aurait vu Paris, au lieu de briser des kiosques, illuminer avec enthousiasme, et se fût épargné les embarras et les périls de la crise où il est engagé. Mais le gouvernement, qui se vantait jadis de devancer l'opinion publique, ne paraît plus même disposé à la suivre ; et si le Message apporté par M. Rouher à la Chambre a vaguement reconnu « des vœux, des aspirations, des besoins, » dans la grande manifestation du suffrage universel, il a réclamé des mois pour les étudier et mûrir les projets capables de les satisfaire. — Des mois ! La France est plus pressée. Depuis dix-huit années qu'elle attend, sa position s'est aggravée d'heure en heure, et qui sait quelles fautes nouvelles, irréparables peut-être, viendraient s'ajouter à toutes celles dont souffre son patriotisme ! Elle a hâte de rentrer en possession d'elle-même, et puisque sa volonté, clairement affirmée par deux scrutins, semblait douteuse encore à ceux qui sont intéressés à ne pas la comprendre, elle s'est décidée à la traduire avec une précision qui ne permet plus ni délais ni détours.

Prenant hardiment l'initiative qui lui était refusée, le Corps législatif a formulé les vœux de la nation ; il a dissipé toute équivoque en indiquant les réformes nécessaires. Il y a six mois, le principal orateur du gouvernement repoussait comme trop vague une interpellation de M. Buffet et de ses amis « sur la direction de la politique intérieure. » Cette fois, le pouvoir est en face d'une proposition nette et définie, qui demande sans ambages : « un ministère responsable, le droit pour la Chambre de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement ; » c'est-à-dire tout le régime représentatif, tel qu'il fonctionne dans les pays libres. Et que voyons-nous ? Non plus seulement les auteurs du célèbre amendement de 1866, mais d'anciens membres de la majorité, des fidèles, des purs, de ceux qui, à l'aspect de toute motion libérale, se tournaient vers M. Rouher en criant avec effroi : A moi l'Auvergne ! Voici l'ennemi ! tous, démoralisés ou convertis, s'empressent d'apposer leurs noms au bas de cette solennelle revendication du droit. C'est un entraînement général, une contagion, et il faut remonter jusqu'à 1814 pour en trouver un exemple dans nos annales parlementaires. Napoléon écrivait alors au comte Montalivet : « Je ne suis plus obéi ; vous avez tous plus d'esprit que moi, et sans cesse on m'oppose de la résistance en m'objectant des *mais*, des *si*, des *car*[1]. » L'heure des *si*, des *car*, des *mais* est venue pour le second empire, et ceux qui n'avaient jamais soumis la moindre objection à

[1] Tome XXVII[e] de la *Correspondance*, page 287.

l'arbitraire vont du premier coup jusqu'à lui demander une abdication complète.

Le ministre d'État, dont ce spectacle est bien fait pour renouveler « les angoisses, » compte opposer, dit-on, les termes judaïques de la constitution à la requête embarrassante de l'assemblée. Mais cette barrière ne saurait arrêter le torrent. Par la valeur des adhésions recrutées et par leur nombre qui s'accroît d'heure en heure, l'interpellation domine toute chicane de procédure, et démontre invinciblement que la France est, dans la loi qui l'enserre, comme ces métaux puissants qui font éclater le moule où bouillonne leur matière en fusion. On conçoit que le régime personnel, après avoir cherché, par la manœuvre avortée de M. du Miral, à dissoudre le faisceau des indépendants, essaye d'un autre moyen pour ajourner sa défaite, et s'efforce d'effrayer ceux qu'il n'a pu convaincre; mais sa deuxième tentative échouera comme la première. C'est le Sénat, après tout, qui est établi gardien de la constitution, et seul chargé de veiller sur le Capitole ; c'est donc à lui seul qu'il appartiendra d'accueillir ou de rejeter la pétition qui va lui être envoyée par la majorité de la nouvelle Chambre au nom de la majorité du pays. Quant aux signataires, ils ne se laisseront ni duper, ni intimider, parce qu'ils n'ont demandé qu'au patriotisme et au bien public l'inspiration de leur conduite, et qu'ils savent qu'en certaines circonstances amélioration et conservation sont des termes corrélatifs inséparables. « Il faut vouloir, » a dit un jour l'un d'eux. Qu'ils soient inébranlables, et nul subterfuge n'empêchera leur triomphe.

Ce n'est pas la contre-mine essayée par un des vice-présidents de la Chambre qui pourrait menacer leur succès. Les Arcadiens qui l'ont préparée sont de ceux qui nient, au fond, la créance libérale de la nation sur le pouvoir, et s'ils ont un instant l'air de la reconnaître, c'est pour offrir un concordat sur la base de cinq pour cent. Le pays décline ce marché dérisoire, et s'unit fermement à ceux qui réclament l'intégralité de la dette.

L'interpellation des 115, que la gauche appuiera de ses bulletins, mais qu'elle a eu la sagesse de ne pas signer pour lui maintenir le caractère propre qui fait sa force, reste donc la vraie formule de la pensée publique, et le gouvernement, qui a provoqué lui-même la Chambre à s'expliquer, se rendra compte, à la réflexion, qu'il n'a d'autre conduite à tenir que d'accepter de bonne grâce *après* ce qu'il n'a pas eu l'habileté d'accomplir *avant*. Il a pris, qu'il ne l'oublie pas, dans le message du 28 juin, l'engagement de *réaliser les vœux du pays*. Ces vœux, agréables ou pénibles, mais souverains et indiscutables, lui sont notifiés avec précision par l'assemblée même qui a reçu mission de les lui transmettre. Quel motif aurait-il de ne pas

s'y rendre? Ce n'est ni l'*émeute*, ni l'*entraînement*, ni la *pression* qui parlent; c'est la raison, c'est le droit, c'est la France, par les voies légales et pacifiques; et refuser dans ces conditions de les entendre, ce ne serait pas seulement mépriser le principe des institutions et la perfectibilité qui leur a été reconnue, mais condamner à se faire irréconciliables tous les conservateurs déçus et les libéraux irrités.

Se flatterait-on, suivant un spécieux programme, de désarmer l'opinion en la détournant vers les problèmes sociaux et en affectant de leur donner le pas sur les questions politiques? La manœuvre n'aboutirait pas davantage. Personne ne méconnaît la gravité de ces problèmes qui visent à l'ardue conciliation du capital et du travail, et dont le bien-être matériel est le but; mais la nature des institutions passe avant ces grands intérêts eux-mêmes, précisément parce qu'ils ne sauraient être débattus avec fruit et résolus d'une manière acceptable pour tous que sous un régime libre.

Enfin, il n'est pas moins nécessaire que ce régime nouveau et réparateur soit appliqué par des hommes sincèrement convaincus de son efficacité, au lieu d'être remis à des mains intéressées à son échec. Les idées les plus justes, les vérités les plus fécondes ont besoin d'instruments qui les aident à passer dans les faits. Comment y parviendraient-elles si les instruments choisis comprimaient et déformaient les principes qu'il s'agit de développer et d'épanouir? Un contemporain d'Auguste disait avec finesse d'un ambitieux malléable de cette époque : *Non mutat, sed aptat;* il ne change pas, il s'adapte. Une souplesse aussi suspecte ne parviendrait pas, dans les circonstances actuelles, à gagner cette ferme confiance et cette solide estime en dehors desquelles tout bon gouvernement est impossible.

En résumé, le pouvoir personnel, absorbant tout dans le cerveau d'un homme, a rejeté l'ancienne maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » La France, à son tour, ne se contente plus de la formule dont on l'a trop longtemps bernée : « La nation ne gouverne jamais, elle règne toujours! » Et, revendiquant sa part légitime, elle précise le moyen à l'aide duquel sa volonté doit prévaloir, convaincue, sans trop d'orgueil, qu'elle n'aura pas de peine à diriger ses affaires un peu mieux que les profonds politiques qui l'ont menée de Queretaro à Sadowa.

En présence de cet intérêt supérieur et de la campagne désormais historique des 115, le débat spécial de la vérification des pouvoirs, à peine engagé d'ailleurs, perd beaucoup de son importance, et le défilé des manœuvres obscures, des petites fraudes, des pressions déguisées, des calomnies anonymes, disparaît presque devant la question capitale et dominante de la direction même de notre politique au dedans et au dehors. Cependant plusieurs traits sont à re-

cueillir dans ce que la Chambre a déjà entendu, depuis ces *rastels* avilissants des Pyrénées-Orientales, que l'éloquence de M. Jules Simon a si justement flétris, jusqu'au procès de l'instituteur légendaire de Saône-et-Loire. Pauvre instituteur, qui croyait sauver la France et « honorer sa commune, » en introduisant par effraction les bulletins officiels dans l'urne, parce que l'inspecteur et le préfet lui avaient dit dans leurs circulaires que, voter pour l'opposition c'était « détruire l'harmonie sociale, précipiter le pays dans des calamités sans nombre et s'exposer à l'impôt des 45 centimes! » La justice l'a acquitté, parce qu'elle a bien senti qu'elle n'avait à sa barre qu'un *petit criminel*, dont l'esprit faible et la conscience avaient été déplorablement troublés et pervertis par les instructions et les consignes de coupables dérobés à sa répression. Mais quelle moralisation du suffrage universel dans ces pratiques inouïes, ces falsifications effrontées, ce pilori dressé par un commissaire de police pour y clouer un candidat illustre et respecté, toutes ces poignées d'or, ces orgies qui font pâlir les noces de Gamache, cette ivresse allant jusqu'à la dégradation de la femme et de l'enfant, cette terreur indigne répandue sur une contrée entière, toutes ces corruptions, tous ces scandales que nous stigmatisions jadis dans les *bourgs pourris* d'Angleterre, sans nous douter qu'ils viendraient bientôt déshonorer aussi notre territoire.

« Ce n'est que le commencement, nous en verrons bien d'autres! » s'est écrié M. Estancelin. Quelles révélations nous sont donc réservées, si ces illégalités et ces hontes ne sont rien ou peu de chose à côté de ce qui nous attend? Il nous semble que c'est assez pour faire juger un système qui ne parvient à obtenir le succès, sinon « des petites bêtes en carton » dont a parlé naïvement M. Genteur, du moins des candidats apprivoisés, que par des procédés aussi inqualifiables. Nous n'avons pas besoin de connaître la statistique des générosités indiscrètement demandée par M. Picard; nous la devinons de reste, et le silence gardé à ce sujet par le ministre de l'intérieur éclaire autant que des aveux. Heureusement, la manufacture impériale de candidatures officielles est en liquidation, et quand elle reprendra son commerce sur de nouvelles bases, elle sera tenue de mieux respecter la justice et la moralité.

Pendant que la liberté travaille activement chez nous à reconquérir ses droits, elle combat dans les pays voisins pour les élargir ou les consolider.

En Angleterre, après un triomphe mémorable à la Chambre des lords au sujet de l'Église d'Irlande, elle se heurte à des préjugés et à des rancunes qui voudraient lui reprendre en détail les avantages remportés d'un coup dans les batailles parlementaires; mais le vieil

esprit anglican ne fera qu'ajouter, par l'obstination des résistances, à la grandeur des résultats définitifs et prochains.

En Pologne, où depuis longtemps elle n'a d'autre arme que le martyre, elle vient de voir tomber, sur la route de Sibérie, un de ses plus nobles défenseurs, Mgr Lubienski, évêque d'Augustowo, coupable d'avoir écouté la voix du pontife romain plutôt que celle des czars. Arrêté dans son palais, entraîné, malgré son état maladif, par une soldatesque brutale, il expire avant même d'arriver au lieu de son exil. Mais c'est un vengeur de plus dans cette armée invisible et redoutable que forme lentement la divine justice contre les oppressions et les iniquités de la terre. — Il y aura demain même cent ans que la Lithuanie a été rivée à la barbarie moscovite; quelle longue traînée de sang et de larmes ! Mais l'Irlande, qui a tant souffert pour ses croyances, n'est délivrée qu'après plus d'un siècle et demi du joug odieux qui pesait sur elle. Que la *nation en deuil* ne désespère pas de l'avenir : elle aussi aura son jour, que presse désormais dans les conseils d'en haut le nouveau confesseur de la foi et de la patrie[1] !

En Allemagne, les questions religieuses agitent également les esprits, et l'approche du concile donne lieu, dans les États du Sud et sur les bords du Rhin, à un mouvement tout à fait digne de fixer l'attention. On connaît la note du prince de Hohenlohe, premier ministre de Bavière, proposant aux divers gouvernements de se concerter sur une attitude commune à prendre en face des résolutions éventuelles du concile. L'Autriche, qui pouvait trouver là une occasion heureuse de rentrer activement dans les affaires germaniques, d'où l'a exclue sa rivale, est restée indifférente ou du moins ne semble avoir fait qu'un accueil très-froid aux ouvertures du cabinet de Munich. Le gouvernement prussien, au contraire, empressé de saisir les prétextes de se donner pour le chef et le représentant de tous les intérêts allemands, qu'il s'agisse d'une question politique ou d'un problème religieux, d'une affaire de douane ou d'un règlement ecclésiastique, a reçu avec faveur la proposition bavaroise, et cherche

[1] Nous lisons les détails suivants dans une lettre de Pologne qui nous est communiquée :

« Lorsqu'on est venu arrêter Mgr Lubienski dans la nuit du 31 mai, il demanda à dire la sainte messe dans sa chapelle. Cette faveur lui ayant été accordée, il se prépara longuement, célébra le sacrifice divin avec dévotion, puis pria prosterné à terre, et en se levant récita tout haut le *Te Deum*. « C'est ma dernière messe, » dit-il à ceux qui l'entouraient; et ce fut sa dernière messe. Transporté vers la Sibérie, il dût s'arrêter à Nidjni-Novogorod, et il y est mort, le 16 juin, comme est mort l'évêque Kalenski il y a trois ans, de douleur, en pensant à son troupeau et à son pays. »

dès maintenant à faire agréer ses bons offices aux catholiques du Sud.

Pendant ce temps les évêques se concertent, et les laïques s'adressent à eux de divers côtés pour leur exposer les sentiments qui les animent, estimant, comme disent plusieurs catholiques de Trèves dans un remarquable Mémoire à leur évêque, que « si la décision appartient aux successeurs seuls des apôtres, cependant l'expérience et la prudence de tous les membres de l'Église méritent d'être écoutées et prises en considération, et que non-seulement les prêtres, mais encore les laïques peuvent être appelés à exercer de l'influence sur les décisions du concile, même dans des questions importantes. » C'est ce qui a encouragé des catholiques de Coblence et d'autres pays rhénans à faire connaître leurs opinions et leurs vœux. Nous n'avons point à juger leurs idées, naturellement empreintes des besoins et des préoccupations des contrées qu'ils habitent ; mais nous ne pouvons qu'approuver la démarche confiante de ces croyants, à la fois respectueux et libres, venant conférer avec les guides de leur foi des plus nobles et des plus chers intérêts de la vie. Si l'égalité et la liberté sont bannies de la société politique, applaudissons-nous au moins de les rencontrer dans la société spirituelle et associons-nous à ces belles paroles qui dominent l'adresse des catholiques de Trèves : « Les dangers qui menacent de nos jours l'Église, par l'incrédulité qui nous combat de tous côtés, les grandes exigences que les maux sociaux de notre temps imposent à la charité chrétienne, font paraître plus que jamais nécessaire que tous les fidèles, s'unissant le plus étroitement possible avec leurs pasteurs, participent à la vie de l'Église et déploient en une action commune et unanime toute la plénitude de l'action chrétienne. » — Nous ne connaissons pas, nous n'avons pas besoin de connaître les signatures qui appuient ce langage. Les derniers des fidèles, ayant les mêmes devoirs, ont les mêmes droits, et, nous le répétons, c'est l'honneur de la société spirituelle, au sein de laquelle on se nomme simplement Pierre et Paul, André et Simon, de maintenir entre ses membres l'égalité et la liberté qui sont trop souvent absentes de la société politique.

LÉON LAVEDAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PETIT CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE, développé par les apologistes les plus célèbres de la religion; vérité du catholicisme démontrée par la science, par M. l'abbé***, directeur d'une institution religieuse à Lyon, avec l'approbation ecclésiastique. — 1 vol. in-12. Lyon, Josserand, édit.

Le titre modeste de ce livre est loin d'en révéler toute la richesse et la valeur. S'inspirant des besoins de notre époque, de cette soif de science qui se manifeste de toutes parts, l'auteur a conçu l'enseignement catholique sur une méthode heureuse et toute nouvelle. Il a groupé, dans une succession lumineuse, autour des grandes vérités, les meilleures pages de nos écrivains modernes. Là viennent tour à tour les intelligences supérieures rendre hommage à la doctrine religieuse, et tous ces rayons variés s'harmonisent dans un ensemble plein d'intérêt et de grandeur. Une immense lecture mise au service d'un goût très-pur et très-délicat pouvait seule réaliser ce plan vraiment remarquable.

Il faut lire cette large et pleine exposition des grandes vérités du *Credo :* Dieu et la création, l'homme et l'ange, le bonheur primitif, la déchéance. Tout se déroule dans une suite de tableaux tracés par la main des maîtres, qui présentent les derniers progrès de la science avec un intérêt qui ne faiblit pas.

Nos prélats les plus vénérables, parmi lesquels Mgr Dupanloup, le grand catéchiste, et Mgr de Poitiers, ont honoré cet ouvrage de justes éloges, et nous le recommandons comme un excellent traité de la religion mis à la portée des gens du monde, fait pour produire le meilleur fruit, soit dans une bibliothèque paroissiale, soit dans la main de la jeunesse.

L'ABBÉ PERRIER.

SAINTE MARTHE, HÔTESSE DE JÉSUS-CHRIST, sa vie, son apostolat en France, et son culte jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12. Douniol.

Cet écrit, destiné aux femmes chrétiennes, résume tout ce que les anciens écrits et les investigations modernes nous apprennent sur la sœur de Madeleine; on y trouve tous les détails de son apostolat en France et de son culte dans l'église de Tarascon. A ce titre, il peut être utile aux pèlerins qui vont, chaque année, visiter son tombeau. Les anciens documents qui nous font connaître sa vie et sa mort en Provence y sont discutés et examinés.

Pour les articles non signés : CAMUS.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES MONUMENTS NORMANDS

EN ITALIE ET EN SICILE

Lorsque l'antiquaire et l'artiste, curieux d'étudier les monuments anciens de l'Italie méridionale, visitent les temples de Pœstum, surtout à l'heure où ils sont, de la base au sommet, inondés de lumière par les rayons du soleil s'inclinant sur les flots de la mer de Sicile; quand, attirés vers d'autres vestiges moins connus, mais également remarquables, de la civilisation hellénique, ils s'arrêtent, sur une autre partie du littoral, aux ruines solitaires de Métaponte; si enfin, traversant le détroit de Messine, ils vont plus loin explorer les vastes débris de Sélinonte, d'Agrigente ou de Syracuse, émus et surpris à la fois devant tant d'œuvres survivant aux générations qui ne sont plus, ils ne peuvent d'abord que contempler, se recueillir et admirer en silence. Dans la multiplicité de ses impressions, leur esprit est ravi ou absorbé, soit par la beauté incomparable des monuments, soit par l'imposante majesté des souvenirs. Ici, des temples isolés, dessinant au fond des golfes ou au sommet des promontoires leurs lignes harmonieuses, empruntent à la solitude même où ils s'élèvent quelque chose de grand et de mystérieux, et sont encore aujourd'hui, comme aux temps antiques, salués par les cris joyeux du pêcheur revenant de la haute mer. Là, des ruines immenses jonchent toute une plaine où fut autrefois une cité florissante. Dans l'enceinte de vieux murs où se rencontrent souvent des blocs énormes provenant de constructions pélasgiques, se dressent les frontons ou les colonnades des palais, des acropoles, des thermes et des théâtres, édifices qui attestent la richesse et l'activité de populations aimant avant tout le luxe, les arts et les plaisirs.

Plus tard, aux monuments élevés par ces nombreuses colonies

grecques qui avaient remplacé les tribus pélasgiques et sicules, succèdent d'autres constructions d'architecture romaine, où le puissant génie du peuple-roi laisse, à son tour, son indestructible empreinte. Des plaines de la Campanie aux rivages de Tarente, ce pays au doux climat, aux sites enchanteurs, se couvrit de villas, de voies monumentales, d'aqueducs élevés sur des arcades gigantesques, dont les fragments brisés, mais toujours debout, ressemblent de loin à des arcs de triomphe dressés sur le passage des vainqueurs d'Annibal ou de Mithridate. Singulière opposition qui nous montre l'histoire des mœurs d'un peuple écrite en vivants caractères sur les œuvres édifiées par ses mains! A côté des odéons, des théâtres où les habitants de la Grande-Grèce venaient entendre des chants lyriques, pleurer aux tragédies de Sophocle, ou rire aux traits mordants d'Aristophane, on retrouve des cirques immenses, construits par les Romains, et sur l'arène desquels de malheureux esclaves, dressés au combat, répandaient leur sang et mouraient avec grâce pour le plaisir de leurs maîtres. Cruels jusque dans leurs délassements, ces maîtres du monde, dégénérés et avilis sous le despotisme impérial, ne se complaisaient plus alors qu'aux jeux sanglants de l'amphithéâtre, ou bien aux orgies s'achevant dans l'horrible spectacle de l'incendie et du meurtre. De là les souvenirs néfastes qui s'attachent aux ruines même de certains monuments datant de cette époque, et que les récits vengeurs de Tacite couvriront d'une éternelle infamie. A Caprée, à Baïa, on retrouve toujours les débris des palais qui cachèrent les crimes et les sanguinaires voluptés des Tibère et des Néron, tandis qu'on cherche vainement près de Métaponte et de Literne quelques restes des tombeaux consacrés à la mémoire du sage Pythagore et du grand Scipion.

Si l'antiquité grecque et l'antiquité latine ont laissé sur toute l'étendue de l'Italie méridionale et de la Sicile les traces ineffaçables de leur caractère et de leur génie, le moyen âge nous y rappelle aussi, dans une foule d'autres monuments, son esprit essentiellement religieux et guerrier. Les Grecs du Bas-Empire, les Goths, les Lombards et les Arabes dominèrent plus ou moins longtemps sur ces belles contrées, et les édifices qu'ils y bâtirent révèlent, par la diversité des styles, la différence des époques et des civilisations sous l'influence desquelles ils furent construits. Basiliques byzantines ou églises lombardes, mosquées arabes ou forteresses sarrasines, tous ces monuments dont un certain nombre ont survécu aux ravages du temps et des révolutions, viennent encore, malgré les transformations qu'ils ont subies, opposer les formes architecturales qui leur sont propres à celles des édifices qui précédèrent ou suivirent leur construction. Toutefois, au-dessus de ces divers produits de l'archi-

tecture religieuse ou militaire du moyen âge, il faut placer, selon nous, les curieux monuments qui correspondent à une période plus importante pour l'art comme pour l'histoire, et pendant laquelle les provinces méridionales de la Péninsule furent soumises à la domination normande. Outre l'intérêt particulier qui peut s'attacher à l'étude spéciale d'œuvres d'art pour la plupart fort peu connues, un sentiment patriotique ne doit-il pas nous porter naturellement à rechercher, dans le passé, l'origine et l'histoire de tant de fondations créées sur un sol étranger par la main de simples chevaliers venus de la terre de France? Si les Normands ont, grâce à leur esprit aventureux et à leur vaillante épée, conquis un royaume au delà des Alpes, ils s'y montrèrent constructeurs non moins actifs que hardis conquérants. Aussi quand dans l'intérieur des villes, sur la crête des montagnes ou aux bords de la mer, nous reconnaissions à leurs formes extérieures une église ou un château fort élevés par ces aventuriers originaires de la Normandie, nous n'aimions pas seulement à y retrouver les signes caractéristiques du style qui, du onzième siècle au commencement du treizième, distingua, dans le nord de la France, notre architecture nationale. A l'aspect de ces monuments qui sont, pour ainsi dire, nos compatriotes, une autre impression plus vive, plus intime s'empare de nous. L'antiquaire disparaît bientôt pour faire place au français, car il semble que nous avons là, devant nous, quelque chose qui nous parle des vieilles gloires de la patrie absente.

Cette commémoration venant soudain nous rappeler ce nom si doux dans lequel se concentrent nos affections et nos souvenirs les plus chers, que de fois elle nous a été offerte personnellement au milieu de ces contrées lointaines où nous conduisait le désir de retrouver parmi les documents écrits, ou sur les monuments taillés dans la pierre, quelques fragments épars de notre histoire nationale? Histoire prodigieuse qui par un privilége inhérent à elle seule, revit partout en traits indélébiles, comme si le beau livre appelé par nos pères *Gesta Dei per Francos* devait rattacher une de ses pages aux lieux les plus opposés! Comme si aux bords du Volturne et sur les rives du Jourdain, sous les murs de Damiette et de Saint-Jean-d'Acre, ainsi qu'au pied des Pyramides ou du mont Thabor, on était toujours certain de retrouver le nom glorieux de la France!

En faisant passer sous les yeux de nos lecteurs la série des monuments qui se rattachent à la période normande, nous les grouperons, autant que possible, selon l'ordre chronologique, le voisinage des lieux et le genre d'architecture auquel ils appartiennent. En même temps, pour répandre quelque variété sur la description d'œuvres d'art souvent uniformes, et surtout pour éviter l'inconvénient attaché à la

fréquente répétition de termes techniques dont l'emploi, en certains cas, est indispensable, nous avons cru devoir mêler aux détails donnés sur tel ou tel édifice, le récit des faits empruntés à l'histoire contemporaine. Étudié sous ce double aspect, descriptif et historique, un monument s'éclaire se détache d'autant mieux aux regards du spectateur, et pour lui semble s'animer et revivre avec les événements et les personnages témoins de sa fondation. A qui l'interroge alors, la pierre parle et répond. De même que les vieux manuscrits, secouant leur poudre séculaire, s'éveillent pour nous dévoiler les secrets de l'histoire, la pierre aussi cesse d'être muette pour nous redire, par la voix des monuments, les transformations successives de l'art, en même temps que les traditions et les coutumes des générations qui nous précédèrent dans la vie. C'est après les avoir considérés ainsi, que nous décrirons les châteaux forts, les édifices religieux et les tombeaux qui se rencontreront sur notre passage, à mesure que nous suivrons, dans leurs phases diverses, la conquête et la domination normandes en Italie et en Sicile. Quand les hommes des âges chrétiens et chevaleresques s'établissaient dans les provinces subjugées par leurs armes, il se préoccupaient avant tout de deux choses qu'ils accomplissaient presque simultanément. Ils assuraient la sécurité de leur personne en se bâtissant des donjons inaccessibles comme des nids d'aigles, et ils pourvoyaient aux besoins de leur âme en élevant une église sous l'invocation de Notre Dame, ou du saint patron auquel ils avaient une dévotion particulière. Puis, leur tâche accomplie en ce monde, et leur conscience mise en repos par quelque pieuse fondation, ils venaient, à l'ombre du sanctuaire, s'endormir pour toujours dans la tombe qu'eux-mêmes parfois avaient préparée de leur vivant. Forteresses, églises, tombeaux, telles sont les trois formes principales dans lesquelles l'art se plaît surtout à s'exercer au moyen âge. C'est qu'alors combattre, prier, mourir, sont les trois actes essentiels de la vie. Dans ce triple terme est renfermé en grande partie le drame si émouvant de l'époque, et c'est également sous ce triple point de vue que nous allons l'étudier dans les faits aussi bien que dans les monuments.

Pour une pareille étude, la tâche nous a été rendue facile par l'extrême abondance des documents. Outre nos souvenirs personnels et les notes prises sur place, nous avons pu consulter, en Italie surtout, un grand nombre d'ouvrages anciens et modernes. D'abord nous avons puisé aux sources primitives, telles que les chroniques de Léon d'Ostie, de Geoffroy de Malaterra, de Falcando, de Richard de San Germano, et d'autres auteurs contemporains, que nous avons eu quelquefois la bonne chance de pouvoir lire dans le manuscrit original, ou dans une copie du temps. Nous n'avons pas manqué de mettre égale-

ment à profit l'*Ystoire de li Normand*, du moine Amato, dont le texte en vieux français est si curieux; le poëme de Guillaume l'Apulien, où la vérité historique et descriptive n'est point faussée par les écarts de l'imagination, et aussi le *Voyage en Sicile*, de l'écrivain arabe Mohammed Ebn Djobaïr, grave et impartial touriste du douzième siècle, dont les impressions et les jugements nous ont été révélés, grâce à la traduction du savant M. Amari. Les ouvrages de Giannone, d'Ughelli et de Pirro, les recueils de Muratori et de Davanzati, nous ont fourni d'utiles renseignements, ainsi que les travaux archéologiques de MM. Hittorf et Zanth, Gally Knight et Serra di Falco. Mais parmi les publications plus récentes, se rapportant à notre travail, il n'en est point que nous ayons étudiée de nouveau avec plus de profit que les *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale.* Publié en un beau volume in-folio, sous la direction du duc de Luynes, de si regrettable mémoire, le texte de cet ouvrage a été rédigé par notre compagnon de voyage en Italie, M. Huillard-Bréholles, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les vues et les dessins accompagnant le texte sont de M. Baltard, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts. La nature même du sujet, qui touche à l'art et à l'histoire, ces nobles manifestations de l'intelligence et de l'activité humaines, le soin patient et consciencieux avec lequel l'ouvrage a été exécuté par ceux qui y ont apporté le concours de leur science et de leur talent, nous le recommandaient spécialement comme devant être l'objet d'une étude toute particulière. Nous l'avons consulté souvent, toujours avec avantage, et nous sommes heureux de reconnaître qu'en ravivant des souvenirs lointains, dont l'empreinte était parfois un peu effacée dans notre esprit, il a été pour nous un guide non moins sûr qu'éclairé[1].

La conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile par les Nor-

[1] Avant cette publication, le duc de Luynes qui savait, en juge plein de compétence et de goût, apprécier à leur valeur les monuments d'une autre époque, avait fait paraître en un volume in-folio les résultats de ses explorations aux belles ruines de l'ancienne cité de Métaponte. A la suite de recherches et de fouilles dirigées de concert avec M. Debacq, architecte, le savant explorateur avait vu des ruines considérables de monuments antiques sortir, comme des épaves, des terrains d'alluvion formés par les débordements du Bradano, et plus loin, sur une éminence, il retrouvait les débris d'un temple dont quinze colonnes doriques sont encore debout, avec une partie de l'architrave. Mises au jour en 1833, ces intéressantes découvertes venaient révéler une fois de plus la puissance et le génie créateur de ces populations italo-grecques dont l'histoire, si digne d'être connue, n'avait pas encore été écrite. — Consulter, sur la vie et les travaux du duc de Luynes, la notice publiée récemment par M. Huillard-Bréholles. — Paris, 1868, 1 vol. in-8. Plon, éditeur.

mands est, en raison de l'étrange facilité avec laquelle elle se fit, un de ces événements prodigieux qui semblent tenir moins de l'histoire que du roman. En la voyant racontée dans les chroniques du temps, on croit lire un épisode de quelque épopée chevaleresque, et le bon Guillaume de Pouille, lorsqu'il voulut la célébrer en son poëme, n'eut pas à faire de grands frais d'invention pour entremêler dans ses récits le merveilleux et le réel. Qui ne sait comment, se trouvant trop à l'étroit dans leur province natale, et désireux de chercher au loin aventures, conquêtes et richesses, des chevaliers normands commencèrent, dès les premières années du onzième siècle, à se réunir en bandes assez nombreuses sous prétexte d'entreprendre des pèlerinages et de visiter notamment les saints tombeaux vénérés à Rome, au Mont-Cassin, à Jérusalem? La route était bien longue sans doute; bien grands étaient pour eux les obstacles et les périls. Mais plus grand était encore leur désir de voir et de « gaaigner, » selon le mot d'un contemporain, en tirant profit même des reliques qu'ils rapportaient, disaient-ils, par dévotion, et qu'ils ne manquaient jamais de vendre plus cher qu'ils ne les avaient achetées. Cachant sous la casaque du pèlerin une bonne cotte de mailles et leur fidèle épée, ils voyageaient ainsi par le monde, le bourdon à la main, sans inspirer nulle défiance, chantant des litanies à la porte des villes et des monastères où ils demandaient l'hospitalité, et se montrant, suivant la circonstance, doux comme des agneaux, ou terribles, au contraire, comme des lions. Un secret penchant, peut-être l'instinct d'une grande destinée les portait de préférence vers les provinces méridionales de l'Italie où trois débris de nations se disputaient les débris d'un territoire qui paraissait attendre de nouveaux maîtres. Ces trois peuples qui achevaient de s'épuiser dans une lutte aussi longue qu'acharnée, étaient les Grecs, habitant les cités maritimes; les Lombards occupant les montagnes et les villes de l'intérieur, et les Sarrasins répandus sur tous les points du littoral où ils trouvaient une proie facile à saisir.

Or, par une circonstance toute fortuite, il arriva qu'en l'année 1016, quarante chevaliers normands qui revenaient de la Terre-Sainte, s'arrêtèrent à Salerne au moment où la ville, surprise par une bande de Sarrasins, était sur le point de se racheter du pillage en payant une grosse rançon. Indignés de l'audace des infidèles et de la pusillanimité des habitants, les fils des anciens compagnons d'armes de Rollon jettent là le bourdon et la casaque de pèlerins, et tirant l'épée, se montrent ce qu'ils sont, c'est-à-dire les plus intrépides des chevaliers. Leur exemple ranime le courage d'un certain nombre de guerriers lombards. Tous se précipitant à l'improviste contre les Sarrasins épars çà et là sur la plage, ils les taillent en pièces et

contraignent ceux qui échappent à leurs coups à s'enfuir vers leurs vaisseaux. Après avoir été comblés de présents par Guaimar, prince de Salerne, ils revinrent dans leur pays où les récits qu'ils firent de leur expédition, aussi bien que des richesses et des merveilles de l'Italie[1], ne tardèrent pas à courir de manoir en manoir, en y agitant partout la convoitise et l'ambition.

Parmi les plus pauvres feudataires de la province, ce fut à qui s'empresserait, à l'envi, de tenter un voyage au delà des monts, et à la tête de ces pèlerins soldats qui furent comme les précurseurs du grand mouvement des croisades, il faut distinguer trois chefs, Drengot, Osmond et Rainulf. Se mettant avec d'autres aventuriers normands à la solde des Lombards qui voulaient se délivrer des Grecs, ils furent d'abord vainqueurs en trois combats successifs. Mais à Cannes, dans cette plaine rendue fameuse par le désastre des Romains, les Normands, abandonnés lâchement par les Italiens, leurs auxiliaires, voulurent seuls soutenir le choc contre des ennemis dix fois plus nombreux, et ils subirent par suite le plus cruel échec. Ils étaient partis trois mille ; ils ne revinrent que cinq cents du combat. Ce fut aussi leur bataille de Cannes[2]. Épuisés, mais non pas abattus par cette perte, ils n'en continuèrent pas moins de soutenir vaillamment contre leurs adversaires tantôt la cause des princes lombards, tantôt celle de l'abbé du Mont-Cassin. Enfin, comme prix de leurs services, ils obtinrent, en 1026, d'être confirmés dans la possession du château et du territoire d'Aversa, dont Sergius, duc de Naples, donna l'investiture à Rainulf, en lui plaçant, selon la coutume italienne, un étendard dans la main droite.

Première fondation des Normands dans l'Italie méridionale, la forteresse et la ville d'Aversa, bien que munies par eux de hautes tours et de solides murailles, furent placées, grâce à leurs soins pieux, sous une protection plus puissante. Ils s'empressèrent d'y bâtir une église, suivant le vœu qu'ils avaient fait en allant, en pèlerinage, au sanctuaire de Saint-Michel, près du mont Gargano. Là, dans ce sanctuaire vénéré, aussi remarquable par sa situation au sommet de l'Apennin que par la singularité de sa construction, Rainulf et ses compagnons avaient dévotement prié le saint archange de bénir leurs armes et de les assister dans leurs entreprises[3].

[1] Leo Ostiens., *Chronic. Mont. Cass.*, ap. Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. IV.

[2] Et de li Normand liquel avoient esté troiz mille, non remainstrent se non cinc cent. — Amato, *Ystoire de li Normand*, l. I, ch. XXII.

[3] Horum nonnulli Gargani culmina montis
Conscendere tibi, Michael archangele, voti
Debita solventes...
(Guill. Apul., ap. Muratori, *Script. Rer. ital.*, t. V.)

Comme ils attribuaient à son intervention les succès qu'ils avaient obtenus, ils ne manquèrent point, par une juste reconnaissance, d'élever à Aversa l'église dont nous venons de parler. Elle fut bâtie, ainsi que la forteresse, dans les formes robustes du style roman secondaire, tel qu'il était alors appliqué en Normandie. Ces deux monuments devinrent pour la contrée lointaine où ils furent édifiés, un spécimen curieux des différences pouvant exister entre les caractères propres à l'architecture lombarde et ceux qui, à la même époque, distinguaient l'architecture religieuse et militaire dans le nord-ouest de la France.

Avant les transformations que le goût moderne lui a infligés, il n'était pas sans intérêt de voir la vieille église dessiner, au milieu des beaux horizons de l'Italie méridionale, des profils et des arcs à plein cintre rappelant ceux qu'on rencontre sous le ciel brumeux de l'Occident. Cette vue et cette analogie frappaient d'autant plus le voyageur qu'elles étaient inattendues pour lui, et qu'elles contrastaient parfois avec l'impression que venait de lui causer peu auparavant l'aspect de quelques débris antiques montrant, ici la noble simplicité du style dorique, là, les formes élégantes du style corinthien. Remarquons, en outre, que pour l'esprit sérieux qui, dans l'étude de l'art et de l'histoire, ne cherche pas seulement des faits, mais aussi un sujet d'observations philosophiques, ces monuments, d'âges et de styles si différents, attestent une fois de plus que tout ne date pas d'hier, comme on le répète trop souvent aujourd'hui. Remontant, au contraire, bien loin dans le passé, ils s'y rattachent historiquement par une chaîne de traditions aussi anciennes qu'indissolubles. Restées debout sur les ruines des générations qui les élevèrent, ces œuvres des temps si éloignés de nous ne sont-elles pas comme les étapes marquant, aux yeux de l'observateur attentif, les liens de solidarité qui unissent tous les siècles, aussi bien que toutes les civilisations?

II

A la suite du premier établissement qui servit de lieu de ralliement et de refuge à tous les aventuriers de race normande, commence une nouvelle série de faits d'armes et de conquêtes bien plus extraordinaires, dont les membres d'une même famille furent les héros, et qu'on pourrait appeler le cycle des fils de Tancrède de Hauteville. Avec eux la scène ne tarde pas à présenter de plus larges proportions. Les perspectives s'étendent; les personnages grandissent, et les événements prennent un caractère véritablement épique. Vers ce temps-

là, vivait aux environs de Coutances, en basse Normandie, un vieux gentilhomme banneret qui, après s'être distingué dans maint combat sous le duc Robert le Diable, père de Guillaume le Conquérant, s'était retiré dans son château de Hauteville, où il voyait avec orgueil s'asseoir à sa table douze fils aussi vaillants que lui. Moins riche en domaines qu'en progéniture et en renommée, le vieux Tancrède regrettait parfois, en songeant à l'avenir, de ne pouvoir laisser à sa nombreuse lignée une fortune et un état dignes de son rang. Aussi éprouva-t-il une joie secrète, le jour où trois de ses fils, nommés Guillaume Bras de fer, Drogon et Humfroi, se décidèrent à partir sous l'habit traditionnel de pèlerins, dans le but d'aller chercher en Italie ce qu'ils n'avaient pas lieu d'espérer de l'héritage paternel. Pour les nouveaux venus, comme pour tant d'autres, le succès récompensa l'audace. D'abord vainqueurs des Arabes, puis des Grecs qui leur avaient refusé une part légitime de butin, ils s'unissent au prince de Bénévent et au comte d'Aversa, leur compatriote. Ils s'emparent bientôt de Melfi[1], et prenant une terrible revanche dans ces mêmes plaines de Cannes, naguère témoins de l'héroïque défaite des chevaliers normands, ils mettent en fuite la nombreuse armée du patrice grec Dokéan. Rien ne résiste à l'invincible épée de ces conquérants qui se présentaient comme les libérateurs du pays. Soumise en peu de temps par eux, toute la Pouille est divisée en douze comtés et assujettie à une sorte de constitution féodale dont Guillaume Bras de fer fut reconnu le chef principal. Trois ans après, en 1047, Drogon, successeur de son frère Guillaume, obtenait de l'empereur Henri III l'investiture des terres nouvellement conquises, et conservait, avec le titre de comte de Pouille, le droit de présider les assemblées où se réunissaient les comtes et les barons d'un ordre inférieur. La ville de Melfi devint en même temps le siége de ces assemblées, et le centre de cette république aristocratique dont les douze seigneurs principaux y occupaient une maison et un quartier séparés.

Fondée au dixième siècle par les Grecs, qui avaient remarqué les avantages d'une position aux bords de la Melfia et de l'Ofanto, Melfi ne tarda pas à prendre quelques accroissements sous la domination byzantine; mais elle ne devint réellement une place importante qu'à partir de la conquête normande. Couvrant le sommet d'une montagne escarpée dont ses murailles suivent les contours, elle occupe encore aujourd'hui la forte position choisie, il y a neuf siècles, par ses premiers fondateurs. A l'une des extrémités de la ville, et sur le

[1] Appula Normannis intrantibus arva, repente
Melfia capta fuit : quidquid prædantur, ad illam
Urbem deducunt.

(Guill. Apul., ap. Muratori, *loc. cit.*)

point culminant, s'élève le château qui, dans un assez bon état de conservation, offre un curieux modèle des constructions militaires bâties alors par les Normands. La position de la forteresse construite au bord même de l'escarpement au bas duquel la rivière forme un point de défense naturel, l'épaisseur des murailles et la hauteur des tours devaient en rendre l'accès bien difficile, pour ne pas dire impossible, à l'ennemi qui ne craignait pas d'en tenter le siége. Dans la partie basse de la ville se trouve la cathédrale dédiée à la Vierge, sous le vocable de l'*Assomption*. A côté on voit le Campanile, de forme carrée, aux proportions pleines de hardiesse et d'élégance, dont une inscription rappelle qu'il fut construit, en 1155, par Roger, roi de Sicile. Outre les beaux vergers attenant au palais épiscopal, de vastes jardins s'étendent dans l'espace vide que laisse l'enceinte de la ville, et en font un séjour d'autant plus agréable que le pays est très-fertile [1], et que l'extrême chaleur du climat y est tempérée par les brises venant des gorges élevées du mont Volture. C'est pour ce motif que l'empereur Frédéric II avait à Melfi une maison de plaisance où, pendant l'été, il fixait volontiers sa demeure.

De si brillants succès obtenus par trois pauvres chevaliers du Cotentin partis la besace sur le dos, devaient tenter deux autres fils du seigneur de Hauteville. Bientôt Robert, surnommé *Guiscard* ou l'*Avisé*, et Roger, son plus jeune frère, voulurent, eux aussi, quitter le manoir paternel pour élever encore plus haut que leurs aînés la bannière et la gloire de la famille. Au moment où ils arrivèrent en Italie, une vive réaction venait de se manifester contre les Normands. Enivrés de leurs faciles conquêtes, et se laissant entraîner à toutes sortes de rapines et de violences, ils ne justifiaient que trop le portrait qu'en a tracé leur historien Malaterra. « Les Normands, dit-il, sont astucieux et vindicatifs. L'éloquence et la dissimulation semblent héréditaires en eux. Ils savent s'abaisser jusqu'à la flatterie; mais si la loi ne les tient pas sous le joug, ils se livrent à tous les excès. Avides de richesses et de domination, il méprisent tout ce qu'ils possèdent, et espèrent tout ce qu'ils désirent. Ils aiment les chevaux, les belles armes, les plaisirs de la chasse. Mais dans les occasions pressantes, ils savent supporter patiemment toutes les privations et toutes les fatigues. »

Avec un pareil caractère les Normands n'avaient pas tardé à inspirer la défiance et la haine. Une conspiration s'étant formée contre eux parmi leurs ennemis et leurs alliés de la veille, Drogon fut as-

[1] ... Celeberrima, dives amæni
Fertilitate loci, Cereris nec egena, nec amnis.
(Guill. Apul., *loc. sup. cit.*)

sassiné dans une église, et plusieurs comtes, récemment établis dans la Pouille, tombèrent frappés par des poignards italiens. Toutefois, grâce à leur énergie et à leur courage, les Normands allaient comprimer ce mouvement insurrectionnel, quand le pape Léon IX, effrayé depuis longtemps de leur turbulente ambition, fit prêcher une croisade contre ces étrangers, qu'il dénonçait comme « des brigands impitoyables. » A la tête d'une armée de 12,000 hommes, composée de troupes italiennes et d'auxiliaires allemands qu'il avait demandés à l'Empereur, le pontife marche à la rencontre des Normands, qui n'avaient que 3,000 cavaliers et un petit nombre de fantassins à lui opposer. Au premier choc, les Italiens disparaissent et abandonnent les Allemands qui, plutôt que de trahir la cause qu'ils avaient juré de défendre, se firent tous tuer par les lances normandes. Ainsi les Anglo-Saxons, fidèles à leur serment et à la bannière de Harold, se feront tuer quelques années plus tard dans les plaines de Hastings. Par un trait de mœurs assurément digne de remarque, les vainqueurs ayant pris le pape qui s'était réfugié à Civitate[1], se jettent à ses pieds dès qu'ils l'ont reconnu et lui demandent humblement de les absoudre. L'absolution reçue, ils le laissent sur sa parole à Bénévent, où bientôt le pontife, regrettant le sang répandu, se décide à traiter avec eux. Les Normands lui rendent la liberté, mais après avoir obtenu de lui la confirmation, à titre de fief de l'Église, des conquêtes qu'ils avaient faites et qu'ils pourraient faire encore dans la Pouille et dans la Calabre. C'est de l'an 1053 que date ce premier acte de suzeraineté du saint-siége sur ce qui sera bientôt le royaume des Deux-Siciles.

De tous les chevaliers qui s'étaient distingués à la bataille de Civitate, celui qui, par son incomparable valeur, avait contribué le plus au succès de la journée, était Robert, surnommé Guiscard[2]. Mais les éminentes qualités réunies dans le héros que les Grecs, ses adversaires, ont comparé à Achille pour le courage et à Ulysse pour la prudence, devaient lui susciter d'abord d'implacables ressentiments et le réduire aux plus pénibles épreuves. Relégué dans le château de San Marco par la jalousie de son frère Humfroi, qui avait succédé à Drogon, en qualité de comte de Pouille, Robert, dénué de tout, n'ayant ni chevaux, ni armes, ni nourriture à donner à quelques aventuriers, ses compagnons, vécut plusieurs années aux dépens des

[1] Les historiens modernes donnent sans motif à ce lieu le nom de *Civitella*; mais Geoffroi de Malaterra l'appelle, dans sa chronique, *Civitata*, et d'autres anciens auteurs ont suivi son exemple. Civitate était située près de Dragonara, à 5 lieues de l'embouchure du Fortore.

[2] Le mot *Guiscard* ou *Wiscart*, dont la racine est *Wise*, est traduit dans les chroniques latines du temps par l'adjectif *callidus*, c'est-à-dire rusé, astucieux.

propriétaires et des campagnes du voisinage qu'il rançonnait sans pitié. La fortune, longtemps contraire, se plut tout à coup à le tirer d'une situation misérable pour le faire monter au premier rang. Humfroi étant mort en 1057, Robert Guiscard fut proclamé comte de Pouille, malgré les efforts d'une opposition nombreuse que son habileté parvint à déjouer. Cette élection sauva les Normands d'une ruine probable. Menacés de l'inimitié des Grecs, des Lombards, des Italiens, qu'ils avaient vaincus sans les dompter, en butte à la défiance du pape et de l'empereur d'Allemagne, qui redoutaient leur puissance, les conquérants n'auraient pas tardé à succomber sans doute s'ils n'eussent remis le pouvoir aux mains les plus dignes de l'exercer. Il fallait constituer l'autorité sur une large base, achever la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile, obtenir l'alliance du souverain pontife, et, sous l'empire d'une juste et habile administration, fondre ensemble les vaincus et les vainqueurs. Toutes ces difficultés, Guiscard sut les envisager et les résoudre avec le coup d'œil pénétrant et la décision du génie.

Nous ne rappellerons pas ici comment, après avoir pris un grand nombre de places, Robert, ayant fait comprendre au pape qu'ils avaient l'un et l'autre des intérêts communs à défendre contre les empereurs d'Allemagne, fut reconnu, au concile de Melfi, duc de Pouille et de Calabre, et comme feudataire de l'Église, reçut d'elle l'investiture solennelle en échange de son serment de fidélité [1]. Depuis peu consacrée en droit à l'égard des grands fiefs, la loi d'hérédité se trouva désormais applicable aux terres conquises ou à conquérir, que Guiscard tenait du saint-siége. L'autorité suprême ne dépendit plus d'une élection précédemment soumise aux caprices d'une noblesse turbulente ; elle se fonda sur l'investiture pontificale qui donnait à Robert Guiscard le droit de se choisir un successeur parmi ses enfants.

A ces avantages déjà si considérables, d'autres non moins importants vont bientôt s'ajouter. Tandis que l'ardeur belliqueuse de Roger, dirigée habilement par son frère aîné vers la conquête de la Sicile, enlevait aux Arabes ce beau et fertile pays, l'heureux Guiscard achevait d'enlever, sur la terre ferme, toutes les villes restées aux Grecs et aux Lombards. Quittant alors Melfi et les rudes sommets des Apen-

[1] Dans ce traité conclu à Melfi en 1059, et auquel le cardinal Hildebrand prit une part principale, Robert Guiscard, reconnu non-seulement duc de Pouille et de Calabre, mais aussi futur duc de la Sicile, « par la grâce de Dieu et de saint Pierre, » s'engageait pour lui et ses héritiers à payer au saint-siége, en qualité de vassal, un tribut annuel de douze deniers par chaque paire de bœufs. L'historien Giannone évalue à huit mille onces d'or la somme équivalente à ce tribut. — Giann., *Istor. civil.*, t. II, lib. IX, X.

nins, il vint, aux bords de la mer, dans la ville policée et savante de Salerne, établir le siége de sa puissance. Cette dernière conquête lui avait coûté de grands efforts. Pendant le siége de la ville, une pierre énorme lancée du haut des remparts ayant brisé une de ses machines de guerre, un éclat de bois l'avait blessé grièvement. Peut-être même eût-il échoué dans son entreprise, sans les forces nombreuses des Amalfitains, qui, jaloux et ennemis de Salerne, avaient offert au duc de Pouille de l'aider à s'en emparer. Ils devaient se repentir de leur proposition, car dans l'allié qu'ils avaient appelé, ils trouvèrent bientôt un maître. Riche et puissante cité maritime, Amalfi comptait alors 50,000 habitants, et son commerce en soieries, en perles, en métaux précieux s'étendait depuis le littoral de l'Afrique et de l'Arabie jusqu'aux rivages de l'Inde[1]. A peine entré dans Amalfi, Robert Guiscard y avait pris position, en y élevant, selon la coutume normande, plusisurs châteaux forts où il mit une garnison qui lui était toute dévouée. Puis, emmenant à sa suite les milices et les galères amalfitaines, il était parvenu, en 1077, à prendre enfin Salerne, dont le dernier prince, Gisulfe, fut contraint d'aller cacher au Mont-Cassin sa défaite et sa honte.

Une si haute fortune ne pouvait suffire encore à Guiscard, et l'empire d'Orient, dont il n'était plus séparé que par un bras de mer, semblait tenter ses regards et ses désirs ambitieux. Ayant marié l'une de ses filles à Constantin, fils de l'empereur Michel Ducas, il rêvait peut-être la conquête du trône des Césars byzantins, que venaient d'ébranler deux révolutions successives, quand, de Thessalonique, il fut rappelé à Rome pour secourir Grégoire VII assiégé dans le château Saint-Ange par l'empereur Henri IV. Le pontife à peine délivré de ses ennemis et conduit en sûreté à Salerne, l'infatigable Robert se hâte de retourner en Orient où il ne craignit pas de se mesurer avec les flottes redoutables des Vénitiens. Qui peut dire jusqu'où la fortune, secondée par toutes les ressources d'un génie audacieux, aurait pu conduire le héros normand, si une maladie épidémique n'eût frappé sous sa tente celui que le fer ennemi avait épargné dans tant de combats?

Le caractère aventureux qui avait signalé tous les actes de la vie de Robert Guiscard sembla le suivre jusque dans la mort. La galère qui ramenait son corps de Céphalonie, échoua sur les côtes de cette

[1] Nulla magis locuples argento, vestibus, auro,
Hac et Alexandri diversa feruntur ab urbe
Regis et Antiochi, gens hæc freta plurima transit :
His Arabes, Indi, Siculi noscuntur et Afri.

(Guill. Apul., *loc. sup. cit.*)

province d'Italie où il s'était naguère illustré par de si glorieux exploits; mais ses restes échappèrent au naufrage et purent être déposés dans les sépultures de Venosa qui a conservé les tombeaux des premiers conquérants de la Pouille, et par là justifie encore le vers aussi bien que l'éloge de Guillaume l'Apulien[1]. Ajoutons que l'épitaphe gravée sur la tombe de Guiscard répond moins à l'idée qu'on se fait de sa grandeur qu'au goût peu délicat de son époque. Nous la citerons pour que nos lecteurs puissent en juger par eux-mêmes.

HIC TERROR MUNDI GUISCARDUS HIC EXPULIT URBE
QUEM LIGURES REGEM, ROMA, ALEMANNUS HABET.
PARTHUS, ARABS MACEDUM QUE PHALANX NON TEXIT ALEXIN
AT FUGA; SED VENETUM NEC FUGA NEC PELAGUS[2].

Quant au rôle historique du premier duc de Pouille, de ses frères et de ses compagnons d'armes, il a été fort justement apprécié dans les lignes suivantes : « On ne peut lire, dit M. de Cherrier, cette grande page de l'histoire d'Italie, la conquête de Naples et de la Sicile par les aventuriers normands, sans être frappé de la valeur romanesque des fils de Tancrède de Hauteville, de l'audace avec laquelle ils osent attaquer une vaste contrée où leur petite troupe occupe une si petite place. Mais lorsque, après des prouesses dignes des héros de la Table ronde, on voit que les guerriers de la Normandie parviennent à fonder un trône solide parmi des écueils, qu'ils comprennent leur siècle et savent se faire adopter par les vaincus dont ils ont amélioré la condition, on admire leur rare habileté, on place leurs chefs bien au-dessus de la plupart des conquérants[3]. »

Transportons-nous maintenant à Salerne où Grégoire VII était mort avant son fidèle allié, et où celui-ci avait voulu lui ériger un tombeau dans la cathédrale même édifiée récemment par ses soins. Comme ce monument religieux nous intéresse autant à cause du nom de son fondateur que de la vénération inspirée par les restes d'un grand pontife, nous reproduirons ici les principaux traits de la description que nous en avons donnée ailleurs[4]. Reconstruite en 1080 par

[1] Urbs Venusina nitet tantis decorata sepulchris.
(Guill. Apul., lib. V, p. 278; ap. Murat., *Script. rer. ital.*)

[2] Ce Guiscard, la terreur du monde, a chassé de Rome
Celui que les Liguriens, les Romains et les Allemands ont pour roi.
Les Parthes, les Arabes, la phalange macédonienne n'ont pu protéger Alexis,
Mais la fuite. Quant aux Vénitiens, ni la fuite ni la mer [ne les a sauvés].

[3] De Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, Introduction.

[4] *Les monastères bénédictins d'Italie*, t. II, ch. XIX.

Robert Guiscard, cette église est dédiée à l'apôtre saint Matthieu, selon l'inscription gravée au-dessus de la grande porte de bronze s'ouvrant sur la nef centrale.

A DUCE ROBERTO DONARIS, APOSTOLE, TEMPLO :
PRO MERITIS REGNO DONETUR IPSE SUPERNO.

Son architecture présente, à l'intérieur surtout, la double combinaison du style normand et du style byzantin. Dans l'obligation où ils étaient de recourir, pour leurs constructions, à des architectes et à des ouvriers d'origine grecque, on dirait que les nouveaux conquérants de l'Italie aient fait avec les habitudes locales et les réminiscences apportées de leur pays natal une sorte de compromis dont la conséquence rationnelle fut l'emploi de l'un et de l'autre styles. Bien plus, comme si d'autres influences devaient encore se faire sentir pour donner à cet édifice un caractère plus complexe, on y retrouve çà et là quelques souvenirs de l'architecture sarrasine, mal dissimulés plus tard par des restaurations modernes. La façade principale est précédée d'un atrium ou porche quadrilatère, et l'espace qu'il renferme, autrefois rempli de terre apportée de Jérusalem, servit longtemps de lieu de sépulture aux nobles salernitains [1]. Par un nouvel exemple de ce mélange de styles que nous venons de signaler, l'antiquité grecque et latine revit dans ce *Campo-Santo* de Salerne sous la forme de colonnes provenant des temples de Pœstum et de sarcophages romains transformés en tombes chrétiennes. Parmi ces sarcophages, dont les bas-reliefs indiquent une bonne époque, il en est un d'un goût assez pur, représentant le combat des Lapithes et des Centaures, et qui nous a frappé par la singulière inscription qu'il porte, car elle établit comme un droit, au nom du jurisconsulte qui y repose, l'inviolabilité du tombeau qu'il s'est choisi. Remarquons aussi que les armoiries du défunt et la date de 1427, gravées sur ce sarcophage, font un contraste non moins étrange avec l'épisode mythologique qu'y sculpta la main d'un artiste grec.

En pénétrant dans l'intérieur du dôme de Salerne, l'œil est frappé d'abord du majestueux effet produit par ses trois nefs, de la diversité des marbres précieux qui le décorent et de la richesse de la mosaïque dont le grand arc et le fond de l'abside sont revêtus. On y

[1] Outre cet endroit réservé aux sépultures privilégiées, il y a près de l'église un ancien cimetière sur la porte duquel on voit une nacelle sculptée, avec ce fragment d'inscription que cite Ughelli dans l'*Italia sacra* :

Nave septima sit tibi terra levis
Quisquis huic tumulo posuit ardente lucernam ;
Illius cineres aurea terra tegat.

admire aussi deux chaires soutenues par des colonnes de porphyre et placées à chaque extrémité de la nef centrale. Au fond de l'abside, du côté oriental, se trouve une chapelle formant comme un sanctuaire à part, dont le pavé est en marbre, et les murailles sont couvertes de mosaïques. On y voit un autel richement décoré et réservé exclusivement, selon l'intention du donateur, aux souverains pontifes et aux cardinaux[1]. Vers la droite, une autre chapelle attire aussi l'attention par son extrême magnificence. Érigée aux frais du célèbre Jean de Procida, qui prit une part si importante à la sanglante tragédie des Vêpres siciliennes, cette chapelle est ornée d'une mosaïque et d'un superbe autel en bois sculpté, tout incrusté d'ivoire dans le meilleur style du treizième siècle. A gauche de la composition formant le sujet principal de la mosaïque se détache une grande image de saint Fortunat portant, mais sans couronne, le splendide costume des empereurs et tenant de la main gauche une croix latine qu'il montre de la main droite. L'aspect et la tenue du saint peuvent faire croire qu'il représente le roi Manfred, dont Jean de Procida fut le médecin, l'ami et le vengeur. Ce dernier figure lui-même à genoux devant l'image de saint Matthieu, avec cette inscription rappelant son nom et sa pieuse munificence :

HOC STUDIIS MAGNIS FECIT PIA CURA JOHANNIS
DE PROCIDA, DICI MERUIT QUE GEMMA SALERNI.

Par un rapprochement digne de remarque, c'est dans cette chapelle, bâtie à grands frais par l'un des plus énergiques défenseurs de la maison de Souabe, que sont déposés les restes du pontife qui fut le plus rude adversaire de la suprématie impériale. Avant de parvenir jusqu'au monument consacré à sa mémoire, on passe devant plusieurs tombes de cardinaux et d'archevêques qui sont là comme pour faire cortége au souverain pontife et garder fidèlement ses restes, après avoir, de son vivant, fidèlement suivi sa bonne et sa mauvaise fortune. En arrivant près du tombeau que nous étions venu chercher de si loin, quelle ne fut pas notre surprise de ne plus retrouver le

[1] Les vers suivants, que l'archevêque Guillaume y fit graver, indiquent cette intention formelle :

Ne populus temere sacram prorumpat ad aram,
Sitque salutiferis major reverentia sacris,
Sumptus et arbitrium Wuillelmi præsulis istis
Marmoreis titulis hanc cinxit et extulit aram.
Marmora pulchra nitent variis distincta lapillis,
O Matthæe, tuæ pulchra corona domus.
Tu sis quanta fuit devotio præsulis in te,
Devoti memorem te decet esse tui.

simple monument que Robert Guiscard, peu de jours avant de succomber lui-même, ordonna d'élever au pape qui l'avait précédé dans la mort? En effet, nous avions devant nous un tombeau en marbre dans le goût de la Renaissance, et l'inscription nous apprit bientôt qu'au seizième siècle le monument primitif étant tombé en ruines, l'archevêque de Salerne, Antoine Colonna, l'avait remplacé par celui que l'on voit maintenant. Après avoir dormi cinq cents ans dans sa tombe, Grégoire VII fut donc exhumé solennellement, et tous les assistants constatèrent que son corps était dans un parfait état de conservation, ainsi que les habits pontificaux dont il était encore revêtu. L'archevêque Colonna le déposa de ses mains dans la nouvelle sépulture qu'il lui avait fait ériger, et sur l'une des faces on grava une inscription rappelant, dans le style lapidaire du seizième siècle, les vertus héroïques et l'indomptable énergie du promoteur le plus ardent des droits et des libertés de l'Église romaine.

Quand on regarde la belle et expressive figure du pontife, qui offre quelques traits de ressemblance avec celle de Pie IX, on se plaît à y retrouver à la fois la douce sérénité du moine et l'inflexible fermeté du souverain. Dans cette contemplation nous oubliâmes vite, hâtons-nous de le dire, la déception que nous avions éprouvée d'abord en nous trouvant en face d'un tombeau qui, au lieu de dater de 1085, ne comptait environ que trois siècles d'existence. Qu'importe, après tout, au voyageur qui fait un pèlerinage au tombeau d'un personnage célèbre, qu'importe la froide pierre qui recouvre sa dépouille mortelle? Que cette pierre soit de granit ou de marbre, qu'elle soit belle de sa nudité ou chargée d'ornements, elle n'est rien pour la mémoire de celui dont elle consacre le souvenir. Planant au-dessus du sépulcre, la renommée de l'illustre défunt ne grandit-elle pas chaque jour dans la reconnaissance et l'admiration de la postérité? Telles furent du moins nos impressions personnelles après nous être arrêté longtemps près du tombeau de Grégoire VII. Jamais peut-être ne nous apparut plus grande la mission de ce fils d'un pauvre charpentier de Soana, qui d'abord simple moine, puis cardinal, fut l'âme du saint-siége sous trois papes, et, devenu pape à son tour, voulut rendre au clergé sa pureté primitive et affranchir l'Église de toute dépendance temporelle, qui conçut le premier la pensée des croisades, et triomphant à Canossa, puis chassé de Rome, sa capitale, vint se réfugier à Salerne, où bientôt il exhale sa pensée et sa vie avec ces dernières paroles : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité; voilà pourquoi je meurs dans l'exil. »

Outre la dépouille mortelle de Grégoire VII, la cathédrale de Salerne renferme le corps de l'apôtre saint Matthieu, sous l'invocation duquel elle fut, comme nous l'avons dit, placée par son fondateur.

Sur l'invention de ces reliques et la translation solennelle qui en fut faite en l'an 1080, l'histoire a conservé une lettre fort intéressante écrite par Grégoire VII à son ami Alfano, archevêque de Salerne, pour le féliciter d'avoir retrouvé si heureusement le corps du bienheureux apôtre. Cette découverte inattendue, disait la lettre pontificale, donnait le juste espoir que l'Église du Christ, après tant d'orages, devait enfin toucher au port comme ces reliques, qui, autrefois poussées vers les rivages de l'Italie, allaient être transférées dans la nouvelle basilique élevée par le duc Robert [1]. Quelle série de circonstances particulières avait ainsi amené d'Héropolis à Salerne le corps du saint évangéliste qui, après avoir quitté ses fonctions de publicain en Galilée pour répondre à l'appel de son divin Maître, avait prêché l'Évangile en Judée, en Éthiopie et en Perse, et avait fini par mourir confesseur de la foi dont il était l'apôtre? C'est ce que ne nous apprend pas la lettre adressée à l'archevêque de Salerne, et ce qui sans doute, au onzième siècle, servit de texte à quelque merveilleuse légende; peut-être même Alfano, l'un des meilleurs poëtes du temps, la célébra-t-il dans des vers aujourd'hui perdus ou ignorés. Quels que soient d'ailleurs les faits qui accompagnèrent l'invention des reliques de saint Matthieu, le sanctuaire où elles reposent n'en est pas moins devenu, depuis près de huit cents ans, un but d'innombrables pèlerinages que renouvelle sans cesse la dévotion populaire. Comme on allait autrefois à Saint-Jacques-de-Compostelle visiter le tombeau d'un illustre apôtre, on se rendait à Salerne pour acquitter un vœu fait à l'évangéliste saint Matthieu; puis, le vœu accompli, les pèlerins, suivant l'usage traditionnel, se dirigeaient vers le bord de la mer, et, s'arrêtant à l'endroit même où le corps du saint avait abordé, ils y recueillaient quelques-unes de ces écailles aux reflets roses et nacrés, que les flots jettent chaque jour sur le rivage. Attachés à leurs vêtements et à leurs chaperons, ces fragiles trophées d'un lointain pèlerinage étaient pieusement rapportés par eux dans leur pays natal. Ils étaient distribués ensuite entre les parents et les amis, et bientôt, pendant les loisirs de la veillée, ils donnaient matière à de longs récits sur les événements du voyage, la description des lieux parcourus et les miracles dus à la puissante intercession de l'apôtre. Avec la foi simple des âges qui précédèrent le nôtre, ces vieilles et naïves dévotions ont disparu peu à peu de nos mœurs. Pour nous, après avoir visité le tombeau du saint évangéliste, nous sommes revenu, comme le dit Ozanam, à son retour d'Espagne, « les mains vides d'écailles, mais pleines de ces feuilles légères où le voyageur a crayonné ses premiers souvenirs,

[1] Gregor. VII, *Epist.* VIII.

se promettant vainement de les retoucher plus tard. » A l'exemple de l'auteur d'un *Pèlerinage au pays du Cid*, nous offrons le modeste tribut de ces feuilles légères à ceux qui veulent bien accueillir avec sympathie le fruit de nos recherches et de nos travaux. Heureux si les notes de voyage que nous leur présentons ici contribuent, nous ne dirons pas — telle n'est point notre prétention — à charmer les loisirs de leurs veillées, mais à répandre au moins sur les monuments et les souvenirs dont nous parlons l'intérêt dont ils sont dignes.

Au nombre des fondations normandes qui suivent de près la mort de Robert Guiscard, il faut placer celles des monastères de *Santa Maria* et de *San Stefano in Bosco*, appelé plus tard *della Torre*. Les terres dépendantes de ces deux colonies de chartreux furent données à saint Bruno par Roger, comte de Sicile, alors que le pieux ascète, fuyant le tumulte de Rome où l'avait appelé le pape Urbain II, son ancien élève à l'école de Reims, était venu chercher une solitude profonde dans les montagnes de la Calabre. Une légende, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours parmi les populations italiennes, raconte que l'intrépide conquérant de la Sicile chassant un jour dans les Apennins, non loin de Squillace, fut surpris de voir ses chiens s'arrêter en aboyant à l'entrée d'une caverne creusée dans le roc. Il s'approche et découvre au fond de la grotte des étrangers qui, revêtus de la robe blanche de moines, chantaient à genoux des hymnes au Seigneur. Roger descend aussitôt de cheval, s'avance vers le groupe des religieux, les salue et les interroge. En réponse à ses questions, l'un d'eux, remarquable par son visage calme et austère, se présente et lui dit : « Je suis un humble serviteur de Dieu, et dans le siècle j'ai nom Bruno ; ceux-ci sont mes compagnons, qui cherchent ici, comme moi, la retraite et le silence. » Au nom de Bruno, déjà si connu et si vénéré, le comte s'incline avec respect, offre des présents que le saint refuse d'un ton simple et doux, et il s'éloigne de ce lieu sans pouvoir détacher son esprit de l'heureuse et singulière rencontre qu'il venait de faire.

Nous ne sommes pas de ceux qui affectant un vain rigorisme sous prétexte d'exactitude dans le choix et la critique des faits, se plaisent à enlever aux légendes, ces fleurs de l'histoire, toute leur grâce et tout leur parfum. Mais quel que soit le charme poétique du récit qui précède, il est difficile d'en concilier quelques détails avec les documents authentiques se rapportant aux deux fondations que nous avons rappelées plus haut [1]. Ces documents établissent que l'arrivée de Bruno en Italie, où l'avait précédé sa grande réputation de

[1] Consulter la *Vie de saint Bruno*, dans les *Acta sanctorum*, t. XLVII, où se trouvent les divers témoignages rapportés et contredits par les Bollandistes.

sainteté, et ensuite son séjour à Rome, où le pape, après l'avoir reçu avec les plus grands honneurs, lui avait offert l'archevêché de Reggio, en Calabre, étaient des faits trop notoires pour qu'ils fussent ignorés du comte de Sicile. D'ailleurs le pieux fondateur de l'ordre des Chartreux lui avait donné avis de sa venue, comme on le voit par une charte de Roger datée du mois de mars 1093, et attestant que, sur l'invitation qui leur fut faite par le prince normand de se fixer en Calabre, Bruno et ses compagnons s'établirent d'abord en un lieu sauvage appelé *Arena*, et situé à une faible distance de la petite ville de Stilo. L'année suivante, une autre charte, confirmée par Guillaume, duc de Pouille, concéda aux solitaires le monastère de *Santa Maria* et l'ermitage *della Torre*. Ce fut de cette dernière retraite, où il s'était confiné dans le but de s'y soumettre à une vie plus austère, que saint Bruno fut appelé, en 1098, pour conférer le baptême à l'enfant qu'Adélasie, femme du comte Roger, venait de mettre au monde. La cérémonie eut lieu dans l'église de Mileto, et le Normand Lanvin, l'un des chartreux qui avait suivi saint Bruno en Italie, fut le parrain de l'enfant nouveau-né[1]. L'eau régénératrice, versée par la main d'un saint sur le front de cet enfant, lui porta bonheur. D'abord héritier du comté que lui laissa son père, puis de toutes les provinces de terre ferme soumises aux Normands, il devait plus tard, sous le nom de Roger II, recevoir le titre de roi et couronner, en fondant le royaume des Deux-Siciles, l'œuvre et la gloire de sa race

III

Pendant que Roger *Bursa*, né du second mariage de Robert Guiscard avec Sichelgaïte, régnait obscurément sur les provinces de l'Italie méridionale, son frère aîné, Bohémond, qui n'avait recueilli de l'héritage paternel que la principauté de Tarente, partait avec les premiers croisés pour aller s'illustrer en Orient et y conquérir

[1] Un ancien poëme, conservé par Camillo Tutini et cité par les Bollandistes, rappelle ainsi le souvenir de ce baptême :

> Baptisatur et lavatur
> Sacro puer flumine.
> Lanvinus est patrinus
> Nobilis Northmannicus ;
> Tumque sacro de lavacro
> Olivo Bruno inungitur ;
> Militensis nam ostensis
> Gaudebat ecclesia, etc.

une souveraineté. Issu d'une première union du duc de Pouille, Bohémond, malgré son courage, sa force surhumaine et les qualités extérieures qui devaient le recommander aux Normands, n'avait pu faire prévaloir ses droits sur ceux de Roger Bursa, que soutenaient les vœux de la population lombarde et les intrigues de sa mère Sichelgaïte. Cette femme, ambitieuse et violente, était fille de Gisulfe, prince de Salerne, et Guiscard l'avait épousée à cause de son illustre origine, après avoir répudié la douce Albéréda, première compagne de sa modeste fortune. A une profonde habileté, Sichelgaïde unissait un caractère des plus énergiques et un courage au-dessus de son sexe, ce qui explique l'ascendant exercé par elle sur son époux, qu'elle ne craignait pas de suivre dans ses expéditions les plus dangereuses. Pendant la guerre qu'il soutint contre l'empereur Alexis, elle prit la part la plus active à la terrible bataille livrée par Guiscard à l'armée des Grecs, forte de 70,000 hommes. A la tête des plus braves auxiliaires de ces derniers figurait un corps de Varangiens, Saxons proscrits par les lois rigoureuses de Guillaume le Conquérant, et qui, armés de lourdes haches, brûlaient de venger sur les Normands d'Italie la défaite de leurs frères aux plaines de Hastings. « Guiscard fut digne de ce péril, dit M. Huillard-Bréholles: se défiant des Italiens de son armée, il brûla ce qui lui restait de vaisseaux et de bagages, pour ôter à la fuite tout moyen et tout prétexte, recommanda aux siens de combattre comme si le champ de bataille était le lieu de leur naissance et de leur sépulture, et attendit de pied ferme cette multitude, qui s'avançait serrée et bruyante *ainsi qu'une nuée de sauterelles* [1]. Au premier choc des Varangiens, les Lombards et les Calabrais prirent la fuite; mais la retraite était coupée, et Robert Guiscard parvint à les rallier. Sichelgaïte combattit vaillamment à côté de son époux. Blessée d'un trait, elle ne cessa de ranimer le courage et l'émulation des siens [2]. Les huit cents chevaliers qui formaient le corps de bataille réussirent enfin à prendre les Varangiens à découvert, et les lances normandes triomphèrent encore une fois des haches saxonnes [3]. »

[1] More locustarum montes et plana teguntur.
(Guill. Apul., ap. Murat., *loc. cit.*)

[2] « Sans être Minerve, elle combattit comme Pallas, » dit Anne Comnène. L'honnête Apulien est plus simple et plus vrai :

Uxor in hoc bello Roberti forte sagitta
Quadam tacta fuit : quo vulnere territa, nullam
Dum sperabat opem, se pene subegerat hosti.
(Ap. Murat., *loc. cit.*)

[3] *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands dans l'Italie méridionale*, p. 10.

Quels qu'aient été ses actes de courageux dévouement, Sichelgaïte n'en fut pas moins accusée, dans les chroniques anglaises[1], de s'être laissée gagner ensuite par l'or de l'empereur grec, et d'avoir, au moyen du poison, hâté la mort de son mari. S'il faut en croire un autre témoignage, elle aurait même tenté, du vivant de Robert Guiscard, d'empoisonner son beau-fils. Voici en quels termes le chroniqueur normand Ordéric Vital raconte cette dramatique scène de famille, qui se passe, au onzième siècle, dans un château fort de la Pouille. « Bohémond, dit le chroniqueur, étant revenu de Grèce, malade des suites de ses blessures, fut envoyé par son père aux médecins de Salerne. Sichelgaïte les décida secrètement à l'empoisonner. Bohémond, se sentant mourir, avertit Guiscard, qui fait aussitôt venir sa femme. « Bohémond est-il vivant? lui demande-t-il d'un ton « sévère. —Je ne sais, Seigneur, » répond-elle. Alors Guiscard : « Ap-« portez-moi, s'écrie-t-il, le texte du saint Évangile et mon épée. » Puis, saisissant le glaive, il fait ce serment sur le livre sacré : « Tu « m'entends, Sichelgaïte, je jure par ce saint Évangile que si mon fils « Bohémond meurt de la maladie dont il est atteint, je te tuerai avec « cette épée! » Celle-ci, effrayée, prépare un antidote qu'elle envoie aux médecins. Bohémond guérit; mais, ajoute Ordéric Vital, il demeura pâle tout le reste de sa vie. » Quel émouvant tableau présenté par le chroniqueur! Quelles mœurs dures et violentes! Comme dans ce dialogue en action le narrateur a peint avec une concise énergie la lutte entre la tendresse du père et la perversité de la marâtre, lutte dont le père sort vainqueur, parce que l'amour, quand il est vrai, triomphe de tout, même de la mort!

Personne n'ignore comment Bohémond, parti ensuite pour la croisade, tenta vainement d'entraîner Godefroy de Bouillon à la conquête de Constantinople, où lui-même, comme son père l'avait aussi désiré, aurait voulu s'asseoir sur le trône des Comnènes. Après s'être couvert de gloire à la bataille de Dorylée, dans laquelle il soutint seul, à la tête de la première division des croisés, le choc de l'innombrable armée des infidèles, il participa non moins activement à la prise d'Antioche, dont la souveraineté lui fut, en 1098, accordée comme prix de ses exploits. A la suite d'expéditions aventureuses, où nous le voyons successivement prisonnier des Turcs, vainqueur des Grecs, puis contraint par ces derniers de subir les plus dures conditions de paix, il était revenu en Italie pour y préparer une nouvelle prise d'armes contre l'empereur Alexis Ier, quand la mort l'arrêta

[1] Ce sont les chroniques de Guillaume de Malmesbury et de Roger de Hoveden. Geoffroy de Malaterra et Romuald de Salerne, qui n'étaient pas animés de sentiments de malveillance contre une princesse d'origine lombarde, ne font aucune mention de ce crime dont il est difficile d'établir les preuves.

tout à coup, au mois de février de l'an 1111. Quatorze jours auparavant, selon la remarque du chroniqueur Romuald de Salerne, Roger Bursa, son frère et son compétiteur au duché de Pouille, avait aussi succombé à une maladie soudaine[1]. Le corps de Bohémond, prince de Tarente et d'Antioche, fut inhumé à Canosa[2], dans l'église de San Sabino, qu'il avait fait construire et que, sur sa prière, le pape Pascal II avait consacrée solennellement. Sa mère, Albéréda, qui, en raison même des injustices dont son fils avait souffert, l'avait toujours aimé tendrement, voulut présider en personne à la construction du tombeau qu'elle lui destinait. Attenant à l'église de San Sabino, il rappelle le style latin par ses arcs en plein cintre, les crochets et les triples rangs de feuillage touffus dont les chapiteaux des colonnes sont ornés ; mais la forme exactement cylindrique de ces colonnes, le biseau des moulures et la coupole qui surmonte le monument indiquent assez, d'autre part, l'influence du style oriental. De chaque côté de la porte se dessinent des arcades en retrait, soutenues par des piliers que décorent des chapiteaux où des têtes d'hommes s'encadrent entre des griffons et d'autres figures fantastiques. La coupole, dont la partie supérieure est un peu surbaissée, est percée de baies à plein cintre que séparent d'élégantes petites colonnes à chapiteaux historiés. Autour de cette coupole on lit les vers suivants, gravés en creux et relevés par une couleur rouge :

MAGNANIMI SYRIÆ JACET HOC SUB TEGMINE PRINCEPS
QUO NULLUS MELIOR NASCETUR IN ORBE DEINCEPS.
GRÆCIA VICTA QUATER, PARS MAXIMA PARTHIA MUNDI
INGENIUM ET VIRES SENSERE DIU BUAMUNDI.

[1] Romuald. Salern., ap. Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. VII.

[2] La ville de Canosa, qui ne doit pas être confondue avec le bourg et le célèbre château de Canossa, dans le duché de Modène, était anciennement connue sous le nom de *Canusium*, et Horace, dans le récit de son voyage à Brindes, parle du site où elle est placée. Ayant déjà une certaine renommée à cause de ses monuments et du voisinage de la plaine de Cannes, cette ville, de nos jours, a pris une véritable importance au point de vue archéologique, par suite de la découverte qu'on y a faite de tombeaux souterrains creusés dans le roc et formant un cimetière antique. Une porte, quelques gradins et un petit vestibule soutenu par deux piliers carrés précèdent la chambre sépulcrale. Au milieu du fronton triangulaire surmontant la porte se dessine une lyre, instrument inventé par le dieu qui, selon la mythologie, conduit les morts aux enfers. Dans l'intérieur orné de bas-reliefs sculptés sur le tuf et représentant divers animaux, on trouva un guerrier couché sur une estrade, et dont le corps était revêtu d'une cuirasse. On découvrit aussi des vases peints sur lesquels étaient figurés les Enfers avec les supplices de Sisyphe et de Tantale, les mystères orphiques et éleusiniens, ainsi que l'histoire de Médée. — Sur ces tombeaux de Canosa, tout différents de ceux de Pœstum et de Polignano, voir la description donnée par Millin.

HIC ACIE IN DONA [1] VICIT VIRTUTE ABENA
AGMINA MILLIENA, QUOD ET URBS SAPIT ANTIOCHENA [2].

Une porte en bronze, d'un travail curieux dénotant le goût purement arabe et produisant un bon effet, malgré son irrégularité, donne accès dans le tombeau. Des trois arabesques qui ornent le battant de gauche, celle du haut n'a point conservé les figures en émail ou en métal précieux, qui autrefois contribuaient à la rehausser. Ce battant est couvert de quatre inscriptions en vers latins célébrant d'une manière pompeuse les qualités de Bohémond. Sur le battant de droite sont représentés plusieurs personnages auxquels la tête manque et dont les attitudes indiquent des sujets pieux, tels que Jésus faisant toucher ses plaies à saint Thomas. Dans la partie supérieure et inférieure court un cordon d'arabesques finement ciselées, et où s'entrelacent des oiseaux et des animaux de forme étrange. Enfin, l'inscription placée sur le dernier compartiment :

MELFIÆ CAMPAN. ROGERIUS FECIT HAS JANUAS ET CANDELABRUM,

nous apprend qu'un artiste normand, nommé Roger, fit à Melfi de Campanie, c'est-à-dire à Amalfi, les portes et le candélabre du tombeau élevé à Bohémond. Le genre de dessins et l'ornementation de cette partie du monument font voir que l'artiste s'est inspiré du goût arabe, et le nom même de la ville où il travailla, suffit à expliquer comment, bien qu'il fût d'origine normande, il a subi cette influence.

Par un sentiment d'affection maternelle qui devait la suivre jusque dans le tombeau, Albéréda eût voulu que sa dépouille mortelle reposât près de celle de son fils bien-aimé. Ce désir ne fut point satisfait, car elle fut enterrée à Venosa, dans l'abbaye de la Sainte-Trinité, qu'elle avait comblée de ses bienfaits et où elle avait passé ses derniers jours. L'inscription placée sur sa tombe explique, sous une forme délicate, le sentiment qui, survivant à la défunte, la porte

[1] Expression obscure renfermant peut-être une allusion aux douze divisions que formait l'armée des Croisés au siége d'Antioche. Mais si c'est là le sens, il renferme une inexactitude historique, car à ce siége la douzième division, et non la dixième, était commandée par Bohémond.

[2] Le prince magnanime de la Syrie gît sous ce dôme.
Nul, plus brave que lui, ne naîtra désormais dans l'univers.
La Grèce quatre fois vaincue, le pays des Parthes, le plus vaste État du monde,
Ont éprouvé longtemps le génie et les forces de Bohémond.
Celui-ci avec une troupe... a vaincu, guidé par son courage,
Des milliers d'ennemis, ce que n'ignore pas la ville d'Antioche.

encore à se rapprocher, par la pensée, de celui dont elle avait été si souvent séparée pendant la vie :

GUISCARDI CONJUX ALBEREDA HAC CONDITUR ARCA :
SI GENITUM QUÆRIS, HUNC CANUSINUS HABET[1].

Sous le règne de Roger II, qui, en réunissant l'héritage paternel à celui de son cousin Guillaume, duc de Pouille, devint le premier roi de la dynastie normande, beaucoup de monuments furent fondés ; mais, dans le nombre, beaucoup aussi ont disparu. Il en est pourtant quelques-uns qui, ayant échappé à la ruine ou à la mutilation, méritent d'être cités par nous. Telle est, à Palerme, l'église de *Santa Maria dell' Ammiraglio*, qui a conservé de l'époque normande des parties fort intéressantes à étudier. Construite en 1143 par Georges d'Antioche, commandant de la flotte du roi Roger, elle rappelle par son plan, qui est en croix grecque, les traditions du rite byzantin, auquel se rattachait le vaillant amiral. Les trois nefs divisant l'intérieur de l'église, sont soutenues par des colonnes de granit oriental à chapiteaux dorés, sur lesquels retombent des arcades à plein cintre. L'ornementation consiste principalement en mosaïques, dont plusieurs remontant à la construction primitive, représentent des personnages contemporains, entre autres Roger II, qui porte le riche costume des princes grecs, avec la dalmatique, dont les souverains ont longtemps conservé l'usage pour leur sacre. Il est figuré, recevant la couronne royale des mains du Sauveur, allusion à l'acte important dans lequel ce prince avait reçu, en 1139[2], l'investiture de son royaume. Une autre mosaïque montre le même roi Roger, prosterné devant la Vierge, qui tient à la main un rouleau, sur lequel est inscrite une charte grecque. Placé à l'un des angles du tableau, le Christ semble approuver ce qui se passe entre sa mère et le prince normand. L'église de *Santa Maria dell' Ammiraglio*, l'une des mieux conservées de la période dont nous nous occupons, était, en raison de son caractère oriental, fort admirée au douzième siècle. Nous en trouvons un curieux témoignage dans l'éloge qu'en fait l'écrivain arabe,

[1] L'épouse de Guiscard, Albéréda, est renfermée dans ce tombeau :
Si vous cherchez son fils, c'est Canosa qui le possède.

[2] En vertu d'une bulle de l'antipape Anaclet, que le prince normand soutenait et dont il avait épousé la nièce, Roger II fut couronné roi à Palerme, le 25 décembre 1139, et non le 1er mai de la même année, comme le prétendent Fazelli et plusieurs autres historiens de la Sicile. Après la mort d'Anaclet, Roger s'étant réconcilié avec Innocent II, qu'il avait fait prisonnier, mais traité avec beaucoup de respect, obtint du pape la confirmation de son titre de roi, moyennant le serment de foi et hommage et le tribut annuel de 600 pièces d'or. — Baronius, *Annal. eccles.*, *ad ann.* 1139.

Mohammed-Ebn-Djobaïr qui la visitait à cette époque. « Une des œuvres les plus remarquables des chrétiens que nous ayons vues ici, écrit-il, c'est l'église qu'ils appellent de l'Antiochéen. Nous l'avons visitée le jour de Noël, jour de grande fête pour eux, et, en effet, beaucoup d'hommes et de femmes y étaient rassemblés. Entre les différentes parties de ce bâtiment, nous avons distingué une très-remarquable façade, dont nous ne saurions faire la description, et sur laquelle nous préférons nous taire, car c'est le plus beau travail du monde. Les murailles intérieures du temple sont dorées, ou pour mieux dire, elles sont toute une pièce d'or. On y remarque des tables de marbre de couleur dont on n'a jamais vu les pareilles, qui sont relevées par des cubes de mosaïque en or, et couronnées de branches d'arbres en mosaïque verte. Des soleils en verre doré, rangés en haut, rayonnaient d'une lumière à éblouir les yeux, et jetaient dans l'esprit un tel trouble que nous implorions Dieu de nous en préserver. Nous apprîmes que le fondateur, dont cette église a pris le nom, y a consacré des quintaux d'or, et qu'il était vizir de ce roi polythéiste. Cette église a un beffroi soutenu par des colonnes de marbre, et surmonté d'un dôme qui repose aussi sur d'autres colonnes. C'est une des plus merveilleuses constructions que l'on puisse voir[1]. »

Nommons aussi la *Capella palatina*, terminée en 1132 par ce même Roger, et faisant partie du château fort que commença Robert Guiscard, et qu'achevèrent les princes normands, dont il était la résidence habituelle. Cette forteresse, à laquelle l'empereur Frédéric II et son fils Manfred ajoutèrent de nouvelles constructions, cessa d'être habitée par les vice-rois espagnols qui lui préféraient le château de Castellemare ; mais elle fut réoccupée en 1550 par don Juan de Vega. Une partie de la façade de cette résidence royale a conservé son ancien caractère, ainsi que ses fenêtres à forme ogivale. Des tours élevées par les Normands à chacun des quatre angles, celle de *Santa Nimfa* est la seule qui ait gardé son style primitif. Un escalier, auquel on accède par la dernière porte située à gauche, conduit à une galerie intérieure, de forme carrée, dont les arcs reposent sur des colonnes rondes. A l'étage supérieur règne une seconde galerie, offrant des dispositions à peu près semblables, qui contrastent avec celles que présentent les étages inférieurs, autrefois réservés aux domestiques et aux prisonniers.

Après cette rapide esquisse du château royal de Palerme, situé dans la partie la plus haute de la ville, il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler la description qu'en donne aussi l'écrivain arabe,

[1] Mohammed-Ebn-Djobaïr, *Voyage en Sicile*, traduit par Amari.

déjà cité par nous, et qui parle ainsi de la principale résidence des princes normands : « Nous traversions des esplanades, des portes et des tours appartenant au roi, où se présentaient à la vue tant de bâtiments élevés, d'amphithéâtres en gradins, et de loges destinées aux gens de service de la cour, que nos yeux en restèrent éblouis et nos esprits stupéfaits... Nous remarquâmes une salle bâtie dans une vaste cour, enclavée dans un jardin. Des portiques continus suivaient le périmètre de la cour, et la salle qui en occupait toute la longueur, avait de telles dimensions et des tourelles si hautes, que nous en fûmes étonnés. Quelqu'un nous apprit que c'est la salle à manger du roi et de sa compagnie, et que les magistrats, les gens de service et les employés des administrations restent assis en présence du roi sous les portiques et dans les loges[1]. »

Dans l'antique demeure des princes normands et souabes, ce qui attire le plus aujourd'hui, c'est assurément la *Capella palatina*. On y arrive par un portique, composé d'arceaux à cintres rentrants, et soutenu par neuf colonnes, dont huit sont de granit égyptien, et une de marbre blanc. Il est orné, dans ses diverses parties, de bas-reliefs, de mosaïques, d'incrustations en marbre, et d'inscriptions dont trois, placées sur l'une des faces extérieures et rédigées en latin, en grec et en arabe, font mention de l'horloge exécutée par l'ordre du roi Roger en l'année 1142[2]. «La chapelle, dans laquelle on entre par le côté, présente la forme d'une croix latine. Elle a trois nefs terminées en cul-de-four, et une coupole au-dessus de l'intersection de la croix. Les arceaux sont portés par des colonnes de granit à chapiteaux dorés. La partie inférieure des murailles est revêtue de plaques en marbre blanc et en porphyre ; sur tout le reste s'étendent des mosaïques à fond doré, dont quelques-unes ont été restaurées au quinzième et au dix-huitième siècle. Celles qui décorent la partie postérieure de la chapelle sont fort belles, mais plus modernes, ce me semble, que celles de la grande nef ; j'ai surtout remarqué au fond de la nef de droite une Sainte Anne parfaite de dessin et de couleur. Les mosaïques de la coupole représentent le Christ à mi-corps, avec des anges qui occupent tout le pourtour ; on a malheureusement gâté, pour pratiquer une tribune royale, celles du transsept gauche. Les fenêtres en petit nombre, sont en lancettes et peu élevées. Le plafond de la nef principale est voûté, orné de caissons et de pendentifs, et couvert de couleurs brillantes, comme les plafonds sarrasins ; ceux des bas-côtés sont plats, inclinés sur les murs extérieurs, découpés et

[1] Mohammed-Ebn-Djobaïr, *Voyage en Sicile*.

[2] Voici le texte latin de l'une de ces inscriptions : *Hoc opus horologii precepit fieri dominus et magnificus rex Rogerius, anno incarnationis dominice MCXLII, mense martio, indictione V, anno vero regni ejus XIII feliciter*.

peints. Au centre se lit une inscription en caractères cufiques. La chaire, formée de marbre blanc, de mosaïques et d'une grande table de porphyre, est soutenue par six colonnes en marbre, dont deux sont très-historiées. A côté on remarque un candélabre en marbre blanc de plus de dix pieds de hauteur ; il repose sur des lions qui dévorent des hommes et des animaux[1]. »

De la même époque que cette chapelle si remarquable, qui fut l'œuvre collective d'architectes grecs et arabes[2], date l'église de *San Giacomo la Mazzara*, commencée sous le comte Roger et achevée sous le prince, son fils et son successeur. A cette période se rattachent encore les églises de la *Maggione*, érigée en 1150, par Matteo de Salerne, chancelier de Sicile pendant la minorité de Guillaume II, et de *San Giovanni degl' Eremiti*, terminée vers 1132, que distingue un caractère tout à fait oriental. Près de la cathédrale, on remarque aussi le couvent de *San Salvadore*, dont Robert Guiscard jeta les fondements, et auquel le roi Roger fit faire des additions considérables. Mais de tous les édifices religieux de la ville, dont la fondation remonte à l'époque normande, le plus important est le dôme que construisit l'archevêque Gauthier Offamilio, qui, après avoir été le précepteur du jeune Guillaume II, avait échangé le titre de doyen d'Agrigente pour le siége métropolitain de Palerme[3]. Par une de ces transformations si fréquentes dans les monuments que nous décrivons, le dôme fut commencé en 1166, sur les ruines d'une mosquée que les Arabes avaient eux-mêmes élevée sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale. Depuis l'année 1185 [4], époque où il fut achevé et

[1] Nous avons cru devoir emprunter cette description fort exacte de la *Chapelle palatine* au *Voyage en Sicile*, de M. Félix Bourquelot, ouvrage écrit avec un soin consciencieux et dont l'auteur, membre de la Société des antiquaires de France et professeur à l'École des chartes, a été récemment enlevé par une mort soudaine au monde érudit et lettré.

[2] Parmi plusieurs chartes fort curieuses que possède l'*Archivio* de Palerme, et relatives à la chapelle palatine, il en est une qui contient l'acte de fondation donné par le roi Roger. Cet acte est brodé d'or sur une étoffe de soie couleur de pourpre. Après Roger qui, comme on l'a vu, acheva la chapelle en 1132, Guillaume I[er] fit terminer la décoration en mosaïques.

[3] Ce riche et puissant prélat était Anglais d'origine. Suivant une tradition sicilienne, il aurait affecté à la construction de la cathédrale de Palerme, qui dut coûter des sommes considérables, un trésor qu'il avait trouvé dans l'église du Saint-Esprit.

[4] Nous donnons ici les premiers vers d'une inscription qui rappelle cette date :

Si ter quinque minus numeret de mille ducentis
  Inveniet annos, Rex pie, Christe, tuos,
Dum tibi constructam præsul Gualterius aulam
  Obtulit, officii post tria lustra sui,
Aurea florebant Wilhelmi regna secundi,
  Quo tantum tanto sub duce surgit opus.

consacré, le temps et les révolutions ont amené bien des changements dans cet édifice, tel qu'il fut élevé au douzième siècle. Toutefois ce qui en subsiste, c'est-à-dire l'extrémité orientale, une partie de l'aile méridionale où l'on voit des fenêtres à ogives, et la crypte dont la voûte est formée d'arêtes également ogivales, suffit pour donner une idée du plan et du style primitifs. Le reste de l'église remonte à diverses époques, notamment au quatorzième siècle et au quinzième. La façade principale n'est pas, selon l'usage, orientée au couchant ; elle est placée sur le flanc méridional, et la construction en remonte à 1426. En avant se dessine un atrium de forme élégante, composé de trois arceaux ornés d'arabesques, et dont les murs sont couverts d'inscriptions latines et arabes. La tour qui surmonte l'extrémité occidentale fut bâtie de 1300 à 1355. Quant aux murailles soutenant l'église, elles sont, à l'extérieur, richement ornées, et les espèces de créneaux qui leur servent de couronnement donnent au monument un aspect quelque peu féodal.

L'intérieur, qui est fort simple, se compose de trois nefs séparées par des piliers flanqués chacun de quatre colonnes de granit égyptien. Au-dessus de la nef centrale et des collatéraux, s'élèvent des coupoles rappelant la forme orientale. De belles fresques et des sculptures en bois, servent à décorer le chœur où se lit l'inscription célèbre qui désigne l'église de Palerme, comme le premier siége épiscopal de la Sicile, et comme le lieu du couronnement des souverains[1]. Outre le sarcophage dans lequel sont déposés les restes de sainte Rosalie, patronne de la ville, le dôme de Palerme renferme plusieurs tombeaux de princes et de princesses, appartenant aux deux races normande et souabe. Citons d'abord celui de Roger II, mort en 1154, et qui consiste en une auge en porphyre recouverte d'un toit que soutiennent des colonnes recouvertes de mosaïques et de plaques en marbre blanc. Remarquons aussi ceux de Henri VI, le tyran de la Sicile, et de sa femme Constance, fille de Roger II, morte en 1198. Ces tombeaux sont en porphyre, aussi bien que le sarcophage contenant la dépouille mortelle de l'empereur Frédéric II. Ce sarcophage a la forme d'une urne oblongue de grande dimension, reposant sur des lions qui tiennent entre leurs pattes des têtes de vaincus. Le couvercle est orné de plusieurs figures ; dans le triangle, placé à l'extrémité de l'urne, s'épanouit une large rose ; plus bas se dessine une tête de lion, ayant un anneau dans la gueule. Au pied, une couronne, emblème d'une grande puissance qui n'est plus, et une croix, symbole de la foi religieuse pour laquelle le prince, frappé plusieurs fois des anathèmes de l'Église, affecta pendant sa vie un scepticisme si con-

[1] Prima sedes, corona regis et regni caput.

traire aux croyances de son époque. Le dôme ou toit qui recouvre le monument est soutenu par six colonnes, d'un style élégant, élevées sur trois marches, et dont les chapiteaux sont ornés de feuillages et de fleurons finement sculptés. Sur le tombeau on lisait autrefois cette double épitaphe dont les trois premiers vers furent composés par un prêtre d'Arezzo, et qui fut ensuite remplacée par une autre inscription :

SI PROBITAS, SENSUS, VIRTUTUM GRATIA, CENSUS
NOBILITATE ORTI POSSENT RESISTERE MORTI,
NON FORET EXTINCTUS FRIDERICUS QUI JACET INTUS.
ALTA PALATIA, SUMMA POTENTIA, GLORIA MUNDI
NON VALUERE MIHI TOLLERE POSSE MORI [1].

Cette épitaphe, qui, par la forme, appartient au treizième siècle, mais qui, par le fond, rappelle les sentences de la philosophie antique sur les coups inévitables de la mort, s'applique bien aux principes et aux actes de ce roi, libre penseur égaré dans le siècle de saint Louis, et dont le tombeau ressemble plutôt, d'ailleurs, à un petit temple païen qu'à une sépulture chrétienne de l'année 1250. Bien que, dans son ensemble comme dans ses détails, ce monument tout en porphyre ait un caractère d'élégance et un fini d'exécution qui, de bien loin, annoncent déjà la renaissance du goût et de l'art antiques, cependant Manfred ne le trouva point digne de la mémoire de son père. A celui qui avait porté les trois couronnes d'empereur d'Allemagne, de roi de Sicile et de Jérusalem, il voulut ériger un tombeau plus somptueux, et en confier l'exécution au célèbre architecte allemand Jacob, désigné en Italie sous le nom de Lapo, et qui, entre autres chefs-d'œuvre, éleva la magnifique église de Saint-François, à Assise[2]. Mais les graves événements qui troublèrent son règne empêchèrent Manfred de réaliser son projet. Le seul changement que subit plus tard le monument ne s'appliqua, comme on l'a vu, qu'à l'épitaphe gravée primitivement sur le tombeau[3].

[1] Si la valeur, la sagesse, l'éclat des vertus, la richesse,
Avantages dus à une noble naissance, pouvaient résister à la mort,
Frédéric, qui repose ici, n'aurait point succombé.
Les palais élevés, la puissance souveraine, la gloire du monde
N'ont pu me soustraire à la nécessité de mourir.

[2] Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, t. IV, p. 262.

[3] L'inscription primitive avait été remplacée au temps de Rocco Pirro, puisque cet écrivain fait mention d'une autre épitaphe qui, par le style et la latinité, indique une époque bien postérieure au siècle de Frédéric II :

Qui mare, qui terras, populos et regna subegit
Cæsareum fregit subito mors improba nomen.
Hic jacet, ut cernis, Fridericus in orbe secundus,

Dans la même chapelle de la cathédrale de Palerme, à côté de l'empereur Frédéric II, repose Constance, sa première femme, morte en 1222, et qui semble rappeler elle-même, dans le distique formant son épitaphe, qu'après avoir été reine de Sicile, elle eut le bonheur de partager avec son mari le diadème impérial.

SICANIÆ REGINA FUIT CONSTANTIA CONJUNX
AUGUSTA, HIC HABITO NUNC, FEDERICE, TUA.

Ce fut pendant une absence de Frédéric qui, en ce moment, avait à Veroli une entrevue avec le pape Honorius III, que Constance mourut dans la ville de Catane où il l'avait quittée peu auparavant. A son retour il lui fit célébrer de magnifiques funérailles à Palerme où le corps de la reine fut inhumé, parmi les sépultures royales, dans un sarcophage antique, décoré par la main d'un artiste grec. On y voit représentée une chasse, d'une exécution remarquable, et dont tous les personnages aussi bien que tous les détails sont d'une parfaite conservation. Comme pour contraster avec ce monument d'origine évidemment païenne, une autre tombe rappelant, au contraire, les traditions de l'art chrétien au treizième siècle, attire aussi les regards dans la chapelle consacrée à la sépulture des princes normands et souabes. Elle renferme les restes du duc Guillaume dont la statue est représentée couchée, les mains jointes, et revêtue, en signe d'humilité, d'un habit de religieux mendiant. L'épitaphe bien différente de celle de Frédéric II, témoigne des sentiments religieux du prince défunt, car il réclame en faveur de son père plus encore que pour lui-même, cette aumône de la prière qu'on ne doit jamais refuser aux morts.

DUX GUILLELMUS ERAM, REGIS GENITUS FRIDERICI
QUI JACET HIC, PRO QUO CHRISTUM ROGETIS AMICI.

Avant de quitter la cathédrale de Palerme, qui nous a rappelé le souvenir de tant de personnages historiques, jetons un dernier coup d'œil sur l'ensemble et l'aspect général du monument. Mélange d'architecture normande et d'ornementation mauresque, l'extérieur est couronné d'un long feston d'arabesques découpant, sur un ciel lumineux, leurs dentelures à jour et leurs capricieuses combinaisons. Au lieu de noircir avec les années, comme il arrive dans nos contrées occidentales, les pierres du dôme de Palerme, grâce au merveilleux climat de la Sicile, ont pris, sous l'action du temps et du soleil, une

Quem lapis hic, totus cui mundus paruit, arcet.
Vixit annis LVII, imperii XXVIII, regni Hierusalem XXV,
Siciliæ LIII. Obiit an. Dom. M.CCL.
(*Chronol. Reg. Sicil.*, Ap. Burmann, t. V.)

teinte chaude et dorée, d'un effet admirable. Cette teinte, qu'on retrouve sur beaucoup d'autres monuments, donne particulièrement aux églises comme un reflet d'éternelle jeunesse, en harmonie avec l'éternelle beauté de la religion dont elles célèbrent les mystères et les solennités. Rien n'y rappelle l'aspect sombre de nos vieilles cathédrales dont la masse grandiose, mais sévère, semble écraser notre petitesse, et qui nous inspirent un vague saisissement, quand nous voyons s'en dérouler les profondeurs, vastes et ténébreuses comme celles d'une forêt. Tout, au contraire, dans les églises méridionales, que la nature se plaît à parer et à illuminer, respire un air de fête perpétuelle. Tout s'y réunit à merveille pour répondre à la foi exaltée de populations pleines d'ardeur et d'enthousiasme, qui aiment avant tout dans le culte les pompes extérieures et les images sensibles.

Après Roger II, son fils Guillaume Ier, surnommé le Mauvais, signala également son règne par la construction de plusieurs monuments d'architecture religieuse et militaire. On lui doit aussi les importantes modifications exécutées au palais de la Ziza[1], touchant à Palerme, édifice qu'on croit généralement avoir été bâti par les Arabes, mais qui, selon quelques antiquaires, est entièrement d'origine normande. Malgré les dégradations qu'il a subies, ce palais avec lequel a beaucoup de rapports celui de la Cuba, situé sur la route de Monreale, offre un intérêt tout particulier pour la science archéologique, à cause de l'emploi de l'ogive dans sa construction qui, d'après l'opinion la plus générale, remonterait au dixième siècle. Or, c'est en se fondant sur ce fait que les archéologues de l'autorité la plus grave, au nombre desquels il faut distinguer MM. Charles Lenormant, Hittorf, Wittington et Hallam, ont soutenu que le système ogival était né en Orient. Après avoir été emprunté aux Perses Sassanides et à d'autres peuples de l'Asie Mineure, il aurait été, suivant l'opinion de ces écrivains, adopté par les Arabes pour les monuments qu'ils bâtirent en Sicile, aussi bien qu'en Afrique et en Espagne. Sans entrer dans la question, si longuement controversée, des origines de l'ogive, contentons-nous de dire que d'abord rien ne prouve que les palais de la Ziza et de la Cuba soient réellement du dixième siècle, et qu'ils aient été bâtis entièrement par les Arabes. En admettant même cette double hypothèse, il est probable qu'au temps de la domination normande, les travaux de restauration,

[1] Le nom de *Ziza* vient, s'il faut en croire certains étymologistes, de *Cérès Acesia*, à laquelle ce lieu était autrefois consacré. Une autre opinion le fait dériver d'un mot arabe signifiant *agréable* ou *fleur naissante*, étymologie justifiée par l'agrément que donnaient autrefois à ce lieu un beau jardin et une pièce d'eau voisine.

entrepris sous Guillaume Ier, eurent pour résultat l'introduction du style ogival que la nécessité de donner plus de solidité aux constructions, et peut-être aussi la tendance à l'innovation et au progrès firent presque partout adopter vers la même époque.

Cette supposition, en ce qui concerne la Ziza, semblerait justifiée par les retraites pratiquées dans les surfaces externes avec des ogives pour couronnement, travail indiquant une restauration ou des embellissements exécutés postérieurement à la fondation primitive. En effet, bâtis le plus souvent dans un but de défense, ou dans l'intention de cacher aux regards les mystères de la vie intérieure, les palais mauresques ne présentent au dehors que des murailles tout unies, percées de rares ouvertures, et complétement dénuées d'ornements. De plus, des témoignages historiques viennent s'ajouter à ces probabilités qui se fondent sur l'aspect même de l'édifice. Dans sa chronique, composée au douzième siècle, Romuald de Salerne mentionne un palais, désigné par lui sous le nom de *Lisa*, que le roi Guillaume Ier fit construire près de Palerme, et dont la magnificence était rehaussée par les jardins, les vergers et les pièces d'eau qui en ornaient les alentours. De son côté, Benjamin de Tudèle, qui écrivait son *Itinéraire* en 1173, dit aussi avoir vu, en visitant Palerme, un superbe palais bâti par ce même roi Guillaume le Mauvais. De cette double mention ne peut-on pas conclure, malgré la différence des noms entre *Lisa* et *Ziza*, que le palais désigné par les auteurs contemporains n'est autre que celui dont nous nous occupons. Ainsi donc l'emploi de l'arc à ogive n'aurait pas été emprunté aux Arabes par les Normands, et transporté ensuite par ces derniers en Normandie et en Angleterre, mais ce système de construction aurait été appliqué par les nouveaux conquérants de la Sicile, soit à d'anciens édifices d'origine mauresque, soit aux monuments qu'ils élevèrent à leur tour.

Quoi qu'il en soit, la Ziza qui, sauf les parties en retraite et les panneaux à ogives indiqués plus haut, est, à l'extérieur, d'une extrême simplicité, présente, à l'intérieur, un grand luxe d'ornementation. Au centre, une porte flanquée de colonnes donne entrée dans un vestibule, dont les murs sont couverts d'inscriptions cufiques et espagnoles, et qui précède une salle carrée, où l'on remarque des mosaïques représentant des personnages et des palmiers couverts de fruits. A l'extrémité de la salle, une source d'eau vive, coulant sur une série de gradins en marbre, tombe successivement dans plusieurs bassins de même matière, et répand partout une délicieuse fraîcheur. Le palais est surmonté d'une terrasse à l'orientale, bordée d'un mur en parapet, sur lequel se lit une inscription en caractères cufiques. De là on jouit d'une vue splendide sur Palerme, et c'est

de là aussi que l'avare Guillaume I[er] se complaisait orgueilleusement, comme le monarque dont parle la Bible, à contempler la superbe capitale où il avait entassé les trésors, fruits de ses extorsions et de ses cruautés. On conçoit, du reste, que ce prince, dont la dissolution des mœurs égalait la méchanceté, qui avait un harem et des eunuques à son service, comme un sultan oriental, établit son séjour de prédilection au palais tout mauresque de la Cuba. Dans cette voluptueuse retraite, inaccessible à tous, il ne recevait que son indigne favori Majo, fils d'un marchand de Bari, dont il avait fait son grand amiral et son premier ministre, et il y concertait avec lui les moyens de satisfaire ses honteuses passions en même temps que son insatiable cupidité.

Majo, qui avait été d'abord notaire, puis chancelier à la cour de Roger II, était, d'après le témoignage de Falcando, actif, éloquent, mais fourbe, habile à dissimuler ses impressions ou ses vices, d'une débauche effrénée et d'une ambition plus grande encore[1]. Après avoir répandu le trouble dans le royaume, suscité des revers désastreux dans l'espoir d'en profiter pour s'élever à une position plus haute, le ministre de Guillaume recueillit enfin ce qu'il avait semé. Une révolte ayant éclaté en Calabre et sur plusieurs autres points contre l'odieuse tyrannie du roi et de son favori, les fils, les parents de leurs victimes se joignirent à l'insurrection. Alors le jeune Bonnello de Mistretta, que Majo chérissait comme son enfant, qu'il désirait même avoir pour gendre, devint l'instrument de sa perte. Entraîné dans le parti des mécontents, il se rapprocha des seigneurs calabrais et de l'archevêque de Palerme, qui était alors l'un des plus redoutables adversaires du premier ministre. Celui-ci fut prévenu; mais selon la juste observation de M. Huillard-Bréholles, « cet homme si ingrat refusa de croire à l'ingratitude. Il avait fait donner du poison à l'archevêque; étonné de ne pas le voir mourir, il alla le visiter et s'informa affectueusement de son état. Ce mensonge fut le dernier. Comme il sortait à la tombée de la nuit, Bonnello, caché près de la porte Sainte-Agathe, s'élança sur lui et le tua de deux coups d'épée. Le roi s'irrita d'abord; cependant son nouveau ministre, l'archidiacre de Catane, réussit à l'apaiser, et quand l'avare Guillaume tint dans ses coffres les immenses trésors de la victime, il pardonna aux meurtriers. Bonnello rentra à Palerme en triomphe, et se mit à la tête du parti aristocratique; mais la reine et les eunuques parvinrent à le perdre dans l'esprit du roi, qui se prenait souvent à regretter Majo, *sa main droite*. Bonnello conspira à son tour; les conjurés conduits par Simon, fils naturel de Roger, et par Tancrède,

[1] Hug. Falcand., p. 642.

comte de Lecce, arrêtent le roi dans son palais, pillent le trésor, massacrent les eunuques et les Sarrasins, et proclament le fils aîné de Guillaume, un enfant de neuf ans. Guillaume, délivré par le peuple de Palerme, ressaisit l'autorité, tue son fils d'un coup de pied, capitule avec le rebelles, puis les accable. Bonnello est arrêté ; on lui crève les yeux, on lui coupe les nerfs des pieds ; Piazza est rasée ; Tancrède rend Butera et s'enfuit en Grèce. Le roi passe aussitôt sur le continent où le comte Robert avait excité de nouveaux troubles. Il emporte Taverna d'assaut, y exerce d'horribles cruautés sur les captifs, reprend Tarente et toutes les villes apuliennes. Salerne eût été détruite sans les prières du notaire Matteo, qui prit la direction des affaires. Guillaume retomba alors sous le joug des eunuques ; uniquement occupé de ses plaisirs, il fit construire un palais qui surpassait en agrément et en magnificence ceux que Roger avait élevés ; mais il n'eut pas le temps d'en jouir, la dyssenterie l'enleva le 7 mai 1166. »

En achevant de peindre à nos yeux le dénoûment final des tragiques événements qui viennent d'être rapportés, un trait caractéristique nous montrera jusqu'à quel point la Sicile gardait encore, sous les princes normands, l'empreinte des mœurs orientales, qu'elle avait reçue depuis la conquête arabe. Lorsque le corps de Guillaume fut porté dans la chapelle palatine, la ville de Palerme prit le deuil, au moins en apparence, et pour se conformer à l'usage ; mais les femmes sarrasines du roi défunt furent les seules qui firent voir une douleur et des regrets véritables. Pendant trois jours, elles parcoururent les rues de la capitale, vêtues de sacs, les cheveux épars, poussant des cris lamentables en accompagnant du son de leurs tambours les chants funèbres qu'elles récitaient[1]. Ces bruyantes démonstrations avaient à peine cessé qu'on vit paraître le nouveau roi, âgé au plus de quatorze ans, chevauchant avec grâce sur un magnifique coursier, et se présentant pour recevoir la bien-venue des habitants de sa bonne ville de Palerme. A sa vue, le peuple qui oublie vite, ne songea plus aux maux du règne précédent, et salua d'une immense acclamation l'avénement du jeune prince qui s'appela Guillaume le Bon.

ALPHONSE DANTIER.

[1] Nobiles matronæ maxime Sarracenæ, saccis opertæ, passis crinibus, ... ad pulsata tympana cantu flebili respondentes. — Hug. Falcand., p. 671.

La suite prochainement.

LUCRÈCE

I. *Le poëme de Lucrèce; morale, religion, science*, par C. Martha, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. — II. *Lucrèce, De la nature des choses, premier livre*, traduit en vers et précédé d'une préface, par Sully-Prudhomme. — III. *Lucrèce, De la nature des choses*, en vers français, par de Pongerville, nouvelle édition. — IV. *Lucrèce, Morceaux choisis*, par C. Poyard. — V. *Extraits de Lucrèce*, par L. Crouslé.

Jamais le mot si souvent cité « les livres aussi ont leurs destinées » n'a été plus vrai que pour le poëme de Lucrèce. Ses contemporains l'ont à peine connu. Cicéron qui parle de tant de choses dans ses nombreux ouvrages et sa vaste correspondance n'en dit qu'un mot rapide dans une réponse à son frère Quintus; il n'en cite pas un vers, lui qui se plaît si souvent à prendre pour interprète de ses pensées les anciens poëtes de Rome, et qui dans ses réfutations des doctrines épicuriennes avait tant d'occasions d'utiliser les formules souvent précises et énergiques du poëte philosophe. Virgile, tout en l'imitant en maint endroit, ne laisse deviner son admiration que par une allusion fort enveloppée. Horace qui discute volontiers la vogue dont jouissaient à son détriment les poëtes ses devanciers, ne dit pas un mot de Lucrèce, preuve qu'il n'avait aucune part à l'estime tenace qui s'attachait aux œuvres des Ennius et des Lucilius. Ovide, Lucain, Sénèque, Quintilien le nomment avec honneur; mais déjà la gloire de Virgile avait tout effacé. C'est Virgile seul que citent dès lors les grammairiens, les commentateurs, les polygraphes. De Lucrèce il n'est question que pour signaler çà et là quelque heureux hémistiche que son illustre successeur a daigné lui emprunter.

Et c'est là pourtant celui que, de nos jours, les juges les plus com-

pétents proclament, non sans raison, le plus grand poëte de Rome; le plus grand, non point sans doute par la perfection achevée du style, qui n'était pas encore possible de son temps, mais par le génie, par la verve créatrice, par l'originalité puissante. Virgile ne cesse point d'être pour les esprits délicats le doux, le divin, l'adorable Virgile; mais les connaisseurs trouvent à Lucrèce une sève encore plus généreuse, un accent encore plus pénétrant. Tel est le jugement qui commence à prévaloir parmi les érudits et les critiques. Et comme la foule suit toujours la direction que lui donnent les habiles, le gros du public lettré tient Lucrèce en grand honneur; ceux mêmes qui ne le lisent pas et qui le connaissent à peine en ont la plus haute idée. Mais beaucoup le connaissent, le lisent, l'étudient; témoin les ouvrages dont le titre est en tête de ce travail. Et avec quelle admiration! M. Sully-Prudhomme, qui a traduit en vers le premier chant du poëte latin, l'appelle « le plus robuste et le plus précis des poëtes; » il se déclare « passionnément épris de son génie. » M. Martha, l'un des juges les plus autorisés en ces matières, puisqu'il occupe à la Sorbonne la chaire de poésie latine, consacre à la gloire de Lucrèce une longue étude, tout un volume. A côté des réserves les plus sensées sur la doctrine du philosophe, nous y voyons à chaque page l'admiration la plus vive pour le poëte. Tout en reconnaissant sur certains points la supériorité de Virgile, M. Martha n'en déclare pas moins le poëme de Lucrèce « une œuvre poétique que rien dans la littérature latine ne surpasse en intérêt littéraire et moral. » Pour lui Lucrèce a un mérite qui ne fut plus permis à ses successeurs; « il n'a point sacrifié aux exigences d'un art timide les libres élans de son âme ni les hardiesses de sa pensée. » Il est à l'égard des âges suivants ce que sont dans notre littérature un Descartes, un Pascal, un Corneille, ces écrivains « dont la force n'a pas été réprimée ou réglée par une trop exquise culture, et qui n'ayant pas toutes les grâces de l'art n'en ont pas non plus toutes les timidités. » Et cette comparaison de Lucrèce avec Pascal, si étonnante au premier abord, n'est pas chez M. Martha un entraînement de style; il y revient sans cesse. Presque à chaque page il montre entre ces deux génies, entre ces deux âmes, les ressemblances les plus saisissantes; c'est le dernier mot de sa longue étude, c'est le dernier trait sur lequel il ramène et arrête la pensée du lecteur; c'est celui qui reste fixé le plus profondément dans l'esprit quand on a fermé ce livre qui apprend tant de choses et surtout qui fait tant penser.

On voit que si Lucrèce a aimé la gloire, si son ombre a souffert de l'oubli où l'ont tenue tant de siècles, elle doit tressaillir aujourd'hui devant une si éclatante revanche. Cette justice s'est fait longtemps attendre, même chez nous. Au dix-septième siècle il n'était

presque pas question de Lucrèce. Hesnault et Molière en traduisaient quelques fragments, mais Boileau ne le nommait pas dans son *Art poétique*, peut-être parce qu'Horace ne l'avait pas nommé. Au siècle suivant on ne lit Lucrèce que pour ses arguments contre la Providence et contre la spiritualité de l'âme. C'est M. de Fontanes, à ce qu'il semble, qui le premier, dans le discours préliminaire de son *Essai sur l'homme*, rendit au poëte un commencement de justice. M. Villemain, élève de M. de Fontanes, la compléta par son élégante et éloquente notice sur Lucrèce dans la *Biographie universelle*. Le branle était donné. A ce moment l'école romantique inaugurait une réaction contre la superstition du style académique qui suit les époques de perfection littéraire; elle ramenait le goût du primitif, mettait à la mode le seizième siècle et les poëtes plus énergiques que soignés. Lucrèce profita de ces changements. Un professeur d'une rare science et d'un goût exquis, M. Patin, le prit pour texte habituel de ses leçons en Sorbonne, et introduisit un grand nombre de jeunes esprits dans les secrets de cette langue souvent difficile. Ce vigoureux génie n'avait besoin que d'être mieux connu pour ravir l'admiration. L'excès même fut à craindre. Tout le monde a lu, soit dans le *Journal des Débats*, soit dans les *Nouveaux essais de politique et de littérature* un article fort remarqué de M. Prévost-Paradol où l'éloge tourne au lyrisme. Mais ces pages spirituelles et brillantes étaient plutôt l'effusion d'une émotion momentanée que le jugement définitif de la critique. Ce jugement, c'est M. Martha qui nous le donne, en l'appuyant sur les plus solides raisons. Par ses nombreuses citations il nous met les pièces en main, et non-seulement aux latinistes qui peuvent lire Lucrèce dans sa langue, mais aux femmes et aux gens du monde, car il a traduit ces citations en beaux vers qui ont parfois la fraîcheur et la force de l'original.

C'est ce jugement que nous voudrions faire connaître à nos lecteurs avec quelques détails. Nous ne saurions désirer un meilleur guide que M. Martha pour parcourir avec eux les vastes régions que la philosophie et la poésie de Lucrèce ouvrent à la pensée. Ce guide, nous ne le suivrons pas les yeux fermés; çà et là, au nom de doctrines dont M. Martha aurait pu tenir plus de compte, nous aurons des réserves à faire. Mais ces réserves laissent intactes l'estime qu'un si savant travail doit inspirer à tous ceux qui aiment les lettres, et l'admiration à laquelle a droit le beau talent d'écrivain et de poëte qui se révèle soit dans l'étude critique, soit dans les fragments de traduction.

I

Le premier mot de M. Martha est pour déclarer que « son vif intérêt pour le poëte n'implique en rien une adhésion à sa doctrine, » et « qu'il n'a aucun droit à la faveur dont les doctrines contemporaines qui rappellent l'entreprise de Lucrèce sont en ce moment l'objet. » En plusieurs endroits de son livre, tout en cherchant à excuser de son mieux le grand poëte égaré, tout en plaidant habilement les circonstances atténuantes, il se sépare nettement de ce système absurde qui nie l'ordre dans le monde, et refuse à la divinité toute action, toute intervention dans l'univers.

Cette déclaration n'était pas inutile. On a quelquefois étudié et loué Lucrèce par sympathie pour sa doctrine. Il y a trente ans, M. Ajasson de Grandsagne mettait en tête de la traduction de M. de Pongerville une notice littéraire où l'éloge du poëte tournait sans aucune espèce d'ambages à la justification, sinon à l'apologie du matérialisme et de l'athéisme ; et de nos jours où les systèmes qui nient l'âme et Dieu ont pris tant d'importance, il est permis peut-être de penser que les hardiesses philosophiques de Lucrèce sont pour quelque chose dans le retour d'admiration qui s'est manifesté en sa faveur. La préface de M. Sully-Prudhomme suffirait à nous inspirer ce soupçon. Cette préface en effet, vraie profession de foi, vraie déclaration de principes positivistes, semble être la partie capitale du petit volume en tête duquel le nom de Lucrèce brille comme un drapeau. En dépit du titre, la traduction du premier chant, c'est-à-dire tout le reste du livre, n'est qu'un accessoire, nous dirions presque un hors-d'œuvre. Elle n'occupe que cinquante-sept pages quand la préface doctrinale en remplit cent douze. Encore si c'était une exposition, une discussion, un commentaire des idées de Lucrèce! mais point ; le nom du poëte n'y est pas même prononcé une seule fois. C'est, nous le répétons, une profession de foi dont Lucrèce n'est que le prétexte.

Nous pourrions donc nous croire dispensés d'étudier cette préface où notre poëte n'a en réalité aucune part. Mais le jeune écrivain nous saurait mauvais gré de traiter légèrement et d'écarter par une fin de non-recevoir un travail auquel il attache évidemment une importance capitale. Nous disons « le jeune écrivain, » et nous sommes assurés de ne pas nous tromper. On n'écrit guère après vingt-cinq ans des lignes comme celles-ci : « Nous nous proposons, dans les pages qui vont suivre, de présenter *l'ensemble de nos observations sur*

l'état et sur l'avenir de la philosophie. » Cette noble confiance en soi, de quelques formules modestes qu'elle s'enveloppe par la suite, trahit cet âge heureux dont Aristote dit « qu'il n'a pas été encore humilié par la vie. » Vigoureuse jeunesse, au reste, que celle de M. Sully-Prudhomme. Ces cent-douze pages de philosophie fort abstraite sont écrites avec une verve qui atteste une remarquable force de conception et de déduction. Ce n'est pas moins qu'un traité complet de logique positive appliquée particulièrement au problème de l'âme et du corps. Nous y retrouvons tous les principes de l'école ; l'impossibilité d'atteindre ni les causes ni les substances, la nécessité de se borner à l'étude des phénomènes, la négation absolue des causes finales. Il n'y a rien là que nous n'ayons lu bien des fois chez les maîtres de la doctrine. Du reste même contradiction ; car après avoir réfuté d'un côté les spiritualistes, de l'autre les matérialistes purs qui croient distinguer et par conséquent connaître nettement la matière et l'esprit, M. Sully-Prudhomme arrive à conclure que « l'âme et le corps, ou plutôt l'ensemble des phénomènes moraux *et celui* des phénomènes physiques, peuvent être deux manifestations de la substance unique où gît profondément la *loi de leurs mutuels rapports* » (p. LXIX). C'est-à-dire qu'il juge précisément des choses dont il nous interdisait l'examen. Cette dernière phrase contient pour M. Sully-Prudhomme la vraie solution du problème. Il n'y a pas des substances spirituelles et des substances matérielles ; l'être est un. « Le tronc commun de toutes les unités que nous percevons, de l'âme et du corps, et de toutes choses, c'est l'Etre universel, c'est ce que nous appellerions Dieu ; si ce mot n'éveillait dans les esprits autant d'idées différentes qu'il y a de degrés à l'éducation de la pensée » (p. LXX). On ne saurait être plus clair ; ce n'est point à Lucrèce que nous avons affaire, c'est à Spinoza.

Chemin faisant, M. Sully-Prudhomme traite assez mal les chrétiens. Il se débarrasse d'eux par une phrase où une politesse ironique dissimule mal le dédain : « Nous ne savons trop quel rang donner, dans cette hiérarchie (de la pensée), aux hommes qu'une croyance traditionnelle dispense d'élaborer eux-mêmes aucune doctrine. *Ils ne peuvent que nous engager à croire comme eux, et nous ne pouvons que les supplier de rendre évident ce qu'ils croient*, mais, en général, ils s'ôtent tout moyen de faire cette preuve, en déclarant l'incompétence de la raison sur la chose même à prouver » (p. XVI). C'est là traiter lestement toute l'apologétique chrétienne et ces innombrables écrits que l'Église produit de siècle en siècle, sans se lasser jamais, pour établir la vérité de ses dogmes. Si M. Sully-Prudhomme daignait approcher ceux de ses contemporains qui font profession de christianisme ; s'il prenait la peine d'écouter ce qu'ils di-

sent, de lire ce qu'ils écrivent, il se convaincrait qu'ils ne sont pas, comme il semble le croire, en dehors de la raison, de cette lumière qui, comme le dit un de leurs apôtres, « éclaire tout homme venant en ce monde, » et il avouerait qu'ils sont encore aujourd'hui, comme autrefois, fidèles aux recommandations d'un autre de leurs maîtres spirituels, de celui qui leur ordonnait de rendre leur soumission raisonnable, *rationabile obsequium*, et d'être en état de rendre compte de leur foi. Au reste, l'idée chrétienne a-t-elle beaucoup à s'effrayer de cette attaque injuste que M. Sully-Prudhomme dirige contre elle? Nous ne le pensons pas. Quelque vigueur d'esprit qu'atteste la longue dissertation du jeune philosophe, elle sera peu lue. Goûtée peut-être d'un petit cercle d'adeptes, elle n'en sortira pas. Le grand public n'y comprendrait rien, et ce ne serait pas tout à fait sa faute. M. Sully-Prudhomme n'a écrit que pour des initiés ; le vulgaire, c'est-à-dire vous et moi, cher lecteur, nous n'avons rien à y voir : il n'a pas tenu à se faire entendre de vous. En voulez-vous une preuve? Voyons, réunissez toutes les forces de votre intelligence sur cette phrase que je transcris exactement : « La naissance par genèse (aux dépens d'un blastème dont les matériaux s'unissent, sans dérivation directe des éléments ambiants) peut être, à la manière des cristallisations, un mouvement résultant » (pag. LIII). — Comprenez-vous? J'ose affirmer que non. Il ne nous reste qu'à dire, comme Lucas du *Médecin malgré lui* : « Cela est si biau que je n'y comprends goutte. » Cela peut en effet être très-beau ; mais, franchement, si l'erreur parlait toujours un pareil langage, les amis de la vérité pourraient dormir tranquilles.

Le livre de M. Martha est écrit d'un autre style. La clarté, la délicatesse, l'éclat de l'expression, lui assurent même un grand succès dans ce pays du *diserte loqui*. C'est en outre un livre bien fait, bien construit, bien ordonné, à la française. Le plan est simple et naturel, on s'y retrouve sans peine et on sait où l'on va. Écrivant non point uniquement pour les érudits, mais pour ce que nous appelons en France *le public*, pour tous les esprits cultivés, pour les gens du monde, M. Martha n'a rien omis de ce qui peut faciliter l'intelligence de son poëte. Ainsi, il débute par des considérations intéressantes sur le système d'Épicure, sur les causes qui l'ont produit et qui en expliquent le succès ; puis il nous fait connaître ce qu'on peut savoir de la vie de Lucrèce, ce qu'on peut deviner des sentiments qui ont rempli son cœur, des passions qui l'ont troublé. Il passe en revue ses idées sur la religion, les principes de sa morale, ses vues souvent absurdes, quelquefois singulièrement perspicaces, sur la science de l'univers, et en particulier sur l'histoire de l'humanité. Enfin il conclut par un beau chapitre sur *la tristesse du système*, où il montre

éloquemment qu'en dépit de sa foi enthousiaste en la parole de son maître, en dépit de sa hautaine confiance en des principes qu'il croit irréfutables, lors même qu'il foule aux pieds, avec toute la joie du triomphe, et les passions et la crainte des dieux, Lucrèce ne peut atteindre à cette paix qu'il rêve, à ce bonheur qui devait être, selon lui, le premier fruit de sa sagesse. On pourrait lui dire, à lui aussi, ce mot désolant qu'il répète sans cesse, et par lequel il confond les vaines prétentions de la folie humaine, *nequicquam*, « c'est en vain. » En vain il croit avoir arraché de son cœur l'idée divine, l'homme n'y parvient jamais. A tout le moins « il sent toujours la blessure qu'il s'est faite à lui-même par cette mutilation. » De là l'irremédiable tristesse de Lucrèce, « véritable réfutation de la doctrine qui prêche la volupté. »

On voit que M. Martha n'a rien de commun avec les positivistes, et nous l'en félicitons; mais, bien qu'il fasse nettement profession de spiritualisme, il est homme de son temps, de ce temps où, à force de comprendre, on arrive à tout excuser; où l'intelligence a désarmé le jugement; où les esprits, s'étendant au détriment peut-être des caractères, une indulgence et une sympathie universelle même pour l'erreur, même pour le mal, ont remplacé, dans la plupart des âmes les principes et les convictions. M. Martha nous avertit, au début de son livre, qu'il étudiera Lucrèce et l'épicurisme avec « la mansuétude d'un simple spectateur. » Nous nous permettons de penser que là où la vérité et l'erreur, le bien et le mal sont en cause, cette attitude de simple spectateur n'est plus permise. Il faut prendre parti. Solon avait raison : dans les périls de la patrie nul ne doit rester neutre. Or la vérité, n'est-ce pas pour nous une patrie?

M. Martha, nous devons le dire, ne reste pas tout à fait neutre. Il avoue que l'épicurisme « a été de tout temps, *et non sans raison*, l'objet de la réprobation publique; » il reconnaît que sa morale était périlleuse. Cela dit, on ne peut lui contester le droit d'insister sur les circonstances atténuantes; de montrer, par exemple, que les excès de la superstition amenaient naturellement une réaction en sens contraire; qu'Épicure, en combattant le polythéisme, substituait une théologie et une morale mauvaises à une morale et à une théologie plus mauvaises encore. Oui, nous le voulons bien, quoique sur ce dernier point il y ait une réserve à faire. Mais l'ingénieux avocat ne se laisse-t-il pas entraîner trop loin par le désir de tout expliquer, de tout excuser, quand il attribue ces interprétations dangereuses de la doctrine seulement « à ceux qui ne la comprenaient pas, ou feignaient de ne pas la comprendre, » et surtout quand il loue Épicure d'avoir « introduit dans le monde ces vertus inoffensives et aima-

bles qui servent encore aujourd'hui à charmer les jours et les heures, et qui font les délices de la vie[1]? »

La jolie histoire de Pison, que M. Martha raconte d'après Cicéron, suffit à montrer l'effet certain de cette morale. Ce jeune et élégant patricien s'entretient avec un Grec qui lui expose le système d'Épicure. « A cet éloge si absolu de la volupté il n'écoute plus rien; il sent tous ses appétits s'éveiller, et, hennissant comme un jeune coursier aux paroles du Grec, il s'applaudit d'avoir trouvé en lui, non un précepteur de vertu, mais un maître de débauche. En vain le Grec veut distinguer, expliquer le véritable sens de la doctrine, notre jeune homme déclare s'en tenir, sans rien changer, à ce qu'il a entendu. » — La foule raisonnait comme Pison. La foule est logique; elle tire des principes les conséquences qui y sont contenues; et si ces conséquences sont la destruction de la religion et de la morale, une fois la source ouverte, il n'y a pas de distinction qui puisse servir de digue ni de barrage au torrent.

Qu'Épicure ait été de sa personne sobre, modéré, tempérant, c'est chose possible, mais qui importe peu. Qu'il ait même écrit et enseigné de belles maximes, recommandant la simplicité et la continence comme la bienfaisance et la justice, sa lettre à Ménécée, que nous a conservée Diogène Laërce, en fait foi ; mais on n'en doit pas conclure autre chose, sinon que chez lui l'honnêteté et la moralité de l'homme, comme il arrive souvent, valaient infiniment mieux que les principes du philosophe. Ménécée aurait pu lui répondre : « Vous mettez votre plaisir, ô Épicure, dans la tempérance, dans le renoncement même ; libre à vous, je n'ai point à y contredire. Mais moi je suis fait autrement. Ce qu'il me faut, ce que ma nature réclame, c'est la jouissance immédiate, violente, brutale. En vain vous me promettez que par la modération je doublerai mes jouissances futures ; outre que ce calcul me paraît douteux, qui sait si je vivrai demain? D'ailleurs, l'effort nécessaire pour me calmer et pour attendre serait douloureux, et vous m'avez enseigné qu'il faut éviter la douleur. Je veux être heureux aujourd'hui, sauf à l'être moins plus tard. » Qu'aurait pu répondre Épicure? Or c'est ainsi que raisonnent presque tous les hommes, du moins à un certain âge et dans certains moments. Persuadez-leur que la volupté est la loi de la vie, que tout consiste en ce monde à être heureux, et pour un Épicure sobre, discret, modéré, vous aurez un nombre infini de Pisons. Ah ! s'ils voyaient au-dessus d'eux un Dieu qui les jugera, qui récompensera leurs efforts ou punira leurs lâchetés, ce serait différent.

Il ne faut point juger les philosophies ni les morales sur quelques

[1] Pour ces diverses citations, voir les p. 10, 15, 16.

belles maximes, car on en trouve partout, mais sur leurs principes métaphysiques et sur leurs conséquences sociales. Au dix-huitième siècle, il était de mode d'opposer à la morale de l'Évangile celle de Confucius. Aujourd'hui encore, des voix nombreuses exaltent les vertus du chaste, de l'humble Çakya-Mouni, et sa prédication toute de charité et d'amour, dans l'intention visible d'en faire un pendant au divin fondateur du christianisme. La réponse est double. En premier lieu, cet enseignement moral repose sur une théologie absurde : donc, il n'a rien de solide. En second lieu, l'état déplorable où croupit actuellement toute l'Asie bouddhiste est l'éclatante réfutation du sophisme qui voudrait assimiler sa civilisation religieuse à celle qui fait la grandeur et l'éternelle jeunesse de l'Europe chrétienne. On juge les arbres à leurs fruits [1].

Ce double examen, il faut bien le reconnaître, n'est pas favorable à l'épicurisme. Sa métaphysique et sa théologie sont puériles, M. Martha l'avoue. Quant à ses conséquences sociales, elles ont été sévèrement appréciées par de bons juges. Tout le monde connaît la phrase de Montesquieu : « Je crois que la secte d'Épicure, qui s'introduisit à Rome sur la fin de la république, contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains. Les Grecs en avaient été infatués avant eux; aussi avaient-ils été plus tôt corrompus. » M. Martha conteste ce jugement en ce qui concerne Rome ; le contesterait-il pour la Grèce? Ce n'est pas ici le lieu d'engager une discussion qui nous entraînerait trop loin de Lucrèce. Sans doute à Rome l'excès des richesses, fruit de conquêtes lointaines, fut un puissant agent de corruption ; sans doute en Grèce les idées d'Épicure existaient avant lui et en dehors de lui : il a été un effet autant qu'une cause. Mais c'est des idées qu'il s'agit ; niera-t-on qu'elles ne fussent éminemment corruptrices? Qu'on lise dans Polybe où en était la Grèce (la Grèce de Marathon et de Salamine !) juste au moment où ces idées triomphèrent partout. Il insiste sur le décroissement de la population, « personne ne voulant plus se marier ni nourrir les enfants nés en dehors du mariage, ou tout au plus un ou deux, » et cela, non par découragement politique, comme on l'a dit, mais « *afin de leur laisser de plus grandes richesses* et de les élever au sein de l'abondance [2]. » Les riches employaient tous leurs biens en fêtes et en festins [3]. Partout l'avidité, la perfidie, la vénalité ; les villes étaient gouvernées par les plus mauvais citoyens, des impies, « ennemis des

[1] Sur la dépravation morale des populations japonaises et chinoises, on peut voir entre autres les curieux récits d'un voyageur non prévenu, M. Henry Schliemann, *La Chine et le Japon au temps présent*. Paris, libr. centrale, 1867.

[2] Polybe, *Fragments du Vatican*, publiés par Angelo Mai, XXXIV-XXXVII, 12.

[3] *Ibid.*, XX, 6.

dieux [1]. » Et Polybe voit si bien dans l'impiété la cause réelle de cette corruption morale, qu'il attribue toute la supériorité des Romains à ce qu'il appelle *leur superstition*. Grec et sceptique, jugeant la religion uniquement au point de vue de son utilité politique, il conclut que « c'est un grand tort et une grande imprudence de la rejeter, *comme on le fait aujourd'hui* [2]. » Fabricius en jugeait de même, lorsqu'il souhaitait de voir « les ennemis de Rome adopter les doctrines d'Épicure [3]. » Ainsi les plus sages des Romains et des Grecs, s'ils n'ont pu conjurer le danger, du moins l'ont pressenti, l'ont constaté. Ce n'est pas eux qui aujourd'hui justifieraient l'épicurisme. Ils croyaient avec raison que la religion est le plus solide appui de la morale; qu'une religion imparfaite vaut mieux encore que l'incrédulité; que l'impiété entraîne la ruine des vertus, et par suite la décadence des États. Grave leçon, grave expérience, dont nous aussi nous devrions mieux profiter.

II

Arrivant à la vie de Lucrèce dont nous savons si peu de chose, M. Martha croit devoir s'inscrire en faux contre la tragique histoire que nous a conservée saint Jérôme dans sa traduction de la chronique d'Eusèbe : « Étant devenu fou pour avoir bu un philtre... il se donna la mort de sa propre main. » C'est chez l'aimable critique un nouvel effet de cette bienveillance qui veut tout voir en beau dans ceux dont il s'occupe. Il n'a pu se faire à l'idée qu'un si grand homme, un si grand poëte eût fini par la folie et le suicide. Malheureusement en pareil cas la bienveillance à l'égard de l'un risque de s'exercer aux dépens de l'autre ; pour que Lucrèce ne se soit pas suicidé, il faut qu'Eusèbe soit « un écrivain de peu d'autorité. » Nous ne prétendons point nous faire le champion de la véracité d'Eusèbe, qui était toutefois un homme fort instruit et fort intelligent, et qui avait à sa disposition bien des documents aujourd'hui perdus. Mais outre que ce passage est probablement de ceux que saint Jérôme a intercalés, peut-être d'après Suétone, dans le texte qu'il traduisait, comme il le déclare lui-même dans sa préface [4], M. Martha connaît

[1] Polybe, *Fragm.*, etc., XXXVIII, 2.
[2] *Ibid.*, VI, 55.
[3] Plutarque, *Vie de Pyrrhus*.
[4] A Troja usque ad vicesimum Constantini annum *tunc addita, tunc mixta sunt plurima*. — On croit qu'il a emprunté de nombreux détails sur les poëtes de Rome au livre de Suétone. Il n'y en a pas trace dans les fragments grecs d'Eusèbe retrou

trop bien, d'un côté, la vie antique, de l'autre le poëme même de Lucrèce, pour ne pas nous accorder que cette sinistre légende n'est ni impossible ni invraisemblable.

Qui ne sait que la croyance aux philtres, *amatoria pocula* et à leur puissance pour éveiller l'amour dans un cœur qui se refuse ou pour ranimer sa flamme éteinte, était une superstition très-répandue dans l'antiquité? Pline le naturaliste cite une foule de substances douées de cette prétendue propriété, et mille témoignages attestent qu'on en faisait usage. Ovide croit devoir recommander à ceux qui aiment de ne pas employer ces moyens funestes *qui troublent la raison :*

Philtra movent animos, *vimque furoris habent*[1];

et selon Suétone on attribuait les fureurs de l'empereur Caligula à un breuvage de ce genre qu'il avait reçu, disait-on, de son épouse Césonia[2].

Que Lucrèce ait connu les orages de l'amour, son quatrième livre le prouve surabondamment. Bien qu'il ne nous fasse aucune confidence, de nombreux passages permettent d'affirmer qu'il a aimé et qu'il a souffert de son amour. Dans sa longue invective contre cette passion, il y a comme l'émotion persistante d'une rancune personnelle. Évidemment il en a ressenti non les joies innocentes et paisibles, mais les emportements ; elle n'a pas été pour lui la pure et douce affection du foyer, une flamme bienfaisante et vivifiante, mais une fièvre douloureuse qui a troublé et désolé sa vie. De là cette revanche violente sur la passion et sur celles qui l'inspirent. Il s'acharne contre elles avec une cruauté impitoyable ; c'est une idole renversée qu'il foule aux pieds avec rage pour se venger d'avoir trop longtemps rampé devant elle, comme il le dit des peuples qui ont jeté à bas le trône de leurs rois.

Nam cupide conculcatur nimis ante metutum.

Est-il donc impossible que sa demeure ait été le théâtre de quelqu'un de ces drames intimes qui paraissent avoir été fréquents? Est-il impossible qu'il ait été poussé *à la fureur*, comme dit Ovide, par un de ces breuvages, dons de haine ou d'amour, mais d'un amour qui ressemblait à la haine?

Ce qu'ajoute saint Jérôme, que son poëme a été écrit dans les in-

vés et publiés par le cardinal Angelo Mai. Voir *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita*. Rome, 1825, où la chronique d'Eusèbe occupe la première moitié du tome VIII.

[1] *Ars amatoria*, II, 105.

[2] Suétone, *Caius*, 50.

tervalles lucides de sa folie, n'est point vraisemblable. Ce poëme atteste une raison trop ferme, un esprit trop maître de soi, les raisonnements sont trop rigoureux, les diverses parties de l'ouvrage s'enchaînent dans un ordre trop logique pour qu'on puisse admettre cette partie de la légende. Mais Lucrèce n'a-t-il pu devenir fou après avoir écrit ce que nous avons de lui? Évidemment il n'a point mis la dernière main à cette œuvre commencée avec tant d'enthousiasme, poursuivie avec tant d'amour. Là est pour nous une présomption fort grave. A coup sûr une cause imprévue est venue interrompre brusquement ce beau dessein. Dans beaucoup de passages la suite manque; d'autres semblent avoir été écrits isolément sans que leur place fût arrêtée; ils étaient destinés à être fondus plus tard dans le tout. Certains morceaux se retrouvent deux et même trois fois; l'auteur hésitait sur la place qui leur convenait le mieux, et il est mort sans avoir pris parti. Ceux qui ont mis en ordre ses manuscrits [1] n'ont pas voulu décider ce qu'il n'avait pas décidé lui-même, mieux avisés en cela que tant d'autres éditeurs qui corrigent, retouchent, modifient : ceux de Pascal, par exemple.

Ainsi Lucrèce, son œuvre le prouve, est mort prématurément sans avoir achevé son entreprise. Lors même qu'on écarterait l'histoire du philtre et de la folie, serait-ce une raison pour ne pas admettre le suicide? Hélas ! il faut le reconnaître, le suicide serait encore très-vraisemblable sans cette explication. La philosophie même de Lucrèce suffisait à conduire une âme noble au désespoir et au suicide. Au premier abord cela peut paraître étrange. Lucrèce est si fier du calme, de l'impassibilité qu'il doit à sa doctrine ! Il peint en si beaux vers le bonheur du sage qui, du haut des *temples sereins* de la philosophie, contemple avec pitié les misérables mortels tourmentés par leurs mille passions et cherchant à tâtons le chemin de la vie ! C'est là, en effet, l'idéal, le rêve de l'épicurisme. Mais ce rêve est-il réalisable? Non ; au milieu des douleurs inséparables de la vie humaine, le calme, le bonheur ne sont possibles que par la confiance en un Dieu bon, par la soumission à sa volonté, par l'acceptation résignée et pleine d'espérance des maux dont il se sert pour éprouver notre vertu. Si le ciel est désert, si le néant est la fin de toutes choses, ah ! ce n'est plus le calme que nous pouvons espérer : il n'y a guère pour nous d'autre issue que dans l'abrutissement ou le désespoir.

[1] Il est assez vraisemblable que c'est Quintus Cicéron, le frère du grand orateur. Saint Jérôme dit : « *Libros quos postea Cicero emendavit.* » —Marcus Cicéron, dans une lettre à son frère Quintus (II, XI), lui dit : « Lucretii poemata, *ut scribis...* » Donc Quintus lui en avait parlé le premier. On sait qu'il était, comme son frère, grand amateur de poésie.

Entre ces deux termes les épicuriens choisissaient selon leur caractère, selon leur tempérament, selon leur plus ou moins de valeur morale. Tant que durait la jeunesse, il était facile de se couronner de roses. Mais l'âge vient, la vie s'assombrit, peu à peu le plaisir cède la place à la souffrance; la souffrance est le dernier mot de toute vie humaine. Quand les esprits élevés et les âmes fortes arrivaient à voir ainsi le fond des choses, l'existence semée de maux irremédiables, la nécessité de mourir après avoir beaucoup souffert, et rien au delà, rien au-dessus, ils n'étaient que logiques en prévenant ce moment inévitable, en arrachant à la douleur sa proie, en jetant de côté la vie comme un vieux manteau dont on ne veut plus. Horace, qui s'intitulait plaisamment *le pourceau d'Épicure*, arrive en fin de compte, du moins en projet, à cette conclusion :

Moriar; mors ultima linea rerum est.

C'était le mot de tout épicurien conséquent. J'ajoute aussi de tout stoïcien; les uns et les autres, par des voies différentes, arrivaient à la même fin.

Lucrèce a connu ces sentiments et ces pensées, tout son poëme en fait foi. Nous avons déjà vu ce que M. Martha, avec beaucoup de raison, dit de sa tristesse. Le désenchantement, le dégoût de toutes choses éclatent dans chacun de ses vers. M. Martha va jusqu'à écrire à ce sujet cette phrase énergique : « Il est épris du néant comme d'autres peuvent l'être de l'immortalité. » Et, en effet, au ton dont il nous parle du « tranquille et sûr repos de la mort, » *leti secura quies*, on sent qu'il en savoure déjà le charme, qu'il y voit le port assuré où, le moment venu, il s'abritera contre les souffrances. Il se complaît dans cette pensée que l'âme devant être un jour totalement anéantie, « plus rien de fâcheux ne pourra lui arriver. » N'est-il donc pas naturel, lorsque le chagrin et la douleur sont venus le visiter, qu'il y ait échappé par cette porte de la mort qu'il nous peint lui-même toujours ouverte devant nous, large et béante[1]?

Il faut encore ajouter ce trait qu'en outre des douleurs inhérentes à l'humanité Lucrèce en a eu de particulières. Malheureux en amour, il a été aussi malheureux en amitié. Ce Memmius pour qui il écrit son poëme et dont il parle en termes si tendres, Lucrèce n'a pu toujours ignorer combien il était indigne d'une si glorieuse affection. Ambitieux vulgaire, il n'est connu que par les scandales de sa vie politique. C'est précisément de lui qu'il est question dans le chapitre de Montesquieu que nous avons cité plus haut; il est le héros de cette incroyable histoire que nous a conservée Cicéron dans une

[1] Pour toutes ces citations, voy. III, 211, 853; V, 373, édition de Lachmann.

lettre à son ami Atticus. Furieux de n'avoir pas été nommé consul en 699, Memmius osa déclarer au sénat un traité secret qu'il avait conclu avec son compétiteur et les consuls de la présente année. Il s'agissait de supposer, d'un côté, une assemblée du peuple qui n'avait pas eu lieu, de l'autre un décret du sénat tout aussi imaginaire. On s'était engagé de part et d'autre à produire de faux témoins pris parmi les plus hauts personnages de Rome ; en cas d'insuccès, une dédite était stipulée. « Que de malhonnêtes gens dans un seul contrat ! » s'écrie Montesquieu. Oui, beaucoup étaient malhonnêtes, mais Memmius fut le plus impudent, puisque trompé par ses complices, il se plaignit. Demandons-nous ce que dut éprouver l'âme de Lucrèce à cet éclat qui mettait à nu l'improbité et l'impudeur de son ami. Quoi ! voilà où aboutissaient tant de leçons de sagesse ! C'était là le fruit de cette doctrine qu'il avait prêchée avec tant de foi ! Deux ans plus tard, Memmius était condamné à l'exil pour ses concussions en Bithynie ; Lucrèce mourait peu de temps après. Mais sa vraie douleur, on peut le croire, n'était pas l'exil de son ami ; pour les âmes fières, le vrai malheur, c'est la honte.

Ainsi de nombreuses raisons rendent pour nous non point certain, mais très-vraisemblable le suicide de Lucrèce. Le suicide est dans l'esprit de sa doctrine ; il est, si nous pouvons ainsi parler, dans son tempérament moral. Oserons-nous dire que ce dégoût de toutes choses, que ce désenchantement, que cette passion du néant peuvent être, jusqu'à un certain point, contagieux ? On raconte qu'un savant anglais, commentateur de Lucrèce, avait écrit sur la première page de son manuscrit : « Quand ce commentaire sera fini, je me pendrai. » Et, en effet, il se pendit. La lecture de *Werther*, dit-on, poussa aussi, au commencement de ce siècle, un certain nombre d'étudiants allemands à cette folie sanguinaire. Le contact de ces grandes âmes si violemment troublées n'est point sans danger pour les esprits plus faibles. Cela nous amène à dire un mot de la moralité du poëme de Lucrèce, ou du moins des effets moraux que cette lecture peut produire.

III

C'est une hypothèse ingénieuse de M. Martha que si le poëme de Lucrèce est resté dans l'ombre au temps d'Auguste, cela tient à l'impiété de sa doctrine, peu en faveur naturellement à la cour de celui qui relevait les autels des dieux en attendant de les y supplanter. Chez nous, il est vraisemblable que la mauvaise réputation du philosophe a été pour beaucoup dans le silence qui s'est fait longtemps

autour du poëte. Cependant Louis XIV avait laissé mettre Lucrèce dans la collection des auteurs latins publiés sous ses auspices, *ad usum Delphini*. Avait-il l'intention de le mettre entre les mains de son fils ? Le fait aurait lieu de nous étonner, car cette édition, donnée par Michel du Fay (en latin Fayus, Paris, 1680, in-4), contient réunis à la fin, comme pour qu'on puisse les parcourir d'un seul regard, les passages les plus dangereux pour un jeune homme. De nos jours, Louis XVIII raya Lucrèce de la liste des auteurs latins que N.-E. Lemaire publiait par son ordre. Vainement l'éditeur plaida en vers latins la cause du poëte exilé, protestant de son repentir et presque de sa conversion :

> Insanas nunc ipse Lucretius artes,
> Insanam mentem ejurat : quam nollet Olympo
> Detrusisse Jovem! Nunc sese damnat et odit[1].

Ces naïves excuses n'y firent rien ; Louis XVIII maintint son interdiction ; ce même Louis XVIII qui, peu d'années après, par une inspiration plus libérale, mais singulièrement inconséquente, acceptait la dédicace du Lucrèce traduit en vers français par M. de Pongerville et récompensait le traducteur en le décorant de la Légion d'honneur.

Exclure Lucrèce d'une collection des auteurs latins était puéril. Pour être logique, il aurait fallu supprimer toute la collection, ou du moins en écarter Horace, Plaute, Juvénal, Suétone, Sénèque lui-même, bien d'autres encore où certains passages ne sont pas moins propres à effaroucher la pudeur que les peintures les plus réalistes de Lucrèce. Mais nous ne sommes pas de ceux qui proscrivent et brûlent les livres. Outre que, pour le plus grand nombre d'entre eux, c'est arracher le bon grain, comme dit l'Évangile, pour un peu d'ivraie qui y est mêlé, même ceux qui ne sont que mauvais (et combien Lucrèce est loin d'être de ce nombre !), même ceux-là doivent être conservés comme témoignage d'un âge de l'humanité, et ils portent avec eux un enseignement utile. La connaissance exacte de l'antiquité et des turpitudes qui se mêlaient à ses grandeurs est pour un esprit juste la plus éclatante démonstration de la nécessité, de la sainteté, de la divinité du christianisme. Notre société moderne a sans doute bien des vices, bien des misères ; c'est le lot éternel de l'homme. Mais quand on la compare sans parti pris aux plus brillantes des sociétés anciennes telles que leur littérature nous les fait connaître,

[1] « Lucrèce aujourd'hui répudie sa science insensée. Ah ! combien il regrette d'avoir chassé Jupiter de l'Olympe ! Il se condamne, il se déteste lui-même. » Épître dédicatoire en tête du *César*.

il est impossible, croyons-nous, de ne pas voir que dans l'intervalle l'humanité a fait un pas hors de toute proportion avec l'allure habituelle de ses progrès, et qu'elle a commencé une vie nouvelle, par une transformation qui ne saurait s'expliquer humainement. Ainsi, à notre sens, les livres anciens sont utiles, non-seulement par ce qu'ils contiennent de bon, mais encore parce qu'ils contiennent de mauvais. Ce n'est pas une raison cependant pour nier, pour excuser, pour justifier ces parties mauvaises ni surtout pour les mettre sans discernement dans toutes les mains.

M. Martha ne va pas jusqu'à écrire, comme M. de Pongerville « que Lucrèce oppose partout la morale la plus pure aux excès des passions... que la vertu est l'objet continuel de ses inspirations[1]. » Quoique lui aussi ait traduit Lucrèce, et supérieurement, il ne pousse point jusque-là le fanatisme du traducteur. Il reconnaît que « cette théorie du bonheur pouvait aboutir par ses conséquences extrêmes à un grossier matérialisme; » et c'est déjà beaucoup dire. Mais s'il a pleine raison de louer « le grave génie du poëte, sa candeur, ses nobles intentions, sa sévérité romaine, » c'est-à-dire les qualités qu'il tenait de sa nature et de sa race, et qui ont fait contre-poids, comme il arrive souvent, aux erreurs de son esprit, cela suffit-il pour conclure « qu'il a été préservé de tous les périls de sa doctrine... que de cette morale suspecte il ne sort *aucun précepte qui ne soit respectable et conforme à la nature humaine* » (p. 190)? Ce n'est point nous qui réfuterons ici M. Martha ; il se réfute lui-même un peu plus loin (p. 229). A propos d'un vers terrible[2], dont encore il atténue singulièrement le sens en ne voyant qu'une *inconstance prudente* là où il y a manifestement la débauche, force lui est de reconnaître que « cette morale n'est pas bien pure ni bien noble; que ces prescriptions *choquent le cœur et les oreilles modernes.* » La contradiction est manifeste. Toutefois nous estimons trop le savant et ingénieux critique pour ne pas lui avouer que nous attendions davantage de lui. En vain objecterait-il qu'on doit juger les anciens comme des anciens, en nous mettant à leur point de vue, et non avec les délicatesses d'une conscience formée par le christianisme ; il faut voir les choses comme elles sont, les appeler par leur nom ; et si Lucrèce (comme Horace, du reste) a tiré des doctrines épicuriennes une conséquence immorale, il faut oser le dire. Horace et Lucrèce raisonnaient juste. S'il faut à tout prix arriver au calme, au repos, dans certains cas l'assouvissement est sagesse. Mais alors il ne faut plus nous dire, comme on l'a écrit précisément à propos du livre de

[1] De Pongerville, traduction en prose, note 30 du livre IV.
[2] *Et jacere humorem...*, IV, 1065, édit. de Lachmann.

M. Martha, que « dans tous les temps et dans tous les pays où la conduite de la vie a été l'objet de la réflexion philosophique, on est arrivé *aux mêmes conclusions* en partant des principes les plus opposés[1]. » Ce serait méconnaître que d'autres anciens, Épictète par exemple, arrivaient à des conclusions toutes différentes, lorsqu'ils recommandaient le respect de soi-même jusqu'au mariage[2].

Non, cette morale odieuse (le mot est de M. Martha[3]) bien celle qui découle naturellement de la métaphysique d'Épicure. Excusons les hommes, soit; ils n'avaient pas comme nous une lumière meilleure pour leur montrer l'abîme; mais n'excusons pas la doctrine. Constatons qu'elle ne guérissait les passions que par un remède pire que le mal. L'amour fait commettre bien des fautes; mais sans montrer combien il peut aussi enfanter de vertus (ce qui serait peut-être nous mettre à un point de vue trop moderne), l'amour le plus insensé atteste encore la vie de l'âme, tandis que l'abrutissement de la débauche en atteste la mort, ou du moins y conduit. Nous revenons ainsi par un autre chemin à constater les périls d'une doctrine que M. Martha nous paraît un peu trop tenir à excuser.

Pour les savants, pour les érudits, pour les hommes mûris par l'âge et par l'étude, ce péril sans doute n'existe plus. Mais peut-on sans scrupule convier la jeunesse à la lecture de Lucrèce? Y a-t-il moyen d'en faire un livre d'éducation? Après tout ce que nous venons de dire cette question peut surprendre. Mais elle nous est imposée et nous ne saurions nous y soustraire. Lucrèce est depuis trois ans sur la liste du baccalauréat ès lettres[4]; et comme il faut préparer les matières de l'examen, aujourd'hui, dans toutes les écoles secondaires de France, on lit, on explique, on étudie Lucrèce.

Non point Lucrèce tout entier; le programme ne parle que d'extraits. C'est du reste ce qui s'est toujours fait dans une certaine mesure. Il y a dans Lucrèce des passages tellement beaux, d'une inspiration si noble et si élevée, que de tout temps et dans toutes les écoles les maîtres intelligents ont tenu à en enrichir la mémoire

[1] *Revue critique*, 4e année, p. 98. — M. Martha semble en effet incliner vers cette doctrine, quand il dit (p. 169) « que la morale pratique repose toujours sur un fonds commun. » Mais il ne veut évidemment parler que du bon sens, de la raison naturelle qui éclaire et guide la plupart des hommes, et que les fausses doctrines n'entament jamais qu'incomplétement.

[2] *Manuel*, XXXIII, 8.

[3] P. 230. Nous n'avons point besoin de dire qu'il s'agit ici de certains conseils, et non de l'ensemble des idées morales.

[4] Arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 15 juillet 1866.

de leurs élèves[1]. Il n'est point sans intérêt, pour l'étude de la langue et de la versification, de remonter un peu plus haut que Virgile; c'est même la seule manière d'apprécier à sa juste valeur l'exquise perfection du chantre des Géorgiques, de même qu'on sent bien mieux la douceur et l'harmonie de Racine quand on a relu et admiré Corneille. Ainsi, tant pour les idées que pour le style, l'étude d'un petit nombre de fragments de Lucrèce est le complément indispensable d'une solide éducation littéraire. Choisis par le maître et dictés par lui, ces fragments n'ont que des avantages et point d'inconvénients. Mais mettre le livre, même un livre d'extraits, entre les mains des élèves, c'est peut-être, à moins d'une grande vigilance et de grandes précautions, s'exposer à quelques dangers.

La jeunesse est curieuse, c'est à la fois son honneur et son péril. Il est si facile aujourd'hui d'avoir des livres, et ils coûtent si peu, que même dans les maisons les mieux fermées, les mieux surveillées, il sera bien malaisé de se garantir entièrement des éditions complètes. Or il y a deux cents vers dans Lucrèce dont l'effet serait désastreux pour de jeunes lecteurs. On nous dira que le danger est le même pour Horace, pour Ovide; nous ne le croyons pas. Les éditions complètes d'Ovide sont trop volumineuses pour être d'un accès facile; quant à Horace, les fragments qu'on a dû exclure des éditions scolaires sont rares, disséminés, difficiles à trouver. Et encore!... Est-il un maître à qui il ne soit arrivé de surprendre un Horace complet où les traces de doigts attestaient trop bien que tel passage dangereux avait été lu de préférence? On nous raconte qu'en Angleterre où la traduction complète de la Bible est sur toutes les tables, il y a de même une dizaine de chapitres où tous les exemplaires sont plus ou moins ternis, ceux par exemple où Ézéchiel peint sous de si affreuses couleurs et par une allégorie d'une si terrible audace, l'idolâtrie de Samarie et de Jérusalem. L'Église catholique est sage, sans interdire les traductions complètes des Écritures, de n'en pas trop encourager la diffusion. On ne saurait supprimer tous les dangers, mais il faut autant que possible les restreindre. Il y a des livres excellents en eux-mêmes, comme aussi certaines substances salutaires et précieuses, dont une bonne administration rendra toujours l'accès difficile pour en entraver, non l'usage légitime, mais l'abus. L'esprit des jeunes générations scolaires n'est point habitué aux *Extraits de Lucrèce* comme il l'est à l'Horace expurgé; il y a là pour elles l'attrait de l'inconnu, la saveur du nouveau; et tout compte fait, le

[1] Citons, entre autres, le bonheur du sage au début du livre II; les vains tourments de l'ambition et de la cupidité au livre III; les remords, la crainte des dieux, les révolutions politiques, l'origine des arts, au livre V; la peste d'Athènes au livre VI.

quatrième livre de Lucrèce est plus dangereux pour de jeunes imaginations que n'importe quelle ode ou satire d'Horace, ne fût-ce que par l'âpre énergie du style et la saisissante vérité des peintures.

Il est vrai que dans les passages auxquels nous faisons allusion Lucrèce condamne cet amour qu'il peint si vivement; il en montre les funestes effets, le vide, parfois l'horreur. Peut-on dire de lui ce qu'un homme d'esprit a dit de Martial, que sa lecture pourrait être utile aux jeunes gens, à titre de préservatif, comme une visite à certains musées de médecine? Non, si ce n'est peut-être comme remède suprême quand le mal est déjà fait, cela n'est vrai ni de Martial, ni de Lucrèce, ni de Juvénal, ni d'aucun de ces grands peintres de la perversité humaine. Il y a des choses qu'il faut que le jeune homme ignore jusqu'à un certain âge. En voulant trop tôt éclairer sa raison, on risque d'enflammer son imagination et à tout le moins d'éveiller sa curiosité. Il y a une maturité que les années seules apportent, et à laquelle seule il est permis de voir la vie comme elle est.

Le danger de Lucrèce n'est pas seulement dans ses peintures trop vraies, il est encore dans sa doctrine. Avec quelque sévérité qu'on choisisse et qu'on épure les *extraits*, à moins de les réduire à un trop mince volume il est impossible de n'y rien admettre des théories de l'épicurisme. Nous voudrions au moins que l'étude de ces fragments fût réservée à la classe de philosophie, où les élèves, déjà exercés à discuter les questions de métaphysique et de morale, sont déjà mieux en garde contre les raisonnements captieux du poëte épicurien. Ce pourrait être pour eux une excellente occasion d'étudier ce système qui tient une si grande place dans l'histoire des erreurs humaines. Grâce à cette précaution la plupart des inconvénients que nous avons signalés plus haut disparaîtraient ou seraient sensiblement amoindris[1]. C'est quelque chose de reculer d'un an une pareille étude; c'est beaucoup d'en tempérer l'attrait littéraire par le sérieux des discussions philosophiques. La préparation pour le baccalauréat n'en serait que plus efficace, puisqu'elle comprendrait les choses avec les mots, les raisonnements du philosophe avec les vives peintures du poëte.

Ce qui nous confirme dans la pensée qu'il y a quelque chose à rectifier sur ce point, c'est que l'arrêté de 1866 n'a point eu tous les effets qu'on en pouvait attendre. Il n'a fait naître que deux recueils classiques dont nous avons transcrit les noms en tête de cet article; il aurait dû en faire naître cinq ou six. Entre les diverses grandes

[1] Il suffirait pour cela d'un trait de plume par lequel M. le ministre de l'instruction publique, rayant les *Extraits de Lucrèce* du programme de la rhétorique, les ajouterait à celui de la philosophie.

maisons de librairie, si empressées d'ordinaire d'avoir leurs éditions à elles des auteurs prescrits pour l'enseignement, deux seulement ont répondu à l'appel ; toutes les autres, croyons-nous, se sont abstenues jusqu'à ce jour, notamment les librairies qui fournissent particulièrement les colléges ecclésiastiques. On peut croire qu'elles ne se seraient pas laissé prévenir, qu'elles n'auraient pas volontairement renoncé à des bénéfices certains, si le choix de ces extraits ne leur eût paru présenter des difficultés. Peut-être ont-elles voulu que d'autres à leurs risques fissent le premier essai ; peut-être ont-elles prévu que l'arrêté de 1866 pourrait bien recevoir quelque modification. Et en effet pour la classe de philosophie le plan du livre ne devrait plus être exactement le même que pour celle de rhétorique.

Dans l'état des choses, le recueil que M. Poyard a donné dans la jolie collection in-16 de la maison Hachette nous paraît ne mériter que des éloges. Le choix est sobre et intelligent ; une courte notice qui dit tout ce qui est nécessaire et rien de trop, apprécie comme il convient la métaphysique et la morale du système, tout en rendant justice en bons termes aux grandes qualités d'esprit et de cœur que Lucrèce a mises, dit M. Poyard, au service d'une si triste cause. « Il est ému d'une profonde pitié pour l'humanité, emporté d'une ardente colère contre cette soif insatiable d'honneurs, d'or et de plaisirs qui avait creusé de si profonds abîmes. Il s'élève au-dessus de la fange terrestre ; et par une inconséquence que nous ne pouvons que louer et aimer en lui, il idéalise la matière. La voie qu'il suit et nous trace est celle qui conduit à la conception du Dieu créateur et conservateur ; il était digne de ne pas s'arrêter en deçà du but. » — Enfin de bonnes analyses qui relient entre eux les fragments détachés donnent une idée complète du poëme, et en réfutent chemin faisant les principales erreurs. C'est là, nous aimons à le répéter, un livre bien fait et qui ne peut rendre que des services. Le recueil de M. Crouslé a lui aussi des qualités estimables, mais, à ce qu'il nous semble, plusieurs défauts. Beaucoup plus développée, l'introduction est un peu confuse, elle contient des choses inutiles et quelques erreurs[1]. Un tort autrement grave, c'est que le choix des morceaux n'est pas assez sévère. Pour être plus complet, et ne laisser perdre aucune beauté, M. Crouslé admet (p. 140) un passage sur l'amour

[1] Ainsi, par exemple, M. Crouslé reproduit l'assertion depuis longtemps réfutée que Varron a connu et cité un vingt-unième livre de Lucrèce. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour lire dans la phrase de Varron *Lucilius* au lieu de *Lucretius*. — Un peu plus haut, il argumente longuement sur le jugement de Cicéron à l'égard de Lucrèce, d'après la leçon *non multis luminibus ingenii*. Nul texte n'est plus controversé. Tout récemment encore, MM. Munro et Braun ont lu *multis* sans négation, ce qui donne un sens tout opposé.

où se trouvent deux vers qu'on ne saurait trop éloigner des yeux de la jeunesse. Il est vrai qu'il en donne en note une traduction qui les rend innocents; mais cette traduction est un contresens[1]. M. Crouslé fera sourire les professeurs; espère-t-il donner le change aux élèves?

Dût-il y réussir, nous ne pensons pas qu'il convienne de tromper ainsi la jeunesse de nos écoles ; c'est lui donner un mauvais exemple. Si la supercherie est découverte — et elle le sera à coup sûr — quel effet désastreux! Nous engageons fortement l'honorable éditeur à supprimer dans les prochains tirages les vers 4-6 de ce morceau. Il supprimera par là même une grave cause de défaveur pour sa publication.

IV

Nous ne croyons pas devoir demander pardon au lecteur de ces menus détails, si importants pour une grave question d'éducation publique; mais nous voudrions, en terminant, reposer son esprit sur des objets moins arides. M. Martha a traduit en vers de nombreux et longs passages de Lucrèce; M. Sully-Prudhomme nous offre la traduction complète du premier chant. Il est intéressant d'apprécier leur tentative, et en les comparant, soit entre eux, soit à ceux qui les ont précédés dans cette carrière, de voir dans quelle mesure et à quelles conditions il est possible d'y réussir.

Le génie de Lucrèce est éminemment propre à tenter les poëtes, mais aussi à les effrayer. A côté des plus sublimes beautés, il abonde en passages qui, obscurs et prosaïques dans le texte latin, ne peuvent guère devenir clairs et poétiques dans la traduction. Aussi certains morceaux de choix ont été imités à l'envi par une foule de versificateurs plus ou moins habiles. On trouverait facilement dans la littérature française une vingtaine d'imitations de l'invocation à Vénus, quelques-unes assez bien réussies, par Hesnault, de Fontanes, Legouvé, Joseph Chénier, d'autres encore. Mais jusqu'à M. de Pongerville il n'y avait point de traduction complète en vers du poëme de *la Nature*, car on ne peut compter que pour mémoire celles de Langlois et de le Blanc du Guillet, au dix-septième et au dix-huitième siècle. On répète partout qu'Hesnault et que Molière avaient entrepris ce difficile travail. C'est là une de ces assertions sans preuve dont fourmille l'histoire littéraire. Nous n'avons de l'ami de Fouquet que l'invocation, et de l'illustre comique qu'une charmante tirade, non

[1] Voir la note sur *teriturque Thalassina vestis*, vers 5 du fragment XLIX.

traduite, mais très-librement imitée du poëte latin, et insérée dans *le Misanthrope*[1]. Si jamais Molière, au sortir d'un entretien avec Gassendi, s'est promis de traduire tout Lucrèce, c'était un de ces projets qu'enfante un moment d'enthousiasme, et qui durent autant que lui. Ce génie profond et créateur n'était pas fait pour languir sur les traces d'un autre, ni surtout pour s'épuiser dans un ingrat labeur

Lorsque M. de Pongerville, en 1823, osa l'entreprendre, on peut affirmer qu'il y était surtout encouragé par l'immense succès des *Géorgiques* de Delille, et aussi par le système de traduction que le célèbre abbé avait mis à la mode. Écrite avec une rare facilité de versification et avec une élégance soutenue, bien que parfois un peu banale (ce sont les qualités et les défauts du maître), cette traduction a contribué à faire lire Lucrèce : c'est le vrai service qu'elle a rendu. Mais il faut reconnaître qu'elle n'en a point donné une idée complétement exacte à ceux qui ne peuvent lire le poëte latin dans sa langue, et qu'elle n'a point satisfait les habiles. Le succès toutefois ne lui a pas manqué ; elle a ouvert à son auteur les portes de l'Académie française. Mais l'oubli s'est bientôt fait autour de cette œuvre, précisément à mesure qu'on connaissait mieux, qu'on goûtait mieux Lucrèce. Une nouvelle édition, publiée en 1866, a passé presque inaperçue. C'est que les énergiques beautés du modèle se noient dans la phraséologie trop abondante du traducteur; sa mâle rudesse s'efface sous la couche d'élégance moderne dont le badigeonne l'élève du spirituel et mondain abbé. C'est aussi que les détails techniques dont le poëme est plein ne peuvent, quelque art qu'on y mette, passer poétiquement et exactement en français. S'il veut rester poëte, il faut que le traducteur les supprime ou les altère : pour être fidèle, il serait illisible.

M. de Pongerville avait pris le premier parti ; M. Sully-Prudhomme a résolûment adopté le second. Après avoir marqué — c'était pour nous un devoir — les dissidences qui nous séparent du jeune philosophe, il nous aurait été doux de louer en lui le poëte. Nos lecteurs vont voir que ce n'est vraiment pas possible.

Est-ce un poëte qui a écrit ces vers :

> Se pût-il que le vide au monde entier manquât,
> Tout serait donc massif, *et s'il ne fût pas trace*
> De corps venant former *tous en leurs lieux des pleins*,
> Tout serait pénétrable *en ces abîmes vains*.

[1] Act. II, sc. 5. « La pâle est au jasmin en blancheur comparable. » Lucrèce, IV, 1160.

et ceux-ci :

> Dans ce cas, l'aliment, qu'il soit humide ou sec,
> Est donc hétérogène : il y faut reconnaître
> Des nerfs, des os, du sang, mainte autre humeur *avec*.

et ceux-ci encore :

> Puisque aux objets *formés* nous découvrons du vide,
> Il doit donc à l'entour exister du solide.

Ce n'est point sans effort et sans quelque honte que nous transcrivons, dirons-nous ces vers? non, ces lignes péniblement rimées et équilibrées à grand renfort de chevilles. Nous craignons qu'on ne se refuse à les croire exactement reproduites, qu'on ne nous soupçonne de les avoir gâtées, et nous indiquons les pages d'où nous les avons tirées comme garantie de nos citations[1]. Et encore M. Sully-Prudhomme peut ici alléguer pour excuse l'aridité de la matière, qui en effet n'est point poétique; mais tout le livre est dans ce goût. Les passages les plus beaux, les plus harmonieux, les plus poétiques dans le texte, sont traduits avec la même négligence rocailleuse, avec la même langue bizarre, impropre, heurtée, incohérente. Au risque d'impatienter nos lecteurs, quelques citations sont encore nécessaires pour éloigner toute idée de parti pris et d'injustice systématique. M. Sully-Prudhomme veut-il peindre, d'après Lucrèce, la puissance de Vénus sur la nature vivante? il nous la montre

> *Plantant* au cœur de tous l'amour *cher* et puissant[2].

Lucrèce exprime en vers charmants sa double passion et pour la gloire et pour la poésie. Voici la traduction de M. Sully-Prudhomme :

> Un grand espoir d'honneur m'est venu frapper l'âme.
> Il m'*attise au côté* l'amour délicieux
> Des Muses ! Et tout plein de leur vertu, j'explore
> Des déserts que nul autre au mont Piérus encore
> N'a foulés[1] !

Enfin voici comment il rend la belle et pathétique scène du sacrifice d'Iphigénie :

> La *misérable !* En vain c'est elle la première
> Qui fit entendre au roi le nom sacré de père :
> On l'*empoigne* tremblante, on la traine à l'autel.

[1] Pages 28, 45, 27.
[2] Page 2. — Lucrèce, I, 19.
[3] P. 48. — Lucrèce, I, 923.

Non pour voir accomplir le rite solennel
Et par l'hymen brillant s'en retourner suivie,
Mais, *nubile*, offrant *pure au fer honteux sa vie...*[1].

Ouf!... O Despréaux, si sévère jadis pour Chapelain, que dirais-tu en lisant de tels vers? O langage divin des muses, que deviens-tu dans notre bouche? — Pardonnez-moi, chers lecteurs, le supplice que je vous inflige. Il le fallait, pour bien montrer que ce n'est pas le philosophe dans M. Sully-Prudhomme qui à nos yeux a fait tort au poëte. Ah! bien loin de là! Tout compte fait, nous aimons mieux encore sa philosophie. Mais si ce sont là les chefs-d'œuvre poétiques que nous annonce et que doit nous donner le positivisme, nous n'avons pas besoin d'autre argument pour le réfuter et le repousser.

Autant M. Sully-Prudhomme cherche l'effet, autant M. Martha, dans la traduction du même passage, semble le fuir, pour rester vrai et simple :

Muette de terreur et les implorant tous,
Cette royale enfant tombe sur les genoux ;
Mais rien ne peut sauver celle qui la première
Pourtant au roi des rois donna le nom de père ;
On l'entraîne, on l'emporte effarée à l'autel.
Non pour y célébrer dans un rit solennel
La fête de l'amour, pour être accompagnée
Jusqu'au toit de l'époux, d'un beau chant d'hyménée;
Non ; sur ce chaste corps, à l'âge de l'hymen,
C'est un ministre vil qui va porter la main !

Est-il moins exact, pour n'avoir pas rendu *miseræ* par « la misérable, » et *sublata manibus* par « on l'empoigne? » Comme si cette prétendue exactitude n'était pas inexacte au premier chef, en donnant au poëte latin un air de grossièreté qu'il n'a pas le moins du monde, et qui est une insulte pour sa noble rudesse tout autant que pour la délicatesse de la langue française!

Simple et naturel dans les morceaux descriptifs, M. Martha nous paraît mieux réussir encore dans les passages où Lucrèce développe de grandes idées morales. Voici celui où le poëte philosophe proteste justement et éloquemment contre les petitesses du paganisme, et semble exprimer à sa manière le précepte de l'Évangile, qu'il faut adorer Dieu en esprit et en vérité :

Quoi! pour être pieux faut-il dans la poussière,
Un voile sur le front, adorer une pierre,
Ramper sur les parvis aux pieds des immortels,
Ouvrir ses bras tremblants devant tous les autels,

[1] P. 6. — Lucrèce, I, 93.

Les inonder du sang d'innocentes victimes,
Entasser sur des vœux des vœux pusillanimes ?
Non, non, l'homme pieux, d'un cœur tranquille et doux,
Doit contempler le ciel sans craindre son courroux.

Ne croirait-on pas vraiment lire un original ? Nous en dirions autant de cet autre passage où, malgré son assurance habituelle, Lucrèce laisse percer l'inquiétude qui parfois troublait son âme. En regardant le ciel, il est contraint de se demander s'il n'y a pas une puissance céleste qui règle toutes choses. Son incrédulité ne tient pas devant un pareil spectacle, et cet athée en vient à commenter sans le savoir une autre parole divine : *Cœli enarrant gloriam Dei.*

Lorsqu'on lève les yeux vers cette voûte sombre,
Ce ciel mystérieux semés de feux sans nombre,
Qu'on pense à ces flambeaux de la nuit et du jour,
Qui sans se démentir accomplissent leur tour,
Alors par les soucis autrefois écrasée
Au fond de notre cœur une vieille pensée
Se réveille et soudain lève un front *odieux*[1].
« Peut-être, disons-nous, c'est le bras de nos dieux
Qui mène en sens divers ces astres sur leur route. »
Car notre esprit en proie aux caprices du doute
Ne sait si l'univers de lui-même est produit,
Ni s'il doit retomber dans sa première nuit,
Lorsque de ces grands corps l'imposante machine
Ne pourra plus suffire à l'effort qui la mine,
Ou s'il peut, soutenu par les dieux tout-puissants,
Supporter la fatigue éternelle du temps.

Citons encore — nous voudrions tout citer — la traduction de ces beaux vers où, par une contradiction que Bayle avait déjà remarquée, Lucrèce, qui nie la puissance divine, nous la montre en action dans les grandes catastrophes qui brisent et humilient l'orgueil humain.

Quand roulent sur la mer, balayés par les vents,
Vaisseaux et légions avec leurs éléphants,
Leur chef tremblant, priant, courbant sa fière tête
Pense apaiser les dieux armés de leur tempête.
C'est en vain : la tourmente en un dernier effort
Vous prend toute l'armée et l'entraîne à la mort.
Car d'un obscur pouvoir la force souveraine
Se joue, en l'écrasant, de la faiblesse humaine,
Et quelquefois s'amuse à briser de ses mains
La hache consulaire et les faisceaux romains.

[1] Notons en passant que cette épithète, qui nous gâte le morceau, n'est pas dans le texte, bien qu'elle soit, nous le reconnaissons, dans l'esprit général du poëme.

Ces courts fragments suffisent, ce nous semble, à montrer que M. Martha a fait pour Lucrèce tout ce que peut faire un traducteur en vers. Le reproduire intégralement, comme l'ont tenté M. Sully-Prudhomme pour le premier livre et M. de Pongerville pour le poëme entier, c'est une entreprise impossible. Il faut pour cela se résoudre à mettre en vers trop de choses qu'aucun art ne saurait rendre poétiques. Sans compter que le texte est souvent corrompu : malgré les efforts des Lachmann et des Bernays, beaucoup de passages restent douteux ou inintelligibles. A quoi bon s'épuiser à rimer péniblement des choses que Lucrèce n'a jamais écrites, et qui parfois ne présentent aucun sens raisonnable? Nous ne connaissons pas de tâche plus vaine et plus stérile. M. Martha sert bien mieux la gloire de Lucrèce en ne traduisant que les passages vraiment beaux, qu'il encadre dans une étude complète. Également éloigné de cette prétendue exactitude de M. Sully-Prudhomme, qui n'aboutit qu'à déshonorer le modèle, ou de ces grâces faciles, mais un peu molles, de M. de Pongerville, qui rappellent trop les *belles infidèles* du dix-septième siècle, M. Martha nous donne presque partout, autant qu'on peut le faire peut être dans une langue moderne, ce que nous voudrions appeler la sensation de l'original.

En relisant dans ce livre tant de fortes idées exprimées en beaux vers, plus d'un lecteur sera frappé d'une vérité bien souvent sentie par ceux qui aiment et pratiquent Lucrèce, c'est que, malgré l'erreur de sa doctrine, le poëte est surtout beau là où il est vrai. Quand il se traîne sur les traces d'Épicure, et se travaille pour exprimer dans le mètre poétique les subtilités de cette métaphysique misérable, toute poésie disparaît; mais partout où, sans renoncer à son système, il s'élève au-dessus de ces mesquines combinaisons, jusqu'aux conceptions de ce qu'on peut appeler le bon sens philosophique commun aux hommes de génie de toutes les sectes, alors les grandes pensées prennent d'elles-mêmes une forme noble et brillante, et s'expriment en vers sublimes dont l'accent va jusqu'à l'âme. On en peut conclure que si la poésie est amie du mensonge, comme dit la Fontaine :

> Le mensonge et les vers de tout temps sont amis [1].

elle est bien plus encore amie de la vérité; et que Boileau a raison, quand il proclame comme un axiome de la poétique l'union indissoluble du vrai et du beau [2].

A un tout autre point de vue que celui où Boileau était placé, des

[1] *Fables*, II, I.
[2] Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. *Épître à Seignelay*.

savants, des philosophes qui comptent parmi les plus éminents de ce temps-ci, Humboldt, Jouffroy, en ont jugé comme lui. Ils ont protesté contre le préjugé qui, déchirant à la fois l'âme humaine et la réalité des choses, réduit la poésie à n'être que l'amusement de quelques esprits frivoles, la science et la philosophie à n'éclairer que l'esprit sans émouvoir le cœur, sans charmer l'imagination. Sans doute la fiction a sa place dans la poésie ; mais, comme dit excellemment Boileau, qui n'a jamais été mieux inspiré par son rare bon sens :

> De toute fiction l'adroite fausseté
> Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité.

L'auteur du *Cosmos* déclare que rien n'est plus légitime que l'association de la poésie et de la science ; qu'unies par nature, elles ne sauraient être séparées, sinon au grand détriment de l'intelligence humaine ; que, bien comprise, la science est la source des émotions les plus vives, les plus profondes, les plus poétiques. M. Jouffroy, de son côté, va jusqu'à écrire : « La vraie poésie n'exprime qu'une chose, les tourments de l'âme humaine devant la question de sa destinée ; » c'est-à-dire devant les plus hauts problèmes de la philosophie : poésie « qui retentit profondément dans les âmes mûres, en qui les mystères de la vie et de la mort, les destinées de l'homme et de l'humanité ont développé le vrai sentiment poétique. »

Il ne faut pas chercher autre part le secret du génie de Lucrèce et de l'attrait souverain qu'il a pour les meilleurs esprits de notre temps. Ce qui charme surtout en lui, c'est ce sentiment presque chrétien de la misère humaine, du vide de la vie, de l'amertume qui se mêle à toutes ses joies, choses essentiellement vraies et philosophiques. Aussi y a-t-il lieu de s'étonner que son exemple ne tente pas un plus grand nombre de poëtes, et ne les engage pas à chercher une veine nouvelle dans l'exposition des grandes idées de la philosophie et de la religion. M. de Humboldt croit que la poésie du dix-neuvième siècle devrait se renouveler aux sources de la science. Il n'ignore pas sans doute que cela n'a guère réussi à Delille ; mais à qui la faute? De même, les poésies philosophiques du siècle dernier, les *Discours en vers* de Voltaire, le poëme sur la *Nature* de Lebrun, ne nous présentent point un idéal bien encourageant. Mais une philosophie froide et sèche ne saurait guère se transformer en brillante et émouvante poésie, à moins que le poëte ne s'élève, par la force de son génie et la chaleur de son âme, au-dessus de son système, jusqu'au point où se trouvent à la fois la vérité et la beauté. L'exemple de Lucrèce est décisif : il nous prouve que si les argumentations, les distinctions, les analyses de la philosophie qui cher-

che et qui démontre ne peuvent et ne doivent s'exprimer qu'en prose, il y a dans la philosophie une partie supérieure dont la poésie est le vrai langage.

De nos jours, quelques *Méditations* et quelques *Harmonies* de M. de Lamartine, les *Poëmes évangéliques* de M. de Laprade, l'*Espoir en Dieu* d'Alfred de Musset, ont montré combien les idées religieuses, elles aussi, sont favorables à la vraie poésie. Il est à désirer que cette alliance des plus hautes pensées et de la langue la plus harmonieuse devienne plus fréquente. La vérité y gagnerait en popularité et en action sur les âmes; la poésie y trouverait une source d'inspirations neuves et élevées dont elle semble aujourd'hui avoir grand besoin. Elle redeviendrait ce qu'elle doit être, ce qu'elle a été pour les grands poëtes de tous les temps, pour Homère, pour Dante, pour Corneille : non une simple distraction, le luxe des esprits cultivés, encore moins un instrument d'amollissement et de corruption, mais le plus noble, le plus durable, le plus puissant des enseignements, le grand levier qui soulève les âmes.

H. Hignard.

DEUX ÉPAVES

X [1]

MANŒUVRES.

Les difficultés de l'entreprise dont s'était chargée madame Simon s'accroissaient encore de la nécessité de ne pas perdre de temps. Hors d'une solution prompte pas de salut. Elle le sentait moins à l'examen des inextricables difficultés contre lesquelles se débattait Madeleine, qu'à la vue de son dépérissement évident. Elle n'en avait jamais été autant frappée que depuis qu'en sachant la cause, elle en pouvait suivre la marche et présager les résultats. Cette organisation de sensitive était incapable de résister longtemps à la douleur qui la minait sourdement. Si on ne remédiait au mal, elle mourrait sans se plaindre et sans accuser personne, exhalant son dernier souffle à travers le sourire mélancolique et doux qui lui était particulier.

Saisir directement M. de Cerfbryant de la question l'eût embrouillée encore, au lieu de la résoudre. D'ailleurs le marquis, tout gentilhomme de la vieille roche qu'il fût, malgré son extrême galanterie et ces formes de politesse imprégnées de ce parfum, aujourd'hui perdu, de l'ancienne urbanité française, souffrirait-il que personne, fût-ce une femme jeune et belle comme Julienne, s'immisçât dans ses affaires de famille? N'était-il pas à craindre qu'il ne fermât la bouche à l'imprudente par quelqu'un de ces mots hautains, secs et scrupuleusement polis qui traversent de part en part, comme l'épingle de l'entomologiste le corps de l'insecte qu'il fixe dans sa collection, et interdisent toute résistance? Lui parler de la santé de Madeleine n'eût avancé à rien, parce que ce vieillard égoïste et person-

[1] Voir le *Correspondant* du 25 juin 1869.

nel, qui n'était jamais malade, ne croirait point que sa fille se mourût d'amour. Il n'est qu'un âge dans la vie où on comprenne l'influence de ce sentiment, c'est celui où on l'éprouve. Plus tard, l'expérience et le scepticisme, qui en est souvent le fruit, faussent le jugement : on a oublié qu'on a été jeune. Donc, il y avait urgence et nécessité de recourir à des voies détournées.

L'esprit des femmes ne se plie pas en général à la logique. Il y supplée par une pénétration et une finesse qui valent mieux dans bien des cas. Par elles, Julienne toucha immédiatement la véritable pierre d'achoppement, que Madeleine avait à peine indiquée : le marquis serait intraitable tant qu'il n'aurait pas la possibilité de doter sa fille. Comment lui en faciliter les moyens? Tout était là. Ce fut alors que, la tête pleine de M. de Cerfbryant et de M. de Malefroy, madame Simon se rappela la conversation politique tenue en sa présence, peu de temps auparavant, par le baron de Couturier, et qu'elle n'avait pas écoutée. Elle n'en avait retenu que le violent désir du député de remplacer au conseil général le marquis de Cerfbryant par M. de Malefroy. C'était assez pour qu'il s'intéressât à l'œuvre que poursuivait Julienne, quoique à un tout autre titre. Un siége au conseil général équivalait bien à une dot, et la retraite du marquis, cédant sa place à son gendre, était toute naturelle. Il y avait là le germe d'une combinaison qui, convenablement mûrie, donnait satisfaction aux divers intérêts engagés, et de plus à l'ambition de M. de Couturier. Puisque ce dernier participait aux avantages à retirer de son emploi, il n'était que juste qu'il aidât à la faire réussir. C'est ainsi que la jeune femme se décida à consulter le baron, qui était homme de bon conseil.

On comprend que M. de Malefroy ne devait pas avoir le moindre soupçon de ce que Julienne avait l'intention de faire. Elle n'était pas sa confidente à lui, mais seulement celle de Madeleine. Ne pas l'admettre en tiers dans la conversation qu'elle voulait avoir avec M. de Couturier était difficile, puisqu'elle recevait ensemble les deux hommes tous les jours à deux heures. Pour obvier à cet inconvénient elle ne trouva qu'un expédient dont, quoiqu'il lui répugnât fort, elle se servit avec le courage de l'abnégation. Elle-même enfreignit son règlement, et un soir écrivit au député un petit billet par lequel elle le priait de la venir voir quand il aurait un moment de liberté. Il est permis de penser que l'imagination du baron s'égara, en le lisant, dans bien des suppositions que nous n'oserions rapporter. Si cela fut, il dut en rabattre ; car à son entrée dans l'atelier, une demi-heure après, il se convainquit à première vue que rien, absolument rien, n'était changé dans les dispositions de madame Simon. Par exemple, elle avait une requête à lui présenter : elle s'intéressait vi-

vement à une pauvre veuve qui avait cinq enfants, dont un estropié et un autre idiot; elle voulait pour sa protégée un débit de tabac.

— Service pour service, lui dit-elle au moment où M. de Couturier se retirait assez déconfit de cette entrevue. Je suis toute disposée à m'occuper de politique, pour récompenser vos bons offices. N'est-ce pas ce que vous me demandiez l'autre jour?

Cette phrase détermina M. de Couturier à se rasseoir, et Julienne ne lui fit aucunement sentir qu'il avait tort. Au contraire, elle fut, comme toujours, gracieuse, aimable, enjouée : le conseil général, M. de Cerfbryant et M. de Malefroy firent les frais de l'entretien, qui se prolongea, tant les deux interlocuteurs y prenaient d'intérêt. Le député eut une inspiration triomphante :

— Pourquoi, s'écria-t-il, illuminé soudain, ne marierions-nous pas Malefroy et mademoiselle de Cerfbryant? Cela simplifierait tout.

Madame Simon ne témoigna pas pour cette idée le même enthousiasme que M. de Couturier, qui, exalté par les artificieuses objections qui lui étaient faites, développa avec complaisance sa pensée, et démontra victorieusement que les difficultés étaient secondaires. Alors la jeune femme fit avancer sa réserve, c'est-à-dire qu'elle expliqua comme venant d'elle, et avec toute la délicatesse convenable, ce qui, en admettant que M. de Malefroy, le principal intéressé, s'associât à ce projet, pourrait s'opposer à ce que le marquis y donnât son adhésion, également indispensable. Elle glissa quelques mots discrets et interrogatifs sur l'état des affaires de M. de Cerfbryant, promit de se renseigner, et finalement, au bout de quelques jours, découvrit petit à petit toute la vérité. C'est que ce fut une découverte en effet pour M. de Couturier, qui, comme tout le monde, croyait à la grande fortune de son ennemi intime. Il l'appelait souvent ainsi, leur hostilité politique ne les empêchant pas d'avoir entre eux des relations superficielles. Quoique habitant Val-Rouvray depuis dix ans, il était convaincu de très-bonne foi que cette fortune était indiscutable et des mieux assises, parce qu'elle était au soleil. Il savait bien que le procès la menaçait, mais pour une partie. Les Cerfbryant avaient beaucoup d'autres propriétés. Enfin aucune d'elles n'était grevée d'hypothèques. Le marquis vivait sur un pied d'opulence d'excellent aloi ; sa générosité défrayait toutes les conversations populaires. Le député était bien excusable de s'être mépris avec tant d'autres. Une seule personne aurait pu le détromper, c'était M. de Malefroy; mais il était incapable de cette trahison.

La pauvre Julienne ne sut pas trop si elle n'avait pas lieu de se repentir d'avoir tant parlé, car bientôt le député se dessina sous l'homme obligeant en M. de Couturier. Après avoir reçu tous les

éclaircissements imaginables, et quand il lui fut bien prouvé que le marquis était dans une situation assez difficile, il se frotta les mains et son visage rubicond s'épanouit dans un contentement assez peu rassurant.

Madame Simon, qui étudiait sa physionomie, suivait l'expression de cette joie immodérée avec des transes cruelles. Elle lui indiquait que M. de Couturier était ravi de savoir le marquis dans une fâcheuse position financière, et pas du tout qu'il eût dessein de faire quoi que ce fût pour l'en tirer.

— Je vous l'avais bien dit, répétait-il, les femmes excellent, selon qu'elles le veulent, à embrouiller ou à débrouiller les questions. Mille fois merci ! grâce à vous, voilà le terrain déblayé.

La ruine, ou plutôt la gêne de M. de Cerfbryant, était pour le député le point d'appui que réclamait Archimède, et puisque le père de Madeleine était attaquable par l'argent, il ne doutait pas d'avoir bientôt raison de lui. Il réfléchit pendant quelques jours, et enfin calma les angoisses de Julienne en lui faisant part du résultat de ses réflexions. Le voici, réduit à ses termes les plus stricts. Le gain du procès étant encore douteux, tant que la justice n'aurait pas définitivement prononcé, il n'était pas impossible que l'État fît faire à M. de Cerfbryant des offres d'arrangement amiable sur les bases de l'abandon des bois en litige, moyennant une indemnité à arbitrer. M. de Couturier se faisait fort d'emporter l'assentiment du ministre, si le marquis, de son côté, consentait à donner sa démission.

Avant d'accuser la simplicité de ce plan, qu'on veuille bien se rappeler l'œuf de Christophe Colomb.

Quant au mariage, à présent qu'il était inutile, le député n'y pensait plus. Julienne n'en fut pas fâchée, malgré la peine qu'elle s'était donnée pour que M. de Couturier trouvât cette combinaison; mais elle fut enchantée de celle qui avait succédé à la première. Elle demanda instamment à y jouer un rôle, et M. de Couturier dut modérer son zèle. Il la supplia de mettre le comble à ses bontés en ne s'occupant plus de rien ; il lui recommanda particulièrement une discrétion absolue. Lui-même s'était engagé envers elle à ne rien dire de ce qu'elle avait cru pouvoir lui confier concernant les Cerfbryant. Pour la consoler, il la compara à ceux qui dans une chasse rabattent le gibier, mais ne le tirent pas : pour être modeste, leur fonction n'en est pas moins très-utile. Enfin il la remercia chaleureusement, et promit qu'à l'occasion il saurait prouver sa reconnaissance.

L'affaire lui parut si importante qu'il alla passer vingt-quatre heures à Paris, et revint muni de pleins pouvoirs pour entamer les négociations, lorsqu'il jugerait le moment opportun.

Ce n'était pas en une seule séance que Julienne et lui avaient pu

se concerter. Il y en eut plusieurs consécutives. M. de Couturier était ainsi reçu deux fois par jour, le matin, avec M. de Malefroy, et le soir seul, vers huit heures. Peut-être ne serait-on que juste, en lui reprochant d'avoir un peu fait traîner les choses en longueur, pour jouir plus longtemps des tête-à-tête que lui ménageait la politique; mais il eut néanmoins la force de ne rien hasarder de nature à faire supposer à madame Simon qu'il n'avait pas encore abandonné toute arrière-pensée.

Ces entrevues si fréquentes intriguèrent beaucoup Carina, qui en fut aussitôt informée, et les épia, parce qu'elle avait un immense intérêt à savoir ce qui les motivait. M. de Couturier n'était pas homme à faire pour rien toutes ces visites. — Est-ce que, se pénétrant trop exclusivement de la mission qu'elle lui avait donnée d'être assidu auprès de madame Simon, le député était sérieusement amoureux de la belle veuve? Carina sourit méchamment à cette supposition. La jalousie n'était pour rien dans ce sourire. Elle eût été fort aise que M. de Couturier fût l'amant de Julienne ou l'épousât : dans les deux cas, M. de Berlerault, distancé, lui revenait. Le mystère valait la peine d'être éclairci. En conséquence, à la première belle journée, elle retourna travailler dans le petit réduit que l'on sait. Au bout de peu d'instants, le député passa et s'approcha d'elle. Cet empressement de bon augure était un symptôme rassurant; son attitude ajouta encore à la valeur de cet indice caractéristique : il fut très-galant, selon son habitude. Carina affecta la froideur de ce que Stendhal appelle une pique. M. de Couturier la pressa de questions, et elle fit entendre avec dignité qu'il était trop obéissant : elle lui avait demandé d'aller chez madame Simon, mais pas deux fois par jour. Le député poussa un éclat de rire et se disculpa. Il ajouta que des affaires dont elle aurait plus tard l'explication nécessitaient les conférenees qui lui avaient déplu.

— J'y retournerai ce soir, et sans doute encore demain, dit-il. Vous pouvez vous cacher dans un coin, vous verrez qu'il n'est pas question d'amour entre madame Simon et moi ; et vrai, je le regrette, car ce mouvement de jalousie vous rend dix fois plus jolie, miss Carina!

A vrai dire, l'institutrice considérait comme très-louches les affaires que M. de Couturier traitait le soir, à huis clos, avec une belle personne. Néanmoins elle consentit à se rasséréner. D'ailleurs elle lui aurait tout pardonné en faveur de sa dernière phrase : « J'y retournerai ce soir, et sans doute demain encore, » qui se grava aussitôt dans sa mémoire et lui causa une satisfaction bien douce. Elle avait l'occasion d'utiliser le jour même le précieux renseignement qui y était contenu; car la poire était mûre, le temps était venu de

la cueillir et d'exploiter ces apparences qui compromettaient Julienne.

C'est qu'il n'avait pas suffi à Carina de se former une opinion sur ce qu'elle pouvait avoir à craindre de la part de madame Simon ; elle prétendait aussi savoir ce que M. de Berlerault pensait de la voisine, et, son examen terminé d'un côté, elle avait soumis son maître à une surveillance occulte et minutieuse. Elle eut l'audace, pendant ses longues et fréquentes sorties, de se glisser dans son cabinet et de fureter partout où une serrure fermée ne l'arrêta pas. Bien en prit à M. de Berlerault d'être soigneux : il n'aurait plus eu rien de caché pour elle. Carina ne découvrit que des papiers classés sur un grand bureau : c'étaient pour la plupart des factures ou des quittances de fournisseurs. Un instant elle eut l'espérance d'être sur une bonne piste : en ouvrant un buvard, elle mit la main sur une lettre commencée et fraîchement écrite ; il n'y avait pas plus de vingt lignes, qui étaient évidemment à l'adresse d'une femme, quoique le mot madame ne fût pas inscrit en tête. Cette correspondance piqua sa curiosité sans la satisfaire, car elle était à peine compréhensible. La pensée y était vague ; et, de même qu'il est impossible de prédire ce que sera un enfant encore au berceau, ce début n'avait aucune signification précise. On aurait dit de l'expression d'une plainte ou d'un regret. Lesquels? C'est le reste de la lettre qui devait l'expliquer probablement, mais il manquait. Carina remit le buvard à sa place et fouilla un panier destiné aux papiers de rebut. Elle en retira cinq ou six brouillons froissés, analogues aux premiers. Ils étaient de longueur inégale : le plus court avait deux lignes, et le plus long une dizaine. Toujours la même pensée de regret, et des termes à peu près identiques. Secrétaire de M. de Berlerault, presque tous ses correspondants lui étaient connus ; elle sentait que la lettre ne s'appliquait à aucun d'eux. Elle se décida à admettre que le mystérieux destinataire fût Julienne, quoique rien ne confirmât ce soupçon.

Elle épia les promenades de M. de Berlerault, et constata qu'il allait à de grandes distances, presque toujours dans une forêt. L'imagination sans cesse en éveil, elle ne tarda pas à remarquer qu'une porte de la maison, qu'elle croyait condamnée, portait des traces récentes de passage. Les verrous extérieurs étaient tirés, et les toiles d'araignées avaient disparu des angles de l'embrasure. Cette porte donnait sur le derrière et s'ouvrait au moyen d'un pène qu'elle pressa un jour. Devant elle apparut un escalier qui lui était inconnu, dont elle gravit les degrés, et qui la conduisit à l'appartement de son maître. Cela lui démontra que M. de Berlerault sortait le soir ou la nuit, alors que tout le monde était ou couché ou rentré. Elle reconnut bien

vite qu'en effet, presque chaque jour, il faisait usage de cette porte; mais il ne quittait pas le parc, elle s'en assura facilement. Elle le vit plusieurs fois, il se dirigeait toujours du même côté. Ses absences avaient lieu notamment vers neuf ou dix heures du soir. Avec une rare impudence, elle le suivit par une nuit sombre. Il marcha jusqu'au mur de clôture, et, à la hauteur d'un kiosque où le jardinier serrait ses outils, il disparut dans un massif, pour ne reparaître qu'au bout d'une heure et rentrer paisiblement. Dès le lendemain matin, miss Mudlett était à son tour dans le fameux massif, qu'elle explora dans tous les sens. Au mur contre lequel il était planté existait, à hauteur d'appui, une ouverture pratiquée récemment. Les pierres étaient disséminées çà et là, et les traces du ciment étaient visibles en poussière un peu détrempée par la pluie. Elle regarda à travers ce trou, assez large pour que la tête y passât sans peine, et une surprise douloureuse la confondit. De ce point, qui était le plus rapproché de la maison de Julienne, on voyait parfaitement la vérandah vitrée qui était au bout de l'atelier. Or, le soir, madame Simon se tenait presque toujours dans cette vérandah, ouverte lorsqu'il faisait chaud. Du trou, orienté précisément dans cette direction, on pouvait très-bien distinguer les moindres mouvements de la jeune veuve, surtout si la clarté d'une lampe placée dans le salon, et par conséquent derrière elle, faisait ressortir sa silhouette au milieu des fleurs et des arbustes.

Aucun doute n'était plus possible ; M. de Berlerault venait là pour contempler Julienne. Il l'aimait, et n'osait pas le lui dire. Les brouillons de lettres s'expliquaient ainsi, et Carina était jouée. A cette pensée, un éclair étincela dans ses yeux, ses lèvres pâles se plissèrent. Bientôt elle fit un signe de menace qui dénotait que loin d'être abattue et de s'avouer vaincue, elle voulait engager plus activement la bataille. Voilà pourquoi, au fait de la double visite quotidienne de M. de Couturier à madame Simon, elle brûlait de faire servir cette circonstance à l'intérêt de sa cause. En effet, au point où elle supposait qu'en étaient les choses, si M. de Berlerault acquérait par lui-même la conviction que la jeune veuve était à un autre, ne l'abandonnerait-il pas immédiatement? Lui inculquer cette conviction était donc essentiel. Ce ne fut pas long.

Il s'était à peine écoulé deux heures depuis qu'elle avait quitté le baron de Couturier en lui accordant son pardon. Après le dîner, elle retint M. de Berlerault, qui prenait le café en plein air; elle le dérida, à force de tact, de souplesse et de gaieté, et l'ayant amené au point qu'elle désirait, elle provoqua très-adroitement, en jouant avec Sabine, un incident qui fit prononcer par l'enfant le nom de Julienne. Carina dit alors que depuis fort longtemps son maître n'était pas allé

chez la voisine, qui, si elle était susceptible, comme le sont très-souvent les jolies femmes, avait quelque raison de se formaliser. M. de Berlerault répliqua que Carina pouvait prendre pour elle-même la première part de l'observation : depuis huit jours au moins elle ne l'avait pas vue non plus. L'institutrice devint alors très-gourmée; elle rougit, se moucha et ne répondit rien. Son sérieux était gros de réticences. Aux questions du père de Sabine elle opposa d'abord une contrainte très-bien réussie; enfin elle déclara, avec une répugnance évidente, qu'en vérité elle n'osait plus se permettre de surprendre madame Simon, dans la crainte de la déranger, car tout son temps était absorbé par MM. de Couturier et de Malefroy, qui passaient chez elle la journée. Quant à la soirée, c'était assez d'un de ces deux messieurs, à qui elle était régulièrement consacrée.

Ce trait empoisonné, lancé d'une main experte, pénétra aussi profondément que l'avait désiré Carina. M. de Berlerault releva la tête, et dit que ces visites ne signifiaient rien, puisqu'elles n'étaient pas isolées. Miss Mudlett répliqua que tous les jours M. de Couturier, indépendamment de celle du matin, avait le soir une audience particulière; qu'elle en était certaine.

— Au reste, ajouta-t-elle d'un air détaché, pour peu que vous teniez à vous renseigner positivement à cet égard, allez chez elle ce soir même. Si elle n'est pas seule avec M. de Couturier, je ferai amende honorable... A moins, continua-t-elle dans une restriction incisive, que vous ne soyez pas reçu.

La jalousie de M. de Berlerault n'avait pas besoin de ce dernier stimulant, sous lequel il tressaillit. Quand la nuit arriva, il partit pour la maisonnette. Carina ayant prophétisé à coup sûr, il trouva effectivement le baron en tête-à-tête avec Julienne. Son émotion, très-forte à cette vue, acquit une nouvelle intensité lorsqu'il remarqua l'effet produit par son arrivée inattendue. La conversation s'arrêta net, et madame Simon, en proie à un trouble extraordinaire, rougissante et décontenancée, perdit la tête au point de ne répondre que par un balbutiement confus à ses salutations. Enfin il surprit par hasard dans une glace un regard du baron qui était toute une révélation. Ce regard, impératif, sec et rapide, mystérieux en même temps, commandait avec évidence à Julienne de veiller sur elle. Un amant n'en a pas d'autre pour sa maîtresse en présence d'un indiscret dont il s'agit de dépister la pénétration. Cette scène muette avait duré quelques secondes seulement; il n'en fallait pas davantage pour confirmer, dans l'esprit prévenu du père de Sabine, les plus terribles soupçons. Frappé au cœur, incapable de se maîtriser, il ne prolongea sa visite que pendant le temps strictement nécessaire pour ne pas être taxé de grossièreté ouverte. Madame Simon, promptement remise,

essaya sans succès de le retenir. En se retirant il eut, par une rancune irréfléchie, et que rien ne justifiait, la méchanceté maladroite et inutile de faire sentir à la jeune veuve qu'il comprenait qu'il était de trop.

Ainsi que cela avait eu lieu pour mademoiselle de Cerfbryant, la perfidie de Carina recevait de circonstances ignorées d'elle un secours décisif. Oui, le trouble de Julienne à l'entrée de M. de Berlerault était profond et hors de doute ; oui encore, le coup d'œil de M. de Couturier avait la signification que le malheureux lui avait attribuée. Ce qu'il interprétait mal, c'était la cause de ce trouble, qui tenait simplement à ce que sa visite de ce jour-là était la première qu'il faisait à madame Simon depuis qu'elle connaissait qu'il était le célèbre romancier Otto Sauvage. Le regard du député enfin n'avait pas d'autre but que de dire à la jeune femme dont il comprenait l'embarras, et cela sous une forme brève et énergique : « Faites attention, ne laissez pas supposer que vous savez par moi quelle est la personne qui est devant vous ! » Voilà comment les meilleures intentions sont souvent travesties dans ce monde, et pourquoi la seconde machination de miss Mudlett eut une réussite supérieure à l'autre.

M. de Berlerault était dans un état moral impossible à décrire, quand il sortit de chez madame Simon. Il ne doutait pas que M. de Couturier ne fût son amant.

Ce serait se méprendre sur le caractère de Carina que de se figurer qu'elle eût attendu le retour de M. de Berlerault pour jouir immédiatement de son triomphe ; elle était pour cela trop fine et trop certaine du résultat. Ce fut seulement le lendemain qu'elle revit son maître.

— Vous aviez raison, miss Carina, lui dit-il de lui-même, sans autre commentaire.

L'institutrice n'eut garde d'insister. Elle lut distinctement sur son visage défait qu'il était convaincu, et cela lui suffit. Elle se contenta de sourire d'une façon imperceptible. Néanmoins elle jugea opportun de planter son drapeau sur le bastion conquis, et alors, après avoir répondu par un : Ah ! indifférent à la phrase de M. de Berlerault, paraissant aborder un autre ordre d'idées :

— Monsieur, dit-elle avec une ingénuité et un sang-froid effrayants, un des gardes m'a rapporté hier qu'il avait découvert auprès du pavillon un trou pratiqué dans le mur du parc par quelque maraudeur. Je l'ai fait boucher ce matin.

Son regard, candide mais ferme, demandait en même temps d'un air ingénu l'approbation du maître. Celui-ci eut comme un éblouissement aussitôt dompté.

— Vous avez bien fait, miss Carina, répondit-il froidement.

Et il s'éloigna.

La jeune fille l'accompagna quelque temps des yeux. Dès qu'il fut hors de vue elle se frotta les mains et rentra avec les manifestations de la joie la plus vive.

XI

AUX ÉCOUTES.

Cependant le baron de Couturier, examen fait des circonstances, penchait pour une intervention immédiate dans le procès du marquis. La forme de cette intervention restait seulement à déterminer. C'était une démarche délicate et de la plus haute importance, qu'une maladresse, un manque à toucher, indifférent dans tout autre cas, pouvaient faire avorter. Il aurait bien voulu s'en charger lui-même, si ce n'eût été impossible. L'hostilité politique de ces deux personnages était trop prononcée pour qu'une tentative de conciliation émanant directement du député ne fût pas mal interprétée par M. de Cerfbryant, qui, sachant qu'on redoutait son opposition, se rappellerait immédiatement le *Timeo Danaos et dona ferentes*.

Quelle que fût la confiance qu'il avait en madame Simon, M. de Couturier, dominé par la préoccupation d'un insuccès, était bien aise aussi de contrôler les renseignements qu'il tenait d'elle, et de sonder le terrain sur lequel il allait marcher. C'est alors qu'il eut l'ingénieuse pensée d'envoyer en éclaireur l'abbé Pascalin. Le député ne joua pas au plus fin avec le bon curé ; il lui dit simplement ce à quoi il tendait. Après tout, une transaction étant fort avantageuse pour la famille de Cerfbryant, s'il était exact que le gain du procès fût pour elle une question de vie ou de mort, l'abbé, qui était également dévoué à M. de Couturier et au marquis, ne sortait pas de son rôle évangélique en acceptant d'aplanir les voies entre les deux parties. Il se chargea donc de l'ambassade.

Ce fut sans la moindre hésitation que M. de Cerfbryant lui avoua que ce procès, sans cesse renaissant, était pour eux un continuel souci. Il faisait plus que menacer leur fortune, il l'avait déjà presque épuisée. D'autres détails dans lesquels le marquis entra sans difficulté, de lui-même, prouvaient que si la conclusion de cet éternel débat traînait encore en longueur pendant une année ou deux, les Cerfbryant étaient placés dans l'alternative de sacrifier une moitié de leur patrimoine pour défendre l'autre, ou de renoncer à la lutte.

Cet entretien, rapporté à M. de Couturier, le rassura si bien, qu'il remercia l'abbé Pascalin et lui déclara que son entremise était dé-

sormais inutile. Il jugeait l'affaire beaucoup moins compliquée qu'il ne l'avait cru tout d'abord. Puisque les Cerfbryant en étaient là, il n'y avait pas besoin de tant de ménagements : l'offre du gouvernement serait infailliblement agréée. Le marquis commencerait peut-être par jeter feu et flammes, on le laisserait dire, et on attendrait que ce puissant dissolvant qu'on appelle l'argent eût produit son effet.

Cette confiance dans les moyens matériels était toute naturelle de la part d'un homme qui était infecté de positivisme, sinon de matérialisme absolu, qui était très-riche, à qui tout jusqu'alors avait réussi, et qui enfin, par position, était tous les jours encore à même d'éprouver la déplorable influence de l'intérêt sur les déterminations des hommes. Elle était, par contre, peu digne d'un esprit aussi élevé que le sien. Il aurait dû savoir que quelques caractères, assez rares, on peut en convenir, échappent à son action corrosive, et il commit une faute impardonnable.

C'est ainsi qu'au lieu de continuer à charger l'abbé Pascalin des négociations, ce qui, sans parler de l'indication tirée de ce qu'il avait fait les premiers pas, eût été le plus sage, à cause de l'autorité dont son caractère eût appuyé ses conseils auprès du marquis de Cerfbryant, il lui dépêcha le secrétaire général de la préfecture pour traiter l'affaire administrativement. Ce secrétaire, jeune homme bien élevé, intelligent, plein d'avenir, déplut doublement, par son nom d'abord, qui appartenait à la noblesse de l'empire, et par sa qualité officielle. Le marquis ne sut pas plutôt qu'on lui proposait un arrangement qu'il flaira une arrière-pensée.

Pourquoi le gouvernement, qui n'avait pas à se louer de lui, puisqu'il ne s'était pas rallié, lui offrait-il un accommodement pour un litige soumis encore à l'appréciation des tribunaux? Que ne s'en remettait-on comme lui à la décision de la justice? C'était donc qu'on avait un intérêt quelconque autre que la bienveillance pour un adversaire avoué. Quel était cet intérêt? En vain lui répondit-on qu'un pouvoir loyal et fort, appuyé sur le suffrage populaire, loin de redouter l'opposition, l'encourage au contraire, quand elle est loyale aussi, comme un contrôle naturel et nécessaire; que les idées du gouvernement, tout en étant profondément libérales et appuyées sur la saine démocratie, se portaient en même temps sur la vieille aristocratie française, qui pendant tant de siècles a été l'appui de la chrétienté et du pays ; qu'on saisissait avec empressement toutes les occasions qui se présentaient de relever par le prestige de la richesse un grand nom de notre histoire, quand les ressources de la famille dont il est le glorieux héritage se sont amoindries par des infortunes imméritées ; que la sollicitude de l'État s'accroissait au cas particulier, en présence du dernier représentant d'une de ces familles qui,

parvenu à l'âge du repos, ne pouvait plus compter sur l'énergie de la jeunesse pour faire face à la mauvaise fortune.

Tout cela ne convainquit pas le marquis de Cerfbryant, qui écoutait le secrétaire général avec un sourire railleur. Il ne retint qu'une particularité de l'aimable discours qui lui fut débité, c'est qu'on lui insinuait, avec une éloquence administrative emmitouflée de réticences gracieuses et savonnée de compliments, que l'âge était venu pour lui de se reposer. La chasse étant évidemment hors de cause ici, le repos qu'on lui demandait ne pouvait s'appliquer qu'au conseil général. Il brisa là, en répondant qu'un Cerfbryant n'était pas à vendre.

C'en fut fait des négociations. M. de Cerfbryant, ragaillardi, tout content de la leçon qu'il donnait au pouvoir, monta à cheval et fournit une longue course. C'était un honnête homme dans l'acception la plus complète de ce mot. Il ne regrettait assurément pas une syllabe de cette réponse, qu'il avait faite sous l'impulsion d'un vif sentiment de vieille loyauté chevaleresque; et pourtant, en suivant le trot cadencé de sa monture, il se répétait malgré lui que cette transaction n'avait en soi rien que d'honorable. Il aurait pu l'accepter, si on la lui eût présentée sans conditions; et certes, elle n'eût pas été inopportune pour remonter ses finances en désarroi. Le marquis n'ajoutait pas qu'il s'était peut-être trop pressé de déclarer si fièrement qu'il ne se vendait pas, car on ne lui avait aucunement proposé de l'acheter. Il avait répondu non à ce qu'on lui avait dit, mais à ce qu'il supposait qu'on voulait lui dire. C'était la vérité cependant. Mais ces pensées de réaction, après l'acte héroïque qu'il venait d'accomplir, s'effacèrent vite. Il rentra dans son vieux manoir le front haut, parce qu'il se sentait grand.

Sa fille l'attendait dans le salon pour lui jouer, bien innocemment, la contre-partie de la scène que le secrétaire général avait jouée le matin même. Il était d'humeur joviale ce jour-là, par extraordinaire, comme un homme dont la satisfaction intérieure est si forte qu'elle rayonne au dehors. Madeleine n'hésita pas à profiter de ces bonnes dispositions pour aborder un chapitre qui ne plaisait guère à son père, dont elle lui parlait le moins possible, mais que force était d'entamer de temps à autre : c'est d'argent qu'il s'agissait. Le gouvernement en offrait qu'on avait refusé, elle en demandait; c'est la marche naturelle des choses. Sans dire que M. de Cerfbryant se fâcha précisément de cette requête indiscrète, on peut affirmer qu'il ne fut pas content; le sourire disparut de ses lèvres, les pointes retroussées de sa fière moustache s'abaissèrent, le feu de son regard s'éteignit et tout son visage se rembrunit. Il était étendu sur un canapé, il se leva aussitôt et arpenta la pièce à grands pas.

Madeleine, rougissante et troublée, assise dans un fauteuil et penchée sur une broderie à laquelle elle travaillait assidûment, pour ne pas perdre contenance, les yeux baissés, et effrayée de son courage, était comme toutes les personnes timides que, une fois lancées, rien ne retient plus. Elle continuait, pendant la promenade de son père à travers les meubles, à justifier sa demande par des développements très-légitimes, qui se seraient arrêtés effarés sur ses lèvres si elle eût regardé M. de Cerfbryant. C'étaient des fournisseurs qui avaient envoyé des notes arriérées; on n'était pas tenu d'en payer le montant intégral, ces bonnes gens avaient confiance : quelques à-compte suffiraient à les satisfaire et à soutenir le crédit. Enfin l'entretien de la maison, où il y avait tant de bouches à nourrir, était fort lourd, et il ne lui restait plus rien. Elle avait compté sur une ressource qui lui échappait : un fermier, exact d'ordinaire, avait obtenu remise de sa dette; et à ce sujet elle suppliait son père d'être moins généreux : en s'abandonnant ainsi aux mouvements de son cœur, il lui suscitait à elle de très-graves embarras. Si gênés que fussent les fermiers mauvais payeurs, ils ne l'étaient pas autant qu'eux-mêmes !

Le marquis comprit que les doléances de Madeleine, encouragée par son silence, se répandraient outre mesure, s'il n'y mettait ordre. Pour ne pas s'exposer à en entendre de nouvelles, il sortit en disant qu'il aviserait. Si sa fille fut rassurée par le calme olympien avec lequel il prononça son « j'aviserai, » c'est ce qui est au moins douteux; car ce n'était pas la première fois qu'il répondait ainsi, et il n'avait pas avisé. Néanmoins il était décidé à recourir à un expédient déjà repoussé à plusieurs reprises, et qui consistait à emprunter quelques milliers de francs à M. de Malefroy. Il lui écrivit en conséquence un mot pour le prier de le venir voir le lendemain. Madeleine, qui était en veine d'énergie, aurait combattu de toutes ses forces ce projet, si elle l'avait soupçonné. Pouvait-elle se douter que son père se préparait à exploiter une idée à laquelle tout récemment elle-même avait renoncé?

Sur l'invitation formelle de mademoiselle de Cerfbryant, M. de Malefroy avait suspendu ses visites, jadis fréquentes, au château. La lettre du marquis lui en ouvrait de nouveau les portes; elle fut la bienvenue. Le lendemain, de bonne heure, il se présentait. On lui répondit que M. de Cerfbryant était dans le parc; il alla à sa rencontre. Au détour d'une allée, à vingt pas de lui, il aperçut tout à coup Madeleine qui, assise sur un siége de jardin, travaillait à l'ombre de chataigniers gigantesques. Elle avait défendu à M. de Malefroy de chercher à la revoir; il n'avait en rien provoqué cette entrevue inattendue, et, fort de son innocence, il n'eut pas le courage de rebrous-

ser chemin ; même il pressa le pas. Quant à la jeune fille, à qui il était impossible de feindre de ne pas le remarquer, dans la crainte, en l'attendant assise, de lui fournir un prétexte de s'arrêter auprès d'elle, elle se leva sans affectation, et pour premier salut, rougit. Elle ne lui en voulut pas démesurément de ce qu'il transgressa ses ordres, en ne passant pas outre, roide et guindé. L'émotion contenue et timide avec laquelle il lui demanda des nouvelles de sa santé lui causa un trouble délicieux qu'elle essaya de chasser, parce qu'elle éprouvait des remords de s'y abandonner.

Pour son père, elle dit qu'ils étaient sortis ensemble depuis un quart d'heure, et que lui avait continué son chemin jusqu'à une clairière où des ouvriers abattaient des arbres. En devisant, les deux jeunes gens s'étaient mis en marche, et Madeleine, par une convention tacite, semblait conduire M. de Malefroy vers l'endroit où devait être M. de Cerfbryant.

Ils se parlaient à peine. Lui avait grande envie de revenir sur un sujet bien des fois traité entre eux déjà, et dont l'intérêt brûlant était inépuisable. Il hésitait, retenu par l'appréhension de déplaire à Madeleine, qui lui avait interdit toute allusion au passé. Il se disait, d'un autre côté, que l'occasion de causer avec elle ne se retrouverait peut-être plus ; que son devoir était d'en profiter; et, avec une timidité d'écolier, il ajournait à chaque massif, à chaque arbre, son entrée en matière. Il fit si bien qu'ils arrivèrent avant qu'il eût commencé. Par bonheur, le marquis était déjà reparti, à ce que déclarèrent les bûcherons, qui indiquèrent le chemin pris par lui. M. de Malefroy et Madeleine le suivirent à la piste et ne le rattrapèrent pas, à cause de l'avance qu'il avait sur eux.

En longeant un pavillon rustique, sorte de rendez-vous de chasse auquel était adossé un banc, mademoiselle de Cerfbryant, probablement en vue de rompre un silence qui, en se prolongeant, devenait pénible pour tous deux, se déclara fatiguée. M. de Malefroy prit place à ses côtés sans qu'elle protestât.

L'emplacement sur lequel s'élevait la maisonnette était sauvage et désert ; on aurait dit d'une solitude plutôt que du parc d'un grand propriétaire. C'est que l'entretien laissait à désirer à Cerfbryant. On ne le voyait nulle part aussi bien que dans ce coin perdu, assez éloigné du château. L'herbe avait envahi les allées, et poussait inculte avec l'abandon pittoresque, mais désolé, des végétations qu'on ne dirige point. Des jets de plantes grimpantes se hissaient le long des murs ; le banc était ainsi enveloppé d'un rideau de verdure dont la poussée capricieuse formait un abri contre le soleil. De là rayonnaient des chemins pour l'exploitation du bois ; on les distinguait à peine sous le tissu parasite qui couvrait le sol. Au bout de quelques

pas ils se confondaient avec les arbres. Des chênes, des châtaigniers de haute taille étendaient tout auprès leurs bras noueux chargés de feuilles. De leurs troncs moussus s'échappait une senteur vive et fraîche. Plus loin, un bois de sapins saturait l'atmosphère de ces effluves balsamiques, âcre parfum des résineux. Point d'autre bruit qu'un vent léger, glissant dans les branches, le frôlement d'un insecte ou le bourdonnement confus des forêts. Mademoiselle de Cerfbryant et M. de Malefroy étaient là au bout du monde.

— Madeleine! dit ce dernier presque tout bas.

La jeune fille tressaillit, sa rougeur reparut, et comme si elle eût su ce que son compagnon allait ajouter, elle voulut se remettre en route. Il la retint doucement, et elle céda.

— Je vous en conjure, reprit-il d'une voix caressante et avec des intonations d'une tendresse infinie. Vous me rendrez cette justice que j'ai tenu ma promesse, quoiqu'il m'en ait bien coûté. Aujourd'hui, le hasard m'a conduit sur votre route; n'est-ce pas plutôt la Providence que je dois remercier? N'y a-t-il pas là un avertissement du ciel? Depuis que je suis auprès de vous, j'hésite à vous entretenir des choses graves que j'ai à vous dire, et cependant il le faut.

Mademoiselle de Cerfbryant fit un geste suppliant, mais ne regarda pas M. de Malefroy. Si un observateur se fût imposé la tâche d'approfondir le motif pour lequel elle gardait la tête obstinément baissée et les yeux fixés vers la terre, il l'eût découvert en l'examinant avec sang-froid : c'est qu'une larme furtive perlait sous les cils brillants de la jeune fille et se balançait sur sa joue brûlante. M. de Malefroy, trop troublé, ne la vit pas, non plus que le mouvement rapide avec lequel Madeleine avait ouvert son ombrelle, bien qu'ils fussent à l'ombre, et attiré en avant son chapeau à larges bords.

— Si j'ai le courage d'aller contre votre défense, continua-t-il d'un ton pénétré, au risque de vous déplaire, c'est que ce n'est pas seulement de moi que j'ai à parler. Ma cause est liée à celle d'une autre personne dont l'existence vous est chère par-dessus tout. Vous ne pouvez pas ignorer que la position difficile de votre famille s'aggrave de plus en plus, et j'entrevois, avec le regret le plus profond, le jour, prochain peut-être, où, le procès étant jugé, votre père sera en présence d'exigences pressantes auxquelles il lui sera impossible de faire face, à moins de se résoudre aux plus tristes extrémités. Liquider sa fortune territoriale, vendre Cerfbryant, voilà ce à quoi il sera contraint. Croyez-vous qu'il survivrait à ce qu'il considérerait comme une honte, une trahison aux traditions légendaires de ses ancêtres? Ne ferez-vous pas tout pour lui éviter cette humiliation, qui le tuerait, soyez-en sûre? Il est encore possible aujourd'hui de la prévenir, il sera peut-être trop tard demain. Réfléchissez, les moments

sont comptés! Tout changerait de face immédiatement, si vous m'autorisiez à espérer comme autrefois; car ce que je possède vous appartiendrait alors, à vous et à votre père. On aurait la ressource, ou d'arrêter ce procès, ce qui serait le plus avantageux, si les obstacles à vaincre ne sont pas insurmontables, ou au moins la certitude de n'avoir pas à redouter ses suites. Je ne dis rien de moi, Madeleine!

Mademoiselle de Cerfbryant, qui s'était remise, répondit avec fermeté, mais non sans émotion :

— Je vous supplie à mon tour de ne pas réveiller le passé. L'union que nous avions projetée est impossible; mon père ne la permettra pas, je vous l'ai dit, j'en suis sûre. Je n'ai pas à discuter les motifs de sa décision; ce qu'il m'ordonne, je dois le faire, et vous me connaissez assez pour savoir que le devoir qui m'est imposé je l'accomplirai. Le danger des récriminations, qu'elles émanent de vous ou de moi, c'est qu'elles m'enlèveraient l'énergie dont j'ai besoin pour marcher en avant et ne pas me retourner.

— Hélas! Madeleine, je le sais, et je vous admire plus encore que je ne vous aime. Mais je ne demande rien qui porte atteinte à votre respect filial. Avant d'abandonner comme irréalisables des espérances que je ne puis me résigner à perdre, laissez-moi acquérir moi-même la certitude de mon malheur. Autorisez-moi à entrer en pourparlers avec votre père.

— Je sais que ces démarches n'aboutiront qu'à un refus; en serez-vous donc plus avancé, quand vous l'aurez provoqué?

— J'aurai du moins la satisfaction, si j'échoue, d'avoir tout tenté pour réussir.

— Et pour vous faire fermer Cerfbryant!

Ces quelques mots, qu'elle prononça avec une vivacité irréfléchie, Madeleine les regretta aussitôt, car ils en disaient beaucoup plus qu'elle ne l'aurait voulu. Elle avouait ainsi l'état de son cœur. Aussi, rougissante et confuse, elle baissa la tête. M. de Malefroy les reçut, lui, comme une rosée bienfaisante, et une joie mélancolique délicieuse le pénétra. Après avoir savouré en silence pendant quelques instants la saveur exquise de la pensée qui avait dicté cette courte réplique, il reprit :

— Nos sentiments sont plus forts que nous, Madeleine. Ils ne cèdent pas aux efforts de la raison, de quelque logique qu'elle les accable. Nous ne les choisissons pas, et ils ne se laissent pas discuter. Le jour où vous m'avez défendu de songer à vous désormais, avez-vous pensé que tout était fini entre nous, et que sur un signe de votre main l'oubli étoufferait l'amour au fond de mon cœur? Est-ce donc possible? Quand vous auriez le triste courage de l'affirmer, je ne le croirais pas. Et vous, Madeleine, êtes-vous si forte que vous

commandiez à vos souvenirs? Vous n'avez rien oublié, je le vois, je le sens, hélas! et nous vivons à deux pas l'un de l'autre, plus séparés que si un abîme était entre nous!

— Oui, dit la jeune fille, dont l'émotion était visible.

Elle releva la tête, et la figure empourprée, les yeux brillants, son regard, vibrant d'exaltation, attaché sur M. de Malefroy, elle ajouta d'un son de voix dont l'harmonie grave était saisissante :

— Mais cette existence est intolérable. Votre supplice m'est plus cruel que le mien; j'ai trop présumé de mes forces. Les affections d'ici-bas sont périssables, celles d'en haut sont éternelles. Pour ceux que la vie sépare, et qui sont forcés d'ajourner à un monde meilleur les joies qu'ils se promettaient dans celui-ci, il est un refuge où passer ce temps d'épreuves en attendant la mort, et où les âmes brisées trouvent le repos et le calme : c'est le couvent. J'irai!

Ayant dit ces mots, elle s'enfuit avant que M. de Malefroy eût pu prévoir son dessein. Elle ne s'éloigna pas si vite cependant qu'il n'entendît, dans la surprise où l'avait jeté ce dénoûment, le bruit étouffé d'un sanglot qui lui causa un émoi indéfinissable. En quelques secondes il se fut élancé à sa poursuite, et la feuillée se referma sur lui à l'endroit où Madeleine avait disparu.

Peu de moments après, la porte de la maisonnette s'ouvrit doucement et un personnage sortit avec précaution. C'était le marquis de Cerfbryant. En quittant les bûcherons, il était entré pour se mettre à l'abri de la chaleur. Là, séduit par un canapé qui garnissait l'unique pièce du rez-de-chaussée, il s'était assis et avait commencé une sieste qu'interrompit la conversation de sa fille et de M. de Malefroy. Il avait ainsi forcément découvert leur secret, dont il avait affecté jusqu'ici de ne pas se douter. Pendant qu'il réfléchissait s'il se montrerait ou non, mais écoutant de toutes ses oreilles, les amoureux étaient partis. Bien fin eût été celui qui sur son visage aurait lu sa pensée. Toutefois il était soucieux lorsqu'il reprit sa route vers le château.

XII

LE BAPTÊME DE LA CLOCHE.

Les Bardeau avaient définitivement eu le dessus : la bénédiction du clocher de l'église de Val-Rouvray, le baptême de la cloche et le comice agricole furent désignés pour composer une fête spéciale, distincte de celle de l'empereur, qui se célébra à sa date ordinaire.

Le 18 août n'est rien pour les simples mortels; à Val-Rouvray

c'est beaucoup, parce que, c'est l'anniversaire de la naissance de saint Agapet. L'influence des Bardeau avait été jusqu'à placer les autres fêtes sous l'invocation du patron du hameau.

Val-Rouvray, ainsi que beaucoup de hameaux, était dévoré de l'ambition d'être élevé à la dignité de commune. Il possédait déjà un hôtel de ville et une église; que lui manquait-il pour voir ses vœux comblés? Un maire et un curé. C'était précisément ce que demandaient les habitants, encouragés en cela par M. de Couturier, qui faisait des démarches pour obtenir cette érection, et qui fondait sur le succès toujours espéré, mais, hélas! aussi toujours ajourné, de son intercession, une partie de son prestige.

On désignait sous le nom d'hôtel de ville une ancienne maison seigneuriale, de l'époque de la Renaissance, où la tradition voulait que François Ier eût couché, lorsqu'il s'en allait pour la seconde fois guerroyer en Italie. Il ne serait pas aisé de préciser rigoureusement l'itinéraire qui aurait placé Val-Rouvray sur son chemin; ce qui était sûr, c'est que la maison existait, gothique et charmante, quoique un peu abandonnée. Elle était propriété communale. Dès la révolution de 1848, une main prévoyante et hardie — dans ces temps, on ne doutait de rien — avait, en attendant l'arrivée du maire, déjà baptisé la mairie, en peignant sur la façade les mots : Hôtel de ville, en grandes lettres noires. Plus bas, on distinguait encore les vestiges de la devise complémentaire et sacramentelle alors : Liberté, égalité, fraternité. On ne se servait pas de cet immeuble, conservé à titre de curiosité ou d'espérance ; on y entretenait cependant, au premier et unique étage, une grande pièce qu'on appelait la salle des États. Il était de tradition depuis quelques années que le maire de la commune y vînt tous les ans, assisté du conseil municipal, le jour de la fête votive de Val-Rouvray, recevoir les notables, pour de là se rendre processionnellement avec eux à la grand'messe, où il offrait le pain béni. La salle des États était grande, carrelée, avec un plafond à poutrelles, mais badigeonnée à la moderne. Elle était ornée des bustes de l'empereur et de l'impératrice, qui se faisaient face sur des piédouches recouverts de velours rouge à clous dorés. La fenêtre qui l'éclairait, haute et large, à meneaux sculptés bien conservés, ouvrait sur un balcon de pierre, lequel dominait une place. A ce balcon était fixé un tenon de fer rouillé qui recevait dans les grandes circonstances le drapeau tricolore officiel. Les bustes qui décoraient la salle des États avaient été offerts par M. de Couturier, en vue de faire prendre patience aux habitants et de leur prouver que leurs vœux recevaient un commencement de réalisation. Avant de le pourvoir d'un maire, on embellissait l'hôtel de ville.

On avait agi de même pour l'église. Elle n'avait pas de curé titu-

laire ; mais, pour préparer les voies, on reconstruisait le clocher où allait se balancer une cloche nouvelle.

La double cérémonie qui se préparait avait singulièrement exalté l'amour-propre de chacun. Coffre et Bardeau, oubliant leur inimitié séculaire, avaient signé tacitement une trêve. Ils unissaient leurs efforts pour que rien ne manquât à la splendeur de cette journée, unique dans ses fastes, où Val-Rouvray verrait bénir son clocher, baptiser sa cloche et ouvrir le premier comice agricole de l'arrondissement. On voulait que cet événement eût du retentissement dans les journaux ; on voulait surtout éclipser le chef-lieu communal, qui n'avait eu que des solennités secondaires. M. de Couturier, toujours à l'affût des moyens d'accroître sa popularité, s'était mis à la tête du mouvement, qu'il éclairait de ses conseils et encourageait de son argent. Il annonça qu'à cette occasion il se proposait de donner à la compagnie des sapeurs-pompiers, qui tenait déjà de sa générosité une pompe et des casques, un drapeau dont il ferait la remise avant la messe, afin que M. le curé et Monseigneur, s'il venait, comme on en avait l'espérance, le bénissent en même temps que le clocher.

Le messe était pour dix heures précises. Attendu que la remise du drapeau pouvait retarder l'arrivée du député, qui était le parrain de la cloche, il avait été décidé que la marraine, qui était madame Simon, se rendrait à l'église directement. M. de Couturier irait de son côté, avec le maire et les autorités, sous l'escorte de la compagnie des pompiers. La première partie du programme s'accomplit régulièrement. A l'heure dite, la voiture du baron vint prendre Julienne. Les chevaux avaient à la têtière des fleurs et des rubans ; le cocher, ainsi que deux valets de pied montés derrière la voiture, étaient en grande livrée : culottes courtes, bas blancs, souliers à boucles, habits galonnés, perruques poudrées, et portaient au côté un gros bouquet. Madame Simon ne fut pas peu intimidée de traverser dans cet équipage les flots pressés de la population émerveillée.

Comment décrire l'imposant coup d'œil que présentait l'église de Val-Rouvray, quand les autorités passèrent entre la double haie des pompiers pour gagner les places qui leur avaient été réservées ! De mémoire d'homme on n'avait jamais rien vu d'aussi beau. La cloche les attendait sur le seuil, brillante dans sa robe de métal poli toute neuve, surmontée d'un immense bouquet, et revêtue des cadeaux du parrain et de la marraine. C'étaient des ornements sacerdotaux, aubes, chasubles et étoles, évidemment destinés au futur curé. Un tapis magnifique était étendu sur tout le chœur depuis les marches de l'autel, qui lui-même disparaissait sous les fleurs et les lumières. Pour la première fois, la maison du Seigneur fut trop petite. Dans le banc-d'œuvre, le marquis de Cerfbryant, en habit noir et en cravate

blanche ; à ses côtés, Madeleine ; plus loin M. de Berlerault et Sabine, avec mistress Mudlett et Carina. Il n'était pas jusqu'à M. de Malefroy qui ne se fût glissé derrière un pilier. De là il voyait fort bien ce qui l'intéressait le plus vivement dans la cérémonie, c'est-à-dire mademoiselle de Cerfbryant. En face du banc seigneurial (on appelait encore quelquefois ainsi le banc-d'œuvre, tant la routine a de force à Val-Rouvray), un superbe fauteuil était disposé pour le curé qui officiait, Monseigneur n'ayant pu venir, afin qu'il s'assît pendant les intervalles remplis par le chant. La maîtrise, composée de deux chantres et d'un enfant de chœur, était au complet; les fonctions de maître de chapelle étaient remplies par le serpent. Tout près du fauteuil, et faisant face aux fidèles, la châsse de saint Agapet, posée sur un coussin de velours, dominait la pompe majestueuse du culte.

On commença par entonner les psaumes, qui, vigoureusement accompagnés par le serpent, furent ce qu'on peut dire enlevés avec un véritable brio, s'il est permis d'appliquer cette expression profane à l'imposante ampleur des chants liturgiques. Tout allait à souhait, et l'excellent abbé Pascalin, chaque fois qu'il se tournait du côté de l'assistance, montrait une figure épanouie, rayonnante de son menton à ses lunettes. Tout à coup son front se rembrunit. Il venait de s'asseoir sur le fauteuil, assisté du vicaire, et on attaquait le *Credo*. Soudain une effroyable cacophonie retentit : le serpent et les chantres étaient en dissidence formelle. Le curé, visiblement contrarié, se leva vivement, et étendant les bras, ce qui ramena aussitôt le calme :

— La ! dit-il avec mécontentement, c'était bien la peine de vous faire répéter depuis si longtemps le *Credo* des grands solennels! Si, au lieu de passer vos soirées au cabaret, vous aviez appris comme je vous ai montré, vous ne seriez pas réduits à rougir aujourd'hui de votre ignorance ! Allons, revenons au *Credo* ordinaire, puisque vous ne savez pas celui-là !

Et le bon curé se rassit, pendant que la maîtrise, électrisée par cette apostrophe, et se sentant plus à l'aise dans le *Credo* ordinaire, prenait une glorieuse revanche.

La mine déconfite et consternée des chantres était si drôle, et l'incident avait par lui-même un comique si profond dans sa naïveté, que madame Simon, malgré la majesté du lieu, ne réprima qu'imparfaitement un accès d'hilarité involontaire. La gravité de M. de Cerfbryant et même de Madeleine ne tinrent pas non plus en présence de cet épisode imprévu. M. de Couturier, en homme qui en a vu bien d'autres, et qui est préparé à toutes les éventualités, conserva un sérieux imperturbable. Il en fut de même de Carina, qui, absorbée sans doute par la ferveur, ne leva pas les yeux.

Le reste de la cérémonie s'accomplit sans encombre. Le baptême de la cloche fut pour le curé l'occasion d'un sermon magnifique, mais un peu long. L'office ne se termina pas avant une heure et demie. Julienne, harassée, n'eut rien de plus pressé que de retourner chez elle, après avoir enlevé Madeleine à son père. M. de Couturier aurait bien voulu se retirer aussi, car la corvée commençait seulement pour lui. Il avait la revue à passer, le comice agricole à ouvrir, et deux discours à prononcer.

En quittant l'église, les pompiers, sous le commandement de leur lieutenant en grande tenue, avec hausse-col et plumet, s'en furent chercher la pompe. Ils étaient si heureux de la posséder que, répondant en cela à l'opinion publique, ils l'associaient toujours à leurs joies. Donc, il fallait qu'elle assistât à la revue. De même que les artilleurs ne paraissent jamais en public sans leurs pièces, de même un corps de pompiers sans pompe eût été incomplet. C'est le raisonnement qui avait prévalu. On désigna quatre hommes pour la traîner, et la compagnie déboucha bientôt sur la place, aux sons des tambours et de la fanfare. Le cortége la suivit de près. Derrière M. de Couturier, un sous-officier, le seul que possédât Val-Rouvray, portait le nouvel étendard. Après avoir traversé les rangs, le député s'avança de quelques pas, et, le drapeau à la main, avec une pose qui rappelait vaguement mademoiselle Rachel chantant la *Marseillaise*, dans les premiers mois de la révolution de 1848, il improvisa une allocution de circonstance où il promettait, au nom de l'empereur, de l'impératrice et du prince impérial, que Val-Rouvray serait bientôt une commune.

Il est impossible de rendre l'enthousiasme qui accueillit l'entraînante péroraison de M. de Couturier. Les pompiers mirent les casques au bout des fusils, et les agitèrent longtemps en criant et en gesticulant avec une ardeur indescriptible. La sensation fut immense. Le maire se précipita dans les bras du député; il voulut le remercier en quelques mots bien sentis, mais l'inspiration trahit sa bonne volonté; l'émotion lui coupa la voix, et il fut obligé de s'en tenir à une expressive pantomime. Heureusement, les cris et les bravos de l'assistance sauvèrent la situation.

Le défilé suivit; il eut lieu avec un entrain admirable qui obtint sa récompense dans une surprise que le député ménageait à la compagnie. Tout à coup parurent sur le champ de manœuvres des hommes portant de vastes paniers remplis de verres et de bouteilles, et qui vinrent déposer leur charge devant les pompiers. M. de Couturier baptisait son drapeau; il trinqua avec le maire et le lieutenant; puis, comme la reconnaissance devenait gênante, il s'éclipsa.

Mais il n'évita cet ennui que pour tomber dans un autre. Il était

guetté par une nuée de solliciteurs qui, les uns après les autres, le chargèrent de commissions et de démarches à faire. Quelques-uns de ces braves gens demandaient naïvement des choses inouïes : les uns suppliaient le député de leur faire gagner un procès, d'autres d'exempter leur fils de la conscription. C'étaient les plus nombreux, après toutefois ceux qui postulaient un débit de tabac. M. de Couturier souriait à tous avec affabilité, recevait toutes les pétitions, et promettait de s'entremettre. Il aurait eu à sa disposition un ministère ou un emploi d'interprète pour le sanscrit, qu'il en eût facilement trouvé le placement ; car la race des solliciteurs est avide et ne doute de rien.

Un personnage survint à propos, comme le *deus ex machina*, pour l'arracher à ce supplice : c'était le marquis de Cerfbryant. A sa vue, les plus intrépides quémandeurs reculèrent, tant était grand le respect qu'il inspirait.

XIII

EFFET DE NUIT.

Des relations de bon voisinage avaient existé de tout temps entre les deux hommes politiques de Val-Rouvray, mais elles ne s'étaient pas étendues au delà de visites cérémonieusement échangées. La divergence d'opinions n'est plus, comme à une autre époque, assez exclusive en France pour susciter des inimitiés bien tranchées. Nous sommes blasés, et nous ne croyons plus avec l'intolérance de la foi. C'est le fruit des révolutions. Les ennemis d'aujourd'hui, demain peut-être seront, grâce à quelque revirement inattendu, tout à coup rapprochés par un intérêt commun, et combattront dans les mêmes rangs. Cette expérience, faite plusieurs fois depuis soixante ans, et qui se continue de nos jours, est cause qu'une distinction subtile s'est établie entre les personnes et les opinions. On reçoit les unes en réprouvant les autres ; on ne se déteste plus entre adversaires, on se tend la main, et si la lutte en paroles n'a rien perdu de sa violence, la civilisation a pénétré partout, comblant les abîmes, arrondissant par le frottement les angles trop aigus, courbant toutes les têtes sous le niveau égalitaire, qui s'abaisse de plus en plus sur les sociétés modernes. MM. de Cerfbryant et de Couturier ne s'aimaient pas, mais dînaient l'un chez l'autre et ne rompaient que des lances courtoises. Néanmoins, pour que le marquis posât familièrement son bras sur celui du député, aux regards de toute la population, il fallait une circonstance exceptionnelle.

Une révolution, inexplicable pour quiconque n'avait pas la clef du mystère, s'était subitement opérée en lui à la suite de la conversation qu'il avait entendue entre sa fille et M. de Malefroy. Dissimulé pour la première fois de sa vie, il n'avait rien dit de sa découverte, mais il y avait beaucoup pensé et il y pensait toujours. Assurer le bonheur de leurs enfants, c'est le rêve de tous les pères ; il désirait donc de toutes ses forces travailler à celui de Madeleine. Le mot de couvent prononcé par elle, et qui est l'épouvantail des vieillards, avait eu surtout en lui un retentissement énorme, parce que jamais encore pareille crainte ne lui était venue. Sans affirmer que ce fût la considération déterminante de la résolution qu'il prit bientôt, on peut dire que cette confidence surprise produisit sur lui l'effet du vent sur une girouette.

En sortant du pavillon, marchant à petits pas et la tête baissée, il réfléchissait, ce qui ne lui arrivait pas souvent. S'il perdait son procès — et c'était à craindre — sa vieillesse se trouvait tout à coup livrée à des angoisses et à des tourments qu'il n'avait pas envisagés jusqu'ici avec cette netteté. Il frémit à l'idée que, d'un jour à l'autre, il pourrait être contraint de vendre Cerfbryant. Il ne serait pas ruiné pour cela, ni même appauvri, il le savait bien ; mais aliéner des terres transmises par héritage de ses aïeux depuis les temps les plus reculés, c'était ce qui le révoltait. Perdre sa situation de grand propriétaire, n'avoir plus de fermiers, ne plus vivre sur son sol, voir en d'autres mains ce vieux château où avaient passé toutes les générations de sa famille ! Ce tableau, tout autant que celui de l'héroïque abnégation de sa fille, lui arracha des larmes et le ramena à l'offre de transaction si péremptoirement refusée par lui quelques heures auparavant.

Raconter la lutte qui s'établit alors dans son esprit, ce serait rapporter un de ces épisodes rebattus des compromis de conscience entre l'intérêt matériel et un intérêt purement moral. Avec cette différence, qu'il ne s'agissait ici que de choses qui n'engageaient en rien l'honnêteté. Alors se réalisa la prophétie brutale de M. de Couturier, qui s'était dit que, le cas échéant, on laisserait le marquis jeter feu et flammes, et qu'on attendrait les effets de la réflexion. M. de Cerfbryant, sous l'influence des sentiments que soulevaient en lui les incidents de la journée, ne tarda pas à être hésitant. Si le secrétaire général avait choisi ce moment-là pour lui soumettre sa proposition, il ne l'aurait pas rejetée avec tant de hauteur. De là à concevoir la pensée de revenir sur son refus, la distance n'était pas énorme. Il la franchit en se demandant si, posée autrement, la question ne se présentait pas dépouillée de ce qui la lui avait fait juger inacceptable.

Qu'y avait-il de plus simple et de plus innocent que d'accéder à un arrangement litigieux entre l'État et lui? Cela n'arrive-t-il pas journellement aux particuliers entre eux? C'était abandonner des droits qu'il considérait comme sacrés, et qu'il avait toujours soutenus de toute son énergie. De quoi lui aurait servi son entêtement, si finalement il devait être vaincu? Fallait-il sacrifier à un orgueil égoïste l'avenir de Madeleine? Enfin, creusant la démarche du secrétaire général, il se demanda s'il n'avait pas été trop loin en s'imaginant que le gouvernement voulait l'acheter! La belle acquisition que serait celle d'un vieillard de soixante-dix ans, dont les jours sont comptés strictement, à cette période de la vie! Pourquoi ne pas croire à la bienveillante prévenance qu'on lui avait manifestée? En définitive, lui avait-on imposé une condition? A supposer qu'on en sous-entendît une, secrète et tacite, comme de se retirer du conseil général, ne lui était-il pas facile de se conduire de telle sorte qu'on ne la lui posât pas, en prenant lui-même les devants? Il ferait connaître confidentiellement à M. de Couturier, une fois le principe de la transaction arrêté, que son intention était de donner sa démission aussitôt qu'il aurait marié sa fille, et de recommander aux électeurs son gendre, qu'il nommerait au député. Car le mariage de Madeleine et de M. de Malefroy ne faisait déjà plus question pour lui. Si cette combinaison était agréée, qui trouverait à redire à sa manière d'agir? Ne voudrait-on pas accepter M. de Malefroy : alors pas d'arrangement. Mais c'était peu probable, pensait-il, sans bien savoir pourquoi.

Ces considérations se pressaient dans l'esprit du marquis, et, au lieu de se heurter contre une conscience toute d'une pièce, qui dans le premier moment ne s'était pas laissée entamer, la pénétraient à présent. La confusion de nos idées est telle aujourd'hui, qu'il y aura autant de gens de bonne foi pour déclarer que M. de Cerfbryant eut raison d'accepter, que d'autres pour affirmer que ce fut de sa part une trahison.

Décidé à transiger, il voulut toutefois se sauver à lui-même les apparences ; et, pour ne pas se démentir à si peu d'intervalle en face du préfet, s'adressa à M. de Couturier à l'insu de sa fille et de M. de Malefroy. La hauteur de vues avec laquelle le député traita l'affaire l'enchanta ; elle éloignait jusqu'à la supposition d'un achat. On ne se permettrait pas d'imposer aucune condition à un homme comme le marquis de Cerfbryant ; on s'en rapportait entièrement à lui. M. de Couturier connaissait son monde, et savait faire les choses sans les appeler par leur nom, ce qui est beaucoup dans le siècle où nous sommes. Le jour où M. de Cerfbryant le délivra des solliciteurs qui ne lui permettaient pas de respirer, c'était pour lui annoncer son

acceptation définitive, avec la réserve qu'il ne se retirerait du conseil général qu'après la session, c'est-à-dire après les élections, afin de se donner la dernière jouissance d'être réélu. C'était trop juste, et sans aucun inconvénient.

Le député ressentit une satisfaction très-vive de cette solution. Il n'était pas sans grandes inquiétudes, lorsqu'il apprit comment le marquis avait reçu les préliminaires. Ce lui fut une compensation souveraine aux ennuis de cette journée, si belle pour les habitants de Val-Rouvray, et jamais député ne se dirigea le cœur plus content vers un comice agricole.

Les bonheurs sont comme les malheurs, ils vont rarement isolés. Un autre attendait encore le baron ce jour-là ; mais il n'avait rien de politique, ainsi qu'on va s'en convaincre.

En causant, MM. de Cerfbryant et de Couturier avaient atteint l'endroit où se tenait le comice. C'était une vaste prairie, ornée de mâts vénitiens supportant des banderoles et des drapeaux aux couleurs nationales. Sous des tentes enguirlandées de verdure étaient rangés des animaux et des instruments agricoles. L'estrade réservée aux autorités dominait le tout. Une des premières personnes que rencontra M. de Couturier fut M. de Berlerault, donnant le bras à Carina. Il s'empressa d'aller les saluer, et pendant que le marquis causait avec le maître, s'occupa de l'institutrice. Ce fut même avec d'autant plus d'empressement, que c'était un moyen ingénieux et fort agréable de se soustraire à un solliciteur qui le suivait obstinément depuis la fin de la revue : c'était Bardeau, qui n'avait pas encore pu l'aborder, parce qu'il voulait lui parler seul à seul. Il avait assisté de loin à l'entretien avec le marquis, lequel s'était prolongé. En arrivant au comice, il crut l'occasion favorable ; cette manœuvre du baron déjouait de nouveau ses plans. Il ne se tint pas pour battu, et marcha derrière à une distance raisonnable. M. de Couturier, que cette poursuite acharnée contrariait beaucoup, surtout en un pareil moment, se retourna à l'improviste et l'appela. Le cœur de Bardeau battit ; vain espoir : c'était pour lui ordonner, d'un ton sans réplique, de s'en aller au château travailler aux préparatifs de la fête que le député offrait le soir même aux habitants. Le digne garçon n'osa rien dire, et s'en fut tristement.

M. de Couturier revint alors à Carina. Il la pressait plus vivement qu'à l'ordinaire et demandait avec instances une solution, n'étant pas homme à attendre plus longtemps. Une idée impossible s'était nichée dans sa cervelle : il insistait pour qu'elle lui accordât un rendez-vous le soir, chez lui, malgré la foule qu'y attirerait la fête. Aux objections qui lui étaient faites, il répondait que rien n'était plus facile, précisément à la faveur du grand nombre de personnes qui se-

raient réunies, parce qu'en pareil cas rien n'est remarqué. Carina était très-embarrassée : elle ne voulait pas rompre avec lui, ni s'engager en acceptant le rendez-vous. Elle changea de conversation alors, et parla des réjouissances que M. de Couturier avait organisées dans son parc. La diversion fut malheureuse, car il lui expliqua que la principale était un feu d'artifice qui serait tiré à neuf heures, et que si elle désirait en bien suivre les détails, il lui indiquerait un point de sa propriété d'où le spectacle serait très-beau, point qui resterait désert néanmoins. M. de Couturier parlait d'un endroit qu'on appelait la butte (il en sera question plus tard). Carina jeta un regard de détresse du côté de M. de Berlerault, et vit avec bonheur que le marquis et lui se quittaient. Elle ôta doucement son bras, que M. de Couturier retenait, et, faisant une révérence ironique, elle prit congé de lui, tandis qu'il lui répétait à voix basse : « La butte! neuf heures! » Ce à quoi elle ne répondit rien.

Bardeau ne se l'était pas fait dire deux fois ; il arriva tout courant au château, où les gens de M. de Couturier jugèrent à sa figure que l'emploi auquel il était le plus propre consistait à poser des verres de couleur pleins d'huile dans les anneaux de fil de fer tendus en guirlande le long des allées, et de placer çà et là des lampions dans quelques massifs qu'on lui désigna.

C'est que la fête qu'on préparait chez le député devait répondre à l'éclat de la cérémonie du matin. En outre d'un grand dîner auquel étaient invités le préfet et les personnages marquants du pays, le programme portait des danses champêtres sur les pelouses ; le soir, illumination générale, et enfin feu d'artifice.

Pendant toute la journée, la propriété fut ouverte au public. C'était un sujet d'admiration pour les habitants de Val-Rouvray, que cet immense jardin, tenu avec le plus grand soin, où l'on avait tiré un heureux parti de quelques accidents de terrain, et dont les frais ombrages n'étaient pas à dédaigner au 18 août. Aussi, bon nombre de gens du village, et d'étrangers qu'avaient attiré le comice, vinrent visiter le parc. On y mena jouer Sabine, sous la garde de Carina et de mistress Mudlett, qui ne put s'empêcher de faire remarquer que l'ancien palais des comtes Angeli avait des jardins plus splendides encore que celui-là, parce qu'ils étaient situés dans l'intérieur d'une ville, à Rimini.

Carina, qui connaissait depuis longtemps tout ce qui se rapportait aux comtes Angeli et aux merveilles de leurs nombreux palais, ne prêtait qu'une attention distraite à ce que disait sa mère. Elle la quitta même sans façon, en apercevant au beau milieu d'une allée, Bardeau, les bras chargés d'un énorme panier rempli de lampions et de flammes du Bengale.

— Ah ! mon pauvre Bardeau, dit-elle avec un charmant sourire, je vous dois des excuses ; c'est un peu ma faute si vous n'avez pas parlé ce matin à M. le baron.

Bardeau ouvrit son immense bouche en signe de satisfaction et posa à terre son panier, qui était très-lourd.

— Que faites-vous donc là, mon ami ?

— C'est pour ce soir, mademoiselle ; tout cela sera illuminé.

— Vous mettez tous ces lampions dans le feuillage ?

— Oui, comme ceci.

Et joignant le geste à la parole, Bardeau en plaça un certain nombre.

— Ce sera charmant, dit Carina qui, à cette vue, eut un mauvais sourire, perfide s'il en fut. Je vais vous aider, si vous voulez, continua-t-elle, c'est-à-dire vous indiquer les endroits où je crois que les feux feront bien. Cela m'amusera.

— Volontiers, mademoiselle.

Carina chercha des yeux, et aperçut mistress Mudlett qui avait continué sa route avec Sabine, jusqu'à un banc sur lequel toutes les deux s'étaient assises. Alors elle fut tout à Bardeau, ou plutôt à son inspiration.

— Vous l'avez vu, au moins, le député ? reprit-elle.

— Pardonnez-moi, je n'ai pas pu ; il était toujours avec quelqu'un. J'ai pourtant attendu plus de deux heures.

— Alors vous voulez toujours lui parler ?

— Oh ! oui, mademoiselle.

— Comme je vous ai nui tantôt, bien involontairement, je ne demande pas mieux que de réparer le mal que j'ai fait. Seriez-vous content si je vous indiquais le moyen de le voir ce soir ?

— Vous pourriez compter, mademoiselle, que ce serait un service ; et, foi de Bardeau, je ne l'oublierais jamais.

— Seulement, vous comprenez, mon ami, que ceci est entre vous et moi ; il est inutile que personne sache ce que je vais vous dire. Soyez discret !

— Je vous le promets, répondit Bardeau, qui se découvrit.

En devisant ainsi, ce qui n'empêchait nullement la pose des lampions, Carina avait adroitement conduit son interlocuteur au pied de la butte. On désignait sous ce nom un monticule abritant une glacière, garni d'arbustes qui le couvraient tout entier, et au sommet duquel aboutissait un sentier en lacet. Sur la partie la plus élevée était un rond-point bien ombragé, pourvu d'un banc semi-circulaire. Le feu d'artifice devait se tirer à une certaine distance, mais à peu près en face. Et, ainsi que M. de Couturier l'avait dit à l'institutrice, on le verrait de là aussi bien que, d'une loge de face, on assiste à

une représentation théâtrale. L'endroit n'était pas mal choisi pour un rendez-vous ; il était protégé contre l'indiscrétion du public par une balustrade de fer, qu'ouvrait un secret inconnu de la foule, et dont Carina avait connaissance.

— C'est là, s'écria-t-elle en montrant les massifs qui couronnaient la butte, que l'illumination serait belle.

— Malheureusement, je n'ai pas de quoi garnir tout cela.

— Retournez à la provision, mon ami. Ce sera vraiment trop joli pour y renoncer... Et puis, c'est là que vous verrez ce soir M. de Couturier.

— Vrai ! mademoiselle.

— A neuf heures précises, il sera sur ce banc, pour assister au feu d'artifice.

— Je cours chercher un autre panier.

— N'épargnez pas les flammes du Bengale surtout, c'est d'un effet délicieux dans les arbres. Si voulez faire un grand plaisir à M. le baron, car, vous le savez, Bardeau, tous les hommes aiment la louange, n'allumez rien avant qu'il ait paru au haut de la butte. Mais aussitôt qu'il arrivera, illuminez vite; alors il ne pourra pas douter que tout cela n'ait été disposé en son honneur. Si, en même temps, vous criez de toutes vos forces : vive le député ! il sera très-flatté, et n'aura rien à vous refuser.

Bardeau, enchanté, remercia de tout son cœur la bonne Carina qui, avec une complaisance infatigable, lui prodigua les indications pour le placement des flammes. Il arrangea tout avec une conscience qui prouvait son désir sincère d'être agréable à M. de Couturier.

— Ma foi, dit-il, quand il eut fini, à l'institutrice dont l'intérêt ne s'était pas ralenti une seule minute, si M. le baron n'est pas content, il sera bien difficile; j'ai mis là tout un feu d'artifice.

— Ce sera superbe ! répliqua Carina... Au revoir, Bardeau ; souvenez-vous que pour réussir dans ce monde, il faut être discret !

— Cela va produire un effet !... murmura-t-elle joyeusement en descendant. Légère comme un oiseau, gaie et souriante, elle courut retrouver sa mère et Sabine. Mistress Mudlett n'avait jamais vu à sa fille pareil air de contentement et couleurs si fraîches ; elle l'embrassa, en lui faisant compliment de sa beauté.

Le dîner d'apparat donné par M. de Couturier était de beaucoup ce que Julienne trouvait le plus pénible dans cette journée. Elle n'avait pas pu refuser d'y assister, ayant été marraine de la cloche, mais elle s'y ennuya mortellement. Dès qu'il fut achevé, il était alors un peu plus de huit heures, elle se hâta de faire comme la plus

grande partie des invités, de sortir sur le perron. Elle était fort entourée, ce qui était tout naturel ; aussi fut-elle bien aise de rencontrer, pour s'isoler un instant et se soustraire à son triomphe, le bras de Carina. Toutes deux descendirent pour admirer les illuminations des allées.

— Tenez, dit Carina, voilà un petit endroit désert, attendu qu'il est fermé au public, d'où on aura un coup d'œil magnifique pendant le feu d'artifice.

Du doigt elle montrait la butte, dont elles longeaient alors le pied; et, ayant prestement ouvert la grille, elle courut comme une enfant sur le sentier qui conduisait au sommet. Julienne la suivit, et se jetant sur le banc, haletante :

— C'est vrai, dit-elle, on sera fort bien.

Et elles se mirent à causer en riant, gazouillant comme des linottes.

— Que je suis étourdie ! s'écria tout à coup Carina. Et monsieur qui m'attend, avec ma mère et Sabine ! Je vais les chercher, et je vous les amène dans un instant.

— Allez, répondit madame Simon. Pour moi, je ne bougerai pas. Quelle admirable soirée!

Carina descendit aussi rapidement qu'elle était montée et rejoignit en effet son maître, mais elle ne revint pas. Pendant ce temps, le baron de Couturier ne perdait pas de vue son rendez-vous. Il eut beaucoup de peine à s'échapper, appréhendé par le préfet, qui avait entamé une conversation politique. Enfin, comme neuf heures approchaient, il prétexta quelques ordres à donner et s'enfuit.

Grâce à l'obscurité, car il eut bien soin de choisir les allées non éclairées, il put se glisser de massif en massif sans être vu de personne. Bientôt il distingua dans le feuillage les plis d'une robe, et la forme indécise d'une femme assise sur le banc de la butte.

— Carina ! chère Carina ! dit-il doucement.

Avant qu'il eut pu reconnaître son erreur, et avant que madame Simon eut eu le temps de protester, tout le bosquet s'illumina subitement. D'éclatantes flammes du Bengale aux trois couleurs incendièrent la butte de clartés perçantes, et des cris énergiques et convaincus de : vive M. le baron ! vive le député ! poussés par une poitrine d'une rare vigueur, retentirent tout auprès d'eux. Bardeau était à son poste et employait bien son temps, les flammes se succédaient sans interruption, de même que les cris.

La foule, qui n'était pas très-loin, applaudit à ce spectacle, en effet fort beau. Car la butte, tout inondée de vives lueurs, était superbe. Le banc, Julienne et le député, admirablement éclairés, ressortaient

sur le fond opaque de la verdure, et avaient l'air d'être dans une auréole. Les habitants de Val-Rouvray, frappés d'admiration, répondaient par des clameurs enthousiastes.

Madame Simon, à l'apparition de ces feux, poussa d'abord une exclamation d'effroi, puis se mit à rire ; mais M. de Couturier ne riait pas. Tout l'empire qu'il savait d'ordinaire exercer sur lui-même, et son usage du monde s'évanouirent d'un seul coup en un juron expressif. Ce fut l'instant que choisit Bardeau pour émerger du feuillage, comme une hamadryade, en criant plus fort que jamais ses vivats effrénés.

— C'est toi, imbécile, qui fais tout ce tapage ! dit M. de Couturier.

Pour récompense, il lui appliqua un maître coup de pied si concluant, que l'infortuné Bardeau trébucha et roula dans les arbustes, où s'éteignaient les dernières flammes. Alors seulement, le député songea à s'excuser auprès de Julienne qui, en présence de cet espèce de scandale, était immobile et comme pétrifiée.

Carina avec son maître, dont elle tenait le bras, et suivie de sa mère et de Sabine n'avait rien perdu de l'épisode. Elle les avait amenés dans le voisinage, sous le prétexte de mieux juger du feu d'artifice, et naturellement, ils s'étaient tous retournés lors de l'illumination de la butte.

— Mais c'est Julienne ! s'écria-t-elle candidement, Julienne et son député ! La malheureuse ! elle a la maladresse de donner un rendez-vous au milieu des lampions ! c'est honteux de s'afficher à ce point !

— La malheureuse ! répéta tristement M. de Berlerault.

XIV

POUR ÊTRE VICOMTESSE.

Il était raisonnablement impossible à Carina de supposer une seule minute qu'elle échapperait à la responsabilité de ce scandale. M. de Couturier, sans compter les explications que commencerait par lui demander Julienne, ferait une enquête sommaire et mettrait évidemment la main sur le véritable coupable. De son côté, madame Simon obtiendrait bien vite de Bardeau des aveux complets, malgré les belles promesses de discrétion du malheureux jardinier, de la bonne foi de qui on avait abusé de la manière la plus indigne.

Miss Mudlett avait pesé tout cela ; elle avait passé outre néanmoins, parce qu'elle se sentait à peu près maîtresse de la situation. Depuis

quelques jours, elle ne redoutait pour ainsi dire plus de rivalité. C'était précisément pour cette raison qu'elle avait montré tant de répugnance à accorder le rendez-vous que le député voulait obtenir d'elle. Que lui importait alors de s'attirer la rancune de M. de Couturier dont elle n'avait plus besoin ? Qu'il apprît que c'était elle qui l'avait réuni à Julienne, dans une circonstance que la médisance avait beau jeu à exploiter : elle s'en alarmait médiocrement ; mais ce à quoi elle tenait, c'était que M. de Berlerault, s'il lui restait encore quelques doutes, fût désormais bien convaincu, par des apparences indiscutables, que le parrain et la marraine de la cloche étaient au mieux. Sous ce rapport elle avait pleinement réussi.

La rencontre faite par M. de Berlerault chez Julienne de M. de Couturier, un certain soir où Carina avait eu l'adresse de l'y envoyer si à propos, était toute récente ; l'impression en était encore vive et fraîche. Elle détermina dans les habitudes du père de Sabine un changement si soudain et si radical, que miss Mudlett, observatrice d'autant plus perspicace qu'elle était plus intéressée et plus froide, remonta sans effort de l'effet à la cause. La marionnette avait suivi docilement l'impulsion du doigt. Comment ne pas attribuer ce revirement à la certitude acquise par M. de Berlerault que tout espoir était perdu de se faire distinguer de Julienne, qui en avait déjà distingué un autre, et au besoin de s'étourdir?

Les sentiments dont il était animé pour la voisine, vagues encore et à l'état embryonnaire, n'attendaient qu'une occasion insignifiante pour devenir une passion. Cette marche est insensible, et la gradation s'accomplit sans que nous en ayons conscience. Détermine-t-on le point où, dans le champ de blé qui s'agite, commence la fécondation? Quel est le rayon du soleil d'août qui emplit la grappe suspendue au cep et, de verte qu'elle était la veille, la montre le lendemain rougissante et mûre? Quels sont aussi le regard ou le sourire de femme qui achèvent dans nos cœurs la mystérieuse incubation de l'amour? A quoi sentons-nous la chaîne qui nous attache? Le dernier anneau n'en est-il pas déjà rivé quand elle nous apparaît? et cependant elle s'est formée insensiblement, maillon par maillon, comme peu à peu l'épi et la grappe sous le pampre. La transition suprême est brusque, mais elle a été préparée depuis si longtemps que le surprenant phénomène de l'achèvement passe inaperçu. Telle est pourtant son influence décisive, que sans lui le grain stérile est vide et la grappe insapide. Le hasard heureux, qui protége les méchants dans ce monde, avait conduit la main de Carina avec une telle précision, qu'elle avait frappé juste, et arrêté assez à temps l'amour de M. de Berlerault pour qu'il ne reçût pas la consécration, indéfinissable mais essentielle, qui confère la vie.

D'un jour à l'autre, une intimité dont l'éclosion n'était pas aussi spontanée que les apparences l'auraient pu faire croire, se trouva établie entre le maître et l'institutrice, à la grande joie de celle-ci qui, on le pense, la cultiva avec la plus tendre sollicitude.

Cependant madame Simon, revenue de la surprise, de l'effroi et de plusieurs autres impressions que, dans une succession rapide, l'épisode des flammes du Bengale avait suscitées en elle, ne tarda pas à recouvrer tout son sang-froid. Aussitôt, elle interrogea M. de Couturier. D'une phrase qu'il avait prononcée en arrivant, elle était fondée à conclure qu'il espérait rencontrer sur la butte une autre personne. Julienne exigea qu'il lui dît toute la vérité.

— Eh! sans doute, répondit le député, en faisant les excuses les plus sincères et de la meilleure foi, j'ai été joué, je le vois. Et cette machination était dirigée contre vous, madame, plus encore que contre moi. Je regretterais moins sans cela d'y avoir eu un rôle. Cette maudite et diabolique personne a en vue autre chose qui l'emporte en ce moment, ce n'est pas difficile à deviner !

De même que tous ceux qui ont le tort de céder à un mouvement d'irritation ou de dépit, si légitimes qu'ils soient, M. de Couturier avait trop parlé; ce qui l'entraîna à entrer avec madame Simon, au sujet des arrière-pensées de Carina qu'il connaissait pour les avoir pénétrées en partie, dans des détails qu'il aurait peut-être mieux valu taire. Julienne lui eut de la reconnaissance, mais il accentua ainsi davantage le ridicule où la malice de Carina l'avait plongé.

En définitive, et après réflexion, le mal qui résultait pour madame Simon de cet esclandre n'était pas bien grand. Lors même qu'on aurait attribué à un rendez-vous sa présence, le soir avec le député, dans un bosquet isolé, l'illumination excluait toute pensée de se cacher. Qui les aurait supposés assez sots l'un et l'autre pour se conduire avec cette maladresse? Une faible portion du public, le gros étant dans l'éloignement autour du feu d'artifice, avait pu distinguer la femme qui était avec M. de Couturier. Au surplus, pour ceux qui l'avaient reconnue, puisque le matin elle avait figuré avec lui dans la cérémonie du baptême de la cloche, quoi d'étonnant à ce qu'une illumination les eût réunis le soir?

Le principal préjudice causé à la jeune femme consistait en ce que M. de Berlerault devait penser d'elle. Mais elle ignorait le raffinement de Carina et ce qu'elle avait eu en vue, aussi elle était tentée de considérer ce mauvais tour comme une farce d'écolier. Les révélations de M. de Couturier lui dessillèrent les yeux. Elles mirent en pleine lumière une série de petits faits et de circonstances secondaires, auxquels elle n'avait pas prêté assez d'attention, alors qu'ils s'étaient produits. Ils grandirent tout à coup démesurément, comme

l'ombre des objets derrière lesquels se projette une clarté soudaine. La conduite de Carina se révéla à elle fausse, perfide et avec un enchaînement rempli de menaces, qui l'expliquait, si on partait de ce point qu'elle n'était pour l'institutrice de Sabine qu'une rivale. Ainsi, elle lui avait dit de M. de Berlerault un mal calculé, pour lui ôter toute velléité de songer à lui, et pour prévenir de sa part toute tentative. Elle l'avait insidieusement amenée sur cette butte, où elle savait que M. de Couturier se rendrait à une heure déterminée et n'avait pas reculé devant un scandale public, uniquement pour la compromettre dans l'esprit de M. de Berlerault.

Que de mal elle s'était donné ! Ce n'était pas en pure perte du moins, la partie avait été supérieurement menée, elle méritait bien de la gagner. Un sourire amer plissa les lèvres de Julienne lorsque cette réflexion lui vint. Elle était seule, rentrée chez elle depuis une heure, déshabillée et étendue dans le hamac. Les fenêtres de la vérandah ouvertes, elle jouissait de l'admirable sérénité de la nuit. Est-il donc vrai que, sur cette terre, le succès est aux plus intrigants et aux plus habiles ? Voilà ce qu'il y avait dans son sourire. Il y avait aussi une nuance de tristesse, qui se dissipa sous l'influence d'une autre réflexion. Pourquoi Carina avait-elle accumulé ce luxe de fourberies et de précautions déloyales ? Il existait donc pour elle quelque sujet de redouter une rivalité? Quelque chose avait donc éveillé sa jalousie haineuse? Car il n'est pas admissible qu'on ourdisse pour rien ces trames abominables.

Qui pourrait dire ce qui se passa alors en madame Simon? Le romancier voit tout par devoir professionnel, et son devoir est aussi de tout raconter ; mais, hélas ! que de choses délicates la pensée module dans une rêverie à l'âme qui sommeille, que la langue est impuissante à reproduire et la plume à noter! Toujours est-il qu'avant de s'endormir Julienne relut un chapitre d'Otto Sauvage.

A la même heure, M. de Berlerault songeait peu à madame Simon, ou plutôt il y songeait peut-être trop. Son empressement auprès de Carina trahissait, par son affection anormale, une rancune secrète contre ce que l'illumination de la butte venait de lui démontrer une fois de plus. C'était aussi comme une protestation contre la trahison de la voisine, car il l'accusait bel et bien de félonie dans son for intérieur. Elle ne lui avait rien fait, il est vrai ; seulement, que de fois, dans leurs conversations, elle lui avait dit que, trop heureuse d'avoir recouvré sa liberté, elle n'était pas femme à se remettre jamais en servage. Elle manquait à sa promesse, elle souffrait que M. de Couturier la compromît, par conséquent elle l'aimait; donc, elle était traîtresse et digne de mépris. Ainsi raisonnait M. de Berlerault, tandis que Carina, assise non loin de lui, dans

une pièce éclairée par la lueur confuse d'une bougie, jouait doucement une mélodie que son maître adorait et n'entendait pas sans une émotion extraordinaire. C'est celle qu'un grand artiste contemporain a placée dans un opéra qui a fait le tour du monde, *Il Trovatore*, et qu'on appelle *le Miserere*.

La musique changea le cours des idées de M. de Berlerault, qui n'étaient pas beaucoup plus distinctes que celles dont madame Simon était bercée au même moment. Ce n'était pas seulement avec les oreilles qu'il écoutait, mais avec tout son être; et sa sensibilité était si vive, que bientôt roula sur sa joue une de ces larmes délicieuses et bénies que l'âme émue arrache à l'œil inconscient, et qui sont le plus pur de nous-mêmes. Il se leva, quand le piano se tut.

— C'est admirable! s'écria-t-il ; vous vous êtes si bien assimilé cette mélodie, miss Carina, que vous la rendez avec une perfection achevée. Merci! merci!

Et il se recueillit, comme s'il cherchait à ressaisir la dernière vibration du morceau qui l'émouvait tant. Carina savait, c'était le fruit de ses remarques, qu'il y avait danger à laisser son maître livré longtemps à lui-même; l'humeur sombre reprenait immédiatement le dessus. Aussi, depuis qu'elle avait constaté que son influence se fortifiait, s'appliquait-elle à le distraire. Elle savait aussi (il n'est que les femmes pour les observations de cette finesse) qu'il ne fallait pas lui proposer une partie d'échecs. Le temps de préparer et de disposer les pièces, faisait fuir le consentement de ce pauvre indécis par hypocondrie. Mais que tout fut arrangé à l'avance, et qu'on se bornât à lui dire: l'échiquier est prêt. Il se rendait aussitôt, parce qu'il n'y avait plus de sa part effort de décision pour consentir ou refuser ; il suivait sans regimber la pente de l'habitude. Se révolter lui aurait causé plus de soucis que de se soumettre simplement. C'est par ces attentions, et mille autres du même genre, que Carina pénétrait en lui avec une autorité, pour ainsi dire, irrésistible. M. de Berlerault rendit hommage, avec une grande naïveté, à l'adresse insinuante de l'institutrice. Sa figure s'épanouit dans un sourire de contentement, et il dit, avec la conviction aimable d'un homme satisfait :

— Vraiment, miss Carina, vous êtes précieuse. Je ne sais comment je ferais si vous me quittiez.

— Je ne songe pas à m'en aller, monsieur, répondit gaiement la jeune fille. Puis, regardant bien en face M. de Berlerault, qui baissa les yeux : Pourtant, ajouta-t-elle, je ne prendrais pas l'engagement de toujours rester ici. Car, enfin, je compte bien me marier un jour.

Ils étaient vis-à-vis l'un de l'autre ; lui, sur un canapé, ayant un

coussin sous chaque bras, elle, sur un fauteuil ; une petite table qui supportait l'échiquier les séparait.

— Vous marier ! vous parlez de vous marier !

— Sans doute, croyez-vous que je voudrais mourir vieille fille ?

— Les femmes sont bien toutes les mêmes ! s'écria M. de Berlerault, que *le Miserere* avait rendu tout allègre, et qu'avaient achevé sans doute les prévenances et les petits soins dont il était l'objet. En effet, nous avons omis de mentionner qu'à ses côtés, sur la table, Carina avait placé une sébile remplie de tabac, avec du papier à cigarettes et une belle pipe en écume de mer, la favorite de son maître, afin que, s'il avait envie de fumer, il n'eût qu'à étendre la main. C'était précisément ce qu'il faisait, lorsqu'elle lui décocha sa petite réflexion, qui pouvait passer pour une invitation d'aborder ce sujet. Ainsi, au whist, on indique à son partenaire dans quelle couleur il doit jouer, au moyen d'une invite. M. de Berlerault répondit docilement à celle de miss Mudlett. Ayant bourré et allumé sa pipe :

— Oui, reprit-il, les femmes sont bien toutes les mêmes ! Pendant une partie de leur vie, la plus belle assurément, elles n'ont qu'une pensée : le mariage ! Les malheureuses ! elles ne connaissent pas ce qu'elles poursuivent de leurs vœux inconsidérés. Rarement il satisfait leur attente, parce qu'elles lui demandent toujours plus qu'il ne peut donner ; de là, des mécomptes sans nombre. Mais quand elles découvrent l'étendue de la faute qu'elles ont commise, il n'est plus temps de la réparer. Comme la chèvre retenue à un piquet, elles n'ont de liberté que la longueur du lien qui les enchaîne. Ce ne serait que demi-mal si elles savaient accepter ce qu'elles ont elles-mêmes provoqué. En est-il une seule qui consente à se résigner avant quarante ans ? Toute femme qui s'est trompée se venge sur les autres de son erreur ; et, si elle est mariée, sa première victime, celle qui paye pour tous, est naturellement son mari !

— Pourtant, monsieur, il me semble que, pour une demoiselle, rien n'est plus juste que de désirer de se marier.

— Je n'en sais rien ; ce qui n'est pas juste, vous me l'accorderez, c'est de regarder le mariage comme une terre promise où les récoltes poussent sans culture, et où les alouettes viennent, toutes rôties, se poser sur les assiettes.

— Je ne suis pas assez savante pour discuter sur ces choses, dit Carina, avec un sérieux plein de componction. Je crois comprendre pourtant que vous reprochez à notre sexe de se méprendre sur les obligations que lui impose le mariage ?

— Non-seulement de se méprendre, mais de prétendre s'y sous-

traire, et d'entrer en révolte ouverte contre l'incident le plus insignifiant de la vie ordinaire qui a le tort de froisser un de leurs rêves. Malheureusement, la réalité a ses exigences, dont le moindre défaut est d'effaroucher l'idéal. Les femmes envisagent le mariage comme elles envisagent toutes choses ; c'est-à-dire qu'elles n'en regardent qu'un côté, celui qui leur plaît ; l'autre est censé ne pas exister. Elles en voient les avantages, qu'elles recherchent avidement. Elles ne sont pas sans se soumettre, avec un dévouement qui les enchante, à quelques-unes de ses charges les plus lourdes, j'en conviens. Mais les inconvénients quotidiens et inévitables, ce qui, pour être supporté, n'exige ni sacrifice sublime ni abnégation extraordinaire, et seulement un peu de ce courage obscur, le plus rare de tous, car son principal mérite est de rester ignoré, elles le repoussent et crient à l'injustice. Elles sont sacrifiées, méconnues, esclaves, que sais-je encore ! On ravale leur dignité, on froisse leur susceptibilité légitime. Et les larmes coulent, les récriminations surgissent, s'aigrissant chaque jour davantage. Ce faisant, le temps marche, leur beauté décline et disparaît. C'est le moment où elles comprennent assez généralement qu'après tout, un homme qui les entoure de soin, s'occupe des intérêts du ménage et paye leurs marchandes de mode, a encore du bon. Elles se soumettent, l'expérience aidant. Il n'en a pas moins fallu quinze ou vingt ans pour les amener à sentir la différence qui existe entre le rêve et la vie. Savez-vous ce qui arrive le plus souvent alors? le mari, désaffectionné par leur conduite, s'est à peu près détaché d'elles. Voilà pourquoi il y a tant d'époux malheureux ou séparés.

— Pour moi, monsieur, repartit Carina, je ne sais pas si mes idées sont fausses ou si je suis trop ambitieuse, voici ce que je désire : Un mari qui m'aime et que je puisse aimer, c'est-à-dire qui ne soit ni trop vieux ni trop jeune ; qui m'associe à sa vie et m'accorde sa confiance, parce qu'il aura la mienne toute entière. Pour la richesse, je n'y tiens guère, quoique les traditions de ma famille la représentent comme ayant été puissante autrefois. Je souhaite l'aisance, j'en conviens, seulement je n'entends par ce mot que la vie dégagée des complications matérielles, très-simple cependant, et un peu de superflu, pour voyager de temps en temps. J'avoue que j'aurais un faible pour les voyages. La campagne me plairait par-dessus tout, là est la véritable existence et la source de la santé ; je me déciderais néanmoins à habiter la ville, si la position de mon mari l'exigeait. Quant aux rêves, je borne les miens à avoir des enfants que j'élèverai du mieux que je pourrai, à gouverner sagement mon ménage et à vivre paisible. C'est tout.

Un silence de quelques instants succéda à cette déclaration, que

miss Mudlett fit avec une simplicité enjouée adorable. M. de Berlerault aspira coup sur coup trois ou quatre grosses bouffées, ce qui l'entoura d'un nuage azuré, puis il dit, en posant sa pipe qui était finie :

— Vous avez des goûts modestes et le sens des choses pratiques, miss Carina. Vous trouverez un bon mari.

— Je l'espère, monsieur, répliqua la jeune fille. Elle ajouta en souriant au bout d'un moment : J'ai de belles théories qu'il ne me sera peut-être jamais donné d'appliquer ! Malgré tout, j'ai foi dans l'avenir. En Italie, on croit que les mariages sont écrits au ciel.

— Singulière tenue de livres! murmura M. de Berlerault.

Carina ne dit plus rien. Elle redoutait qu'il ne lançât sur l'institution même du mariage, à laquelle il était peu favorable, quelque gros caillou qu'elle n'aurait peut-être pas la force de relever. Elle se mit à recueillir silencieusement toutes les pièces disposées sur l'échiquier, et à les replacer dans la boîte. Elle le faisait avec une certaine coquetterie, car ses mains étaient très-fines et très-blanches. Et, bien que ses yeux fussent modestement baissés, elle sentait que son maître la regardait avec un certain plaisir.

— Que faites-vous donc, miss Carina? dit-il enfin. Et notre partie?

— Mais, monsieur, nous avons employé à causer le temps que nous devions y consacrer; à présent, il est tard, et je vous demanderai la permission de me retirer.

Ce n'était pas là le véritable motif. Carina trouvait que cet entretien, qu'elle n'avait nullement préparé, avait on ne peut mieux tourné au profit de ses espérances, et elle préférait que son maître restât sous l'impression de ce qu'elle avait dit plutôt que sur une partie d'échecs. Aussi, lorsque M. de Berlerault la pria avec insistance de prolonger la soirée, elle se montra gracieusement inflexible. C'était d'une excellente politique.

Demeuré seul, toujours assis sur le canapé, il pensa sûrement à elle, au bosquet, aux flammes du Bengale et aussi à madame Simon. Enfin, probablement, au mariage et à la main blanche de Carina. Le trou de son mur étant bouché, il n'alla pas ce soir-là en pèlerinage dans le parc; toutefois il se coucha fort tard.

Cette conversation, incident isolé, ne fut jamais reprise, au grand regret de Carina, qui eut pourtant la sagesse de n'y faire aucune allusion. Ni l'un ni l'autre ne cherchèrent à la renouer; on l'aurait pu croire oubliée. Le lendemain et les jours suivants, il ne se produisit rien de remarquable. Souvent ensemble, le maître et l'institutrice ne se parlaient que peu, mais à chaque instant M. de Berlerault avait besoin d'elle. Que si on veut juger du chemin que fit sa pensée pendant une semaine ou deux de cette existence, on saura qu'un matin il émit tout à coup l'opinion que les bains de mer

seraient excellents pour Sabine. Pourquoi cette belle idée surgissait-elle subitement en lui à la fin du mois d'août? Sans doute, tout romancier qu'il avait été, et, comme tel, familiarisé avec l'observation morale, il eût hésité à descendre au fond de lui-même pour savoir d'où elle lui venait. Sabine avait besoin des bains de mer autant que lui, dont la santé était excellente. Mais Carina avait dit qu'elle aimait les voyages, il se le rappelait, son projet n'avait d'autre origine que le désir inavoué de lui être agréable. Elle eut l'art d'accepter avec empressement et de manifester une grande joie quand il en fut question, puis de se raviser et d'accumuler de légères objections qui ne résistèrent pas longtemps. On discuta pour la forme, car la décision était arrêtée de part et d'autre. Pour ne pas accroître sans nécessité les frais de cette excursion, il fut convenu qu'on n'emmènerait pas mistress Mudlett. A défaut d'intendant, d'ailleurs, ne fallait-il pas laisser dans la maison quelqu'un en qui on eût confiance?

Au fond, qu'était-ce que ce voyage ainsi combiné, sinon un tête-à-tête à peu près continuel que M. de Berlerault se ménageait? Carina n'en doutait pas, et dissimulait mal son ravissement. Il éclatait dans son regard, étincelant de l'orgueil du triomphe. « Je serai vicomtesse! » murmura-t-elle à l'oreille de sa mère, en se jetant un soir à son cou. De fait, il est certain qu'à ce moment, elle avait en main partie gagnée.

XV

LES LIÈVRES DE CARINA.

Un long voyage avec une femme et un enfant ne s'improvise pas; il y a mille détails imprévus, et bien des préparatifs dont on ne vient pas à bout en un clin d'œil. L'imagination de M. de Berlerault s'irritait des lenteurs qui retardaient l'exécution de son projet, et il pressait Carina. Celle-ci, plus calme, n'était pas moins impatiente que lui; elle aurait voulu déjà être en route. Elle comprenait que chacun des jours qui s'écoulait était perdu pour elle. C'était, en outre, autant d'occasions pour son maître de revenir sur sa détermination. Elle redoutait toujours quelque réaction qui modifiât ses idées; car, dans la joie dont elle était pénétrée, il ne lui échappait pas que la résolution subite manifestée par M. de Berlerault de quitter Val-Rouvray n'était pas très-naturelle. Il l'avait pris en horreur en une nuit. Son parc était mal dessiné, sa maison incommode, et le climat était trop variable. S'il était peu soucieux d'approfondir la cause de ce parti pris de dénigrement, Carina la devinait, elle.

En était-il donc là, et l'amour qu'il avait un instant éprouvé pour madame Simon était-il déjà si fort que, désabusé sur le compte de la jeune veuve, il n'aspirât plus qu'à fuir avec l'empressement les lieux qu'elle habitait dans l'espoir d'y laisser aussi sa souffrance! A cette pensée, Carina, éperdue, doutait de la réussite complète de ses plans, et sentait sa puissance sur le point de se fondre. C'était une raison de plus pour qu'elle se hâtât de toutes ses forces. Une fois hors de Val-Rouvray, et M. de Berlerault éloigné du dangereux voisinage de Julienne, elle ne craignait plus rien. Loin des yeux, loin du cœur, disait-elle. Cette maxime n'est pas d'une exactitude rigoureuse, heureusement pour l'espèce humaine. L'absence est un remède prôné contre l'amour ; bien peu résistent à ses effets. Peut-être est-ce vrai à vingt ans, alors que l'enivrement de la jeunesse rend à l'homme la distraction aimable et l'oubli facile ; mais à l'âge auquel touchait M. de Berlerault, il en est tout autrement. La vie a perdu de ses enchantements, l'espoir en l'avenir ne vient plus en aide à la mobilité naturelle de nos impressions, le souvenir au lieu de s'effacer se concentre et s'immobilise.

Entre la coupe et les lèvres, il y a place pour un malheur ; ce proverbe, développé par un de nos plus grands poëtes contemporains, était toujours présent à la mémoire de Carina qui, sous l'obsession d'une crainte indéfinissable, celle qui se fait jour souvent à travers nos joies comme pour nous pénétrer de leur néant, activait avec une ardeur fébrile tous les préparatifs. Elle gémissait d'être au dépourvu, et chassait à grand' peine des pressentiments de mauvais augure.

En définitive, les craintes vagues n'avaient qu'une action secondaire sur son esprit positif, et elle affecta de ne s'y pas arrêter. Seulement, elle déploya toutes les ressources de son habileté, pour empêcher qu'avant son départ, M. de Berlerault revît madame Simon. Ce qu'elle fit, afin de le soumettre à une surveillance occulte mais continue, est presque incroyable. Non-seulement elle joua *le Miserere* et, après ce morceau, une autre mélodie adressée à la chaste Phœbé, que Bellini a mise sur les lèvres de Norma et qu'affectionnait aussi son maître, mais encore elle s'imposa la pénible obligation de ne pas le perdre de vue. Elle se multipliait, et, comme si elle eût reçu le don d'ubiquité, apparaissait simultanément sur tous les points de la maison. Heureusement, il fut facile à surveiller. Il ne sortit presque pas de chez lui. Toutes ses promenades, il les faisait dans son parc ; s'il pensait à Julienne, c'est ce que nul ne pourrait dire. Du moins, ne témoignait-il par rien qu'il fût occupé d'elle.

Le voyant dans de si bonnes conditions, Carina se relâcha de sa vigilance. Il n'en est pas de si absolue qui n'ait ses instants d'oubli, celle de l'institutrice eut, de plus, une suspension forcée ; elle fut

obligée d'aller à Château-Chinon, acheter différents objets nécessaires pour le voyage. Elle partit sans inquiétude, car son absence ne devait pas se prolonger au delà de quelques heures. Encore, poussa-t-elle la prévoyance jusqu'à n'employer que la matinée à cette excursion. Elle eut tort. La voiture qui l'emportait n'avait pas dépassé les limites de la propriété de M. de Berlerault, que celui-ci s'avisa qu'il serait inconvenant à lui de ne pas prendre congé de madame Simon. Il n'avait eu avec elle que d'excellentes relations, et quelle que fût sa conduite qui, après tout, ne le regardait pas, la plus vulgaire politesse lui interdisait de la traiter avec une grossièreté qui n'aurait pas d'excuse. Ce disant, il alla lui faire ses adieux. Cette visite fut très-courte, mais elle fut aussi décisive. A ce point que Carina, lors de son retour, s'aperçut immédiatement d'un changement étrange et inexplicable. M. de Berlerault n'était plus le même. Froid, guindé, sombre comme aux plus mauvais jours, il n'ouvrait pas la bouche et semblait absorbé par une préoccupation intense.

Cela dura trois jours, pendant lesquels l'institutrice eut la douleur de voir successivement tous ses moyens d'action manquer leur effet. Rien ne retenait plus son maître auprès d'elle, et il évitait le tête-à-tête, ce n'était que trop évident. Parlait-elle, il répondait par monosyllabes. Enfin son anxiété, déjà énorme, se changea en une angoisse véritable ; il n'était plus question du voyage. Lui, si pressé de partir, avait l'air d'avoir renoncé à ce déplacement.

Carina ne se fût certainement pas effrayée outre mesure d'un obstacle visible, d'une objection clairement formulée ; elle ne put résister à ce vague mystérieux, où le danger ne se montrait qu'à l'état de soupçon. Elle n'osait pas demander d'explications, dans la crainte qu'on les lui refusât. D'ailleurs, il y avait quelque chose sous roche, elle le flairait et ne pouvait le définir. Alors elle perdit la tête, et usa d'un biais, tout à fait en rapport avec son caractère cauteleux, et qui, dans sa pensée, devait ressusciter son influence compromise. Un matin, au déjeuner, elle parut pâle, défaite, la figure altérée, les yeux rougis. Elle répondit aux questions que ne manqua pas de lui faire M. de Berlerault à ce sujet, de manière à exciter sa curiosité, sinon son intérêt, et avec assez d'adresse pour qu'il comprît qu'il était coupable de la négliger ainsi. Il insista, quoique avec une contrainte visible. Pareil au malheureux saisi par l'engrenage d'une machine, il s'était assez avancé pour n'avoir plus la possibilité de se dégager. Carina le manœuvrait encore avec assez de facilité ; elle constata le fait non sans plaisir. C'est ainsi qu'elle n'avoua pas elle-même ce qui causait son chagrin, elle obligea M. de Berlerault à le deviner, et eut le talent de se faire arracher, par lui, une maudite lettre qu'elle s'obstinait à cacher fort mal.

Cette lettre, un billet plutôt, était remarquable par sa brièveté laconique, et par l'absence de signature; l'auteur y complimentait Carina, dans un style réservé et plein de discrétion, de sa beauté et de sa grâce, appuyait un peu sur ses qualités d'institutrice, mais la blâmait, par une insinuation qu'adoucissait à peine le choix de l'expression, de ne pas borner ses soins à l'enfant dont l'éducation lui était confiée, et d'entreprendre aussi celle du père.

Bien que la poste se fût chargée du transport de cette missive, il était absolument impossible de distinguer d'où elle venait, tant le timbre était effacé. Le signe particulier du bureau rural d'où dépendait Val-Rouvray était seul apparent. L'écriture était fine, déliée, proprette, penchée de gauche à droite et évidemment déguisée; elle n'apprenait rien, pas plus que le papier et l'enveloppe. M. de Berlerault examina longtemps le tout. Carina, les yeux baissés, comme il convenait, était immobile; seulement, de moment en moment elle essuyait ses larmes, et alors elle arrêtait, à la dérobée, sur son maître un regard furtif et net; car son sang-froid l'abandonnait rarement. M. de Berlerault finit par serrer la lettre dans sa poche.

— Je vous rendrai cela plus tard, dit-il froidement.

Dès que le déjeuner fut terminé, il la pria de passer avec lui dans son cabinet ; alors, sans la relire, il lui tendit la lettre en l'invitant à s'asseoir.

— Il ne faut plus penser à cette infamie, miss Carina, commença-t-il d'un ton affectueux. Je n'ai qu'un regret, c'est que, puisqu'elle s'est produite à mon occasion, il ne soit pas en mon pouvoir d'en anéantir jusqu'à la trace. Quelle que soit la position qu'on occupe, on n'est jamais à l'abri de ces perfidies, parce qu'il est rare que les meilleurs mêmes et les plus modestes n'aient pas d'ennemis ignorés. Pour mon compte, j'ai reçu autrefois une grande quantité de menaces anonymes; j'en recevrais encore sans doute, si je n'avais pris le parti de me cacher à la campagne... Cependant, miss Carina, vous reconnaîtrez avec moi que votre situation prête plus que toute autre, pour ceux qui ne nous connaissent pas, à des interprétations méchantes. C'est la faute des circonstances. Vous et moi, nous savons à quoi nous en tenir sur ce que dit votre correspondant, le public n'en sait rien. Il ne juge que sur les apparences et s'égare neuf fois sur dix; malheureusement son opinion fait loi, et nous devons nous y soumettre. Ne vous méprenez donc pas sur le sentiment qui me dicte ce qui me reste à vous dire. Une femme, surtout lorsqu'elle a votre âge et votre beauté, n'a pas le droit de rien négliger pour protéger non son honneur, le vôtre n'est pas en jeu ici, mais sa réputation aux yeux du monde. La plus légère atteinte à la

considération qui l'entoure a pour elle une gravité immense, car jamais elle ne peut récuser ces appréciateurs invisibles qui rendent des arrêts sans appel. C'est pour cela que je crois indispensable, dans votre intérêt, d'imposer silence aux calomniateurs, en leur enlevant tout prétexte. On critique votre présence ici, et pourtant vous y êtes avec votre mère, que ne dirait-on pas si je vous emmenais seule dans une ville d'eau? Pour vous, plus encore que pour moi, je ne veux pas paraître encourager des bruits aussi préjudiciables à votre avenir. Je préfère, bien qu'il m'en coûte, me séparer de vous. Aussi bien, mon projet est de changer le système d'éducation de ma fille, et de renoncer au concours d'une institutrice.

M. de Berlerault avait fini, et Carina, blanche comme la cire, le teint mat, les yeux fixés au sol et les lèvres entr'ouvertes, pétrifiée, pour ainsi dire, ne faisait pas un seul mouvement. On a compris déjà que cette lettre, dont l'effet l'atterrait, n'était anonyme que pour M. de Berlerault, non pour elle, qui en connaissait on ne peut mieux l'auteur. Mais, en l'écrivant, elle ne s'était pas attendue à ce dénoûment, tout autre que celui qu'elle avait prévu. L'expédient lui avait paru excellent et bien approprié à son maître. Puisqu'il aimait les combinaisons toutes faites et voulait s'éviter jusqu'à la peine de penser, il trouverait dans les insinuations dont le billet était habilement farci l'idée, s'il ne l'avait pas eue encore, qu'elle tenait tant à faire prévaloir. Elle avait compté qu'à sa lecture, M. de Berlerault, qui était loyal et violent, s'indignerait, jetterait au feu cet abominable papier et crierait à l'infamie. Mais elle se disait aussi que la pensée d'un mariage lui serait ainsi bel et bien suggérée et que, petit à petit, elle pénétrerait en lui. Il n'était pas susceptible, elle le supposait du moins, de céder à une pression anonyme, ni capable de la congédier par crainte de la médisance. Un caractère un peu faible aime à résister à l'intimidation, il a ainsi l'occasion de se croire de l'énergie et ne la dédaigne pas. Tous ses calculs étaient déjoués. Au lieu de la servir, cette nouvelle intrigue avait précipité sa perte. Que dire maintenant, pour détourner ce coup inattendu? Telle était l'unique préoccupation de Carina, pendant qu'elle était immobile comme une statue, en présence de son maître silencieux.

Sa déconvenue ne s'était manifestée par aucuns signes extérieurs perceptibles, autres que son immobilité et sa pâleur. Elle releva la tête bientôt, et d'une voix grave, cherchant ses mots, avec toutes les apparences d'une émotion contenue qui, si elle existait en réalité, n'était pas du tout de la nature de celle qu'affectait Carina :

— J'avais espéré, monsieur, répondit-elle, que ma conduite depuis que vous m'avez chargée de l'éducation de mademoiselle Sabine, la manière dont vous aviez paru apprécier mes services, la confiance

que vous vouliez bien me témoigner me garantiraient d'un congé signifié avec si peu de ménagement. Je me trompais... je...

Suffoquée par des sanglots admirablement réussis, elle fondit en larmes. M. de Berlerault lui adressa quelques paroles empreintes de cordialité sur un ton tel, que ses espérances presque éteintes se ranimèrent soudain. Elle se cramponna à ce fragile appui, et se décida, par une inspiration subite, à donner à la scène plus de développement.

— Je m'étais imaginée, continua-t-elle, à voir mademoiselle Sabine si aimante, vous si affectueux et si bon... que je n'étais plus pour vous une étrangère... Je me croyais presque de votre famille... Je suis cruellement punie de mon erreur!...

M. de Berlerault ne put se défendre d'une émotion très-sincère, celle-là; le désespoir de Carina était navrant, et la jeune fille était bien belle. Il y a des femmes qui savent si admirablement pleurer! Il se rapprocha d'elle, et voulut lui prendre la main.

Elle le repoussa, d'un geste dont la rapide et fiévreuse vivacité, relevant la manche de sa robe, montra nu son bras, qui était blanc et ferme, et du même coup dénoua ses magnifiques cheveux noirs.

— Laissez-moi! dit-elle. J'étais folle!... mais je le suis plus encore de ne pas savoir réprimer mon affection... Excusez-moi, monsieur, je n'ai pas été maîtresse du premier saisissement.

Avec une grâce sans pareille, elle releva lentement ses cheveux et, en se cambrant, pour les retenir de ses deux mains qui embrassaient avec peine leur masse soyeuse, fit ressortir la svelte élégance des contours de sa taille, les délicates attaches de ses poignets, le modelé exquis de son cou frais, rond et poli comme l'ivoire. Toutes ces agaceries muettes étaient inutiles, elle le comprit avec ce tact merveilleux qui est un des caractères principaux de la finesse spéciale aux femmes, et qui leur indique avec certitude le degré de puissance qu'elles possèdent sur l'homme. La partie était perdue, il ne lui restait plus qu'à se résigner.

M. de Berlerault ne supposa pas un seul instant que tout ce désespoir, si habilement mis en œuvre, fût une scène de comédie. Il n'en fut pas touché cependant, par une cause fort simple; il n'avait aucun amour pour Carina. Son chagrin, sans le laisser complétement indifférent, ne lui enlevait rien de la fermeté que lui inspirait une résolution inébranlable. Il attendit patiemment que les larmes se fussent taries, et expliqua, avec calme, les motifs qui le déterminaient à agir comme il le faisait.

— Au surplus, ajouta-t-il en terminant, ne vous y trompez pas, miss Carina, cette séparation, très-dure aujourd'hui, pour vous comme pour moi, est toute dans votre intérêt. L'éducation de ma fille exigera plusieurs années encore; vous êtes placée dans l'alternative ou de

vous vouer à son achèvement complet, ou de renoncer aux idées que vous m'exprimiez l'autre soir ; car vous ne trouveriez pas de mari à Val-Rouvray.

Il y avait certainement dans ces derniers mots une allusion que M. de Berlerault n'eut pas besoin d'accentuer. Carina comprit que ses projets étaient éventés. Mais elle n'avait à rougir de rien, puisque son maître n'en parlait qu'indirectement. Elle eut l'air de n'avoir pas saisi le sens caché de la phrase ; en conséquence, l'expression de son visage ne changea pas, seulement elle était très-pâle.

Calme, froide et digne, elle fit promptement disparaître la trace de ses pleurs de commande, et sollicita un sursis de quelques jours, qui lui fut accordé sans difficulté. Néanmoins M. de Berlerault et elle arrêtèrent séance tenante, la date du départ, et réglèrent immédiatement la question d'argent, afin de n'avoir plus à y revenir.

Carina se dominait si bien, qu'elle était à peu près dans son état ordinaire, lorsqu'un quart d'heure après, tout au plus, elle annonça à sa mère cette triste nouvelle. Mistress Mudlett la reçut assez philosophiquement ; non sans une douloureuse surprise, toutefois, mais comme un de ces événements, toujours à prévoir, qui peuvent survenir au moment où on s'y attend le moins. Elle leva les bras et les yeux vers le ciel, sans doute pour offrir à Dieu ce sacrifice. Il ne faudrait pourtant pas croire qu'elle quittât Val-Rouvray avec indifférence. On regrette toujours un peu à son âge, un appartement commode, une bonne table et l'indolence oisive d'une vie exempte de soucis d'aucune sorte. — Elle s'était tellement habituée, dans le cours de son existence aventureuse, à ne compter sur rien de stable, ayant été bien souvent comme l'oiseau sur la branche, ici aujourd'hui, là demain ; tantôt riche, d'autres fois misérable, qu'elle était un peu blasée. Elle eut le tact rare, à moins que ce ne fût de la timidité, de ne demander aucune explication à Carina.

Nul ne se serait douté, à considérer celle-ci, qu'elle était obsédée par mille pensées aiguës qui, sous l'impulsion de la colère, se dressaient en elle menaçantes, comme les dards sur le dos d'un hérisson ; car elle était assise, paisible en apparence, sur un banc du jardin, à côté de sa mère qui ne disait mot. Seulement, ses lèvres, minces et décolorées se serraient convulsivement, et ses yeux, au regard dur et sec, luisaient comme de l'acier poli.

— On l'a retourné comme un gant ! murmurait-elle sourdement. Cette femme a fait des siennes... Je me vengerai !

Cette assurance donnée, et il n'était pas douteux qu'elle ne fût tout à fait décidée à tenir sa promesse, elle abandonna provisoirement cette idée. La vengeance est un fruit d'une saveur exquise, mais ils sont indignes de le toucher du bout des dents ceux qui le cueillent

trop tôt, et dont l'impatience irréfléchie ne sait pas attendre qu'il soit à point. Elle quitta sa mère, dont la quiétude indolente et lassée, qui annonçait une organisation dépourvue de ressort, la crispait, et s'en fut dans sa chambre. Là, accoudée sur une table, la tête dans ses deux mains, elle médita sur le parti qu'il convenait de prendre en cette occurrence.

Un sourire de ses lèvres pâles, un éclair du regard, modifièrent en un instant l'expression de sa physionomie : elle venait de penser à M. de Couturier. Trouverait-elle toujours dans le député un homme disposé à lui être agréable? Ce n'était pas sans anxiété qu'elle se posait cette question. L'épisode de la butte, qui se retraçait à sa mémoire, lui inspirait quelques inquiétudes. Comment avait-il jugé la participation qu'elle avait eue à ce petit imbroglio? Elle l'ignorait, et ne l'avait pas revu depuis. Il la croyait coupable certainement : les hommes sont si sévères pour les femmes! Pourtant, qu'avait-elle fait? presque rien; tous les torts étaient imputables à lui, qui s'était figuré qu'elle avait accepté le rendez-vous, alors qu'elle l'avait refusé. Ceci était facile à démontrer; et une fois ce point établi, présenté avec lucidité et franchise, le fait d'avoir amené Julienne sur cette malheureuse butte perdait beaucoup de sa gravité. Toutes les deux étaient venues s'y reposer et se mettre à l'abri de la foule. Elle y avait laissé madame Simon; oui, sans doute, mais avec l'intention de la rejoindre bientôt, ce dont elle avait été empêchée, à son grand regret. Où était le mal? Restait Bardeau, lequel n'aurait pas manqué de dire qui l'avait conseillé. Ne pourrait-on encore expliquer très-bien cela? car dans ce monde il est possible de tout expliquer. Évidemment, on lui accorderait que la version de Bardeau contenait du vrai et du faux; eh bien, elle avouerait le vrai qui lui semblerait bon à endosser, et nierait énergiquement ce qui serait compromettant, c'est-à-dire faux. Oserait-on lui faire l'insulte de la croire moins digne de foi que Bardeau? Une raison plus décisive la convainquit que rien n'était désespéré : elle savait plaire à M. de Couturier, par conséquent, elle ferait de lui ce qu'elle voudrait. Les femmes comptent beaucoup, en général, sur les sentiments qu'elles inspirent; elles y comptent quelquefois aveuglément, parce qu'elles ne font rien à demi. Très-souvent c'est un tort. Les hommes — ceux qui ont un peu d'expérience, cela s'entend — sont pénétrés de cette vérité, digne d'être posée en axiome : Une femme à qui on permet de se disculper y réussit toujours. Il faut les condamner sans les entendre. — Au premier abord, ce procédé sommaire paraît révoltant; en y réfléchissant, on reconnaît que c'est le seul applicable à des accusés si dangereux, et infiniment plus forts que leurs juges.

Carina se dit que cette chance de salut était la seule qu'elle eût

pour le moment à sa portée, et qu'il était urgent d'en profiter. Elle regrettait bien amèrement son illumination, car elle avait exposé le député au ridicule, ce que les hommes ne pardonnent guère. Il n'était pas le héros de sa machination, dirigée exclusivement contre Julienne. C'était bel et bon, mais elle ne pouvait pas le lui avouer. Cela empêchait-il d'ailleurs que M. de Couturier en eût reçu les éclaboussures? Elle avait été bien imprudente : son excuse était qu'elle croyait fermement n'avoir plus jamais besoin de lui. Encore une chose impossible à dire.

Nécessité n'a pas de loi; Carina retourna travailler dans l'avenue. Le député était à Val-Rouvray, elle en avait la certitude; cependant il ne se rendit pas à la première sommation, pas même à la seconde. L'institutrice revint avec persistance une troisième fois, et il ne crut pas devoir lui refuser la satisfaction de lui parler, puisqu'elle semblait y tenir tant. Il arriva donc, souriant, empressé, galant comme autrefois. Carina, qui s'attendait à des récriminations, fut si satisfaite, que toutes ses craintes s'évanouirent. Aussi, après une conversation enjouée, elle n'hésita pas à lui faire cette question :

— Monsieur le baron, pensez-vous toujours à mon avenir?

La question était appuyée d'un regard qui déterminait toute sa portée. M. de Couturier répondit aussitôt avec empressement :

— Oui, certes, miss Carina,... mais sans m'en préoccuper; car avec les prodigieux talents dont vous êtes douée, vous arriverez où vous voudrez.

Et comme il avait assez vécu pour appartenir à l'école de ceux qui refusent aux femmes la permission de se justifier, il accentua sa réplique d'un regard non moins significatif que celui qui lui avait été décoché. Carina comprit; car elle rougit, par extraordinaire, tant sa surprise fut profonde. Le député profita de ce léger désarroi pour lui présenter ses civilités et continuer sa route.

Ainsi la pauvre miss Mudlett s'était donnée beaucoup de mal afin de se ménager deux poires pour la soif; et, la soif arrivée, plus de poires! Mais elle ne prit les choses ni avec gaieté ni avec philosophie : elle était dans un état d'irritation extrême et mal contenue. Chose étrange! sa colère épargnait MM. de Berlerault et de Couturier, qui cependant la repoussaient l'un et l'autre, pour retomber tout entière sur Julienne, qui ne lui avait rien fait.

G. de Parseval-Deschênes.

La fin au prochain numéro.

LA CONFÉRENCE OZANAM

PAROLES PRONONCÉES DANS LA SÉANCE DE CLÔTURE,
LE 1er JUILLET 1869 [1].

Messieurs,

Votre président et votre rapporteur m'ont tendu un piége dans lequel je ne donnerai pas. Je ne vous parlerai de moi-même ni pour me défendre de l'excès de leurs éloges, ni même pour les en remercier. Je ne leur pardonne leur mauvais procédé que parce que votre président en a pris occasion pour me rappeler le témoignage qui m'honore, qui a trop payé mes faibles efforts [2], et parce qu'il est parti de là pour me raconter, à moi qui ai le tort de vous trop peu connaître, le but, la nature de votre réunion, et les généreux sentiments qui l'animent. Je profite donc de la transition qu'il m'a fournie pour vous parler tout de suite de vous-mêmes et de vos travaux, sujet pour moi plus intéressant que tout autre. Je les connais maintenant, ces travaux, grâce au récit que nous venons d'entendre, grâce à ce tableau, marqué de traits si justes et coloré de nuances si fines, qui

[1] Beaucoup de nos lecteurs connaissent sans doute la nombreuse association de jeunes gens qui, sous le nom de *Conférence Ozanam*, se réunit chaque semaine au local du cercle catholique, rue Bonaparte, 102, pour discuter les questions les plus intéressantes de droit, d'histoire, de littérature et d'économie politique. A la fin de l'année scolaire, il est d'usage de terminer les travaux par une séance solennelle où l'un des membres présente le résumé des études et des débats de la session tout entière. Cette année la séance était présidée par notre collaborateur M. Albert de Broglie, qui, après le résumé accoutumé, a adressé aux jeunes auditeurs quelques conseils. Ce petit discours nous est communiqué à peu près tel que la sténographie l'a recueilli.

[2] Le bref de S. S. Pie IX, du 10 mars 1866, accusant réception de l'envoi de *l'Église et l'Empire au quatrième siècle*.

a fait passer sous mes yeux tout l'ensemble de vos séances comme dans la plus exacte et la plus vivante photographie. Laissez-moi dire le sentiment que cette vive peinture m'a fait éprouver. J'ai admiré — le mot n'a rien de trop fort — l'ardeur, l'activité intellectuelle qui promène votre regard sur tous les points de l'horizon de la pensée ; qui vous fait passer incessamment de la littérature au droit, de l'économie politique à la législation, en côtoyant parfois, ou du moins en observant de loin, avec la longue-vue de l'histoire, les rives interdites de la politique. Et à travers la variété des sujets et la contradiction des opinions émises, je me suis étonné de retrouver toujours un sentiment commun de foi vive et de pureté morale qui domine, élève et tempère tous vos jugements. Quelque sujet que vous traitiez, que vous passiez des faits historiques aux questions littéraires et juridiques ; que vous fassiez comparaître devant votre aréopage critique le grand poëte du treizième siècle ou le romancier émouvant et amusant de notre époque ; que vous citiez au tribunal de la postérité le grand roi, le roi légitime, le type de la royauté par excellence, ou l'usurpateur sanglant élevé sur les ruines et sur l'échafaud d'une monarchie, je retrouve toujours partout le même caractère : des questions abordées avec franchise, traitées avec une liberté consciencieuse, résolues avec un mélange heureux de générosité et de sagesse. Sans doute le prudent narrateur ne nous a pas tout dit ; on voit bien, à travers le voile dont il soulève par moment avec coquetterie un des coins et qu'il laisse retomber aussitôt, on voit bien que plus d'une fois l'ardeur de la contradiction s'est trahie par quelques vivacités de langage, et que l'âge des orateurs comme de l'auditoire s'est laissé voir par quelques traits juvéniles. Ç'aura été, j'imagine, tantôt par la forme absolue et précipitée des jugements, tantôt par une indulgence trop facile et trop prompte à l'enthousiasme, tantôt, au contraire, par une sévérité stoïque et impitoyable; en un mot, par cette ignorance soit des passions qui excusent les torts de l'humanité, soit des misères qui déparent ses vertus, candide inexpérience qui fait le charme des jeunes esprits, comme la limpidité du regard et la pureté du front font le charme des jeunes visages.

Mais à travers ces mouvements passagers de vivacité dont je confesse que j'aurais voulu être témoin, a toujours prévalu, je le vois, une règle commune qui a tempéré l'aigreur des dissentiments en les ramenant à quelques termes uniformément admis par tous, modéré la sévérité par la charité, et contenu l'indulgence excessive par les règles inflexibles de la foi, de la morale et de la justice.

Laissez-moi donc vous féliciter du choix et du nombre des sujets que vous avez traités; et puis, cette félicitation générale une fois

faite, laissez-moi vous dire aussi quels sont, dans le nombre, ceux qui m'ont le plus vivement intéressé. Vous m'accuserez peut-être d'une prédilection égoïste pour les études qui ont fait le charme et la consolation de ma vie. Ceux d'entre vous qui connaissent un peu mes écrits — et il faut bien qu'il y en ait quelques-uns qui soient dans ce cas-là, sans quoi on ne m'en aurait pas tant parlé — diront peut-être que je suis orfèvre et que je prêche pour mon saint. Au risque d'encourir un tel reproche, je dirai cependant sans détour que ce sont les études et les questions historiques qui ont excité le plus fortement mon attention, et que c'est à celles-là que si j'avais — ce que je n'ai pas — le droit de vous donner mon avis, je vous conseillerais de réserver la plus grande part de vos préoccupations et de vos loisirs. C'est de celles-là que j'attendrais pour vous la plus grande utilité. Croyez-en cette expérience personnelle dont je parlais tout à l'heure, et qui me donne peut-être en ce point quelque autorité, rien ne vaut, à votre âge, les études historiques, pour bien disposer aux difficultés de l'âge suivant, pour acquérir d'avance l'intelligence exacte et préparer même la solution pratique de tous ces grands problèmes sociaux auxquels on faisait tout à l'heure allusion en termes si énergiques et si justes, qui pénètrent déjà même dans cette paisible enceinte, qui animent, qui éveillent légitimement votre curiosité, mais qui pourraient plus tard peut-être troubler votre conscience et égarer votre jugement.

Je prends tout de suite, par exemple, le plus grand et le plus délicat à la fois de tous ces problèmes, celui auquel se rattachent tous les autres, et qui les contient tous : c'est celui-ci : Notre société, la société moderne, issue d'une révolution qui a si profondément altéré les mœurs comme les principes du temps passé ; cette société, dont notre France est le plus brillant comme le plus complet modèle, marque-t-elle dans l'histoire du monde un progrès ou une décadence ? Mérite-t-elle les éloges qu'elle se décerne volontiers à elle-même avec un complaisant enthousiasme, ou bien tombe-t-elle justement sous le coup des condamnations que font peser sur elle, avec non moins de conviction, tant d'excellents, tant d'éloquents, souvent même tant de pieux détracteurs ? Et quelle sera la fin du mouvement qui lui est imprimé ? quel sera le terme de la voie où elle est engagée ? Monte-t-elle, par une ascension lente, mais continue, vers un état plus heureux, plus moral, plus conforme aux promesses de l'Évangile, de l'humanité tout entière, vers un accroissement général de bien et de bien-être ? Ou bien descend-elle, par une pente précipitée, vers des catastrophes qui seront le châtiment de ses fautes et l'expiation de ses erreurs !

Voilà le vrai problème de notre âge. Et c'est à dessein que je l'ap-

pelle un problème; car j'affirme qu'il n'y a point d'intelligence assez ferme et assez sûre d'elle-même pour n'avoir jamais hésité sur cette question, et ne pas avoir passé plus d'une fois intérieurement, en l'étudiant, par de douloureuses alternatives. Notre société est tellement mélangée de bien et de mal, et dans la mobilité de ses évolutions elle fait si rapidement succéder, et comme miroiter devant les regards, tantôt sa face brillante, tantôt sa face sombre et sinistre, qu'il n'est personne, absolument personne, j'ose l'assurer, qui, en envisageant l'avenir, ne passe plusieurs fois peut-être dans la même année, quelquefois dans le même jour, de la confiance à la crainte.

Envisage-t-on, par exemple, le côté matériel de cette société : toutes les merveilles enfantées par l'alliance féconde de la science et de l'industrie, les forces brutes de la nature assujetties au commandement du génie humain, le temps et l'espace vaincus, ces machines monstrueuses, aussi puissantes que le Léviathan et le Behemoth de l'Écriture, venant se courber sous la main d'un chétif ouvrier, parfois même d'un enfant; tous ces prodiges, qui ne sont pas matériels seulement, mais moraux aussi, car ils asservissent la matière au calcul d'une intelligence et en font l'instrument docile d'une volonté : qui ne se félicite alors d'être venu au monde dans un temps qui est témoin de ces grandes choses, et de faire partie d'une génération qui en a la jouissance et l'honneur? Dans un ordre d'idées plus élevé encore, si l'on songe à tant d'adoucissements apportés à la condition de la classe la plus nombreuse et la plus souffrante de l'humanité : ces demeures aérées, ces hôpitaux vastes et sains substitués aux bouges fétides dont devait se contenter la charité pourtant si active du moyen âge; ces prisons, dont l'atmosphère matérielle et morale s'est épurée, substituées aux cachots de nos vieux donjons; l'horreur de la torture et de la question disparue de nos codes; une instruction générale plus répandue, la justice égale pour tous : qui ne saluerait dans tous ces bienfaits des progrès dont nos pères auraient été heureux de concevoir l'espérance et d'apercevoir de loin l'aurore? Voilà une des faces de notre société, celle que j'appelle sa face brillante, et qui pénètre notre âme de confiance.

Mais vous connaissez le revers de la médaille. D'autres jours se lèvent, apportant des impressions bien différentes; des jours où l'on voit des doctrines insensées ébranler les fondements de cette société si fière et soulever les pavés de ses cités; où l'on voit des savants, des philosophes, l'honneur de l'intelligence, se vanter tout haut de professer des systèmes qui les éloignent de Dieu pour les rapprocher de la bête, et une jeunesse égarée les accueillir avec des applaudissements frénétiques; des jours où, dans un pays que le christianisme a nourri et enfanté à la civilisation, le nom de chrétien

et de catholique devient une injure qui dispense de rendre hommage aux plus pures renommées. En présence de tels spectacles, comment ne pas s'inquiéter de l'avenir d'une société qui s'efforce elle-même de tarir la source où elle a puisé la vie? Qui ne se sent atteint d'un secret découragement? Et si l'on a passé les années heureuses d'espérance où vous êtes encore; si l'on sent déjà le poids de la maturité de l'âge; si plus d'un effort impuissant, plus d'une déception douloureuse ont laissé leur empreinte sur nos fronts découverts et blanchissants, on est tenté alors de laisser tomber ses bras et de s'écrier comme le prophète couché sous le palmier du désert : « Seigneur, c'en est assez, retirez nos âmes, car décidément nous ne sommes pas meilleurs que nos pères! *Sufficit, Domine, tolle animam meam: neque enim sum melior quam patres mei!* »

Voilà donc le problème dans toute sa gravité : voilà l'incertitude pénible qui nous travaille. Où en trouverons-nous la solution ? J'ose dire que la religion elle-même, la religion à elle seule, ne nous la donnera pas. La foi nous donnera la force d'en supporter l'angoisse et l'attente, mais comme Dieu, qui sait et dirige l'avenir, n'a pas jugé à propos de le révéler aux hommes, la religion n'a pas d'oracles à nous promettre pour nous dire ce qui adviendra demain de la société d'aujourd'hui. La preuve que la religion n'a pas de réponse positive à faire à cette question poignante, c'est que les meilleurs, les plus grands chrétiens sont partagés à cet égard par des affirmations absolument contraires. Si nous avions posé la question, par exemple, à l'illustre patron de cette conférence, au savant Ozanam, ou bien à notre cher, notre angélique, notre illustre ami Henri Perreyve (je l'appelle illustre, quoiqu'il ne lui ait pas été donné d'atteindre ici-bas à toute la renommée qui lui semblait promise), ils ne nous auraient parlé que de confiance; mais si nous avions interrogé le fameux Joseph de Maistre ou Donoso Cortès, nous aurions, au contraire, entendu sortir de leurs bouches un anathème désespéré.

La religion n'a donc rien à vous dire à ce sujet : vous êtes libre de croire, à l'abri de ces autorités différentes, soit à la fin prochaine et funeste de notre société, soit à son brillant avenir. Mais c'est ici que l'histoire intervient, et que, pour peu que vous l'étudiiez avec soin, elle aura peut-être quelque chose à vous dire. Elle vous montrera, en effet, que ce mélange de bien et de mal, cette incertitude, cette égalité apparente de forces entre les bons et les mauvais éléments qui se disputent l'empire, ç'a été la condition commune de presque toutes les sociétés, et principalement des sociétés chrétiennes, que dès lors ces alternatives de confiance et d'abattement dont vous nous voyez atteint, c'est l'épreuve commune réservée aux chrétiens de tous les temps, comme la lutte en faveur du bien contre le mal est la

tâche commune imposée à toutes les générations chrétiennes qui se succèdent.

Choisissons, en effet, au hasard, et prenons, par exemple, les deux principales époques de l'histoire dont vous vous êtes occupées cette année et que le récit de vos travaux vient de rappeler à notre mémoire.

Je trouve d'abord une grande époque, très-grande dans les annales du christianisme et de la civilisation, l'époque où a vécu le Dante, le milieu du treizième, le commencement du quatorzième siècle. Voilà une époque très-brillante, qui est la fleur et le point culminant du moyen âge. Des esprits exclusifs prétendent même que c'est la fleur et le point culminant du catholicisme, le *millenium* des prophéties, une sorte de paradis terrestre retrouvé que nous avons eu le tort de perdre une seconde fois. Sans aller jusqu'à cet excès d'admiration, personne ne peut contester que ç'a été un des moments les plus brillants de la civilisation chrétienne. C'est le siècle de saint Louis, des croisades et des cathédrales ; enfin c'est le siècle du Dante lui-même, c'est-à-dire du plus beau génie qui ait jeté sur les vérités divines le vêtement de la poésie humaine. Croyez-vous pourtant que ç'ait été une époque de paix, où la foi se soit paisiblement épanouie, et où les chrétiens d'alors aient joui d'une plénitude de satisfaction morale? Non, en vérité! vous venez d'entendre tout à l'heure au milieu de quelles agitations s'est écoulée la vie du grand poëte du treizième siècle, et le mieux serait de l'entendre lui-même parler de son temps, de son pays et de ses contemporains. Il faut entendre non pas le Dante du Paradis et de Béatrice — celui-là vit dans les pures régions de la vision béatifique — mais le Dante du Purgatoire et de l'Enfer, le Dante de l'action et de la passion, le Dante vivant et souffrant. Celui-là n'éprouve aucun sentiment de paix ni de satisfaction morale. Ce n'est pas la paix, ce n'est pas la joie qui remplissent son âme quand il dépeint Jésus-Christ souffleté à Anagni dans la personne de son vicaire, sa chère Italie devenue non la reine mais la prostituée des nations, et la douleur de l'exilé montant de ses pieds affaiblis l'escalier de la demeure étrangère. Je ne suis pas sûr qu'en mourant sur cette terre de l'exil le Dante n'ait pas jeté un regard désespéré sur l'avenir de sa patrie et du monde. Heureusement ni l'avenir ni le monde n'ont pris ses anathèmes au pied de la lettre.

Je passe à une autre époque, que je prends toujours dans la suite du récit que nous venons d'entendre. Illustre époque aussi, celle-là, époque de renaissance chrétienne, où l'Église, à peine remise des agitations de la réforme, après avoir vu son sein déchiré par ses

propres enfants, a su tirer pourtant de son inépuisable fécondité toute une génération de génies nouveaux, les Bossuet, les Bourdaloue, les Pascal, les Fénelon : époque de grandeur et surtout de stabilité monarchique : pas le moindre souffle de révolution dans l'air, pas la moindre secousse de commotion politique sous le sol : la loi humaine, la volonté royale respectée, presque adorée à l'égal de la loi divine ; époque de prospérité sociale, d'éclat militaire et littéraire, où toute une nation s'était incarnée dans la gloire d'un seul homme. Si jamais société a présenté le caractère extérieur de la paix, du contentement d'elle-même, de la pleine satisfaction morale, c'est bien la France de Louis XIV. Et pourtant, vous venez de le constater vous-même, que de troubles cachés, que de désordres secrets sous ces beaux dehors de sécurité et de paix ! Sous cette omnipotence fastueuse d'un monarque absolu, quel affaissement graduel de tous les principes, quel anéantissement de toutes les institutions qui sont les soutiens réels du pouvoir ! Sous la régularité formaliste d'une dévotion souvent simulée, quel courant latent d'immoralité et d'irréligion ! Quels symptômes déjà visibles, quelles menaces certaines de ruine dans cet établissement, le plus solide en apparence qui fut jamais ! Et ce que vous n'avez pas eu de peine à reconnaître dans une rapide analyse, croyez-vous qu'il n'y ait pas eu du vivant même de Louis XIV des hommes assez perspicaces et d'assez bons citoyens pour l'apercevoir? Croyez-vous que Fénelon, par exemple, avec son grand cœur de citoyen et de chrétien, Fénelon exilé de la cour non pour une erreur de dogme imperceptible, mais pour n'avoir pas su plier son âme à la stature abaissée que le joug de Louis XIV imposait à ses courtisans, croyez-vous que Fénelon, témoin du fond de sa retraite de tant de maux qu'on ignorait à Versailles, du dépeuplement des campagnes, de la misère croissante de toutes les classes, de l'avilissement de tous les caractères, de tous les signes de la décadence morale et sociale, n'ait pas conçu les plus sombres pressentiments sur le sort réservé à sa patrie corrompue par le despotisme, et à sa religion défigurée par l'hypocrisie ?

Ainsi, vous le voyez, à toutes les époques il y a eu le mélange dont nous nous plaignons ; à toutes les époques il y a eu à la fois lieu d'espérer et lieu de craindre, des sujets d'orgueil et des sujets de désolation. A toutes les époques il semble que la Providence se soit plu à mettre le bien et le mal en équilibre dans les deux plateaux d'une même balance, afin sans doute, s'il est permis de pénétrer le sens de cette volonté mystérieuse, afin qu'à un moment donné ce soit l'énergie et la liberté humaines qui viennent jeter dans l'un de ces plateaux le poids décisif.

Car c'est là enfin, messieurs, que j'en veux venir. Cette solution de problème, que la religion laisse couverte d'un voile, que l'histoire nous aide à dégager, en fin de compte, cette solution, elle est en vous-mêmes et nulle part ailleurs. C'est vous-mêmes qui la trouverez et qui la ferez bonne ou mauvaise, suivant que vous saurez ou ne saurez pas défendre le bien qui honore notre société contre le mal qui la travaille et qui la dépare. Elle est dans la lutte que vous saurez, que vous devrez soutenir en faveur des bons éléments et des principes sains contre les mauvais. Les sociétés, en définitive, font leur destinée elles-mêmes. Il n'y a point de fatalité qui les condamne à périr ; il n'y a point de force des choses qui les mène au salut et au progrès sans effort. La lutte est leur condition, et elle est toujours possible en même temps que toujours nécessaire. Et à chaque moment en particulier, si c'est sur les générations dejà mûres et engagées dans la vie, comme la nôtre, que porte le poids de la lutte, l'issue dépend des générations plus jeunes qui, lorsque notre ardeur et nos forces s'épuisent, peuvent apporter dans le combat leur ardeur et leurs forces encore toutes fraîches.

Mais laissez-moi vous dire la première, la plus indispensable condition que nous devons remplir pour soutenir énergiquement, et j'espère aussi heureusement cette lutte. C'est de vous assimiler, de mettre de votre côté, de votre parti, de votre bord, tout le bien que votre siècle possède ou se vante de posséder, afin de combattre avec ses propres armes tout le mal dont il est atteint. Voulez-vous corriger les vices de votre société ? Commencez par acquérir toutes ses vertus. Il y a une grande raison, une raison décisive pour tâcher d'avoir toujours les vertus de son temps, c'est qu'on n'est jamais sûr de ne pas en avoir les défauts ; et c'est ensuite qu'on est tout à fait sûr de ne pas se donner, quoi qu'on fasse, les vertus d'une autre époque. Un homme illustre que je n'aime pas à citer ici, mais qui avait pourtant beaucoup de bon sens dans ses bons moments, et qui alors savait donner au bon sens beaucoup de bonne grâce, Voltaire (puisqu'il faut l'appeler par son nom) a dit dans deux vers charmants :

> Qui n'a pas l'esprit de son âge,
> De son âge a tout le malheur.

Cela est vrai de l'âge des peuples tout aussi bien que de l'âge des individus, si on n'a pas les qualités et les avantages de la société où Dieu vous a fait naître, on en gardera toujours les vices et les inconvénients. Vous ne serez jamais ni de preux chevaliers du moyen âge,

ni de bons courtisans de Louis XIV ; vous regretterez, si vous voulez, de n'être pas nés à temps pour remplir ces rôles, mais vous n'en ferez pas renaître les conditions. Mais vous pouvez être soit de bons, soit de mauvais citoyens du dix-neuvième siècle : c'est le seul choix qui vous soit laissé.

Ayez donc, je vous en conjure, toutes les vertus dont votre temps se glorifie. Notre siècle, par exemple, se vante beaucoup d'être un siècle humain par excellence : il pense avoir à un plus haut degré que les siècles précédents le souci du bien-être de l'humanité, le respect de la dignité humaine et le sentiment de la solidarité, de la fraternité qui doit unir tous les hommes entre eux, malgré les différences de condition, de fortune, de nationalité. Soyez même plus humains, plus soucieux de tous les véritables intérêts de l'humanité que vos contemporains : cela vous sera aisé, car vous n'aurez qu'à faire remonter l'humanité à sa vraie source, qui est l'Évangile, et à lui donner son vrai nom, qui est la charité. Votre siècle se vante encore d'avoir la soif et le culte de la vérité, de la chercher avec ardeur, de l'examiner, de la discuter, de la critiquer, comme il dit, en toute matière, quelles que soient ses conséquences, avec une sévère et loyale impartialité. Aimez, cherchez la vérité plus que les autres, et soyez autant que tout autre patients, loyaux, scrupuleux dans cette recherche. Vos convictions n'ont rien à craindre de la vérité, et la vérité, sur laquelle elles reposent, n'a rien à craindre de la discussion. Enfin votre siècle prétend, à tort ou à raison, être moins accessible qu'un autre a l'empire de la force matérielle et ne se laisser conduire que par les forces morales qui éclairent l'intelligence sans la contraindre, par la raison, par la parole et par l'éloquence. Je ne sais si cet éloge qu'il se donne est bien mérité, et je lui ai vu recevoir des faits plus d'un démenti. Mais, à tout hasard, soyez plus éloquents que les autres, éloquents par l'art et par le génie si vous en avez le don, éloquents au moins par le feu qui ne manque jamais, par la chaleur et la sincérité des convictions. Charité, science, éloquence, le nom d'Ozanam rappelle tout cela ; je ne vous demande que de lui ressembler.

Encore un mot, et je finis. Je vous rappelais tout à l'heure le soupir de découragement échappé au prophète Élie dans le désert, et je vous disais que plus d'une fois cette lassitude de voir le mal toujours renaissant s'était emparée de l'âme des meilleurs d'entre nous. Ce n'est pas vous, jeunes gens, au matin de la vie, qui auriez le droit d'éprouver cette fatigue à peine permise à ceux qui portent le poids du jour et qui sentent la chaleur du midi. Mais la réponse qui fut faite au prophète va à votre adresse comme à la nôtre ; vous

savez quelle fut cette réponse. Un ange apparut à Élie, lui apportant un peu de pain pour réparer ses forces épuisées et de l'eau pour rafraîchir ses lèvres ardentes. « Prends, lui dit-il, et lève-toi, car tu as encore à parcourir une longue route. *Surge et comede ; grandis enim tibi restat via.* » Et moi je vous dis de même : « Levez-vous, ceignez vos reins, nourrissez-vous de tous les sucs fortifiants de la foi d'abord, puis des lettres, de la science et de l'éloquence ; car une grande lutte est réservée à vos forces, et c'est devant vous que s'étendent les voies obscures de l'avenir.

ALBERT DE BROGLIE.

LA FRANCE FORESTIÈRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

I

Nulle part plus qu'en Gaule les forêts ne furent, dans l'antiquité, l'objet d'un respect religieux. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les cérémonies druidiques dont les traces, sous forme de *dolmen*, de *menhir* et autres pierres consacrées au culte de nos pères, se sont perpétuées jusqu'à nous; ces détails sont familiers à chacun. On n'ignore pas du reste que le culte rendu par les Celtes aux vieux arbres avait été universellement pratiqué par l'antiquité païenne, « depuis les bords du Gange jusqu'à ceux du Tibre[1]. » C'était au fond des bois que se tenaient les assemblées politiques des Gaulois, les conseils des prêtres et des chefs militaires, comme aussi c'était sous leurs ombrages que le Celte aimait à reposer dans le dernier sommeil[2]. Pour lui la forêt faisait partie de la patrie, ou plutôt c'était la patrie elle-même : à l'exception peut-être de la Provence dont les Phocéens, depuis longtemps, exploitaient les bois et cultivaient le sol[3], et d'une partie de l'Aquitaine, la Gaule à peu près entière n'était, au temps de César, qu'une immense forêt entrecoupée de clairières et de marécages (*continentes sylvæ ac paludes*) traversées par de larges cours d'eau dont les flots entraînaient les arbres qu'avait déracinés l'orage.

[1] Comte de Montalembert, *les Moines d'Occident*, 4e édition ; 1868, t. II, p. 384. Paris, Lecoffre, éditeur.

[2] Alfred Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, édit. de 1867, Introd., p. 37.

[3] Charles de Ribbe, *la Provence au point de vue des bois et des inondations*, 1857, p. 23. Paris, Guillaumin, éditeur.

A une époque beaucoup plus reculée encore, la Gaule avait dû ne former, avec l'Ibérie, la Germanie et la Scandinavie, qu'une seule forêt vierge. « Les montagnes, dit Bouché de Cluny, furent le lieu primitif où errait le petit nombre d'hommes et d'animaux qui commençaient à repeupler la terre à la suite du déluge, quand un événement vint tout à coup changer la face de toute la Celtique. La foudre tomba au sommet des monts Pyrénées ; la flamme s'attacha sur un amas de branches résineuses dont le sol était couvert et en fit un brasier qui, en un instant, communiqua le feu aux forêts. L'incendie dirigea ses ravages d'un côté sur l'Ibérie, de l'autre sur la Celtique, en suivant les chaînes des Cévennes, du Gévaudan, du Charolais, du Vivarais ; de là le feu se porta sur le plateau de Langres, où la fureur des flammes envahit d'une part le Jura et les Vosges, de l'autre les Alpes jusqu'à l'Éridan. Là finit l'incendie [1]. »

Telle serait la légende druidique.

Quoi qu'il en soit, et de quelque manière qu'aient été produites les premières clairières dans la grande forêt celtique, il n'est pas douteux qu'elles n'aient été envahies dès la plus haute antiquité par des peuples venus de l'Orient. Durant une longue suite de siècles, elles ont abrité, sans s'étendre beaucoup, les descendants de leurs premiers occupants. Au temps de César encore, ceux-ci agrandissaient ces clairières comme aujourd'hui les Américains du Nord, en mettant le feu aux arbres dont les cendres, « seul amendement connu des populations sylvaines [2] » leur servaient à fertiliser le sol ; sans cesse d'ailleurs la végétation arborescente reprenait le dessus, et ainsi les parties cultivées changeaient d'emplacement.

Les forêts qui existent aujourd'hui en France, même les plus vastes, ne représentent que d'insignifiants débris des imposantes masses boisées qui, un siècle avant l'ère chrétienne, couvraient notre pays. Par les Ardennes, les forêts des monts Vosèges (Vôges) et des bords du Rhin tenaient à l'immense forêt Hercinienne : le fleuve seul les séparait. Les bois de Fontainebleau, de Sénart, d'Armainvilliers sont aujourd'hui les restes d'un massif qui couvrait tout l'espace compris entre la Seine et la Marne. Les magnifiques futaies de Villers-Cotterets et de Compiègne ne nous donnent aucune idée de l'immense forêt *Cuise* (*Cotia Sylva*) qui s'étendait au nord, des abords de Lutèce jusqu'à cette autre forêt qui reçut, sous les Mérovingiens, le nom de *Carbonaria Sylva* et dont la célèbre forêt de Soigne, en Belgique, celles de Saint-Amand, de Mormal et des

[1] Bouché de Cluny dans *Les Druides*. Cité par M. Jolyet dans la *Revue des eaux et forêts* de 1864, p. 173.

[2] Alfred Maury, *loco citato*.

Ardennes sont les derniers restes. Chantilly, Vincennes, Boulogne, le Vésinet, Meudon, Saint-Germain sont des tronçons de l'antique forêt Cuise, et Chaillot tire son nom du mot *Chall* qui, dans la langue celtique signifiait *renversement*, par allusion aux arbres renversés ou déracinés : le mot technique *chablis* qu'aujourd'hui encore emploient les forestiers n'a pas une autre origine; sa signification est la même[1]. Entre la Seine et la Loire l'empire des forêts n'était pas moindre : Roumare, Brotonne, Conches, Dreux, Senonches, Crécy, Orléans, Rambouillet, ces grandes masses boisées dont l'étendue nous émerveille encore, ne sont que des boqueteaux comparativement à l'unique forêt dont elles sont issues.

Les contrées aujourd'hui connues sous les noms de Normandie, Artois, Picardie, Flandre, Belgique, Ardennes, Alsace étaient, comme la Germanie, habitées de populations exclusivement sylvestres et nomades. Dans « ces masses de bois sombres, impénétrables, couvrant monts et vallées, les hauts plateaux comme les fonds marécageux[2], » la chasse et le bétail composaient les seuls moyens de subsistance des peuplades à moitié sauvages qui les hantaient. Après avoir épuisé le fourrage et le bois du canton où étaient dressées leurs huttes, elles se transportaient ailleurs et ainsi de suite. La forêt fournissait à tous leurs besoins[3].

Dans les parties moins septentrionales, des populations plus civilisées et relativement considérables peuplaient les bois et les clairières et savaient communiquer entre elles par une sorte de télégraphie toute primitive. Des feux, des signaux, souvent de simples cris, transmettaient de distance en distance les avis importants. César (*De bello gallico*, lib. VII, cap. 3) s'étonnait, dit M. l'abbé Narbey, que l'annonce d'un massacre fait à Genabum[4] au lever du soleil, fût transmise avant son coucher au pays des Arvernes; la distance était de 160 milles, 240 kilomètres environ[5].

Les Aquitains et les habitants du pays actuel de Bourges (les *Bituriges*) exploitaient des mines de fer et fabriquaient ce métal. Les *Allobroges* et les *Éduens* (Dauphiné, Morvan) produisaient du blé; les *Lémovices* et les *Carduques* (Limoges, Cahors) cultivaient le lin[6].

[1] A. Ysabeau, *les Forêts du Globe*, dans les *Annales forestières*, année 1854.

[2] Comte de Montalembert, *loc. cit.*, p. 388.

[3] Alfred Maury, *loc. cit.*, p. 43.

[4] Genabum, *Orléans*, suivant M. Alfred Maury; *Gien* suivant M. l'abbé Narbey.

[5] L'abbé Narbey, *Les hautes montagnes du Doubs depuis les temps celtiques*, 1868. (Ambroise Bray, éditeur.) — Alf. Maury, *loc. cit.*

[6] Au centre de la Gaule, le pays des *Arverni* (Auvergne) rappelait par son nom, *ar*, article, et *vern*, aune, les innombrables aunes qui poussaient sur son sol de trachyte et de granit. Cette essence très-robuste se contente, comme on sait, de

Du sein de leurs montagnes et de leurs gorges couvertes de sylvestres ombrages les vaillants Arvernes[1] résistèrent longtemps à l'orgueil de César. Ces bois se rattachaient, par ceux qui couvraient le pays des Bituriges et des *Carnutes* (Chartres), aux ombreuses forêts du Perche où se trouvaient des chênes « dont quarante hommes pouvaient à peine mouvoir le tronc abattu[2], » et à celles de la Péninsule armoricaine que, malgré les fréquents *castella* qu'ils y établirent, les Romains ne purent jamais soumettre entièrement. Parmi ces forêts il faut mentionner celle de *Sessiacum*, submergée vers le milieu du sixième siècle par suite d'un affaissement du sol et qui entourait, sur une étendue de plusieurs milles, le mont Saint-Michel sans contact alors avec l'Océan.

Entre des contrées plus ou moins entrecoupées de clairières, où des *pagus*, des *civitates*, des bourgades et des villages étaient habités par diverses tribus, s'étendaient d'immenses zones couvertes d'arbres et qui, par une sorte d'accord tacite, étaient acceptées comme espaces neutres, séparations naturelles des différents territoires, et par suite plus respectées. Ces zones s'appelaient des *marches*. C'était avec la magnificence sauvage et les sombres grandeurs de la nature vierge que ces profonds ombrages s'offraient aux regards souvent terrifiés des superstitieux Romains.

Vers le littoral les bois perdaient leur aspect grandiose et leur consistance compacte : ce n'était plus que des massifs buissoneux, des halliers, espèces de jungles portés par un sol marécageux qui plus d'une fois servirent de retraite aux indigènes poursuivis par les les légions romaines. La Meuse, le Rhin, l'Escaut, la Somme, charriaient sans cesse — ainsi que, de nos jours, le Saint-Laurent, le Mississipi, l'Amazone — des débris végétaux, de branchages, des troncs déracinés venus des hautes forêts des montagnes. Retenus par les broussailles du rivage, souvent couverts par les grandes marées qui surmontaient les dunes, ces débris entassés se sont décomposés peu à peu pour former les vastes tourbières que la Belgique exploite aujourd'hui. On y retrouve souvent des fragments reconnaissables de chênes, d'ormes, de bouleaux, de pins mêlés à des ossements de cerfs, de sangliers, de chevreuils[3]. Autre devait être l'aspect du lit-

terrains secs et légers. (Alf. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, 1850. Ouvrage épuisé.)

Dans un grand nombre de pays, nommément en Franche-Comté, le nom populaire de l'aune est *verne*, ailleurs *vergne*.

[1] Alfred Maury, *loc. cit.*, p. 46.

[2] Comte de Montalembert, *loc. cit.*, p. 385.

[3] Alf. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, 1867, p. 55 et 58, *ad notam*.

toral le long des dunes de l'Aquitaine que couvraient déjà de profonds et épais massifs de pins[1]. Lorsque, il y a moins d'un siècle, Brémontier imagina de doter nos côtes de ce rideau préservateur, l'illustre ingénieur ne faisait que restaurer l'œuvre antique de la nature détruite par la main des hommes.

Des tourbières se sont aussi formées dans le fond incomplétement desséché des nombreux lacs et étangs primitivement couverts d'habitations sur pilotis dont était parsemée la vaste forêt Séquanaise (*Saltus Sequanus*[2]). Sauf les clairières occupées par des *oppida*, des *vicus* et autres groupes populeux, tout ce massif montagneux disposé en six ou huit chaînes parallèles qu'on appelle le Jura et que traversent ou longent le Doubs, l'Ognon et la Saône, était, — des monts Vosèges et du pays des *Rauraques* (Bâle, Schaffhouse) à celui des *Allobroges* (Savoie et Dauphiné septentrional), couvert de massifs impénétrables et hérissé d'immenses sapinières qui, lors de l'invasion romaine, devaient se rattacher aux forêts des pays des *Lingons* (Langres) et des *Éduens* (Autumnois, Morvan). Après avoir gravi les pentes occidentales du Jura, ces forêts redescendaient les versants opposés pour aller se joindre, à travers l'Helvétie, d'un côté à celles qui couvraient les montagnes de la Gaule cisalpine, de l'autre à la Forêt-Noire. Celle-ci n'était guère qu'une parcelle occidentale de l'immense forêt Hercynienne qui, couvrant toute l'Europe centrale, s'étendait des Alpes à la mer du Nord et des sources du Rhône et du Rhin aux embouchures du Danube.

Sans nous préoccuper de l'état forestier du surplus de l'Europe, bornons-nous, le champ est suffisant, à la seule contrée qui devait être un jour la *France :* une vaste région boisée, compacte et presque sans lacune au nord ; en partie défrichée et couverte de champs,

[1] Festus Avienus. *Ora maritima*. Cité par Alf. Maury, *loc. cit.*, p. 47.

[2] Des bourgades entières ont été retrouvées ensevelies sous les eaux du lac de Neuchâtel, avec les pieux qui les soutenaient à la surface. Les débris de cabanes sont entremêlés d'ustensiles et d'armes de pierre, d'os, de corne, d'ivoire, et de grossières poteries, sans aucun reste de métal. De curieux objets en pierres fines y sont enchâssés dans des cornes de cerf ou dans des os de bêtes sauvages. Ailleurs, les pilotis enfoncés plus profondément ne sont mêlés qu'à des objets de silex et de bronze travaillés avec un art plus développé. Dans d'autres restes encore d'habitations lacustres, le fer a remplacé le bronze ; nouveau progrès dans l'industrie. (L'abbé Narbey, *loc. cit.*, p. 17.)

Ces divers débris prouvent la très-haute antiquité des habitations lacustres du Jura, dont plusieurs sont antérieures même à l'âge du bronze. C'était sans doute pour se garantir de l'attaque des bêtes féroces que ces primitives et sylvaines populations établissaient sur la surface des eaux leurs demeures qui ne communiquaient avec la rive que par d'étroites passerelles.

de vignes et d'oliviers au sud-est; parsemée au centre, comme un échiquier irrégulier, de clairières cultivées, variables de dimensions, de forme et d'emplacements; dans celles-ci des cités, des champs et des bourgades, dans les gorges et sur les sommets des montagnes, de massifs châteaux forts[1]; partout des roches sacrées qu'ombrageaient des pins ou des chênes séculaires; tel était dans son ensemble l'aspect de la Gaule lorsque, il y a moins de vingt siècles, les aigles romaines commencèrent à planer au-dessus d'elle.

II

La conquête romaine contribua d'abord, au moins dans une certaine mesure, à diminuer, en Gaule, la prépondérance du sol forestier.

L'incendie tour à tour employé comme système défensif par les indigènes contre les envahisseurs, et comme moyen d'attaque par ceux-ci contre les premiers, détruisit souvent d'importants massifs. Plus souvent encore, asile précieux et moyen de ravitaillement pour les populations soulevées, nombre de retraites sylvaines disparurent sous les coups des haches romaines, malgré la résistance impuissante des vaincus. De vastes réseaux de routes créées par l'armée conquérante et conduites dans toutes les directions divisèrent les massifs d'arbres et préparèrent leurs dénominations particulières par localités. La civilisation des Romains, quoique bien dégénérée déjà, suivait leurs armes victorieuses et l'agriculture prenait de l'extension : le froment, l'épeautre, le blé, se cultivaient dans les plaines crayeuses de la Champagne, comme dans la Narbonaise et la Provence; les Aquitains semaient le millet, et le seigle devait plus tard donner son nom à la Sécalonie ou Sologne (*Secale-aunia*); la vigne remontait des environs de Massilie jusqu'à Dibio (Dijon) et Bibracte ou Augustodunum (Autun). L'industrie toute gauloise de la fabrication des tonneaux s'étendait avec la culture de la vigne et devait contribuer aussi au déboisement à une époque où le bois, n'ayant presque aucune valeur, ne s'exploitait pas en vue de la régénération des *peuplements* forestiers.

C'est sous le règne d'Auguste que furent déboisées les Cévennes. A quoi la vallée du Rhône a dû d'être sans cesse exposée aux rafales du mistral dont les exhalaisons saturées d'humidité engendrent sur les hauts sommets de l'Auvergne les pluies torrentielles que suivent,

[1] L'abbé Narbey, *loc. cit.*, ch. I.

en Touraine et en Anjou, les inondations de la Loire, celles du Rhône en Vivarais et en Provence[1].

Les Romains toutefois n'apportaient pas toujours avec eux un esprit de destruction brutal. Ils avaient des traditions d'économie sylvicole qui, introduites dans les Gaules, apportèrent un tempérament et des règles à la restriction graduelle du sol forestier. Ils aimaient les beaux ombrages et les conservaient comme ornement de leurs domaines. D'ailleurs le système d'oppression systématique et surtout la fiscalité romaine, « la plus rapace qu'on ait jamais rêvée[1], » finirent par réduire le propriétaires à abandonner au fisc tout leur avoir ; la propriété était devenue un prétexte d'exactions plus fortes que sa valeur même. Le sol cultivable ne tarda pas, alors, à se couvrir de taillis d'essences inférieures comme le bouleau, le tremble, le charme, précurseurs d'arbres de plus haute venue, ou bien fut envahi par « des halliers de ronces et d'épines d'une épaisseur formidable. » Ces régions intermédiaires entre les futaies sombres et les champs, entre les *saltus* ou montagnes boisées et les plaines cultivées, étaient qualifiées de *déserts*, parce que les populations les avaient abandonnées[2] : c'étaient en réalité de vastes espaces couverts par la végétation ligneuse ou arborescente.

A l'invasion romaine succédèrent celles des Barbares sortis du fond des épaisses forêt du Nord et de la Germanie. Nouvelles guerres, nouvelles luttes. La race mixte, issue de la fusion des conquérants avec le peuple conquis, la race gallo-romaine, résista d'abord avec une fortune variable aux progrès des nouveaux envahisseurs. Elle dut finir par céder. La végétation forestière profita des nouvelles tribulations que l'humanité eut à souffrir pendant ces époques malheureuses et tourmentées. Si les nouveaux envahisseurs pratiquèrent trop souvent la dévastation sous leurs pas à la suite desquels, disait l'un d'eux, *l'herbe ne repoussait plus*, les arbres, sinon l'herbe, y croissaient librement. Nombre de cités, de bourgades, de villages, *agri*, *pagi*, *vici*, etc., avaient été, aux dépens des bois, créés ou agrandis sous la domination romaine qui, balayés par le passage des hordes Vandales, Sarmates, Gépides, Burgondes, Gothiques, Huniques

[1] Sous le règne d'Auguste, écrit dans le *Journal des Économistes* (juillet 1848) M. Dussard, les forêts qui protégeaient les Cévennes furent abattues ou brûlées en masse. Une vaste contrée jusque-là couverte de bois impénétrables, obstacles puissants aux ouragans, obstacles même à leur formation, a été tout à coup dénudée, rasée, dépouillée, et bientôt un fléau inconnu vint porter la terreur d'Avignon aux Bouches-du-Rhône, etc. (*La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations*, par Charles de Ribbe.)

[2] Comte de Montalembert, *loc. cit.*, p. 266.

[3] *Ibid.*, p. 386.

et Franques, et dans le Midi par les Arabes et les Sarrasins, comme par les Normands dans le Nord-Ouest, ne se repeuplèrent pas, mais de nouveau se couvrirent de halliers, de taillis ou de futaies. Au sixième siècle, quand saint Liéphard porta ses pas à l'emplacement de *Magdunum*, aujourd'hui Meung-sur-Loire (Loiret), ce *castrum* avait complétement disparu sous les bois. Saint Colomban ne trouva que des idoles abandonnées parmi les arbres sur le site de Luxeuil (Haute-Saône) naguère occupé par les temples et les thermes des Romains[1]. De nos jours encore tels massifs forestiers des Vosges, de l'Alsace ou du Jura, de la Normandie ou de la Provence, contiennent, dans les entrailles du sol, des traces et des débris constatant qu'ils furent autrefois villes, bourgades, plantations de pommiers, de vignes ou d'oliviers, ou bien camps gallo-romains[2].

Issues de contrées plus boisées encore que celles où elles venaient s'établir, les tribus Germaines, Burgondes, Ripuaires, Sicambres, etc., avaient naturellement l'amour des forêts. C'était dans les bois que ces hommes agrestes étaient habitués à chercher un abri contre les intempéries, les frimas, les vents glacés des plaines; quand, dans la lointaine nuit du passé, leurs ancêtres étaient arrivés des hauts plateaux de l'Asie, ils en avaient rapporté, pour le transmettre à leurs descendants, le respect idolâtrique des arbres[3]. Non moins que les anciens Gaulois, les barbares venus du fond de la Germanie avaient la passion de la chasse. Ce goût contribua puissamment à maintenir, pendant toute la durée des temps Mérovingiens et pendant le règne des premiers souverains de la seconde race, l'état forestier tel que l'avaient fait cinq ou six siècles d'invasions et de conquête et la dépopulation qui en avait été la conséquence.

De là la place relativement importante que la protection des forêts, du gibier et des droits de chasse occupe dans la législation de ces sociétés primitives. Les lois Salique, Ripuaire, Gombette, Visigothe, sont remplies de dispositions favorables à la conservation des arbres et des bois dans lesquels les animaux domestiques trouvaient une pâture assurée ; elles appliquaient des peines plus sévères pour les infractions de cette nature que pour les attentats aux personnes et à la propriété. La propriété, au surplus, était, en ce qui concerne les forêts, très-confuse. Les lois barbares opposent sans cesse les forêts communes ou indivises (*sylvæ communes*) aux forêts particulières ou partagées qui, par le fait de l'extension de la législation romaine, étaient devenues le partage des citoyens nobles ou riches. Mais si les

[1] *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 384.
[2] L'abbé Narbey, — Alf. Maury, — A. Ysabeau, *locis citatis*.
[3] Alf. Maury, *loc. cit.*, p. 89.

premières appartenaient à tout le monde, chacun n'en avait pas moins dans les secondes le droit de prendre le bois nécessaire à ses propres besoins[1] : tous les arbres que le propriétaire n'avait pas fait marquer pour s'en réserver la possession étaient censés abandonnés par lui à la jouissance commune. Le passage de la propriété collective à la propriété privée des forêts ne pouvait s'opérer que graduellement, car en Germanie, patrie originaire des races conquérantes, les forêts étaient toujours de domaine public, et sur elles les droits étaient à l'usage de tous. Ce sont les abus auxquels prêtait un pareil état de choses qui firent naître, au fur et à mesure que les nouveaux maîtres des Gaules se policèrent, des législations plus protectrices [2]. La passion jalouse de la chasse contribua puissamment à l'assiette de la propriété forestière privée.

En vertu de la raison du plus fort, les envahisseurs se réservèrent pour eux seuls le droit de chasse, qui ne tarda pas à devenir le privilége exclusif du roi, des leudes et des derniers rejetons de la noblesse gallo-romaine. Pour exercer ce droit, les souverains commencèrent par affecter à leur usage spécial et à celui des officiers de la couronne non-seulement les massifs de forêts les plus beaux et les plus propices, mais aussi les plaines, rivières et étangs qui les joignaient ou s'y enclavaient. Ces étendues de terrain, souvent immenses, étaient peuplées de gibier et de bêtes fauves, et servaient aussi à l'exercice du droit de pêche ; on les appelait *forestæ*. Le mot *foresta* n'avait pas encore la signification de *forêt*, qui traduit aujourd'hui le latin *sylva :* il indiquait la circonscription dans laquelle le souverain s'était réservé le droit de chasse et de pêche.

Les leudes et les anciens nobles firent de même sur leurs terres et dans les bois moins importants qui n'avaient pas été *afforestés* par le souverain. L'exercice de la chasse était de beaucoup l'objet principal de l'importance et de la valeur des massifs boisés. L'*afforestation* ou *inforestation* des bois par les princes, les grands et les riches, constitua à la longue, pour eux ou leurs descendants, un véritable droit de propriété : souvent la solitude s'y faisait, les habitants fuyaient des terres envahies par les bêtes sauvages, et le seigneur finissait par se trouver seul au milieu de la province afforestée dont les terres abandonnées s'étaient boisées d'elles-mêmes. Souvent aussi la jouissance, par les habitants, de certains produits en bois, affouage, glandée, pacage, etc., étendue, restreinte, réglée ou même

[1] « Celui qui n'a pas de forêt peut couper les bois qui lui sont nécessaires, hormis les fruitiers et les arbres de futaie, dans n'importe quelle forêt, sans que le propriétaire d'icelle puisse s'y opposer. » (*Lex Burgundionum,* tit. XXVIII.) — [*Revue des eaux et forêts,* 1864, p. 312.] — Voir aussi la *Loi Gombette,* tit. XXXII.

[2] Alf. Maury, *Hist. gr. for. gaul.*, 1850, p. 199.

concédée par le seigneur, devenait — on le verra plus loin — l'origine de ces *droits d'usage* dont plusieurs grèvent encore aujourd'hui une part notable de nos forêts.

Peu à peu toute grande masse boisée (*sylva*) devint une *foresta*. Ce ne fut pas d'une manière purement arbitraire : en principe, le *droit de forest* appartenait au souverain seul. Nul ne l'exerçait que sur une autorisation ou délégation expresse du prince. D'autres fois celui-ci concédait lui-même des *forestæ* à des particuliers, à des chefs militaires, à des gens d'église ou à des abbayes. Nos rois ne paraissent pas avoir jamais exercé le droit de *déforester* (*deafforestare*) les territoires afforestés, bien que ce droit fût le corollaire nécessaire de son contraire. On voit seulement Charlemagne, dans un de ses capitulaires, charger les *missi dominici* de vérifier s'il ne s'établirait pas des *forestæ* — *sine jussione regis*, et défendre d'en établir de nouvelles[1]. En outre, les *forestarii* et les *vicarii*, officiers créés par l'empereur franc pour régir, sous le contrôle des *missi dominici*, les domaines afforestés ; les *judices* chargés de ces sortes de métairies, entremêlées de jardins, de vergers et surtout de bois, qu'on appelait *villæ regiæ*, avaient ordre de défricher quand il y avait lieu : « *Ubi locus fuerit ad stirpandum stirpare facient judices*, » dit le capitulaire de l'an 802.

Au-dessous du souverain, la tendance la plus habituelle des leudes, et après eux des seigneurs féodaux, était d'étendre et non de restreindre le sol boisé, si favorable à la conservation des animaux sauvages et du gibier. Longtemps cette tendance fut prépondérante ; mais, contre ce qu'elle avait d'excessif, une réaction se produisit dès les premiers siècles. Les moines, solitaires et anachorètes d'abord, bientôt cénobites et réunis en communautés, toujours rudes et énergiques travailleurs, débroussaillaient les forêts, en défrichaient les parties dont le sol était le plus riche, et cultivaient les céréales, la vigne, les arbres à fruits autour de leurs sylvaines solitudes. Beaucoup de leudes, les rois eux-mêmes, par pitié ou en reconnaissance des services rendus, leur faisaient des concessions de terrains, leur abandonnaient des domaines dont les moines se faisaient les défricheurs et les colonisateurs[2]. Les faits de ce genre abondent, et les

[1] Ce qui ne signifiait pas qu'il fût interdit de planter des forêts (*sylvas plantare*), comme l'ont prétendu quelques auteurs. (Voir Dalloz, *Introd.* — Baudrillart, *Dict. gén. E. et F.*, 1823, t. I, p. 43. — Meaume, *Comm. Cod. forest.*, t. I, p. 445, § 289.)

[2] Voir, dans *les Moines d'Occident*, t. II, sur les travaux forestiers et agricoles des moines, liv. VIII, ch. III, les paragraphes intitulés : *Les moines dans les forêts*, p. 446 et suiv. ; *Défrichement opéré par saint Brieuc*, — *arbres fruitiers*, — *vignes*, — *travaux divers*, p. 450 et suiv. ; *Saint Fiacre et son jardin*, p. 452 ; *L'abbé Théodulphe et sa charrue, an* 590, p. 455, etc., etc.

légendes, qui ne sont au fond que des faits historiques poétisés, ne sont pas moins nombreuses.

Entre mille, citons un fait et une légende.

Karileff, noble Arverne, s'était retiré avec deux compagnons dans une clairière des bois du Maine. Un buffle, poursuivi par le roi Childebert Ier, vient se réfugier auprès du moine qui le couvre de sa protection en face des veneurs interdits. Le monarque franc malmène d'abord le religieux et lui ordonne de vider les lieux sur-le-champ ; bientôt, désarmé par la douceur de l'humble anachorète, il met pied à terre, reçoit sa bénédiction, boit du vin de la vigne plantée par le solitaire, et, tout en trouvant ce vin assez mauvais, finit par faire donation au moine de tout le domaine du fisc royal dans ce canton afin d'y construire un monastère. « Le saint refuse d'abord, mais finit par accepter l'espace de terrain dont il pourra faire le tour en une journée, monté sur un âne; et c'est dans cette enceinte que s'éleva l'abbaye qui est devenue la ville actuelle de Saint-Calais[1]. »

Écoutons maintenant la légende.

Léonor, évêque breton, s'était établi avec soixante disciples en un *désert* situé à l'embouchure de la Rauce, et où la chasse et la pêche pouvaient seules fournir à la subsistance des moines. Un jour, un petit oiseau blanc s'arrête à ses pieds, portant dans son bec un épi de blé, et conduit le saint à une clairière voisine où s'étaient conservés en se ressemant eux-mêmes quelques grains de froment, « dernier reste, peut-être, d'une riche culture disparue de ces lieux avec les habitants qui l'avaient apportée. » Aussitôt la communauté tout entière se met au travail pour jeter bas la forêt. Ce travail fut long et excessif. Quand, la forêt renversée, il fallait déblayer le sol et le cultiver, et les moines exaspérés avaient résolu d'abandonner leur chef et de s'enfuir pendant la nuit. Mais alors ils virent douze grands et beaux cerfs venir d'eux-mêmes s'atteler, comme des bœufs, aux charrues déjà préparées. « Après avoir labouré tout le jour, lorsqu'on les déliait sur le soir, ils s'en retournaient à leur gîte, au fond des bois, pour revenir le matin du jour suivant. Cela dura cinq semaines et trois jours, jusqu'à ce que les nouveaux champs fussent disposés à produire une moisson des plus abondantes. Après quoi les douze cerfs disparurent, emportant avec eux la bénédiction de l'évêque d'outre-mer[2]. »

Cette légende, dont il est facile de dégager la réalité du merveilleux qui s'y trouve mêlé, peint bien l'état forestier des Gaules sous les Mérovingiens et les premiers Carlovingiens.

[1] *Les Moines d'Occident,* t. II, p. 415.

[2] *Ibidem,* p. 443 et suiv.

Bientôt les *forestæ* ne comprirent plus que des bois, réserves de chasse, et des étangs et cours d'eau dans lesquels la pêche appartenait exclusivement aux possesseurs du droit de chasse. Par la suite, la *foresta* ou *forêt* ne désigna plus que les bois, lors même que la jouissance, l'aménagement et la police des *eaux* n'en était pas séparée. De là ce terme, *eaux et forêts*, qui devint officiel, demeura dans notre législation jusqu'en 1827, et n'a pas encore cessé d'être usuel et populaire.

En résumé, l'état forestier des Gaules sous la première race et pendant les commencements de la seconde, ne devait pas être inférieur à ce qu'il avait été sous les Romains. Ces éternelles ténèbres, qui leur inspiraient une terreur religieuse, avaient non-seulement conservé, mais accru leur formidable empire[1]. S'il est un trait qui, sous ce rapport, différencie d'une manière sensible les deux époques, c'est que, de plus en plus coupées et entre-croisées par des chemins et des sentiers, les immenses masses boisées tendaient à se subdiviser chacune en plusieurs forêts de dénominations variées[2].

III

L'empire de Charlemagne avait été, en Occident, comme un dernier épanouissement de la civilisation antique, galvanisée en quelque sorte par le contact des éléments rudes, barbares encore, mais jeunes et vigoureux des sociétés de l'avenir. Une longue succession de souverains de génie eût été nécessaire pour consolider l'œuvre du grand monarque franc, en avant de plusieurs siècles sur son époque.

Quand le vaste empire se fut démembré sous le sceptre débile des successeurs de Charlemagne, la féodalité se constitua sur les débris du colosse. La législation carlovingienne tomba peu à peu en désuétude : au dixième siècle, elle aura presque entièrement disparu. Plus que jamais les bois sont retirés, sauf les droits aux produits inférieurs, de la jouissance commune. Après l'afforestation de tous les grands massifs de terres et de bois, les seigneurs se rejet-

[1] *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 385.

> Lucus erat longo nunquam violatus ab ævo,
> Obscurum cingens connexis aera ramis,
> Et gelidas alte submotis solibus umbras.
>
> (Lucain, poëme de *la Pharsale*, liv. III, v. 339.)

[2] *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, 1867, p. 113.

tent sur les portions délaissées jusque-là, les *forestellæ*. De ce nouvel empiétement naît le *droit de garenne :* ce n'était, à l'origine, que l'attribution, aux bénéficiers et aux seigneurs les moins haut placés dans la hiérarchie féodale, des massifs de faible importance, rognures, pour ainsi dire, des *forestæ*. Celles-ci avaient passé des droits et de la possession du souverain à ceux des grands feudataires, suivant en cela le sort commun des fiefs et domaines impériaux ou royaux, et étaient toutes devenues seigneuriales. Par la suite, le droit de *garenne* se substitua au droit de *forest* à mesure que celui-ci tomba en désuétude ou se restreignit aux seuls massifs boisés.

Peu équitable à son origine et fréquemment vexatoire, le droit de garenne peut être cependant considéré comme un progrès sur le droit de forest ; il ne s'étendit pas, comme ce dernier à ses débuts, sur des surfaces de terrain comprenant des provinces entières, n'amena pas la suppression complète de la propriété des anciens possesseurs et ne provoqua pas autant l'abandon des terres par les populations. Les garennes, d'ailleurs, n'entretenaient que le petit gibier, lièvres, lapins, faisans, perdrix; les grosses espèces, cerfs, buffles, aurochs, ours, castors, etc., avaient pour partage les grandes *forestæ*.

Quelque opinion que l'on professe, au point de vue du droit, sur l'origine des unes et des autres, opinion qu'il ne faudrait pas trop étayer sur les idées et les mœurs qui prévalent aujourd'hui, on ne peut nier que ces institutions n'aient concouru puissamment à la conservation du sol boisé dans les premiers siècles de notre histoire. Mais déjà, au sein même d'une prépondérance outrée des forêts sur les plaines et parallèlement aux défrichements rationnels exécutés par le labeur des moines, des éléments de dévastation et de ruine étaient à l'œuvre.

Dans le Midi, l'invasion des Sarrasins et les guerres intestines qui avaient suivi leur expulsion avaient chassé les populations sur les montagnes toutes couvertes alors de forêts épaisses et touffues. On construisit des villages comme des nids d'aigle sur les plus hauts sommets, on défricha la roche elle-même. Un peu plus tard, quand la hiérarchie féodale, progrès, après tout, sur l'anarchie antérieure, se fut constituée, la sécurité put renaître et les habitants rentrèrent en possession des plaines. Mais, dit M. Charles de Ribbe [1], les habitudes prises ne s'effacèrent pas. Quand, peu après, s'ouvrit l'ère à jamais mémorable de l'affranchissement des communes, de nombreuses concessions de terres furent faites par les seigneurs aux paysans qui, recevant à la fois la propriété et la liberté, se livrèrent à des défrichements considérables.

[1] *La Provence au point de vue des bois et des inondations.*

Et pourtant ce ne fut pas tout d'abord dans les contrées méridionales que l'imprévoyance de l'avenir amena les abus les plus fâcheux. Établies et conservées d'abord, sinon étendues, dans le seul intérêt de la chasse et de la propagation du gibier, les *forests* et garennes durent subvenir aussi aux besoins de toute nature des populations, en bois de feu et de travail, en luminaire[1] et en résine. Surtout elles durent servir au parcours et à la nourriture du bétail; et de toutes les pratiques forestières celle-là est la plus activement désastreuse pour la conservation des bois : le bétail recherche instinctivement dans les forêts les parties les plus nouvellement coupées, parce que, sous l'influence du soleil, l'herbe y croît avec plus d'abondance, parce que le recrû, peu élevé, se laisse brouter facilement et offre des pousses jeunes et tendres dont les herbivores sont friands. La tonte répétée d'un taillis naissant par la dent de ces animaux a bientôt épuisé toute séve et converti en une friche le peuplement forestier le plus complet. Un point déboisé, les populations allaient couper leur bois sur un autre, le bétail suivait, et, de proche en proche, le déboisement gagnait.

Ainsi, peu réglées, abandonnées pour mieux dire, dans l'origine, à la discrétion de tout venant, ces jouissances dégénérèrent bien vite en abus et en véritables dévastations. Alors intervinrent, sous forme de *concessions*, la réglementation par les seigneurs de tous ces droits d'usage. Quelquefois la dépopulation rendait ces concessions, octroyées en vue d'attirer des habitants, gratuites en fait. Presque partout, suivant M. Alfred Maury, elles n'avaient été dans le principe que la régularisation, voire la restriction de droits toujours plus ou moins exercés. De même avaient fait, avant les seigneurs féodaux, les premiers princes carlovingiens dans les bois de leurs domaines.

Malgré ces mesures conservatrices, la ruine graduelle des forêts, plus ou moins atténuée et enrayée, jamais complétement arrêtée, n'a cessé, à travers les péripéties les plus variées de l'histoire, de s'étendre et de s'accroître.

Les concessions de droits d'usage, imaginées pour remédier à des abus, furent bientôt elles-mêmes étrangement abusives, et le remède finit par devenir, à certains égards, pire que le mal. Elles se multiplièrent sans raison et sans mesure. Des communautés religieuses

[1] En certains lieux le bois servait au luminaire ; on l'allumait en guise de torches. (Alf. Maury, 1867, p. 80 et 137.)

Cet usage existe encore dans certaines parties de la Scandinavie voisines du pôle. Les femmes vont filant dans la rue et tenant à la bouche, pour s'éclairer, une baguette de bois qui, de l'autre bout, brûle à la manière d'une bougie. (*Les Météores*, par J. Rambosson, un vol. in-8 avec gravures. Paris, Firmin Didot.)

ou civiles, des corporations, certains fiefs, des individus mêmes soit à titre personnel et héréditaire, soit comme habitant tels lieux ou ou tels bâtiments, furent pourvus d'usages considérables. On obtint le privilége de couper, les uns le bois nécessaire à leur chauffage, les autres celui dont ils avaient besoin pour entretenir et réparer leurs demeures ou pour les reconstruire en cas d'incendie. Le premier de ces priviléges s'appelait *fouage* ou *affouage*, nom par lequel on désigne encore aujourd'hui le bois que les communes propriétaires de forêts délivrent en nature à leurs habitants. L'autre s'appelait et s'appelle actuellement, dans les provinces de l'Est, *maronnage* ou *marnage*, corruption, suivant Baudrillart, du mot *maisonnage*[1]. Ailleurs les *usagers* recevaient, par chartes authentiques du roi ou des seigneurs, la faculté de prendre en forêt le bois nécessaire à la fabrication de leurs instruments aratoires, de leurs ustensiles, de leurs outils, ou bien le droit de couper des branches et des *rameaux* pour faire des haies et des clôtures, le droit de *ramage*. D'autres avaient le privilége de s'approprier les *morts-bois*, c'est-à-dire les essences considérées comme inférieures[2], ou bien le bois *mort en estant*, *sec et gisant*[3]. Ceux-ci usaient du droit de *fainée*, *glandée*, *panage* et *paisson*, quatre désignations à peu près synonymes d'une pratique consistant à conduire le porc en forêt pour qu'il pût s'y nourrir du gland et de la faîne répandus sur le sol. Ceux-là enfin exerçaient du droit de vaine pâture pour toute espèce de bétail.

Tel était l'ensemble des principales concessions faites par les seigneurs dès les premiers temps de la féodalité. La forme en fut d'ailleurs extrêmement variable, se modifiant arbitrairement suivant les lieux, les temps et les circonstances.

Il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se représenter quelles énormes dévastations durent résulter d'un pareil mode de jouissance. Si l'on tient compte encore de la profusion de bois qu'il fallait pour alimenter d'immenses cheminées où des arbres entiers remplissaient le rôle de nos bûches, pour fabriquer le fer nécessaire à armer et barder les gens de guerre, pour subvenir à tous les besoins que peu à peu faisaient surgir l'industrie naissante ; on

[1] *Dictionnaire général des eaux et forêts* (1823), au mot *maronnage*.

[2] La *Charte aux Normands*, de Louis le Hutin (22 juillet 1315), confirmée par la Déclaration de François Ier, du 4 octobre 1533, définit et fixe aux neuf espèces suivantes les essences considérées comme morts-bois : saulx (saules), morsaulx (marceau), épines, puisnes (épine noire selon les uns, cornouiller sanguin selon les autres), aunes, seur (sureau), genêt, genièvres et rouches (ronces).

[3] *En estant* ou *en étant*, vieille expression qui paraît devoir se traduire par *sur pied;* elle aurait désigné les arbres ou brins morts quoique non détachés encore de leur souche.

s'étonnera que, malgré la protection qui résultait pour elles du droit de garenne et de la conservation des chasses, les forêts aient résisté dans une certaine mesure à tant d'éléments combinés de destruction et de ruine, et qu'elles aient pu échapper en partie à une série tant de fois séculaire de déprédations organisées ou légales.

C'est que la monarchie française veillait à cet intérêt national comme à tous les autres. Aussitôt que la dynastie capétienne fut parvenue à asseoir son ascendant sur ses redoutables vassaux, elle commença à étendre sa protection sur les bois. Par l'élévation de leur seigneur à la dignité souveraine, le duché de France et les comtés de Paris et d'Orléans étaient devenus le royaume même de France : les vassaux de second ordre y relevaient directement du *roi*, et les terres propres du suzerain, celles qu'il détenait sans vassaux intermédiaires, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, ses *forests* et ses garennes, étaient devenues le *domaine* royal. Chaque fois que par la suite des siècles quelqu'un des grands territoires de la France féodale vient s'incorporer à la France royale, le domaine privé de l'ancien feudataire fait retour à celui du roi, et le roi c'est la personnification de l'État dans le dépositaire de l'autorité la plus élevée.

Le domaine de la couronne s'est ainsi constitué avec la France elle-même et son histoire se confond avec celle de la monarchie. Mais le plus beau fleuron de la couronne de France, dit M. Maury, c'étaient ces grandes forêts remplies d'arbres séculaires, débris de celles que César avait rencontrées en traversant les Gaules. Aussi, à mesure que la royauté s'affermit, cette classe de biens est-elle de sa part l'objet d'une sollicitude toute spéciale.

Les seigneurs, parfois les populations elles-mêmes, n'avaient pas toujours attendu, il est juste de le reconnaître, l'extension de la prérogative royale pour s'essayer à lutter contre la ruine graduelle des forêts.

Dans le Midi, où avaient persisté les traditions de la législation romaine, la féodalité fut moins dominatrice qu'ailleurs, les libertés locales résistèrent ou ne furent un instant étouffées que pour être des premières à renaître. Après le retour des croisades, on se mit à reboiser les montagnes ; pour faire œuvre durable, on dirigea et l'on modéra les torrents et les cours d'eau au moyen de digues et de barrages, comme l'avaient jadis fait les Romains, comme aujourd'hui l'administration commence à l'entreprendre avec de premiers succès qui commandent la continuation et l'achèvement de ces importants travaux. Grâce à ces soins intelligents, le déboisement du midi de la France fut longtemps conjuré. Ce n'est qu'au seizième siècle qu'il commença à prendre une extension inquiétante, et c'est aussi de la fin de ce siècle (1578, 1580, etc.) que datent, en cette contrée, les

premières grandes inondations, suivies de l'appauvrissement général du pays [1].

Les choses se sont moins bien passées dans les autres parties de la France, où le droit écrit n'avait pas poussé d'aussi profondes racines et où, partant, les mœurs se ressentaient davantage du régime des coutumes locales. Cependant, de louables tentatives furent faites dans le Nord. Ce sont les seigneurs normands qui les premiers, depuis l'organisation de la féodalité, paraissent avoir pourvu à la police des bois et à la réglementation des droits d'usage. Plus pénétrés que les Français des traditions germaniques (elles ne dataient pas pour eux d'une époque aussi reculée), les Normands, dès le onzième siècle, réunissaient périodiquement des conseils pour juger les délits, percevoir les droits [2], visiter les forêts et prendre les mesures nécessaires à leur conservation [3]. L'usager ne pouvait pas s'adjuger de ses propres mains les bois de hautes futaies qui devaient lui être délivrés par l'officier forestier de la seigneurie ou du bailliage ; s'il pouvait couper sans délivrance préalable les bois de *tond*, c'est-à-dire les taillis, c'était seulement sous la condition que la forêt n'en subirait « ni déformation ni dégât [4]. »

Mais, en Normandie comme ailleurs, *déformations et dégâts* suivaient leurs cours. La surveillance des officiers seigneuriaux était loin d'être invariablement active et suivie, et leur connivence ne faisait pas toujours défaut aux usagers. Ceux-ci savaient trouver, pour l'extension de leurs droits, d'ingénieuses équivoques. S'agissait-il, par exemple, de la faculté de s'approprier le bois mort, ils faisaient naître, en jouant sur les mots, une confusion avec ce qu'on appelle les *morts-bois*, classe de végétaux ligneux portant ce nom même sur pied et en pleine croissance. — Dans certaines provinces les dégâts résultant des droits d'usage et particulièrement du *ramage* avaient amené l'interdiction absolue d'enlever le bois de chêne considéré à

[1] En 1429 l'abondance des céréales était telle en Provence que les États convoqués à Aix demandèrent au comte de Provence la liberté de l'exportation à cause de la vilité des prix. La même prière fut renouvelée en 1437.

Quand, plus tard, le déboisement eut découronné les montagnes, quand les torrents, privés de leur modérateur naturel de végétation et de feuillage, eurent dénudé les rochers et ensablé les plaines et les vallées, cette prospérité agricole disparut : la Provence, à la fin du dix-huitième siècle, produisait à peine assez de grains pour se nourrir huit mois de l'année. (Ch. de Ribbe, *la Provence*, etc., p. 27.)

[2] Les *usages* avaient lieu, dans les forêts, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit. Les *droits* dont il est ici question sont les redevances que les usagers avaient à payer en retour de la jouissance de leurs usages onéreux.

[3] Alf. Maury, *Les forêts de la Gaule*, etc.. 1867, p. 138, 140.

[4] *Ibidem*.

bon droit comme l'essence la plus précieuse [1]. L'intervention du pouvoir central était urgente.

A Philippe Auguste remonte la première ordonnance *royale* concernant les forêts qui, depuis les capitulaires, soit sûrement parvenue jusqu'à nous. Il est présumable cependant que les prédécesseurs du vainqueur de Bouvines n'étaient pas restés absolument étrangers à ce genre d'intérêts. Au dixième siècle ils avaient confié la surveillance des forêts à de grands personnages, à des seigneurs hauts justiciers, laïques ou même évêques, dans l'étendue de leur juridiction. Les comtes de Flandre prirent même et conservèrent longtemps, comme distinction honorifique, le titre de Forestiers. Quoi qu'il en soit et à part un acte de Louis le Gros (1115) concernant « les mesureurs et arpenteurs des terres et bois, » qui aurait été retrouvé [2], on n'a aucune trace d'ordonnances royales en matière de forêts antérieures à l'édit rendu par Philippe Auguste à Gisors, en novembre 1219. Cet édit et celui de Montargis, émané de Louis VIII en décembre 1223, concernaient les attributions des gardes et réglaient des immunités pour les marchands de bois dans la forêt de Retz, dont les débris composent aujourd'hui celle de Villers-Cotterets, et qui n'était elle-même qu'un démembrement de la vaste forêt Cuise (*Cotia sylva*), déjà citée plus haut [3].

Ce n'était là qu'un des premiers pas de la monarchie dans la voie de la protection du sol forestier, voie hérissée de difficultés et d'obstacles. Souvent, les mesures même que prenait la royauté tournaient contre ses intentions ; le pillage des bois ou l'exemple des malversations vinrent plus d'une fois des agents mêmes du roi. Saint Louis qui avait vu son armée sauvée des rigueurs du rude hiver de 1229 par les bois coupés dans la forêt de Bellême, pendant le siége de la ville de ce nom, saint Louis édicta des peines sévères contre tous officiers des forêts qui enfreindraient la défense de rien recevoir sur le produit de la vente des bois : les termes mêmes des ordonnances de ses successeurs prouvent que ce fut en vain, et que de tous côtés ces officiers opéraient des achats et des ventes par personnes interposées et exploitaient les bois à leur profit.

[1] Cette défense se rencontre déjà dans des chartes du onzième siècle. — Alf. Maury. 1850, p. 223. — *Ibid.*, 1867, p. 144.

[2] Baudrillart, *Dict. gén. E. et F.*, *Disc. prélimin.*, p. 47.

[3] La ville de Villers-Cotterets tire son origine d'une ferme autour de laquelle s'est groupé, vers le neuvième siècle, un hameau d'abord appelé Villers-Saint-Georges et ensuite Villers *Col-de-Retz* ou *Coste-Retz*, d'où *Villers-Cotterets*. (Alf. Maury, 1867, p. 165, *ad notam.*)

IV

En 1280, Philippe le Hardi rend une ordonnance qui prescrit des règles pour l'exercice et la jouissance des usages concédés aux taillables et aux censitaires dans les forêts domaniales[1]. Elle porte qu'il appartient aux *forestiers* de procéder aux délivrances auxquelles les usagers peuvent avoir droit[2], et prescrit de faire ces délivrances « dans les lieux les plus propres et les plus convenables pour l'aménagement des forêts. » Par là se trouvent déterminées pour la première fois, en un texte précis, les attributions de ces officiers[3].

Les charges qu'ils remplissaient variaient suivant les pays et les coutumes locales. Les plus anciennement connues sont les *maîtrises* « établies pour la gestion des bois, rivières et étangs du domaine[4], » et mentionnées dans les ordonnances de Philippe le Bel[5], mais probablement d'une création antérieure. C'est à elles qu'il faut faire remonter les plus anciens vestiges écrits du corps qui a régi, au nom du roi, nos forêts nationales jusqu'en 1789, et qui, au nom de la France, les administre encore aujourd'hui.

Philippe le Long[6] et Charles le Bel[7] s'efforcèrent de déterminer et de préciser les attributions et les devoirs des *maîtres des eaux et forêts* et de nombreux officiers, leurs subordonnés, parmi lesquels il ne sera pas sans intérêt de signaler les *gruyers* et les *sergents dangereux*.

Louis X, dans sa *charte aux Normands* (1315), stipulait que les *mort-bois* n'étaient pas soumis au droit de *tiers et danger*. Ce droit et ceux de *grurie*, *grairie*, *segrairie*, de nature analogue sinon identi-

[1] Jules Perin, *Traité du domaine public*, Introduction. — Baudrillart, *Recueil chronologique des règlements forestiers*.

[2] R. Cabarrus. *Origine et transformation de l'administration forestière*, dans la *Revue des eaux et forêts*, année 1864.

[3] A la même époque se rattache la création en certains pays des *sergenteries fieffées*. Des bois étaient donnés en fiefs par les seigneurs à des gens qui leur rendaient, en retour, foi et hommage, s'engageaient à conserver le bois et la chasse et à en faire la garde en personne. On nommait ces agents des *sergents fieffés*. Par la suite, ces concessions se multiplièrent et engendrèrent de nombreux abus. Elles ne furent cependant supprimées qu'en 1669 par un arrêt du conseil. (Voir Alf. Maury, *loc. cit.*, 1867, p. 143.)

[4] Jules Perin, *loc. cit.*

[5] Août 1291 et mars 1302.

[6] Ordonnance de 1318.

[7] Ordonnance de 1326.

que, tous d'origine inconnue, consistaient dans une sorte de co-propriété possédée par le suzerain, soit sur le fond même des terrains boisés (*grairie*, sans doute de *ager*, *agraris*, *agrarius*), soit sur ses produits (*grurie*, de *gru*, vieux mot désignant spécialement le fruit des forêts, et probablement dérivé lui-même du grec δρῦς, qui signifie *chêne*). Le suzerain percevait le revenu de cette part de la propriété en prélevant sur le produit de toutes les ventes de bois, premièrement le tiers du prix, droit de *tiers*, puis le dixième de ce même prix, droit de *danger* (*decimum denarium*, d'où, par abréviation et corruption, *dangerium*).

La Normandie était la province où ces droits avaient pris le plus d'extension. Ils eurent une heureuse influence sur la conservation des forêts. Toutes celles qui en étaient grevées se trouvèrent, par le fait, indivises entre le roi et les seigneurs, entre le domaine royal et les fiefs féodaux. La juridiction en incombait donc au prince, le plus noble et le plus élevé en dignité des co-propriétaires, et les officiers de la couronne furent commis à la gestion de toutes les forêts soumises à ces droits.

Les charges de *gruyer* et de *sergent dangereux* avaient leur raison d'être dans l'existence même des tiers et danger, grurie, etc. [1].

L'administration des eaux et forêts du royaume ne fut constituée définitivement que par Philippe de Valois, dont les deux ordonnances sur la matière (29 mai 1346) seront complétées, trente ans plus tard, par le *Règlement général des eaux et forêts*, de Charles V. Le nombre des maîtrises fixé à dix ; la résidence, les émoluments, les vacations (frais de tournée) de chaque *maître* déterminées ; des dispositions prises pour la vente des coupes de bois, pour la destination des produits de la pêche et de la chasse, pour le régime des eaux et la navigation, il parut utile d'imprimer à un service ainsi organisé une certaine unité de direction. Le premier *grand maître des eaux et forêts* fut créé par le dauphin Charles, régent de France pendant la captivité du roi Jean le Bon en Angleterre. Devenu roi, Charles ajouta au titre de ce haut dignitaire celui de *général réformateur* en lui adjoignant des *maîtres enquêteurs* pour lui faciliter l'exercice de son contrôle (1366). Sur le rapport de ces nouveaux officiers, Charles le Sage, pour mettre un terme à des abus toujours renaissants, rendit son ordonnance de 1376 qui devait par la suite servir de base à celles de François Ier.

La juridiction célèbre des *Tables de marbre* se rattache à la création des grands maîtres, qui en nommaient les membres, et au nom

[1] La charge de sergent dangereux, créée en 1552, fut supprimée par l'ordonnance de 1669, tit. X, art. 3, avec les emplois de sergent traversier, routier, maître-garde, et remplacée par celle de garde général. (Baudrillart, *Dict. des E. et F.*)

de qui ces tribunaux, chargés de toutes les causes et affaires relatives aux forêts royales, rendaient leurs arrêts et leurs sentences. Le nombre des Tables de marbre varia avec celui des grands maîtres. Les plus célèbres furent celles de Paris et de Rouen. Des tribunaux d'un degré inférieur furent aussi attachés aux maîtrises.

A mesure que grandissait la royauté, se développait aussi, pour les forêts, la sollicitude royale. Cela devait être. Plus paternelle que l'autorité féodale, la monarchie avait concédé plus que partout, dans les forêts du domaine, des droits d'usage de toute nature et de toute forme, et plus particulièrement des droits de pâturage ; à l'origine on ne prévoyait pas, du moins n'entrevoyait-on que vaguement, les dégâts, la ruine qui devaient en résulter pour les bois et la valeur considérable que ceux-ci prendraient par la suite. Lorsque ces faits se révélèrent plus clairement, ce fut tout d'abord sur les bois appartenant à la couronne que se portèrent l'effort et les mesures conservatrices de nos rois. De là naquit cette administration générale dont il vient d'être parlé ; elle n'eut d'abord qualité et action que dans les forêts sur lesquelles le roi avait, à titre féodal ou autre, un droit quelconque de propriété.

L'insuffisance de cette attribution fut bientôt apparente.

Longtemps la persistance du droit de garenne avait contre-balancé, et parfois avec excès[1], le déboisement produit par les dévastations, les défrichements et les besoins croissants de la construction, de la métallurgie et autres industries. La guerre avait, comme à la suite des grandes invasions, renouvelé les vastes solitudes. Quantité d'actes du quinzième siècle ont pour objet d'offrir à ceux qui voudraient s'établir sur une seigneurie autant de terres qu'ils en pourraient cultiver, *et tout le bois nécessaire soit au chauffage, soit à la construction et à l'entretien des maisons*. Ce n'était là que la suite d'une tradition plus ou moins observée selon les temps et les lieux, mais aussi ancienne, sinon plus, que la féodalité elle-même[2] ; elle prit, du treizième au seizième siècle, une extension considérable. Les populations d'*hôtes* des bois (*hospites*) se livraient à toutes les industries que fait naître l'exploitation des forêts ; elles le faisaient sans règle et sans mesure et défrichaient encore les cantons qui leur avaient été concédés et souvent les cantons voisins. Les seigneurs voulaient-ils mettre un frein à tant d'abus et restreindre ces usages ruineux, les *hôtes* tombaient dans la misère, faute sans doute de connaître les

[1] Jean le Bon et Charles VI durent interdire avec insistance l'établissement de nouvelles garennes en motivant leurs édits sur ce fait qu'elles avaient pour résultat de rendre les pays voisins pauvres en populations tandis qu'ils se peuplaient de bêtes sauvages. (Alf. Maury, 1867, p. 418.)

[2] Alf. Maury, 1867, p. 431.

véritables conditions d'une exploitation profitable sans être dévastatrice. Ils quittaient le pays et la solitude renaissait. Force était donc de les laisser faire.

Trop souvent encore à ces causes des destruction s'ajoutaient des malversations de toutes sortes dont les officiers forestiers eux-mêmes étaient les premiers auteurs.

En de telles calamités intervinrent les célèbres ordonnances de François Ier. Elles revenaient d'abord sur les précédentes, notamment sur celles de Charles V, pour leur rendre l'efficacité qu'elles avaient perdues, comme le prouvaient « les pilleries, larcins et abus faicts aux eauës et forests du royaume au grand dégast et destruction d'icelles *tant par les officiers royaux* qu'autres [1] ; » elles rendaient l'ancienne législation facultativement applicable à tous les sujets du roi, *nobles, vassaux et autres* [2], et finissaient par étendre la compétence des Tables de marbre et des tribunaux de maîtrises à toutes les forêts sans distinction [3]. Charles IX alla plus loin encore ; il entra dans la voie des prescriptions culturales, interdit à tous particuliers, sous peine de confiscation des bois abattus et d'une amende arbitraire, de couper leurs taillis avant l'âge de dix ans [4], et enjoignit [5] de faire, dans les forêts royales, les coupes par dixièmes, de manière à avoir chaque année une vente ordinaire. Il était également prescrit de laisser sur pied, par arpent, et dans toutes les forêts sans distinction, le nombre de *baliveaux*, c'est-à-dire de brins de réserve, prescrit par les précédentes ordonnances.

Des mesures analogues avaient été prises fort longtemps auparavant dans diverses provinces, notamment en Normandie, par la prévoyance des seigneurs suzerains. Ailleurs la tradition et la coutume les avaient consacrées. En Provence, les bois étaient encore conservés à ce point que, lors du fameux voyage de Charles IX, en 1564, il fallut faire abattre par des bûcherons « les pins qui, descendant des flancs de Septèmes, resserraient la route au point de fermer passage au carrosse du roi [6]. »

Trop souvent, toutefois, les mesures protectrices étaient éludées [7].

[1] Ordonnance de 1515. — Baudrillart, *Recueil des règlements forestiers.*

[2] Ordonnance de 1518. — *Ibid.* — R. Cabarrus, *loc. cit.*

[3] Ordonnances de 1543 et 1545. — Baudrillart. *loc. cit.* — Maury, 1867, p. 436.

[4] Édit de septembre 1563. On voit, par le préambule de cet édit, que l'usage admis auparavant était de couper les bois à l'âge de six ou sept ans. (Baudrillart, *Dict. gén. des E. et F., Introd.*, p. 60.)

[5] Édit de 1573.

[6] *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. IV, p. 28), mentionnée par M. Charles de Ribbe dans l'ouvrage déjà cité.

[7] Alf. Maury, 1867, p. 439.

Le même prince voulut parer aux fâcheux effets des coupes *à blanc étoc*, c'est-à-dire sans réserve d'aucun arbre ou brin quelconque. Ces coupes se répétant souvent, la plupart des forêts, même celles du domaine royal, menaçaient de se réduire à de maigres taillis. Le roi prescrivit de laisser croître en futaie le tiers des bois de la couronne et des communes [1]. Cette portion fut plus tard réduite au quart [2], et telle est l'origine des *Quarts en réserve* qui n'existent plus dans les forêts de l'État, mais qui sont encore de rigueur aujourd'hui dans tous les bois possédés par les communes et les établissements publics. Les arbres des réserves ne devaient être attaqués que pour les ventes extraordinaires, destinées à faire face seulement à des besoins exceptionnels [3]. Afin d'assurer l'exécution d'une clause aussi importante, Henri III voulut que l'empreinte d'un marteau spécial fût appliquée à tous les arbres de ces réserves [4].

Cet ensemble de mesures se complétant les unes par les autres aurait sans doute produit d'excellents résultats, si l'efféminé roi des *mignons* n'eût cherché à remplir le Trésor, épuisé par ses vaines prodigalités, en rendant vénales les charges forestières jusque-là réservées à la nomination du souverain ou du grand maître réformateur [5]. Henri III supprima ce haut emploi et le remplaça par dix grandes maîtrises auprès de chacune desquelles fut instituée une Table de marbre. Les nombreux offices qu'entraîna la création de ces dignités nouvelles apportèrent, en effet, quelque argent dans les coffres vides de la couronne : ce ne fut, en réalité, pour le Trésor, qu'une sorte d'emprunt usuraire. Les nouveaux officiers, en nombre exagéré, avaient payé cher leurs charges ; ils crurent pouvoir s'indemniser sur les bois confiés à leur juridiction et à leur surveillance ; les produits étaient presque entièrement absorbés par les *gages*, *taxations*, *chauffages* et autres droits qu'ils s'étaient fait attribuer [6]. Les forêts n'en étaient pas mieux conservées, et l'appauvrissement qui en résulta pour celles de la couronne compensa et bien au delà les sommes qu'on avait réalisées en établissant la vénalité des offices.

La belle législation de François Ier, améliorée et complétée par les sages réformes de Charles IX, n'eut ainsi que peu d'effets. La guerre civile, les discordes intestines et religieuses, les troubles de la Ligue l'avaient empêchée d'ailleurs de porter ses fruits. La Provence elle-

[1] Ordonnances d'octobre 1561.

[2] Règlement d'août 1573. — Ordonnance de mai 1597. — Ordonnance de 1669, tit. XXIV, art. 2 ; XXVI, art. 2.

[3] Ordonnance de 1588.

[4] Édit de 1583 créant la charge de garde-marteau.

[5] J. Clavé, *Études d'économie forestière*, p. 313.

[6] Baudrillart, *Dict. E. et F., Introduct.*, p. 63.

même marche à grands pas dans la voie des déboisements, comme l'indiquent, en 1572, les doléances des états de Brignoles [1]. Elle subira bientôt dans son état forestier les mêmes tribulations que les autres parties du royaume où les abus de toutes sortes déjà signalés ne sont égalés dans leurs effets funestes que par les mesures administratives elles-mêmes.

Non-seulement on fait argent des charges dont on augmente à l'excès le nombre, non-seulement on abuse des *ventes extraordinaires*, mais encore on concède, dans les forêts royales, à titre onéreux, de nouveaux droits d'usage! C'était sans doute un moyen de plus de battre monnaie, mais c'était en même temps le coup de grâce porté en quelque sorte à la France forestière.

V

Un tel désordre n'était qu'un cas particulier, en ce qui concerne la propriété boisée, des malheurs et des déchirements que venait de subir le royaume de saint Louis sous l'exécrable domination d'une Catherine de Médicis et le règne pitoyable de Henri III.

Henri IV, arrivant en pacificateur des partis et en vrai père du peuple, devait, avec son vaste esprit, comprendre les forêts dans ses plans de restauration et de réforme. Sully, d'ailleurs, cet immortel ministre qui ne devait pas survivre, en tant qu'homme public, au meurtre de son roi et à qui le malheur des temps devait donner les Richelieu et les Mazarin pour successeurs, Sully était plus qu'homme au monde pénétré de l'importance d'un bon état forestier pour la prospérité du pays. Ce mot qui lui est attribué par les uns, par les autres à Colbert : *la France périra faute de bois*, n'est peut-être pas absolument exact ; il est vraisemblable et tout de situation dans la bouche de l'un et l'autre des deux grands ministres. Eût-il été inventé, il n'en rendrait pas moins hommage, par l'application qui en a été faite, aux vues étendues et profondes de ces vrais hommes d'État.

Un édit fut rendu par Henri IV à Rouen, en janvier 1597. Il prescrivait une visite générale des forêts du royaume pour en constater l'état et les charges et leur appliquer le meilleur système d'exploitation. Toute nouvelle coupe extraordinaire était interdite, et étaient révoqués tous usages ou chauffages concédés à titre gratuit depuis François Ier; les droits concédés à titre onéreux devaient être l'objet d'une révision en vue de leur rachat. Les offices et charges créés de-

[1] Ch. de Ribbe, *loc. cit.*, p. 29.

puis l'avénement de Henri III dans un but fiscal furent supprimés, sauf remboursement de la « finance » que chaque titulaire justifierait avoir payée. En outre[1], il devait être pourvu à une sorte de cadastre du sol boisé.

La pénurie du Trésor fit avorter, en partie du moins, ces grands desseins. L'argent manqua pour racheter les usages onéreux, pour rembourser le prix des charges supprimées, pour composer un personnel suffisant d'arpenteurs et de géomètres. Les emplois inutiles et partant nuisibles durent être maintenus pour la plupart, et ceux dont l'utilité était certaine ne purent être créés que dans une proportion insuffisante.

Si le poignard des assassins n'eût pas fini par l'emporter sur la politique libérale et régénératrice du Béarnais, ces réformes se fussent sans doute réalisées sous son règne et n'eussent pas été ajournées, au grand détriment des malheureuses forêts, jusqu'au delà de la majorité de Louis XIV. Le grand roi avait Colbert pour ministre, et c'est à Colbert qu'il dut la gloire de tirer la propriété forestière, en France, de son état de dégradation et de ruine et de reconstituer ce qu'il en restait sur des bases durables.

La célèbre ordonnance de 1669 fut le fruit de huit années d'information et d'enquêtes tant sur les législations antérieures que sur les documents fournis par vingt et un commissaires-réformateurs envoyés sur tous les points du territoire et occupés pendant le même temps à en visiter et examiner les forêts.

Des résultats d'une haute importance furent poursuivis et obtenus par cette ordonnance, véritable code législatif de tout ce qui concernait « le fait des eaux et forêts, » comme on disait alors. Le plus connu de ces résultats consiste dans la réorganisation complète du corps forestier. L'administration revêtit ce caractère d'unité, d'universalité et de centralisme que Louis XIV, ce glorieux despote, imprimait à toutes les créations de son règne. Les charges étaient assujetties à des examens de capacité. Les grandes maîtrises[2] étaient subdivisées en cent trente-quatre maîtrises particulières comprenant chacune un maître, un lieutenant, un garde-marteau, un garde général, deux arpenteurs et de simples gardes. Un gruyer avait la juridiction des forêts qui, par leur position écartée, auraient pu échapper à la surveillance des autres officiers[3]. Des magistrats spéciaux étaient attachés à chaque maîtrise comme ceux des Tables de marbre aux grandes

[1] Ordonnance de Paris, mai 1597.

[2] Jusqu'en 1575, il n'y avait qu'un seul grand maître et général réformateur. En 1575, Henri III supprima cette dignité et établit six grands maîtres provinciaux que conserva Louis XIV. Leur nombre fut porté à seize en 1689 et à dix huit en 1720.

[3] Alf. Maury, 1867.

maîtrises. Les tribunaux des eaux et forêts connaissaient non-seulement de toutes les affaires administratives, mais encore des questions de propriété, et, s'ils en étaient requis par les propriétaires, des causes forestières des particuliers. Il s'ensuivait fréquemment des conflits soit avec les parlements, soit avec les seigneurs hauts justiciers qui avaient aussi des tribunaux forestiers pour leur propre compte [1].

Un second résultat de l'ordonnance de 1669 fut la restriction dans d'équitables limites et la réglementation des droits d'usage multiples de forme et de nature, illimités de nombre, équivoques dans leur application, dont la propriété boisée — forêts royales, ecclésiastiques et de communautés comme toutes autres — était surchargée. Plusieurs ont été supprimés alors, surtout en bois de construction, moyennant une indemnité quand la justice l'exigeait. L'incertitude et la confusion qui régnaient en cette difficile matière disparurent en grande partie. La cessation du désordre permit d'écarter la plupart des abus et d'imposer d'utiles prescriptions pour l'exploitation et le traitement des forêts. Ordre était renouvelé à tous les sujets, « sans exception ni différence, » de laisser les taillis sur pied au moins jusqu'à dix ans et d'y réserver pour croître jusqu'à quarante ans, âge minimum, seize baliveaux par *arpent* (environ 50 ares). Dix brins de réserve par égale surface devaient être maintenus jusqu'à cent vingt ans dans les bois traités en futaie.

Dans les bois de l'État et des communautés religieuses ou particulières, il n'était pas fixé de minimum d'âge pour les baliveaux réservés. On devait toujours les respecter lors des nouvelles exploitations sans préjudice des brins de l'âge de la coupe (titre XV, art. 11 et 12). Ce n'était qu'en cas de dépérissement complet et dûment constaté que, sur une autorisation spéciale du roi, les arbres de réserve pouvaient être abattus. Cette réglementation a eu pour effet de substituer promptement aux taillis des massifs de futaies irrégulières et d'âges différents ; mais ce traitement, bien qu'anormal, a sauvé une notable partie des bois soumis au régime forestier [2] de la ruine

[1] Un édit de mars 1707 consacra cet état de choses et créa, à titre d'offices héréditaires, des juges gruyers, procureurs du roi et greffiers pour être établis dans chaque juridiction seigneuriale et y remplir les mêmes fonctions que les officiers de mêmes noms dans les juridictions des maîtrises. (Baudrillart, *Disc. prélimin.*, p. 70.)

[2] Les bois soumis au régime forestier par l'ordonnance de Louis XIV étaient, outre les forêts royales, ceux qui étaient tenus en grurie, grairie, segrairie, tiers et danger, apanage, engagements par indivis ; les bois appartenant aux ecclésiastiques et gens de mainmorte; enfin, ceux qui appartenaient aux communautés et habitants des paroisses. (Alf. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, 1867, p. 467.)

que devait forcément amener, en privant à très-fréquents intervalles le sol de tout abri et de toute fraîcheur, une exploitation en taillis si souvent répétée.

Pour les massifs encore à l'état de futaie pleine, l'ordonnance prescrivit un mode uniforme d'exploitation appelé à *tire-et-aire*. Il consistait à traiter les coupes de futaie, à la durée près, comme les coupes de taillis. Si l'âge d'exploitabilité de l'essence dominante était fixé à deux cents ans, par exemple, on rasait en entier, à l'exception de dix arbres de réserve par arpent, toute la surface de la coupe pour l'abandonner ensuite à elle-même, sauf l'enlèvement des chablis et des bois secs, jusqu'à ce que se fût écoulé un nouveau cycle de deux cents ans. Un mode de culture aussi primitif et aussi vicieux constituait, malgré tout, un progrès considérable sur l'anarchie sylvicole, sur l'absence presque absolue de tout principe cultural dans les exploitations forestières qui avaient prévalu jusqu'alors [1]. C'était au moins de l'ordre et de la régularité, si ce n'était pas encore de la sylviculture digne de ce nom.

Toutes ces réformes ne s'exécutèrent pas sans protestations et sans résistances. Elles contrariaient trop d'habitudes et froissaient trop d'intérêts. Un grand nombre des abus qu'elles réformaient avaient d'ailleurs une origine assez ancienne pour que ceux qui en profitaient aient pu croire sincèrement à la légitimité de leurs droits. L'énergie de Colbert triompha de tous ces obstacles et vint même en partie à bout d'une difficulté supérieure peut-être à toutes les autres : la rentrée à la couronne des *domaines engagés*, objet déjà de la vive préoccupation des états généraux de 1614.

L'*engagement* consistait à abandonner à titre d'usufruit, même héréditaire, la jouissance de certains biens de la couronne, ordinairement des forêts, en échange et garantie de prêts plus ou moins considérables d'argent que faisaient les engagistes. Le domaine royal était en principe inaliénable sous les rois de la troisième race, qui, lors de leur sacre, faisaient serment de le maintenir intact; la faiblesse de quelques-uns d'entre eux, le malheur des temps, les importunités de certains courtisans firent naître, sous le nom d'*Engagement*, une sorte de subterfuge légal qui sauvait le principe tout en

[1] Un tel état de choses provenait plus encore des abus de jouissance, des dévastations, de l'incurie et de la négligence, que d'un manque complet de traditions sylvicoles. Tristan de Rostaing, grand maître des eaux et forêts, recommandait en 1520 l'emploi des coupes d'éclaircie que le Languedoc pratiquait sous le nom d'*expurgades*. L'ordonnance de 1669 les interdit implicitement en prescrivant uniformément les coupes à tire-et-aire ; mais les chartreux, que n'avait pas atteints cette ordonnance, continuèrent à exploiter ainsi leurs forêts. (*Œuvres de Varenne de Feuille* réunies par M. Philibert Leduc, inspecteur des forêts, 1869.)

produisant une aliénation de fait. Les Domaines engagés ont plusieurs fois fait retour à la couronne, notamment sous Philippe le Long, Charles IV, Charles V, Louis XI, Charles IX et François Ier ; mais sous le règne de ce dernier prince, le nombre s'en était considérablement accru. Louis XIV les fit rentrer pour la plupart en domptant toutes les résistances.

La législation nouvelle subsista sans modification importante jusqu'en 1789 [1]. Une ère de réparation et de prospérité *relative* s'était ouverte pour les forêts de la France ; et cependant Louis XVI et Turgot, ces amis vrais et méconnus du peuple, songeaient non-seulement à de nouvelles améliorations, mais à augmenter l'étendue du sol forestier qui déjà était jugé insuffisant.

La révolution éclata.

On sait comment, dans sa haine aveugle du passé, elle a déraciné les institutions avec les abus et renversé, en même temps que les priviléges, les barrières du désordre et de l'anarchie, préparant ainsi l'avénement du plus savant et du plus ingénieux despotisme qui ait jamais peut-être pesé sur la France. Les forêts ne devaient pas échapper à la loi commune. Au début, les intentions étaient excellentes. Les forêts de l'État étaient déclarées inaliénables [2], et celles des particuliers distraites de toute ingérance administrative et abandonnées à la libre jouissance de leurs possesseurs [3]. Quant aux bois des communes, des maisons de charité, de l'ordre de Malte, etc., on les confiait aux municipalités et assemblées locales, chargées aussi, conjointement avec l'administration, « de veiller à la conservation des bois nationaux [4]. » La connaissance des délits et affaires civiles en matière forestière, autrement dit la juridiction, était retirée au corps forestier et confiée aux tribunaux ordinaires [5]. L'administration était elle-même réorganisée sur un plan nouveau [6], qui d'ailleurs ne reçut pas d'application. L'ancienne organisation, moins les attributions judiciaires, a subsisté jusqu'en 1801, et, seuls fonctionnaires sans

[1] La police des eaux fut détachée des forêts en 1740 et confiée aux ponts et chaussées. La régie de la pêche demeura cependant entre les mains du corps forestier. Jusqu'en 1831, elle s'étendait à tous les cours d'eau ; elle fut alors restreinte aux rivières non canalisées. Enfin, un décret impérial en date du 29 avril 1862 a retiré définitivement à l'administration forestière toute ingérance dans les eaux et l'a chargée des travaux de fixation, entretien, conservation et exploitation des dunes qui jusqu'alors avaient été dans les attributions de l'administration des ponts et chaussées.

[2] Loi du 23 août 1790.

[3] Loi du 29 septembre 1791.

[4] *Ibid.*

[5] Loi de septembre 1790.

[6] Loi du 29 septembre 1791.

doute de l'ancien régime, les officiers forestiers sont restés en fonction pendant la période révolutionnaire[1]. Mais sans autorité, sans force et sans prestige, ils n'ont guère fait qu'assister, impuissants, au pillage et au sac général que les forêts ont eu à subir à cette époque néfaste.

L'orage s'annonçait à peine que déjà les passions en effervescence se manifestaient dans les forêts par de nombreux désordres et des scènes de dévastation contre lesquels étaient impuissants décrets de la Constituante[2] et proclamations du roi[3]. Quand, un peu plus tard, les assemblées administratives, municipalités, etc., furent déclarées gardiennes des forêts, on peut dire, en employant une locution familière, que le loup fut mis dans la bergerie. L'autorité des officiers forestiers, déjà affaiblie par l'abolition en principe des maîtrises, était par là presque partout annihilée[4]. Beaucoup de communes trouvaient avantageux de s'arroger sans aucun titre de nouveaux droits d'usage[5]; partout le pillage des forêts était comme la règle d'hommes altérés de destruction. « Ils escaladèrent, le feu et la bêche à la main, jusqu'au nid des aigles, cultivèrent l'abîme, pendus à une corde. Les arbres furent sacrifiés aux moindres usages; on abattait deux pins pour faire une paire de sabots. En même temps le petit bétail, se multipliant sans nombre, s'établit dans la forêt, blessant les arbres, les arbrisseaux, les jeunes pousses, dévorant l'espérance. La chèvre surtout, la bête de celui qui ne possède rien, bête aventureuse, qui vit sur le commun, fut l'instrument de cette invasion démagogique, la terreur du désert[6]. »

Il semblait au peuple, égaré et en délire, que les forêts composaient le corps même des errements impopulaires et des abus dont il avait eu à gémir, et il s'acharnait contre elles comme un enfant qui souffre contre l'objet inerte qui l'a blessé.

Cette désastreuse situation dura dix ans, aggravée, s'il est possible, par la vente, avec d'autres biens nationaux, de plusieurs forêts de l'État, au mépris des lois des 23 août et 1er décembre 1790.

[1] J. Clavé, *Études d'économie forestière*, p. 515.
[2] 11 décembre 1789 et 26 mars 1790.
[3] 3 novembre 1789.
[4] Voir l'*Instruction* de l'Assemblée nationale des 12 et 20 août 1790. (Baudrillart, *Recueil des règlements*, etc., t. I, p. 494.)
[5] Meaume, *Commentaire du code forestier*, t. I, § 297.
[6] Michelet (*Hist. franç.*), cité par Meaume, *ibid.*, p. 457, *ad notam*.

VI

Lorsqu'enfin, par le bras vigoureux du Premier consul, l'ordre et la légalité eurent reparu sur les ruines, hélas! de toute liberté et sur l'oubli de la plupart des principes au nom desquels la révolution s'était faite, l'administration publique put se reconstituer sur des bases sérieuses et durables. La gestion des forêts de l'État, des communes et des établissements publics fut confiée, en 1801[1], à un corps nouveau destiné à remplacer celui des anciennes maîtrises, ou plutôt à ce corps ancien réorganisé sur de nouvelles bases, réintégré surtout dans l'autorité morale que lui avait enlevée la période de dévastation, de sang et d'anarchie par laquelle la France venait de passer; et ce corps, dont la première origine remonte au treizième siècle, existe encore aujourd'hui. Grâce à son activité, à sa vigilance, énergiquement secondées par les tribunaux, les réformes les plus urgentes furent réalisées en peu de temps, de nombreuses restitutions de sol forestier eurent lieu, et dès l'année suivante les forêts rapportèrent plus de 30 millions aux caisses de l'État. L'autorité de l'administration s'étendit même aux bois des particuliers, soumis à l'interdiction du défrichement sans autorisation et au martelage pour le service de la marine[2].

L'empire ne se soucia pas longtemps des intérêts forestiers, qui sont des intérêts de civilisation et de paix; s'il y songea, ce fut pour les confier aux éclopés des guerres, qui, sous ce règne glorieux mais aussi peu soucieux de la vie humaine que de la conservation des bois, firent couler des torrents de sang en Europe. La moitié des emplois forestiers vacants[3] furent affectés à la récompense de services fort respectables assurément, mais sans aucun rapport avec la gestion et la culture des forêts. Les héros de nos grandes guerres n'avaient pas toujours une instruction, des talents et des habitudes d'éducation

[1] Loi du 16 nivôse an IX (6 janvier 1801) et arrêté du 6 pluviôse (26 janvier) même année.

[2] Baudrillart, *Recueil des règlements*, etc., t. I, p. 77.

[3] Loi du 9 floréal an XI ou 29 avril 1803.

De ces deux dispositions, la seconde a été indéfiniment suspendue par une ordonnance royale du 14 décembre 1838, et la première modifiée par la loi du 18 juin 1859 qui définit rigoureusement les cas où le défrichement est interdit et enlève ainsi aux agents forestiers toute appréciation arbitraire dans l'instruction des déclarations de défrichement.

[4] Décret du 8 mars 1811.

proportionnés à leur bravoure. Entre leurs mains, les forêts ne furent gérées qu'avec une extrême incurie et le manque absolu des notions les plus simples de l'administration et de l'économie publiques. Il n'a été porté un remède efficace à cet état de choses que par la création, en 1824, de l'école forestière de Nancy, pépinière où se recrute depuis lors la très-majeure partie du personnel de l'administration.

La question forestière n'a pas laissé de jouer un rôle marquant sous la Restauration, la monarchie de Juillet, la République de 1848 et le second empire. D'importantes mesures ont été prises, en faveur au moins des bois soumis au régime forestier. La création de l'école de Nancy, la préparation et la promulgation en 1827 du code forestier et de l'ordonnance royale rendue pour son exécution, en 1860 et 1864 les lois sur le reboisement et le gazonnement des montagnes, sont les preuves principales — non les seules[1] — de la sollicitude des gouvernements pour le sol forestier. Parallèlement à ces tendances conservatrices, des lois véritablement subversives ont été votées et appliquées sous les quatre régimes qui se sont succédé depuis la chute du premier empire.

Personne n'ignore à quelles difficultés la Restauration eut à faire face dès ses premiers pas, difficultés que le désastreux épisode de 1815 devait accroître dans de si graves proportions. Par sa double invasion, l'étranger avait épuisé les forces vives du pays, et des charges immenses pesaient de toutes parts sur le gouvernement constitutionnel, obligé de liquider le lourd passif que lui avait légué le pouvoir absolu. Une fatale nécessité amena donc la Restauration à édicter, non sans luttes et sans regrets, deux lois[2] en vertu desquelles plus de 160,000 hectares[3] de bois de l'État ont été vendus en fonds et superficie.

Le gouvernement de Juillet, entouré lui aussi, au moins à ses débuts, de bien des difficultés, reprit de tels errements, auxquels la Restauration semblait avoir renoncé. Un point est à noter : les ora-

[1] Il faudrait y ajouter :

Le décret du 19 mai 1857 prescrivant le dégrèvement des droits d'usage dans les forêts de l'État par le *cantonnement* des usagers, c'est-à-dire l'abandon en toute propriété d'une portion de la forêt en échange de leurs droits sur le surplus ;

La loi du 18 juin 1859 faite en révision du code forestier de 1827, quoique peu appliquée en ce qui concerne les bois non soumis au régime forestier ;

La loi du 22 novembre 1859 sur le défrichement des bois des particuliers ;

La loi du 28 juillet 1860 sur la création des routes forestières. Malheureusement la majeure partie des frais destinés à faire face à cette amélioration, ainsi qu'au reboisement des montagnes, sont supportés par les forêts déjà existantes au moyen d'aliénations partielles et de coupes extraordinaires.

[2] Lois des 23 septembre 1814 et 25 mars 1817.

[3] 168,826 hectares. (*Annuaire des Eaux et forêts* de 1869.)

teurs du gouvernement n'avaient jusque-là donné l'aliénation des forêts de l'État que pour un expédient nécessaire mais douloureux et d'une nature tout exceptionnelle; en 1831, M. Laffite commence à le présenter, subsidiairement il est vrai, comme un système financier[1]. Nous avons fait du chemin depuis lors.

Il ne serait pas sans intérêt d'étudier à ce point de vue l'histoire des débats législatifs que cette question a soulevés depuis 1814 jusqu'en 1866; ce serait la matière d'un long article : on ne peut ici qu'en continuer le rapide aperçu.

En 1848, le gouvernement provisoire, après quelques velléités d'aliénations, recula devant une mesure aussi grave. Mais en 1850, une loi présentée par M. Fould, et votée non sans une visible répugnance par l'Assemblée législative, autorisa l'aliénation de 50,000 hectares de bois domaniaux. Divers décrets dictatoriaux de 1852 et même une loi de 1855 ont réglementé ou plutôt refait à nouveau la loi de 1850, qui a ainsi servi au ministère des finances à aliéner près de 70,000 hectares. Encouragé par ce moyen commode de se procurer l'argent dont il avait besoin pour faire face aux exigences croissantes des budgets, M. Fould voulut ériger l'aliénation des forêts de l'État en système financier, et le déboisement, au moins dans les pays de plaine, en système économique : il s'est même trouvé des savants ou soi-disant tels pour traiter la thèse paradoxale *de l'influence pernicieuse des forêts* et de la nécessité de les faire disparaître. De telles théories devaient échouer devant le bon sens populaire : l'opinion se prononça de toutes parts avec une si remarquable énergie, que le gouvernement dut retirer en 1865 un projet de loi qui, sous prétexte de travaux publics extraordinaires, l'aurait autorisé à aliéner dans l'espace de six ans des bois de l'État jusqu'à concurrence de *cent millions* de francs. Si, l'année suivante, l'aliénation des forêts a été l'objet d'une nouvelle mesure législative, c'est seulement d'une manière restreinte et en vue des recettes extraordinaires de la caisse d'amortissement. Une loi spéciale est d'ailleurs nécessaire chaque année pour qu'il puisse être procédé, pendant l'exercice correspondant, à des aliénations et à des coupes extraordinaires dans les bois de l'État[2].

En résumé, plus de 350,000 hectares de forêts ont été vendus à

[1] 119,000 hectares ont été vendus en vertu de la loi de 1831, pendant le cours des quatre années qui ont suivi.

[2] Loi du 11 juillet 1866 affectant les forêts à la caisse d'amortissement. En conformité de quoi la loi des finances du 18 du même mois a autorisé des aliénations de bois domaniaux et des ventes extraordinaires jusqu'à concurrence de 2,500,000 francs. Il en a été aliéné ainsi, de 1866 à 1868 inclusivement, 3,600 hectares. (*Annuaire des eaux et forêts*, 1869.)

des particuliers par l'administration depuis 1814. La plupart des acquéreurs ont cherché à rentrer dans leurs déboursés par des abatis d'arbres; beaucoup ont ensuite traité leurs lots en taillis à courtes révolutions; d'autres y ont même envoyé leur bétail; plusieurs aussi ont procédé au déboisement direct et immédiat en défrichant. Ces défrichements doivent être comptés à part de ceux pour lesquels des demandes ou déclarations spéciales ont été adressées aux ministres des finances ou aux préfets : on peut évaluer ces derniers, à partir du commencement du siècle, à 500,000 hectares [1], qui ne comprennent ni les défrichements illicites, ni ceux, moins importants il est vrai, que les communes et établissements publics ont été autorisés à pratiquer dans leurs bois.

A la suite de cette série d'atteintes de toutes sortes qu'a subies le sol forestier de la France sous tous les régimes et pendant une si longue suite de siècles, on compte encore 8 millions d'hectares plus ou moins couverts de végétation ligneuse, forêts, buissons ou broussailles [2] : 1 million en appartiennent à l'État, 2 millions aux communes et établissements publics, soit 3 millions, chiffres arrondis [3], soumis à l'administration publique; enfin 5 millions d'hectares sont du domaine des particuliers. Si l'on excepte les bois de quelques grands propriétaires dont le nombre, sous l'influence du partage forcé des successions, se restreint chaque jour, la plupart des forêts de la troisième catégorie marchent à grands pas vers une ruine qui, dans un temps donné, si l'on n'y prend garde, aboutira fatalement au déboisement.

Il est vrai que le reboisement des montagnes, commencé en 1861, et celui des dunes de notre littoral compensent les pertes dans une certaine mesure.

Moins qu'on ne pourrait le croire.

La loi du 28 juillet 1860 n'a été promulguée qu'à titre d'essai et n'est valable que jusqu'en 1870 inclusivement. Les résultats remar-

[1] Le total s'élève, pour la période comprise de 1828 à 1868, à 424,600 (*Annuaire des eaux et forêts*, 1869); en 1831, M. Laffite l'évaluait, pour la période écoulée de trente années, à 90,000 hectares.

[2] C'est un peu plus de 1/7 de la surface entière de la France qui, d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes* de 1867, serait de 54,305,141 hectares.

[3] Les chiffres précis, d'après l'*Annuaire des eaux et forêts* de 1869, sont les suivants :

Bois de l'État.	1,156,168 hectares (dont 67,202 affectés à la liste civile).
Bois des communes et établissements publics.	2,132,567
Total.	3,288,735 hectares.

quables, ou plutôt les échantillons de résultats, obtenus en si peu de temps sur les flancs des Alpes, des Cévennes, des Pyrénées, font espérer qu'une loi nouvelle rendra ce provisoire définitif : cela n'est encore qu'une espérance. Les ressources consacrées à une œuvre aussi considérable sont presque illusoires ; encore sont-ce les forêts actuellement existantes qui doivent en faire les frais : 10 millions de francs pour les dix années, soit 1 million par an, sont affectés à ces travaux herculéens, et la moitié de la somme doit être réalisée par des aliénations partielles de forêts de l'État. Une autre loi portant la même date, et complétée par la loi des finances (budget extraordinaire) de 1864, prescrit en outre la réalisation d'une somme égale pour la création de routes forestières d'exploitations. Enfin, le ministre des finances est encore autorisé à aliéner, jusqu'à concurrence de 12 millions, une partie des bois des dunes [1], tous créés artificiellement, à grands frais, au prix de mille peines, par les corps des ponts et chaussées et des forêts.

On le voit, la main qui donne à la conservation ou à la régénération du sol forestier, à la plus-value même de ses produits immédiats, est avare, mesquine, parcimonieuse ; larges, au contraire, ouvertes et avides sont les mains qui lui prennent.

Il serait grand temps d'entrer résolûment dans la voie de la réparation des maux causés par le déboisement. Sans parler de l'excès toujours croissant de nos importations sur nos exportations en bois, preuve de l'insuffisance de nos forêts au point de vue économique ; sans s'arrêter aux 7 ou 8 millions d'hectares de friches et terres incultes, sables de la Sologne, craies de la Champagne, landes de la Bretagne ou de la Gascogne, qui furent des forêts jadis et déparent aujourd'hui notre sol par leur stérilité, il est une considération qui domine toutes les autres : c'est le fléau des grandes inondations qui, depuis près de trois siècles, exerce périodiquement ses ravages, suivant une redoutable loi de progression se jouant, comme de frêles fêtus, des digues gigantesques élevées contre lui dans les vallées inférieures. Les principales apparitions de ce fléau coïncident avec l'époque où le déboisement des hautes montagnes des Alpes, du plateau central et des Cévennes eut atteint le point auquel les terres des versants et des pentes commencèrent à ne plus être retenues par la végétation et à obéir à l'action corrosive des eaux torrentielles [2].

[1] Loi du 13 mai 1863 sur le budget de l'exercice 1864.

[2] M. Charles de Ribbe, l'éminent défenseur des intérêts forestiers de la Provence, a soutenu cette vérité dans le remarquable travail plusieurs fois invoqué dans le cours de cet article : *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations*.

L'œuvre de réparation à peine commencée, à titre de simple essai, dans les proportions les plus restreintes, les premiers résultats acquis sont déjà concluants ! Que sera-ce quand elle aura pu se développer et s'étendre dans une mesure en rapport avec son importance? Appelons donc de tous nos vœux la promulgation d'une loi définitive et large, qui permette de rendre à la France l'état forestier indispensable à sa prospérité matérielle. Les malheurs des temps, une réaction à plusieurs égards légitime contre l'exagération opposée, ont fait descendre cet état bien au-dessous de son niveau normal. Ce serait une gloire pour notre époque de remonter une pente funeste et de créer enfin cet équilibre qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, n'a pas encore pu s'établir.

Ch. de Kirwan.

TOUT OU RIEN

PROVERBE

PERSONNAGES

LE VICOMTE D'ALBY, 56 ans.
BLANCHE D'ALBY, 26 ans.
GASTON DE FRESNES, 30 ans.
GEORGETTE, femme de chambre.

Chez d'Alby. Un petit salon. Portes au fond, à droite et à gauche, avec portières. Un divan. Table avec ce qu'il faut pour écrire. Lampe allumée.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME D'ALBY, en toilette, assise, inquiète, préoccupée, une lettre déployée à la main, regardant la pendule.

Neuf heures moins un quart. (Relisant une phrase de la lettre :) « J'achèterais, au prix de ma vie, quelques instants d'entretien. Ce soir, à neuf heures, j'aurai l'honneur de me présenter. Je vous en supplie, ne faites point défendre votre porte. » (Allant vers le cordon de sonnette.) Si, je le dois... (Avec émotion.) Et j'ai eu tort, en l'absence de mon mari, d'accueillir la première de ces lettres. (Près de sonner, elle s'arrête indécise.) Mais après tout, j'exagère mes scrupules. En somme, tout cela n'est qu'un enfantillage, un passe-temps ! (Regardant la lettre.) Ce n'est pas un rendez-vous... c'est une visite que je reçois. Je ne défends la porte à personne. — Non, mais personne ne viendra aujourd'hui, sachant que ce n'est pas mon jour. — Ce jour, je puis le changer... Au lieu du jeudi, j'y serai le mercredi, voilà tout. Je n'ai qu'à avertir ma femme de chambre. (Pause.) Seulement, ces filles-là sont des aspics... pour l'interprétation. J'ai surpris un quart de sourire à la remise de

cette lettre, comme si on avait reconnu l'écriture... (Avec dépit.) Mais je deviens absurde! Voilà que j'ai peur d'une soubrette! — D'ailleurs, il convient que je voie M. de Fresnes, pour lui rendre sa correspondance et l'inviter à ne pas la continuer. (Elle sonne, Georgette paraît.)

SCÈNE II

BLANCHE, GEORGETTE.

BLANCHE.

Je ne recevrai pas demain, jeudi.

GEORGETTE.

Bien, madame.

BLANCHE.

Mais ce soir. Je change le jour. Vous préparerez le thé.

GEORGETTE.

Pour combien de personnes, madame?

BLANCHE.

Une douzaine de tasses.

GEORGETTE, à part, sortant.

Douze... pour me dérouter.

SCÈNE III

BLANCHE, agacée, regardant alternativement la pendule et sa toilette.

Mais qu'est-ce que j'ai donc? — Puisque je ne l'attends, ce monsieur, que pour lui administrer de la morale!... (Une pause. Au dehors un roulement de voiture.) Une voiture...?

GEORGETTE, entrant vivement.

Madame... c'est monsieur!

BLANCHE, avec surprise.

Mon mari!... de retour de province!

GEORGETTE, à part.

On va décommander la soirée. (Après une pause.) Madame n'a pas d'ordres à me donner?

BLANCHE.

Mais... non.

GEORGETTE, remontant, et à part.

Oh! que si!

BLANCHE, comme se ravisant.

Puisque monsieur arrive, je ne recevrai pas.

GEORGETTE.

Bien, madame. (Sortant.) On reprend le jeudi.

SCÈNE IV

BLANCHE, puis D'ALBY.

BLANCHE, qui a vu dans une glace le sourire de sortie de la femme de chambre.

Elle croit à un désappointement ! (Comme protestant.) Mais ce n'est pas !... Je suis surprise du retour imprévu de Lucien... mais j'en suis heureuse !... On frappe. C'est lui. (Courant au devant de Lucien.) Mon ami, de retour !

D'ALBY, l'embrassant.

Quinze jours plus tôt, ma Blanche ! — Je vous en dirai le pourquoi ? (La regardant.) Que vous êtes charmante !

BLANCHE.

Je vous attendais... peut-être, par pressentiment.

D'ALBY.

Vrai ? (Tirant de sa poche un étui.) Voici ma réplique.

BLANCHE, ouvrant l'écrin.

Le magnifique bracelet !

D'ALBY, le lui passant au poignet.

Ai-je bien deviné la mesure ? Juste !

BLANCHE, admirant.

Il est trop beau !

D'ALBY.

Vous lui pardonnerez ce défaut-là. (Lui serrant la main.) Chère âme, comme on vous aime ! Ne le regardez donc pas tant, il va me supplanter. (Riant.) Au fait, je suis en mesure de me rendre immédiatement intéressant. Savez-vous pourquoi j'arrive quinze jours plus tôt? c'est parce qu'avant-hier j'ai fait une *terrible* chute de cheval.

BLANCHE, effrayée.

Ah ! mon Dieu !

D'ALBY.

Charmante ! J'ai mis *terrible* pour vous arracher cet Ah ! mon Dieu ! flatteur. Rassurez-vous, ce n'a rien été, mais ç'aurait pu être grave. Aussi ai-je fait la réflexion que l'homme, étant chose fragile, doit toujours se tenir sur un prudent qui-vive ! touchant l'avenir, et

en cela je n'étais pas en règle. (Blanche le regarde.) Mon bonheur vient de vous, et le travers des heureux, c'est de se croire immortels.

BLANCHE.

Que voulez-vous dire?

D'ALBY.

D'après notre contrat de mariage, si je vous avais subitement fait défaut, Blanche, ma fortune entière passait à des héritiers, vos naturels ennemis, et vous restiez, sans ressources, la veuve de celui à qui vous avez tout prodigué. La pensée m'en est venue comme un éclair après cet accident providentiel, et je suis accouru. — Demain réparation par devant notaire. Ce sera court et catégorique : J'institue madame Blanche d'Alby, ma femme, ma légataire universelle.

BLANCHE.

Mon ami, je vous écoute, mais sans trop vous comprendre.

D'ALBY.

C'est vrai. Vous ne pouvez comprendre, ne vous ayant jamais mis au fait de la vérité. La main dans la mienne, voulez-vous cette confidence?

BLANCHE.

Je vous en prie.

D'ALBY.

Vous étiez en pension, quand votre père, mon plus cher ami, me fit appeler, dans sa maladie dernière, et me confia, qu'à votre insu, Blanche, sa mort vous laisserait sans fortune.

BLANCHE.

Mon père mourut pauvre!

D'ALBY.

Je lus dans ses yeux l'anxiété d'un dernier vœu qu'il n'osait m'exprimer. — Vous alliez rester seule après lui, sans soutien. Je compris... je le priai de vous laisser ignorer vos revers, et lui offris d'être, à son choix, votre père ou votre mari. Il vous fit venir, et de vous-même, n'est-il pas vrai, Blanche? vous avez choisi d'être ma femme.

BLANCHE.

Oui, mon ami.

D'ALBY.

Et cependant je vous avais montré mon acte de naissance, qui vous révélait mes quarante-six ans mis en regard de vos seize années.

BLANCHE.

C'est vrai.

D'ALBY.

Je ne voulus rien tenir de la surprise. Je vous laissai plusieurs mois d'attente réfléchie. Ce temps passé, vous avez maintenu votre première décision.

BLANCHE.

Et d'autant plus librement que je me croyais en possession d'une dot qui devait me laisser toute indépendance.

D'ALBY.

C'est ce que je disais : Elle se croit riche, et cependant m'accepte. Elle m'aime donc ! Les succès inespérés sont les plus charmants ! Le mien me parut si invraisemblable, que je m'obstinai, de longs mois, à vouloir en douter. Dans les commencements, je vous demandais souvent : Êtes-vous heureuse?

BLANCHE.

Je vous répondais : Oui.

D'ALBY.

Et je le croyais. Et voilà dix ans que cela dure. Dix ans d'azur et de roses qui n'ont pas fait un pli ! Parfois même c'est mon souci ; car s'il est vrai que la continuité du beau temps amène l'orage, c'est que mon horizon n'est pas clair. A ce point de vue, ma chute de cheval m'a réjoui par la diversion.

BLANCHE, embarrassée.

Mon ami.

D'ALBY, souriant.

Laissez-moi parler. En me faisant votre éloge, je suis l'avare comptant des pièces d'or, et j'ai des millions, madame. (Se levant.) Vrai, lorsque j'entends, dans un cercle, discuter sur le bonheur, je m'approche en connaisseur, et me dis, à part moi : « Écoutons-les et jugeons, on parle de ma spécialité. » Et savez-vous ce qui en est la base, de ce bonheur? C'est son invraisemblance. — Si on venait poser à qui que ce soit, au plus bienveillant, la question suivante : Une jeune fille de seize ans, vive, spirituelle, sensible, une perle de jeune fille enfin, destinée, dès lors, à devenir un bijou de femme, épouse un homme qui a trente ans de plus qu'elle, prononcez-vous sur le sort probable du mari dix ans après? Tous, entendez-vous, Blanche, tous souriraient, et les moins médisants affirmeraient... la Fatalité ! S'il s'en trouvait un seul qui admît le contraire, on le taxerait d'innocence outrée, d'observateur en nourrice... Et cependant tous se tromperaient. Cette jeune fille, jolie entre toutes, d'un esprit à en revendre sans s'appauvrir, bonne comme la bonté, mais la voilà ! Elle avait seize ans quand elle m'épousa de son choix, moi, son aîné de trente ans. Dix ans se sont écoulés, et que constatez-vous, messieurs du jury? Que madame d'Alby a vingt-six ans, que monsieur en a cinquante-six, et après? Après? Eh bien, M. et madame d'Alby ont l'honneur de vous annoncer qu'ils sont heureux depuis dix ans... N'est-ce pas, Blanche, que tu signerais la circulaire de ton écriture la plus lisible?

BLANCHE.

Oui, mon ami.

D'ALBY.

Moi, je mettrais mon nom en gothique... dans une signature en arc de triomphe! Vous me direz : Qu'est-ce que cela prouve? c'est une exception! — Soit; mais comme il est flatteur d'être cette exception!

BLANCHE, s'efforçant de sourire.

Mon ami, les femmes, dévouées à leur devoir, sont plus nombreuses qu'on ne pense.

D'ALBY.

D'accord... lorsqu'elles trouvent dans leurs maris de telles conditions d'âge et de mérite que leur infidélité serait sans excuse. Et encore, combien trahissent par pur attrait du fruit défendu, — de l'art pour l'art!... C'est effrayant, le nombre des femmes artistes!

BLANCHE.

Celles-là doivent se sentir déçues et malheureuses.

D'ALBY.

Et le mari, donc!... Jamais livres ni spectacles ne m'ont traduit l'idée que je me fais de la douleur qui doit envahir et dévorer l'âme du mari aimant et trompé.

BLANCHE.

Pourquoi, mon ami, vous arrêter à ces pensées-là?

D'ALBY, souriant.

Pour plaindre les autres et vous en aimer davantage, si faire se pouvait, madame... vous qui, dans la règle générale, m'avez fait passer exception.

BLANCHE, troublée.

Mon ami... taisez-vous!

D'ALBY.

Vous qui m'avez aimé, respecté, et dont le passé m'annonce le même partage pour tout ce qui me reste d'avenir, n'est-ce pas?

BLANCHE, dont l'émotion a cru progressivement.

Ah! mon ami, que vous êtes généreux, et suis-je digne d'être ainsi aimée?

D'ALBY, avec surprise.

Digne? (Blanche baisse les yeux; d'Alby la regarde un instant, puis tout à coup jette une exclamation, comme pour repousser une pensée :) Ah!

BLANCHE.

Qu'avez-vous?

D'ALBY, vivement.

Ah! pardonnez-moi, c'était involontaire! Une pensée mauvaise, impossible, qui, comme un éclat de rire infernal, m'a sillonné l'es-

prit!... Pour ma honte et mon châtiment, je vais vous la dire... J'ai pensé que c'était à tort que je me glorifiais ainsi...

BLANCHE, vivement.

Non, non, vous avez raison! Et cependant, je ne sais, mais tout ce que vous venez de me dire m'a émue, troublée. Devant une si généreuse confiante tendresse, Lucien,... oui,... j'éprouve comme un remords.

D'ALBY.

Un remords?...

BLANCHE.

Écoutez-moi. Mais surtout soyez assuré que le tableau que vous avez fait de notre bonheur reste fidèle.

D'ALBY.

Mais parlez donc!

BLANCHE.

En votre absence... je me suis vue l'objet d'attentions, d'empressements que je croyais sans périls ; et ce soir, après avoir reçu le serment de garder tout respect... J'ai consenti...

D'ALBY.

A recevoir ici votre amant!...

BLANCHE.

Lucien!... Ah! (Courant prendre et tendant les lettres.) Lisez! lisez! (D'Alby prend, parcourt une, deux lettres, puis regarde Blanche.) N'est-ce pas, qu'il n'y a eu qu'imprudence, Lucien, et que mon aveu ne m'enlèvera rien de votre cœur? Au contraire, il vous prouve que votre Blanche repousse la moindre arrière-pensée! Sauvez-moi, je vous en prie, sauvez-moi comme auparavant. Tout à l'heure, l'anxiété m'empêchait de lever les yeux sur vous... Depuis que je vous ai tout appris, je suis redevenue tout à vous, et vos yeux, en rencontrant les miens, n'y liront que l'immense tendresse, le repentir sans la faute, la reconnaissance qui fait aimer deux fois. Il n'y a que toutes ces pures et belles choses qui vivent dans mon âme ; vous devez les trouver dans mon regard. Regardez-moi!... Mais regardez-moi donc à votre tour, et je suis sûre de mon pardon! (Après une pause.) Mais il ne me croit donc pas?

D'ALBY, désignant les lettres.

Lui avez-vous répondu?

BLANCHE.

Jamais.

D'ALBY.

Lui avez-vous dit que vous l'aimiez?

BLANCHE, avec douleur.

Ah!

D'ALBY.

Votre femme de chambre se doute de ce rendez-vous?

BLANCHE, hésitant.

Mais non.

D'ALBY.

Où est-elle en ce moment!

BLANCHE.

Mais, je ne sais.

D'ALBY.

Elle empêchera d'entrer? (Regardant la pendule à neuf heures, il sonne.)

BLANCHE, effrayée.

Que faites-vous?

D'ALBY, froidement.

J'ai sonné Georgette. Je demanderai le thé. Devant cette femme de chambre, madame, ayez soin de paraître souriante, naturelle, comme si j'ignorais tout. On vient.

SCÈNE V

LES PRÉCÉDENTS, GEORGETTE.

D'ALBY.

Georgette, le thé!

GEORGETTE regarde madame d'Alby, s'incline, et en sortant, souriant, à part :

Madame est bien sérieuse.

SCÈNE VI

D'ALBY, BLANCHE.

(D'Alby va à la table, écrit quelques lignes. prend un feuillet de papier et une plume, les présente à Blanche, et, lui désignant ce qu'il vient d'écrire :) Madame, copiez mot à mot, et signez ! (Blanche, surprise, obéit. D'Alby la regarde écrire : lorsqu'elle a terminé, Blanche tend le feuillet, d'Alby le saupoudre, plie, et le met sous l'enveloppe d'une lettre qu'il a tirée de sa poche.)

BLANCHE, craintive.

Mon ami, quel est votre dessein?

D'ALBY, glacial.

Quand Georgette reviendra, je lui donnerai l'ordre d'introduire M. Gaston de Fresnes.

BLANCHE, effrayée.

Vous ne ferez pas cela, Lucien!

D'ALBY.

Je le ferai. Je désire de nouveau, essentiellement, quand je donnerai cette instruction à Georgette, que vous restiez calme et souriante.

BLANCHE, suppliant.

Lucien!

D'ALBY.

Voici le thé. (Il s'assied d'un air enjoué à côté de Blanche, pendant que Georgette entre avec le plateau garni.)

SCÈNE VII

LES PRÉCÉDENTS, GEORGETTE.

D'ALBY, à Blanche.

Les d'Harblay vous font mille compliments. Ils ont une charmante petite fille. (Georgette pose le plateau et va ressortir.) Georgette, lorsque se présentera M. Gaston de Fresnes, qu'attendait madame...

GEORGETTE, stupéfaite.

Hein!... (Elle regarde madame d'Alby.)

D'ALBY, riant et désignant Georgette à Blanche.

Voyez sa stupéfaction, Blanche, et riez avec moi...

BLANCHE, riant avec effort.

En effet, mon ami...

D'ALBY.

Vous introduirez M. de Fresnes sans l'avertir que j'y suis, pour lui laisser la surprise... à ce cher ami! (Pendant que Georgette va vers la porte, d'Alby, à dessein, pour être entendu.) Voilà Georgette bien intriguée.

GEORGETTE, à part, sortant.

Si j'y comprends un mot!...

SCÈNE VIII

D'ALBY, BLANCHE.

(Georgette sortie, d'Alby se lève, reprend son attitude sérieuse.)

D'ALBY.

Rendez-moi le bracelet. (Blanche le donne. D'Alby le replace dans l'étui, qu'il met en poche; puis, regardant la pendule :) Neuf heures vont sonner.

BLANCHE, effrayée.

Vous voulez un scandale, un malheur?

D'ALBY.

Je veux une explication. (L'heure sonne.)

BLANCHE, tressaillant.

Lucien, épargnez-moi! On va venir!

D'ALBY, écoutant.

On vient.

BLANCHE.

Et vous allez me livrer à la honte?...

D'ALBY.

Ce cabinet, qu'abritent ces rideaux, vous permettra, madame, sans être vue, de voir, d'entendre et de juger. —Vieux, mais toujours bon moyen! (Madame d'Alby passe derrière la portière.)

SCÈNE IX

D'ALBY, GASTON DE FRESNES.

DE FRESNES, entrant vivement.

Madame... Monsieur d'Alby!...

D'ALBY, le saluant.

Monsieur Gaston de Fresnes... (De Fresnes s'arrête immobile.)

D'ALBY.

J'arrive inopinément de voyage, il y a une demi-heure. Ma première rencontre a été Georgette, la femme de chambre. Mon soudain retour l'a saisie... au point que j'ai tout pressenti... Je me suis présenté, feignant l'ignorance, et, après quelques instants de causerie avec madame d'Alby, je l'ai envoyée se reposer. Elle m'a quitté tranquille, comptant sur l'entente de Georgette, qui, reconquise à ma cause, vous a introduit. — Voilà comment il se fait, monsieur de Fresnes, que je viens vous demander moi-même... où j'en suis?

DE FRESNES, embarrassé.

Monsieur... madame d'Alby est innocente... d'une visite téméraire qu'elle ignorait.

D'ALBY.

Bien, monsieur. Vous prenez tout sur vous. Je serais moins intéressé dans le débat que je vous ferais compliment.

DE FRESNES.

Je vous jure que madame d'Alby ignorait cette démarche folle d'une passion irrésistible! Et toutefois ma présence ici, monsieur, vous donne le droit du soupçon, et je vous dois toute réparation.

D'ALBY, tirant sa montre, qu'il dépose sur la table.

S'il en est ainsi, je vous demande vingt minutes de causerie, tout en prenant une tasse de thé. (De Fresnes surpris le regarde. D'Alby lui désigne une chaise, prend la théière et verse dans les deux tasses, présentant le sucrier.) Du sucre, monsieur de Fresnes. (De Fresnes prend du sucre, le met dans sa tasse, remue machinalement, regardant alternativement son thé et d'Alby.) Ne craignez rien, monsieur de Fresnes. Les deux tasses viennent d'une même théière... et je bois le premier. (Il boit.)

DE FRESNES.

Monsieur...

D'ALBY.

Ç'a s'est vu; mais ces gros moyens entraînent un fracas que je veux éviter. Établissons l'inventaire et précipitons la solution. (De Fresnes le regarde.) En mariage, comme dans tout le reste, l'amour-propre a toujours été ma tendance dominante, si bien que mon actuel échec me froisse plus qu'il ne me peine; autrement dit, le ridicule m'est plus antipathique que la plus rude déception. Heureusement ce ridicule n'existe que par la publicité des revers. Voilà pourquoi il ne peut surgir entre nous... ni duel, ni tribunaux, ni thé malsain. Je veux, comme on dit, étouffer l'affaire... Me comprenez-vous?

DE FRESNES.

Je vous comprends, monsieur, et votre passé de courage vous exempte d'autre preuve. Seulement, jusqu'à l'instant où vous me rendrez ma liberté, je ne cesserai de vous répéter...

D'ALBY.

Que madame d'Alby n'est pas complice de votre tendresse. Voilà le point sur lequel mon second défaut,... la jalousie, ne saurait tomber d'accord.

DE FRESNES.

Cependant...

D'ALBY.

Je vous concède que mon malheur peut ne pas être absolu, et je sais que quelques-uns graduent leur humeur sur le plus ou le moins de dommage. Chez moi rien de pareil. Tout ou rien... est ma devise. En ménage, le beau fixe ou zéro...

DE FRESNES, à part.

Où veut-il en venir, et comment me tirer de là?

D'ALBY.

Et cependant, tout mari que je suis, je comprends qu'on puisse aimer d'amour la femme d'autrui... parce que l'amour, dans certaines natures, dompte la volonté, et bon gré, mal gré, vous maîtrise le cœur...

DE FRESNES.

Oui, monsieur. (A part.) J'ai ma porte de sortie : la passion!... la passion!

D'ALBY.

Au commencement, on lutte, on se sonne le tocsin de l'honneur, du devoir, du scandale public,... comme pour se faire peur à soi-même du précipice... On recule même...

DE FRESNES.

Oui, on recule longtemps...

D'ALBY.

Mais le feu qui vous possède est devenu votre être, et défie tout avec ivresse.

DE FRESNES.

Oui, cela est ainsi...

D'ALBY.

On ne voit qu'Elle, Elle, votre vertige du jour, votre fièvre de la nuit, votre idole, votre tout... Tout cela bouillonne...

DE FRESNES.

Dans le cœur, dans la tête...

D'ALBY.

Déborde en prose et en vers...

DE FRESNES.

Et vous bouleverse de telle façon...

D'ALBY.

Qu'on arrive à s'apercevoir qu'on n'a d'abord reculé... que pour mieux prendre son élan... Hop!... Et le calendrier conjugal compte un martyr de plus.

DE FRESNES.

Ah! monsieur, je n'accepte que les paroles qui peuvent me frapper. Vous l'avez dit vous-même, certains courants entraînent...

D'ALBY.

Les plus forts nageurs. Je note l'aveu. Dans ces dimensions, l'amour devient une espèce d'excuse pour l'amant, et lui prête une grandeur qui le rend relativement plus magnétique que le mari... C'est l'opulente pomme d'amour défendue qui appelle les dents et l'appétit de madame... Elle aussi recule, cligne des yeux, secoue la tête, crie : Non! non! aux frémissements qui lui crient : En avant! Elle recule, recule aussi, et puis, tout à coup, elle fait... comme l'autre... volte-face et le plongeon.

DE FRESNES.

Monsieur, de grâce, ne tirez que sur moi!

D'ALBY, secouant la tête.

Inutile, monsieur de Fresnes. La jalousie, une fois en arrêt, est un

ogre dont le flair est d'une perspicacité!... Vous aurez beau me délivrer de votre présence, il en subsistera toujours quelque chose dans l'air... tant que ma femme me restera.

DE FRESNES.

Que voulez-vous dire?

D'ALBY.

Sa vue me rappellera la vôtre. Je croirai que vous la préoccupez; ses sourires me sembleront du fard, ses douces paroles du par cœur, ses caresses du sucre à l'opium pour m'assoupir... J'aurai une vie d'enfer. Je n'en veux pas!... Vous avez fait le mal, réparez-le.

DE FRESNES.

Comment le puis-je?

D'ALBY.

En l'empirant... Enlevez ma femme!...

DE FRESNES.

Monsieur!...

D'ALBY.

Voici mon plan. Madame d'Alby vous assigne un second rendez-vous, à l'étranger. J'ai vingt prétextes pour pallier le voyage. Deux ans s'écoulent, j'annonce la mort de madame par les lettres d'usage... Je prends six mois de deuil fictif. Et vous deux, oubliant, oubliés, dans un riant coin de pays quelconque, vous vous enivrez à la coupe enchantée!... Monsieur de Fresnes, voilà mon ultimatum de réparation.

DE FRESNES.

Comment, monsieur, vous parleriez sérieusement?

D'ALBY.

Très-sérieusement.

DE FRESNES.

C'est impossible.

D'ALBY.

Pourquoi?

DE FRESNES.

Parce qu'une pareille tentative serait une insulte pour madame d'Alby, qui est innocente...

D'ALBY.

Et si elle ne l'était pas?... Si madame d'Alby vous aimait? (Lui montrant des lettres.)

DE FRESNES.

Mes lettres!

D'ALBY.

Si l'accueil fait à la première de vos lettres avait été le passe-port des autres? Si, en me les remettant, on m'avait fait l'aveu d'un de ces

amours dont nous parlions,... plus puissant que la raison, le devoir?...

DE FRESNES, à part.

Quel guêpier !

D'ALBY.

Si on m'avait dit que de nous deux, ce soir, ce n'est pas moi que l'on attendait avec fièvre!... Persistez-vous à me trouver jaloux sans motif? Tout ou rien ! On vous aime, monsieur. Enlevez, enlevez, on s'y prêtera.

DE FRESNES.

De grâce, monsieur, finissons cette étrange plaisanterie !

D'ALBY.

Il vous faut des faits?.. (Il sonne.)

SCÈNE X

LES PRÉCÉDENTS, GEORGETTE.

D'ALBY.

Georgette, allez avertir madame qu'on est prêt.

GEORGETTE.

Prêt?

DE FRESNES, convaincu.

Monsieur, je vous en prie, un instant. (A Georgette.) Mademoiselle, veuillez nous laisser. (Georgette regarde d'Alby.)

D'ALBY, à de Fresnes.

Êtes-vous convaincu?

DE FRESNES.

Vous m'y forcez, monsieur... (A Georgette.) Mademoiselle, laissez-nous !

D'ALBY, à Georgette.

Laissez-nous !

GEORGETTE, sortant.

Je n'y comprends toujours rien ! Est-ce agaçant?

SCÈNE XI

D'ALBY, DE FRESNES.

(D'Alby, silencieux, attend.)

DE FRESNES.

Mais enfin, monsieur, veuillez vous mettre à ma place.

D'ALBY.

A votre place,... j'enlèverais. L'enlèvement est à vos lettres ce que la pratique est à la théorie. (Lisant au hasard.) « Pour quelques heures d'entretien j'accepterais une éternité de souffrances. » Tout le reste est à l'avenant. Vous aimez, on vous aime; je vous tiens l'échelle pour monter, enlever, redescendre et fuir à deux, à la seule et facile condition de faire tout cela sans bruit, et vous hésitez!...

DE FRESNES.

Monsieur, cette situation est intolérable!

D'ALBY.

Parce qu'elle vous somme de faire en grand ce que vous ne désiriez faire qu'en miniature, n'est-ce pas?

DE FRESNES.

Monsieur!

D'ALBY.

En miniature... c'est-à-dire le petit adultère badin, à petit feu, sans fumée, en sourdine, à la mode d'aujourd'hui; préparé par l'œillade, la romance, les soupirs; poursuivi par la lettre tendre, respectueuse, mais éperdue;... feu d'artifice à bout portant, où miroitent savamment les vertueuses facettes : Dieu, le cœur, l'idéal, le bonheur, l'éternité! Si le miroir pipe l'alouette, on s'organise prudemment pour tout conduire avec discrétion dans la maison même du propriétaire, qui de la sorte, en son absence, fournit principal et accessoires, table, femme et le reste. Le tout, aux bonnes heures, et sans préjudice des occupations sérieuses. C'est la passion filée de la sorte qui fait qu'on goûte, comme disait l'autre : « De l'amour sans scandale et du plaisir sans peur. » Et l'autre, c'était... je crois... Qui donc, monsieur de Fresnes?

DE FRESNES, au comble de l'embarras.

Monsieur, mon amour est immense, mais insensé, je le reconnais;... mais la folie peut avoir des retours de raison. J'ai eu l'honneur de vous offrir la réparation d'usage... Je ne saurais accepter celle que vous me proposez!

D'ALBY.

Parce que?

DE FRESNES.

Parce que... en tout cela, monsieur, vous n'envisagez que vos intérêts,... ce qui m'autorise peut-être à sauvegarder les miens. — On n'en arrive à de pareilles extrémités... qu'au théâtre et dans le roman. — Un enlèvement est chose tragique ou ridicule... les deux sont à éviter... Si vous et madame n'y voyez pas d'inconvénient... moi j'en constate de fort graves!... Je ne m'appartiens pas,... je me

dois à ma carrière... et à l'honneur de ma famille... Les quelques billets que j'ai pu écrire à madame d'Alby...

D'ALBY, souriant.

Vous trouvent insolvable ?

DE FRESNES.

Soit, monsieur,... du moment que l'étrange parti que vous me conseillez brise trois avenirs : le vôtre, celui de madame d'Alby... et... le mien.

D'ALBY.

Le mien !... Voilà le mot que je voulais vous extraire ! (Changeant de ton.) Monsieur de Fresnes, mille pardons si j'ai désiré vous être agréable en grand. Je n'avais pas réfléchi que, dans ces proportions-là, ce serait, en effet, vous demander au delà de vos forces.

DE FRESNES.

Monsieur !...

D'ALBY.

Un enlèvement entraîne à des frais d'onéreux dévouement. Vous n'êtes pas en fonds ; vous ne vouliez pas me l'avouer. De là votre embarras. Restons-en là. Pauvreté n'est pas vice. (Allant soulever le rideau du cabinet où se trouve Blanche.) Madame, vous aviez raison. J'ai perdu mon pari.

SCÈNE XII

LES PRÉCÉDENTS, BLANCHE, puis GEORGETTE.

DE FRESNES, sans comprendre.

J'ai perdu mon pari ?... Mais j'ai donc été le jouet d'une comédie !...

D'ALBY, à de Fresnes.

Voici la clef de ce petit nocturne. Comme dans tous les ménages accomplis, il y a dans le nôtre quelques variétés de goût et de jugement. Chose bizarre ! c'est moi, l'aîné des deux, qui représente le côté romanesque optimiste. Le bonheur m'a rendu, d'un bon enfant, et d'une telle ineptie, quand il faut juger en mal, que madame s'en irrite et doute volontiers de tous ceux dont je suis sûr. C'est ainsi qu'à votre sujet, monsieur de Fresnes, je vous avais cité comme un modèle de caractère élevé, de nature d'élite. Madame d'Alby contredisait tout cela... Je m'obstinais dans le oui, elle s'entêtait dans le non.

DE FRESNES.

Bref, monsieur ?

D'ALBY.

Bref, ce jeu de bougie, allumée par l'un, soufflée par l'autre, nous

crispa si bien réciproquement, que madame me proposa, pour votre éteignoir définitif, une gageure de quatre mille francs, prix d'un bracelet convoité. J'acceptai. Je fis un voyage, et ce matin je reçus cette lettre. (Déployant la lettre dictée à Blanche, et lisant :) « Mon cher ami... soyez, ce soir, à neuf heures, dans ma chambre. (Désignant la pendule.) J'y étais. (Lisant.) Avec mon bracelet. Je vous l'échangerai contre six lettres de M. de Fresnes, signées de sa main et de sa personne... Et désormais plus de carillon en faveur de ce monsieur. »

DE FRESNES, furieux.

Elle a écrit cela?

D'ALBY, lui montrant l'adresse.

Daté de Paris et de Melun. Au reçu, j'ai couru chez l'orféfre. (Donnant le bracelet à madame d'Alby.) Voici votre bracelet, (désignant de Fresnes) et si amplement conquis, que je compléterai la parure. (A de Fresnes.) Ce billet, monsieur, vous explique ma calme réception. Votre vue me fixait sur votre valeur relative ; mais j'ai désiré de l'absolu.... et, pour faire une petite étude, d'après nature, de mon crû, de la passion moderne, je vous ai proposé l'enlèvement (lui rendant les lettres) de votre six fois adorée ! (A madame d'Alby.) Votre insuccès, madame, m'a tiré de l'embarras où m'eût jeté un bon accueil.

DE FRESNES, sur les épines.

Monsieur, les vingt minutes doivent être passées?

D'ALBY, regardant la montre.

Moins deux pour la moralité. (A Blanche.) Laquelle serait convenable?...

BLANCHE.

Celle des bâtons flottants, mon ami...

De loin c'est quelque chose
Et de près.....

Ah!!

D'ALBY.

Monsieur de Fresnes, il est neuf heures et demie, et la situation me semble épuisée. (Sonnant. A Georgette qui paraît.) Georgette, éclairez !...

DE FRESNES, sortant.

Enfin!

GEORGETTE, à part, avec grande surprise.

C'était une comédie! (Elle sort.)

SCÈNE XIII

D'ALBY, BLANCHE.

(Une pause d'attente. Madame d'Alby, sous le coup de la plus vive émotion, regarde son mari. D'Alby, après un temps, se tourne en silence vers Blanche, lui tend les bras en souriant.)

BLANCHE, s'y élançant.

Ah Lucien!... Vous êtes le meilleur, le plus généreux...

D'ALBY.

Et le plus adroit des maris ; car maintenant vous ne l'aimez plus. Je vous l'ai tué... sans retour!

BLANCHE.

Oh oui!

D'ALBY, tout en la tenant embrassée.

Blanche, pardon de ce que vous avez dû souffrir de cette comédie! C'était notre sauve-qui-peut! J'ai même dû, vous le comprenez, comme contre-soupçon, y mêler Georgette, dont la surprise nous garantit la crédulité. Pourtant, à l'avenir, plus de ces alertes! C'est atroce, d'être obligé à ces impromptus-là! L'envers de mon fier sourire était une humble grimace... Méchante enfant aimée, n'est-ce pas que tu ne le feras plus?

BLANCHE.

Je t'aime!... je t'aime!...

D'ALBY.

Et je le crois. (Souriant.) Seulement, je crois aussi qu'il est utile, pour rester « une exception, » de ne jamais oublier que le mot d'ordre du mariage est celui de l'état de siége :

« Qui vive? et prenez garde à vous!! »

CHARLES GARAND.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

ET LES PARTIS

Peut-être serait-il temps d'aborder, de poser tout au moins la vraie question des élections dernières, celle que chacun de nous porte en soi comme un poids incommode, et qu'on s'efforce d'oublier pour n'entendre que le bruit des questions secondaires. Devant les résultats électoraux du 24 mai et du 7 juin, il n'est personne qui ne se soit demandé : « Où nous mène-t-on ? Quel avenir le suffrage universel réserve-t-il au parti conservateur, si tant est qu'il lui réserve un avenir? Quelles transformations impose-t-il aux anciens partis? Quels devoirs nouveaux au gouvernement et aux classes éclairées ? »

C'est à ces points d'interrogation que nous voudrions essayer de trouver une réponse. Quelle que soit la gravité des incidents survenus et des résolutions prises depuis, ne perdons jamais de vue que c'est au scrutin populaire, et non au scrutin parlementaire, qu'appartiennent et que seront tôt ou tard demandés la solution suprême et le dernier mot.

I

Chaque fois que le suffrage universel est appelé à se prononcer en masse, fût-ce même sur la composition d'un corps aussi constitutionnellement insignifiant que le Corps législatif a dû l'être jusqu'ici, on sent passer sur l'esprit public comme un frisson de gêne et d'effroi. Pourquoi cela? N'est-ce donc pas le pays lui-même qui va entrer en scène et prendre la parole? Et que craindre du pays prononçant sur les affaires du pays? Rien, sans doute; mais enfin le préjugé reste plus fort que le raisonnement. Société, gouvernement

et partis, personne n'aime à se voir sous la main d'un juge anonyme, tout-puissant, irresponsable et transitoire. On veut bien croire et on ne cesse de répéter que ce juge c'est le pays ; mais au fond chacun se dit que de son vrai nom il s'appelle l'inconnu.

Qu'est-ce que l'élection, si ce n'est un choix à faire entre les hommes et entre les idées? Or comment le suffrage universel connaîtrait-il les uns, et où a-t-il étudié les autres? Mystère et hasard! Un scrutin général tous les six ans, répètent en chœur les pessimistes et les alarmés, c'est le gouvernement joué tous les six ans à pile ou face.

Nous n'avons ici à prendre fait et cause ni en théorie ni en pratique pour le suffrage universel. Du moment qu'il est proclamé comme le principe unique de nos institutions, il n'a nulle crainte d'être attaqué et nul besoin d'être défendu. Il est, il vit, il se développe comme une loi nécessaire de la nature et de la logique. Les ruines qu'il accumule, les abîmes qu'il creuse, les horizons qu'il dévoile, les plaintes qu'il suscite, les aspirations qu'il éveille, tout cela n'a ni le don de l'instruire ni l'air de le regarder. On pouvait ne pas lui livrer la France au lendemain du 24 février, mais depuis ce jour elle est à lui, irrévocablement à lui, et, sans s'arrêter à de tardifs raisonnements, il en a fait et il en fera absolument ce qu'il voudra.

Mais si le temps est passé de disserter pour ou contre l'idée du droit de suffrage attribué à tout citoyen, le moment semble venu de relever une à une les diverses manifestations de ce droit dans les événements contemporains. S'il peut se passer de philosophe, le suffrage universel, qui vient d'atteindre sa majorité virile de 21 ans, gagnerait à rencontrer quelque part son historien. Comme le héros de la tragédie classique, il a droit de dire :

Seigneur, voyez ma vie et jugez qui je suis.

Eh bien, il nous a semblé que cette vie n'est pas absolument dépourvue de raisonnement, et qu'on doit reconnaître une certaine direction correcte et ferme dans cette force de l'esprit public qu'on se plaît à croire aveugle et déchaînée contre elle-même comme un ouragan.

Rappelons simplement quelques dates.

Le 20 avril 1848, plus de huit millions d'électeurs s'ébranlent à l'appel de quelques hommes investis par la révolution d'une dictature temporaire, quittent leurs communes et viennent porter au chef-lieu de canton un vote de salut public. Sortir du provisoire et fonder sur des bases nouvelles un ordre politique tout nouveau, tel était le désir de la nation, tel était le plan proposé par le pouvoir du moment. Depuis le Consulat, la République n'avait été pour le plus

grand nombre de ses adhérents qu'un rêve généreux, pour le petit nombre qu'une revanche sanglante, pour la masse des citoyens un épouvantail ; il s'agissait de tirer de là un gouvernement. Le suffrage universel fit ce qu'il put et ce qu'il devait. Il nomma ou plutôt se laissa désigner une Constituante de neuf cents membres, presque tous républicains de la veille, honnêtes modérés, honnêtes fanatiques, convaincus qu'ils allaient noyer les divisions du passé dans le sincère et définitif gouvernement de tous par tous. L'homme de ces élections et de cette utopie fut Lamartine; mais, chose digne de remarque, et qui prouve l'empire inespéré du sens politique sur les assemblées nombreuses, Lamartine ayant faibli sinon failli dès les premiers jours, se vit aussitôt abandonné, et l'homme de l'Assemblée constituante, celui avec lequel elle a déjà fait son entrée dans l'histoire, fut le général Cavaignac.

Huit mois après, l'œuvre des neuf cents était terminée, la constitution républicaine était proclamée. Au suffrage universel qui avait déjà créé le pouvoir législatif, elle demandait de créer aussi le pouvoir exécutif. Étrange problème, grave embarras pour un peuple habitué à recevoir ses chefs de la main même du temps, par l'hérédité. Deux sentiments entrèrent en lutte, représentés par deux candidats : la reconnaissance, qui s'appelait Cavaignac, et la tradition, qui s'appelait Napoléon. Ce fut la tradition qui l'emporta. On voulait un pouvoir fort, on ne crut pouvoir mieux faire que de choisir l'héritier du nom et des prétentions du héros du 18 brumaire. Si le général Cavaignac, au lieu d'être ce qu'on nomme vulgairement un honnête homme, eût été de la race de ces sauveurs providentiels qui ne dédaignent pas de venir en aide à la Providence, il eût laissé ses amis poser au peuple par *oui* ou par *non* la question de sa dictature dans les jours qui suivirent sa victoire de juin. Pas un des cinq millions de suffrages qui devaient couronner son rival ne lui aurait manqué ; pas un ne pouvait être à ce moment détourné en faveur de nul autre. Après sa défaite du 10 décembre, ayant encore pour lui l'Assemblée, l'administration, l'armée et quinze cent mille électeurs, il préféra ne regarder que son devoir et démentir ainsi la triste parole arrachée un jour à son inexpérience de la tribune, que pour la République il était prêt à sacrifier même son honneur.

Ce vote du 10 décembre 1848 mérite d'être mis à part dans l'histoire, parce qu'il fut un vote libre et même spontané. Le nom du candidat populaire fit tout seul son chemin triomphal jusqu'à l'urne, entraînant les partis bien plutôt que poussé par eux. Chose étrange, que l'empire ait commencé par la plus éclatante victoire qui ait jamais été remportée par une candidature d'opposition sur la candidature officielle ! Le 10 décembre, comme le 20 avril précédent, avec

une cruelle leçon de plus et quelques illusions de moins, le suffrage universel n'avait voulu qu'une seule et même chose : un gouvernement.

Ce fut seulement, on s'en souvient, le 13 mai 1849, que la Constituante comprit enfin qu'elle se survivait sans gloire depuis le scrutin pour la présidence. Comme il arrive de tous les pouvoirs qui ne savent pas céder à temps, sa retraite fut une déroute. Sa majorité de républicains modérés resta presque tout entière sur le champ de bataille. En face d'un président qui conspirait l'empire, l'Assemblée législative sortit des comices, séparée en deux camps irréconciliables : la Montagne, dont le nom seul suffisait pour réveiller partout l'horreur de la république, et la réaction, parti négatif dont les chefs étaient à la fois trop justement défiants pour soutenir efficacement le pouvoir de l'élu du 10 décembre et trop divisés de provenances et d'espérances politiques pour être en mesure de rien mettre à sa place.

« La république est encore le gouvernement qui nous divise le moins, » s'écriait M. Thiers. Au moins aurait-il fallu garder la république !

Si les élections du 20 avril et du 10 décembre 1848 avaient ressemblé à des élections d'enthousiasme, il est permis de dire que celles du 13 mai 1849 furent des élections de colère. Colère du pays, qui depuis plusieurs mois demandait en vain à ses représentants de déposer leur mandat ; colère de l'Assemblée, qui répondait par un décret d'accusation contre le président et ses ministres ; colère de la rue, où la nouvelle de l'échec partiel de nos troupes sous les murs de Rome éclatait huit jours avant le scrutin. Évidemment c'était la guerre sociale qui se préparait, après ou avant la lutte pacifique des bulletins au fond des urnes. Le comité de la rue de Poitiers imagina de faire appel « au grand parti de l'ordre, » et la bataille, violente, acharnée, fatale, fut gagnée avec ce mot. Dans cette levée en masse du suffrage universel contre le socialisme démagogique, chaque opinion s'était enrôlée avec son drapeau, ses chefs, ses rancunes, ses prétentions : c'était comme autant de petites armées de la guerre civile dans la grande armée de la pacification sociale. Mais au fond, que voulait, que demandait le pays, qui restait parfaitement étranger aux illusions des partis? Il ne voulait, il ne demandait rien autre chose que le complément obligé de tout gouvernement régulier et libre, je veux dire une Assemblée législative en bon et naturel accord avec le pouvoir exécutif.

Passons rapidement sur les plébiscites qui suivirent la destruction de la république et précédèrent le rétablissement de l'empire. C'est la faute du genre et du gouvernement, bien plus que du pays lui-

même, si tant d'objections se sont élevées contre leur validité. Pas n'était besoin du régime militaire et des commissions administratives déportant en masse sur Cayenne et Lambessa, pour assurer au coup d'État l'absolution qu'il avait raison de rechercher. La force des choses y travaillait plus irrésistiblement encore que la force des baïonnettes. Tout peuple à qui l'on demandera plus ou moins naïvement : Voulez-vous être gouverné? répondra *oui* par la presque unanimité de ses voix. — Et par qui? — Mais par le gouvernement qui pose la question ! Cela ne se discute même pas, et d'ordinaire même il n'est pas prudent de le discuter.

Une fois livré par les plébiscites, le suffrage universel a continué à se livrer par les scrutins pour le Corps législatif. Y avait-il au début de l'empire autre chose à faire que les volontés de l'administration, d'autres candidats à produire que ceux qu'elle recommandait au nom de l'empereur et de l'ordre public? Pendant huit à dix ans, le pays ne songea même pas à se poser cette question factieuse. De 1852 à 1857, les députés n'accueillaient que par des huées l'idée que le gouvernement de l'empereur pût jamais avoir besoin d'être contrôlé. Un seul homme osa le dire avant l'arrivée de l'opposition démocratique, et braver en face cette rage particulière aux muets qu'on veut forcer de parler. On se hâta de remplacer M. de Montalembert par un chambellan ; mais c'était trop tard, les cinq venaient d'être introduits dans la place, et désormais il fallut laisser la discussion reprendre quelques droits. Malgré les décrets libéraux du 24 novembre 1860, on se rappelle l'indignation de M. de Persigny en apprenant que les électeurs de 1863 osaient songer à M. Thiers, et que M. Thiers osait prétendre à l'honneur insigne de devenir le collègue de M. du Miral au Corps législatif. Évidemment, cela dépassait toute audace et toute prévision. La colère de M. de Persigny fit si bien qu'au lieu de cinq députés d'opposition la nouvelle Chambre en compta trente-quatre, sans parler d'une scission intermittente d'à peu près autant de membres pris dans les rangs de la majorité, et désignés par eux-mêmes sous le nom toujours à craindre de tiers parti.

C'est avec de telles forces, respectables quoique divisées, que l'opposition a tenu la campagne pendant toute la durée de la session dernière. Ce qu'elle a dû de force et de succès populaire à l'élan de chacun de ses membres, à l'éloquence et à l'habileté de ses chefs, le pays ne l'a pas oublié. Il sait surtout ce qu'il doit à l'homme d'État vraiment patriote qui n'a pas craint de rentrer dans la lutte après quarante années de service public, pour lui donner un incomparable professeur de libéralisme élémentaire. Mais c'est du pouvoir lui-même, ne nous y trompons pas, que nous est venu le secours le

plus efficace. On se serait épuisé pendant plus d'un siècle en dissertations constitutionnelles, sans arriver à produire cette illumination irrésistible qui a jailli des événements d'Italie, du Mexique, du Danemark, d'Allemagne, des travaux de Paris et des premiers résultats du traité de commerce. Seul, le pouvoir personnel pouvait ainsi donner sa vraie mesure et se faire juger par ses œuvres. S'il était permis de traduire en ordre du jour motivé les votes du 24 mai et du 7 juin, la formule serait à peu près celle-ci : « La France, reconnaissante de l'ordre maintenu depuis dix-sept ans, mais justement émue des atteintes portées coup sur coup à son honneur, à son influence, à ses intérêts, remercie le gouvernement personnel qu'elle s'est donné en 1852, et demande respectueusement à lui substituer, sans révolution, le gouvernement de la nation par la nation ! »

Oui, en dépit de tant de défaites à regretter, et de tant de victoires plus à regretter que les défaites, il faut saluer avec reconnaissance ce vote de 1869, qui restera comme la première manifestation libérale du suffrage universel. Jusqu'à présent, l'ordre à relever, les factions à combattre, le pouvoir à fonder, les révolutions à éviter, ont été les seuls mobiles assez puissants pour donner le branle à cette lourde machine de la souveraineté nationale. Cette fois la liberté s'est mise de la partie : liberté constitutionnelle sans doute, liberté conservatrice évidemment, liberté dynastique, soit! mais liberté. Revenant sur le partage des pouvoirs approuvé en 1852, on a voulu stipuler quelques droits de plus pour la Chambre et quelques prérogatives de moins pour le chef de l'État. Entre la majorité des candidats et la majorité des électeurs est intervenue une convention, expresse ou tacite, énumérant les garanties qui nous manquent et qu'il nous faut reconquérir. Réformes parlementaires, responsabilité ministérielle, tel a été le mot d'ordre, exprimé ou sous-entendu, des élections qui nous ont donné les 116. Ce qui est nouveau et grave dans l'histoire du suffrage universel, c'est que pour la première fois il s'avise de parler comme parlait le suffrage des censitaires.

Ce n'est pas qu'en modifiant son programme, il ait modifié bien notablement ses procédés ni son personnel. Son rêve, nous le savons depuis l'interpellation du tiers parti, aurait été de vivre en paix avec l'empire, avec les préfets et même avec les candidatures officielles, mais à condition de renouveler tout cet ensemble despotique et fatigué par un souffle vivifiant de liberté. Sans doute la revendication n'a pu affecter partout les mêmes allures : pendant que les colléges ruraux osaient à peine entrebâiller la fenêtre, les électeurs impatientés des grandes villes s'amusaient à casser les vitres. Ce sont là des différences qui ont éclaté de tout temps, des licences qui sont

l'affaire et quelquefois la faute de la police, et qui importent peu. Que le jour pénètre naturellement ou par effraction, l'essentiel est qu'il pénètre.

Des deux côtés on s'était trompé, au premier moment, sur le vrai résultat de l'épreuve électorale. L'opposition s'est crue plus battue qu'elle ne l'était, et le gouvernement, voyant reparaître le plus grand nombre de ses fidèles, s'était dit : « C'est ma vieille majorité qui revient! » Eh bien! non : la vieille majorité, la majorité qui pendant trois sessions de suite a voté de confiance l'expédition du Mexique, qu'elle n'approuvait pas, cette majorité n'est pas revenue et ne peut plus revenir. A moins que le parti radical ne veuille encore essayer de la popularité du spectre rouge, on ne verra plus le pays aller au-devant de la servitude, et se perdre par la peur d'être perdu. De quelque façon qu'elle se dénoue, il est certain que la crise où nous sommes laissera après elle deux résultats considérables, et déjà tout acquis. On ne fera pas que, pour la première fois, le suffrage universel ne vienne de se montrer préoccupé du progrès des libertés politiques ; on ne fera pas que l'empereur ne se soit vu contraint par une démonstration de la Chambre de renvoyer un ministre en qui il avait mis depuis six ans toute sa confiance. Laissez fructifier ces deux germes! Quand même les 116 de l'interpellation libérale reprendraient un à un leurs signatures, leurs noms même raturés crieraient encore que le gouvernement personnel a fini son temps; quand même M. Rouher reviendrait au pouvoir après un ministère d'essai, sa retraite n'en aurait pas moins dit que le gouvernement parlementaire a repris son cours. N'est-ce pas là vraiment tout ce qu'il était permis d'attendre des élections de 1869?

II

Qui ne sait, qui n'a remarqué qu'à la veille des luttes de scrutin, le suffrage universel se divise en trois groupes distincts : l'armée du pouvoir, l'armée de l'opposition, la foule des neutres. La première disciplinée et compacte, la seconde divisée, la troisième indécise. Ne disons rien du rôle habituel, partout le même et partout connu, des deux antagonistes naturels, mais demandons-nous ce qu'il en est des neutres et de leur influence sur l'élection.

On entend par neutres cette masse énorme de gens qui se disent ou se croient sans intérêt dans la politique, et qui n'y apportent guère d'autre parti pris que de s'en mêler le moins possible. Dans son voyage à travers les cercles de l'enfer, Dante, rencontrant un ramassis de

pauvres hères qui piétinent sans avancer dans une boue tiède, les cheveux piteusement collés sur les tempes par une pluie tiède, demande à son guide comment se nomment ces malheureux : « Ce sont, répond Virgile, ceux qui, dans les angoisses de leur patrie, n'ont su prendre fait et cause pour rien ni pour personne :

...Non ragionam da lor ma guarda e passa !

Nous sommes fâché de le dire, mais le poëte a tort : il ne faut ni s'abstenir de raisonner sur les neutres, ni passer avec le mépris dans les yeux ; il faut au contraire aller à eux et faire effort pour les gagner à la cause que l'on sert. Gagner les neutres, mais c'est là tout le secret des succès de suffrage universel !

Seulement, où prendre les neutres, et avec quelles paroles les aborder ?

Quand le voyageur, emporté par la locomotive, jette les yeux à droite ou à gauche du wagon, que voit-il ? Partout à peu près le même panorama ; partout des champs cultivés, des montagnes, des cours d'eau ; partout des habitations, les unes groupées en villages, les autres disséminées dans la campagne, quelques-unes dont on distingue à peine la fumée sous les arbres qui bordent l'horizon ; partout les pas et le travail de l'homme. Suivant qu'il est d'humeur poétique ou de complexion utilitaire, le voyageur peut rêver idylle ou statistique. Si le sentiment religieux n'est pas effacé en lui, il peut se demander ce qu'il adviendrait de tant d'existences obscurément vouées aux privations et aux plus dures fatigues, le jour où le clocher, qui s'élève partout comme un doigt tendu vers le ciel, serait abattu. S'il aime l'histoire, il peut s'amuser à rendre la vie du passé aux lieux qu'il traverse. Mais s'il a la mauvaise chance d'être candidat, soyez sûr qu'il ne trouvera à se dire qu'une chose : « Dans chacun de ces bourgs, dans chacune de ces fermes, et jusque dans ces chaumières perdues au fond de l'horizon, il y a... des électeurs ! »

Eh bien ! les voilà, les neutres, les indifférents, les gens que vous ne parviendrez jamais à classer dans un parti. — Votent-ils, au moins? Il le faut bien, puisque le garde, le maire et le juge de paix leur en font une sorte d'obligation. Mais savent-ils pour qui ? Savent-ils pour quoi? C'est trop leur demander : ils obéissent le plus souvent aux ordres de l'autorité, quelquefois aux suggestions des agents électoraux, jamais aux inspirations éclairées d'une conscience qui ne dépend que d'elle-même. Et comment en serait-il autrement ? Où auraient-ils puisé les premières notions de la politique ou de l'histoire, les plus simples habitudes d'indépendance et de *self government?* Toute cette population végète sans livres, sans journaux, sans

contact aucun avec les affaires ni avec les idées. Elle ne sait pas lire, ou plutôt elle n'a pas le temps de lire, et les intérêts de son hameau se règlent à la préfecture.

Dès lors, quel lien, quel rapport, quel langage commun pourraient exister entre elle et vous? Dans ces profondeurs obscures, les partis jettent la sonde et surtout le filet, mais ne descendent pas. Les partis sont de brillantes et utiles lignes de démarcations entre gens de la même éducation, ou à peu près. On dirait des haies vives qui suffisent en effet pour marquer les divisions du sol superficiel, mais dont les racines ne pénètrent pas très-avant dans le sol. Parlez aux campagnards de la monarchie traditionnelle, de sa glorieuse et prospère sécurité, ils comprendront que vous regrettez l'ancien régime, si dur au pauvre peuple, et ses plus fabuleux abus. Parlez-leur de la république, ils comprendront les 45 centimes et peut-être le partage. Parlez-leur du gouvernement par les assemblées et de la responsabilité ministérielle, ils ne comprendront absolument plus rien.

Sans doute, dans ces intelligences confuses, dans ce chaos sans *fiat lux*, existent en germes quelques idées premières dont a vécu de tout temps la société politique. La notion de pouvoir, par exemple, grâce aux enseignements de la religion et à la pratique de la vie de famille, se dégage chez le paysan avec une extrême netteté. Il ne faudrait pas croire non plus qu'il ignore absolument la Révolution et les premiers articles du *Credo* de 89. Il aime l'ordre d'un amour brutal, cela est vrai, mais il aime aussi un certain idéal de justice et de logique dont les gouvernements et les partis qui ont à compter avec lui feront sagement de ne pas dévier. Pour sauver l'ordre il ne connaît que les Napoléons, c'est démontré; mais pour sauver ou venger l'égalité, il reculerait jusqu'à Marat.

Le public des campagnes est donc, au point de vue électoral, un public à former, à instruire, et aussi à ménager. Rien de plus facile, mais rien de plus dangereux que de le tromper. Libre à l'administration de lui imposer des représentants ridicules, en prenant Dieu à témoin que c'est lui qui les a voulus; mais le jour où il sera las d'être joué, qu'elle n'espère pas arrêter à temps le mouvement en sens contraire. Le titre de candidat hostile au gouvernement supplantera celui de candidat officiel, et l'on désobéira par bravade comme on avait obéi par crainte. Libre aux démagogues de faire miroiter sous les yeux du peuple agricole la menteuse perspective d'une société sans armée et sans impôts; mais le jour où il reconnaîtra qu'on s'est moqué de lui, quel candidat libéral, même modéré, osera s'offrir à ses suffrages?

Au gouvernement, ou plutôt à la loi, reviendraient la charge et l'honneur de faire l'éducation du suffrage universel. Avant d'avoir à

décider sur les plus grands intérêts du pays, au moins faudrait-il avoir touché du bout des doigts aux plus simples et aux plus usuels intérêts de son village. Avant de voter pour une Chambre des députés qui, si les réformes actuelles aboutissent, va tenir en main les destinées du pays, au moins faudrait-il avoir voté pour un conseil municipal qui gérerait par lui-même les affaires de sa commune. Tocqueville écrivait, à son retour des États-Unis, que la commune devrait être pour nous, comme elle l'a été pour les Américains, l'école primaire de la liberté. L'électeur rural d'aujourd'hui me fait l'effet d'un écolier qui n'a pas passé par l'école primaire, et dont on attend un devoir de rhétorique.

Ainsi, rien à faire, ou tout au moins rien à faire d'honnête et de sérieux avec les neutres, s'ils n'ont, au préalable, cessé d'être neutres dans les élections municipales. J'ose dire que dix ans seulement de décentralisation pratique vaudraient mieux pour l'avenir de la liberté que le vote par *oui* ou par *non* d'une nouvelle constitution. Qu'on accorde aux communes le droit de disposer à leurs risques et périls de leurs humbles revenus ; s'il leur faut quelques années encore de tutelle avant d'arriver à leur pleine émancipation, que cette tutelle soit exercée, non plus par le minstre ou par le préfet, mais par une délégation permanente du conseil général nommée, comme en Belgique, pour suivre l'exécution des délibérations du conseil ; que les maires soient élus par les conseils municipaux, et qu'ils ne puissent, comme en 1848, être révoqués qu'après avis conforme du conseil d'État, et dans de certains cas, formellement énumérés, où ils refuseraient la part de service qu'ils doivent, comme délégués du pouvoir central dans la commune ; que les fonds de subvention qui sont aujourd'hui à la disposition du ministre, et qu'on devrait appeler franchement le budget de la corruption électorale, soient supprimés ou distribués par le conseil général ; qu'enfin toutes mesures soient prises pour faire cesser cette irritante contradiction entre notre vieux système administratif qui veut dire despotisme, et le suffrage universel qui veut dire liberté ; que tout cela soit fait avec hardiesse, avec la résolution d'être honnête et courageux jusqu'au bout, et la France aura bientôt un public politique, une armée de volontaires pour toutes les fonctions électives, bien plus digne de faire envie à l'Europe que la file docile et chamarrée de nos fonctionnaires de tous rangs, qui masquent la nation pour ne laisser voir que le gouvernement.

III

Outre le défaut, inhérent peut-être à sa nature, de demander un acte de souveraineté à qui ne peut donner le plus souvent qu'un acte de subordination, le suffrage universel est accusé de prendre, quand il est livré à lui-même, ses élus à gauche, et même à l'extrême gauche, plutôt que dans les autres nuances de l'opposition libérale. Cela est vrai et cela risque de devenir de plus en plus vrai, si rien ne change dans les conditions du vote, tant de la part des partis que du gouvernement.

Il y a deux raisons, essentielles toutes deux, pour que le suffrage universel donne presque partout la victoire à l'opinion qu'on laisse seule s'intituler l'opinion démocratique. La première est de tous les temps, la seconde est de notre temps.

Dire que dans toute société, et surtout dans toute société fondée sur l'égalité des droits, il existe un fond agité et redoutable de rêves, de griefs, d'aspirations, de souffrances d'où monte par intervalle le cri de la misère, l'appel aux vengeances et aux révolutions, c'est assurément ne vouloir rien apprendre à personne. N'est-il pas tout aussi connu qu'il y a eu de tout temps des hommes attirés vers ce gouffre, les uns par un touchant amour des malheureux, les autres par un vil calcul d'ambition personnelle, et que ces hommes forment un parti, et que ce parti s'appelle le parti démocratique? Eh bien, si quelque chose m'étonne, ce n'est pas la grande influence de ce parti sur le scrutin, c'est que cette influence ne soit pas partout seule dominante. Chaque fois qu'il m'est arrivé cet hiver de pénétrer dans une de ces grandes réunions populaires, où le socialisme a tenu ses assises, j'en suis sorti sans pouvoir m'expliquer comment les démagogues laissent subsister une heure de plus un gouvernement, un ordre social autre que celui dont ils ne cessent d'obséder l'imagination des masses. Parti de la misère! a-t-on dit pour l'injurier : Soit ; mais comprend-on quelle force terrible est dans ce mot? Du moment que c'est le nombre qui fait la loi, il n'y a pas à se méprendre sur les conséquences : le nombre n'appartient ni aux intelligents, ni aux instruits, ni aux heureux, ni aux riches, ni aux libéraux.

Quelle digue opposer à ce torrent, quel remède à ce mal, vieux comme la vieille humanité? Nous en savons heureusement plus d'un.

Il y a d'abord l'Évangile, qui a fini par marquer de sa divine empreinte même les âmes qui se vantent de ne pas lui appartenir; il y a la charité, qui fait chaque jour ce miracle de montrer les grands devenus les serviteurs des petits; il y a la science, qui établit entre toutes les classes une irrésistible solidarité de devoirs et de bien-être; il y a la loi, qui tend de plus en plus à satisfaire les réclamations légitimes, à effacer les traces des anciens conflits, à susciter de toutes parts les progrès réalisables.

Il y aurait bien encore, il y aurait surtout pour refréner la démocratie, le courage et l'honnêteté des hommes qu'elle écoute et qu'elle désigne comme ses chefs. L'honnêteté, nous y croyons toujours; quant au courage, il nous sera permis de dire que les dernières élections nous ont laissé une petite idée de celui de la plupart des candidats démocratiques en face de leur parti. Être indépendant du pouvoir, cela est honorable, mais facile; oser se montrer indépendant des utopies, des exigences, des haines et des brutalités de ceux dont on demande les suffrages, voilà la vraie force et la rare vertu. Qui ne voit que promettre, par exemple, l'abolition de la misère, c'est peut-être se tromper soi-même, mais c'est à coup sûr tromper le peuple et le flatter? La première marque du respect de soi et du suffrage universel ne devrait-elle pas être de ne rien dire devant les électeurs qu'on ne soit prêt à répéter devant la Chambre?

A défaut des démocrates attitrés, c'est aux conservateurs, c'est aux libéraux de toutes nuances qu'appartient ce grand rôle d'enseigner au peuple qu'au-dessus de sa souveraineté il y a la souveraineté de la raison, et au-dessus de sa force la force des choses. Dans un pays où la démocratie règne au civil par le Code, et en politique par le suffrage universel, le parti démocratique, c'est le pays tout entier. Que, par une usurpation intéressée, une seule opinion ait pu s'attribuer ce titre, cela se conçoit; mais que, par une puérile timidité ou par un sot amour-propre, on hésite à se dire démocrate, quand on est démocrate, et qu'à tout prendre on ne pourrait être autre chose, voilà ce qui serait absolument impardonnable. Tant qu'il y aura un parti appelé, seul et du consentement de tous les autres, le parti démocratique, le suffrage universel ira à lui comme le fleuve va à l'Océan. C'est tout au plus s'il s'en échappera pour d'autres quelques minces dérivations. Réclamez donc hardiment ce nom, qui est le nôtre à tous, qui est le nom du siècle et de l'avenir, et ne laissez à vos adversaires que celui de révolutionnaires, qui vient du passé et qui n'en doit pas sortir.

La prédilection du suffrage universel pour le parti démocratique s'explique aussi par une autre raison qui, pour être d'aujourd'hui,

n'en paraît pas moins digne d'être citée. En général, l'opposition profite à qui la fait, et l'opinion publique ne va guère que vers ceux qui prennent la peine de l'appeller. Or, depuis l'empire, quelle a été la tenue, comment se sont manifestées l'existence et la résistance des divers partis? Je ne veux pas recommencer ici une histoire trop voisine et trop remplie de fautes pour n'être pas irritante ; mais il me sera permis de dire que le parti démocratique surtout a montré sa force et s'est mis en avant. C'est lui qui avait à prendre sa revanche du coup d'État ; c'est lui qui a fourni le fameux groupe des cinq ; c'est dans leurs discours que la génération qui n'avait pas âge d'homme en 1852 a pu s'initier au regret et à l'espérance des institutions libres. Ce sont, en un mot, les démocrates élus à Paris et à Lyon qui, jusqu'en 1863, ont eu l'honneur de personnifier l'opposition. Quoi d'étonnant dès lors que leurs noms, leurs doctrines, leurs journaux, leurs candidats, occupent à peu près seuls la curiosité publique ?

Que cet entraînement ne soit pas sans danger, que plus d'un choix de la gauche ait inquiété et fait reculer le pays, cela ne sera pas mis en discussion. Mais si devant les candidats radicaux la chance des candidats purement libéraux a paru si modeste, à qui la faute? Au parti libéral sans aucun doute, mais aussi au gouvernement. Entre les deux nuances d'opposition, je ne sais si, comme on l'a dit, la plus foncée était la moins désagréable ; mais j'affirme que pour combattre une candidature révolutionnaire ce n'est pas trop de l'alliance de toutes les forces conservatrices du pays, et que cette alliance est tout simplement ou rendue impossible ou déshonorée par les candidatures officielles. Partout où existe une influence héréditaire ou personnelle de propriété, d'industrie, de services rendus, si cette influence prétend rester indépendante, elle trouve le gouvernement et ses fonctionnaires pour ennemis. Si cette influence rayonne assez loin hors de son canton pour laisser croire à quelques chances d'élection au Corps législatif, vite le gouvernement, usant malhonnêtement de son droit de remanier les circonscriptions, place le candidat redouté en face d'électeurs nouveaux qui ont l'air de lui demander : Que nous voulez-vous? Dès lors le suffrage universel n'a plus qu'à se laisser embrigader par la propagande administrative ou par la propagande révolutionnaire.

Ainsi, pour le succès des candidatures officielles on ruine irremédiablement dans nos campagnes non-seulement la cause, mais l'idée même de l'ordre. Enlevé violemment à ses conditions naturelles, le vote rural devient ou le gage d'une obéissance imbécile, ou le grossier enjeu d'une partie de bouteilles, ou le prix d'un marché, ou une traite payable à la première révolution.

Il est temps que de telles pratiques prennent fin, il est temps que partis et gouvernement se décident à respecter le suffrage universel. Des uns il a droit d'exiger qu'ils cessent de le répudier en répudiant la démocratie; des autres, qu'ils cessent de lui promettre ce qu'ils savent bien ne pouvoir lui donner; du gouvernement qu'il cesse de le promener par un licou derrière le candidat officiel, tout en lui vantant son indépendance. A ces seules conditions, il sera permis d'espérer que le suffrage universel peut devenir libéral sans oublier de rester conservateur.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

MÉLANGES

DE L'INFLUENCE SOCIALE DES CONCILES

Par Albert Du Boys, ancien magistrat.

Nous allons donc assister à un concile œcuménique. Ce grand ressort de la vie de l'Église, demeuré inactif pendant trois siècles, nous semblait, il y a une trentaine d'années, condamné à un éternel repos. « Les princes ne le permettraient plus, était-il vulgaire de dire. L'Église est maintenant répandue trop loin, elle a des évêques sur des rivages trop éloignés ; il y aurait trop de déserts à franchir et trop de mers à traverser. Le pape, convoquant un concile, n'aurait autour de lui qu'une trop faible partie de la chrétienté. Il n'aurait pas même l'Europe tout entière ; les princes, divisés entre eux sur tant de points, se diviseraient encore sur celui-là : si l'un d'eux laissait partir ses évêques, ce serait une raison pour l'autre de retenir les siens; et quel évêque oserait résister à la suprême volonté de son prince? » Voilà ce qu'on disait autrefois, et ce qu'on avait, ce semble, raison de dire. Et cependant un concile va avoir lieu ; et les distances se sont rapprochées; et les évêques, pour répondre à l'appel du pape, sans cependant s'éloigner trop longtemps de leurs troupeaux, ont aujourd'hui la vapeur et les chemins de fer ; et les princes eux-mêmes, les princes, si absolus et si terribles, beaucoup plus préoccupés aujourd'hui — et avec raison — de leurs périls, et menacés au moins autant que l'Église, s'apercevront sans doute qu'ils ont peu à gagner à favoriser les clubs et à entraver les conciles.

Ce retour annoncé, et maintenant prochain, d'un des grands actes de la vie de l'Église, a frappé vivement l'attention publique, et je ne comprends pas qu'on ait pu, comme le dit l'auteur dans sa préface, reprocher aux catholiques de ne s'en pas assez préoccuper. La multitude des publications relatives au concile est, ce me semble, une preuve frappante du contraire. Les ennemis du christianisme eux-mêmes ont désespéré d'ensevelir dans un

silence dédaigneux cette solennelle assemblée de l'Église; ils lui font déjà l'honneur de la décrier, de l'insulter et de la menacer: comment les enfants de l'Église ne s'occuperaient-ils pas de la justifier, disons mieux, de la glorifier contre les attaques et la défendre contre les menaces?

L'écrit de M. du Boys vient s'ajouter à bien d'autres, mais avec une intention toute spéciale, et qui lui donne un cachet tout particulier. Le savant auteur de l' *Histoire du Droit criminel* vient examiner les services que les conciles des siècles passés ont rendus à la société civile. Il parle des conciles en législateur et en homme politique, non pas en théologien. Ce n'est là sans doute que le côté secondaire de l'œuvre des conciles et de l'œuvre de l'Église ; mais combien, même à ce point de vue secondaire, l'Église est grande encore !

Je dis : « l'œuvre des conciles et l'œuvre de l'Église, » et ce mot contient peut-être l'objection la plus sérieuse qui puisse être faite contre le livre de M. du Boys. Comment distinguer en effet l'œuvre des conciles et l'œuvre de l'Église ? Sur la question de l'esclavage, par exemple, est-ce que les apôtres, est-ce que les Pères, est-ce que les Papes, est-ce que les évêques n'ont pas concouru au grand labeur de l'extirpation de l'esclavage, avec les conciles et plus que les conciles ; plus que les conciles généraux, qui ont eu rarement à s'en préoccuper ; plus même que les conciles particuliers qui, n'étant pas un pouvoir permanent et quotidien dans l'Église, ne sont intervenus dans cette question que, pour ainsi dire, en passant? Est-ce qu'il est possible, quand on se trouve en face de ces forces diverses employées dans le même but, de distinguer l'œuvre de l'une et l'œuvre de l'autre ; de raconter seulement ce que les conciles ont fait, sans raconter en même temps tout ce qu'a fait l'Église ?

M. du Boys n'a pas tout à fait échappé à cette difficulté. C'est l'action de l'Église en général qu'il nous raconte au moins autant que celle des conciles. Peu importe, du reste : il est des choses qu'on ne saurait trop mettre en lumière. Il s'agit ici d'un sujet que l'on croit savoir, et que, nous-mêmes catholiques, nous touchons bien souvent sans l'approfondir. M. du Boys apporte plus d'un document nouveau ou peu connu, et pour bien des lecteurs son livre sera une révélation.

On ne sait pas assez, par exemple, quel labeur ç'a été pour l'Église que d'établir l'indissolubilité du mariage. On sait sans doute comment elle a lutté, dans ce but, contre les princes au moyen âge, et noblement accompli jusqu'à nos jours la tâche de défendre contre le fort les droits du faible. Mais on ne sait pas combien il lui a été difficile d'extirper le divorce même des législations devenues chrétiennes. Au sixième siècle, la législation civile de Justinien, empereur chrétien, laisse subsister dans toute sa force la loi païenne du divorce, du divorce sans cause alléguée, du divorce librement signifié au gré de chacune des parties. Pensons un peu au progrès que nous avons fait grâce aux douze siècles que nous avons passés sous la tutelle de

l'Église : voilà où en était, il y a douze cents ans, l'empire chrétien de Constantinople ; et aujourd'hui, en France, au milieu d'une perversion des idées certainement bien grande, l'introduction du divorce provoquerait des répugnances insurmontables. Les révolutions elles-mêmes, avec leur tyrannique puissance, n'ont pu lui faire prendre racine parmi nous : 1791 l'a établi, et le mépris public l'a fait tomber en 1816 ; 1830 a voulu le relever, et ne l'a pu ; 1848 a voulu le relever de nouveau, et a échoué plus complétement encore, non devant la discussion, mais devant la risée publique.

On ne sait pas non plus assez comment l'esclavage, amoindri ou tempéré en fait par l'incessante action de l'Église, pendant toute la durée de l'époque romaine et du moyen âge, était en même temps condamné en principe. On n'a probablement pas lu la lettre du pape Clément IV à un roi de Hongrie qui opposait à un évêque la tache originaire du servage comme incompatible avec l'épiscopat. « Il ne faut pas avoir égard, écrit le pontife à ce prince, il ne faut pas avoir égard à ces différences que les préjugés des hommes ont établies là où Dieu ne voulait pas en mettre. Notre misérable police n'a pu prescrire contre la liberté que la nature a donnée à tous les hommes. » Et à la même époque, un légiste allemand, Eicke, dans son *Miroir des Saxons*, disait : « Le Très-Haut fit l'homme à son image et ressemblance ; plus tard, il racheta les fils de l'homme les uns comme les autres... Et quand le divin Sauveur répond aux Pharisiens : « Rendez à César l'empreinte de César, et « réservez à Dieu ce qui est à Dieu, » ne nous montre-t-il pas que l'homme appartient à Dieu seul, comme la pièce d'argent appartient à César ; et que prendre possession de l'homme, c'est porter atteinte au souverain domaine du Très-Haut?

On ne sait pas assez non plus, malgré des travaux qui ont admirablement éclairé la question, mais de ces travaux qui ne passent pas dans le courant habituel de l'opinion publique, on ne sait pas ce qu'a été au onzième et au douzième siècle la prédication de la paix et de la trêve de Dieu. Ç'a été là essentiellement l'œuvre des conciles et surtout des conciles provinciaux ; dans aucune partie de son ouvrage, M. du Boys ne satisfait aussi bien aux conditions de son titre. La paix de Dieu au moyen âge n'a pas été seulement une loi, mais une force. Ç'a été une association de toutes les volontés isolées dans l'intérêt du salut commun ; un appel fait à la libre volonté de tous afin de commencer, avec ces libres volontés dirigées par la foi, la construction d'une société nouvelle opposée aux violences de la société féodale. Ç'a été, je puis le dire, un 1789 honnête et chrétien, une insurrection en faveur de l'ordre et de la paix. Ce jour-là fut posée, dans l'ordre politique, la première assise des sociétés modernes ; ce premier noyau autour duquel ou à l'exemple duquel se sont formées successivement les corporations bourgeoises, les communes, les états provinciaux, les parlements, les nations. Les premières sociétés chrétiennes, héritières de l'empire romain et

plus ou moins calquées sur son modèle, avaient péri dans les fluctuations des peuples du cinquième ou huitième siècle. La société relevée et fondée par Charlemagne, quoique admirablement conçue, n'avait pas encore eu le temps de grandir, lorsque les invasions normandes y avaient porté le trouble et avaient permis à la féodalité de la briser. La société féodale elle-même n'avait pas réussi à constituer un ordre régulier, et l'indépendance excessive qui était son point de départ faisait que rien sous elle ne pouvait être durable. Mais au moins les âmes étaient chrétiennes, et par conséquent le germe d'une vraie république chrétienne existait. Il ne fallait qu'un signal et l'Église donna ce signal, et l'armée de la paix, cette garde nationale chrétienne (pardon d'employer ce mot si moderne), l'armée de la paix fut sous les ordres de l'Église la première ouvrière de l'édifice social moderne, de l'édifice que peut-être, hélas! nous démolissons aujourd'hui.

Sans doute, le progrès ne s'est pas fait sans difficulté : les résistances violentes, passionnées, opiniâtres, puissantes par le fanatisme et par la force, n'ont pas manqué de se rencontrer ou chez les uns ou chez les autres. Et, contre ces résistances, quelles ont été les ressources de l'Église, si ce n'est ou une force matérielle empruntée, venant d'ailleurs et qui pouvait bien souvent se tourner du côté de la résistance, ou au contraire une force personnelle de l'Église, mais une force purement morale qui condamnait les passions humaines, mais ne parvenait pas toujours à les dompter. Faut-il s'étonner, dans de telles conditions, que le progrès se soit quelquefois ralenti, qu'il ait fallu cheminer par de rudes chemins, que toute l'ivraie n'ait pas été extirpée tout de suite sur le champ du père de famille?

J'indique ici seulement deux ou trois des questions que parcourt M. du Boys dans ce livre, bien court eu égard à tout ce qu'il contient. Dans les autres chapitres, parlant des hôpitaux, du droit d'asile, de la juridiction ecclésiastique, de la justice criminelle, il montre ce qu'a été l'action de l'Église, dans laquelle les conciles ont toujours eu leur part. Il ne faut pas oublier, quand on traite ces questions, quel était pour l'Europe chrétienne le point de départ : la civilisation romaine, cette civilisation vicieuse et vieillie, brisée par les invasions de barbares. Et il ne faut pas oublier non plus quels étaient les moyens d'action de l'Église, puissance toute morale, n'ayant d'assistance qu'en raison de la foi qui éclairait les esprits et de la bonne volonté qui se rencontrait dans les cœurs. Or, malgré tout ce qu'on peut se figurer, à aucune époque, ni les papes, ni les conciles n'ont été les gouvernants paisibles et docilement obéis d'une Europe humblement prosternée devant eux. Les pouvoirs modernes ne connaissent pas ces difficultés ; leur force matérielle à eux, loin de diminuer, s'accroît chaque jour, le progrès devrait être facile pour eux, et ils sourient peut-être des difficultés que l'Église a rencontrées dans sa marche. Sont-ils bien sûrs cependant d'accomplir un autre progrès que celui du Chassepot ?

Ainsi, par exemple, la torture s'est maintenue dans nos lois jusque dans les temps les plus modernes. Croit-on que l'Église ait autant tardé à la flétrir ? Voici qu'au neuvième siècle le pape Nicolas I[er] écrit au roi des Bulgares : « Ni la loi divine ni l'humanité n'autorisent de pareilles pratiques ; l'aveu doit être volontaire, non pas arraché par des tourments... Répudiez donc ces usages insensés et exécrez-les du fond du cœur » (p. 210, 211). Voilà ce que faisait et ce que disait l'Église ; si elle avait eu l'omnipotence matérielle qu'on lui suppose, elle n'eût pas seulement réprouvé, elle eût aboli ; elle n'eût pas conseillé le progrès, elle l'eût ordonné. Elle eût fait le bien plus facilement, mais sans que les hommes eussent le mérite de s'y associer ; elle l'eût fait plus vite, mais pour durer moins longtemps. M. du Boys n'eût-il fait que nous faire mieux connaître cette influence, sa nature et ses résultats, il eût déjà rendu un grand service.

Quant au prochain concile, des questions de cet ordre, ce que nous appelons dans notre langage un peu prétentieux des questions sociales, se présenteront-elles devant lui ? Il ne nous est permis de rien conjecturer à cet égard. Bien hardis me semblent tous ceux qui croient pouvoir savoir et dire à l'avance ce que fera ou ne fera pas le concile de Rome. S'occupera-t-il uniquement de ce qui touche la mission divine de l'Église, du salut des âmes et de la propagation de l'éternelle vérité ? Ou bien, comme le salut des âmes et la vie même de l'Église est intéressée à la paix temporelle ou au bien de la chose publique, s'occupera-t-il de ces *questions sociales* que nous sommes trop portés à mettre au-dessus de toute chose ? C'est bien le cas de dire : Dieu seul le sait. Car Dieu seul sait ce qu'il lui plaira d'inspirer à la chrétienté réunie tout entière dans la personne de ses évêques, sous la présidence du successeur de Pierre.

Je n'hésite cependant pas à dire que le concile touchera forcément une grande question sociale ; il la touchera, je ne dis pas : il la discutera ; mais il la jugera au moins par le seul fait de sa réunion. Une des attaques les plus singulières de la presse antichrétienne contre le futur concile a été faite au nom de l'esprit de *nationalité*. On a reproché à cette grande assemblée (et je crois même que c'est un gouvernement européen qui lui a fait ce reproche) d'être sans *nationalité*. Ce reproche est incontestablement mérité ; mais ce reproche est une gloire. Je serais curieux de demander à ces critiques dont quelques-uns sans doute croient encore en Dieu, à quelle *nationalité* (pour parler leur langue) Dieu appartient. Et si Dieu n'est d'aucune nation, n'est-il pas tout simple que l'Église de Dieu ne soit d'aucune nation ? Et si l'Église n'est d'aucune nation, les grandes assemblées de l'Église peuvent-elles être des assemblées nationales ? Ne sont-elles pas tout autre chose, et ne sont-elles pas bien plus que toute assemblée nationale ? Sommes-nous revenus au temps où le païen Celse faisait au christianisme le reproche d'être cosmopolite et de proposer le même Dieu à adorer, la même vérité à connaître, la même morale à pratiquer aux Grecs et aux

Barbares, aux Romains et aux Perses, aux Juifs et aux Germains ? Cela lui paraissait tout à fait déplacé et tout à fait antiphilosophique, que de croire à une vérité générale, c'est-à-dire à une vérité ; à un Dieu universel, c'est-à-dire à un Dieu ; à une morale commune à tous, c'est-à-dire à une morale. Quant à nous, notre philosophie ne s'élève pas si haut que la sienne ; et c'est une de nos raisons avec beaucoup d'autres pour bénir le concile futur que d'y voir une protestation contre cet esprit de nationalité inhumaine et païenne qui nie tous les liens de la race humaine et fait de l'état de guerre l'état normal des sociétés. Ce sera une belle chose, en un moment où les nations se cantonnent chacune à part, s'arment de plus en plus les unes contre les autres, et ne reconnaissent entre elles de droit que le droit de la force ; ce sera une belle chose que cette assemblée qui tiendra les intérêts nationaux comme respectables, sans doute, mais comme secondaires, qui ne sera ni grecque, ni barbare, ni prussienne, ni française, mais catholique, c'est-à-dire universelle, et qui représentera, non telle monarchie ou telle race, mais le genre humain tout entier, le genre humain mis en face du Dieu un, dans l'unité de la morale et dans l'unité de la foi.

F. DE CHAMPAGNY.

LA MAISON, stances et sonnets, par le comte Anatole de Ségur. 1 vol. Paris, Tolra et Haton, 1869.

M. de Ségur me jugera-t-il trop anglomane si j'ose regretter tout haut qu'il n'ait pas baptisé d'un nom anglais le nouveau fils de son aimable Muse ? Le nom que j'ai sur les lèvres était seul digne de ce livre,

Livre grave et serein, livre pieux et doux

comme dirait Violeau (un autre poëte de même race et de même accent), livre où la tristesse a de si beaux rayons d'espérance, la gaieté, tant de fraîcheur, le sentiment de la nature, tant de réalité vivante et tant d'élan vers l'idéal. En français il faut bien l'appeler la *Maison*. Mais, hélas ! la *Maison*, ce n'est qu'un bâtiment, rien plus ; c'est le loyer qu'on paye, ce sont les contributions des portes et fenêtres, ce sont les cheminées qui fument, ce sont les réparations, c'est toute une lourde prose qui met la poésie en fuite ; la maison, c'est une chose et non point une âme. Pour que cette chose prenne une âme, il faut qu'on l'appelle la maison paternelle. Et encore, ainsi *animée*, ne répond-elle qu'à une des phases de la vie. Quand le père n'y est plus, ni la mère, quand, pour ne pas nous sentir seul, il nous faut regarder, non plus au-dessus de nous, mais à nos côtés et plus bas, ce

n'est plus la maison paternelle, sinon pour nos fils et nos filles. Et pourtant nous sentons bien qu'elle a encore une âme, que la famille transformée, appauvrie par un côté, enrichie par un autre, y a mis son image et son souffle et nous cherchons dans le dictionnaire un mot qui dise cela, qui nous la représente telle que la conservent les souvenirs de notre petite enfance, telle qu'elle est quand nos enfants y grandissent, telle qu'elle sera quand, le soir, ces enfants d'aujourd'hui diront à d'autres enfants, en montrant du doigt notre grand fauteuil, ne faites pas de bruit, vous allez réveiller notre grand-père. Nous le cherchons, et nous ne le trouvons pas, et je voudrais bien que l'Académie, si quelque jour elle arrive à la lettre H du dictionnaire qu'elle prépare, le prît où il est, comme le mot qui seul rend une idée merveilleusement vraie, profonde, une dans la variété des éléments qu'elle contient et des sentiments qu'elle éveille. Cette idée que le mot maison est tout à fait impuissant à traduire, le mot *home* l'exprime sans rien laisser échapper de son parfum intime, de sa douceur familière, de sa grâce enfantine, de sa maturité vigoureuse et de sa majesté blanchie par les années. Décidément l'éditeur s'est trompé; le titre du livre de M. de Ségur est : *Home.*

Et qu'il le justifie bien!

J'ai encore dans l'oreille, comme un chant presque divin, — j'y étais, — ces paroles du P. Lacordaire dans sa Conférence sur la famille chrétienne : « O foyer domestique des peuples chrétiens! maisons paternelles « où, dès nos premiers ans, nous avons respiré avec la lumière, l'amour « de toutes les saintes choses, nous avons beau vieillir, nous revenons à « vous avec un cœur toujours jeune, et n'était l'éternité qui nous appelle « en nous éloignant de vous, nous ne nous consolerions pas de voir chaque « jour notre ombre s'allonger et notre soleil pâlir. » M. de Ségur les a traduites en un sonnet charmant dont le meilleur éloge sera le plaisir même qu'on prendra à les lire après cette prose incomparable :

Mes sœurs, vous souvient il; vous souvient-il, mes frères,
Des jours de notre enfance au foyer paternel?
L'avenir était plein de riantes chimères,
Et le bonheur présent nous semblait éternel.
Nous mettions en commun plaisirs, jeux et prières;
Nos rires éclatants s'élevaient jusqu'au ciel.
Pour nos cœurs enivrés des senteurs printanières
La coupe n'avait pas une goutte de fiel.
O matin de la vie! ô jeunesse écoulée!
Soucis charmants! je verrais d'une âme inconsolée
Pâlir notre soleil qui touche à son déclin,
Si mes yeux, attirés par une autre lumière,
Ne contemplaient déjà, par delà cette terre,
L'aube d'un jour plus beau qui n'aura point de fin!

Cet accent et cette pensée sont l'accent même et la pensée du livre. Personne n'a mieux compris que M. de Ségur que ce qui fait le *home* digne de

respect et d'amour, ce qui en fait, disait encore le P. Lacordaire « le lieu d'élection de toute âme qui n'est pas corrompue, » est aussi ce qui la fait poétique, et qui met un rayon à ses jours les plus sombres, ce qui donne grandeur, intérêt, beauté, au terre-à-terre si monotone et si vulgaire en apparence de sa vie de chaque jour. Il faudrait tout citer et il faudra tout lire pour comprendre à quel point cela est vrai, et comme la prose du ménage se transfigure sous cette lumière chrétienne qui partout y fait apparaître le Dieu invisible et présent et y laisse deviner sous la petitesse des choses la grandeur des âmes.

Ajoutons que le *home* de M. de Ségur est un home de campagne, et que sa poésie domestique est doublée de poésie pastorale. C'était son droit, bien qu'il en ait peut-être un peu abusé en domiciliant presque systématiquement toutes les vertus aux champs et tous... *leurs contraires* à la ville. Le *chez soi* est bien plus chez soi dans une maisonnette où grimpent le jasmin et la clématite, où la porte s'ouvre sur un jardin livré aux chansons des enfants et des rossignols qu'à l'un des six étages des grandes maisons parisiennes. Dans les bois, les prés et les ruisseaux tout chante, et il chante aussi, ne fût-ce que pour faire comme tout le monde. Il sent, comme le dit très-bien M. V. Hugo dans un très-mauvais livre, « qu'il est de la maison. » M. de Ségur a cette veine rustique, fraîche et limpide plutôt que très-puissante, telle en somme qu'elle doit être pour se mettre d'accord avec les teintes très-délicates et douces de sa poésie intime. Ai-je besoin de dire que là aussi on trouvera ce *sursum* — cet *excelsior*, dit le poëte américain Longfellow — qui agrandit et élève l'idée du *home* dans ses vers? Lisez par exemple les quatre sonnets intitulés : *le Matin*, *Midi*, *le Soir*, *Minuit*. Quatre sonnets descriptifs sur l'aurore aux doigts de rose, sur les ardeurs du soleil, sur les teintes du couchant, sur la molle clarté de l'astre des nuits, ne sont bons, ce semble, qu'à faire quatre dessus de porte dans un salon pompadour. M. de Ségur y a mis quatre pensées du cœur, je dis du cœur chrétien, qui les ont rajeunies d'une façon inattendue et charmantes. Je ne vous dirai pas lesquelles, ne voulant gâter ni les sonnets, ni votre plaisir.

Un petit poëme, dont je me reprocherais de ne pas dire quelques mots, termine le volume et le domine aussi par un accent plus haut et par une émotion plus dramatique. L'auteur a voulu consacrer par la rapide histoire d'une sainte qui fut sa sœur ce recueil tout embaumé de souvenirs de famille. Que ceux qui ont jugé indiscrète et inopportune la publication du *Récit d'une sœur* et ne lui pardonnent pas ses vingt éditions, trouvent à redire à ce *Récit d'un frère*. M. de Ségur, qui adresse à madame Craven un des mieux ciselés et des mieux sentis de ses sonnets, juge la question d'une façon précisément opposée; et je la juge précisément comme lui. Je recommande donc ces vingt-cinq pages finales comme une source d'émotions sacrées et sincères, et aussi comme une jouissance littéraire tout à fait ex-

quise, comme se tenant dans les parties les plus hautes de son talent poétique. J'avais reconnu dans les sonnets et les stances l'auteur du poëme de saint François ; je retrouve et je salue dans *Sabine* l'auteur du poëme de sainte Cécile.

AMÉDÉE DE MARGERIE.

MANUEL D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT,

par M. François Lenormant; troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. 3 vol. in-12. Paris, A. Lévy. — *Atlas d'histoire ancienne d'Orient*, par M. François Lenormant. 1 vol. in-4°. Paris, A. Lévy.

L'excellent livre de M. François Lenormant sur l'histoire des antiques civilisations asiatiques a obtenu un succès que l'on n'eût peut-être pas attendu pour un ouvrage dont le sujet était aussi grave. C'est qu'il répondait à une vive curiosité du public, c'est qu'il comblait une lacune dont l'inconvénient se faisait sentir chaque jour davantage, en mettant pour la première fois à la portée de tous et dans le domaine des connaissances générales les résultats des immenses recherches par lesquelles l'érudition moderne a, depuis cinquante ans, déchiré le voile qui cachait les mystères des vieux empires de l'Égypte et de l'Asie, les empires les plus anciennement civilisés du monde. Aussi M. Lenormant a-t-il vu, dans le courant de quelques mois, deux éditions de son ouvrage épuisées en France et des traductions paraître en Allemagne et en Angleterre. Tout récemment enfin, l'Académie française, confirmant le jugement du public, lui décernait une de ses couronnes.

Encouragé par ce succès, l'auteur a cru devoir se remettre résolûment à l'œuvre pour améliorer encore son livre dans une nouvelle édition. Il y a réussi, et ce travail, très-remarquable déjà sous sa forme première, a pris une valeur exceptionnelle dans l'édition qui vient de paraître. Des additions très-nombreuses ont doublé l'étendue du livre. Nous citerons comme les plus importantes celles qui ont été faites dans l'histoire d'Assyrie, et les chapitres, entièrement nouveaux, qui traitent des recherches de l'archéologie préhistorique, des annales de l'Arabie et de celles de l'Inde. Ainsi complété et revisé, le *Manuel* de M. François Lenormant est un livre indispensable pour tous ceux qui s'occupent d'histoire.

La lecture en est rendue encore plus intéressante et plus instructive par l'*Atlas* que le jeune et savant auteur fait paraître en même temps. Rien n'éclaircit davantage l'histoire que les cartes. M. Lenormant en donne 24, magnifiquement gravées, où l'on voit passer successivement la géographie de la Bible, des textes hiéroglyphiques de l'Égypte, des inscriptions cunéi-

formes de l'Assyrie, de la Médie et de la Perse, des traditions phéniciennes et arabes, enfin des livres sacrés de l'Inde. C'est un travail de la plus grande nouveauté scientifique, que les maîtres apprécient hautement et qui rendra les plus grands services pour le progrès de cette œuvre de propagation de la science à laquelle l'auteur à voué ses efforts.

CH. DOUNIOL.

ΧΡΗΣΜΟΙ ΣΙΒΥΛΛΙΑΚΟΙ.

ORACULA SIBYLLINA. Editio altera ex priore ampliore contracta, integra tamen et passim aucta, multisque locis retractata, curante C. ALEXANDRE, Instituti Gallici in eoque Academiæ inscriptionum et literarum socio. Paris, 1869. 1 vol. in-8° — 9 fr.

Le monde savant de France et d'Allemagne suit et admire depuis longtemps les travaux de M. Alexandre, un des plus doctes membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le monde chrétien admirera surtout cette belle déclaration placée à la fin de son curieux volume sur les oracles sibyllins, que nous traduisons littéralement: « Si dans ces notes ou dans une partie quelconque de cet ouvrage quelque chose m'est échappé qui s'éloigne pour si peu que ce soit de la doctrine de la sainte Église catholique romaine, je le répudie de ma propre volonté et prie le lecteur de le tenir pour non écrit. »

Les *Souvenirs d'un page du tzar Nicolas*, publiés par *le Correspondant*, viennent de paraître en un joli volume à la librairie Dentu. Cette fois l'auteur a dévoilé son anonyme : c'est le prince Lubomirski, page de l'empereur. Le volume est dédié à M. Frédéric Béchard, son collaborateur. Nos lecteurs voudront relire ces curieuses révélations sur la cour et la société russes, depuis les princes barbares de Kieff jusqu'à nos jours

CH. DOUNIOL.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 juillet.

Que d'incidents et de péripéties depuis deux semaines! A l'heure où nous écrivions la dernière fois, l'interpellation désormais historique des 116 allait être déposée et ouvrir à la tribune une grande et solennelle enquête sur les besoins et les vœux du pays, quand tout à coup un message impérial, suivi de la démission des ministres, de la brusque suspension de la Chambre et de la convocation du Sénat, est venu changer le cours naturel des choses. Si habitués que nous soyons aux effets de théâtre et aux surprises, l'événement a cette fois dépassé toutes les prévisions et jeté dans les esprits une émotion qui n'est point encore apaisée.

Quelles graves raisons ont pu décider la couronne à précipiter ainsi la marche de la crise? Une seule : le désir de garder les apparences de l'initiative et de cacher sous les faux dehors de la spontanéité la vraie capitulation du pouvoir personnel. Le Message du 12 juillet n'a pas eu d'autre mobile; il a voulu masquer une incontestable défaite et sauver, par une habile manœuvre, ce qui pouvait être sauvé encore de la dictature. Comment en douter après les déclarations mêmes que la Chambre nouvelle a recueillies à son début? Ce jour-là, le gouvernement avait demandé cinq à six mois de méditation attentive pour concevoir et mûrir les projets nécessaires ;

il n'était pas bien fixé sur les aspirations et les vœux de la France ; il avait besoin de temps pour les approfondir et leur préparer une satisfaction réfléchie. Cette étude, assurait-il, ne pouvait être *précipitée*. Et quinze jours n'étaient pas écoulés qu'un autre Message venait subitement énumérer les réformes *arrêtées* par le gouvernement! Ce qu'il ne savait pas ou démêlait à peine le 28 juin, était inopinément précisé le 12 juillet; les tendances nationales, vaguement entrevues et presques contestées la veille, se trouvaient le lendemain formulées en six points définis et limités. Pourquoi cette hâte, alors que la Chambre n'était pas même constituée, que beaucoup d'élections restaient à vérifier, que l'interpellation des 116 n'était pas déposée? Nous le répétons : pour devancer en apparence les revendications du Corps législatif et se donner le bénéfice de la priorité. C'est le Message même qui l'avoue : « Je crois utile d'aller *au-devant* de ses aspirations. » Mais la stratégie ne change pas le fond des choses : l'initiative est bien venue cette fois du pays lui-même et de ses représentants ; c'est l'opinion qui a parlé, c'est à elle que le gouvernement personnel a cédé. Sans combat, par la seule menace d'une bataille parlementaire, elle a renversé le ministre en qui se personnifiait un système universellement condamné; elle a ouvert une brèche dans la constitution, fait admettre le principe des réformes qu'elle désire, en un mot déterminé une de ces crises profondes et salutaires d'où la régénération peut sortir quand la pensée qui les fait naître, maintenue fermement d'un côté, est loyalement acceptée de l'autre.

C'est donc le pouvoir personnel qui a reculé, et nous le constatons moins pour l'humilier que pour rendre justice à sa conduite. Il était libre, en effet, d'en adopter une autre : il pouvait opposer une fin de non-recevoir constitutionnelle aux réclamations des 116, et différer ainsi les modifications indiquées ; il pouvait échapper momentanément à la pression de la Chambre par un plébiscite, qui eût d'autant mieux répondu à son interrogation qu'il eût posé lui-même, en termes savamment combinés, la question à résoudre. Mais il a compris que ces atermoiements, loin d'aplanir les difficultés, ne feraient que les grossir, et qu'après six mois d'ajournement ou au lendemain d'un scrutin populaire, il se retrouverait en face d'une assemblée dont le temps eût accru les exigences et avec laquelle il faudrait compter. De là sa résignation immédiate et le Message ; seulement, habitué à n'agir qu'à son heure et à sa guise, il n'a pu se décider à paraître contraint, et son amour-propre a voulu du moins donner

l'aspect d'un pas en avant à son mouvement en arrière. Laissons-lui cette petite consolation et, sans nous arrêter davantage à la forme, examinons le fond des choses.

Le Message en lui-même, et dégagé des regrettables mesures qui en ont si fâcheusement compromis l'effet et la portée, est un acte considérable, une restitution, non pas entière et absolue, mais importante et sérieuse, des droits essentiels de la nation. On y peut signaler des lacunes et des réticences ; il n'en reste pas moins une vraie concession, un germe capable de produire tous les fruits de paix et de liberté. La Chambre est appelée par le souverain lui-même à s'élever du simple contrôle à l'action, et le Message offre les moyens de rendre cette action pratique et efficace : la compatibilité des fonctions de ministre avec le mandat législatif, qui, si elle n'oblige pas expressément l'empereur à choisir tous ses conseillers au sein de la Chambre, ne lui permettra bientôt plus de les chercher ailleurs ; la présence de tous les ministres au Corps législatif, non plus en vertu d'une délégation spéciale comme autrefois, mais en raison même de leur titre et de leur situation ; la délibération *en conseil* de toutes les affaires de l'État, qui implique forcément l'homogénéité et la solidarité du ministère ; enfin « la loyale entente » du cabinet avec la majorité de la représentation nationale. — Il y a là, si ces conditions sont remplies avec sincérité, les éléments incontestables du régime représentatif, et le surplus ne tarderait pas à découler, comme une naturelle conséquence, du principe appliqué. A coup sûr nous eussions préféré que le Message entrât plus franchement dans la voie nouvelle, qu'il ne marchandât pas les réformes nécessaires et appelât avec courage les choses par leur nom ; mais le vieil homme ne se dépouille pas en un jour, et il faut bien pardonner un peu au pouvoir qui s'exerçait depuis dix-huit années sans partage de n'avoir pu se résoudre à l'abdication complète et instantanée du fond et de la forme. Nous le répétons, si les sénatus-consultes ne rusent pas avec la logique, et se bornent à interpréter la bonne foi, les points concédés n'élargiront pas seulement les rapports du législatif et de l'exécutif ; ils entraîneront, dans leur développement inévitable, l'affranchissement de tous les droits qui souffrent, chez l'individu comme dans la commune, et du domaine de la pensée à celui des intérêts.

Ce qui pouvait ajouter à cette heureuse impression du Message, c'était la démission des anciens ministres, instruments fatigués

d'un système impopulaire. L'opinion les voyait tomber avec soulagement, en éprouvant même, de la chute de quelques-uns, une satisfaction particulière. Ils avaient attaché leur nom aux actes principaux et aux souvenirs dont s'attristaient le vieil honneur, l'intelligence nationale et le patriotisme; leur disparition semblait promettre la fin des erreurs et de l'arbitraire.

Le premier de tous était depuis dix-neuf ans associé sans relâche au pouvoir. Doué d'un talent robuste et souple, mais léger de convictions et de scrupules, il n'avait jamais été que le serviteur complaisant des fantaisies souveraines. Du club d'Issoire où il réclamait toutes les licences à la tribune du Palais-Bourbon où il refusait tous les droits, on l'avait vu soutenir les causes les plus contraires, blâmant avec éclat le libre échange qu'il devait appliquer avec vigueur, condamnant et exaltant tour à tour les expéditions lointaines, anathématisant et défendant la liberté de la presse, s'infligeant des démentis à vingt-quatre heures d'intervalle, comme dans l'affaire de la ville de Paris, et gardant, à travers ces palinodies et ces contradictions, une aisance et un aplomb sans pareils. Il ne pouvait même invoquer, pour atténuation et pour excuse, ces élans et ces enthousiasmes qui entraînent les natures passionnées et chevaleresques. Indifférent et sceptique, il était resté froid sous ses emportements simulés et ses violences de théâtre. Ses flatteurs lui ont décerné le titre d'homme d'État. C'est une gloire qu'il faut réserver aux politiques supérieurs et aux grands caractères. Le véritable homme d'État est celui qui s'inspire avant tout des intérêts nationaux et dévoue ses facultés à en assurer le triomphe. C'est celui qui se met à la tête des aspirations et des besoins de son temps, comme Turgot et Robert Peel; celui qui, s'élevant au-dessus des jalousies et des rivalités mesquines, vise à rallier tous les concours au lieu d'écarter et d'étouffer toutes les forces et toutes les indépendances. Un gouvernement, surtout quand il est basé sur le suffrage universel et l'opinion, doit aller constamment en élargissant sa base, de manière à finir par tout absorber. Sous le vice-empereur, au contraire, le régime allait en se rétrécissant toujours, au point de tourner dans un cercle infime et de n'avoir plus que les proportions d'une coterie, presque d'une affaire de famille et de pot-au-feu. Non, l'arrogant et envieux dominateur de la tribune et du ministère, l'adulateur de toutes les fautes et l'adversaire de tous les progrès, n'est pas de la race des hommes d'État promis à l'admiration de l'histoire. Ceux-là sont la puissante

incarnation d'une grande idée, d'un système fécond, d'une politique traditionnelle et nationale. Mais quand on a servi toutes les politiques et toutes les idées, et qu'après vingt ans de tergiversations et d'efforts pour le maintien d'une position personnelle, on laisse le pays atteint dans son prestige, le pouvoir affaibli, le trône isolé, on n'est qu'un avocat ayant perdu sa cause.

M. Duruy n'inspire pas plus de regrets. Élevé par le caprice au poste éminent qu'avaient honoré les Guizot, les Villemain, les Salvandy, les Falloux, il a, pendant six années d'une administration de hasard et d'aventure, et avec une activité brouillonne et tapageuse, entamé les méthodes, alarmé les croyances, tout désorganisé et tout abaissé dans l'enseignement et l'éducation. Dédaigneux de l'expérience et du bon sens, il multipliait les innovations téméraires et, contre les protestations de l'Église et de l'Université également inquiètes et blessées, nous préparait une de ces décadences intellectuelles et morales qui façonnent pour longtemps les peuples à la servitude.

Faut-il rappeler le document triste et fameux [1] dans lequel un autre des ministres tombés avait eu le malheur de glorifier des événements douloureux pour l'orgueil national? Adversaire du Saint-Siége et admirateur de la Prusse, il était devenu suspect à la foi comme au patriotisme, et l'une et l'autre ne lui reconnaissaient plus le droit de parler au nom de la France catholique et militaire.

La démission de pareils conseillers, suivant la publication du Message, en corroborait heureusement les promesses et fortifiait les espérances. Pourquoi deux mesures, également maladroites et regrettables, sont-elles venues aussitôt effacer l'impression favorable des premiers actes et replonger l'opinion dans ses anxiétés et ses défiances? La suspension indéfinie de la Chambre et la composition du nouveau ministère ont détruit, en effet, l'œuvre de la veille et répandu partout le doute et le mécontentement.

La prorogation du Corps législatif était légale, mais, dans les circonstances où elle se produisait et avec les formes qui l'accompagnaient, elle avait le caractère d'un acte dictatorial qui nous rejetait en plein gouvernement personnel à l'heure même où l'on se flattait d'inaugurer enfin le régime parlementaire. Ce n'était pas seulement pour débattre les élections en souffrance et ache-

[1] Circulaire du 16 septembre 1866 sur la bataille de Sadowa.

ver la constitution de l'assemblée qu'il convenait de lui laisser la parole ; c'était surtout pour l'associer aux réformes provoquées par elle et s'entendre avec elle sur les modifications intéressant son influence et son action. Le Message du 28 juin avait proclamé « qu'il était *sage et politique* de procéder *immédiatement* à la vérification des pouvoirs, et de *faire cesser* ainsi *toute incertitude* sur la validité des opérations électorales dans chaque circonscription. » Cette liquidation en effet s'imposait impérieusement, parce que, tant qu'elle n'est pas accomplie, la France est sans représentation régulière, et le gouvernement dépourvu d'un de ses rouages essentiels. Mais, nous le répétons, la Chambre avait un autre rôle à jouer dans les circonstances actuelles. Dernière élue du suffrage universel et toute imprégnée des sentiments intimes et des profonds désirs dont elle avait commencé de se faire l'organe, elle devait être interrogée avec déférence sur la nature et la portée des vœux populaires. Puisqu'on faisait appel à une « loyale entente avec la majorité, » le moins était de l'écouter, de recueillir ses témoignages, de connaître son avis sur les changements qui la concernent. Au lieu de suivre une aussi naturelle conduite, on lui retire brusquement la parole, on la congédie d'une façon humiliante, avant même qu'elle ait rempli l'objet spécial et quasi matériel de sa réunion ; et quant aux réformes, le pouvoir qui ne les comprenait pas il y a quelques semaines se charge tout seul de les accomplir.

Était-il possible qu'une telle mesure, prise au rebours de la logique et de la situation, ne rencontrât pas une désapprobation universelle? Comment! le mécanisme de la constitution va être modifié, l'œuvre de 1852 rectifiée, élargie, presque transformée, et les hommes qui ont blanchi dans les assemblées, penseurs, historiens, jurisconsultes, voix de l'expérience et de la raison, ne seront pas admis à plaider la cause du bon sens? Il s'agit d'agrandir les attributions de la Chambre élective, de favoriser son initiative et son mouvement, de simplifier son droit d'interpellation, d'amendement, de contrôle, et tout va se faire en dehors d'elle ! On veut l'émanciper, la relever, lui rendre son ancien prestige, et on débute par lui imposer brutalement la loi! Il faut choisir : il y a là une maladresse insigne, une marque de défiance injustifiable, ou une affirmation plus énergique et plus offensante que jamais du gouvernement personnel, au moment où la France en réclame avec plus de force l'abandon.

Et qui reçoit la mission d'élaborer les réformes promises? Une as-

semblée sans communication directe avec le pays, émanation simple du pouvoir personnel, dont elle a toujours enregistré docilement les volontés, et que dirigera désormais le ministre même en qui se personnifiait la résistance à ces mêmes réformes dont le seul fantôme l'a renversé !

Enfin, quand reviendra dans quelques mois le Corps législatif ainsi traité, quelle situation sera la sienne? Il se trouvera, une fois de plus, en face d'un fait accompli qu'il ne pourra critiquer ni reprendre et qui l'enfermera, satisfait ou non, dans un texte inexpugnable.

Le procédé peut être commode, mais en a-t-on pesé toutes les conséquences? L'ancienne majorité, cette phalange compacte et dévouée qui marchait au signal de tous les ministres, est en pleine dissolution; les cinquante membres voués au cauchemar de l'invalidation restent aigris et irrités. Ne craint-on pas de voir la masse revenir avec des résolutions plus fermes ; et dans ce cas l'imprudence de la prorogation n'aurait-elle pas amené la nécessité d'une dissolution, c'est-à-dire un inconnu toujours redoutable?

Le renvoi de la Chambre n'a pas été la seule faute commise : la formation du ministère est venue l'aggraver en augmentant la déception du sentiment public. A une situation nouvelle, il faut des hommes nouveaux, et bien que les noms ne soient pas tout, ils ont cependant une signification impossible à méconnaître. Que devait faire le pouvoir? Les hommes du 2 décembre et les instruments du bon plaisir étaient partis; il fallait accepter la justice qu'ils s'étaient rendue à eux-mêmes, et, se tournant franchement vers les interprètes de la pensée publique, les charger d'appliquer le programme issu des élections dernières. C'était simple, rationnel, efficace, et le pays, trouvant dans cette attitude un gage de la sincérité du gouvernement, l'eût secondé avec confiance. Mais les voies droites et les moyens corrects semblent répugner au pouvoir personnel. Loin d'appeler aux affaires les chefs du centre gauche, il n'a pas même consenti à leur accorder les cinq portefeuilles dont se contentait la modération de l'un d'eux, pour prix de leur concours. Il a essayé de dissoudre le faisceau libéral en offrant isolément la justice à celui-ci, l'instruction publique à celui-là, et, par un suprême effort, les beaux-arts avec les haras à un troisième. Ils ont dignement refusé, se déclarant prêts à *former* avec leurs amis un cabinet homogène et responsable, mais ne voulant pas devenir les comparses et les complices d'une administration

où domineraient d'autres principes que ceux de la manifestation des 116. Il faut louer une détermination aussi noble et désintéressée, qui a peut-être sauvé l'avenir prochain du gouvernement représentatif dans notre pays. Si les chefs du centre gauche eussent fléchi, le vieux système, abrité sous leur pavillon, rentrait dans son ornière, et la majorité reconstituée menait longuement une nouvelle campagne. Grâce au refus qui a dessiné les intentions, le pouvoir a dû prendre un parti tranché, et les décrets du 18 juillet ont fait voir, après cinq jours de fluctuations et d'intrigues, vers quel côté penchait décidément la balance. Cinq des anciens ministres ont repris leurs portefeuilles, et à leur tête le défenseur des candidatures officielles, l'organisateur des pratiques administratives condamnées par le dernier scrutin ! Un ambassadeur mandé par le télégraphe pour occuper en hâte l'*hôtellerie* des affaires étrangères, ainsi que l'appelait Chateaubriand après y avoir passé ; un membre du Conseil d'État, honoré pour son savoir mais étranger par son âge et ses habitudes au courant actuel ; enfin la droite irréprochable de l'assemblée eût fourni les autres éléments de cette combinaison, dont l'agencement a causé partout une stupéfaction profonde. Était-ce donc pour obtenir le maintien de M. de Forcade, le remplacement de M. Baroche par M. Duvergier, et l'avénement glorieux de M. Bourbeau, que trois millions et demi d'électeurs s'étaient prononcés ? Et la volonté la moins exigeante arrive-t-elle à trouver dans cet assemblage incohérent l'expression du mouvement irrésistible que résume l'interpellation des 116 ? M. Rouher n'y figure plus sans doute ; mais s'il a quitté la scène, ainsi qu'on l'a dit jadis d'un ministre récalcitrant, c'est pour se cacher dans le trou du souffleur. A défaut de son nom, son influence persiste, et la voix de Jacob n'empêche pas de reconnaître la main d'Ésaü. Le ministère n'est pas transformé ; il est seulement décapité, selon une heureuse expression ; et par le temps de décapités parlants où nous sommes, on peut trouver que la situation n'est guère changée.

Qu'il eût été facile pourtant, sans remettre les affaires aux vrais représentants de l'opinion, de composer ue administration différente, offrant au moins des gages à l'esprit nouveau ! Parmi les serviteurs et les amis du régime, il en est que l'expérience a ramenés à des idées plus conformes au système représentatif ; au Sénat, au conseil d'État, ils ont reconnu l'utilité des formes tutélaires qui garantissent autour de nous l'ordre et la liberté ; et l'un d'eux, fonction-

naire éminent et sûr, a même employé tout un lumineux travail à montrer l'efficacité de cette responsabilité ministérielle que les conservateurs éclairés de la Chambre invoquent à leur tour. C'est à eux, c'est à ces hommes dont l'attachement n'est pas suspect, qu'il fallait demander de conduire l'interrègne et d'opérer la transition. Tout au moins pouvait-on, suivant l'ingénieuse idée suggérée par M. Cochin dans *le Français*, instituer avec leur aide sympathique une commission où des députés du tiers-parti et des membres même de l'opposition auraient pu trouver place, et qui eût été chargée d'élaborer les projets de sénatus-consultes. Plusieurs grandes lois, notamment celle de l'enseignement sous la République, ont été préparées de cette manière, et le pays eût trouvé dans l'emploi de ce moyen l'heureux témoignage de l'impartialité du pouvoir.

Rien de tout cela n'a été fait, et désillusionnés, soupçonneux, mécontents, nous sommes en face d'un ministère qui ne répond à aucune situation nette et précise. Les uns l'appellent un ministère de liquidation et de dévouement, les autres un ministère d'initiation. Sans nous demander, comme le faisait Royer-Collard à la fin de 1827, si nous avons affaire à un *cabinet tricheur*, nous espérons ne pas avoir devant nous un cabinet définitif; mais seulement une de ces administrations éphémères qui jouent en politique le rôle de crépuscule et adoucissent le passage de la nuit au jour. Ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est le choix des nébuleuses qui le distingue et semble lui interdire tout rayonnement durable. La crise est sérieuse ; il ne faudrait pas la compliquer à plaisir, et ceux qui ont mission de la dénouer feront bien de méditer les enseignements que fournit la plus récente histoire.

On a fait depuis quelques jours de curieux rapprochements entre la situation présente et d'autres périodes de nos annales. La comparaison est saisissante, en effet, surtout avec la phase agitée des derniers temps de la Restauration, alors que M. de Villèle, un véritable homme d'État pourtant, était obligé de remettre le gouvernail aux mains loyales de M. de Martignac. Alors, comme aujourd'hui, l'opinion excitée craignait que le ministre tombé ne continuât la direction du fond de la coulisse, et réclamait une satisfaction complète. Le parti libéral, dit un historien, n'entendait pas s'arrêter dans sa victoire, et signifiait chaque matin au ministère qu'il devait se mettre en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Le *Journal des Débats* surtout, dans des articles attribués à M. de Chateaubriand, ne

laissait pas respirer le cabinet et lui prouvait cruellement qu'il ne pouvait pas vivre. « Fontenelle, écrivait-il, alité dans son extrême vieillesse, disait à son médecin qui l'interrogeait sur le mal qu'il sentait : *Je ne sens qu'une difficulté d'être*. C'est aussi la maladie du ministère. » Et Chateaubriand ajoutait, tout comme on le ferait aujourd'hui, que la France ne pouvait se contenter « d'un conseil composé de repentirs incertains, d'innocences douteuses et de vertus timides[1]. » — Charles X, honnête et sincère, croyait avoir satisfait au vœu de la France en sacrifiant M. de Villèle, et il espérait pouvoir gouverner sans lui comme par le passé ; mais le public, continue M. Duvergier de Hauranne, voyait dans la retraite de l'ancien ministre un changement complet de système. « Il attendait de grandes réparations et des mesures significatives. »

Le même public les attend avec bien plus de raison aujourd'hui, et il y aurait péril à tromper son légitime espoir. La déception du 19 janvier a produit la crise actuelle : qui peut dire où conduirait l'avortement des promesses du 12 juillet.

LÉON LAVEDAN.

[1] Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. IX, p. 433.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie. — Annecy, Ch. Burdet; Lyon, Josserand.

Chacun connaît, au moins de nom, la *Vie des premières mères de la Visitation*, par la mère de Changy. Les religieuses de la Visitation d'Annecy ont pris à tâche de continuer et de compléter cette belle œuvre : sous le titre de *l'Année sainte*, elles veulent retracer l'histoire des principales sœurs de leur ordre, depuis la fondation par madame de Chantal, jusqu'en 1793. Elles ont eu entre les mains les manuscrits authentiques de la mère de Changy, défigurés par le premier éditeur, puis les *Circulaires* de 1700 et enfin de nombreux documents, qui leur ont été confiés de tous côtés.

Il semblerait au premier abord qu'un pareil travail n'est destiné qu'à des religieuses et spécialement à celles de la Visitation; hâtons-nous de dire qu'il ne convient pas moins aux personnes du monde, qui veulent des lectures édifiantes et instructives. L'œuvre est immense sans doute, — 12 volumes dont 4 sont publiés, — et il serait impossible de la lire d'une haleine; mais, dans ce vaste travail, chacun peut trouver le modèle qui lui plaît, la vertu qui lui est le plus sympathique. C'est une erreur de croire que, dans un ordre religieux, toutes les âmes se ressemblent ; il n'y a pas plus d'identité morale qu'il n'y a d'identité physique. Dieu a ses grâces particulières pour chaque âme, et des milliers de voies pour les conduire à la sainteté. La robe de bure et la règle du cloître n'imposent qu'une uniformité apparente ; les caractères subsistent, sous le froc du moine, comme sous la cornette de la religieuse. Si le but est commun, le point de départ et les chemins sont différents : on trouve là la variété infinie dans l'immuable unité.

Ce ne sont pas seulement les noms les plus obscurs à côté des noms les plus éclatants, ce sont aussi les vertus les plus diverses qui se pressent dans cette pieuse hagiographie. Avec Jacqueline Coste, la pauvre servante, voici les d'Harcourt, les Lucinge, les Brion, les Montmorency, les princesses de Savoie et de Hohenzollern; après la sœur Simplicienne, qui croit naïvement que les religieuses vivent comme les anges, sans dormir et sans manger, c'est mademoiselle de Martignat, invinciblement appelée du milieu des tourbillons du monde, ou encore mademoiselle de la Fayette, la brillante et chaste amie de Louis XIII, qui s'arrache aux séductions de la cour et à l'affection d'un roi pour se donner à Dieu.

Les savantes et pieuses rédactrices de l'*Année sainte* n'ont cherché d'autre mérite que celui d'une scrupuleuse exactitude. « Notre prétention, disent-elles, n'est pas de présenter des âmes qui n'aient failli en rien, dont aucun acte ne soit répréhensible... Il nous semble que rien n'édifie et n'encourage comme la vue d'une âme constante dans le combat, vigilante pour la pratique du bien, toujours prête à réparer un tort par un acte éclatant d'humilité. » Rendons-leur cette justice qu'elles ont été merveilleusement fidèles à ce programme, souvent si difficile à remplir pour un biographe; mais ajoutons qu'en ne cherchant que l'exactitude, elles ont su trouver un charme tranquille et une onction pénétrante, qui assure à l'*Année sainte* une place d'honneur dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

M. R.

Philosophie de la Société. — Etude sur notre organisation sociale, par M. Paul Ribot, avocat. — Paris, Didier. 1 vol. in-8.

L'auteur examine dans ce livre les diverses conditions de la société présente ; il essaye d'en reprendre toute l'étude théorique, avec une grande sûreté de jugement, et un ferme bon sens qui est à lui seul un vrai talent. Il passe en revue les divisions de cette société, son mécanisme, les sciences dont se compose son étude, les problèmes philosophiques qui s'y rattachent. Puis il plonge un regard intelligent et attentif sur les erreurs modernes et la manière de les guérir. Toujours honnêtes et essentiellement morales, les convictions de M. Ribot s'affirment avec une courageuse vigueur. En demandant qu'on accorde au pouvoir ce qui lui est nécessaire pour être utile, il fait aussi à la liberté la part qu'elle a le droit d'exiger. Mais il place l'un et l'autre sous la sauvegarde de la religion ; il en montre la nécessité sociale, et il fait voir qu'il n'existe aucune espèce d'opposition entre l'Eglise et la société moderne.

On ne saurait trop féliciter M. Paul Ribot d'avoir consacré sa jeunesse à de si hautes questions et d'avoir recueilli dans le tourbillon d'un monde si plein de préjugés et d'erreurs les fortes vérités qui élèvent l'esprit, éclairent l'intelligence et consolent le cœur.

G. B. de P.

Descartes, considéré comme physiologiste et comme médecin, par le docteur Bertrand de Saint-Germain. — A Paris, in-8°, chez Victor Masson, place de l'École-de-Médecine. 1869.

Un éminent praticien, le docteur Bertrand de Saint-Germain, vient de publier sur Descartes un volume du plus haut intérêt. Il a recherché dans les ouvrages et dans la correspondance du père de la philosophie moderne ce que ce grand homme a pensé sur tant de questions de physiologie, d'anatomie, de pathologie, d'hygiène, de médecine légale, qui sont, aujourd'hui plus que jamais, l'objet des préoccupations lee plus vives et des plus ardentes investigations. Quelquefois Descartes se trompe, il s'égare dans de fausses hypothèses ou dans des systèmes arbitraires; souvent aussi il a des intuitions étonnantes, des divinations où son génie met la vérité dans son jour ; toujours le travail presque surhumain de sa pensée puissante a le don d'éveiller la réflexion et de susciter les découvertes. A toute personne qui voudrait explorer tous les plis et replis de ce monde cartésien, nous ne saurions assez recommander l'œuvre de M. le docteur de Saint-Germain ; elle ne pourrait trouver pour guide un écrivain plus habile, un juge plus délicat, un penseur plus distingué et plus aimable.

L.

Pour les articles non signés : A. LEROUX.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA QUESTION ALGÉRIENNE

L'Algérie devant l'opinion publique, — L'Algérie devant le Sénat, — L'Algérie devant l'empereur, par M. le docteur Warnier. — *Réflexions sur la politique de l'empereur en Algérie,* par M. Jules Duval. — *Un programme de politique algérienne, — Bureaux arabes et colons,* par MM. Jules Duval et Warnier. — *L'Algérie faisant appel à la France,* par M. Étourneau.

Le discours prononcé par M. le comte Le Hon dans la séance du 15 avril à propos de l'Algérie est un événement qui n'est pas seulement important au point de vue politique. S'il a démontré une fois de plus l'insuffisance du gouvernement personnel et laissé voir le peu qu'il reste de ses actes lorsqu'on les soumet à des critiques de bonne foi, il a été pour notre colonie non pas le signal de sa délivrance, mais un précieux encouragement à la lutte et une sérieuse espérance de victoire. Les Algériens avaient besoin de ce secours ; car ce n'est pas une tâche peu douloureuse que celle de réclamer tous les jours les mêmes améliorations, de formuler les mêmes plaintes, d'affirmer sans cesse qu'une chose est mauvaise, en avoir les preuves en main, les fournir, montrer les moyens d'y remédier, être persuadé, convaincu que l'on a le bon sens de son côté, et malgré ses cris, ses efforts, sa persévérance, voir continuer les premiers errements et s'entendre traiter d'utopiste et de révolutionnaire ! Cette lutte pénible est pourtant celle qu'ont entreprise depuis une vingtaine d'années les journaux de l'Algérie, les Algériens eux-mêmes, leurs délégués et enfin les députés de la minorité au Corps législatif. On sait ce qui a été répondu jusqu'ici à leurs doléances. A défaut de ces documents, il suffira de lire, pour en avoir une idée, les discours prononcés les 14 et 15 avril derniers par le ministre de la guerre en réponse à ceux de MM. Jules Favre et Le Hon. Le gou-

vernement a eu jusqu'ici d'autant plus beau jeu dans cette triste partie que ses adversaires les plus saillants appartenaient à l'opposition. On se bornait à leur répondre : « Vous faites de l'opposition quand même ; donc vos arguments n'ont point de valeur. » Et tout était dit.

L'entrée dans la lice de M. le comte Le Hon, député de la majorité, venant soutenir les amendements proposés par cette même opposition, a modifié le terrain du combat. On n'a pas seulement écouté en lui l'orateur éloquent, mais le narrateur fidèle de ce qui se passe dans cette Afrique qu'on trouvait si commode de ne juger que sur les renseignements improvisés la veille des discussions par MM. les commissaires du gouvernement. L'effet de ces communications a été profond, et bien que les amendements aient été repoussés, quatre-vingts députés ont donné tort au gouvernement, et par ce vote solennel justifié les plaintes que la colonie fait entendre depuis si longtemps.

Les griefs de l'Algérie contre la métropole sont nombreux. Le plus grave est l'éloignement où on l'a tenue de l'administration de ses propres affaires pour la confier au département le moins apte à comprendre les choses du domaine civil, au ministère de la guerre. Ce qui à la rigueur pouvait s'admettre lors de la première période de notre établissement ne s'explique plus aujourd'hui. La conquête est achevée, et si bien qu'il y a une douzaine d'années, le prince Napoléon, étant ministre de l'Algérie, affirmait que la gendarmerie seule suffirait à maintenir l'ordre dans la colonie ; et il en était si convaincu qu'il avait commencé l'édification de petits postes sur divers points du sol arabe ; son brusque départ du ministère ne lui a pas laissé le temps de les faire occuper. La pacification de l'Algérie, déjà faite alors, s'est fortifiée depuis ; les intérêts européens fixés en Afrique s'y sont développés en proportion de la quiétude qu'ils y rencontraient. Le modeste groupe de travailleurs émigrés dès le début s'est accru ; le bataillon s'est fait armée ; et c'est à bon droit qu'il demande de ses 220,000 voix à jouir des institutions qui font la prospérité des colonies anglaises et la puissance de la Grande-Bretagne.

La cause première des erreurs commises dans la colonisation de l'Algérie a pris sa source, comme l'a indiqué avec beaucoup de justesse M. Étourneau, dans l'hésitation que le gouvernement français a montrée lors de la prise de possession. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres semblables, la France ne fit pas assez de cas des avantages qu'elle pouvait tirer de ses triomphes ; suivant ses habitudes, elle n'agissait ici que pour la gloire de ses armes. A une époque aussi laborieuse, aussi active que la nôtre, c'était une

faute. Pour éteindre le foyer de piraterie qui avait son siége sur les côtes barbaresques, la conquête était nécessaire sans doute ; mais cette œuvre accomplie, les ouvriers de la première heure devenaient tout à fait insuffisants à changer l'esprit d'une race pervertie par l'islamisme, sans besoins semblables à ceux qui servent de mobile aux peuples européens et, par conséquent, rebelle à toute influence émanant de l'Occident. Fort ignorante en matière économique, la métropole préféra s'en rapporter et pour le présent et pour l'avenir aux conquérants eux-mêmes, sous prétexte que, vivant en Afrique, ils connaissaient le pays plus profondément que personne. C'était une erreur. L'armée française n'a jamais bien connu que sa spécialité, et c'est ce qui fait sa supériorité. Pour elle l'Algérie était une école, où elle a fait de brillantes études, ainsi que l'attestent ses travaux en Crimée, en Italie, voire même au Mexique. La seule critique qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir mis un aussi long temps à atteindre le but. Il faudrait n'avoir jamais vu à l'œuvre nos hardis soldats pour la mettre en doute. L'Algérie, nous le répétons, était pour eux un trop précieux champ de manœuvres pour qu'ils aient voulu le fermer trop rapidement. Devons-nous ajouter avec M. Étourneau que cette longue durée de la guerre africaine répondait aux désirs naturels d'avancement des officiers, avancement si limité en France et si peu en harmonie avec les efforts qu'on leur demande? Ce détail est sans importance. Ce qu'il faut constater, c'est le résultat : d'immenses territoires sont en friche et rien de suffisant n'a encore été fait pour rapprocher les vaincus des vainqueurs ; après quarante années d'occupation, on ne trouve encore en Algérie que 220,000 Européens, dont 122,119 Français.

Le gouvernement du roi Louis-Philippe n'avait pas attendu que les réclamations des colons aient atteint la vivacité qu'elles ont aujourd'hui pour leur donner satisfaction. Il se disposait à achever la conquête par la colonisation, et il avait confié cette œuvre nouvelle au duc d'Aumale. C'était à la veille de 1848 ; les événements qui se produisirent alors ne permirent pas au jeune prince de réaliser le grand et libéral programme qu'il avait mission de faire exécuter. Il partit, mais non sans emporter sur la terre étrangère la vive expression de regrets qui sans doute ont dû adoucir l'amertume de son exil. Le jour où il quitta le sol algérien, devenu à tant de titres celui de la patrie, il fut conduit par un nombre considérable d'habitants d'Alger jusqu'aux quais, malgré la pluie qui tombait à torrents, et des preuves d'une profonde sympathie l'accompagnèrent jusqu'à bord du bâtiment chargé de l'emmener hors de France.

La république n'eut guère plus de temps pour placer l'Algérie dans le domaine du droit commun ; elle y songeait néanmoins fort sérieu-

sement lorsque survint le coup d'État qui replaça plus étroitement que jamais la colonie sous le régime militaire. Si la mesure fut cruelle, les protestations furent éclatantes. Celles-ci n'eurent d'abord aucun effet ; mais comme elles ne cessèrent point, elles finirent par fixer l'attention de quelques hommes influents qui reconnurent qu'elles étaient fondées. L'attention se tourna enfin vers l'Algérie avec d'autant plus d'ardeur qu'on l'avait plus longtemps négligée. Comme souvent en pareil cas, on dépassa le but. Un ministère spécial de l'Algérie et des colonies fut créé et confié au prince Napoléon. La nomination de cet homme d'État, dont le radicalisme s'était déjà fait jour, fut favorablement accueillie en Algérie et méritait de l'être ainsi. Les mesures qu'il prit immédiatement justifièrent l'empressement des colons et démontrèrent aussitôt qu'il était décidé à détruire la routine pernicieuse de la bureaucratie qui régentait l'Algérie et les regrettables empiétements que l'autorité militaire avait pris dans la sphère de l'autorité civile. Mais il paraît que la création confiée au prince ne devait être que nominale. Les obstacles qu'on lui opposa dans l'accomplissement de la tâche qu'il avait prise au sérieux furent tels qu'il ne lui resta bientôt plus que le parti de se retirer, pour ne pas sanctionner par sa présence les abus qu'il avait à honneur de réformer.

C'est sur ces entrefaites que l'empereur exécuta son premier voyage en Afrique (1860). « Je suivais très-attentivement, raconte M. Étourneau, tous les détails de cette réception souveraine, afin d'y trouver les signes des résultats que le pays en obtiendrait; mais, bien que fraîchement débarqué en Algérie, je vis de suite que le parti militaire ferait de ces fêtes brillantes les funérailles du régime civil. En effet, peu de temps après le retour en France de l'empereur, mes appréhensions furent justifiées par la suppression du ministère de l'Algérie et des colonies. Ce dénoûment était prévu, du reste, depuis la sortie du prince Napoléon de ce ministère; mais il fut précipité par un conflit violent survenu entre le général commandant supérieur de l'armée d'Afrique et le préfet d'Alger. Ce dernier, prenant sa position officielle au sérieux, voulait être préfet dans toute l'acception du mot ; mais le général ne pouvait admettre de telles prétentions dans un pays où l'autorité militaire n'avait jamais souffert de rivalité dans la sphère de la domination française. C'est ainsi que le droit du plus fort s'est toujours trouvé le meilleur depuis que la force s'est mise au-dessus du droit pour affirmer sa supériorité sur la justice et la sagesse.

« Dans ces fêtes de 1860, les chefs arabes occupaient le premier rang près des chefs de l'armée d'Afrique. Les costumes pittoresques de cette noblesse indigène, la fière attitude qu'elle se donnait en ca-

racolant sur ses chevaux d'élite en présence des souverains, éclipsaient facilement les blouses modestes dont les colons étaient vêtus. Cependant l'avenir de la conquête se trouve entièrement dans les mains calleuses de ces hommes en blouse ; et les hommes au burnous seront pour longtemps encore, sinon pour toujours, les plus dangereux éléments de la puissance française en Afrique et la principale cause des revers que ce pays puisse redouter en suivant le chemin du progrès et de la civilisation.

« Rien n'avait été négligé pour donner du relief à la barbarie au préjudice de la colonisation. C'est de là sans doute qu'est sorti l'étrange projet de créer un royaume arabe en Algérie. Je me souviendrai toujours de la pénible impression que j'éprouvais en voyant tous les soins que le parti militaire prenait pour laisser dans l'ombre l'œuvre des colons et faire briller les oripeaux des indigènes. Une splendide *fantasia* fut exécutée à la Maison-Carrée, spectacle dans lequel les Arabes excellent. Il y eut même une chasse factice à l'autruche et à la gazelle, effectuée par de *faux Touaregs*. . . . .

. . . .

« J'arrivais moi-même en Algérie pour la première fois, et je fus agréablement surpris de trouver en débarquant une locomotive sur les quais du port d'Alger. Moi, qui avais jusque-là entendu dire que les chemins de fer algériens n'existaient qu'en projets, je crus qu'il en était autrement en voyant cette puissante machine qui fait voler les véhicules dans l'espace. J'étais heureux d'avoir à constater mon ignorance à l'égard des rapides moyens de transport dont je croyais encore notre colonie complétement privée. La joie que me causait mon erreur supposée fut de courte durée, car j'appris bientôt que cette locomotive n'avait été amenée de France que pour jouer un rôle dans le programme des fêtes impériales. Par la présence de ce moteur, on voulait apprendre à Sa Majesté que les voies ferrées s'étaient faites ou du moins se faisaient avant l'adoption légale des projets qui sommeillaient encore en ce moment même profondément dans les cartons des ministères de la métropole. Grande fut ma déception quand je vis rembarquer pour Marseille cette malencontreuse locomotive. Je regrette de ne pouvoir donner le prix que cette étrange exhibition a coûté, mais je suis convaincu que cette somme aurait été mieux employée à faire un bout de route dans la colonie ou à réparer celles qui étaient en mauvais état. L'éclat des fêtes n'aurait guère souffert de l'absence de cette décoration et le souverain aurait eu une illusion de moins à perdre. »

Le ministère de l'Algérie et des colonies détruit, on retourna au système bâtard qui prévalait précédemment. Les protestations recommencèrent. On y répondit qu'une très-large part étant réservée dans

l'administration à l'élément civil, elles n'avaient pas de raison de se produire, et l'on citait les textes. En France, où l'on connaît peu l'Algérie et ses institutions, cette fin de non-recevoir, paraissant logique, obtenait l'effet qu'on en attendait. Mais en Algérie cette assertion révoltait les consciences, car il est notoire que l'autorité civile n'y a jamais été que l'ombre de la chose réelle. Le maréchal Pélissier le savait si bien qu'il en convint plusieurs fois et promit même de faire tous ses efforts pour rendre l'Algérie aux principes du droit commun. Cet homme distingué y aurait réussi s'il avait vécu davantage : les écrits qu'il a laissés sur ce sujet, fort bien pensés et non moins bien écrits, ne laissent point subsister de doute. Mais il avait au-dessus de lui le département de la guerre pour qui l'Algérie est chose sienne, comme nos autres colonies appartiennent de droit à celui de la marine. Il en a été ainsi depuis des siècles, donc il doit en être de la sorte dans le présent et dans l'avenir. *Ergo sum leo*. En art militaire, quand une ville ne se rend pas, on la force ; pourquoi n'en serait-il pas de même pour la logique ? Les motifs que donne, dans son rapport à l'empereur, le ministre de la guerre pour justifier la réorganisation militaire du gouvernement de l'Algérie découvrent ingénument cette théorie. A ses yeux, c'est l'ère de l'âge d'or qu'il rouvre à la colonie. Mais le droit est impérissable ; on peut le fausser, et l'on ne s'en prive guère, mais on ne saurait l'étouffer non plus que le détruire. Les réclamations des colons pénétrèrent jusque dans le cabinet de l'empereur, qui, en les entendant, s'émut. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la nouvelle organisation qu'on parlait déjà des projets qui s'élaboraient à Paris pour donner un autre système administratif à la colonie ; enfin l'empereur s'embarquait pour l'Algérie, où il mettait le pied pour la seconde fois le 3 mai 1865.

On se souvient de ce voyage qui dura un mois. De la part des colons, l'accueil fut parfait ; l'attitude de l'empereur vis-à-vis des colons ne fut pas moins encourageante. On assura même qu'à l'expression de sa satisfaction il avait joint celle de l'étonnement que lui causait l'importance prise par la colonisation. Ces propos autorisaient donc les Algériens à croire qu'il sortirait de ce voyage impérial les résultats désirables et désirés vainement depuis tant d'années. La colonie allait entrer, selon les probabilités, dans une voie nouvelle et conforme à ses besoins. Cette fois, chacun s'attendait à une réorganisation dans le meilleur sens du mot. Mais ces douces espérances étaient destinées à s'évanouir comme toutes les précédentes pour faire place à de nouvelles déceptions.

En effet, l'empereur était à peine rentré à Paris qu'on parlait de la prochaine publication d'une brochure impériale ayant pour objet la

réorganisation administrative de l'Algérie, non telle que la désiraient les colons, mais comme la voulait le parti qui leur était le plus particulièrement hostile. Ces rumeurs semblaient si peu en harmonie avec les discours que le souverain avait prononcés pendant son séjour dans la colonie, que personne ne voulait les prendre au sérieux. On justifiait, en outre, cette incrédulité par le manque de temps que l'empereur aurait éprouvé pour élucider une question si complexe, par suite des soins pris par les adversaires de la colonisation pour accréditer l'erreur, afin de mieux atteindre leur but.

Rien n'était plus vrai cependant. Un journal de Paris se procura un extrait de la brochure dont on signalait l'apparition et le publia. L'impression produite par ce document en Algérie fut des plus douloureuses. La colonie avait espéré qu'enfin le soleil allait percer les nuages, et c'était la nuit profonde qui se refaisait de nouveau sur elle. Sans représentants officiels, constitutionnellement privés du droit de réclamer, les colons algériens ne purent que baisser le front sous le joug dont le programme de l'empereur donnait la forme avec une fermeté de langage qui ne laissait aucun doute sur celle de son opinion. Une dernière espérance leur restait, c'est que les autres parties de la lettre impériale contiendraient quelque adoucissement aux principes émis dans l'extrait. On attendit donc. Enfin, cinq mois après parut le document dans son entier. Il était tel que la colonisation pouvait le redouter. Retenus par la crainte de poursuites judiciaires, les Algériens ne soufflèrent mot; mais leurs affaires déjà suspendues, en s'arrêtant définitivement, révélèrent à leurs insouciants métropolitains l'effet des doctrines professées par l'impérial écrivain.

Peu à peu cependant les colons s'enhardirent, et au silence de mort qui avait accueilli la *Lettre au gouverneur général de l'Algérie* succédèrent quelques protestations qui ne tardèrent pas à prendre un caractère d'unanimité d'autant plus marqué que les colons seuls ne sont pas atteints par le programme impérial. L'élément militaire y trouva des règles qui ne lui plurent point; et sans doute est-ce pour ce motif qu'il a remis au temps le soin de les appliquer. Il est juste d'ajouter que le rôle de l'armée en Algérie, comme celui des colons et des Arabes, est loin d'avoir été étudié avec le soin qu'il sollicite, et qu'en bien des cas l'auteur de la lettre s'en rapporte bien plus à ses suppositions qu'à ses observations. Comment pourrait-il en être autrement? L'empereur n'a mis que trente jours pour visiter l'Algérie, et pendant ce mois une partie de son temps a été consacrée aux devoirs résultant de sa haute position. C'est donc en France, longtemps avant son voyage, qu'il a conçu et mûri le système qu'il déroule dans sa lettre au duc de Magenta, et dont il est venu seulement étudier en Algérie les moyens de réalisation. Et

durant cette courte période personne n'a été par lui interrogé sur les principes et les détails de ce système, personne n'a donc pu éclairer ses doutes ou dissiper ses illusions. Il est vrai que, rentré en France, l'empereur a voulu contrôler ses vues par l'opinion des ministres et du gouverneur général (nous apprend une note de l'éditeur), et aussi d'un certain nombre de hauts personnages. En ceci également l'auguste écrivain n'a réussi qu'à moitié. S'il a recueilli bon nombre d'informations justes, il n'a pu apprendre de ses conseillers officiels ce que lui auraient dit les colons eux-mêmes s'il eût daigné consulter leurs représentants les plus autorisés, tels que les présidents des conseils généraux, des chambres d'agriculture et de commerce, les maires des grandes villes, enfin les deux hommes de France qui connaissent le mieux l'Algérie, MM. Warnier et Jules Duval. Il eût appris ainsi bien des vérités ignorées ou à peu près des notabilités politiques et militaires vivant en France, et parlant trop souvent d'après des souvenirs lointains ou des préventions de métier, ou des informations superficielles. Il eût surtout rejeté les informations sans valeur sur lesquelles il a basé une partie de son système, et dont l'origine aurait dû lui faire suspecter la bonne foi. C'est ainsi qu'à la page 12 (nouvelle édition de la Lettre) figure, comme fournissant de *précieux renseignements*, une lettre dont l'auteur s'était dit *ancien officier* dans la première édition, et qui, dans la nouvelle, n'est plus qu'une *personne*. Ce prétendu officier, l'*Écho d'Oran* en a dit le nom, vu que sa lettre avait figuré, il y a quatre ans, dans le *Courrier d'Oran* avec la signature de l'auteur ; c'est un sieur Cusson, qui aurait pu ajouter à l'énumération de tous ses services l'honneur d'avoir été condamné à six mois de prison, en 1850, dans le procès des Bons-Cousins d'Oran. Que ce Cusson, soldat de la légion étrangère en 1837, ait servi dans le camp d'Abd-el-Kader (il ne dit pas comment ni à quel titre) ; qu'il se soit plus tard affilié à une société secrète incriminée de complot contre l'État, on peut bien ne voir dans ces écarts que des fautes de jeunesse ; mais ne doivent-ils pas priver de l'honneur d'être cité comme une autorité par l'empereur, un homme que le maréchal Saint-Arnaud qualifiait en 1852 d'esprit exalté, vantard et léger ?

Une seconde autorité invoquée par l'empereur est M. George Voisin (page 27). La critique historique a droit de le récuser, parce que c'est un pseudonyme qui, malgré les démentis multipliés donnés à son livre, n'a point voulu se faire connaître. Il y gagnerait peu, il est vrai, si, comme la renommée le prétend, cet auteur est un ancien chrétien ayant jugé à propos, à l'âge de trente ans, de se faire circoncire par amour du Coran, et ayant depuis lors tenu un langage et une conduite en parfait accord avec ces précédents.

Ces deux exemples suffisent pour montrer l'excessive confiance avec laquelle l'empereur a accueilli les documents qui entraient dans le cadre qu'il s'était tracé, et qu'une enquête à ciel ouvert lui eût fait infailliblement repousser.

« La France possède l'Algérie depuis trente-cinq ans, dit l'empereur : il faut que cette conquête devienne désormais pour elle un accroissement de force, et non une cause d'affaiblissement. » A une époque où la Russie convoite si ardemment la possession exclusive de la mer Noire et la clef de la Méditerranée par l'occupation des Dardanelles; où l'Angleterre occupe Gibraltar; où l'Espagne et l'Italie se réveillent, grandissent et se fortifient; où enfin le canal de Suez va attirer dans le Levant les flottes du monde entier, discuter l'intérêt qu'il y a pour la France à occuper la majeure partie des rives africaines est superflu. Au point de vue politique, l'Algérie est un élément de force et de puissance pour notre pays. M. le duc de Magenta nous apprenait récemment ce qu'il faut penser de l'assertion impériale au point de vue financier. Parlant de la colonie devant le Sénat le 24 mars 1868, « l'Algérie, messieurs, disait l'honorable maréchal, l'Algérie est, dit-on, un gouffre où s'engloutiront nos finances. Quelles sont, en réalité, les sommes que l'Algérie a coûtées à la France depuis 1830? Ce chiffre s'élève certainement, diront un grand nombre de personnes ne s'en étant jamais rendu compte, à bien des centaines de millions. En déduisant les frais de l'armée, qui ne doivent pas être regrettés puisque l'Algérie a été une école de guerre qui nous a été d'une grande utilité, j'ai à la main un état des dépenses et recettes faites depuis 1830 jusqu'en 1867 en Algérie par tous les ministères. Le résultat va vous étonner, messieurs : sur ces trente-six années, dix-sept ont rapporté au Trésor de France des sommes supérieures à celles payées par lui pour les dépenses de la colonie. Ce boni s'est élevé à 19,567,647 francs. Les dix-neuf autres années ont occasionné un surcroît de dépenses variant de 554,000 francs à 6 millions; j'en excepte toutefois l'année 1849, qui a occasionné une dépense de près de 14 millions. Ce surcroît de dépense pour ces dix-neuf années s'est élevé au chiffre de 80,148,781 francs. En en déduisant le chiffre du boni, on trouve qu'en définitive l'Algérie, depuis 1830, a coûté à la France 60,581,134 francs. »

M. le duc de Magenta examinait ensuite les avantages que la France a retirés de l'Algérie. Comparant le chiffre des importations avec celui des exportations, il constatait que le premier, qui était de 5 millions en 1830, s'était élevé en 1840 à 31,700,000 francs, en 1850 à 87,900,000 francs, en 1860 à 194,700,000 francs, en 1866, année de disette, à 179,100,000 francs, ce qui donnait pour ces trente-six années un total de 3,188,900,000 francs, représentant des

marchandises confectionnées en France ou des produits du sol français.

Le chiffre des exportations d'Algérie en France, c'est-à-dire de matières premières, telles que laines, huiles, céréales, bestiaux, minerais, etc., était en 1830 de 1,500,000 francs. Il s'est élevé successivement : en 1840 à 2,500,000 francs, en 1850 à 6,700,000 francs, en 1860 à 49,000,000 francs. Après avoir atteint 108,000,000 francs en 1864, il est retombé en 1866, année de disette, à 92,700,000 francs. En trente-six ans le total était de 856,400,000. Exportations et importations fournissaient donc un chiffre de 4 milliards 44 millions. « Je demanderai aux économistes plus compétents que moi, ajoutait le maréchal, si une nation consentirait à payer 60 millions pour lui procurer à sa porte un marché de plus de 4 milliards. Nous sommes donc en droit de dire qu'on n'est pas encore ici autorisé à parler du gouffre d'argent, quand les sacrifices ont été relativement aussi peu considérables. »

La trop grande part que l'empereur accorde à l'élément arabe en Algérie ne prête pas moins à la critique que son opinion sur ce que coûte la colonie à la métropole. « L'Algérie est un royaume arabe, » dit-il. Il est vrai qu'il ajoute qu'elle « est une colonie européenne et un camp français ; » mais on ne saurait tenir compte de ce correctif qu'exclut radicalement la première proposition. En effet, le jour où l'Algérie deviendrait un royaume arabe, l'Algérie cesserait d'être une colonie européenne, parce qu'il y a entre les Arabes et les colons l'abîme qui sépare la civilisation chrétienne de la sauvagerie islamique. Par bonheur, pour constituer un royaume il faut une nationalité, et c'est ce qu'on chercherait vainement aussi bien sur le sol de l'Algérie que dans la langue qu'on y parle. Il y a plus de neuf cents ans que l'Afrique du Nord n'est plus un royaume arabe. Du septième au dixième siècle de notre ère, des dynasties arabes régnèrent sur ce pays ; mais personne n'ignore que la dernière invasion musulmane, qui est du onzième siècle, a détruit l'éphémère organisation à laquelle les Édrissides dans l'Ouest, les Aghlabites dans l'Est et les Fatimites dans le Nord ont attaché leurs noms. En se répandant dans l'Afrique septentrionale, les Arabes y avaient trouvé les Berbères ou Kabyles, qui ne se laissèrent ni anéantir, ni dominer. Les uns et les autres passèrent plus tard sous le joug des Turcs, qui en 1830 n'ont pas tous quitté l'Algérie. Les Berbères sont encore aujourd'hui les seuls indigènes de notre colonie. Quant aux Arabes, ils n'y sont représentés que par leur religion, leur langage et un nombre très-limité d'individus. Dans le chiffre de la population actuelle, ils ne figurent que pour un total de 500,000 âmes, tandis que les Kabyles purs comptent 1 million d'individus, et les Kabyles arabisant 1,200,000 âmes. Ces chiffres, qui ressortent des belles

études de MM. le général Daumas, le docteur Warnier, etc., se retrouvent d'ailleurs dans les statistiques officielles. A défaut de ces documents, une course à travers les trois provinces suffit pour reconnaître l'une et l'autre race et en déterminer l'importance. Bien différents des Arabes, qui par des mœurs nomades, une antipathie invétérée pour le travail, une organisation vicieuse et un fanatisme excessif, se montrent hostiles aux autres peuples et rebelles au progrès, les Kabyles sont laborieux, entreprenants, habiles dans les travaux manuels. Pour eux le Coran n'est qu'un livre religieux. Ils sont régis, en matière civile et politique, par des lois ou *kanouns*, mot dérivé du mot *canon* et qui atteste une origine romaine et chrétienne. Ils ont conservé le régime municipal et la propriété individuelle [1]. Leurs villages, composés de maisons de pierres, sont en effet administrés par un maire (*amin*), assisté d'un conseil municipal (*djemmâa*). Dans toutes les montagnes de la Kabylie, dit un voyageur très-clairvoyant, M. Henri Verne [2], les propriétés sont séparées par des haies ou des murs en pierres sèches. Très-industrieux, les Kabyles cultivent admirablement le sol sur lequel ils se pressent [3]. Ils connaissent le moyen d'aménager les eaux; ils ont conservé l'art d'extraire les métaux; ils ont des moulins à huile; il y a parmi eux des tisserands, et, signe distinctif, dans leur société la femme occupe une place honorable et assez semblable au rôle que lui assigne le christianisme dans la nôtre.

Ajoutons, à propos du christianisme, que les populations de la grande Kabylie n'éprouvent pas pour notre religion l'éloignement qu'ont toujours manifesté les Arabes : « Une des personnes les plus autorisées dans les affaires religieuses de l'Algérie, dit M. le docteur Warnier, m'adresse les lignes suivantes : « Les Berbères du Djerjera « montrent aussi, autour de Fort-Napoléon, les plus heureuses dispo- « sitions pour un *retour complet* au christianisme. Il est tel village « dont les chefs, après avoir étudié l'Évangile auprès du curé de « notre établissement, demandent à devenir chrétiens par le baptême. « Un chef important est même venu offrir le terrain pour bâtir une « église. S'il n'y a pas eu de conversions complètes jusqu'à présent, « c'est qu'on les veut bien réfléchies et bien éclairées. » Mgr Lavi-

[1] « La propriété individuelle est constituée en Kabylie comme en France, suivant les lois qui paraissent empruntées aux Romains. Il en est de même dans les oasis (kabyles), chaque champ y est limité par des murs, des fossés ou des haies. » (*Rapport de M. le comte de Casabianca sur le projet de sénatus-consulte relatif à l'Algérie*, 1863.)

[2] *De Bône à Hammam-Meskhoutine*. Lyon, Stork, 1869.

[3] « Je préfère voir un homme mort qu'un arbre coupé, » disait un chef kabyle au général Lapasset.

gerie nous apprend, à son tour, que « des djemmâas kabyles lui ont demandé et fait demander, par écrit ou de vive voix, l'établissement de secours de charité, » et le vénérable prélat ajoutait avec tristesse que « la résistance, de la part de l'autorité algérienne, avait été invincible, » alors « que l'enseignement du Coran est distribué au nom et aux frais de la France aux indigènes qui ne l'avaient jamais connu, notamment aux habitants de la Kabylie. »

Chose étrange, ces Kabyles portent presque tous une croix en tatouage sur le front ou sur une des joues. Mgr Lavigerie raconte à ce propos qu'un religieux de son diocèse ayant interrogé un Kabyle sur la signification de cette croix, celui-ci lui répondit qu'elle était « un signe de bonheur, le signe de l'ancienne voie, de celle que suivaient autrefois ses pères. » Et comme ce religieux lui demandait pourquoi il ne suivait pas cette voie, qui suivant lui était celle du bonheur. « Moi, non! répondit-il en secouant la tête; je suis musulman et je mourrai musulman. Mais mes fils mourront chrétiens comme leurs ancêtres, et mes petits-fils mourront chrétiens. »

Les Arabes, principalement pasteurs, accessoirement agriculteurs, n'habitent que la tente et changent de résidence aussi souvent que les besoins de leurs troupeaux l'exigent. Les seuls liens qui soient entre eux sont leur langue et leur religion. Comme tous les sauvages, leur esprit social ne s'élève pas au-dessus de la forme de la tribu. Divisés en groupes nombreux, chacun de ces groupes a son chef et ses intérêts particuliers, mais tous sont indépendants. C'est cette division qui a permis aux Turcs de dominer le pays pendant trois siècles. Lorsque ceux-ci furent chassés par nos armes, l'ennemi commun ne put même pas obtenir la cohésion des éléments disséminés de la résistance. Malgré l'appel à la guerre sainte, qui suppléait pour lui au prestige de la naissance, Abd-el-Kader n'a jamais pu réunir autour de son drapeau la majorité des tribus algériennes : presque toutes celles de la province de Constantine, et plusieurs de celles des provinces d'Alger et d'Oran, lui ont résisté alors même qu'il avait atteint l'apogée de son autorité.

La nationalité arabe une fois admise, il fallait admettre du même coup ses institutions, ses mœurs et sa religion. C'est ce que fait l'empereur lorsqu'il recommande « d'organiser un comité musulman par province, de nommer un conseil de fabrique pour chaque mosquée de première classe, de donner à chaque zaouïa (communauté religieuse) un conseil d'administration, de créer une école supérieure de législation musulmane, de développer l'instruction publique musulmane, de régulariser les écoles supérieures musulmanes, et enfin d'entourer de quelque solennité officielle la célébration des fêtes musulmanes. » Et pourtant ce n'est pas que l'empereur ignore

les principes contenus dans les textes dont il souhaite de voir la diffusion : il les a trop souvent cités dans ses proclamations aux Algériens pour cela. Or n'est-ce pas le Coran qui dit : « La tentation de l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre... Tuez les idolâtres partout où vous les trouverez, et chassez-les d'où ils vous auront chassés... Que la malédiction de Dieu atteigne les infidèles, les juifs et les chrétiens. » (*La Vache.*) C'est encore le Coran qui dit (ch. III, *la Famille d'Imram*) : « O croyants! ne formez de liaisons intimes qu'entre vous; les infidèles ne manqueraient pas de vous corrompre ; ils désirent votre perte. Leur haine perce dans leurs paroles ; mais ce que leurs cœurs recèlent est pire encore. Nous vous en avons déjà fait voir des preuves évidentes. Vous les aimez, ils ne vous aiment pas. Le bien qui vous arrive les afflige; qu'il vous arrive un malheur, ils seront remplis de joie. » « Que les infidèles ne s'imaginent point que si nous leur accordons une longue vie, c'est un bien : nous la leur accordons longue pour qu'ils multiplient leurs iniquités. Un châtiment avilissant les attend. » Plus loin, au chapitre V (*la Table*), le livre sacré dit : « O croyants ! ne prenez point pour amis les juifs et les chrétiens : ils sont amis les uns des autres. Celui qui les prendra pour amis finira par leur ressembler, et Dieu ne sera point le guide des pervers. O croyants ! ne cherchez point d'appui chez les hommes qui ont reçu l'Écriture, ni chez les infidèles qui font de votre culte l'objet de leurs railleries. » Plus loin encore, au chapitre IX (*le Repentir*), le Coran s'exprime ainsi[1] : « Les mois sacrés exceptés, tuez tous les idolâtres partout où vous les trouverez. Faites-les prisonniers, assiégez-les et guettez-les à toute embuscade. Mais s'ils se convertissent, s'ils observent la prière, s'ils font l'aumône, alors laissez-les tranquilles, car Dieu est indulgent et miséricordieux. O croyants! ceux qui associent (d'autres divinités à Dieu) sont immondes. »

Dans le chapitre de Mohammed ce sont les mêmes exhortations à la haine des chrétiens : « Lorsque vous rencontrerez des infidèles, eh bien! tuez-les au point d'en faire un grand carnage, et serrez fort les entraves des captifs. — Ensuite vous les mettrez en liberté, en les rendant moyennant une rançon, lorsque la guerre aura cessé. Agissez ainsi. Si Dieu voulait, il triompherait d'eux lui-même ; il les exterminerait ; mais il vous fait combattre pour vous éprouver les uns les autres. — O croyants ! si vous assistez Dieu dans sa guerre contre les méchants, lui il vous assistera aussi, et il affermira vos pas. — Pour les incrédules, puissent-ils périr, et puisse Dieu rendre nulles leurs œuvres ! — Ce sera la rétribution de leur aversion pour

[1] Ce chapitre est un de ceux auxquels l'empereur a renvoyé les indigènes.

les révélations de Dieu ; puisse-t-il anéantir leurs œuvres ! — N'ont-ils jamais traversé ce pays ! N'ont-ils pas vu quelle a été la fin de leurs devanciers, que Dieu exterminera ? Un sort pareil attend les infidèles de nos jours. »

Dans la *Mise à l'épreuve*, le livre saint interdit en outre tout commerce avec les infidèles. « Dieu vous interdit toute liaison avec ceux qui vous ont combattus pour cause de religion, qui vous ont chassés de vos foyers, ou qui ont aidé les autres à le faire. »

Combattre et prier, prier et combattre, se traîner dans la fange d'une basse sensualité, telle est en résumé la doctrine de Mahomet. Bonne peut-être à l'époque de lutte où elle se produisit, qu'est-il demeuré de cet enseignement, la paix rétablie avec le triomphe du christianisme ? Il suffit d'ouvrir l'histoire des pays musulmans pour constater les résultats, ces pierres de touche des systèmes. L'abaissement des intelligences, la corruption des mœurs, la guerre au dehors, au dedans la discorde sous toutes les formes, exerçant leurs ravages dans la famille, dans la société, dans l'État ; les convulsions du fanatisme alternant avec une torpeur léthargique, une prospérité passagère suivie d'une longue décadence, tel est le tableau que présente l'histoire des races mahométanes. Il est d'autant moins permis de supposer que l'empereur les ignore qu'il a fait étudier l'islamisme à sa source même, en Arabie, par un homme d'un esprit très-sûr, M. Palgrave. Et les peintures qu'en fait le sagace voyageur sont loin de justifier les espérances que ce dogme déplorable fait concevoir à l'auguste écrivain. Le pays modèle de l'islam, le royaume d'utopie du Coran, l'empire wahabite, en un mot, fournit au contraire un exemple frappant des efforts démoralisateurs du mahométisme. « A Riad, c'est M. Palgrave qui parle, le vice sous toutes ses formes, même les plus honteuses, s'étale avec une audace inconnue aux villes les plus licencieuses de l'Orient, et l'honnêteté relative que l'on remarque dans les autres cités arabes forme avec la corruption de la capitale de l'empire wahabite un contraste étrange et frappant. » Et plus loin il ajoute : « Les réflexions que la dépravation du Parlement, l'austérité des puritains et l'immoralité des derniers Stuarts suggérèrent à Macaulay peuvent s'appliquer presque littéralement au Nedjed, « le royaume des saints ; » elles peignent d'une manière saisissante sa condition actuelle en même temps qu'elles prédisent l'avenir qui lui est inévitablement réservé. »

Eh bien ! nous le dirons, ces doctrines, il suffit de les respecter chez les Arabes, ainsi qu'on le leur a promis à l'heure de la conquête. Les approuver, les répandre et les fortifier, ce n'est pas seulement outrepasser son devoir de chrétien, c'est courir le risque d'entretenir entre les deux races un éternel ferment de discorde et

de dissolution, et cela quand tout invite au contraire à détruire ce germe fatal.

Les sentiments exprimés par l'empereur en faveur du peuple arabe attestent, il faut le reconnaître, le désir d'améliorer ses destinées. Mais le chef de l'État est-il bien sûr de ses observations? On peut en douter, en lisant le tableau qu'il trace de la misère des Arabes. Il est certain que la condition de ceux-ci pourrait être plus prospère; mais lorsqu'on la compare à celle que leur avaient faite les Turcs, il faut reconnaître qu'elle est infiniment meilleure. Lorsque ceux-ci possédaient la Régence, le pays tout entier était livré au pillage par la double spoliation de l'impôt et de la guerre. Depuis le dey jusqu'au chef de douar, l'impôt se prélevait par une série d'exactions et de violences inséparables de perceptions fiscales à main armée et de l'absence de toute protection, sous un gouvernement fondé sur la terreur. Quand les tribus s'étaient acquittées envers leurs maîtres turcs, c'est entre elles qu'elles guerroyaient, pour récupérer leurs richesses livrées au *maghzen*, envahir les pâturages, enlever les troupeaux, faire du butin ou satisfaire des vengeances. Au sein même de chaque tribu et de chaque douar, quand une paix apparente régnait, la rapine des chefs et la vénalité des juges faisaient des pauvres la proie des puissants; le peuple tout entier était livré, sans défense et sans espérance, à la cupidité orgueilleuse et insatiable de l'aristocratie militaire ou religieuse. La densité du crime par kilomètre carré était effrayante. Telle était l'Algérie avant la conquête. Est-elle la même aujourd'hui? Comme le prouvent surabondamment MM. Jules Duval et Warnier, à ce peuple volé de toutes mains, écrasé de tous les fardeaux, nous avons apporté des bienfaits dont il sait le prix : l'ordre à l'intérieur de la tribu et du douar, la paix au dehors, la régularité et la modération dans l'impôt, la sécurité pour sa personne et ses biens, des encouragements au travail et à l'épargne, même des récompenses et des honneurs aux plus dignes. Est-ce dire que le sort des Arabes soit semblable à celui de nos paysans français? Non sans doute, et cela provient surtout de la façon dont l'Arabe jouit du sol.

On sait que l'étendue superficielle de l'Algérie est d'environ 500,000 kilomètres carrés, divisés en deux parties : le Tell, région agricole et forestière à laquelle on donne 14 millions d'hectares cultivés ou cultivables, et le Sahara, pays des nomades et des pasteurs, auquel on accorde 32 millions d'hectares. Sur ce vaste espace, les Européens ne possèdent que 700,000 hectares. Le reste est aux mains des indigènes; mais tous n'en sont pas propriétaires. Chez eux la propriété terrienne présente des caractères distincts, qui se désignent par les noms d'*arch* et de *melk*. La propriété *arch* est collective : chaque caïd a le droit d'en faire la division annuelle entre tous les mem-

bres de la tribu. La propriété *melk* est celle qui appartient à l'individu, et de laquelle il peut disposer librement en se conformant à la loi. Celle-ci, il faut l'ajouter, est généralement restreinte aux villes et à leurs banlieues.

Dans de telles conditions l'Algérie ne saurait prospérer, car l'âme de toute production quelque peu intense est la propriété privée. « C'est le ressort moral, dit M. Jules Duval, bien plus que matériel, qui, en inspirant l'amour du sol, inspire l'ardeur au travail, fortifie les bras, prépare le succès agricole. Le régime de la tribu, dont le programme impérial fait tant de cas, est la négation même de la propriété privée. La tribu, ce n'est pas en effet la commune civilisée, où quelques biens communaux servent de cadre et d'appoint à une multitude de propriétés et d'existences personnelles : la tribu exige la communauté intégrale du sol, reposant sur l'ensemble de tous les *contribuables*, et n'admettant que les jouissances individuelles à courte durée pour le labour, les semailles et la récolte des céréales et de quelques légumes ou fruits. La récolte levée, tout rentre dans la possession commune, expression la plus radicale de deux des plus mauvaises coutumes de l'agriculture européenne, la vaine pâture et le libre parcours. Il n'est pas rare, à la vérité, que le même terrain se perpétue, par la sanction des chefs de tribu, au sein des mêmes familles, et prenne le caractère d'une propriété héréditaire ; toutefois, une telle tolérance a beau accroître la sécurité, elle ne suscite pas, dans sa plénitude, l'esprit de propriété, qui suppose une absolue confiance dans l'inviolabilité du présent et la possession de l'avenir. »

Les effets d'une constitution aussi peu économique sont faciles à prévoir. Personne ne veut défricher, fumer, labourer profondément, planter un terrain destiné à changer de mains d'une année à l'autre; des labours superficiels accroissent les dangers de la sécheresse, si fréquente en Afrique. Le laboureur écorche la surface avec une mauvaise charrue, se gardant bien de toucher aux plantes parasites qui envahissent le sol et en absorbent les sucs, encore moins aux broussailles qui abritent les nids des oiseaux dévastateurs. Avec des soins aussi légers, le rendement ne peut être que léger lui-même, ce qui arrive infailliblement, à moins que des pluies très-abondantes, faisant taller les céréales, ne réparent l'impéritie de l'homme. Hors les années très-pluvieuses, les indigènes obtiennent seulement 6 à 7 hectolitres de blé, 9 à 10 hectolitres d'orge par hectare, deux tiers de moins que les Européens, qui défrichent, qui labourent profondément. Leurs récoltes sont extrêmement aléatoires.

C'est pour détruire cette déplorable indivision que fut promulgué le sénatus-consulte du 22 avril 1863, dont l'article 1er est ainsi conçu:

« Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit. » On ne peut qu'applaudir à une telle mesure, qui serait parfaite s'il ne lui manquait, paraît-il, une qualité essentielle, la clarté. Ce défaut est tel, sinon pour les rédacteurs de l'article, au moins pour le gouvernement algérien, que le sens de la loi lui a complétement échappé. Dans un *communiqué* adressé au *Courrier de l'Algérie*, nous lisons en effet que ce sénatus-consulte « n'est pas une *loi agraire*, admettant indistinctement tous les indigènes au partage du territoire *arch*, qui seul doit être l'objet d'une répartition. » Cet avis officieux cite à l'appui de cette théorie le décret du 23 mai 1863, portant règlement d'administration publique pour l'exécution du sénatus-consulte précité, où il est dit (art. 26), que « les commissions prépareront sur les lieux, d'après les éléments fournis par les sous-commissions, et de concert avec les djemmâas de chacun des douars, un projet d'allotissement du territoire à partager entre *les familles ou les individus*, en tenant compte autant que possible de la jouissance antérieure, des coutumes locales et de l'état de la population. » D'où le *communiqué* conclut que « par suite, l'indigène ou la famille qui ne possède pas de moyen de mise en valeur du sol n'a aucun droit au partage des terres *arch*. »

Nous reproduisons ce document parce qu'il est récent, et qu'il nous démontre que les intentions du gouvernement algérien sont les mêmes aujourd'hui qu'à l'époque où il faisait signer à l'empereur les *Instructions générales pour l'exécution du sénatus-consulte*. Bien que ces instructions émanent du ministère de la guerre, c'est à Alger qu'elles ont été rédigées. Depuis la suppression du ministère de l'Algérie, et le transfert à Alger des archives et du personnel de ce ministère, c'est là que s'élaborent toutes les pièces à soumettre à l'approbation de l'empereur, et la signature du ministre de la guerre ne se trouve au bas de ces pièces que par simple mesure de formalité. Or, dans ces instructions dites ministérielles, et qui ne sont que des instructions rédigées par le bureau politique des affaires arabes pour son propre usage, il est dit que toutes les familles ne sauraient prétendre au partage, et qu'elles ne peuvent y être admises avec des droits égaux. « Les individus qui ne sont pas originaires du douar ou qui n'y ont pas leur domicile, ajoutent ces *Instructions*, ceux qui ne possèdent pas de ressources, pourront être exclus de la répartition ; tandis que les titres les plus sérieux sur lesquels une famille puisse appuyer ses prétentions résultent de l'étendue et de la durée de la jouissance dont elle est en possession. Les commissions devront donc se proposer, en général, la consécration des droits de jouissance existants, bien plus que l'établissement d'une assiette

nouvelle de la propriété. Elles ne devront créer des droits nouveaux qu'avec la plus grande réserve, en tenant compte cependant des considérations particulières qui pourraient militer en faveur de certaines situations. — Ainsi, par exemple, il existe dans les douars des familles considérées qui sont momentanément tombées dans le dénûment. Sous le régime précédent, ces familles pouvaient espérer se relever un jour et recouvrer des droits de jouissance sur le collectif. Il ne serait ni équitable ni politique de leur enlever aujourd'hui cette perspective, en les excluant rigoureusement du partage. »

En guise de correctif à cette tendresse pour l'aristocratie arabe, les *Instructions* ajoutent : « Des individus ou des familles prolétaires jusqu'alors, pourraient espérer, par leur travail et par leur économie, s'élever au rang de fellah. Il serait également rigoureux de les priver du bénéfice auquel leur qualité de membre du douar pouvait leur donner des droits. » Mais, comme l'avoue ingénument le *communiqué* au *Courrier de l'Algérie*, on a réfléchi, et « l'indigène ou la famille qui ne possède pas de moyen de mise en valeur du sol *n'a aucun droit au partage des terres arch.* » Ce que tentent les bureaux arabes, c'est évidemment la confirmation du système social que nous avons trouvé en Algérie, c'est-à-dire le maintien de l'aristocratie arabe, lorsque tout nous indique au contraire qu'elle a trop vécu, et qu'il faut la détruire par tous les moyens possibles.

Ce qui est plus grave, et peu digne d'une nation généreuse, c'est la condamnation absolue au prolétariat des agents les plus actifs de la prospérité de notre colonie : nous voulons parler des *fellahs* et des *khammès*, presque tous Kabyles. Ce sont eux seuls qui, avec les colons européens, cultivent la terre. Le chef arabe, nous l'avons dit, est l'homme des fantasias. Chasseur et guerrier, comme tous les sauvages, il a horreur des travaux manuels, dont ne s'accommoderait point son orgueil, et que lui interdit d'ailleurs sa religion. « Une charrue n'entre pas dans ma maison sans que la honte n'entre dans les âmes de ceux qui l'habitent, » dit Mahomet. Que ces sentiments survivent dans la société arabe, la lettre de l'empereur le constate. Traitant la question des smalas de spahis, dont le chef de l'État eût voulu, ainsi que des régiments indigènes, faire des colonies militaires sur la frontière du Tell : « Mais comment ne pas se rendre à l'évidence des faits? écrit-il. Il sera toujours très-difficile de rendre agriculteurs les indigènes qui s'engagent comme soldats, ceux-là surtout qui entrent dans la cavalerie. Un général me disait : « On « veut enrôler dans les escadrons de spahis des hommes de grande « tente, y faire venir des cavaliers, des jeunes gens de famille, qui « ont l'horreur innée du travail manuel ; qui, par leur position, ne « connaissent d'autre occupation que la chasse, les courses à cheval.

« les fantasias. Autant vaudrait, à Paris, enrôler les membres du « Jockey-Club dans un escadron du train. » Aussi, dans les smalas qui ont réussi, on m'a assuré que *les seuls travaux qui aient quelque importance ont été exécutés par des Européens.* » Plus loin l'empereur ajoute : « Pour arriver à ce résultat (l'éducation agricole), il fallait s'adresser à la population réellement agricole, aux fellahs et aux khammès, et non à ces cavaliers qui ont pour le travail manuel la répugnance instinctive de toute aristocratie guerrière. »

Ce sont en effet les fellahs et les khammès qui font tout ce que l'on porte au compte des Arabes. Le fellah est généralement un ancien khammès qui a pu par son travail s'élever à la dignité de cultivateur pour son compte personnel. Locataire du sol pendant une année, il garde les quatre cinquièmes du produit pour lui, et abandonne le reste au khammès (cinquiémier), à moins qu'il ne cultive lui-même. Sur 200,000 charrues, moyenne annuelle des labours de l'Algérie, 70,000 sont cultivées par des fellahs et 130,000 par des khammès. Comme le rendement est modique, ses quatre cinquièmes ne lui donnent pas la richesse sans doute ; mais comme tout est profit pour lui, quand les cours sont un peu élevés, il jouit d'une aisance relative.

Le khammès est moins bien partagé que le fellah. Généralement il est marié, parce qu'il a besoin d'une femme pour préparer sa nourriture et entretenir ses vêtements pendant qu'il est aux champs; et avec une femme les enfants arrivent, souvent nombreux, comme il est d'habitude chez les prolétaires. Souvent aussi le khammès et sa femme ont avec eux un vieux père ou une vieille mère de la même classe qu'eux. C'est donc rester dans les limites d'une sage réserve, que de n'estimer qu'à cinq personnes la moyenne de la famille du khammès. D'après MM. Jules Duval et Warnier, ces intéressants auxiliaires de la colonisation seraient au nombre de 650,000. C'est donc le tiers de la population rurale et agricole du Tell que la mesure indiquée par le *communiqué* doit frapper, si on l'exécute. Or, nous le demanderons, est-il bien équitable, est-il d'une bonne politique de dépouiller ainsi les individus qui sont les seuls qui travaillent, les seuls qui produisent, les seuls sans lesquels, abstraction faite des colons européens, l'Algérie entière ne serait qu'une friche. Ajoutons que le khammès est à peu près le seul de tous les indigènes de l'Algérie qui n'ait jamais pris les armes contre notre domination, parce que ses armes à lui, comme le dit avec sa justesse ordinaire M. Jules Duval, sont la charrue, la pioche, la faucille et la hache. Espérons, avec l'éminent publiciste, « que les lois éternelles de la justice prévaudront contre l'engouement de jeunes officiers pour tous les parasites de la société musulmane, pour tous ces nobles

fainéants pétris de vice, infatués d'orgueil, et dont l'unique rêve est de nous refouler à la mer. »

Cette prédilection des bureaux arabes pour l'aristocratie musulmane s'explique. La propriété établie en Algérie sur la base où elle l'est en France, et par conséquent la population fixée, et intéressée à l'ordre, à sa propre prospérité et à celle du pays, les bureaux disparaissent, et c'est ce moment qu'ils retardent par tous les moyens en leur pouvoir. Loin de nous l'idée d'incriminer autrement les officiers qui dirigent ces services, car ce serait vouloir répandre sur notre armée une défaveur qu'elle ne mérite point. Elle s'est placée trop haut en Afrique pour qu'on puisse l'atteindre. Après avoir conquis l'Algérie par des prodiges de valeur, elle s'y est maintenue par des prodiges d'abnégation. Comme le constate fort bien le docteur Warnier, au début de la conquête, en présence de l'inconnu, elle a surmonté tous les obstacles que lui opposaient un ennemi barbare et un pays plus barbare encore. A défaut de moyens de transport, elle a porté vivres, bois et eau sur son dos. A défaut de cavalerie, l'infanterie, quoique surchargée, n'a pas hésité à poursuivre la merveilleuse cavalerie de l'ennemi et à se mesurer avec elle. Privée de routes, elle s'est armée de pioches et a ouvert le réseau de voies de communications stratégiques qui sillonne aujourd'hui le pays du nord au sud et de l'est à l'ouest. A défaut de places de guerre pouvant servir de base à ses opérations, elle a élevé des chefs-lieux de subdivision, des chefs-lieux de cercle, des postes-magasins partout où besoin était. Quand l'occasion de traiter avec les indigènes s'est offerte, on lui a demandé des officiers qui parfois ont donné d'excellents diplomates. Quand, avec les progrès de la conquête, il a fallu gouverner et administrer les tribus soumises, on a trouvé dans ses rangs des officiers de tous grades certainement très-aptes à cette mission. Quand son concours a été réclamé pour aider les colons, soit dans leurs défrichements, soit dans la rentrée des récoltes, toujours elle a montré le plus grand empressement à suppléer à l'insuffisance de main-d'œuvre civile. Dans le gouvernement, dans le commandement, dans les bureaux arabes, plus d'un officier a fait preuve de talents remarquables, les uns dans une spécialité, les autres dans un ensemble d'aptitudes plus précieux encore que la spécialité, et ces officiers ont d'autant plus de mérite qu'ils n'avaient pas été préparés par des études antérieures à la gestion des affaires qu'on leur confiait.

La force que représente l'armée et les aptitudes diverses que l'on trouve dans son sein la désignaient naturellement, dans le principe, au gouvernement de l'Algérie. Depuis trente-neuf ans, c'est donc à elle qu'incombe la tâche d'administrer les deux éléments qui com-

posent la population algérienne : les colons et les indigènes. Pour gouverner les premiers, il a suffi d'emprunter à la métropole ses institutions, ou du moins celles qui ne pouvaient gêner ni directement ni indirectement le fonctionnement des institutions militaires. L'entreprise était plus difficile en ce qui concerne l'élément indigène. Cependant on n'hésita pas : s'inspirant de l'organisation que nous avions trouvée dans le pays en y débarquant, on l'a maintenue autant qu'elle pouvait cadrer avec les nécessités de l'occupation. Seulement, au-dessus de ces institutions, pour en centraliser les fils épars, on a créé le *bureau arabe*. C'est à lui que sont dévolues les fonctions qui, en France, relèvent des administrations départementales et communales. Cultes, justice, instruction publique, commerce, industrie, agriculture, hygiène, médecine, police générale et spéciale, travaux publics, contributions diverses, prisons, recensements, statistiques, renseignements de toute nature, etc. Mais, comme le remarque fort justement M. le docteur Warnier, ce qui est simple en France est très-compliqué en Algérie. Pour le culte, par exemple, il y a à surveiller les mosquées et les établissements religieux, afin que, sous prétexte de dévotions, des fanatiques ne puissent se réunir pour conspirer ou prêcher « la guerre sainte. » Pour la justice, il y a à s'assurer que les cadhis rendent leurs jugements en conformité des prescriptions édictées par nous, et dont le plus grand nombre repousse intérieurement la nécessité. Pour l'instruction publique, la mission des officiers des bureaux arabes est plus délicate encore, car les livres sont rares, les maîtres plus rares encore, et les indigènes sont peu soucieux d'envoyer leurs enfants dans des écoles où l'on en fait des Français et, ce qui est pire, des infidèles. La surveillance des marchés est aussi une grosse affaire, car c'est là qu'on vend les armes et les munitions avec lesquelles on nous combat, où se sèment les calomnies et où se récoltent les haines. C'est ici encore que les faux monnayeurs viennent écouler les produits de leur industrie. Le progrès agricole réclame aussi les soins des bureaux arabes, qui sont tenus de donner à leurs administrés les conseils les plus capables d'améliorer leurs élémentaires pratiques. Non moins difficile est le rôle rempli par les bureaux arabes dans leur surveillance de l'hygiène publique. Si religieux qu'ils soient, les indigènes éludent très-volontiers les prescriptions du Coran relatives à la propreté; de là une saleté incomparable, source de plusieurs maladies qui sont pour ainsi dire endémiques en Afrique. Ici l'influence française a eu des résultats marqués : grâce à la vaccine, la petite vérole ne fait plus qu'un très-petit nombre de victimes, et les typhus et les pestes qui, avant la conquête, revenaient

périodiquement une dizaine de fois par siècle, ne ravagent plus l'Algérie.

En exerçant sur le pays une police générale et sur les tribus une police spéciale, les bureaux arabes ont réduit le nombre des attentats contre les personnes et les propriétés dans la mesure des moyens dont ils disposent. Pour atteindre ce résultat, ils ont établi des postes qui veillent, de jour et de nuit, sur les routes principales; de la sorte les mouvements de chaque tribu sont signalés, les repris de justice surveillés, les malfaiteurs arrêtés, les voyageurs européens pourvus d'escorte, de guides quand il y a lieu, les voyageurs indigènes soumis à un permis de circulation, etc. Un crime est-il commis, les officiers du bureau le constatent, procèdent à l'instruction, et envoient les coupables soit devant les conseils de guerre, soit devant les commissions disciplinaires. Magistrats de simple police, ils connaissent des contraventions, d'une foule de petits délits et entendent, par voie d'appel, toutes les réclamations des populations, en abus de pouvoir, contre les chefs indigènes placés sous leurs ordres.

Le chemin que le juge doit suivre est ici tout tracé ; ses fonctions deviennent moins faciles en présence de la plupart des contestations entre Européens et indigènes, l'Européen ayant raison au point de vue du droit français, et l'indigène n'ayant pas tort en droit musulman. Quand les prétentions rivales ne s'inspirent pas de la passion, ce qui est assez rare, le juge peut encore arriver à la conciliation ; mais quand l'indigène a recours au faux témoignage de ses co-religionnaires pour dénaturer les faits, il s'ensuit une situation très-délicate pour l'officier obligé de condamner l'Européen, bien que sa conscience l'absolve. Et, disons-le en passant, ce cas du faux témoignage intervenant dans les débats entre Européens et indigènes, se renouvelle sans cesse. « D'ailleurs, dit M. le docteur Warnier, prêter un faux serment devant des juges non musulmans est presque une œuvre pie. »

Mais l'œuvre la plus délicate de l'administration des indigènes par les bureaux est l'assiette, la répartition, la perception et le versement de l'impôt, œuvre toujours compliquée ; car le contribuable arabe, sans logis presque toujours et sans nom de famille, échappe naturellement à toute statistique. On s'occupe, comme le prescrit le sénatus-consulte dont nous parlions tout à l'heure, de constituer une propriété privée à ces nomades ; mais quand l'œuvre sera-t-elle terminée ? On ne saurait le dire, car c'est encore les bureaux arabes qu'on a chargés de cette œuvre à juste titre qualifiée de colossale par M. le docteur Warnier. En effet, « reconnaître les limites générales

des territoires de douze cents tribus, dit le savant publiciste ; répartir douze cents périmètres en autant de sections qu'il y a de fractions dans chaque tribu ; dans chaque section faire deux parts : l'une pour les communaux, l'autre pour la propriété individuelle ; entendre des milliers de revendications ; traduire des masses de titres ; coordonner des documents provenant de plusieurs sources ; dresser des cartes, les collationner sur les lieux. Rédiger les procès-verbaux après les séances de la commission ; préparer les titres collectifs et individuels ; mettre en possession, etc., etc. Tout cela ne peut se bien faire ni en une année, ni en dix. »

Si on ajoute à tous ces travaux imposés aux bureaux arabes, savoir : les ordres à transmettre aux aghas, caïds et cheiks, et les avis à en recevoir ; les rapports périodiques à adresser aux commandants de cercles ou de subdivisions, ainsi qu'à la direction divisionnaire ; la correspondance avec diverses administrations ; le commandement des *goums* (cavalerie irrégulière des tribus) ; l'administration des spahis, des khiala et des mekhasni attachés à chaque bureau comme agents d'exécution ; enfin l'obligation imposée à des officiers détachés de leurs corps de s'occuper eux-mêmes de leur avancement, de leur carrière, on aura à peu près le total de la somme de travail imposée à ces bureaux, dont le cadre est assez limité. Avec le personnel des directions divisionnaires et du bureau politique, l'effectif de tout le corps ne s'élève qu'à cent quatre-vingt-quatorze officiers environ. Dans de telles conditions, est-il permis à ces bureaux d'accomplir pleinement la tâche qui leur incombe? Non, assurément. Ils embrassent trop pour étreindre suffisamment, et c'est là l'un de leurs points les plus vulnérables. Prétendre le contraire, ainsi que font leurs défenseurs quand même, s'est s'exposer à se faire démontrer la vérité d'autant plus facilement que les preuves abondent. Et ces preuves, on ne les trouve pas seulement dans la *Lettre* impériale, mais dans l'histoire contemporaine de l'Algérie. Après avoir constaté les services rendus à la conquête par les bureaux arabes, « Je sais d'une manière positive, dit l'empereur, que le langage et la conduite imprudente de quelques officiers des bureaux arabes n'ont pas été sans influence sur l'esprit de certains chefs qu'ils ont poussés dans l'insurrection. » Il est certain que le sujet des soulèvements des Ouled-Sidi-Cheik n'a pas d'autre origine, et que l'on doit la désaffection de cette tribu puissante à la légèreté avec laquelle un des officiers des bureaux a traité leurs chefs. L'empereur ne se montre pas plus satisfait de l'organisation du corps. Il la critique très-vivement. « Les bureaux arabes, dit-il, ne sauraient être considérés comme une institution administrative ayant une action et une autorité propres. Les officiers qui les composent doivent tout à fait rentrer

dans le commandement, mais il est essentiel que ce commandement, *au lieu de recevoir d'eux l'impulsion*, soit capable de la leur imprimer ; qu'ils se bornent à transmettre les ordres des commandants supérieurs près desquels ils sont placés ; qu'ils n'aient pas de cachet particulier ; de plus, pour bien marquer cette dépendance, que toutes les lettres des chefs indigènes soient adressées aux commandants supérieurs. De cette manière, les officiers des bureaux arabes ne seront que les officiers d'état-major du commandement pour les affaires arabes. Leur rôle consiste à transmettre aux populations les intentions, les conseils, les vues du commandement. » C'était alors le contraire de ce que conseillait l'empereur qui avait lieu : le commandement recevait l'impulsion des bureaux arabes et ne la leur donnait point. Croit-on que, depuis, le gouvernement algérien se soit empressé de donner satisfaction aux désirs du chef de l'État ? Nullement. C'est seulement le 21 mars 1867, au moment où les récoltes des indigènes étaient perdues, au moment où la famine menaçait, au moment où l'empereur écrivait d'empêcher, coûte que coûte, que les Arabes soumis à la domination française meurent de faim, que des instructions émanant du gouvernement général prescrivirent cette subalternisation. C'était un grand pas ; ce fut malheureusement le seul.

Pour réaliser le progrès sollicité par le chef de l'État, il faudrait avant tout que l'on montrât en Afrique, comme dit l'impérial auteur, « un respect plus scrupuleux des règles de la hiérarchie ; » il faudrait que le commandement et les bureaux arabes ne fissent plus un seul et même corps, que des bureaux on ne passât plus dans le commandement et du commandement dans les bureaux, qu'en bien des cas des officiers ne cumulassent pas l'autorité supérieure du commandement avec les fonctions, dites subalternes, de chefs de bureaux arabes, et enfin que de simples lieutenants n'aient plus sous leurs ordres des capitaines, par exemple[1]. Alors seulement la subalternisation aura lieu, la hiérarchie sera respectée, et l'on ne verra plus, comme le regrettait l'empereur, « un jeune sous-lieutenant donner des ordres, souvent mal compris, à des chefs blanchis à notre service. » Il serait également à désirer que les bureaux arabes restassent en dehors de tout maniement de fonds ; et, dit-on, c'est ce qui a lieu. En théorie, oui ; dans la pratique, non. Les officiers des bureaux arabes, nous venons de le dire, disposent : 1° de la nomination de tous les aghas, caïds, cheiks, qui perçoivent l'impôt et les amendes, en ce sens qu'aucune nomination n'est faite que sur leur proposition ; 2° de la liberté de leurs administrés, car

[1] Voir l'*Annuaire de l'Algérie* de 1868, p. 230 et 231.

ils sont chargés de rechercher les auteurs des crimes et délits et d'instruire les procès ; 3° de la fortune territoriale du pays pour la part qu'ils prennent, et elle est grande, à la constitution de la propriété indigène ; 4° enfin, même de l'impôt, par les éléments statistiques qu'ils sont chargés de réunir pour l'établissement des rôles de contributions. Or, quand on a tous ces moyens d'action à sa disposition, et cela sans contrôle ni publicité, il n'est pas nécessaire d'être chargé d'aucun maniement de fonds direct pour être exposé aux reproches, aux suspicions, aux accusations. Ils y répondent, il est vrai, qu'aucun officier ne s'est enrichi dans les bureaux arabes. Ils ne sauraient nier, en tout cas, que leur talent comme agents financiers ne soit fort discutable. MM. Jules Duval et Warnier le démontraient récemment dans leur belle étude, *Bureaux arabes et colons*, à propos du budget des centimes additionnels. De ce budget, dont la recette s'est élevée, en 1865, à 3,415,584 francs, et, en 1866, à 3,093,969 francs, il est fait deux parts : l'une dont les dépenses sont acquittées sur mandats délivrés, soit par l'intendance, soit par le génie, et l'autre qui constitue un budget particulier à la disposition des bureaux arabes. Il résulte des états dressés dans le *Tableau de l'Algérie* qu'en 1865 les dépenses ont été de 2,882,845 francs, et en 1866 de 2,720,452 francs. Sur la dépense de 1865, il est justifié d'une somme de 715,054 francs, et en 1866 d'une somme de 1,666,301 francs. Restent pour la première de ces années 2,167,791 francs, et pour la seconde 1,554,151 francs, dont l'affectation n'est pas justifiée. A quoi cette somme totale de 3,723,942 francs a-t-elle été employée? C'est ce que MM. Jules Duval et Warnier n'ont pu savoir, malgré la minutieuse enquête à laquelle ils se sont livrés. On le voit, il y a là, de la part des bureaux arabes, une inhabileté dans la gestion de leurs finances, qui ouvre un vaste champ aux récriminations de leurs adversaires.

Nous le demanderons à ces bureaux mêmes : ces critiques se produiraient-elles si le prélèvement des impôts avait les mêmes bases que dans tous les pays civilisés? Non, et l'on a le droit d'être surpris en voyant l'indifférence que l'on montre pour leur établissement régulier. Tient-on même à apporter des modifications à l'assiette séculaire de ces impôts? Il est permis d'en douter, car on la trouve bonne, étant séculaire. C'est du moins M. le ministre de la guerre qui le prétend : « Messieurs, disait-il dans la séance du 14 avril dernier, quand une société est organisée depuis des siècles, il ne faut pas croire que ses institutions n'aient pas leur raison d'être. » Sans doute la tradition est respectable ; mais elle n'est pas ici dans ce cas ; et quoiqu'il nous en coûte de ne pas partager l'avis de M. le maréchal Niel, nous dirons qu'elle est déplorable. Cette opinion ressort de la

description même de l'impôt arabe que faisait M. le ministre de la guerre dans cette même séance. « Quels sont les impôts que payent les Arabes? Ils en ont un premier, la *zekka*, qui est l'impôt par tête de bétail : le chameau paye 4 francs; le bœuf 3 francs; le mouton 15 centimes. Ce n'est pas là un tarif nouveau ; c'est celui qui existait sous les Turcs ; nous ne l'avons pas changé. » C'est un tort; et depuis longtemps un gouvernement civil l'eût remplacé. « L'*achour* et l'*hokor*, ajoutait le ministre de la guerre, sont deux impôts sur la récolte. Chaque année on visite les récoltes ; on estime les surfaces cultivées, la valeur de la récolte, et la quotité de l'impôt se fixe en proportion ; à peu près comme autrefois ce que l'on appelait chez nous la dîme. Ce sont encore des impôts remontant au temps de la domination turque à qui nous n'avons fait qu'emprunter le tarif et l'usage. L'impôt des Kabyles est un impôt de capitation établi sur les têtes d'hommes... Il y a enfin l'impôt des oasis, c'est un impôt sur les dattiers qui sont la principale ressource de ces régions; les dattiers sont comptés chaque année; ils payent un impôt fixé par les tarifs, et ces tarifs, nous ne les avons pas changés... La fixation de l'impôt sur ces revenus est faite avec équité, ajoutait M. le ministre de la guerre; la vérification en a lieu sous la surveillance des bureaux arabes, avec le contrôle des propriétaires intéressés et de la *djemmâa*, qui est la réunion des notables. » Nous le répétons, si turque que soit cette tradition, elle est mauvaise, et la seule excuse du gouvernement militaire est qu'il exerce en Algérie un métier, celui d'administrateur civil, pour lequel il n'est point fait. En acceptant les charges qui lui attirent tant de critiques, il rompt lui-même avec sa propre tradition, qui est d'être militaire et non civile.

Quant aux dépenses réglementaires dont nous parlons, on ne saurait douter qu'elles aient été faites très-régulièrement. Ce qui nous surprend, c'est de voir une administration soi-disant *subordonnée*, disposer sans contrôle d'un budget spécial. En France et même en Algérie, tout ce qui a un budget, État, provinces, départements et communes est une personne civile, toujours constituée par une loi, avec un pouvoir exécutif, qui perçoit et dépense, mais avec un pouvoir délibératif qui vote la recette et la dépense. Ici dans l'espèce rien de semblable. Ni loi qui constitue, ou du moins nous ne la trouvons pas ; ni contrôle des conseils municipaux arabes, ni contrôle de conseils provinciaux, ni contrôle du conseil du gouvernement. Les bureaux arabes sont donc très-nettement définis par MM. Jules Duval et Warnier lorsqu'ils les représentent « au milieu de l'État contrôlé, comme un État indépendant, avec son budget, son personnel, ses bureaux, son journal, ses cavaliers réguliers et irréguliers, et qui, de plus, dispose de tout le sol, de la liberté de ses administrés, sans

même être soumis, comme les autres corps de l'armée, au contrôle d'aucune inspection générale. »

Si ce renversement de tous les usages administratifs était compensé par des résultats satisfaisants, il n'y aurait que demi-mal, mais la misère qui ronge depuis quelques années la population arabe atteste au contraire combien est insuffisante l'administration qui la gouverne. On a beaucoup parlé de la déplorable situation d'où elle ne peut sortir. Quoi qu'on en ait dit, on ne l'a point exagérée, ainsi que le prouve un écrit publié par un ancien officier des bureaux arabes, M. le général Lacretelle, tout récemment encore commandant supérieur de la subdivision de Sidi-bel-Abbès. « Les Arabes, dit cet officier, sont journellement décimés par la famine; leurs dernières réserves de grains sont épuisées; leurs troupeaux sont réduits de plus de moitié, et, sur bien des points, ont entièrement disparu. Cette belle race chevaline, qui faisait une des richesses de l'Algérie, est presque anéantie. Nous apprenons que telle tribu, qui comptait, il y a un an, plus de 100 cavaliers, n'en a plus que cinq aujourd'hui, et que la plupart des caïds font à pied les nombreuses courses auxquelles leurs fonctions les obligent. Les bijoux des femmes et une partie des tentes ont été vendus. Une masse de la population, réduite à l'état des bêtes sauvages, ne vit que de racines et d'immondices, et dispute à la mort, par une nourriture repoussante, un dernier jour de souffrances et d'agonie. Dans la province d'Oran, le chiffre des victimes s'élève déjà [1] à plus de cent mille, c'est-à-dire à près d'un cinquième de sa population; des milliers de fantômes, qui vont à leur tour succomber, se traînent par bandes dans le pays, et y propagent toutes les maladies qui sont le cortége habituel d'une si grande misère. Le cercle d'Ammi-Moussa, l'un des plus éprouvés, a perdu à lui seul, en six mois, la moitié de sa population [2]. En présence de chiffres aussi effrayants, ajoute M. le général Lacretelle, n'est-on pas tenté de croire aux actes d'anthropophagie qui nous sont signalés? » Depuis le moment où M. le général Lacretelle écrivait ces lignes, le jour s'est fait sur ce point : les cas d'anthropophagie constatés judiciairement ont été trop nombreux pour que le moindre doute ait pu subsister. Si horribles que soient les crimes, M. le général Lacretelle demande généreusement qu'on ne soit pas trop sévère pour les criminels, « plutôt dignes de pitié que de châtiment. » Il demande si l'on a « pensé à flétrir du nom de cannibales les naufragés de *la Méduse*, et tant d'autres malheureux que la faim

[1] Au printemps de 1868, la perte avouée officiellement s'élevait à 211,000 individus.

[2] Cette population comptait 52,819 musulmans.

a poussés aux mêmes extrémités ? Soyons juste, ajoute M. Lacretelle, et songeons à ce qu'il adviendrait en France de la propriété et de l'ordre public, si le peuple était un jour soumis aux même épreuves que les indigènes de l'Algérie. » Ce serait affreux sans doute, mais M. le général Lacretelle n'a rien à craindre de ce côté. Notre pays ne semble pas avoir un goût très-vif pour les systèmes économiques qui florissent en Algérie et le ramèneraient au moyen âge; et nous doutons que nos paysans désirent bien ardemment échanger leurs libertés contre la tutelle des bureaux arabes.

Ces bureaux ont été fort surpris par le désastre, et l'ont naturellement porté au compte des sauterelles, de la sécheresse, etc. Ils pourraient se dispenser d'emprunter à la météorologie et à l'histoire naturelle, des arguments qui ne font d'effet qu'en France. En recourant simplement au *Bulletin officiel de l'Algérie*, ils y eussent trouvé à la date du 13 décembre 1866 un décret rendu sur leur demande et dont l'article premier est ainsi conçu : « Les terres réparties, en exécution du sénatus-consulte de 1863, entre les membres des douars sont insaisissables pour dettes contractées par ceux-ci antérieurement à la constitution régulière de la propriété. Il en est de même du prix d'aliénation desdits immeubles qui n'aurait pas été encore payé. Les fruits naturels de ces terres non encore déplacés, les animaux et ustensiles servant à leur exploitation, sont également insaisissables pendant cinq années pour les mêmes dettes. »

En mettant, de la sorte, obstacle à toute transaction entre les Européens et les indigènes, ou entre indigènes; en interdisant à ceux-ci d'avoir recours au crédit, c'était frapper le travail de mort, et par suite le travailleur. Le résultat, nous l'avons vu, ne s'est pas fait attendre; 211,000 malheureux sont morts de faim pour n'avoir pu se procurer un sac de blé à crédit, bien qu'ils fussent propriétaires de terres d'une valeur réelle.

Il faut rendre cette justice aux colons, que cette fois comme toujours ils firent leur devoir. On se souvient de la façon généreuse avec laquelle ils secoururent les Arabes. Quand arriva l'époque des semences, ils vinrent encore en aide à ceux de leurs territoires, c'est-à-dire aux indigènes qui vivent sous le même régime qu'eux, sous la loi civile. Sur les 87,000 hectares cultivés qui figurent dans les statistiques, presque toute la totalité fut ensemencée grâce à leur secours. Mais en territoire militaire, où le sol n'appartient à personne, où, lorsqu'il a un maître, il est inaliénable, il n'en pouvait être ainsi. Pas de garantie, pas de prêts. C'est de la sorte que répondit la Société algérienne, lorsqu'en présence du désastre, on la somma de mettre à exécution l'article de ses statuts, qui lui enjoint

« de procurer des capitaux et d'ouvrir des crédits pour toutes opérations agricoles, industrielles et commerciales en Algérie. » On chercha un biais, et l'on trouva les centimes additionnels. La Société s'engagea alors à fournir sur cette garantie, neuf millions à l'aide du Crédit foncier. Toutefois comme ces centimes n'offraient pas, surtout alors, des ressources suffisantes pour rembourser un aussi gros emprunt, on a dû se borner à demander à la Société 3,500,000 francs. C'est avec cette faible somme, et 2,500,000 francs votés par le Corps législatif, que les Arabes des bureaux ont été secourus. Aussi le résultat a-t-il été nul ou à peu près. A peine un dixième des territoires militaires ont-ils été ensemencés dans la campagne de 1868-1869.

L'embarras du gouvernement algérien n'a donc pas diminué, non plus que celui des tribus. C'est ainsi qu'ayant épuisé ses moyens il s'est adressé aux colons. MM. Jules Duval et Warnier nous apprennent que le 5 octobre 1868 l'autorité supérieure de la province de Constantine fait demander aux Européens notables de cette ville, par l'intermédiaire du maire, leur concours, pour mettre à la disposition de certaines tribus arabes, les plus éprouvées par la famine, des animaux de labour et des céréales qui leur permissent de labourer et d'ensemencer leurs terres dans la campagne agricole qui s'ouvrait. Au taux des mercuriales de la place de Constantine, au moment de la demande, la somme nécessaire à l'achat des semences seulement devait s'élever à 600,000 francs, et probablement à un million avec les bêtes de labour. Les notables de Constantine accueillirent la proposition, non dans un but de spéculation, mais dans un intérêt de solidarité et un sentiment d'humanité, à la condition toutefois que l'opération proposée présenterait quelque sécurité pour le remboursement des avances faites. Avec la meilleure volonté possible, ni l'autorité militaire, ni les notables, après quarante-sept jours d'études, de recherches, de propositions et de contre-propositions, ne purent trouver une combinaison donnant une garantie légale d'une somme de 1 million, bien que les emprunteurs fussent propriétaires de plus d'un million d'hectares. En présence de tels faits n'est-on pas fondé à dire avec les auteurs de la brochure que nous citons, que grâce aux précautions prises par les bureaux arabes pour que leurs administrés ne puissent ni vendre, ni hypothéquer, la terre qu'ils sont aujourd'hui dans l'impuissance de cultiver n'a désormais d'autre utilité pour eux que de leur offrir l'hospitalité de la sépulture après leur mort?

Un fait tout récent achève de donner la mesure de la science économique du gouvernement algérien. Un arrêté vient d'interdire l'abatage des vaches et des brebis pleines. Le prétexte est la diminution

du bétail en Algérie. On suppose sans doute que cette entrave doit sauver l'agriculture, comme si, pour la faire vivre, la liberté ne suffisait pas. Mais le gouvernement algérien a la science infuse et sans doute un grand mépris de l'intelligence de ses administrés. Cependant si ceux-ci vendent ou achètent telle vache ou telle génisse, c'est qu'ils ont en vue un emploi plus avantageux de la valeur de la bête vendue ou achetée ; ce n'est donc pas en dépréciant cette valeur, en supprimant cette ressource d'échange, qu'on améliorera cette situation et leurs transactions. Le prix élevé de la viande de boucherie et des bœufs de labour, qu'on prend pour prétexte à leur ingérence administrative dans le domaine économique, est le résultat aussi naturel de la mortalité du bétail que la cherté du pain était l'effet logique du manque de récolte. Comme la cherté du pain vient de cesser, devant des récoltes nouvelles, le haut prix du bétail cessera devant l'abondance des pâturages. Cette élévation du prix met d'ailleurs elle-même un arrêt à l'exportation. La liberté des transactions ne remplit en tout cela qu'une fonction de nivellement de prix et d'équilibre. Si elle profite, ici et à un moment donné, d'un bas prix pour acheter, c'est à la condition de jeter en échange dans le pays un argent qui est lui-même un moyen de reproduction plus avantageux ou de subsistance plus nécessaire, et c'est encore à la condition d'offrir elle-même à des prix modérés, le même genre de produits, quand l'ensemble de la production a pu réparer les pertes accidentelles. Entraver cette loi naturelle économique dans les circonstances actuelles en Algérie, c'est risquer d'empêcher beaucoup d'améliorations et de faire naître plusieurs complications plus graves, dans le seul but de guérir un mal partiel qui, par lui-même, n'a rien de durable.

On ne fera jamais de l'Algérie une colonie prospère tant qu'elle ne sera pas placée sous le régime civil. C'est cette conviction qui depuis vingt ans a fait présenter au Corps législatif un si grand nombre d'amendements par l'opposition, et qui hier encore provoquait ceux qu'ont défendu MM. Jules Favre et Le Hon. Quoique ces amendements n'eussent rien que de très-pratique, M. le ministre de la guerre les a combattus avec des armes qu'il a maniées, du reste, avec assez peu de bonheur, ce qui s'explique par le peu d'usage qu'on en fait dans sa profession. Les questions économiques sont, en effet, du ressort civil et non du ressort militaire. Nous l'avons dit déjà à propos des bureaux arabes, qui sont une des émanations du département de la guerre. Au reste, M. le maréchal Niel, dans cette dernière discussion, s'est tenu aussi loin qu'il a pu du terrain sur lequel s'étaient posés MM. Jules Favre et Le Hon. Relativement au désir, manifesté par cet amendement, de voir confier l'assiette et la perception des

impôts indigènes exclusivement aux agents des services des finances, il s'est borné à développer cette théorie, qu'il était impossible d'y faire droit, attendu que la dépense qui en résulterait serait hors de proportion avec le résultat. Il suppose, en outre, que ce travail dépasserait les forces d'agents non militaires qui d'ailleurs ignorent l'arabe, tandis que les officiers des bureaux le savent parfaitement. M. le maréchal ne sait pas lui-même qu'il y a en Algérie dix mille personnes au moins qui parlent la langue des indigènes. Or, comme il suffit d'une centaine d'agents pour percevoir les impôts, il est vraisemblable qu'on les trouverait très-facilement. Ce qui s'est produit dans le territoire civil il y a quelques années, lorsqu'on a supprimé les bureaux arabes civils, le prouve surabondamment. Quoique ce territoire renferme 217,098 Arabes, on ne s'est nullement aperçu de la suppression d'une institution qui pourtant était proclamée indispensable. Les maires des communes, choisis parmi les élus de leurs concitoyens, et non parmi les bacheliers ès sciences arabes, ont administré, prescrit, fait exécuter les décisions des conseils municipaux, et indigènes comme Européens ont obéi. Au reste, le gouverneur général de l'Algérie est tellement convaincu que l'administration civile possède en bilingues les ressources suffisantes et même au delà, que, par une circulaire datée du 25 septembre dernier, il fait savoir aux préfets que l'administration des indigènes du territoire civil étant remise aux communes, il n'y a plus lieu, pour l'administration départementale, d'accorder des primes à l'étude de la langue arabe ; que désormais c'est aux municipalités à pourvoir à ce besoin.

Quoi qu'on en pense au ministère de la guerre, la connaissance de la langue arabe est beaucoup moins répandue dans le personnel militaire. Sur 213 officiers, il n'y en a guère que 40 qui parlent arabe. Cette pénurie d'arabisants est telle dans le gouvernement militaire de l'Algérie que, lors du voyage de l'empereur, il n'a pas été possible de trouver un officier capable de traduire d'une façon convenable la proclamation du souverain aux indigènes[1]. Comment eût-il pu en être autrement ? L'arabe n'est enseigné ni à l'École polytechnique ni

[1] Nous pourrions citer toute la proclamation : une phrase suffira à démontrer l'insuffisance des autres. « Les Gaulois vaincus se sont assimilés aux Romains, vainqueurs, dit l'empereur, et de l'union formée entre les vertus contraires de deux civilisations opposées est née, avec le temps, cette nationalité française qui, à son tour, a répandu ses idées dans le monde entier. » Voici maintenant la version des bureaux arabes : « Les Gaulois vaincus se sont assimilés aux Romains repoussés, et par la continuité d'une adhérence continuelle avec la diversité de leurs vertus littéraires et l'opposition de leurs mœurs est née, avec le temps, cette nation française à laquelle Dieu a fixé un moment pour étendre ici-bas la sentence de ses beautés, suivant son inspiration. »

à Saint-Cyr. Pour entrer dans les bureaux arabes, on n'exige d'ailleurs aucune condition d'aptitude. Y entre qui le désire. Le seul espoir de l'avancement au choix détermine la vocation. Installés dans leurs nouvelles fonctions, les officiers des bureaux arabes y sont trop accablés de travail pour songer à apprendre une langue qui, à leur retour en France, ne leur saurait être d'aucune utilité. C'est donc exceptionnellement qu'ils l'étudient ; et le ministère de la guerre le sait si bien qu'il a attaché à chaque bureau un interprète qui est, disons-le en passant, recruté dans l'élément civil.

Un autre argument, dont l'effet est excellent sur l'esprit de la majorité et que M. le maréchal Niel n'a point oublié, consiste à prétendre que les colons ne payent point d'impôt, quoiqu'ils en bénéficient. En 1863, dans son livre, *l'Algérie devant l'opinion publique*, M. le docteur Warnier a fait une première fois justice de cette erreur. Par des calculs très-détaillés, il avait établi que, l'année précédente, les 204,877 Français et étrangers qui peuplaient alors la colonie avaient payé 17,452,311 francs d'impôts, soit 85 fr. 15 par tête, tandis que la part contributive de chaque indigène n'avait pas dépassé 7 fr. 70. Ces calculs ont-ils été contredits? Nullement. Le gouvernement général de la colonie les a, au contraire, pour ainsi dire confirmés l'année suivante. « D'après les documents statistiques qui viennent d'être établis, dit le *Tableau de la situation de l'Algérie en* 1864, mais qui ne sont encore complets que pour la province d'Alger, il ressort que l'Européen des territoires civils de cette province a payé en 1862 à *un* service, celui des contributions diverses, une moyenne d'impôt par tête de 28 francs. » Or, en Algérie, les services de l'enregistrement du timbre, du domaine, des douanes, des postes, des paquebots, de la télégraphie, des recettes municipales, de l'octroi de mer, perçoivent aussi des impôts, et alors il devient à peu près certain que le total fourni par chacun d'eux élève la part d'impôt de chaque Européen à un chiffre bien supérieur.

Ce total, ainsi que l'atteste un autre calcul de MM. Warnier et Jules Duval [1], s'est élevé en 1865 à 118 fr. 84 par tête pour les Européens, tandis qu'il n'a été que de 8 fr. 26 par indigène. Les adversaires de l'administration des Arabes par les bureaux n'en ont pas moins le droit de prétendre que les indigènes sont « écrasés d'impôts ; » car il n'est pas seulement prélevé sur eux cette somme de 8 fr., impôt officiel et qui entre ouvertement dans les caisses du Trésor. Il y en a un autre, plus considérable, dont on ne saurait déterminer le chiffre, secrètement levé, celui-ci, et qui pèse bien plus lourdement que l'autre sur la population. C'est celui que les vrais

[1] *Un programme de politique algérienne.*

amis des Arabes, ceux qui réclament pour eux la constitution de la propriété par individu et le prélèvemet des impôts par des agents des finances, dans les formes où cette opération se fait en France, c'est celui, disons-nous, dont ils veulent surtout exonérer les indigènes. Mais pour cela il faut rompre avec le système que nous avons décrit et qui a pour base la *zekka*, l'*achour* et le *hokkor*, car s'il a le mérite d'être d'une simplicité patriarcale au point de vue administratif, il donne lieu, de la part des chefs, en dépit « de la surveillance des bureaux arabes et du contrôle » dérisoire « des imposés, » à des exactions monstrueuses. L'un des membres les plus influents du Corps législatif, ancien chef de ces bureaux, M. le baron Jérôme David, dont la parole ne saurait être suspectée ici, en faisait l'aveu, il n'y a pas fort longtemps. « Messieurs, disait-il en juin 1862, vous ne m'accuserez pas d'exagération en songeant que les chefs indigènes sont encore pris dans les grandes familles du temps des Turcs. Comment s'alimentait le trésor des deys? Par la piraterie, les razzias, les spéculations sur les captifs et la vente des prisonniers. Voilà, messieurs, quelle était la moralité du gouvernement turc à Alger; et les chefs indigènes s'inspiraient de ces exemples, et quand ils rentraient dans leurs tribus, ils faisaient en petit ce que les Turcs faisaient en grand. *Ils ont conservé ces habitudes; elles sont invétérées.* Mais, messieurs, je veux vous montrer les chefs indigènes à l'œuvre. L'impôt arabe entre dans les prévisions de 1863 pour 12 millions de francs, qui, répartis sur 2,700,000 indigènes, donnent une moyenne de 4 fr. 50 par individu. Admettons que les indigènes participent pour 2,700,000 francs aux autres revenus de l'Algérie, cela fait 5 fr. 50 en moyenne pour l'apport de chaque individu indigène aux recettes de l'Algérie, tandis que l'apport européen, par individu, est de plus de 30 francs; en France, il est de 48 francs. Il n'y a qu'à réfléchir un seul instant sur ce chiffre de 5 fr. 50. Lorsqu'on est allé en Algérie, *on sait que l'indigène est écrasé sous le poids des impôts :* les exactions des chefs indigènes sont très-grandes; ils gardent par devers eux la plus grande partie du revenu arabe. »

Or, qui laisse aux chefs indigènes le pouvoir de peser ainsi sur des hommes qu'un sénatus-consulte a faits *Français?* Les bureaux arabes dont ils sont un des éléments d'administration les plus commodes. En veut-on une autre preuve? La voici, comme la première empruntée aux révélations d'un autre chef de bureau arabe, l'honorable capitaine Hugonnet. « Ce qu'il y a de réellement repoussant dans la société indigène, dit cet officier, ce sont les abus d'autorité et les exactions des chefs. Sur certains points, ils font argent de tout. L'autorité supérieure demande-t-elle une corvée de deux cents bêtes de somme : le chef de la tribu en demande trois cents et en re-

lâche ensuite cent moyennant une contribution. Le chef est chargé de distribuer annuellement les terres de la tribu : il le fait en donnant les meilleurs morceaux à ceux qui payent le mieux. Le chef fait des cadeaux, la tribu paye ; le chef reçoit des récompenses des Français, la tribu paye en signe de joie ; au contraire, il est puni, la tribu paye en dédommagement ; le chef voit des enfants lui naître, la tribu paye les réjouissances ; il perd des membres de sa famille, la tribu paye les larmes ; le chef se met en route pour un voyage — le pèlerinage, par exemple — la tribu paye le départ et elle paye encore le retour ; c'est toujours le même refrain à toute espèce d'incidents, bons ou mauvais, qui se produisent dans l'existence du chef. Je ne parle pas des cas où le fonctionnaire musulman aurait à poursuivre un délit qu'il consent à cacher moyennant finances. Panurge connaissait « soixante-troys manières d'avoir de l'argent toujours à son « besoing. » Le sectateur de Mohamed est, je crois, encore plus fort. La main sans cesse sur le pouls de sa tribu pour sentir jusqu'à quel point il peut lui faire rendre gorge, il est passé maître dans l'art difficile de plumer la poule sans trop la faire crier. »

Les chefs dont il s'agit et qui sont encore à la tête des tribus ont été jugés de la même manière par tous ceux qui les ont vus de près, par M. Leblanc de Prébois, commandant d'état-major et ancien représentant, par M. le colonel Richard, qui, lui aussi, avait été chef de bureau arabe. C'est pourtant à ces chefs arabes, à ces *grands exacteurs* que sont confiés et les malheureux indigènes et l'administration immédiate et le recouvrement direct des impôts.

Personne, on le voit, ne nie le mal, et tout le monde connaît le remède. Mais l'appliquer, c'est désorganiser les bureaux arabes et leur restituer leur rôle exclusivement militaire, et c'est ce qu'on ne veut point faire. Pour justifier cet éloignement de l'élément civil de l'administration d'un pays qui lui appartient si bien cependant, on représente son peu d'importance en Algérie et l'espace si restreint qu'il occupe dans les trois provinces. Toutefois on se garde bien d'ajouter que l'on ne fait absolument rien pour augmenter le nombre des émigrants, non plus que le territoire consacré à la colonisation [1], territoire formé de parcelles semées sur la zone militaire comme autant d'îlots qui donnent à la carte de la colonie l'apparence d'une Polynésie ou d'une circonscription électorale. C'est vainement que les colons sollicitent des terres ; à toutes leurs réclamations on répond par des fins de non-recevoir. Quand par hasard, poussé à bout par

[1] Ce territoire avait atteint à peine 500,000 hectares, c'est-à-dire un peu moins que la surface d'un département français, dont l'étendue moyenne est de 600,000 hectares.

ces demandes incessantes, le gouvernement a fait des promesses, il ne les a pas tenues. C'est ainsi qu'en 1863, lorsqu'il restitua aux Arabes le sol que nous leur avions conquis, il promit solennellement au Sénat de disposer en faveur des colons de 900,000 hectares de terres domaniales d'une valeur approximative de 82 millions. Comme on doutait de la réalisation de cette promesse, M. Baroche, ministre d'État, crut devoir rassurer les intéressés. « Ces 900,000 hectares que nous avons à la disposition des colons présents et futurs, disait-il, je ne sais par quelle illusion quelques personnes ont cru, dans la colonie, qu'on voulait les refuser à la colonisation à venir, tandis qu'ils lui sont, au contraire, *expressément* réservés. » M. le comte de Casabianca avait, dans son rapport, émis sur ce point des assurances aussi nettes et aussi catégoriques, assurances qui enlevèrent le vote du Sénat relatif à la constitution de la propriété indigène.

Depuis lors cinq ans se sont écoulés, et les colons attendent toujours la réalisation de la promesse qui leur a été faite, ou plutôt ne l'attendent plus, puisque, sur ces 900,000 hectares, 750,000 sont déjà entre les mains des indigènes !

Les colons se plaignent du procédé, et ils ont raison. Ils en tirent cette conclusion qu'on fait ce que l'on peut pour élargir l'abîme que la conquête a creusé entre les deux races ; et ils n'ont pas tout à fait tort. Il est hors de doute que si la part de l'élément militaire eût été moins grande dans le gouvernement de l'Algérie, la fusion matérielle des races serait beaucoup plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est là un fait que les publicistes qui ont traité la question algérienne, et entre autres MM. Jules Duval et Warnier, ont souvent démontré dans l'admirable lutte qu'ils soutiennent depuis si longtemps contre la féodalité militaire qui détient l'Algérie. Et ils s'y sont d'autant plus attachés que leurs adversaires s'efforcent avec non moins d'ardeur de faire supposer le contraire. En développant son programme dans sa *Lettre*, l'empereur n'a pas échappé à l'influence de cette tactique. Parlant des Européens : « Ils doivent, dit-il, servir de guides et d'instituteurs aux indigènes : pour répandre chez eux les idées de morale et de justice ; pour leur apprendre à écouler ou transformer leurs produits ; pour leur apprendre à réunir les capitaux, à étendre le commerce, à exploiter les forêts et les mines, à opérer les desséchements, à faire les grands travaux d'irrigation, à introduire les cultures perfectionnées, etc. »

Ce que l'empereur conseille aux colons, ceux-ci le font depuis longtemps. D'un bout à l'autre de l'Algérie les indigènes sont paisiblement et amicalement associés à l'existence des Européens dans les villes et dans les campagnes, sur les marchés et dans les fermes. L'agriculture, l'industrie, le commerce des Européens reposent pour

une large part sur le concours des indigènes. L'énorme trafic qui se fait en Algérie et qui, dans l'une des dernières campagnes, s'est élevé à 271 millions, provient pour la plus large part du travail indigène, fécondé par l'intelligence et le capital des Européens.

Aussi à l'heure de la révolte les Arabes distinguent-ils parfaitement les colons des militaires, et parmi ces derniers, ceux qui leur rendent des services, tels que les officiers du génie qui toujours emploient des indigènes dans leurs travaux, les officiers de santé militaire qui les soignent dans leurs maladies ; les vétérinaires, les comptables des subsistances et les officiers des remontes, qui ont souvent l'occasion de conclure des marchés avec eux, ont aussi le privilége d'être distingués des autres membres de l'armée.

Entre le militaire et le colon, la différence, pour l'indigène, est bien plus grande encore. Le colon, surtout l'agriculteur, est ordinairement en Algérie pour la vie ; quand il est isolé au milieu des indigènes dans la campagne, son plus grand intérêt est de n'avoir que de bonnes relations avec eux, et pour les établir, il ne recule devant aucune avance, devant aucune politesse, même devant quelque sacrifice. La paix dans le pays fait son bonheur, la guerre ne peut que compromettre sa fortune, ses espérances les plus chères, sa vie même. Entouré de sa femme et de ses enfants, d'un personnel de domestiques, pourvu de tout ce qui est nécessaire à la vie des champs, il peut, à chaque instant et sans dépense, offrir l'hospitalité la plus large à un indigène, lui faire administrer des soins s'il est malade, lui prêter les objets dont il a besoin, lui réparer un outil, un harnachement, un instrument détériorés ; il peut lui donner de bons conseils, le prémunir contre un danger, le recommander à la bienveillance de la justice ou de l'administration, le réconcilier avec un ennemi, lui faciliter une bonne opération, en un mot l'assister en toute circonstance.

Le militaire ne se trouve pas dans les mêmes conditions vis-à-vis des Arabes. Et d'abord, c'est le maître. Or, comme l'a dit très-justement la Fontaine, c'est l'ennemi. Si doux qu'il rende son joug, il ne saurait avoir pour ses administrés le même attachement que leur montrent forcément les colons. Rien ne peut le fixer à l'Algérie. Il n'y est venu que momentanément, pour y remplir un devoir qui lui paraît une corvée ou pour y trouver plus de chances d'avancement. Dans le premier cas, il aime peu l'indigène, dont l'esprit d'indiscipline rend son service plus pénible ; dans le second, il le préfère révolté pour avoir l'occasion d'échanger avec lui des coups de fusil et de se distinguer dans cette lutte. L'avancement rapide et les décorations ne s'obtiennent qu'à cette condition. Le soldat caserné, l'officier empavillonné n'ont pas d'intérieur, de table, de famille ;

le voulussent-ils, ils ne peuvent ni recevoir un indigène, ni lui offrir une collation, ni lui rendre le plus petit service. Presque toujours d'ailleurs, nous l'avons dit, il ignore la langue du pays, ne peut causer avec l'indigène, et, le pût-il, leur conversation se trouve limitée aux choses d'une spécialité : la guerre, les armes, les chevaux.

Aussi le musulman distingue-t-il parfaitement entre le colon et le militaire. Le colon appartient toujours à une paroisse, et dans toute paroisse il y a un prêtre et une église. Le prêtre intervient, par une cérémonie religieuse, dans tous les principaux actes de la vie du colon : baptême, première communion, confirmation, mariage, enterrement. Le musulman, témoin de ces cérémonies religieuses, ne peut douter que le colon ait une religion, et s'il n'aime point les infidèles, il hait les païens. Sur la tombe du colon, il y a toujours une croix, symbole de sa foi, indiquant que là gît un individu né chrétien, qui a vécu en chrétien, qui est mort en chrétien. « Bien que le militaire ait aussi sa religion, disent MM. Jules Duval et Warnier, aucun acte de sa vie n'en témoigne, pas même sa mort, car ni le prêtre ni ses camarades ne conduisent à sa dernière demeure le soldat mort à l'hôpital. Un tombereau le porte la nuit à la fosse commune. Il y a par milliers des soldats enterrés dans tous les coins de l'Algérie sans que quoi que ce soit indique à quelle religion, païenne, juive ou chrétienne ils appartiennent. »

Les musulmans, qui donnent la sépulture religieuse à tous leurs morts et qui ont un respect pieux de la tombe, ne sont pas évidemment sans avoir constaté ces différences. Les motifs de cette distinction ont une grande valeur, car ils émanent des sentiments les plus élevés de l'humanité. Les bureaux arabes qui ont peur ou feignent d'avoir peur dès que le christianisme s'affirme devant l'islamisme, n'apprécieront pas comme nous la raison de cette distinction, nous le savons. A l'inverse de leurs doctrines et de leurs pratiques, nous croyons, nous, que notre domination en Algérie ferait de plus grands progrès si nous étions plus chrétiens. C'était et c'est encore l'opinion d'Abd-el-Kader ; c'est celle de tous les hommes éclairés de l'islamisme.

Si les officiers des bureaux arabes en doutent, ils peuvent lire, relire et méditer l'éloquente réponse du cheik El-Bakkay, marabout, pontife et souverain de Timbouktou, aux rois fanatiques d'Hamd-Allahi, qui lui demandaient de leur livrer l'héroïque docteur Barth. Il y a dans cette sublime profession de foi d'un prêtre musulman trois mots qui condamnent et doivent faire rougir les adversaires de l'archevêque d'Alger; ces trois mots, les voici : *Je l'aime, ce chrétien, mon frère*. Et cependant le cheik El-Bakkay est le chef d'une famille

qui, depuis des siècles, s'est donné la mission de convertir les infidèles à l'islamisme et qui compte, dans ses succès apostoliques, des millions de noirs idolâtres devenus musulmans ; mais le cheik El-Bakkay, comme tout bon musulman, distingue entre les chrétiens, ses frères en Dieu et les infidèles, les païens, les idolâtres, réputés ne pas avoir de religion. « Seul, disent à ce propos MM. Jules Duval et Warnier, seul, sur le rives du Niger et au delà, le docteur Barth a dû son salut à la foi chrétienne, qu'il a osé affirmer hautement ; et le gouvernement militaire de l'Algérie, après trente-huit années d'une occupation appuyée sur 70,000 soldats, sans compter les renforts qu'il peut recevoir de France, croit sa domination ébranlée parce qu'un archevêque donne l'exemple des vertus chrétiennes, parce qu'il ose mettre en parallèle le Coran avec l'Évangile. En vérité, nous nous demandons si notre domination ne serait pas aussi précaire uniquement parce que le gouvernement de l'Algérie s'efforce trop, sous l'impulsion des bureaux arabes, à démontrer qu'il n'a pas de religion et parce que trop peu, en dehors du gouvernement, osent, à l'imitation du docteur Barth et de l'archevêque d'Alger, affirmer qu'ils sont chrétiens et assez chrétiens pour désirer que tout le monde le soit comme eux. »

On voit par ce que nous venons de dire combien le gouvernement de notre colonie sollicite de réformes radicales. La métropole se décidera-t-elle enfin à les lui accorder ? Nous l'ignorons. Ce qui est hors de doute, c'est qu'elle est fatiguée des plaintes que l'Algérie ne se lasse point de lui adresser. Pour les apaiser au moins pendant un moment, M. le ministre de la guerre vient de proposer à l'empereur de former une commission chargée d'examiner la question et dont le travail serait soumis au Sénat au début de la session prochaine. On pourrait bien augurer de cette mesure si parmi les dix membres de cette commission l'élément colonial y était mieux représenté. Nous ne voyons, en effet, pour plaider sa cause, que MM. Ferdinand Barrot et Paulin Talabot; les autres, si l'on excepte MM. Béhic, directeur des Messageries impériales, Chamblain, conseiller d'État, et Gastambide, conseiller à la cour de cassation, sont des militaires, M. Tassin, directeur du service de l'Algérie au ministère de la guerre, pouvant être considéré comme tel en raison de ses fonctions. Ce n'est pas, on en conviendra sans peine, avec des partisans de l'ordre de choses que l'on prétend vouloir réformer, comme le sont notoirement M. le maréchal Randon, MM. les généraux Allard et Desvaux, M. le colonel Gresley et M. Tassin, que l'on arrivera à doter l'Algérie d'une constitution semblable à celle qui régit la métropole. Pour les choses nouvelles, il faut des hommes nouveaux. L'exclusion de cette commission de

MM. A. Warnier, Jules Duval et Le Hon, c'est-à-dire des seuls hommes capables de traiter la question avec autorité et indépendance, montre assez d'ailleurs dans quel sens on désire que le problème soit résolu. Eh bien, nous le dirons à ses membres : Si vous ne détruisez pas les abus contre le maintien desquels nous réclamons avec tous les Algériens ; si vous ne rendez pas aux colons les libertés dont ils jouissaient sur le sol de la métropole ; si vous ne partagez pas les terres arabes entre tous les indigènes, sans distinction de castes, ainsi que l'exige le sénatus-consulte de 1863 ; si vous n'abolissez pas les bureaux arabes, vous laisserez debout la question algérienne, et ni la presse, ni le Corps législatif, ni le Sénat ne cesseront de retentir des justes réclamations des colons. Enfin, ne l'oubliez pas : la dignité de la colonie ne dépend pas seulement d'une réforme radicale ds sa constitution, ce sont aussi sa prospérité et sa grandeur qui sont attachées aux franchises qu'elle réclame, aux libertés qui lui manquent, et auxquelles elle a droit.

Louis Testot.

DESCARTES

ET

LA PRINCESSE PALATINE

Faut-il crier à Descartes : *O esprit!* comme fit Gassendi insulté philosophiquement par l'appellation : *O chair?* Faut-il, des théories hasardées du *Discours de la Méthode* et des *Méditations*, conclure que Descartes était un grand métaphysicien spéculatif, pour qui rien n'avait de valeur que l'intellect, et qui dédaignait, du haut de son immatériel orgueil, quiconque osait nier l'autorité du *doute méthodique*, ou discuter l'existence des *esprits animaux?*

Il y a des gens qui s'en tiennent au jugement de la Fontaine :

> Descartes, ce mortel dont on eût fait un Dieu
> Chez les païens, et qui tient le milieu
> Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme
> Le tient tel de nos gens, franche bête de somme ;

et la plupart tombent de leur haut, avec certains historiens de la philosophie, quand ils apprennent que cet esprit eut un jour un corps, et une petite fille qui s'appelait Francine, et qu'il fut aussi malheureux qu'aucun père de la perte de son enfant.

Je n'ai pas la prétention de faire ici une exposition ni une critique de la doctrine de Descartes : son *esprit* a été assez, je dirais presque trop étudié. Il a régné et règne dans l'école à la place d'Aristote détrôné ; il ne se passe guère d'année qui ne produise quelque volume sur la philosophie cartésienne. Mais l'*esprit* ne nous fait point connaître l'*homme :* il y a souvent loin entre les théories abstraites de la pensée, et la conduite, les émotions de la vie réelle. Je ne crois

pas que Platon ait jamais mis en pratique l'existence idéale de sa *République*, ni qu'il se soit privé de lire Homère par crainte de s'amollir le courage.

Trop souvent la postérité juge les hommes de génie d'après leurs œuvres principales; ainsi, pour un grand nombre, le tendre Joseph de Maistre n'est que le sévère auteur du livre du *Pape;* et l'éclat du système cartésien empêche de connaître le cœur de Descartes.

Où le trouver? Il est naturel de s'adresser à sa *Correspondance :* on s'imagine que ce doit être une causerie à distance pleine de familiarité et d'abandon, d'autant plus intéressante que l'auteur a été d'ailleurs moins intime avec le public et l'a moins laissé pénétrer dans sa vie secrète.

Aussi éprouve-t-on quelque désillusion quand, après avoir parcouru les cinq volumes qui contiennent la correspondance de Descartes, on trouve que l'homme ne s'y montre guère plus que dans les six autres volumes de ses œuvres. C'est l'esprit, toujours l'esprit, rayonnant vers toute cette cour d'esprits éminents dispersés dans l'Europe, desquels il était roi, et qui se glorifiaient de lui soumettre de loin leurs idées pour en obtenir la consécration ou pour être honorés d'une réfutation.

Il semble que ce libre et fier génie n'ait jamais été apprivoisé; qu'il ait toujours fui, comme l'aigle, la cage dorée de la protection royale, et qu'il se soit même hérissé contre les caresses de la gloire.

Eh bien! parmi toutes ces lettres magistrales, monuments scientifiques dédiés à des savants du temps mais élevés pour la postérité, il s'en trouve quelques-unes qui sont adressées à une femme; et cette femme avait vingt-quatre ans quand il commença à lui écrire, en 1643, âgé de quarante-sept ans, avec cette misanthropie ombrageuse, ce front bas, ces gros yeux et ce noir sourcil que chacun connaît [1]. Abordez avidement la lecture de ces lettres : vous trouvez que les deux premières sont de la *psychologie* et de la *physiologie;* que les deux suivantes contiennent la solution algébrique de ce problème : *Trois cercles étant donnés, en trouver un quatrième qui leur soit tangent;*

[1] Il y a sept ans, M. Foucher de Careil a publié sur ces lettres de Descartes à la princesse palatine un travail neuf et plein d'intérêt (*Descartes et la princesse palatine ou de l'influence du cartésianisme sur les femmes au dix-septième siècle.* Paris, 1862, in-8. Durand), dont *le Correspondant* (t. LVIII) a parlé avec des éloges bien mérités. J'y ai trouvé de curieux détails sur la vie de cette femme extraordinaire et surtout sur sa fin. Toutefois, je ne saurais apprécier cette correspondance de la même façon que M. Foucher de Careil. Son autorité cartésienne m'ayant ébranlé, j'ai voulu relire ces lettres qui m'avaient fait la première fois une impression très-différente de la sienne. Or cette impression m'est revenue, et je persiste dans mon premier sentiment.

et que celle qui vient ensuite ne parle que de *pesanteur*, de *molécules* et de *matière subtile*... Vous êtes d'abord étonné, puis impatienté, puis enfin vous souriez en pensant aux *Femmes savantes*... Ah! respect à cette savante-là! Sans doute les règles du bon sens et du bon goût sont très-générales et s'appliquent à la presque totalité des humains; mais il est vrai aussi que de temps à autre naissent des êtres privilégiés, dont l'âme aimée de Dieu voit par delà les horizons vulgaires, et dont il semble que la *loi* même soit de ne point subir la loi commune.

Cette femme était Élisabeth, princesse palatine, fille d'Élisabeth Stuart, sœur de Charles Ier, et de l'électeur Frédéric V. Instruite par Descartes, à qui elle avait demandé des leçons à Leyde, livrée avec passion aux lettres autant qu'aux sciences, vraiment supérieure par l'intelligence, elle avait refusé une couronne et une main royale, celle du triomphant Wladislas VII, roi de Pologne, pour se donner à la philosophie, oubliant dans ces doctes jouissances sa jeunesse, sa fortune, et les révolutions, qui après avoir chassé son père du trône de Bohême, portaient sur l'échafaud la tête de son oncle.

Descartes a dit que ce fut la seule personne qui ait jamais eu l'intelligence claire de ses doctrines[1] :

« Je n'ai jamais rencontré personne qui ait si généralement et si bien entendu tout ce qui est contenu dans mes écrits. Car il y en a plusieurs qui les trouvent très-obscurs, même entre les meilleurs esprits et les plus doctes; et je remarque presque en tous que ceux qui conçoivent aisément les choses qui appartiennent aux mathématiques ne sont nullement propres à entendre celles qui se rapportent à la métaphysique, et, au contraire, que ceux à qui celles-ci sont aisées ne peuvent comprendre les autres : en sorte que je puis dire avec vérité que je n'ai jamais rencontré que le seul esprit de Votre Altesse auquel l'un et l'autre fût également facile. »

Voilà en quels termes Descartes, en 1644, dédiait à une jeune fille ses *Principes de la Philosophie*. Il avait pour cette princesse une vive affection, mêlée de respect et d'admiration : tous ces sentiments formaient l'amour le plus idéal et le plus noble qu'ait pu jamais sentir une âme si haute. Il y a une vraie passion dans l'éloge qu'il fait de *sa* princesse avec une franchise et une précision de philosophe, quand il affirme qu'il n'en dira rien « dont l'expérience et la raison ne l'ait rendu certain. » Il est ému quand il célèbre « cette généreuse modestie que l'on voit reluire en toutes ses actions..., cette volonté ferme et constante d'user toujours de sa raison le mieux qu'il est en

[1] J'ai renoncé dans les citations à reproduire l'orthographe quelquefois capricieuse de Descartes; elle entrave la lecture sans offrir un grand intérêt philologique.

son pouvoir, et de faire en toutes ses actions ce qu'elle juge être le meilleur... ; et, avec cette constante volonté de bien faire et ce soin très-particulier de s'instruire, ce très-excellent esprit que ne détournent ni les divertissements de la cour, ni la façon dont les princesses ont coutume d'être nourries... : en sorte qu'elle est véritablement *sage*, autant que la nature permet qu'on le soit..., et qu'il a une très-juste raison de la trouver *incomparable !* » Et ce grand style impassible de Descartes rencontre des délicatesses à la Sévigné pour chanter tant de jeunesse et de grâce uni à tant de constance et de raison :

« Ce qui augmente le plus mon admiration, c'est qu'une si parfaite et si diverse connoissance de toutes les sciences n'est point en quelque vieux docteur qui ait employé beaucoup d'années à s'instruire, mais en une princesse encore jeune, et dont le visage représente mieux celui que les poëtes attribuent aux Grâces que celui qu'ils attribuent aux Muses ou à la savante Minerve... Voyant sortir des discours plus qu'humains d'un corps si semblable à celui que les peintres donnent aux anges, j'ai été ravi de même façon que me semblent le devoir être ceux qui, venant de la terre, entrent nouvellement dans le ciel ! »

Évidemment, si dans ses écrits Descartes a mis son cœur quelque part, s'il a dû se montrer tout entier, c'est là. Il faut lire résolûment cette correspondance, qui comprend une trentaine de lettres, malgré la *géométrie*, la *physique*, l'*algèbre*, la *médecine* et la *métaphysique*. Passons par-dessus toutes ces choses, puisque aujourd'hui les lettres ont fait divorce avec les sciences : on est un littérateur, un philosophe, un mathématicien ou un chimiste ; et il faut que trois ou quatre intelligences adonnées à des objets spéciaux se réunissent pour juger chacune un coin de ces grandes intelligences d'Aristote ou de Descartes.

Lisons donc les lettres à la princesse palatine sans regarder ni science ni métaphysique ; mais ayons du moins le courage d'étudier un peu de morale, et de ne pas nous occuper seulement de style ou d'agrément littéraire ; en sorte qu'après cette lecture nous puissions décider s'il faut dire à Descartes : *Esprit !* comme le lui disaient ses adversaires, ou s'il faut lui dire : *Esprit !* avec le respect et l'admiration dus à une âme qui, brûlant d'un amour passionné pour la vérité, a travaillé avec ardeur à la conquérir, et qui de cette vérité conquise a fait aussitôt l'application morale et pratique dans sa vie, de façon à réaliser autant que possible l'idéal d'un *esprit* uni à un *corps ;* d'un *homme*.

Il est justement question de cette union dans les lettres à la princesse palatine. L'unité double qui constitue l'homme est étudiée et

démontrée avec un soin, une netteté, une précision qui fait battre de plaisir un cœur philosophe. Ce ne sont point des hypothèses physiologiques; il n'y a pas là, comme dans d'autres ouvrages de Descartes, d'ingénieuses inventions, des *feux* intérieurs, des *esprits* subtils, si habilement adaptés aux faits qu'on est désolé que ce soit absurde. Il y a la vérité : une âme et un corps, un esprit et de la matière organisée, dont on conçoit l'union en les voyant confondus dans le phénomène de la vie et dans l'exercice des sens, et dont on conçoit la distinction en les voyant séparés, le corps dans son étendue inerte, l'âme dans l'acte de l'entendement : elle agit sur lui par une action mystérieuse et immédiate, dont l'explication est jusqu'ici impossible, et dont la simple vue est obscurcie par l'habitude de transformer des abstractions en réalités substantielles, indépendantes, et d'appliquer à cet objet double des notions convenant à des objets simples comme l'âme seule ou le corps seul; lui réagit sur elle par une action non moins immédiate et non moins mystérieuse; le tout forme une *personne* vivante, un Descartes ou une princesse palatine ; et il se trouve que le 15 mars 1645 la *personne* de la princesse palatine est malade et que Descartes s'en inquiète avec une sollicitude de savant et de père.

Il lui semble que, dans la circonstance présente, cette maladie doit être une action de l'âme sur le corps : les ennuis que ressent la princesse et les malheurs de sa famille en sont sans doute la cause première; en sorte que, pour la guérir, il faut non-seulement boire les eaux de Spa, mais tâcher de se rendre sinon heureuse, du moins calme au milieu de tant d'adversités; et comme la princesse demande un sujet de lecture qui ne la fatigue point, Descartes ne trouve rien de mieux que de lui proposer de lire ensemble, en se communiquant leurs observations, le traité *de Vita beata* de Sénèque.

On est étonné, ému, à voir cette jeune femme frappée des plus affreux malheurs qui puissent atteindre les souverains et rendue plus sensible à ces coups par le caractère exquis de son âme, rester sereine au milieu de cette tourmente qui emporte son trône et sa famille; son corps seul témoigne des émotions cachées de son cœur inébranlable; et ce grand cœur va demander au plus grand esprit du temps la consolation dans la philosophie et la paix dans les joies de la science. Oui, ce temps-là et ces personnes sont vraiment *héroïques :* tant de grandeur et de simplicité confond ; et quand on regarde aujourd'hui autour de soi, on se demande si cela est *vrai.*

L'esprit net et précis de Descartes ne pouvait être satisfait du livre de Sénèque. Les spirituels et absurdes éloges de la pauvreté et de la vie abstraite du sage, développés agréablement par un courtisan romain, au milieu des orgies délicates et du luxe effréné; les phrases

pompeuses et vides, les antithèses apportées pour des raisons, rien de tout cela n'était fait pour plaire à ce Français avide du limpide éclat de la vérité. Aussi marque-t-il son mécontentement dès les premières lignes : ce style l'impatiente ; et, jetant le livre, il se met à dire lui-même, avec la supériorité et l'autorité du génie, ce qu'il lui semble que l'auteur aurait dû dire.

Pour arriver au bonheur autant qu'il nous est donné ici-bas, c'est-à-dire au contentement intime de l'âme, il faut avoir une volonté ferme et constante d'exécuter tout ce que nous jugerons être le meilleur, et employer toute la force de notre esprit à en bien juger : ce qui est, en un mot, pratiquer la vertu. La définition de la vertu par Descartes se rapporte donc à celle des écoles socratiques ; il faut d'abord *savoir*, première vertu que les stoïciens appelaient *prudentia ;* ensuite pratiquer ce que l'on *sait* être *bien*, par l'exercice de la *justice* et de la *tempérance* en toutes choses : pratique dont la *force*, c'est-à-dire la volonté courageuse, nous rend capables.

Connaître et pratiquer la vertu, c'est le seul moyen d'arriver au parfait contentement, qui est pour l'homme le souverain bien. Sur la terre, ce souverain bien n'est obtenu que dans une faible mesure par la satisfaction qu'éprouve la *personne* qui agit bien, et emploie toutes ses facultés à ce pour quoi elles sont faites.

Donc, une *volonté constante* guidée par une *science certaine*, voilà par où l'on arrive au bonheur. Ce bonheur est *vrai*, il est en notre pouvoir; ce n'est ni une chimère ni une espérance : et cette doctrine ainsi présentée est chrétienne. Sans rechercher ici ce qu'il y a d'esprit chrétien en Descartes, il n'est pas sans intérêt de rappeler que ses premiers essais, qui ne nous sont point parvenus, avaient pour épigraphe : *Initium sapientiæ timor Domini*, et qu'il interpréta au point de vue d'une inspiration divine, et termina par un vœu à Notre-Dame de Lorette accompli plusieurs années après, ses songes à Francfort en 1619.

Au chrétien, la *science* du bien est fournie par la *foi*, et l'*espérance* avec la *grâce* lui donnent la *force* de pratiquer la *charité*, qui, dans la plus large et divine acception, contient toute la *vertu*, dont la pratique procure « une satisfaction intérieure plus grande qu'est toute tristesse ou peine. »

Il n'y a pas de *charité* sans *foi :* il n'y a pas de *vertu* sans *science*. Voilà pourquoi Descartes s'est donné à la recherche de la vérité ; voilà pourquoi il l'aime, non-seulement pour elle, et parce qu'elle est belle, mais encore pour lui, et parce qu'elle est bonne. Alors l'amour du vrai lui inspire une réelle passion ; mais dans la recherche du vrai il est aussi raisonnable que passionné. Il voit qu'il est impossible de connaître *toutes* les vérités, et, loin de s'en désespérer, il veut que

l'homme se contente d'acquérir celles qui sont le plus à son usage; il fait un beau résumé de celles de ces vérités qu'il a déjà atteintes, et dont la possession lui donne une si vive et si délicieuse satisfaction, qu'il veut consacrer le reste de sa vie à chercher encore :

« La première et la principale est qu'il y a un Dieu de qui toutes choses dépendent, dont les perfections sont infinies, dont le pouvoir est immense, dont les décrets sont infaillibles; car cela nous apprend à recevoir en bonne part tout ce qui nous arrive, comme nous étant expressément envoyé de Dieu. Et pour ce que le vrai objet de l'amour est la perfection, lorsque nous élevons notre esprit à le considérer tel qu'il est, nous nous trouvons naturellement si enclins à l'aimer que nous tirons même de la joie de nos afflictions, en pensant que sa volonté s'exécute en ce que nous les recevons.

« La seconde chose qu'il faut connaître est la nature de notre âme, en tant qu'elle subsiste sans le corps, et est beaucoup plus noble que lui, et capable de jouir d'une infinité de contentements qui ne se trouvent point en cette vie; car cela nous empêche de craindre la mort, et détache tellement notre affection des choses du monde que nous ne regardons qu'avec mépris tout ce qui est au pouvoir de la fortune.

« A quoi peut aussi beaucoup servir qu'on juge dignement des œuvres de Dieu, et qu'on ait cette vaste idée de l'étendue de l'univers que j'ai tâché de faire concevoir au troisième livre de mes *Principes*. Car si on s'imagine qu'au delà des cieux il n'y a rien que des espaces imaginaires, et que tous les cieux ne sont faits que pour le service de la terre, ni la terre que pour l'homme, cela fait qu'on est enclin à penser que cette terre est notre principale demeure, et cette vie notre meilleure; et qu'au lieu de connaître les perfections qui sont véritablement en nous, on attribue aux autres créatures des imperfections qu'elles n'ont pas, pour s'élever au-dessus d'elles; et, entrant en une présomption impertinente, on veut être du conseil de Dieu et prendre avec lui la charge de conduire le monde, ce qui cause une infinité de vaines inquiétudes et fâcheries.

« Après qu'on a ainsi reconnu la bonté de Dieu, l'immortalité de nos âmes et la grandeur de l'univers, il y a encore une vérité dont la connaissance me semble fort utile, qui est que, bien que chacun de nous soit une personne séparée des autres, et dont, par conséquent, les intérêts sont en quelque façon distincts de ceux du reste du monde, on doit toutefois penser qu'on ne saurait subsister seul, et qu'on est en effet l'une des parties de l'univers, et plus particulièrement encore l'une des parties de cette terre, l'une des parties de cet État, de cette société, de cette famille, à laquelle on est joint par sa demeure, par son serment, par sa naissance, et il faut toujours

préférer les intérêts du tout dont on est partie à ceux de sa personne en particulier, toutefois avec mesure et discrétion. Mais si on rapportait tout à soi-même, on ne craindrait pas de nuire beaucoup aux autres hommes, lorsqu'on croirait en retirer quelque petite commodité, et on n'aurait aucune vraie amitié, ni aucune fidélité, ni généralement aucune vertu ; au lieu qu'en se considérant comme une partie du public on prend plaisir à faire du bien à tout le monde ; et même on ne craint pas d'exposer sa vie pour le service d'autrui, lorsque l'occasion s'en présente, jusque-là qu'on voudrait aussi perdre son âme, s'il se pouvait, pour sauver les autres ; en sorte que cette considération est la source de toutes les plus héroïques actions que fassent les hommes. Car pour ceux qui s'exposent à la mort par vanité, pource qu'ils espèrent en être loués, ou par stupidité, pource qu'ils n'appréhendent pas le danger, je crois qu'ils sont plus à plaindre qu'à priser. Mais lorsque quelqu'un s'y expose pource qu'il croit que c'est son devoir, ou bien lorsqu'il souffre quelque autre mal afin qu'il en revienne du bien aux autres, encore qu'il ne considère peut-être plus expressément qu'il fait cela pource qu'il doit plus au public, dont il est une partie, qu'à soi-même en son particulier, il le fait toutefois en vertu de cette considération qui est confusément en sa pensée ; et on est naturellement porté à l'avoir, lorsqu'on connaît et qu'on aime Dieu comme il faut ; car alors, s'abandonnant du tout à sa volonté, on se dépouille de ses propres intérêts, et on n'a point d'autre passion que de faire ce qu'on croit lui être agréable. En suite de quoi on a des satisfactions d'esprit et des contentements qui valent incomparablement davantage que toutes les petites joies passagères qui dépendent des sens. »

Certes, Sénèque est petit à côté de ce Descartes : il y a autant de différence dans la pensée que dans le style. Sénèque est diffus, guindé ; il revient plusieurs fois sur l'idée sans jamais l'exprimer avec une précision définitive. Sous cet amas de phrases sonores on arrive à apercevoir que la règle de la morale et du bonheur, selon Sénèque, c'est la *loi naturelle ;* que s'y conformer, c'est la *sagesse.* Or, pour s'y conformer, il la faut connaître, ce qui ne se peut que par une raison parfaitement saine et maîtresse des passions ; et dans cette obéissance raisonnée à la *loi naturelle* se trouve la satisfaction de conscience et le témoignage intime, qui est le bien suprême, la *fin* du sage. Mais Descartes, l'homme de la *méthode* et de la *définition*, est justement choqué de tout cet échafaudage, qui n'est fondé sur rien. Car qu'est-ce que *loi ?* qu'est-ce que *nature ?* En quoi peut obliger une nature vague, obscure, non définie, non associée à la raison divine ? Il faut revenir sur toutes ces vanités, et poser comme principe de la morale le Dieu créateur tout-puissant, dont l'éternelle vo-

lonté fixe librement le *but* auquel chaque être est destiné; et pour chaque créature, ce *but*, cette volonté de *Dieu*, c'est la *nature*, obligatoire, sacrée; c'est la *loi !*

Descartes après Sénèque, c'est l'éclat du soleil succédant aux brumes d'un douteux crépuscule. Toutes les vérités entrevues ou pressenties par le spiritualisme antique, mais exprimées avec hésitation, et plutôt espérées par l'instinct du génie que démontrées par la certitude de la raison, les voilà mises en ordre, prouvées, affirmées avec la clarté de l'évidence; et l'expression atteint presque au sublime par la grandeur de la pensée, mais surtout par la passion avec laquelle l'auteur cherche, voit, dit la vérité.

Socrate avait compris qu'il devait y avoir un Dieu bon; Platon et Aristote étaient arrivés à une conception très-haute de ce Dieu. Ils savaient aussi qu'il faut aimer et servir sa patrie, ses amis, sa famille. Ils avaient été frappés des rapports du beau et du bien, de la science et de la vertu. Ils avaient eu des passions d'amour pour la vérité, des élans surhumains vers le divin modèle. Mais de toutes ces choses ils n'étaient pas sûrs; souvent, ne pouvant démontrer l'une, ils l'avaient à dessein séparée d'une autre qu'ils voulaient sauver. Ils avaient ainsi le Dieu immobile, la morale sans Dieu, la vertu sans récompense, la science sans certitude; et, avec une sorte de désespoir qui est peut-être l'effort le plus glorieux de l'esprit humain abandonné à lui-même, ils s'accrochaient à ces débris flottants, ils employaient toutes leurs forces à se démontrer la solidité de leur lambeau de vérité, et ils devenaient les apôtres, quelquefois les martyrs, de leur Stoïcisme, de leur Probabilisme, de leurs *Fins*... Quels beaux livres! quelle dépense d'intelligence, de volonté, de génie! et quelle impossibilité d'aboutir, faute d'un mot! Ah! quelle lumière radieuse, quelle joie ineffable, si Platon, tiré de sa caverne, eût pu voir la première ligne de la Genèse : *In principio creavit Deus* !

Alors tout se tient, s'enchaîne, les sciences : la philosophie, la religion; et Descartes, en quelques lettres, fait de toute la vérité morale un résumé précis qui est jusqu'ici, quoi qu'on puisse dire, le dernier mot de la science humaine.

Nous trouvons notre souverain bien dans l'accomplissement du but auquel nous a destinés la puissance créatrice; nous sommes libres de tendre à ce but, et pour l'atteindre il nous faut d'abord une ferme volonté, ensuite, ou une foi obéissante, ou une connaissance réfléchie des principes moraux que notre raison distingue, et qui sont la règle mystérieuse, mais formelle, à qui doit obéir notre volonté libre.

Donc Descartes a raison de dire que ni Sénèque, ni Aristote, ni Zénon, ni Épicure ne peuvent nous enseigner sûrement la route du

bonheur, parce qu'ils ne peuvent nous convaincre que le souverain bien consiste dans l'accomplissement d'une loi morale qu'aucune autorité intelligente n'impose ; puis, parce qu'ils n'ont à offrir aucune sanction suffisante à cette loi.

La sanction est nettement définie et promise par Descartes : ici-bas, c'est la satisfaction de la conscience, la reconnaissance et l'affection des autres, la joie intime de les voir heureux par nous ; ailleurs, c'est l'immortalité et la vue de Dieu.

La science alors n'est point une vaine spéculation qui ne donne que des satisfactions de curiosité, ni même un industrieux moyen d'améliorer notre vie terrestre : elle se rattache à tout le système de notre conduite. Elle sert à plus qu'à nous élever l'âme, à plus qu'à nous faire en quelque sorte participants de Dieu par le savoir : elle sert à vivre notre vie véritable ; elle enseigne à marcher d'un pas assuré vers le bien qui nous attend ; et l'ensemble de toutes les plus hautes considérations philosophiques a pour résultat pratique de nous faire accomplir le mieux possible les devoirs de chaque jour, ceux d'homme, ceux de membre d'une famille, ceux de citoyen. Certes, il est beau d'agir ainsi à bon escient, en sachant que tout acte bon nous avance vers le but, en croyant que donner un morceau de pain à un pauvre, ce n'est pas seulement obéir au mouvement spontané du cœur, mais que, dans tout l'ensemble de l'univers dont on fait partie, c'est accomplir, dans la mesure de ses forces, la petite œuvre pour laquelle on est destiné, et qui acquiert dans sa petitesse un prix réel, par le fait d'être l'accomplissement libre et raisonné de la souveraine, parfaite volonté.

Alors on éprouve, après avoir agi, une plus vive satisfaction dans sa conscience ; car on voit mieux la valeur de son action, et l'on est, par conséquent, plus près du but et de Dieu.

Mais, dans la pureté de cette théorie morale, il faut surtout remarquer avec quel soin Descartes ramène tout sans cesse à la pratique. Le pur esprit s'est bien humanisé, et l'auteur paradoxal de l'abstraction, qui doute méthodiquement de toute chose corporelle, parle minutieusement des biens du corps, qui doivent sans doute le céder à ceux de l'âme, mais ne sont point pour cela méprisables :

« Le vrai usage de notre raison pour la conduite de la vie ne consiste qu'à examiner et considérer sans passion la valeur de toutes les perfections, tant du corps que de l'esprit, qui peuvent être acquises par notre industrie, afin qu'étant ordinairement obligés de nous priver de quelques-unes pour avoir les autres, nous choisissions toujours les meilleures ; et pource que celles du corps sont les moindres, on peut dire généralement que sans elles il y a moyen de se rendre heureux. Toutefois, je ne suis point d'opinion qu'on les doive entiè-

rement mépriser, ni même qu'on doive s'exempter d'avoir des passions : il suffit qu'on les rende sujettes à la raison, et lorsqu'on les a ainsi apprivoisées, elles sont quelquefois d'autant plus utiles qu'elles penchent plus vers l'excès. »

Il n'est pas d'expressions pour faire ressortir la parfaite justesse et l'extrême délicatesse de cette morale supérieure, et c'est avec un soin *minutieux* que l'auteur en enseigne l'application à sa chère princesse, tant pour le gouvernement des plus petites et féminines passions que pour celui de l'ambition et des États.

Elle lui demande un jour son avis sur le livre du *Prince* de Machiavel. Descartes n'a point étudié la politique ; mais avec les seules lumières de sa morale il découvre aussitôt sur quelle base ruineuse Machiavel établit la puissance de son prince, et il déclare nettement que c'est un mauvais livre.

Il ne construit pas de toute pièce, au fond de son cabinet, une politique austère et chimérique, bonne pour quelque république imaginaire : il va droit à la pratique. Il examine et décide avec une rare sagacité des questions délicates, comme celles des neutres, des alliés ; la solution qu'il donne est toujours honnête, souvent avantageuse, jamais impraticable. Il étudie l'organisation intérieure de l'État ; il discute la fidélité due au prince, les rapports entre l'aristocratie et le peuple, et il établit pour les souverains, comme il l'a fait ailleurs pour les savants, des règles de conduite remarquables par leur prudence, leur modération, leur justesse, mais surtout par leur honnêteté :

« L'amitié est une chose trop sainte pour en abuser. Aussi, pour ce qui regarde les alliés, un prince doit-il leur tenir exactement sa parole, même lorsque cela lui est préjudiciable ; car il ne le saurait être tant, que la réputation de ne manquer point à faire ce qu'il a promis lui est utile ; et il ne peut acquérir cette réputation que par de telles occasions, où il y va pour lui de quelque perte. Mais en celles qui le ruineraient tout à fait, le droit des gens le dispense de sa promesse.

« Il doit aussi user de beaucoup de circonspection avant que de promettre, afin de pouvoir toujours garder sa foi.

« Bien qu'il soit bon d'avoir amitié avec la plupart de ses voisins, néanmoins le meilleur est de n'avoir point d'étroites alliances qu'avec ceux qui sont moins puissants ; car, quelque fidélité qu'on se propose d'avoir, on ne doit pas attendre la pareille des autres, mais faire son compte qu'on en sera trompé toutes les fois qu'ils y trouveront leur avantage ; et ceux qui sont plus puissants l'y peuvent trouver quand ils veulent, mais non pas ceux qui le sont moins.

« Pour ses sujets, il doit surtout éviter leur haine et leur mépris.

Qu'il observe exactement la justice suivant les lois auxquelles ils sont accoutumés, sans être trop rigoureux aux punitions ni trop indulgent aux grâces.

« Qu'il ne se remette pas de tout à ses ministres.

« Qu'il retienne tellement sa dignité, qu'il ne quitte rien des honneurs et des déférences que le peuple croit lui être dus, mais qu'il n'en demande point davantage.

« Qu'il soit immuable et inflexible non pas aux premiers desseins qu'il aura formés en soi-même, car, d'autant qu'il ne peut avoir l'œil partout, il est nécessaire qu'il demande conseil et entende les raisons de plusieurs avant que de se résoudre, mais qu'il soit inflexible touchant les choses qu'il aura témoigné avoir résolues, encore même qu'elles lui fussent nuisibles; car malaisément le peuvent-elles être tant que serait la réputation d'être léger et variable.

« Un homme de bien est celui qui fait tout ce que lui dicte la vraie raison, et il est certain que le meilleur est de tâcher de l'être toujours. »

Oui, le principe de tout gouvernement, c'est que le prince soit honnête dans ses pensées, dans ses actes, dans son administration, dans tout : il n'y a pas de salut hors de là. On l'a redit avec autorité de nos jours, et cette politique, écrite il y a deux cents ans par un philosophe, est encore applicable aux événements qui arrivent aujourd'hui. C'est que la morale et le bon sens sont de tous les temps. Sans morale, les empires peuvent bien atteindre à des éclats de gloire passagers : témoins les Césars. Mais cette apparente civilisation est, en réalité, la plus affreuse barbarie morale; et, après sa funeste splendeur, elle laisse les malheureux humains dans les ténèbres des révolutions, jusqu'à ce que de cet abîme la Providence retire enfin l'éternelle Justice.

Là, comme dans le commentaire au *de Vita beata*, on voit la marque de l'homme supérieur ; et ce qui caractérise surtout Descartes dans les deux circonstances, c'est, à côté de l'élévation des vues générales, l'humble détail de la pratique ; en sorte qu'il est à la fois plus haut et moins chimérique que Machiavel et Sénèque : sa morale et sa politique, fondées sur des considérations bien supérieures, sont bien mieux adaptées à l'humanité.

Mais la politique du cœur nous le fera mieux connaître encore. La princesse palatine était protestante, et Descartes catholique. Le prince Édouard, frère de la princesse, se convertit au catholicisme en 1646 ; elle s'en montra fort affligée, et Descartes, affligé de son affliction, mais heureux de la cause de cette affliction, sut lui écrire une lettre à la fois de consolation et de félicitation, chef-d'œuvre de délicatesse qui ne pouvait sortir que de la plume d'un homme de

cœur, capable de sentir et de ménager toutes les petites susceptibilités, toutes les petites inconséquences féminines dont le cœur de la princesse, si grand qu'il fût, n'était pas tout à fait exempt.

« Je ne puis nier que je n'aie été surpris d'apprendre que Votre Altesse ait eu de la fâcherie jusqu'à en être incommodée en sa santé, pour une chose que la plus grande part du monde trouvera bonne, et que plusieurs fortes raisons peuvent rendre excusable envers les autres... Pour ceux qui sont d'une autre créance, s'ils en parlent mal, on peut récuser leur jugement ; car, comme en toutes les autres affaires touchant lesquelles il y a divers partis, il est impossible de plaire aux uns sans déplaire aux autres ; s'ils considèrent qu'ils ne seraient pas de la religion dont ils sont, si eux, ou leurs pères, ou leurs aïeux n'avaient quitté la romaine, ils n'auront pas sujet de se moquer, ni de nommer inconstants ceux qui quittent la leur. »

Ainsi, sans rien céder de sa franchise catholique, il trouve moyen d'insinuer à la princesse qu'elle a tort de se désoler d'une pareille chose, « que tous ceux de la religion dont il est sont obligés d'approuver. » Peut-être serait-elle morte catholique, si Descartes avait vécu.

Hélas ! il allait bientôt avoir à la consoler d'un malheur plus véritable : la révolution d'Angleterre décapitait son oncle, Charles Ier.

Les gens qui n'ont pas de cœur sont reconnaissables en de telles circonstances : ils apportent des consolations qui ne consolent pas. Celles de Descartes sont si vraies, si touchantes, qu'il est impossible qu'elles ne mettent pas quelque adoucissement à la douleur, non point par le procédé banal et grossier qui consiste à faire oublier, mais par la méthode chrétienne qui consiste à faire considérer les choses de très-haut et à montrer l'action de la Providence jusque dans les accidents où il semble que nous soyons le plus impitoyablement frappés ; en sorte que le calme et la confiance renaissent dans l'âme tourmentée, et qu'elle trouve dans les extrêmes malheurs un soutien et une espérance. De même que la morale de Descartes paraît plus belle que les morales antiques, parce qu'elle se rattache à un système de hautes doctrines, de même ses réflexions sur la mort semblent plus élevées que celles qu'on fait d'ordinaire, parce qu'elles sont rattachées à ce même ensemble de grandes vues philosophiques.

Il n'évite point de parler du malheur ; il le nomme par son nom : il parle du supplice, de l'échafaud et de la hache ; il porte, sans hésiter, la main sur les lèvres saignantes de la blessure que le coup a faite au cœur de la princesse ; mais, de ses doigts habiles, il les referme doucement et panse la plaie sans qu'on le sente agir :

« Si je ne connaissais votre esprit pour plus fort et plus élevé que

le commun, je craindrais que vous ne fussiez extraordinairement affligée d'apprendre la funeste conclusion des tragédies d'Angleterre; mais je me promets que Votre Altesse étant accoutumée aux disgrâces de la fortune et s'étant vue soi-même depuis peu en grand péril de sa vie, ne sera pas si surprise ni si troublée d'apprendre la mort d'un de ses proches, que si elle n'avait point reçu auparavant d'autres afflictions. Et bien que cette mort si violente semble avoir quelque chose de plus affreux que celle qu'on attend en son lit, toutefois, à le bien prendre, elle est plus glorieuse, plus heureuse et plus douce, en sorte que ce qui afflige particulièrement en ceci le commun des hommes doit servir de consolation à Votre Altesse. Car c'est beaucoup de gloire de mourir en une occasion qui fait qu'on est universellement plaint, loué et regretté de tous ceux qui ont quelque sentiment humain. Et il est certain que, sans cette épreuve, la clémence et les autres vertus du roi dernier mort n'auraient jamais été tant remarquées ni tant estimées qu'elles sont et seront à l'avenir par tous ceux qui liront son histoire. Je m'assure aussi que sa conscience lui a plus donné de satisfaction pendant les derniers moments de sa vie, que l'indignation, qui est la seule passion triste qu'on dit avoir remarquée en lui, ne lui a causé de fâcherie. Et pour ce qui est de la douleur, je ne la mets nullement en compte; car elle est si courte, que si les meurtriers pouvaient employer la fièvre ou quelque autre des maladies dont la nature a coutume de se servir pour ôter les hommes du monde, on aurait sujet de les estimer plus cruels qu'ils ne sont lorsqu'ils les tuent d'un coup de hache.

« L'opiniâtreté de la fortune à persécuter votre maison vous donne continuellement des sujets de fâcherie. Je sais bien que ce serait imprudent de vouloir persuader la joie à une personne à qui la fortune envoie tous les jours de nouveaux sujets de déplaisir, et je ne suis point de ces philosophes cruels qui veulent que leur sage soit insensible; je sais aussi que Votre Altesse n'est point tant touchée de ce qui la regarde en son particulier que de ce qui regarde les intérêts de sa maison et des personnes qu'elle affectionne, ce que j'estime comme une vertu la plus aimable de toutes. Mais il me semble que la différence qui est entre les plus grandes âmes et celles qui sont basses et vulgaires, consiste principalement en ce que les âmes vulgaires se laissent aller à leurs passions et ne sont heureuses ou malheureuses que selon que les choses qui leur surviennent sont agréables ou déplaisantes, au lieu que les autres ont des raisonnements si forts et si puissants que, bien qu'elles aient des passions, et même souvent de plus violentes que celles du commun,

leur raison demeure néanmoins toujours la maîtresse et fait que les afflictions même leur servent et contribuent à la parfaite félicité dont elles jouissent dès cette vie. Car, d'une part, se considérant comme immortelles et capables de recevoir de très-grands contentements, puis, d'autre part, considérant qu'elles sont jointes à des corps mortels et fragiles qui sont sujets à beaucoup d'infirmités et qui ne peuvent manquer de périr dans peu d'années, elles font bien tout ce qui est en leur pouvoir pour se rendre la fortune favorable en cette vie ; mais néanmoins elles l'estiment si peu au regard de l'éternité, qu'elles n'en considèrent quasi les événements que comme nous faisons ceux des comédies. Et comme les histoires tristes et lamentables que nous voyons représenter sur un théâtre nous donnent souvent autant de récréation que les gaies, bien qu'elles tirent des larmes de nos yeux ; ainsi ces plus grandes âmes dont je parle ont de la satisfaction en elles-mêmes de toutes les choses qui leur arrivent, même des plus fâcheuses et insupportables. Ainsi, ressentant de la douleur en leur corps, elles s'exercent à la supporter patiemment, et cette épreuve qu'elles font de leur force leur est agréable ; ainsi, voyant leurs amis en quelque grande affliction, elles compatissent à leur mal et font tout leur possible pour les en délivrer, et ne craignent pas même de s'exposer à la mort pour ce sujet, s'il est besoin ; mais cependant le témoignage que leur donne leur conscience de ce qu'elles s'acquittent en cela de leur devoir et font une action louable et vertueuse, les rend plus heureuses que toute la tristesse que leur donne la compassion ne les afflige. Et enfin, comme les plus grandes prospérités de la fortune ne les enivrent jamais et ne les rendent point plus insolentes, ainsi les plus grandes adversités ne les peuvent abattre. Je craindrais que ce style ne fût ridicule si je m'en servais en écrivant à quelque autre ; mais, pour ce que je considère Votre Altesse comme l'âme la plus noble et la plus élevée que je connaisse, je crois qu'elle doit aussi être la plus heureuse, et qu'elle le sera véritablement, pourvu qu'il lui plaise jeter les yeux sur ce qui est au-dessous d'elle et comparer la valeur des biens qu'elle possède, et qui ne lui sauraient jamais être ôtés, avec ceux dont la fortune l'a dépouillée et les disgrâces dont elle la persécute en la personne de ses proches ; car alors elle verra le grand sujet qu'elle a d'être contente de ses propres biens. »

Voilà donc quelle application faisait Descartes de ses doctrines ; voilà à quelle hauteur sereine il savait, par elles, élever son esprit et les âmes de ceux qui avaient le bonheur de communiquer avec lui. Sa sagesse n'était point insensible ; mais le cœur de son sage avait des affections et des passions supérieures dans les-

quelles il se consolait des froissements les plus cruels arrivés à ses affections et à ses passions d'ici-bas; et son âme restait calme jusque dans les plus grandes tempêtes de la vie.

Certes il connaissait les cœurs, celui qui, à côté des plus nobles réflexions sur la gloire du martyre, des plus passionnées aspirations vers la vie future, allait chercher le petit détail de la courte douleur qu'avait dû souffrir Charles Ier quand on lui avait tranché la tête, afin de diminuer l'impression terrible que ferait sur l'âme d'une femme cette tragique manière de mourir. Il est ému, et son émotion donne à son style un caractère de douceur, en même temps que sa raison le rend ferme, en sorte qu'il touche et s'impose à la fois sans avoir recours à de grands mouvements ni à de grands mots, et en exprimant très-simplement ses émotions et ses pensées. La grandeur des pensées se communique au style, qui ne vaut que par sa fidélité à les traduire exactement et à les montrer dans leur ensemble et dans leur vivacité.

Comme les pensées de Descartes sont très-originales et au-dessus du commun, son style aussi est original et supérieur. Il est inutile d'insister sur la pureté, l'égalité, la justesse d'expression, le charme de simplicité : ces choses appartiennent en partie à l'époque, et tout ce qui est écrit dans le commencement du dix-septième siècle a ce parfum que respirent les langues arrivant à leur perfection. Mais ce qu'a écrit Descartes a un caractère particulier plus remarquable que tous les autres, je veux dire ces longues phrases pleines, nerveuses et régulières, qui sont si bien la propriété de Descartes, qu'elles ne se trouvent guère dans la langue, ni avant ni après lui : des lecteurs qui n'en ont pas l'habitude les ont accusées de n'être point claires. Ils ont commis en cela l'erreur d'une personne qui, habituée à n'admirer que des statuettes, ne voit pas d'abord, à cause de la grandeur des proportions, la beauté d'un colosse. L'esprit de Descartes voyait les choses sous toutes leurs faces à la fois, sans division ni abstraction, en sorte que ses pensées se présentaient tout d'une pièce dans un vaste ensemble ; et, au lieu de les couper pour les exprimer, il agrandissait son style et étendait sa phrase. C'eût été un défaut s'il eût réuni des pensées distinctes pour les faire tenir dans une seule phrase; mais c'est une qualité parce qu'il force sa phrase à exprimer sa pensée dans la forme même où elle a été conçue, de façon à ce qu'elle en soit, selon l'heureuse expression de M. Cousin, *le vêtement le plus transparent*. Quand on a pris l'habitude de ne concevoir les choses que successivement et par parties, et de les exprimer de même en propositions courtes, il faut un petit effort pour apprécier ce style *monumental*. Mais ce n'est certes pas un défaut à reprocher à

Descartes, que d'avoir un style grand, comme son esprit. D'ailleurs cette difficulté disparaît sitôt qu'on a lu quelques pages, et c'est même un excellent exercice pour l'intelligence, que de s'habituer à concevoir les choses dans leur ensemble et à les dire sans les fractionner, comme on tend à le faire de plus en plus aujourd'hui. Les livres de Descartes n'ont pas été faits pour tout le monde; on voit à quels esprits s'adressaient ses lettres. Est-il donc étonnant que leur langue soit un peu différente de celle des autres, et qu'il soit nécessaire, pour converser avec eux, que notre esprit, moins vigoureux, s'applique et se tende? Ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre.

D'ailleurs cet homme, dont les pensées s'élevaient si haut et qui les exprimait si bien, était un grand seigneur doux et simple, vivant *agréablement* dans sa charmante maison de campagne d'Egmont, partageant son temps entre la promenade, l'étude et les quelques intelligences au monde qui étaient au niveau de la sienne. Dans cette vie tranquille, il travaillait à appliquer à ses moindres actes les belles théories qu'il *découvrait*. On voit qu'il était capable d'affection autant qu'un autre. Mais son affection se portait naturellement sur des personnes de même *race* que lui, animées du même esprit et amoureuses des mêmes choses; surtout quand à cela se joignait la beauté, la délicatesse et la grandeur d'une princesse ou d'une reine.

La correspondance que nous étudions approche de sa fin, car Descartes en approche lui-même, quand apparaît le nom de Christine. Sitôt qu'il a entendu parler de cette reine, il a reconnu à qui il avait affaire : c'est un esprit de même espèce que le sien et celui d'Élisabeth. Aussi brûle-t-il d'unir par l'amitié ces deux femmes extraordinaires. Toutes ses dernières lettres tendent à faire qu'Élisabeth et Christine se connaissent. Il dit naïvement à la princesse qu'il connaît assez son esprit pour savoir qu'elle ne sera point *jalouse* de la reine Christine, et, après lui avoir demandé ses ordres avec une affection et une soumission touchantes, il part pour la Suède, attiré par ce second esprit digne du sien, qu'il a enfin rencontré. Ses adieux sont tristes :

« J'ai déjà si publiquement déclaré le zèle et la dévotion que j'ai à votre service... que je supplie très-humblement Votre Altesse de me faire tant de faveur que de m'instruire de tout ce en quoi elle jugera que je lui puis rendre service à elle et aux siens, et de s'assurer qu'elle a sur moi autant de pouvoir que si j'avois été toute ma vie son domestique. »

Mais, hélas ! il est séduit par « cette merveilleuse reine » qui l'appelle. Il part, plein d'entrain et d'espoir de retour, ne voulant point

prolonger en ce pays glacé son séjour « plus longtemps que jusques à l'été. » A peine arrivé en Suède, il écrit passionnément à Élisabeth pour l'assurer que ni la vue ni le mérite de Christine n'atténuent ses vraies amours : « Le changement d'air et de pays ne peut rien changer ni diminuer de ma dévotion et de mon zèle. »

C'est par cette lettre, pleine de témoignages d'affection et d'admiration, de promesses d'aller bientôt trouver les jouissances que peuvent avoir de telles personnes à converser de près, c'est par cette lettre d'octobre 1649, que se termine la correspondance avec la princesse Palatine, et toute la correspondance de Descartes. Il ne put achever d'unir par l'amitié de la science et du génie Élisabeth et Christine, car la mort ne lui laissa que le temps de commencer à connaître la seconde. Il fut fidèle à ses doctrines jusque dans la manière dont il soigna sa maladie, et il accomplit avec ferveur les devoirs d'une religion qu'il ne rougissait pas de partager avec les plus ignorants et les plus humbles ; car il était homme ainsi qu'eux.

Assurément la lecture de cette correspondance ne fournit pas de quoi juger définitivement la philosophie de Descartes, si bizarre et téméraire en certaines parties : nous n'avons nullement la prétention de le faire ici. Mais cette correspondance permet d'apprécier l'*homme ;* elle offre une théorie morale, une règle de conduite pratique, surtout une manifestation de cœur, qui commandent le respect. A-t-il exactement, pendant sa vie, pratiqué ce qu'il croyait être le meilleur ? Nul ne peut l'affirmer ; étant homme, il n'a point été impeccable. Mais en somme il a vécu voulant fermement le bien ; afin que sa volonté s'appliquât au bien, il a consacré toutes les forces de son intelligence à *savoir ;* et le plus grand philosophe des temps modernes est mort dans toute la puissance de son esprit, en appelant comme sa dernière consolation et sa suprême foi, Jésus ! Si l'idéal de vie morale qu'il a rêvé pouvait être absolument réalisé, ne serait-ce pas la perfection de l'homme ici-bas, et n'est-il pas beau de l'avoir vu, voulu, entrepris ?

Elle, quand il fut mort, en 1650, elle se retira du monde plus encore qu'elle n'avait fait jusqu'à ce jour ; et, devenue abbesse de la riche abbaye protestante de Herford, elle en fit non un sévère couvent, mais une libre académie de philosophie et une retraite pour tous les gens de lettres, de quelque nation, de quelque religion, de quelque secte qu'ils fussent. Là, elle correspondait à la fois avec Malebranche et avec Leibnitz ; elle accueillait mademoiselle de Schurmann et Jean de Labadie ; elle écrivait à Fox et se prenait d'affection pour l'enthousiaste William Penn... Dans cette grande école présidée par le génie de Descartes, qui en était pour ainsi dire

le dieu, le haut spiritualisme semblait ignorer toutes les dissensions de forme qui divisent encore le christianisme. En 1680, elle mourut ; le temple fut fermé, le dieu oublié...

Nodier a fait un doux roman des amours platoniques de Franciscus Columna et de la princesse Polia, qui, vierge, veuve de son chaste amant, consacra sa fortune à publier chez Alde les élucubrations du moine mort. L'histoire esquissée ici n'est point un roman ; et je ne sais, dans toutes les annales de l'esprit humain, rien de plus beau ni de plus émouvant que cette platonique affection de deux âmes supérieures qui, dans le ciel lumineux de la pure intelligence, planant seules au-dessus des vulgaires passions, se rencontrèrent un jour, se reconnurent et s'aimèrent.

CHARLES-JULIEN JEANNEL.

LA GÉORGIE

SON HISTOIRE ET SES LÉGENDES

Le Caucase nous apparaît un peu dans les brumes du mythe, au delà des horizons du monde possible. « Cependant le Caucase, dit M. Alexandre Dumas, a l'avantage des pays historiques sur les pays inconnus : l'Himalaya et le Chimboraço sont tout simplement deux montagnes, l'une de 27,000 pieds de haut, l'autre de 26,000. Le plus haut sommet du Caucase n'en a que 16,000, mais il sert de piédestal à Eschyle. »

Le Caucase, qui versa de son flanc cette race de Japhet si insoucieuse de ses souvenirs, touche à tous les berceaux de l'humanité. Debout entre l'Europe et l'Asie, il tient à toutes les traditions du vieux monde : c'est l'Éden[1], dont la belle race iméréthienne semble conserver quelque parfum dans sa suprême beauté ; c'est l'Ararat, où se reconstitue la race humaine ; c'est l'Elbrouz qui offre son sommet à la colombe de l'Arche, avant de servir de trône au dieu mauvais de Zoroastre ; c'est, plus loin, la Judée où la lumière se lève sur le monde....

C'est Prométhée enchaîné au sommet du Kasebeck, c'est Jason traversant le Phase ; ce sont les exploits de Sémiramis, les armées de Cyrus, les légions d'Alexandre, et, dans des temps moins éloignés, ce sont les grandes hordes asiatiques se ruant sur le sol géorgien ; ce sont enfin nos croisades qui laissent leur souvenir dans les gorges du Caucase : la cotte de mailles, la croix rouge des soldats du Christ,

[1] Quelques savants placent le paradis terrestre sur les rives du Phase, dans la riche Colchide, aujourd'hui Mingrélie.

des noms, à peine modifiés [1], rappellent assez le passage des chevaliers de l'Occident dans ces contrées lointaines.

Aujourd'hui toute la chaîne caucasienne est soumise à l'influence russe. L'empire moscovite étend sa main glacée vers l'Orient, en attendant l'heure de l'Occident, suivant ce qu'a prédit le fondateur de sa puissance : « Je l'ai trouvé ruisseau, a dit Pierre le Grand, je le laisse fleuve; il sera mer!... » Et le flot grossit et se répand.

Quoi qu'il en soit de l'avenir réservé au sceptre des czars, quoi qu'il advienne des peuples de l'Europe, tranquilles spectateurs de ces agrandissements, quelle que soit l'existence de ces mille tribus attachées aux entrailles du Caucase, notre œil s'arrêtera un instant, avec quelque intérêt, peut-être sur cette terre que, dans sa splendeur et sa majestueuse beauté, le géant enlace de ses ramifications, sur la Géorgie, cet écrin que l'Europe n'a point ouvert, que l'Europe n'a point regardé. Elle se cache sous le manteau du czar, avec ses douces légendes et ses figures de saints. Ployée sous le joug, impuissante à réclamer, elle appelle les recherches sur sa vie pleine de nobles luttes, elle découvre son berceau qu'éclaire une lueur mystique, elle donne ses clefs à la science.

La position de la Géorgie explique son histoire : isolée en apparence par la mer et les montagnes, elle ne trouva pourtant aucune sécurité dans ses remparts naturels; car elle était en même temps un point de contact entre l'Europe et l'Asie, et, comme telle, elle devait être, et elle fut en effet, convoitée par les grandes hordes et par tous les peuples conquérants de l'Orient. De plus, sa constitution intérieure, au lieu de concentrer les forces, les divisait; elle était déchirée par la rivalité de ses différents souverains, toujours en lutte les uns contre les autres, et toujours prêts à secouer le joug de l'autocrate du Carduel, le roi des rois de la Géorgie [2]. Aussi la voit-on passer successivement de la domination des Parthes à celle des Sassanides, subir le joug mogol, reconnaître la suzeraineté persane, forcée d'accepter des rois mahométans, enfin contrainte de se soumettre à la Russie chrétienne pour prévenir le retour de la suprématie musulmane.

Le nom de Géorgie ne date que du moyen âge [3]; on lui donne

[1] Les Khevsours, peuplade Osseth, portent encore de nos jours la cotte de mailles et la croix rouge; l'une de leurs tribus est désignée sous le nom de *Châtillonnie*.

[2] La Géorgie renfermait sept grandes provinces : les trois royaumes de Karthli ou Karthalinie ou Carduel, dont l'ancienne capitale, Mtzkheth, a été remplacée par Tiflis; de Kakétie ou Kaketh, d'Iméréthie, et les souverainetés de Mingrélie, de Gourie, de Swaneth et de Somketh.

[3] La province de Karthli portait le nom d'Ibérie, nom qui a souvent désigné la

plusieurs origines ; la plus probable est qu'il vient de saint Georges de Cappadoce, si célèbre dans tout l'Orient, et particulièrement honoré en Géorgie. L'hypothèse est d'autant plus acceptable que saint Georges était parent de sainte Nine, patronne et apôtre de la contrée.

En mettant le pied sur le sol géorgien, on est frappé de son aspect heurté ; on y passe constamment de la montagne à la plaine, de la plaine à la montagne : crêtes majestueuses, forêts impénétrables, plateaux immenses et fertiles, roches abruptes et tourmentées, cimes couronnées de neige, croupes gracieuses, abîmes effroyables, tous les spectacles les plus grandioses, les plus désolés, les plus effrayants, les plus pittoresques, les plus aimables s'offrent à l'œil du voyageur qui parcourt ces contrées. Le rhododendron, l'azalée, le lis, une variété infinie de fleurs et de plantes odorantes émaillent à profusion le flanc des montagnes, d'où s'échappent des torrents, dont le cours impétueux trace une marche irrégulière à travers les pierres et les cailloux, lit rocheux que les eaux laissent à découvert une partie de l'année. L'une de ces rivières ou torrents, le Kour baigne le Karthli. Tiflis s'élève sur ses rives; cette ville, qui a remplacé la vieille capitale Mtzkheth, restée célèbre par son monastère, ses reliques[1] et ses traditions, fut bâtie en 469 par le roi Vaktang Gougarslan (Loup-Lion), sous le nom de Tphilis (ville chaude), nom qui lui vient de ses eaux thermales. Elle a été plusieurs fois ravagée par les peuples voisins, et fut entièrement détruite en 1795 par Aga Mohammed[2]; la ville renfermait alors une population d'environ seize mille habitants ; ses rues étaient étroites et sales. Tiflis compte aujourd'hui jusqu'à soixante-douze mille âmes ; elle a des places, des monuments, de larges rues, et présente le double aspect de la ville orientale et de la cité d'Occident. La ville est assise au fond d'un entonnoir, au pied de monts arides et schisteux qui contrastent avec la splendide verdure des montagnes voisines.

L'Asie se retrouve tout entière dans le vieux quartier du Bazar, où les boutiques ouvertes présentent toutes les industries de l'Orient : armes, broderies d'or et d'argent, perles, pierres précieuses, tapis, vêtements géorgiens, antiquités, confitures, fruits du pays, tout est là. C'est dans le vieux Tiflis, près des bazars, que se trouvent les fameuses étuves dont la description est partout ; tout le monde connaît ce système de dislocation dont les Persans ont le monopole,

Géorgie entière. Les Arabes et les Turcs appellent cette contrée *Gurdjistan*, les Grecs la nommaient *Djardjian*, les Russes l'appellent *Gruzia*.

[1] La sainte robe apportée en Ibérie par Élias et, dit-on, le manteau du prophète Élie.

[2] On lira plus loin les détails du siége de Tiflis.

et qui a pour conséquence d'établir la machine humaine dans un état de bien-être indicible après le triple exercice du massage, des ablutions et des immersions.

Le voyageur Chardin (dix-septième siècle), amené à la cour du roi Vaktang V[1] par des religieux capucins, donne quelques détails sur l'ancien palais des rois embelli par Rostom. Il parle de ses grandes salles aux voûtes de mosaïques, soutenues par des colonnes d'or, de ses jardins magnifiques, des oiseaux de toutes espèces réunis dans un lieu où l'on admirait la plus belle variété de faucons, etc. A propos des religieux qui présentèrent Chardin au roi de Géorgie, le voyageur rapporte ceci : « Il y a treize ans, on les envoya de Rome sous le titre de médecins, ce qui fit qu'on les accueillit bien. Ils s'établirent à Tiflis et à Gori. Le shah, Navaz, leur donna des maisons dans les deux villes avec la liberté d'exercer leur culte. Les religieux remirent au shah des lettres du pape avec des présents.

« Plus tard on voulut les chasser, parce qu'ils convertissaient les populations ; mais leur art les rendait nécessaires, et ils conservèrent leur indépendance. Il n'y avait alors ni médecins, ni chirurgiens en Géorgie. Le pape leur permit d'accepter un salaire ; on les payait en bestiaux, en denrées et en esclaves. Ils pouvaient dire la messe en tous lieux sans être revêtus des habits sacerdotaux, à cause des difficultés, et ils pouvaient remettre tous les péchés. On leur permettait d'avoir des chevaux et des gens, de s'occuper d'achats et de ventes ; en un mot, ils avaient tous les droits séculiers et ecclésiastiques. Malgré toutes ces concessions, ils eurent peu de succès parmi les Géorgiens, à cause de la différence de leurs carêmes. Ils furent obligés d'adopter le maigre géorgien et de se conformer en ceci à leurs habitudes. »

La Géorgie, qui paraît avoir été la première nation chrétienne ou qui du moins embrassa le christianisme vers la même époque que l'empire et l'Arménie, était couverte de monastères. L'un des plus fameux après celui de Mtzkheth est celui de Ghélathi, à 10 verstes de Koutaïs, capitale de l'Iméréthie. Sa fondation remonte au onzième siècle, au règne du roi David le Réparateur : l'église est consacrée à la Nativité de la sainte Vierge, ce que son nom indique, Ghélathi ou Ghenathi (nativité). Le temple renferme de grandes richesses ; la voûte du chœur, en mosaïques byzantines sur fond d'or, est un don de l'empereur Alexis Comnène au roi David II. Les images passent pour être d'une grande beauté : elles sont la plupart en or pur travaillé au repoussé ; le trésor abonde en objets d'art, en pierreries, en tissus d'or et de soie.

[1] Le roi Vaktang V régna de 1659 à 1676.

On cite encore le temple d'Ala-Verdi, à l'est de la rivière Alazan, rendu célèbre par le dépôt des reliques de la fameuse reine Khétévan, et le monastère de Choua-Mtha, situé au milieu de montagnes couvertes de fleurs. Sa fondation remonte à la reine Thinatin, fille du Gouriel[1] Mami et femme de Léon V, roi de Kakétie.

Le roi historien Vaktang[2] trace ainsi le caractère du Géorgien : « Il est brave, patient dans les fatigues, hardi à monter à cheval, leste et agile. Il est généreux, ne songe point à amasser ; il est prodigue de son bien et de celui d'autrui ; glorieux, aimant l'instruction. Les Géorgiens se soutiennent mutuellement ; ils sont voluptueux ; ils aiment à se rappeler le bien et à le rendre, ils changent facilement du bien au mal, sont têtus, ambitieux, intelligents, flatteurs, insolents. »

Le peuple de Géorgie, très-léger et très-insouciant, paraît être aujourd'hui dans une ignorance singulière de son histoire et de ses vieilles traditions. L'inertie orientale seconde admirablement en ceci la politique russe ; le Géorgien n'a guère retenu de ses fastes que deux noms : sainte Nine et la reine Thamar. La reine Thamar résume tout ; son nom est partout, il répond à tout. Le Géorgien n'est pas plus fixé sur ses traditions religieuses que sur les autres points de son histoire ; il ne s'embarrasse pas dans les questions philosophiques et n'engage pas son esprit dans les difficultés. Dévot à sa façon, il a peur du diable et du monde occulte ; il emporte ses images quand il se met en route, fait des signes de croix multipliés et jeûne à outrance pour se préparer au devoir pascal. Après la communion, et suivant l'usage oriental, les Géorgiens se visitent pour se féliciter dans le Seigneur ; pieuse coutume, bien dégénérée de son premier sens. L'action de grâces se fait le plus souvent dans les libations, et on a vu quelquefois l'orgie terminer les saintes agapes.

« Les Géorgiens, dans le principe, adoraient un seul Dieu ; ils juraient par le nom de Karthlos, leur fondateur, se distinguaient par la franchise et la bravoure[3]. »

Lorsque le pays passa sous le joug des Perses, les idées du peuple sur la Divinité s'altérèrent insensiblement ; ils rendirent un culte aux astres ; ils divinisèrent les animaux, se corrompirent de plus en plus et devinrent, dit l'historien, pires que tous les peuples dont ils subissaient l'influence. Le culte d'un Dieu suprême et l'adoration des astres furent rétablis chez eux par Alexandre le Grand, qui abolit leur coutume de manger les morts ; ils immolèrent alors aux

[1] Souverain de Gourie.
[2] Vatang VI, 1723.
[3] Vaktang.

dieux leurs fils et leurs filles : pratique qui subsista longtemps, et à laquelle on substitua, plus tard, l'immolation des animaux.

Les Géorgiens reconnaissaient un roi et rejetaient les élections, qu'ils regardaient comme des causes de troubles ; ils choisissaient toujours un rejeton de la même race.

Toutes les provinces de la Géorgie, nous l'avons dit, reconnaissaient ou devaient reconnaître l'autorité du souverain de Karthli, dont voici le protocole sous les Bagratides :

« Nous, roi des rois, sacré par la bonté divine, autocrate et souverain indépendant, fils de Jessé, de David, de Salomon, de Bagrat, maîtres des sept royaumes ! etc., nous t'accordons ! etc. »

Les rois d'Iméréthie et de Kakétie employaient la même formule ; mais le roi de Karthli seul prenait le titre de roi des rois[1].

Dès que l'Ibérie eut embrassé le christianisme, ses souverains furent couronnés par les évêques[2] qui jouissaient de grands honneurs. Après les premières incursions des mahométans, les prélats accompagnèrent les armées dans les combats et souvent les commandèrent la croix en main : « Ne cessez d'être sur vos gardes, s'écriaient-ils, et ne craignez point de les combattre. Surtout n'abandonnez point la foi, la religion, ni vos usages : nous combattrons devant vous ! »

On lit dans les us et coutumes de l'Ibérie : Les Géorgiens mangeaient assis sur des coussins ; ils se servaient de leurs doigts, usage qui s'est en partie continué. Les familles distinguées du pays ont adopté les coutumes européennes (coutumes fort répandues aujourd'hui). Les funérailles se célébraient au milieu de cris plaintifs. Quand un Géorgien perdait un membre de sa famille, il se rasait la tête, la barbe, les sourcils, les cils ; il dépouillait ses vêtements jusqu'aux reins, se frappait jusqu'à effusion de sang. Il ne mangeait pendant un an ni viande, ni rien de ce qui avait eu vie ; il se revêtait ensuite d'un cilice et se coiffait d'un bonnet de poil de chèvre. Ces coutumes furent beaucoup modifiées à l'arrivée du patriarche de Jérusalem, mais on en retrouve encore des traces aujourd'hui. Le cri est resté généralement en honneur, et les femmes citent avec éloges les coryphées des lamentations après les cérémonies funèbres.

La beauté si célèbre des Géorgiennes se restreint aux contrées d'Iméréthie et de Mingrélie. Dans le Karthli et la Kakétie elles n'ont

[1] Les rois de Géorgie étaient d'origine israélite, de la race royale de David ; l'assertion est soutenue par l'historien arménien Moyse de Khoren et par l'empereur Constantin Porphyrogénète.

[2] L'évêque avait le rang de *Mathawar*, premier ordre de la noblesse.

rien de très-saillant. Les femmes de Géorgie ont en général la peau lisse et fine, les formes délicates, la chevelure riche, abondante, un peu laineuse.

Les Iméréthiens, remarquables par leur stature, ont des attitudes d'une noblesse singulière rehaussées par un costume élégant et pittoresque. L'ampleur de leur chevelure, qui se déploie le plus souvent en latitude, leur donne un aspect parfois étrange. M. Dumas, dans ses *Impressions* sur le Caucase, s'arrête sur un trait distinctif du visage des Géorgiens : « Ils ont, dit-il, des nez comme on n'en a dans aucun pays du monde ! » M. Marlinski a chanté ce nez prodigieux :

« Apportassiez-vous en Géorgie, finit-il, un des plus grands nez de l'Europe, le nez d'Alcide Tousez ou celui de Schiller, à la barrière de Tiflis on vous regardera avec étonnement ! . . . .

« Dès la première rue de la ville, que dis-je? dès les premières maisons du faubourg, vous serez convaincus que tous les nez grecs, romains, allemands, français, espagnols et même napolitains doivent s'enfoncer de honte dans les entrailles de la terre, à la vue des nez géorgiens. Oh ! vrai Dieu ! les beaux nez, que les nez de la Géorgie ! Les robustes nez, les magnifiques nez !

« D'abord, il y en a de toutes les formes : de ronds, de gros, de longs, de larges ! Il y en a de toutes les couleurs : de blancs, de roses, de rouges, de violets !... Il y en a de montés avec des rubis, d'autres avec des perles ; j'en ai vu un monté sur des turquoises !

« Vous n'avez qu'à les presser avec les deux doigts, et du plus petit coulera une pinte de vin de Kakétie[1]. »

Les grands de Géorgie doivent sans doute leur belle humeur à leurs superbes libations, car la gaieté n'est pas le trait dominant du caractère national. Le Géorgien a tout le cachet de l'homme de l'Orient : sa démarche est lente, souvent majestueuse ; son regard est vague et indéfini; ses chants, ses danses peignent la mélancolie, et semblent être plutôt l'expression de la tristesse que le témoignage de la joie. Les danses s'exécutent sur un rhythme monotone, avec une infinité de poses et de mouvements pleins de grâce. Les chants géorgiens produisent une impression difficile à rendre : les premières notes frappent comme un cri de douleur; elles s'élèvent en une sorte de gamme majestueuse formant un chœur varié dans ses parties, et d'une extrême justesse. L'ampleur des sons s'harmonise singulièrement avec la profondeur mystérieuse de ce ciel d'Orient, à la fois lumineux et gazé qui fait sentir du malaise à la terre.

[1] Le Géorgien est, sans contredit, le plus grand buveur de la terre ; il consomme facilement à son repas six à sept litres de vin. Un beau buveur va jusqu'à quinze ; c'est un point d'honneur en Géorgie de savoir boire.

L'historien Vakouht[1] commence son histoire de la Géorgie par les premiers récits de la Genèse. Il décrit ainsi la chute de nos premiers parents : « L'homme, trompé par l'ennemi mauvais, et en punition de sa désobéissance, fut chassé du Paradis, dépouillé de la grâce et de la splendeur divine, réduit à la misérable humanité, et, au lieu du vêtement de la grâce et de la splendeur, il fut couvert de feuilles de figuier, qui sont l'embonpoint, la pesanteur, la sensualité; en proie aux désirs et aux appétits. C'est ainsi que Caïn tua son frère Abel. Depuis lors, on distingua les enfants de Dieu des enfants des hommes, c'est-à-dire les gens de désirs et de convoitises et ceux qui sont pleins d'amour pour la beauté spirituelle de Dieu.

« Les choses restèrent ainsi jusqu'au déluge et Noé. Après cela, devenus hommes de désirs et de convoitises, les fils de Noé abandonnèrent de plus en plus Dieu, leur créateur; ils se firent des dieux matériels, des idoles sans vie, muettes et sourdes. Quant au peuple géorgien, l'historien[2] le représente comme le plus pervers et le plus impie de tous. »

L'histoire de la Géorgie, comme celle de presque tous les peuples de l'Asie, remonte en effet au déluge. Le premier fondateur du pays, Tagarmos, était arrière-petit-fils de Noé par Japhet. Karthlos, son fils, régna sur la contrée connue depuis sous le nom de Géorgie, tandis que Gaïka, autre fils de Tagarmos, allait fonder l'Arménie. Le fils de Karthlos, Mtzkhetos, fonda la fameuse Mthkzeth, capitale de l'Ibérie. Les hommes les plus distingués du pays portèrent dès lors le titre de Mthawars. Les commencements de l'histoire de la Géorgie sont d'ailleurs assez confus et assez obscurs. Les Scythes y font une invasion six cents ans avant l'ère chrétienne, puis des Mèdes s'y établissent[3]. L'Ibérie donne un refuge, après la destruction du royaume de Juda, à des tribus israélites qui se colonisent à Mtzkheth[4], les Perses occupent ensuite la contrée; des familles chinoises s'y établissent sous la conduite du chef Orbéliani[5]. Le pays passe enfin sous la domination d'Alexandre. Jusqu'à cette domina-

[1] Fils naturel de Vaktang VI, a continué l'œuvre de son père; sa vie studieuse se passa loin des agitations politiques. Vers l'âge de quinze ou seize ans, il fréquenta les religieux catholiques tolérés à Tiflis. Son père lui interdit ces relations; il passa le reste de sa vie à Moscou, occupé de travaux littéraires. Il se maria en Russie et mourut en 1770; il fut enterré dans l'église basse du Don.

[2] Vaktang.

[3] Les Osseths ou Ossettins, qui avoisinent le mont Kasebeck, descendent de ces Mèdes, suivant les uns, et des Scythes, suivant les autres.

[4] Beaucoup des familles les plus notables de la Géorgie descendent de ces tribus israélites, ce qu'attestent leurs noms bibliques.

[5] Cette famille Orbéliani a encore aujourd'hui un grand nombre de représentants en Géorgie.

tion macédonienne, et sous ces différentes invasions ou ces différents établissements, les rois descendants de Karthlos avaient continué de régner. Leur dynastie, momentanément renversée, reprit le sceptre après la mort du conquérant, dans la personne de Pharnavaz, dont le fils dut se soumettre aux Arsacides, qui réunirent la triple couronne des Perses, des Géorgiens et des Arméniens, et occupèrent la Géorgie pendant une période de deux cent cinquante ans, depuis Pharasman, qui triompha des nouvelles tentatives faites par les fils de la famille de Karthlos pour reprendre l'autorité. Le dernier prince arsacide fut Asphagour, fils de Mirdat.

Les Sassanides rétablissent alors l'ancien trône de Perse (226), et s'emparent de l'Ibérie sur les Arsacides, qui continuent leur règne en Arménie. Sapor prend Mtzkheth et investit de la couronne son fils Myrian, vers l'an 260 [1].

Avec Myrian s'ouvre l'ère chrétienne de la Géorgie, et cette période toute empreinte de mysticité, dont les faits, restés assez dans l'ombre pour appeler la recherche, sont cependant assez éclairés pour être reconnus.

Le christianisme naît pour ainsi dire en Ibérie de la tradition du dépôt de la sainte tunique du Sauveur ; et vers le même temps où Constantin arbore sur ses enseignes le signe de la rédemption, le roi des rois de la Géorgie met le sort de ses armes à l'ombre du saint Khiton [2].

Les chroniques géorgiennes rapportent ceci :

Vers le sixième siècle avant Jésus-Christ, une colonie juive s'était établie à Mtzkheth lors de la destruction du royaume de Juda. Ces Israélites conservèrent ou reprirent des relations avec Jérusalem, et au temps des fêtes de Pâques ils y députaient quelques-uns d'entre eux, pour assister aux solennités et faire leurs offrandes. Le récit des miracles de Notre-Seigneur était arrivé en Ibérie, et les Juifs de Mtzkheth en avaient été émus. L'année de la mort du Sauveur, le choix de la colonie qui devait envoyer ses représentants à Jérusalem tomba, entre autres, sur un nommé Élias, de la tribu de Lévi, de la famille du grand-prêtre Héli. La mère d'Élias était une sainte femme,

[1] Ici se présente une difficulté : le roi Mirian porte la date 318. Celui-ci ne pourrait avoir été investi du trône par Sapor, qui était mort en 271. D'un autre côté, si Mirian, premier roi chrétien, fut en rapport avec Tiridate d'Arménie, il dut régner avant 318.

Bakour, fils de Mirian, donna la relation de la conversion de la Géorgie à l'historien Rufin, à Jérusalem. Il est peut-être difficile encore de concilier cette rencontre si Mirian, élu vers 260, est Mirian, père de Bakour.

[2] De l'étendard national, l'emblème saint est porté sur l'écu royal, et aujourd'hui encore les princes, petits-fils et neveux du dernier roi de Géorgie, portent à dextre, en haut de l'écu, cette empreinte, ce souvenir et ce témoignage.

pleine de foi en la vertu de Jésus-Christ. Elle conjura son fils de ne pas prendre parti contre cette lumière qui se levait pour le salut d'Israël. Il paraît d'ailleurs qu'elle eut la révélation de la mort de Notre-Seigneur, car au moment du crucifiement elle s'écria : « Aujourd'hui finit Israël ! » et elle expira en prononçant ces mots.

Élias assistait à l'heure même au crucifiement... Il obtenait du soldat auquel la sainte robe était échue la possession de cette précieuse relique, moyennant quelque convention ou échange dont la tradition ne parle pas. Lorsque Élias revint en Ibérie[1], sa sœur Sidonie, pénétrée des dernières paroles de sa mère, et animée d'un pieux enthousiasme, accourut à sa rencontre, lui prit des mains la sainte relique, et, la pressant contre son cœur, elle expira...

Vainement on essaya de retirer la tunique des bras de Sidonie : tous les efforts restèrent sans succès. On enterra alors la jeune fille avec la sainte robe dans le jardin royal Aderké, appartenant à un prince arsacide. Un cèdre mystérieux poussa en cet endroit : il devait signaler plus tard le dépôt sacré aux regards des hommes.

Ici nous revenons au règne de Myrian, à la mission de sainte Nine et à l'établissement du christianisme, qui s'implanta doucement en Géorgie. Tandis qu'en Arménie le sang et les persécutions cimentent l'établissement de la vérité, Nine, en Ibérie, se prosterne ; elle prie, elle impose les mains, elle bénit les peuples avec sa croix de ceps, elle guérit les malades au nom du Sauveur, et les populations subjuguées embrassent la foi, brisent leurs idoles et arborent le signe de la rédemption.

Sainte Nine[2] naquit à Jérusalem vers la fin du troisième siècle. Elle était parente, par son père Zabulon, du martyr saint Georges, et, par sa mère Suzanne, elle était nièce du patriarche de Jérusalem. Sa jeunesse s'écoula à l'ombre du temple ; animée de l'amour de Dieu dès sa plus tendre enfance, elle se montra pleine de sagesse et reçut de bonne heure les communications divines. La vierge Marie lui apparut un jour et lui remit une croix de ceps[3], qu'elle attacha avec les che-

[1] L'Ibérie avait été évangélisée en même temps que l'Arménie, quand les apôtres se partagèrent le monde pour leur mission. Les Géorgiens retournèrent promptement au paganisme, mais l'Arménie conserva quelques parties chrétiennes où des évêques se succédèrent sans interruption jusqu'au temps de saint Grégoire (troisième siècle) qui convertit entièrement la contrée.

[2] Nine, Nina ou Nino. — Tous les détails concernant sainte Nine et la conversion de l'Ibérie au christianisme, ont été donnés à Jérusalem à l'historien Rufin par Bakour, fils et successeur du roi Mirian.

[3] Cette croix de ceps, donnée à sainte Nine comme signe de sa mission dans les contrées qui avoisinent l'Ararat, mérite peut-être quelque attention. On la conserve dans l'église de Sion, à Tiflis.

veux de la sainte enfant; puis la jeune fille entendit qu'elle aurait un jour à porter ses pas vers l'Ibérie[1].

Sa vie se passa quelque temps dans la retraite et le silence de l'oraison. Plus tard elle revit la Mère de Dieu, elle reçut de saints avis, elle s'inclina sous la bénédiction du patriarche, et quitta Jérusalem avec une femme honorable de la contrée qui l'accompagna jusqu'à Éphèse, où elle rencontra la princesse Ripsim, fuyant avec ses compagnes la persécution de Dioclétien. C'est à Éphèse que Nine se sentit faiblir. Troublée par le découragement, elle hésitait à continuer sa route; elle n'osait plus avancer; la fatigue, les craintes, les terreurs la dominèrent. Elle allait retourner sur ses pas, quand Notre-Seigneur lui apparut et la fortifia. Elle poursuivit sa voie, se rendit avec sainte Ripsim en Arménie, mais ne s'y arrêta pas; et tandis que Tiridate faisait expirer dans les tourments Ripsim, Gaïana, et les jeunes Romaines qui les avaient suivies, la vierge de Jérusalem, poussée par l'esprit de Dieu, arrivait seule en Ibérie...

Sur cette terre inconnue elle rencontre des bergers qui lui apprennent qu'une colonie israélite habite Mtzkheth, ville capitale du pays. Elle se dirige de ce côté, car tout ce qui touche à Jérusalem l'intéresse. Elle s'arrête dans quelques villages pour prendre du repos, et continue sa marche en suivant le cours du fleuve[2].

Un jour, en approchant de Mtzkheth, elle se voit entourée d'une foule immense. Entraînée par les populations qui se pressent, elle est portée sur le pont. Elle rencontre le char royal, accompagné de brillants cavaliers et de toute la pompe des grands. Le cortége se rendait au sacrifice, car c'était la fête de la grande idole Armaz. Nine arrive au lieu de la solennité; elle voit le dieu ruisselant d'or et de pierreries, entouré d'autres divinités si respectées, si révérées, que quiconque avait le malheur de les toucher était immédiatement puni de mort.

Les trompettes sonnent, l'encens brûle, le sang des victimes est répandu, le roi Myrian se prosterne, et la cour, et le peuple avec lui...

Une vierge inconnue restait debout; elle priait le Dieu de vérité de confondre ces idoles de mensonge...

Le ciel était pur, l'air était calme, le soleil radieux... Tout à coup la foudre éclate; on ne sait d'où s'élève l'effroyable tempête : l'autel est renversé, les idoles sont brisées : tout s'enfuit en désordre, le roi, la cour, le peuple, les sacrificateurs... Nine, restée sur les ruines fumantes, s'abîmait dans la prière...

[1] Géorgie.
[2] Le Kour.

Après cet événement, la sainte se retira chez une femme respectable nommée Anastasie; puis elle s'établit dans les vignes royales, où sa cellule devint bientôt célèbre par les nombreux miracles qui s'y opéraient. La nuit, sainte Nine se retirait pour prier dans un lieu écarté, à l'ombre d'un cèdre. Là, elle entendait la voix des anges; elle voyait les esprits célestes, elle recevait de saintes révélations....

Un jour, un Hébreu de Mtzkheth, Aviafar, devenu son fervent disciple, lui apprend qu'il est le descendant d'Élias, celui-là même qui autrefois avait apporté de Jérusalem la robe du Sauveur; il lui découvre que cette précieuse relique repose au lieu où s'élève le cèdre[1]. Nine, convaincue par ses propres visions, ramasse de la terre sur cette place bénie, et dès lors, par son contact, elle obtient un grand nombre de guérisons.

Sur ces entrefaites, la reine, femme du roi Myrian, tombe dangereusement malade. On lui avait parlé de la célèbre inconnue, elle la fait mander dans son palais; mais Nine refuse de s'y rendre, et répond à la reine qu'elle ait à venir dans sa pauvre cabane. La princesse ainsi éprouvée se fait porter mourante auprès de Nine. La sainte l'étend sur sa couche de feuilles, lui fait toucher la terre du cèdre, la bénit de sa croix de ceps... La reine se relève guérie et chrétienne; elle confesse la vérité devant son époux frappé de stupeur, et remué dès lors par les sentiments les plus divers...

Un second prodige, au lieu de décider la foi du souverain, lui fait embrasser un parti d'opposition. Un parent du roi de Perse, de la maison des Sassanides, l'hôte de Myrian, est atteint d'une maladie mortelle dans son propre palais. Myrian, effrayé de sa responsabilité auprès du shah, envoie supplier Nine de guérir ce seigneur : il reçoit en réponse un nouvel appel de la sainte. Le seigneur moribond est transporté dans la cellule de Nine, et, comme la reine, il en sort plein de vie, de santé, et converti au christianisme.

Alors s'élève dans l'âme de Myrian un étrange combat. Dominé par des sentiments terrestres, il s'effraye des conséquences de ce prodige; car il ne sait que répondre au shah au sujet du changement de religion de ce seigneur : sa colère s'allume, et, malgré les instances de la reine, il décide la mort de la thaumaturge. L'exécution est pourtant suspendue. Une lutte terrible tourmente Myrian; il veut se distraire en prenant le plaisir de la chasse. Il se dirige vers les montagnes; il s'enfonce dans les forêts; il s'agite pour apaiser le tumulte de ses pensées. Mais la main de Dieu pèse sur lui; il lui faut un nouveau prodige pour l'écraser : il perd subitement la vue!.... Ainsi

[1] L'historien rapporte que Nine, dans sa plus tendre enfance, s'était préoccupée de l'Ibérie où, suivant une tradition, la robe du Sauveur avait été portée.

terrassé comme Paul, autrefois, sur le chemin de Damas, il reconnaît les coups du Tout-Puissant : il prie, il s'humilie, il s'engage à embrasser la foi de Nine, et soudain la lumière lui est rendue [1].

Le roi rentre chrétien dans son palais et proclame la foi qu'il allait proscrire.

Nine, pleine de consolations, montra au prince le mystérieux cèdre sous lequel avait été déposé le fameux Khiton. Myrian fit découvrir la relique et éleva dans ce lieu un temple [2] près duquel fut fondé plus tard le monastère de Mtzkheth. A cette même époque, le roi d'Arménie Tiridate se convertissait à la foi chrétienne, et l'empereur Constantin proclamait la religion du Christ dans ses États.

Myrian demanda à Constantinople des prêtres pour baptiser les Géorgiens. L'empereur lui envoya le patriarche Eustache d'Antioche. L'Ibérie releva alors de son évêché. Le patriarche remit au roi un morceau de la vraie croix et l'image de la Vierge; il sacra l'évêque Jean et quitta l'Ibérie. C'est alors que Nine, craignant les honneurs dont elle commençait à être l'objet, se retira dans les montagnes où le saint évêque, conduit par une lumière miraculeuse, découvrit sa retraite. La sainte, après avoir vécu quelque temps dans la solitude, quitta le Karthli pour évangéliser la province du Kaketh. Elle mourut à Bodbi, près de Signac, entourée du patriarche Jean, du roi Myrian et de toute la famille royale. Elle rendit le dernier soupir le jour de la fête de l'Épiphanie, après avoir prêché l'Évangile pendant trente-cinq ans, et c'est ce jour que l'Église géorgienne célèbre sa mémoire. Le roi et le clergé voulurent transporter ses restes à Mtzkheth, près de ce cèdre où elle aimait tant à prier; mais on ne put parvenir à soulever son corps : il semblait qu'elle voulût témoigner ainsi sa volonté de laisser reposer ses cendres dans le Kaketh, nouvellement converti. Myrian fit élever à l'endroit où elle mourut une église en l'honneur de son parent saint Georges.

Déjà le temple de Mtzkheth était en grande vénération dans le Karthli [3]. Les rois y furent couronnés et enterrés, et l'enrichirent de dons précieux dont il ne reste rien aujourd'hui. Le temple, entièrement détruit, a été reconstruit au quinzième siècle, par le roi Alexandre, dans le style géorgien, avec un dôme surmonté d'une toi-

[1] Myrian fit élever une croix sur la montagne de Tkhot où il devint chrétien. Cette croix se voit, dit-on, encore aujourd'hui.

[2] Le cèdre fut coupé, on en conserva le tronc qui servit de base à une colonne que le roi Mirdat couvrit de pierre cimentée ; ce qui fit d'abord appeler l'église *Swéti-Tzkhoweli* (colonne vivante). La colonne fut surmontée d'une croix d'où découle, dit-on, un baume qui opère des cures merveilleuses ; de là le nom de *Samirone* (où il y a du baume).

[3] Le temple de Mtzkheth fut honoré plus tard par les mahométans eux-mêmes.

ture en pointe. On s'y rend en pèlerinage pour vénérer la sainte robe, dont la fête se célèbre en Géorgie le 1er octobre.

Sous le règne de Bakour, fils de Myrian, et jusqu'au roi Vaktang-Gougarslan (Loup-Lion), les Perses firent tous leurs efforts pour rétablir dans le pays le culte du feu; mais les princes géorgiens restèrent attachés au christianisme. Vaktang-Gougarslan s'occupa de l'organisation du clergé. L'Église d'Ibérie cessa sous lui de relever du siége d'Antioche; elle eut dès lors son patriarche particulier, et le pays fut divisé en douze diocèses. Vaktang consolida la religion chrétienne dans ses États, par son mariage avec Hélène, fille de l'empereur d'Orient, Léon le Grand (479). C'est lui qui bâtit la ville de Tiflis (469), où son fils Artchil transporta le siége du royaume.

On place sous le règne de Pharasman, petit-fils d'Artchil, l'arrivée en Géorgie des treize pères de Syrie qui devaient effacer les dernières traces de l'idolâtrie dans la contrée. Les chroniques grecques et les chroniques géorgiennes ne s'accordent pas sur l'époque précise de l'établissement des saints pères en Ibérie, ce qui tient au système de chronologie des Géorgiens. D'après les documents grecs, ils durent s'y fixer à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième; les Géorgiens les font venir un peu plus tard. On a la relation de la vie de plusieurs de ces pères, dont tous les noms ont été conservés, avec l'addition de ceux des lieux où ils siégèrent.

On lit ces détails dans la vie de leur vénérable chef Jean.

Jean, célèbre à Antioche par la sainteté de sa vie, se retira de bonne heure dans la solitude; après y avoir passé plusieurs années, il reçut des disciples et vécut en communauté avec eux. Un jour la sainte mère de Dieu lui apparut et lui dit ces paroles : « Prends avec toi douze de tes frères, et pars avec eux pour affermir la foi du Christ en Ibérie. » Jean réunit ses disciples, leur communique l'ordre qu'il a reçu de la sainte Vierge Marie, et il ordonne que chacun des frères inscrive son nom séparément; les noms sont placés sur l'autel et les frères passent la nuit en prières... A l'aube du jour, le saint sacrifice est offert, tous les pères reçoivent la communion, et, à la voix de Jean ils répètent en élevant leurs mains vers le ciel : *Kyrie eleison*. A cet instant, apparaît sur l'autel un esprit céleste, il prend douze des noms inscrits et les remet aux mains du vénérable Jean... Le père élève les bras, bénit les frères, leur désigne un nouveau chef, prie sur eux, les confie à Dieu et s'éloigne avec les douze.

Pendant que les pères marchaient vers l'Ibérie, Dieu révélait leur approche dans la contrée qu'ils devaient évangéliser. Un ange apparaissait au Catholicos de Mtzkheth, Evlavi : « Le serviteur de Dieu, Jean et ses frères arrivent chez toi, lui disait l'envoyé céleste. Comme

Nine vint autrefois, ils viennent pour éclairer ces contrées. Lève-toi et reçois-les avec amitié, car ils sont conduits par Dieu. »

Evlavi se lève effrayé. Dès le matin il part avec ses prêtres et marche à la rencontre des pères, s'enquérant sur le chemin, si l'on a vu les serviteurs de Dieu.

Vers midi, les treize pères parurent : ils s'avançaient pieds nus; le Catholicos les ayant reconnus : « Je te salue, saint père, dit-il à Jean, tu es le bien venu. » Jean tombe à ses pieds : « Que Dieu soit béni, qui nous mérite d'être ainsi salués par ta Sainteté. » Et tous les frères, à son exemple, se prosternent devant l'évêque. Sous la bénédiction pastorale, Jean, comme les apôtres à la descente du Saint-Esprit, avait reçu le don des langues : « Saint père, dit-il au Catholicos, tu imites Notre-Seigneur dans ton humilité, et nous remercions Dieu qui nous donne un pasteur qui révèle ses mystères. Quand tu nous a bénis, ta langue nous a été communiquée. » Le Catholicos avec les treize pères se dirigea vers Mtzkheth; les saints envoyés de Dieu se prosternèrent dans le temple autour de cette colonne qui couvrait la robe du Sauveur... Ils commencèrent leur mission, ils guérirent les malades, ils évangélisèrent les peuples, affermirent les âmes faibles; on se pressait pour entendre leurs leçons ; le roi et sa cour s'y montraient assidus. Tout le Karthli fut bientôt éclairé par leurs prédications.

Evlavi les conjura de rester près de lui pour qu'ils continuassent à l'aider dans son ministère ; mais les pères parcourant les lieux, sanctifiés autrefois par le passage de Nine, priaient Dieu de manifester sa volonté, pour qu'ils connussent le lieu où ils devaient s'établir.

Un jour que Jean dirigeait ses pas du côté de la montagne Zédaznisky, il vit planer sur le sommet comme un nuage sombre, puis il entendit le choc des armées infernales, puis les cris des esprits de l'abîme, qui se réjouissaient d'être les maîtres de ce lieu. Le saint père appela ses disciples.

« La force des démons s'arme contre nous parce que je choisissais cette place, mais la force de Dieu est avec nous ! » Alors se tournant vers la montagne, et s'adressant aux milices de Satan, il les somma de disparaître et de ne se jamais montrer là où se prononcerait le nom de Jean et de ses disciples. Il pria alors le Catholicos de le laisser s'établir sur la montagne avec ses frères jusqu'à ce que Dieu manifestât autrement sa volonté. « Cette montagne est dans la joie, répondit le Catholicos, car elle était le siége du démon, le trône des esprits de l'enfer et elle reçoit son baptême aujourd'hui. »

C'était au printemps, au moment où la rivière de l'Aragwa est dans son plein débordement et où ses eaux bouillonnantes rendent tout passage impossible. Les pères devaient traverser le fleuve pour

arriver à la montagne. Le Catholicos les avait accompagnés avec ses prêtres jusqu'au torrent qui présentait un obstacle infranchissable. Nulle force humaine ne pouvait en triompher, Jean ne retourna point en arrière, et s'adressant à Chio, le plus ancien de ses disciples: « Prie, père, pour que Dieu nous fasse passer sans danger sur l'autre rive. » Chio se tourne vers l'est, il se prosterne, fait le signe de la croix sur l'eau et prenant la parole : « Notre père t'ordonne de retenir ton cours, jusqu'à ce que nous soyions à l'autre bord. » L'eau s'arrêta, se retira, les saints solitaires traversèrent à pied sec devant tout le peuple interdit de cette puissance des serviteurs de Dieu.

La montagne fut gravie à grand' peine, car elle n'avait aucune voie frayée. Arrivé au sommet, Jean l'explora et ayant découvert une caverne, il la transforma aussitôt en un temple et les solitaires s'arrangèrent des cabanes de feuilles autour de l'ermitage.

Ils commencèrent alors à lutter contre les difficultés et les peines de la vie de cénobites ; ils se nourrirent de racines, d'herbes sauvages et supportèrent la faim et toutes les privations. Le peuple instruit de l'établissement des pères sur la montagne, s'empressa de tracer un chemin sur ses flancs demeurés jusqu'alors impraticables. Bientôt on se porta en foule vers les pieux solitaires; ils éclairaient les populations et imposaient les mains aux malades.

Le Catholicos vint un jour visiter les frères : « Que le Dieu riche en miséricordes te récompense pasteur, lui dit Jean, pour cette peine que tu prends » et il ajouta après s'être prosterné devant le pontife : « mais dis-moi la raison de cette visite, et d'où nous vient cet honneur que tu fais aux humbles serviteurs de Dieu? — Nous voulions entendre de ta bouche une parole de salut, » répondit l'évêque. Il avait encore un autre motif : deux siéges épiscopaux se trouvaient alors vacants, l'un à Tzilkan, près de Mtzkheth; le second dans une ville de l'autre côté de l'Alazan. Le patriarche songeait à élire deux des saints pères ; il fut convenu que l'on nommerait ceux qui devaient offrir alors le saint sacrifice, et les deux solitaires Avi et Jessé furent ainsi élus. Ils se trouvèrent forcés d'accepter cet honneur à la prière de leur chef et suivirent le Catholicos qui les mit en possession de leurs siéges. Ils y remplirent leur mission avec zèle et humilité, leur ministère fut plein de fruit.

Cependant les moines s'étaient considérablement multipliés, Jean hésitait sur le parti qu'il devait prendre lorsque la Sainte Vierge et sainte Nine lui apparurent ensemble, elles lui dirent qu'il fallait répandre ses disciples dans le Karthli et la Kakétie. Un monastère fut alors établi au bas de la montagne déboisée. Jean y réunit une partie des pères, sous la conduite de Thadée, les autres furent envoyés vers le Kaketh, et Jean resta seul sur la montagne avec son disciple

Héli. Le vénérable Chio avait obtenu déjà de vivre tout à fait en solitude.

Comme il n'y avait point d'eau sur la montagne, Jean avait prié le Seigneur ; une source avait jailli. On raconte qu'un jour, Héli s'effraya en voyant paraître près de lui un ours qui s'approchait du ruisseau. Jean étant survenu : « Tu peux boire, dit-il à la bête, mais va-t'en après, et à partir de ce jour je te défends de faire de mal à personne sur cette montagne. »

L'animal but, s'en alla, et depuis ce temps les ours fréquentèrent les environs sans jamais attaquer qui que ce fût.

Des miracles continuels étaient opérés par Jean. On lui amena un jour un homme perclus : « Lève-toi, lui dit Jean, prends ton lit et marche, c'est Notre-Seigneur qui te guérit. » Le malade se leva et emporta son lit...

Une autre fois on lui présenta un enfant sourd-muet : « Pourquoi, dit Jean, malin esprit, tourmentes-tu cette créature de Dieu? Au nom de Jésus-Christ, sors, et va te cacher dans les abîmes. » Aussitôt l'enfant entendit et sa langue fut déliée. « Ne vous étonnez pas, dit Jean, en se tournant vers le peuple, ce n'est pas moi qui guéris, c'est la vertu de Jésus-Christ qui a dit à ses apôtres : Celui qui croit en moi fera les miracles que je fais, et il en fera de plus grands encore. »

Les miracles du saint furent innombrables, le moment vint enfin où il dut remettre son âme à Dieu et se reposer de ses travaux. Il s'entoura de ses disciples au moment suprême : « Mes enfants, leur dit-il, mon heure est venue, j'ai travaillé pour mon Dieu, et cependant je crains à ces derniers instants de m'éloigner de la voie. Mes enfants, il faut toujours veiller, car le lion tourne autour de nous ; priez pour moi. »

Au moment d'expirer Jean, témoigna qu'il voulait être enseveli dans sa caverne, mais lorsqu'il fut entré dans son repos, les frères pensèrent que ses restes ne pouvaient demeurer dans un lieu où personne ne se rendrait. Ils décidèrent donc qu'ils porteraient son corps dans le monastère du bas de la montagne ; un tremblement de terre ébranla le mont ; les pères effrayés, regardant ce signe comme une manifestation de la volonté du saint, remirent le corps de Jean dans la caverne.

Une église dédiée à saint Jean-Baptiste fut élevée plus tard à cet endroit, on en voit encore les vestiges aujourd'hui sur la montagne déserte et reboisée.

Parmi les disciples de Jean les plus connus sont : saint Chio, qui finit par vivre dans une solitude absolue où il fut nourri miraculeusement pendant trente ans, dit-on, comme l'avait été le prophète

Élie ; et saint David qui est peut-être celui des pères de Syrie dont le souvenir est resté le plus populaire en Géorgie. Un grand nombre d'églises lui sont consacrées et son nom est porté dans la plupart des familles du pays. Il est rapporté dans l'histoire de sa vie, qu'étant parvenu à la vieillesse, il résolut d'entreprendre le pèlerinage des saints lieux ; arrivé aux portes de Jérusalem, accablé de fatigue, le saint s'arrête, et, frappé soudain du sentiment de son indignité, il s'incline à l'aspect de la ville sainte ; il se prosterne, s'anéantit, ramasse trois pierres sur le sol, et retourne sur ses pas.

Mais tandis que l'homme de Dieu s'humiliait ainsi en son âme, l'ange du Seigneur révélait sa présence au patriarche. Le pontife fit appeler le saint et l'invita à entrer dans la ville ; l'évêque, dit-on, lui demanda deux des pierres qu'il avait ramassées aux portes de Jérusalem ; David les lui donna et n'en rapporta qu'une en Ibérie.

Les Géorgiens ont complétement perdu cette tradition, mais ils conservent un usage qui semble la rappeler ; dans l'église de saint David, à Tiflis, ils jettent des pierres sur les parois des murs, si les pierres restent attachées à quelque saillie, ils pensent que leur vœu est agréé; si la pierre retombe, c'est que le vœu est rejeté. La religion du Géorgien, comme celle de tous les peuples de la communion grecque, se traduit presque entièrement aujourd'hui en actes de superstition ; l'esprit est inquiet, l'âme n'est point pénétrée. La Géorgie ne fut pas seulement une terre de saints, elle fut encore une terre de héros. Ses princes restèrent fortement attachés à la foi chrétienne et luttèrent souvent jusqu'au martyre pour éloigner l'influence mahométane. Ils furent moins en garde contre l'invasion du schisme qui les détacha de l'autorité romaine presque sans qu'ils s'en aperçussent.

Les annales géorgiennes présentent de grandes figures parmi les souverains et entre toutes celle de la fameuse reine Thamar (1174) dont le souvenir populaire absorbe tous les autres. La Géorgie dans son abaissement semble retrouver encore aujourd'hui quelque fierté à ce seul nom. Thamar en effet joignit à toutes les vertus d'une femme toutes les qualités d'un grand roi ; son influence s'étendit au delà des montagnes du Caucause, la gloire de ses armes retentit au loin, elle protégea la religion, et, à sa voix, un grand nombre de tribus mahométanes embrassèrent le christianisme. Les musulmans d'ailleurs avaient une si grande vénération pour elle que, quand les chrétiens eurent pris la ville de Kars sur les Turcs, les habitants ne consentirent à remettre les clefs de leur ville qu'à la reine Thamar, qui alla elle-même les recevoir à leurs portes.

C'est, nous l'avons dit, pour échapper aux chances inévitables de la domination musulmane que la Géorgie se donna à la Russie. Le

roi Ereclé se mit d'abord sous la protection de cette puissance ; il députa auprès de l'impératrice Catherine II, le prince Tchavtchavadzé et le prince Bagration-Moukranski ; à la suite des négociations, le général Potemkim arriva avec une armée pour défendre la Géorgie, occupée par Omar-Khan.

Ereclé était parvenu à la vieillesse sans avoir pu obtenir le repos dans ses États et dans sa famille, troublée par l'ambition de sa troisième femme, Daredjané, qui voulait faire passer la couronne sur la tête de son fils aîné, au détriment de Georges, héritier légitime, et père lui-même de neuf fils[1]. Ces princes se trouvèrent dès lors en lutte avec les six fils de Daredjan. Telle est la première cause des désordres de la Géorgie et de la destruction de Tiflis par Aga-Mohammed, khan de Perse.

Profitant des divisions de la famille royale, Mohammed envoie son neveu Feth-Ali-Shah devant Erivan qui est assiégée. Ereclé, par une marche inattendue, sauve la forteresse, puis voyant toutes les forces des Perses réunies contre lui, il fait demander du secours au roi Salomon d'Iméréthie, et, en même temps, il ordonne à ses enfants de venir avec leurs armées au secours de Tiflis. Mais le roi d'Iméreth, seul avec cinq mille hommes, répond à l'appel royal, les autres princes se font attendre...

Ereclé apprenant l'approche des Perses, dont l'armée s'élevait à quarante-mille hommes, se refoule vers sa capitale. Le peuple effrayé, mais plein de courage, se réunit autour du palais, supplie le roi de ne point abandonner la ville, s'engage à combattre jusqu'à l'extrémité. Le roi jure de mourir avec son peuple ; il prépare la défense, place des sentinelles aux portes de la ville pour que personne ne quitte ses murs... Mais Daredjané, le mauvais génie du trône et de l'État, supplie son époux, se jette à ses pieds, et le décide à lui permettre de quitter la ville avec dix des plus nobles familles.

A cette nouvelle de l'évasion de la famille royale, le peuple découragé quitte en foule Tiflis, car il pense que son brave souverain désespère de défendre la ville. Cependant Ereclé, ignorant la fuite des habitants, reçoit courageusement le choc des Perses et parvient à les repousser dans cette première rencontre ; le combat du lendemain est encore à l'honneur d'Ereclé. Le shah, pensant que toutes les forces de la Géorgie étaient concentrées autour du roi, songeait à se retirer, mais quand le troisième jour le brouillard qui, jusque-là avait favorisé l'illusion, vint à se dissiper, les Perses virent avec étonnement le petit nombre d'ennemis qui leur faisaient face, ils se

[1] Ereclé avait perdu son fils Vaktang, né d'un premier mariage ; Georges était fils de sa seconde femme.

ruèrent alors sur Tiflis, la ville était déserte... Eréclé put à peine se sauver en Kakétie. Salomon avec ses Iméréthiens, traversa la ville et se réfugia à Mtzkheth. Le métropolitain de Tiflis s'enferma avec son clergé dans la cathédrale de Sion, mais les portes furent forcées ; les Perses saccagèrent le temple, l'incendièrent, massacrèrent les prêtres et précipitèrent le vieux métropolitain dans le Kour. Un seul diacre parvint à s'échapper avec l'image de la vierge d'Ibérie. Le magnifique palais du roi Rostom fut livré aux flammes ainsi que toute la ville qui ne présenta plus qu'un monceau de cendres... Aga-Mohammed-Khan proposa la paix au roi sur ces ruines, mais le vaillant Eréclé lui répondit par la guerre ; il arriva de Kakétie à la tête d'une armée, et il eut encore la force de repousser le khan, qui brisa après lui une des arches du pont rouge pour n'être pas poursuivi. Le cruel khan fut massacré à son retour en Perse par un de ses esclaves. Son neveu Feth-Ali-Shah le ramplaça. Eréclé, âgé de plus de quatre-vingts ans, parut encore contre cet ennemi à la tête de ses troupes, et repoussa de nouveau les Lesghiens. Il passa les deux dernières années de sa vie en Kakétie, et mourut, après un règne de soixante ans, à Télaf devenue sa capitale depuis la destruction de Tiflis. Son corps y resta six semaines et fut transporté à Mtzkheth, où fut couronné le dernier roi d'Ibérie, Georges XIII, que les intrigues de Daredjané ne parvinrent pas à éloigner du trône. Georges ne régna que trois ans, dans des guerres continuelles, au milieu des discordes de sa famille et affaibli par la maladie.

La reine Daredjané suscitait au monarque difficultés sur difficultés, et tous ses fils, dans leurs provinces, refusaient de se soumettre à l'autorité souveraine. Des contestations pour la succession au trône s'élevaient de toutes parts ; les fils de Daredjané allaient appeler la protection de la Perse, quand Georges, prévoyant les désordres qui résulteraient après lui des prétentions de ses fils et de ses frères, et craignant que le pays ne retombât sous le joug musulman, se décida à renouveler l'acte de son père Eréclé en se donnant définitivement à la Russie. L'acte fut conclu sous l'empereur Paul, en 1799, et une armée russe occupa immédiatement le territoire géorgien, chassa Omar-Khan et les Lesghiens. Georges finit la dynastie régnante des Bagratides. Sa famille s'établit en Russie avec le titre et sous le nom de princes de Géorgie.

On a attribué à la reine dépossédée un attentat dont elle n'a jamais été l'auteur, comme l'ont répété plusieurs journaux en Europe. Après la mort du roi Georges, le général envoyé pour prendre possession du palais, manqua à toutes les convenances quand il se présenta chez la reine : il la somma de quitter ses appartements et sur la résistance de la princesse il la menaça et osa lui toucher le bras. L'é-

cuyer de la reine, indigné de cette hardiesse, tira son poignard et étendit sur le sol l'envoyé russe. La reine craignant, pour son écuyer les conséquences de ce meurtre, s'en déclara l'auteur[1].

La province de Mingrélie resta encore quelque temps nominalement indépendante ; à la mort du Dadian[2], ses fils furent emmenés en Russie avec la régente, leur mère. Le jeune prince Nicolas[3] ayant atteint sa majorité, en 1867, fut contraint cette même année d'abandonner ses droits à l'empereur de Russie moyennant une indemnité.

M. DE VILLENEUVE.

[1] Ce fait prouve assez que la Géorgie était traitée dès lors en pays conquis. Il serait peut-être difficile à la Russie de produire aujourd'hui l'acte de cession de la Géorgie, *tel qu'il fut signé par le roi Georges XIII*, qui n'entendit pas sans doute laisser à ses enfants le seul honneur de devenir des princes de l'empire. La famille royale de Géorgie n'a pas conservé de patrimoine. Les jeunes princes qui portent ce nom naissent avec le privilége d'être pages de Sa Majesté, et les filles reçoivent, sur la cassette impériale, une pension de 600 roubles (2,400 fr.) ; le Dadian de Mingrélie eut au moins une indemnité d'un million de roubles (environ 4 millions), la princesse régente reçoit en outre une pension de 18,000 roubles (environ 72,000 fr.).

[2] Le souverain de Mingrélie portait le titre de *Dadian*, titre qui est devenu nom héréditaire.

[3] La princesse Salomé, sœur du jeune Dadian, a épousé le prince A. Murat.

DEUX ÉPAVES

XVI[1]

DEUX ÉPAVES.

Carina n'était pas un de ces esprits étroits qui se roidissent obstinément contre la nécessité, et qui, comprenant enfin qu'une lutte ouverte est impossible, épuisent en récriminations stériles un semblant d'énergie et la colère impuissante dont ils sont gonflés. Elle savait prendre un parti, quelque pénible que fût ce à quoi elle se résolvait. Elle ne perdit son temps ni à se désespérer, ni à regretter cette victoire qui lui échappait, plus d'à moitié remportée. Elle dédaigna même de prolonger son séjour à Val-Rouvray, dans l'espérance de profiter du hasard ou d'une circonstance éventuelle. Silencieuse et preste, elle réunit ce qui appartenait à sa mère ou à elle, et fit ses paquets. Tout était réglé avec M. de Berlerault, elle n'avait plus besoin de le revoir; et lui, soit qu'il pensât que sa présence ne devait pas être agréable à l'institutrice, soit qu'il fût sur ses gardes et voulût éviter un piége, ne se montra qu'aux heures des repas. Il usa de grands ménagements, car il n'alla pas chez madame Simon tant que Carina fut là. Mais ceci tenait à des causes auxquelles miss Mudlett n'était qu'indirectement mêlée; on les connaîtra tout à l'heure.

Au reste, Carina s'abstint également de rendre visite à Julienne. Elle s'en vanta devant son maître (ce fut sa dernière méchanceté), et dit, sans commentaire, que sa mère lui défendait de conserver aucunes relations avec une femme ainsi compromise. Elle le chargea de restituer à madame Simon des cahiers de musique qu'elle lui avait

[1] Voir le *Correspondant* du 10 et 25 juillet 1869.

prêtés dans le temps. M. de Berlerault ne fit aucune réflexion ; il se borna à sourire de ce procédé, insultant pour la jeune veuve, et haussa légèrement les épaules.

Les adieux ne furent nullement navrants. Sabine croyait que sa maîtresse allait en vacances. Lui aurait-on dit qu'elle la quittait définitivement, que sa douleur n'eût pas été bien profonde : elle la craignait plus qu'elle ne l'aimait. M. de Berlerault, calme et froid, la conduisit jusqu'à la voiture. Miss Mudlett eut l'air ému, parce que l'air ému était en situation, mais ne pleura pas, attendu que ses larmes ne lui devaient rien rapporter. Elle partit vers midi, immédiatement après le déjeuner ; à midi et quart M. de Berlerault sonnait à la porte de madame Simon, et était aussitôt introduit chez elle.

Julienne s'était habituée à la double personnalité de son voisin. A sa vue, elle ne se troublait plus comme une enfant ; la certitude qu'il ne la savait pas dans la confidence de son pseudonyme avait fini par la rassurer. D'ailleurs les femmes s'aguerrissent promptement, précisément parce qu'elles recherchent les émotions. Quelle est celle d'entre elles, au surplus, qui, dans sa fleur de jeunesse et de beauté, n'a pas sur l'homme, quel qu'il soit, une supériorité que la modestie la plus sincère ne lui cache pas longtemps? M. de Berlerault entra digne, presque solennel :

— Madame, dit-il, vous avez pris la peine, il y a quelques jours, de me donner la preuve que les visites que vous faisaient MM. de Malefroy et de Couturier étaient désintéressées. Il était de mon devoir de vous démontrer, à mon tour, la fausseté de certaines suppositions que les apparences autorisaient jusqu'à un certain point en ce qui me concerne : miss Carina vient de partir, et ne reviendra plus !

Cette phrase serait inintelligible, si nous ne faisions connaître ce qui s'était passé entre madame Simon et son voisin le jour fatal où Carina fut forcée d'aller à Château-Chinon ; car c'était cette visite qui, selon l'expression de miss Mudlett, avait retourné M. de Berlerault comme un gant. On se rappelle dans quelle situation d'esprit il était quand il crut devoir, par politesse, prendre congé de Julienne. Au fond, il n'éprouvait pas un besoin bien vif de lui faire ses adieux ; mais il obéissait à un sentiment très-naturel aux hommes qui souffrent d'un amour méconnu : celui d'accabler la perfide qui les dédaigne, même alors qu'ils ne lui ont jamais confié leur secret.

C'est assurément cette pensée qui le poussa à lancer à la jeune femme quelques sarcasmes. Ils étaient mouchetés, comme des fleurets de salles d'armes, et n'en piquaient pas moins. Ainsi, il se moqua des personnes qui déclarent n'avoir plus d'appétit, et qui une

fois à table font honneur à tous les services et mangent de chaque plat, au risque d'une indigestion. Julienne répondit en femme qui a le droit de percer une allusion si transparente, menaçant sa réputation ; seulement elle abandonna les biais. Elle trouva fort étonnant que M. de Berlerault affectât de se traîner encore sur une vieille calomnie. Était-il si peu au courant des événements qu'il ignorât que M. de Malefroy était le futur avoué de mademoiselle de Cerfbryant? Il surveillait donc bien mal l'institutrice de sa fille, qu'il ne savait pas, comme tout le monde, les beaux projets de M. de Couturier, qui voulait élever miss Carina Mudlett sur un pavois politique, faire d'elle une femme influente, tenant à Paris salon d'esprit et d'intrigue de haut parage! — Elle déploya dans sa réplique une certaine vivacité dont ne se plaignit pas son voisin.

Il ne comprit qu'une chose, c'est que le cœur de la jeune femme était libre, et qu'il n'avait plus aucune raison de l'appeler traîtresse. Dès ce moment la ruine de Carina fut résolue, et il s'épanouit à une chaude bouffée de jeunesse. Il osa lire en lui-même enfin, et s'avoua qu'il aimait Julienne de toutes ses forces. Le lui dire n'était pas difficile, encore que ce fût embarrassant, étant donnée leur situation respective ; mais il reculait devant un doute terrible : si, mécontente d'une première union, et faisant profession de haïr le mariage, elle refusait de croire à cet amour, et lorsqu'il se serait déclaré, lui fermait sa porte? Quel abîme de perplexités s'ouvrait sous ses pas! Comment éviter sûrement d'être éconduit? Il y rêva longtemps et ne découvrit aucune solution : c'est ce qui arrive assez généralement en pareil cas. Pour commencer, il prit envers lui-même l'engagement de ne revoir madame Simon que quand il aurait congédié Carina. Cette mesure était grave pour lui, si bon, qu'il se révoltait à l'idée de causer la moindre peine à qui que ce fût. Il atermoyait, cherchant une occasion, et s'estima heureux de saisir celle que lui offrit d'elle-même l'infortunée miss Mudlett. Sa lenteur à notifier à Carina son congé avait une autre cause que la faiblesse naturelle de son caractère : il avait aussi, dans sa pensée, ajourné au départ de l'institutrice la déclaration qu'il se proposait de faire à Julienne de ses sentiments; et, comme tout homme véritablement épris, il redoutait cet instant presque autant qu'il l'attendait.

Son projet était fort bon, mais c'était un projet; et en amour, combien réussissent, de ceux formés à l'avance? Le sien eut le sort commun. A peine eut-il exposé à Julienne le coup d'État qu'il avait accompli, que le courage lui manqua pour aborder un autre sujet. Il n'osa pas franchir le Rubicon, et décida en lui-même que l'éclat d'une belle journée d'été ne convient pas en pareille circonstance; c'est la molle langueur d'une tiède soirée qu'il faut choisir. Et il resta en

face de madame Simon, n'osant plus rien ajouter, mais la couvrant de regards ardents. La jeune femme était gênée. Heureusement elle avait Sabine sous la main, elle l'appela, et, pour faire diversion à leur embarras mutuel qui s'accroissait, joua avec l'enfant.

— Vous n'avez plus Carina, dit-elle, c'est très-bien. Qui la remplacera?

— Je n'en sais rien encore, je vous l'avoue.

— Comment ferez-vous, alors?

— Provisoirement, j'accorde à Sabine un mois ou deux de vacances. Pendant ce temps je réfléchirai, et peut-être me déciderai-je à la mettre en pension.

— Pour moi, j'hésiterais avant d'adopter un parti comme celui-là. Mais ce ne sont pas mes affaires ; je ne veux pas prendre la responsabilité d'un conseil. Il serait très-mauvais pour cette petite de n'avoir aucunes leçons pendant aussi longtemps. Les hommes ne savent pas en donner aux enfants de cet âge. Voulez-vous me la laisser un peu? Je serai sa maîtresse jusqu'à ce que vous ayez trouvé mieux.

— Bien volontiers, chère voisine.

Sabine, consultée, poussa des cris d'enthousiasme. Elle ne se doutait pas du plaisir qu'elle causait à son père. Le plus content était M. de Berlerault, à qui cet arrangement conférait le droit d'aller chez Julienne tant qu'il le voudrait, sous le prétexte de voir sa fille.

Un soir, il arriva à l'improviste. Madame Simon était dans le jardin, où, depuis les grandes chaleurs, elle faisait installer son hamac sous un berceau de verdure. Elle était couchée à demi, et le haut du corps renversé, sans que ses pieds eussent quitté le sol. Derrière sa tête, et par conséquent hors de vue, Sabine s'avançait doucement, s'approchait jusqu'à frôler ses cheveux et s'enfuyait avec de grands cris, parce que les deux bras de Julienne s'étendaient aussitôt et cherchaient à la saisir. Rien n'amusait autant Sabine que ce jeu. Jusqu'alors elle avait été assez leste pour échapper aux mains de madame Simon, qui la touchaient souvent et n'avaient pas encore pu la retenir. Elle voulut faire mieux (le succès enhardit parfois jusqu'à la témérité!) : elle forma le projet d'embrasser sa nouvelle maîtresse par surprise. Ce fut sa perte. Appréhendée, faite prisonnière, elle dut subir la loi du vainqueur, qui l'enleva comme une plume, la déposa sur le hamac, et fit pleuvoir sur son cou, ses joues et ses yeux mutins une grêle de baisers. Julienne s'était levée pour la mieux maintenir.

— Je te tiens, petite mauvaise, lui disait-elle Que m'as-tu fait? Ah! tu prétendais m'embrasser malgré moi! Eh bien! non, c'est toi qui seras embrassée; moi je ne le serai pas. Essaye, voici ma joue!

A chaque baiser, madame Simon retirait vivement la tête et se

cambrait, riant des efforts de Sabine qui, rouge de plaisir, le regard brillant, tendait vainement les bras. Julienne finit par se laisser prendre, et l'enfant se vengea, comme on pense, en rendant tout ce qu'elle avait reçu. D'un mouvement rapide, la jeune femme la souleva, et, la pressant sur sa poitrine :

— Si tu étais à moi, petit diablotin, dit-elle, je ferais de toi une femme digne de ton père !

Elle la baisa plus tendrement alors et la mit doucement à terre. Au même instant elle se retourna brusquement : il lui avait semblé entendre un léger bruit. M. de Berlerault était à l'entrée du berceau. Ni elle ni Sabine, tout occupées de leur jeu, ne l'avaient vu venir. Depuis combien de temps était-il là ? Madame Simon n'osa pas le lui demander. Rouge et un peu contrainte :

— Vous voyez, dit-elle en riant, je prends au sérieux mes fonctions d'institutrice.

M. de Berlerault avait assisté à toute la scène, et n'en convint pas. Or, il ne s'était pas contenté de jouir du gracieux spectacle qu'il avait surpris et d'admirer la grâce souple et coquette de la jeune femme; il avait entendu ce qu'elle disait à Sabine en lui donnant un dernier baiser. Cette phrase l'avait frappé ; elle ne signifiait rien, si Julienne ignorait qu'il eût été peu d'années auparavant, et sous un autre nom, un homme célèbre. Qui le lui avait appris ? Les relations du baron de Couturier avec elle lui revinrent alors en mémoire ; il supposa qu'il avait été trahi. Pour en acquérir la certitude, il le demanda au député, qui le lui avoua.

Jamais homme ne fut plus enchanté d'une indiscrétion dont il est la victime; car cette indiscrétion, M. de Berlerault pensa immédiatement à l'utiliser. Il imagina toute une combinaison très-ingénieuse, et se tint prêt à l'exécuter le premier jour où — ce qu'elle faisait quelquefois — madame Simon lui parlerait d'Otto Sauvage. Il jouait de malheur : la jeune femme semblait avoir oublié son romancier, ou affecter de ne plus rien dire de lui. Elle ne prononçait plus son nom. M. de Berlerault, incapable de commander plus longtemps à son impatience, dut se résigner à provoquer l'occasion qu'il avait jusque-là vainement attendue.

— Ne vous intéressez-vous donc plus à Otto Sauvage? dit-il un soir. Vous ne me demandez plus de ses nouvelles... J'en ai reçu tout récemment,... datées de France. Il n'est plus question de ses malheurs passés ; mais, d'après sa lettre, je crains bien qu'il n'ait fait que changer de misère... Le malheureux est amoureux.

A cette communication, Julienne éprouva un tressaillement qu'elle ne parvint pas à maîtriser, et une de ces commotions intérieures qui sont en nous les inexplicables avant-coureurs de quelque grave émo-

tion. Elle eut assez de force, le tressaillement passé, pour paraître de sang-froid, et assez de présence d'esprit pour comprendre que ne rien dire était impossible. Elle demanda donc des détails, mais avec une vivacité qui dépassa le but. Elle se doutait bien de qui Otto Sauvage était épris, et, anxieuse, frémissante, elle avait peur que M. de Berlerault ne le lui avouât. Elle tenait à l'apprendre de lui cependant, et sa crainte se mélangeait d'un indéfinissable sentiment d'inquiétude aiguillonné d'une pointe de joie secrète. Lui, de son côté, était en proie à une vive perplexité lorsque, pour répondre aux questions de Julienne, il reprit, non sans effort, et avec une hésitation marquée :

— Il vous renseignera mieux que moi... J'ai sa lettre. Voulez-vous en entendre lecture?

Elle était dans sa main, et, troublé, il la cherchait. Madame Simon était elle-même trop agitée pour remarquer l'étrange contenance de son voisin, si calme d'ordinaire, aujourd'hui si peu maître de lui-même qu'il tressaillait légèrement. Quant à elle, qui en un instant avait subitement changé deux fois de couleur et sentait son cœur bondir en sauts précipités dans sa poitrine, elle n'osa pas parler, dans la crainte de trahir un émoi difficile à expliquer. Elle fit un signe muet d'assentiment. M. de Berlerault se rapprocha d'elle, et commença à lire ce qui suit, qui n'était qu'un fragment :

« ... C'est une résurrection que je t'annonce, ami. Après un sommeil de plusieurs années, que j'avais cru définitif, mes yeux se rouvrent à la lumière et mon cœur à l'amour. Tu ne t'attendais pas à m'entendre maintenant prononcer ce mot, n'est-ce pas? Moins que toi encore j'y étais préparé, et voilà que je le répète avec ravissement. Bien plus, c'est avec une indescriptible sensation de bonheur que je subis pour la seconde fois la domination de ce tyran délicieux et cruel auquel j'ai dû tous mes malheurs et, je ne l'oublie pas, les quelques heures de félicité qu'il m'a été donné de savourer. A quoi tiennent les déterminations de l'homme? Je m'étais promis de végéter ici-bas dans l'entière indifférence du présent et de l'avenir, les yeux ardemment fixés sur le passé. L'existence m'était à charge ; ne me séparait-elle pas de tout ce que je regrettais? Je l'acceptais néanmoins comme une expiation à laquelle nul n'a le droit de se soustraire. Tu le savais, toi, le confident de ma plus intime pensée, j'aspirais à la mort ; non à celle qui mure dans l'impassible néant les affections humaines, mais à celle, aurore de la délivrance, par qui se rattachent dans un autre monde les liens qu'elle a brisés sur cette terre, et qui ouvre à l'âme épurée les perspectives sans horizon des jouissances immatérielles. Qui donc a dispersé mes résolutions les plus vigoureusement arrêtées? Mon esprit inquiet en cherche en

vain la trace au fond de moi-même... Une tête de femme sur le front de laquelle voltigent de folles mèches de cheveux blonds; des yeux, souriants comme un beau ciel, d'où tombe un regard limpide; des lèvres fraîches, une physionomie candide et à la fois malicieuse, un adorable mélange d'innocence et de mutinerie. Quoi encore? le spectacle merveilleux, sur un visage plein de franchise et de grâce, de la jeunesse mûrie par une adversité précoce; qui a entrevu, sans les surprendre tous, les secrets de l'arbre de science, et dont la faiblesse craintive s'est enfuie à la première alerte; qui, dans son épouvante, a jeté loin d'elle le fruit où ses lèvres avaient commencé à mordre, n'ose le ramasser, et pourtant le convoite! Comment te dire le charme infini de cet être moitié ange, moitié femme, dont le regard attire et dont le chaste sourire retient! Je l'aime! D'où vient cette passion en moi, vieux routier qui me croyais à l'abri de ces surprises d'un autre âge, et que d'anciens souvenirs semblaient protéger, comme les paratonnerres préservent de la foudre? Je l'ignore, mais je l'aime! Le comprendras-tu, si je te dis que cet amour est si complet et si grand qu'il se suffit à lui-même? Nul ne le connaît que toi, à qui mon cœur oppressé se confie. Elle surtout ne se doute pas quelle vie nouvelle elle a versée en moi. Le saura-t-elle un jour?

« Hélas! qui de nous en prétendant compléter son bonheur ne l'a compromis, et, pour ne s'être pas contenté de ce qu'il avait, n'a souvent tout perdu! J'en suis là, mon ami. J'ai peur. Si, en lui confessant ma folie, j'allais exciter, non sa colère ou son dédain, mais le douloureux étonnement de son âme froissée! Si sa quiétude indolente se révoltait contre l'imprudent qui la veut troubler! Si une parole inopportune de moi rompait le charme et, pour toujours, m'exilait loin d'elle! Je n'y survivrais pas. Que me resterait-il s'il m'était tout à coup interdit de la voir? Cette pensée m'inspire autant d'horreur que le frisson du néant à l'esprit accablé par le doute. Ce corps frêle et délicat, cette tête fine, moqueuse et émue me causent une terreur superstitieuse que je ne puis ni surmonter ni définir. Et cependant!... Que n'es-tu là, pour lui répéter ce que je conte pour toi à ce papier inanimé! Dis, penses-tu qu'elle serait insensible au point de me chasser? Ne finira-t-elle pas par deviner ce que je cache? Est-il possible que le sentiment qui m'embrase échappe toujours à son regard pénétrant? L'amour, tel que je le sens, ne saurait s'exprimer dans aucune langue. Il s'évanouirait, à passer par les lèvres, comme le velours étincelant de l'aile des papillons entre les mains qui l'ont saisi. C'est un secret de cœur à cœur, dont l'aveu ne doit pas ébruiter le mystère qu'il n'ait été déjà deviné!

« Tressaillir cent fois par jour d'espérance et de crainte, épuiser, en un moment si court que le frémissement de sa paupière adorée

le mesurerait à peine, toutes les joies et toutes les douleurs d'ici-bas, c'est à présent ma vie. Mais ne me plains pas, car mon supplice m'est cher. Aie seulement pitié de moi, le jour où un de ses regards aura détruit, sans retour, l'illusion du rêve qui m'enchante!... »

M. de Berlerault avait parlé d'une voix mal assurée, qui s'était insensiblement attendrie. On peut bien dire qu'il ne lisait pas; son regard était ailleurs que sur la lettre. D'ailleurs, le jour s'était plus d'aux trois quarts évanoui sous le bosquet. On arrivait à ce moment de la journée où, après que le soleil s'est couché au fond du ciel sans nuages, la lumière en s'éteignant peu à peu se voile d'ombres insaisissables. Un recueillement, calme et majestueux, s'étend sur toute la nature, qui se prépare au repos de la nuit. C'est l'heure où les visages, baignés d'une lueur indécise, n'apparaissent plus que confus, comme les objets reflétés par une glace qu'a rongée l'humidité. On en aperçoit les contours flottants, on ne distingue plus les traits; on se voit à peine ; on se suit des yeux cependant. Les confidences craintives montent doucement aux lèvres, et, avant de se révéler, comme un oiseau qui essaye ses ailes, volète sans s'éloigner du nid, balbutient des mots inachevés. C'est aussi l'heure où le cœur s'ouvre, semblable à ces fleurs qui ne s'épanouissent qu'au crépuscule; l'heure des bruits épars dans la campagne, des murmures qui glissent en frôlant les buissons, des paroles discrètes qui s'insinuent doucement dans l'oreille en même temps que les sons lointains de la cloche de l'Angelus!

Assis tout auprès de Julienne, la touchant presque, mais séparé d'elle par l'opacité naissante, M. de Berlerault avait on ne peut mieux choisi le moment pour confier en tremblant toute sa vie aux périlleux hasards d'une déclaration. Madame Simon l'écoutait avec un trouble impossible à analyser. Il y entrait du plaisir autant que de l'angoisse. Chacune des paroles qu'elle recueillait avidement était comme une flèche aiguë qui, en pénétrant en elle, lui causait une vive douleur. Cette flèche était lancée avec tant de vigueur et de précision, qu'elle frappait, sans le manquer jamais, un but mystérieux d'une sensibilité inouïe, caché dans les profondeurs de son être..Mais, ô prodige! la blessure se guérissait dès que le but mystérieux était touché, et la douleur se métamorphosait immédiatement en une volupté indicible. Les sensations alternaient dans un laps de temps tellement insaisissable qu'elles étaient comme simultanées; c'est pourquoi Julienne ne pouvait elle-même dire si elle avait à s'attrister ou à se réjouir. Profondément émue, oppressée, inquiète, des larmes plein les yeux, elle était frémissante comme les cordes d'une harpe sur lesquelles la main vient de préluder, et dont les

vibrations muettes se prolongent longtemps encore après que l'instrument a cessé de résonner.

XVII

LA FLÈCHE DU PARTHE.

Avec la meilleure volonté du monde, madame Simon ne pouvait se tromper à la démarche de M. de Berlerault, et ne lui pas attribuer sa signification véritable : un moyen de faire connaître de quels sentiments il était animé, sans risquer de la froisser. N'ayant jamais avoué qu'Otto Sauvage et lui ne faisaient qu'un, il se ménageait une porte de retraite pour le cas où Julienne aurait mal accueilli sa confidence. En agissant ainsi, il prouvait à la jeune femme qu'il la savait en possession de son secret ; mais leur situation avait cela de piquant que, ne s'étant fait l'un à l'autre aucune révélation, ils se trouvaient obligés de garder chacun son masque, et de se conduire comme si cette passion, qui les intéressait si directement, s'appliquait à des personnages éloignés d'eux.

Précisément à cause de la bizarrerie de sa position, et par un raisonnement analogue à celui de l'autruche, qui se croit cachée quand sa tête est masquée par un arbre, Julienne, à la faveur de cet incognito de convention, reprit bientôt son assurance. La nuit qui s'épaississait, à mesure que les étoiles se détachaient dans le ciel devenu d'un bleu sombre, la protégeait plus efficacement, en ce qu'elle dissimulait sur sa jolie figure les traces de son émotion. Elle eut la force de réagir contre celle qui l'avait gagnée ; et lorsque M. de Berlerault eut fini, elle lui demanda simplement de lui laisser cette lettre, qu'elle était bien aise de relire. Si son inspiration fut bonne, c'est ce qui, en l'examinant de sang-froid, peut paraître douteux. Elle ajouta, il est vrai, pour justifier sa fantaisie, qu'elle désirait mettre à profit l'occasion de surprendre un des incidents de la vie réelle d'un écrivain célèbre, pour le juger comme homme, elle qui ne connaissait de lui que son talent de romancier. M. de Berlerault ne vit pas moins là un encouragement indirect qui le réconforta. On convint que la lettre serait rendue le lendemain. S'il fut exact à la venir chercher, nul n'en sera surpris.

La mise en scène était à peu près la même que la veille, sauf que madame Simon était dans le hamac, au lieu d'être assise sur un fauteuil de jardin. On n'aurait pas dit qu'elle était émue, à n'examiner que son visage ; malheureusement, elle ne put empêcher sa

main de trembler un peu, lorsqu'elle toucha celle de son voisin pour lui remettre la fameuse lettre. Elle la lui avait tendue sans rien dire; M. de Berlerault s'empara de la main, et la retenant dans les siennes :

— N'avez-vous donc pas eu la tentation de la garder, Julienne? dit-il tout bas, d'une voix pénétrée; ne savez-vous pas que chez vous elle était à son adresse?

On ne pourrait mieux dépeindre l'état de la jeune femme à ces paroles, qu'en le comparant à celui d'un enfant qui, en jouant avec du feu, a allumé un incendie qu'il voit subitement éclater avec violence. Effaré, il voudrait s'enfuir, et la terreur le cloue au sol. Ainsi, elle fut assaillie d'une sorte d'épouvante, qui cependant n'était pas sans charme. Après quelques secondes, que M. de Berlerault trouva longues comme des heures, et retirant sa main :

— Je le savais, répondit-elle lentement; mais, continua-t-elle avec une certaine méchanceté qui ne donnait pas à penser toutefois qu'elle eut l'âme bien noire, pouvais-je en être sûre tant que vous ne me l'aviez pas dit?... Eh bien! franchement, reprit-elle après une pause et d'un ton singulièrement calme, tout cela est-il raisonnable?

— Raisonnable! s'écria M. de Berlerault avec une impétuosité qui arracha un petit cri à Julienne, mais qui, vraisemblablement, ne lui déplut pas outre mesure ; j'avoue que je ne me le suis pas demandé. Ce que je sais, c'est que j'ai pour vous l'amour le plus tendre et le plus vif; que depuis tantôt un an, je lutte et je me désespère, comprimant sottement les battements de mon pauvre cœur, me repaissant de votre vue et n'osant rien vous dire! Foin des précautions et des mystères! le torrent est plus fort que moi, il rompt ses digues et se déchaîne. Mes hésitations n'ont que trop duré déjà. Se peut-il que j'aie tardé si longtemps? j'en rougis, je ne l'explique ni ne le comprends! Car enfin, s'il existe une infinité de manières de dire à une femme qu'on l'adore, il n'en est qu'une de le lui prouver honnêtement, et, vous et moi, nous sommes libres. D'un mot, vous pouvez maintenant prononcer sur mon sort; dites-le donc, ce mot; je vous en conjure, la perplexité où je suis me tue! De quoi vous sert de m'infliger, en la prolongeant, le plus cruel des supplices!...

Cet accent passionné, qui faisait passer par tout le corps de la jeune femme de légers frissonnements, avait quelque chose d'entraînant qui la charmait, quoiqu'elle en eût. Vainement elle essayait de se roidir, pour se soustraire à l'effet que ce langage avait produit sur elle. Son insuccès était si complet qu'après que M. de Berlerault eut fini de parler, son premier sentiment fut un regret de ne plus entendre l'harmonieuse mélodie qui venait de la bercer. Mais ce n'était pas le moment de s'abandonner inconsidérément. La crise

avait d'impérieuses exigences, dont la moindre était de rendre une réponse immédiate indispensable. Julienne n'était guère capable de la donner, cette réponse. Pâle, ce qui était à peine visible à cause de la pénombre, les yeux baissés et les lèvres graves, elle restait silencieuse, en proie à une agitation intérieure que trahissaient les battements précipités de son sein. Elle tenait à la main un gros bouquet de roses, dont Bardeau, qui avait quelque chose à lui demander, lui avait fait hommage après le dîner, et distraitement, par contenance, elle enlevait un à un les pétales rouges et parfumés qui retombaient sur sa robe. On sait avec quelle facilité les femmes se tirent des situations les plus critiques. En réalité, son silence fut très-court.

— Il est toujours facile à un homme, répondit-elle, d'assurer qu'il souffre depuis un an. Cela ne prouve rien. Qui le démontre, et comment le constater?

— Doutez-vous donc de moi, grand Dieu?

— Ce n'est pas cela... Quelle idée avez-vous de nous? Supposez-vous qu'on cède à trois mots de galanterie?

— Mais je vous aime, Julienne!

— Pourquoi me dites-vous cela? qui vous l'a demandé? Si vous êtes bouleversé, j'étais bien tranquille, moi, dans cette retraite où je suis venue chercher le repos. Vous ai-je attiré ou provoqué en quelque façon? Avez-vous seulement réfléchi s'il m'était possible de vous écouter? Savez-vous enfin si vos paroles ne vont pas troubler, sans utilité pour vous et cruellement pour moi, une existence vouée à l'oubli?

— Julienne, je vous aime!

— Je ne le crois pas, et je ne le veux pas croire. Vous ne connaissez pas mon passé; je connais le vôtre, vous-même me l'avez raconté. Rappelez-vous les circonstances qui vous ont déterminé à vous réfugier à Val-Rouvray, comme dans une tombe anticipée. Conciliez ce que vous m'avez dit autrefois avec ce que vous me dites maintenant. Si vos souvenirs se sont effacés devant cette passion que vous annoncez, il faut donc du même coup que j'oublie aussi les miens? Vous avez la puissance de les anéantir, sans doute, comme vous avez eu raison des vôtres!... Non, encore une fois, je ne vous crois pas. Vous étiez plus franc et plus vrai le jour où, dans un de vos livres, vous avez écrit ceci : « La plante d'amour ne pousse qu'une fois dans le cœur de l'homme. »

Les sentiments qui agitaient madame Simon ressortent des paroles que nous venons de rapporter. On conçoit qu'elle fût très-préoccupée; aussi n'avait-elle pas interrompu l'œuvre de destruction commencée sur son bouquet. Elle y procédait avec une ardeur saccadée, qui

avait accumulé autour d'elle une véritable jonchée de feuilles de roses. Ce qui lui restait dans la main n'était plus des fleurs, mais seulement quelques pétales survivants encore au carnage général. Elle continua de les arracher avec une sorte de fièvre, et reprit, avant que M. de Berlerault eût eu le temps de se disculper :

— Les hommes sont-ils donc si naïvement égoïstes et personnels qu'ils n'ont même pas conscience du mal qu'ils font, et qu'on les surprend quand on le leur révèle! Une passion surgit en eux, ils déclarent que depuis un an ils sont torturés ; vite, la pauvre femme qui reçoit ce bel aveu doit s'incliner. De résistance, ces messieurs n'en admettent aucune ; ils ont une passion! qui oserait ne pas marcher droit devant ce gros mot? Une de nous relève-t-elle la tête, en objectant timidement qu'elle ne s'appartient plus : allons donc! c'est bien de cela qu'il s'agit. On lui démontre, sans discussion, qu'il est tout à fait inutile qu'elle exprime son opinion. On l'aime ; cela ne lui suffit-il pas? Qu'exige-t-elle de plus? S'obstine-t-elle, malgré tout, à ne pas céder : ah! alors, on lui prouve tout aussitôt le cas qu'on faisait d'elle. L'idole, élevée si haut sur un trône étincelant, on la jette brusquement à terre. Elle est insensible ou lâche, cruelle, façonnée de marbre ou de boue, selon les inspirations. De l'encensoir dont on se servait pour brûler à ses pieds un grossier parfum, ne s'exhale plus que des bouffées de colère vaniteuse, d'envie mécontente et malsaine, de rage sourde, envenimée de dédain. Nous devons nous rendre à merci, pieds et poings liés, à la première attaque, sous peine d'être indignes de vivre. Bouches mielleuses, cœurs légers, vous êtes comme ces fleurs. Vos paroles sont aussi séduisantes que leur corolle est parfumée. Le vent qui souffle emporte au loin les feuilles desséchées de la rose; de ce que vous avez murmuré à notre oreille dans une heure d'entraînement, le souvenir s'éteint en vous. Et les choses adorables qui nous avaient charmées : un beau bouquet, un homme tendrement épris, ne sont plus rien qu'un informe paquet de tiges hérissées d'épines, un amant blasé, bardé d'indifférence et de doute, ne se donnant plus la peine de dissimuler la satiété qui l'écœure! Toujours trompées et toujours trahies, sacrifiées à vos intérêts, à l'orgueil, à l'amour-propre qui passent avant nous, malheureuses, nous traînons notre vie entre des espérances qu'on exalte à plaisir et des déceptions dont on ne cherche même pas à nous amortir le froissement brutal! C'est ce que vous appelez l'amour? Eh bien! je le déteste et je le maudis! car, sans lui, moi aussi j'aurais peut-être été heureuse!... »

D'un geste rapide, traduction fidèle de sa pensée, madame Simon jeta loin d'elle le squelette de son bouquet et s'arrêta éperdue. Elle était dans une agitation insolite. Non-seulement M. de Berlerault ne

l'avait jamais vue ainsi, mais encore il ne supposait pas, d'après la connaissance superficielle qu'il avait de son caractère, qu'elle fût susceptible de s'abandonner à tant d'ironie acerbe. Il fut surpris et à la fois émerveillé ; elle lui apparaissait sous un jour nouveau. Ce n'était plus une ravissante poupée, imperturbablement gaie et aimable, ne s'appliquant qu'à montrer ses dents éclatantes dans un sourire, c'était une créature de chair et d'os, soumise aux emportements passionnels, et de plus, une femme réfléchie, d'un cœur loyal et chaud. Toutes ces observations, il n'eut le temps ni de les analyser ni même de les formuler; il les fit à la hâte, comme un voyageur égaré distingue son chemin à la lueur furtive des éclairs dans une nuit d'orage, et sans cesser d'écouter la jeune femme.

— Julienne! Julienne! s'écria-t-il, avec un regain de jeunesse et d'enthousiasme, dites des hommes le mal que vous voudrez, ils le méritent; mais ne blasphémez pas l'amour, qui est d'une essence divine! Quoi que nous fassions, ne rayonne-t-il pas au-dessus de nous? Nos insultes ne sauraient l'atteindre. Est-il juste, ou seulement raisonnable, de le rendre responsable des sottises commises en son nom? Est-ce la faute de l'instrument, si un méchant musicien ne tire de lui que des sons aigres et discordants? Entre les mains d'un grand artiste, il fera, malgré nous, pleurer nos yeux. Vous êtes allée chercher dans mes livres une phrase dont vous prétendez m'écraser à présent. Faut-il me justifier? Ce ne sera pas difficile. Vous avez assez souffert pour l'avoir appris par expérience; est-il un seul de nos sentiments qui s'épanouisse dans sa plénitude, sans avoir à compter avec la vie? Cette plante d'amour, dont Dieu a déposé en vous le germe merveilleux, subit, elle aussi, les vicissitudes de ce monde. Au ciel, elle ne porterait qu'une fleur resplendissante d'une éternelle fraîcheur et d'une beauté sans fin; ici-bas, de nouveaux boutons remplacent ceux que les servitudes humaines ont prématurément flétris. Sa germination mystérieuse se continue, féconde et vivace, du berceau à la tombe, suivant les variations inséparables de la fragilité de notre nature; et une fois née, elle ne meurt qu'avec nous. Nos sentiments sont proportionnés à notre faiblesse; et pourtant une étincelle de feu divin les anime qui, pour se faire accessible, amortit l'éclat de sa splendeur native. Ainsi le soleil éclaire la terre sans la réduire en cendres; ainsi nos joies et nos douleurs, et toutes les émotions de notre âme immortelle, sont mesurées à nos forces. Elles n'ont et ne peuvent avoir rien d'absolu. En dépit de nos efforts, elles nous échappent, parce qu'elles nous commandent; nous ne sommes que leurs esclaves. Notre débilité est-elle un crime? Je le croyais encore il y a moins d'un an ; aujourd'hui j'en remercie le ciel. Chaque année, sous nos yeux, la nature

se métamorphose, suivant le cours régulier des saisons. Le printemps jaillit, souriant et fleuri, des glaçons de l'hiver désolé. Dans notre corps tout entier, en dix ans, il n'est pas une fibre qui ne se soit renouvelée. En lui, comme autour de lui, des choses qu'il voit ou de celles qu'il sent, laquelle l'homme peut-il dire immuable ? lui, qui n'est rien et, pétri de poussière, appartient au néant ! Ah ! béni soit le Dieu puissant qui, pour nous aider à supporter l'incessante mobilité de la vie, plus ménager de la mort que nous-mêmes dans nos aspirations imprudentes, nous a donné la transformation ! Par elle l'espérance n'est pas un vain mot ; son phare consolant brille ailleurs que sur l'insondable abîme des destinées futures ! La terre où nous vivons est saturée des restes de ceux qui nous ont précédés ; la poudre des générations passées, comme un terreau fécondant, fertilise le sol que nous foulons de nos pieds, verdit les forêts et jaunit les moissons. De l'arbre qui tombe, surgit le rejeton qui le remplacera un jour. Il n'est pas de sourire que n'aient précédé les larmes, pas de joie si pure que ne gise au fond une souffrance qu'elle fait oublier !

Émus, caressant et passionné, M. de Berlerault réfuta les objections de Julienne en mettant à nu tout son cœur. La meilleure manière d'expliquer aux femmes ce qu'est l'amour est de s'appliquer à peindre celui qu'on éprouve pour elles. Pendant ce temps, le soleil s'était enfui derrière un rideau de nuages pourprés amoncelés à l'horizon. La lumière, avant d'abandonner la terre pour la livrer à la nuit, s'éparpillait dans l'air, discrète et voilée, plongeait au fond des bosquets, donnant aux plantes un dernier baiser et déposant dans leur calice une goutte de rosée, frottait d'or les hautes branches des vieux arbres, illuminait les feuilles, remontait lentement en teignant le ciel de lueurs vagues, et s'évanouissait de moment en moment.

D'un élan imprévu, Julienne sauta tout à coup hors du hamac, légère comme la Camille de Virgile, qui courait sur les blés mûrs sans en faire onduler les cimes, et disparut sans bruit au milieu de l'obscurité qui noyait les objets. Stupéfait et déconcerté, M. de Berlerault jugea que tout était perdu. Il aurait voulu la revoir, pour implorer son pardon et la conjurer de l'écouter encore ; il n'osa cependant pas la poursuivre, peut-être pour ne pas aller au-devant d'une déception. Il se prit à espérer qu'elle reviendrait. Après une attente longue et anxieuse, force lui fut de se retirer, sans autre consolation que de baiser, en la trempant de ses pleurs, la place, tout imprégnée d'une pénétrante senteur d'iris, où la tête de Julienne avait reposé sur le hamac. Lorsqu'il passa triste et découragé devant la maisonnette, aucune lumière ne brillait aux fenêtres ; elle ressemblait à un mausolée funèbre ombragé de grands arbres. Il courut pour se soustraire

à cette pénible impression, et arriva chez lui écrasé de douleur.

La nuit fut mauvaise. Son imagination affolée se représentait, dans une succession de rêves qui torturaient un sommeil pénible, entrecoupé de réveils continuels, madame Simon refusant désormais de le recevoir. Ses angoisses s'accrurent encore le matin; on lui remit un billet de sa voisine. En cinq lignes froides elle le prévenait, à la troisième personne, qu'elle était très-souffrante, et le priait de vouloir bien suspendre ses visites pendant quelques jours. Le malheureux se désespéra à la lecture de cette lettre, dont le laconisme glacial lui parut cruel comme un coup de poignard. Il se décida aussitôt à abandonner Val-Rouvray, à qui il ne pardonnait pas son échec.

Une diversion modifia ses tortures, non en les diminuant, mais en y ajoutant un élément qui jusqu'alors n'y avait pas été sérieusement mélangé : la jalousie. La poste lui apporta le même jour un paquet d'assez grande dimension, plat et bien ficelé; on aurait dit d'une main de papier très-épaisse. Il l'ouvrit, intrigué, et y trouva trois choses bien distinctes : plusieurs cahiers de musique, romances ou airs détachés de partitions en vogue, un portrait-carte photographique, et, posée sur le tout, une lettre datée de Paris, et signée Carina.

Son ex-institutrice s'excusait de troubler sa solitude. Son départ de Val-Rouvray avait été si précipité que, quelque soin qu'elle eût déployé, elle avait commis des oublis, notamment de rendre à madame Simon toute la musique qui lui appartenait. Elle venait d'en retrouver encore. Toutes relations étant rompues avec Julienne, il fallait bien, pour cette restitution nouvelle, recourir à l'obligeance de M. de Berlerault. Elle joignait à cet envoi un portrait appartenant à madame Simon, et qui s'était, on ne sait comment, glissé dans un de ses cahiers. Probablement, vu les circonstances, et grâce à M. de Couturier, Julienne tenait peu aujourd'hui à ce portrait; ce n'était pas un motif pour l'en priver.

La lettre était écrite avec une apparente naïveté qui en doublait la perfidie. Les calculs de Carina étaient si justes, que cette flèche empoisonnée frappait avec une précision merveilleuse. On a deviné que ce portrait était celui volé autrefois dans le portefeuille de Julienne par miss Mudlett elle-même. Elle avait conjecturé que son maître la chassait au profit de madame Simon; sa vengeance consistait à jeter entre eux une pomme de discorde.

M. de Berlerault, qui avait habité l'Italie, en connaissait assez la langue pour comprendre le sonnet inscrit au dos de l'épreuve photographique. Quel était ce portrait? Le personnage lui était complétement iconnnu. Il crut d'abord qu'il représentait M. Simon ; son erreur

fut courte : non, ce n'était pas là l'image d'un mari, les vers le démontraient. Au surplus, cela se voyait à mille signes, ce ne pouvait être qu'un amant. Il se le dit avec une sourde colère, et aussi un sentiment instinctif et profond qu'il ne se trompait pas. Une jalousie âpre et mordante le jeta dans de nouvelles angoisses. Il était jaloux, hélas ! De qui ? A quel titre ? Quels droits lui avait conférés madame Simon, qui, dans sa loyauté, paraissait au contraire déterminée à l'éconduire, afin de demeurer fidèle à des souvenirs chers et cruels dont elle ne voulait pas se séparer.

Était-elle donc unie à celui que représentait le portrait par un de ces liens mystérieux, insignifiants pour le vulgaire, qu'un cœur honnête considère comme indissolubles ? Lesquels ? A quelle circonstance ignorée du passé de la jeune femme se rapportait cette histoire ? Comment énumérer toutes les suppositions auxquelles il se livra, dans les souffrances constamment avivées d'une jalousie qu'exaspéraient son mystère et son manque absolu de légitimité !

XVIII

LES RÊVES DU PASSÉ.

Que d'heures passa M. de Berlerault, immobile en face de ce portrait, plongé dans des réflexions pleines d'amertume dont Carina, dans son odieuse habileté, n'avait que trop bien mesuré la poignante étreinte ! Il n'eut pas la pensée que ce fût une vengeance tramée par l'ancienne institutrice de Sabine. D'abord il ne supposait pas qu'elle eût contre lui aucun motif d'hostilité, et il était loin de se douter qu'elle fût aussi profondément Italienne.

Bientôt il se demanda comment il s'acquitterait de la commission dont on le chargeait. La tentation lui vint de brûler le malencontreux portrait. Mais l'anéantir, serait-ce détruire aussi la personne dont ce n'était que l'image, effacer sa trace dans le passé de Julienne, et ce passé lui-même ? Il sourit tristement de l'expédient naïf que la jalousie lui avait suggéré. Il fallait que le portrait fût restitué à madame Simon. Le lui porter lui-même était impossible ; autant valait en effet demander à la jeune femme des explications qu'évidemment elle ne se soucierait pas de donner. C'était indiscret au premier chef; c'eût été surtout, après l'aveu qu'il avait fait de sa passion, la placer dans un pénible embarras. Le tact et la délicatesse l'auraient retenu, lors même que la défense que venait de lui signifier madame Simon

n'eût pas tranché la question. Après de longues hésitations, il prit un parti très-sage et qui conciliait tout.

La petite Sabine et son mouton Carlo n'étaient pas compris dans l'ordre d'exil ; Julienne avait, au contraire, spécifié qu'elle désirait que l'enfant lui fût envoyée, afin que son éducation n'éprouvât aucune interruption. M. de Berlerault la chargea de porter le portrait, qu'il plaça sous enveloppe, enfermé dans une lettre expliquant succinctement par quelles circonstances il en était détenteur. Sa réserve fut si grande, qu'il n'ajouta ni un mot ni une allusion à son amour. Ce que lui coûta cette froideur simulée ne peut s'exprimer. Au bout d'un quart d'heure, Sabine, qui paraissait remplir les importantes fonctions de parlementaire, reparut avec un mignon coffret dans lequel M. de Berlerault aperçut un papier déplié qui contenait ces mots : « Lisez, et venez me rapporter le tout. » Et au-dessous un paquet de lettres réunies par un ruban.

Si son impatience fut plus grande de lire que de courir chez sa voisine, c'est ce qu'on établirait difficilement ; car il sentait que là était l'explication du secret concernant le portrait. Il s'enferma dans son cabinet et dénoua le ruban. Les lettres, enlevées de leur enveloppe, étaient classées par ordre de date. Il y en avait une trentaine. Nous en citerons seulement quelques-unes, dont la teneur suffira pour permettre d'apprécier les événements auxquels elles se rapportent.

Venise, novembre 186..

« Merci, Julia, des quelques mots que vous m'avez adressés hier ; ils ont un peu apaisé ma douleur. Esclave d'un préjugé odieux, vous persistez à vous croire engagée envers un homme qui le premier a manqué à la foi jurée. Hélas! l'erreur où vous êtes provient d'une honnêteté si profonde, quoique mal entendue, que l'admiration s'ajoute à mon amour. Ne croyez pas cependant que je me résigne à vous perdre, je ne serais pas digne de vous aimer s'il en était ainsi. Un jour viendra, je l'espère, où vous aurez pitié de moi. . . . .

Venise, décembre 186..

« En vain, Julia, je m'efforce de me maintenir dans les limites de la promesse que vous m'avez arrachée. Lorsque je suis auprès de vous, je ne m'appartiens plus. Ce que vous voulez, je le veux et tout me paraît facile. Mais dès que vous n'êtes plus là, que je ne vois plus votre regard me sourire alors que vos lèvres me grondent, je reprends possession de moi-même et je rougis de ma déplorable faiblesse. Non, ne croyez pas à ce que je vous ai promis, je ne le puis

tenir. Laissez-moi vous voir, ou tuez-moi immédiatement. Que je vous voie, grand Dieu! je ne demande rien de plus. S'il le faut, je ne vous parlerai pas, mais ne m'enlevez pas cette suprême consolation. . . . .

Venise, janvier 186..

« ... Ainsi tout est fini, mes supplications, mes cris de détresse et de désespoir ne vous fléchissent pas! Vous me refusez la satisfaction de vous voir, ne fût-ce qu'un instant! Bientôt aussi vous m'enlèverez la dernière joie qui me reste, vous ne voudrez plus de ces lettres auxquelles vous avez cessé de répondre. Et alors que deviendrai-je!. . . . .

Venise, janvier 186..

« Votre résolution me plonge dans un désespoir que je ne puis exprimer, et c'est en pleurant que j'ai reçu la compensation que vous m'avez envoyée. Misère de moi! N'est-ce pas un supplice bien cruel? Je suis réduit à vous remercier d'une faveur qui est une condition de notre séparation! Chère image, qui m'a été donnée pour que, de près ou de loin, je voie toujours celle que j'adore, tu ne me quitteras plus! En échange de votre portrait, vous recevrez le mien. Je tiendrai mes engagements; je partirai pour un long voyage, ainsi que cela a été convenu, mais je ne veux pas penser que vous me laisserez m'éloigner sans que quelques paroles de vos lèvres chéries relèvent mon courage défaillant, au moment de vous perdre pour un temps que ni vous ni moi ne pouvons préciser! c'est pourquoi je ne vous dis pas ce mot terrible : Adieu!. . . . . »

Au dernier fragment que nous avons reproduit, s'arrêtent les communications datées de Venise. Il y en avait encore une quinzaine d'autres, adressées de différentes villes de l'Europe. Nous n'en parlons que pour mémoire, parce qu'elles sont étrangères au récit. Elles s'espaçaient de plus en plus depuis la séparation, cependant elles contenaient toujours l'expression d'une vive tendresse et, dans chacune d'elles, une fidélité éternelle était jurée à Julienne.

L'impression qu'éprouva M. de Berlerault à cette lecture fut assez bizarre. La jalousie, suscitée en lui par la vue de ce portrait, s'était graduellement dissipée, comme le brouillard d'automne aux rayons du soleil. Ces témoignages irrécusables d'une passion non moins grande que la sienne, dont avait été l'objet la femme qu'il adorait, auraient dû au contraire, semblait-il, l'exciter davantage. En effet, ils prouvaient non-seulement que Julienne avait été aimée par un autre, ce qui ne pouvait lui être imputé à crime, mais encore, et

c'était le pire, qu'elle n'avait pas été tout à fait insensible aux soupirs de son poursuivant. Il est vrai que sa sagesse pleine de loyauté ressortait avec évidence. Ce fut sans doute ce qui influa surtout sur M. de Berlerault. Ce n'était plus le même homme lorsque, se rendant à l'invitation de la jeune veuve, il lui reporta le coffret. Ses principales inquiétudes avaient disparu; il était allègre et dispos, ouvert à une espérance irréfléchie, mais si puissante qu'elle dominait sa préoccupation ; rien ne la justifiait cependant. Que dire, si ce n'est que nos impressions ne nous appartiennent pas plus que nos sentiments?

Immédiatement introduit auprès de madame Simon, il la trouva occupée de Sabine. Ce n'était pas étonnant si la fillette ne regrettait pas Carina et adorait sa nouvelle institutrice : la leçon se passait entre un pot de confitures et une pile de biscuits. Nous ne prendrions pas sur nous d'affirmer que ce fût la leçon que Sabine s'assimilât le mieux. Julienne était calme. Des souffrances qu'elle avait accusées, il ne subsistait aucune trace; jamais elle n'avait été plus fraîche et plus jolie. Ce n'est pas dans cet état que la maladie nous laisse d'ordinaire. A dire vrai, en dépit de son espérance, M. de Berlerault était si ému en l'abordant, qu'il tremblait. Elle, qui avait comme toujours le sourire aux lèvres, lui tendit la main, mais redevint sérieuse. Elle eut la présence d'esprit d'éloigner Sabine des confitures, en l'envoyant au jardin sous le regard vigilant d'Agarithe, et elle emmena M. de Berlerault dans l'atelier.

— Vous avez lu? dit-elle.

Il fit un signe affirmatif.

— Ce portrait, reprit madame Simon, je ne sais comment il est arrivé entre les mains de Carina. Il n'était pas, j'en suis certaine, dans la musique que je lui avais prêtée. D'elle, je puis tout croire, et je suppose qu'elle l'aura volé. Où, et quand? c'est ce que j'ignore... Je lui pardonne bien volontiers sa perfidie, dont je ne suis pas dupe. Pour un peu, je la remercierais. De cette façon, vous avez appris des choses qu'il m'aurait répugné de vous dire, et que je suis bien aise que vous sachiez. Eh bien ! que pensez-vous de ces lettres?

— Mais... je ne sais trop.

— J'aurais mauvaise opinion de votre franchise, si vous ne conveniez pas que cette correspondance émane d'un homme dont l'affection pour moi était sincère.

M. de Berlerault courba la tête, et toutes ses inquiétudes revinrent subitement l'assaillir.

— Je devais le croire, n'est-ce pas? reprit Julienne, qui se tourna sans affectation d'un autre côté. La fourberie et le mensonge, si

habiles qu'ils soient, ne parviennent pas à usurper ainsi l'apparence de la vérité!... Je puis avouer que ce ne fut pas sans combats que je me décidai à une séparation nécessaire... Moins d'un an après ce départ, le plus imprévu des accidents m'avait rendue libre. J'avais reconquis le droit de ne plus chasser un sentiment qui, jusque-là, était coupable... A ce moment, il était marié!...

XIX

UNE CONVICTION.

L'écrivain qui a entrepris un roman s'est bénévolement infligé un supplice analogue à celui auquel était condamné l'infortuné Sisyphe, dans les enfers de la théogonie grecque. On sait qu'il lui était imposé de gravir sans répit une montagne abrupte, en poussant devant lui un énorme rocher qui lui échappait toujours. Sisyphe aurait certainement été disposé à s'arrêter de temps à autre, pour se reposer d'abord, et aussi pour se donner quelques jouissances d'un ordre plus relevé. Par exemple, admirer la splendeur du soleil levant à l'aube d'une belle journée, ou, du point culminant de la montagne, laisser planer ses regards sur le paysage dont le panorama se déroule jusqu'à l'horizon lointain, et savourer la majesté mélancolique qui se dégage de l'étendue et monte vers les cimes. Mais le rocher! Le conteur, lui aussi, interromprait volontiers sa tâche, pour accuser avec prédilection certains passages préférés ou développer un caractère qui l'a séduit. Mais le roman! Il retomberait pendant ce temps, et il faudrait l'aller chercher pour le remonter à grands efforts. Ces regrets rétrospectifs s'appliquent à madame Julienne Simon, à qui les nécessités du récit et les bornes restreintes de cette œuvre légère n'ont pas permis de consacrer toutes les pages qu'elle aurait méritées. Un diamant est beau par lui-même, il gagne pourtant beaucoup à être convenablement monté. Les caractères comme le sien ont heureusement cela de bon que, si pour les détailler avec conscience une longue étude suffirait à peine, un seul mot les évoque et, par le souvenir, les rend accessibles au plus grand nombre. Il n'est personne en effet qui n'ait connu, de près ou de loin, une de ces femmes non pas seulement jolies, mais charmantes, élégantes et simples à la fois, qui traversent la vie sur la pointe des pieds et savent, sans relever leur robe, se

garder de toute souillure ; dont le regard ferme, profond et doux résume, en un éclair, toutes les joies et toutes les tristesses. Le timbre argentin de leur voix est à lui seul une émotion et une caresse. Rien en apparence ne les distingue des autres, on dirait que ce sont les premières venues, et le sentiment de leur personnalité est si vif, qu'elles laissent dans l'air, partout où elles passent, comme un immarcessible parfum de grâce et de supériorité, qu'on ne découvre qu'elles parties. Chacun s'attache à elles sans y songer. Tandis qu'elles communiquent à tout ce qu'elles touchent leur empreinte, comme le cachet à la cire, elles seules semblent ignorer le prestige qu'elles exercent. On les voit s'avancer, paisibles et modestes, suivant leur voie, dont ne les détourne aucune tentation. Beaucoup les croient insensibles, tant le sacrifice auquel elles sont toujours prêtes paraît peu leur coûter, car nul ne soupçonne l'effort sous leur résignation souriante. Aux prises avec les difficultés de la réalité, elles ne se payent pas de sophismes, parce qu'elles ont un jugement droit, au service d'un cœur sincère et d'un esprit loyal. Le monde les apprécie imparfaitement, elles ne vivent pas pour lui et il ne les connaît que par ce qu'elles veulent bien lui montrer. Les inépuisables trésors de leur grâce discrète, de leur intelligence et de leur cœur, c'est la famille seule qui en jouit. Ne les trompez pas ces créatures adorables, ce serait trop facile, elles vous pardonneraient d'ailleurs; mais aimez-les par-dessus tout et dévouez-vous aveuglément pour elles, car ce sont les véritables épouses.

Telle était madame Simon. Telle l'aperçut, avec un ravissement mêlé de tristesse, M. de Berlerault, après ce qu'elle venait de lui dire. Ainsi cette jeune femme, douée des dons les plus heureux qui puissent attacher un homme à son sexe, avait été jusqu'ici trompée. Une union mal assortie l'avait, dès sa jeunesse, brusquement initiée aux mécomptes de la vie. Forcée de s'éloigner de son mari, elle n'avait pu se défendre contre les surprises d'un second amour qui lui était offert comme la compensation des souffrances imméritées. Elle l'avait repoussé, il est vrai, en femme qui n'est pas libre, et qui, par dignité pour soi-même autant que par vertu, entend demeurer fidèle aux engagements du passé. Mais encore, cet amour avait-il fait sur elle une impression profonde. Elle y croyait. Elle avait mis en lui peut-être une lueur d'espérance suprême. Et si elle eut le courage de ne s'y pas abandonner, qui peut dire au prix de quelles luttes elle était parvenue à dompter les révoltes de son cœur ? Hélas ! cette victoire plus terrible qu'une défaite, qu'elle avait remportée en laissant aux ronces du chemin des lambeaux d'elle-même, de quoi servait-elle? Dernière et cruelle ironie, l'aveugle hasard brisait inopinément les liens qui l'avaient jusqu'alors enchaînée, à l'heure où

il lui aurait été si doux de combler des vœux qu'on ne lui adressait déjà plus!

Beaucoup, pour de moindres déceptions, ont fait retentir l'air de leur plainte incessante, et ont chargé la vie de toutes les malédictions de leur rancune. La pauvre Julienne ne proféra pas un cri. Si les larmes, bien souvent, coulèrent de ses yeux, ce fut dans le secret de la solitude. Frappée plus douloureusement encore que la première fois, elle s'était établie à Val-Rouvray, pour pleurer l'ingrat indigne de sa tendresse, et aussi pour être désormais à l'abri de nouvelles surprises. Elle avait espéré que, vivant seule, elle n'aurait plus à lutter que contre ses souvenirs. Quant à elle-même, à sa beauté, à toutes les séductions de sa grâce enchanteresse, elle faisait abnégation complète de ce qui n'était à ses yeux que d'insignifiants avantages, indignes d'attention, et qu'elle-même n'appréciait pas à toute leur valeur, faute d'en connaître le charme. Elle s'était facilement résignée à se considérer comme dans une Thébaïde, n'affectant aucunement de se poser en victime, mais n'aspirant plus qu'au repos, et désireuse d'éviter toute occasion qui pût troubler l'inertie nonchalante où elle avait décidé de se confiner. Qui aurait le courage de la blâmer?

Toutefois, sa reclusion n'avait pas été si étroite qu'elle ne se fût fort attachée à M. de Berlerault; elle ne se le dissimulait pas. Mais cet attachement s'était insinué si doucement en elle, qu'il ne lui avait jamais inspiré ni soucis ni alarmes. Elle avait d'abord aimé l'écrivain sans connaître sa personne; puis son affection s'était déjà étendue au père de la petite Sabine, lorsqu'elle avait appris que ces deux êtres n'en faisaient qu'un. Il était trop tard alors pour reculer, et il avait bien fallu accepter les faits accomplis. Au surplus, ce n'était pas de l'amour qu'elle éprouvait pour lui, loin de là. Rien dans leurs relations n'était de nature à donner l'éveil à ses inquiétudes. Elle se plaisait à l'écouter causer, et s'appliquait à stimuler l'esprit de son voisin; même, elle avait entrepris de le soustraire au chagrin misanthropique qui le rongeait, et elle s'applaudissait comme d'un grand succès, quand elle était parvenue à le retenir pendant une heure ou deux. Quand il n'était plus là, elle s'oubliait quelquefois à penser que tirer cette belle intelligence des limbes où elle s'atrophiait serait un rôle enviable. Si c'était elle à qui il fût réservé un jour d'avoir quelque influence sur lui, elle ferait ceci, elle ferait cela, appellerait son attention sur tels sujets de préférence à d'autres, elle s'efforcerait de régénérer ses forces morales, en assignant à ses aspirations un idéal plus élevé... Elle repoussait toutes ces folies, et, rougissante, confuse d'avoir accueilli des rêves, les chassait résolûment en se réveillant. Elle n'en était pas moins toujours occupée

d'Otto Sauvage. Évidemment tout cela n'était pas de l'amour.

Madame Simon ne s'interrogea sérieusement qu'après que Carina ayant été éconduite, M. de Berlerault se fût déclaré. Jusque-là elle s'était toujours refusée à croire, ce dont il lui avait seulement semblé s'apercevoir. Si elle avait toujours ainsi écarté la supposition qu'elle pût être aimée de lui, cette idée s'était souvent présentée à elle furtive, et néanmoins absorbante, pour s'évanouir bientôt devant le souvenir de Venise. Et elle se disait avec un soupir de résignation où peut-être perçait une nuance de regret, qu'elle n'était pas de ces femmes qui inspirent aux hommes une passion durable. Elle s'en fût pour un rien affligée. Mais qu'y faire? Que de choses proviennent d'une infériorité native qu'il faut savoir supporter dans la vie! Les boiteux se désespèrent en vain, ils n'allongeront jamais leur jambe trop courte, pas plus que les bossus ne se redresseront. Ainsi elle acceptait, comme elle eût accepté une infirmité physique, l'infirmité morale qu'elle se reconnaissait. A s'examiner avec conscience, elle se voyait des défauts gros comme des montagnes. Le plus fort de tous, pour ne parler que de l'amour, était qu'elle s'avouait incapable d'exprimer ses sentiments comme les héroïnes de romans, même de celles peintes par Otto Sauvage.

Cette défiance de soi et cette humilité extrêmes, que ne lui paraissaient que trop justifier les circonstances de sa vie où elle avait été aux prises avec l'amour, l'amenaient à conclure que la passion de M. de Berlerault n'était, comme celles dont elle avait déjà été l'objet, qu'une erreur qui se dissiperait vite. Étant donnée son organisation incomplète, retiendrait-elle longtemps un homme comme lui? Non, il lui fallait un caractère plus compliqué, de ceux qui ont le talent de conserver toujours quelque repli secret, qui sont mystérieux et irritants par la variété de leurs aspects, qui, souvent pressentis, ne sont jamais devinés, et posent à l'esprit qui les étudie une perpétuelle énigme. L'intérêt qu'ils inspirent ne s'éteint jamais, parce qu'il est sans cesse alimenté par une continuelle métamorphose. Mais elle, candide pensionnaire, qu'avait-elle à offrir à Otto Sauvage? L'accepter serait lui ménager pour un avenir prochain des regrets qu'il valait mieux prévenir dans son intérêt. D'elle-même, il n'en était guère question dans tout cela; elle n'y songeait, pour ainsi dire, pas plus que s'il se fût agi d'une étrangère. Qu'on ne suppose pas que sous cette abnégation elle n'éprouvât aucune tristesse de la conclusion à laquelle elle était logiquement arrivée. Elle ne voulait pas se rappeler les larmes brûlantes que, chaque fois, lui avait coûtées l'inévitable résultat qui se formulait toujours à la fin de ses réflexions. Mais elle ne croyait pas pouvoir se soustraire à l'écrasante logique de sa raison. Et elle comprimait, avec l'héroïsme de l'austère hon-

nêteté, les aspirations inconsidérées qui la poussaient vers de nouveaux hasards. Pour se maintenir dans une résolution si sage, elle se répétait que ne pas répondre à l'amour de M. de Berlerault, alors qu'elle en avait bien envie cependant, c'était lui rendre service à lui, se sacrifier en vue de son repos et de son bonheur.

C'est en vertu de cette décision bien arrêtée, qu'à la suite de son dernier entretien avec lui elle l'avait prié, par un billet glacial, de suspendre ses visites. Elle était résolue à chercher, pendant les quelques jours d'isolement qu'elle aurait ainsi, un moyen sûr et rapide de le guérir et de le détacher d'elle. Ce moyen, l'envoi du portrait le lui fournit meilleur qu'elle n'aurait pu l'imaginer, c'est pourquoi elle envoya, en réponse, les lettres dont nous avons parlé au précédent chapitre. N'était-ce pas dire à son nouvel adorateur qu'il n'avait rien à prétendre, parce que ce passé dans lequel elle lui donnait ainsi accès opposait un insurmontable obstacle à des tentatives analogues? Ne devait-il pas, après cette lecture, se reconnaître vaincu par un souvenir, et se retirer définitivement sans prolonger le combat. Elle avait bien mal calculé les conséquences de son coup d'État, il ne produisit pas du tout le résultat qu'elle attendait; et sa conversation avec son voisin se termina au contraire par une déclaration plus passionnée que la première. La pauvre Julienne, déconcertée, ne trouva encore de salut que dans la fuite et se sauva au jardin.

Elle l'avait supplié de ne pas la suivre, il fit naturellement l'opposé de ce qu'on lui demandait et se précipita à la poursuite de la jeune femme. Mais il arriva trop tard. Elle s'était déjà réfugiée dans le bosquet, et Bardeau, qui apparaissait toujours à propos, était auprès d'elle. M. de Berlerault, furieux, eut une violente tentation de renouveler sur l'infortuné jardinier l'accolade dont l'avait déjà gratifié le baron de Couturier lors de l'illumination de la butte. Il se contint, et fit bien. De quoi aurait servi sa brutalité? Lors même que Bardeau se serait retiré, ce qui était peu probable, car il était tenace et n'aurait pas compris la cause de cet accueil, les dispositions convenables pour parler d'amour à une femme ne se reproduisent pas deux fois de suite à quelques minutes d'intervalle. Puisque Julienne avait réussi à s'échapper, c'était à recommencer. Il rebroussa chemin, et se promit de revenir plus tard, dût-il sauter par-dessus les murs, si elle lui faisait fermer sa porte.

Madame Simon était toute rouge, émue, les yeux pleins de larmes et pourtant souriante; elle se jeta sur le hamac, et rêva délicieusement. Bardeau épiait l'occasion de lui parler, mais il l'avait vue si préoccupée depuis quelques jours, qu'il n'avait pas osé, malgré sa naïve assurance. Cette fois, la jeune femme lui parut si gaie, qu'il

entra à sa suite, son râteau d'une main, son chapeau de l'autre.

— Madame, dit-il, j'ai un grand service à vous demander.

Cette voix, qui n'avait rien d'idéal ni d'enchanteur, fit descendre brusquement Julienne du pays des chimères où elle s'égarait ; mais elle se sentait si légère et si heureuse, qu'elle n'eut pas la force d'en vouloir au maladroit qui la dérangeait. Elle se borna à lui demander affectueusement ce qu'il désirait.

— Voici, reprit-il avec un certain embarras, en s'appuyant sur son râteau. Madame sait que, par la protection de monsieur le baron, je vais être nommé marguillier.

— Attendez au moins que nous ayons un curé, mon ami.

— Cela ne tardera pas, c'est sûr ; il va arriver bientôt avec le maire. Moi, je prends l'avance, parce qu'il y en a plus d'un qui voudrait être marguillier...

Un geste majestueux indiqua l'importance qu'il attachait à cette fonction ; il se rengorgea comme un dindon faisant la roue.

— Mais, continua-t-il, on m'a dit que je n'avais pas assez de poids encore, et qu'on ne pouvait pas prendre un garçon.

— Eh bien, mariez-vous, Bardeau.

— Je ne demande pas mieux... Et puis, d'abord, c'était mon idée, parce que me voilà dans mes trente ans. C'est l'âge... Alors, madame m'accorde la permission ?

— Vous n'en avez pas besoin, car je ne vous garderai probablement pas à mon service quand vous serez marguillier.

— Ah mais ! répliqua Bardeau, c'est que je ne veux pas quitter madame !

— Cependant, je ne réponds pas d'employer votre femme.

Bardeau eut un fin sourire qui ouvrit délicatement sa bouche d'une oreille à l'autre, son vaste nez s'épanouit, et, clignant l'œil avec malice :

— Aussi, dit-il, j'ai tâché d'en choisir une qui plût à madame, et je crois que j'ai réussi.

— Qui est-elle?

— Agarithe, sauf votre respect.

La surprise empêcha madame Simon de comprendre immédiatement. Elle se fit répéter le nom, et quand elle fut bien certaine d'avoir entendu, elle poussa un éclat de rire dont son jardinier ne s'effaroucha aucunement, car il n'interrompit pas son sourire bête et content de soi.

— Êtes-vous sûr qu'elle consentira? dit la jeune femme dans une éclaircie.

— Oh ! oui, madame, c'est convenu entre nous... Elle a des économies, au moins trois mille francs ! reprit Bardeau dont le re-

gard s'alluma ; moi, j'ai quelques pièces de vingt sous. Elle a de bons gages, et quand, avec cela, je serai marguillier, nous serons riches.

— Avez-vous réfléchi que vous êtes un peu jeune pour elle?

— C'est un bon âge, madame. Elle a deux ans de plus que moi...

Julienne ne fit aucune objection, mais en réalité Agarithe avait trente-cinq ans, et Bardeau trente à peine.

— Et puis, continua Bardeau, nous nous aimons.

Madame Simon ne put, quoi qu'elle fît, tenir son sérieux ; elle rit de tout son cœur, et congédia le jardinier, en lui déclarant qu'elle réfléchirait à son tour.

Le digne Bardeau s'en alla tout heureux, la remerciant avec effusion. Il n'en aurait pas été ainsi s'il eût connu la pensée de sa maîtresse, qui se disait tout simplement que ce mariage était absurde. Agarithe avait, au bas mot, cinq ans de plus que son futur. Elle se promit de l'interroger, de lui faire entendre raison et de couper court à ces amours ridicules, en renvoyant mons Bardeau. Elle alla même aussitôt trouver Agarithe. Mais elle éprouva une résistance à laquelle elle ne s'attendait pas, et qui la surprit beaucoup. Ce projet, Agarithe ne le considérait pas du tout comme une folie, et il lui agréait fort. En effet, elle opposa une réponse péremptoire à ce que lui dit Julienne.

— Ma foi! lui dit-elle, aucun homme ne m'a proposé encore de m'épouser, pourquoi refuserais-je le premier qui se présente? C'est flatteur. D'ailleurs, il faut bien qu'une femme se marie, elle a été créée pour cela.

— Tu n'y penses pas, il est plus jeune que toi.

— A peine. Je ne suis pas déjà si vieille, peut-être! Je n'ai jamais su au juste quel est mon âge, mais ma mère me répétait toujours que je suis venue au monde dans l'année où les vendanges ont eu lieu pendant le mois d'août. Il n'y a pas un siècle de cela. Quand même j'aurais trente ou trente-deux ans...

Madame Simon comprit que le mal était des plus sérieux, car Agarithe se rajeunissait sciemment.

— Mais il a cinq ans de moins!

— Qu'est-ce que cela ferait si c'était vrai? quand on s'aime!

— Et puis, il est bête, ce garçon.

— Si chacun avait de l'esprit, le paradis serait vide et le monde monotone. Je ne suis pas fâché d'avoir un mari un peu simple, il ne fera que ce que je voudrai. Après tout, ceux-là sont aussi bons que les autres.

— Tu me quitterais donc?

— Oh! non, Julienne. Pardon, je voulais dire madame. Et la

preuve, c'est que la première condition que j'ai mise à mon consentement, a été que tu donnerais le tien.

— Et si je ne veux pas de domestiques mariés?

— Pourquoi cela? Je ne t'en aimerai pas moins, moi qui t'ai vue naître; et, quant à Bardeau, ce n'est pas le mariage qui l'empêchera d'être bon jardinier.

— Où as-tu été chercher une pareille idée?

— Eh! elle est venue toute seule à Bardeau. Je lui plais, il ne me déplaît pas, nous vivons ensemble depuis près d'un an, l'idée est toute naturelle. Nos caractères se conviennent, je le connais, c'est un brave garçon. Est-ce qu'il ne faut pas se créer une famille pour ses vieux jours? Sans cela, on risque de mourir à l'hôpital ou dans un refuge.

— Ne suis-je pas là?

— Sans doute, mais si (Dieu nous en garde!) tu mourais avant moi? Ou bien si tu te mariais toi-même? Sans compter que ce n'est pas ce que tu ferais de plus mal, je serais seule. Il est donc prudent que je prenne mes précautions pour l'avenir, avant que je ne sois tout à fait vieille.

Julienne examina Agarithe, et trouva qu'après tout elle était encore très-présentable. La jeune veuve s'était jusqu'ici habituée à ne pas la considérer comme une femme. Elle remarqua alors, pour la première fois peut-être, que sa seconde mère n'était pas plus mal qu'une autre, et même qu'elle était bien conservée.

Cette conversation lui donna beaucoup à réfléchir, et, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, sa pensée ne s'arrêta pas au présent; elle monta, monta, et toucha à bien des considérations d'un ordre élevé.

Au reste, tout ce que lui suggéra son affection pour éloigner Agarithe de cette union fut inutile. On sait que lorsque l'idée du mariage s'est incrustée dans la cervelle d'une femme qui n'est plus de la première jeunesse, rien ne l'en peut déloger. Madame Simon s'en aperçut, et se désola; puis, elle se demanda si, en définitive, ses deux domestiques avaient réellement tort de vouloir se marier. Son arsenal d'objections était épuisé, Agarithe avait répondu à toutes avec un bon sens pratique auquel elle n'avait plus rien à opposer. Les détracteurs du mariage en tant qu'institution sont nombreux; Julienne n'était pas et ne pouvait pas être des leurs, une honnête femme ne séparant pas, dans un pays civilisé, l'idée de l'amour de celle de sa consécration religieuse et légale. Elle n'avait donc envisagé la question qu'au point de vue de l'intérêt personnel. Or, à bien s'étudier, était-elle certaine qu'il n'entrait pas beaucoup d'égoïsme et de parti pris dans son opposition? l'égoïsme, elle le repoussa; le

parti pris, il lui était plus difficile de s'y soustraire. Toutefois, comment se refuser à admettre que, s'il y a des mariages malheureux, il en est aussi d'heureux? En vertu de quoi prétendait-elle détourner Agarithe? Était-ce parce que l'épreuve tentée par elle-même n'avait pas réussi? Mais, les infortunes d'autrui n'ont jamais corrigé personne. Et s'il est une chose que toute créature a le droit d'acquérir, c'est l'expérience, par l'excellente raison qu'elle la paye. Cette union, c'était peut-être le bonheur pour Bardeau et pour la femme qui l'avait élevée. A supposer que M. Simon eût été un excellent mari, un homme comme M. de Berlerault, par exemple, se serait-elle jamais plainte? Enfin sa situation n'était-elle pas bizarre? Elle, malheureuse par le mariage, semblait condamnée à en nouer! Elle avait apporté à Madeleine un secours décisif, celui d'Agarithe dépendait de son adhésion, et le sien même n'était-il pas aussi en jeu?

Abandonnant cet ordre de réflexions, elle en aborda un autre, celui des compensations, qui lui était familier, puisqu'elle l'avait développé déjà à son voisin dans un de leurs premiers entretiens. Elle croyait y avoir quelque droit. En refusant la proposition de M. de Berlerault, ne perdait-elle pas l'occasion d'en recueillir les bénéfices?

Elle en était là, quand le père de Sabine, qu'elle n'attendait pas, reparut. La discussion recommença sur de nouveaux frais. Julienne n'avait plus que des idées confuses et troublées par l'excès de sa méditation, qui avait duré tout le jour. Elle était lasse de penser, mais n'était pas convaincue encore. Toutefois, elle se sentait un peu ébranlée et n'avait plus de parti pris. Même sa bonne foi était si grande, qu'elle offrit à M. de Berlerault toutes facilités pour la convaincre. Elle lui donnait la réplique et l'écoutait avec un ravissement qu'il lui était aisé de dissimuler, car depuis longtemps le jour s'était évanoui. Elle, étendue dans le hamac, souriait aux caresses de la voix qui murmurait à son oreille; lui, assis à peu de distance, parlait de plus en plus bas, et pour être entendu se rapprochait insensiblement. Bientôt il la toucha. Afin d'imprimer plus de force à son argumentation, il prit doucement la main de Julienne, qui oublia de la retirer. Il se jugea trop éloigné encore, de son bras droit entoura, sous le hamac, la tête immobile de la jeune femme, et, on ne sait comment, dans un dernier argument leurs lèvres s'effleurèrent...

Un long frémissement fit palpiter tout le corps de madame Simon, qui poussa un faible cri.

— Ah! dit-elle, éperdue, tandis que sa main, que n'avait pas cessé de tenir M. de Berlerault, s'agitait frissonnante : vous m'avez vaincue! J'ai assez réfléchi, j'ai assez lutté; me voici maintenant au bout de mes

forces ! Vous le voulez ? Eh bien, soit : je le veux aussi. Marions-nous donc ; mais souvenez-vous bien que vous assumez sur vous seul la responsabilité de tout ce qui arrivera. Moi, je ferme les yeux, et je vous donne ma vie pour ce jour, cette heure peut-être, où vous m'aurez aimée !...

XX

CONCLUSION.

Une loi de notre littérature, non pas écrite, mais traditionnelle, ce qui est infiniment plus grave, exige qu'un roman, comme tout vaudeville désireux de se faire accepter, finisse par un mariage. Ainsi que la généralité de nos confrères, nous nous sommes conformé à cet usage antique et respectable. Ce n'est point pour le tourner en ridicule en l'exagérant, que nous couronnons ce récit par une triple union, alors que la règle n'en demandait qu'une. C'est plutôt en vue d'aider le lecteur indulgent, qui a bien voulu nous suivre jusqu'ici, à dégager des faits que nous avons racontés la moralité que nous avons cru y enfermer. Chacun sait qu'il n'est pas de noyau qui ne contienne quelque chose. Bon ou mauvais, ce noyau est plus ou moins difficile à casser, selon que l'a décidé le Créateur. De même, la moralité d'une œuvre de l'esprit n'est pas toujours facile à tirer, par la faute, souvent involontaire, de son auteur; mais il y en a toujours une.

Le mariage de M. de Berlerault fut célébré le premier. La filleule de Julienne le sonna à toute volée. Malheureusement, il ne fut pas donné à la jeune femme de se marier civilement à Val-Rouvray même, où l'hôtel de ville était encore à attendre son maire. Il fallut se rendre au chef-lieu de la commune ; mais elle tint à recevoir la bénédiction nuptiale dans la petite église de son humble hameau, et l'abbé Pascalin voulut déployer une pompe inusitée. L'excellent curé fit une surprise à M. de Berlerault. Dans le discours qu'il adressa aux mariés, il glissa force allusions aux éminentes qualités d'écrivain qui, sous un autre nom, avait illustré l'époux. Il émit même l'espérance qu'après avoir été rudement éprouvé, puisqu'il avait enfin le bonheur de toucher le port, en s'unissant à une femme accomplie et parée de toutes les vertus chrétiennes, il abjurerait ses anciennes erreurs et témoignerait sa reconnaissance au Dieu souverain dispensateur de tous les biens, et consacrerait désormais à sa gloire un talent dont il n'avait pas fait jusqu'ici un usage absolument irréprocha-

ble. L'abbé Pascalin trouvait son allocution très-réussie, il en était enchanté. M. de Berlerault le fut moins ; mais dans un pareil moment que n'aurait-il pas accepté? Ses témoins, MM. de Couturier et de Malefroy, s'amusèrent beaucoup du malaise, presque aussitôt surmonté, que lui causa cette révélation publique d'un passé qu'il avait toujours cru bien caché à Val-Rouvray.

Le même jour, Julienne et lui partirent pour l'Italie. Ils revinrent au bout de deux mois, et seulement alors eut lieu le mariage de Bardeau. Certes, il aurait été facile au brave jardinier de se marier pendant l'absence de ses maîtres, mais il ne l'entendait pas ainsi. C'était un homme pratique, et qui, mis à même d'exercer sur un plus grand théâtre, fût arrivé à quelque bon résultat. Il eût sûrement fait fortune. Sous son air niais s'abritait de la finesse et une certaine habileté. C'est ainsi qu'il s'était dit que se marier en l'absence de M. de Berlerault ne lui rapporterait rien; il crut plus politique d'attendre, pour demander à son maître, comme une faveur insigne, de lui servir de témoin. Il poussa même le machiavélisme jusqu'à solliciter son député pour qu'il signât au contrat. Nous disons machiavélisme, et c'en était du véritable, quoique instinctif; car M. de Couturier, qui l'avait un peu malmené le soir de la fête, lui devait un dédommagement, puisqu'en l'atteignant, lui, la punition n'était pas allée au vrai coupable. Avec une apparence de naïveté à la fois bête et respectueuse, il offrait effrontément au baron l'occasion de réparer son injustice par un cadeau de noce. En effet, M. de Couturier, signant au contrat, ne pouvait se dispenser de donner quelque chose à la mariée, non plus que M. de Berlerault, au double titre de témoin et de maître. L'événement prouva que Bardeau avait raisonné juste : le député et M. de Berlerault se conduisirent fort galamment, ce qui monta le nouveau ménage magnifiquement et à peu de frais.

La célébration du troisième mariage fut ajournée jusqu'à l'entrée de l'hiver. Le marquis de Cerfbryant avait désiré qu'il ne coïncidât pas avec la clôture des opérations du conseil général. On était convenu d'ailleurs que le marquis siégerait encore à cette session, bien que l'arrangement amiable relatif au procès eût été signé auparavant. Il s'était seulement engagé à donner sa démission à l'occasion du mariage de sa fille, afin que dans le public on trouvât tout naturel qu'il se retirât pour faire place à son gendre. Madeleine eut pour dot Cerfbryant, où elle habita avec son mari.

. . . .

Ce roman ne serait pas convenablement terminé, ce semble, si nous ne le complétions pas par quelques détails sur les personnages qui y ont figuré, un certain temps après les faits que nous avons retracés. Nous laisserons s'écouler un laps de quatre années, et nous

allons les passer en revue successivement, dans l'état où nous les retrouvons.

Cerfbryant n'est plus la demeure délabrée, triste, humide et froide dont nous avons tracé le crayon. Au dehors il est cependant le même, attendu qu'il y a un puissant intérêt archéologique à le conserver comme un souvenir des anciens âges. M. de Malefroy, qui administre très-sagement sa fortune, devenue considérable, consacre chaque année trente ou quarante mille francs de ses revenus à réparer le château de la famille de sa femme. Le confortable moderne s'est introduit dans la disposition intérieure et dans le mobilier. La cour est réparée, le perron reconstruit; les ailes sont relevées, et maintenant pleines d'animation. C'est toute une révolution qu'il a accomplie par les procédés les plus simples. Il a affecté à son habitation la façade du fond; les autres constructions, dont la physionomie n'a pas été modifiée, il y loge des métayers qui ont leur entrée de l'autre côté de la cour d'honneur. De cette manière tous les bâtiments sont peuplés, rien n'est plus livré à la tristesse désolante de l'abandon, et pourtant le vieux castel n'a pas l'air d'une ferme. Peu à peu, sans froissements, il a revisé les vieux baux, fait aux bois des aménagements heureux, introduit dans les cultures des améliorations qui ont accru le rendement dans des proportions considérables. Il est très-riche, et répand tout le bien qu'il peut. Personne mieux que lui ne sait tenir son rang, et néanmoins n'est plus populaire. Ses tenanciers l'adorent et sa femme est vénérée à l'égal d'une sainte. Ils s'aiment comme au premier jour.

Le marquis, avec ses soixante-quatorze ans, est toujours vert, sec et droit. Il n'a rien changé à ses habitudes. Ce n'est pas sans une certaine affliction qu'il a vu l'envahissement chez lui des idées modernes ; mais M. de Malefroy s'est fait tout pardonner en lui offrant, lors de la naissance de son fils aîné (il en a maintenant deux autres), de relever au profit de cet enfant le nom de Cerfbryant, tombé en quenouille. Le marquis a accepté avec enthousiasme. La nomination de M. de Malefroy au conseil général eut lieu sans contestation. C'est aujourd'hui un grand propriétaire, qui serait fort influent s'il voulait s'occuper de politique. Il préfère mener la vie patriarcale de gentilhomme campagnard, donnant le bon exemple à ses fermiers et s'occupant d'eux.

Bardeau n'a pas cessé d'être un habile homme, et il a le talent de diriger on ne peut mieux sa modeste barque. Il est en passe de devenir un personnage. Mais, avant tout, il faut dire que, grâce à M. de Couturier, qui est plus que jamais la providence du pays, Val-Rouvray a maintenant un maire et un curé. Quand on a formé le conseil municipal, Bardeau, porté par le parti clérical, a été sur le point d'être

nommé. Sa candidature était si sérieuse, que M. de Berlerault dut lui faire entendre qu'il lui fallait ajourner toute velléité d'ambition à l'époque où, n'étant plus en condition, il serait tout à fait indépendant. C'est que, voilà le *hic*, le digne Bardeau commençait à ne plus se croire en condition. En effet, tout naturellement, madame Simon a suivi son mari dans l'habitation voisine de celle où elle demeurait autrefois. Pour ne pas se défaire de la sienne, elle y a laissé son jardinier en qualité de régisseur et d'intendant. Bardeau alors, marié, père de famille dans le sens du droit romain, car il a un gros garçon, étant seul dans la maison, où personne ne vient plus, avait fini par s'imaginer qu'il en était le propriétaire. Il a cédé et consenti à se désister; mais il ne renonce pas pour cela à toute espérance. Il cultive le jardin avec un grand amour, le guigne, et suppose, non sans raison peut-être, qu'un jour toute la maisonnette sera bien à lui. Agarithe n'a pas voulu abandonner Julienne; elle le dit encore, et déjà le pense moins. C'est la faute de son mariage et des devoirs que lui impose la maternité. Elle habite, à proprement parler, chez elle avec son mari, et ne paraît chez madame de Berlerault qu'aux heures où son service l'y appelle. Le moment viendra, qui n'est probablement pas loin, où, par la force des choses, elle sera obligée de rester chez elle. Laissez venir son second enfant; les soins de son propre intérieur l'absorberont, et elle renoncera forcément à son métier de femme de chambre. Julienne voit cela avec peine; mais quand elle se séparera d'une femme qui la sert depuis son enfance, qui a été pour elle comme une mère, et qu'elle affectionne, elle songera avant tout à lui témoigner sa gratitude, et lui fera cadeau de ce petit domaine de Val-Rouvray qui lui est inutile. C'est ce que Bardeau pressent avec son prodigieux sens pratique. Aussi, comment ne se réjouirait-il pas d'avoir épousé une femme qui, si elle a quelques années de plus que lui, est bonne ménagère, cuisinière excellente, et enfin est une riche héritière en expectative? Il l'adore.

Lorsqu'il aura la maisonnette, il ne se contentera plus d'être membre du conseil municipal, il briguera la mairie, ni plus ni moins, pour avoir une belle écharpe tricolore autour de son ventre qui aura grossi, et, du haut du banc d'œuvre, pouvoir regarder en face, d'égal à égal, les plus huppés du village.

M. de Couturier n'est pas marié, non plus que Carina. Ils ne se sont pas parlé depuis la dernière entrevue qu'ils ont eue sous les chênes de l'avenue, mais ils se voient souvent, de loin, il est vrai. Pour peu qu'on passe quelques jours à Paris et qu'on y fréquente les endroits qu'affectionne le monde élégant, il est bien difficile qu'on n'aperçoive pas miss Mudlett, attendu qu'elle est très en vue. Le député ne s'était pas trompé en lui disant que, grâce à ses talents, elle

n'avait besoin de personne pour parvenir; elle confirme de point en point ce pronostic.

En quittant M. de Berlerault elle s'en fut tout droit à Paris, seul théâtre qui lui convînt, et bientôt eut une excellente place. Il ne s'agissait plus d'une éducation, mais d'être la compagne d'une jeune fille de seize ans, idiote, appartenant à une très-grande famille, et qui, ayant perdu sa mère, habitait seule avec son père. Ce dernier, le prince de..., a un peu plus de soixante ans; il est colossalement riche, et très-connu dans la bohême galante. On doit penser que l'emploi de demoiselle de compagnie de sa fille est très-productif, car voici ce qui arriva à miss Mudlett. Au bout de deux ans, oncles, tantes, cousins, cousines à tous les degrés (et ils ont des ramifications infinies dans le faubourg), firent l'impossible pour déloger Carina de l'hôtel. Il paraît que le prince était lui-même déjà plus d'à moitié fou, parce qu'il était amoureux de miss Carina qui, étant très-vertueuse, voulait être princesse ou rien. Qui sait jusqu'où les choses seraient allées sans cette inqualifiable persécution?

Dans ces délicates circonstances, elle se conduisit avec une noblesse et une dignité qui démontrèrent qu'elle n'était nullement intrigante, comme on l'insinuait. Ce fut elle qui, la première, déclara qu'elle résignait ses fonctions, puisqu'on l'appréciait si mal. Elle le prit de très-haut, lorsqu'on se permit de lui offrir une compensation pécuniaire, déclina toutes les propositions, et se retira en emportant seulement ce qui lui appartenait. On n'a pas de prétentions plus modestes. Son déménagement fut un peu plus compliqué qu'à son départ de Val-Rouvray : il fallut plus de deux jours pour tout enlever. Au surplus, ce ne sont pas là des cancans ; ce qui lui appartenait ne resta un mystère pour personne, attendu que, comme sa position de fortune ne lui permettait pas de conserver tant de belles choses, on les vendit aux enchères trois semaines plus tard. C'était une assez jolie vengeance qu'elle envoyait à la famille, car le scandale ne fut pas mince. On se l'expliquera, si l'on considère que le mobilier de la chambre à coucher valait à lui seul plus de cent mille francs ! Il est vrai que les tentures étaient de soie violette rehaussée d'admirables broderies noires : un chef-d'œuvre ! Les bijoux étaient à profusion, d'une richesse sans pareille. Cette vente posa immédiatement Carina, et la mit d'un seul coup à la mode dans ce Paris qui est un grand enfant. D'un jour à l'autre elle fut célèbre, d'autant plus que le bruit se répandit qu'elle avait eu l'habileté d'amasser tout cela sans se départir d'une sagesse exemplaire (ce qui était vrai), et qu'elle avait refusé le titre de princesse (ce qui était faux). Elle supporte sa gloire avec le cynisme d'une vertu effrontée.

Nous n'avons rien dit encore de M. et de madame de Berlerault. C'est

que le bonheur ne se raconte pas. Depuis quatre ans qu'ils sont mariés, ils n'ont encore eu, ni l'un ni l'autre, une seule occasion de se repentir. Voulez-vous savoir quelle influence Julienne a prise sur son mari, qui s'est remis à écrire? Lisez le roman qu'il a publié l'année dernière. Ce ne sera pas difficile; ce livre a eu assez de retentissement : il est dans toutes les mains. Remarquez surtout les quelques lignes qui terminent le volume ; elles sont la conclusion naturelle de celui-ci, et nous n'aurions garde d'y rien changer :

« Il faut plaindre ceux qui, accusant la vie de leur propre erreur, « en viennent à la considérer comme un don funeste, et semblent « ignorer qu'elle ne promet rien. Gagner le pain de chaque jour à la « sueur de leur front, n'est-ce pas l'unique héritage des enfants « d'Adam? Les épreuves douloureuses sont ici-bas notre lot. Si la « terre a d'aimables surprises, c'est pour qui ne les rêve ni ne les « attend et se contente de peu. Cependant, lancés à la poursuite du « bonheur, combien parmi nous savent le distinguer de l'apparence « trompeuse contre laquelle se brisent sans cesse nos illusions? Le « véritable est en nous, et le seul durable est celui dont les racines « pénètrent au fond de notre cœur à travers des plaies mal cicatri-« sées, ou qu'ont fécondé les larmes! »

G. de Parseval-Deschênes.

MGR LUBIENSKI

ÉVÊQUE D'AUGUSTOWO

Il y a longtemps que l'Église catholique en Pologne et en Russie est en butte à d'inénarrables souffrances. Mais, dans cette longue série de désastres et d'iniquités, le coup qui vient de frapper Mgr Constant-Irénée Lubienski, évêque de Sejny ou d'Augustowo, est un événement d'une importance majeure, sur lequel il est indispensable d'appeler l'attention des catholiques et de tout le monde civilisé.

Pour bien faire comprendre la nature des événements que nous avons à raconter, il nous faut entrer dans quelques détails.

La Pologne catholique, ou au moins la majeure partie de ce pays, se trouve placée sous la domination des empereurs de Russie. L'ancien grand-duché de Varsovie forme le royaume de Pologne, qui n'était primitivement rattaché à la Russie que par une union purement personnelle. Les pays désignés aujourd'hui sous le nom de Provinces occidentales sont dans une situation différente. Ils font partie intégrante de l'empire ; la population de ces provinces était autrefois presque tout entière catholique, mais la majeure partie suivait le rite grec et formait l'Église grecque-unie. Sous Catherine II d'abord, sous Nicolas ensuite, les malheureux grecs-unis ont été contraints de se laisser incorporer dans l'Église officielle. Néanmoins on ne peut évaluer à moins de trois millions les catholiques latins qui se trouvent dispersés sur la surface de ces vastes provinces. Ces catholiques forment la classe la plus riche, la plus éclairée et la plus instruite du pays, tandis que les anciens grecs-unis et les populations qui n'avaient jamais reconnu l'autorité du Saint-Siége, ne sont guère représentés que par les paysans.

Le gouvernement russe et les écrivains stipendiés par lui voudraient faire croire que ces paysans ne sont pas Polonais, et que la

majeure partie des catholiques latins eux-mêmes ne sont pas d'origine polonaise ; ils n'hésitent pas à déclarer que les uns et les autres sont Russes.

Il y a ici une confusion qu'il importe d'éclaircir. Le mot *polonais* peut être pris en divers sens. Lorsque l'ancienne république polonaise existait, tous ses habitants devaient naturellement porter le nom de *Polonais*, et, sous ce rapport, tous les habitants des anciennes provinces polonaises étaient Polonais, comme aujourd'hui ils sont sujets russes. Mais, à côté de cette signification politique le mot *polonais* peut être pris dans un sens ethnographique. Il faut alors reconnaître une différence caractéristique entre les Polonais proprement dits et les Petits-Russiens, les Russes blancs et les Lithuaniens. Mais ici se placent deux observations importantes. S'il y a une différence entre les Polonais, d'un côté, et les Petits-Russiens et les Russes blancs, de l'autre, il y a également une différence très-marquée entre les Russes proprement dits, c'est-à-dire les Moscovites ou Grands-Russes, d'un côté, et les Petits-Russiens et les Russes blancs, de l'autre. Il n'est pas permis de les confondre, ni au point de vue physiologique ni au point de vue de la langue. Le savant Miklosich a prouvé que le petit-russien est une langue à part, au même titre que le russe, le polonais, le serbe ou le tchèque. Tout au plus pourrait-on examiner si ces populations diffèrent davantage des Russes que des Polonais, et il n'est pas prouvé que l'examen de cette question serait favorable aux prétentions russes.

Voici maintenant l'autre observation que nous devons faire. Une langue peut être littéraire ; elle peut aussi n'être qu'un patois. En France, dans bien des provinces, le peuple parle une autre langue que celle du siècle de Louis XIV ou de l'Académie française ; dira-t-on que ces provinces ne sont pas françaises ? Il en est de même dans les anciennes provinces polonaises. Au village, on parle le petit-russien, russe blanc ou lithuanien, mais le polonais n'en est pas moins la langue de tous ceux qui ont reçu quelque éducation, et, s'il en est ainsi, il ne faut pas voir là le résultat d'une conspiration ou d'une intrigue, mais la conséquence inévitable de la situation.

Tous ces points établis, examinons maintenant l'attitude du gouvernement russe vis-à-vis de ces populations.

Il combat le polonisme, dit-il. Mais ce mot de *polonisme* a un sens très-vague. Si l'on veut entendre par là quelque chose d'analogue au fénianisme irlandais, nous concevons que le gouvernement russe, à son point de vue, s'oppose à toutes les tentatives qui auraient pour but de renverser sa domination. Que les patriotes polonais pensent, de leur côté, qu'il ne saurait y avoir de prescription contre un attentat tel que le démembrement de la Pologne ; qu'en présence des ini-

quités incessantes du gouvernement russe, ils soutiennent la légitimité d'une revendication perpétuelle, nous nous garderons bien de les condamner. Nous nous bornons à dire que nous ne saurions nous étonner de ne pas voir cette opinion partagée par le gouvernement russe, et, tant qu'il se borne à repousser l'insurrection armée et les complots qui peuvent y conduire, nous ne saurions le condamner.

Mais le gouvernement russe va plus loin : il veut détruire la nationalité polonaise ; il veut que les Polonais soumis à sa domination, non-seulement n'aient pas l'indépendance politique, mais qu'ils renoncent à tout cet héritage qu'un peuple reçoit de ses ancêtres ; il veut surtout qu'il oublie la langue de ses pères pour adopter la langue de ses maîtres. L'organisation des écoles, une foule de mesures administratives, la surveillance continuelle de la police, sont dirigés vers ce but. L'Europe tout entière a retenti des actes atroces et ridicules du gouvernement russe dans cette voie.

Ici le gouvernement russe est sans excuse : il outrepasse évidemment tous les droits qu'on pourrait lui reconnaître. Essayons toutefois d'expliquer les considérations qui l'ont entraîné sur cette pente fatale. Il voit dans la plupart des pays de l'Europe une seule langue politique, il reconnaît dans ce fait de grands avantages, et il croit pouvoir décréter en Russie l'existence d'un ordre de choses qui se retrouve à peu près dans toute l'Europe. Mais il perd de vue deux considérations très-importantes. Cette substitution d'une langue à une autre n'est jamais que l'œuvre du temps : en d'autres termes, les générations qui se succèdent se familiarisent peu à peu avec une langue qu'elles éprouvent le besoin de connaître; elles commencent par parler ces deux langues simultanément, elles finissent par oublier celle qui leur est moins utile. Qui ne voit que cette substitution est libre et volontaire? Il en est tout autrement lorsqu'il s'agit d'opérer un pareil changement par voie d'autorité et sans vouloir compter avec le temps. De plus, il faut que la langue qui s'impose ainsi, comparée à celle qu'on abandonne, présente de plus grands avantages, appréciés par tout le monde. On voit bien les peuples d'une civilisation supérieure imposer leur langue à des peuples moins favorisés qu'eux ; nous ne connaissons aucun exemple en sens inverse. Une langue n'est pas seulement un dictionnaire et une grammaire : semblable à un vase qui renferme une liqueur, elle contient dans sa littérature une masse d'idées, de pensées et de sentiments qui éclairent l'âme et l'élèvent. Quel est l'homme qui brisera le vase rempli d'une liqueur généreuse pour lui substituer un vase vide ou qui ne contient qu'un breuvage insipide. Le temps peut venir où la littérature russe sera capable de satisfaire les exigences d'un esprit cultivé et d'une âme élevée, mais il faut avouer que jusqu'ici ce temps n'est pas

venu. Quelques poésies et quelques romans bien écrits ne font pas une littérature. Comment voulez-vous qu'un Polonais soit attiré vers une langue dans laquelle il ne peut guère ouvrir un livre sans y trouver des outrages à son patriotisme et à sa foi.

D'ailleurs l'histoire nous apprend que ce sont les vaincus qui ont le plus souvent réussi à faire prévaloir leur langue sur celle des vainqueurs. Les Bulgares ne parlent pas une langue turque, mais une langue slave, et cette langue n'est pas celle des vainqueurs, c'est celle des vaincus. Rurik et ses compagnons ont-ils imposé à la Russie l'usage du scandinave? Et lorsque Gedimin et ses descendants ont soumis à leur sceptre la Russie Blanche et la Petite Russie, ce n'est pas le lithuanien qui est devenu la langue du pays.

Par conséquent, si nous prenons le mot de polonisme dans le sens d'attachement à la langue et à la nationalité polonaise, il faut reconnaître que toutes les mesures dirigées par le gouvernement russe contre ce polonisme-là sont injustes en même temps qu'impuissantes.

Mais ce n'est pas tout encore. Le gouvernement russe prétend que le catholicisme s'est identifié en Pologne avec le polonisme, et il part de là pour soumettre l'Église catholique au régime le plus tyrannique, qui en fin de compte doit aboutir à la destruction de cette Église dans ces contrées.

Ici encore, efforçons-nous d'être calmes et d'envisager la question sous toutes ses faces. Qu'il y ait un bon nombre de Polonais pour lesquels la religion ne soit qu'un prétexte et un instrument subordonné à leurs vues politiques et quelquefois à des plans révolutionnaires, nous ne voulons pas le nier. Que dans les rangs du clergé lui-même on trouve un très-grand nombre de prêtres qui fassent passer la question politique avant la question religieuse, nous en conviendrons encore en gémissant. Que par la force des choses les mots polonais et catholique soient devenus en Russie à peu près synonymes, comme les mots allemand et protestant, nous n'en disconviendrons pas. Nous ne dirons même pas qu'il faille imputer au gouvernement russe une situation pareille. Nous n'hésiterons pas à reconnaître qu'au dix-huitième siècle la Pologne a été un des pays qui s'est le plus laissé gangrener par les idées, alors à la mode, de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes ; nous savons que Benoît XIV adressait déjà de graves reproches au clergé polonais. Mais ce mal a été plus ou moins commun à toute l'Europe, et si la Pologne n'en est pas revenue aussi complétement que les autres nations du continent, on ne peut s'en prendre qu'au gouvernement russe qui, au lieu de laisser à l'Église polonaise la liberté dont elle avait besoin pour panser ses plaies, n'a fait que les envenimer.

D'ailleurs, cette confusion de la question politique avec la question religieuse n'a pas toujours existé. On n'en voit aucune trace sous Catherine II, sous Paul Ier et sous Alexandre Ier. Cette confusion date de l'avénement au trône de Nicolas. Cet homme avait dans le cœur trois haines : la haine de la liberté, la haine de l'Église catholique et la haine de toutes les nations catholiques et libérales, la haine de la Pologne au premier rang. La célèbre formule dont on a fait un si fréquent usage sous son règne, *orthodoxie*, *autocratie*, *nationalité*, était l'expression de cette triple haine. C'était aussi la règle de sa conduite. Pendant trente ans il n'a cessé de faire la guerre à la Pologne en l'attaquant dans ses libertés les plus essentielles ainsi que dans sa religion. Qu'y a-t-il d'étonnant que les Polonais catholiques, se voyant attaqués dans leur foi en même temps que dans leurs aspirations les plus légitimes, aient pris pour devise Dieu et patrie et se soient attachés à défendre deux causes qui leur étaient chères toutes deux et qui étaient attaquées à la fois par le même ennemi! Dans cette union du catholicisme et du polonisme ainsi entendue, il n'y a rien à blâmer, rien à reprendre, et, en tout cas, les Russes ne peuvent s'en prendre qu'à l'empereur Nicolas, auquel seul incombe la responsabilité de cette union. Ce que nous devons blâmer, c'est la conduite des Polonais qui n'attachent que peu d'importance à la question religieuse et qui s'en servent comme d'un instrument et d'un masque pour atteindre un but politique, et notre blâme doit s'accentuer encore bien davantage quand des hommes de cette trempe se trouvent dans les rangs du clergé. C'est tout autre chose, et cette situation s'explique non par un fanatisme religieux qui n'existe pas, mais au contraire par un affaiblissement de la foi et par un relâchement dans la discipline du clergé. Il y a dans le clergé polonais des hommes du plus grand mérite et d'une rare valeur, mais il faut reconnaître que la masse du clergé séculier et régulier laisse énormément à désirer. Le gouvernement russe n'a pas le droit de s'en plaindre ; c'est la tutelle excessive qu'il exerce sur l'Église, ce sont les entraves multipliées qu'il met à l'action du Saint-Siége et des évêques qui sont la cause principale du mal.

Nous nous sommes peut-être attardés trop longtemps dans ces considérations préliminaires ; mais elles nous ont paru indispensables pour expliquer le rôle joué par Mgr Lubienski.

On se souvient encore de la tentative avortée du marquis Wielopolski, placé à la tête du gouvernement en Pologne, lorsque le grand-duc Constantin occupait le poste de vice-roi. Le régime inauguré par le marquis Wielopolski n'était hostile ni à la religion catholique ni à la nationalité polonaise ; il devait préparer une large autonomie qui n'aurait pas tardé à être couronnée par l'établissement du gou-

vernement constitutionnel : on ne repoussait même pas dans un certain lointain la pensée d'une indépendance complète avec le grand-duc Constantin, roi de Pologne. L'insurrection compromit cette tentative aussi habile que généreuse. Nous croyons que ce fut là un très-grand malheur et une très-grande faute. La responsabilité doit en retomber sur le parti révolutionnaire, mais le gouvernement russe doit la partager. Si ce régime avait été inauguré immédiatement après la guerre de Crimée, la paix de Paris et le couronnement de l'empereur Alexandre II, si ce programme avait été adopté promptement, franchement, complétement, il est fort douteux qu'aucune insurrection fût venue le contrarier, et, dans ce cas même, cette insurrection n'aurait pas pu se maintenir, faute de sympathies dans le pays. Au lieu de cela, on perdit un temps précieux, on eut recours à des demi-mesures, on ne proclama pas franchement ce qu'on voulait faire, il y eut des tergiversations, on manqua de résolution et de sincérité.

Quoi qu'il en soit, ce fut à cette époque qu'on vit apparaître sur la scène l'abbé Lubienski.

II

La famille Lubienski, une des plus anciennes de la Pologne, s'est surtout illustrée par les évêques qui sont sortis de son sein. Au dix-septième siècle, nous trouvons Mathieu Lubienski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne ; un des frères du primat était évêque de Luck et de Plock, et un autre chanoine de Gnesen. Au dix-huitième siècle, Ladislas Lubienski occupa également le siége de Gnesen et fut primat de Pologne; il mourut en 1764 avec la réputation d'un saint. Enfin, un oncle du comte Constant fut également revêtu du caractère épiscopal ; il est mort il y a peu d'années.

Le grand-père du comte Constant, mort en 1842 dans un âge avancé, a eu une très-nombreuse postérité. C'est une famille patriarcale qui s'est signalée par ses vertus domestiques, par la tendre union qui existe entre ses membres et par sa solide piété. Aussi n'est-il pas étonnant que, dès ses plus jeunes années, le comte Constant ait été d'une piété angélique. Encore enfant, il ne pouvait rien refuser à Dieu et il portait tous ceux qui lui étaient chers à en faire autant. « Aussi, disent les compagnons de son enfance, nous n'avions pas besoin de faire notre examen de conscience quand Constant venait s'amuser avec nous, car il nous faisait remarquer jusqu'à la moindre infidélité à la grâce. » Dès son enfance on voyait

aussi se dessiner dans son âme les traits qui devaient le distinguer pendant toute sa vie. En effet, cette générosité unie à un zèle sans bornes pour la gloire de Dieu et le salut des âmes a toujours dominé dans le cœur de Mgr Lubienski. Quand les intérêts de la gloire de Dieu ou du salut des âmes étaient en jeu, il ne calculait pas, il n'hésitait pas, il était toujours prêt à tous les sacrifices. Aussi n'est-on pas étonné d'entendre les personnes qui l'ont le mieux connu et suivi de plus près pendant toute sa vie déclarer qu'elles ne croient pas qu'il eût jamais commis un péché mortel. Cette âme, sur laquelle Dieu régnait sans partage, dans ses rapports avec le prochain, n'avait rien de dur et de morose. C'était à la fois le plus charmant esprit et le plus charmant caractère. On ne pouvait l'approcher sans l'aimer. On était d'abord attiré vers lui par sa douce gaieté et par sa conversation spirituelle, et bientôt on se sentait subjugué par ce grand cœur dans lequel on ne pouvait jamais surprendre de fiel et que l'on sentait toujours prêt à tous les sacrifices.

Mais revenons à son enfance. Il passa quelques années au collége de Fribourg ; c'est là qu'il fit sa philosophie. Dès lors il se sentit attiré vers le service des autels, et il ne tarda pas, à son retour en Pologne, à entrer au séminaire pour y étudier la théologie.

Après avoir été ordonné prêtre, il fut envoyé dans le village de Witkiski, et plus tard il devint vicaire à Varsovie, dans la paroisse desservie par les disciples de saint Vincent de Paul. Le choléra ayant à cette époque fait de terribles ravages à Varsovie, l'abbé Lubienski ne mit aucune borne à son dévouement et se signala à un tel point que le gouvernement russe crut devoir le décorer.

Ce fut vers le même temps que son père ayant été exilé dans l'intérieur de la Russie, il l'y accompagna. Détail touchant; pendant cet exil, le père se confessait à son fils. Celui-ci cependant ne négligea aucune occasion d'exercer son zèle, et plus d'un Russe lui dut le retour à la véritable Église.

Mgr Holowinski, métropolitain de Mohilef, attira le jeune prêtre à Saint-Pétersbourg et le nomma chapelain à l'église de Malte. Ce fut alors que l'abbé Lubienski établit dans la capitale de la Russie la société de Saint-Vincent de Paul. Une retraite prêchée par lui à l'Académie ecclésiastique produisit les résultats les plus consolants. A cette époque, grâce à lui et à son ami l'abbé Felinski, qui remplissait à l'Académie les fonctions de père spirituel, l'esprit de cette maison était excellent et les habitudes de piété y étaient en honneur.

Mgr Holowinski, charmé du zèle de l'abbé Lubienski et des fruits que produisait son ministère, songea à le placer à la tête d'une communauté de prêtres qui devaient desservir l'église Sainte-Catherine à la place des Pères dominicains. Mais ce projet ne fut pas réalisé : au

lieu de cela, l'abbé Lubienski, à l'aide des aumônes qu'il avait su se procurer, réussit à établir à Pétersbourg un hôpital catholique.

Sa tante, madame Narychkin, née Potocka et plus tard, la fille de cette dame, la comtesse Pierre Schouwalof, l'aidèrent généreusement dans cette entreprise.

Mgr Holowinski ne survécut pas longtemps à l'avénement au trône de l'empereur Alexandre II, ce fut une immense perte pour l'Église catholique en Russie. Il fut remplacé par Mgr Zylinski, homme animé d'intentions droites, mais qui était bien loin d'avoir la fermeté de son prédécesseur et ses rares talents. L'empereur Alexandre II, ayant rencontré Mgr Zylinski pendant une tournée qu'il faisait dans les provinces occidentales, exigea de lui une circulaire adressée à son clergé pour lui enjoindre de ne pas entendre les confessions des personnes qui ne faisaient pas partie de la paroisse respective de chacun des prêtres. Cette mesure avait pour but de priver des secours de la religion les grecs-unis ou les russes qui étaient portés sur les registres de l'Église officielle, mais qui néanmoins étaient catholiques dans le secret de leur cœur. Mgr Zylinski eut la faiblesse de céder dans cette circonstance; il fit la circulaire, mais il n'en envoya que fort peu d'exemplaires, et se consola par la pensée que les prêtres verraient sans peine que ce document lui était arraché par le pouvoir et ne devait avoir aucune valeur. A Saint-Pétersbourg on n'avait eu aucune connaissance de cette circulaire. Lorsque Mgr Zylinski y revint, il consulta sur ce point l'abbé Lubienski, en lui disant que le gouvernement exigeait cette mesure, mais sans lui avouer qu'il avait déjà cédé à cette injonction. L'abbé Lubienski parla à l'archevêque avec une grande force et lui représenta qu'en conscience il ne pouvait donner des ordres pareils à ses prêtres. Voyant que ses discours faisaient peu d'impression, il rentra chez lui, et rédigea un mémoire dans lequel il développa avec le plus grand soin les principes qu'il avait déjà allégués de vive voix; puis retournant à l'archevêché il se jetta aux genoux de Mgr Zylinski, lui remit son mémoire, et le conjura encore une fois de ne pas céder. Le pauvre archevêque qui avait déjà obéi aux ordres de l'empereur, se trouva blessé et sans témoigner autrement son mécontentement au jeune prêtre, il ne fut pas fâché de le voir éloigné de Pétersbourg par le gouvernement.

Cet exil dura assez longtemps; mais l'abbé Lubienski savait partout trouver les moyens d'exercer son zèle. A la mort du comte Léon Potocki, l'abbé Lubienski fut rappelé à Pétersbourg et nommé à la cure de Réval. Il commença par parcourir tous les environs pour se mettre en relations avec les catholiques dispersés au milieu des protestants. Il acheta ensuite une maison pour y créer une école paroissiale ou collége, qui, dans sa pensée, devait servir de petit-sémi-

naire pour le diocèse de Mohilef. Connaissant la défiance du gouvernement russe pour tout ce qui est polonais et se trouvant dans un pays où il n'y avait guère de Polonais, il voulut placer à la tête de cette maison un Belge, qui lui donnait toutes les garanties au point de vue de la capacité et des sentiments religieux, et qui ne devait point porter ombrage au gouvernement.

Nous passons rapidement sur toutes ces circonstances de la vie sacerdotale de l'abbé Lubienski, mais nous devons ajouter que sa position de famille, ses relations de parenté et par-dessus tout le charme de sa conversation et de son commerce lui avaient donné accès dans un grand nombre de maisons à Pétersbourg, et l'avaient mis en rapport avec un grand nombre de personnages importants. Tout le monde était obligé de reconnaître en lui un prêtre plein de zèle, parfaitement décidé à se tenir en dehors de la politique.

III

Reportons-nous maintenant à Varsovie où la situation s'aggravait chaque jour. Par suite des tergiversations du gouvernement et de cette absence de netteté et de franchise que nous avons déjà signalée dans sa conduite, les esprits se montraient défiants à l'intérieur et accessibles aux influences du dehors. Il y avait eu des manifestations pacifiques, mais évidemment hostiles. Le clergé y avait pris part. L'horizon commençait à s'assombrir. A cette époque les évêques de Pologne se réunirent et adressèrent au gouvernement des représentations qui, si elles avaient été accueillies, auraient ouvert une porte à la conciliation et une issue à la crise. Le gouvernement ne sut pas profiter de cette circonstance.

Ce fut alors que l'abbé Lubienski fit un voyage à Rome. Après avoir été admis à l'audience du Saint-Père, il se présenta chez le cardinal Antonelli. Précisément vers ce temps, le ministre de Russie avait demandé que le Saint-Siége condamnât l'attitude du clergé polonais, et on se montrait à Rome fort peu disposé à obtempérer à cette demande. Le cardinal interrogea l'abbé Lubienski et voulut savoir de lui s'il était content de ce refus. Le jeune curé de Réval répondit que non. Puis, expliquant sa pensée : « Je comprends très-bien, ajouta-il, que le Saint-Siége ne puisse pas prononcer une condamnation contre le clergé polonais sur l'accusation du gouvernement russe. Mais d'un autre côté, il est bien certain qu'il y a des membres du clergé dont la conduite est condamnable. Il me semble donc que le Saint-Siége pourrait se montrer disposé à blâmer tout ce qui est digne de blâme,

tout en déclarant qu'il ne peut se prononcer qu'en connaissance de cause et en proposant d'envoyer sur les lieux un personnage investi de sa confiance qui examinerait tout par lui-même et ferait ensuite parvenir au Saint-Père un rapport, qui permettrait au chef de l'Église de condamner ce qui mérite de l'être.

Ces paroles frappèrent le cardinal qui s'écria aussitôt : « Mais ce serait le moyen de faire admettre un nonce! — Précisément, répliqua l'abbé Lubienski. » Le cardinal secrétaire d'État chargea le curé de Réval de sonder sur ce chapitre les dispositions du prince Gortschakoff, et ce fut là le point de départ des négociations qui faillirent aboutir à l'admission d'un nonce par la cour de Saint-Pétersbourg.

Mais avant de se rendre à Pétersbourg, l'abbé Lubienski s'arrêta quelques jours à Varsovie. Le marquis Wielopolski était animé depuis longtemps d'une haine assez violente contre toute la famille Lubienski. Le jeune prêtre le savait parfaitement, mais il ne crut pas devoir s'arrêter à de pareilles considérations, il alla trouver le ministre et lui parla de la situation de l'Église de Pologne et des impressions qu'il avait rapportées de Rome avec une entière liberté d'esprit. Son langage fit sur Wielopolski une si profonde impression, qu'oubliant aussitôt les sentiments de haine dont il était animé, il se dit : Voilà l'homme qu'il nous faut, voilà l'homme qu'il faut placer à la tête de l'Église de Pologne. Précisément le siége de Varsovie se trouvait vacant par la mort de Mgr Fialkowski. Le marquis Wielopolski résolut de faire nommer l'abbé Lubienski archevêque de Varsovie. Ils partirent l'un et l'autre en même temps pour Pétersbourg où cette nomination devait être décidée.

Cependant, l'abbé Lubienski prévenu des intentions du marquis Wielopolski, réfléchissait profondément à ce qu'il devait faire et consulta à ce sujet quelques-uns de ses amis. A cette époque les esprits étaient déjà fort montés à Varsovie; il n'avait pas eu de peine à discerner dans ces aspirations patriotiques un levain révolutionnaire qui lui avait inspiré une profonde défiance, et il n'avait pas cru devoir cacher sa manière de voir. Il en était résulté pour l'abbé Lubienski une certaine impopularité qui à ses yeux devait être un obstacle au bien qu'il aurait voulu faire. Il prit donc le parti de refuser l'archevêché de Varsovie, et d'y faire nommer à sa place son ami, l'abbé Felinski, qui partageait sa manière de voir, mais dont les antécédents n'avaient rien qui pût déplaire en Pologne. Après quelques résistances, le marquis Wielopolski se rendit à ses raisons, et un jour qu'il dînait avec l'empereur il lui proposa et lui fit agréer la nomination de l'abbé Felinski au siége de Varsovie. L'abbé Lubienski ne prit aucun repos tant qu'il resta quelque chose à faire

pour assurer le succès de cette nomination. Il écrivit à Rome pour montrer que c'était là un choix excellent et pour hâter la préconisation du nouvel archevêque par le Saint-Père. Le jour ou le télégraphe lui apporta la nouvelle que l'abbé Felinski était préconisé, il ne put contenir sa joie et il éprouva le besoin de l'épancher au milieu de tous ses amis.

Nous devons admirer en cette circonstance l'humilité et la modestie de l'abbé Lubienski, mettant en œuvre toutes les ressources de son intelligence et de son activité pour écarter de sa tête cette mitre qui faisait l'objet des convoitises de tant d'autres. Néanmoins nous croyons que le marquis Wielopolski aurait mieux fait de ne pas céder et de faire nommer à l'archevêché de Varsovie l'abbé Lubienski. Nous savons que l'abbé Felinski a toujours été un saint prêtre, mais dans les circonstances dans lesquelles se trouvait le pays, il nous est permis de penser que l'abbé Lubienski placé à la tête de l'Église de Pologne aurait été à même de lui rendre de plus grands services.

Lorsque Mgr Felinski quitta Pétersbourg pour se rendre dans son diocèse, l'abbé Lubienski rédigea pour lui des notes dans lesquelles il résuma toutes ses observations précédentes sur le clergé de Varsovie et sur l'état des esprits; puis il écrivit plusieurs mémoires adressés au prince Gortschakoff sur la situation de l'Église catholique en Russie et travailla à écarter les obstacles qui avaient jusque-là empêché le gouvernement russe de consentir à la présence d'un nonce du pape à Pétersbourg. On peut dire que son succès fut complet, et si la nonciature ne fut pas établie, ce fut par suite de circonstances qu'il ne pouvait pas prévoir et qui ne vinrent pas du prince Gortschakoff. Puis, quand il eut terminé tous ses travaux, il retourna tout joyeux à son humble cure de Réval.

IV

Cependant l'idée que le marquis Wielopolski avait conçue de sa capacité et de sa sagesse était trop profonde pour s'effacer rapidement, et vers la fin de 1862, l'abbé Lubienski fut appelé à Varsovie, où il ne tarda pas à conquérir les bonnes grâces du grand-duc Constantin. Il en profita pour l'éclairer de ses conseils, cherchant toujours à prévenir l'explosion de l'insurrection, s'efforçant surtout de détourner le clergé des voies révolutionnaires, et travaillant avec zèle à amener une réconciliation entre les Polonais et le gouvernement dont Wielopolski était l'âme.

Ce fut alors que le grand-duc Constantin et le marquis Wielopolski résolurent de le retenir dans le royaume en le faisant nommer évêque d'Augustowo (Sejny). Ce siége était vacant depuis dix-neuf ans : le dernier évêque, qui l'avait occupé pendant neuf ans, n'avait jamais visité son diocèse. A peine Mgr Lubienski eut-il reçu les bulles du pape, qu'il se rendit dans sa pauvre ville épiscopale de Sejny. Il commença immédiatement la visite de ce vaste diocèse, où les populations sont clair-semées et les moyens de communication n'existent pour ainsi dire pas. Il eut bientôt acquis une connaissance suffisante du troupeau qui lui était confié, et ce fut alors seulement qu'il songea à opérer des réformes devenues indispensables. Préoccupé surtout de la formation du clergé, il ne tarda pas à créer un séminaire qui répondit à ses vœux et qui promit pour l'avenir les fruits les plus consolants.

Nous ne pouvons pas raconter ici l'histoire de son épiscopat ; espérons que parmi ses amis il s'en trouvera qui voudront s'acquitter de ce pieux devoir. Bornons-nous à l'esquisser en quelques mots.

Il serait souverainement injuste d'établir une analogie quelconque entre le gouvernement des Mourawief et des Kaufmann, et celui à la tête duquel étaient placés le grand-duc Constantin et le marquis Wielopolski. Ce que nous avons dit plus haut nous dispense d'entrer dans aucun détail à ce sujet. D'un autre côté, l'insurrection de 1862, au moins à ses débuts, était bien loin d'être un mouvement national, c'était l'œuvre du parti rouge, du parti révolutionnaire. Mgr Lubienski, placé entre la tentative de conciliation du marquis Wielopolski et les menées révolutionnaires, n'avait jamais hésité à prêcher la conciliation et à repousser la révolution. S'est-il trompé? Mais on peut dire que sa vie tout entière a été consacrée à cette pensée de conciliation qui, dans sa manière de voir, devait amener le triomphe du catholicisme ; il était profondément convaincu que tous les appels à la violence ne pouvaient amener que de nouveaux malheurs ; enfin, sa conscience repoussait énergiquement tout pacte avec le parti qui reconnut pour ses chefs les Garibaldi et les Mazzini.

On sait trop que les conseils de Mgr Lubienski n'ont pas prévalu. Après avoir subi la terreur du gouvernement anonyme, Varsovie dut subir la terreur du gouvernement russe. Le grand-duc Constantin dut s'éloigner, le marquis Wielopolski se retira et une nuée d'employés russes vint s'abattre sur ce malheureux pays. Il ne pouvait plus être question de prêcher la conciliation, il n'y avait plus qu'une ligne de conduite à suivre. Demeurer en dehors de la politique, se renfermer strictement sur le terrain religieux et tâcher de faire le plus de bien possible. C'est ce que fit Mgr Lubienski.

A peine était-il arrivé dans sa ville épiscopale que la moitié de

son diocèse avec la ville de Sejny fut détachée du royaume de Pologne et placée sous l'autorité de Mourawief. Il nous est impossible de dire tout ce que le saint évêque eut à souffrir pendant les deux années que dura cet ordre de choses. Mais nous ne pouvons pas passer sous silence une adresse à l'empereur que Mourawief avait exigée de Mgr Lubienski et qui, ayant été publiée dans les journaux, attira à l'évêque un blâme du cardinal Antonelli. Or voici ce qui s'était passé. Mgr Lubienski ayant transmis son projet d'adresse à Mourawief, celui-ci en biffa les trois quarts et ne laissa subsister que le commencement. C'est ce document ainsi tronqué qui fut livré à la publicité et qui, séparé de ce qui devait suivre, méritait en effet d'être blâmé.

Lorsque le grand-duc Nicolas mourut à Nice, le grand-duc Constantin s'y rendit en toute hâte. Mgr Lubienski vint le saluer à son passage ; le grand-duc le fit monter dans sa voiture. L'évêque profita de la circonstance pour dépeindre au frère de l'empereur tout ce qu'il avait à souffrir de Mourawief et pour le supplier de faire remettre les choses sur l'ancien pied en le soustrayant à l'autorité tyrannique du féroce proconsul. Quarante-huit heures après l'arrivée du grand-duc à Nice, un télégramme porta l'ordre de l'empereur de replacer le gouvernement de Suwalki dans les attributions du comte Berg qui avait été placé à la tête de la nouvelle administration du royaume de Pologne après le départ du grand-duc et de Wielopolski.

Le comte Berg était un homme animé d'assez bonnes intentions, malheureusement il n'avait que les apparences du pouvoir sans en avoir la réalité. L'autorité appartenait de fait au prince Wladimir Tcherkaski, qui se savait appuyé à Pétersbourg par le crédit tout-puissant alors de M. Nicolas Milutine, dont il était le docile instrument. Aussi ne tenait-il nul compte des volontés du lieutenant de l'empereur ou vice-roi, au contraire, il s'attachait à le contre-carrer autant qu'il le pouvait.

Le prince Tcherkaski est un homme intelligent, et auquel on ne peut refuser de grandes capacités ; mais il serait difficile de trouver en lui des qualités aimables. Despote et révolutionnaire, unissant la pénétration du sauvage à la violence du barbare, ambitieux, ne connaissant pas les scrupules, affectant pour l'Église russe un fanatisme profond et ne croyant à rien, il haïssait également la Pologne et l'Église catholique, il ne reculait pas devant la pensée d'exterminer en Pologne et l'élément polonais et l'élément catholique, mais comprenant qu'on ne pourrait tout faire à la fois, il s'était interdit ces conversions en masse qu'un soldat brutal comme Kaufmann se permettait en Lithuanie, à l'aide de ses agents de police et de ses

gendarmes. Le plan du prince Tcherkaski était plus habile. Il lui était parfaitement indifférent que la messe se dît en latin, que la communion fût distribuée sous une seule espèce, et que le prêtre se servît de pain azyme, mais il voulait que l'autorité du Pape fût purement nominale, et qu'en réalité l'Église de Pologne fût soumise au pouvoir impérial aussi complétement que l'Église russe elle-même. Il espérait par cette voie parvenir à faire de l'Église latine en Pologne une Église aussi schismatique que l'Église officielle du rite grec, et une fois ce but atteint, il pensait qu'il ne serait pas difficile de fondre les deux Églises en une seule. Le prince Tcherkaski trouva dans les rangs mêmes du clergé des instruments dociles et des complices.

Il crut au premier moment pouvoir compter sur la coopération de l'évêque d'Augustowo. Il fit miroiter devant lui le tableau d'une Église nationale à la tête de laquelle ses talents et sa capacité devaient naturellement le placer. Nous n'avons pas besoin de dire que ces avances furent immédiatement repoussées, et à partir de ce moment, Tcherkaski voua à Mgr Lubienski une haine implacable. Cet état de choses dura un peu plus de deux ans.

Vers ce même temps, la Providence amena dans le diocèse de Mgr Lubienski, un autre évêque, enlevé à son troupeau et confesseur de la foi. C'était Mgr Benjamin Szymanski, dont la vie et la mort ont jeté un si grand éclat sur l'ordre des Capucins auquel il appartenait. Plein de vénération pour le saint vieillard, Mgr Lubienski lui prodigua tous les soins de sa charité, remplit auprès de lui les plus humbles fonctions d'un infirmier et ne le quitta qu'après l'avoir entouré de tous les secours de la religion et reçu son dernier soupir. Le spectacle de cette pieuse mort a été la plus douce récompense de Mgr Lubienski, qui depuis n'a jamais parlé de Mgr Benjamin que comme d'un saint.

Mais revenons au prince Tcherkaski.

V

Son caractère cassant et son esprit haineux lui avaient aliéné plusieurs de ses collègues, le comte Berg, et jusqu'au baron Friedericks, chef de la police russe. Néanmoins il réussit à se maintenir, tant que M. Nicolas Milutine resta au pouvoir. Lorsque celui-ci, le lendemain du jour où il avait prononcé un discours violent pour demander l'abrogation du concordat, fut frappé de paralysie, le prince Tcherkaski accourut à Pétersbourg dans l'espoir de recueillir la succession

de son protecteur, mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était lourdement trompé. Les papiers de M. Milutine, dont le comte Schouwaloff s'était emparé immédiatement après le coup qui l'avait frappé, firent connaître la correspondance confidentielle du prince Tcherkaski avec M. Milutine, et contribuèrent encore à hâter sa disgrâce, et au lieu d'entrer au Conseil des ministres avec le portefeuille des affaires de Pologne, comme il l'avait rêvé, il dut se retirer à Moscou et y mener une vie obscure.

Le rôle que le prince Tcherkaski avait joué jusqu'ici en Pologne échut à M. Solowief qui ne vaut pas beaucoup mieux que lui, mais qui n'a pas tout à fait la même influence.

Au milieu de toutes ces péripéties, Mgr Lubienski ne perdit jamais l'espoir de voir se réaliser un rapprochement entre Rome et Saint-Pétersbourg. Il avait habité assez longtemps la Russie, il la connaissait trop bien pour ne pas savoir que dans ce pays tout est possible, et qu'on n'est jamais plus près d'un revirement complet que lorsqu'il paraît invraisemblable. Il tâchait de se faire écouter à Rome et à Saint-Pétersbourg et entretenait précieusement les relations qu'il s'était créées dans la capitale de la Russie comme dans la capitale du monde chrétien. Il voyait bien que le *statu quo* n'était pas possible et que les idées de conciliation et de tolérance faisaient des progrès dans les sphères gouvernementales, aussi bien que dans l'opinion du pays. Aussi, peut-être s'en est-il fallu de très-peu que les événements ne prissent une toute autre voie, et l'on peut dire que Mgr Lubienski a été enlevé au moment où il pouvait croire qu'il touchait à cette réconciliation qu'il avait si ardemment désirée.

VI

Mais ceci a besoin d'être expliqué. Après l'abrogation du concordat, il parut un oukaze qui modifiait profondément la situation de l'Église catholique en Russie et en Pologne. Il y avait dans les États de l'empereur Alexandre deux provinces ecclésiastiques et deux archevêques métropolitains. Celui de Mohilef avait pour suffragants tous les évêques dont les diocèses étaient situés dans l'intérieur de l'empire ; celui de Varsovie était à la tête de l'Église du royaume de Pologne.

L'archevêque de Mohilef, qui réside habituellement à Saint-Pétersbourg, a auprès de lui depuis le commencement de ce siècle un collége ecclésiastique composé des délégués des différents diocèses suffragants. Le Saint-Siége n'a jamais voulu reconnaître l'existence

de ce collége, néanmoins il le tolérait et ne blâmait pas les évêques qui y envoyaient des délégués. Ce collége n'était qu'un bureau administratif, n'exerçant aucune juridiction et n'ayant en somme aucune importance. Lorsque le concordat fut abrogé, ce collége devint dans la pensée du gouvernement russe le pivot de toute l'organisation de l'Église catholique. Les évêques ne devaient plus s'adresser pour toutes les affaires, quelles qu'elles fussent, qu'au collége. C'est ce collége qui décidait s'il y avait lieu de recourir au Saint-Siége, et quand il le jugeait nécessaire, la réponse de Rome devait immédiatement être communiquée au ministre de l'intérieur. Celui-ci décidait si on pouvait lui donner cours ou s'il fallait la retenir. Sans déclarer formellement que l'archevêché de Varsovie était dépouillé de ses droits métropolitains, l'oukaze exigeait que tous les évêques du royaume de Pologne envoyassent des délégués au collége à Saint-Pétersbourg.

Il n'est personne qui ne voie toute la gravité de cette mesure et l'atteinte qu'elle portait à la hiérarchie et à la constitution de l'Église. Ce collége était calqué sur le synode russe, et il lui était adjoint, sous le titre de secrétaire, un véritable procureur général, laïque et schismatique, à la nomination de l'empereur, qui exerçait ainsi sur tous les actes du collége et sur toute l'administration de l'Église un contrôle omnipotent.

L'oukaze qui règle ainsi les nouvelles attributions du collége ecclésiastique est du 10 mai 1867 ; mais il s'écoula plus d'un an avant qu'on ne se mît en devoir de l'exécuter en Pologne. Le point important était d'obtenir des évêques l'envoi des délégués. On se flattait par ce moyen de leur faire reconnaître la nouvelle organisation de l'Église catholique. Le Saint-Siége de son côté avait pris ses mesures. Une lettre du cardinal Antonelli à Mgr Staniewski, administrateur du diocèse de Mohilef, et président du collége ecclésiastique, avait nettement dit à ce prélat qu'il avait encouru les censures ecclésiastiques, et qu'il ne pouvait en être relevé qu'à la condition de rompre publiquement tout rapport avec le collége. Mais cet important document n'avait reçu qu'une publicité très-restreinte, et surtout il n'avait guère pénétré en Pologne.

C'est au mois d'août 1868 que s'ouvrit la campagne. On voulait surtout avoir l'acquiescement de Mgr Lubienski, croyant que son exemple entraînerait celui des autres évêques. Mgr Lubienski ne voulait pas prendre de détermination avant de savoir la décision de Rome. Comme il se proposait de partir pour les eaux, faveur qu'on lui avait accordée dans l'espoir de le gagner, il reçut subitement de de M. de Mouchanow, chargé à Varsovie du département des cultes étrangers, un télégramme qui lui annonçait son arrivée et le priait

de l'attendre. M. de Mouchanow vint le trouver à Sejny et le pressa vivement de consentir à l'envoi d'un délégué. L'évêque d'Augustowo fit alors ses conditions. Il demanda d'abord une déclaration par écrit, comme quoi le collége n'était qu'un simple bureau administratif, n'ayant aucune juridiction. Cette déclaration lui fut donnée par M. de Mouchanow et ensuite par le maréchal Berg. Mgr Lubienski réservait ensuite formellement l'approbation du Saint-Père, de sorte que le Pape refusant son approbation, l'envoi devait être considéré comme nul. Cette seconde condition fut encore acceptée. Mgr Lubienski porta ces conditions à la connaissance de Mgr Popiel en lui faisant savoir qu'à son avis on pouvait envoyer des délégués avec ces conditions-là. Mgr Popiel ne partagea pas sa manière de voir, refusa catégoriquement l'envoi du délégué et fut immédiatement déporté à Novgorod. Mgr Lubienski persista dans son opinion et le délégué pour le diocèse d'Augustowo fut désigné. Mais le prêtre désigné ayant sur ces entrefaites reçu un coup de pied de cheval, tomba gravement malade. A Saint-Pétersbourg on ne voulut voir dans cette circonstance qu'un prétexte et après plusieurs instances demeurées infructueuses, on envoya des gendarmes qui s'emparèrent du délégué et le transportèrent à Pétersbourg, tout malade qu'il fût. Pendant ce temps, Mgr Lubienski avait reçu des avis qui lui faisaient savoir que le Saint-Père n'approuvait pas sa ligne de conduite. Aussitôt il écrivit au comte Berg une lettre qui devait être mise sous les yeux de l'empereur et dans laquelle il exposait les motifs qui l'obligeaient à révoquer son délégué. En même temps, il envoyait par des courriers secrets à ses collègues dans l'épiscopat, en Pologne et en Russie, quatorze copies de cette lettre. Quelques-uns d'entre eux ayant pu être entraînés par son exemple à l'envoi d'un délégué, il se croyait tenu en conscience à les instruire de sa nouvelle détermination.

VII

Après avoir ainsi réglé les choses, Mgr Lubienski s'attendait chaque jour à être déporté ; mais les jours et les semaines s'écoulaient sans qu'il vît rien venir. Il commençait à croire que le danger avait disparu, et il se mit en devoir de profiter de ce répit pour adresser au cardinal Antonelli une relation complète de tout ce qui s'était passé. Il prépara quelques autres lettres qu'il se disposait à expédier par une voie sûre et secrète, lorsque dans la nuit du 31 mai, à trois heures du matin, il fut réveillé par la police, qui venait d'envahir sa

maison. Le général Moller lui intima l'ordre de partir sur-le-champ, et saisit tous ses papiers. L'évêque aurait voulu dire la messe ; son geôlier s'y opposa. Alors, pendant qu'on faisait à la hâte les préparatifs de départ, le pieux évêque priait dans son oratoire, d'abord à genoux, ensuite étendu par terre les bras en croix ; puis se relevant, il entonna et chanta le *Te Deum.* Il eut encore le temps de pourvoir au gouvernement de son diocèse, en transmettant les pouvoirs nécessaires à un de ses meilleurs prêtres. On avait pendant ce temps attelé ses chevaux à sa voiture ; il y monta, le général Moller vint se mettre à ses côtés, et ils partirent pour Grodno. Dans cette ville, il rencontra l'évêque grec-uni de Chelm, Mgr Kuziemski, et il put encore avoir avec lui un assez long entretien. Lorsqu'il quitta Sejny, il était en bonne santé ; nous savons cependant qu'à Dunabourg il avait déjà eu des vomissements. Les détails nous manquent sur le reste de son voyage. A Nijny, il n'était plus en état de continuer. Il fallut bien s'arrêter. Grâce au chemin de fer, on put encore faire venir de Moscou un prêtre qui lui administra l'extrême-onction. C'est ainsi que mourut Mgr Constant-Irénée Lubienski, évêque d'Augustowo, avant d'avoir atteint Perm, le lieu de son exil, à l'âge de quarante-quatre ans, après six ans d'épiscopat, martyr de son attachement au Saint-Siége.

Nous avons vu que le gouvernement ne s'était décidé qu'après de longues hésitations à ordonner la déportation de Mgr Lubienski. C'est qu'on savait bien que la résistance du saint évêque n'était pas une manœuvre politique, et qu'il ne fallait chercher les motifs de sa conduite que dans sa conscience. Bien des Polonais ne pouvaient pas lui pardonner son éloignement pour toutes les menées révolutionnaires, ni l'estime que lui témoignaient tant d'importants personnages. On ne se gênait pas pour dire qu'il était vendu aux Russes. Le gouvernement savait bien ce qu'il en était ; mais il savait aussi qu'en mettant la main sur Mgr Lubienski il ne fallait pas essayer de faire croire au public qu'il y avait là autre chose qu'une question purement religieuse, une question de devoir et de conscience. Après avoir dit si souvent qu'on n'en voulait qu'à la révolution, il était dur de se voir contraint à jeter le masque et à faire ouvertement la guerre à l'Église. D'ailleurs, dans les sphères les plus élevées du gouvernement, les avis étaient loin d'être unanimes. Le maréchal Berg, qui, nous le croyons, voudrait sincèrement une réconciliation avec Rome, et qui sait que nul ne pouvait mieux y réussir que Mgr Lubienski, aurait voulu profiter de la circonstance pour exiler l'évêque à Rome. L'empereur était assez disposé à se ranger à la même opinion, et sans doute le prince Gortschakoff ne l'aurait pas combattu. M. Nicolas Milutine ne siége plus dans les conseils du souverain, et le prince Tcher-

kaski n'a pas voix au chapitre; mais le parti de l'intolérance, du fanatisme et de la persécution n'en est pas moins représenté au conseil des ministres. C'est le comte Dmitri Tolstoy, procureur général du synode et ministre de l'instruction publique, qui s'est chargé de mener l'attaque. Quoique frappé d'un mal qui ne lui laisse probablement que peu de temps à vivre, il n'a pas oublié qu'il a débuté dans la carrière, au département des cultes étrangers, sous le règne de Nicolas et sous la direction de Skripitzin, qui s'est toujours signalé par sa haine pour l'Église catholique. Il n'a pas oublié tous les efforts qu'il faisait dernièrement encore pour détacher ce département du ministère de l'intérieur et pour le placer sous ses ordres. Il n'a pas oublié enfin ces deux volumes sur l'histoire du catholicisme romain en Russie, où il a condensé tant de calomnies. Il s'est donc évertué à noircir la conduite de l'évêque d'Augustowo, et il a fait valoir tous les arguments que lui a suggérés son intolérance, pour démontrer qu'il fallait déporter Mgr Lubienski à Perm, sur les confins de la Sibérie. Nous regrettons de le dire, il a été vivement appuyé par le grand-duc héritier, par ce jeune homme appelé à régner un jour sur un empire dans lequel les catholiques, les protestants, les raskolniques, les juifs et les musulmans se comptent par millions, et qui ne craint pas de se déclarer l'ennemi de tous ceux qui ne font pas partie de l'Église officielle, c'est-à-dire de près de la moitié de ses futurs sujets. Les sophismes du comte Tolstoy et la véhémence du grand-duc l'ont emporté sur les conseils de la sagesse, et l'empereur encore une fois a laissé faire... le mal.

Il nous est impossible de ne pas nous arrêter ici pour faire remarquer la grandeur et l'opportunité de l'exemple donné par Mgr Lubienski. Dans cet immense empire, qui compte quatre-vingts millions d'habitants, et qui en comptera cent bientôt, depuis l'empereur jusqu'au dernier de ses sujets, on ne trouve guère d'hommes qui sachent dire non. Mgr Lubienski savait parfaitement à quoi il s'exposait; la crainte du martyre n'était pas faite pour l'arrêter, elle l'aurait plutôt attiré; mais ce grand, lucide et sage esprit savait parfaitement que tous les évêques fidèles seraient enlevés comme lui, et il ne pouvait se faire aucune illusion sur l'étendue et la portée d'une pareille calamité. Ce n'étaient pas les évêques déportés qu'il plaignait, c'étaient les diocèses privés de pasteurs. En présence d'un pareil désastre, il a fait tout ce qu'il a pu pour détourner le coup; il n'y est pas parvenu. Il s'agit maintenant d'un devoir à accomplir, il est ferme et serein, aucune crainte n'est capable de le retenir, et à toutes les considérations qu'on lui oppose, à toutes celles qui surgissent dans son propre esprit, il dit : Non.

Je ne parle pas des évêques russes, il n'est pas question d'eux,

mais dans toute la hiérarchie politique et administrative de la Russie, à commencer par les ministres, où sont-ils, les hommes qui savent dire non? les hommes qui n'hésitent pas à donner leur démission plutôt que de se mettre en contradiction avec leurs convictions; qui sont prêts à partir pour l'exil et à se laisser déporter plutôt que de dévier de la voie qu'ils se sont tracée? Où y a-t-il des convictions assez fermes, des convictions auxquelles on attache assez de prix pour leur sacrifier les satisfactions de la vanité ou les jouissances de la vie?

A ne juger les choses qu'au point de vue purement humain, quelle grandeur n'y a-t-il pas dans cette fermeté de conviction, dans cette sérénité calme et douce avec laquelle le bon évêque sacrifie tout à sa conscience? Mais quand on regarde de plus près, quand dans cette fermeté si sereine et si inébranlable on découvre la foi dans les vérités éternelles, l'espérance de la vie future et l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, on s'incline avec respect, avec vénération devant le chrétien, devant l'évêque, devant le confesseur de la foi, devant le martyr.

Cette grandeur du martyre n'était pas nouvelle pour Mgr Lubienski. Il y avait souvent réfléchi; c'était l'objet de ses vœux les plus ardents. A son retour de Rome, en 1861, il passa quelques jours à la campagne, chez des membres de sa famille. Il ne les entretint guère que de l'ardent désir qu'il avait d'être martyr, et il leur avoua ingénument que c'était une des grâces qu'il demandait à Dieu tous les jours dans ses prières.

Il a été exaucé. Espérons que par cette mort, si précieuse devant Dieu, il obtiendra encore ce qu'il n'a cessé de demander à Dieu, la liberté de l'Église en Pologne et le retour de la Russie à l'unité catholique.

⋆ ⋆ ⋆

Le Gérant : Ch. Douniol.

LA QUESTION DES GRÈVES

La question des grèves est, plus que jamais, à l'ordre du jour. L'heure semble venue d'étudier ce phénomène étrange.

C'est peut-être le moment de nous dégager de toutes les narrations dont les colonnes de nos journaux sont remplies, des renseignements que les articles de revue ont recueillis, des histoires et des anecdotes que nous avons nous-même entendu raconter. Il y a, là comme ailleurs, à côté des souffrances qu'il faut plaindre, des égarements qu'on doit tout à la fois combattre et excuser, une question de principes à laquelle je ne vois pas qu'on se préoccupe d'attribuer sa place légitime. Il convient cependant, en matière d'économie politique comme dans tout le reste, de ne point attendre les événements de l'heure présente pour asseoir son opinion. Si les péripéties de chaque crise nous prennent au dépourvu et ne nous laissent, pour lutter contre les dénouements les plus logiques, d'autres ressources que des remèdes improvisés, il est bien à craindre que notre science se réduise à des conjectures et notre politique à des palliatifs, les premières sans certitude et les seconds sans efficacité.

On écartera de cette étude toute allusion à des faits déterminés, toute citation de noms propres. On imitera ainsi la réserve du philosophe et du casuiste qui, pour relever les erreurs ou tracer les règles générales de la conduite humaine, s'abstiennent, avant tout, de trahir l'abandon des confidences ou le secret des confessions.

On se propose d'examiner la question des grèves sous ces quatre aspects essentiels : au point de vue des principes qu'elles supposent, des moyens qu'elles emploient, du but qu'elles poursuivent, des résultats qu'elles entraînent.

I

En fait, la grève est une cessation tout à la fois libre et simultanée du travail.

La loi civile qui autorise à l'heure présente les coalitions, sous la réserve d'un petit nombre de conditions définies, admet comme conséquence la pleine et entière liberté de faire grève, d'accorder comme de refuser son travail, d'en enchérir ou d'en diminuer le prix.

Dire que la grève est une cessation libre et simultanée du travail, c'est tout simplement exprimer un fait : la question de principes demeure réservée.

Faut-il voir, dans ce fait social, la consécration d'un droit naturel ou la violation d'un devoir supérieur?

Considérées en elles-mêmes, au point de vue général de nos destinées et des obligations que notre conscience nous impose, les grèves sont la négation formelle de notre devoir le plus essentiel et le plus étroit, de cette loi du travail à laquelle sont tenus d'obéir les civilisations comme les individus.

Il faut appeller les choses par leur nom, même lorsque ce nom a quelque chose qui répugne.

La grève représente dans l'économie sociale ce que, dans l'ordre de la conduite privée, nous appellerions la préméditation de la paresse.

La paresse n'est pas toujours une indolence à laquelle on cède, une inertie qui vous gagne peu à peu et qui finit à la longue par triompher de l'activité la plus robuste. C'est souvent aussi, comme la pratique de l'éducation nous l'apprend, un parti pris des volontés les plus énergiques, un moyen de combat qu'une opiniâtreté résolue oppose aux exigences de la discipline et à la tendresse des parents.

Le jour où, dans le monde de l'industrie comme dans la sphère de la vie privée, l'homme renonce aux actes dont il a fait le devoir de sa destinée, il y a tout à la fois, au point de vue moral un délit, en même temps qu'au point de vue social une perte. Nos facultés, appropriées par une condition jusqu'alors acceptée, à des actes qui les utilisaient, deviennent tout d'un coup oisives et sans emploi. Celui qui, pour me servir du terme vulgaire, était incontestablement *bon à quelque chose*, et comptait par conséquent dans le monde au point de vue de ces fonctions, quelque humbles et quelque limitées qu'elles pussent être, cesse de tenir sa place et laisse ainsi un vide momen-

tané dans la série. Il se transforme sciemment en une non-valeur : il devient le serviteur inutile, et d'une façon d'autant moins justifiable que, bien loin de songer à donner à ses facultés un autre emploi, à son activité une autre application, il a prévu et calculé d'avance le dommage qui pourrait résulter de cette abstention ; il a fait entrer la prévision de ce dommage dans l'évaluation de ses calculs ; il y a cherché, suivant l'occurrence, une arme ou une protection.

De ce que la grève est, par son essence, un fait répréhensible au point de vue moral, et, par ses conséquences, un fait dommageable au point de vue social, il ne saurait en résulter, par cela seul, qu'il soit défendu d'y songer et criminel d'y avoir recours.

Il n'est assurément pas d'interdiction plus universellement reconnue et pratiquée que celle qui nous défend d'attenter à la vie de nos semblables ; il semble, au premier abord, qu'on ne puisse absolument pas concevoir d'exception à cette loi primordiale. Toutefois, le droit de légitime défense n'a jamais été refusé aux individus, pas plus que le droit de guerre aux nations. On voit donc comment une action interdite en principe, peut devenir, par l'évènement, non-seulement excusable, mais légitime. La nécessité qui l'impose autorise l'usage qu'on en fait.

Il ne faut donc pas dire, parce que cette extrémité industrielle représente une défaillance et une lacune d'autant plus regrettable qu'elle est plus réfléchie, qu'elle doit être par là même condamnée. Il convient d'examiner de quelle façon cette arme dangereuse est employée, les circonstances qui permettent d'en absoudre ou qui imposent d'en condamner l'usage.

Dès que la grève se propose un but capable d'être avoué et digne d'être poursuivi, elle devient, par la nature même des moyens qu'elle emploie et par l'essence que nous lui avons reconnue, la dernière et la plus extrême des mesures à laquelle on puisse avoir recours. Dès qu'il s'agit de suspendre la destinée humaine, de prendre la perturbation ou le désordre pour moyens d'action ou pour auxiliaires, il est bien reconnu que cette ressource suprême ne peut venir qu'après l'essai et l'épuisement de toutes les autres tentatives, lorsque le droit a été méconnu, la justice dédaignée, toute conciliation reconnue impossible.

La première règle morale à appliquer aux grèves, c'est qu'il n'est licite d'y avoir recours qu'à la dernière heure. C'est un de ces remèdes cruels auxquels la médecine est parfois réduite à faire un appel désespéré, mais qui, convaincus malgré leur efficacité locale, d'user le tempérament et, pour ainsi dire, le capital de la santé, ne peuvent jamais être mis en œuvre, tant qu'il reste autre chose à tenter.

Cette règle morale est d'autant plus essentielle à revendiquer, qu'elle est, de notre temps, plus ouvertement violée.

Le point de départ de toute transaction entre le patron et l'ouvrier, est, en principe, un contrat d'achat et de vente, qui porte, dans ce cas spécial, sur la location temporaire du travail au prix d'un salaire convenu.

Il est de règle, dans toute société, et c'est vraiment là-dessus que se mesure le degré de la civilisation économique, qu'abstraction faite de l'intelligence réciproque des deux contractants, leur liberté doit être de part et d'autre, également réservée et défendue.

C'est en vertu de ce principe supérieur, que les lois ne valident aucun engagement fondé sur une stipulation contraire aux droits de la morale et de la liberté.

Lorsque la loi a autorisé les coalitions et permis les grèves, elle avait pour but, contrairement à ce qui s'est produit en fait, de permettre à l'ouvrier un débat plus égal, de soutenir par la puissance du nombre les prétentions légitimes du salaire, de la même façon que les droits du propriétaire se défendent par la prépondérance du capital.

Qu'est-il arrivé cependant?

Exactement le contraire de ce qu'on attendait.

Jadis, quand les ouvriers étaient réduits au régime primitif des réclamations individuelles, on les a vu présenter en mainte occasion les observations les plus sensées et les plus raisonnables sur l'organisation de leur travail, la distribution de leur journée, l'insuffisance de leur salaire, la nécessité de telles ou telles améliorations. Je ne sais si ces réclamations ont été toujours aussi inefficaces qu'on veut bien le dire. C'est une très-grande erreur, en matière d'industrie, de se représenter toujours par une fantaisie obstinée de l'imagination, le patron ou le manufacturier comme un despote omnipotent, capable, s'il le veut, de faire revivre à son profit le règne odieux du bon plaisir. C'est surtout en matière de fabrication, que les raisons déduites de la justice s'accordent avec les motifs tirés de l'intérêt. On pourrait citer un très-grand nombre de cas où les ouvriers, forts de leur droit et de leur liberté, maîtres de se rencontrer dans une conduite commune, même sans avoir formulé les griefs de leur départ ou les conditions de leur retour, n'ont pas laissé d'obtenir, d'une façon plus rapide et plus efficace que par le nouveau système, des concessions raisonnables et des améliorations importantes.

Aujourd'hui tout est changé au profit des passions, en même temps qu'à l'encontre des intérêts communs.

Dans un grand nombre de cas, au lieu d'être la dernière forme

et comme l'appel suprême de réclamations présentées d'abord au nom de la raison et de la justice, la grève devient le programme même et la signification inattendue de ces réclamations. La mise en demeure violente d'avoir à observer des conditions qui se changent ainsi en menaces, devient une façon ordinaire de communiquer en même temps que d'intimer ses désirs.

Pendant que le patron, sur la foi du passé, continue ou étend ses relations commerciales, pendant qu'il pousse ses spéculations, accepte les commandes, fixe les livraisons, de plus en plus autorisé par cet engagement tacite qui résulte d'un passé contre lequel les intéressés n'ont point élevé d'objection, alors qu'un silence calculé a parfois augmenté l'erreur de sa sécurité, il apprend, la veille au soir, qu'un nouveau tarif et de nouvelles conditions lui sont signifiées pour le lendemain. Souvent, il ne s'agit pas seulement d'une simple augmentation pécuniaire à laquelle il pourrait se résigner, sauf à la passer par profits et pertes, mais ce qu'on veut lui imposer par cet acte de violence, c'est parfois un remaniement complet dans le régime de son industrie, un renoncement soudain à toutes les traditions du métier, des mesures injustes, anarchiques, et telles qu'on peut s'attendre à les voir sortir d'une délibération prévenue qui n'a ni renseignements pour l'instruire, ni contradicteurs pour la ramener.

N'est-il pas évident qu'en face d'une question ainsi posée, d'une menace si longuement réfléchie et résolue, d'un dommage aussi imminent et aussi certain, on ne peut pas dire que la liberté du patron soit suffisamment réservée. Ce n'est plus, à vrai dire, une modification du contrat primitif, qu'on lui demande, mais la signification d'un ordre absolu qu'on lui impose. Il n'est plus, comme au jour du premier engagement et de la première opération, maître d'accorder ou de refuser son consentement aux clauses débattues; il se trouve surpris, au moment même où il s'y attend le moins, et souvent lorsque les intérêts engagés sont les plus nombreux et les plus pressants, par des mesures qu'on veut le contraindre à accepter, sans lui laisser le loisir de les débattre. Il faut, par un renversement de toute équité, qu'il choisisse entre l'humiliation d'obéir dès la première heure, sauf à réclamer ensuite, ou la certitude d'être d'abord victime, même avec l'espérance la mieux fondée de triompher plus tard.

Cette façon d'entendre et de pratiquer la grève ressemble un peu à l'attitude d'un homme qui, saisissant son adversaire désarmé, se présenterait, pour s'expliquer amicalement avec lui, un revolver armé dans chaque main. Il aurait beau n'avoir pas envie de tirer, cette attitude serait loin d'ajouter à la liberté d'esprit de son interlo-

cuteur ; et s'il avait affaire à quelque froid courage ou à quelque résolution exaltée, le différend le plus simple pourrait bien s'envenimer jusqu'à devenir un débat furieux et une lutte sanglante.

N'est-il pas trop visible qu'un remaniement de tarifs, que l'amélioration la plus urgente, la réforme la moins contestée, dès qu'on leur donne pour préface ce concert clandestin, cette violence préméditée, cette tyrannie à subir, ne peuvent plus rencontrer que le mauvais vouloir ou la résistance. Cette façon d'agir soulève, du premier coup, les passions des deux partis contre toute transaction. Le patron qui se voit menacé et atteint dans ses intérêts les plus vifs, et qui cependant n'est pas sans avoir aussi quelque chose à dire, n'est généralement pas assez héroïque pour répéter la belle parole de Thémistocle à Eurybiade : « Frappe, mais écoute. » Il se sent justement blessé : un sentiment légitime de dignité personnelle, souvent même son intérêt bien entendu, lui défendent de paraître céder à la menace ; il se croit obligé de résister avant d'entendre, de la même façon que ses adversaires se sont cru le droit de sévir avant de proposer.

Cette façon d'user de la grève comme d'un couteau qu'on porterait soudainement à la gorge du fabricant, n'a pas seulement le tort d'être la rupture violente d'un contrat tacite, en même temps que d'écarter la discussion dont elle devrait être précédée et non pas suivie, elle implique souvent, à l'insu même de ceux qui l'ont provoquée ou laissé conduire par certains meneurs, les contradictions les plus flagrantes contre des vérités de sens commun, ou les attentats les plus odieux aux principes moraux les mieux établis.

Comment! vous discutez la grève ainsi que les conditions auxquelles vous consentez, soit à ne point l'établir, soit à la suspendre ; vous discutez ces sujets compliqués et délicats, non-seulement en l'absence de tout représentant et de tout délégué des patrons, mais sans même leur demander un éclaircissement ou une note. Bien plus, on donne à une réclamation honnête, je pense, loyale, avouable, capable d'être appuyée par les plus solides raisons, on lui donne les allures mystérieuses d'une conspiration ou d'un complot ! Volontiers placerait-on des sentinelles aux portes de ce conciliabule, et l'on est tout prêt à traiter de faux frère celui qui, à l'heure de cette crise, trahirait l'imminence de ses demandes par un témoignage quelconque de mécontentement. On a vu souvent, à la veille de ces orages industriels, au moment même où allait éclater la tempête, un silence et une tranquillité semblables aux torpeurs maladives de la nature, régner dans les ateliers prévenus : rien ne pouvait faire soupçonner au fabricant le plus attentif et le mieux intentionné, les objections qu'on soulevait et qu'on envenimait dans l'ombre, tant

on prenait soin de multiplier autour de lui les apparences d'une fausse sécurité.

Il ne s'agit pas ici de juger le procédé ni de montrer qu'il relève des théories les plus fausses et les plus injustes sur les rapports qui doivent exister entre les ouvriers et les patrons. Cette supposition d'un état de guerre ouverte, d'hostilité permanente entre les collaborateurs d'une même œuvre, a quelque chose non pas seulement d'affligeant et de triste, mais encore, au point de vue de l'économie sociale, de profondément contraire aux notions les plus élémentaires de la science. S'il y a lutte et antagonisme, c'est tout au plus entre le consommateur et le vendeur, qui ont intérêt l'un à vendre cher et l'autre à acheter bon marché, mais non pas entre les deux producteurs associés à une œuvre commune, solidaires l'un de l'autre, ayant le même intérêt au maintien et à la prospérité de leur industrie.

Même en mettant à part cette question de conduite, ce manque d'égards et de franchise, quel homme d'un peu de sens et d'un peu de justice admettra jamais ce procédé monstrueux d'une assemblée quelconque d'intéressés, délibérant en l'absence de leurs contradicteurs naturels et en dehors de toute communication avec eux? Alors même que toutes les présomptions se réunissent contre un coupable, alors même qu'il a été saisi en flagrant délit et qu'il ne lui reste plus d'autre ressource que d'avouer, les juges appelés pour prononcer la sentence suprême, ne laissent pas de lui demander s'il n'a rien à dire pour sa défense. Les assemblées délibérantes, dans les cas les plus urgents et pour les résolutions les moins contestables, s'astreignent à observer certaines formes protectrices. Si un seul de leurs membres croit avoir des remarques à faire et des objections à présenter, il peut demander la parole ; il a le droit de l'obtenir, on tient à honneur de l'écouter.

En dépit de toute sa présomption, l'homme raisonnable et juste ne cesse donc point de garder au fond de sa pensée une salutaire défiance de lui-même. Il sait que, malgré ses efforts pour interroger la vérité avec méthode, pour l'écouter avec scrupule, en dépit de toute son ardeur à chercher comme de toute sa prudence à conclure, il lui arrive à chaque instant de n'apercevoir qu'un côté des choses et de perdre de vue leurs circonstances les plus considérables ou leur aspect le plus important.

Voilà pourquoi, au point de vue non plus des intérêts à débattre mais du sens commun à respecter, il n'est pas possible d'admettre qu'une assemblée composée exclusivement d'ouvriers, quelques lumières et quelque impartialité qu'on lui suppose, ait en effet en main

tous les documents dont peut s'éclairer la question, ni, en supposant même qu'elle les possède, qu'elle en tienne un compte suffisant et les estime par sa seule initiative à leur véritable valeur.

Les ouvriers anglais ont sur nous cet immense avantage, qu'ils savent l'économie politique. Ils la savent pour l'avoir apprise, non pas seulement au moment où ils pouvaient espérer de la faire parler en leur faveur, mais pour l'avoir en effet étudiée aux heures calmes de la pensée, et souvent de la bouche même de ceux qui, plus tard, devaient avoir à en débattre avec eux les applications.

Aussi pourrait-on citer des industries anglaises qui nous ont donné un spectacle vraiment beau et vraiment digne d'être suivi.

On a vu, dans certaines fabrications où les tarifs avaient été arrêtés et convenus entre les ouvriers et les patrons après une enquête solennelle et des débats contradictoires, les fabricants venir proposer à leurs employés une diminution de paye. Ils leur ont fait, dans certaines villes dont j'ai ici les noms, et pour certains produits dont je pourrais transcrire la liste, un véritable cours, de véritables conférences d'économie politique. Ils leur ont mis sous les yeux l'histoire passée et l'état présent de leur industrie ; ils leur ont donné les renseignements statistiques les plus exacts sur les conditions d'approvisionnement, le mode de fabrication, les débouchés et les prix de revient de la concurrence étrangère. Ils ont fait avec eux une analyse exacte de la marge laissée au fabricant, de la probabilité de ses bénéfices ou de ses pertes ; ils ont montré les droits du capital à côté de la rémunération du travail ; et ils leur ont fait accepter, pour traverser une crise ou vaincre dans une lutte, la nécessité économique de diminuer le salaire ou d'activer la besogne, de façon à assurer par un commun accord, d'abord l'existence, puis, à la longue, le triomphe de leur industrie.

Cet exemple serait digne d'être imité.

Outre ce qu'il a d'efficace pour garantir le salut de tous et pour éliminer des prétentions chimériques, il a le mérite d'être conforme à la logique et à la raison.

Il y a, en effet, dans les opérations industrielles comme dans le caractère humain, deux moments qu'il ne faut pas confondre ni déplacer au hasard : l'heure où l'on délibère pour s'éclairer, et l'heure où l'on se résout pour agir.

Au premier moment, alors que l'intelligence est encore indécise et suspendue, elle reste flexible et maniable, sans adhérence à ses opinions, malléable et en quelque sorte pénétrable. A ce premier moment elle met tout son amour-propre non pas à se dépenser pour l'opinion qu'elle a pu élire, mais à s'éclairer sur la résolution qu'elle doit prendre.

A cette facilité de la première heure, succède une tout autre attitude des âmes.

A mesure que la délibération s'engage et se dessine, le nombre de ceux qui prennent un parti ou qui s'y affermissent, va toujours en augmentant. A un certain moment, leur volonté intervient dans leur intelligence. Autant ils avaient mis de bonne volonté à maintenir leur indifférence pour assurer leur examen, autant ils apportent de fermeté et de résolution à défendre les idées qu'ils ont adoptées. Ils mettent maintenant leur amour-propre et leur honneur à ne vouloir plus être éclairés. C'est en vain que vous apporterez désormais des arguments contraires à leur certitude ; ils dépenseront à les combattre toute l'énergie que, la veille peut-être, ils auraient mise à les comprendre et à se les approprier.

C'est ainsi que le cœur humain lui-même, révélant à l'analyse ses secrets, nous explique pourquoi, dans le plus grand nombre des cas, toute discussion devient superflue et tout débat oiseux, au lendemain de ces significations péremptoires et menaçantes qui appellent les patrons à se soumettre et non point à délibérer. Il est facile de voir qu'en dépit de la sagesse la plus énergique et de la plus héroïque bonne volonté, les ouvriers, après tant de délibérations où ils n'ont entendu qu'eux-mêmes, ne sont guère disposés à accueillir ni préparés à comprendre les considérations qu'on peut leur soumettre à l'encontre des décisions qu'ils ont adoptées. L'erreur de leur conduite entraîne, dans l'ordre intellectuel, un renversement logique des idées. L'égalité de position n'est plus maintenue entre les deux intervenants au débat, à la charge, pour l'un comme pour l'autre, de fournir ses preuves et d'établir ses conclusions. L'ouvrier s'arroge le droit de décider seul, et il impose au patron non plus seulement la nécessité de le convaincre, mais la tâche bien autrement rude et bien autrement désavantageuse, de le réfuter et de le faire revenir.

Ainsi, cette préparation solitaire et sans débat d'une grève instantanée, constitue, au point de vue purement abstrait de la conduite de l'esprit, une véritable aberration de raisonnement et de méthode.

Les conséquences pratiques que la grève entraîne, les dommages qu'elle impose au fabricant, ne sont pas plus justifiables et n'appellent pas moins vivement, au point de vue de la morale et de la justice, de nouvelles et plus équitables façons d'agir.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer, plus haut, qu'en principe et indépendamment de toute convention écrite, il existe entre le fabricant et l'ouvrier un contrat tacite, une sorte d'engagement moral. Sans doute, il n'est point contestable que le salarié, payé suivant les usages de la profession, chaque semaine, chaque

quinzaine ou même chaque mois, conserve par devers lui le droit de quitter, s'il le juge convenable, l'atelier ou la fabrique, à l'expiration de ce délai normal. Par ce côté-là, il semble, lorsqu'il se retire, qu'il se contente de faire usage d'un droit indéniable et incontesté. Toutefois, ce qui est vrai de l'individu ne l'est point de la totalité de l'équipe. Le patron a consenti à laisser cette latitude à l'ouvrier, parce qu'il est sous-entendu que chacun d'eux, en cette occasion, obéira à ses impulsions personnelles, de telle sorte que le plus simple calcul des probabilités suffit pour garantir la manufacture contre une désertion générale, dès qu'il n'y a pas eu entente préalable entre les intéressés.

Il est sous-entendu encore que, si vous avez des observations à faire ou des réclamations à présenter, vous comptez sur votre bon droit et non pas sur la violence. Vous ne prétendez pas arracher au capitaliste une concession qui le ruine, mais obtenir de sa justice une augmentation qui lui laisse encore un bénéfice.

Le patron a donc le droit absolu de compter sur le maintien naturel des rapports qu'il a institués avec ceux auxquels il a confié son travail. Il a le droit absolu de penser que toute modification, justifiée par des motifs suffisants ou soi-disant tels, lui sera notifiée en temps utile, et qu'en attendant l'issue du débat engagé, les opérations de la manufacture continueront sur le pied où elles ont commencé.

Il est des opinions qui se discutent, et à propos desquelles le premier devoir de quiconque engage une controverse est de se déclarer d'avance prêt à donner les mains à son adversaire, si cet adversaire parvient à démontrer l'opinion qu'il a avancée contre vous. Lorsqu'il s'agit de morale, les concessions préliminaires ne sont plus permises : la discussion dans laquelle on entre, n'a plus pour but de démontrer les principes, mais simplement de les rappeler. Cette invocation est elle-même une preuve. Les ouvriers qui se sont laissé entraîner à des actions dont ils ne mesuraient pas la portée ou ne saisissaient pas le caractère, seront toujours les premiers à protester contre leur propre conduite, dès que cette conduite ne leur paraîtra plus suffisamment d'accord avec l'honnêteté de leurs sentiments et la droiture de leur conscience. Il ne faut pas perdre de vue que, dans la plupart des coalitions et des grèves, si une majorité loyale se laisse intimider par des menaces, surprendre par un entraînement, égarer par des sophismes, il faut, pour être dans le vrai, faire remonter la responsabilité première des calculs indignes, des mesures violentes, des combinaisons lâches, à un bien petit nombre de meneurs, la plupart du temps étrangers à la profession et presque toujours au pays.

Il faut absolument faire cette réserve et en maintenir le bénéfice,

pour désintéresser la conscience de tous ceux qui ont pu prêter une adhésion passive et un consentement irréfléchi à des actes odieux dont il ne faut ni leur prêter l'intention, ni par conséquent leur imputer la faute.

Combien de fois est-il arrivé, je ne dirai pas seulement depuis la dernière loi en faveur des coalitions et à l'appui des grèves, mais dans ces vingt ou trente dernières années, que des chômages inattendus sont venus tout d'un coup interrompre la fabrication, au moment où l'industrie était le plus prospère, les commandes le plus multipliées, les bénéfices le plus constants et le plus assurés? C'est à cet instant là même que les ateliers se vidaient comme par enchantement et qu'on mettait sur le tapis les prétentions les plus exorbitantes. Évidemment la grève fait, en pareil cas, entrer en ligne de compte l'urgence du travail, les engagements du patron, son désir légitime de profiter d'un moment heureux et de ne point faillir à une vente qui, une fois manquée, ne se retrouve jamais.

Il faut reconnaître ici, que, renfermées dans de justes bornes, présentées sous des formes légitimes et dans des délais praticables, les réclamations des ouvriers peuvent, dans une certaine mesure, alléguer en leur faveur des raisons solides.

Il est tout à fait conforme aux lois de l'industrie que le salaire de la main-d'œuvre s'élève alors que l'abondance de la demande surenchérit le produit et laisse, par conséquent, plus de marge au bénéfice du vendeur. Seulement, si l'ouvrier veut profiter de cette surélévation temporaire du gain, il devient tout à la fois juste et inévitable qu'il se soumette aux fluctuations de cette espèce de bourse, et qu'il consente, aux heures mauvaises, à voir descendre le tarif au-dessous du niveau qu'il avait atteint dans les jours rapides de la prospérité.

Voilà pourquoi les grèves qui naissent de la prospérité et de l'abondance, de la multiplication du travail et du succès momentané de l'industrie sont, dans un grand nombre de cas, d'abord un piége tendu et, plus tard, une injustice imposée au patron.

Les traditions industrielles ont établi cette coutume de soustraire le plus possible le salarié aux incertitudes de son industrie. L'idéal du tarif, appliqué à sa paye quotidienne, n'est point de suivre, jour par jour, les hauts et les bas qu'entraînent les vicissitudes commerciales depuis l'acquisition de la matière première jusqu'au maintien et à la création des débouchés.

Il en résulte que le jour où le bénéfice du fabricant augmente et où la rétribution de la main-d'œuvre ne paraît plus en harmonie avec les bénéfices de la vente eu égard à la constitution du prix de revient, le fabricant ne fait pourtant que se rembourser des périodes

souvent fort longues où il a maintenu le tarif des salaires sans y rien changer, alors que lui-même opérait dans les conditions les plus défavorables et les plus onéreuses. A vrai dire, le bénéfice qu'on lui prête n'est qu'une avance qu'il recouvre. Dès que le salaire n'est qu'une moyenne, il ne peut plus être maintenu pendant le temps des crises et relevé ensuite à l'heure de la prospérité.

Il est permis de penser que si, par une combinaison économique, on réussissait à instituer un tarif suffisamment mobile pour suivre toutes les variations du marché, et à associer ainsi, par des différences de salaires, le dernier manœuvre au changement de fortune du fabricant, le résultat auquel on aboutirait serait tout à fait préjudiciable aux véritables intérêts de l'ouvrier. La nécessité qui lui incomberait d'instituer lui-même une moyenne de ses revenus l'exposerait à la tentation perpétuelle d'élever ses dépenses lorsqu'il aurait plus, sans réussir à les réduire lorsqu'il aurait moins.

Non-seulement ces mises en demeure violentes sont en dehors des prévisions du fabricant et contraires à l'engagement tacite de l'ouvrier, mais on peut citer des cas où elles se sont produites dans des circonstances telles, qu'elles auraient fort bien pu, au point de vue civil, donner lieu à l'ouverture d'une demande en dommages et intérêts.

Ne citons ici le nom d'aucune industrie particulière et gardons soigneusement la réserve que nous nous sommes imposée jusqu'à présent. Pourvu que les exemples existent et qu'ils soient malheureusement trop nombreux à citer, il est plus qu'inutile, lorsqu'on veut blâmer un fait, d'en divulguer l'auteur. Disons simplement, et cette indication suffit à notre thèse, que dans un grand nombre d'industries les opérations par lesquelles passe la matière première sont solidaires les unes des autres, à ce point que les différents moments du travail demandent à se suivre à des intervalles connus et déterminés d'avance. L'industrie des hommes est si avancée, qu'elle finit par imiter dans ses procédés l'œuvre de la nature. De même que la terre veut être retournée à son heure, que la semence a sa saison, la récolte son jour, la rentrée des moissons son instant favorable, de même il arrive souvent qu'il faut, sous peine de déchet ou de perte, utiliser dans un délai voulu les premiers travaux accomplis, et ne point faire attendre trop longtemps sa seconde ou sa troisième transformation à la matière qui a subi déjà la façon du premier travail.

Que faut-il penser de la grève, qui non-seulement calcule l'impossibilité où sera le patron de tenir ses engagements, mais encore s'avise d'interrompre tout d'un coup une opération entamée dont l'achèvement est indispensable? Une fois qu'on a eu le courage d'entrer

dans cette voie, il n'y a pas de raison pour qu'on s'y arrête, et qu'on ne réduise pas le délai de miséricorde accordé à la délibération du fabricant, aux heures d'une après-midi ou d'une matinée. Il y a ici une violation du droit tellement manifeste et tellement contraire aux principes fondamentaux de la justice, qu'une action en dommages et intérêts aurait toute chance d'être accueillie par la justice civile ou les tribunaux de commerce. C'est bien là un de ces cas où l'usage extrême de la liberté devient un attentat aux droits les plus sacrés du prochain.

Pourquoi faut-il que ce pouvoir anonyme par lequel se laissent abattre et tyranniser les associations des gens les plus honnêtes et les plus moraux, se soit enhardi jusqu'à commettre des actions qu'aucun des représentés n'aurait avouées ni souffertes ?

Faut-il regarder comme une légende l'histoire lamentable de ce père de famille dont l'unique enfant, atteint d'une maladie terrible, était arrivé à l'heure où une crise suprême allait décider de sa vie ou de sa mort? Est-il, en effet, arrivé que ce malheureux père, mis en demeure de prendre un parti soudain devant la menace d'une grève préparée pour les premières heures du lendemain, ait demandé vainement un jour de répit et que sa douleur même ait été comptée au nombre des motifs qui le feraient céder? Il ne faut point, pour l'honneur de l'humanité, ajouter foi à de pareils faits ; c'est déjà beaucoup trop qu'on puisse les répandre ou les inventer.

Nos voisins les Anglais ont eu recours ici, pour réprimer le désordre et prévenir cet excès, à un moyen qui leur a souvent réussi.

Ils ont ajouté aux prescriptions trop courtes de la loi écrite des réserves pleines de sens, fondées à l'origine sur la seule équité et qui, désormais, passées en usage, ne sauraient plus être omises sans soulever l'opinion publique contre les violateurs.

Au lieu d'avoir recours à une brusque dénonciation des traités et de poser, dès la première heure, un ultimatum aussi menaçant qu'inattendu, ils ont pris l'habitude de *dénoncer* la grève.

Suivant la nature des industries et le plus ou moins de temps qu'exige l'achèvement normal des opérations en cours d'exécution, on prévient le fabricant de la cessation de travail qu'on médite. La date de la grève future est toujours fixée à une époque assez lointaine pour qu'on ait, d'abord le temps d'entamer des pourparlers et d'accommoder le différend à l'amiable, ensuite et surtout pour que le patron puisse se tirer à son honneur et à son profit des livraisons pour lesquelles il a pris des engagements antérieurs.

C'est là vraiment faire œuvre tout à la fois d'honnêteté et de prudence.

Le véritable intérêt d'un ouvrier n'est pas de nuire à l'industrie dont il est tout à la fois le coopérateur et l'obligé. En supposant que, à son gré, le patron se soit montré pour lui trop dur et trop exigeant, il ne souhaite pas, suivant une expression bien connue, *la mort du pécheur mais sa conversion*, c'est-à-dire un traitement plus avantageux. Imposer au capital des pertes considérables, c'est le mettre, avant tout, dans la nécessité de les regagner.

A un autre point de vue, cette signification anticipée d'une mesure coercitive avant l'heure où elle doit devenir exécutoire, est conforme à toutes les règles de la jurisprudence comme à tous les usages de la civilisation. Il est difficile d'imaginer une mesure plus salutaire, si ce n'est celle qui consisterait à débattre ces conditions elles-mêmes avant de les signifier à la partie adverse, même pour un délai plus ou moins éloigné[1].

Il ne faut pas traiter les problèmes sociaux comme si l'homme, par cela seul qu'il se trouve engagé dans ces questions de salaires et

[1] Les faits donnent bien vite raison à la théorie. A la dernière heure, nous signalons, comme la meilleure preuve à l'appui de nos remarques, le passage suivant d'une circulaire, en date du 24 juillet 1869, signée A. Dubut, directeur-gérant, et adressée aux ouvriers de la maison J.-B. Martin, de Tarare :

« La loi a voulu permettre aux ouvriers de s'entendre librement entre eux ; elle leur a donné la liberté de faire tous ensemble ce que chacun avait le droit de faire en particulier : discuter le prix de main-d'œuvre, et, faute d'accord, se retirer.

« Mais elle ne leur a pas donné le droit de manquer aux devoirs et aux contrats ; elle ne leur a pas donné le droit d'attenter à la liberte des patrons ou de leurs camarades satisfaits.

« Qu'un corps d'état réclame, cela se conçoit : voilà la grève normale ; mais que tous les corps d'état réclament à la fois, voilà la mauvaise grève, voilà l'abus de la chose !

« C'est, d'une part, un mot d'ordre ; de l'autre, une servilité.

« C'est une inique pression sur les ouvriers et sur les patrons.

« Que ceux-ci se coalisent (ils ne le feront jamais), et tout à coup abaissent les salaires, on n'aurait pas assez d'amères paroles pour eux ; qu'ils ferment instantanément leurs ateliers, et c'est à qui stigmatiserait leur inhumanité.

« Et on aurait raison.

« Et cependant ce serait aussi le droit des patrons et c'est ce que fait la grève ! Y a-t-il donc deux justices ?

« Vous n'êtes pas contents ? discutez, cherchez mieux, retirez-vous, c'est votre droit ; mais n'oubliez pas votre devoir et les convenances. Ne faites pas au patron ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fit.

« Est-ce juste d'abandonner un ouvrage commencé sous la foi de certaines conditions ? Est-ce raisonnable de compromettre une marchandise en élaboration ? Est-ce légitime de déserter en masse un atelier qui vous a conservé plusieurs années et dans les mauvais moments ?

« Remercié, vous réclameriez votre huitaine ; pourquoi la refuser au patron ? Le droit n'est-il pas réciproque ? »

de bénéfices, se trouvait dispensé de consulter sa conscience et d'en écouter les arrêts. Le droit de faire grève peut être reconnu et consacré ; mais il ne faut point perdre de vue que c'est là une arme terrible et désespérée, d'où résulte, avant tout avantage, un mal profond et certain. Il faut donc prendre garde qu'un usage imprudent de cette liberté dangereuse n'entraîne dans la pratique des conséquences contraires à la morale, au droit, à la liberté. Il ne faut point s'émouvoir trop des erreurs qu'on signale ou des maux qu'on regrette. Nous sommes en présence d'un développement presque entièrement neuf de l'activité sociale. Il n'est donc pas étonnant que, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous ayons encore notre éducation à faire. Il peut donc être curieux, après avoir examiné la nature même des grèves dans leur rapport avec l'ordre moral, de considérer, à ce même point de vue, les moyens qu'elles emploient, les résultats qu'elles poursuivent, les résultats qu'elles entraînent. Cette recherche fera l'objet de notre prochaine étude.

Antonin Rondelet.

LA VIEILLE MAISON

SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE

PERSONNAGES

M. GILBERT.
ALINE DES AULNOIS, sa cousine.
ROGER.
SIMONE, servante de madame des Aulnois.

La scène se passe en Touraine, dans une petite ville.

La cour de la maison de madame des Aulnois, mère d'Aline. — A droite, le pavillon où demeure M. Gilbert, et plus loin, un puits dont la poulie est enguirlandée de vigne-vierge. — Au fond, un jardin touffu qu'on aperçoit à travers une grille couverte de jasmins et dans lequel on descend par une porte à claire-voie. — A gauche, le corps de logis relié au jardin par un mur, avec porte donnant accès sur la rue. Façade noire et lézardée ; fenêtres à petits carreaux ; porte cintrée ouvrant sur une tourelle où se trouve la cage de l'escalier. — Près de la tourelle, un banc de pierre, puis, çà et là, des grenadiers et des lauriers-roses dans des caisses de bois peint. — Ensemble mélancolique et endormi.

SCÈNE PREMIÈRE.

ALINE, puis SIMONE.

Aline, assise sur le banc, travaille à une bande de tapisserie. Elle laisse tomber son ouvrage et reste pensive. — La porte de la rue s'ouvre et livre passage à Simone chargée de paquets.

SIMONE, 40 ans. — Tournure et costume de paysanne tourangelle; démarche alerte et mine joviale. — Elle s'avance vivement vers la jeune fille plongée dans sa rêverie.

Me voilà! Bonjour, ma mignonne!

ALINE, surprise.

Comment, c'est toi?... Nous ne t'attendions que demain.

SIMONE.

C'est vrai, mais j'avais le mal du pays là-bas; le jour, je pensais à la maison, au verger, à mes bêtes; et la nuit, j'en rêvais; je voyais le chat sur la fenêtre, les pigeons sur notre toit, et ils avaient l'air si esseulés, que ça me rendait toute mélancolique... Dame, je n'ai pu y tenir, et dare dare, j'ai pris le chemin de fer; à Tours j'ai sauté dans la carriole, et me voici. (Elle dépose ses paquets à terre et s'assied sur le banc.) Ah! qu'on est bien ici! Vrai, ma fille, comme dit le proverbe, il n'y a pas de petit chez soi!

ALINE.

Comment se porte ma mère?

SIMONE.

Comme un charme!... Il faut la voir courant les rues de Paris dès le fin matin, marchandant avec les boutiquiers, discutant avec les gens de loi et recevant des visites... Ah! nous avons bien employé notre temps!

ALINE.

Et Paris... Est-ce bien beau, Simone?

SIMONE.

Euh!... Oui et non... J'avais rêvé mieux que ça!... Je croyais trouver une ville reluisante d'or et d'argent, et j'y ai vu encore plus de boue et de vieilleries que dans les rues de chez nous; tous les gens semblent avoir pris les fièvres : les faces sont pâles, et les logis sont noirs... Et leur soleil tout barbouillé de fumée!... Ah! que j'aime bien mieux le soleil de chez nous!

ALINE, soupirant d'un air ennuyé.

Tu en parles à ton aise... Est-ce qu'il fait du soleil ici?... La maison est comme un tombeau, je m'y sens triste à mourir, et on m'y enterrera si j'y reste encore longtemps!

SIMONE.

Oh! mignonne, peux-tu dire de ces choses-là, à ton âge, à dix-sept ans?

ALINE.

A quoi me sert ma jeunesse?... Je n'en profite guère dans cette bourgade où les gens ont l'air de dormir en marchant dans les rues pleines d'herbe... Tous les matins je m'éveille en souhaitant qu'un peu d'imprévu vienne égayer notre solitude; chaque jour, je me dis : c'est peut-être pour aujourd'hui!... Mon cœur bat comme si quelque chose d'inconnu allait apparaître, et rien ne vient!

SIMONE, riant d'un air fin.

Cela viendra...

ALINE.

Jamais!... Ah! Paris... Voilà où je voudrais être!

SIMONE.

Patience, petite fille, tu y seras peut-être plus tôt que tu ne penses... Écoute : ta mère a dessein de vendre la maison et de demeurer à Paris.

ALINE, demi-joyeuse et demi-incrédule.

Tout de bon?... Qui te l'a dit?...

SIMONE.

Personne... Mais j'ai l'oreille fine, et quand j'ai vu qu'on me faisait des mystères, je me suis plantée derrière une porte et j'ai tout entendu... Madame des Aulnois sera ici demain soir ; elle veut causer de ses projets avec toi et le vieux monsieur Gilbert.

ALINE.

Pauvre cousin, comment prendra-t-il la chose?

SIMONE.

Assez mal, le cher homme... Il n'est pas comme toi, lui ; il aime la maison. Songe, ma fille, voilà cinquante ans qu'il y demeure! Il y est venu avec ton grand-père, quand madame n'était encore qu'une enfant, et depuis ce temps-là, il n'a jamais couché dehors... Lorsque madame a épousé M. des Aulnois et s'en est allée en Anjou, M. Gilbert est resté au logis, et quand, après son veuvage, ta mère est revenue ici avec toi, elle a retrouvé son vieux cousin, sur les premières marches de ce pavillon ; — fidèle à son poste, ni plus ni moins qu'un chien de garde... Pauvre bonhomme, il espérait bien y mourir, et ça lui fera mal au cœur de partir.

ALINE.

Pourquoi!... Nous l'emmènerons avec nous... Tantôt, dès qu'il sera de retour, je le préparerai doucement au voyage.

SIMONE.

Tu auras de la peine. A son âge, vois-tu, on est comme mon chat ; on s'attache à son grenier et on n'en veut plus sortir... Essaye, mais je n'ai pas grand espoir... Le voici justement qui revient de sa promenade au verger, les mains derrière le dos et la mine épanouie... Cher homme, tu ne sais guère ce qui t'attend!... Pendant que vous causerez, je vais faire un tour là-haut et tout remettre en ordre.

(Elle reprend ses paquets et entre dans la maison.)

SCÈNE II.

ALINE, M. GILBERT.

ALINE, joyeuse.

Partir!... Vivre à Paris!... Rien qu'à cette pensée, je me sens vive comme un pinson et plus légère de moitié.

(Elle se met à chanter en repliant sa tapisserie.)

La belle est au jardin d'amour,
Voilà un mois ou six semaines ;
Son père la cherche partout,
Et son amant est bien en peine.

Elle est vêtue en satin blanc,
Et dans ses mains, blanches mitaines ;
Ses cheveux qui flottent au vent
Ont une odeur de marjolaine...

(M. Gilbert sort du jardin et s'arrête pour écouter.)

M. GILBERT.

Bravo, fillette! Voilà une jolie chanson!... J'aime mieux cette gaieté-là que ta sombre humeur de ce matin... N'est-ce pas qu'il fait beau ce soir et qu'il fait bon vivre ici?... Tiens, je regardais tout à l'heure la maison à travers les arbres du verger, du côté où sont les noyers. — Tu ne saurais croire comme sa façade renaissance et sa tourelle pointue ont bonne grâce au soleil couchant!... Voilà bien des années que je les contemple ainsi, pendant les soirs d'été, et chaque fois, il me semble voir ma jeunesse sourire à toutes les vitres des fenêtres.

ALINE, à part.

Pauvre cousin, comment lui apprendre ma nouvelle? (Haut.) Vous l'aimez donc bien cette vieille maison, cousin Gilbert?

M. GILBERT, s'animant.

Si je l'aime?... Demande à un peintre s'il aime l'atelier où il a conçu et exécuté ses plus belles œuvres!... Depuis cinquante ans que j'habite cette maison, j'y ai mis la substance même de mon cœur, rêves, sentiments, pensées... Toute ma vie est là. Il me semble que j'ai créé cette demeure à mon image, et qu'elle est faite pour moi, comme moi pour elle.

ALINE.

De sorte que s'il fallait jamais la quitter...

M. GILBERT, l'interrompant.

La quitter!... Où as-tu l'esprit? Est-ce qu'on quitte un bel et bon gîte où l'on vit entre une vieille amie comme ta mère, et une charmante enfant comme toi?... Sans compter de chères habitudes dont on ne peut plus se défaire.

ALINE, insistant.

Mais si ma mère, par exemple, se décidait à habiter une autre ville après avoir vendu la maison?...

M. GILBERT, indigné.

Allons donc!... Ce serait de la folie!... Voyons, mignonne, trêve à ces plaisanteries cruelles, qui me donnent le frisson... Tiens (Il lui

tend la main.) tu as dit deux mots en l'air, et me voici tout tremblant; juge de ce qui arriverait s'il s'agissait sérieusement de... Eh bien, pourquoi me regardes-tu avec cette mine attristée et mystérieuse?... C'est une plaisanterie, n'est-ce pas? (Aline secoue la tête.) Non!... On voudrait vendre la maison?... (Signe affirmatif d'Aline.) C'est impossible, qui te l'a dit?...

ALINE.

Simone, qui est revenue tout à l'heure... Elle a tout entendu... Nous irons vivre à Paris.

M. GILBERT, atterré.

Eh bien! et moi?

ALINE.

Vous, mon cousin; mais c'est tout simple, vous viendrez avec nous... Nous vous arrangerons un petit nid bien calme, et meublé selon vos goûts.

M. GILBERT, brusquement.

A mon âge on ne bâtit plus de nids : on s'enfonce dans son trou, et on y reste.

ALINE, d'un ton câlin.

Vous vous imaginez cela, parce que vous n'êtes jamais sorti; mais vous changerez d'avis là-bas... C'est si charmant, ce qui est nouveau!

M. GILBERT, s'animant.

Tu ne comprends donc pas...

ALINE, l'interrompant avec un baiser sur la joue, et lui mettant la main sur les lèvres.

Chut!... Et Paris, et ses merveilles, les comptez-vous pour rien? Allons, c'est convenu, vous serez du voyage.

M. GILBERT, la repoussant et marchant d'un air agité.

Non, non, mille fois!... Oh! l'affaire n'est pas conclue encore! Je vais écrire à ta mère... Elle entendra raison, et renoncera à cette vente insensée, à cette idée folle éclose dans le cerveau d'une enfant gâtée!

ALINE, d'un ton boudeur.

Voilà que vous vous fâchez?... Je regrette maintenant de vous avoir parlé de cette vente... Calmez-vous; je supplierai moi-même ma mère de rompre ses projets... Je tâcherai de me faire à cette vie de prison, voilà tout!

M. GILBERT.

Voyons, mon enfant, écoute-moi un peu!

ALINE.

Non, non, à quoi bon?... Je suis résignée à mourir d'ennui... Bonsoir, cousin. (Elle détourne la tête et rentre au logis.)

SCÈNE III

M. GILBERT, seul.

Aline!... Elle ne m'entend pas, elle s'en va!... Que peuvent mes raisonnements contre sa fantaisie?... O jeunesse égoïste, âge frivole et cruel, qui ne respecte rien et marche à sa guise, sans se soucier des cœurs que son caprice fait saigner!... Sa mère lui cédera tout; elle est habituée à lui obéir. (Il s'assied sur le banc et regarde tristement autour de lui.) Je te verrai donc passer aux mains des étrangers, ma chère maison! Il faudra vous quitter, mes vieux murs!... Mais je n'irai pas loin; je veux toujours vous avoir pour horizon!... Je connais dans les hauts quartiers un endroit d'où la vue s'étend de ce côté-ci; j'y louerai une petite chambre, afin d'apercevoir encore la fumée de mon ancien toit... Oui, mais tous mes souvenirs, nichés dans chaque coin, il faudra leur dire adieu... Et la douce habitude de vivre entre ces deux femmes qui donnaient aux vieilles choses un charme nouveau!... Tout cela sera perdu, perdu pour jamais!... (Il porte la main à ses yeux.) Hein!... Une larme?... Quand je serai tout seul, bien d'autres glisseront entre mes doigts. (Il se lève.) Cette affreuse nouvelle, tombant au milieu de ma vie tranquille, m'a tout bouleversé... Il ne faut pourtant pas se laisser abattre. (Il marche avec agitation.) Allons, Gilbert, du courage, morbleu! Que diable, tout n'est pas désespéré!... Il ne s'agit, après tout, que d'un propos de servante : quand la langue démange, on la remue à tort et à travers, et cette Simone est si bavarde! Qui sait? elle aura peut-être voulu se moquer d'Aline!... L'enfant aura tout cru : on croit si vite ce que le cœur désire!... Bah! Chimères!... Attendons! (On entend heurter à la porte de la rue.) Hein! on a frappé. (Il va ouvrir.) Entrez!

SCÈNE IV

M. GILBERT, ROGER, en costume de voyage.

ROGER, d'un ton brusque.

Mille pardons! Madame des Aulnois?

M. GILBERT, étonné.

Elle est absente pour quelques jours encore, monsieur, mais je suis son parent, et...

ROGER, l'interrompant.

Sa maison est à vendre?

M. GILBERT, atterré, à part.

C'était vrai!

ROGER.

Je désirerais la visiter.

M. GILBERT, à part.

Déjà! (Haut, à Roger.) Vous allez peut-être me trouver bien indiscret, monsieur... Permettez-moi deux questions?

ROGER.

Faites, monsieur.

M. GILBERT.

D'abord, qui vous a si promptement renseigné sur les intentions de la propriétaire?

ROGER.

Parbleu! le notaire chargé de dresser l'acte.

M. GILBERT, accablé.

C'est juste... Et votre nom, monsieur?

ROGER.

M. Roger.

M. GILBERT, répétant machinalement.

M. Roger... Merci, monsieur, et pardon!... Vous comprenez que, dans une affaire aussi majeure, il y a certaines précautions préalables...

ROGER, souriant.

J'entends, vous craignez que je ne sois pas un amateur sérieux... Rassurez-vous, je suis très-rond en affaires, et sitôt la vente conclue, je compte en verser le prix chez votre notaire, Me Moreau. Et maintenant que ce point est éclairci, vous me permettrez, j'espère, de visiter la maison, le clos attenant, aisances, dépendances, etc... Du reste, le logis a bonne mine, et il m'a séduit tout d'abord.

M. GILBERT, flatté.

Vraiment! (Se reprenant.) Vous n'êtes point difficile, alors, car la rue est triste, la maison est vieille, mal éclairée, bâtie à l'antique...

ROGER.

Tant mieux! Je ne hais rien tant que ces maisons neuves, toutes taillées sur le même patron, avec leurs façades blanches qui donnent froid, et leurs cloisons à travers lesquelles on s'entend éternuer... Parlez-moi des bons vieux murs d'autrefois : c'est massif, cela dure!...

M. GILBERT, s'animant à mesure.

Des siècles, monsieur!... (Se reprenant.) Pas toujours; car nous avons le mur du verger qui menace ruine. Quant au jardin, il est dans un état à faire pitié : humide, herbeux, envahi par de grands arbres

couverts de mousse; le sainfoin pousse dans les plates-bandes, et la pelouse est un champ de coquelicots.

ROGER.

Charmant!... J'avais toujours rêvé un de ces grands jardins touffus, à peine cultivés, où le soir, à travers les arbres centenaires, on croit voir errer, comme des ombres pensives, les hôtes du temps passé.

M. GILBERT, ému, et se rapprochant.

N'est-ce pas?... (A part.) Il a du bon, ce jeune homme! (Haut.) Le jardin, passe encore; mais la maison, monsieur!... Vous la trouverez fort maussade, avec son escalier de brique, ses fenêtres à petits carreaux, où le jour ne passe pas et où le vent s'engouffre.

ROGER, d'un air de bonne humeur.

Bah!... Mais c'est un plaisir, que d'entendre la chanson de la bise dans les couloirs, tandis qu'au fond d'une chambre bien close on se chauffe à un brasier flambant.

M. GILBERT, secouant la tête.

Oui, oui, quand la cheminée est bonne... Ici, tout fume! (A part.) Brave garçon, il m'enchante — et me désespère!... Je n'ai point de chance!

ROGER, à part.

Le singulier vieillard, et l'étrange façon d'attirer les clients! (Haut, et riant.) Vous êtes franc, monsieur, et l'on ne vous accusera point de parer la marchandise... Vous la détestez donc bien, cette maison?

M. GILBERT, enthousiasmé et indigné.

Moi? Je l'adore! (Se reprenant.) C'est-à-dire... Ah! tenez, je ne sais pas feindre, et je vais tout vous confier... Vous êtes un brave cœur, et vous me comprendrez, vous! — Ce vieux logis a vu mes premières joies d'enfant et mon premier amour... Le premier et le seul!... J'aimais une jeune parente avec qui j'avais été élevé. Je l'aimais sans oser le lui dire; je la voyais croître en beauté tous les jours, et je me trouvais heureux! (Avec un soupir.) Les timides ont tort! Quand je voulus parler, il était trop tard et elle était fiancée. Je la vis partir un matin avec mon rival!... Sa maison abandonnée était vivante encore pour moi... J'obtins d'y rester, et je m'y enfermai avec mes regrets et mes reliques, jusqu'au jour où la propriétaire, madame des Aulnois, vint l'occuper avec sa fille, une jolie enfant que nous élevâmes à nous deux, dans le silence du vieux logis... Mais l'enfant est devenue grande; à mesure que les ailes lui ont poussé, l'ennui du nid l'a prise, et son cœur soupire après le changement et l'inconnu... C'est pour lui plaire que sa mère se décide à vendre la maison... La vendre! Cette pensée me fait frissonner. (Il tend les mains à Roger, qui les lui serre.) Vous me comprenez, vous! vous avez le respect

des souvenirs, et vous trouviez tout à l'heure de bonnes paroles pour exprimer l'attrait des vieilles choses ! Vous aurez pitié de ma peine, et vous me viendrez en aide.

ROGER.

Je ne demanderais pas mieux, mais comment? Supposez que je me retire, la maison n'en sera pas moins à vendre.

M. GILBERT, tristement.

C'est vrai ! c'est vrai !

ROGER.

Ce ne sont pas les acquéreurs qu'il faut convaincre, c'est mademoiselle des Aulnois.

M. GILBERT.

Aline !... Oui, vous avez raison ; mais par quels moyens? Moi, j'y ai déjà perdu ma rhétorique. (Réfléchissant.) Il me vient une idée !... Vous allez en rire !... Plaidez ma cause auprès d'elle.

ROGER.

Moi !... Quelle influence pourrais-je avoir?

M. GILBERT.

Eh ! celle de la jeunesse, donc !... Je suis vieux, moi, et quoi que je dise, je passe pour un radoteur. Mais vous êtes jeune et vous êtes inconnu : deux grandes qualités ! On vous écoutera et on se laissera toucher, pour peu que vous soyez éloquent.

ROGER.

Oui ; mais le serai-je?... J'ai presque toujours vécu sur mer, et je n'ai guère l'habitude de parler aux demoiselles.

M. GILBERT.

D'abord, votre désir d'acheter la maison vous servira d'entrée en matière... Puis doucement, et par insinuation, vous direz à Aline ce que vous me disiez tout à l'heure, et vous le lui direz bien mieux encore, j'en réponds !... Faites-le pour moi, je vous en supplie !... (Il lui prend les mains.) Tenez, la voici qui descend, je vais vous présenter.

SCÈNE V

LES MÊMES, ALINE.

(Elle sort de la maison, et s'arrête, toute surprise, en apercevant un étranger.)

M. GILBERT, à Aline.

Ma chère Aline, te voilà servie à souhait, et les acquéreurs accourent déjà. (Présentant Roger.) Monsieur Roger. (Bas à Aline.) Ce monsieur désire visiter la maison, et je ne me sens pas d'humeur à assister à

cette triste cérémonie. Tu me rendras le service de l'accompagner. (Haut à Roger.) Je vous laisse, monsieur, avec mademoiselle des Aulnois; elle vous fera mieux que moi les honneurs du logis. (Bas.) Allons, ferme ! soyez persuasif, ou c'en est fait de la paix de mes vieux ans! Je vais vous attendre là dehors, aux environs du mail. (Il sort par la porte de la rue, et Aline le reconduit jusque sur le seuil.)

SCÈNE VI

ROGER, ALINE.

ROGER, regardant la jeune fille à la dérobée, tandis qu'elle reconduit M. Gilbert.

Elle est bien jolie!... Me voilà tout ému au moment de l'aborder. (Dès que M. Gilbert est sorti, Aline revient lentement vers le banc de pierre, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur le nouveau venu.)

ALINE, à part.

Il n'est pas beau, mais il a l'air loyal et ouvert. (Elle se rapproche de Roger; tous deux, se contemplant silencieusement, semblent se demander du regard lequel parlera le premier.)

ALINE, souriant, à Roger.

Vous plaît-il, monsieur, de commencer par la maison ou de visiter d'abord le jardin?

ROGER.

Nous jetterons, si vous le permettez, un coup d'œil sur le jardin — pour la forme — car l'ensemble me plaît, et je suis déjà fixé.

ALINE.

C'est donc vous, monsieur, qui voulez demeurer ici?

ROGER.

Oui, mademoiselle, moi, mon chien et mes livres.

ALINE, naïvement.

Ah!... si jeune!

ROGER, d'un air comiquement résigné.

Trente ans. (Il s'incline.) C'est encore trop tôt pour se faire ermite; mais quoi! la vie banale et remuante des grandes villes m'ennuie... Parfois, en automne, quand je regagnais Paris à toute vapeur, il m'est arrivé d'entrevoir sur la route une bonne vieille maison pareille à celle-ci... Je la regardais fuir à travers les peupliers effeuillés... Elle était, comme la vôtre, un peu à l'écart de la ville; je voyais fumer son toit de tuiles moussues, briller ses vitres encadrées de vigne, et j'enviais cette retraite intime, calme, ignorée... Je me disais

que s'il y a encore un peu de romanesque et d'imprévu dans la vie, c'est là qu'on doit le trouver.

ALINE.

Vous pensez rencontrer un roman en venant loger ici ?

ROGER.

J'en suis sûr.

ALINE, riant.

Ah! monsieur, il y a conscience de vous laisser dans une erreur pareille!... Moi, je n'en ai jamais vu.

ROGER, à part.

Quel joli son de voix et quelle ingénuité! (Haut.) C'est que vous n'avez point de patience, mademoiselle. Le seul pays où chante encore l'oiseau bleu, ce n'est point Paris, c'est la province. Je vous le prouverai, si vous le désirez.

ALINE, à part.

Quel original! (Haut.) Voyons, monsieur, je vous écoute. (Elle s'appuie contre le dossier d'une chaise rustique et lève les yeux vers Roger.)

ROGER, la regardant d'un air charmé.

Eh bien, je prendrai un exemple... Et ce sera vous, mademoiselle, si vous le permettez. — Vous êtes jolie...

ALINE, confuse.

Monsieur...

ROGER, continuant.

Vous avez eu dix-sept ans au mois d'avril dernier.

ALINE, étonnée.

C'est vrai... D'où le savez-vous?

ROGER.

Je le lis dans vos yeux, qui sont imprégnés de printemps... Avec votre jeunesse et votre beauté, il n'est pas possible que vous n'ayez jamais pensé au mariage — à un mariage où l'amour aurait sa part.

ALINE, bas.

Ah! mon Dieu, que va-t-il me dire?... (Haut.) Monsieur, il se fait tard ; si nous visitions le jardin!

ROGER.

Écoutez-moi un moment encore... Est-ce que ce mot d'amour vous fait peur, et n'est-il pas naturel que le jour du mariage apparaisse aux jeunes filles précédé par une aurore d'amour? Le mot de fiancé n'a-t-il jamais agité votre cœur d'un doux tremblement? N'avez-vous point rêvé à l'heure mystérieuse de la première rencontre? aux rougeurs confuses du premier aveu?... Eh bien, là-bas, dans nos grandes villes, il vous faudrait tout d'abord renoncer à ce doux roman des fiançailles.

ALINE.

Pourquoi?

ROGER.

Dans le monde, la routine et les conventions ont dépouillé le mariage de son mystère et de sa poésie; tout y est réglé, étiqueté et taxé comme un voyage en chemin de fer : la dot, les bouquets et l'heure de la cérémonie. Tout y est banal, depuis la voiture de remise qui transporte les nouveaux mariés à la gare... je veux dire à la mairie, jusqu'à l'hôtel meublé de Fontainebleau où se passe le plus souvent la lune de miel... Les époux, inconnus l'un à l'autre, font ensemble le solennel trajet du mariage, comme deux étrangers que le hasard a renfermés dans le même compartiment; la campagne est plate, le jour est terne, toutes les stations se ressemblent... Et cette délicate fleur d'amour dont le parfum léger ferait à peine trébucher une balance d'or, la loi, pareille à un facteur de messageries, la pèse brutalement sur sa bascule, comme un colis sur lequel on a oublié d'écrire : — Fragile!

ALINE.

Oh! que c'est triste, tout ce que vous dites là!... (Soupirant) Mais en province notre vie n'est pas gaie non plus, allez!... Dans une petite ville comme celle-ci, on risque fort de mourir vieille fille; on sèche sur pied et on est perdu comme une plante sauvage au fond d'un bois.

ROGER.

Vous vous trompez... Tant que la fleur des bois n'est qu'en bouton, le vent l'agite seul, et seul lui tient compagnie; mais un matin, le bouton s'est épanoui, et voilà des abeilles et des papillons qui bourdonnent alentour. D'où viennent-ils?... Cette vieille maison de province, personne ne la connaissait, l'herbe poussait dans ses chemins... Tout à coup une jeune fille y paraît, les amoureux accourent, et le roman dont je vous parlais commence. — Connaissez-vous le conte de *la Belle au bois dormant?*

ALINE, souriant.

Je devine ce que vous allez me dire... Notre maison ressemble au palais enchanté de la princesse... (Avec un soupir.) Mais le fils du roi n'y viendra jamais! (Elle va s'asseoir sur le banc.)

ROGER.

Qui sait?... Vous l'entendrez peut-être frapper à votre porte, à l'heure où vous vous y attendrez le moins. Un beau soir, vous verrez venir un jeune homme inconnu...

ALINE, étourdiment.

Comme vous!

ROGER.

Il s'assiéra près de vous sur ce banc de pierre, (Il s'assied près d'Aline.) en face de ce vieux jardin plein d'ombre, et tout simplement il vous prendra la main et vous parlera d'amour.

ALINE, faisant un mouvement pour se lever.

Oh! mais je ne l'écouterai pas!

ROGER, la retenant.

Pourquoi?... Vous m'écoutez bien, moi?

ALINE, très-embarrassée.

Vous, monsieur, c'est différent... Vous n'êtes venu que pour la maison.

ROGER, à part.

Elle est adorable! (Haut.) Pourquoi je suis venu, je n'en sais plus rien; il me semble qu'il y a un abîme entre le moment où je suis entré et celui où je vous parle, tant mon cœur a fait de chemin!... Ce que je suis maintenant, à quoi bon vous le dire, si vous ne l'avez déjà compris?... Chère enfant naïve, je vous aime!... (Il veut lui prendre la main, mais Aline s'échappe brusquement et s'enfuit vers le pavillon.)

ALINE, suffoquée et d'une voix très-émue.

Monsieur, y pensez-vous?... Partez sur-le-champ!

ROGER, d'un ton suppliant.

Mademoiselle Aline!

ALINE.

Non, monsieur, pas un mot! Si vous vous obstinez à rester, c'est moi qui vous céderai la place. (Elle fait le geste d'entrer dans le pavillon.)

ROGER.

Non, non, c'est à moi de me retirer, puisque je vous ai déplu... Adieu, mademoiselle. — Je m'en vais... mais je vous aime! (Il sort par la porte de la rue.)

SCÈNE VII.

ALINE, seule.

(Elle marche d'un air agité, s'arrête par moments pour écouter, puis va se rasseoir sur le banc.)

J'étouffe... C'est indigne!... Qui aurait cru cela à son air réservé?... Est-ce une gageure ou une plaisanterie?... Non; il était sérieux et sa voix tremblait quand il m'a dit : Je vous aime! — Je vous aime!... Et sa main serrait la mienne... Ah! c'est affreux!... Cela m'irrite de ne pas être plus en colère... Je ne lui ai pas répondu assez sévère-

ment... Il y avait dans son air et dans ses paroles un charme qui me fascinait... Que doit-il penser de moi? Et moi-même à quoi pensé-je en ce moment?... J'éprouve une émotion inconnue qui m'effraye. Mes mains sont froides et mes joues brûlantes... Comme la soirée est belle et comme ces fleurs sentent bon! Je sens mon cœur rempli d'une joie sourde... Ah! mon Dieu, et voilà que mes yeux sont pleins de larmes! (Elle cache sa tête dans ses mains.)

SCÈNE VIII.

ALINE, puis ROGER.

(Le jour tombe peu à peu. — Roger entr'ouvre avec précaution la porte de la rue et fait quelques pas dans la cour.)

ROGER, à part.

Je me perds dans toutes ces petites rues et je n'ai pu trouver ni le mail ni le vieux M. Gilbert... Il se sera impatienté sans doute et sera rentré chez lui. (Il aperçoit Aline sur le banc.) Ah!... Elle est encore là, toute pensive. Sa naïve conscience s'inquiète de la scène de tantôt, et la voilà désolée... Pauvre enfant! J'ai été trop brusque avec elle et je lui dois une réparation... (Il referme brusquement la porte; Aline relève la tête, et reconnaissant Roger, recule tout effrayée.)

ALINE.

Quoi, monsieur, c'est encore vous?

ROGER.

Rassurez-vous, mademoiselle, je ne fais que passer. Je cherchais M. Gilbert, à cause d'une commission dont il m'a chargé... Mais puisque me voilà — encore, — laissez-moi vous dire combien je suis au désespoir de vous avoir offensée... Ces vieux murs ont sans doute un charme qui m'a ensorcelé...

ALINE.

Ah! monsieur, vos excuses redoublent ma confusion... C'est moi qui ai eu tort de vous permettre de parler... Tout à l'heure je sentais bien que j'aurais dû vous arrêter, mais je n'osais pas.

ROGER.

Je vous faisais donc peur?

ALINE.

Peur?... Non... Mais votre air à la fois sévère et loyal m'avait imposé tout d'abord... Je me disais : rien de faux ni de mauvais ne peut venir de lui, et je vous écoutais.

ROGER.

Vous aviez raison! Si mon admiration s'est exprimée trop vivement, elle n'en est pas moins pénétrée d'un respect profond... Croyez-le et ne me gardez pas rancune. (Il fait mine de s'éloigner.) Et maintenant je vais prendre congé de vous.

ALINE.

Adieu... monsieur.

ROGER, sans bouger.

Bonsoir, mademoiselle. (Ils restent en face l'un de l'autre, immobiles et silencieux.)

ALINE, timidement.

Et cette commission dont vous étiez chargé par M. Gilbert?...

ROGER.

Je l'avais oubliée... Mais vous pouvez m'aider à réparer mon oubli. — Monsieur votre cousin, qui a un culte pour cette maison, se désespère à l'idée de la quitter... Je m'en suis aperçu tantôt, et non-seulement j'ai renoncé à l'acheter, mais je lui ai promis de vous engager à ne pas la vendre.

ALINE.

Pauvre cousin!... Il peut se rassurer... Vous allez me croire fantasque... Maintenant il me semble que j'aurai moins de peine à m'habituer à la vieille maison.

ROGER.

Vrai?... Vous allez rendre M. Gilbert bien heureux.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, M. GILBERT, entrant sans être vu, par le jardin.

M. GILBERT, à part.

J'étais sur les charbons et je suis rentré par la porte du verger... Qu'est devenu ce jeune homme?... Ah! n'est-ce point lui que j'aperçois là-bas avec Aline?...

ALINE, pensive.

Je trouve à tout ce qui m'entoure un attrait dont je ne m'étais pas doutée... La maison me paraît embellie et le jardin, rajeuni.

M. GILBERT, émerveillé.

Que dit-elle?... Si je pouvais les écouter sans être vu. (Il se glisse avec précaution dans le pavillon.)

ROGER, souriant, à Aline.

Et quelle bonne fée a opéré ce miracle?

M. GILBERT, accoudé à l'appui de la croisée. — A part.

Là, je serai à merveille pour tout entendre... Ah ! mon cœur palpite comme si j'avais vingt ans !

ROGER, à Aline.

Vous ne répondez pas.

ALINE, après un moment de silence.

C'est que je serais bien embarrassée de dire ce qui s'est passé dans mon esprit... C'est encore si confus ! Il me semble qu'un monde mystérieux s'est éveillé en moi tout à l'heure. Ce matin, je vivais indifférente au milieu de ces vieilles choses silencieuses. Ce soir, elles ont pris soudain une voix et je les ai remarquées ; maintenant je me dis : voilà des tilleuls pleins d'ombre, voilà des fleurs qui embaument et des grillons qui chantent !... Je comprends tout cela et je l'aime !

M. GILBERT, à part.

Comme je l'embrasserais de bon cœur !

ROGER, à part.

L'adorable enfant ! (Haut.) Et vous êtes bien sûre qu'avant ce soir, rien de ce qui est beau ici ne vous avait frappée ?

ALINE.

Oh ! bien sûre !... Mais à mesure que vous parliez, je pensais : — Il a raison ! — et mes yeux s'ouvraient... (Avec plus d'abandon.) J'ai peut-être tort de vous dire cela... mais je ne sais pas mentir.

ROGER, enthousiasmé.

Ah ! parlez encore... Laissez votre cœur se répandre ; n'obéissez pas à ces fausses conventions mondaines qui commandent aux jeunes filles de ne jamais sentir ni parler ouvertement !... (Il lui prend la main et la conduit vers le jardin.) Voyez, à la lueur de la lune qui se lève, ces grands lis des plates-bandes... Ils ouvrent franchement leurs fleurs et laissent sans crainte leur parfum s'exhaler... Laissez de même votre jeunesse s'épanouir.

M. GILBERT, s'essuyant les yeux. — A part.

Brave garçon, tout ce qu'il dit me touche aux larmes !

ALINE, regardant le jardin.

Comme le clair de lune embellit tout !... Il a jeté un charme sur notre verger.

ROGER.

Oui, le charme des vieilles choses... Sous leur poussière, elles gardent comme des trésors les souvenirs printaniers, légués par les couples amoureux qui ont vécu jadis au milieu d'elles... Ces printemps sommeillent enfouis, mais que deux cœurs viennent à s'aimer de nouveau dans la vieille maison, tout s'éveille et refleurit.

ALINE, étourdiment.

Comme ce soir!...

ROGER, lui saisissant les mains.

Ce soir?... Je ne suis donc pas seul à aimer ici, et vous ne me détestez plus?...

(Aline, troublée et baissant les yeux, demeure silencieuse.)

Chère enfant!... mon cœur et ma vie vous appartiennent... Écoutez : je suis seul au monde et j'ai assez de patrimoine pour y vivre indépendant... Dites un mot, et mon sort sera lié au vôtre pour toujours.

ALINE.

Ce mot... ce n'est plus moi, c'est ma mère qui doit le prononcer... Que va-t-elle dire quand elle saura mes étourderies de ce soir?

ROGER.

Rassurez-vous, nous lui raconterons tout et nous parviendrons à l'apaiser... Je vous expliquerai mon plan de conduite... J'ai mille choses à vous confier, je veux vous ouvrir mon cœur et vous conter mon histoire... Venez; nous causerons plus à l'aise sous ces grands arbres et parmi ces fleurs... Voyez, comme les allées sont doucement éclairées!

(Il l'emmène vers la grille.)

ALINE, le suivant.

Mais... n'est-il pas bien tard pour cette promenade?

ROGER, franchissant la grille.

Je vous en prie!... D'ailleurs, souvenez-vous que nous devions visiter le jardin...

(Ils disparaissent.)

SCÈNE X.

M. GILBERT, seul, puis SIMONE.

M. GILBERT. (Il sort du pavillon et paraît transporté de joie.)

Ah! chers enfants!... Je suis ivre de joie et de tendresse! C'est le ciel qui a envoyé ce jeune homme ici... Il m'a fait verser de douces larmes... Et Aline, quelle grâce, quelle ingénuité!... Pendant qu'elle parlait, il me semblait que le passé ressuscitait et je croyais entendre sa mère... Comme je l'ai aimée, moi aussi!... Quoi d'étonnant que ces vieux murs soient imprégnés de tendresse et qu'ils mettent l'amour au cœur de ces jeunes gens?... J'y ai tant aimé, moi, qu'il en doit rester quelque chose dans l'air... (Il marche à grand pas.) Je me

sens tout gaillard et tout heureux... Leurs paroles ont réchauffé mon sang, et ma jeunesse me remonte aux lèvres... Je crois entendre chanter tous les refrains de ma vingtième année...

(Il fredonne.)

A l'amour on résiste en vain,
Qui n'aima jamais aimera demain.

SIMONE, sortant de la maison une lanterne à la main, sans voir M. Gilbert.

Eh bien! où sont-ils, je vous le demande?... Voilà neuf heures sonnées à Saint-Mexme et personne n'est rentré!... (Elle entend M. Gilbert.) Ah! ah! vous chantez, monsieur Gilbert, il paraît que vous avez le cœur gai, ce soir, pendant que mon souper refroidit... Où est mademoiselle?

M. GILBERT, se rapprochant de Simone d'un air mystérieux.

Chut!... Elle est au jardin.

SIMONE.

Au jardin, vraiment, par ce frais du soir!... Elle n'a donc point peur que la rosée lui mange le teint!... (Appelant). Mademoiselle!...

M. GILBERT, toujours mystérieux.

Chut!... (Éclatant.) Ah! Simone, je suis bien heureux, ce soir!

SIMONE.

Vrai? Eh bien, qui l'aurait cru après ce que mademoiselle a dû vous dire?... C'est affaire à vous et vous digérez bravement la vente de cette pauvre maison du bon Dieu!

M. GILBERT.

La vente!... Peuh! il s'agit bien de cela!... Il s'est passé de grandes choses depuis tantôt... Il nous est arrivé un brave jeune homme...

SIMONE.

Pour donner contre-ordre?

M. GILBERT.

Non, pour acheter la maison.

SIMONE.

Je ne comprends plus...

M. GILBERT.

Il venait pour la visiter... Mais j'étais là, moi; j'étais là avec Aline!... Il l'a vue, il l'a admirée, il l'adore!

SIMONE, ahurie.

Quoi?... La maison?...

M. GILBERT, de plus en plus enthousiaste.

Eh! non, Aline!... Il l'aime, ils s'aiment!... Ah! j'ai rondement mené l'affaire! Ils n'étaient pas depuis une heure ensemble qu'ils s'adoraient déjà!... Plus de maison vendue, plus de départ, hymen,

hyménée!... Tiens, ils sont là, dans le jardin, qui font déjà leurs châteaux en Espagne.

SIMONE, *stupéfaite.*

Vous les avez laissés tout seuls?

M. GILBERT, *confus.*

Je t'avoue qu'ils ne m'ont point demandé permission.

SIMONE.

Vraiment!... Eh bien! vous avez fait de belle besogne!... Bonnes gens, que va dire madame des Aulnois?

M. GILBERT.

Rassure-toi, c'est un honnête et brave garçon, le cœur sur la main, un air de gentilhomme... Et, entre nous, au point de vue positif même, c'est un excellent parti; je ne serais point surpris qu'il fût très-riche...

SIMONE, *impatientée.*

Mais, malheureux homme, fût-il beau comme un prince et riche comme le Pérou, on n'en voudra point de votre parti!... Il arrive trop tard et mademoiselle est déjà promise à un autre.

M. GILBERT, *atterré.*

Promise?...

SIMONE.

Oui, madame a arrangé ce mariage-là à Paris... L'affaire est conclue, le jeune homme s'appelle M. de la Brunie; il est venu nous visiter là-bas et je l'ai vu de mes propres yeux, moi, Simone!... — Il est même très-bien. — Ah! vous en avez fait de belles et vous allez mettre madame dans une fameuse colère!

M. GILBERT, *se laissant choir sur une chaise.*

Promise!... Simone, je suis perdu... Je n'oserai plus reparaître devant madame des Aulnois... Où ai-je eu l'esprit, mon Dieu?... Promise!... Ah! ma vieille maison, c'est pour le coup qu'il faut te dire adieu!... Et ces pauvres enfants qui s'aiment et ne se doutent de rien!... Que faire? que devenir?...

SIMONE.

Que faire? Belle demande!... Pardine, il faut rappeler ces jeunes gens, et dare dare!

Elle ouvre la grille.

M. GILBERT.

Oui, tu as raison... mais attends-moi, je vais chercher de la lumière. — Ah! mes beaux rêves, quel écroulement!

Il entre dans le pavillon et en revient avec une bougie qu'il allume à la lanterne de Simone. La scène s'éclaire peu à peu.

SIMONE, le rudoyant.

Allons, vite!... Qu'avons-nous besoin de tant de lumière?... Il y en aura toujours assez pour éclairer votre chef-d'œuvre!

M. GILBERT.

Ménage-moi, Simone: j'ai eu tort, j'en conviens, mais qui pouvait prévoir?... Je croyais agir pour le mieux, et en même temps sauver ma vieille maison... J'ai été égoïste, que veux-tu? A mon âge, l'esprit se rétrécit... Pauvres enfants!... Ah! mon Dieu, les voici qui reviennent, Simone!

SCÈNE XI

LES MÊMES, ALINE, ROGER.

Simone et M. Gilbert, un peu à droite, près du puits, observent les deux jeunes gens, qui sont encore dans l'ombre, et qui entrent lentement en causant.

ALINE.

J'admire notre conversation à bâtons rompus... Nous avons parlé de cent choses, excepté du point important, et je n'ai point encore compris comment nous expliquerons tout ceci à ma mère...

SIMONE, s'avançant brusquement.

Un instant! (Mouvement d'Aline et de Roger. Simone dirige sa lanterne vers les deux jeunes gens et pousse un cri en apercevant Roger.) Ah! bonnes gens, mais c'est lui!

M. GILBERT, d'une voix mal assurée.

Lui!... Qui?

SIMONE, à M. Gilbert.

M. de la Brunie,... le promis de mademoiselle!

ALINE.

Que dit-elle?

M. GILBERT.

Comment, monsieur est la personne qui... Ah! Dieu, jeune homme, quelles émotions vous me donnez depuis une heure! Vous m'aviez dit que vous vous nommiez Roger!

ROGER.

Roger de la Brunie... (A Aline.) Et voilà justement l'explication que j'allais vous donner, quand Simone m'a interrompu. — Madame des Aulnois, à qui j'avais été présenté, a bien voulu croire que je ferais un gendre convenable... Mais je suis un peu... bizarre : j'ai désiré

tout d'abord connaître la jeune fille dont on me parlait, et ne devoir sa main qu'à elle-même. J'en ai dit un mot à mon notaire, qui m'a traité d'original, à madame des Aulnois, qui a souri ; et, saisissant ce prétexte de maison à vendre, je suis arrivé ici juste à propos pour consoler M. Gilbert et plaider la cause des vieux logis près de mademoiselle Aline... (A Aline.) Ai-je réussi? (Il tend la main à Aline, qui lui donne la sienne.)

ALINE, à M. Gilbert.

J'aime la maison!... Nous ne la vendrons jamais!

SIMONE, battant des mains.

Ah! tant mieux... C'est mes bêtes qui vont être contentes demain matin!

M. GILBERT, baisant Aline au front.

Eh bien! mignonne, les vieilles choses ont du bon... Vois-tu, rien ne vaut un vieil arbre pour y faire un nid — demande aux oiseaux! — ni une vieille maison pour y aimer — demande à Roger!

ANDRÉ THEURIET.

MÉLANGES

LES PÈRES ET LES ENFANTS AU XIXe SIÈCLE

LA JEUNESSE

Ce volume est la suite naturelle, le complément obligé d'une première partie publiée sous ce même titre : *Les Pères et les enfants au dix-neuvième siècle*, dont nous rendions compte il y a deux ans[1] aux lecteurs du *Correspondant*. Le héros de l'ouvrage, Maurice, nous est apparu dans le tome premier avec toutes les grâces de l'enfance ; il était élevé, on s'en souvient, par un père doué d'une imagination très-vive et d'un cœur non moins ardent ; ce père ne pouvait admettre la légitimité d'un pouvoir paternel absolu, et, refusant de l'exercer, réclamait une charte constitutionnelle entre parents et enfants.

A nos yeux, l'autorité paternelle est de droit divin, et nous croyons que l'émancipation de l'enfant, indispensable, nécessaire, légitime, ne peut et ne doit être que graduelle. C'était entre M. Legouvé et nous un premier désaccord.

Le jeune Maurice a grandi, il a atteint et dépassé ses dix-huit ans, et désormais, dans cette seconde partie de l'ouvrage, c'est de la direction à donner à sa jeunesse et de son entrée dans le monde qu'il s'agit. Ici peut-être serons-nous moins *autoritaires* que M. Legouvé. Nous ne reconnaissons en effet pour gouverner la première enfance d'autre charte que celle qu'impose la tendresse et la justice des parents ; mais à mesure que l'âge vient, que la raison et l'intelligence se développent, l'enfant acquiert des droits, jusqu'à ce qu'enfin, jeune homme, il assume la pleine responsabilité de lui-même. M. Legouvé, dans les diverses situations où il place son jeune homme, nous paraît quelquefois ne pas la lui laisser assez entière.

[1] Livraison du 25 juin 1867. — J. Hetzel, éditeur.

Mais avant d'entreprendre l'analyse et la critique d'un livre dont nous sommes loin d'adopter toutes les opinions, nous voulons rendre hommage à la sincérité parfaite de l'auteur, à l'élévation et à la générosité de ses instincts, à sa passion du bien, au profond sentiment paternel qui l'anime. Nous ne connaissons que Mgr l'évêque d'Orléans qui le surpasse dans cet amour si vif de l'enfance, et s'il était permis de comparer l'académicien à l'évêque, nous dirions que l'un est le père par excellence selon le monde et la chair, et l'autre le père selon la grâce. Le livre de M. Legouvé est partout empreint d'une émotion intime qui touche. Ainsi nous n'avons pu lire avec indifférence ce passage de son introduction où parlant de la nécessité d'apprendre le *métier* de parents, que l'on sait si peu et que l'on pratique souvent si mal, il s'exprime ainsi :

« Je ne prétends pas avoir atteint le but, mais je crois utile d'y marcher et j'ai été soutenu dans cette route difficile par le sentiment profond, éprouvé, pratiqué et *perdu*, hélas ! des bonheurs immenses et salutaires attachés à une vie paternelle. Quand j'entends les pères se plaindre des difficultés de leur rôle de père, je ne puis me défendre de leur dire : Vous n'oubliez qu'une chose qui efface tous ces chagrins, qui rend douces toutes ces difficultés, c'est votre nom même de père. Vos enfants vous tourmentent, vos enfants vous préoccupent, soit ; mais vous avez des enfants ! Avoir des enfants ! Cette chère parole ne se comprend-elle donc que quand on n'en a pas ou quand on n'en a plus ? Pour moi, je ne puis m'expliquer que ceux qui sont gratifiés par Dieu de cette félicité ineffable se lamentent pour quelques ennuis attachés à sa possession, et ne trouvent pas dans cette faveur même la force d'en accepter toutes les charges, d'en remplir tous les devoirs et d'en faire respecter tous les droits. »

A l'émotion de ces paroles, à ce cri de l'âme ne devine-t-on pas le deuil dont nous avons été témoin ? le foyer vide de ce fils adoré et perdu, enlevé au sortir de l'enfance dans la ferveur de sa première communion, l'âme aussi pure et aussi belle que son visage était charmant ?

Il arrive à M. Legouvé ce qui arrive à tous les parents qui ont perdu un fils ou une fille ; ce n'est point le souvenir de l'enfant à l'âge où il fut enlevé que leur cœur conserve, non. Mais c'est en vain qu'il a disparu : l'être aimé a grandi, a vécu ; il a pour son père ou sa mère l'âge qu'il aurait pour tous si la mort l'eût épargné. Ne nous étonnons donc plus de trouver dans les pages de cet ouvrage l'accent et l'attendrissement d'un sentiment personnel ; c'est là son plus grand charme, c'est son attrait le plus puissant. — Nous y rencontrerons plus d'une thèse qui nous choquera, mais l'auteur est d'une complète bonne foi, et, grâce à Dieu, il est rarement conséquent aux principes qui nous séparent ; comme la plupart des hommes, il se sauve par le défaut de logique.

La plus heureuse de ces inconséquences se montre dans un chapitre d'une importance capitale, chapitre que nous avions cherché dans la première partie de l'ouvrage, où sa place nous semblait marquée, l'instruction

religieuse étant la base essentielle de toute éducation; M. Legouvé, qui s'y déclare déiste, veut faire et fait de son fils un catholique; il donne pour titre à ce chapitre : *Du devoir et du droit des parents dans la question religieuse*. Il le commence ainsi :

« Autrefois, la croyance commune constituait dans la famille une force, une discipline, un lien de plus. Tout le monde croyait ou tout le monde voulait avoir l'air de croire; les indifférents ne se dérobaient pas plus que les fidèles à l'usage des sacrements. Dans toutes les classes de la société, un certain nombre d'habitudes religieuses réunissaient chaque jour tous les membres de la famille dans un même sentiment de reconnaissance pieuse et d'adoration. Tous les repas, les plus somptueux comme les plus humbles, étaient consacrés par la récitation à haute voix du *Benedicite* et des *Grâces*. La lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament faisait partie des plaisirs ainsi que des devoirs communs, et pour moi, je ne me représente pas de spectacle plus touchant que celui du père ou de l'aïeul rassemblant autour de lui, après la journée finie, tous les hôtes de la maison, enfants, amis, serviteurs, et, debout au milieu d'eux, laissant tomber sur tous ces fronts la bénédiction de la prière du soir. C'était l'heure des repentirs, des tendres remontrances, des réconciliations. Il y avait là une admirable communion des âmes en Dieu. — Aujourd'hui ces usages n'existent plus qu'à l'état d'exceptions. »

L'observation de M. Legouvé n'est que trop fondée; la plaie vive, le grand malheur de notre temps et surtout, hélas! de notre pays, c'est l'obscurcissement, la défaillance de la foi religieuse. Si le doute envahit et paralyse même des âmes droites et pures, si chez un trop grand nombre il faut reconnaître non-seulement la défaillance, mais la mort de la foi, quelle ardeur ne porte-t-on pas, en revanche, dans la négation? Quelle fureur ne met-on pas dans la propagande matérialiste? Avec quels transports n'adopte-t-on pas les théories les plus dégradantes? Avec quel enthousiasme n'acclame-t-on pas le néant? En présence d'une rage antireligieuse qui s'accentue plus fortement chaque jour, et, prétendant parler au nom de la liberté, attente à la plus sainte de toutes, celle de la conscience, il faut savoir beaucoup de gré aux hommes engagés dans ce qu'on appelle le *progrès* et qui osent, comme M. Legouvé, proclamer hautement des convictions spiritualistes et religieuses.

Il fait en ces termes sa profession de foi; inutile de dire que nous la voudrions plus complète, mais elle est sincère :

« Je suis déiste : je crois à un Dieu personnel, distinct du monde, créateur du monde, gouverneur du monde. Je crois à l'immortalité humaine, c'est-à-dire à la persistance de notre personnalité après la mort. J'ai foi, enfin, à la peine comme à la récompense, et les doctrines du christianisme me paraissent divines, mais je ne vais pas au delà.

« Aucun enfant n'a cependant été élevé plus religieusement, je dirai même plus catholiquement que mon fils. Voici pourquoi :

« J'ai toujours éprouvé une vive répulsion pour le matérialisme; aujour-

d'hui j'en ai peur. Le matérialisme n'a longtemps représenté qu'une opinion exceptionnelle, timide et qui ne s'avouait qu'à demi ; puis il a passé à l'état de doctrine scientifique et, comme tel, il a réclamé, ce qui était son droit, sa place dans la philosophie. Aujourd'hui il entre dans le domaine politique, et il y entre en maître. « Le matérialisme et la liberté, « dit-il, ne font qu'un : seul, le matérialisme est la négation complète de « toutes les espèces de droits divins ; seul, il proclame l'affranchissement « absolu de toutes les superstitions cléricales ou monastiques. Tous les « croyants sont despotes et tous les despotes sont croyants. Un républicain « sincère et conséquent est nécessairement athée, car Dieu est le tyran du « ciel. »

« Armé de ces sophismes, le matérialisme devient à la fois fanatique comme une secte et absolu comme un parti. Il prétend s'imposer à tous les démocrates comme un des articles de leur code ; il dénonce au blâme public les républicains qui font un acte de croyance ; il entre dans les maisons pour voir ce qui s'y passe et livrer à la risée ce qui s'y fait ; il accuse d'infidélité politique le démocrate qui fait consacrer son mariage par un prêtre ou élève son fils dans la religion de sa femme ; il traite de félons les libres penseurs qui n'astreignent pas à leur opinion leur fils, leur belle-fille, voire même leur petit-fils, et il nous montre ainsi le spectacle étrange de sceptiques devenus aussi persécuteurs au nom du scepticisme qu'on le fut jadis au nom de la foi ! Le monde a vu jadis la folie de la croix, nous assistons à la folie de l'incrédulité. Une telle aberration me révolte, d'abord comme père, à cause de l'empire qu'elle aspire à prendre et qu'elle prend sur la jeunesse; puis comme démocrate, car, dans ma conviction, le matérialisme est la mort de toute liberté comme de toute vertu publique.

. . . .

« Ni les individus ne peuvent être vertueux, ni les peuples ne peuvent être libres s'ils ne sont pas croyants.

« Convaincu qu'aujourd'hui plus que jamais une forte discipline religieuse, catholique ou protestante, est le fondement de toute éducation solide, j'ai élevé mon fils dans le catholicisme. »

Nous pourrions prolonger ces citations, et nos lecteurs, sans doute, ne s'en plaindraient pas, mais nous en aurons d'autres à faire. Ces passages suffisent d'ailleurs à montrer quelle est la tendance du livre et l'esprit de l'auteur. Nous voulons signaler cependant une très-belle et juste appréciation des avantages de la confession, qui doit quelque peu étonner M. Michelet, et l'apparition dans ce volume d'un personnage parfaitement réalisé dont le rôle est des plus honorables. C'est celui de l'ecclésiastique, confesseur de Maurice et de sa mère. L'abbé Perreyve a dû fournir les traits de ce portrait, type achevé de pureté, de dévouement et de grâce que l'auteur emprunte « à cette génération de jeunes et nobles esprits que notre époque « a vus naître, dont Lacordaire est le maître, Ozanam le modèle et qui, « laïques ou prêtres, professeurs ou prédicateurs, poursuivent sincèrement « l'alliance de la religion et de la liberté. »

La divergence profonde ainsi établie entre le père et le fils en matière de foi et de pratiques religieuses amène une grave explication ; le jeune homme a une logique plus rigoureuse que celle de son père ; il croit fermement, il

aime avec ardeur, il voudrait voir au père qu'il vénère la foi dont il est possédé, rien de plus naturel. Et nous croyons qu'en pareil cas l'enfant sera un apôtre bien puissant pour ramener et persuader son père. M. Legouvé n'en doit pas douter, lui qui a si justement établi que les enfants font l'éducation des pères autant que les pères font celle des enfants. En attendant, il saisit l'occasion de prêcher la tolérance et ce qu'il appelle « le respect de tous les désaccords honnêtes. » Nous ne nous séparerons certes pas de notre moraliste sur le terrain de la liberté de conscience, mais c'est aux incrédules surtout que nous adresserions de semblables conseils, car ceux qui ne croient à rien ne tolèrent pas, en général, qu'on croie à quelque chose.

M. Legouvé est passé maître dans l'art de bien lire : il ne pouvait omettre de compter au nombre des éléments essentiels d'une bonne éducation les leçons d'un professeur de déclamation, et il est difficile de n'être pas de son avis. Bien lire ne suffit as assurément pour donner des idées à un homme qui n'en aurait pas, mais c'est une préparation excellente à bien parler. A l'époque où nous vivons et dans l'avenir vers lequel nous marchons, est-il quelque chose de plus probable que l'obligation de parler souvent en public, et de plus important que d'y réussir?

Le chapitre consacré aux domestiques est très-amusant, très-piquant, plein de vérités et devrait décider les maîtres à faire un sérieux examen de leur conscience ; mais n'est-ce pas se laisser un peu égarer par la philanthropie que de rêver un état de choses où le respect et l'attachement récompenseront la justice et la bonté? Dans l'état actuel, nous ne croyons pas que l'oppression vienne du côté des maîtres, nous leur attribuerions plutôt le rôle de victimes.

Nous louerons sans restriction deux chapitres excellents, *la Question d'argent* et *la Présence des filles à la maison*.

Le système de confiance et de sincérité absolue qui met à nu sous le regard du fils la situation morale et financière de la famille en prélevant pour lui un revenu proportionnel indépendant, nous paraît aussi honorable que sensé. Il ne préserve pas Maurice d'une faute ; quel est le jeune homme qui n'en commet point? Mais il le ramène vite au devoir par la reconnaissance. On apprend à la fois à cet étourdi ce que c'est que la responsabilité personnelle et combien il est nécessaire de se gouverner soi-même.

Avant la publication de son livre, nous avions eu la bonne fortune d'entendre l'auteur des *Pères et des enfants* lire dans un salon le morceau sur *la présence des filles à la maison*. L'émotion attendrie qu'il put remarquer sur tous les visages lui prouva qu'il avait éveillé dans les cœurs un sentiment aussi vrai que touchant. On l'en félicitait : « Oh ! ce chapitre-là, répondait-il, je ne l'ai pas seulement écrit, je l'ai vécu. »

Le besoin qu'éprouvent les âmes, même les plus énergiques, d'être en-

couragées, soutenues, poussées au bien par des amitiés saintes et fortes est exprimé dans ce livre avec vivacité sous ce titre original : *Les chevaux de renfort.* D'accord sur le principe et pénétré d'un profond respect pour Manin, le grand citoyen dont M. Legouvé fait son troisième *cheval de renfort*, il nous paraît que le premier, qui ne croyait qu'à la matière, et le second, qui croyait à la métempsycose, étaient des coursiers de race, sans doute, mais qu'ils avaient bien bronché en route.

Nous arrivons enfin à l'heure terrible où les passions envahissent l'âme du jeune homme. Son avenir dépendra alors tout entier, peut-être, du premier objet de son attachement ; et qui de nous n'a, en effet, rencontré un de ces êtres dont une passion fatale a dévasté la vie? Que faire pourtant ? — Si la foi religieuse est ferme et profonde dans le cœur de votre enfant, si le sentiment de l'honneur est tout-puissant sur lui, ce seront là les seuls moyens, sinon de le préserver, au moins de le relever d'une chute.

Dans le chapitre où il traite de cet éveil des passions, M. Legouvé, on doit le reconnaître, s'est placé fort au-dessus de la morale facile et relâchée trop souvent admise dans le monde ; il sent, il parle en père et en moraliste chrétien. Ici, comme toujours, sa pensée prend naturellement, invinciblement, la forme dramatique. La question de morale se dresse devant lui sous l'aspect d'une œuvre théâtrale. C'est certainement plus vif, plus saisissant que la forme didactique, c'est moins grave peut-être. L'acte d'autorité par lequel le père de Maurice l'enferme pour l'empêcher de se rendre à son premier rendez-vous est un coup de théâtre bien trouvé : mais ne serait-on pas en droit d'en contester l'efficacité pour la conversion du jeune homme? Sans entrer dans cet ordre d'objections, nous avons vu avec quelque surprise l'homme qui, dans la première partie de son ouvrage, repoussait l'emploi de l'autorité vis-à-vis des enfants, y recourir avec éclat dans la circonstance et à l'âge peut-être où un acte intempestif d'autorité pourrait être le plus dangereux.

Mais ce n'est point là le désaccord le plus profond qui nous sépare du spirituel auteur *des Pères et des enfants*, il a pour objet une autre question à la fois religieuse et sociale, car ce n'est rien moins que le divorce que M. Legouvé voudrait substituer dans notre législation à la séparation de corps. Nous ne traiterons pas ici, incidemment et en courant, une thèse de cette importance. Pour nos catholiques, le mariage, en tant que sacrement, est de son essence indissoluble, nous n'admettons donc pas le divorce. Nous allons plus loin, et en nous plaçant uniquement au point de vue social, nous croyons encore l'indissolubilité du lien conjugal nécessaire. Non que nous ignorions tout ce qu'il est possible de dire en faveur du divorce et que nous ne déplorions amèrement les inconvénients, les maux sans nombre que traînent à leur suite les unions mal assorties.

La féconde imagination de l'aimable académicien qui plaide pour le divorce contre la séparation de corps, en met en scène un exemple na-

vrant, mais il n'a point ébranlé notre conviction. Certes, la condition des enfants est cruelle entre un père et une mère séparés de corps, mais ce n'est point la séparation qui fait le mal, elle n'est que la conséquence de torts souvent réciproques. Nous ne pensons pas que le divorce des parents, surtout s'il était suivi de deux nouveaux mariages, dût rendre la situation des enfants moins compliquée ou plus heureuse. Il y ajouterait, par la naissance d'autres enfants, une promiscuité qui pour être légale n'en serait pas moins honteuse. Nous ne voulons pas dire assurément qu'il n'y ait rien à faire et qu'on ne puisse améliorer nos lois sur cette matière. Mais n'affaiblissons pas le lien conjugal. Si nos mœurs étaient plus sévères, si dans la plupart des mariages on ne se préoccupait pas avant tout des intérêts de fortune, si la cupidité et la vanité n'en étaient pas trop souvent les seuls mobiles, si l'amour enfin entrait pour quelque chose dans le choix de celui ou de celle auxquels on lie sa vie, les séparations de corps seraient très-rares, et on n'invoquerait pas la possibilité du divorce comme une des conditions de l'harmonie des ménages.

Après avoir ainsi nettement exprimé la répulsion que nous inspire le divorce, nous nous ferons un devoir de reconnaître que le livre de M. Legouvé est empreint du plus profond respect pour la sainteté du lien conjugal. Nul, en effet, ne pouvait mieux dire que l'auteur *des Pères et des enfants* ce que valent les affections de famille, car nul ne les a éprouvées plus que lui dans toute leur pureté et leur ardeur. La philanthropie qui le domine lui persuade à tort, selon nous, qu'en faisant disparaître l'indissolubilité du mariage on accroîtrait les chances de bonheur sur la terre. Nous pensons qu'il se trompe, mais en se trompant le spirituel écrivain n'est et ne pouvait être entraîné que par un sentiment généreux. Il ne sera point en désaccord avec nous quand nous dirons qu'il importe beaucoup sans doute que l'homme soit heureux, mais qu'il importe bien plus encore qu'il se maintienne dans le sentier du devoir.

On disait autrefois qu'il fallait savoir mettre un intervalle entre la vie et la mort, quitter le monde avant que le monde ne nous quitte, se recueillir pour bien finir ; dans un chapitre charmant intitulé *l'Age de la retraite*, l'auteur, frappé de la même pensée, démontre à merveille qu'il est des goûts, un langage, des occupations qui siéent à la jeunesse et qu'il faut savoir abandonner à temps. Rien n'est plus sage et plus vrai. On l'a dit :

Qui n'a pas l'esprit de son âge,
De son âge a tout le malheur.

Serait-ce la méditation de ces vers qui aurait transformé M. Legouvé, de poëte dramatique, en moraliste? Espérons cependant qu'il n'a point dit un éternel adieu au théâtre, car rien n'a faibli dans son talent. Mais félicitons-le de la nouvelle veine qu'il y a découverte et qu'il exploite si bien pour son honneur et notre profit.

LÉON ARBAUD.

UN CHAPITRE A AJOUTER A L'ÉDUCATION

L'initiative iudividuelle en religion, en politique, en littérature, dans les relations sociales et la vie pratique, par LOUIS BONDIVENNE, auteur d'un Essai sur l'instruction primaire. — Paris, Paul Dupont, 1869.

Ce livre est du très-petit nombre de ceux qui tiennent plus qu'ils n'ont promis. Avec un titre modeste et en moins de 200 pages, il contient plus d'observations judicieuses et de vérités utiles qu'on n'en trouve souvent dans de gros volumes à préface ambitieuse et à solennelles prétentions. Il roule cependant sur une seule idée qu'on ne peut pas dire précisément neuve ; mais jamais encore, à ma connaissance, on n'avait ni formulé d'une manière aussi complète et aussi nette en même temps les considérations qui la justifient, ni suivi avec autant d'exactitude et de finesse son application aux différents ordres de questions où son influence peut se faire sentir. Souvent déjà, sans doute, on avait revendiqué les droits, on avait prôné les avantages de l'initiative en politique, en économie sociale ; on avait cherché à faire prévaloir sur notre disposition à nous reposer de tout sur le pouvoir ces habitudes de *self-government* où la race anglo-saxonne a puisé un élément si puissant de vie et de grandeur ; mais on n'était pas, comme M. Bondivenne, descendu jusqu'à la racine même des choses en prenant l'*individu* pour premier sujet d'étude et pour point de départ. Le culte de l'*individu* est, on peut le dire, la base et le caractère propre de sa doctrine ; mais hâtons-nous d'ajouter que ce culte n'a rien d'idolâtrique, rien de commun avec cette déification de l'homme qui ne l'exalte outre mesure que pour le livrer, en ne lui donnant pas d'autre régulateur que lui-même, aux plus tristes et aux plus humiliantes dégradations. Profondément chrétien, l'auteur en appelle au christianisme, dont l'action est essentiellement individuelle et qui n'a transformé le monde qu'en conquérant une à une des âmes humaines : remarque déjà faite par un écrivain aussi pur de toute tendance suspecte que cher aux lecteurs du *Correspondant*, et dont l'Académie française vient de récompenser par un choix digne d'elle les beaux et consciencieux travaux.

C'est donc dans le sens le plus légitime qu'il attaque ou plutôt qu'il discute et qu'il explique cet axiome, que nous sommes faits pour la société : n'hésitant pas à reconnaître en elle la condition nécessaire de notre développement et de nos progrès, mais lui déniant le droit de se poser en but alors qu'elle n'est que le moyen, le droit de nous absorber suivant les maximes antiques qui sacrifiaient constamment l'individu à l'État, et glorifiant l'Évangile pour avoir affranchi l'humanité d'une telle servitude.

La plus sévère orthodoxie n'a pas davantage à s'alarmer de ces lignes qui peuvent étonner tout d'abord : « L'examen, condition et premier acte

de l'initiative individuelle, est au fond le principe de toutes les religions. Je ne sais comment il est advenu qu'on en a fait honneur au protestantisme à l'exclusion du catholicisme. » Qu'on lise les pages qui suivent et l'on y trouvera très-simplement et très-catholiquement établi que, pas plus chez nous que chez nos frères séparés, l'homme intelligent (celui qui ne l'est pas, dans une confession comme dans l'autre, s'en rapporte nécessairement à la parole d'autrui) ne croit aveuglément sans examen et sans preuves, par conséquent sans avoir discuté avec lui-même les raisons qu'il a de croire ; que la seule différence, c'est qu'une fois arrivés à ce que nous tenons pour le vrai, nous y demeurons invariablement fixés, tandis qu'ils sont conduit par leurs principes à tout remettre perpétuellement en question ; qu'enfin la propagande catholique fait sans cesse à l'examen l'appel le plus vif, puisque, après tout, nos missionnaires ne demandent jamais autre chose à leur auditoire sauvage ou civilisé que de se recueillir, de comparer doctrine à doctrine et de se décider *après examen*. Et pour qu'on ne puisse se méprendre sur le fond de sa pensée, M. Bondivenne a soin d'écarter la bizarre et irréalisable supposition de Rousseau : celle d'un jeune homme appelé à un moment donné, après avoir été jusque-là vide de croyances religieuses, à s'en former *a priori* tout un système. « C'est insensiblement, peu à peu, dit-il, que nous sommes amenés à résoudre le problème qui se pose devant nous dès notre entrée dans ce monde, et dès lors l'éducation intervient à sa manière dans la solution qui prévaudra. Nos instituteurs ne sont pas nos maîtres en religion, l'autorité spirituelle est placée en d'autres mains ; — mais ils sont des préparateurs ; ils doivent nous diriger de telle sorte que nous soyons en état de nous conduire avec prudence et discernement[1]. »

Quant aux conséquences pratiques, après avoir signalé dans le défaut d'examen et par suite de conviction *personnelle* la cause de ces grandes apostasies dans lesquelles des nations entières ont été entraînées par leurs chefs, l'origine de cette idée trop répandue qu'on doit *toujours* rester fidèle au culte de ses ancêtres, et par là même le fondement de l'indifférentisme, il accuse l'enseignement religieux d'être inefficace parmi nous parce que l'enseigné n'y prend pas une part assez directe, parce qu'il le reçoit d'une manière trop passive sans être appelé à un travail personnel qui en rende les fruits propres à son intelligence et à son cœur, et il ne craint pas d'attribuer à cet « effacement de l'individu dans l'acte qui l'appelle à la vie morale » la facilité avec laquelle il cède à toutes les influences qui l'entourent et les victoires journalières de l'incrédulité sur des croyances dépourvues de sérieux et de profondeur : assertion dont il peut être permis de juger la généralité trop absolue, mais où l'on ne saurait méconnaître une forte part de vérité.

[1] Page 38.

Le terrain de la politique n'est pas gardé par les justes et respectables susceptibilités qui défendent la frontière du domaine religieux ; mais pour peu qu'une pensée indépendante essaye d'y pénétrer, elle le trouve occupé par de nombreuses et opiniâtres préventions. Celle de l'auteur se mesure résolûment avec elles et oppose tour à tour à chacune les armes de la raison et du bon sens. Aux esprits préoccupés des droits de l'autorité et prompts à s'effrayer de tout ce qui semble les compromettre, il montre que l'individualisme, tel qu'il l'entend, ne leur porte aucune atteinte, qu'il n'y a aucune opposition d'idées entre vouloir rester soi et reconnaître une règle ; qu'autrement l'anarchie ou l'absolutisme règnerait sans partage : l'absolutisme dont l'homme investi d'un pouvoir sans contrôle s'empresserait de rejeter le fardeau s'il se rendait un compte exact du poids énorme des responsabilités que lui infligent les exigences d'un peuple accoutumé à attendre de lui tout le bien et conduit par là même à lui imputer tout le mal. A ceux qui frappés des inconvénients du despotisme y cherchent un remède dans certaines combinaisons de liberté politique sans les appuyer sur la base même de toute vraie liberté, il fait toucher au doigt l'insuffisance de leurs efforts et l'illusion de leurs espérances. Que signifient, en effet, les plus beaux plans de décentralisation s'ils ne font que déplacer la tyrannie? Quand le gouvernement a prétendu décentraliser en se désaisissant d'un nombre plus ou moins grand d'affaires pour en remettre la décision à ses préfets, on a traité à bon droit cette réforme d'inefficace et de mensongère; celle qui consisterait à établir dans la commune un pouvoir autonome par rapport à l'État, mais aussi absorbant au regard de l'initiative privée que peut l'être aujourd'hui celui de l'État lui-même, ne mériterait-elle pas un semblable reproche? Qu'importe que l'activité personnelle soit paralysée par une cause venue de plus ou de moins haut? Et comment des hommes en qui cette activité ne sera pas développée apporteront-ils au sein des conseils électifs les qualités nécessaires pour diriger et pour féconder leur action?

On le voit, M. Bondivenne n'accorde pas une confiance aveugle aux mécanismes politiques et ne compte pas sur leur simple jeu pour former les mœurs publiques et le caractère des citoyens. Il est loin cependant de n'attacher aux institutions prises en elles-mêmes aucune importance, il proclame hautement que les unes valent mieux que les autres, mais il affirme que les meilleures et les plus sages « n'ont de raison d'être et ne produisent un bien véritable que lorsqu'elles trouvent un sujet auquel elles s'adaptent, » c'est-à-dire un individu vivant de sa vie propre, et créer ce sujet est à ses yeux la décentralisation fondamentale préalable à toutes les autres dont, cette condition remplie, il admet pleinement l'utilité. Si de l'autre côté de la Manche le *self-government*, à tous les degrés de l'échelle politique, n'est pas une vaine apparence mais une vivante réalité, c'est parce que l'Anglais a appris à le pratiquer sur lui-même au sortir de l'enfance (ne le voit-on

pas souvent, à l'âge de treize ou quatorze ans, embarqué seul sur un navire en partance pour New-York ou pour Sydney?), et c'est faute de posséder cet art et d'avoir acquis cette habitude que nous avons toujours besoin de *tuteurs* et de *sauveurs* et que nous offrons au monde le spectacle singulier d'une nation pleine de contrastes, réunissant tous les extrêmes, douée des plus riches dons, mais incapable d'en tirer complétement parti, toujours prête aux actions d'éclat et faite pour tous les genres de gloire, mais inhabile à gérer ses affaires et ne sachant travailler aux réformes dont elle sent le besoin que par des révolutions violentes suivies d'un prompt retour aux fâcheux errements qui les ont amenées.

Cette infirmité, ce n'est pas seulement sur notre conduite politique qu'elle exerce son influence; l'auteur en recherche et en constate les effets dans la littérature et dans les relations sociales, et je regrette de ne pouvoir qu'esquisser rapidement l'analyse de ces deux chapitres en signalant dans le premier des appréciations impartiales et judicieuses sur l'état intellectuel du moyen âge, sur les écrivains du grand siècle, sur ceux du dix-huitième, une protestation énergique contre la mutilation des études classiques si malheureusement tentée sous le nom barbare de *bifurcation ;* une juste réprobation de cette fausse démocratie qui abaisse les lettres et les arts au lieu d'élever le peuple à leur niveau et de l'étrange connivence de la législation à cette tendance funeste par les immunités réservées à la petite presse soi-disant littéraire; dans le deuxième, des réflexions pleines d'intérêt et de sens sur la banalité de nos conversations, sur la manière dont nous entendons qu'on nous demande ou qu'on nous donne un conseil, sur la légèreté des jugements de ce que nous appelons le *public,* sur les principaux préjugés répandus parmi nous. M. Bondivenne s'élève surtout contre celui qui admet pour la vie publique une autre morale que pour la vie privée, et afin de le tarir dans sa source, il ose, donnant l'exemple de cette indépendance qu'il préconise, demander qu'on abatte le fameux mur qu'on a récemment prétendu renforcer par l'adoption de l'amendement *Guilloutet* et que la conduite de chacun puisse être discutée sous la condition d'une répression sévère de la calomnie. Non moins hardi dans un autre ordre d'idées, il prend à partie cette puissance qu'on nomme la *mode* et la rend responsable de tout le mal qu'on a coutume d'imputer au *luxe* en faisant remarquer que c'est elle qui impose le luxe à tous indistinctement, aux moins aisés comme aux plus riches, et qui rend par là dangereux un signe et un élément de prospérité nationale.

Mais il est temps d'en venir à la conclusion, résumée dans un dernier chapitre après avoir été annoncée par le titre même du livre et formulée presque à chacune de ses pages. C'est dans l'éducation que l'auteur cherche un remède à la maladie intellectuelle et morale dont il décrit si bien les symptômes et les effets : dans l'éducation, dont la mission lui apparaît sous ce triple aspect : fournir à l'élève des notions sans lesquelles son esprit ne

pourrait travailler ; — lui donner des règles pour le gouvernement de ce même esprit, instrument dont il a à apprendre l'usage ; — lui inoculer le goût de la recherche, le désir de connaître par lui-même. Ce dernier point est, à ses yeux, tout à la fois le plus important et le plus négligé ; de là l'absence presque universelle de toute pensée propre et de cette originalité qui devrait diversifier les intelligences comme la conformation particulière des traits de chacun diversifie les visages : œuvre de la nature pour ceux-ci, que Dieu a laissé à nos libres efforts le soin de réaliser pour celles-là. Loin de répondre sous ce rapport aux vues de la Providence, on prétend jeter toutes les natures dans un moule uniforme, et l'éducation *disciplinaire*, telle qu'on la pratique parmi nous, ne voyant que l'existence présente de l'enfant sans se préoccuper de son avenir, s'appliquant exclusivement, dès lors, à le faire obéir et à lui inculquer la somme de connaissances exigée par un certain programme, soumettant, pour atteindre ce but, toutes ses actions à la réglementation la plus minutieuse, étouffe dans son germe tout esprit d'initiative et altère ainsi jusqu'au sentiment même de la moralité ; car autonomie et responsabilité sont choses corrélatives, et l'une ne peut manquer sans que l'autre fasse aussi défaut. Son expression la plus complète est l'*internat*, presque inconnu au moyen âge et regardé en France, aujourd'hui, comme un grand perfectionnement des temps modernes, tandis que l'Angleterre ne l'a admis qu'avec des tempéraments notables et accorde aux jeunes gens qui fréquentent ses écoles une demi-liberté : fait qu'il est difficile de ne pas rattacher par un lien logique à la différence des institutions et des mœurs au point de vue des franchises individuelles et de l'action plus ou moins dominante de l'État.

Que faut-il donc faire? Substituer à ce système de compression l'éducation *progressive*. Celle-ci « commence avec celui qui en est l'objet et se continue, en s'agrandissant d'année en année, jusqu'à la limite fixée aux études, ou, pour parler plus exactement, elle ne cesse pas : de dirigée et de contrôlée qu'elle était, elle devient complétement libre, et c'est par là seulement que l'homme se distingue de l'enfant... L'éducation progressive n'est pas l'abandon du jeune homme à lui-même, à ses mauvais instincts, s'il en a ; c'est l'élève pensant, voulant, agissant sous l'œil du maître, se formant à la vie morale et sociale avec l'aide d'un conseiller éclairé. La tâche s'accomplit à deux ; il y a deux responsabilités au lieu d'une, et chacune d'elles est entière en son espèce. Nous sortons de l'ordre matériel. Le commandement, moins uniforme et moins absolu, revêt un caractère élevé, et l'obéissance, ce qui est la chose essentielle, se fait volontaire ; l'intelligence préside à tout... Qu'on le sache bien, en éloignant artificiellement le danger, on ne le fait pas disparaître. Loin de là, on l'augmente ; le torrent se change en un fleuve impétueux. Et où sont les digues que vous lui opposerez ?... L'éducation progressive, à raison même de sa délicatesse, présente, je le reconnais, des difficultés qui lui sont propres ; elle exige de ceux qui la donnent une prévoyance, une modération et un dé-

vouement tout exceptionnels. Les maîtres doivent tout savoir et cependant ne pas tout empêcher. Leur surveillance a besoin de rester discrète et retenue ; trop visible et trop accentuée, elle supprimerait l'épreuve et en détruirait le bienfait. Il y a moins à prévenir les fautes qu'à les atténuer et à les faire tourner en enseignement ; qu'importent de légers désordres s'ils sont l'occasion d'un bien durable?... L'éducation progressive est la plus naturelle et la seule vraie ; c'est celle de la famille. En devenant publique et commune à un grand nombre d'enfants, avec l'internat surtout, elle doit, de toute nécessité, se modifier un peu. L'ordre à maintenir demande des sacrifices : dans quelle mesure? Je n'ai pas à l'indiquer, je n'écris pas en ce moment un traité d'éducation. Qu'il me suffise d'avoir énoncé les deux conditions à remplir : concilier la liberté de l'élève avec l'autorité du maître, faire la part la plus petite possible au mécanisme, la plus grande possible à la raison[1]. »

On me pardonnera cette citation textuelle un peu longue ; elle m'a paru nécessaire pour faire bien saisir un ensemble d'idées dont il ne faut rien détacher pour qu'il soit apprécié sainement et qui, mieux exposé d'une façon complète et précise, ne peut manquer de soulever plus d'une controverse.

Les uns se récrieront sur les difficultés, avouées par M. Bondivenne lui-même, de la tâche qu'il prétend imposer à l'instituteur de la jeunesse : les autres s'effrayeront de la part qu'il fait à la liberté de l'élève, en redouteront l'abus et, s'armant contre lui du caractère individuel qu'il assigne si justement à l'action du christianisme, lui contesteront le droit d'exposer dans le présent le salut d'une âme pour la préserver des périls de l'avenir, moins encore pour arriver par là à un progrès social. Ces objections ne sont certainement pas sans réponse ; une question de mesure qu'il a eu soin de réserver peut, ce me semble, résoudre la seconde, et une fois qu'elle aurait disparu, je m'inquiéterais peu de la première, convaincu qu'il n'est pas d'obstacles insurmontables pour le dévouement chrétien, et que si l'une des congrégations religieuses qui se livrent parmi nous à l'œuvre de l'éducation avec un si grand zèle et un succès relatif si marqué reconnaissait l'utilité d'en modifier les procédés et d'entrer dans une voie nouvelle, elle se trouverait bientôt sur ce terrain comme sur tout autre à la hauteur de sa mission. Mais comment persuader de cette utilité toute une génération de maîtres et de parents formés à une école différente et mise en garde par l'éducation qu'elle-même a reçue contre tout ce qui sort de la routine et du *convenu*? Chercher en elle le point d'appui nécessaire pour faire que celle qui la suit ne lui ressemble pas, n'est-ce point, hélas! tourner dans un cercle vicieux? Telle est ma crainte et je la soumets en finissant, avec un vif désir qu'elle ne soit pas fondée, à l'esprit élevé et délicat dont j'ai essayé de faire connaître le remarquable travail.

E. DE FONTETTE.

[1] Pages 155-158.

REVUE CRITIQUE

I. *L'apôtre saint Paul*, étude historique, par M. Aug. Trognon. 1 vol. — *Saint Paul*, par M. Ern. Renan. 1 vol. — II. *Ilias Homeri*, latino carmine reddita, interprete I. P. J. Lallier. 1 vol. — *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, par M. l'abbé Vissac. 1 vol. — III. *Adélaïde Capece Minutolo*, par madame Augustus Craven. 1 vol.

I

Pendant que M. Renan travaillait au gros engin de guerre qu'il vient de lancer contre l'Église sous la forme d'une vie de saint Paul, un maître de la science historique, M. Auguste Trognon, écrivait sous le même titre [1] un livre qui, publié en même temps que l'autre, s'est trouvé en être la plus complète antithèse. En attendant que *le Correspondant* examine les questions que soulèvent ou agitent ces deux ouvrages, nous voulons dire ici, par manière de préliminaire, ce qu'ils sont en eux-mêmes.

Celui de M. Auguste Trognon est une biographie largement traitée, mais rigoureusement renfermée dans les bornes du genre, c'est-à-dire entièrement étrangère aux prétentions de certains livres de ce temps, qui dans la vie d'un homme veulent faire tenir toute celle du siècle où ils ont vécu ; œuvre éminemment française d'ailleurs, franche de vues, nette de langage et savante sans appareil scientifique. L'auteur, comme il le dit lui-même dans les lignes qui servent de préface à son volume, lignes si modestes qu'elles en semblent ironiques, « l'auteur n'a point les prétentions d'un exégète, moins encore celles d'un théologien ; il n'a jamais étudié les langues sémitiques ; il a lu seulement quelquefois en grec, plus souvent en latin, le Nouveau Testament, et il lui a paru que le texte des Actes des Apôtres, attentivement comparé à celui des Épîtres de saint Paul, fournissait la matière d'un récit qui pouvait n'être pas sans nouveauté et sans intérêt pour un certain nombre de lecteurs. »

[1] *L'apôtre saint Paul, étude historique*, par M. Auguste Trognon, auteur de l'*Histoire de France*, couronnée par l'Institut en 1865. 1 vol. in-8, Douniol, édit.

Assurément, il y avait dans ces documents les éléments d'une intéressante vie de l'apôtre des Gentils, mais il fallait l'en extraire, et cela demandait, outre un long et patient travail, beaucoup de pénétration, de discernement et de sens historique. Quelque place que saint Paul occupe dans la narration des *Actes des Apôtres*, nous sommes loin, en effet, d'y trouver la suite de ses missions, non plus que le détail des obstacles qu'il y rencontra et des dangers qu'il y courut. Sa correspondance, sans doute, contient à cet égard des renseignements et des indications ; mais combien obscures sont les unes et combien incomplets les autres ! et qu'il faut de discrétion pour ne pas s'égarer en les employant ! Ajoutons (ce qu'on n'a pas assez remarquée peut-être) que la tradition est sur ce point de peu de secours. Les détails que les écrivains chrétiens des premiers siècles fournissent sur la vie des apôtres, celle de saint Paul en particulier, se bornent à peu de chose et n'ont presque jamais un caractère absolument historique.

Il s'agissait donc pour M. Trognon, dans le plan qu'il s'était tracé, d'une restitution véritable. Les travaux de ses devanciers, s'il les a connus, n'ont guère pu l'aider, parce que, dans la plupart, les questions biographiques sont primées ou absorbées par ces questions d'exégèse et de théologie qu'il a tenu à écarter pour rester purement historien.

Mais l'est-il resté, en effet? A-t-il bien gardé le simple rôle de narrateur dans lequel il a déclaré vouloir se renfermer? D'abord reconnaissons qu'avec un homme comme saint Paul c'eût été chose difficile. On ne l'approche pas sans éprouver, dans une certaine mesure, l'entraînement que subissaient ses néophytes. Il a une puissance à laquelle rien ne résiste ; ce n'est pas seulement par l'ardeur des convictions, si contagieuse qu'elle soit, ni par l'esprit dont il a beaucoup, ni par l'éloquence où il est souverain : c'est par le cœur qu'il séduit. Comme il aime, en effet ! Sa parole est brûlante. L'amour, l'amour de Jésus-Christ, l'amour des hommes, l'amour des églises qu'il a fondées, des disciples qu'il s'est attachés, voilà ce qui domine tout chez lui et d'où tout découle : cette largeur de zèle, si opposée à la timidité formaliste des autres apôtres, cette hardiesse d'entreprises qui le pousse vers les grands centres de population, enfin ces habiletés oratoires que semblerait exclure sa rude et impétueuse nature autant que son âpre éducation pharisaïque et qui le font goûter même à Athènes.

Que M. Trognon ait été gagné, lui aussi, nous le trouvons donc tout naturel ; nous nous étonnons toutefois que dans un travail qu'il annonce lui-même comme une « étude historique, » il ne soit pas plus resté dans le ton de l'histoire. A le juger du point de vue où l'auteur nous invite lui-même à nous placer, son ouvrage est trop hagiographique. Mais c'est là un défaut tout relatif et qui même devient un mérite pour la masse des lecteurs, qui ne comprennent guère ce que, dans les théories historiques, on appelle du beau nom d'impartialité. Ce tableau, qui tourne trop, selon nous, au pané-

gyrique, manque aussi un peu de lien. Cela vient (et on ne saurait guère lui en faire un reproche) de ce que l'auteur en a exclu l'élément légendaire. S'il l'eût admis, le récit serait mieux fondu ; mais fidèle, au moins en ce point, à son titre, il s'en est tenu à ce qu'il y a de certain et tout à fait à l'abri de la critique dans les renseignements qui nous sont parvenus. Les *Actes des Apôtres* ont été naturellement son guide. M. Trognon en a rempli les vides et comblé les lacunes du mieux qu'il l'a pu au moyen des *Épîtres* de l'apôtre ; mais, nous l'avons déjà dit, les informations qu'elles contiennent sont malheureusement très-sommaires et peu faciles à coordonner.

Nous ne saurions donc mieux caractériser le livre de M. Trognon qu'en le comparant à ces restaurations des ruines antiques où l'artiste s'est borné à indiquer par une esquisse légère, exécutée d'après les données de la science, les parties emportées par le temps. Même en cet état, à demi peinte et à demi crayonnée, comme elle l'est, la figure de saint Paul est encore d'un grand effet. Malgré ce qu'il y manque çà et là, on se la représente aisément. Il y a du reste une harmonie parfaite, au moins pour le ton, entre les parties anciennes et les parties restituées. La candeur des *Actes des Apôtres* s'est communiquée à l'écrivain ; elle règne dans tout l'ouvrage et donne à sa lecture un grave et pieux intérêt. Cet intérêt s'accroît, pour nous, de la pensée que cet essai de reconstitution historique consacré au plus grand homme de l'Église est le couronnement d'une vie passée tout entière dans l'étude des grands hommes du monde. Rien ne prouve mieux le charme supérieur inhérent à l'image du héros chrétien, que la réserve d'un pareil sujet pour les calmes années de la vieillesse.

Il est moins facile de dire ce qu'est, en soi, l'ouvrage de M. Renan. D'abord ce n'est pas une biographie, ou ce n'en est qu'un tronçon ; car ce volume, qui a pour titre *Saint Paul*[1], ne contient ni le commencement ni la fin de la vie de l'apôtre ; il s'ouvre par le récit de son premier voyage et finit par celui de son emprisonnement à Césarée de Palestine. On n'y trouve ni l'histoire de sa conversion, ni celle de sa mort : l'une fait partie d'un ouvrage antérieur qui s'appelle *les Apôtres*, l'autre entrera dans un volume à venir dont le titre est encore un secret pour le public. Des gens mal-appris pourraient dire d'un livre ainsi taillé dans le drap de deux autres qu'il n'a ni queue ni tête ; nous nous bornons, quant à nous, à faire observer que cette tranche d'histoire est assez improprement étiquetée, ou du moins assez mal découpée pour l'étiquette qu'elle porte, et qu'il y a un peu de sans-façon à offrir ainsi un morceau qui commence par une suite et se termine sans finir. Mais la gloire a ses privilèges, et puis, sans doute, l'auteur a compté, pour le succès, sur les assaisonnements qui lui ont réussi

[1] *Saint Paul*, par M. Ernest Renan, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. Michel Lévy, éditeur.

jusqu'ici. Il y en a beaucoup, mais ce sont, du reste, les mêmes que dans les précédents volumes; — d'une part, pour ceux qui se croient savants, un grand appareil d'érudition, force textes allemands, grecs, sémitiques; pour les femmes ou les hommes qui le sont, comme dit la Fontaine, ces beaux récits de voyage, ces grands tableaux et ces sentimentales descriptions de la nature où des flatteurs ont persuadé à M. Renan qu'il était passé maître.

Ce dernier condiment surabonde dans le présent volume; on en peut dire, sans exagération, comme de la muscade dans le repas décrit par Boileau : « On en a mis partout, » et non sans distraction parfois, témoin le passage que voici : « Paul et Silas, sortis de Philippes, suivirent la voie Égnatienne et se dirigèrent sur Amphipolis. *Ce fut une des plus belles journées* de voyage de Paul. En sortant de la plaine de Philippes, la voie s'engage dans une vallée riante dominée par les hautes masses du Pangée. On y cultive le lin et les plantes des pays les plus tempérés. De grands villages se montrent dans tous les plis de la montagne. A chaque pas, presque sous chaque platane, des puits profonds remplis d'une eau venant directement des neiges voisines, filtrées par d'épaisses couches de terrains perméables, s'offrent au voyageur. Des rochers de marbre blanc donnent ouverture à de petites rivières d'une limpidité incomparable. C'est là qu'on apprend à placer l'eau parfaite au premier rang entre les dons de la nature. » (*Saint Paul*, p. 154.)

Deux pages plus loin (page 156), l'auteur, oubliant qu'il vient de dire que la traversée de cette vallée séduisante fut « une des plus belles journées de voyage de Paul, » écrit ceci en toutes lettres : « Paul, sans doute, *n'eut pas un regard pour ces lieux enchantés* d'une autre race. »

En quoi donc la journée que l'apôtre mit à franchir ce pays fut-elle une des plus belles de ses nombreux voyages, s'il ne lui accorda pas un regard? Et, d'autre part, si la nature aisait si peu d'impression sur lui, si l'aspect des lieux fut pour si peu dans l'attrait qu'il éprouva pour les contrées où il porta l'Évangile, pourquoi tant s'attacher à les peindre? Qu'ont à faire ces paysages si léchés dans l'histoire des prédications d'un missionnaire qui y était si peu sensible? M. Renan ne ressemble-t-il pas un peu là à cet artiste dont il est parlé il sait bien où, lequel ayant à peindre un naufrage donnait tous ses soins à un sapin qui croissait sur la côte où allait se briser le vaisseau en péril. Ne peut-on pas lui dire aussi : *Non erat hic locus?*

Mais combien plus nombreuses et surtout plus graves seraient les contradictions, les inadvertances, les digressions oiseuses ou fallacieuses, si, de cet ordre de considérations purement littéraires nous passions à un autre; si nous soumettions au contrôle sévère de la logique et de la critique la thèse que poursuit ici M. Renan! Mais ce serait entreprendre sur un domaine réservé ici à une plume plus compétente. Nous ne ferons plus qu'une remarque, toute littéraire encore.

Au défaut d'être mal délimité, ce volume en joint un autre, celui d'être d'une lecture pesante et laborieuse. On ne comprend pas qu'avec une vie si animée, si dramatique que celle de saint Paul, M. Renan ne soit point parvenu à animer son récit. Il n'est pas un seul des nombreux épisodes qu'elle renferme qui excite un peu d'intérêt, pas même la prédication dans l'Aréopage, à Athènes, et le voyage par mer de Césarée à Rome, si rempli d'incidents et qui a tant de mouvement dans la simple narration de saint Luc. Ah ! c'est que saint Luc, à ne le considérer qu'humainement, est un historien sincère, candide, convaincu, qui écrit sous l'émotion d'événements qu'il a vus ou qui lui ont été racontés par des hommes auxquels il croit. Tel n'est pas M. Renan. Il n'a qu'une confiance très-restreinte dans les documents dont il se sert, ou, s'il y croit, les entend-il à sa façon, y lisant entre les lignes des choses que personne avant lui n'y a vues. Les *Épîtres*, ainsi que les *Actes*, sont, pour lui, pleines d'obscurités accidentelles ou calculées. Non-seulement, en effet, dans saint Luc, mais dans saint Paul lui-même — le passionné saint Paul — il y a, à l'entendre, beaucoup de diplomatie. Quelle émotion peuvent causer sur un esprit ainsi prévenu des hommes et des événements dépouillés non-seulement de la grandeur de leur caractère divin, mais même de toute grandeur humaine? Non, quoi qu'il feigne à cet égard, M. Renan n'a et ne peut avoir une véritable admiration pour saint Paul. Les apostrophes sympathiques qui émaillent de temps en temps ses pages ne nous font pas illusion. Une seule chose lui plaît en lui, c'est ce qu'il appelle son initiative personnelle, son indépendance, sa hardiesse à reprendre ses aînés dans l'apostolat, en un mot tout ce qui lui donne un air de protestant, y compris la dédaigneuse condescendance avec laquelle, pour ne pas se briser contre leurs étroits préjugés, il se soumet extérieurement à leurs exigences. A côté de lui, les autres brillent peu dans le volume de M. Renan ; saint Pierre est une âme honnête, assez éclairée, mais timide et irrésolue; saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, un esprit étroit, vaniteux, que gouverne le parti juif; saint Luc, un lettré d'humeur pacifique qui, dans la rédaction des Mémoires relatifs aux premières missions chrétiennes, met toute son habileté de Grec à déguiser les dissentiments qui ont éclaté entre les missionnaires. Ainsi des autres. Qu'y a-t-il d'étonnant que, rapetissés de cette façon misérable, les apôtres et leur sainte entreprise n'aient pas ravi le cœur de leur nouvel historien, et que, malgré certains artifices de mise en scène et de diction, le récit qu'il en fait demande tant d'effort au lecteur qui veut *en venir à chef*, comme disaient nos pères ?

II

Naguère encore les lettrés avaient, dans toute l'Europe, un genre de récréation délicat que nos neveux ne connaîtront plus, car l'exercice, en

étant aujourd'hui « facultatif » dans nos écoles, y sera abandonné demain. Nous voulons parler des vers latins dont on nous permettra, nous l'espérons, de dire un mot dans ce mois éminemment classique où il n'est pas de mère qui, sans rien y entendre, n'aimât à en couronner la personne de son fils. S'y entendre était un signe de bonne éducation, y réussir une preuve d'esprit; car, au fond, c'était un jeu. Sauf quelques latinistes de profession qui s'en faisaient, comme on dit de nos jours, une spécialité, généralement l'on n'y engageait que les heures inoccupées de la vie, et, si nous osons ainsi dire, la part disponible de l'intelligence. Rarement le cœur y était pour quelque chose ; tout au plus s'y laissait-il aller à quelques brefs épanchements. Pour une élégie, une satire, une exhortation véritablement émue et sortie du fond de l'âme, on trouve dans les recueils de vers latins mille épigrammes, mille inscriptions, mille traductions, mille tours de force littéraires, mille défis à la langue de Rome bravement acceptés ou brillamment soutenus. Ce sont le plus souvent des idées, des sentiments, des inventions, des faits totalement étrangers aux anciens que l'on force leur poésie à rendre. Il y a un singulier plaisir, un plaisir d'amateur à voir ces sortes de luttes.

Ce plaisir, nous l'avons eu récemment et de la manière la plus inattendue. Une pièce de vers latins nous est tombée sous les yeux qui rentre tout à fait, selon nous, dans les conditions du genre, et qui par l'habileté de la forme rappelle vraiment le bon temps. Cet opuscule a été composé pour la Saint-Charlemagne dernière par un élève de rhétorique du lycée Saint-Louis, à Paris, M..., et a pour sujet une invention renouvelée du commencement de ce siècle et aujourd'hui très-populaire, le *vélocipède*.

Voici d'abord la description du véhicule nouveau et des procédés employés pour le mettre en mouvement. C'est net et vif :

> Stat nova rheda : levi levis orbis jungitur orbi ;
> In sella medius vir considet; aptat utrique
> Crura rotæ, novus Ixion : nec fit mora ; motu
> Alternante pedum, rapido ruit impete cursus.
> Corripit ecce viam : tu jam rex cede volucrum,
> Tu pede cerva levi. Tellus haud sentit euntem,
> Obstupet et ventus : non fulminis ocior ignis.
> Nec tantum, undanti ceu machina mota vapore,
> In proprio facilis versatur tramite : at omne
> Tritum carpit iter; dum dextra perita magistri
> Dirigit, hæc paret docilis sequiturque regentem.

C'est à faire gémir nos vieux carrosses et à faire sécher de jalousie nos chevaux ; car il va vite, ce nouveau coursier et ne dépense ni foin ni avoine. Ce que le versificateur prise toutefois le plus en lui, ce sont les avantages qu'il offre aux écoliers. Avec le vélocipède, plus de retard pour l'externe :

> Nullus gymnasium post certam serior horam
> Intrabit; nulli censor, peccantibus acer,

Volvens mille oculos, poterit jam instare, jocosque
Immiscens hilares pœnæ male salsus, acerba
Voce loqui : « Quæ nunc mora? Pes tibi tardior : eia,
Quingentos citior transcribet dextera versus. »

Et puis, si le vélocipède sert à arriver vite au collége, il sert surtout à s'en sauver promptement. Mais cet avantage n'est que pour l'externe, le pensionnaire n'en jouit point :

Sors negat hæc nobis claudit quos triste lyceum
Gaudia

Qui sait pourtant? M. Duruy a bien donné aux lycéens internes le plaisir de l'exercice au fusil. Celui du vélocipède viendra peut-être.

Forsan tempus erit quo, non jam carcer et antrum,
Gymnasium nitido ridebit amabile cultu,
Irriguus lymphis et odorus floribus hortus :
Quin quoque succedes, optata o machina, muros.

Ravi de cette perspective, notre lycéen se représente les lourdes promenades du jeudi transformées en brillantes cavalcades, terminées toutes par autant de courses olympiques en vélocipèdes :

Gramina quum late, quum rura petiverit agmen,
Se dabit in ludos : multos certare juvabit
Quis primus valeat fixam contingere metam.
Stant juvenes : sed quis prior? O bone Jupiter! Ipse
Apparet (credam ne oculis!) ipse additus ollis
Censor, qui pulchræ petit acer præmia palmæ.
Signa canunt, ardore pari ruit agmen; at omnes
Non fortuna juvat. Metam jamjam tenet ille,
Speque elatus, equum nimis ardens urget : at eheu!
Concidit, insignisque perit spes vana triumphi;
Concidit, et miserum ridet mala turba sodalem.

« La peste de ta chute ! » dirons-nous avec Alceste. Cela allait si bien! Il est vrai qu'il fallait finir, et c'est, on le sait, ce qu'il y a de plus difficile... si ce n'est peut-être de commencer.

Malgré les quelques taches qui se montrent çà et là dans ces vers (*non paucis offendar maculis*), nous en félicitons sincèrement le jeune auteur et l'établissement où l'on maintient encore l'habitude de pareils exercices. N'en croyez pas ceux qui déclarent que c'est là un travail puéril, bon pour un temps où les hommes n'avaient pas, dès le collége, un avenir à se faire... Étaient-ce donc de puérils arrangeurs de paroles et des gens entrés tard dans la vie, que les savants de la première génération de ce siècle, les Ampère, les Biot, les Cauchy — pour n'en pas citer d'autres et d'un autre ordre? Or, tous avaient fait des vers au collége et continuèrent à en faire au milieu de leurs savants travaux. C'était leur délassement favori et quelquefois une manière ingénieuse de formuler leurs théories. On le sait notamment pour Ampère.

Pour Cauchy, celui de tous à qui l'on eût le moins supposé ce talent et ce goût, nous en avons la preuve dans la savante étude que vient de lui consacrer M. Valson, professeur à la Faculté de Grenoble et dont nous espérons rendre bientôt compte. Le grand mathématicien n'était pas moins habile à manier l'hémistiche latin qu'à dresser des équations algébriques, et ce talent qui datait de ses années d'étude n'avait pas nui à l'autre, comme on voit.

C'était du reste, paraît-il, un talent de famille, car le hasard nous a mis sous la main, dans un fascicule discret imprimé seulement pour des amis et signé de ce même nom de Cauchy, mais avec un autre prénom que celui du grand mathématicien, un recueil de poésies latines remarquables à tous égards, mais surtout par le caractère mélancolique et religieux des jours qui ont précédé la révolution de 1830. Ce n'est pas en effet l'esprit, c'est le cœur qui y parle, preuve d'une identification complète chez l'auteur entre la langue de Rome et la langue maternelle. Toutes les pièces, en effet, sont des élégies. Il y en a qui forment un petit poëme ; elles ont pour titre : *De nepote rapto et recepto, avitum carmen*. Les autres aussi ont leur unité, car un lien, un douloureux lien les relie toutes. *Vidui desideria* — le veuvage — tel en est le titre commun. Rien de touchant comme la plainte douce et résignée de l'époux demeuré seul. Cette plainte, tout l'amène sur ses lèvres : la vue des enfants sans mère, la pensée de ceux que la mort a ravis, les anniversaires de famille jadis célébrés à deux et maintenant solitairement fêtés. Nous citerons quelques vers de l'un de ces derniers chants, parce que les qualités du poëte s'y montrent plus complètes, selon nous :

Ad conjugem natali ipsius die.

Nobis festa redit dies,
Quondam læta dies, tempore quo mea
Norant pectora gaudium.
Hac sub luce, tibi primula filiæ
Nascenti dedit oscula
Mater, jamque mei conjugii simul
Spes surgebat. Amabili
Arridere, parens optima, parvulæ
Festina. Nimium cito
Intempesta rosas excipiet breves
Cupressus. Date lilia :
Infantem teneris spargite floribus.
Pallentes violas date,
Et si quos humiles hortus opes habet.
Dum tu, cara puellula
Mœrentem recreas blanditiis patrem
Jucundum decus afferens.
. . . .
O res fluxa nimis gratia, et integris
Qui lucet decor in genis!
O fallax pietas, ruptaque durius
Junctæ fœdera dexteræ!

Voilà l'homme jusqu'ici, l'homme avec ses promptes joies et ses abattements plus prompts encore. Mais voici le chrétien avec la force qui lui vient d'en haut :

> Sed quo me stimulis, dire, rapis, dolor?
> Num divina labat fides?
> Brumales per agros semina quæ latent
> Rumpent horrea messibus
> Sed non ante virens herba teget solum
> Quam fracto nova cortice,
> Et grani veteris funere lætior,
> Discat mortua vivere.
> Cur ergo dubitem dicere prosperam
> Hanc, quæ te peperit, diem?

Nous avons sous les yeux, dans le même genre, une œuvre contemporaine et d'un effort autrement puissant : c'est une traduction intégrale de l'*Iliade*, non d'après Bitaubé, Lebrun ou tout autre abréviateur, mais faite d'après le grec et vers pour vers, s'il vous plaît. L'auteur, M. l'abbé Lallier, mort depuis peu chanoine de Sens, était un de ces prêtres comme l'Église en formait beaucoup en France autrefois et comme elle en fait encore, croyons-nous, d'un tempérament littéraire si fort que, quelle que fût plus tard leur position, hauts dignitaires ou humbles curés de village, ils ne cessaient jamais d'étudier. L'auteur de la traduction en vers de l'*Iliade*, qu'une occasion longtemps cherchée nous permet de signaler[1], fut tout cela en son temps, et dans toutes ces positions il garda l'un des cultes particuliers de son adolescence, celui du vers latin, où il devint d'une rare habileté. Un recueil de lui, publié sans nom d'auteur, sous le simple titre de *Carmina*, courait sur les bancs de la Sorbonne, vers 1840, et faisait l'étonnement et la joie des connaisseurs, comme M. Villemain et Joseph Leclerc. C'est vers ce temps qu'il se délassait de graves occupations en achevant son *Iliade*. Il y mettait la dernière main quand le surprit le coup de foudre de 1848. Ce rapprochement entre la chute de l'empire troyen qu'il achevait de raconter et la guerre intestine qui déchirait son pays et ébranlait l'Europe entière, lui inspira un épilogue touchant que nous citerons de préférence à sa traduction, qui est excellente toutefois, parce qu'on voit mieux ici jusqu'à quel point chez ce digne prêtre s'étaient naturalisés la langue et l'esprit de la versification latine :

[1] Ilias Homeri, latino carmine reddita, interprete I. P. J. Lallier. Altera editio. Parisiis, apud Lecoffre et socios, bibliopolas.

Deux siècles auparavant, dans cette même Bourgogne, province éminemment lettrée, où était né et où a toujours vécu M. Lallier, une autre traduction de l'*Iliade* en vers latins, avait été faite également vers par vers, par un conseiller au parlement de Dijon, M. Pierre Legouz. Cette traduction, plus littérale, mais moins littéraire que celle dont nous rendons compte, n'a jamais vu le jour ; elle existe en manuscrit à Dijon, dans la bibliothèque d'un de ses descendants, M. le marquis de Saint-Seine. C'est un curieux témoignage du savoir, des habitudes d'esprit et des goûts de notre ancienne magistrature.

EPILOGUS.

1848.

Sic ego, dum subitis Europa tumultibus horret,
Nostraque tot populis signum dat Gallia; et amens,
Effera, civiles agitans Discordia turbas
Infremuit, cives et iniqui, publica pestis,
Jus calcant, vertunt leges, miscentque ruinas,
Et patriæ validas promunt in viscera vires :
Sic ego, bella canens Danaum Trojæque labores,
Et cæci tam blanda senis mendacia mirans,
Obscurus, patriæque impar conferre medelam,
Nil et habens sterilem nisi fletum et vota, vocabam
Nutrices musas, gremioque effusus amico,
Præsentem antiqua solabar imagine luctum;
Prospectansque dies nebula fugiente serenos,
Abstergens lacrymas, ventura pace fruebar.

Peu de temps après, le traducteur de l'*Iliade* envoyait cette œuvre terminée à un personnage naguère illustre et que l'orage politique avait renversé du pouvoir, M. de Salvandy, son condisciple et son ami de collége, dont il s'était tenu éloigné tout le temps qu'avait duré sa puissance. L'ancien ministre de l'instruction publique fut aussi frappé des qualités de l'ouvrage que de la délicatesse du sentiment qu'accusait l'envoi. Nous citerons, pour terminer, un fragment de sa lettre. Son appréciation aura plus d'autorité que la nôtre :

« Votre livre, qui m'est arrivé hier, a passé la nuit avec moi jusqu'à trois heures du matin. J'ai cherché la suite de vos pensées dans les dédicaces, les avis au lecteur, les notes. J'ai vu avec satisfaction votre belle et bonne défense des grands auteurs de tous les siècles... Vous maniez cette langue latine que nous avons étudiée ensemble et que vous seul, à ce que je vois, avez apprise, comme si vous l'aviez sue, quand je l'épelais avec vous, depuis deux mille ans. Votre style a une grâce, une harmonie et une élégance classiques. Vous savez, quand il le faut, trouver la force ; et en vous considérant, ce qu'on ne pense pas à faire d'abord, comme traducteur et non pas comme écrivain, on est émerveillé de cette fidélité littérale dans l'interprétation poétique qui se produit vers par vers. Je vois que vous êtes l'homme des puissances tombées. »

Ce culte du vers latin, qui garde encore çà et là des fidèles qui l'honorent, mériterait bien une histoire à part : il a tenu dans la vie littéraire des peuples modernes plus de place que bien des genres qui ont la leur. Depuis la Renaissance jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, le vers latin soutint, dans chaque pays, contre la poésie indigène une lutte brillante. En effet, pendant que partout et notamment en France le souverain imposait à ses sujets, pour tous les actes solennels de la vie, l'emploi de la

langue nationale, les écoles fondées avec privilége de ce même souverain exerçaient la jeunesse à parler et à écrire exclusivement la langue latine, et lui représentaient le vers latin comme la seule forme que, sans déroger, pût employer la poésie. Cet effort en sens inverse du mouvement général a eu dans le vers latin sa plus puissante et plus haute expression. Le vers latin a régné près de trois cents ans en maître absolu sur l'élite de la société européenne. C'était l'instrument obligé et l'ornement de tout savoir : il servait à tout enseigner, même la langue maternelle. Quant aux récréations de l'esprit, il en avait le privilége exclusif; il n'était pas sans lui de délassement intellectuel : il était de toutes les fêtes littéraires et n'y admettait pas de rival. Ce n'est que dans la seconde partie du dix-huitième siècle que le vers français fut reçu à l'honneur du partage; alors seulement le P. Porée se résigna à dire : « Il ne faut pas blâmer le poëte qui, devant une jeunesse française, fait paraître sur le théâtre les muses françaises : elles ajoutent à cet exercice une certaine grâce qui est le privilége de l'idiome domestique, *vernaculam quandam venustatem.* »

A ceux qui seraient curieux d'étudier cette singulière domination du vers latin, nous recommanderons un livre qui n'est pas précisément nouveau, mais qui est, croyons-nous, le seul publié jusqu'ici sur ce sujet. Ce livre plein de recherches piquantes, et qui a pour titre : *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*[1], est le développement d'une thèse soutenue, il y a tout à l'heure dix ans, en Sorbonne, où elle réjouit le cœur du vieux doyen J.-V. Leclerc, et que son auteur, M. l'abbé Vissac, défendit du reste avec éclat. Ce n'est pas l'histoire complète du vers latin moderne, mais c'est celle de la plus belle période de son règne. A l'époque où la prend M. l'abbé Vissac, le vers latin trône au collége et régit tout le monde scolaire, lequel n'était pas, en ce temps, aussi éloigné de l'autre qu'il l'est aujourd'hui. Alors, en effet, le collége n'était pas une caserne où l'on détenait les enfants loin de la société : ses portes s'ouvraient assez fréquemment, et, du dehors, princes, magistrats, prélats, guerriers et grandes dames accouraient à ses exercices. C'étaient les beaux jours du vers latin, qui en faisait à lui seul presque tous les frais. M. Vissac en raconte les brillants exploits; il dit tout ce que faisaient les poëtes pour répondre à un pareil empressement et se montrer dignes d'un tel auditoire. L'énumération des genres qu'ils cultivaient est prodigieuse; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la confiance avec laquelle ces hommes naïfs abordaient les plus formidables : une fable, une ode, une églogue, n'étaient que jeu pour eux; la tragédie ne les intimidait pas plus que la comédie, et ils abordaient résolûment l'épopée. Leur résolution en impose tellement à M. Vissac qu'il

[1] *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, par M. l'abbé Vissac, docteur ès lettres. In-8°, Durand, libraire, rue des Grès, 1862.

se croit obligé de rechercher les causes de leurs prompts et définitifs échecs.

Généralement on attribue cette domination du vers latin aux jésuites, et on en circonscrit l'empire à leurs écoles et à leur monde. M. Vissac montre que c'est de tout point une erreur ; l'Université rivalisait avec eux, à cet égard, et les Oratoriens, bien qu'ils eussent à l'origine protesté contre cette mode, avaient fini par y céder eux-mêmes.

Du collége, le vers latin avait passé dans le monde et était devenu une branche vivante des lettres ; son action se fit sentir jusque dans l'Église. C'est un chapitre plein d'intérêt que celui que M. Vissac a consacré aux hymnographes, bien qu'il s'y montre plus timide que nous ne l'eussions désiré. Ce chapitre, comme les autres, est d'ailleurs rempli de particularités singulières et d'anecdotes peu connues. Toutefois la partie la plus neuve, la plus riche en faits nouveaux, c'est celle où l'auteur esquisse l'histoire de la décadence du vers latin. Ce dernier chapitre est d'une rare et amusante érudition. Les plaintes que poussent, d'un bout de l'Europe à l'autre, les habitants attristés du haut et du bas Latium, comme ils se qualifient eux-mêmes, accusent une grande révolution ; car, de leur aveu, ce qui fait le vide autour de l'autel sur lequel ils s'obstinent à sacrifier, c'est l'attrait décidément vainqueur qu'ont les langues indigènes. Aussi est-ce le sourire sur les lèvres qu'on écoute leurs doléances et les appréhensions qu'ils expriment sur l'avenir. Vaine était la lutte qu'ils s'obstinaient à soutenir, et plus vains encore les périls qu'ils appréhendaient. Les services qu'avait pu rendre le vers latin — services sur lesquels M. Vissac ne s'explique point — n'étaient pas tels qu'il y eût à regretter beaucoup l'empire qu'il avait exercé. Sa vraie destination était d'être une distraction des lettrés. C'est parce qu'il est rentré depuis longtemps dans ce rôle modeste, le seul auquel il pût légitimement aspirer, qu'il nous a semblé juste de montrer que, malgré l'ingratitude des temps, il n'y est point inférieur à sa vieille réputation.

III

La maison Didier publie un petit volume de madame Craven dont la place est marquée à côté du *Récit d'une sœur*. *Adélaïde Minutolo* (tel est le titre de ce volume [1]) n'est point une fiction idéale, c'est une révélation prise dans la vie réelle, comme celles que nous devons déjà à la même plume. Par les dons du cœur et de l'esprit, par l'élévation du caractère et la foi douce et virile, la femme qui porta ce nom fut — car il y a des familles d'âmes — la sœur d'Alexandrine, d'Eugénie et d'Olga, avec cette différence qu'elle n'est point morte jeune comme elles. Elle était d'origine

[1] *Adélaïde Capece Minutolo*, par Madame Augustus Craven. 1 vol. Didier, éditeur.

ancienne aussi dans son pays et même illustre ; par son père, elle descendait des princes de Canossa, et par sa mère, d'une famille espagnole qui avait donné des vice-rois au Mexique. Sa destinée d'ailleurs n'eut rien d'extraordinaire ; toutefois « ce fut, dit madame Craven, une destinée très-rare, car Adélaïde Minutolo voulut et sut la guider dans une voie où elle trouva le bonheur ; et cette voie ne fut ni l'une ni l'autre de celles qui s'ouvrent seules habituellement aux femmes (surtout à celles de son pays). Elle ne se fit point religieuse, et elle ne se maria jamais. »

Cette vie de vieille fille qui, en Italie, paraît-il, échappe difficilement au ridicule, Adélaïde, en compagnie d'une sœur plus jeune qui la partagea volontairement, sut la faire respecter de tous et même en imposer l'admiration. C'est qu'elles la gardèrent avec dignité et qu'elles en vouèrent tous les instants à la bienfaisance ou à de nobles occupations. L'éducation des enfants d'une sœur aimée mariée au marquis del Balzo, l'instruction et le soin des pauvres, la culture des lettres et des arts, voilà à quoi furent consacrées leurs longues années de célibat dans la poétique retraite que les deux sœurs s'étaient choisie à Pausilippe, sur le promontoire qui fait face au golfe de Naples. C'est là que, pendant de longs jours, s'écoula leur vie paisible et remplie ; c'est là que fut réalisé le rêve formé d'avance d'un bonheur acquis, comme tout ce qu'il y a de meilleur sur la terre, au prix du renoncement voulu et accepté à quelques-unes de ses joies.

« Sans doute, dit madame Craven, ce bonheur ne fit pas envie à tous, et, dans le grand nombre de ceux qui, pendant longtemps, visitèrent cette retraite, il se sera bien trouvé quelque femme heureuse et aimée, quelque orgueilleuse et tendre mère, surtout quelques gens frivoles qui se seront dit qu'ils n'aimeraient point à vivre et à vieillir ainsi. Mais cette impression était assez rare. La rencontre du bonheur complet n'est pas très-fréquente ici-bas, et, lorsqu'il s'offre à nous, le cœur et les yeux le reconnaissent et s'y reposent. »

Aussi le monde, des tyrannies duquel Adélaïde et sa sœur s'étaient affranchies et dont elles s'étaient éloignées, les rechercha-t-il beaucoup, comme il fait habituellement de ceux qui, étant dignes d'y occuper une place, s'en éloignent volontairement. Si elles ne s'étaient réservé des jours et des heures pour elles et pour ceux auxquels elles s'étaient consacrées, la villa du Pausilippe n'eût point désempli ; aux rares jours où s'en ouvraient les portes, tout Naples, c'est-à-dire le Naples du grand monde, y affluait. Car, s'écrie madame Craven, « causer avec Adélaïde était doux sur cette belle terrasse d'où l'on embrassait la vue tout entière du golfe : à gauche, Naples, le Vésuve et les montagnes qui leur servent d'arrière-plan ; en face, celles qui dominent Castellamare et Sorrento et dont la ligne gracieuse et grandiose s'étend jusqu'à l'extrémité de la côte opposée. » On se l'expliquera en lisant ce que madame Craven nous apprend de la dis-

tinction des solitaires et ce que nous en disent en particulier les lettres de l'aînée. Il y en a beaucoup dans ce petit volume, mais moins encore que nous ne voudrions ; les unes sont adressées à des amies, les autres à la nièce qu'elle avait élevée et qui était sa fille de cœur. Ces dernières surtout sont délicieuses. Si nous ajoutons que la plupart sont en français, on jugera, par le naturel et l'élégante correction du langage, du degré de culture qu'avait reçue celle qui les écrivait. Voici le début original et charmant de la première :

« Pausilippe, 24 novembre 1854.

« Ma chère amie, je veux t'écrire, je veux t'écrire, je veux t'écrire ! Or, selon le P. Borghi, la triple répétition d'un mot lui donne une force incalculable. Mes trois *je veux* ne peuvent donc rester infructueux. « *Amen,* « *amen, amen dico vobis.* » J'écrirai, malgré les visites, malgré les leçons, malgré mon..., j'allais dire : *malgré mon Christ*, mais cela sonnerait trop mal, et il faut que je m'exprime différemment. Voici : malgré mon cher tableau du Christ qui m'absorbe d'une manière extraordinaire. Jamais la peinture ne m'a intéressée davantage : chaque trait que je trace, chaque coup de pinceau que je donne, me semble un acte d'amour qui me rapproche de ce cher Jésus. Ce regard ! Dieu, que je l'aime ! et ce sourire qui me console ! et l'abandon de toute cette chère figure ! et cette main que j'ai placée sur son cœur ! Oh ! que je voudrais y placer la mienne ! Il me semble que tenant là ce cœur sous ma main, je ne pourrais pas l'offenser ! que je deviendrais une sainte Thérèse ; tandis que de loin ; oh ! comme on devient froid ! comme il est facile de se distraire, de glisser, de pécher même !... Voilà, chère Minette, la disposition de mon esprit dans ce moment où je t'écris. Qui sait ce qu'elle sera dans une heure ? »

Une autre lettre écrite deux jours plus tard donnera une idée de la manière dont les deux sœurs remplissaient les heures qu'elles ne donnaient pas aux autres.

« Pausilippe, 27 décembre.

« J'ai pensé à toi à toutes les heures du jour, aujourd'hui, ma chère Minette. Si tu savais avec quel plaisir je t'associe à nous aux moments où une bonne lecture, ou quelque chose de beau en quelque genre que ce soit, nous occupe. Ce soir, j'ai chanté un bel air de *Macbeth*, de Verdi. C'est le moment où la féroce lady Macbeth vient d'assassiner Duncan et se lave les mains pour effacer les taches de sang qu'elle ne parvient pas à faire disparaître. Je suppose que tu connais la pièce. Je tâchais donc, en chantant, de donner à ce caractère la teinte baroque que Shakespeare a si bien mêlée à la noblesse mâle de cette femme cruelle. Clotilde et moi, nous aurions voulu que tu fusses là pour entendre les réflexions que nous faisions sur tout cela, et pour en prendre ta part.

« Nous avons lu beaucoup du P. Gratry dans la journée, et là aussi nous t'avons appelée comme ce pauvre roi de Lydie appelait Solon ! Solon ! — Oh ! que c'était beau ! L'auteur voit une trinité créée dans l'âme, et une autre dans le corps, comme il y a en Dieu une trinité incréée. Je me meurs d'envie de te la montrer, afin que tu la voies avec la même évidence que nous. Au lieu de cela, je vais me coucher. »

Les conseils que la tante donne ailleurs à la jeune personne sur le rôle qu'elle peut jouer auprès de son frère pour le maintenir dans la voie du bien sont d'une grande délicatesse et applicables partout. Parfois les lettres prennent un tour plus pieux et touchent au mystique; mais cela est rare, car la religion d'Adélaïde était essentiellement séculière et pratique. Nous avons déjà dit, en effet, qu'elle consacra, dès le principe, avec sa sœur, une partie de son temps aux pauvres gens du lieu, aux enfants desquels elle faisait elle-même la classe. Leur dévouement à cette œuvre s'accrut de jour en jour, ainsi que leurs sacrifices. Dans les dernières années, ayant fait bâtir à leurs frais une église pour le quartier qui en manquait, elles y firent ajouter une école avec une infirmerie dans les dépendances de laquelle elles allèrent s'établir elles-mêmes, quittant leur ravissante villa dont le prix avait passé d'avance dans les constructions nouvelles. Tout cela s'accomplit sans bruit, sans presque que les intimes en sussent rien; car « *faire sans dire* » était la maxime d'Adélaïde.

Des sacrifices d'une autre nature et bien autrement cruels allaient réclamer son courage. Un mal terrible inexorable, une exostose cancéreuse à la figure, se déclara quelque temps après ce changement de vie et de demeure. Il préluda par une enflure douloureuse à laquelle Adélaïde, chrétienne et stoïcienne, n'affecta pas plus d'être insensible qu'elle ne chercha à s'en faire plaindre ; elle en parlait tout naturellement comme d'une incommodité pénible, mais le moins qu'elle pouvait. Longtemps elle lutta contre le mal, partageant, comme à l'ordinaire, son temps entre le travail, l'étude et la charité, charité dont les événements politiques (on était après 1859) avaient accru les besoins et les difficultés. Sa correspondance non plus n'en souffrait pas ; elle y portait le même zèle, la même affection, la même grâce.

« Non, Pauline, écrit-elle à l'amie qui nous fait connaître aujourd'hui son esprit et son courage, non, nous ne pourrons pas aller à San Prisco lundi ! Cette petite grosseur sur ma joue « *sale l'arco di sua vita* [1] » et va *crescendo* journellement avec un bel effet capricieux qui, selon les règles de Fabio Pallavicini, nuit peut-être un peu à la symétrie de mon visage ; mais, en fait de lignes, le beau est relatif et chacun peut avoir son goût. Quant à moi, ce petit mouvement « *berninesque* » que prend le contour de ma figure ne me déplaît pas...

« 17 octobre

... « La première chose que j'ai à te dire aujourd'hui, Pauline, c'est que ma joue va encore croissant en beauté et qu'elle est en ce moment du rouge le plus éclatant. Peut-être serais-je bien aise que cet érésipèle fût moins agaçant, mais s'il me tourmente, ce ne sera pas pour longtemps, car la vigueur de son existence ne peut dépasser, me dit-on, les neuf jours

[1] « Gravit l'arc de sa vie. »

au bout desquels, qu'il le veuille ou non, il sera obligé de décroître pour aller se précipiter enfin « *nel nulla ove corre tutto il creato.* »

. . . .

« Mesdames Pzennyfass et Giroux nous ont invitées à aller voir des nouveautés qu'elles viennent de recevoir de Paris. J'ai envoyé acheter deux cages qui vont nous donner la circonférence de la comète (moins la queue qui, dit-on, a 12 millions de milles). Ouf! que cet érésipèle me fait mal! Comment peut-on avoir de l'esprit en écrivant, quand le corps (perfide) occupe malgré soi la pensée! Et malgré cela, je veux faire comme l'espagnol « *de tripas corazon*, » c'est-à-dire faire passer à mon corps la force de mon esprit. Oui! l'âme, noble dame, aura le dessus et viendra à bout de son esclave! »

Elle en vint à bout en effet. Car amenée à Paris pour y subir une opération indispensable et affreuse, Adélaïde Minutolo étonna les chirurgiens français par son courage. Nous ne citerons rien du récit que fait madame Craven de la scène à laquelle elle assista d'une chambre voisine, scène qui dura cinquante minutes, dont douze seulement sous l'empire du chloroforme, et pendant laquelle pas une parole ne fut proférée, pas un cri ne fut poussé et dont la patiente sortit à jamais défigurée.

On sait quel est généralement le résultat de ces grands exploits de l'art chirurgical : retarder de quelques mois ou de quelques années une mort inévitable. Il en fut ainsi d'Adélaïde Minutolo ; mais le répit que lui donna l'opération eut l'avantage de lui fournir l'occasion de déployer une nouvelle puissance d'intelligence et d'amour, un nouveau charme de parole. La mort l'a emportée l'hiver dernier, à Naples, où elle était retournée. Quelle fut cette mort? Naturellement ce que devait être celle de la femme qui, dans la plénitude de la vie, avait répondu à l'amie qui lui survit et qui lui demandait « quel effet lui produisait la pensée de la mort? » — « La mort? mais il n'y a pas de mort. » Le tableau qu'en fait madame Craven réalise de tout point l'idée que l'on a de la fin du juste chrétien, et témoigne hautement de la vérité du mot de M. de Mérode-Trélon donné pour épigraphe à cet opuscule : *La mort est le vrai miroir de la vie.* Il n'est personne qui n'applaudisse à la pensée qu'a eue madame Craven de nous faire connaître cette belle existence chrétienne; car, ainsi qu'elle le dit excellemment, « de même qu'après une bataille on croit bien faire en parlant de ceux qui ont vaillamment combattu, de même dans ce combat de la vie où nous sommes tous engagés, il est bon et salutaire pour nous d'observer l'attitude des victorieux, surtout lorsqu'ils n'appartiennent point à cette élite qui marche en tête de l'armée et dont on croit volontiers les exemples faits pour le petit nombre, mais lorsqu'ils ont combattu et triomphé près de nous, confondus dans nos rangs et marchant dans le même sentier où nous nous efforçons de marcher nous-mêmes. »

P. Douhaire.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 août 1869.

Il y a quelques semaines on hésitait encore, malgré les apparences, à croire au vrai retour du régime parlementaire. Aujourd'hui toute incertitude doit s'évanouir : c'est bien le gouvernement représentatif qui se relève sous nos yeux, avec ses principes, ses freins tutélaires et ses garanties. C'est lui qui revient de l'exil pour réparer les fautes du pouvoir personnel, et qui reçoit triomphalement les hommages de ses détracteurs de dix-huit années. *Magna est veritas, et prævalebit !*

La répugnance naturelle de toute dictature à se dépouiller de ses priviléges et l'âpre obstination de certains hommes à rester aux affaires inspiraient bien la crainte que le sénatus-consulte n'acquittât pas en bonne monnaie les engagements du Message, et les souvenirs du 19 janvier n'étaient pas, il en faut convenir, pour calmer les défiances. Mais un mouvement irrésistible a tout emporté, et sans conspiration, sans violence, par la seule force morale de l'opinion, la France est ramenée aux formes régulières et protectrices des États libres. Ainsi qu'on l'a remarqué, c'est la première fois, depuis quatre-vingts ans, que la constitution est modifiée sans secousse et par une victoire pacifique de la volonté nationale. Trop souvent la surprise et l'émeute ont changé nos institutions et opprimé la conscience publique ; aujourd'hui c'est une manifestation légale, un simple mouvement des esprits qui opère la transformation. Il y a là un premier progrès qui en présage beaucoup d'autres, en révélant au pays qu'il lui suffit désormais de se prononcer avec fermeté pour obtenir, sans perturbation, les changements réclamés par l'expérience.

Sachons le reconnaître avec équité : le projet de sénatus-consulte n'accomplit pas seulement, il dépasse les promesses du Message. Il sacrifie les principes exaltés au 2 décembre et défendus opiniâtrément depuis, pour leur substituer un système tout contraire et bafoué dix-huit ans comme impuissant et dangereux. L'immolation était pénible; elle a été consommée! — Oui, c'est la constitution de 1852, dans son essence, qui est anéantie. Le pouvoir personnel abolit ce qu'il avait élevé, réhabilite ce qu'il avait conspué ; et si l'on veut se rendre un compte exact des choses et bien juger la valeur des réformes soumises à l'approbation du Sénat, il faut se reporter au début du règne et au saisissant commentaire que donnait alors de son œuvre le législateur lui-même. — Se réclamant de la constitution de l'an VIII, qui avait si nettement établi la subordination du pouvoir législatif, il maintenait hautement ce caractère au régime nouveau, en affirmant que *l'action* du chef de l'État devait être *libre et sans entraves ;* que les ministres, s'inspirant uniquement *de sa pensée*, et cessant d'être « l'expression d'une politique émanée des Chambres, » ne devaient « plus former *un conseil responsable*, composé de membres *solidaires*, obstacle journalier à l'impulsion particulière » du souverain ; que le Corps législatif ne pouvait posséder le droit d'amendement, encore moins « cette *initiative parlementaire*, source de si graves abus, qui permettait à chaque député de se substituer à tout propos au gouvernement; » que « la Chambre, *n'étant plus en présence des ministres*, le temps ne se perdrait plus *en vaines interpellations ;* » en un mot, que le régime parlementaire, synonyme d'agitation et de stérilité, s'effaçait devant le régime autoritaire, source unique de prospérité et de grandeur. — Aujourd'hui, que voyons-nous? Le même législateur, abandonnant ce qui faisait le caractère et la nature des institutions de l'an VIII et de 1852, redresse de ses mains ce qu'il avait abaissé : il se résigne aux *entraves;* il accepte un conseil de ministres *solidaires* et *responsables*, marchant d'accord avec la majorité de la Chambre; il restitue à cette Chambre le droit complet d'amendement, la faculté absolue d'interpellation, ayant pour corollaire et pour sanction les ordres du jour motivés ; il lui rend surtout *cette initiative* « qui lui permettra de se substituer au gouvernement » et d'inscrire à toute heure ses propres volontés dans la loi. C'est-à-dire que la dictature et le bon plaisir se condamnent, et que le gouvernement représentatif est restauré sur les débris du système abusif qui avait prétendu soumettre les destinées d'un grand peuple au caprice mystérieux d'un homme. — Voilà le vrai sens et la portée entière de la révolution qui s'accomplit ; nous ne l'exagérons pas pour grandir la revanche du bon sens et la victoire de la raison ; nous constatons, d'après les do-

cuments eux-mêmes, la simple vérité des faits. Et le nouveau président du Sénat la reconnaissait l'autre jour quand il s'écriait avec mélancolie : L'empire autoritaire est fini !

Il y a dix-huit ans, du haut de ce même siége, un autre dignitaire, commentateur autorisé du statut impérial, en avait solennellement caractérisé l'esprit et les tendances. — « Il a fallu, disait alors avec complaisance M. Troplong, il a fallu *retirer le gouvernement du sein des assemblées délibérantes* et le consolider sur le piédestal élevé par le vœu populaire. Quand le roi gouvernait, le moins possible, sous la tutelle des Chambres, il pouvait convenir d'agrandir, aux dépens de la couronne, l'influence du Parlement, et c'est à quoi l'on était parvenu, surtout depuis 1830. Nous ne voulons nous permettre aucune réflexion critique sur ce système ; nous nous bornons à constater ici les *différences capitales* entre ce qui a cessé d'être et ce qui est aujourd'hui, entre ce qui est tombé par des crises irréparables, et ce qui se fonde en France par un élan national irrésistible... La constitution de 1852 ne saurait être taxée d'avoir été trop libérale dans la part qu'elle a faite au pouvoir exécutif; il est évident pour tous les bons esprits qu'elle a fait le pouvoir *ce qu'il doit être*, dans une démocratie qui cherche son assiette après tant de révolutions et de secousses... Cette constitution a eu *pour principe* la restauration d'un *pouvoir énergique ;* elle a voulu *supprimer tous les rouages intermédiaires* capables d'user l'action gouvernementale[1]. » — Voilà, nous le répétons, quel était l'esprit et le caractère propre du statut impérial. Il n'y a pas à s'y tromper. C'était la suppression, suivant l'aveu qu'on vient d'entendre, de tout rouage intermédiaire, de tout ce qui n'était pas la volonté pure et simple d'un maître. C'était la négation par excellence du régime parlementaire. Et ce régime honni, vilipendé, contre lequel le second empire avait épuisé le sarcasme et l'outrage, l'empire le relève, aux applaudissements de la France entière, en lui demandant humblement la consolidation et la durée. Quel enseignement dans un semblable retour des choses ! Quelle éloquente et forte leçon en eût tiré l'autre jour un penseur, en évoquant l'ombre du jurisconsulte byzantin qui s'était fait l'apologiste servile d'une dictature passagère !

Assurément tout n'est pas gagné, et nous sommes loin de posséder encore le maximum des satisfactions et des garanties désirables ; mais quand on considère le point de départ et le chemin parcouru, comment ne pas se trouver rapproché du but et encouragé à de nouveaux efforts pour l'atteindre?

[1] Séance du 21 décembre 1852.

Un autre trait qui distingue les réformes actuelles, c'est qu'elles ne sont plus données comme le terme et l'idéal du perfectionnement politique. Jusqu'ici le pouvoir, en faisant des concessions insignifiantes ou légères, avait soin de nous dire : C'est tout, et vous n'aurez plus rien. C'est ainsi que la lettre du 19 janvier 1867 fermait la porte aux revendications, en assurant que les deux lois sur la presse et le droit de réunion « achevaient enfin le couronnement de l'édifice. » Aujourd'hui, en restituant bien davantage, le gouvernement, instruit par l'expérience, se garde de tout lien pour l'avenir. Il a vu que la logique des choses est plus forte que la volonté des hommes, et qu'il est prudent de ne pas s'exposer au démenti des événements.

Nous en sommes à la neuvième Constitution depuis les états généraux de 89, et l'œuvre de 1852 a déjà été remaniée quatorze fois depuis qu'elle existe ; mais, en vertu d'une loi qui a son application dans l'ordre moral aussi bien que dans le domaine physique, les dernières modifications sont les plus considérables ; elles transforment radicalement le système, en aplanissant la voie à des réformes plus profondes encore. Certains les ont saluées avec enthousiasme, d'autres repoussées avec dédain. Spectateurs impartiaux, nous n'hésitons pas à leur rendre la justice qu'elles nous paraissent mériter, en disant que leur ensemble offre l'essentiel du régime représentatif, et qu'avec l'initiative parlementaire, la responsabilité ministérielle, et les conséquences qui en découlent, il sera plus aisé d'obtenir le prompt complément des institutions libres qu'il n'était facile d'arracher la moindre amélioration de détail au système étroit qui vient de disparaître. Nous ne scrutons pas les intentions, nous laissons les arrière-pensées, si elles existent, pour nous en tenir aux faits. Dans ce domaine tout palpable, comment méconnaître que la suppression de l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat législatif, la responsabilité collective des ministres et la délibération des affaires en conseil, la restitution de l'initiative parlementaire, le droit absolu d'amendement et d'interpellation, la rédaction d'ordres du jour motivés, le vote du budget par chapitres et par articles, la nomination du bureau conférée à la Chambre, et l'obligation de lui soumettre tous les tarifs, constituent un immense progrès sur l'état antérieur, et nous mettent évidemment en possession des moyens de conquérir le reste?

Le point capital peut-être des nouvelles réformes est l'exercice de l'initiative reconnu aux députés de la nation. C'est le sang, c'est la vie rendus à l'assemblée élective, qui passe aussitôt de la critique et du contrôle au mouvement et à l'action. Elle n'était qu'un rouage, elle devient un pouvoir. Désormais elle a le droit d'aborder tous les pro-

blèmes, de chercher toutes les solutions. Il ne suffira plus que le gouvernement se refuse à proposer une loi, pour ajourner un progrès. Délivrée de la tutelle humiliante du conseil d'État, elle pourra se saisir elle-même de toute conception opportune et pratique, de toute idée généreuse et féconde ; et s'il venait à s'établir entre elle et la couronne une heureuse émulation, le pays n'en recueillerait que de précieux avantages.

La responsabilité collective des ministres et la délibération des affaires en conseil ne sont pas des innovations moins importantes. Elles offrent une sérieuse garantie contre les coups de tête et les guerres imprévues, et, par l'obligation imposée aux conseillers du prince d'avoir toujours à justifier leur conduite devant la Chambre, elle place au sein même du parlement la direction de la politique.

Enfin le droit permanent d'interpellation, qui associe l'assemblée d'une manière constante à la marche du pouvoir ; les ordres du jour motivés, qui lui permettent de faire sentir en toute occasion utile sa suprématie, la nomination du président et des vices-présidents, qui assure son indépendance, ajoutent aux prérogatives dont la représentation nationale avait besoin pour accomplir sa véritable mission.

Sans doute ce programme a des obscurités et des lacunes. Des formalités inutiles sont maintenues, des précautions jalouses adoptées. La responsabilité ministérielle est formulée trop vaguement ; la disposition qui réserve à un décret le soin de régler les rapports de l'exécutif et du législatif n'est qu'un fâcheux souvenir du régime qui tombe. L'ensemble pèche par une certaine mauvaise grâce qui trahit la concession forcée ; on sent que le pouvoir personnel entre dans la liberté à la façon de ces baigneurs qui, au lieu de se jeter à l'eau d'un seul coup, y trempent d'abord le pied avec répugnance et grelottent avant de risquer la jambe et le corps. Mais enfin il y entre, et le courant l'aura bientôt entraîné.

Il ne faut pas d'ailleurs, séparer du projet de sénatus-consulte l'exposé des motifs qui l'éclaire et le complète. Le second document rachète en beaucoup de points, par sa franchise et sa netteté, ce qu'on peut reprocher au premier d'équivoque et d'hésitant. C'est ainsi que, pour la responsabilité collective des ministres, qui a évidemment coûté le plus aux auteurs de la Constitution de 52, il explique fort justement qu'elle « résulte moins d'un texte précis que de la nature même des fonctions des ministres, de leur présence dans les Chambres, de l'obligation où ils sont de justifier leurs actes, et du droit qu'ont les représentants du pays d'exprimer leur appréciation. » C'est vrai, et si, en théorie, les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat, qui les appelle et les remercie, dans la pratique, et par la

force des choses, l'existence des ministères dépendra toujours du Parlement.

La partie défectueuse et qui prête le plus aux critiques dans le projet gouvernemental, est celle qui concerne les attributions du Sénat. Personne n'avait réclamé en sa faveur, pas un vœu ne s'était produit aux élections dernières, pas une pétition, pas un cri n'avait demandé l'accroissement de ses prérogatives, et cependant on les étend outre mesure, sans modifier en rien l'organisation primitive de l'assemblée. Le Sénat jusqu'ici n'avait été qu'un bureau d'enregistrement, tout au plus une cour de cassation politique. On le transforme en lui communiquant la puissance législative, en lui conférant même, par le droit suprême de *veto*, une sorte de prépondérance. Il y a là, outre un défaut d'équilibre, une contradiction manifeste avec l'esprit fondamental de nos institutions. Nous sommes en pays de suffrage universel, c'est-à-dire que l'élection est désormais, pour les pouvoirs, la source unique de toute autorité comme de tout prestige. Investir une assemblée choisie par le souverain seul de la faculté supérieure de refondre et de rejeter des lois votées par la Chambre élective, c'est méconnaître le principe qui nous régit et se mettre en conflit avec la volonté populaire. On comprend bien que le réformateur, inquiet du rôle nouveau de la Chambre, a cherché des contre-poids du côté du Sénat ; c'était légitime, et à moins de rêver le retour d'une Convention, il faut admettre cette pondération des deux assemblées. Mais peut-elle consister dans la subordination de l'une à l'autre, et dans le droit pour la seconde de paralyser et d'annuler la première, alors surtout que l'assemblée, réduite à l'infériorité, se compose des mandataires élus de la nation, tandis que le corps dominant n'est qu'une simple délégation de la couronne ? « Il a paru nécessaire, dit l'exposé des motifs, que le Sénat pût désormais avoir une action directe en faisant entendre ses sages observations ; il faut qu'il puisse spécifier, formuler les modifications qui lui paraissent nécessaires, et qui, profondément méditées, ne peuvent qu'avoir une sérieuse influence sur les déterminations du Corps législatif. » Cela est juste ; ce qui ne l'est pas, ce qui rompt l'équilibre, c'est que le pouvoir, jusqu'ici restreint, de s'opposer à la promulgation des lois, « devienne *complet.* » A quoi serviraient, dans cette hypothèse, le droit d'amendement et l'initiative ? Ils ne seraient plus qu'un amusement et qu'un leurre, indignes des députés comme de la nation.

En Belgique, aux États-Unis, le Sénat est électif, et cette origine lui crée un titre naturel à la puissance législative. En Angleterre, il repose en grande partie sur l'hérédité et puise dans ce caractère une indépendance que l'opinion n'accorde pas au même degré à des

membres triés avec soin par le prince et favorisés par lui d'une riche dotation. Il ne saurait plus être question d'hérédité chez nous, mais ne serait-il pas possible de combiner la pairie viagère, telle qu'elle existe, avec l'élément électif, et de trouver dans ce système mixte, offrant à la fois des gages au pays et à la couronne, la solution du problème que soulève la transformation du Sénat?

Une autre condition pour réaliser « l'harmonie et l'équilibre perfectionné » dont a parlé M. Rouher, c'est que, le Sénat participant à la puissance législative de la Chambre, la Chambre à son tour soit associée au pouvoir constituant du Sénat. *Par pari refertur*. De quoi s'agit-il en effet? De réaliser dans la forme la meilleure et la plus sincère le gouvernement du pays par le pays. Ce but serait-il atteint si, après les réformes actuelles, débattues et réglées sans les représentants de la nation, d'autres mesures pouvaient s'élaborer encore en dehors d'eux? Dans un régime où toutes les institutions sont basées sur la souveraineté populaire, il est impossible qu'on remanie ou qu'on abroge les dispositions du pacte fondamental sans consulter le parlement, c'est-à-dire la nation elle-même. Autrement que serait une constitution toujours à la merci du prince et d'une assemblée choisie par le prince ; que serait une représentation tenue à l'écart de ce qui intéresse par-dessus tout les représentés, admise à la confection ordinaire des lois, mais frappée d'incapacité radicale dès qu'il s'agirait de toucher à la loi des lois, à celle qui domine et régit tout l'ensemble?

Il faut donc changer d'abord le recrutement actuel du Sénat et étendre ensuite à la Chambre la capacité qu'on lui refuse au mépris de tout principe constitutionnel. Avec un Sénat partiellement électif, avec une Chambre associée au pouvoir constituant, la pondération s'établit, et le partage, au lieu de créer l'antagonisme, n'aboutit qu'au parallélisme harmonieux des ressorts et au jeu plus puissant de la machine.

Mais, hâtons-nous de le dire, ces restrictions et ces défauts ne nous inquiètent pas outre mesure, et lors même que la délibération qui s'ouvre ne les ferait pas disparaître, nous ne craindrions pas de les voir arrêter le cours naturel des choses. Les digues élevées au bord de nos fleuves n'empêchent pas, à certains jours, le débordement des eaux. Les barrières opposées à l'esprit public, ne résisteraient pas davantage à la puissance qui « remporte toujours la dernière victoire. » Tant que le Sénat ne tiendra pas de l'élection la force morale qui lui manque, il reculera devant un conflit direct avec le suffrage universel; et plus est redoutable l'arme placée dans sa main, moins il osera s'en servir. D'un autre côté, quel texte fragile et caduc saurait empêcher le flot qui s'échappe

en bouillonnant des urnes de porter jusqu'au trône, à travers les obstacles dispersés, l'expression de la volonté souveraine? Malgré le sénatus-consulte interdisant aux députés eux-mêmes de balbutier la moindre critique constitutionnelle, n'est-ce pas la Chambre qui a provoqué hardiment les réformes actuelles? On lui déniait un droit imprescriptible ; elle s'en est emparée, et le pouvoir exécutif s'est incliné.

Que conclure de là, sinon que toutes les précautions imaginées contre la nature des choses demeurent inefficaces, et que les séparations artificielles dans lesquelles on essaye d'enfermer certains pouvoirs tombent d'elles-mêmes, comme ces ligatures que brise une main virile?

On a comparé le projet de sénatus-consulte à l'Acte additionnel. C'est une exagération. Le premier Empire a été beaucoup plus loin, le 23 avril 1815, que son héritier au 12 juillet 1869. « Je ne suis plus jeune, disait alors Napoléon ; ce sera bien assez pour mon fils de l'autorité d'un roi d'Angleterre [1]. » Et il limitait, en effet, son activité prodigieuse à un cercle rigoureusement constitutionnel. La Chambre des députés comptait 629 membres ; elle avait le droit d'initiative et d'amendement, tenait sous sa dépendance les ministres responsables et les mettait elle-même en accusation. La presse était libre et ne relevait que du jury, quand même il n'y avait lieu qu'à l'application d'une peine correctionnelle. Enfin l'article 75 de la constitution de l'an VIII, ce cauchemar de la liberté individuelle, disparaissait. Ce bref résumé de « la constitution la meilleure et la mieux écrite qui ait été accordée à la France dans la longue série de ses révolutions [2], » suffit à montrer la différence entre l'acte de 1815 et celui de 1869 ; mais à côté de leur dissemblance éclate une similitude. L'un et l'autre témoignent que les pouvoirs personnels ne peuvent durer longtemps, et qu'abandonnés un jour de tout le monde, ils sont contraints finalement de mendier le secours de la liberté.

Le Sénat, qui n'avait jamais tant fait parler de lui, va-t-il retenir ou pousser le gouvernement dans la voie réparatrice où il s'engage? Nous l'ignorons encore ; mais quelles que soient ses intimes préférences, il ne saurait enrayer le mouvement, et tout en se bornant à consacrer les dispositions qui lui sont soumises, il en appellera forcément de nouvelles, plus nettes et plus profondes. La raison et la liberté ont fait leur brèche; toutes les réformes y passeront.

Maintenant que le gouvernement a fait la part de la Chambre,

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIX, p. 237.
[2] *Ibid.*, p 437.

c'est à elle à faire la part du pays, et le premier acte de ses députés à leur réunion prochaine devra être de proposer une organisation municipale et une loi électorale mettant fin sans délai au double abus des circonscriptions scandaleuses et des candidatures officielles. Qu'importe, en effet, que l'Assemblée des représentants recouvre d'anciennes prérogatives, si elle n'est pas la fidèle et complète expression du suffrage universel? Qu'importe la mélodie si l'instrument chargé de la faire entendre est faussé? C'est donc l'indépendance et la sincérité du vote qu'il faut assurer avant tout, et rien ne sera gagné tant qu'une bonne loi électorale, empêchant le tripotage des circonscriptions, faisant cesser la terreur administrative et donnant à la France un nombre de députés sérieusement proportionnel à sa population, n'aura pas remplacé dans nos codes le décret savamment machiné du 2 février 1852. Ce décret a été l'arme par excellence de la dictature; la liberté ne sera vraiment fondée que le jour où cette arme aura été brisée ou loyalement remise au suffrage universel.

Une loi municipale, organisant enfin l'autonomie des communes, remettant aux conseils locaux la nomination des maires, ou tout au moins le droit de présentation à l'autorité, n'est pas moins indispensable pour réaliser l'intervention directe et efficace de la nation dans ses affaires. Au-dessous des grandes questions dont s'occupent les chancelleries et que débattent les assemblées politiques, s'agitent, dans la sphère amoindrie de la commune et du canton, une foule d'intérêts et de problèmes : c'est à ces besoins de chaque jour, à ces droits modestes, mais vitaux, de tous les citoyens, tenus depuis trop longtemps sous la *poigne* des préfets, qu'il est urgent de donner satisfaction par un programme amplement décentralisateur.

Enfin l'heure est venue de biffer l'irritant article 75 de la Constitution de l'an VIII, qui fait des fonctionnaires une caste privilégiée et livre toutes nos franchises à l'arbitraire. Un jugement remarquable du tribunal de Morlaix vient d'accentuer à cet égard les vœux de l'opinion; que le second Empire acquitte la dette du premier en abolissant un article dont Napoléon lui-même avait reconnu l'iniquité. Comment refuserait-on la responsabilité des fonctionnaires après avoir proclamé celle des ministres?

Ces trois réformes, sans combler assurément la mesure des progrès enviables, n'en constitueraient pas moins des garanties suffisantes pour le présent et une base large et solide sur laquelle pourraient bâtir avec confiance les législateurs de l'avenir.

Telle est la mission qui s'offre sans retard aux libéraux de la Chambre, et, nous le répétons, le sénatus-consulte met à leur disposition tous les moyens de l'accomplir. Il ne tient qu'à eux d'achever l'œu-

vre qu'ils ont si bien commencée ; c'est toujours le mot de M. Segris : « Il faut vouloir! » Voudront-ils? Tout le fait espérer : cet expressif défilé de lettres où les signataires de l'interpellation des 116, accusés d'inconséquence et de légèreté, maintiennent fermement leur attitude; ces manifestes individuels de certains membres de la gauche où se formule un programme raisonnable et modéré; surtout cette éloquente démonstration de M. Keller, revendiquant, au nom même des croyances et dans l'intérêt de leur liberté, les garanties dont l'absence a été si funeste à la France catholique et conservatrice. Que les vainqueurs du pouvoir personnel ne s'endorment donc pas dans leur premier triomphe; qu'ils demeurent unis et persévérants, et bientôt ils auront l'honneur de donner à leur pays, sans révolution, le repos dans la dignité qu'il poursuit en vain depuis tant d'années!

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP. RUE D'ERFURTH, 1.

FRANZ SCHUBERT

ET LE LIED ALLEMAND

Franz Schubert, von Dr Heinrich Kreiszle von Hellborn, Vienne, 1865. — R. Schumann's *Gesammelte Schriften*, Dresden, 1858. — *Das deutsche Lied*, von August Reiszmann, Cassel, 1861.

II [1]

Outre le chanteur Vogl, d'autres personnalités artistiques vinrent se grouper autour du jeune maître, dans les années qui nous occupent. Ce sont d'abord les frères Huttenbrenner, dont l'aîné, Anselme, ferma les yeux de Beethoven ; dont le second, Joseph, s'attacha si bien à Schubert, que celui-ci se trouvait souvent fort en peine pour l'éloigner; dont le troisième enfin, Henri, docteur en droit, poëte à ses heures de loisir, eut le plaisir de voir quelques-uns de ses vers mis en musique par Franz. En 1818, ce dernier, avant même d'avoir fait la connaissance personnelle de Joseph, lui envoyait par Anselme un de ses *Lieder* avec les lignes caractéristiques que voici :

« Très-cher ami, je suis on ne peut plus heureux que mes *Lieder* vous plaisent. En témoignage de mon amitié sincère, je vous en envoie un que j'ai composé chez Anselme cette nuit, à minuit [2]... Oh ! malheur!... voilà que je prends l'encrier au lieu de la poudrière !... J'espère faire plus ample connaissance avec vous à Vienne, devant un verre de punch. *Vale*. — SCHUBERT. »

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai dernier.
[2] *Die Forelle*.

En 1819, Joseph vint partager, avec lui et Mayrhofer, le logement de la Wipplingerstrasse ; mais cette vie en commun ne fut pas sans orages, et Schubert, pour se débarrasser de l'admiration par trop expansive dont il était l'objet, avait souvent recours aux bourrades ; aussi Joseph le surnommait-il le tyran. Pourtant le tyran se montrait parfois bon prince : il acceptait, voire même réclamait les services que son esclave n'était jamais las de lui rendre, soit qu'il s'agît de la gravure de sa musique, de l'arrangement pour piano de ses symphonies ou de la correspondance avec ses éditeurs. Dans la suite, Joseph n'épargna rien pour répandre, tant en Allemagne qu'à l'étranger, les œuvres de Schubert, et l'on serait tenté de croire à la fatalité du désordre en voyant que, malgré tout son culte pour son ami, un opéra entier en trois actes fut perdu entre ses mains.

Un autre intime de cette époque, c'est Joseph Gahy, fonctionnaire public, mais musicien instruit et excellent pianiste, qui exécutait à quatre mains avec Schubert les symphonies de Beethoven. Schubert n'était point un virtuose dans le sens moderne du mot, mais, outre qu'il accompagnait admirablement bien ses *Lieder* en se maintenant toujours strictement dans la mesure, il parvenait aussi, avec des doigts courts et épais, à vaincre les difficultés de ses sonates les plus compliquées et à les exécuter avec beaucoup d'expression. Gahy, qui jouait lui-même à livre ouvert, a souvent assuré que les heures ainsi passées avaient été les plus agréables de sa vie, non-seulement parce qu'il y apprenait à connaître beaucoup de choses nouvelles, et que le jeu, tantôt tendre, tantôt énergique et fougueux, toujours pur et rapide de son compagnon, lui procurait une vive jouissance[1], mais aussi parce que l'esprit de Schubert s'y révélait dans toute sa vivacité. Tout en jouant, il lui arrivait souvent de caractériser d'un mot frappant de vérité les différentes compositions qui passaient sous leurs yeux.

Il écrivit, vers ce temps, deux *Ouvertures en style italien* qu'on pourrait prendre pour un hommage rendu au goût de l'époque, mais qui n'en était qu'une protestation. Au sortir de l'opéra de *Tancrède*, quelqu'un s'étant mis à en louer outre mesure la musique aussi bien que toute celle de Rossini en général, Schubert impatienté s'écria que rien ne lui serait plus facile que de faire en un clin d'œil une ouverture semblable et dans le même style. On le prit au mot en lui promettant un bon verre de vin s'il réussissait. C'était un stimu-

[1] Johann Horzalka, pianiste et compositeur, s'écria une fois en l'entendant jouer une de ses sonates : « Schubert, j'admire plus votre jeu que vos compositions, » paroles qui plus tard donnèrent lieu à de fausses interprétations.

lant toujours efficace. Il se mit immédiatement à l'œuvre et composa non pas une, mais deux ouvertures en style italien [1].

Les *Lieder* de cette époque sont nombreux, et la plupart écrits sur des poésies de Mayrhofer et de Schober, qui formaient avec Schubert ce qu'on a appelé la triade. Presque tous sont inédits et attestent l'influence de Vogl. Gœthe cependant affirme sa supériorité par son *Gesang der Geister über den Wasser* (*Chant des Esprits au-dessus des eaux*), composé trois fois : la première en quatre parties, la seconde en chœur, et la troisième en huit parties, le tout pour voix d'hommes. Tout en écrivant *Lied* après *Lied* pour Vogl, Schubert trouva encore le temps, dans cette année 1817, d'écrire cinq sonates pour piano. Chaque fois que sa pensée le dirigeait sur un genre particulier, il s'y livrait avec une ardeur sans égale.

1818. — Comme Mozart, comme Beethoven, comme tant d'autres après eux, Schubert avait horreur de donner des leçons. Lui qui produisait sans travail et presque en se jouant les plus délicieuses mélodies, ne voyait dans l'enseignement pratique qu'une tâche insupportable. Le jour vint où il fallut pourtant bien s'y résigner. Pareil à la cigale, après avoir chanté tout l'été, il se trouva fort dépourvu quand l'hiver fut venu. Bon gré mal gré il dut aller crier famine chez la fourmi sa voisine. Heureusement cette fourmi-là, représentée sous les traits du comte Léon Esterhazy, était moins dure que celle de la fable. Le pauvre musicien fut accueilli avec bonté, sur la recommandation de l'économe du comte [2], et fut chargé de donner des leçons de musique aux enfants, pendant l'hiver à Vienne, pendant l'été dans la terre de Zelesz [3], en Hongrie. Il trouva dans cette famille tout ce qui pouvait le réconcilier avec sa position : bonté, jeunesse, amour et culte de l'art. Le comte dans la vigueur de l'âge, la comtesse qui atteignait à peine ses vingt-huit ans, leurs deux filles, l'une de treize, l'autre de onze ans, étaient tous parfaitement doués pour la musique, tous avaient de belles voix dont les portées différentes leur permettaient, avec l'adjonction fréquente d'un ami, le baron Karl von Schönstein, d'organiser un quatuor. C'est même pour ce quatuor que fut écrite, en 1824, une des

[1] L'original de ces deux ouvertures, l'une en *ré*, l'autre en *ut*, est entre les mains de Spina. L'une d'elles fut exécutée en 1818 dans un concert public, et le journal du théâtre dit à ce sujet : « La seconde partie du concert a commencé par une très-jolie ouverture due à un jeune compositeur, Franz Schubert. Ce jeune homme, élève du célèbre Salieri, sait toucher et charmer les cœurs. Bien que le thème soit très-simple, il s'en détache une foule de pensées inattendues développées avec énergie et talent... »

[2] Cet économe, nommé Unger, était le père de la célèbre chanteuse Caroline Unger-Sabatier.

[3] Située sur la Waag, en deçà du Danube, à 14 stations de poste de Vienne.

plus jolies compositions de Schubert, *Gebet vor der Schlacht* (*Prière avant la bataille*), de la Motte-Fouqué. Les deux jeunes filles, Marie et Caroline, touchaient aussi du piano; mais l'aînée, qui avait une très-belle voix de soprano, s'attachait de préférence au chant; l'autre, dont la voix était moins étendue, se bornait à faire sa partie et se réservait exclusivement l'accompagnement, dans lequel elle excellait.

Bientôt le professeur disparut devant le compositeur, et son mérite ne resta pas longtemps inapprécié de ces juges compétents : il devint leur favori et, à partir de ce moment, il resta dans les meilleurs termes avec eux jusqu'à la fin de sa vie. Sa présence à Zelesz opéra aussi une véritable révolution dans les habitudes musicales d'un des commensaux de la famille Esterhazy, le baron von Schönstein qui jusqu'alors n'avait aimé et cultivé que la musique italienne. Quand il entendit le *Lied* allemand de Schubert, il le préféra à tout et le chanta bientôt d'une voix dont la beauté surpassait celle de Vogl, et avec une expression qui rivalisait avec l'expression du grand chanteur. Tous deux semblent s'être partagé ce riche domaine, l'un en s'assimilant plus volontiers certains chants d'une forme dramatique, tels que les *Winterreise*, le *Zwerg*, etc.; l'autre en affectionnant certains *Lieder* mieux adaptés à ses moyens, comme les *Müllerlieder*, qui lui étaient dédiés, les *Ständchen*, etc. L'admiration du baron ne resta point stérile. Par sa position, il pouvait mieux qu'aucun autre introduire les *Lieder* du jeune maître dans la haute société de Vienne; il en profita et les fit connaître aux salons, qui, pour la plupart, les ignoraient. Vingt ans après la mort de Schubert, en 1838, Liszt, qui se trouvait à Vienne, l'entendit encore et communiqua à Lambert Massart ses impressions dans la *Gazette musicale* : « Dans les salons, j'entends avec un plaisir très-vif et une émotion qui va jusqu'aux larmes, un amateur, le baron Schönstein, dire les *Lieder* de Schubert. La traduction française ne nous donne qu'une idée bien imparfaite de ce qu'est l'union de ces poésies, presque toutes extrêmement belles, avec la musique de Schubert, le musicien le plus poëte qui fut jamais. La langue allemande est admirable dans l'ordre du sentiment; peut-être aussi n'y a-t-il qu'un Allemand qui sache bien comprendre la naïveté et la fantaisie de plusieurs de ces compositions, leur charme capricieux, leur abandon mélancolique. Le baron Schönstein les déclame avec la science d'un grand artiste et les chante avec la sensibilité simple d'un amateur qui se laisse aller à ses émotions sans se préoccuper du public[1]. »

Pour Schubert, le séjour à la campagne dans de semblables conditions ne pouvait qu'être extrêmement favorable à l'inspiration;

[1] Lettre d'un bachelier ès musique, *Gazette musicale*, 2 septembre 1838.

aussi marches, sonates, variations, *Lieder* à une et plusieurs voix, datent-ils en grand nombre de cette époque. On y trouve encore des airs hongrois et slaves, recueillis de la bouche des bohémiennes ou des filles de service du château, et dont il sut tirer un parti admirable. Les *Divertissements à la hongroise* n'ont pas d'autre origine.

Au retour d'une promenade avec le baron de Schönstein, il entend une servante chanter dans la cuisine, saisit la mélodie au vol, l'écrit et la publie l'hiver suivant comme thème du *Divertissement*. Des *Impromptu*, des *Sonates*, voire même des fragments de *Symphonies* portent le même cachet.

Au moment où Schubert se rendait en Hongrie, il avait vingt et un ans et semblerait être resté jusque-là peu accessible aux impressions tendres ; du moins se moquait-il, dit-on, volontiers de ses amis quand il les voyait amoureux. Pourtant on raconte qu'en arrivant dans la famille Esterhazy, il s'éprit d'une femme de chambre de la comtesse, flamme éphémère toutefois, qui s'éteignit bientôt devant un sentiment plus épuré et plus poétique. Ce sentiment lui fut inspiré par la plus jeune de ses élèves, Caroline Esterhazy, et se conserva discret et doux au fond de son cœur, où celle qui en était l'objet ne le soupçonna probablement jamais. Un jour, il est vrai, comme elle se plaignait qu'il ne lui eût encore rien dédié, il s'écria : « A quoi bon ? Tout ne vous est-il pas consacré ? » Paroles significatives, mais dont le sens pouvait facilement échapper à une jeune fille peu disposée à le saisir. Du reste, il persista dans sa résolution de ne rien lui dédier, et si on trouve une dédicace sur la *Fantaisie* en *fa* mineur, c'est l'éditeur qui l'a ajoutée après sa mort. Comme Franz n'éprouvait pas pour le comte une affection d'un genre aussi subtil, il n'eut pas les mêmes scrupules et lui dédia les *Lieder Erlafsee*, *Sehnsucht*, *Am Strom* et le *Jüngling auf dem Hügel* (*le Lac d'Erlaf*, *le Désir*, *Au bord du fleuve*, *le Jeune homme sur la colline*).

Rien n'indique, du reste, qu'une grande passion ou même tout simplement une vive affection soit jamais venue apporter à son génie les raffinements, les délicatesses, la poésie que seule elle est capable de donner. Il eut des fantaisies qui s'adressèrent plutôt au-dessous qu'au-dessus de lui ; il connut les plaisirs faciles et probablement les amours sans lendemain, il n'éprouva jamais rien de ce que Beethoven ressentit pour Giulia, rien de la tendresse épurée de Weber pour Caroline, de Schumann pour Clara et, dans un autre ordre d'affections, rien de celle de Mendelssohn pour la sœur bien-aimée dont la mort lui enleva la force de vivre. Et pourtant, malgré ses défaillances, ses imperfections et l'absence du grand stimulant de la douleur et du sacrifice, il a écrit la *Sérénade* et l'*Ave Maria*, et, dans les derniers temps, les *Winterreise*, où l'on a voulu voir une tristesse qui

n'était pas dans son cœur, mais qu'il a su trouver dans la poésie même dont il s'inspirait. C'est que, chez lui, l'homme et l'artiste formaient deux individualités distinctes, et tandis que l'une vivait et souffrait obscurément, l'autre planait lumineuse dans les hautes régions de la poésie, dont elle s'assimilait la puissance.

Triste obligation de l'historien contraint de se séparer l'un après l'autre de ceux à qui il s'est intéressé, et de voir se perdre irrévocablement dans la mort tout ce qui aime, pense, vit! De ce cercle d'amis intelligents, heureux, plus rien ne reste aujourd'hui. En 1827, l'aînée des deux sœurs, Marie, épousait le comte von Brenner, et en 1837 elle quittait ce monde. En 1844 la comtesse Caroline se mariait à son tour avec le comte Falliot von Crenneville, et mourait en 1851. Le comte Esterhazy était mort dès 1834, et son fils Albert, le dernier de ses enfants, marié à une comtesse von Apponyi, l'avait rejoint en 1845. Enfin, en 1854, la comtesse Rosine Esterhazy, après avoir survécu à tous les siens, fermait cette longue liste funèbre que Schubert devait ouvrir le premier, et en présence de laquelle on serait presque tenté de s'arrêter découragé répétant avec le poëte ces fatales paroles : « Ils ont vécu ! »

Que Schubert appréciât les avantages relatifs de sa situation à Zelesz et qu'ils fussent appréciés plus encore par les siens, c'est ce qui ressort d'une lettre de son frère Ignace, maître d'école à Rossau, où, à l'irritation et au dégoût qu'inspire à celui-ci sa position, se mêle l'affection, disons mieux, la considération que toute la famille portait à Franz [1].

« 12 octobre 1818.

« Cher frère, enfin, enfin voici une lettre, vas-tu dire. Oui, en vérité, voici une lettre ; mais tu ne l'aurais pas encore reçue si, à ma grande satisfaction, les chères vacances n'étaient arrivées pour me procurer un repos non troublé de pensées fâcheuses, et qui me permet de t'écrire une vraie lettre. Homme heureux! que ton sort est digne d'envie ! Tu jouis d'une liberté dorée, tu peux laisser prendre l'essor à ton génie et semer les pensées à ton gré ; tu es aimé, admiré, divinisé ; tandis que moi, livré comme une misérable bête de somme à toutes les grossièretés d'une jeunesse sauvage, exposé à toute espèce de mauvais traitements, je dois encore m'humilier devant un public ingrat et des bonzes stupides. . . . .

« Un mot des Halpein [2]. Le mari et la femme te saluent cordialement

[1] Cette lettre est en la possession du docteur Kreiszle.

[2] Graveur à la Monnaie impériale. Franz Schubert était très-intime et passait avec eux la plus grande partie de son temps.

et demandent si tu penses quelquefois à eux. Ils souhaitent ton retour, mais craignent de ne pas te voir si souvent qu'auparavant, parce que tes nouvelles relations t'en empêcheront. Ils s'en désolent, car ils t'aiment de tout leur cœur et prennent le plus vif intérêt à ton heureuse position.

« Tu devineras pourquoi je ne te dis pas un mot de ta fête, sachant ma manière de voir [1]. Je t'aime, et je t'aimerai toujours; et maintenant, *punctum ;* tu me connais.

« Porte-toi bien et reviens vite. J'aurais encore beaucoup de choses à te dire, mais je les réserve pour le moment où je pourrai te parler de vive voix.

« Ton frère, IGNACE.

« Si tu écris à papa en même temps qu'à moi, qu'il ne soit point question de religion. »

1819. — Le 28 février de cette année, on entendit pour la première fois un *Lied* de Schubert dans un concert public : le *Schæfer Klagelied* (*la Plainte du berger*). Il fut chanté par le ténor Jäger et reçu avec de vifs applaudissements. C'était le premier signal de l'enthousiasme qui devait bientôt éclater à la suite de ces compositions ravissantes. Cependant la musique italienne faisait déjà tourner la tête des Viennois, en attendant que celle de Rossini achevât de la leur faire perdre ; les temps étaient mauvais pour l'opéra et pour les jeunes compositeurs allemands. Dans une lettre peu contenue, écrite à son ami Anselme Huttenbrenner, à Gratz, Schubert, bien qu'italien et rossinien de sympathie, exprime son mécontentement de la défaveur où était tombée la musique nationale et de l'impossibilité où il se trouvait de rien faire exécuter au théâtre.

« 19 mai 1819.

« Tu es un coquin, cela est sûr. Il y a déjà un siècle que tu as quitté Vienne. Tu as toujours quelque fillette en tête : tantôt l'une, tantôt l'autre ; que le diable les emporte toutes, si tu te laisses ainsi entraîner par elles ! Marie-toi, au nom du ciel ; alors tout sera fini. Tu peux dire, il est vrai, comme César : « Mieux vaut être le premier « à Gratz que le second à Vienne. » N'importe : je suis furieux que tu ne sois pas ici... Si cela continue, je finirai par aller à Gratz à mon tour pour rivaliser avec toi. Rien de nouveau ; quand on apprend quelque chose de bon, c'est toujours du vieux.

[1] Ce brave maître d'école, comme tant d'autres après lui, mécontent de son sort, s'en prenait aux prêtres qu'il appelait des bonzes à tête dure ; il faisait l'esprit fort, au grand mécontentement du bon père Schubert, moins *avancé* que lui.

« Dernièrement on a joué l'*Otello* de Rossini. Notre Radichi chante toujours très-bien. Cet opéra est supérieur à *Tancrède*, c'est-à-dire plus caractéristique. L'instrumentation et le chant sont bien souvent très-originaux, et, à l'exception de certaines galopades à l'italienne, de certaines réminiscences empruntées à *Tancrède*, on ne peut rien reprocher à la musique.

« En dépit de Vogl, il est dur d'avoir à manœuvrer contre ces canailles de Weigl et de Treitschke. Aussi, au lieu de mes opérettes, donne-t-on des horreurs qui font dresser les cheveux sur la tête[1]. Cependant on va jouer bientôt la *Sémiramis* de Catel avec une charmante musique... Et maintenant je n'ai plus rien à t'apprendre. Compose bravement et fais-nous part de quelque chose.

« Adieu, porte-toi bien.

« Ton sincère ami, FRANZ SCHUBERT. »

A cette lettre étaient jointes quelques lignes de Joseph Huttenbrenner à son frère, appuyant la demande d'un livret d'opéra que lui faisait Schubert, et promettant, dans son ardent enthousiasme, gloire et profit à quiconque associerait son nom, dans cette entreprise, à celui du musicien qui, « comme un nouvel Orion, brillerait certainement parmi les étoiles du ciel musical. »

Une diversion fort agréable dans la vie si peu accidentée de Schubert marque l'été de 1819. Il entreprend un voyage artistique dans la haute Autriche, en compagnie de Vogl, et visite successivement Linz, Salzbourg et Steyr. Steyr était la ville natale de Mayrhofer, de Stadler et de Vogl; à ce titre, elle ne pouvait manquer d'avoir un grand attrait pour Schubert. C'était d'ailleurs une véritable pépinière d'artistes et d'écrivains que cette petite ville. Elle avait vu naître le *Famulus* de Mozart, Süssmayer, le poëte Blumauer, l'historien F. Pritz et Catherine Gürtler, peintre de talent. Rien d'étonnant qu'elle offrît des ressources intellectuelles et sociales peu communes dans des localités de second et troisième ordre, et qu'elle en présentât surtout à Schubert d'une nature plus intime et plus agréable encore, grâce à son compagnon Vogl qui l'introduisit dans les principales familles.

Les chefs de ces familles n'étaient pourtant que des commerçants, des industriels, des avocats, des médecins; mais ici, et c'est là le trait caractéristique et charmant de la vie allemande, de la société allemande, ces simples bourgeois, vivant à

[1] Tout en tenant compte du dépit d'un pauvre auteur dédaigné, Schubert n'avait pas tout à fait tort; il est certain que de 1818 à 1819 on ne donna au Théâtre sur la Vienne que des féeries et des farces grossières.

l'écart, loin des grands centres, ne laissaient pas pour cela leur intelligence s'endormir et leur goût se perdre : ils trouvaient mieux à faire, pour passer leur temps et se délasser de leurs travaux, que de jouer au domino ou au bésigue. Réunis, bien qu'en petit nombre, ils cultivaient l'art comme ils l'aimaient, avec simplicité et respect, et pratiquaient la musique de tout leur cœur. L'un d'eux, grand chef d'industrie, bon violoncelliste et musicien enthousiaste, s'était fait le Mécène des artistes, aussi bien de ceux qui avaient un nom que de ceux qui n'en avaient point encore. Il possédait une riche collection de musique et d'instruments qu'il ne cessait d'augmenter, faisant venir ceux-ci pour la plupart, de Paris. Un autre, un marchand de fer, Joseph von Koller, avait une fille nommée Pepi, qui touchait fort bien du piano et faisait les parties de soprano dans les *Lieder* de Schubert. A eux trois, Schubert, Vogl et la Pepi, ils imaginèrent de personnifier chacun une partie du *Roi des Aulnes* : Vogl prit celle du père, Schubert celle du roi, et la Pepi celle de l'enfant, ajoutant encore, par cet arrangement, à l'effet si dramatique de la ballade. Vogl logeait dans la maison de ce bon Koller, et nos deux artistes y dînaient journellement ; je vous laisse à penser que de musique on fit là avec l'aimable Pepi ! Mais elle n'était pas la seule à chanter et à occuper l'attention du jeune compositeur. Ce petit coin du monde était un vrai nid de jeunes filles : elles y gazouillaient comme des fauvettes au printemps, et trouvaient dans la musique une des grandes joies de leur vie. Outre mademoiselle Frizi, la fille du capitaine du district, et mademoiselle Kathi, la sœur de Stadler, il y avait encore les cinq filles du docteur Schellmann et les trois filles du caissier du cercle, ces huit dernières habitaient la même maison que Schubert, chez l'ami Stadler, les unes au premier, les autres au second. Entendez-vous d'ici le joyeux ramage et les francs éclats de rire ? En l'honneur de mademoiselle Kathi, l'ami Franz couvrit les feuillets d'un album de prose sentencieuse comme celle-ci : « Jouis toujours du présent avec sagesse, et le passé te fournira des souvenirs agréables, et l'avenir ne t'inspirera point d'effroi. » et de vers à l'usage des confiseurs, comme ceux-ci :

> Vivre dans le cœur d'un ami,
> Qu'y a-t-il de plus beau ici-bas [1] ?

Mademoiselle Kathi n'eut-elle point l'outrecuidance de préférer ses chants à sa prose ?

Malheureusement les détails intimes nous manquent sur ce

[1] Cet album est maintenant en la possession de M. A. Stadler, à Vienne.

voyage, dont nous n'avons d'autres souvenirs personnels de Schubert que deux lettres décolorées; car, comme la plupart de ceux à qui l'instruction première fait défaut, Schubert écrivait peu, et, dans l'embarras qu'il éprouvait probablement à exprimer ses pensées, il préférait les garder pour lui-même. Ainsi, dans ce milieu qui devait lui être si sympathique et si agréable, voici ce qu'il trouvait à dire à son frère Ferdinand :

« Steyr, 15 juillet 1819.

« Cher frère,

« Je pense que cette lettre te trouvera à Vienne et bien portant. Je t'écris pour que tu m'envoies le plus tôt possible le *Stabat*, que nous voulons exécuter ici. Jusqu'à présent je me trouve très-bien, mais le temps n'est pas favorable. Hier il y a eu un grand orage à Steyr : une jeune fille a été tuée et deux hommes blessés au bras. Dans la maison que j'habite, il y a huit jeunes filles, presque toutes jolies. Tu vois qu'on a bien à faire. La fille de M. van Koller, chez qui nous dînons, Vogl et moi, tous les jours, est très-jolie ; elle joue bien du piano et chante plusieurs de mes *Lieder*.

« Je te prie de faire parvenir la lettre ci-jointe à son adresse. Tu vois que je ne suis pas si infidèle que tu le crois peut-être.

« Compliments aux parents, aux frères et sœurs, à ta femme et à toutes les connaissances. N'oublie pas le *Stabat Mater*.

Ton frère pour la vie,

« FRANZ.

« Les environs de Steyr sont extraordinairement beaux. »

La seconde lettre, un peu moins laconique, mais fort insignifiante cependant, est adressée à Mayrhofer, et porte la date de Linz, 19 août 1819.

« Cher Mayrhofer,

« Si tu te portes aussi bien que moi, tu es en parfaite santé. Je suis maintenant à Linz. J'ai été chez Spaun, où j'ai fait la connaissance de sa mère et de son beau-frère Ottenwald, auquel j'ai chanté mon *Wiegenlied* (*Chant de berceuse*).

« Je me suis beaucoup amusé à Steyr, et je m'y amuserai encore. Les environs sont admirables; ceux de Linz aussi sont fort beaux. Nous partirons prochainement, Vogl et moi, pour Salzbourg. Comme je m'en réjouis! Je te recommande beaucoup le porteur de cette lettre, un étudiant nommé Kahl, qui se rend à Idria, près de ses parents, en traversant Vienne, et je te prie de lui donner mon lit pendant les quelques jours qu'il y passera. Je souhaite par-dessus tout

que tu l'accueilles cordialement, car c'est un bon et aimable garçon.

« Présente mes sincères compliments à madame S.[1]. As-tu déjà fait quelque chose ? Je veux l'espérer. Nous avons fêté ici le jour de naissance de Vogl avec une cantate écrite par Stadler et mise en musique par moi ; elle a beaucoup plu[2]. Et maintenant adieu, jusqu'à la mi-septembre.

« Ton ami, FRANZ SCHUBERT.

« M. Vogl te fait ses compliments ; salue Spaun pour moi. »

Si Schubert ne trouve pas en lui assez de ressources pour nous donner un récit vivant de ce temps, il trouve, en revanche, une inspiration musicale assez féconde pour produire de nombreux ouvrages, entre autres un quintette pour piano (op. 114), dont le thème était emprunté à son *Lied*, *die Forelle* (*la Truite*), et un *quatuor* pour deux soprani, ténor et basse. Plusieurs autres œuvres datent encore, sinon précisément de ces deux mois d'automne, du moins de cette année : une *ouverture* pour piano à quatre mains, écrite en trois heures, y compris le temps de dîner ; un *quintette*, trois *hymnes* de Novalis, un *quatuor*, un *Salve Regina*, le *Lied* si souvent chanté : *Nur wer die Sehnsucht kennt* (*Celui-là seul qui connaît le désir*).

Gœthe, nous l'avons déjà dit, fut le grand inspirateur de Schubert. La beauté de la forme, la richesse et la variété du fond, la clarté, la pureté, l'élégance de la langue devaient attirer et charmer celui dont les oreilles étaient familiarisées dès l'enfance avec toutes les séductions de la mélodie. Aussi, en 1819, avait-il déjà mis en musique bien des poésies du demi-dieu de Weimar. Un ami lui suggéra l'idée — il ne l'aurait peut-être pas eue de lui-même — de lui en adresser quelques-unes des mieux réussies ; idée naturelle, mais qui n'eut aucun résultat heureux. Le vieux maître (il avait déjà soixante-seize ans), qui depuis sa jeunesse s'était bercé de la musique de Reichardt, de Zelter, d'Eberwein, et qui du reste ne paraît pas l'avoir jamais beaucoup appréciée, le vieux maître qui devait montrer tant d'indifférence à Beethoven et si peu de bienveillance à C. M. Weber, ne donna pas la moindre marque d'attention au jeune Schubert, et celui-ci ne sut jamais si son envoi était parvenu à sa destination. Jamais non plus, dans ses lettres à Zelter et dans ses conversations avec Eckermann, Gœthe ne prononce le nom de Schubert. Ce n'est qu'après la mort du mélodiste que le vieux poëte semble avoir eu une révélation rétrospective de son génie. Au mois d'a-

[1] Probablement son hôtesse à Vienne, madame Saussouci.

[2] Pepi chantait la partie de soprano.

vril 1830, madame Schrœder Devrient, se rendant à Paris, passa par Weimar et se fit présenter à lui. Naturellement elle chanta, et parmi ses chants elle s'attacha particulièrement à faire ressortir les beautés du *Roi des Aulnes*, du musicien viennois. A ce chant dramatique, le vieillard se sentit ému : il saisit dans ses mains la tête de la cantatrice et, la baisant au front : « Mille fois merci, lui dit-il, pour cette exécution grandiose. J'avais déjà entendu une fois cette ballade, mais elle ne m'avait rien dit ; interprétée comme vous venez de le faire, elle devient un tableau vivant. »

En effet, c'est à une artiste comme la Schrœder qu'il appartenait de faire comprendre les *Lieder* de Schubert. J'ignore comment Vogl, comment le baron de Schönstein les interprétaient, mais il m'a été heureusement donné d'entendre madame Schrœder en Allemagne et à Paris, et je ne crois pas, en vérité, qu'on puisse rendre avec plus de perfection la passion, la fougue, l'emportement de certaines de ces mélodies, à côté de la tendresse, de la douleur qui caractérisent certaines autres, et de ce *Sehnsucht*, que la langue allemande exprime si bien. Oui, on ne saurait se le dissimuler, pour sentir toute l'énergie et tout le charme des *Lieder*, il faut savoir l'allemand, et Liszt a bien raison de dire que la meilleure traduction restera toujours au-dessous de l'original. Jamais un traducteur, quel qu'il soit, ne rendra le vers de Gœthe ni ne donnera la mesure exacte de ces deux muses si bien unies, et qu'une langue étrangère doit nécessairement séparer.

L'indifférence du grand poëte put affliger Schubert, elle ne refroidit point son admiration pour lui ni le choix qu'il aimait à faire de ses poésies. Il en mit en musique plus de cinquante.

1820. — En 1820, il comptait déjà plus de deux cents *Lieder* écrits, pas un n'était gravé. Trop pauvre pour en faire les frais, trop fier pour prier les éditeurs de s'en charger, il attendait que, mieux avisés, ils vinssent enfin d'eux-mêmes solliciter ces petits chefs-d'œuvre dont ils ne comprenaient pas la valeur, malgré la renommée déjà attachée au nom de leur auteur. Recueilli et comme concentré en lui-même, il tourna sa pensée vers un travail plus sévère, un travail tel que les maîtres les aimaient et y réussissaient : il songea à écrire un *oratorio*. Une pièce de vers, trouvée dans un recueil de poésies publié par Auguste-Hermann Niemeyer[1] et intitulée : *Die Feier der*

[1] A. H. Niemayer, chancelier de l'École supérieure de Halle, auteur d'ouvrages théologiques et pédagogiques et de poésies religieuses, dont plusieurs, mises en musique par Jean-Henri Ralle, directeur de musique à Magdebourg, eurent un grand succès de 1776 à 1780 comme *oratorios*. Niemeyer mourut la même année que Schubert, en 1828, sans avoir jamais su que celui-ci avait mis une de ses poésies en musique.

Auferstehung (*la Fête de la Résurrection*), le captiva si bien, qu'il prit la résolution de la mettre en musique. Mais les ouvrages des hommes ont, comme les hommes eux-mêmes, des fortunes diverses : celle de cet *oratorio* fut étrange. Composé à l'insu des plus intimes amis de Schubert, oublié, égaré chez l'éditeur, il ne fut retrouvé que trente ans après, et pour ainsi dire par hasard, incomplet et sans qu'on puisse espérer de pouvoir le rétablir jamais dans son intégrité. Le manuscrit porte la date de février 1820 ; Schubert demeurait alors avec Mayrhofer et vivait dans une grande intimité avec Franz von Schober ; pourtant ni l'un, ni l'autre, ni personne n'eut la moindre connaissance de son entreprise qui n'en dut pas moins absorber une notable partie de son temps et de ses pensées. Pourquoi ce mystère ? Redoutait-il la frivolité, ou pire encore, l'hostilité de son entourage, et craignait-il l'indifférence ou l'ironie de l'impiété pour une œuvre que protestants et catholiques, Bach, Hændel, Haydn avaient traitée avec un égal respect ? Ce qui est certain, c'est qu'en 1860, quand le docteur Kreiszle découvrit entre les mains de Spaun la copie de la première partie, ce fut un événement, et quand, à l'automne de l'année suivante, le même docteur tira de la même source le manuscrit original de la deuxième partie presque complète, l'œuvre ne tarda pas à obtenir une exécution publique à Vienne, en mars 1863. Il manquait toutefois encore une partie, la troisième, dont un fragment sert de final à l'ouvrage entier[1]. L'analyse détaillée que le docteur Kreiszle donne de cette composition en fait concevoir une très-haute idée.

Il semble que, pour mieux voiler ce travail si secrètement accompli, Schubert ait pris plaisir à en entreprendre un autre destiné à attirer l'attention du public ; partageant ainsi sa vie en deux parties, l'une vouée à la création silencieuse et réfléchie d'une œuvre sacrée, l'autre livrée à la confection bruyante et quelque peu échevelée d'un opéra-bouffe. Tandis que Lazare sortait obscurément du tombeau, *die Zwillinge*[2] (*les Jumeaux*) montaient sur la scène du Kärthnerthortheater, où ils étaient joués pour la première fois le 14 juin 1820, grâce à l'influence de Vogl. L'œuvre était des plus faibles ; elle fut pourtant applaudie, mais, à la sixième représentation, elle disparut pour toujours du théâtre, et la critique se montrant fort sévère, crut

[1] La première partie comprenait la mort de Lazare ; la seconde, sa mise au tombeau ; la troisième, sa résurrection. Schubert se permit d'introduire plusieurs changements dans le texte, qu'il voulut rendre plus énergique et mieux adapté aux effets dramatiques dont il était malheureusement fort dépourvu.

[2] La partition originale, propriété de la Société musicale de Vienne, porte la date du 19 janvier 1819. Elle a été arrangée pour piano par Ferdinand Schubert

devoir avertir les amis de l'auteur qu'entre un fiasco et un succès enthousiaste il y avait un abîme.

Die Zauberharfe (*la Harpe enchantée*), jouée le 19 août 1820 sur le Théâtre an der Wien, eut à peu près le même sort, bien qu'elle renfermât des beautés qu'on apprécierait mieux aujourd'hui, et que Schubert la considérât comme une de ses œuvres les mieux réussies.

Sakuntala, commencée à la même époque, resta inachevée, sur l'avis de ses amis qui lui conseillèrent de l'abandonner [1].

Vers la fin du carême, Ferdinand Schubert, nommé *Regenschori* à l'église de *Alterchenfeld*, se trouva dans un singulier embarras. Il était chargé de diriger le chant, mais voilà que les paroissiens refusaient de chanter avec lui. On était dans la semaine qui précède les Rameaux ; il fallait pourtant bien chanter quand même. L'infortuné directeur, réduit au désespoir, alla chercher des chanteurs parmi ses amis de Lichterthal et demanda la musique à son frère. Celui-ci, pris de court, ne songea même pas à s'excuser, et en une demi-heure il écrivit avec de la craie, sur du gros papier brouillard, les *Antiphonies* pour la bénédiction des palmes [2], en y ajoutant deux ou trois autres chants indispensables. De plus il dirigea, le jour de Pâques, la messe en *ré* majeur de Haydn, pour faire pièce à ces paroissiens obstinés. Punition fort enviable et dont, mieux avisés, ils durent après tout lui être très-reconnaissants.

Dans ce temps-là on donnait, tous les jeudis, des concerts dans l'ancienne salle de la société musicale : on y exécuta le psaume 23, que Schubert venait de composer, et plus tard *Ständchen* (*la Sérénade*) et *Mirjam*. Le *Chœur des esprits*, de Gœthe, une grande fantaisie pour piano (op. 15), beaucoup de *Lieder* qui n'ont pas été publiés, entre autres l'*Hymne à la Nuit*, de Novalis (*Nachthymne*), et quatre *Canzone* italiennes, de Monti, datent de cette époque. A l'automne, il alla passer quelque temps, avec Schober, au château de Ochsenburg, près de Saint-Pölten ; c'est là que fut conçue l'idée de l'opéra d'*Alfonso et Estrella*, mise à exécution de 1821 à 1822.

1821. — On a dit de Mozart que sa situation précaire venait de l'indifférence du public viennois à son égard ; on l'a dit de Beethoven, on l'a dit de Schubert, mais sans fondement, je crois, ni pour lui ni pour les autres. Que les éditeurs fussent à son égard, comme à celui

[1] Un seul morceau fut entièrement terminé, c'est le *Chœur des esprits célestes;* le reste est esquissé; les parties de l'accompagnement sont indiquées tantôt par quelques mesures, tantôt par quelques notes seulement. Le docteur Schneider possède l'autographe.

[2] Le gros papier barbouillé de craie existe encore aujourd'hui dans la possession de Spina.

de ses grands devanciers, inintelligents et rapaces ; que la Société de musique tînt peu ou point de compte de ses œuvres en général, de sa grande symphonie en *ut* en particulier, cela n'est pas douteux, mais cela ne veut pas dire qu'il manquât d'amis, et même de très-fidèles, toujours prêts à lui venir en aide par leurs conseils et par leurs actes. Si Schubert réussit peu de son vivant dans le grand public, c'est plus à lui-même qu'à tout autre qu'il faut le reprocher. Il ne savait pas se ménager le bon vouloir des gens placés de façon à lui être utile; il se rapprochait moins des vrais appréciateurs de son talent que des joyeux compagnons dont il n'avait rien à attendre qu'un peu de plaisir. Il eut le tort de laisser échapper les quelques rares occasions qui se présentèrent d'améliorer sa position, et de sacrifier à un besoin irréfléchi de liberté illimitée les moyens d'arriver à l'indépendance réelle. Si, malgré le décousu de sa vie et les amères déceptions de l'expérience, il a su trouver des compensations à la privation des biens de ce monde dans la culture de son art et la beauté de ses créations, il le doit plus aux dons naturels dont il était doué qu'aux efforts d'une volonté persistante et réfléchie.

Cependant cette année 1821 venait lui ouvrir les portes de la publicité, et avec elles celle des éditeurs, dont le flair artistique a besoin d'être mis sur la voie par la faveur publique.

Au mois de janvier, le comte de Dietrichstein envoyait à Vogl la lettre suivante :

« Je vous prie, mon cher ami, de vouloir bien remettre ceci au brave Schubert. Puisse-t-il en retirer quelques avantages ; car, depuis que j'ai approfondi le génie de ce jeune et puissant musicien plein de promesses, j'ai le plus ardent désir de lui être utile *sub umbra alarum tuarum*, autant qu'il me sera possible. Bonjour, cher ami, *rara avis in terra*, ou plutôt *rarissima*. »

A cette lettre étaient joints ce que l'on pourrait appeler trois *certificats de capacité;* l'un signé du secrétaire de la cour, Edler von Mosel ; l'autre de Joseph Veigl, directeur de l'Opéra, d'Antonio Salieri, maître de chapelle de la cour ; et le troisième, enfin, de ce même comte de Dietrichstein, maître de la musique impériale. Tous étaient rédigés dans les termes les plus flatteurs, le dernier particulièrement. « Appelé par goût comme par devoir, disait le comte, à rechercher les talents musicaux dans notre pays et à soutenir leurs nobles efforts, je suis heureux de déclarer ici que M. Franz Schubert, dont la première éducation musicale a été faite dans le *Stadtconvict*, où il a rempli la place de choriste de la chapelle impériale, et qui, dans l'espace de quelques années, grâce à son génie naturel, à l'étude

ardente des modèles les meilleurs et les plus difficiles, a donné des preuves irrécusables d'une science solide unie à un goût excellent, ne laisse plus rien à désirer, sinon qu'une occasion lui soit offerte d'employer de si belles qualités à l'avantage de la musique dramatique. »

Schubert avait-il sollicité ces certificats, ou ses amis, Vogl le premier, en avaient-ils pris l'initiative? On l'ignore. Le docteur Kreiszle pense, sans pouvoir l'affirmer, qu'il en fit usage en 1826, quand il sollicita la place de second maître de la chapelle impériale.

Parmi les nombreuses sociétés musicales que renfermait la ville de Vienne, il y en avait une fondée en 1815 par le docteur Ignace Edler von Sonnleithner. *Fondée* est peut-être bien prétentieux pour des commencements d'une simplicité toute primitive. L'amour de la musique était de tradition dans la famille Sonnleithner. Le père d'Ignace, le docteur Christoph, savant jurisconsulte, l'avait aimée et cultivée avant lui. Avec lui et après lui, son fils Léopold et tous ses descendants l'aimèrent et la cultivèrent aussi. Le docteur Ignace avait une belle voix de basse à laquelle ses enfants ne demandaient pas mieux que de joindre les leurs ; ainsi se trouvèrent réunis les éléments d'un concert vocal. Quelques amis vinrent à leur tour apporter le tribut de leur voix ou de leur instrument, et peu à peu les réunions, d'abord tout à fait intimes, se développèrent, et devinrent des concerts si renommés qu'il fallut bientôt délivrer des billets aux auditeurs, toujours plus nombreux et plus désireux d'y assister.

Les talents déjà reconnus n'étaient pas les seuls admis par ces amis de l'art; ils avaient pour principe qu'il fallait aussi accueillir les talents naissants et les mettre en lumière. A ce titre, la cantate de *Prométhée* de Schubert avait été exécutée dès 1816 ; le *Dörfchen* (*le Hameau*), le fut en 1819 et le *Erlkönig* en 1820. Ce dernier, chanté par un amateur, eut un succès qui détermina la publication des œuvres de Schubert.

Le 25 janvier 1821, ce même amateur, le chevalier Auguste von Gymnich le chanta de nouveau, et cette fois publiquement, dans une soirée de la petite société musicale, à la Pomme-Rouge, et Schubert, qui s'y trouvait, fut présenté au public. Le 8 février, un autre amateur, Gœtz, faisait entendre dans la même salle *die Sehnsucht*, et Sophie Linkardt *Gretchen am Spinrad* (*Marguerite au Rouet*) et *der Jüngling auf dem Hügel;* enfin, le 8 mars, *die Gruppe aus dem Tartarus* portait à six le nombre des *Lieder* livrés au grand jour des réunions publiques, en y comprenant le *Schäfers' Klagelied*, chanté en 1819 au concert du violoniste Jael von Jæger. C'était un grand pas de fait ; mais qu'il en restait encore à faire !

Les copies des *Lieder* couraient de main en main dès qu'ils étaient

composés. Léopold von Sonnleithner les réunit, les fit mettre au net et leur chercha un éditeur. Mais ni Diabelli, ni Haslinger, à qui on les offrit pour rien, ne voulurent s'en charger : le compositeur était trop inconnu, disaient-ils, et les accompagnements trop difficiles pour qu'on pût en tirer parti. Alors quatre amis des arts, Léopold von Sonnleithner en tête, résolurent de faire les frais de la publication, et au mois de février 1821 le *Roi des Aulnes* parut gravé. Dans une soirée de sa société musicale, le docteur Ignace l'annonça à ses auditeurs, et sur-le-champ ils souscrivirent pour cent exemplaires qui couvrirent en même temps les dépenses d'un second cahier. Douze cahiers furent ainsi gravés successivement et mis en vente chez Diabelli. Les appréhensions du trop prudent éditeur ne furent point justifiées, et cette publication, faite sans arrière-pensée de gain, finit par rapporter un assez joli bénéfice à Schubert, dont l'avenir se présentait enfin sous d'heureux auspices.

Une circonstance particulière allait achever de donner à cette renommée naissante le cachet d'un succès définitif.

Le 7 mars 1821, jour des Cendres, une société de charité, fondée et patronnée par les dames nobles de Vienne, donna son concert annuel, ou plutôt son *Académie musicale déclamatoire et chorégraphique*, comme on disait alors, et dont le programme indiquait en effet : musique vocale et instrumentale, tableaux et déclamation [1]. Le docteur Joseph von Sonnleithner était chargé d'organiser l'Académie; son neveu Léopold en profita pour faire admettre trois chants de Schubert : le *Dörfchen*, l'*Erlkönig* et le *Gesang der Geister*. Le premier fut bien reçu et plut généralement; mais quand Vogl s'avança et chanta avec un art inimitable l'admirable ballade de l'*Erlkönig*, le public d'élite qui remplissait la salle, saisi d'un enthousiasme électrique, éclata en applaudissements passionnés et obligea l'artiste à le répéter d'un bout à l'autre. De ce jour commence la célébrité pour Schubert; il cesse d'être inconnu, il devient quelqu'un, et le 7 mars 1821, en lui ouvrant une ère de renommée et de gloire, forme

[1] Voici ce programme, il dit à lui seul la robuste passion des Viennois pour la musique et pour les divertissements : 1° Ouverture de l'opéra *die Templer*, de Girowetz ; — 2° Tableau ; — 3° Air de Mozart, chanté par Wilhelmine Schrœder; — 4° *Concerto de violon*, de Spohr ; — 5° Déclamation ; — 6° *Das Dörfchen*, quatuor de Schubert ; — 7° Variations pour piano, de Worczicek ; — 8° Tableau ; — 9° Ouverture de l'opéra d'Hérold, *les Clochettes ;* — 10° Air de Mozart, chanté par Caroline Unger ; — 11° Déclamation ; — 12° *Erlkönig*, de Schubert ; — 13° Rondo pour violoncelle, de Romberg ; — 14° Duo de *Ricardo*, de Rossini, chanté par Wilhelmine Schrœder et Caroline Unger ; — 15° *Gesang der Geister*, de Schubert. Sophie Schrœder et madame Korn étaient chargées de la déclamation, Fanny Essler figurait dans les tableaux, Girowetz dirigeait la partie musicale, Stubenrauch la partie chorégraphique. On voit qu'il y en avait pour tous les goûts.

une date ineffaçable dans sa vie. Toutefois, il semble que cet élan ardent et spontané des auditeurs leur enlevât la faculté d'admirer autre chose : le *Chœur des esprits*, pour huit voix d'hommes, les laissa froids, et les exécutants, tout pleins de la beauté de ce chant, se retirèrent étonnés et blessés de tant d'indifférence. Schubert lui-même n'en fut pas médiocrement froissé. Quinze jours après, l'*Allgemeine musikalische Zeitung*, se faisant l'interprète de ce sentiment injuste, disait : « Le public a reçu le chœur à huit voix d'hommes de Schubert comme un amas de modulations et de déviations accumulées sans but, sans ordre, sans portée. Le compositeur ressemble à un cocher qui conduirait, sans pouvoir les contenir, un attelage de huit chevaux se jetant tantôt à droite et tantôt à gauche, abandonnant la voie, la reprenant, et ne parvenant jamais à suivre une ligne droite. » Ce chœur si maltraité eut pourtant son jour de faveur : le 30 mars, dans une soirée du docteur Ignace von Sonnleithner, il fut vivement applaudi ; mais là se borna pendant bien longtemps son succès.

On ne saurait d'ailleurs s'expliquer la faveur et la défaveur qui accueillent tour à tour la même œuvre et souvent le même homme. Celle-ci dédaignée le 7 mars, critiquée sans pitié le 21, chaudement acclamée le 30, est reprise en 1858, après trente-sept ans d'oubli complet, et reçue avec de grands applaudissements par la Société chorale de Vienne.

Le succès de l'*Erlkönig* fut un trait de lumière pour les éditeurs, il leur ouvrit les yeux. Dès le 2 avril le journal de Vienne en annonçait la publication ; le 30, suivait celle de *Gretchen am Spinnrad*, le 29 mai, celle du *Wanderer*. L'*Erlkönig* était dédié au comte Moritz von Dietrichstein, *Gretchen am Spinnrad*, au comte Moritz Fries, ce qui rapporta au compositeur un bon rouleau de ducats. Non pas pourtant qu'il se fût préoccupé de ce détail dont s'étaient amicalement chargés Joseph Huttenbrenner et Léopold von Sonnleithner : tout ce qu'on pourrait appeler la partie matérielle de son art était traité par lui avec une indifférence complète et regrettable. S'agissait-il par exemple d'assister aux répétitions de ses ouvrages, ou bien de s'occuper de ses affaires d'intérêt, on avait la plus grande peine à l'y déterminer. « Je vous supplie, écrivait Léopold Sonnleithner à Joseph Huttenbrenner, je vous supplie de veiller à ce que Schubert aille chez mademoiselle Linhardt répéter son *Jüngling* avec elle, et qu'il vienne chez moi mercredi, à onze heures et demie, répéter son *Geisterchor*. Je compte sur votre obligeance pour l'empêcher de manquer à ces répétitions. Je m'étonne qu'il ne me donne même pas signe de vie, et pourtant j'ai un pressant besoin de lui parler à propos de l'*Erlkönig* et de plusieurs autres choses. »

La composition, voilà ce qu'il aimait, sans doute parce qu'elle ne lui coûtait point de peine. Il créait, il créait sans cesse ; mais, comme un père dénaturé, il livraït ses enfants à tous les hasards de l'abandon. Heureusement, la glace était rompue entre eux et la publicité, et maintenant la spéculation ne redoutait plus tant de les prendre à leur naissance et d'en avoir soin. *Die Nachtigall*, de Unger, et *Geist der Liebe* de Mathisson sont à peine composés qu'ils sont exécutés. De nouveaux interprètes font connaître ses chants au public. L'un d'eux, Umlauf, membre du Quatuor vocal, appelé l'année suivante à visiter les provinces de l'est de l'empire en qualité de magistrat, y porte avec lui les *Lieder*, et les chante aux boyards réfugiés dans la Bukowine. En même temps l'activité du compositeur ne se ralentit pas, et se porte sur tous les genres. Il esquisse une symphonie en *mi*, des variations pour piano, reprises et revariées par tous les musiciens de Vienne ; quantité de musique de danse, improvisée pour la plupart, et dont il notait ensuite ce qui lui revenait le mieux [1] ; des *Lieder* en grand nombre, parmi lesquels il faut citer *Suleika* (I et II), *Versunken*, *Grenzen der Menschheit* et *Mahomet's Gesang*, de Gœthe, resté inachevé.

Vers ce temps, la direction de l'Opéra eut la singulière idée d'allonger *les Clochettes* d'Hérold, et proposa à Schubert de se charger de ce soin. Il accepta avec empressement, écrivit un air pour ténor et un duo comique que tout le monde attribua à Hérold lui-même, et qui eurent beaucoup de succès. Caché derrière son incognito, Schubert s'amusait de ceux qui l'accusaient de ne pouvoir écrire pour le théâtre [2]. Il faut pourtant le reconnaître, la célébrité qui se faisait autour de son nom lui était plus gênante qu'agréable : sa timidité, sa parole peu abondante, ses habitudes de sans-gêne, lui rendaient la société peu sympathique ; aussi ne cherchait-il guère à s'y produire, sans pouvoir cependant tout à fait s'y soustraire. Une relation en amenait une autre. Reçu chez Mathieu Collin, ex-directeur de la *Wiener-Zeitung* et du *Jahrbücher der Litteratur*, et qui en 1815 avait été chargé de l'éducation du duc de Reichsstadt [3], il y faisait, bon gré mal gré, la connaissance d'Ignace Franz-Mosel, com-

[1] Selon le docteur Kreiszle, ces danses ne s'élèveraient pas à moins de 79, tant valses qu'allemandes, outre 28 écossaises, presque toutes écrites pour piano à deux mains. Plus tard les éditeurs les firent arranger à quatre mains.

[2] Cet opéra en trois actes, traduit du français de Théaulon par F. Treitschke, fut joué pour la première fois le 20 juin 1821 et n'eut en tout que huit représentations. L'*Allg. musit. Zeit.* ne fait point mention des morceaux ajoutés par Schubert. Peut-être les autographes se trouvent-ils encore dans la bibliothèque du Kärnthnerthor-Theater.

[3] M. Collin mourut en 1824.

positeur et musicien lettré; de Hammer Purgstall, savant orientaliste; de Caroline Pichler, dont il mit en musique une des poésies, *der Unglückliche* (*le Malheureux*) du patriarche Ladislas Pyrker, auteur de *die Allmacht* (*la Toute-puissance*) et *das Heimweh* (*le Mal du pays*), également mis en musique par Schubert, qui lui dédiait le quatrième cahier de ses *Lieder*, ce dont le patriarche le remerciait, le 18 mai 1821, par la lettre très-élogieuse que voici :

« Très-honoré monsieur,

« J'accepte avec d'autant plus de plaisir l'offre que vous me faites de me dédier le quatrième cahier de vos incomparables *Lieder*, que je pense souvent aux soirées où j'étais si profondément ému de l'élévation de votre génie, particulièrement en écoutant votre *Wanderer*. Je suis fier d'appartenir au même pays que vous, et je demeure, avec la plus haute considération, votre très-dévoué,

« JOHANN L. PYRKER, M. P,
« *Patriarche.* »

En 1825, le patriarche et le musicien se retrouvèrent ensemble aux eaux de Gastein, et le second mit en musique deux nouvelles pièces de vers du premier.

Si Schubert redoutait ce qu'on appelle le monde, en revanche, il aimait fort la compagnie d'amis de son âge. Une table dans une taverne, un pot de bière dessus, quelques bons vivants à l'entour, il était heureux. Cette jeunesse, composée en grande partie de ses anciens amis du *Stadtconvict*, parmi lesquelles on rencontrait des peintres comme Schnorr [1], des sculpteurs comme Dannhauser et Dietrich, ne comptait guère de musiciens dans son sein, à l'exception de A. Huttennbrenner et de Franz Lachner [2]; mais Schubert le préférait ainsi. On menait joyeuse vie en été, dans des parties de campagne où la danse, la musique et les gais propos ne manquaient pas; en hiver, dans des réunions qu'on avait surnommées des *Schubertiades*, où la lecture, la déclamation, la poésie venaient s'ajouter à la danse et au chant. Les *Schubertiades* se tenaient ordinairement chez Schober, Bruchmann, Spaun, etc., mais il y avait encore ailleurs des réunions sans façon. Par exemple, on montre dans l'hôtel de *la Couronne de Hongrie* une certaine salle où se rendaient les peintres Schwend, Kuppelweiser, Schnorr et Teltscher; les poëtes Senn et Bauernfeld; le pianiste Szalny, et bien d'autres. Le brave Schubert

[1] Ludwig von Schnorr, né à Königsberg en 1788, mort à Vienne en 1853, conservateur de la galerie de peinture du Belvédère.

[2] Franz Lachner, né à Rain, près de Donauwörth, maître de chapelle à Munich depuis 1836.

était là tout à fait dans son élément. On l'avait surnommé *Kanewas*, en vertu d'un jeu de mots qui malheureusement ne peut se traduire en français [1]. Plus tard, en 1827, on lui donna celui d'*Éponge*, par allusion, j'en ai bien peur, à la facilité qu'il avait d'absorber beaucoup de liquide. A l'issue de ces réunions, plus d'un revenait au logis en zigzag [2], dit un membre de l'association, et l'on chantait, et l'on riait, et l'on répétait en chœur : do, la, fa, fa, mi, mi, ce qui pour nous n'a pas de sens, mais ce qui pour les Allemands, dont les notes sont désignées par des lettres, signifie tout simplement *c a f f e e*, c'est-à-dire café.

Schubert passa de nouveau l'automne de cette année au château d'Ochsenburg, avec son ami Schober. Là, dans les montagnes de la Styrie, l'idée d'un opéra, conçue l'année précédente, fut reprise, et les deux premiers actes mis en musique. C'est le premier des deux grands opéras que Schubert ait terminés. Il y travailla avec la fougue et la hâte qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait, et les mélodies coulaient si vite de sa plume, que les vers du poëte pouvaient à peine y suffire. A leur retour, Schober écrit à Joseph Spaun, leur ami commun, alors à Linz :

Vienne, 2 novembre 1821.

« Cher ami,

« Nous voici revenus, Schubert et moi, de notre séjour moitié ville et moitié campagne, rapportant avec nous le souvenir d'un beau mois. A Ochsenburg nous étions fort occupés du joli paysage; à Saint-Pölten nous ne l'étions pas moins des bals et des concerts [3], ce qui ne nous empêchait pas de beaucoup travailler, surtout Schubert. Il en est au second acte et moi au dernier. J'aurais voulu que tu fusses avec nous pour voir naître toutes ces belles mélodies, d'une richesse et d'une fraîcheur de pensées vraiment merveilleuses.

« Notre chambre à Saint-Pölten était fort agréable : deux lits jumeaux, un sopha à côté du poêle bien chaud, un piano, la rendaient tout à fait intime et confortable. Le soir, on faisait apporter de la bière, on allumait sa pipe, on se racontait ce qui s'était passé dans la journée, on lisait, ou bien Sophie et Nœttel arrivaient, et l'on chantait. Nous avons eu aussi deux *Schubertiades*, une chez l'évê-

[1] Quand un étranger arrivait dans le cercle des amis, Schubert ne manquait jamais de se pencher à l'oreille de son voisin et de lui dire : *Kann er was ?* Peut-il quelque chose ? d'où le surnom.

[2] Consulter sur cette époque : *Buch von uns Wienern in lustigen gemütlichen Reimlein*, von Rusticocampius. Leipzig, 1858, en vers.

[3] L'évêque de Saint-Pölten, von Dankerseithner, était le propriétaire du château de Ochsenburg et parent de Schober.

que, l'autre chez le baron Mink, que j'aime beaucoup, et où se trouvaient une princesse, deux comtesses, trois baronnes, toutes véritablement ravies. Maintenant nous voici avec ma mère. On nous a offert un banquet au *Heiligen-Eich*, et le ciel nous a fait présent du premier beau jour dont nous ayons été favorisés pendant une semaine. L'évêque aussi vient d'arriver, de sorte que Saint-Pölten se trouve transporté à Vienne. Ma mère et lui se portent bien ; ils sont fort gais et te font leurs compliments. Kuppeln[1], qui avait promis de venir, et qui n'a point paru, nous a beaucoup manqué, aussi bien que toi, comme tu peux l'imaginer. Nous vous aurions pris volontiers pour juges de notre travail. Quant à ton absence, elle me fait ressembler à un homme qui, après avoir regardé le soleil, ne voit plus partout que des taches noires.

« Nous avons trouvé la *Couronne* tout à fait déserte[2]. Derffel est maintenant sous l'empire du whist. On joue chez lui deux fois par semaine, comme jadis chez Hugelmann ; Dornfeld passe son temps au café ; Wald[3] en fait autant, aussi bien que Huber... Gahy a tout perdu en te perdant ; il regarde jouer de désespoir. Je chercherai à lui être bon à quelque chose... On a donné hier le *Freischutz* de Weber : il n'a pas beaucoup plu...

« Ton Schober. »

A cette lettre Schubert avait ajouté les lignes suivantes :

« Cher ami. — Ta lettre m'a fait grand plaisir, et je souhaite que tu continues à être satisfait. Quant à moi, je t'annonce que mes dédicaces ont produit leur effet, c'est-à-dire que le Patriarche[4] m'a envoyé douze ducats, et le comte de Fries vingt, par l'entremise de Vogl[5], ce qui me fait grand bien. Sois donc assez bon pour terminer ta correspondance avec le Patriarche par un remercîment convenable pour lui et pour moi. L'opéra de Schober en est au troisième acte. Je voudrais bien que tu pusses assister à sa naissance. Nous fondons de grandes espérances dessus. Barbaja a loué le Kärtnerthortheater et le Wiennertheater; il entre en jouissance au mois de décembre. Maintenant, adieu. Mes compliments à toutes les connaissances, particulièrement à tes sœurs et à tes frères.

« Ton ami, Franz Schubert. »

[1] Le peintre Léopold Kupelwieser.

[2] L'*Hôtel de la Couronne de Hongrie*, où les amis se réunissaient.

[3] Surnom donné à Mayrhofer.

[4] Schubert lui avait dédié l'op. 4 de ses *Lieder* (Wanderer, Wanderers Nachtlied, Morgenlied).

[5] Il lui avait dédié *Gretchen am Spinnrad*, op. 2.

1822. — L'opéra dont il est ici question est celui d'*Alfonso e Estrella*. Les progrès en avaient été d'abord très-rapides; mais ils se ralentirent ensuite beaucoup, puisque l'ouverture ne fut écrite qu'à la fin de 1823. C'était, selon le docteur Kreiszle, un des ouvrages les mieux orchestrés de Schubert; elle eut beaucoup de succès à Vienne[1]. Mais l'opéra ne fut jamais représenté du vivant de son auteur, et ne parut qu'une fois sur la scène en 1854; non qu'il fût dépourvu de mérite, seulement on lui reprochait un défaut capital : la musique n'était pas assez dramatique, le livret manquait de mouvement. C'était faire le procès aux auteurs : l'un trop poëte lyrique, l'autre trop musicien mélodique pour jeter beaucoup d'action dans leur pièce. Bref, en dépit d'une réelle habileté des deux auteurs, *Alfonso e Estrella* ne répondait pas plus alors qu'elle ne répondrait aujourd'hui aux exigences du théâtre. Aussi ne saurait-on s'étonner qu'on n'ait pu réussir à la faire jouer, malgré de nombreuses tentatives. En 1823, C.-M. Weber cherche en vain à la donner à Dresde. En 1825, Anna Milder l'essaye à Berlin sans plus de succès, et elle écrit à Schubert le 8 mars : « ..... Je suis très-affligée de dire qu'*Alfonso e Estrella* ne convient point au goût de notre public. Ici, on est accoutumé au grand opéra ou à l'opéra-comique français. C'est vous dire qu'*Alfonso e Estrella* ne pourrait y réussir... Faites-moi savoir, je vous prie, ce qui adviendra de cette œuvre... » Deux ans plus tard, l'avocat Pachler, de Gratz, renouvelle la même tentative dans sa ville; mais au bout de quelques répétitions, le chef d'orchestre déclare que l'entreprise est tout à fait impossible. Et pourtant le docteur Pachler était l'*alter ego* du directeur du théâtre! En 1847, Franz Liszt, récemment nommé maître de chapelle à Weimar, exprima à Schober, qui y occupait alors le poste de conseiller de légation, le désir qu'il avait de monter une pièce de Schubert. L'auteur d'*Alfonso e Estrella* la recommanda naturellement à son attention; et fit venir la partition dans le courant de mars 1848, après une longue et laborieuse correspondance avec Ferdinand Schubert, qui refusait de s'en dessaisir. L'opéra n'en fut pas monté plus vite, et ne parvint aux honneurs d'une représentation publique que le 24 juin 1854; encore l'ouverture fut-elle remplacée par une *Jubelouvertur* de Rubinstein. Liszt dirigeait en personne, chacun fit son devoir; mais le succès resta négatif, et l'entreprise ne se renouvela plus, ni à Weimar ni ailleurs.

La *Neue Zeitschrift*, fondée par Schumann, l'admirateur ardent de

[1] Arrangée pour piano (op. 69). En 1823, elle sert d'introduction au drame de *Rosamunde*, de Helmine Chézy. La partition originale appartient à la Société musicale de Vienne; elle a été métronomisée par Schubert.

Schubert, met toute la faute sur le livret, qu'elle accuse d'être d'une monotonie désespérante. « Il faut d'autant plus le déplorer, ajoute-t-elle, que dès qu'une petite éclaircie s'est présentée au compositeur, il en a profité, montrant ainsi quel maître il aurait pu être dans la musique dramatique, s'il avait trouvé un poëte qui répondît à son talent. »

La société de musique de Gratz lui adressa le diplôme de membre honoraire. Il lui offrit en retour une *symphonie* dont les deux premières parties furent seules terminées et renferment, dit-on, de grandes beautés. La troisième est restée inachevée. En revanche, presque tous les *Lieder* de cette époque ont été gravés et fort répandus depuis. C'est du produit de ces *Lieder*, publiés au nombre de cent environ, qu'il dut se contenter pour vivre; car de ses autres compositions il ne tira jamais rien, malgré le zèle et les efforts de ses amis.

Dans les premiers mois de 1821, l'*Erlkönig* avait rapporté huit cents florins, dont Diabelli touchait cinquante pour cent; les douze ouvrages déposés chez lui et chez Cappi en avaient produit deux mille. A ce moment Schubert aurait pu s'assurer des ressources solides; mais son inexpérience des affaires et l'habitude qu'il avait de vivre au jour le jour le laissaient désarmé en face de l'avidité de ses éditeurs, dont plusieurs s'enrichirent à ses dépens. Dans une heure de faiblesse ou de besoin, il consentit à céder à Diabelli les planches et la propriété des douze premiers cahiers, pour la somme de huit cents florins. Diabelli, il est vrai, le rétribua (*honorirte ihn*) pour ses ouvrages postérieurs; mais il perdit son indépendance, et au prix de quels avantages, comparés à ceux qu'il aurait retirés de la libre disposition de ses ouvrages [1]!

Il ne faut pas oublier toutefois qu'un autre occupait alors seul, et en maître souverain, le marché artistique, et que cet autre était Beethoven. Schubert aurait pu se plaindre de ce monopole, mais non s'en offenser, lui qui, tout enfant, avait porté jusqu'au culte le respect et l'admiration du grand homme.

Nous avons raconté ailleurs [2] comment, en cette année 1822, le jeune musicien, tout tremblant, avait essayé de pénétrer jusqu'au grand maître pour lui offrir des *Variations* qu'il lui avait dédiées, et comment la tentative réussit si peu qu'on supposait même qu'elle avait échoué, et que les Variations n'étaient parvenues à leur destination qu'en passant par la main d'une servante. Quant à Beet-

[1] On a calculé que le *Wanderer*, un des *Lieder* ainsi vendu, avait rapporté aux éditeurs, depuis sa publication jusqu'en 1861, la somme de 27,000 florins.

[2] *Louis van Beethoven, sa vie et ses œuvres.*

hoven, peut-être ignorait-il jusqu'à l'existence de son jeune admirateur; tous deux étaient si différents de nature, d'habitudes et de goûts : l'un sobre, chaste, fier, ami de la solitude, de la contemplation et des profondes méditations; l'autre vrai enfant de Vienne, joyeux, insouciant, ami des gais propos et de la dive bouteille. Que vouliez-vous que fissent en commun ce maître sévère, parfois misanthrope, et ce bon garçon prodigue de ses chants? Il est certain qu'autant Schubert était familier avec les œuvres de Beethoven, autant celui-ci ignorait les siennes. Il n'apprit qu'à l'heure tardive de la mort à leur rendre la justice qu'elles méritaient.

Cependant les difficultés sans cesse renaissantes contre lesquelles Schubert avait à lutter, et la dépendance réelle où il vivait pieds et poings liés, sous prétexte d'indépendance, n'ouvraient point ses yeux à la réalité de sa situation, et vers cette époque encore il refusa la place d'organiste de la chapelle impériale que lui offrait le comte Moritz Dietrichstein. Il est vrai que les lettres les plus flatteuses lui étaient adressées; que l'évêque de Saint-Pölten, par exemple, le remerciait d'une dédicace comme d'une très-grande faveur, et lui prédisait un bonheur solide par la culture et la pratique du génie musical dont Dieu l'avait doué. Mais pour se payer de pareille monnaie il faut être bien simple, ou bien étranger au positif de la vie. En attendant, la société des *Musikfreunde*, dont il avait désiré devenir membre exécutant, repoussait sa demande avec un superbe dédain, sous prétexte que ses statuts ne lui permettaient pas d'admettre des artistes de profession!

1823. — Les nouveaux *Lieder*, *die Schöne Müllerin* (*la Belle meunière*), des ouvrages dramatiques où se révèle un talent plus mûr : *Rosamonde*, *Fierabras* et les *Verschwornen*, signalent cette année.

Rosamonde, qui eut les honneurs d'une représentation sur le Théâtre an der Wien, le 20 décembre 1823, nous met en rapport avec une célébrité d'alors, Helmina Chézy, l'auteur du livret, qu'elle écrivit en cinq jours. Cette femme, que le public des lettres et des théâtres connaît à peine aujourd'hui et seulement parce qu'elle est l'auteur d'*Euryanthe* de Weber, était dans ce temps-là ce que les Anglais appellent un caractère.

Sa vie aventureuse et agitée avait commencé à Berlin en 1783. A l'âge de vingt-deux ans, se trouvant à Paris, elle y épousa l'orientaliste français Antoine-Léonard de Chézy; et, cinq ans après, elle s'en séparait et quittait la France avec ses deux fils, pour retourner en Allemagne. Elle mena dès lors une existence errante et précaire. A Dresde, où elle vivait un peu de la vie de bohême, comme partout, elle fit la connaissance de Weber, alors en quête d'un livret, et lui fournit *Euryanthe*. C'est à propos de cette pièce qu'elle vint à Vienne

pour assister à la première représentation, sans parti pris toutefois, puisque, s'il faut en croire l'histoire, elle s'était mise en route pour Berlin, et n'avait changé son itinéraire qu'en trouvant dans sa poche un passe-port autrichien, au lieu d'un passe-port prussien.... Peu de jours après elle se rendait à Baden, où elle écrivait *Rosamonde* à la demande du jeune Kupelwieser, qui l'envoyait sur-le-champ à Schubert. Le jeune homme destinait cet opéra au bénéfice d'une jolie actrice qui lui tenait fort au cœur, et qui jouait au Théâtre an der Wien. *Rosamonde* y fut reçue en effet, mais elle ne put s'y maintenir. C'était un vrai théâtre de faubourg, que ce Théâtre sur la Vienne, avec son public particulier et ses pièces à grand spectacle, où le traître périssait invariablement dans le troisième dessous, après avoir passé par tous les trucs dont les machinistes d'alors pouvaient disposer. Celle qui faisait courir tout le monde pendant l'hiver de 1823-24, était un mélodrame appelé *la Fontaine du loup*. C'était une pièce à animaux, et le loup, on le conçoit, jouait le rôle principal. Ce loup n'était autre qu'un homme; mais cet homme s'acquittait si bien de son emploi, il excitait des applaudissements si frénétiques, que dès la troisième représentation il exigea que son nom parût sur l'affiche, faute de quoi il refusait son concours, et le directeur s'empressa de le satisfaire. Ce directeur était d'ailleurs un rusé compère, sachant fort bien tirer parti de tout, même d'une surdité qui tantôt prenait des proportions énormes, quand il ne voulait pas entendre ce qu'on lui criait à pleins poumons dans les oreilles, et tantôt disparaissait comme par enchantement, quand il voulait savoir ce qu'on aurait été bien aise de lui cacher. Tel était le théâtre où Schubert et Helmina Chézy venaient tenter la fortune, non sans une certaine appréhension, car ils ne s'y sentaient pas précisément à leur place. A tout prendre cependant, leur pièce ne paraissait pas s'écarter sensiblement du genre préféré de ce public : on y voyait une princesse innocente et persécutée, un prince déguisé, un traître amoureux et ambitieux, un serviteur fidèle, et tous ces personnages, après les épreuves de rigueur, recevaient leur récompense ou leur châtiment, et le rideau tombait sur le mariage des amoureux et la mort du traître. Vrai mélodrame, comme vous voyez... la vertu récompensée, le vice puni, etc., etc.

Sur ce livret assez primitif Schubert avait écrit une musique où l'on signalait plusieurs morceaux empreints d'un charme tout schubertinien. Malheureusement, ils ne suffirent pas à assurer un succès durable : *Rosamonde* eut deux représentations, et céda la place à *Kollo le mauvais*, bien mieux approprié au goût des spectateurs habituels. Le journal le *Sammler* reprocha d'une voix aigre-douce à M. Schubert de montrer autant de bizarrerie que d'originalité, et lui

souhaita de sortir heureusement de sa période de développement, ajoutant : « Cette fois, il a été trop applaudi ; puisse-t-il n'avoir jamais à se plaindre de l'être trop peu. »

Une autre cause que celle du goût peu épuré du public avait pu contribuer à la chute de *Rosamonde :* cette cause était la rivalité de deux compositeurs qui, en partageant les amateurs, les laissaient incertains sur la conduite à tenir.

C.-M. Weber était venu à Vienne pour diriger *Euryanthe*, dont Schubert, après la première représentation, s'était montré peu satisfait, exprimant le regret de n'y point trouver de mélodies originales. Ce propos et quelques autres, parvenus aux oreilles de Weber, lui avaient naturellement beaucoup déplu, et il s'était écrié : « Le blanc-bec ! Il a encore bien à apprendre avant de me juger ! » Or Schubert avait alors vingt-sept ans, et indépendamment de beaucoup d'autres œuvres, il était l'auteur d'une douzaine d'opéras, non représentés, il est vrai ; mais il ne pouvait l'attribuer à leur infériorité. On conçoit qu'il se sentît très-blessé. Plaçant sous son bras la partition d'*Alfonso*, il se rendit chez l'auteur d'*Euryanthe*, pour lui montrer qu'après tout, il pouvait le combattre à armes égales. Weber examina la musique ; puis, comme le jugement de Schubert lui tenait au cœur, il y revint, et celui-ci persistant dans son opinion, et la conversation s'animant, Weber finit par lui dire : « Eh bien ! moi, je vous déclare qu'on doit jeter à l'eau ses premières œuvres, comme on y jette les premiers chiens ! » Boutade où l'on voit évidemment qu'il considérait *Alfonso* comme le premier opéra de Schubert. Ce différend avait fait du bruit ; au jour de la première représentation, il éloigna du compositeur viennois beaucoup d'amateurs dont l'appui lui aurait été nécessaire.

Disons-le bien vite à l'honneur des deux rivaux, leur irritation s'apaisa, et Weber lui-même, revenu de ses préventions, voulut plus tard, comme nous l'avons déjà dit, faire représenter cet opéra qu'il recommandait de jeter à l'eau. Si son bon vouloir resta sans effet, on ne peut lui en attribuer la faute, pas plus qu'à Anna Milder ni au docteur Pachler, qui eurent le même dessein et rencontrèrent les mêmes obstacles.

Fierabras, le quatrième grand opéra de Schubert, si l'on compte *die Burgschaft* et *Sakontala*, restés inachevés, n'eut point les honneurs de la scène, et pourtant, au dire du docteur Kreiszle, il renfermait des beautés d'un caractère à la fois très-suave et très-élevé. Le changement d'administration de l'Opéra en fut, dit-on, la cause. *Fierabras* nous fournit un nouvel exemple de la rapidité avec laquelle Schubert travaillait. Le premier acte, de trois cents pages, lui prit sept jours, tout l'opéra, en trois actes, quatre mois, pendant

lesquels il trouva encore moyen d'écrire une opérette, des *Lieder* et des sonates pour piano.

Outre son extrême facilité, il avait parfois d'étranges bizarreries de travail. Nous l'avons vu mener de front un oratorio et un opéra bouffe. Tandis qu'il écrivait *Fierabras*, il s'amusait à semer de pierres précieuses un petit bijou en un acte, emprunté du français et mis en vers par Castelli, lequel, chose tout à fait piquante, n'en sut jamais rien, bien que lui et Schubert se connussent personnellement. Ainsi celui-ci n'éprouvait point le besoin d'entrer en communication avec l'auteur dont il mettait la pièce en musique, et il se privait volontairement de cet échange d'idées d'où naissent l'inspiration et l'encouragement.

Singulière destinée des œuvres de Schubert! Le titre de celle-ci, *die Verschwornen* (*les conjurés*) considéré comme dangereux par la censure, fut changé contre celui de *der Häusliche Krieg* (*la Guerre domestique*), puis la pièce resta enfouie pendant quarante ans dans un oubli complet. Le 1er mars 1861, la *Société de musique* s'avise tout à coup de faire exécuter la partie musicale devant un auditoire nombreux, dont elle reçoit le plus brillant accueil. « La fraîcheur et l'entrain des mélodies, la sûreté et la légèreté avec lesquelles les parties vocales et instrumentales sont traitées, surprirent agréablement tous ceux qui jusque-là avaient mis en doute le talent de Schubert sous ce rapport; ce qui ne l'empêche pas, là comme ailleurs, de se montrer encore tout particulièrement un grand lyrique [1]. »

L'attention publique, une fois éveillée, ne s'endormit plus. Le 29 août de cette même année 1861, le théâtre de Francfort-sur-Mein donna une première représentation de la pièce parfaitement montée, et qui réussit très-bien. Quelques jours après, on lisait dans le journal de Francfort : « Notre direction a fait un bon choix en nous donnant *der Häusliche Krieg* de Schubert, paroles de Castelli. Ce charmant petit ouvrage a déjà été représenté deux fois avec un succès décisif... Il a fallu quarante-deux ans pour que cette œuvre, d'une valeur incontestable, fît son chemin jusque sur la scène, où tant d'autres qui ne valent rien arrivent immédiatement... Schubert a su rendre avec beaucoup de talent les situations diverses, tantôt lyriques, tantôt comiques, que le texte lui offrait. La musique est vive, dramatique, animée, fraîche, pleine d'entrain, d'originalité et d'une richesse mélodique rare. Chaque morceau a son charme propre. »

Deux mois après, le 19 octobre 1861, Vienne la donnait à son tour, avec moins de succès que la partition n'en avait rencontré dans la

[1] Docteur Kreiszle, *Franz Schubert*, p. 312. La partition, arrangée pour piano avec ou sans texte, parut chez Spina en 1862.

salle des concerts, mais pourtant aux applaudissements des spectateurs ; et ce n'est point faute de leur avoir plu qu'elle resta peu de temps au répertoire, mais parce que le public aime les pièces d'assez longue haleine pour remplir toute la soirée. Avec ce seul acte, que nous appellerions un lever de rideau, on était obligé forcément d'ajouter un divertissement ou une seconde opérette, ce qui dérangeait les habitudes.

En 1862, Munich et Salzbourg la montèrent, et le public dans ces deux villes s'en montra très-satisfait. A l'occasion de la représentation de Munich, la *Gazette d'Augsbourg* disait : « ... Cette mélodie simple, tendre, touchante, cette instrumentation soignée, cette manifestation pieuse d'un art qui se respecte lui-même , semblent venir d'un autre monde, d'un monde qui n'est plus celui des entreprises musicales d'aujourd'hui, et qui n'a pas encore assisté aux efforts glorieux d'un Meyerbeer et d'un Richard Wagner. »

Ne serait-il pas digne de M. Carvalho, et tout à fait dans ses habitudes de culte artistique, de nous donner cette pièce sur le Théâtre-Lyrique [1] ?

Nous voici bien loin de 1823. Qu'on nous pardonne cette longue excursion à la poursuite des fortunes diverses de la *Häusliche Krieg*. Maintenant il nous faut revenir sur nos pas, là où nous attend encore une riche moisson toute prête à récolter, et dont la première gerbe qui se rencontre sous notre main est celle des charmantes mélodies connues sous le nom de *die Schöne Müllerin* (*la Belle Meunière*), dont le hasard fit une partie des frais.

Schubert était allé un jour faire visite à son ami Benedict Randhartinger [2], quand celui-ci, mandé près du comte Seczenyi, dont il était le secrétaire, fut obligé de s'absenter un moment. Resté seul, Franz trouva sur le bureau un livre de poésies, l'ouvrit, le feuilleta, le mit dans sa poche et partit soudain. Ce livre était de Wilhelm Müller. Le lendemain Randhartinger venait le réclamer, et Franz, pour s'excuser, présentait à son ami étonné le premier des *Müllerlieder*, qu'il avait écrit pendant la nuit. Cette jolie fleur, si vite éclose, ouvrait la série de *Lieder* publiée sous ce titre : *Vingt chants* (op. 25) [3]. Tous ne virent pas le jour sous d'aussi heureux auspices ; plusieurs

[1] M. Carvalho n'est plus directeur du théâtre lyrique et quand nous formulions ce vœu, nous ignorions qu'une autre scène, avec l'heureuse hardiesse de la jeunesse, s'était chargée de le réaliser. En mars 1867, le petit théâtre des Menus-Plaisirs annonçait le chef-d'œuvre inconnu sous ce titre : *Croisade de dames*. Un public restreint, mais assez avisé pour préférer une petite perle d'Orient à une grosse perle d'Amérique, lui faisait un accueil sympathique et prolongé...

[2] Depuis maître de la chapelle impériale.

[3] Chez Sauer et Leidendorf, en 1824.

furent écrits dans les angoisses de la maladie ; un d'eux même, *der Einsame* (*le Solitaire*), naquit à l'hôpital : ils n'en perdirent point leur charme.

Parmi les *Lieder* de cette époque, *der Zwerg* (*le Nain*), dernier fragment poétique de H. Collin, est une des compositions les plus dramatiques, les plus saisissantes qui soient sorties des mains de Schubert. C'est un chef-d'œuvre né spontanément sous la pression inexorable d'un éditeur qui contraignit le pauvre musicien à s'enfermer pour travailler, alors que Randhartinger venait le chercher pour une promenade. Heureuse contrainte, puisqu'elle eut un tel résultat.

Dans le cours de cette année, Schubert, déjà membre honoraire de la Société musicale de Gratz, le devint aussi de celle de Linz, sur l'initiative probable d'Albert Stadler.

1824. — L'insuccès de son opéra, la gêne, l'absence de plusieurs de ses amis, peut-être, quelques peines de cœur plus intimes accablent le pauvre Schubert au commencement de 1824, et lui arrachent un cri de détresse dont nous retrouvons l'expression dans une lettre à son ami Léopold Kupelwieser [1].

« Cher Kupelwieser,

« Déjà depuis longtemps je désire t'écrire, sans jamais savoir ni quand ni comment le faire. Cependant aujourd'hui l'occasion s'en présente par Smirsch [2], et je puis enfin ouvrir mon âme à un ami. Tu es si bon et si indulgent que tu me pardonneras certainement ce que d'autres prendraient à mal. En un mot, je me trouve l'homme le plus malheureux, le plus misérable du monde.

« Figure-toi un pauvre diable dont la santé ne se rétablira plus, et qui, par suite du désespoir qu'il en éprouve, empire encore son état, loin de l'améliorer. Figure-toi, dis-je, un pauvre diable dont les plus brillantes espérances ont avorté, à qui les joies de l'amour et de l'amitié n'ont causé que souffrance et douleur, dont l'enthousiasme pour le beau menace de s'éteindre, et demande-toi si vraiment il n'est pas bien à plaindre ? « Mon repos est détruit, mon cœur « est lourd ; je ne le retrouverai jamais, jamais plus [3]. » Ainsi puis-je m'exprimer tous les jours ; car chaque nuit, quand je m'endors, je

[1] Retrouvée après la mort de celui-ci dans ses papiers, en 1863. Kupelwieser était né à Pisting, dans la basse Autriche, en 1796 ; il était professeur à l'Académie des arts et mourut le 17 novembre 1862.

[2] Smirsch, habile peintre de fleur, alors caissier à la Cour impériale, s'occupant des affaires de Kupelwieser pendant le séjour de ce dernier en Italie.

[3] Gœthe, *Mignon*.

souhaite de ne plus me réveiller, et chaque matin me rappelle la souffrance de la veille. Ma vie s'écoulerait sans amis et sans joie, si parfois Schwind ne venait me voir et m'apporter un rayon des beaux jours passés. Notre société (société de lecture) [1] est morte, comme tu le sais probablement déjà, par suite de l'augmentation du chœur grossier des buveurs de bière et des mangeurs de saucisses; dans deux jours elle sera dissoute. Quant à moi, je n'y ai presque pas mis le pied depuis ton départ. Leidesdorf, dont j'ai fait très-intime connaissance[2], est vraiment un homme sérieux et excellent, mais d'une si profonde mélancolie que je crains bien d'avoir trop profité de son exemple sous ce rapport. Ses affaires comme les miennes vont mal, et nous n'avons jamais d'argent. L'opéra de ton frère[3] a été déclaré injouable, et ma musique a échoué avec lui. L'opéra de Castelli, *die Verschwornen*, a été mis en musique par un compositeur de Berlin, et reçu avec applaudissements. De cette manière il se trouve que j'ai composé deux opéras pour rien. J'ai fait peu de nouveautés en *Lieder*[4]; en revanche, j'ai essayé quelques compositions instrumentales, par exemple deux quatuors et un octuor, et je me propose d'écrire encore un quatuor[5]. Je m'aplanirai de cette manière la voie à de grandes symphonies.

« La nouveauté de Vienne, c'est que Beethoven va donner un concert où on exécutera sa neuvième symphonie, trois morceaux de sa nouvelle messe et une nouvelle ouverture. S'il plaît à Dieu, j'en donnerai un semblable l'année prochaine, j'y suis résolu. Je termine ici, pour ne pas employer trop de papier, et je t'embrasse mille fois. Si tu veux me faire connaître tes dispositions présentes et ta vie en général, tu ne pourras faire un plus grand plaisir à ton fidèle ami

« FRANZ SCHUBERT.

31 mars 1824.

« Au commencement de mai, je vais en Hongrie avec Esterhazy. »

Cette lettre mélancolique, et qui nous donne une idée si peu brillante de la situation de Schubert et de sa disposition d'esprit, trouve un écho irrécusable dans les notes écrites par lui sur son agenda

[1] Se réunissait chez Schober et Bruchmann. On y lisait Homère et les classiques, Schubert s'y montrait assidu, Schober et Bruchmann y remplissaient l'emploi de ecteurs.

[2] Leidesdorf, marchand de musique et d'objets d'art à Vienne, s'établit ensuite à Florence, et publia une partie des compositions de Schubert.

[3] Joseph Kupelwieser, auteur du livret de *Fierabras*.

[4] Le catalogue en indique six.

[5] Ces quatuors sont probablement ceux en *la* mineur, *mi* bémol *mi* majeur.

vers la même époque. Nous sommes en présence d'un de ces moments exceptionnels où la souffrance arrache au cœur le moins expansif un cri involontaire. Écartons un peu davantage le voile qui vient de se soulever et contemplons un moment cette âme ordinairement si peu ouverte, et qui s'interrogeait à de si rares intervalles. Jusqu'ici nous avons vu l'artiste insouciant et joyeux, voici l'homme que la vie commence à mûrir.

« La douleur aiguise l'intelligence et fortifie l'âme ; la joie au contraire rend égoïste et frivole.

« Je hais du fond du cœur cette partialité qui persuade à tant de pauvres sires que ce qu'ils font est parfait, et que ce que font les autres ne vaut rien. Une certaine beauté doit inspirer l'homme pendant toute sa vie, cela est vrai ; mais le reflet de cette inspiration doit éclairer tout le reste. »

« 27 mars. — Nul ne comprend la douleur, nul la joie d'autrui. On croit toujours aller l'un à l'autre, on ne va que l'un à côté de l'autre. Oh ! cruelle angoisse pour qui le reconnaît !

« Mes œuvres sont les enfants de mon intelligence et de ma douleur ; le monde semble prendre le plus de plaisir à celles que la douleur seule a créées.

« Il n'y a qu'un pas de l'inspiration la plus haute au ridicule le plus complet ; de la sagesse la plus parfaite à la sottise la plus honteuse.

« L'homme entre dans le monde avec la foi ; elle précède de beaucoup le raisonnement et la connaissance. Pour comprendre, il faut d'abord croire ; la foi est la base fondamentale sur laquelle la faible raison plante son premier jalon. La raison n'est autre que la foi analysée.

« 29 mars. — O imagination, source insondable où viennent s'abreuver à l'envi l'artiste et le savant ! ô bien que si peu connaissent et honorent, reste au milieu de nous, pour nous préserver des fausses lumières, des spectres trompeurs qui n'ont ni chair ni sang. »

Il n'est pas sans intérêt de noter ce travail intime de réflexion et de contemplation, d'autant plus curieux à observer chez Schubert que rien ne le trahissait au dehors, pas même ses œuvres, où l'on ne saurait soupçonner la tristesse ni le découragement. Mais que cette dualité est fréquente, et comment nous étonner de la trouver en lui, quand nous pouvons si souvent constater en nous-mêmes de combien l'homme intérieur diffère de l'homme extérieur !

Le voyage en Hongrie qu'il annonçait à Kupelwieser arrivait fort à propos pour le tirer des tristes préoccupations où il se débattait vai-

nement à Vienne, et la lettre suivante, adressée à son frère, nous est un sûr garant qu'elles se dissipèrent en chemin :

« Ta société de quatuors m'étonne d'autant plus que tu es parvenu à y faire entrer Ignace ; mais tu feras mieux de choisir d'autres œuvres que les miennes, lesquelles n'ont de mérite que celui de te plaire, comme te plaît tout ce que je fais. Ce que j'en aime le mieux, c'est le souvenir que tu me gardes.

« Est-ce donc simplement la douleur de mon absence qui t'arrache les larmes dont tu n'oses me parler, ou bien as-tu senti ce désir éternellement incompréhensible qui m'oppresse t'envelopper de ses voiles sombres? ou encore les pleurs que tu m'as vu verser te sont-ils revenus à la mémoire? N'importe, je sens clairement en ce moment que toi, toi seul, tu es l'ami intimement uni à toutes les phases de mon âme...

« Mais pour que ces lignes ne te portent pas à croire que je suis malade ou triste, je me hâte de t'assurer du contraire. Il n'existe plus, il est vrai, cet heureux temps où chaque objet se présentait à nous entouré d'une auréole juvénile ; la fatale connaissance d'une misérable réalité l'a remplacé ; mais, Dieu soit loué ! je cherche tant que je peux à l'embellir par l'imagination. On croit volontiers que le bonheur est attaché aux lieux où l'on a été jadis heureux ; mais le bonheur est en nous. Aussi ai-je éprouvé ici une illusion désagréable et vu se renouveler une expérience déjà faite à Steyr; mais maintenant je suis plus en état de trouver en moi-même le calme et le bonheur que je ne l'étais alors. Une grande sonate et des variations à quatre mains sur un thème que je me suis fait viendront à l'appui de ce que je te dis et te serviront de preuves. Les variations ont eu un grand succès... Je me réjouis d'autant plus de te savoir bien, que j'espère jouir aussi d'une parfaite santé l'hiver prochain. Salue cordialement pour moi parents, frères, sœurs et amis. Je t'embrasse mille fois. Écris-moi le plus tôt possible et porte-toi bien.

« Avec une affection éternelle, ton frère, « FRANZ. »

Schubert, tout enfant, écrivait volontiers de petites pièces de vers pour fêter tantôt son père, tantôt son maître Salieri ; il conserva cette habitude toute sa vie, et nous pourrions donner ici quelques-uns de ces essais, si nous n'étions certain d'en diminuer encore la valeur en les faisant passer dans une langue étrangère. Mais il se livrait aussi parfois à la prose : nous avons déjà vu tout à l'heure quelques pensées exprimées sous cette forme. Voici un fragment intitulé très-justement *Mon rêve*, qui semblerait indiquer de sa part un certain plaisir au rôle d'écrivain. L'idée vague, indécise rappelle bien la manière allemande, et ce *Rêve*, sortant de la plume du jeune mélodiste, n'est peut-être pas sans quelque intérêt.

MON RÊVE.

3 juillet 1822.

J'étais le frère de beaucoup de frères et de sœurs, notre père, notre mère étaient bons. Je les aimais d'une affection profonde. Un jour, le père nous conduisit dans un lieu de divertissement. Mes frères se montraient très-gais, moi j'étais triste. Mon père s'approcha et me commanda de prendre ma part des friandises qui étaient là. Mais je ne pus. Sur quoi mon père irrité me chassa de sa présence. Je détournai mes pas et, le cœur plein d'un amour infini pour ceux qui me méprisaient, j'allai errer dans des contrées lointaines. Pendant de longues années, je restai partagé entre la plus grande douleur et le plus grand amour. J'appris alors la mort de ma mère. Je revins en hâte pour la voir encore et mon père, adouci par le chagrin, ne s'opposa pas à mon retour. Je vis son cadavre. Les larmes jaillirent de mes yeux. Je revis ce bon vieux passé dans lequel nous devions nous mouvoir, selon le vœu de la morte; je la revis elle-même là, étendue, comme elle était autrefois. Nous suivîmes son corps en versant des larmes, et le cercueil s'engloutit dans la terre. A partir de ce moment, je repris ma place au logis. Mais un jour, mon père me conduisit de nouveau dans son jardin favori et me demanda s'il me plaisait? Le jardin m'était tout à fait désagréable, et je n'osai répondre. Il répéta sa demande avec emportement. Je lui dis en tremblant que non. Alors mon père me frappa, et je m'enfuis. Et pour la seconde fois je détournai mes pas, et, le cœur rempli d'un amour infini pour ceux qui me méprisaient, je recommençai à errer dans les contrées lointaines. Pendant de longues années, je chantai des *Lieder*. Mais si je voulais chanter l'amour, je n'exprimais que la douleur, et si je voulais chanter la douleur, elle se transformait en amour. Ainsi, l'amour et la douleur se partageaient mon âme. Une fois, j'entendis parler d'une pieuse jeune vierge, morte jadis. Un cercle se forma autour de sa tombe, dans lequel passaient et repassaient éternellement, comme dans la béatitude, des jeunes gens et des vieillards. Des pensées célestes, pareilles à des étincelles légères, semblaient jaillir incessamment de la tombe sur les jeunes hommes avec un doux murmure. Je craignais d'approcher de ce cercle. Un miracle seul y conduit, disait-on. Cependant je m'avançai lentement, les yeux baissés, plein de foi et de piété vers la tombe, et avant même de m'en douter, je me trouvai dans le cercle, d'où sortait un son merveilleux, et en un moment je me sentis enveloppé d'une éternelle félicité. Je vis mon père apaisé et affectueux. Il m'entoura de ses bras et pleura. Et moi combien je pleurai plus encore !

Voilà le rêve de Schubert ; cela est doux et triste comme un jour d'automne. N'y cherchons pas une intention, un but que l'auteur ne pouvait pas y avoir mis. Il a rêvé, et il a écrit ce qu'il a rêvé. C'est le son mélancolique d'une harpe éolienne ; le souffle du zéphyr l'a produit, le souffle du zéphyr l'emporte : pourquoi en demanderions-nous davantage?

1825. — Dans la jeunesse, les accès de tristesse sont heureuse-

ment passagers. Schubert était jeune, aussi voyons-nous apparaître l'année 1825 dégagée pour lui des nuages sombres dont la fin de 1824 était entourée. Une actrice célèbre à cette époque, Sophie Müller, arrivée récemment de Manheim, réunissait chez elle le monde artistique et littéraire ; sa maison devint pour Schubert et ses amis Jenger et Vogl un lieu hospitalier recherché avec empressement. Là, on entendait les *Lieder* du jeune compositeur, et Sophie Müller prenait plaisir à chanter elle-même les plus nouveaux, comme *die junge Nonne* (*la Religieuse*), *der Fragment aus Æschylus* (*Fragment tiré d'Éschyle*), *Ihr Grab* (*Sa tombe*), *der Einsame*, et *Drang in die Ferne*.

En même temps, un charmant projet d'excursion dans la haute Autriche et le Tyrol occupait aussi nos amis, Schubert et Vogl, et dès le 31 mars celui-ci prenait les devants et allait attendre Franz à Steyr. Là, tous deux retrouvaient leurs quartiers primitifs, Vogl chez Baumgartner, Schubert alternativement chez Koller et Schellmann, dont le fils, avocat de profession et poëte de vocation, lui faisait mettre ses vers en musique. Avec les premiers jours de l'été, nos chanteurs, comme les bardes du temps jadis, commencèrent leurs excursions artistiques à travers les campagnes fleuries de ce beau pays, s'arrêtant tantôt dans un cloître imposant, tantôt dans une simple bourgade, accueillis partout avec joie, et partout retrouvant d'anciens amis ou en formant de nouveaux ; puis revenant entre chaque excursion à la ville de Steyr, pour s'y reposer et y jouir de leurs succès. Ils visitèrent ainsi successivement Linz, Gmunden, Gastein, alors moins historiquement connue qu'aujourd'hui, et Schubert faisait le grand effort de donner par lettres à ses amis quelques détails sur sa manière de vivre. Comme les lettres même dépourvues du style et de l'abandon qui en font le charme, sont, après tout, les biographes les plus irrécusables, nous profiterons de celles de Schubert pour apprendre de lui ce qu'il pensait et faisait alors.

21 juillet 1825.

« Cher Spaun,

« Tu peux t'imaginer combien il m'est désagréable de t'écrire à Lemberg, tandis que je suis à Linz. Que le diable emporte le devoir qui sépare ainsi deux amis avant même qu'ils aient eu le temps de mouiller leurs lèvres à la coupe de l'amitié. Me voici ici, suant à grosses gouttes sous cette infernale chaleur. J'ai un nouveau cahier de *Lieder*, et tu n'es pas là ! N'as-tu pas honte ! Sans toi, Linz ressemble à un corps sans âme, à un chevalier sans tête, à une soupe sans sel. Si Jägermaiër n'avait pas de bonne bière et si l'on ne trouvait pas un vin passable à la Schlossberg, j'en serais réduit à me pendre sur la promenade en désespoir de cette chère âme envolée.

Tu vois que je deviens positivement injuste envers le reste des Linzois; et pourtant je suis dans la maison de ta mère, entouré de tes frères, de tes sœurs, de ton beau-frère, et en compagnie d'un bon nombre d'autres Linzois dont l'esprit brille et pétille comme un éclair; seulement je crains que cet esprit ne s'évapore à la longue, et alors je n'aurai plus qu'à crever d'ennui. Du reste, c'est une véritable misère, de voir comme tout se change en prose aujourd'hui, et comme chacun s'en accommode facilement, s'arrangeant le mieux possible pour se laisser glisser doucement sur la vase jusqu'au fond de l'abîme. Monter, il est vrai, est plus difficile, et pourtant on viendrait encore aisément à bout de cette racaille, si quelque chose descendait d'en haut.

« Garde-toi bien toutefois de permettre à tes cheveux de blanchir du chagrin d'être si loin de nous. Défie le sort, laisse l'inspiration docile s'épanouir comme un jardin en fleurs, afin de répandre dans les glaces du Nord la chaleur de la vie, et affirmer ainsi ta divine origine.

« Lâche est la douleur qui surprend un noble cœur. Repousse-la loin de toi; écrase le vautour qui voudrait dévorer ton âme.

« J'apprends que Schober doit revenir à Vienne; je me demande ce qu'il y fera. Cependant je m'en réjouis, car j'espère qu'il introduira un élément plus vivant et plus sage dans la Société, si fondue et si confondue.

« Je suis dans la haute Autriche depuis le 20 mai, et j'ai été furieux en apprenant que tu avais quitté Linz quelques jours auparavant. J'aurais eu tant de plaisir à te revoir encore une fois avant que tu te sois abandonné au diable polonais.

« Je ne suis resté que quatre jours à Steyr, de là à Gmunden, avec Vogl. Nous y avons passé six semaines entières très-agréablement. Nous logions chez Traweger [1], qui possède un magnifique piano, et qui, comme tu sais, est un grand admirateur de ma petitesse. J'étais là très-libre et très-heureux. On faisait beaucoup de musique chez le conseiller Schiller; on a chanté quelques-uns de mes nouveaux *Lieder*, tirés de *la Dame du lac* de Walter Scott : l'*hymne* a plu généralement.

« Je suis enchanté que tu sois avec le jeune Mozart; fais-lui mes compliments.

« Et maintenant, adieu, cher Spaun. Pense souvent à ton sincère ami, FRANZ SCHUBERT. »

Mme A. AUDLEY.

[1] Négociant à Gmunden.

La suite prochainement.

PIERRE LE PEILLAROT

Comme l'annonce le titre de cette petite histoire, c'est d'un *peillarot* qu'il va être question.

Prévoyant que plus d'une lectrice et plus d'un lecteur se demanderont quelle est cette position sociale à laquelle Gérôme Paturot lui-même ne paraît pas avoir songé, m'étant assuré en outre que le mot barbare qui la désigne ne se trouve mentionné ni dans le dictionnaire de Boiste, ni dans celui de Bescherelle, ni dans celui de l'Académie, j'ai pensé que quelques réflexions préliminaires ne seraient pas de trop.

Dans cette zone que l'on appelait autrefois le pays de la langue d'*oc*, c'est-à-dire partout où le patois est la langue usuelle des populations, on nomme *peillarots*[1] ces colporteurs ruraux, qui aussi inséparables de leur pacotille que l'escargot peut l'être de sa maison, cheminent sans cesse par toutes les voies frayées, routes nationales, chemins vicinaux, ou même simples sentiers, pour aller à la recherche de leurs clients épars.

Mais ce que le peillarot peut être aujourd'hui ne saurait donner qu'une très-faible idée de ce qu'il était autrefois.

Avec les chemins de fer, il n'existe plus de distances ; des routes soigneusement entretenues relient maintenant ensemble les bourgades naguère les plus isolées et les moins connues ; le télégraphe électrique, s'il le fallait, établirait instantanément d'un bout de la France à l'autre, les dialogues les plus intéressants ; chaque jour, grâce à l'affichage des journaux officiels, l'heureux habitant de la campagne,

[1] Ce nom de Peillarot vient du mot patois *peillo*, chiffon. Assez généralement le peillarot d'autrefois prenait des chiffons ou de vieux habits en payement des marchandises qu'il livrait. Pour les habitants de la campagne, il était un vrai *revendeur à la toilette*. Aujourd'hui même, il est loin de dédaigner cette petite branche d'industrie dont il tire souvent un excellent parti.

sans avoir à se donner la peine de réfléchir, trouve des opinions toutes faites à son intention ; chroniqueurs grands et petits lui révèlent à qui mieux mieux tout ce qui peut journellement advenir sur nos deux hémisphères, les moindres incidents du monde, du demi-monde et du quart de monde, — les mérites et les travers de chacun de nous, le dessous comme le dessus de toutes les cartes possibles ; il a suffi de la réforme postale pour communiquer subitement à nos pacifiques plumes françaises cette vertigineuse excitation dont les plumes d'outre-Manche avaient été seules atteintes avant ce moment ; pas de facteur rural qui ne soit exposé à devenir poussif ou fourbu pour répondre aux exigences de cette fièvre épistolaire ; tout absolument tout, dans le développement du progrès moderne, semble avoir conspiré pour amoindrir le rôle auparavant si populaire du peillarot.

Il s'en va. Bientôt il ne sera plus qu'un souvenir.

Jadis c'était bien différent, surtout au fin fond de ces Thébaïdes inabordables dont aucun bruit extérieur ne venait jamais distraire les échos désœuvrés! Là, lorsque d'aventure, à la chute du jour, on voyait le peillarot s'avancer à travers la plaine, portant sur le dos toute sa petite boutique empaquetée — ballot informe, aux plus curieux renflements, presque toujours bardé de peaux de lièvres et de lapins retournées, qui projetaient tristement de çà et de là leurs grêles et mornes silhouettes — lorsqu'on le voyait posant en avant son gros bâton ferré, pour donner encore plus d'aplomb à ses longues enjambées, il était impossible de ne pas songer au Juif-Errant de la légende populaire. Ne pouvait-il pas dire en effet, lui aussi :

> Jamais je ne m'arrête,
> Ni ici ni ailleurs !

Et quand il faisait son entrée dans quelque village, en jetant fièrement aux quatre vents du ciel ce cri traditionnel de ses devanciers : *Peillo ! peillo ! peillarot !* toujours avec les mêmes inflexions de voix, toujours avec l'inévitable accompagnement des aboiements forcenés de tous les chiens de la contrée, eh bien, je ne crains pas de le dire, en toute réalité, il faisait événement.

Toute la *fashion* de l'endroit se livrait aussitôt aux calculs les plus anxieux pour savoir bien exactement quelles brèches pouvait supporter son mince budget. Les jeunes paysannes d'alors, si reluisant et si vif que fût le regard de leurs yeux bleus ou noirs, ne songeaient pas comme celles de nos jours, à s'en aller follement emprunter à la ville ses modes changeantes, au risque de n'arriver à produire par là qu'un contre-sens disgracieux. Il leur suffisait d'être jolies

comme on avait pu l'être précédemment au hameau, comme l'étaient, chaque matin, les fleurs qu'elles voyaient s'épanouir dans les champs, à côté d'elles. Quant au menu supplément d'atours que pouvait rêver leur coquetterie, le premier peillarot venu était en mesure de le fournir. Il portait sur son dos de quoi faire briller tout ce qu'il y avait de beautés à deux lieues à la ronde. Rubannerie, rouennerie, bimbeloterie, tout se trouvait admirablement classé dans cet informe ballot, véritable sac à surprises.

Auprès des mères de famille le peillarot changeait de rôle. Il était mercier, quincaillier même au besoin, et pouvait remonter en un clin d'œil le ménage.

Mais il fallait surtout le voir, lorsque les deux mains appuyées sur son gros bâton, et se donnant les airs d'un orateur à la tribune, il se mettait à discourir devant les profonds penseurs et les beaux diseurs du village !

Figaro savait, le soir, tout ce qui s'était dit ou fait dans Madrid, à chaque heure de la journée. La belle affaire vraiment pour le peillarot de la vieille école ! Dix Figaros réunis eussent à peine compté, à côté de lui, comme simple monnaie de billon. Ce n'était pas d'une ville, ce n'était pas d'une province qu'il avait à vous parler. Toutes les villes, toutes les provinces avaient reçu tour à tour l'empreinte de ses larges pieds, retenti tour à tour de ses bruyants appels ! Que n'avait-il pas vu? Que n'avait-il pas entendu? Les crimes et les délits, les accidents petits et grands, les brouilles des ménages et leurs touchantes réconciliations, les commérages du moindre recoin, ce que l'on peut se dire tout haut et ce que l'on ne se dit que tout bas, il savait tout l'infatigable marcheur ! et le plus beau de l'affaire, c'est que tout cela était admirablement classé dans son cerveau, non moins admirablement que ses articles divers dans sa vaste balle.

La politique elle-même était de son ressort. Il drapait les ministres et réformait le parlement, changeait la marche des armées, prenait la place des généraux, courait de victoire en victoire ; sans compter tous les curieux commentaires qu'il avait recueillis, chemin faisant, et dont il n'oubliait jamais d'émailler ses appréciations personnelles.

Quel journal aujourd'hui pourrait se vanter d'être à ce point l'expression de l'opinion du pays?

Ses auditeurs, muets d'admiration et la bouche béante, s'efforçaient de caser toutes ces belles choses dans leur esprit, et, le peillarot parti, les bonnes gens vivaient bravement sur ce fonds commun, se donnant, à l'envi, le mérite de charmer la veillée par tous ces dires et propos, non toutefois sans les soumettre de leur chef aux transfigurations les plus grotesques. Il en était ainsi jusqu'au mo-

ment où ce cri bien connu du peillarot retentissant de nouveau venait leur annoncer quelque autre provision, peut-être encore plus merveilleuse.

I

Pierre, le héros de ce récit, pouvait avoir environ quinze ans quand son patron, le vieux Thomas, s'était décidé, un beau jour — en 1782 ou 1783 — à lui poser, pour la première fois, sur le dos le sac professionnel et à l'armer de son bâton de voyage. — Touchante cérémonie d'investiture que l'excellent homme avait voulu compléter par la plus affectueuse accolade.

C'était débuter dans la carrière au bon moment, avant l'heure de la décadence.

Le nouveau peillarot ne tarda pas à faire honneur à son patron. Il avait déjà une taille élancée, pleine de souplesse, de grands yeux noirs au regard clair et pénétrant, et de superbes cheveux qu'il s'obstinait à laisser flotter sur son cou, au lieu de les emmailloter dans de sales rubans, à l'effet de se donner le maussade ornement d'une queue, comme le voulait le vilain usage d'alors. Il suffisait d'entrevoir cette physionomie ouverte et intelligente pour y découvrir le reflet du meilleur des cœurs. Il y avait en lui un je ne sais quoi qui attirait l'attention. Même sous ce lourd et bizarre ballot qui lui couvrait les épaules, et en dépit des lamentables avaries de son vaste chapeau aux bords rabattus, sa démarche n'était pas sans distinction. Les paysans lui trouvaient des airs de *monsieur* quand il traversait leur village; et il ne répétait jamais son cri banal de peillarot qu'il ne mît, à son insu, dans sa voix les intonations les plus sympathiques. Ne s'avisait-il pas, le pauvre garçon, d'avoir de vagues et mélancoliques rêveries, de véritables rêveries de poëte? Le vieux Thomas n'en revenait pas, et bien souvent il secouait silencieusement la tête, en voyant son jeune compagnon s'arrêter tout à coup au milieu des gorges les plus sauvages, pour s'extasier sur les beaux sites qui se déroulaient devant lui; beaux sites où, avec la meilleure volonté, le bon Thomas ne savait découvrir, pour sa part, que de vilains rochers nus sur lesquels ni arbres ni blé ne pouvaient venir, d'affreux précipices dont il fallait se garer, ou de maudits ravins qui retardaient sa marche.

Mais, si *monsieur* qu'il fût dans son maintien et si rêveur qu'il pût paraître, Pierre le Peillarot n'en était pas moins le meilleur garçon du monde, jovial même, s'il le fallait, ayant toujours au fond du sac quelque belle histoire à vous conter. Thomas disait qu'il ne

s'apercevait plus de la longueur de ses tournées depuis qu'il les faisait avec lui. Et puis dès que l'on avait déposé bâton et ballot et réglé les petits comptes du jour, l'ami Pierre s'entendait si bien à faire passer la soirée ! Rien que pour avoir le droit d'aller en qualité de client, le regarder manœuvrer, on se fût passé le luxe des plus inutiles emplettes. Il pouvait imiter le chant de tous les oiseaux, contrefaire le cri de tous les animaux, même les hurlements des bêtes fauves, se transformer en escamoteur, mettre tous les chats du pays au défi d'égaler la légèreté de ses folles gambades, risquer en se jouant le saut périlleux. On aurait pu le croire désarticulé, s'il n'eût presque aussitôt soulevé les plus lourds fardeaux avec le laisser aller d'un hercule. Il était aussi ventriloque.

Thomas était tout fier de son jeune élève. Il en raffolait même si bien, que se voyant sans parents, il l'avait désigné, dans le secret de son âme, comme l'héritier de son commerce et de sa petite fortune.

Cette fortune dont le père Thomas parlait si modestement arrivait cependant à un chiffre des plus respectables. Elle consistait en un bon nombre de champs situés dans la partie la plus fertile de la Limagne. N'allez pas croire pourtant que le protecteur de Pierre fût un avare. S'il lui avait fallu entasser force gros sous pour arrondir de la sorte son petit patrimoine, il y avait par contre bien souvent des écus, des pistoles et même des louis, qui sous la direction de son cœur, prenaient des routes fort différentes.

— Vraiment, disait-il quelquefois, ce serait bien la peine de passer toute sa vie à battre les chemins, pour ne sortir que par la mauvaise porte !

— Le meilleur moyen pour qu'il n'en soit pas ainsi, ajoutait-il avec une touchante simplicité, c'est de mériter que les bons anges des malheureux veuillent bien nous servir de guides.

Et à la façon dont les pauvres parlaient de lui, le cher homme devait avoir peu à craindre de se tromper de chemin. C'était un gros Auvergnat, aux traits épatés, au visage tout rond, à peu près sans profil et dont les longs cheveux laineux persistaient à conserver, en dépit des années, leur nuance primitive — le ton fade du blé qu'il recueillait, chaque été, sur son aire. Il avait le torse tout d'une venue, comme un madrier à peine équarri, des mains en forme de battoir, de gros et larges pieds, laissant exactement où qu'il vînt les poser, l'empreinte de tous les clous dont étaient garnies ses lourdes chaussures. Aucune de ses tournées dans le Nord n'avaient eu la vertu de modifier son horrible charabia. Et cependant tout cet ensemble si peu gracieux se trouvait presque entièrement racheté par le franc et bon regard qui s'échappait de ses petits yeux gris. On oubliait qu'il était laid ; on ne pouvait s'empêcher d'aimer l'excellent homme.

Thomas était foncièrement religieux, et par suite fort attristé des progrès effrayants que faisaient chaque jour les plus funestes doctrines. Dans ses tournées, il voyait d'étranges apôtres cheminer à travers les plus petits hameaux, circonvenir même souvent les plus humbles chaumières.

— Eh quoi! s'écriait-il dans son indignation, n'avoir pas même pitié du pauvre! Vouloir lui enlever son bon Dieu! Ils savent bien cependant qu'ils ne pourront jamais lui donner le bonheur sur la terre, et ils cherchent à lui ôter l'espérance du ciel!

L'on n'avait pas besoin d'être un profond politique, pour pressentir que notre malheureuse société, après avoir rejeté, dans son orgueilleux délire, et ses plus saintes croyances et ses meilleures traditions, allait se trouver bien faible contre le formidable torrent qui l'entraînait aux abîmes. Alors comme aujourd'hui aux insultants sarcasmes de la philosophie moderne et aux violentes attaques du rationalisme, de saints prélats opposaient sans cesse leurs éloquents et douloureux avertissements. Mais de sinistres éclats de rire couvraient aussitôt le bruit de leur voix émue. L'orgie sociale continuait, la France insoucieuse allait en avant, et derrière elle la révolution accourait dans l'ombre! Alors comme aujourd'hui, pour aller présenter de toutes parts la coupe empoisonnée l'on trouvait mille mains empressées, et pour distribuer l'antidote sauveur, on ne rencontrait partout que des obstacles.

Il savait tout cela, le bon Thomas, et lui, l'humble et ignorant peillarot, avec cette ferme et généreuse confiance que Dieu se plaît quelquefois à mettre au cœur des plus simples et des plus petits, il s'était donné la mission de travailler de son mieux à la digue qui seule pouvait encore arrêter le torrent. Après avoir pris respectueusement les avis des prêtres les plus pieux et qui lui étaient désignés comme les plus éclairés, le digne homme à côté de sa pacotille ordinaire avait toujours soin d'en placer une autre, d'un prix mille fois plus grand à ses yeux. Elle se composait de petits livres et de brochures où l'on s'efforçait de relever les consciences et d'éclairer l'opinion. En quelque lieu qu'il s'arrêtât, sa première préoccupation était d'en chercher le placement. Il les cédait au prix coûtant, le plus souvent même gratis. Il arrivait parfois que pour décider les chalands, le bon peillarot s'aventurait en d'assez longs discours, et à force d'excellentes intentions, son charabia d'Auvergnat devenait presque de l'éloquence.

En ce temps-là aussi bien que de nos jours, point de village qui n'eût ses esprits forts, grands orateurs de cabaret dont la pompeuse et grotesque faconde n'allait jamais au delà de quelques méchants quolibets qu'on leur avait gauchement serinés et qu'ils répétaient

plus gauchement encore. Auprès de tous ces pauvres geais qui faisaient la roue avec leurs deux ou trois plumes d'emprunt, une telle façon d'agir ne pouvait naturellement avoir beaucoup de succès. Thomas eut donc contre lui les esprits forts de chaque localité. Ils le poursuivaient de leurs sarcasmes, l'appelant par dérision *Monsieur Thomas le prêcheur*. Mais M. Thomas le prêcheur n'était pas homme à se déconcerter pour si peu. Il ne leur faisait pas le sacrifice d'une syllabe. Et quand il voyait sa petite bibliothèque se dégarnir, grâce à l'empressement des acheteurs, ne fût-il parvenu à placer du matin au soir, ni le moindre écheveau de fil, ni le plus petit bout de ruban, il n'en était pas moins tout heureux de ce qu'il appelait une bonne journée.

Dans cette noble conspiration contre le mal, Thomas avait en la personne de Pierre le plus zélé et le plus intrépide complice. Pierre regardait Thomas comme un second père ; et si son intelligence naturelle et ses instincts élevés ne trouvaient pas toujours tout leur compte dans la société de cet homme aux formes vulgaires et au langage trivial, il savait du moins qu'il n'avait rien de mieux à faire que de tenir son cœur au niveau d'un cœur si bon et si droit. Auprès de son cher Thomas il se sentait heureux. Sans l'incessante obsession des vagues souvenirs dont j'aurai bientôt l'occasion de parler, il n'eût rien ambitionné au delà de cette bonne vie en commun.

Ce paisible bonheur touchait cependant à son terme.

En 1788, vers les derniers jours du printemps une terrible inondation vint jeter dans la désolation et la misère une partie de la contrée où se trouvait l'habitation du vieux peillarot. Placée au sommet d'une petite colline, cette habitation n'avait pas été atteinte. En un instant elle devint le refuge des malheureux inondés. Ils y arrivaient en foule, avec leurs bestiaux et tout ce qu'ils avaient pu sauver de leur mobilier. Il fallait songer à les abriter, à les nourrir. Thomas sut pourvoir à tout. Mais sa vive sollicitude ne s'en tint pas là. Du matin au soir avec Pierre, il affrontait la fureur du torrent, pour aller à la recherche des vieillards, des enfants, de tous ceux qui manquaient à l'appel.

Pour tenter cette œuvre si difficile et si périlleuse de sauvetage, ils n'avaient qu'une méchante petite barque de pêcheurs. A chaque instant d'énormes débris venaient la heurter. Sans la vigueur et l'adresse des deux peillarots, il n'en fût pas resté deux planches liées ensemble. Rien ne les arrêta ; et au bout de trois jours, ils eurent la consolation de constater que personne du moins n'avait péri. Mais le bon Thomas avait oublié qu'à soixante-dix ans l'on n'est plus un jeune homme. En revenant chez lui, le soir du troisième jour, il fut

obligé de se mettre au lit. Le médecin qui ne put venir que le lendemain reconnut que la maladie de Thomas était une fluxion de poitrine.

Ce fut une véritable désolation dans le pays. Les inondés qu'il avait si généreusement recueillis se tenaient, dans un morne silence, devant la maison, pour demander à tout moment ce que l'on pouvait espérer. Malheureusement dès sa quatrième visite, le médecin se vit forcé de déclarer qu'il ne voyait plus aucune chance de guérison, que l'on devait même se hâter d'appeler un prêtre.

Pauvre Thomas! il devait être bien aisément préparé à ce dernier voyage, lui qui, dans tous les autres, s'était toujours montré si charitable et si bon!

Ce jour-là même, il voulut recevoir les derniers sacrements. La chambre était pleine de gens qui pleuraient. Le curé, la tête penchée, et le regard attaché sur Thomas, demandait du fond du cœur à Dieu la grâce de mourir comme ce brave homme. Quant à Pierre, il ressemblait à une statue de marbre. Agenouillé auprès du lit, le front appuyé contre l'oreiller du moribond, il ne pouvait verser une larme. Il sentait qu'en mourant, son bienfaiteur allait lui enlever une moitié de son âme.

— Mon bon Pierrou, dit tout à coup Thomas qui avait gardé jusque là un silence recueilli, je ne serai pas avec toi, dans la prochaine tournée... Le bon Dieu m'appelle ailleurs... Mais n'oublie pas les conseils de celui qui t'a aimé comme un père..., sois toujours tel que tu as été depuis le jour... Un accès de toux ne lui permit pas d'achever sa phrase.

— Pierrou, ajouta-t-il presque aussitôt, ne perds pas de vue notre œuvre des petits livres... Il ne faut pas que ceux qui souffrent cessent de croire en Celui qui seul peut les consoler !...

— Regarde comme Dieu est bon, poursuivit-il en parlant plus bas, c'est lui qui permet que tous ces pauvres gens viennent assister à mon départ..., prier pour le vieux Thomas et lui souhaiter bon voyage... Je t'en prie, ne les abandonne pas... quand je serai parti...; tu les connais... M. le curé aura la bonté de t'en indiquer d'autres...

Il était si épuisé qu'il fut contraint de s'arrêter. Sa voix éteinte s'entendait à peine. Elle ressemblait à la voix d'un voyageur qui déjà éloigné, se retourne encore une fois pour dire adieu à ceux dont il se sépare.

Les rideaux de sa fenêtre étaient ouverts et durant ces quelques instants de silence forcé, Thomas contemplait avec un doux sourire, une petite traînée de nuages frangés d'argent qui venait de se montrer à l'horizon. L'on eût dit un groupe d'anges se pen-

chant déjà pour recevoir et porter au ciel l'âme du bon peillarot.

— Pierrou, reprit-il d'une voix encore plus affaiblie, toi aussi, mon enfant, il te faudra partir à ton tour... Mais sois tranquille, il y aura quelqu'un là-haut pour dire combien tu fus bon... Nous nous retrouverons ensemble... et non plus pour quelques tournées..., pour toujours...

Il mourut en disant ces mots ; mais il semblait qu'il fût endormi, et l'on voyait encore sur ses traits le dernier rayonnement de cette âme si bonne et toujours si aimante.

II

La métairie que Thomas venait de laisser à Pierre valait au moins une soixantaine de mille francs ; jolie petite fortune à coup sûr pour un pauvre diable qui, sans cet affectueux souvenir de son bienfaiteur, se serait vu probablement avant peu dans la nécessité d'échanger sa balle de peillarot contre une besace de mendiant.

Le séduisant aspect de ces beaux champs de blé que le soleil de juin transformait déjà en de vastes nappes d'or, n'eut cependant pas le pouvoir d'éblouir une seule minute le cœur de l'excellent Pierre, ni de le distraire de sa vive douleur ; ses yeux n'en versèrent pas une larme de moins. De toutes les recommandations de Thomas, pas une ne fut oubliée. Il n'en eût pas été tenu plus rigoureusement compte, si le notaire les avait consignées dans le testament à titre de clauses obligatoires. Les pauvres et les malheureux n'eurent qu'à substituer, dans leurs bénédictions, le nom de Pierre à celui de Thomas.

Riche comme il l'était, Pierre eût très-bien pu dire adieu à une profession si peu en harmonie avec ses goûts et ses aspirations. Il reprit cependant sa pacotille et son bâton pour faire diversion à sa profonde tristesse. Mais il s'aperçut bientôt de l'inefficacité du remède. C'était surtout durant ces nouvelles tournées que devenait plus amer le sentiment de son isolement dans le monde. Il ne voyait plus s'avancer à côté de lui et se mêler incessamment à la sienne l'ombre aimée du bon Thomas ; les causeries du vieux peillarot lui manquaient, ces interminables causeries, presque toujours, il est vrai, si triviales et si monotones, mais où Pierre retrouvait du moins si bien la ferme et haute raison du bonhomme, en même temps que sa vive affection ! C'était bien pire encore quand venait pour le pauvre garçon le moment d'annoncer son entrée dans quelque village ! Sa voix, toujours seule maintenant, résonnait tristement à son oreille

comme le bruit d'un instrument qui se serait brisé. Il sentait alors les réflexions les plus douloureuses s'accumuler dans son cœur. Tout se changeait pour lui en un chaos désolant. Plus rien qui le rattachât au passé, qui lui fît aimer le présent, qui l'encourageât à sonder les sombres horizons dont il se voyait entouré!

Il dut renoncer à ces excursions solitaires.

Dans presque toutes les contrées qu'il avait visitées, il s'était fait des amis dévoués et sûrs. Il leur confia la mission de le représenter pour la continuation de l'œuvre de propagande que Thomas lui avait si instamment recommandée. Après quoi, n'ayant plus d'inquiétude sur la fidèle exécution des volontés de son bienfaiteur, il se consacra tout entier à l'exploitation de sa métairie.

Il y a des hommes qui voyageraient mille ans, sans autre profit que de faire successivement aspirer à leurs poumons l'air des divers climats qu'ils auraient affrontés. Pierre n'était pas de ces hommes. Il avait reçu du ciel une de ces natures riches et complexes où toutes les aptitudes semblent s'être donné rendez-vous. A côté de ces étranges instincts de poëte et d'artiste qui causaient de si grands ébahissements au vieux Thomas se trouvait un esprit d'observation des plus merveilleux. Cette existence, toujours en plein vent, n'avait pas été perdue pour lui. Soit qu'il s'abandonnât à ses rêveries, soit que, chemin faisant, il se livrât à tous ses menus calculs de peillarot, il avait l'art de tout voir, de tout apprécier ; et mieux que le carnet le plus méthodiquement annoté — le pauvre garçon ne savait pas écrire — son excellent jugement lui faisait conserver le souvenir de ses moindres remarques.

Aussi fit-il merveille, sitôt qu'il eut pris en main la gestion de sa petite propriété. Les économistes les plus pratiques n'auraient pas appliqué plus judicieusement les procédés divers qui déjà commençaient à faire progresser chez nous l'agriculture. L'on fut tout surpris des rapides succès de cet éleveur improvisé. Si les comices agricoles eussent été en honneur, comme de nos jours, ses étables lui auraient certainement valu les primes les plus flatteuses. Ses greniers s'emplissaient, les gros écus venaient s'empiler dans ses bahuts; et comme il était jusqu'au fond de l'âme de l'école du bon Thomas, les pauvres ne furent pas les derniers à se féliciter de ces beaux résultats. Ils en avaient le profit le plus clair. On eût été forcé de sortir de la paroisse pour apercevoir encore un homme tendant la main.

Mais on comprend que pour une nature pareille de telles préoccupations ne devaient pas suffire. Il éprouvait par moments les impatiences et les fiévreuses inquiétudes d'un esprit qui, se sentant dévoyé, s'efforcerait de retrouver son chemin et de remonter là où

tous ses instincts secrets le rappelleraient. Or, comme je l'ai déjà dit, Pierre ne savait même pas écrire; s'il lisait, tant bien que mal, il ne le devait qu'à son incroyable ténacité. Sans le secours d'aucun maître, il était parvenu, tout en battant les chemins, à déchiffrer d'abord, puis à lire assez couramment les petits livres et les brochures qu'il était chargé de placer.

A toute force il voulut aller plus avant, sortir de cette ignorance où son intelligence comme son âme se trouvaient si fort à la gêne. Il avait justement à côté de lui l'homme qui pouvait le mieux le guider dans la nouvelle et difficile voie où il allait s'engager.

III

Cet homme était le curé de la paroisse, le pieux et savant abbé Géraud, un de ces prêtres d'élite que Dieu a toujours soin de tenir en réserve, comme une sainte phalange, aux jours où il permet que la tempête vienne éprouver les siens. En sortant du séminaire, l'abbé Géraud avait été mis à la tête de la paroisse à laquelle appartenait Thomas. Dans la pensée de l'évêque, une aussi modeste cure ne pouvait être qu'un poste d'attente. Aussi n'avait-il pas tardé à le désigner pour une des premières charges du diocèse. Mais déjà l'excellent abbé était dans sa paroisse comme un père au milieu de ses enfants. L'évêque avait fini par comprendre qu'il ne fallait pas s'exposer à lui briser le cœur, et cédant à ce qu'il appelait, en souriant, « les saintes intrigues du petit curé, » il s'était résigné à le laisser à son cher troupeau. A la nouvelle de cette décision, tout le village s'était mis en liesse, et le bon curé avait eu à subir la plus touchante ovation.

Il était là depuis plus de trente ans, s'étudiant à se faire simple et petit comme les pauvres gens dont le ciel lui avait confié la conduite. Toujours clair et précis dans ses moindres instructions, il possédait le don de faire jaillir la lumière aux regards les moins pénétrants. La douceur évangélique de sa parole faisait le reste. On ne pouvait l'entendre sans être convaincu et gagné. Mais si entraînants que fussent les grands sujets qu'il avait à traiter, jamais il ne se fût permis un seul mot dépassant la portée de son humble auditoire. C'était assez pour lui de retrouver, quand il était seul dans son cabinet de travail, ce riche trésor de science et de connaissances littéraires qu'il avait si brillamment acquis. Il n'eût pas été sans doute fâché de rencontrer quelques esprits un peu plus au niveau du sien, mais il se résignait saintement à cette solitude intellectuelle.

La démarche que fit Pierre pour le conjurer de lui donner quelques leçons ne surprit qu'à demi l'abbé Géraud. Il avait été frappé de l'attitude et des manières de ce jeune homme. Cette physionomie intelligente et fine, cette élévation de sentiments, ce langage presque choisi — particularité si étrange dans un tel milieu — cette mélancolie rêveuse, tout chez Pierre avait un caractère particulier; et l'abbé Géraud qui ne savait encore rien du passé du fils adoptif de Thomas était bien près de soupçonner quelque chose de mystérieux au fond de cette existence où tout semblait être un contre-sens perpétuel.

Il fut ravi de lui voir prendre cette belle résolution, et après l'avoir tendrement embrassé, il se porta garant des rapides progrès qui ne pouvaient manquer de récompenser un si rare courage. Le bon curé ne voyait-il pas aussi tout un avenir nouveau s'ouvrir pour lui-même? en se donnant un disciple, ne se préparait-il pas un ami des plus précieux? Il allait enfin n'être plus seul dans ses méditations de savant! Pierre, avant peu, saurait le comprendre, s'associer à ses travaux, faire écho à ses enthousiastes exclamations, chaque fois qu'ils reverraient ensemble ses auteurs favoris.

Le maître et le disciple se mirent aussitôt à l'œuvre. Pierre comprit que pour réparer le temps perdu, il n'avait qu'à se dépêcher. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs que du train formidable dont elle allait, la révolution pouvait très-bien d'un instant à l'autre plonger la France dans le chaos. Il était urgent de profiter de ce calme menaçant qui annonçait la tempête.

Il y a un proverbe arabe qui dit : « Enseigner l'enfant, c'est graver sur la pierre; enseigner l'homme, c'est écrire sur l'eau. » Jamais plus merveilleux démenti ne fut donné à cet adage oriental. Pierre était déjà un homme. Il avait environ vingt-deux ans. Mais au milieu de cette existence terre à terre entièrement absorbée par de mesquines questions d'intérêt, son intelligence avait su s'isoler assez pour pouvoir grandir et s'abandonner de confiance au penchant secret qui l'entraînait. Bien souvent, la nuit, il s'imaginait entendre des voix amies l'attirer dans un monde tout différent du sien, et où cependant il finissait par se sentir comme chez lui. Tout ce que l'abbé Géraud allait lui apprendre, il l'avait mille fois pressenti. C'était quelque chose de pareil à ces lueurs indécises du crépuscule qui précèdent le lever du soleil. Pour que le jour se fît dans cette âme, les leçons du bon curé devaient promptement suffire.

Les progrès de Pierre furent des plus surprenants, l'abbé Géraud n'eut point à faire halte à chaque instant, comme la plupart des maîtres, pour que son élève se trouvât toujours au pas avec lui. Si vite qu'il marchât, Pierre n'était jamais en arrière; sa raison murie

se trouva tout à l'aise au milieu des profonds penseurs dont son ami lui exposait les systèmes. Dans la société de nos poëtes, de nos grands écrivains et de tous nos brillants esprits, ce qu'il éprouvait était encore plus curieux. Ce ne fut pas seulement son intelligence qui tira parti de l'étude de tant de chefs-d'œuvre ; ils remplacèrent pour lui la vie de ce beau monde auquel, sans y prendre garde, il avait tant de fois songé, comme si quelque souvenir mal effacé lui eût rappelé que lui aussi devait y avoir sa place. Il en prit insensiblement le ton, les manières, le goût épuré.

C'est pour le coup que ses voisins auraient pu parler de ses airs de *monsieur*, s'ils eussent été capables de saisir toutes les nuances délicates d'une telle transformation.

L'abbé Géraud lui-même ne savait comment s'expliquer ce curieux travail dont il était le témoin.

— A la rigueur, se disait l'humble prêtre, je comprendrais que grâce à mes modestes procédés d'initiation, un esprit aussi heureusement préparé se fût promptement assimilé tout ce qu'il y a de grand et de beau chez les auteurs que je m'étais donné la mission de lui faire connaître ; mais cette subite révélation de tous les sentiments exquis que l'éducation la plus soignée, la plus attentive et la plus tendre peut seule mettre dans une âme, d'où et comment vient-elle à ce pauvre orphelin?

Plus que jamais il était tenté d'admettre quelque douloureux et mystérieux déclassement. Tous ces germes bénis qu'il plaisait à Dieu de faire ainsi éclore, comment supposer que le cœur de Pierre ne les eût pas directement reçus du cœur d'un père et d'une mère placés dans un milieu tout différent de celui où vivait le bon Thomas?

Les confidences intimes de son disciple ne tardèrent pas à donner raison à ses conjectures. Pierre lui raconta que tout enfant, il se trouvait dans une belle et grande habitation, n'ayant aucun rapport avec celle des paysans, que tout y paraissait riche et soigné. Il se souvenait de son joli petit lit ; il parlait souvent de son père et de sa mère que tant de fois il avait vus se pencher vers lui pour le contempler et le couvrir de baisers... Tout à coup il s'était trouvé au milieu d'une troupe de gens déguenillés et à l'air repoussant — des bohémiens, suivant toute apparence. — Puis on l'avait contraint de suivre un jongleur... Bien qu'il ne dût avoir guère que trois ou quatre ans, d'après ses souvenirs, au moment où avait eu lieu ce cruel changement, jamais, ni un seul jour, ni un seul instant, il n'avait oublié les traits bien-aimés de son père et de sa mère. Sans cesse il les revoyait, éveillé, dans ses rêveries, endormi, dans ses plus doux songes. Le pauvre garçon s'était même efforcé de tenir compte, par la pensée, des moindres changements que l'âge devait

produire, chaque jour, en eux. Il se croyait sûr de pouvoir les reconnaître du premier coup d'œil, si Dieu daignait jamais permettre qu'il les retrouvât.

Il y avait malheureusement beaucoup trop de vague dans ces souvenirs pour que des recherches sérieuses devinssent possibles. Il regarda donc l'amitié de l'abbé Géraud comme la plus grande et même la seule consolation qu'il lui fût permis d'ambitionner.

Pour le bon curé, c'était enfin une vie au complet, une douce vie où son intelligence avait sa part aussi bien que son cœur. Pierre partageait régulièrement ses journées entre ses travaux à la métairie et ses longues visites chez l'abbé Géraud. Et que d'heures charmantes ils passaient tous les jours à se parler ainsi cœur à cœur ! Que de causeries vives et brillantes ! Ils oubliaient que le sol tremblait sous leurs pas, qu'au premier jour le volcan pouvait avoir sa terrible éruption, renverser leur pauvre petit bonheur avec tout le reste !

IV

Déjà le décret de l'Assemblée nationale, relatif à la vente des biens du clergé, était venu déranger la modeste existence de l'abbé Géraud. Sa paroisse n'avait jamais cru devoir se préoccuper de l'acquisition d'un presbytère, parce que des religieux, dont le couvent s'élevait dans le voisinage, s'étaient toujours fait un plaisir de mettre à sa disposition, pour le curé, une charmante petite maison qui leur appartenait et d'où l'on arrivait en deux pas à l'église. Aux termes du décret, cette maison avait été naturellement comprise dans la confiscation des autres propriétés relevant du monastère. Il avait fallu déguerpir.

A l'instant même, tous les habitants du village s'étaient mis sur les rangs pour avoir l'honneur de donner l'hospitalité à leur cher curé. Mais quoique profondément touché de cet empressement, il avait cru devoir conserver son indépendance, et s'était contenté de louer une vieille chaumière adossée à l'église, ressemblant beaucoup plus à une grange qu'à une maison.

— Après tout, disait-il avec une charmante résignation, pourquoi me plaindre ? Ne suis-je pas ici à côté du bon Dieu, au beau milieu de mes enfants ? L'Assemblée la plus généreuse eût-elle pu me donner un presbytère mieux placé ?

Dans ce taudis, il avait empilé le moins mal possible ses livres et ses manuscrits. Quant à son mobilier, faute de place pour tout caser, il avait dû en vendre la majeure partie.

— Ai-je donc à tenir salon? demandait le digne homme à ceux qu'affligeait l'aspect de ce triste logis si déplorablement dégarni. Ne faut-il pas d'ailleurs que je songe à mettre de côté quelques sous, maintenant que le décret de l'Assemblée va si bien laisser vide la bourse que les pauvres avaient chez leur curé?

Depuis quelque temps, c'était là, dans cette masure, que l'abbé Géraud et Pierre tenaient leurs séances; et nous venons de voir que son délabrement ne diminuait en rien le charme des grands souvenirs qu'ils y évoquaient chaque jour.

La Révolution s'était contentée jusque-là de dépouiller le clergé; et le religieux enthousiasme avec lequel tous les catholiques sincères venaient d'applaudir au magnifique langage de M. de Montlosier lui démontrait à quel point elle s'était abusée, lorsqu'elle avait cru amoindrir le prêtre en le faisant pauvre.

Le nouveau décret de l'Assemblée, celui du 12 juillet 1790, eut une portée bien autrement grave. Cette fois, c'était aux consciences même que l'on prétendait faire violence.

Par le fait seul de son adhésion à la *Constitution civile du clergé*, le prêtre foulait aux pieds tous ses serments; il rejetait loin de lui le lien antique et sacré qui n'avait cessé de rattacher l'Église de France au chef visible de l'Église universelle. Tout à la fois parjure et schismatique, en échange du traitement et de l'appui que l'on daignait lui promettre, il se résignait lâchement à voir la religion devenir la vassale d'un gouvernement sans mission, et *vendait* ainsi aux ennemis de sa foi le caractère auguste qui lui avait été conféré.

Dieu n'abandonna pas, nous le savons, notre vieille et sainte Église des Gaules. De toutes parts, depuis la demeure de l'évêque jusqu'à la retraite du plus humble desservant, retentirent aussitôt ces admirables paroles du premier des apôtres — toujours redites depuis dans le monde, chaque fois qu'au nom de la force l'on s'est avisé de demander à la conscience du catholique plus qu'elle ne doit accorder : « *Non possumus !* » Les défaillances furent des exceptions que le sentiment public se chargea de flétrir. Même aux jours de vertige, il passe à travers les masses je ne sais quelles mystérieuses lueurs qui les forcent à distinguer le vrai du faux, ce qui est le juste de ce qui est l'iniquité. Le prêtre parjure qui avait subi l'investiture du pouvoir civil recevait à l'instant même, ainsi qu'un stigmate, le surnom de *jureur* qui lui est resté. En vain tenait-il ses pouvoirs de la loi elle-même, il n'en était pas moins, aux yeux du peuple, *l'intrus*, tandis que le pasteur noblement rebelle à cette loi ne cessait d'être regardé comme le seul véritable, le seul légitime pasteur.

On n'a pas oublié la belle attitude des prêtres français à cette époque. Les persécutions, l'exil, la prison, la mort même quand

les jours devinrent encore plus mauvais, tout leur parut préférable à l'abandon du devoir.

Quelques-uns même, se souvenant de la sainte audace des apôtres, résolurent de tenir ferme à leur poste, sans se préoccuper des terribles conséquences de leur dévouement. L'abbé Géraud fut de ce nombre. Il ne put se résigner à s'en aller loin de tous ces pauvres gens dont il avait eu le bonheur de faire de fervents chrétiens et qui lui déclaraient, les larmes aux yeux, ne pas vouloir cesser de l'être.

Les idées anarchiques et antireligieuses avaient fait en Auvergne de très-rapides progrès. Les terroristes allaient avant peu s'y trouver assez forts pour assurer l'élection des conventionnels Couthon et Carrier, ces deux exécrables bourreaux de Lyon et de Nantes ; mais on y comptait aussi bon nombre de catholiques dont rien au monde n'eût été capable d'ébranler la foi. Plutôt que de les abandonner aux faux pasteurs dont on annonçait déjà l'arrivée, cinq ou six prêtres appartenant au même diocèse que l'abbé Géraud s'obstinèrent, comme lui, à ne tenir aucun compte des prescriptions du décret.

Il fallut que l'abbé Géraud déménageât de nouveau, mais cette fois pour errer d'asile en asile. A son très-grand chagrin, sa bibliothèque fut éparpillée. Pierre se chargea de réunir dans sa métairie les livres les plus précieux, afin que le pauvre proscrit pût du moins venir, à la dérobée, chercher quelques instants de bonheur auprès de ces débris de son cher trésor.

Il n'était pas possible que le digne héritier de Thomas assistât avec indifférence à cette grande épreuve que l'Église de France avait à subir. Tout en aidant son curé à mettre à l'abri ce qu'allait exiger l'exercice clandestin du saint ministère, Pierre eut avec lui un long entretien. Le vénérable réfractaire s'efforçait vainement de combattre les projets dont le jeune homme lui faisait part ; et il est à croire que dans le ciel Thomas n'eut pas à blâmer cette opiniâtreté de son cher Pierrou, puisque l'abbé Géraud, à bout d'objections, finit par presser tendrement son élève contre son cœur, en lui disant que Dieu le bénirait.

Quelques instants plus tard, Pierre arrivait secrètement dans l'une des dernières maisons du village. C'était là qu'habitait un riche paysan nommé Batiste, brave homme en possession de la meilleure réputation et qui passait pour avoir été l'ami le plus intime du vieux Thomas.

— Père Batiste, lui dit Pierre en l'abordant, je vous apporte une bonne nouvelle ! Je sors de chez M. le curé. Décidément il ne veut pas nous abandonner, le saint homme ! Mais, hélas ! vous le comprenez, il reste au milieu de nous comme le pauvre missionnaire reste au milieu des peuplades sauvages auprès desquelles son zèle

héroïque l'a conduit, entouré d'embûches, exposé aux plus violentes persécutions! A la vue d'un dévouement si touchant et si beau, je me suis demandé s'il m'était permis de me contenter de l'admirer, les bras croisés, et il m'a semblé qu'une voix intérieure me répondait que non. Alors une idée m'est venue. Mais pour donner suite à cette idée, je dois avant tout m'assurer le concours d'un homme dévoué comme moi et qui entre complétement dans mes vues. Voilà pourquoi j'ai tout de suite pensé à vous, père Batiste. Car je sais que le cœur de notre cher Thomas ne s'est pas trompé quand il s'est uni si intimement au vôtre.

— Que non ! que non ! Il ne s'est pas trompé ! observa d'un ton pénétré le vieux Batiste dont la large et lourde main s'abattit bruyamment sur celle de Pierre. Parle donc, mon garçon. Je ne vois pas trop quelle peut être ton idée, mais crois bien d'avance que tu n'as pas eu tort de compter sur moi !

— J'arrive au fait, reprit Pierre. Tandis que M. le curé me parlait de sa belle résolution, moi, je songeais tristement aux terribles dangers qu'il allait affronter, aux progrès menaçants des impies, même dans nos paisibles vallées. Je songeais à leurs infernales manœuvres pour surprendre notre digne pasteur, le jeter en prison... Que savons-nous? Peut-être le traîner à l'échafaud ! A l'heure qu'il est, il faut si peu de temps pour bâcler les plus affreux décrets ! Je me suis dit qu'il ne serait pas mal d'avoir un Argus ami, se chargeant d'épier tous ces Argus enragés, et il m'a paru que c'était à moi de prendre ce rôle. Mon bienfaiteur ne m'a pas laissé tous ces beaux arpents de terre pour que je passe tranquillement ma vie à les contempler, à regarder la laine croître sur le dos de mes moutons, mes épis se gonfler de farine et mes luzernières se couvrir trois fois l'an de leur joli tapis vert. Il trouvait mieux à faire, quand il vivait, l'excellent homme, vous le savez bien ! L'œuvre de propagande qu'il m'a recommandée n'est plus possible. Nos terroristes y ont mis bon ordre. Il n'y a plus de place que pour le génie du mal ! Pour remplir les dernières volontés de Thomas, il faut que je change de procédé. Je suis jeune, passablement vigoureux, Dieu merci, et tellement seul, hélas ! dans ce monde, qu'à part deux ou trois bons amis comme vous, je ne vois pas trop qui pourrait s'apercevoir de la disparition du pauvre Pierre! Voici le parti auquel je crois devoir m'arrêter : je vais reprendre mon sac et mon bâton de peillarot, battre de nouveau les chemins, courir de tous côtés, comme un chien qui chasse pour son propre compte. L'œil bien ouvert et l'oreille au guet, je tâcherai de saisir tout propos et de ne perdre aucune piste. De cette façon, je pourrai toujours prévenir à temps notre bon curé et les cinq ou six autres respectables réfractaires qui veulent rester comme lui...

— C'est très-beau ! c'est parfait ! remarque Batiste. Mais j'ai grand'peur que tu ne te fasses pas aisément à un pareil changement de vie. Qui s'est habitué depuis plus de deux ans à ne manger que du beau pain blanc, à ne passer la nuit que sur des matelas de la meilleure laine...

— La belle affaire ! interrompit notre jeune homme en riant. Celui de qui vous parlez saura trouver délicieux, s'il le faut, le morceau de pain dur et noir que ses dents auront à moudre. Quant à ses nuits, un tas de paille dans la première étable venue lui sera plus doux que le meilleur duvet, s'il peut se dire qu'avant d'y prendre place il a eu la chance d'être bon à quelque chose.

— Tout cela est à merveille et ne m'étonne pas de la part d'un brave garçon tel que toi, dit Batiste. Mais, objecta-t-il en secouant la tête, ces maudits éclaireurs finiront par s'apercevoir que mon ami Pierre est un embarras pour eux... Et ils le supprimeront d'après leur méthode !...

— Eh bien ! s'ils le suppriment, répliqua Pierre, il pourra du moins compter sur sa bienvenue là-haut, auprès de quelqu'un que nous connaissons ! Mais j'espère que, Dieu aidant, la chose ne sera pas si facile. J'ai plus d'un tour dans mon bissac. Vous connaissez une partie de mes petits talents ; et quoique leur acquisition m'ait coûté, dans le temps, bien des larmes amères, j'en suis à bénir aujourd'hui toutes les gourmades et tous les coups de fouet que mon doux précepteur me prodiguait avec tant de tendresse. Grâce à lui, je suis de force à en remontrer aux baladins les mieux stylés de nos foires. Vous le voyez, père Batiste, je ne m'en vais pas tout à fait désarmé. Seulement, comme il est impossible de savoir quand il me sera permis de reprendre ma douce vie de propriétaire, je suis d'avis qu'il serait bon de songer à quelques précautions.

— Je te l'ai dit, observa le bonhomme, tu n'as qu'à t'expliquer.

— Pour tout le monde, excepté pour M. le curé et pour vous, continua Pierre, je suis censé entreprendre une de ces longues tournées que j'aimais tant autrefois, quand l'excellent Thomas était de la partie. En réalité, je ne quitterai pas le pays. Mais j'aurai soin de changer assez souvent de rôle et de visage pour être toujours et partout monsieur l'inconnu. Or de quelle façon se comporteraient, en attendant, et mes moutons et mes bœufs et mon blé et mes champs de fourrage ? Je voudrais donc que votre œil voulût bien prendre la place du mien. En surveillant ma métairie comme vous surveillez la vôtre, vous feriez merveille. Ce n'est pas tout. Il peut arriver au plus madré renard de tomber dans le piége et à votre ami Pierre d'avoir le sort dudit renard. Vous devinez ce qui adviendrait aussitôt. Nos grands citoyens aiment passionnément le bien du prochain, et pour

se mettre en mesure de satisfaire cette honorable passion, ils se hâteraient de faire prononcer la confiscation de la métairie de Pierre le proscrit, puis se la feraient adjuger pour un morceau de pain en récompense de leur civisme. Et les pauvres dont je suis chargé, qu'obtiendraient-ils à la porte de ces admirables philanthropes ? Ce que Lazare autrefois obtenait à la porte du mauvais riche ! Non, non, je ne veux pas qu'un spectacle aussi attristant aille se mêler aux célestes visions de mon bien-aimé Thomas ! J'ai donc à vous adresser une autre prière. Consentez à ce qu'un acte parfaitement en règle fasse passer sur votre tête la propriété de ma terre. Je vous donnerai la liste de toutes les personnes qui doivent, chaque année, prendre leur part des revenus de ma métairie. Quant à mes droits, je n'en suis pas en peine avec vous. Lorsque des jours meilleurs nous seront donnés, je sais qu'il me suffira de me présenter. Père Batiste, c'est au nom de votre vieil ami que je vous le demande. Ne me refusez pas votre concours.

Avant de pouvoir répondre, l'honnête Batiste eut besoin de promener sur ses yeux le revers de sa main et de tousser deux ou trois fois pour refaire un passage à sa voix émue.

— Oui, oui, mille fois oui, mon cher Pierre, s'écria-t-il en lui étreignant la main comme dans un étau, tu peux compter sur moi ! Et par-dessus le marché, je te remercie d'avoir eu la pensée de m'associer à ta belle et sainte entreprise. Et quand te proposes-tu de partir, mon enfant ?

— Le plus tôt sera le mieux, répondit Pierre. La violence aujourd'hui suit de si près la menace !

— Eh bien ! dit Batiste, ce soir même, je vais faire prévenir le notaire que nous serons chez lui dans la matinée.

— A propos, ajouta Pierre sur le point de sortir, avec cette vie nomade, les incidents les plus imprévus ne manqueront probablement pas. Il se pourrait que j'eusse besoin de regarnir tout à coup ma bourse. Attendez-vous donc à voir parfois les plus étranges personnages se présenter ici la nuit, ameuter vos chiens et mettre en émoi tous vos gens. D'avance, je vous en préviens, ce sera moi qui viendrai parler à mon cher banquier. Avant de nous séparer, nous conviendrons des divers signaux qui devront servir à me faire reconnaître.

V

Pierre, sans qu'il s'en doutât, était devenu on ne peut plus *propriétaire*. Il y avait même quelque chose de tout particulier dans ce senti-

ment nouveau qui s'était fait place au fond de son âme. La métairie du vieux Thomas telle qu'on la voyait en ce moment, c'était en grande partie sa création à lui. Il en avait judicieusement modifié la culture, perfectionné tous les produits. On pouvait dire qu'il en avait complétement changé l'aspect. Aussi venait-elle presque toujours figurer dans ses plus chères rêveries. Il y avait tout autour des domaines beaucoup plus grands et beaucoup plus beaux ; il pouvait apercevoir, sans se déplacer, deux ou trois somptueux châteaux que le marteau des niveleurs n'avait pas encore touchés. Rien pourtant ne valait à ses yeux ces quelques arpents de terre où chaque jour il se promenait en maître. S'il eût tenté de décrire l'Éden, nul doute qu'à son insu il n'eût rappelé dans ses descriptions jusqu'aux moindres sites de sa métairie.

J'étonnerai donc peu le lecteur en lui parlant de l'amère tristesse dont se sentit pénétré le pauvre Pierre, quand vint le moment de dire adieu à son petit paradis, de lui dire adieu peut-être pour toujours. Déjà, en 1790, le terrorisme avait envahi presque toute la France. Excités et soutenus par leurs grands *frères* de Paris, les clubistes des départements faisaient à peu près partout l'essai de leur monstrueuse tyrannie. On signalait sur plusieurs points d'horribles massacres, prélude sinistre de toutes ces scènes sanglantes qui devaient bientôt plonger dans la stupeur et Paris et la France et le monde entier. Pierre appréciait trop bien la situation pour ne pas voir à quels dangers il allait courir en s'exposant chaque jour à l'accusation la plus redoutable d'alors, — à cette accusation vague et niaisement atroce qui, travestissant en crimes publics les plus nobles actions et les plus saints dévouements, conduisit à l'échafaud nos meilleurs citoyens comme entachés d'*incivisme*.

Il voulut visiter encore une fois sa métairie, comme si, déjà proscrit, il eût dû renoncer à toute espérance de la revoir. Malheureusement il lui eût été difficile de choisir plus mal son moment pour s'armer de résignation.

C'était une des plus ravissantes journées du mois de juillet. Toute la nuit d'épais nuages avaient laissé tomber une pluie tiède et abondante; puis, l'aurore venue, s'étaient subitement repliés pour faire place au soleil le plus brillant. Il en restait seulement quelques-uns qui, flottant majestueusement çà et là dans l'espace, ainsi que d'immenses voiles d'argent, ne servaient qu'à faire mieux ressortir le bleu pur et transparent de l'éther. De chaque feuille tombaient encore de larges gouttes de pluie que la réverbération du soleil transformait en autant de grains d'or. Les oiseaux chantaient, les insectes bourdonnaient. Comme pour profiter de cet orchestre invisible, un vent léger et bas mettait en danse jusqu'aux moindres brins de gazon. Pierre

voyait tous les jeunes arbustes qu'il avait plantés s'incliner sur son passage; on eût dit qu'ils voulaient essayer de le retenir. Il écoutait les longs bêlements de ses troupeaux; il regardait ses taureaux et ses belles génisses, il les voyait bondir au fond de la vallée, puis s'arrêter tout à coup pour attacher sur lui leurs grands yeux étonnés. Les moissonneurs étaient occupés à lier leurs dernières gerbes. Jamais il n'avait remarqué une aussi belle moisson, jamais de ses prairies, de ses champs de luzerne et de sainfoin ne s'étaient échappées des senteurs si pénétrantes et si douces. Il lui semblait que tout, en ce moment, prenait une voix amie pour lui conseiller de laisser le monde à ses redoutables querelles et de ne pas s'en aller ainsi follement loin du bonheur.

Longtemps il lui fut impossible de s'arracher à ce spectacle qui le fascinait.

Il se précipita, tout tremblant d'émotion, dans sa maisonnette. Nouvelles séductions et nouveau serrement de cœur! Il était entré machinalement dans une petite chambre où quelques jours auparavant il avait tenu à ranger lui-même les livres les plus précieux de l'abbé Géraud. La vue de ces livres lui rappela ces entretiens féconds qui avaient ouvert devant lui tant d'horizons nouveaux. Ces livres, cette vie si grande et si belle dont il y avait trouvé l'éblouissante révélation, les plus chères jouissances de son âme, ce qu'il s'était si bien habitué à aimer, tout cela il allait falloir qu'il le quittât aussi!... Et pourquoi? Pour se lancer de nouveau dans cette vie maussade qui avait toujours tant répugné à ses goûts, qui maintenant surtout devait convenir si peu à l'enthousiaste disciple de l'abbé Géraud! Je ne dirai pas qu'il hésitât; dans sa noble résolution, il y avait eu trop de spontanéité pour que l'hésitation fût possible. Mais avec de tels regrets au cœur, n'était-il pas à craindre qu'il ne retrouvât plus ni cette liberté d'allure ni cette énergie de volonté dont il allait avoir si grand besoin?

Debout, les bras croisés et le menton pour ainsi dire collé sur sa poitrine, Pierre était comme rivé à sa place par toutes les pénibles réflexions qui faisaient invasion dans son âme. Le hasard lui fit relever la tête. Un lit était devant lui, à quelques pas seulement de la petite bibliothèque improvisée, un pauvre lit de bois blanc, du travail le plus grossier. C'était là qu'il avait vu mourir le vieux Thomas, cet homme si simple et si bon, qui, sans le moindre secours de la sagesse humaine, se contentant de marcher toujours droit, sous le regard de Dieu, avait su de lui-même découvrir, et mieux que cela fermement pratiquer les plus belles maximes dont il fût question dans tous ces livres éloquents.

Pierre s'accouda sur le chevet du lit. Le regard fixement attaché

sur cette couche funèbre, il paraissait attendre je ne sais quelles mystérieuses paroles d'encouragement. Tout à coup il se releva, complètement calme, ayant déjà sur son front le reflet de ce bonheur intérieur que donne toute grande et généreuse détermination. Au fond de son âme il avait entendu la voix de son bienfaiteur. Il avait compris ce que l'excellent homme eût voulu faire à sa place ; et sans plus songer ni à ses livres ni à sa métairie, il était résolûment redevenu Pierre le peillarot. A l'un des murs de cette chambre étaient accrochés — bizarre mais vénérable panoplie — le sac et le bâton de voyage du vieux Thomas. Pierre s'en empara, persuadé qu'ils lui porteraient bonheur.

Le soir même de ce jour, les paysans du bourg, en revenant de leurs travaux des champs, aperçurent à travers la haie dont était entouré le cimetière un grand jeune homme qui, bizarrement accoutré au point de leur paraître un inconnu, priait agenouillé auprès d'une tombe.

Ce grand jeune homme n'était autre que Pierre. Il avait déjà son bâton à la main et sur son dos sa pacotille de peillarot. De hautes herbes, entremêlées de fleurs pâles et de grands pieds de fenouil aux ombelles d'or recouvraient la levée de terre devant laquelle il venait de se prosterner. Une petite croix de bois, déjà noircie par le temps, s'élevait au-dessus. C'était la tombe de Thomas. Pierre avait suspendu à la croix une couronne toute composée des fleurs vivaces et presque sauvages que le vieux peillarot aimait autrefois à soigner. Il avait voulu rendre encore une fois cet hommage à la mémoire de son bienfaiteur avant de prendre congé de lui.

Quelques instants plus tard, le cri du peillarot retentissait dans la vallée. Pierre annonçait sa rentrée en fonctions. Mais il n'eût pas été possible à son meilleur ami de le reconnaître, pas plus à sa mine qu'à sa voix : le travestissement était complet.

Il ne s'était pas laissé prendre au dépourvu. Depuis plusieurs jours il avait tout organisé pour ses futures transformations. Sa collection de perruques répondait aux plus légères variations de ton que peuvent amener les années. Il avait un peu de tous les fards connus, pouvant même se donner les rides et le teint altéré d'un octogénaire; le tout mystérieusement casé dans un compartiment spécial de son sac. Il s'y trouvait des lunettes de tout calibre et de toute couleur, une jambe de bois, divers costumes de rechange. Jadis, le truand le plus compromis n'aurait pas trouvé mieux chez les honnêtes costumiers de la *Cour des miracles*. Les marchandises ne figuraient guère là que pour la forme, tout juste assez pour que, le cas échéant, il pût justifier de sa position de peillarot.

Son premier soin fut d'établir sur tous les points une contre-po-

lice, avec la mission de surveiller les moindres manœuvres des clubs. Dans toutes les paroisses qui avaient le bonheur de posséder un prêtre insermenté il choisit un confident, un seul, mais toujours un ami sûr et dévoué comme lui-même. Pour sa part, il avait le secret de tout entendre et de tout voir. Attablé, chaque jour, dans les cabarets — ces cénacles de prédilection des singuliers apôtres dont on avait à se défier — il savait prendre un air si candidement indifférent, se montrer si béatement occupé de sa bouteille et de son verre, que les plus fougueux orateurs s'abandonnaient sans contrainte à tous les emportements de leur bruyante éloquence; et l'ami Pierre d'en faire aussitôt son profit pour déjouer dès le jour même, ou le lendemain, leurs plans les mieux concertés. Ils étaient furieux, confondus; mais le moyen de suspecter ce buveur insignifiant! D'ailleurs où, et comment le découvrir? Ils trouvaient plus simple et plus naturel de se jeter réciproquement la gracieuse épithète de traître à la patrie. Bien souvent Pierre se donnait le malin plaisir d'assister aux scènes les moins fraternelles.

Autant de gagné pour les pauvres prêtres proscrits, dont rien, en attendant, ne venait entraver le dévouement de contrebande.

VI

Ainsi que l'avait prévu Pierre, la question commerciale arrivait beaucoup trop en dernière ligne dans ces incessantes pérégrinations, pour qu'il ne se vît pas obligé de recourir souvent à son banquier. Il trouvait toujours chez Batiste les mêmes sentiments : les vieux chênes du Mont-Dore n'étaient pas plus inébranlables. L'on pouvait dire à coup sûr de lui qu'il avait la foi sincère et robuste du charbonnier. Pour tout l'or du Pérou il ne se fût pas aventuré en dehors de la ligne que la droiture de sa conscience lui avait fait choisir. Cette conscience était en outre étayée par le meilleur des cœurs; mais — il avait la bonhomie de le reconnaître tout le premier — les idées ne faisaient jamais encombrement chez lui; et même, pour exprimer le peu qui lui en venait, le cher Batiste était fort loin de posséder une élocution prompte et facile. Il était quelquefois, disait-il, dans des colères bleues contre lui-même, en se voyant ainsi hors d'état de répondre aux sottes plaisanteries de tous les fiers Brutus qui pullulaient dans les environs, de démontrer la fausseté de leurs allégations envenimées, de démolir leurs raisonnements, la plupart du temps d'un si piètre aloi.

Un jour qu'il se trouvait en train de s'adresser à ce sujet les objurgations les moins ménagées, sa porte s'ouvrit, et il vit devant lui Pierre le peillarot.

— Voilà qui est arriver à propos ! s'écria-t-il en lui tendant la main. Je m'en disais de belles, va, quand tu es entré ! D'un peu plus je me serais battu ! Mais d'abord, assieds-toi, ajouta-t-il, tout en prenant la précaution de bien verrouiller la porte. Ces jambes-là ont beau être jeunes, je crois que tu peux leur donner quelques instants de repos sans qu'elles y trouvent à redire.

— Père Batiste, demanda Pierre d'un air inquiet, vous serait-il donc arrivé quelque malheur ?

— Non, Dieu merci ! répondit le bonhomme. Il semble que la bénédiction du ciel soit en permanence sur ta métairie et sur la mienne depuis ton départ. Je crois vraiment que ta noble résolution nous porte bonheur à tous deux.

— Mais alors qu'y a-t-il ?

— Il y a que ce vieux Batiste qui est ici devant toi ne sait même pas desserrer les dents quand il le faudrait, ou que s'il les desserre, il ne trouve pas le plus petit mot qui vaille à faire passer à travers ! Et c'est de quoi j'enrage ! Tiens, tout à l'heure, je revenais de la ville, où c'est jour de marché, comme tu sais. Nous étions une douzaine sur la route, les uns d'ici, les autres des environs ; il y avait avec nous un garçon meunier, grand bavard qui s'intitule Brutus depuis cinq ou six mois, à l'instar de vingt autres de la même espèce. La fantaisie lui est venue de s'en prendre à moi et de déblatérer contre tout ce que nous aimons. Naturellement, M. le curé n'a pas été ménagé. Il a prétendu que le saint homme était un des fléaux de la patrie,... un scandale pour tous les bons citoyens,... un ennemi des lumières et du progrès ;... qu'il conspirait contre la liberté et le bonheur du peuple... Et puis ceci, et puis cela !... Le tout assaisonné d'un tas de grands mots auxquels je n'ai rien pu comprendre, et qu'il ne comprenait pas mieux que moi, j'en ferais le pari. Je voulais lui répondre, mais bah ! autant aurait valu attendre la réplique des bornes du chemin ! Ni idées, ni paroles, rien n'arrivait ! J'ai haussé les épaules, voilà tout ce que j'ai su faire ! Et comme cet énergumène a une langue de serpent qui va, qui va toujours, ainsi que les meules de son moulin, il a mis finalement de son côté les cinq ou six nigauds qu'il avait ahuris par cet étourdissant charivari de paroles. Que n'étais-tu là, mon bon Pierre ! Tu as étudié, toi ; tu aurais su comment il fallait s'y prendre pour lui renfoncer dans la gorge toutes ces horreurs. Car enfin je suis bien sûr qu'il a menti, qu'il a indignement calomnié celui qui pour nous s'expose chaque jour à tant de périls !

— Et vous avez raison de penser ainsi, répliqua le jeune peillarot.

Celui qui s'expose pour nous n'a jamais mérité, Dieu merci, aucune de ces furibondes attaques. Retenez bien ceci, père Batiste, M. l'abbé Géraud, et tous les excellents Français dont je suis fier de partager la manière de voir, n'ont pas eu besoin des pompeuses déclamations de nos démagogues pour s'apercevoir que chez nous tout n'allait pas le mieux du monde ; qu'il y avait plus d'un droit en souffrance, plus d'un abus à réformer; qu'avec les transformations amenées par le temps se produisaient des exigences nouvelles ; qu'il fallait se résigner à laisser de côté bien des choses ayant eu leur raison d'être autrefois, ne l'ayant plus aujourd'hui ; que l'heure enfin était venue de se mettre résolûment à l'œuvre. Cet équitable remaniement de la société, ils le voulaient sincèrement, et de plus, ils savaient que pour arriver à ce grand résultat, il n'était nécessaire ni de jeter la perturbation dans les esprits ni de couvrir la France de ruines. Que fallait-il ? Ne l'oubliez pas, il fallait simplement que les hommes chargés de représenter la nation auprès du roi s'entendissent loyalement avec lui. Depuis plus de deux ans j'ai attentivement suivi avec M. l'abbé Géraud la marche des événements. Certes, on ne prétendra pas que dans ma chétive position, l'esprit de parti ait pu m'aveugler ! Il n'est pas permis de mettre en doute mon impartialité. Eh bien, je vous le dis, on calomnie le pauvre bon roi que nous avons... que nous avons encore, bien que son trône soit, hélas! si fort ébranlé! On calomnie ses intentions, on dénature perfidement ses paroles les plus précises et les plus loyales. J'ai lu et relu vingt fois ses belles et touchantes *déclarations*. C'est tout à fait un père qui parle à ses enfants. On dirait que, la main sur le cœur de la France, il en a étudié avec la plus tendre sollicitude tous les battements. Il connaît nos nouvelles aspirations. Pour y répondre, il voulait aller aussi loin qu'il était possible d'aller sans compromettre la sécurité de son peuple. Il prenait franchement l'initiative des réformes les plus libérales ; tout ce qu'il demandait, c'était le concours sincère de ces mêmes hommes que, dans sa noble confiance de roi, il venait d'appeler à lui de tous les points de la France. Avec ce concours, la rénovation du pays allait être l'œuvre la plus calme et la plus facile, une magnifique transaction à l'amiable, quelque chose de pareil à ce qui se passe tous les jours dans les familles, sous l'impulsion et le regard d'un père que l'on n'a pas cessé d'aimer. Au lieu de cela, qu'est-il arrivé? Dans un moment de vertige, le père, c'est-à-dire le roi, a été outrageusement rejeté en dehors du gouvernement de ce malheureux royaume, qui pour lui était une famille. Et qu'y avons-nous gagné? De voir l'assemblée qui avait reçu la mission de nous sauver, en nous réconciliant, transformée à l'instant même en une véritable tour de Babel !

De notre antique royauté, plus rien... plus rien que ce qu'il en faut

encore aux meneurs pour tromper le pays, en faisant sanctionner, à force de violence et d'intrigues les plus déplorables décrets! Voyez maintenant tout ce qui nous vient du foyer fatal de la révolution : une haine aveugle et brutale du passé de la France, quel qu'il soit, un sentiment de révolte qui fait rejeter les principes les plus sacrés; on ne veut plus de Dieu! Les plus monstrueuses convoitises partout surexcitées; partout des ruines, des scènes de désordres, souvent même, vous le savez, d'épouvantables massacres! Dites-moi, père Batiste, où sont les véritables amis du progrès? Où sont les bons citoyens qui veulent sincèrement le bonheur du peuple? Sont-ils avec ceux qui, à l'exemple de M. l'abbé Géraud, regrettent amèrement les excellents résultats que l'on aurait pu obtenir, ou bien avec ceux qui applaudissent à ce que nous voyons?

— Pas avec ces derniers, ma foi non! s'écria Batiste, en proie à l'exaltation la plus curieuse; pas avec ce grand meunier du diable, qui m'a fait faire tant de mauvais sang tout à l'heure!

Je ne garantirais pas que l'honnête Batiste eût très-exactement suivi un pareil exposé de la situation. Que le lecteur veuille bien ne pas l'oublier, après d'aussi rapides études, l'enthousiaste disciple de l'abbé Géraud était encore beaucoup trop, en ce moment, ce que nous sommes tous plus ou moins, le jour où nous sortons du collége. La grandeur et l'importance du sujet l'avaient entraîné. L'habile et savant curé n'avait pas eu le temps de lui faire acquérir ce tact exquis avec lequel il savait toujours se mettre au niveau de son modeste auditoire.

Peut-être Pierre avait-il fini par se souvenir de l'humble portée de son interlocuteur; car il parut essayer presque aussitôt de changer de ton.

— Et cette liberté dont ils parlent tant, reprit-il, qu'en ont-ils fait? Doit-il suffire à la France de voir ce magnifique mot écrit sur tous les murs en gros caractères? Quand vous retrouverez votre meunier, conseillez-lui donc d'aller porter à ses pratiques des sacs remplis de son, avec cette étiquette par-dessus : Fine fleur de farine. Il verra de quelle jolie façon cette plaisanterie sera reçue. Pourquoi donc, moins avisés que les pratiques du meunier, nous contenterions-nous de l'étiquette du sac? La vraie liberté, n'est-ce pas le respect des droits de tous? Or, je vous le demande, père Batiste, sans perdre mon temps à énumérer tous les droits qui ne sont pas respectés — ce qui nous mènerait un peu loin — celui de prier comme nos pères ont prié, celui d'être catholiques, et d'avoir dans nos paroisses des prêtres catholiques comme nous, serait-il par hasard sans importance dans ce vieux royaume où nous étions si fiers de voir le souverain s'appeler le fils aîné de l'Église? Cependant l'agréable métier

que je fais depuis quelque temps vous dit assez comment ce droit est respecté!

— Eh quoi! observa naïvement Batiste, dans cette nombreuse assemblée, où les gens qui ont étudié ne doivent pas manquer, je suppose, il n'y a personne qui s'aperçoive qu'on a pris le mauvais chemin et que l'on va tout droit au fossé? Moi qui te parle, pas plus loin qu'avant-hier, j'avais eu la sottise de m'endormir sur ma charrette. Tout à coup un violent cahot me réveille, et je vois que nous allons verser. Vite je saute en bas, je cours au-devant de mes bœufs, et d'un coup d'aiguillon je les force à regagner le milieu de la route. Tu le vois, c'est simple comme bonjour.

— Si vraiment, répondit Pierre; il y a plus d'un membre de l'Assemblée qui reconnaît toute la gravité de la situation, et qui se repent d'avoir contribué à la faire. On assure même que le plus puissant de tous, celui que l'on peut bien appeler le géant de la révolution, M. de Mirabeau, commence à être effrayé de son œuvre, et qu'il prétend essayer d'arrêter le torrent. Mais, hélas! n'est-il pas trop tard? Tous ces regrets et toutes ces bonnes intentions — inutiles, j'en ai bien peur — me remettent en mémoire un vieux conte oriental que j'ai lu je ne sais plus où, un conte passablement absurde, je vous en préviens, mais qui n'en a pas moins sa morale. Vous verrez si elle est tout à fait hors de saison.

« Dans un petit village situé à plusieurs lieues du Gange, vivait un savetier, qui du matin au soir, accroupi sur une natte à l'entrée de son échoppe, passait joyeusement son temps à réparer les chaussures de tous les gens du pays. Ce savetier avait un petit jardin, et dans ce petit jardin les plus beaux légumes qu'il se pût voir.

« Les passants étaient ébahis, chaque matin, en constatant la belle façon dont l'arrosoir avait dû y manœuvrer.

« Or, pour toutes les maisons de ce village il n'y avait qu'un seul puits, un puits qu'il fallait même aller chercher fort loin. L'on ne comprenait pas comment cet heureux savetier, qui ne laissait pas un seul instant son alène au repos, pouvait avoir assez de force, et surtout de temps, pour procurer régulièrement à son jardin ce merveilleux arrosage.

« Un de ses voisins voulut en avoir le cœur net. Il fit le guet, la nuit venue, et savez-vous ce qu'il vit? — Ce n'est certes pas moi qui aurais eu l'idée d'une aussi burlesque apparition. Ce que je vais vous dire est imprimé dans un livre; je vous le redis comme le souvenir m'en revient. — Il vit sortir de l'échoppe du savetier un grand balai, oui, un véritable balai, qui en temps ordinaire devait probablement différer très-peu de ceux qui nettoient chaque jour nos maisons!... Seulement, par la vertu de quelques paroles magiques, il venait d'é-

tre gratifié, pour la circonstance, d'une paire de jambes à rendre jaloux le plus intrépide piéton, et vers le haut du manche, d'une paire de bras vigoureux terminés par des mains qui tenaient chacune un grand seau.

« A peine dehors, ce balai prit sa course, et, avec la légèreté d'un fantôme, s'élança dans la direction de la vallée où se trouvait le puits.

« Avoir la prétention de le suivre eût été une folie. C'est ce que comprit le curieux voisin. Sans bouger de son poste d'observation, il put assister aux allées et venues fantastiques de cet étrange garçon jardinier.

« L'arrosage complet du jardin ne demanda pas même un quart d'heure.

« Ravi autant qu'étonné de sa découverte, le voisin se promit d'en tirer parti. S'étant blotti dès le lendemain dans un des recoins de l'échoppe, il y attendit patiemment l'heure mystérieuse des sortilèges et des enchantements. Alors il vit le savetier se lever, porter la main sur son balai, et débiter emphatiquement une formule magique dont il eut bien soin de ne pas oublier un seul mot.

« Notre balai aussitôt de reprendre jambes et bras et de se remettre en route.

« Grande joie dans le cœur du voisin, lequel, à peine échappé de sa cachette, court en toute hâte chez lui, pour essayer de se donner, aux mêmes conditions, un aussi commode serviteur.

« A l'exemple du savetier, il pose la main sur son balai, redit exactement la formule voulue, et à l'instant même il a le bonheur de voir ce pauvre balai, si médiocrement apprécié jusque-là, se comporter absolument comme son confrère.

« Tout tremblant d'émotion, il écoutait avec ivresse le bruit enchanteur de l'eau qui venait inonder à chaque instant ses plates-bandes altérées. Le balai ne s'arrêtait pas; il faisait fonctionner ses deux seaux comme deux torrents.

« Ce curieux exercice dura une heure, puis deux, puis trois... Le voisin, stupéfait, avait beau supplier cet enragé porteur d'eau de ménager pour le lendemain ses forces et son zèle, autant en emportait le vent! Le jardin n'était plus qu'un lac... L'eau montait, montait toujours... Elle eut bientôt envahi la cabane du pauvre homme; déjà les murs craquaient!...

« La peur le prit tout de bon. Se voyant menacé d'une ruine complète, il s'empressa d'aller faire humblement au savetier la confidence de son indiscrétion et de sa cruelle mésaventure.

« — Parbleu! lui dit en riant celui-ci, tu n'as entendu qu'une seule formule, celle qui fait partir le balai. Il y en a une autre qui n'im-

porte pas moins, celle qu'il faut prononcer dès que l'on veut qu'il s'arrête !

« Et prenant en pitié le désespoir du voisin, il alla, sans rancune, rendre immédiatement ce terrible récalcitrant à sa destination première. »

Eh bien, n'avais-je pas raison de vous parler de la morale de ce petit conte ? Plus avancés, malheureusement que le voisin du savetier, les agitateurs, pour lancer la révolution, n'ont besoin de se mettre en quête d'aucune formule. Il y a un procédé tout trouvé : ils n'ont qu'à exploiter nos passions. Mais viennent-ils à s'effrayer, comme lui, de la marche terrible du torrent, personne n'est là pour leur apprendre comment on peut l'arrêter ! C'est le secret de Dieu. Lui seul a le pouvoir de relever les digues qu'ils ont follement renversées ! Et sommes-nous sûrs, mon cher Batiste, que notre pauvre France, telle qu'on l'a faite, lui paraisse mériter qu'il daigne user en sa faveur de ce pouvoir mystérieux ?

Le vieux fermier secoua tristement la tête :

— Tout ceci me prouve, observa-t-il, combien M. le curé avait raison, dimanche dernier, quand il nous disait que pour sauver la France, nous autres pauvres gens, nous en savions mille fois plus que tous les grands politiques ensemble, si nous savions seulement bien prier Dieu d'avoir pitié de nous !

La soirée était trop avancée pour que Pierre eût à craindre de donner l'éveil en traversant de nouveau la cour de la métairie. Ses petits comptes avec son banquier furent promptement réglés, et l'ayant embrassé, il se hâta de regagner la grande route.

VII

Le 8 décembre 1793, Pierre le peillarot suivait, d'un air abattu, un profond ravin creusé depuis des années à travers une lande inculte qui n'était guère qu'à une demi-lieue de son village. Il avait les plus grandes raisons, ce jour-là, pour tenir à ne pas attirer l'attention sur lui, et à pénétrer, s'il était possible, sans qu'on l'aperçût, dans la demeure de son ami Batiste.

La mission que l'honnête garçon s'était donnée devenait de plus en plus dangereuse — ce qui n'eût été qu'un demi-mal pour un homme tel que lui ; — mais il avait la douleur de voir qu'avant peu ses nobles efforts allaient être tout à fait impuissants. Les prêtres insermentés se voyaient traqués comme des bêtes fauves.

Le Comité de salut public parlait et agissait en maître ; ses terribles

émissaires étaient partout. On les avait envoyés avec des pouvoirs illimités, « chacun, pour assurer le bonheur du pays, devant suivre l'impulsion de son caractère. »

Or on sait de quelle façon ils assuraient le bonheur du pays en suivant cette touchante impulsion !

En quelque lieu qu'ils s'arrêtassent, les prisons étaient aussitôt encombrées, le tribunal révolutionnaire du district se déclarait en permanence, les délateurs venaient en aide aux proscripteurs, et les bourreaux suffisaient à peine.

Émerveillé de cette justice expéditive, un conventionnel s'écriait, dans les élans d'un lyrisme bien digne du moment : « Rien n'est plus beau, rien n'est plus majestueux qu'un tribunal révolutionnaire, que cette foule d'accusés qui y passent avec une rapidité incroyable, et que ces jurés qui font feu de file. »

X..., un autre conventionnel, tout fier d'avoir obtenu pour ses concitoyens de la Vienne l'honneur d'être confiés à l'administration de son collègue et ami ***, leur annonçait en ces termes cette bonne nouvelle : « Vigoureux sans-culottes, je vous ai obtenu le patriote *** pour aller dans vos murs. Songez qu'avec ce bon b..... de montagnard, vous pouvez tout faire, tout briser, tout renverser, tout incendier, tout renfermer, tout déporter, tout guillotiner, tout régénérer ! »

Et le *Moniteur* ne flétrissait pas un tel programme !

Déjà Carrier était à Nantes.

Pierre le peillarot n'ignorait rien de tout cela, car, pour se trouver toujours en mesure de rendre service aux vénérables proscrits, il dévorait, chaque matin, toutes les colonnes de la feuille officielle. Il avait donc pu se convaincre qu'en ce moment c'était avant tout à la religion et à ses ministres que s'en prenait la rage des terroristes.

Le *Moniteur* publiait presque tous les jours la correspondance frénétique d'André Dumont, chargé d'une mission spéciale dans le département de la Somme.

« Je fais disparaître les crucifix et les croix, disait dans une de ses lettres l'honorable conventionnel, et bientôt je comprendrai dans la proscription les *animaux noirs* appelés les prêtres. »

Pierre connaissait le caractère des autres montagnards chargés de représenter le gouvernement dans les départements voisins. Il savait ce que l'on pensait du commissaire envoyé dans la Corrèze, de l'ex-évêque constitutionnel de Limoges, le régicide Gay-Vernon, à Guéret, ce qu'il était surtout permis aux catholiques de la Vienne d'espérer d'un homme jugé digne d'être ainsi annoncé par son collègue !

De quelque côté qu'il portât ses regards, il n'apercevait que des pro-

scripteurs. Le soin de régénérer l'Auvergne était confié à l'ex-capucin Chabot !

Les primes garanties à tout délateur par la Convention avaient déjà produit autour de lui plus d'un Judas. Il en était à se demander si les catholiques, même les plus dévoués, n'allaient pas hésiter désormais en présence du terrible décret qui menaçait quiconque donnerait asile à un proscrit[1].

Voilà pourquoi il était si triste ce jour-là, le pauvre Pierre. En ce moment même, d'ailleurs, il revenait d'un voyage long et pénible, dont le souvenir n'était guère de nature à dissiper ses sombres préoccupations.

Vendu lâchement par quelque traître aux séides de l'apostat Chabot, l'un des héroïques complices de l'abbé Géraud, l'abbé Janel, avait été forcé d'abandonner tout à coup son troupeau. L'intrépide Pierre s'était montré, à point nommé, pour le guider et le protéger dans sa fuite. Déguisés l'un et l'autre en ménétriers forains, ils avaient fini, après mille dangers, par gagner le Bocage, ce saint et glorieux coin de terre où chaque paysan devenait alors un héros pour défendre la religion et la vraie liberté. Le bon peillarot ne pouvait manquer d'y avoir des amis. Il leur avait confié le vénérable proscrit, et ces braves gens avaient remercié Dieu de leur en-

[1] Par le décret du 15 avril 1791, la prestation du serment fut imposée non-seulement aux prêtres ordinaires dont l'existence et le traitement étaient assurés par la constitution civile du clergé, mais encore à tous ceux qui étaient desservants des hôpitaux et des prisons.

Le décret du 26 août 1792 décida que les prêtres réfractaires, déjà privés de tous moyens d'existence, seraient privés de leur liberté. Les uns furent condamnés à la déportation, les autres à la reclusion. L'on avait eu soin d'atteindre jusqu'aux simples clercs et frères lais, dont l'éloignement serait demandé par six citoyens actifs du même département.

La Convention ne pouvait naturellement s'arrêter en si beau chemin. Elle se chargea de perfectionner cette législation draconienne que lui avaient léguée les deux Assemblées précédentes.

Un premier décret accorda 100 francs de récompense à quiconque arrêterait un prêtre sujet à la déportation.

Un second décret mit hors la loi les prêtres réfractaires et ordonna à tout citoyen de les dénoncer, arrêter ou faire arrêter, pour être conduits tout de suite dans les prisons du district, jugés par un juge militaire et punis de mort dans les vingt-quatre heures.

L'article 5 de la loi des 20 et 21 octobre 1793 portait que tous les prêtres trouvés en France devaient, dans les vingt-quatre heures, être livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort après que les juges du tribunal criminel auraient déclaré que les détenus étaient sujets à la déportation.

Tout citoyen qui avait recélé un prêtre sujet à la déportation était condamné à la même peine. (Art. 19.)

voyer ainsi un prêtre de plus pour les bénir au moment de leurs prises d'armes.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis ce départ précipité. A une époque où les trahisons et les plus horribles violences se succédaient avec tant de rapidité, quinze jours pouvaient bien paraître un siècle à notre ami Pierre. Aussi eût-il voulu avoir des ailes pour être plus tôt chez le vieux Batiste et savoir s'il n'était arrivé rien de fâcheux. A son chapeau étaient attachés de gros nœuds de rubans aux plus vives couleurs. Il portait une vielle en sautoir, et, sans la profonde anxiété que trahissait sa physionomie, l'on aurait pu croire qu'il s'en allait joyeusement prendre la direction de quelque folle farandole de village. Il était sur le point d'atteindre une vigne touchant presque à la demeure de Batiste, quand il aperçut, à quelques pas devant lui, une vieille femme accroupie sur le versant du ravin, tandis que, auprès d'elle, sa chèvre s'évertuait à saisir les brins d'herbe qu'avait épargnés la gelée. Il ne tarda pas à la reconnaître : c'était une voisine, une ancienne mendiante que le digne héritier de Thomas avait inscrite parmi ses pensionnaires. Il remarqua qu'elle était toute tremblante et qu'elle avait de grosses larmes dans les yeux. Il s'avança vers elle, et lui mettant dans la main un écu de six francs :

— Tenez, la bonne mère, lui dit-il, voilà de quoi acheter une capette et même avoir quelques bourrées de plus à jeter dans votre feu, quand vous rentrerez ce soir. A votre âge, il n'est pas bon de s'exposer sans précautions à cette bise glaciale.

La vieille femme arrêta sur lui un regard où se trouvait au moins autant de surprise que de reconnaissance.

— Que le ciel vous le rende ! lui dit-elle. Et cependant, reprit-elle aussitôt — pourquoi vous le cacher ? Celui qui a pitié des pauvres gens ne peut être un ennemi du bon Dieu, comme le sont tant de misérables aujourd'hui — non, ce n'est pas la bise qui me rend ainsi toute tremblante... L'hiver et moi, nous nous connaissons depuis trop longtemps ! Rien, d'ailleurs, ne manque à la vieille Toinette, grâce à un brave jeune homme qui est le bon ange de chez nous...

— Grand Dieu ! s'écria Pierre, serait-il donc arrivé quelque malheur au village ?

Il savait que Toinette était toute seule au monde, et qu'il ne pouvait s'agir, par conséquent, d'un malheur qui lui fût personnel.

— Hélas ! oui, un bien grand malheur ! répondit la vieille femme en portant à ses yeux le bord de son tablier. Nous avions un curé que tout le monde aimait ; ce n'était pas un jureur, celui-là, mais un saint prêtre...

— Eh bien? interrompit le peillarot qui, à son tour, se sentit trembler par tous ses membres.

— Eh bien, il a été trahi! reprit Toinette. Par qui? je ne puis le comprendre. Il était si bon! Mais ce qu'il y a de trop sûr, c'est que, la nuit dernière, des forcenés sont venus l'arrêter dans sa cachette. On prétend qu'ils avaient à leur tête un misérable qui s'est loué, depuis quelques mois, comme valet à ce moulin que vous pouvez apercevoir d'ici...

Le pauvre Pierre crut que son cœur allait se briser.

— Pourriez-vous me dire où ils l'ont conduit? demanda-t-il.

— Malheureusement non, répliqua Toinette. Tout le monde l'ignore au village. D'ailleurs, à quoi nous servirait de l'apprendre? Quelle que soit la prison de notre cher curé, ne savons-nous pas que le bourreau est le seul maintenant qui puisse lui en ouvrir la porte?

Pierre n'était plus maître de son émotion. Il s'empara des mains de la vieille femme.

— Ma bonne Toinette, lui dit-il, recommandez à tous les amis de bien prier pour M. le curé... de prier aussi pour celui qui va essayer de le sauver! ajouta-t-il en regardant le ciel.

Et en toute hâte il reprit sa course dans la direction de la vigne.

— Essayer de le sauver! répéta la vieille femme. Il ne connaît donc pas ces monstres, le pauvre garçon!

Elle ne s'expliquait pas une émotion pareille chez un homme de cette profession. Elle se demandait surtout ce qu'il avait voulu lui dire en la quittant, lui, un étranger qu'elle eût bien certainement juré n'avoir jamais vu jusque-là dans le pays. Tout ébahie, elle le suivait du regard, tandis qu'il franchissait les rangées de souches avec la légèreté d'un poulain échappé. Mais bientôt les sinuosités du ravin ne lui permirent plus de l'apercevoir.

VIII

Tout à coup Pierre s'arrêta, et presque aussitôt la réflexion le fit revenir sur ses pas. Le plus pressé, dans le moment, était de savoir où l'on avait conduit l'abbé Géraud, et, d'après ce que venait de dire la vieille Toinette, il était peu probable que Batiste fût en mesure de lui rien apprendre à cet égard. Il pouvait, au contraire, lui suffire de s'asseoir quelques minutes au cabaret, rendez-vous habituel des sans-culottes de l'endroit, pour recueillir immédiatement les renseignements les plus précieux. Il se rattacha d'autant plus vite à cette idée, qu'il se ressouvint au même instant d'un petit incident à peine

remarqué par lui, mais auquel le récit de Toinette venait de donner une importance toute particulière. Il y avait une demi-heure à peine que, au moment de quitter la route pour s'engager dans le ravin, il avait rencontré le fameux garçon meunier qui échauffait si vivement la bile de Batiste, celui-là même dont Toinette venait de parler, Brutus-farine, comme on l'appelait par dérision dans le pays. Ledit Brutus s'avançait d'un air superbe vers le village, entre deux acolytes non moins triomphants — vraisemblablement deux autres affidés de l'infâme Chabot. — Or le cabaret, qui était une des premières maisons du village, ayant sa principale entrée sur la route, Pierre en conclut que ces trois grands citoyens devaient s'y être déjà installés afin de célébrer, le verre en main, avec les frères et amis, leur glorieux exploit de la nuit précédente. C'était donc une excellente occasion pour découvrir ce que l'on avait fait de l'abbé Géraud. Mais avant tout, un changement immédiat de rôle devenait indispensable. Il pouvait arriver que Toinette parlât de l'étrange émotion du bon ménétrier, et que les propos de la vieille femme fissent un peu trop de chemin...

D'ordinaire il fallait peu de temps à Pierre pour combiner ses plans de campagne. Cette fois il prit son parti sur-le-champ. A quelques pas de lui s'élevait une petite hutte de chaume et de terre, destinée à servir, suivant l'occasion, d'abri ou de lieu de repos aux vignerons. Ce fut son cabinet de toilette. Une fois là, il arracha tous les rubans qui enguirlandaient son chapeau, se barbouilla de noir de fumée la figure et les mains, en saupoudra gracieusement sa chemise et ses habits, mit sa vielle dans le grand sac de toile qui lui servait de porte-manteau, rejeta ce sac sur ses épaules, non sans y avoir préalablement prodigué toutes les nuances voulues, après quoi, s'étant muni d'une longue gaule coupée sur un des saules voisins, il eut la satisfaction de se voir complétement transformé, de la tête aux pieds, en un ramoneur des plus irréprochables.

Au-dessus de la porte du cabaret où il devait entrer, se balançait en grinçant une large plaque de tôle figurant tant bien que mal un drapeau tricolore. Un barbouilleur sans-culotte, respectant aussi peu la grammaire que la logique, s'était efforcé d'y reproduire, mais avec une orthographe tout à fait à lui, cette bouffonne et terrible devise des étranges Lycurgues du moment : *Liberté, Égalité, Fraternité, ou la mort !*

Cette belle enseigne convenait on ne peut mieux à celui dont elle décorait la maison.

C'était un petit homme, rond et tout d'une venue comme les barriques de son cellier. A côté de ses joues empourprées, son vin le mieux saturé de campêche eût paru presque pâle. Il était de l'opinion

des gosiers les plus altérés, et, comme il avait eu l'occasion de constater maintes fois les copieuses libations patriotiques des terroristes, il s'était cyniquement attaché à leur parti. Costume, attitude, jargon, tout en lui révélait un sans-culotte de la plus grotesque et de la pire espèce. A l'instigation de quelque pédant montagnard de la localité, il s'appelait fièrement Scévola, apparemment en prévision des actes héroïques de dévouement dont il se sentait capable. Il avait également jugé à propos de voler un autre nom romain et de le décerner à l'affreuse Gothon qui remplissait les fonctions d'Hébé dans sa taverne, et chaque fois que la virago avait à servir les chalands, c'était toujours avec des airs de *tricoteuse* qui excitaient parmi eux la plus hideuse hilarité.

A la vue de Pierre, le citoyen Scévola fit un geste si solennel, que ses deux grosses mains, en dépit de tous les obstacles qui résultaient de sa phénoménale obésité, furent sur le point de se joindre.

— Citoyen ramoneur, lui dit-il avec toute l'emphase d'un orateur de club, il faut convenir que tu choisis mal ton moment, si tu viens ici pour l'exercice de tes fonctions. Apprends qu'en ce jour mémorable je suis tout aux grands intérêts de la patrie !

Le pauvre Pierre ne pouvait souhaiter rien de mieux, car à plus d'un point de vue il eût été fort contrarié, en un pareil moment, d'avoir à établir ses droits au nouveau titre qu'il venait de prendre, en faisant son ascension dans quelque cheminée. Il se hâta d'expliquer au pompeux cabaretier qu'il se présentait tout simplement en qualité de consommateur.

— C'est différent, reprit ce dernier. Sois donc le bienvenu. Le vin du citoyen Scévola est toujours prêt à couler pour raffermir le cœur des vrais patriotes !

Seulement, ajouta-t-il en faisant tourner sa grosse personne sur ses talons comme une meule sur son pivot, je ne puis t'admettre dans ce salon. Les honorables délégués du district y sont réunis. Mais, tiens, voilà la table de la cuisine. Assieds-toi, et tu verras que, pour boire au triomphe de la révolution, une place en vaut une autre.

Pierre alla machinalement s'asseoir sur un escabeau, à la place qui venait de lui être désignée.

— Clélie ! Clélie ! cria le cabaretier, vite ici ; une bouteille et un verre !

Clélie parut aussitôt, et dans toute autre occasion le peillarot n'eût pas manqué de remarquer combien l'illustre dame romaine aurait eu à se plaindre d'une aussi odieuse profanation de son nom. Dans ce moment, il était trop cruellement absorbé. Il paya d'avance, remplit son verre; mais il lui fut impossible de le faire arriver à ses lè-

vres. Il se sentait anéanti. Par bonheur, la lassitude d'un ramoneur ne pouvait étonner ni Clélie ni son digne maître. Dans la pièce voisine, que la vanité du citoyen Scévola transformait si aisément en salon, l'orgie devenait des plus bruyantes. Pierre pouvait distinguer les effroyables toasts qui se succédaient sans relâche, il entendait les imprécations de tous ces forcenés contre son ami. On vociférait la *Carmagnole* et le *Ça ira !* Il était atterré et, sans le noir de fumée qui lui servait de masque, sa pâleur mortelle eût infailliblement éveillé les soupçons des deux misérables qu'il avait devant lui. Il se rappela cependant pourquoi il était venu.

— Vous avez donc une fête ici? demanda-t-il d'un air qu'il essaya de faire paraître indifférent.

Scévola cligna de l'œil, et sous ses épaisses paupières il y eut un atroce pétillement de joie.

— Oui, oui, mon pichou, répondit-il ; et une de ces fêtes que les amis de Paris eux-mêmes ne peuvent pas se donner tous les jours ! Si tu étais du pays tu saurais la grande nouvelle. Il y avait ici un abominable prêtre, un ennemi de la patrie...

— Et vous l'avez arrêté ! se hâta d'interrompre le peillarot pour s'épargner l'horreur d'entendre plus longtemps les appréciations de l'infâme cabaretier.

— Comme tu dis, nous l'avons arrêté! La bête a été forcée dans son repaire...

— Et il est, je le suppose, dans la prison du district, reprit Pierre, dont la gorge contractée n'eût pu laisser passer une parole de plus.

— Ah ! bien oui ! Dans la prison du district ! répliqua le cabaretier. C'est bon pour le commun des suspects. Mais le liberticide et fanatique Géraud est un oiseau qui mérite une autre cage ! D'ailleurs, si dignes de notre confiance que soient les honorables commissaires qui nous ont été envoyés par la Convention, il ne nous est pas permis d'oublier que le grand patriote Carrier est né au milieu de nous [1] ; et, comme le disait ce matin le citoyen président du club, c'est à lui que reviennent de droit ces *dépouilles opimes*. Nous lui en avons donc fait hommage, et à l'heure qu'il est, mon garçon, le Géraud se trouve sur la route de Nantes. Il y sera logé gratis par notre ami Carrier, qui ne s'entend pas trop mal, tu peux le savoir, à traiter comme il faut messieurs les prêtres et les aristocrates !...

En ce moment, le bruit des couteaux sur les verres vint tout à coup interrompre ces horribles confidences.

— Voilà ! voilà ! glapit le cabaretier.

[1] Carrier était né à Yolai, près Aurillac. Il arriva à Nantes le 8 octobre 1793.

— Allons, dit-il à l'ignoble Clélie, suis-moi pour voir ce que désirent les citoyens délégués.

IX

Hélas! Pierre en savait assez sur le sort de son ami! Il profita donc avec empressement du moment où il se trouvait seul, jeta dans les cendres le contenu de son verre, et s'élança hors de ce lieu maudit.

Aussi longtemps qu'il se crut exposé aux regards de Scévola et de ses dignes amis, il se maintint résolûment au pas. Mais dès qu'il eut regagné le ravin, ce fut une course frénétique. Il dévorait l'espace, l'air sifflait autour de lui, ses oreilles tintaient, il respirait à peine. Toinette était déjà partie, selon toute apparence, pour parler de son aventure. Mais eût-elle encore été là, Pierre ne l'aurait même pas aperçue. Le plus intrépide marcheur n'eût pas franchi la vigne en moins d'un bon quart d'heure; au bout de quelques minutes Pierre se vit à une portée de fusil tout au plus de la métairie de Batiste. S'arrêtant alors tout court et reprenant haleine, il fit entendre par trois fois l'un des signaux convenus. Batiste lui aussi était sur des charbons ardents, l'oreille au guet, attentif au moindre bruit.

Une petite porte s'ouvrit, et le vieux fermier apparut comme un fantôme, les bras levés vers le ciel, avec tous les signes du plus profond désespoir. En un instant les deux amis furent dans les bras l'un de l'autre.

— Tu arrives trop tard! murmura Batiste.

— Je sais tout! répliqua Pierre d'une voix sifflante. Il n'y a pas un moment à perdre, entrons!

Et il se précipita dans la chambre de son ami. Batiste le suivit, après avoir soigneusement verrouillé sa porte.

— Et nous ne savons pas même où ils l'ont conduit! observa-t-il d'un air abattu.

— A Nantes..., sous les griffes de ce tigre de Carrier!...

— De Carrier! répéta le vieux fermier.

— Il faut que je parte sur-le-champ, dit Pierre.

— Pour Nantes?

— Pour Nantes.

— Mais tu n'y penses pas!

— Dites-moi, Batiste, si j'avais un père et qu'on l'eût arrêté, ne comprendriez-vous pas que je fisse tout au monde pour essayer de le voir, de le sauver? Dieu ne m'a pas accordé le bonheur de retrouver mon père, mais depuis la mort de notre bon Thomas, M. l'abbé Géraud

ne m'a-t-il pas aimé comme un fils? Je le répète, il faut que je parte pour essayer de le voir et de le sauver.

— As-tu du moins quelque appui secret sur lequel tu puisses compter?

— Celui de Dieu! répondit le jeune homme. Il me semble qu'il ne voudra pas abandonner notre saint curé!

— A propos, père Batiste, ajouta-t-il, quel argent avez-vous à moi?

— Tu as deux cents bonnes pistoles en deux sacs. J'ai eu même assez de peine pour me faire payer en or! Je n'ai pas voulu de ces vilains assignats.

— Eh bien! je vous en prie, donnez-moi tout de suite ce qui me revient. Je vais peut-être avoir besoin de toutes mes ressources.

— Il n'avait pas fini de parler qu'un bruit de sacs jetés sur la table se fit entendre.

— Vous vous trompez, observa Pierre; vous m'avez parlé de deux sacs, et j'en vois trois.

Le bon Batiste devint rouge comme une pivoine.

— Écoute donc! lui dit-il d'un air embarrassé. Tu vas partir, prendre pour toi toute la peine, tous les dangers. Et, en attendant, que fera le vieux Batiste? Absolument rien, comme s'il n'avait même pas connu le saint homme que ces misérables viennent de nous enlever! N'est-il pas juste que tu permettes du moins à mes écus d'aller dans cette occasion en compagnie des tiens?

Pour toute réponse, Pierre, la larme à l'œil, se jeta dans les bras de son vieil ami.

— Ce n'est pas tout, dit-il. J'ai besoin d'un cheval, d'un bon cheval qui puisse aller comme le vent jusqu'à la ferme du père Ambroise; et d'ici là, vous le savez, on compte bien huit grosses lieues.

— J'ai ton affaire, mon garçon. La grise est à l'écurie. Tu la connais. Ce n'est pas pour la vanter, mais il est certain qu'il n'y a pas un seul cheval par ici qui soit en état de lui tenir pied quand elle se met dans l'idée d'aller son fameux train. Elle a bu et mangé son avoine. Tout est donc pour le mieux. Je vais la seller moi-même. Je ne me soucie pas qu'une troisième paire d'yeux vienne assister à notre séparation.

— Un instant, père Batiste. Je dois songer à tout. Il n'est pas naturel qu'un ramoneur soit aussi bien monté. Donnez-moi la clef de mon vestiaire. La grise va porter ce soir un maquignon. Justement demain c'est le jour de la foire au pays d'Ambroise.

La clef donnée, chacun se mit immédiatement à l'œuvre, l'un à refaire sa toilette, l'autre à seller et brider la jument. Un quart

d'heure s'était à peine écoulé, quand le vieux fermier reparut dans la chambre. Il était d'une pâleur de mort.

— Eh bien ! dit-il en poussant un profond soupir, la grise est prête !...

— Moi aussi, mon bon Batiste, répondit Pierre en lui montrant son visage aviné que surmontait une énorme perruque. Il ne s'agit plus à présent que de bien attacher ce porte-manteau. J'ai là tout mon attirail et mes oripeaux de saltimbanque.

Batiste voulut encore se charger de ce soin.

Rentrant presque aussitôt :

— Le coup de l'étrier maintenant, mon pauvre Pierre ! murmura-t-il avec une émotion qu'il s'efforçait vainement de cacher.

Il plaça sur la table deux verres et une bouteille soigneusement cachetée qu'il retira de son armoire.

— Hélas ! dit-il en la débouchant, ce n'était pas pour une pareille occasion que je l'avais mise en réserve !

Ils entrechoquèrent leurs verres et les vidèrent sans pouvoir proférer un seul mot.

Il y avait à côté du lit de Batiste une large pancarte fixée au mur par des clous et toute bariolée d'enluminures. C'était une peinture grossière représentant Notre-Dame de Bon Secours. Tout autour on lisait une prière touchante et naïve à l'usage des matelots en péril. Spontanément les deux amis tombèrent à genoux devant cette image, et du fond de l'âme ils conjurèrent la douce reine des martyrs et des confesseurs de bénir cette tentative désespérée.

— C'est notre cher Thomas qui me l'avait donnée, observa Batiste en se relevant. J'espère que du haut du ciel il te protégera.

— J'y compte bien, répliqua Pierre. Il connaissait si bien notre bon et saint curé !

— Allons ! fit-il, en embrassant le vieux fermier, il faut que je parte.

Tandis qu'il se mettait en selle, Batiste semblait encourager du regard sa bonne jument et lui passait doucement la main sur la crinière. On échangea une dernière poignée de main, et la grise partit avec la rapidité d'un trait, comme pour prouver à son maître qu'elle était digne de sa confiance.

— Père Batiste, cria Pierre en se retournant, demain matin Ambroise lui-même vous ramènera votre jument.

— C'est bon ! c'est bon ! balbutia le vieux fermier. Et lui, le pauvre garçon, qui me le ramènera ? se dit-il en hochant la tête.

Et aussi longtemps qu'il lui fut possible d'apercevoir le peillarot, il demeura devant la porte, immobile comme une statue, ne cessant de le regarder à travers les larmes qui lui voilaient les yeux.

X

On a vu que Pierre, dans ses nombreuses et longues tournées, s'était fait une assez bonne provision d'amis. Il en avait à peu près partout, les siens d'abord, puis tous ceux que le vieux Thomas lui avait légués comme la meilleure part de son héritage ; braves gens de toute profession, au cœur simple mais droit, et que l'on était bien sûr de ne pas trouver égarés loin du bon chemin.

A quelque porte qu'il frappât, Pierre pouvait compter sur le même empressement et la même sympathie. Un courrier d'ambassade n'aurait pu désirer un service de relais mieux organisé. Partout aussi, comme chez Batiste, on recommandait ardemment à Dieu le vénérable proscrit, et l'excellent peillarot sentait son courage grandir en songeant aux ferventes prières dont il était escorté.

Mais si impatient qu'il fût d'arriver au terme de son douloureux voyage, il n'avait garde d'oublier les précautions qu'il était indispensable de prendre pour n'éveiller aucun soupçon. Jamais le pauvre garçon n'avait eu un tel souci de sa sûreté personnelle ; il savait trop bien qu'il était le seul au monde pouvant essayer de sauver son cher professeur. Il avait donc bien soin de ne passer d'une étape à une autre qu'après avoir complétement modifié son travestissement. En un clin d'œil le tour était fait : on l'aurait dit en possession de quelque baguette magique.

Ce fut une bien autre affaire pourtant lorsque, arrivé à une lieue environ de Nantes, il se vit obligé de tout organiser pour le rôle qu'il s'était décidé à jouer dans cette ville. Ce rôle était celui de bateleur, auquel l'avait si bien et si rudement formé jadis son vilain maître, le saltimbanque. Il ne lui suffisait plus d'avoir un cheval, il lui fallait un chariot pour porter tout son attirail ; il lui fallait aussi un compagnon des plus sûrs et des plus dévoués qui voulût bien être tout à la fois son *pitre* et son orchestre. Par bonheur, il pouvait trouver tout cela sans essayer d'une nouvelle étape. Son hôte était un jeune forgeron qu'il connaissait intimement depuis plusieurs années, taillé en Hercule, et que n'eût pas intimidé le diable en personne. Dans le pays, on ne l'appelait que le grand Loïc. Vétérinaire en même temps que forgeron, il s'était donné, pour faire ses tournées, une façon de cabriolet convenant on ne peut mieux dans la circonstance. Ayant visité dans le temps son ami à la métairie du vieux Thomas, il avait eu l'occasion d'apprécier par lui-même l'excellent et saint curé.

Aussi le plan de campagne adopté par Pierre était à peine développé qu'il mit carrément en avant ses prétentions à l'emploi vacant.

Il convenait bien que son talent musical était peu de nature à établir la réputation de l'orchestre, mais comme en définitive il ne devait y avoir pour tout instrument qu'une paire d'énormes cymbales et qu'il s'agissait avant tout de faire beaucoup de bruit, le grand Loïc soutint que, avec deux poignets comme les siens, habitués à battre le fer du matin au soir, on pouvait défier n'importe quel concurrent. Pierre, malgré toute sa douleur, ne put s'empêcher de sourire. Il prit la main du brave forgeron et, sans désemparer, le proclama son cymbalier.

Il avait fallu peu de temps au peillarot pour être prêt. Rien ne manquait à la tenue traditionnelle du métier, ni les larges lunettes, ni le chapeau pointu, ni la longue robe noire où apparaissaient côte à côte, et dans le plus touchant accord, le soleil et la lune, ainsi que les étoiles. Quant au forgeron, qui devait rester en évidence pour conduire le cabriolet, il fut décidé que, de peur d'attrouper tous les enfants du pays, il attendrait d'avoir atteint la forêt voisine avant d'endosser l'étrange costume qui lui était dévolu.

XI

Il pouvait être midi quand Pierre et son compagnon firent leur entrée dans la ville de Nantes. On était au 10 décembre (20 frimaire an II), à quelques jours seulement de la première de ces effroyables exécutions connues sous le nom de *noyades de la Loire*. Les pages du *Moniteur* s'étaient déjà souillées de la reproduction de l'horrible lettre qui en rendait compte.

Dans cette lettre, après avoir exalté la honteuse apostasie de l'ex-évêque constitutionnel Ménié et de cinq curés de même valeur, Carrier ajoutait, avec un cynisme badin qui donne le frisson :

« *Un événement* d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres ; quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires, étoient dans un bateau sur la Loire. J'apprends à l'instant, et la nouvelle est très-sûre (comme s'il pouvait en être surpris !) qu'ils ont tous péri. »

L'avant-veille, le *même événement* s'était reproduit. La ville était dans la stupeur. C'est à peine si de loin en loin l'on apercevait quelques contrevents entr'ouverts aux étages les plus élevés. La plupart des boutiques étaient fermées. De larges et sombres nuages voilaient complétement le ciel et semblaient toucher le toit des maisons. Un

épais brouillard flottait, comme un immense suaire, au-dessus de ce fleuve où venaient d'être engloutis tant de martyrs.

Jamais place prise d'assaut ne présenta un aspect plus lugubre. Dans les rues, pas un seul passant en qui l'on eût pu reconnaître un des honnêtes habitants de cette malheureuse ville. L'on savait que d'un moment à l'autre le plus modeste citoyen pouvait avoir son nom inscrit sur la fatale liste des suspects. On tremblait d'attirer l'attention de Carrier ou de ses séides.

Des hommes aux traits repoussants, tout débraillés, brandissant des piques et faisant résonner leurs grands sabres sur le pavé, des femmes ivres et à peine vêtues, voilà les seuls êtres que l'on aperçût dans les rues et qui vinssent de temps en temps interrompre ce silence de mort par des cris menaçants ou par d'atroces chansons.

— Regarde ! dit Pierre avec un geste de dégoût et d'horreur. C'est pourtant là notre public ! des assassins et des tricoteuses ! C'est pour eux que je vais avoir à parader, comme un vil histrion qui, pactisant avec tous ces bandits, viendrait insulter à la douleur publique !

— Va, mon bon Pierre, répliqua le forgeron, Dieu ne s'y trompera pas ! Malgré la triste comédie que nous nous résignons à jouer, il saura bien entendre les supplications de notre âme. Que nous importeront les hideux applaudissements de ces misérables, si nous réussissons à le sauver ?

— Oui, si nous réussissons à le sauver !... répéta Pierre. Mais réussirons-nous ? L'aspect de cette ville m'a bouleversé... Serais-je assez maître de moi ?... Et cependant il le faut ! je ne vois pas d'autre moyen !...

Comme il disait ces mots, ils se trouvèrent en face d'un vaste et sombre bâtiment dont une troupe de sans-culottes gardaient l'entrée.

— Dis, Loïc, demanda Pierre, n'est-ce pas l'Entrepôt ?

— Oui, répondit son compagnon, l'Entrepôt où depuis quelques jours on entasse un si grand nombre de Vendéens [1].

— Il est peut-être là..., dit Pierre. Dieu me soit en aide ! C'est le moment de me mettre en scène... descendons. Toi, tu vas te tenir à la tête de ton cheval et donner le signal du spectacle; moi, j'essayerai d'amuser par mes tours ces infâmes badauds, et tandis que je répéterai tous les cris qui peuvent faire comprendre à notre cher prisonnier que son ami Pierre est là, regarde bien à toutes les fenêtres. S'il m'entend, il se montrera, j'en suis sûr. Dès que tu l'auras

[1] 15,000 personnes périrent dans l'Entrepôt.

aperçu, tu m'en préviendras, par un mot, par un signe, comme tu pourras.

Les deux amis descendirent aussitôt. Pierre étendit par terre un méchant tapis sur lequel il devait exécuter ses tours, et Loïc, avec ses cymbales, se mit à faire un tapage infernal. L'on ne tarda pas à s'attrouper autour d'eux. Le peillarot, quoique à demi mort de douleur, commença d'un air dégagé ses tours d'escamoteur et ses exercices de saltimbanque. Les spectateurs étaient ravis. Il eut à subir les applaudissements les plus frénétiques. Mais quand il en vint à contrefaire les hurlements des bêtes fauves, le mugissement des taureaux et le glapissement du renard, à miauler comme la chouette, à chanter tour à tour comme la grive et la fauvette, et même comme le rossignol, l'enthousiasme du public ne connut plus de bornes.

Hélas ! pour le pauvre Pierre, c'était aussi le moment le plus émouvant ! Il s'était insensiblement rapproché de Loïc.

— Eh bien ? dit-il d'une voix tremblante.

— Il n'y est pas ! répliqua le cymbalier, qui, par précaution, se hâta d'accompagner d'un éclat de rire convulsif cette triste réponse.

Les cris et les chants du peillarot avaient attiré plusieurs prisonniers aux fenêtres de la maison d'arrêt. Mais parmi eux il ne se trouvait aucun prêtre. On n'apercevait que des soldats vendéens, presque tous criblés de blessures. Ils venaient de se battre en héros, pour faire triompher de nouveau la foi de leurs pères et rendre à la France la vieille famille de ses rois, qui seule, suivant eux, pouvait mettre fin à tous nos malheurs. Leur défaite ne les avait point abattus. Il y avait déjà sur leur mâle physionomie la fière et sainte sérénité des martyrs.

— A tes cymbales ! mon cher Loïc, ajouta Pierre. Il faut que cette cruelle comédie finisse dans toutes les règles.

Et sa sébille à la main, il alla solliciter la générosité des spectateurs, comme l'eût fait le bateleur le plus incontestable.

Quelques instants après, ils s'arrêtaient devant une autre prison. Ils savaient très-bien qu'en choisissant ainsi de préférence de tels quartiers, ils n'avaient pas à craindre de paraître suspects. Depuis quelque temps, à Nantes, c'était là surtout que l'on avait la chance de trouver un public pouvant faire attention aux farces d'un histrion. Mais Pierre, le peillarot, ne tarda pas à comprendre que cette fois, il devait redoubler de circonspection. A l'extrémité opposée de la rue était un café devant lequel stationnait un groupe des moins rassurants, Loïc prévint son compagnon que Carrier y tenait assez souvent sa cour.

Le terrible commissaire de la Convention s'y trouvait en ce moment. Le jeune forgeron s'empressa de le signaler à l'attention de son ami. Il n'avait vu Carrier qu'une seule fois, mais c'était bien assez pour ne jamais oublier ce visage long, pâle et osseux, qui vous faisait songer involontairement à l'hyène, ce regard indécis et cruel, cette bouche pour ainsi dire sans lèvres et que venait étirer un si épouvantable sourire, chaque fois qu'il y avait à prononcer un arrêt de mort.

A côté de lui, sous l'auvent, on remarquait un autre conventionnel, en mission lui aussi, et qui était venu le voir, ce jour-là, sans aucun doute, pour s'inspirer de son ardent patriotisme[1]. Carrier était entouré de ses dignes gardes du corps faisant tous partie de la *compagnie deMarat*[2].

Il avait un papier à la main et faisait à son collègue la gracieuseté de lui communiquer d'avance la lettre qu'il adressait à la Convention, pour lui rendre compte de sa dernière *opération*, — une nouvelle noyade[3] !

Cette lettre, que *le Moniteur* devait reproduire le 26 frimaire, sans l'accompagner d'aucune protestation, se terminait en mentionnant « *un événement qui n'était plus d'un genre nouveau !* »

« Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, écrivait Carrier, sont arrivés d'Angers à Nantes : aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit dernière ils

[1] Ce monstre se préoccupait beaucoup de l'attitude de ses collègues envoyés dans les départements voisins au même titre que lui. Il faisait volontiers de la propagande au profit de ses étranges idées de régénération sociale, et plus d'une fois on lui donna le droit de croire qu'il était admiré.

Dans une de ses lettres, après avoir parlé de ces noyades qu'il appelait en plaisantant *baignades* ou *déportations verticales*, il ajoutait : « J'invite mon collègue Francastel à ne pas s'écarter de cette salutaire et expéditive méthode. » — *Moniteur* du 7 nivôse an II (27 décembre 1793).

[2] Tous ceux qui en faisaient partie recevaient une indemnité de 10 francs par jour. Ils étaient spécialement chargés de faire exécuter les ordres du commissaire de la Convention. A peine arrivé à Nantes, Carrier s'était empressé d'organiser cette compagnie.

[3] « La guillotine était trop lente, et comme en les fusillant c'est aussi trop long et qu'on use de la poudre et des balles, on a pris le parti de les mettre en certain nombre dans de grands bateaux, de les conduire au milieu de la rivière, à demi-lieue de la ville, et là on coule le bateau à fond : cette opération se fait continuellement. » (Extrait d'une lettre d'un patriote nantais lue en séance publique de la Commune de Paris, le 11 nivôse an II, par le citoyen Minier.)

Cette lettre obtint les honneurs de la publicité, dans le *Moniteur*, le 13 nivôse an II (2 janvier 1793).

Au reste, Carrier, en arrivant à Nantes, avait dit : « Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer comme nous l'entendons. »

ont tous été engloutis dans cette rivière : Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! »

Il faut croire que cette dernière réflexion avait paru sublime à l'entourage de l'honorable conventionnel, car elle fut accueillie par les bravos les plus étourdissants. L'enthousiasme arriva même jusqu'à la foule qui se pressait déjà autour du cabriolet. De confiance elle répéta aussitôt ces bravos, non sans y mêler de nouveaux cris de mort contre les prêtres et les aristocrates. Pierre, tout en faisant ses préparatifs, ne pouvait s'empêcher de tenir ses regards attachés sur le monstre de qui dépendait maintenant le sort de l'abbé Géraud. Tout à coup un homme à cheval sortit de la prison, parcourut la rue au galop, s'arrêta devant le café, et présenta respectueusement à Carrier une grande feuille de papier. Celui-ci, tout occupé de son hôte, prit à peine le temps d'y jeter un coup d'œil. S'étant retourné vers l'intérieur de l'estaminet, il appela quelqu'un dont il fut impossible à Pierre de distinguer le nom.

A l'instant même apparut un petit homme horriblement difforme, qui, à la grande surprise du peillarot, vint immédiatement se placer devant Carrier, en lui tournant le dos. C'était évidemment ainsi que le voulait le tout-puissant commissaire, car étendant aussitôt la mystérieuse pancarte sur la bosse de l'avorton, il y apposa sa signature et la rendit au cavalier.

— Ah çà ! demanda Pierre, en se penchant vers son ami, pourras-tu m'expliquer ?...

— Mon cher, répondit Loïc, c'est une des facéties de ce lâche bourreau, quand on lui présente quelque ordre d'exécution à signer. L'ignoble bossu qui se prête à ce caprice y a même gagné un sobriquet dont il paraît tout fier ; on l'appelle l'*homme-pupitre* [1] !

— Tu me fais frissonner ! lui dit le peillarot. C'est donc l'exécution des malheureux détenus dans cette prison qui vient d'être décidée ! Mon Dieu ! Si nous allions apercevoir parmi eux M. l'abbé Géraud !

Il semblait avoir perdu la tête. La plupart de ses tours étaient manqués, et sans l'exhibition de quelques-unes des merveilleuses aptitudes de son gosier, un pareil fiasco et surtout ce trouble subit l'auraient infailliblement compromis. Par prudence, à cause du voisinage de ce maudit estaminet, Loïc avait jugé à propos de supprimer l'orchestre.

— Remontons vite en voiture, dit-il à Pierre. Tu peux être tranquille. J'ai bien regardé ; il n'y est pas ! Ce sont encore des Ven-

[1] Je me souviens d'avoir entendu dire à M. Pitre-Chevalier qu'il y a une trentaine d'années on rencontrait encore l'*homme-pupitre* dans les rues de Nantes.

déens. C'est à fendre l'âme! Il y a des femmes, des vieillards, même de pauvres enfants [1] !

Ils s'arrêtèrent devant deux autres prisons. Mais l'abbé Géraud ne se montra pas. Pierre paraissait consterné.

— Ils l'auront assassiné avant d'arriver ici! dit-il à son compagnon en se tordant les mains.

— Ne te désole pas ainsi, mon bon Pierre! lui répondit Loïc. Tout espoir n'est pas perdu. Depuis que cette ville est soumise à la dictature de Carrier, l'on ne sait plus où mettre les proscrits. On a beau les entasser, en diminuer chaque jour le nombre au moyen de toutes ces effroyables exécutions, il n'en faut pas moins improviser sans cesse de nouvelles prisons. Il y en a encore une autre. J'aurais dû y penser plus tôt et te conseiller de commencer par là. C'est une ancienne maison bourgeoise dont le propriétaire — un de nos négociants les plus honorables — vient d'être guillotiné. Il n'y a guère que cinq ou six jours qu'on l'a transformée en maison d'arrêt, et comme M. l'abbé Géraud n'a dû arriver que dans la journée d'hier, il est plus que probable que l'on n'a pu le mettre ailleurs. Je sais bien, mon pauvre ami, ajouta-il en pressant la main de Pierre, que je te donne là une bien triste consolation! Mais enfin je comprends que tu veuilles le voir!...

— Le voir et le sauver, si Dieu le permet! reprit le peillarot.

— Ainsi soit-il! ainsi soit-il! répéta le forgeron, tout en faisant claquer son fouet pour forcer le cheval d'aller plus vite.

A n'en juger que d'après son aspect extérieur, jamais l'on ne se fût douté que la maison dont Loïc venait de parler pût avoir une aussi lugubre destination. Sa large façade fraîchement badigeonnée, ses contrevents du plus beau vert, la grosse affiche en lettres d'or qui semblait encore sourire aux chalands, tout vous donnait à penser qu'un bonheur calme et assuré — digne récompense d'une vie probe et laborieuse — devait y avoir élu domicile. Il y avait déjà cependant près d'un mois que le malheur y était entré et que tout le monde s'en éloignait avec horreur. A l'honnête négociant avaient succédé les misérables qui formaient la compagnie de Marat. C'est là que, pendant quinze jours, ils avaient tenu leurs séances.

En ce moment, une vingtaine de bandits en gardaient la porte. Toutes les fenêtres étaient hermétiquement fermées. Au troisième étage seulement on en avait remplacé les châssis par de fortes barres de fer. Une heure par jour, cet étage tenait lieu de préau. Par bonheur, c'était le moment où l'on y faisait monter les prisonniers. Les

[1] « Beaucoup de ces petits scélérats ont été jugés et condamnés par la commission militaire. » — Rapport de Carrier. *Moniteur* du 5 ventôse an II (23 février 1793).

deux prétendus bateleurs jugèrent tout de suite à quelle distance ils devaient se placer pour que tous ces malheureux, malgré les barreaux de fer qui ne leur permettaient pas d'avancer la tête, pussent facilement les apercevoir. Ils prirent position en conséquence.

Tous les préparatifs terminés, Loïc s'empara de ses cymbales, et après une ouverture des plus bruyantes, le spectacle recommença pour la quatrième fois. L'espoir de voir enfin l'abbé Géraud avait rendu à Pierre toute sa présence d'esprit et tout son sang-froid habituel. Aussi chacun de ses tours excita-t-il un enthousiasme général. Son gosier surtout fit des prodiges. La rue retentissait des plus rauques bravos.

— Pierre, dit Loïc, pouvant à peine respirer, je viens de le voir !

— En es-tu bien sûr? demanda Pierre, qui fut obligé de s'appuyer contre son ami.

— Quand je te le dis! Mais ne regarde pas! ton émotion te trahirait. Il a reconnu ton signal, et d'un air résigné il a levé les yeux vers le ciel !

— Pauvre saint homme! reprit le peillarot, je ne veux pas qu'il suppose que je vienne uniquement pour le voir. Il faut qu'il sache que nous sommes ici pour travailler à le délivrer.

Pendant ce court dialogue, Loïc n'avait cessé de faire grincer les deux cymbales, prenant, en outre, à chaque instant, les poses les plus excentriques pour faire croire qu'ils étaient en train de combiner ensemble quelque divertissement nouveau.

Le peillarot réfléchit un moment. Puis, satisfait sans doute de l'idée qui venait se présenter, il pria tout bas son compagnon d'user de toute la vigueur de ses poignets pour donner un nouvel échantillon de son talent musical, sans perdre un seul instant de vue le cher prisonnier.

Imposant presque aussitôt silence à l'orchestre par un geste solennel, il salua trois fois l'assistance.

— Approchez! s'écria-t-il en renflant sa voix autant que pouvait le lui permettre la force de ses poumons, approchez! Rien qu'en m'écoutant, citoyens et citoyennes à l'âme sensible (expression fort à la mode alors et bien choisie, à coup sûr, à l'adresse de tous ces égorgeurs!), oui, rien qu'en m'écoutant, répéta-t-il avec emphase, vous allez assister à un drame des plus émouvants ! Un beau matin, dit-il, la femelle d'un épervier avait laissé tomber, je ne sais comment, un de ses œufs dans un nid de colombe.

Tous les regards se portèrent aussitôt vers un massif d'arbres verts qui touchait à la rue et d'où semblaient partir les cris aigus de l'épervier et les roucoulements plaintifs de la colombe.

— Toute la nichée, poursuivit-il, ne tarda pas à éclore... Enten-

dez-vous cet aigre piaulement qui vient se mêler au doux gazouillement des jeunes ramiers ! C'est ce turbulent d'intrus qui, à sa façon, remercie, lui aussi, la bonne colombe en recevant, comme ses frères adoptifs, sa part de la becquée... Bientôt chacun prend sa volée tant bien que mal, les petits ramiers pour aller glaner dans un champ voisin, et notre jeune épervier pour essayer sur quelques oisillons ses serres naissantes... Entendez-vous de nouveau la colombe?... Entendez-vous ces roucoulements éperdus? Elle a peur pour sa petite famille, elle la rappelle au nid maternel, car un gros orage s'avance... Mais voilà que tout à coup un faucon à jeun, qui plane dans les airs, avise la pauvre mère...

Au même instant tous les spectateurs levèrent instinctivement la tête pour découvrir le terrible oiseau de proie dont les cris sinistres paraissaient venir de la nue.

— Il avise la pauvre mère, reprit le peillarot, et prompt comme l'éclair, il fond sur elle, la saisit et déjà l'emporte pour la dévorer... Mais le brigand a compté sans l'intrépide nourrisson de sa victime... Le jeune épervier a tout vu, il fend les airs, semble se perdre dans les nues et, se précipitant sur le ravisseur, l'oblige à lâcher sa proie !... Vous le voyez, citoyens et citoyennes ! s'écria de nouveau le peillarot en s'efforçant de prendre un ton doctoral pour mieux cacher sa profonde émotion, *celui qui est bienfaisant peut toujours compter, à l'heure du danger, sur un dévouement à toute épreuve !*

Il y eut un véritable tonnerre d'applaudissements. Pierre avait ensorcelé ces gens-là avec toutes ses scènes de ventriloquie. C'était pour ainsi dire en même temps qu'il venait de leur faire entendre et les plaintes de la colombe et les cris perçants des deux oiseaux de proie !

Ils se demandaient s'ils n'étaient pas en présence de quelque diable.

— M. l'abbé Géraud a compris ! s'empressa de dire l'excellent forgeron, qui fit manœuvrer encore une fois ses cymbales comme pour annoncer la clôture de la représentation. En entendant ta dernière réflexion, il a joint les mains, le saint homme, songeant sans doute à quels dangers tu t'exposes pour lui !

— Tu veux dire à quels dangers nous nous exposons, mon bon Loïc, observa Pierre, car, tu peux en être bien sûr, tu as une bonne part dans sa sollicitude, comme tu en auras une avant peu dans sa reconnaissance, si Dieu daigne nous seconder !

XII

Ces vociférations et le bruit effroyable des cymbales firent apparaître en ce moment un nouveau spectateur qui eut immédiatement le privilége d'absorber toute l'attention du peillarot. Ce personnage était le très-redouté geôlier de la prison, ainsi que le démontrait le gros paquet de clés pendu à sa ceinture, un homme pouvant avoir quarante ans, au teint blême, au regard ombrageux et dur et dont le corps démesurément gros formait le plus étrange contraste avec le visage étiré qu'il était destiné à porter. Une large cicatrice d'un rouge encore vif lui labourait de part en part la joue gauche.

— Qu'est ceci? se demanda Pierre que la subite apparition de cet homme fit tressaillir comme l'eût fait celle d'un fantôme.

En toute hâte il ramassa son écuelle de bois et la mit dans les mains de son compagnon.

— Tiens, lui dit-il, charge-toi de faire la quête, puisqu'il faut en passer par là. Je prends ton rôle de cymbalier. J'ai à continuer une certaine étude qui pourrait très-bien n'être pas dénuée d'intérêt pour nous.

Et tandis qu'il avait l'air d'être tout occupé à battre le rappel des gros sous et des liards, ses yeux, à l'abri de toute surprise derrière ses énormes lunettes, se mirent à examiner de la tête aux pieds le personnage en question. Au bout de quelques minutes, il ne lui restait plus le moindre doute.

— Oui, sur mon âme ! se dit-il, c'est bien lui !... Le gaillard a beau grimer sa vilaine face et matelasser sa maigre charpente, ce n'est pas un œil comme le mien que l'on peut tromper ! Bon gré mal gré, il faudra qu'il nous serve !

Il avait déjà complétement édifié, dans sa pensée, un plan de campagne au moment où, assis de nouveau à côté de Loïc, il eut la satisfaction de voir le cheval se remettre en mouvement et le séparer enfin de cette immonde cohue. Ils ne tardèrent pas à dépasser les dernières maisons du faubourg.

— Vite ! vite ! un bon temps de galop ! dit alors Pierre le peillarot. Gagnons quelque fourré dans la forêt, afin de pouvoir changer de toilette et débarrasser notre équipage, cabriolet et cheval, de tous ces oripeaux de carnaval. Il est urgent de dépister ces bandits. Je suis sans inquiétude à cet égard. Un bateleur n'est qu'un phénix de passage. Ils supposeront que nous sommes allés déployer ailleurs nos admirables talents. En attendant, parlons de notre affaire. Demain

peut-être il serait trop tard ! Ne faut-il pas chaque jour à Carrier son contingent de victimes?... Et d'abord connaîtrais-tu par hasard le geôlier de la prison où se trouve notre pauvre ami ?

— Personnellement, non ! répondit Loïc. Mais je suis appelé trop souvent à Nantes par mes affaires et j'y ai trop d'amis pour n'être pas un peu au courant de tout ce qui se passe dans cette malheureuse ville depuis quelque temps. On m'a parlé de ce misérable; je l'ai même aperçu plusieurs fois dans les quartiers les plus reculés, par exemple, toujours tout seul et rien que le soir ; car cet être bizarre semble avoir peur du plus petit rayon de soleil. Nous l'avions surnommé entre nous la grosse chouette. Ce n'est guère que depuis un mois qu'il est dans le pays. Il se vante, assure-t-on, d'avoir fait partie des bandes qui, le 10 août, sont allées assaillir le roi dans le château des Tuileries. Un soldat suisse lui aurait fendu la joue gauche d'un coup de sabre, et ce serait, paraît-il, en récompense de son attitude pendant cette déplorable journée que Carrier lui aurait donné le vilain poste qu'il occupe maintenant. Je te dirai que j'ai été passablement surpris tout à l'heure en le voyant déroger à ses habitudes au point de se montrer en plein jour.

Ah ! encore un autre détail que j'allais oublier; il a pris le nom de Curtius. Pourquoi celui-là plutôt qu'un autre? C'est ce que tu pourrais bien certainement me dire, toi qui as étudié.

— Si nous avions à nous aboucher le plus tôt possible, aujourd'hui même, avec le Curtius, penses-tu qu'il fût aisé d'en venir à bout? demanda Pierre.

— Je le crois, répondit Loïc, je pourrais même dire que j'en suis sûr. Comme il n'a pas de famille, il va régulièrement prendre ses repas dans un cabaret où la semaine dernière, le hasard m'a procuré l'honneur d'être presque son commensal. Chaque soir, de cinq à six heures, on a toute chance de l'y retrouver, toujours à la même place, dans le recoin le moins éclairé, dévorant sa pâtée avec la grâce d'un bouledogue qui rongerait un os. Je t'y conduirai, si tu veux. Justement la même idée m'est venue, dès que j'ai su qu'il avait M. l'abbé Géraud au nombre de ses prisonniers. Je ne sais pourquoi, je suis convaincu que si l'on faisait briller à ses yeux une somme bien ronde et bien sonnante, il ne serait pas impossible d'avoir raison de son fougueux sans-culottisme. Je t'en préviens, j'ai plus d'un ami qui se ferait avec bonheur ton banquier, pour te procurer d'ici à quelques heures ce moyen de séduction.

— Merci, mon excellent Loïc, reprit le Peillarot, ma bourse est assez bien remplie. C'est d'ailleurs un argument d'une toute autre nature que je compte faire valoir auprès de lui. Je connais mon homme, je le connais, depuis ses mollets rembourrés jusqu'à ses af-

freux cheveux roux que ne me fait pas oublier sa large perruque, Dans un autre moment je pourrais te dire toute son histoire. Ce n'est point un être bizarre, mais un être des plus pervers. S'il ne sort que le soir, c'est qu'il a ses bonnes raisons pour ne pas tenir à être reconnu. Tout est masque chez lui. Tu n'a pas remarqué ces petits yeux de bête fauve qui semblent protester contre les gros sourcils noirs dont il les surcharge? Que la moindre alerte vienne lui démontrer la nécessité de gagner du terrain, et tu verras comme ses jambes apoplectiques auront vite oublié leur pas lourd et laborieux, en dépit de cette curieuse obésité dont les bourreliers ont tout le mérite! Quant à sa cicatrice, dès que tu le voudras, je te ferai voir une boîte où j'en ai de toutes pareilles. Je me flatte même que le cas échéant, je saurais en décorer mon visage avec un peu plus d'art. Jamais je n'admettrai qu'il se soit mis dans le cas de recevoir, le 10 août, le plus léger coup de sabre. Il s'est joué de Carrier. La politique, même celle des émeutiers, n'est pas son affaire. Dis-moi qu'il est allé assassiner un homme, au coin d'un bois, pour s'emparer de sa bourse, à la bonne heure, je le croirai. Bref, notre Curtius est tout simplement un scélérat, qui ayant eu, par malheur, un peu trop de célébrité, a le plus grand intérêt à ne pas éveiller l'attention de la justice. Voilà pourquoi j'ai assez de confiance dans le succès de ma démarche.

Mais comme il est très-difficile de bien apprécier ce qui peut rester encore de force à la loi, au milieu de l'horrible chaos où nous nous trouvons, je ne serais pas fâché d'avoir l'avis d'un avocat de ma connaissance. Dès que nous serons de retour en ville, j'irai le consulter. Toi, de ton côté, vois tout de suite les amis dont tu m'as parlé. Dis-leur que j'irai vous rejoindre chez ton associé, vers quatre heures. Mais, j'y pense, tu ne m'as rien dit du cabaretier...

— C'est un pauvre diable qui aurait peur de son ombre, mais un excellent homme, au fond. S'il connaissait la vingtième partie seulement des mérites de son morose client, je ne voudrais pas avoir à compter les malédictions dont il l'accablerait, dans le secret de son âme, bien que par prudence, il n'en devînt que plus obséquieux, en le servant. Crois-moi, il ne peut nous gêner en rien. Pour ce qui est des autres habitués du cabaret, tu n'en verras aucun. Ce sont d'honnêtes ouvriers n'arrivant jamais que dans la soirée, quand ils ont fini leur travail; ce qui t'explique pourquoi l'avisé Curtius a si grand soin de n'être pas en retard.

XIII

L'avocat chez lequel se présenta le peillarot avait été longtemps l'un des orateurs les plus distingués du barreau nantais. Depuis qu'il avait cessé de plaider, on venait de toutes parts consulter l'éminent jurisconsulte. Il avait salué avec enthousiasme les débuts de la révolution, se figurant, l'excellent homme! qu'elle allait faire son chemin le plus tranquillement du monde. Mais bientôt, cruellement désabusé, comme tant d'autres, il s'était condamné à rester au fond de son cabinet d'affaires, ainsi qu'un ermite dans sa cellule, ne se séparant presque plus ni de ses livres ni de ses dossiers, maudissant nuit et jour les monstres et les intrigants qui avaient détruit ses chères illusions. Cette vie retirée l'avait mis à l'abri de la dangereuse attention des comités et des clubs.

Pierre lui fit connaître le cruel motif qui l'amenait ainsi tout à coup à Nantes; et comme s'il eût été question de la chose la plus simple, lui parla du singulier rôle qu'il avait joué, toute la matinée, pour découvrir dans quelle prison était renfermé l'abbé Géraud.

Le vieil avocat l'écoutait, les bras croisés et les yeux fixés sur lui.

— Vous êtes un brave jeune homme! lui dit-il, en se levant, pour lui serrer la main.

— Et à présent?... ajouta-t-il, avec l'expression de la plus vive sollicitude.

Pierre lui exposa le plan de campagne qu'il avait arrangé, dans sa tête, au moment de partir.

— Qu'allez-vous faire, bon Dieu! interrompit le vieillard. La mort de quelques victimes de plus, voilà quel peut être le seul résultat de vos généreux, mais inutiles efforts! Vous ne savez donc pas ce qu'est notre malheureuse ville, depuis un mois, sous la dictature de ce fou altéré de sang! Les séides de Carrier sont partout. Il n'y a plus dans nos rues que des égorgeurs, attentifs à ses moindres ordres... Ils vous massacreront, mon pauvre enfant, et le supplice de votre saint curé n'en sera que plus prompt!... Ce plan est tout à fait inexécutable...

— Aussi étais-je sur le point d'ajouter qu'il n'est plus question de celui-là, lui dit Pierre.

Il lui apprit alors quel homme il avait reconnu à travers tous les déguisements du geôlier Curtius, comment il se trouvait au courant du passé de ce malfaiteur, de quelle façon enfin il entendait se ser-

vir de la connaissance de ce passé pour forcer le prétendu héros du 10 août à favoriser lui-même l'évasion de l'abbé Géraud.

Tandis que le peillarot lui donnait ces curieux détails, l'avocat s'était mis à feuilleter avec la plus grande attention un recueil de documents judiciaires.

— Enfin j'ai trouvé ce que je voulais! s'écria-t-il. Lisez ce paragraphe, mon enfant. Il y a là, sur l'histoire de ce scélérat, un chapitre que vous ne connaissiez pas. Vous comprendrez maintenant pourquoi il a pu vous apparaître tout à l'heure comme un vrai revenant. Vous verrez aussi qu'il n'est pas complétement oublié. Il n'y a pas, en France, un seul tribunal qui ne soit en possession de son signalement...

— J'en conviens, dit Pierre, en rendant le dossier, ces renseignements peuvent m'être des plus utiles dans quelques instants. Cependant je ne suis pas encore tout à fait sans inquiétude, et je souhaite ardemment que votre réponse soit de nature à me rassurer. Je me demande si dans le temps affreux où nous vivons, lorsque nos tyrans se rendent impunément coupables de tant de crimes publics, les tribunaux peuvent avoir encore assez d'autorité, assez de force surtout pour punir ce que j'appellerai les crimes privés. Je me demande en un mot si mes menaces — les seules armes dont il me soit permis de me servir — pourront vraiment être prises au sérieux par ce misérable, l'impressionner, comme je le désire et le convaincre qu'il est à ma merci.

— Soyez parfaitement tranquille, à cet égard, répondit l'avocat. Tout en faisant fonctionner ses exécrables tribunaux révolutionnaires, Robespierre n'entend pas que l'on cesse de croire à la justice, sous sa *paternelle* administration. Tandis que ses délégués couvrent la France d'échafauds où viennent mourir les plus innocentes et les plus nobles victimes, il est le premier à vouloir que la loi ne perde rien de sa force contre les criminels vulgaires. Encore une fois soyez tranquille! D'ailleurs, dans ce que vous m'avez raconté, je vois l'intervention de celui qui ne peut connaître d'obstacle! Allez, ne perdez pas un moment, et croyez qu'il y a ici un vieil ami qui bénira mille fois le ciel, s'il apprend le succès de votre noble entreprise!

Par précaution, il voulut accompagner lui-même son jeune client, et au lieu de le faire sortir du côté de la rue, il le conduisit à travers son jardin, jusqu'à une petite porte qui s'ouvrait sur une ruelle presque toujours déserte.

AUGUSTE DE BARTHÉLEMY.

La suite prochainement.

LES CARRIÈRES DE GRÈS

DE

LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Tout le monde connaît la forêt de Fontainebleau, la forêt aux chênes cinq fois séculaires, aux groupes pittoresques de roches qu'encadre la bruyère; tout le monde s'est reposé sous les uns, a escaladé les autres, et a certainement maudit plus d'une fois l'industrie humaine qui vient chercher dans ce musée de beaux sites les matériaux indispensables à la construction et au pavage. Peut-être quelques-uns s'intéresseront-ils à une courte étude sur ces malencontreuses carrières de grès, sur les règlements qui les ont régies, les hommes qui les exploitent et les procédés employés.

Il est nécessaire, pour qu'on comprenne bien ce que nous avons à dire, de faire d'abord une légère incursion dans le domaine de la géologie. Bien avant que rien d'humain ne fût, alors que, selon la belle expression de la Bible, *l'esprit de Dieu était porté sur les eaux*, une vaste mer recouvrait les lieux qu'ombragent maintenant les arbres que nous admirons. Dans son sein se déposa une couche de sable, d'une immense étendue et d'une grande puissance, qui nivela complétement le sol. La partie supérieure de ce sable fut agglutinée par les infiltrations d'un liquide chargé de matières siliceuses, et forma des blocs de grès serrés les uns contre les autres, irréguliers, arrondis, mamelonnés, tuberculeux, aplatis, et souvent si étendus dans le sens horizontal, qu'on les prendrait pour des bancs continus. Plus tard d'autres dépôts, calcaires cette fois, vinrent recouvrir les grès. Puis un jour quelque bouleversement de la croûte terrestre projeta, à travers ces terrains, d'énormes courants d'eau qui creusèrent dans la plaine unie de profondes échancrures affectant le plus souvent la forme de longs sillons. Le sable une fois entraîné, les bancs de grès

qu'il supportait se disloquèrent, leurs fragments éboulés s'entassèrent sur les flancs des collines restées intactes et les recouvrirent de ces roches dont l'aspect ruiniforme contribue surtout à rendre célèbre la forêt de Fontainebleau[1].

Cela dit, commençons. Le grès est, dans un rayon assez étendu, la pierre de beaucoup la plus commune. C'est à elle qu'on dut, dès le principe, demander les matériaux nécessaires à la construction. Aussi les premières carrières ont-elles été ouvertes par les premiers habitants de la contrée; d'abord aux reins de la forêt, à proximité des villages dont celle-ci a été de bonne heure entourée, comme d'une ceinture; plus tard au centre même, quand Fontainebleau fut créé. Les matériaux dont nos souverains se servirent pour bâtir, puis augmenter le château, furent tirés d'une carrière dite *le Banc royal*, située au canton du Mont-Chauvet, et dont le grès, d'une qualité supérieure, est propre à la sculpture et même susceptible de poli; encore aujourd'hui elle est réservée pour les travaux du palais. Tant que la forêt n'eut à fournir qu'aux besoins du pays, l'exploitation des grès resta tout à fait insignifiante; celle-ci augmenta lorsque Paris y eut recours pour le pavage de ses rues. On sait que c'est Philippe-Auguste qui, pour la première fois, dota la capitale de cette amélioration, en 1184. Peut-être, dès cette époque, une partie des pavés fut-elle tirée de Fontainebleau. Quelques auteurs ne placent ce commencement d'exportation que vers l'an 1388, mais sans indiquer sur quelles autorités ils s'appuyent. Quelle que soit l'époque précise, de nouvelles carrières durent nécessairement être ouvertes alors; d'abord à proximité des rivières de la Seine et du Loing, car il fallait autant que possible diminuer les transports par terre, qui, faute de chemins, devaient se faire à dos de bêtes de somme; puis dans l'intérieur de la forêt, au fur et à mesure que des grandes routes furent pratiquées à travers celle-ci. Au seizième siècle, beaucoup d'habitants d'Avon[2] étaient carriers; et c'est Henri IV, le plus paveur de nos rois, qui, ainsi que le fait remarquer la *Revue d'économie chrétienne* (année 1865), paraît avoir surtout donné une forte impulsion à cette industrie. En 1640 on payait dix-huit livres la façon du mille de pavés dits *d'échantillon*, qui ont de tout temps été les plus généralement employés pour les routes, et mesurent à peu près huit pouces en tous sens (de vingt-deux à vingt-trois centimètres). Ce genre de travaux était bien loin cependant d'approcher en importance

[1] Ces pentes, recouvertes de blocs de grès, portent dans la localité le nom générique de *rocher;* tandis qu'on appelle *monts* les mamelons dont le sommet est aplati et large et dont les contours n'ont pas des alignements prononcés comme ceux des rochers.

[2] L'ancienne paroisse de Fontainebleau.

de ce qu'il fut depuis, et les forestiers d'alors ne paraissent pas s'être préoccupés de le réglementer. Les parties où l'on rencontrait le grès étaient à peu près incultes; on n'attachait pas une grande importance à la conservation de leurs pittoresques aspects, et l'ouverture ainsi que l'exploitation des carrières étaient vraisemblablement abandonnées à la volonté du premier venu. M. le grand-maître Barillon d'Amoncourt qui, dans son procès-verbal de réformation générale de 1664, traita avec les plus grands détails tout ce qui avait rapport à la forêt de *Bierre* (ancien nom de la forêt de Fontainebleau): l'aménagement des bois, les devoirs et les gages des forestiers, la répression des délits, les droits d'usage de toutes sortes, les mesures à prendre contre le gibier et les incendies, etc., etc., ne dit pas un mot des carrières, ni des ouvriers qui y travaillaient. Pourtant l'ordonnance de 1669 interdit toute extraction de pierres dans les bois du roi, sans autorisation préalable; et d'après un arrêt du conseil, du 23 décembre 1690, les contrevenants durent être punis d'une amende de mille livres. Dès 1676, un jugement du tribunal de la maîtrise particulière de Fontainebleau, du 1er octobre, fit défense aux marchands et entrepreneurs de pavés pour la ville de Paris, à leurs commis et carriers, de changer d'ateliers ou d'en ouvrir de nouveaux dans la forêt, sans en avoir averti les officiers préposés à la garde de celle-ci, et sans qu'un procès-verbal n'eût été dressé. Le même acte défendit aussi, à peine de nullité de la procédure et de cent livres d'amende, d'intenter aucune action ailleurs que par-devant le tribunal de la maîtrise, à raison des différends qui pouvaient naître au sujet de la façon, conduite et transport des pavés par terre et par eau. Ainsi, à la fin du dix-septième siècle, l'exploitation des carrières était entourée de la part de l'administration de précautions qui ne le cèdent en rien à celles que l'on prend actuellement. Le principal siége de cette exploitation était alors au rocher Cuvier-Châtillon; un plan de la forêt, dressé vers cette époque, en indique la place sous le nom de *carrière à Champron*.

Cependant le bon entretien des rues de Paris et des routes des environs de la capitale éveillait de plus en plus la sollicitude des gouvernants : l'industrie des carrières de Fontainebleau s'en ressentit. Elle devint assez florissante pour que les autorités locales songeassent à en tirer profit. Sous Louis XV, ceux qui allaient *casser des roches* en forêt payaient une certaine somme à M. le marquis de Montmorin Saint-Herem. Était-ce comme capitaine des chasses, comme gouverneur de la ville ou comme maître particulier que celui-ci, qui cumulait les trois fonctions, réclamait cette redevance? Nous l'ignorons; mais le grand maître, M. Duvaucel, en 1750, la déclara abusive et établie sans titre. Malgré tout, elle continua à être impo-

sée, et fut fixée à une livre dix sous par mille de *petits pavés* ou *pavés de deux*, moitié des pavés d'échantillon, et employés spécialement par la ville de Paris ; et à trois livres par mille de ces derniers, qui ont toujours servi d'étalon pour l'estimation des autres marchandises de grès fabriquées sur une échelle bien plus minime; le tout compté sur carrière et avant enlèvement. Les pavés destinés au service du palais, de la ville de Paris et des habitants des communes usagères de la forêt étaient exempts de tout impôt. Le revenu produit par ce droit de *fortage*, comme on l'appelle, sans que nous ayons pu découvrir l'origine de ce mot, fut affermé en 1778 moyennant une somme annuelle de deux cents livres, qui fut portée à trois cents un peu avant la Révolution. Les carriers devaient aussi, au moment de chaque voyage du roi, mettre en bon état les routes qui avaient servi à la vidange de leurs produits.

La Révolution fit cesser la régularité qui régnait dans cette partie du service; chacun se mit, au gré de son caprice, à commencer des exploitations sur un grand nombre de points qui avaient jusque-là été réservés. Ce désordre se renouvela depuis à tous nos bouleversements sociaux.

La fiévreuse impulsion bientôt donnée, par Bonaparte, à toute espèce de travaux se porta sur l'entretien des voies de communication, et un tel besoin de pavés se fit sentir que Fontainebleau eut beaucoup de peine à répondre aux demandes qui étaient faites. Les consuls, par un arrêté du 21 octobre 1801, pris dans l'intérêt exclusif des services publics, essayèrent de remédier à cet état de choses. Les agents forestiers ne durent laisser travailler aux carrières que sur le vu d'un certificat délivré à un entrepreneur par un ingénieur des ponts et chaussées, et indiquant le lieu d'extraction. Ils furent chargés de surveiller eux-mêmes la bonne fabrication des marchandises et de tenir la main à ce que celles-ci aient bien les dimensions prescrites. Quant aux particuliers, ils n'eurent que les rebuts, dont il leur fut permis de s'approvisionner auprès des ouvriers. Une liste des cantons abandonnés à l'exploitation fut jointe à l'arrêté ; elle comprit tous ceux où des carrières étaient ouvertes depuis un temps plus ou moins long, mais pour la plupart antérieurement à la Révolution. C'étaient : le rocher Besnard, le Haut-Mont, la Vallée-Jauberton, le rocher Boulin, le rocher Fourceau, le rocher Bouligny, le Montoir de Recloses, les Grands-Genièvres, la Canche-aux-Lièvres, le rocher aux Demoiselles, le rocher du Mont-Ussy, ceux du grand Mont-Chauvet, du Fort-des-Moulins, le rocher Cassepot, le rocher Saint-Germain, le rocher Cuvier-Châtillon, les hauteurs de la Solle et les gorges d'Apremont. C'est à partir de cette époque que l'on sentit impérieusement le besoin de voies spéciales pour la vidange des produits, et que fu-

rent commencés ces réseaux de chemins pavés, dont on voit encore les traces, aujourd'hui, conduisant à chacun des ateliers de certaines carrières, celle du rocher Saint-Germain par exemple, les reliant entre eux, et aboutissant à une route unique qui rejoint à son tour quelque grande voie de communication. Un arrêt de l'administrateur général des forêts de la couronne, en forme de cahier des charges, du 16 septembre 1809, reproduisit celui des consuls, en y ajoutant diverses mesures de police dont voici les principales : tout ouvrier dut être muni d'un livret délivré par l'entrepreneur, visé par le chef du service forestier local, et indiquant les nom, prénoms, demeure et signalement du détenteur. Le travail fut interdit les dimanches et jours de fêtes. Les entrepreneurs furent responsables de leurs ouvriers, et durent faire réparer, à toute réquisition, les routes qui servaient à la vidange. Cependant les besoins augmentaient toujours, et les ingénieurs se plaignaient du petit nombre des ouvriers. En 1806 on n'en comptait que cent cinq dans tout le pays, et quatre-vingt-huit seulement en 1811. Cette pénurie était encore rendue plus sensible par les manœuvres de certains entrepreneurs qui accaparaient tous les carriers, et faisaient hausser par ce moyen le prix des pavés. Celui-ci oscillait alors entre quatre-vingts et cent francs pour un mille de pavés d'échantillon ; il était moitié moindre pour les pavés de deux, etc. Ce fut encore l'administration forestière qui se chargea de venir au secours des services publics. Un règlement de l'intendant général de la couronne, du 2 mars 1812, exigea que les certificats délivrés par les ingénieurs indiquassent la quantité de pavés à fournir annuellement. D'après ce chiffre, les agents forestiers durent fixer le nombre des batteries que chaque entrepreneur eut le droit d'employer. Une batterie est la réunion de trois à quatre ouvriers dirigés par un chef d'atelier qui travaille avec eux, les paye, d'ordinaire à la journée, et s'entend directement avec l'entrepreneur, à ses risques et périls, pour le prix des pavés. Chaque entrepreneur fut tenu de donner au chef du service forestier local les noms de tous les carriers qu'il employait. Enfin les particuliers ne trouvaient pas dans les rebuts des services publics toutes les marchandises dont ils avaient besoin, notamment les coins propres à la bâtisse ; l'arrêt de 1812 permit qu'il fût affecté à cette destination certains ateliers dont le grès, trop tendre, ne peut supporter le choc répété des voitures, mais offre pourtant une résistance bien suffisante pour tout autre usage, et se laisse tailler avec plus de facilité.

En 1814 et 1815 les carriers ne manquèrent pas de s'affranchir de ces entraves, et se répandirent dans toute la forêt où ils se mirent à travailler pour leur propre compte. Un règlement de l'intendant des domaines du roi, du 8 août 1817, calqué sur celui de 1812, vint

remettre les choses sur le pied où elles étaient sous le premier empire. Cependant les besoins des services publics continuaient à aller croissants : en 1817 la ville de Paris tira de Fontainebleau cinq cent mille petits pavés, et il fallut trois cent vingt mille pavés d'échantillon pour les routes ; en 1825 la fourniture, pour ces deux services, fut de un million sept cent cinquante mille pavés, et l'année suivante, de deux millions trois cent quatre-vingt mille ; le chiffre maximum fut atteint en 1829 où il ne sortit pas moins de deux millions neuf cent mille pavés de la forêt. Quoique le nombre des carriers se fût élevé, et eût atteint alors quatre cents environ, le manque de bras se fit sentir de nouveau, et les prix augmentèrent d'une manière sensible. Le mille de pavés d'échantillon qui valait de cent à cent vingt francs en 1817, était payé cent quarante francs quelques années plus tard. Les ingénieurs se plaignirent de nouveau et, persévérant dans la voie tracée par sa dévancière, l'administration forestière d'alors s'immisça de plus en plus dans le détail des fournitures nécessaires aux travaux publics, espérant assurer la régularité de celles-ci. Une ordonnance du roi, du 20 avril 1825, cette fois on fit partir les ordres de haut, décida que les ingénieurs ne désigneraient plus les lieux d'extraction des matériaux, mais se borneraient à indiquer les qualités requises pour ces derniers (plus ou moins de dureté), et chargea ses agents de satisfaire aux divers services. Le nombre des batteries accordées à chaque entrepreneur fut calculé d'une manière fixe, à raison de un carrier par douzaine de mille de pavés, sans compter les simples terrassiers. Les forestiers durent veiller à ce que les entrepreneurs particuliers ne prissent pas les ouvriers employés pour les services publics, et se contentassent des hommes que leurs infirmités éloignaient des carrières de pierre dure. L'ordonnance rappela que les carriers, de toute catégorie, n'avaient aucun droit acquis à la possession des ateliers dans lesquels ils avaient travaillé ; soit qu'ils les quittassent volontairement, soit qu'ils fussent renvoyés par les entrepreneurs. Ces derniers durent avoir chacun un commis accrédité auprès du conservateur de la forêt. La réparation des routes de vidange ne se fit plus directement par eux, mais par les soins de l'administration qui se remboursa de ses avances en prélevant, à la fin de chaque année, sur les pavés extraits, un tant pour cent variable avec les dépenses effectuées. Enfin un droit de fortage, au profit cette fois du trésor de la commune, fut exigé des entrepreneurs et des particuliers ; il fut fixé sur le pied de deux francs par mille de pavés d'échantillon. La surveillance des carrières fut confiée à un agent spécial, qui eut le rang de garde général, et dut tenir note de toutes les livraisons. Le 20 mars 1830 une nouvelle ordonnance du roi éleva le droit de fortage de deux francs à cinq pour les pavés

durs, c'est-à-dire destinés aux services publics, et à huit pour les pierres tendres employées par les particuliers. Sous la Restauration quatre nouveaux cantons furent ouverts aux carriers : le Long-Rocher, les rochers du Mauvais-Passage, de la Combe et de la Salamandre. On voit quel rôle de plus en plus difficile s'était donné l'administration forestière. Placée entre les exigences des ingénieurs, les plaintes des ouvriers, les réclamations des entrepreneurs, elle succombait sous une trop lourde tâche, et ne réussissait à contenter personne; entraînée par la logique des faits, elle en vint, vers la fin de la Restauration, à réglementer même le prix de façon, et à se substituer, en partie, aux entrepreneurs.

A la révolution de 1830 la réaction fut violente. Dès le mois d'août tous les carriers de la forêt s'assemblèrent, au nombre d'au moins cinq cents, demandant la démission du commissaire des carrières, la liberté de travailler à leur gré, l'abolition du droit de fortage, et, prétention au moins bizarre, voulant obtenir de l'administration la promesse qu'elle forcerait les entrepreneurs à prendre livraison des pavés sur carrière, et *sans en rebuter aucun*. On voit que la liberté du commerce était loin d'être bien comprise par ces classes peu éclairées. Il est vrai que le régime de réglementation à outrance sous lequel elles venaient de vivre n'était pas une bonne école pour cela. Les agents forestiers luttèrent de leur mieux contre ces exigences, mais la ville était sans troupes, par suite de la dissolution de la garde royale, et les carriers tinrent, pendant trois mois et plus, Fontainebleau sous le coup d'une véritable terreur.

Enfin le calme se rétablit, et un arrêté de l'administrateur provisoire de l'ancienne dotation de la couronne, du 20 novembre 1830, inaugura un système de libre pratique pour les transactions relatives aux carriers, tout en maintenant les mesures d'ordre et de police nécessaires à la conservation de la propriété. La place de commissaire des carrières fut supprimée ; les bancs de grès désignés pour les travaux publics y restèrent affectés ; le droit de fortage fut réduit à deux francs par mille de pavés durs, et à cinq francs par mille de pavés tendres ; le compte des premiers dut être fourni par les ingénieurs des ponts et chaussées, et les inspecteurs des ports, celui des autres ; déclaré directement par l'acquéreur au bureau de l'inspecteur de la forêt[1] ; c'est encore le mode suivi à présent. Il est, comme on le voit, établi de telle manière que le petit impôt prélevé sur la marchandise ne frappe celle-ci qu'au moment où elle est livrée, et est acquitté par l'acheteur et non par le fabricant. Le droit de fortage fut

[1] Sous la Restauration c'était un conservateur qui était à la tête du service forestier de Fontainebleau ; à partir de 1830, ce ne fut plus qu'un inspecteur.

porté à cinq francs pour tous les pavés d'échantillon, sans distinction de destination, à partir du premier juillet 1845. Mais diverses marchandises payaient cependant une surtaxe, pendant le règne de Louis-Philippe, par suite de conventions passées entre l'administration et des entrepreneurs auxquels on concédait certains ateliers avantageux, pour un laps de temps déterminé. Ainsi l'exploitation du Long-Rocher fut réservée, à certaines conditions particulières, à une compagnie qui établit en 1837 un petit chemin de fer allant rejoindre le canal du Loing. Les produits du mont Saint-Germain, ouvert aux carriers, ainsi que le Parc-aux-Bœufs, sous le gouvernement de Juillet, étaient payés à raison de dix francs le mille de pavés d'échantillon. Il en était de même pour ceux provenant de divers ateliers situés proche la Croix-d'Augas. Ces sortes de concessions étaient du reste la source de difficultés nombreuses. Les entrepreneurs non privilégiés se plaignaient, et les ouvriers, passant bien vite des paroles aux faits, se mutinaient. Les troubles de l'été de 1830 se reproduisirent plusieurs fois. En mai 1832, les carriers voulurent s'affranchir des droits de fortage imposés sur les marchandises de grès tendre, et se réunirent avec l'intention avouée de tuer l'inspecteur. Mais les temps étaient changés; on consigna deux escadrons dans les casernes, la garde nationale reçut l'ordre de se tenir prête à marcher de concert avec la troupe; devant ces mesures énergiques les émeutiers se dispersèrent. Le 15 avril 1840 nouveau rassemblement tumultueux d'une centaine de carriers aux barrières de la ville. Une députation se rendit au bureau de l'inspecteur; ce dernier était absent, mais un garde à cheval fut injurié et maltraité. Une forte pluie qui survint à propos mit fin à cette échauffourée qui se termina le soir dans les cabarets. Enfin, en février 1847, à la suite d'un éboulement arrivé dans les déblais du chemin de fer de Paris à Lyon, alors en construction, M. le préfet de Seine-et-Marne ayant publié un arrêté qui prescrivait de prendre certaines mesures de précaution pour toutes espèces de fouilles, et de remplir diverses formalités assez compliquées et, disons-le, d'une utilité douteuse, les carriers se mirent en grève et, suivant leur habitude, se massèrent à la barrière de la Fourche, au nombre de sept à huit cents, manifestant des intentions hostiles contre les autorités. On réunit à la hâte la force armée, et on reçut à l'hôtel de ville les chefs du rassemblement qui obtinrent le retrait du malencontreux arrêté. Depuis lors on se contenta de tenir la main à ce qu'il ne fût pas creusé en dessous des blocs de grès. La prospérité des carrières subit, sous Louis-Philippe, des alternatives assez nombreuses; le nombre des carriers, le prix de façon varièrent avec l'activité des affaires; le premier dépassa mille en certains moments; le deuxième descendit

jusqu'à soixante francs, mais se maintint, en général, entre cent cinquante et deux cents.

Quoique le chiffre des pavés livrés aux services publics atteignît encore deux millions cinq cent quarante mille en 1847, le mois de février de l'année suivante trouva cette industrie dans un grand marasme; les produits de Fontainebleau venaient d'être mis à l'index, par les cahiers des charges de la ville de Paris. Ce fut un bienfait pour la forêt qui, faute de commandes, ne fut pas envahie avec autant d'acharnement qu'aux révolutions précédentes. Cette défaveur était le résultat d'une manœuvre des principaux entrepreneurs qui, propriétaires de carrières de grès dans d'autres pays, s'étaient entendus pour faire adopter ces dernières à la place de celles de Fontainebleau qu'ils avaient descréditées, en livrant systématiquement de mauvaises marchandises. Les ouvriers voulurent réagir contre cette dépréciation, et s'affranchir de l'entremise des entrepreneurs; ils se constituèrent en une société, sous la raison *Jean Bonnion et Compagnie* (avril 1849). Mais la plupart des carriers, trouvant plus facile l'exploitation des pierres tendres, continuèrent à fournir des produits d'une qualité inférieure; la Société ne vécut pas longtemps, et l'industrie du grès n'a jamais depuis repris sa prospérité ancienne. Le coup de grâce lui a été porté par l'introduction du macadam à Paris, et l'emploi, de plus en plus fréquent, de celui-ci pour les routes. Le nombre des carriers continue à varier avec les commandes, mais il n'a jamais dépassé deux cents, depuis vingt ans, y compris les voituriers spéciaux qui transportent, à l'entreprise, les marchandises de grès sur les ports et à domicile. Le prix du mille de pavés, soumis aux mêmes fluctuations, a augmenté, en général, par suite de la dépréciation de l'argent; il est maintenant de deux cent cinquante francs.

Un règlement de l'administrateur général des domaines et forêts de la couronne, du 10 juillet 1854, encore en vigueur aujourd'hui, reproduisit les principales dispositions de celui de 1830; toutefois, la somme perçue pour l'entretien des routes de vidange, variable auparavant, fut fixée au dixième du droit de fortage; soit cinquante centimes par mille de pavés d'échantillon. Nous devons dire aussi que la réforme, tentée par Jean Bonnion, a survécu à la société financière. Aux entrepreneurs se sont substitués les chefs de batterie, ou même les simples ouvriers carriers, car l'association de plusieurs de ceux-ci est très-fréquente aujourd'hui. C'est à eux que l'administration concède les ateliers, se réservant le droit de reprise à volonté, et sans indemnité, mais n'en usant qu'en cas d'interruption des travaux durant un temps assez long. Ces concessions directes,

inconnues avant 1830, rares sous Louis-Philippe, sont maintenant presque exclusivement les seules accordées. On peut dire que l'industrie des carrières s'est démocratisée à Fontainebleau. Peut-être obtenait-on une meilleure exploitation d'entrepreneurs offrant pour la plupart des garanties sérieuses, qu'on ne le peut, de simples ouvriers n'ayant guère que leurs bras pour capital, et auxquels on a grand'peine à faire faire les quelques travaux nécessaires à la bonne tenue des carrières. Par contre, le mode adopté actuellement nous paraît favoriser davantage la classe la plus pauvre et, par conséquent, la plus intéressante; et présenter un caractère d'équité et de justice plus frappant que l'ancien système qui excita tant de si vives réclamations. Depuis 1848 jusqu'à aujourd'hui deux nouveaux cantons furent seulement ouverts aux carriers : le rocher des Étroitures, pour remplacer le rocher Boulin interdit désormais, et le Long-Boyau que l'empereur accorda lui-même aux sollicitations des ouvriers.

Les procédés mécaniques d'exploitation sont assez primitifs, et ne paraissent pas avoir fait de progrès depuis bien longtemps. Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, les grès, à Fontainebleau, sont : ou *en place*, sous forme d'espèces de bancs irréguliers qui viennent affleurer le sol, à la partie supérieure du versant des rochers, et y montrer leur tranche d'où s'est détachée la portion affouillée par les eaux ; ou *éboulés* en gros blocs isolés sur les flancs de ces mêmes rochers. Dans le premier cas, on met complétement à jour la tête du banc, en ouvrant devant cette face verticale, sur toute sa longueur, une sorte de chemin nommé *forme*. Celui-ci doit être assez profond pour atteindre le dessous du banc, dont la hauteur totale varie généralement de 2 à 5 mètres, et s'élève, en certains endroits, jusqu'à 7 mètres. 3 mètres sont considérés comme une limite passé laquelle l'exploitation ne s'opère plus dans des conditions aussi avantageuses. C'est dans cette forme que se fera la découpe du grès; c'est par là aussi que les marchandises seront vidées, vers le bas de la vallée, au moyen de chemins tracés de distance en distance. On déblaye ensuite les terres qui recouvrent le banc. L'épaisseur de celles-ci est assez variable : elle atteint son maximum, 5 mètres 50 centimètres environ, dans la partie la plus élevée de la forêt, aux alentours de la Croix-d'Augas. Cette opération faite sur une étendue suffisante, le plus souvent par de simples terrassiers, il s'agit de séparer une bande de la masse des grès. Les fissures verticales, qui partagent celle-ci en blocs irréguliers, et qui sont surtout nombreuses vers la tête du banc, facilitent singulièrement la tâche; c'est leur direction générale que l'on prend pour guide dans la marche de l'exploitation. A leur défaut, on creuse, au

moyen de marteaux pointus, des mortaises, dans lesquelles on introduit ensuite des coins de fer qui, enfoncés à tour de bras, font fendre les blocs de grès. On se sert rarement de la mine, qui n'opère pas avec la régularité nécessaire. Une fois séparées du reste du banc, ces bandes, qui ont parfois une longueur considérable (nous en avons vu une de plus de 60 mètres, sur une quinzaine de mètres de large), sont débitées en plusieurs morceaux réguliers qu'on fait basculer dans la forme, et qu'on subdivise ensuite, à l'aide de marteaux coupants, en diverses marchandises dont voici la nomenclature : *pavés d'échantillon; de rebut*, un peu moins forts que les premiers; *bâtards*, de dimensions irrégulières; *de deux panneaux*, petits pavés de fantaisie; *boutisses d'échantillon*, formant un pavé et demi d'échantillon; *de bâtards*, ne formant qu'un pavé; *bordures de trottoir*, de deux, trois et quatre pavés; *caniveaux*, valant cinq pavés ; *coins; tablettes* pour caves et pour murs; *blocs de puits*, pour intérieur et extérieur; *marches*. Les détritus de l'exploitation, connus sous le nom d'écales et toujours très-abondants, s'accumulent, avec les terres des déblais, dans la forme, derrière les carriers, au fur et à mesure que ces derniers avancent; de manière que celle-ci n'a guère jamais que sa largeur primitive. Chaque batterie travaille isolément, sur une largeur de 5 mètres en moyenne, sauf à se réunir aux batteries voisines pour les travaux qui réclament le concours d'un assez grand nombre d'ouvriers, ou qui ont un caractère de généralité. S'il s'agit des morceaux de grès éboulés, le travail est plus facile; les fouilles, pour l'ouverture de la forme et la découverte de la pierre, varient avec la profondeur à laquelle cette dernière se trouve enterrée dans le sable, et avec la facilité donnée à l'accès des voitures par la configuration du terrain, mais sont d'ordinaire peu considérables. Seule la découpe des grès en marchandises reste la même. Le plus souvent, dans ce cas qui exige un moins grand emploi de forces, les ouvriers travaillent isolément; tout au plus se réunissent-ils deux pour attaquer les roches les plus volumineuses. Ajoutons que ces blocs, exposés à l'air, sont en général fort tendres, et ne valent jamais, pour la qualité, les bancs qui sont restés enterrés sous la dernière couche de sédiment.

L'exploitation des grès est éminemment malsaine. Ceux qui, n'ayant pas d'autre profession, s'y livrent toute l'année, atteignent bien rarement quarante-cinq ans, frappés qu'ils sont par l'affreuse phthisie pulmonaire. Le nombre en est du reste maintenant assez restreint; beaucoup sont laboureurs, maçons, bucherons, terrassiers, etc., une grande partie de l'année, et ne retournent aux carrières que lorsque tout autre travail leur manque, ou si quelque commande importante vient à faire hausser un peu les cours. Quelle

est la cause de cette terrible *maladie des carriers*, comme on la nomme dans le pays? C'est, tout le monde s'accorde pour l'affirmer, l'aspiration habituelle du grès pulvérulent qui agit d'une manière désastreuse sur les poumons. Il est probable aussi que l'emploi habituel d'instruments très-lourds, en affaiblissant la poitrine des carriers, prédispose ceux-ci à la phthisie. Les marteaux qu'ils emploient pèsent : les pointus, de huit à dix kilogrammes ; les tranchants destinés à parer les pavés, de dix à quatorze ; et les masses avec lesquelles on enfonce les coins, atteignent parfois le poids de cinquante livres. Quelques heureuses exceptions à ces morts précoces prouvent que les effets malfaisants de l'exploitation du grès pourraient être combattus, avec succès, par l'emploi de sévères précautions hygiéniques, et par une grande modération dans les habitudes ; deux choses qu'en général les carriers, surtout ceux de Fontainebleau même, ne mettent guère en pratique.

Une question vient naturellement aux lèvres : Quel est donc l'attrait si puissant qui a pu, qui peut encore, faire braver à tant d'hommes ces chances, à peu près certaines, hélas! de mort précoce? C'est, avant tout, celui de la liberté. Ils sont complétement maîtres d'eux-mêmes, et jouissent d'un indépendance d'action qu'ils ne pourraient trouver dans un autre métier. Puis leur gain, comparé à celui d'un manouvrier ordinaire, est assez considérable. Sous le règne de Louis-Philippe, à l'époque où cette industrie était encore très-prospère, un ouvrier carrier recevait de trois francs à trois francs cinquante centimes par jour, alors qu'un terrassier n'était payé qu'à raison de un franc cinquante centimes à deux francs. Actuellement le salaire de ce dernier est de deux francs cinquante centimes à trois francs, et celui du premier de quatre à cinq francs ; mais le gain total de celui-ci est diminué par une morte saison de un mois et demi environ, pendant laquelle le grès est gelé et trop cassant pour pouvoir être débité, surtout à l'exposition du nord. Les chefs d'atelier gagnent, en général, davantage ; mais ils ont besoin d'une première mise de fonds assez importante. Il faut qu'avant tout ils supportent les travaux de terrassement, puis que, outre les avances qu'ils sont obligés de faire à leurs hommes, payés à la journée, ils fournissent, la plupart du temps, à ceux-ci les instruments nécessaires ; or l'outillage d'un carrier coûte plus de cent cinquante francs, et l'usure est énorme ; elle ne peut s'évaluer à moins de cinquante à soixante-quinze centimes par jour. Enfin les chefs d'atelier ont à courir les chances aléatoires inhérentes, à la fois, à tout commerce et à toute exploitation de carrière ; et elles sont des plus variables avec le grès : sa qualité, la facilité qu'il offre à la taille dépendent de la nature du liquide qui a agglutiné les molécules du sable,

et du degré d'agrégation de celles-ci ; or ces deux causes ont souvent agi d'une manière très-différente sur les mêmes points, et la pierre de tel banc, excellente tout d'abord, pour l'exploitation de laquelle de grands frais ont été faits, devient subitement ou trop dure ou trop tendre, et tout travail doit être abandonné. Les carriers ont trois mots expressifs pour désigner, suivant le son qu'il rend sous l'outil, ces diverses qualités de grès : ils appellent *pif*, celui qui est trop résistant, *paf*, la pierre de bonne qualité, et *pouf*, les parties trop tendres, qui au moindre coup se réduisent en sablon. Les cantons dont les produits ont toujours été les plus renommés sont, outre le Mont-Chauvet avec son banc royal : le fort des Moulins, les rochers Saint-Germain, Cuvier-Châtillon, Fourceau, le mont Saint-Germain, la Canche-aux-Lièvres, le Montoir-de-Recloses et les gorges d'Apremont. Il est assez fréquent maintenant, comme nous l'avons dit plus haut, de voir les ouvriers d'une même batterie affronter les chances d'une association, et repousser l'intermédiaire d'un chef d'atelier ; leur gain d'un mois varie alors de cent cinquante à deux cents et même deux cent cinquante francs. Les fonds nécessaires sont avancés par quelque marchand de pavés, à condition que les produits lui soient livrés à un prix débattu d'avance.

L'exploitation des carrières de grès ne rapporte que bien peu ; le revenu annuel moyen calculé depuis 1825, époque où furent imposés les premiers droits de fortage, n'atteint pas cinq mille francs ; et elle cause à la forêt de Fontainebleau un double mal : l'un, si l'on peut s'exprimer ainsi, physique, qui s'est produit de tout temps ; l'autre moral, bien plus considérable, et se faisant d'autant plus sentir qu'augmente le nombre des touristes qui visitent notre forêt, des artistes qui viennent y chercher des sujets d'étude. D'une part, une surface, relativement assez considérable, est recouverte, le plus souvent, surtout lorsqu'il s'agit de roches apparentes, de débris trop abondants pour qu'il soit possible de les enfouir sous une suffisante couche de terre, comme le prescrivent les règlements, et qui stérilisent à tout jamais le sol qu'ils recouvrent. De l'autre un lieu, charmant par sa pittoresque sauvagerie, est transformé en un affreux chaos qui affecte péniblement la vue ; aux formes si gracieuses données par la nature à toutes ces roches bizarres, auxquelles le promeneur étonné, se laisse aller, malgré lui, à rêver des ressemblances idéales, se substituent les contours monotones d'une succession de mamelons uniformément composés de débris, aux angles aigus, aux arêtes tranchantes, enchevêtrées les unes dans les autres, et aussi rebutants à gravir que désagréables à voir ; la couleur harmonieuse, due à la patine du temps, disparaît, et fait place, pour de longues années, aux tons criards et brutaux du grès récemment cassé ; en un mot

la main d'hommes grossiers vient briser en d'informes scories les statues merveilleuses que s'était complu à sculpter la main de Dieu. Il n'y a plus maintenant que bien peu de chaînes intactes; outre les cantons dont nous avons déjà indiqué les noms, et qui sont comme le patrimoine légal des carriers; ceux-ci, aux temps de crise et de désorganisation sociale, en ont envahi bien d'autres, promptement arrachés, il est vrai, à leurs convoitises, mais qui sont restés frappés d'un indélébile stigmate.

Et pourtant il n'est pas possible de fermer les carrières. Les services publics, tout d'abord, viennent, la loi à la main, prendre, où bon leur semble, les matériaux qui leur sont nécessaires; puis les besoins des particuliers, pour n'être pas protégés par la législation, doivent cependant être pris en certaine considération, et il est bien difficile au souverain usufruitier de la forêt de dire à celui qui veut bâtir à Fontainebleau, au milieu d'un océan de grès : « Allez, si vous voulez, chercher vos coins, vos moellons à trois lieues d'ici; quant à mon domaine, l'entrée vous en est interdite. » Mais on peut, tout au moins, diminuer le mal; d'une part en augmentant le droit de fortage, de manière à ce que les habitants des communes riveraines de la forêt trouvent plus d'avantages à s'approvisionner chez les voisins; de l'autre en ne tolérant d'exploitation que dans les endroits où les inconvénients que nous venons de signaler sont les moindres, dans les bancs en place par exemple, et non sur les pentes des collines, dans les roches éboulées apparentes. Cette dernière chose n'est pas, nous le savons bien, aussi facile qu'on pourrait le croire au premier abord. Il y a les justes exigences des ingénieurs à satisfaire, puis surtout les demandes incessantes des carriers auxquelles il faut résister. Ceux-ci forment une population assez nombreuse [1], remuante, difficile à contenter, et on a dû bien souvent compter avec elle. Dans ce moment de marasme pour les affaires, et de tranquillité générale, la tâche est relativement aisée; mais viennent des commandes importantes, une crise sociale et il sera aussi difficile d'endiguer le mal que dans les temps antérieurs.

PAUL DOMET.

[1] C'est sous l'invocation de son patron, saint Roch, qu'a été mise la société de secours mutuels créée il y a quelques années à Fontainebleau.

LES MONUMENTS NORMANDS

EN ITALIE ET EN SICILE

IV[1]

Après Palerme, d'autres villes de la Sicile sont redevables aux princes normands de la fondation de leurs églises principales. En sortant de la capitale de la Sicile par la *Porta nuova*, on arrive, après avoir passé devant le palais de la Cuba, à l'entrée de la route montueuse qui conduit au sommet de la hauteur où Monreale est assise. En gravissant cette montée, au pied de laquelle eut lieu la scène violente qui fut le signal des Vêpres siciliennes, il est impossible de détacher son esprit des phases diverses de ces sanglantes représailles dont toute une armée de conquérants fut la victime, dont tout un peuple de vaincus se fit l'impitoyable exécuteur. L'expédition et les succès de Charles d'Anjou, la défaite héroïque de Manfred, la fin cruelle du jeune Conradin, la tyrannie d'un gouvernement oppresseur, suivie de la vengeance des opprimés, tels sont les dramatiques événements qui d'abord se présentent en foule à la mémoire. Mais peu à peu, devant le magnifique spectacle qui s'offre aux regards, les souvenirs pénibles se dissipent, les tragiques impressions s'effacent. La nature, cette puissante et irrésistible consolatrice, est là qui vous attire, qui vous entraîne malgré vous à oublier le mal et la violence, œuvres des passions de l'homme, pour admirer le beau et l'utile, œuvres de la bonté de Dieu. A mesure que l'on monte, il semble que la pensée monte aussi, et qu'elle s'élève au-dessus des agitations et des bruits de la terre.

[1] Voy. *le Correspondant* du 25 juillet.

Aux détours de la route en pentes douces que fit pratiquer en 1550 le vice-roi Marc-Antoine Colonna, et dont les bords sont plantés de lauriers-roses, on s'arrête volontiers près d'une fontaine aux eaux murmurantes, pour de là regarder tour à tour la montagne, la plaine et la mer. D'un côté se dressent des massifs de roches granitiques, entre lesquelles s'échappent de nombreux ruisseaux servant à rafraîchir toute une végétation des tropiques, aloès aux pointes acérées, cactus aux feuilles épineuses, figuiers sauvages étalant leurs fruits couleur de pourpre, et pins ombellifères déployant leur gracieux parasol. De l'autre côté, la vue s'étend sur une vallée immense, parsemée de plants de vignes, de moissons dorées, d'oliviers au pâle feuillage, de palmiers à la tige élancée, d'orangers, de citronniers en pleine floraison, et, au milieu de ces flots de verdure, Palerme apparaissant inclinée au pied des montagnes, inondée de lumière et couronnée de ses monuments. A l'aspect de cette plaine à la fois si fertile et si pittoresque, aux parfums enivrants qui montent de la vallée, aux brises rafraîchissantes qui viennent de la mer, on comprend que la Sicile ait été surnommée le jardin et le grenier de l'Italie; on comprend que Rome et Carthage, pour conquérir cette riche proie, aient combattu à outrance, et qu'après elles, tant d'autres puissances se soient disputé la possession de cette île à la beauté attrayante et fascinatrice. Mais on comprend mieux encore que Théocrite et Moschus soient nés là, qu'ils y aient modulé leurs gracieuses pastorales, et tout en se rappelant que les créations les plus charmantes du génie antique ont été inspirées par la vue de ces beaux lieux, on regrette d'autant plus que, faits pour le repos et le bonheur, ils aient vu trop souvent se déchaîner toutes les fureurs de l'ambition humaine.

De Palerme à Monreale la distance est de quatre milles. De loin, à chaque tournant de la route, on aperçoit la cathédrale de cette dernière ville, et à ses pieds l'abbaye bénédictine de San Martino, datant l'une et l'autre du règne de Guillaume *II*, dit le Bon. Ce roi normand, qui bâtit Monreale, voulut doter la cité nouvelle d'une église qui surpassât en grandeur et en magnificence les autres monuments religieux de la Sicile. En 1174, il fit donc jeter les fondements du dôme, où se trouve réuni le singulier mélange des styles normand, byzantin et arabe, mélange qui alors paraît avoir été adopté dans le pays. L'édifice était à peine achevé, que déjà sa splendeur et celle de l'abbaye qui en dépendait étaient devenues l'objet de l'admiration de tous. Satisfait de son œuvre, Guillaume appela du monastère de Cava un certain nombre de religieux pour occuper la nouvelle abbaye, et une bulle pontificale la déclara exempte de la juridiction de l'archevêque de Palerme. Peu après, en 1182, le pape Lucius *III* érigea l'é-

glise en siége métropolitain, et l'abbé Guillaume fut élevé à la dignité d'archevêque. En parlant de la fondation due aux libéralités du prince normand, le pontife disait dans sa bulle : « Aucun roi n'a jamais accompli un semblable ouvrage depuis les temps anciens, et la réputation seule de ce qui est terminé suffit pour faire tomber en admiration ceux-là qui n'ont entendu que par ouï-dire en célébrer toutes les merveilles. » Dans sa chronique, Richard de San Germano donne aussi les plus grands éloges à l'église élevée par Guillaume le Bon, et il met un pieux enthousiasme à décrire la richesse des matériaux précieux employés à la décoration extérieure et intérieure. Confirmée plus tard dans ses immunités par les successeurs de Lucius III, la cathédrale de Monreale, dont les moines du Mont-Cassin composent le chapitre, est encore aujourd'hui métropolitaine de la Sicile, et l'abbé de San Martino est archevêque *pro tempore*.

La façade principale, qui n'a conservé qu'une partie du portail primitif, est décorée de riches arabesques et de brillantes mosaïques. Elle s'ouvre au milieu, sur un intérieur à trois nefs, par une porte en bronze dont les bas-reliefs furent en 1186 ciselés par le célèbre Bonnano de Pise, le même qui éleva, de concert avec Guillaume Tomaso, le campanile de sa ville natale, et sculpta la porte en bronze formant la principale entrée du dôme. Vingt-quatre panneaux divisent chaque battant de la porte de l'église de Monreale, et une inscription latine, gravée au bas de l'un des compartiments, rappelle le nom de l'artiste, ainsi que la date de son ouvrage[1]. En entrant dans la basilique, on est frappé de la magnificence de l'ornementation intérieure qui, partout où le regard s'arrête, resplendit d'or, de mosaïques, de marbres et de peintures. La nef centrale est séparée des deux autres par une double rangée de seize colonnes en granit oriental, reposant sur une base en marbre blanc appuyée elle-même sur un socle carré en marbre noir. Les chapiteaux, dont plusieurs, par leur forme, révèlent une origine antique, sont aussi en marbre blanc. Par une disposition particulière, ils sont surmontés d'une sorte de couronnement en mosaïque supportant la retombée d'arcades ogivales qui se rétrécissent un peu à leur base. L'examen attentif de l'ornementation intérieure, considérée dans son ensemble, peut faire croire que, selon l'opinion de quelques antiquaires, notamment de Seroux d'Agincourt[2], des artistes grecs ont été employés de préférence par le fondateur pour décorer le plus richement possible l'église qu'il devait placer sous l'invocation de la Vierge. En effet, dans la plupart des représentations, les personnages ont le costume by-

[1] Anno Domini MCLXXXVI, indictione III, Bonnanus civis Pisanus me fecit.
[2] *Histoire de l'art par les monuments*, t. I, ch. XXI, p. 71.

zantin, et au milieu de l'un des quatre grands arcs séparant la nef du chœur et des transsepts, on distingue l'image symbolique de la Sagesse divine — ΑΓΙΑ ΣΟΦΙΆ — devant laquelle les archanges Michel et Gabriel sont en adoration. Mais c'est principalement dans la figure colossale du Sauveur, trônant au fond de la demi-coupole qui termine la nef centrale, que le style byzantin apparaît dans toute la majesté du caractère hiératique donné par la tradition à cette calme et solennelle figure. Les deux autres demi-coupoles sont décorées de mosaïques représentant les apôtres saint Pierre et saint Paul. Comme digne couronnement de cette brillante ornementation, on admirait encore, au commencement de notre siècle, le superbe plafond en bois sculpté qui recouvrait toute l'étendue intérieure de la basilique. Malheureusement, il a été consumé en grande partie dans l'incendie de 1811.

A l'entrée du chœur, deux siéges remarquables par la matière et le travail, et réservés au roi et à l'archevêque de Monreale, occupent une place distincte, le premier du côté de l'évangile, le second près du pilier du côté opposé. Les mosaïques placées au-dessus méritent une attention particulière, car les sujets qu'elles représentent sont relatifs à la fondation de l'église, et l'on y voit figurer des personnages contemporains. Ainsi, dans celle qui surmonte le siége royal, Guillaume II, vêtu d'une dalmatique, comme Roger II, dans l'église de *Santa Maria dell'Ammiraglio*, reçoit la couronne des mains de Jésus-Christ, auquel une inscription prête ces paroles : *Manus enim mea auxiliabitur ei*. Au-dessus du siége destiné au métropolitain, Guillaume le Bon apparaît encore, prosterné devant la Vierge, et lui offrant la basilique qu'il vient lui consacrer. Outre ces figures historiques, on en voit une foule d'autres, appartenant à l'hagiographie, et qui composent les groupes de cette longue série de tableaux en mosaïques dont toutes les surfaces de l'église sont recouvertes. Par la manière dont elles sont disposées et se succèdent les unes aux autres, elles rappellent, ainsi qu'on en a fait la juste remarque[1], les enluminures du *Ménologe* grec exécuté à la fin du dixième siècle par les ordres de l'empereur Basile Porphyrogénète[2]. Malgré les incorrections du dessin, la roideur des personnages, la fixité des physionomies et des regards, tout ce monde de martyrs et de saints, d'anges et d'apôtres, de princes et de moines, semble agir, parler au spectateur, et faire revivre à ses yeux l'Orient et l'Occident, venant

[1] M. del Giudice, *Descrizione del real tempio di Monreale*. Palermo, 1702. — F. Bourquelot, *Voyage en Sicile*, p. 57.

[2] Ce martyrologe des Grecs a été publié en trois volumes in-folio, sous le titre suivant : *Menologium Græcorum, jussu Basilii imperatoris olim editum, nunc primum græce et latine proditum studio et opera A. Albani*. — Urbini, 1727.

y confondre leurs costumes et leurs mœurs, leurs traditions et leurs croyances. Les couleurs inaltérables de ces tableaux en mosaïques, la dureté des matériaux dont ils sont composés, le caractère parfois grandiose des types invariablement consacrés par l'art byzantin, contribuent à rendre encore plus saisissant l'effet produit par ces peintures décoratives, inconnues dans nos monuments, et qu'il est impossible de se figurer sans les avoir vues. Oui, le douzième siècle est là tout entier, avec sa foi profondément religieuse, et bien indifférent ou bien aveugle serait celui qui, dans cette fidèle et vivante image, ne saurait pas le reconnaître.

L'église métropolitaine de Monreale renferme des tombeaux et des inscriptions tumulaires se rapportant à la période historique qui fait l'objet de cette étude. Ainsi, sur le mur faisant suite au transsept méridional, on trouve d'abord deux inscriptions dont les lettres se composent de petites pierres noires encastrées sur un fond d'or. L'une mentionne la mort de la reine Marguerite, femme de Guillaume le Mauvais, et fille du roi de Navarre Garcie Ramirez. A la mort de son mari, arrivée en 1166, Marguerite fut appelée, comme régente, à gouverner le royaume pendant la minorité de son fils Guillaume II, et, après avoir contribué à la fondation de l'abbaye de Monreale aussi bien qu'à celle de deux monastères de religieuses bénédictines, elle mourut en 1184. L'autre inscription est consacrée à la mémoire de deux personnages appartenant à la même famille. Le premier est Roger, duc de Pouille, qui périt à la suite d'un complot ayant pour objet de le proclamer roi à la place de Guillaume Ier, son père ; le second, frère du précédent, est Henri, prince de Capoue, né du mariage de ce même Guillaume Ier avec Marguerite de Navarre. Chacune de ces épitaphes porte bien le cachet du temps; car on y retrouve, avec l'expression de sentiments vrais, des antithèses pleines de recherche et une pénible combinaison de mots à laquelle la rime ajoute de nouvelles difficultés[1]. Dirigeons-nous maintenant vers le trans-

[1] Nous transcrivons ici les parties les plus essentielles de l'une et l'autre inscription :

Hic regina jaces, regalibus edita cunis,
Margarita tibi nomen quæ moribus unis ;
Regia progenies, per reges ducta propago,
Uxor regis eras et nobilitatis imago.
Si taceam quibus ipsa reples præconia mundum,
Regem Wilhelmum satis est peperisse secundum.

—

Hic tua, Rogeri dux quondam tempore patris,
Ossa tenet tumulus tumulo contermina matris.
. . . .
Jungeris hic fratri, princeps Henrice, sepultus,
Quem tibi junxit amor eadem que modestia cultus.

sept opposé, et nous y trouverons le tombeau du père des jeunes princes dont nous venons de parler. Inhumé d'abord à Palerme, dans la chapelle palatine, le corps de Guillaume le Mauvais fut transporté à Monreale, où un monument en granit rouge lui avait été érigé par les soins de sa veuve Marguerite. En déposant les restes de son mari dans l'enceinte d'une église desservie par de pieux moines, elle espérait que leurs incessantes prières intercéderaient plus efficacement auprès de la justice divine en faveur de celui qui avait été aussi mauvais époux que mauvais roi. La tombe de Guillaume Ier, aujourd'hui dans un complet état de dégradation, ne porte aucun nom, aucune épitaphe, comme si la mort eût voulu cacher à jamais tout souvenir d'un prince dont la mémoire est si odieuse. Près de la sépulture de son père se trouve celle de Guillaume le Bon, si digne du surnom que lui donna la reconnaissance de son peuple, et dont le tombeau, endommagé par le temps, fut réédifié au dix-septième siècle par l'archevêque D. Louis Torres.

Sous l'autel d'une chapelle voisine sont conservés les restes précieux d'un grand roi qui fut en même temps un saint : c'est une partie de la dépouille mortelle de saint Louis, rapportée de Tunis par son frère, Charles d'Anjou, et déposée dans la cathédrale de Monreale. L'urne qui la contenait portait autrefois cette inscription, remplacée par une autre à l'époque de la translation opérée en 1635 : *Hic sunt tumulata viscera et corpus Ludovici regis Franciæ, qui obiit apud Tonisium anno Dominicæ incarnationis MCCLXX, mense augusto, XIII indictionis* [1]. Depuis le treizième siècle, aucun doute ne s'était élevé sur l'authenticité de ces restes du pieux souverain qui fut le héros des dernières croisades, lorsqu'en 1843 l'attention des érudits fut attirée sur le dépôt religieusement gardé à Monreale, par suite de la découverte d'un cœur qu'on trouva enseveli dans la Sainte-Chapelle de Paris. Plusieurs savants ayant émis l'opinion que ce cœur était celui du roi saint Louis, on dut établir nécessairement que le cœur de ce prince n'était pas en Sicile. De là une discussion fort animée qui divisa en deux partis l'Académie des inscriptions et belles-lettres, discussion dans laquelle entrèrent à leur tour deux archéologues siciliens, jaloux de prouver, par des mémoires dûment motivés, que l'église de Monreale possédait réellement le cœur du fils de Blanche de Castille. Pour mettre fin au débat, la docte Académie, consultée par le ministre au sujet du cœur trouvé à la Sainte-Chapelle, répondit que, dans l'état actuel des documents et de la discussion, rien n'autorisait à croire que ce cœur fût celui de saint Louis. C'était prudemment

[1] Cette inscription est rapportée par Luigi Lello dans son ouvrage intitulé *Storia della Chiesa di Monreale*. — Roma, 1696.

fermer la lice, et enlever à l'ardeur des combattants tout prétexte pour renouveler le combat. Nous imiterons cette prudence, et, sans rentrer dans une question longuement controversée, nous nous abstiendrons d'en chercher ici la solution définitive[1].

Comment quitter la belle cathédrale de Monreale sans parler du monastère bénédictin qui en dépend? Comment ne pas donner un souvenir, et surtout un regret, à cette noble abbaye, pour laquelle nous ne dissimulerons pas nos prédilections particulières, autant à cause de l'habit porté par les bons religieux qui naguère y demeuraient, que des vertus hospitalières dont ils faisaient preuve envers les étrangers? Tous ceux qui depuis vingt-cinq ans ont visité cette calme et splendide retraite où s'abritait le culte de l'art et de la science, joint à la pratique des plus douces vertus chrétiennes, ne peuvent avoir oublié ni l'accueil obligeant des Pères bénédictins, ni la complaisance inépuisable de leur prieur, dom Jean-Baptiste Tarallo. Plein d'une solide instruction, et versé dans la connaissance des deux antiquités dont sa patrie conserve de si nombreux monuments, le prieur du monastère de Monreale faisait les honneurs de sa maison avec une bonne grâce, un esprit d'à-propos qui ne se démentaient jamais, même devant des observations parfois peu discrètes. La finesse du Méridional s'unissait en lui à la pétulance du Sicilien; il trouvait réponse à tout sur les questions les plus diverses, et quand par hasard il gardait le silence, sa figure, son regard et ses gestes continuaient de parler. Il montrait un légitime orgueil à rappeler l'ancienne splendeur de son abbaye et de son ordre, et s'il regrettait justement que cette splendeur fût bien éclipsée, le souvenir du passé ne lui inspirait contre le présent aucune récrimination amère ou violente. Sa cellule, comme celle des autres religieux, avait son entrée sur une vaste galerie ornée de fresques et d'inscriptions, et à laquelle on arrivait par un escalier aux proportions les plus monumentales. Les murs s'élevant de chaque côté de cet escalier sont couverts de tableaux signés de maîtres étrangers ou siciliens, notamment de Velasquez et de Pietro Novelli, le Raphaël de la Sicile, né à Monreale même, et dont les œuvres, peu citées par les écrivains spéciaux, excitent la juste admiration de ses compatriotes.

Plus riche encore que la bibliothèque du monastère de San Martino de Palerme, la précieuse collection de livres et de manuscrits

[1] Les savants français qui prirent part au débat sont MM. Letronne, Le Prévost, Paulin Paris, Berger de Xivrey, Quatremère et Taylor. Les érudits siciliens sont le duc Serra di Falco, qui composa le mémoire ayant pour titre : *Sulla reliquia del cuore di san Luigi IX*, et le P. Tarallo, prieur de l'abbaye de Monreale, auteur d'un autre mémoire intitulé : *Sul dubbio de il cuore di san Luigi IX, re di Francia, esistesse in Monreale o in Parigi.*

appartenant à l'abbaye de Monreale offrait aux moines, comme à ceux qui venaient la consulter, une source abondante d'études et de renseignements. Entre autres documents historiques, on y remarquait une importante série de diplômes grecs, arabes et latins, donnés par les princes normands, les empereurs d'Allemagne et les souverains pontifes. Le P. Tarallo, à l'époque où rien n'était venu encore troubler la paix intérieure des communautés monastiques, s'occupait activement de transcrire et d'annoter ces pièces, avec l'intention de les publier aussitôt que les circonstances le lui permettraient. Qu'est-il résulté de cette intention si louable, si digne d'un bénédictin? Qu'est devenu, aujourd'hui que le séquestre est mis sur tous les biens et immeubles, comme sur toutes les collections imprimées ou manuscrites appartenant aux couvents d'Italie et de Sicile, qu'est devenu l'intéressant recueil entrepris par l'aimable et savant prieur de Monreale? Nous l'ignorons absolument. Jusqu'à présent, les questions posées par nous dans une correspondance engagée à ce sujet sont demeurées sans résultat. Puisse ce travail, qui eût servi d'utile complément à la nombreuse collection de chartes grecques faite par le P. Kalefati, ex-préfet des archives du Mont-Cassin, n'être pas du moins perdu entièrement pour la science historique! Ce vœu tout sincère de notre part, et que nous formons aussi pour un travail semblable commencé au monastère de Cava, sera partagé, nous n'en doutons point, par tous les amis des lettres et de l'érudition bénédictine.

En descendant de la bibliothèque, il convient d'aller respirer sous le cloître de l'abbaye, l'un des plus vastes, des plus beaux qui se puissent voir au monde. Les cloîtres de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul-hors-des-Murs et de Sainte-Scolastique de Subiaco sont admirables sans nul doute; mais ils sont inférieurs à celui de Monreale sous le rapport de l'ensemble et des détails, de la grandeur et de l'effet. Qu'on se figure quatre immenses promenoirs disposés en carré, et reliés par une suite d'arcades en ogives rappelant la courbure orientale. Ces arcades sont soutenues par deux cent seize colonnes accouplées, dont le nombre n'est égalé que par l'infinie variété des formes et la richesse élégante de l'ornementation. De deux en deux ornées de mosaïques, elles sont, les unes, découpées en losanges, les autres fleuronnées de rosaces; celles-ci montrent des cannelures à l'antique, celles-là se tordent en spirales capricieuses; presque toutes enfin portent des incrustations de marbres rares et de pierres précieuses, ce qui donne à cette longue file de fûts miroitants un aspect vraiment féerique. Les chapiteaux, décorés d'après le style du douzième siècle, mais fouillés avec un grand soin, ne sont pas moins variés que les colonnes qu'ils surmontent. Personnages contemporains, scènes de

l'Ancien et du Nouveau Testament, animaux réels ou fantastiques, feuillages, fleurs et fruits, y ont été représentés avec une verve expressive, une fécondité d'imagination vraiment prodigieuse. C'est toute la foi, toute la poésie du temps sculptées sur la pierre. Comme pour ajouter une diversité de plus à cet ensemble déjà si divers, les colonnes placées aux quatre angles des promenoirs sont du haut en bas couvertes de sculptures. Par une rare et heureuse combinaison, cette extrême variété, loin de nuire à l'effet général, vient le rehausser encore. Sans fatigue, le regard du spectateur court d'arceaux en arceaux, passant des mosaïques aux bas-reliefs, de la flore exotique aux symboles religieux, des figures les plus bizarres aux représentations de l'histoire profane et sacrée. Sur un chapiteau on voit, par exemple, ici le repas du mauvais riche, là un personnage auquel le Christ donne la main, avec cette inscription qui, à elle seule, résume toute la doctrine évangélique : *Deus charitas est.* Un autre montre un agneau placé entre un roi et une reine, et porte pour inscription :

DOMINUS MAGNUS LEO CHRISTUS CERNITUR AGNUS.

Plus loin, sur un quatrième chapiteau, est un modèle d'église que tient un ange, et présenté à la Vierge par le roi Guillaume, qui est censé accompagner son offrande de ce vers léonin :

REX QUI CUNCTA REGIS, SICULI DATA SUSCIPE REGIS.

Le vaste espace renfermé dans cette quadruple rangée d'arcades n'a rien qui rappelle l'aspect sévère des préaux de nos anciens cloîtres. Au lieu de sombres massifs de buis, au lieu de cyprès funéraires, se dressant autour de tertres gazonnés qui recouvrent des tombes, l'intérieur du cloître de Monreale offre à l'œil charmé un parterre délicieux, ombragé de myrtes et d'orangers, dans lequel la verdure et la fraîcheur de la végétation sont entretenues par des fontaines dont les eaux, s'élançant en gerbes, retombent dans des vasques de marbre. Ajoutons qu'en voyant ce jardin entouré d'arcades dessinées à la mauresque, en admirant ces fleurs, ces eaux, ces cascades, on oublie presque la destination du lieu, pour se croire transporté dans l'intérieur d'un palais arabe. Aussi croyons-nous volontiers que dans le merveilleux cloître de Monreale l'imagination de plus d'un voyageur a pu s'abuser au point d'y rêver et d'y voir, comme l'un d'eux nous le disait, une sorte d'Alhambra monastique.

Hâtons-nous de dissiper cette impression toute profane en rappelant, à l'endroit même où elle se conçut et se réalisa, la pieuse pensée qui inspira la fondation du monastère. Si tout monument a son histoire, tout cloître a sa légende, et voici celle de la magnifique ab-

baye édifiée par le roi normand Guillaume le Bon. Au douzième siècle, l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui était désert et couvert de bois dans lesquels les successeurs de Robert Guiscard se plaisaient à poursuivre les bêtes sauvages. Un jour que Guillaume, fatigué de la chasse, s'était reposé et endormi sous un arbre, la Mère du Sauveur lui apparut en songe, au milieu d'un nuage lumineux. Après avoir loué la piété dont lui-même et sa mère avaient fait preuve en fondant des églises et des monastères, elle lui ordonna d'élever une basilique en son honneur au lieu où le sommeil était venu le surprendre. Guillaume était trop religieux pour ne pas obéir immédiatement, et, secondé par les dons personnels de sa mère Marguerite, il s'empressa de jeter les fondements de l'église, qui fut, comme on l'a dit déjà, commencée au mois de décembre de l'année 1174. Quant à la situation du monastère qu'il fit bâtir presque en même temps, elle ne pouvait être mieux choisie. De la galerie et de la terrasse, d'où le regard domine à la fois Palerme, sa riche campagne, et la Méditerranée, scintillant de mille feux sous les rayons du soleil, on découvre une vue au moins aussi admirable que celle de la Chartreuse de San Martino, à Naples. Ce n'est donc pas sans déplaisir et sans regret que l'on s'éloigne d'un séjour si calme et si beau, aujourd'hui complétement désert et vide de ses anciens habitants. Il serait peut-être difficile de s'en consoler, sans la douceur du souvenir qu'il vous laisse, et sans la distraction perpétuellement offerte au voyageur sur un sol où germe, comme une moisson de pierres, une si prodigieuse quantité de monuments [1].

V

De Monreale allons maintenant visiter la cathédrale de Messine, qui, commencée par le comte Roger, en 1098, fut achevée sous le roi Roger II, son successeur. Percé de trois portes ogivales, le grand portail est bâti en marbres de couleurs différentes, et décoré de mosaïques, de peintures qui recouvrent toute la surface des tympans. Des colonnes richement sculptées, des pinacles à crochets, des statuettes, des bas-reliefs ajoutent de nombreux détails à l'ensemble de l'ornementation. Sur les parties latérales de l'édifice on voit se

[1] Au moment où nous écrivons ces lignes sur l'inépuisable richesse archéologique de la Sicile, nous apprenons qu'à Palerme même on vient de découvrir des restes considérables d'une magnifique villa romaine. Des fresques, d'une fraîcheur et d'une perfection de travail supérieures à celles de Pompéi, ont été mises à jour, ainsi que plusieurs superbes mosaïques représentant *Neptune voguant sur les eaux* et *Orphée charmant les animaux féroces de la Thrace*.

prolonger des lignes en marbres alternativement noirs et blancs, et qui ne laissent que trop bien apercevoir les restaurations maladroites exécutées à diverses époques. Des fenêtres cintrées, dans le style mauresque, éclairent les transsepts, et des colonnes surmontées de chapiteaux romans y rappellent une architecture toute différente. On retrouve aussi des zigzags normands sur l'architrave et l'imposte des fenêtres absidales. L'intérieur, offrant le plan d'une croix latine, est divisé de chaque côté par vingt colonnes antiques assez mal assorties, et sur lesquelles le temps a imprimé plus d'une trace de ses ravages. Quant aux beaux plafonds en bois sculpté qui recouvraient autrefois les nefs, ils furent brûlés, en 1254, à la célébration d'un service funèbre en l'honneur de Conrad, fils de l'empereur Frédéric II ; mais, peu après, le roi Manfred les fit restaurer. Des mosaïques, exécutées au quatorzième siècle par les soins de Frédéric Ier d'Aragon et de l'archevêque Guidotto di Tabiatis, décorent les demi-coupoles des absides. Outre les figures du Sauveur et de la Vierge, d'anges et de saints, ces mosaïques représentent les images des donateurs, le roi Frédéric et l'archevêque Guidotto, personnages auxquels se joignent plusieurs princes de la famille d'Aragon, tels que les rois Pierre II et Louis [1], et le duc Jean, frère de ce dernier.

Dans une autre église de Messine, bâtie en 1180 et dédiée à Saint-Nicolas, on retrouve fort peu de traces de l'édifice primitif, élevé par les Normands. Il en est de même de *San Salvadore*, qui, fondée par le comte Roger, fut ensuite rebâtie par Roger II sur des proportions plus vastes, et que Charles-Quint détruisit pour élever à la même place une forteresse destinée à défendre l'entrée du port. Près de là on remarque une église offrant tous les caractères de l'architecture romane. Appelée d'abord *Nunziatella del Castello a mare*, à cause de son voisinage du château fort, et connue aujourd'hui sous le nom de *Nunziatella de' Catalani*, elle a conservé, à l'une de ses extrémités, quelques arcades se recourbant en fer à cheval. C'est probablement pour ce motif que certains auteurs prétendent qu'elle servit d'abord de mosquée, tandis que, selon d'autres, cet édifice serait un ancien temple païen transformé plus tard en une église chrétienne. Quoi qu'il en soit, ce qu'on peut affirmer c'est que dans un document de 1169 la Nunziatella est désignée comme remontant déjà à une époque bien antérieure. Après avoir visité ce curieux monument, le voyageur qui recherche les impressions causées en même temps par la vue des chefs-d'œuvre de l'art et des grandes scènes de la nature, n'oubliera pas dans ses explorations l'église des religieuses grégo-

[1] Frédéric Ier d'Aragon régna sur la Sicile de 1296 à 1337; Pierre II, de 1337 à 1342, et Louis, de 1342 à 1355.

riennes. Il y admirera de belles mosaïques dont l'étude ne pourra que l'intéresser, et surtout un magnifique tableau d'Antonello de Messine représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus. On le regarde comme l'un des premiers ouvrages de cet excellent peintre du quinzième siècle, qui appliqua si bien les procédés mis en usage par Jean de Bruges, et dont les œuvres, aussi rares que vivement recherchées, suffisent à faire la gloire de la ville où il prit naissance. Devant l'église, et du haut du perron fort élevé par lequel on y arrive, la vue s'étend sur un site admirable. D'un côté Messine s'élevant en amphithéâtre au bord de la mer, de l'autre le détroit du Phare, les rivages de l'Italie et les montagnes de la Calabre, qui forment en s'étageant le fond du tableau.

La forme demi-circulaire de son port et la courbe gracieuse que dessine la côte jusqu'à la pointe du cap Pélore, justifient toujours le nom de *Zanclé*, que Messine reçut des colons de Cumes, ses premiers fondateurs[1]. Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, son port sûr et commode, que protége une langue de terre appelée par les habitants *Bras de saint Rénier*, ne cessa d'être le plus fréquenté de toute la Sicile. Le témoignage de Mohammed-Ebn-Djobaïr nous apprend qu'au douzième siècle, sous la domination normande, il était le rendez-vous des navires de tous les pays. La ville était alors, suivant le voyageur arabe, très-peuplée, malpropre et peu hospitalière ; mais en compensation on y trouvait une sécurité parfaite, des vivres en abondance et toutes les commodités de la vie. « Les montagnes, dit-il, serrent Messine de si près que leurs flancs suivent exactement le pourtour des fossés de la ville. Elle est baignée par la mer du côté du midi, et quant à son port, aucun pays maritime n'en possède de plus merveilleux, car ici les navires s'approchent du rivage presque au point d'y toucher. On débarque au moyen d'une planche que l'on passe sur le quai, par laquelle le porte-faix monte avec tout son fardeau, en sorte qu'il ne faut pas de canots pour charger et décharger les bâtiments, si ce n'est ceux qui restent à l'ancre à peu de distance. On voit donc les navires rangés le long du quai comme des chevaux attachés à leurs poteaux ou dans leurs écuries ; tout cela à cause de

[1] Le nom de *zanclé* vient d'un mot grec qui signifie *faucille*. D'après quelques auteurs, ce nom rappellerait la tradition suivant laquelle Saturne aurait laissé tomber sa faux en Sicile, et par là rendu le sol si fécond. Dans son poëme, Silius Italicus rappelle cette tradition qui, selon Macrobe, n'est que le symbole de la prodigieuse fertilité de l'île :

> Nec Zanclea gerunt obscuram mænia famam
> Dextera quam tribuit posita Saturnia telo.
>
> (Sil. Ital., *Punic.*, lib. XIV, v. 48.)

l'immense profondeur de la mer en cet endroit-ci. C'est un détroit de 3 milles de largeur qui sépare Messine du continent [1]. »

Si la position avantageuse de Messine a contribué au développement de son commerce, elle l'a exposée aussi en tout temps aux premières attaques des conquérants étrangers qui vinrent envahir la Sicile. Occupée tour à tour par les Carthaginois et les Romains, les Vandales et les Goths, elle avait passé de la domination des Grecs à celle des Arabes, lorsque l'intrépide Roger vint l'arracher au joug violent des infidèles [2]. Aujourd'hui encore le souvenir de cette délivrance est célébré tous les ans, à Messine, par une fête populaire appelée la *Vara*, et qui a lieu le 15 du mois d'août, jour de l'Assomption. Dans cette solennité, à laquelle assistent toutes les autorités de la ville, le clergé, les moines et les confréries, dont une immense population accompagne le cortége on représente en même temps, d'une manière symbolique, l'Assomption de la Vierge et le triomphe du chef normand sur le prince arabe Griffon. Sur un char d'une hauteur prodigieuse, et divisé en plusieurs plates-formes, différentes scènes figurent la Mère du Sauveur expirant au milieu des apôtres, puis transportée au ciel par les anges, et là remise par eux entre les mains de Dieu le Père. Viennent ensuite deux statues en bois, de grandeur colossale, représentant Roger et Griffon, à la suite desquelles on voit un chameau que, suivant la tradition, le chef arabe montait dans son dernier combat. Sur le parcours de la procession s'élèvent de nombreux arcs de triomphe; les voix joyeuses des cloches sonnant à toute volée se mêlent aux cris d'une multitude encore plus bruyante que la population de Naples, et, comme la fête a un caractère aussi religieux que national, le soir la cathédrale et les autres églises de la ville resplendissent de brillantes illuminations.

Après Messine, nous visiterons, non loin des ruines de l'ancienne Tyndaris, la ville épiscopale de Patti, et dans sa cathédrale nous trouverons deux sarcophages antiques contenant les restes de deux femmes du comte Roger. La première, fille du comte de Mortain, portait le gracieux nom de Delicia [3]. Ce fut en 1063 que le conquérant de la Sicile vint l'épouser en Calabre, comme pour célébrer par ce mariage la réduction de la place importante de Traina, tout récemment soumise à ses armes. Mais peu après il était contraint de repasser

[1] Mohammed-Ebn-Djobaïr, *Voyage en Sicile*, trad. par M. Amari.

[2] Il faut lire dans les Recueils de Baluze et de Muratori la relation de la délivrance de Messine, ayant pour titre : *Brevis historia liberationis Messanæ a Sarracenorum jugo per Comitem Rogerium Normannum anno MLX*. Le récit des faits est entremêlé de harangues, suivant la forme usitée par les historiens anciens : sauf la différence de style et de latinité, on croit lire un fragment imité de Tite-Live.

[3] Quelques auteurs la désignent aussi sous le nom d'Eremburge.

le détroit pour secourir la garnison normande qu'il avait laissée dans la forteresse de Traina et que pressait vivement la population grecque de la ville réunie aux Sarrasins. La chronique de Geoffroy de Malaterra nous apprend que Roger dans ses vieux jours aimait à raconter, avec le secret plaisir qu'on éprouve à rappeler les maux qu'on ne ressent plus, les rudes privations qu'il avait eu à supporter pendant ce siége. Telle était la détresse des Normands que le comte et sa jeune femme, qui avait voulu le suivre et partager ses périls, manquèrent des choses les plus nécessaires. « Ils étaient dénués de vêtements à ce point, dit le chroniqueur, qu'ils ne possédaient plus qu'une seule cape, dont l'un ou l'autre se servait alternativement, selon qu'il en avait un plus urgent besoin. La jeune comtesse, sans laisser échapper une plainte, éteignait la soif qui la dévorait avec de l'eau impure, et sa faim avec des larmes [1]. » Dissimulant ses souffrances et relevant le courage des autres par son air calme et serein, chaque jour cette noble femme, fille d'un grand seigneur de Normandie, en était réduite à préparer elle-même une vile nourriture pour son mari et ses compagnons affamés.

A la fin, la santé de Delicia ne put résister à tant de privations et d'épreuves. Comme il n'y avait plus de vivant en elle, selon l'expression de la chronique, que la seule force de son cœur, elle chancelait et tombait à chaque pas qu'elle faisait dans l'intérieur du château. En la voyant ainsi dépérir sans qu'elle parlât de ses souffrances, et la vie échapper peu à peu à ce pauvre corps épuisé, Roger, qui avait tout supporté jusque-là, ne prit plus conseil que de son désespoir. Il rassembla les siens dans la grande cour de la forteresse, et il leur proposa de tenter une sortie qui devait ou assurer le salut de tous, ou leur faire trouver en combattant une mort digne de leur bravoure. Au point du jour le signal est donné, et les Normands s'élancent hors de la citadelle. Une fois aux prises avec les Grecs et les Sarrasins, ce n'étaient plus des hommes, c'étaient des lions poussés par la faim, rugissants et terribles. Dans cette sortie le cheval de Roger ayant été tué, le vaillant comte chargea la selle sur ses épaules, parce qu'il ne voulait pas la laisser comme un trophée aux mains des infidèles. Alors, le visage sans cesse tourné vers les assaillants, marchant à reculons et faisant tournoyer son épée, qui abattait ses adversaires comme la faux abat les épis, il rentra fièrement dans le château, suivi de ses guerriers pourvus en abondance de vivres et de munitions. Pendant

[1] Vestium etiam tanta penuria illis erat, ut inter comitem et comitissam non nisi unam capam habentes, alternatim, prout unicuique major necessitas incumbebat, ea utebantur... Sed juvencula comitissa sitim quidem aqua extinguebat, famem vero non nisi lachrymis refrenare sciebat. (Galfrid. Malat., c. XXIX, p. 566)

cette journée, dont le récit rappelle celui des combats homériques, « la seule main de Roger, ajoute Geoffroy de Malaterra, parvint, avec l'aide de Dieu, à faire un si grand carnage de ses ennemis que leurs cadavres, étendus de tous côtés autour de lui, jonchaient la terre, ainsi que des branches d'arbres brisées par le vent dans une épaisse forêt [1]. » Une nouvelle sortie, favorisée par une nuit obscure, amena enfin la délivrance de la ville et de la forteresse. Surpris dans leur camp sur plusieurs points à la fois, les Grecs et les Sarrasins furent incapables de se défendre, et beaucoup d'entre eux passèrent du sommeil à la mort.

Peu de temps après, le comte de Sicile ayant laissé sa femme à Traina, dont il avait relevé les fortifications, marchait contre une autre armée de Sarrasins et gagnait sur eux, en 1063, la sanglante bataille de Ceramio. Si grande était la multitude des infidèles, en comparaison de la petite troupe des chevaliers normands, que la plupart des historiens du temps attribuèrent à un secours miraculeux une victoire aussi prodigieuse qu'inespérée. Ce secours, disent-ils, était venu de saint George, et le récit suivant atteste assez que chez le narrateur la simplicité de la foi égale celle qui animait et faisait triompher les compagnons d'armes de Roger. « Au milieu du combat, les chrétiens virent tout à coup apparaître un chevalier inconnu, portant des armes étincelantes et tenant à la main un étendard blanc attaché à l'extrémité de sa lance, sur lequel était une croix rouge. Monté sur un cheval blanc, il sortait des rangs de nos guerriers, comme pour exciter leur valeur, et, d'un choc irrésistible, il entamait l'épaisse mêlée des ennemis. Tous reconnurent en lui saint George, mort chevalier et devenu le patron des chevaliers [2]. Au même moment, plusieurs virent briller au-dessus de la lance du comte Roger un autre étendard blanc avec une croix également rouge, et que nul bras n'y avait attaché, excepté celui du Tout-Puissant [3]. Aussi, plein

[1] Sola dextra et Dei adjutorio liberatur, tanta strage de inimicis facta, ut sicut in condensis saltibus jacerent a vento diruta ligna, sic circumquaque sibi adjacerent hostium ab ipso perumpta cadavera. (Galfrid. Malat., *loc. cit.*)

[2] La dévotion des chevaliers et des hommes de guerre pour saint George n'eut d'autre fondement, au moyen âge, que la profession militaire suivie par ce jeune et courageux martyr qui, après avoir servi avec honneur dans les armées de Dioclétien, arracha l'un des édits de persécution affichés à Nicomédie, et fut condamné à avoir la tête tranchée. Le culte particulier rendu à saint George transformé en chevalier chrétien, s'appuyait encore sur la croyance à diverses apparitions, autres que celle dont nous parlons ici. Suivant la tradition, l'une eut lieu en présence de l'armée des Croisés, avant la bataille d'Antioche ; la seconde aux yeux de Richard Cœur de Lion lorsqu'il marchait contre les Sarrasins.

[3] Apparuit quidam eques splendidus in armis, equo albo insidens, album vexillum in summitate hastilis ferens, et desuper splendidam crucem... Visum etiam a

de reconnaissance pour cette intervention divine, le vainqueur envoya au pape Alexandre II les bannières prises à l'ennemi et quatre chameaux chargés de riches dépouilles. En retour, le pontife lui fit remettre un étendard béni de sa main, et le prince normand voulut y placer cette parole du psalmiste, que dès lors il adopta pour devise, afin de consacrer à jamais le souvenir de la victoire qu'il devait à Dieu : *Dextera Domini fecit virtutem, dextera Domini exaltavit me*[1]. »

Outre le tombeau de la comtesse Delicia, la cathédrale de Patti renferme celui d'Adélasie de Montferrat, que le comte de Sicile épousa en 1089, après avoir vu mourir les enfants nés de son précédent mariage. Mère de Roger II et chargée de la régence pendant la minorité de ce jeune prince, Adélasie seconda puissamment son mari et son fils dans les nombreuses fondations d'églises, d'évêchés et de monastères, dont leur piété se plut à couvrir toute la Sicile. A ces importants travaux, témoignages impérissables de la ferveur de l'époque, et qui avaient pour objet de purifier une terre longtemps souillée par la présence des infidèles, la comtesse Adélasie rattacha le plus souvent son nom, comme on le voit par les chartes de fondation au bas desquelles est apposée sa signature[2]. C'est ainsi qu'elle participa à l'érection ou à l'achèvement des cathédrales de Girgenti, de Mazara, de Syracuse, de Catane et de Céfalu. La construction de la cathédrale de Céfalu, appelée la *Matricia*, et qui est aujourd'hui le principal ornement de l'ancienne Céphaladis, est attribuée à l'accomplissement d'un vœu fait par Roger II. Ayant eu le bonheur d'échapper à un naufrage, le prince normand, pour exprimer sa gratitude par un monument durable, fit élever cette église dont l'aspect est imposant et sévère. L'intérieur, comme celui de la plupart des édifices religieux dont nous venons de parler, est orné de mosaïques et de colonnes provenant d'anciens monuments d'origine grecque. Une urne de porphyre, servant aux fonts baptismaux, est soutenue par deux lions dont la pose et l'exécution sont fort remarquables.

Achevons cette esquisse des monuments religieux que les Normands bâtirent en Sicile par une vue rapide jetée sur la cathédrale de Catane, dont le fondateur est ce même comte Roger, qui mêla son nom à tant de fondations pieuses comme à tant de merveilleux exploits. Pour construire en partie cette église, le comte de Sicile ordonna d'employer, selon l'usage du temps, une grande quantité de débris provenant des édifices de l'antique cité de *Catina*, fondée par une colonie

pluribus in summitate hastilis Comitis vexillum dependens, crucem continens; a nullo, nisi divinitus, appositum. (Galfrid. Malat., *loc. cit.*)

[1] Cette légende se trouve dans tous les diplômes du comte Roger, et les princes ses successeurs la conservèrent pour leur devise.

[2] *Ego Adalisia Comitis uxor signum hoc dedi.*

grecque sept siècles avant l'ère chrétienne. Près de la porte dite de Stésichore, à cause du tombeau de ce poëte placé non loin de là, on voit les restes d'un amphithéâtre aux proportions colossales. Élevé jadis pour les plaisirs de la colonie romaine qu'Auguste avait envoyée à Catina, il fut ruiné plus tard par le Goth Théodoric, qui fit servir les pierres à réparer les murailles de la ville. Comme cette immense carrière était loin d'être épuisée, on y prit aussi, au temps de Roger, les gros matériaux nécessaires à l'édification de la cathédrale, en réservant pour l'ornementation intérieure les colonnes et les bas-reliefs enlevés au théâtre qui se dressait au penchant de l'éminence placée au centre de la ville. Outre ce théâtre, dont la scène, pendant l'expédition des Athéniens en Sicile, servit peut-être à Alcibiade pour amuser la population de Catane par sa spirituelle éloquence, tandis que ses compatriotes entraient par une porte à peine défendue, d'autres monuments antiques furent encore mis à contribution pour l'entier achèvement de la cathédrale. On peut citer notamment l'ancien édifice des Thermes, dont on retrouve dans l'église même des parties considérables. Parmi les substructions au-dessus desquelles elle est bâtie, on distingue des bas-reliefs en stuc, fort intéressants au point de vue de l'art sculptural, et représentant divers sujets mythologiques, tels que, par exemple, les fêtes et le triomphe de Bacchus.

Après avoir exploré ces vestiges des deux civilisations grecque et romaine, il est curieux, lorsqu'on remonte vers l'église dédiée à sainte Agathe par la piété d'un prince normand, d'y retrouver d'autres débris empruntés à l'antiquité, et dont le style contraste étrangement avec les formes de l'art chrétien au moyen âge. Détruite en 1169 par le tremblement de terre qui engloutit une grande partie de la cité et fit périr plus de quinze mille habitants, la cathédrale ne tarda pas à se relever de ses ruines, tant était fervent et populaire le culte voué à la sainte patronne de la ville. Cette ferveur et cette popularité ont traversé sans s'affaiblir les siècles et les révolutions, et sainte Agathe n'a cessé d'être pour Catane ce que sainte Rosalie est pour Palerme. Sa fête la plus solennelle, qui se célèbre du 5 au 10 février, rassemble au pied de l'Etna un concours innombrable de fidèles qui viennent de fort loin pour se réunir aux habitants de la ville. Il faut voir alors quel enthousiasme religieux, quelles manifestations ardentes se produisent au sein de ces populations si promptes à s'exalter, soit qu'elles suivent à flots pressés une procession dont nul terme ne saurait peindre ni la composition ni l'aspect; soit qu'elles écoutent, frémissantes, le panégyrique de la sainte et le récit de son douloureux supplice! Comme aux tableaux que lui retrace de la voix et du geste l'éloquence passionnée du pré-

dicateur, la foule s'indigne contre le préteur Quintianus, ce Verrès de l'ère des martyrs! Quels sentiments de réprobation s'élèvent dans toutes les âmes contre ce gouverneur qui, tenté par la fortune et la beauté de la jeune chrétienne, recourt aux moyens les plus odieux, pendant la persécution de Décius, pour assouvir sa cupidité et sa passion! En vain, voulant triompher de la pudeur et de la foi de sa victime, il fait enfermer Agathe dans une maison infâme, et de là dans une prison; en vain il la livre aux bourreaux, qui lui tenaillent et lui brûlent les deux seins, il ne peut arracher à la vierge que ce cri d'une héroïque indignation : « Tyran, n'as-tu donc pas sucé les mamelles d'une mère? »

Mais, par un raffinement de vengeance, le supplice est momentanément suspendu. La victime est ramenée dans son cachot, où une défense expresse interdit à toute main de panser ses plaies. Cet ordre barbare, dit la légende de la sainte, pouvait arrêter les secours venant de la terre; il était impuissant contre les secours envoyés d'en haut. En effet, une lumière éclatante ayant soudain rempli sa prison, Agathe tombe en extase et voit le prince des apôtres qui, se montrant à ses yeux dans une vision de gloire, semble lui dire avec douceur : « Console-toi, captive de Jésus-Christ; et moi aussi j'ai porté des chaînes, et le Seigneur les a brisées. Courage, ma fille; encore quelques jours d'exil, et les portes de la patrie céleste s'ouvriront pour toi! » Le quatrième jour s'était à peine renouvelé, que le cruel Quintianus, furieux d'apprendre qu'à la suite de cette vision les blessures de la sainte avaient été guéries tout à coup, ordonna que son corps, dépouillé de ses habits, fût roulé sur des charbons ardents mêlés à des fragments de vases brisés. La nuit suivante, la jeune martyre, dont la constance dans les tortures avait excité la pitié et l'admiration des païens eux-mêmes, rendait son âme chaste à Dieu. Après sa mort, subie en l'an 251, son corps fut pieusement conservé à Catane; mais, vers 1040, les Grecs, jaloux de posséder de telles reliques, les transportèrent à Constantinople. Plus tard, la ville qui avait vu naître et périr la sainte rentra en possession de ce précieux dépôt, conservé jusqu'aujourd'hui dans le sépulcre que possède l'église des dominicains de Sainte-Marie[1]. D'ailleurs

[1] Le récit de la translation du corps de sainte Agathe, de Constantinople à Catane, a été écrit par Maurice, évêque de cette dernière ville. Les reliques de la sainte furent, d'après ce récit, enlevées secrètement par Gislebert et Gosselin, l'un Français, l'autre Calabrais d'origine, qui alors séjournaient à Constantinople. Après avoir raconté comment, malgré les plus grands obstacles et un terrible tremblement de terre, le corps de la vierge martyre fut transporté tour à tour à Smyrne, à

la puissance de son intercession n'a pas été reconnue et invoquée seulement dans l'enceinte de l'antique cité placée sous son patronage tout spécial. Une tradition rapporte que Malte, attaquée par les Turcs en 1551, implora aussi la protection de sainte Agathe, et les vaillants chevaliers qui défendaient alors la chrétienté contre les infidèles se plurent à reconnaître qu'ils devaient leur salut à des prières plus puissantes que leurs épées.

A l'exemple de son oncle Roger, Simon, comte de Policastro, voulant bien mériter de la religion, fonda à Nicolosi, près de Catane, le monastère bénédictin de Saint-Nicolas d'Arena. Élevé en 1156, sur les flancs même de l'Etna, et à l'extrémité de la zone habitable, il resta là pendant bien des siècles, au milieu de ce désert volcanique, comme une oasis toujours ouverte à ceux qui venaient y chercher un refuge. Il ne fut abandonné par les moines qu'à la suite de la terrible éruption de 1669. Plus désastreuse encore que toutes les précédentes, cette éruption se fit jour par deux nouveaux cratères, et durant trois mois, ces gouffres vomirent une telle quantité de lave, qu'une double montagne en fut formée. Puis le torrent de feu, après avoir détruit une partie de Catane, parcourut un espace de six lieues avant d'arriver jusqu'au rivage, d'où, s'étendant sur une largeur de six cents mètres, il se précipita dans la mer et y éleva une espèce de môle volcanique. Délaissant alors un séjour qu'ils ne pouvaient plus habiter, les bénédictins de Saint-Nicolas, qui se rattachent à la congrégation du Mont-Cassin, fixèrent leur demeure dans le magnifique couvent reconstruit à Catane à la fin du dix-septième siècle. A l'intérieur, comme au dehors, l'aspect architectural du monastère semble indiquer un palais plutôt qu'une habitation de moines. L'église, qui est fort étendue, est couverte, sur toutes ses surfaces, de ces peintures à effet où l'école napolitaine prodigue tant les couleurs et les personnages. Au-dessus de l'intersection des transsepts s'élève une vaste coupole, la plus haute de celles qui dominent la ville. Les promenoirs des cloîtres déroulent à perte de vue leurs élégantes arcades. A la hauteur du second étage, se dessine un jardin planté sur une

Corinthe et à Tarente, l'évêque Maurice, dans les vers suivants, remercie Dieu d'avoir visiblement protégé une si périlleuse entreprise :

Quis tua, Christe Deus, referat magnalia digne,
Immeritis famulis quæ grato numine confers ?
Quæ tibi lingua, vel ingenium, quis denique sensus
Condignas poterit vel ad horam reddere grates ?
Lingua silet, pavet ingenium, sensus stupet omnis,
Dum tua mira loqui cupiunt, et dona fateri.

(*Acta Sanct.*, ap. Bolland., *Februar*, t. I, f° 637-638.)

épaisse coulée de lave qui avait envahi le premier jardin occupant d'abord un plan bien inférieur.

C'est là, dans ce singulier parterre où la fleur croît sur les débris d'une éruption, comme l'espérance fleurit au milieu de nos ruines, que les moines, pendant les brûlantes chaleurs de l'été, se réunissent pour se récréer et prendre le frais, aux heures où souffle la brise de mer. Tout, en ce coin de terre disposé de telle sorte qu'il n'en existe point de semblable ailleurs, se prête à des impressions tour à tour charmantes, grandioses ou terribles. Le calme du lieu, les pénétrantes émanations des plantes méridionales, le feuillage toujours vert des citronniers et des orangers chargés en même temps de fleurs et de fruits, ne présentent-ils pas un éclatant contraste avec l'aspect de l'Etna toujours fumant, avec le bruit sourd des bouillonnements qui ne cessent d'agiter l'abîme de ses cratères, et l'effet saisissant que produit la montagne quand, éclairée par les rayons du soleil levant, elle projette sur toute la Sicile l'ombre de sa gigantesque pyramide? Par opposition, un autre effet non moins saisissant n'est-il pas offert le soir lorsque, des hauteurs de Catane, on contemple les derniers feux du soleil qui, avant de s'éteindre, répand une teinte rosée sur la cime noircie du volcan, et répète au loin sur les eaux de la mer le perpétuel incendie de l'Etna? Certes, de pareils spectacles sont plus que suffisants pour distraire les yeux, élever l'intelligence et, jusqu'au fond d'une retraite monastique, satisfaire au double besoin d'activité qu'éprouvent et nos sens et notre âme? Ajoutons que les religieux pouvaient trouver bien des sujets d'utiles et d'agréables études dans une belle bibliothèque de quinze mille volumes et dans le musée formé, en 1758, par deux savants bénédictins, où se trouve une riche collection de bronzes, de sculptures antiques et de vases gréco-siciliens.

Nous n'avons pu connaître assez les moines de Saint-Nicolas de Catane pour affirmer si, pendant la dernière période qui précéda la suppression de leur communauté, ils étaient restés strictement fidèles aux laborieuses traditions de l'ordre et aux exemples de leurs devanciers. Durant les âges chrétiens, la Sicile monastique eut, comme l'Italie, son temps de sainte ferveur, de glorieux combats et de vertus héroïques. Depuis le jour où saint Placide et ses compagnons, après y avoir porté la règle de leur maître, y périrent sous le fer des Barbares, plus d'un moine se proposa pour modèles ces généreux martyrs de la pénitence et de la foi. « Les enfants de saint Benoît, dit l'auteur des *Moines d'Occident* — au sujet de Placide, de ses deux frères et de leur jeune sœur Flavie, torturés à Messine par des pirates sarrasins, — les enfants de saint Benoît inauguraient ainsi la longue série de leurs luttes et de leurs victoires. Le sang de Placide arrosa les se-

mailles de l'ordre en Sicile, où sa moisson a été jusqu'à nos jours si abondante [1]. » Arrêtés au sixième siècle dans leur premier épanouissement, les germes de cette moisson finirent par reprendre vie et racines dans le sol qui les avait reçus. Quand, après la domination arabe qui avait eu pour résultat la destruction de tous les monastères siciliens, les Normands relevèrent dans l'ile les églises et les communautés, il s'y manifesta un redoublement de zèle pour la vie religieuse. L'institut bénédictin, notamment, y revit de beaux jours, et pendant longtemps une exacte discipline fleurit dans de nombreux couvents d'hommes et de femmes. Mais peu à peu, sous l'influence énervante du climat, de la richesse et de l'oisiveté, le relâchement pénétra sous les cloîtres qui avaient été l'asile de la prière, du travail et de la perfection chrétienne.

A partir du dix-septième siècle, des bâtiments splendides, des sanctuaires fastueusement décorés remplacèrent les vieilles abbayes construites dans le style roman ou ogival, demeures austères dont l'apparence et les dispositions convenaient si bien à l'exercice régulier des devoirs monastiques. A Saint-Nicolas de Catane, comme ailleurs, le bien-être et le luxe, ces deux premiers-nés de la civilisation moderne, ayant succédé à la rude sévérité des anciennes mœurs, il fut bien difficile sans doute de vivre simplement dans une maison où tout rappelait l'abondance et la richesse [2]. Dans ce monastère ainsi transformé en palais, les murailles seulement n'avaient pas changé. L'esprit du siècle s'y était introduit en même temps, et l'aspect élégant et mondain de l'intérieur laissait deviner que la règle austère importée par saint Placide y avait subi les effets, trop souvent inévitables, du temps et des révolutions. Comme le personnel de la communauté se recrutait surtout parmi les branches cadettes d'une noblesse plus riche en parchemins qu'en revenus, ces fils de patriciens, en prenant l'habit de saint Benoît, pouvaient avoir une vocation sincère ; mais cette vocation n'était pas toujours affermie en eux par de fortes études jointes à de longues et solides épreuves. Les relations mêmes qu'ils continuaient d'entretenir avec l'aristocratie du voisinage apportaient parfois dans leur vie intérieure des distractions forcées, qui, sans les détourner de leurs devoirs pratiques, les éloignaient au moins des travaux sérieux qui seront l'éternel honneur de leur ordre. Mais, quelle que pût être la situation morale et intellectuelle des monastères siciliens à l'époque de leur suppression, les membres

[1] *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert, t. II, liv. V, p. 84.

[2] Les bénédictins de Catane, avant la suppression, possédaient un revenu annuel de 500,000 francs. Ceux de Palerme et de Messine étaient moins riches, mais ils avaient aussi des biens considérables.

de ces communautés, dont la conduite d'ailleurs était régulière, ne relevaient, comme tous les hommes, que du jugement de leur conscience et de celui de Dieu. Aucune puissance humaine n'avait donc à prononcer sur leur sort, et ne devait encore moins s'arroger le droit de violer en eux le respect dû à la liberté individuelle, à la solennité des vœux et au grand principe de l'association [1].

Pour être plus justes à leur égard que ceux qui les ont condamnés sans les connaître et les entendre, remarquons encore que certains reproches adressés aux bénédictins de Catane et à leurs confrères de Sicile, s'appliquaient à la forme bien plus qu'au fond même des choses. Chez eux telle manière d'être, par exemple, qui pouvait sembler étrange ailleurs, n'avait rien d'extraordinaire à Catane, car elle provenait des habitudes du Sicilien, nullement de l'irrégularité du moine. Un fait vient aujourd'hui, en couvrant quelques défaillances, relever ces religieux aux yeux de tout homme de cœur : c'est leur ferme attitude avant comme après la persécution. Habitués à l'existence large et facile qu'assure une grande fortune dont le principal avantage consiste, non pas toujours à vivre dans l'abondance, mais bien à la répandre autour de soi, les bénédictins de Saint-Nicolas, à la veille d'être supprimés, ne paraissaient pas plus s'inquiéter des bruits du dehors que des perpétuels grondements de l'Etna, au pied duquel leur maison est placée. Était-ce de leur part une illusion entretenue par l'insoucieuse mobilité du caractère national? Était-ce plutôt un sentiment de dignité personnelle, joint à la crainte de faire partager à leurs hôtes et à leurs amis des alarmes qu'une convenance délicate les engageait à dissimuler? Toujours est-il qu'en apparence rien ne semblait avoir troublé dans leur âme une quiétude, une sérénité inaltérables comme la pureté du ciel suspendu sur leur tête. Dans ce calme, avant-coureur de l'orage qui nous faisait tout redouter pour eux, ils rappelaient involontairement à notre souvenir la situation de nos religieux de Saint-Maur peu avant la grande commotion qui brisa aussi sur notre sol le vieil arbre bénédictin que, douze siècles auparavant, y avait planté, comme en Sicile, l'un des disciples bien-aimés de saint Benoît. Si alors les bénédictins de France, bien qu'amollis par l'excès de la prospérité et le souffle pernicieux

[1] Le décret de suppression prononcé contre les ordres monastiques a frappé d'une façon plus violente et plus radicale les bénédictins de Sicile que leurs confrères d'Italie, parce qu'il fut exécuté après la dernière insurrection sicilienne, et qu'à cette époque Palerme et d'autres villes étant en état de siége, se trouvaient soumises à la dictature militaire. Tous les moines furent alors chassés de leurs couvents, dispersés et contraints de déposer l'habit monastique. Un seul religieux, le P. Castelli, frère du prince de Torremuzza, est demeuré à l'abbaye de Saint-Martin de Palerme, où il est à la tête d'une colonie agricole.

du temps, ont trouvé dans les plus cruelles épreuves une occasion de retremper leur courage; s'ils ont montré les mâles vertus vraiment dignes de leur nom, il en sera de même, nous le croyons, des bénédictins de Sicile et d'Italie, auxquels un décret de spoliation a enlevé une existence légale et des droits fondés sur des titres dix fois séculaires. De même que le feu éprouve les métaux, la persécution éprouve aussi les âmes. En les purifiant dans ce nouveau baptême de l'adversité, la Providence leur réserve souvent le moyen de s'élever par la lutte, par la souffrance, à une complète et glorieuse régénération.

VI

Notre excursion archéologique ainsi terminée en Sicile, nous repasserons le détroit, pour revenir étudier dans l'Italie méridionale d'autres monuments datant aussi de l'époque normande. Arrêtons-nous d'abord à Troja, où les portes en bronze de la cathédrale méritent de fixer notre attention, autant par leur ancienneté que par les inscriptions et les ornements qui les décorent. Divisées en vingt-huit panneaux, elles offrent une grande variété de personnages, de têtes d'animaux et d'arabesques rappelant le style romano-byzantin. Ici, au centre des panneaux, des têtes de lion tiennent un fort anneau dans leur gueule entr'ouverte; là, d'autres figures d'êtres fantastiques, derrière lesquelles de longues ailes se replient, servent de supports à des battants à jour dont la partie inférieure porte des armoiries surmontées de la croix archiépiscopale. Dans l'un des compartiments supérieurs se dessine la figure du Christ, présentant le caractère hiératique que lui donna longtemps l'art du moyen âge; et près de cette noble image sont placées celles des apôtres saint Pierre et saint Paul. Du côté gauche, on voit ensuite un personnage qui paraît offrir un objet à un autre personnage revêtu d'habits épiscopaux, et placé en face de lui. Une inscription nous apprend que le premier est un artiste bénéventin, nommé Oderisio Beraldo, qui cisela ces portes, dont il soumet le dessin à Guillaume, évêque de Troja, et que ce prélat les fit exécuter en l'année 1119. Plus bas, dans les panneaux inférieurs, sont représentés, sur une même ligne, saint Secondin, saint Anastase, saint Pontien et saint Éleuthère, dont les reliques sont déposées dans la cathédrale de Troja. Le premier de ces personnages, dont la vie a été célébrée en vers par Guaifer, moine du Mont-Cassin, ayant quitté l'Afrique, d'où l'avait chassé la persécution des Vandales, arriva en Italie vers l'an 439, et devint évêque de

l'ancienne ville d'Œcana[1]. A l'époque de la construction de Troja par les Grecs, on découvrit son tombeau, avec une inscription qui ne laissait aucun doute sur l'authenticité de ce monument[2]. D'autres panneaux des portes de la cathédrale de Troja ne sont pas moins curieux à étudier, et l'ensemble de l'ornementation est relevé par un encadrement formé d'un cordon de feuillages, d'entrelacs et d'arabesques.

Une porte de dimension plus petite, servant de seconde entrée à l'église, offre un double intérêt sous le rapport archéologique et historique. D'abord elle n'a pas, comme la porte principale, subi des restaurations au seizième et au dix-septième siècle, et ensuite elle porte une inscription donnant la série des évêques de Troja depuis la reconstruction de cette ville jusqu'au règne des princes normands. Ce monument chronologique est d'autant plus digne d'être signalé, qu'il ne paraît pas avoir été connu d'Ughelli et des annotateurs de l'*Italia sacra*. En effet, la liste que renferme cet ouvrage diffère de celle qu'on voit gravée sur le bronze de la porte dont nous parlons, et à laquelle, nécessairement, les historiens ecclésiastiques doivent s'en rapporter de préférence. Quant au dessin de cette porte, il rappelle assez celui de la première pour qu'on y reconnaisse l'œuvre du même artiste ; mais afin qu'il n'y eût aucune incertitude à ce sujet, maître Oderisio Beraldo a pris soin de graver au-dessous des marteaux une inscription qui, en levant toute espèce de doute, perpétue le souvenir de son nom et de son talent[3]. Une autre inscription fort longue, remplissant les huit panneaux inférieurs, a pour effet de rappeler tout ce que l'église et la ville de Troja doivent à l'évêque Guillaume, deuxième du nom. Voici la traduction du texte latin que nous citons volontiers, parce qu'il révèle en plus d'un trait ce qu'était l'épiscopat dans l'histoire et les vicissitudes de ces communes italiennes, partout aussi fières de leurs monuments que jalouses de leur indépendance : « Par la grâce de Dieu, le vénérable seigneur Guillaume second, neuvième évêque de ce siége de Troja, modéra-

[1] C'est sur l'emplacement de cette ville que Troja fut fondée par un protospataire grec, appelé Bubagnano, sous le règne de l'empereur Michel et du temps du pape Étienne VIII. Nous rapportons ici l'opinion la plus probable, car la chronique du Mont-Cassin et celle d'Amalfi diffèrent à cet égard, aussi bien que l'historien Biondo et Marino de Freccia.—Cf. Ughelli, *Italia sacra*, t. I, p. 1334, et Muratori, *Antiq. ital.*, t. I, p. 213.

[2] HIC REQUIESCIT SANCTUS SECUNDINUS EPISCOPUS
QUI SANCTORUM FABRICAS RENOVAVIT. RAPTUS IN
REQUIEM TERTIO IDUS FEBRUARII.

[3] FACTOR PORTARUM FUIT ODERISIUS HARUM BENEVENTANUS.

teur de l'équité, libérateur de la patrie, fit aussi faire ces portes de bronze sur son trésor particulier, avec une grande largesse, l'an de l'incarnation du Seigneur 1127, et de la fondation de cette ville 108[1], l'an troisième du pontificat de notre seigneur pape Honorius II, et l'an vingt et unième du pontificat de l'évêque Guillaume II, indiction V. L'an..., ce pieux évêque de Troja mourut à Salerne, de mort naturelle. C'est lui qui, pour protéger la liberté, démolit la citadelle, puis entoura la ville d'un retranchement et de murailles. »

L'inscription dit vrai, en vantant les services rendus par ce courageux prélat. Dans les troubles qui suivirent la mort du duc Guillaume, il remplit un rôle important, et ne cessa de défendre avec zèle le troupeau dont il fut pendant plus de trente-trois ans l'infatigable pasteur. Si ses instantes prières ne purent désarmer le ressentiment de Roger II, ni empêcher, en 1133, la destruction de Troja par les troupes de ce prince, il fut plus heureux lorsque le terrible Normand revint assiéger la ville pour la seconde fois. L'évêque parvint alors à obtenir en faveur des habitants une capitulation honorable, et la vengeance du roi, qui épargna les vivants, ne s'exerça que sur les morts. Par ses ordres, le cadavre de son beau-frère Rainulf, comte d'Avellino, que le pape Innocent II lui avait opposé comme rival, fut arraché du tombeau où l'évêque Guillaume l'avait fait inhumer avec tous les honneurs dus à son rang, et jeté au feu après avoir subi les plus odieux outrages[2].

C'était peut-être pour expier leurs actes de cruauté, et les guerres qu'ils entreprirent plus d'une fois contre les successeurs de saint Pierre, que les princes normands ne se contentaient pas d'aller combattre les infidèles en Sicile, en Afrique, en Asie, mais encore tenaient à honneur de se signaler par tant de pieuses fondations. Quelques-uns, il faut le dire, étaient portés par un sentiment tout religieux à enrichir de leurs dons tel sanctuaire auquel les attachait une dévotion particulière. Ainsi, avant de quitter Troja, nous remarquerons, dans une église dédiée à saint Basile, une chaire à prêcher datant du règne de Guillaume le Bon, et dont les diverses parties décoratives sont fort bien exécutées. Une inscription gravée sur l'une

[1] Conformément à ce passage, la construction de la nouvelle ville de Troja, dont la date incertaine a donné lieu à de nombreuses divergences entre les antiquaires et les historiens, devrait être fixée à l'an 1019. Cette indication précise, dont la critique historique n'avait fait mention nulle part, ne manque pas d'authenticité, selon l'observation de M. Huillard-Bréholles. A cette observation nous nous rallions d'autant mieux que le renseignement chronologique fourni par l'inscription de Troja fut écrit sur les lieux mêmes, et seulement à un siècle d'intervalle de l'événement.

[2] Falcaud. Benevent., ap. Muratori, *Script. rer. ital.*, t. V.

des faces latérales rappelle que cette chaire fut faite au mois de mai de l'année 1168, époque où, malgré les efforts de sa mère Marguerite, de Navarre, les États du petit-fils de Roger II étaient violemment agités par des troubles intérieurs. Mais hâtons-nous, pour arriver au terme de nos recherches, de nous transporter à Bari, où nous allons retrouver dans la cathédrale, consacrée à la Vierge, un curieux monument qui appartient aussi à l'époque normande.

Établi au commencement du cinquième siècle, le siége épiscopal de Bari fut plus tard érigé en archevêché; mais l'époque où cette érection eut lieu n'a pu être fixée par les écrivains ecclésiastiques. S'il faut en croire une tradition citée par l'auteur de l'*Italia sacra*, l'église de Bari était en 850 gouvernée par un archevêque appelé Angelario, lorsque par ses soins se fit la translation des reliques de saint Sabinus, qui avait été évêque de Canosa au temps où Totila régnait sur les Ostrogoths d'Italie. Plus tard, un autre archevêque, Grec d'origine, et nommé Byzantius, qui tint le siége de Bari de 1028 à 1034, fit construire une nouvelle cathédrale sur l'emplacement occupé par celle qui existe aujourd'hui. « Considérant, dit Ughelli, que l'ancienne église était mal bâtie et trop étroite, il résolut de jeter les fondements d'une autre cathédrale, et de lui donner des proportions dont la majesté excitât l'admiration des âges futurs. C'est pourquoi il voulut qu'elle fût construite selon l'ordre dorique, sous la direction du plus fameux architecte de l'époque. Pour l'orner, il fit venir de l'île de Paros vingt colonnes d'une hauteur extraordinaire, et deux cents colonnes plus petites, qui furent ensuite disposées avec une telle symétrie, que cet ouvrage passa pour une merveille d'architecture. » Comme Byzantius fut ensuite contraint de se retirer à Constantinople, l'archevêque Nicolas, son successeur, fit achever l'église, qui fut consacrée vers l'an 1033. Toutefois, dans les dernières parties de l'édifice, il tempéra la sévérité de l'ordre dorique en y introduisant des formes empruntées au style arabe, ainsi qu'on peut en juger d'après l'ornementation de la chapelle de la Vierge, construite par ce prélat dans l'abside de la cathédrale. La décoration des colonnes de cette chapelle fut confiée à un sculpteur appelé Alfano, qui se plut à y graver des inscriptions en mosaïque vernissée, à peu près semblables à celles qui se voient au dôme de Palerme[1].

En lisant ces détails, n'est-on pas surpris de retrouver en plein onzième siècle, à une époque réputée barbare, cette singulière prédilection qui porte un archevêque, Byzantin de nom et de naissance, à employer dans la construction de son église métropolitaine l'un des quatre ordres de l'architecture antique? Et ces colonnes, grandes et

[1] Ughelli, *Ital. sacr.*, t. VII. — Beatillo, *Istoria della città di Bari*, lib. II.

petites, taillées dans le beau marbre de Paros, cette harmonieuse symétrie appliquée au plan et aux proportions du monument, ce choix de l'architecte le plus fameux du temps, qui s'inspira sans nul doute des préoccupations classiques de l'archevêque Byzantius, tout cela ne semble-t-il pas nous reporter vers les souvenirs d'une autre époque? Une fois de plus, n'y trouve-t-on pas la preuve que les traditions de l'antiquité ne périrent point tout entières pendant ce qu'on appelle la nuit du moyen âge, puisqu'à plusieurs reprises on y vit briller l'aurore de la grande renaissance qui devait plus tard inaugurer l'ère moderne?

Cependant plus d'un demi-siècle s'était écoulé depuis que l'archevêque Hélie avait fait transporter dans la nouvelle cathédrale les restes de saint Sabinus, retrouvés sous l'autel de l'ancienne église, où Angelario les avait déposés, lorsque, en 1156, Guillaume le Mauvais prit et saccagea Bari, dont les édifices religieux souffrirent alors les plus grands dommages. Mais, dix années après, la mort du roi normand ayant permis aux habitants, expulsés de la ville, d'y rentrer avec Jean, leur archevêque, qui avait voulu partager leur exil, ce généreux prélat s'empressa de réparer les désastres de la guerre. Il appliqua surtout son activité à opérer la complète restauration de la cathédrale. Il lui donna plus de jour et de solidité, et, après avoir relevé certaines parties de fond en comble, il décora l'intérieur avec la plus grande magnificence. Dans cette réédification, accomplie au milieu du douzième siècle, sous le règne de Guillaume le Bon, l'influence de l'architecture romane aurait dû se faire sentir, et donner un nouveau caractère à l'édifice commencé un siècle et demi auparavant, sous les auspices de Byzantius. Mais il n'en fut pas ainsi, soit qu'on ait voulu respecter le plan suivi primitivement, soit qu'on n'ait employé que des artistes grecs pour les travaux entrepris sous l'administration de l'archevêque Jean. Aussi, malgré les restaurations diverses qu'il a subies à des intervalles assez éloignés, le monument n'a pas été, dans son ensemble, modifié d'une manière sensible. Le style byzantin domine partout, notamment dans la coupole surmontant l'église, coupole dont l'exécution est fort remarquable. La fenêtre centrale, à plein cintre, offre des sculptures d'un fini précieux qui rappelle le goût oriental. L'influence de ce goût se retrouve dans les ornements des rinceaux, dans les feuillages et les arabesques, dans les figures d'hommes et d'animaux qui décorent les différentes parties de l'édifice. Le campanile est empreint du même caractère. Renversé en 1267 par un violent tremblement de terre qui dévasta tout le pays, il fut rebâti presque aussitôt sur un plan conforme au style de l'église. Ce campanile, qu'on a souvent comparé à la Giralda de Séville, produit un grand effet, et celle des deux tours qui sub-

siste aujourd'hui passe pour être le clocher le plus haut de la contrée.

Quel que soit l'intérêt que mérite la cathédrale de Bari, un intérêt plus grand encore s'attache, dans la même ville, à l'église placée sous l'invocation de saint Nicolas. Il s'explique, et par la dévotion particulière que les habitants de la cité et de la province ont pour le saint dont ils possèdent le tombeau, et par la popularité dont jouit pendant de si longs siècles la légende du pieux évêque de Myre, en Lycie. Ses luttes contre les erreurs d'Arius, les combats livrés en même temps au paganisme et à ses idoles, l'avaient rendu aussi célèbre en Occident qu'en Orient, ainsi que l'attestent les divers monuments de l'art, de la poésie et du drame religieux au moyen âge[1]. Aussi, quand on apprit en Italie que les tribus farouches des Turcs Seldjoucides étaient arrivées jusque sous les murs d'Éphèse, on craignit que les infidèles ne vinssent profaner le tombeau de saint Nicolas, près duquel s'étaient accomplis tant de miracles, et d'où, selon la foi du temps, découlait une huile salutaire qui guérissait tous les maux. Parmi les villes maritimes qui commerçaient avec l'Orient, Venise et Bari se distinguaient alors par leur désir extrême de soustraire à une profanation sacrilége les ossements du bienheureux évêque de Myre. Mais dans cette pieuse rivalité Venise fut prévenue par Bari. Quarante-sept marchands de cette dernière cité, qui avaient des relations commerciales avec Antioche, s'étant transportés secrètement à Myre, forcèrent quatre moines à leur indiquer la place où était le tombeau de saint Nicolas. En ayant brisé la pierre, ils enlevèrent le corps qui y reposait depuis sept cent quarante-six ans, et à la suite de ce larcin, ils s'empressèrent de faire voile pour Bari avec le précieux trophée qu'ils rapportaient en triomphe. Leur retour fut salué avec enthousiasme, et bientôt la nouvelle de cette étrange expédition se répandit de la Pouille dans toute l'Italie. Le pape, le clergé, les populations entières, voulurent s'associer aux habitants de Bari pour élever au nouveau patron de cette ville une basilique qui fût digne de lui. L'archevêque Hélie, le même qui avait contribué à la réédification de la cathédrale, entreprit et acheva en peu de temps la construction de cette église. Elle fut terminée en 1097 et inaugurée par la réunion du concile de Bari, auquel assista le pieux et savant Anselme, archevêque de Cantorbéry.

[1] Le mystère intitulé *li jus de sainct Nicholai* (le jeu de saint Nicolas), dont l'auteur est le trouvère Jean Bodel d'Arras, fut l'une des compositions dramatiques les plus populaires du douzième au quinzième siècle. La scène se passe en Afrique où saint Nicolas, prisonnier d'un prince idolâtre, parvient à convertir au christianisme le chef puissant dont il est l'esclave, et détruit dans le pays le culte rendu au dieu Tervagan.

Il est à regretter que la précipitation apportée dans la construction de ce monument ait nui à sa solidité ; car en 1297 le campanile s'écroula, et plus tard, la voûte et les murs de la nef menaçant ruine, il fallut les soutenir au moyen de contre-forts massifs, qui par leur lourdeur écrasent l'édifice et lui enlèvent toute son élégance. Audessous de l'église s'étend une crypte dans laquelle on voit le tombeau en marbre élevé par l'archevêque Eustache à Hélie, son prédécesseur; et sur le maître-autel de l'église supérieure est placée une inscription rappelant les vertus chrétiennes dont le fondateur de Saint-Nicolas de Bari se montra le parfait modèle. Au milieu du chœur, le siége épiscopal d'Hélie fut également placé par les soins de celui qui lui succéda, et auquel on doit ainsi la conservation de ce curieux monument du douzième siècle. La partie antérieure de ce siége, qui est en marbre, est ornée de figures d'animaux et d'oiseaux placés dans des encadrements dont les lignes, en se croisant, forment des losanges. Elle est soutenue par trois Sarrasins, représentés dans l'humble posture des vaincus : image symbolique de la défaite des infidèles, qui, après avoir dominé longtemps à Bari, en furent chassés par l'empereur Lothaire II. Dans l'attitude que l'artiste a donnée aux trois représentants de l'islamisme vaincus par le chef du Saint-Empire germanique, on retrouve la fidèle expression de la joie que pouvait inspirer alors l'humiliation d'un ennemi abhorré. Ils sont là, ces anciens dominateurs de la ville, la tête humblement inclinée sous le poids du siége épiscopal du haut duquel l'archevêque lança plus d'une fois l'anathème et prêcha la guerre sainte contre les sectateurs du Koran.

Quant au dossier, qui est peu élevé, il repose sur un animal ressemblant à un lion, et cachant entre ses pattes une tête de vaincu, suivant la disposition que nous avons déjà signalée dans la description du tombeau de l'empereur Frédéric II. Enfin, sous le marchepied, figurent deux lions accroupis servant de support à cette partie du siége. Ces animaux sont-ils destinés à rappeler ici les lions héraldiques que les rois normands firent peindre sur leur écu, et que les princes de la maison de Souabe, héritiers de la couronne de Sicile, conservèrent dans leurs armoiries? Faut-il y voir, comme le croit Willemin, un souvenir figuratif du passage du livre des Rois, où il est dit au sujet de Salomon, le constructeur du temple de Jérusalem : « Le trône de Salomon avait six degrés. Le haut était rond par derrière, et il avait deux mains, l'une d'un côté, et l'autre du côté opposé, qui tenaient le siége, et deux lions auprès des deux mains[1]. » C'est ce qu'il est difficile de décider. Mais ce qu'on peut

[1] *Rois*, l. I, ch. x, v. 19 et 20.

affirmer du moins, c'est que, de la part de l'artiste, il y a là une intention évidemment emblématique. Ailleurs, cette intention symbolique se reproduit encore, mais sous une autre forme et avec des figures d'animaux différents, comme dans le siége épiscopal que possède l'église de San Sabino, à Canosa. Ici, chacun des côtés du siége est soutenu par un éléphant caparaçonné, tandis que sur le devant et les faces latérales, des têtes de vaincus sont représentées au milieu d'aigles et de griffons, animaux dont il est souvent parlé dans les visions des prophètes et le livre de l'Apocalypse.

A part l'intérêt qu'elle offre pour l'archéologue, l'église de Saint-Nicolas rappelle des souvenirs historiques qui suffisent à établir l'importance que la ville de Bari acquit du jour où elle posséda les reliques de l'évêque de Myre. A la présence de ces reliques, elle dut l'honneur d'être choisie comme lieu de couronnement et d'intronisation par le premier prince normand qui, en 1131, y reçut l'onction royale dans la basilique de Saint-Nicolas[1]. En 1195, à l'extinction de la dynastie normande, Henri VI vint se faire couronner, avec sa femme Constance, dans la même basilique, qu'il dota de plusieurs priviléges, et Frédéric II y ajouta de nouvelles immunités. Suivant l'exemple de son père, Manfred lui-même fit des donations à cette église, afin de montrer sans doute que, malgré l'excommunication dont il était frappé, il conservait une dévotion particulière pour saint Nicolas.

De Bari à Trani, l'une de nos dernières stations, le trajet, qui est assez court, peut se faire par une belle route longeant sans cesse la côte orientale de l'Italie. Si l'on aime mieux accomplir la traversée par mer, afin de voir à distance se dessiner dans tous leurs replis ces rivages aux perspectives changeantes, aux lignes toujours harmonieuses, il faut monter sur un de ces petits bâtiments si bien dirigés par les marins de l'Adriatique. Que par une chance propice une bonne brise vienne gonfler leur voile latine, et ils vous conduiront rapidement au but que vous voulez atteindre. Pour qui voudrait recourir à ce moyen de transport peu usité, et cela dans l'intention de bien étudier toute cette partie de la côte italienne depuis Otrante jusqu'à la pointe

[1] Une longue discussion s'est élevée entre les historiens et les érudits sur la question de savoir si Roger I[er] fut couronné deux fois, et sur l'époque précise où eut lieu cette cérémonie. D'après les témoignages les plus vraisemblables, il reçut d'abord la couronne royale des mains du cardinal Conti, légat d'Anaclet II, dans l'église cathédrale de Palerme, le 25 décembre 1130, et l'année suivante il fut couronné pour la seconde fois à Saint-Nicolas de Bari. Il est probable que, dans la pensée du nouveau souverain, le second couronnement avait pour objet de faire voir que sa royauté s'étendait sur les provinces de terre ferme aussi bien que sur la Sicile. — Cf. Baronius, *Annal. ecclés.;* Pirro, *Sicil. sacr.;* Invegès, *Annal. della città di Palermo*; Tutini, *Dell' origine de' seggi di Napoli.*

formée par le prolongement du mont Gargano, il y aurait là une source d'impressions aussi agréables que variées. Vus d'un peu loin et baignés par les rayons du soleil se levant de l'autre côté de la mer, au-dessus des montagnes de l'Épire, ces rivages sont alors si beaux à contempler ! Si doux sont les contours tracés par leurs baies et leurs promontoires ; si transparentes sont les teintes qui les enveloppent, si lumineux se montrent leurs horizons, qu'on se croirait transporté sous le ciel et en face du littoral de la Grèce. L'illusion est d'autant plus facile, que les îles Ioniennes sont tout proches, et que par delà, l'esprit du voyageur se représente volontiers les cimes les plus célèbres des montagnes de la Thessalie. Et même, un peu d'imagination aidant, pourquoi ne se ferait-il pas un plaisir de croire que les brises qui enflent sa voile ont passé auparavant sur les poétiques sommets du Pinde et du Parnasse?

Est-il besoin d'ajouter que, couverts des débris de trois antiquités, parsemés de souvenirs et de traditions, autres débris non moins éloquents de l'histoire, ces rivages ont conservé une empreinte à la fois plus hellénique, plus byzantine et plus orientale que la partie opposée des côtes de l'Italie? C'est là, en effet, qu'abordèrent la plupart des anciens colons pélasges ou grecs, dont nous recueillons aujourd'hui avec soin les vestiges et les monuments. C'est de là que partirent tant de légions romaines pour aller vaincre Persée, Antiochus et Mithridate ; c'est là encore qu'elles se réunirent avant de combattre à Pharsale, à Philippes, à Actium, et d'épuiser au service des guerres civiles les restes d'un sang que Rome eût dû réserver pour défendre une meilleure cause. Là enfin se rallièrent sous l'étendard de la croix plusieurs générations de ces chevaliers normands qui, après avoir suivi en Orient la bannière de Robert Guiscard et de Bohémond, se firent gloire ensuite d'accompagner aux croisades le drapeau fleurdelisé de Philippe-Auguste et de saint Louis. Grands et religieux souvenirs rappelés aussi par cette côte de l'Adriatique, où s'embarquèrent des milliers de pèlerins armés, venus de la France et des autres parties de l'Occident, et qui s'en allaient, au nom d'une idée, guerroyer en Terre Sainte pour triompher des ennemis de la foi aux lieux même où le Christ avait triomphé de la mort !

En faisant la traversée par mer, comme nous venons de l'indiquer, le voyageur, bien avant d'arriver à la jolie ville de Trani, peut voir se dessiner au bord de la mer la cathédrale, qui semble de loin s'élever à la surface des flots. Ainsi vu à distance, son campanile, qui d'abord paraît offrir à peu près le même caractère que ceux de Bari et de Melfi, produit un grand effet, tant une illusion d'optique le montre comme suspendu entre la mer et le ciel. Mais quand on débarque et qu'on arrive au pied de cette tour qui s'élève à côté de

l'église, on y reconnaît vite, en l'examinant avec plus d'attention, l'influence du goût arabe qui se manifeste dans le plan aussi bien que dans les détails de l'édifice. Au rez-de-chaussée, un arc fort élevé, qui probablement donnait autrefois accès dans les bâtiments dépendant de l'église, soutient la masse du campanile qui se divise en cinq ordres ou étages. Les fenêtres s'ouvrant sur chacun de ces étages sont géminées, à ogives, et il est facile de reconnaître danc l'arc en accolade qu'on trouve au quatrième étage une réminiscence de l'architecture mauresque. L'entrée principale de l'église est précédée d'un large perron que recouvrait autrefois un porche ou atrium, soutenu par des colonnes dont les bases sont encore visibles près du mur élevé en avant du portail, afin de mettre à l'abri des coups de mer l'église qui est bâtie à l'extrême limite du rivage. Mais jusqu'à présent, suivant la tradition locale, cette précaution prise contre les inondations est demeurée complétement inutile, bien qu'elle remonte à plusieurs siècles. Les flots qui s'arrêtent devant le grain de sable que la main de Dieu leur oppose comme une barrière infranchissable, ont toujours respecté la maison du Seigneur. Que ces flots viennent mollement caresser le rivage, ou que, soulevés par la tempête, ils lui livrent des assauts furieux, ils s'arrêtent devant le seuil sacré et semblent se rappeler la voix qui leur a dit : « Vous viendrez jusqu'ici, vous n'irez pas plus loin. »

Dès qu'on arrive devant la porte centrale de la cathédrale de Trani, le regard est attiré par la richesse de son ornementation, et l'art merveilleux avec lequel sont ciselés les bas-reliefs et les figures qui la décorent. Formée de plaques de bronze appliquées sur des vantaux en bois de chêne, cette porte, qui a 5 mètres de hauteur sur 3 environ de largeur, fut exécutée, en 1160, d'après un modèle qu'on retrouve, sauf quelques différences, à l'église de Lavello, en Basilicate, et à l'entrée latérale du dôme de Monreale. Il est impossible de lire distinctement le nom de l'artiste qui cisela ce chef-d'œuvre de la sculpture byzantine; mais il est probable que ce fut Barizano de Trani, dont le nom est gravé sur l'un des médaillons de la porte de Monreale, qui vient d'être indiquée[1]. Dans la partie supérieure de la porte, divisée en trente-deux panneaux, figure à gauche l'image du Christ, représenté assis, au milieu d'un nimbe de forme elliptique. Il lève la main droite pour bénir, et de l'autre il tient le livre de la Loi, qu'il semble présenter comme règle de leur conduite à tous les fidèles entrant dans son temple. Sur le livre est inscrite cette légende en caractères grecs : ΙΗΣΟΣ ΧΡΙΣΤΟΣ Α — Ω. En dehors du nimbe, et

[1] C'est aussi l'opinion exprimée par le duc de Serradifalco dans son ouvrage intitulé *Ragionamenti di Duomo di Monreale*.

à chacun des angles du panneau sont placés les images symboliques des quatre évangélistes. Ces images sont reproduites à la même place dans le compartiment qui se trouve à droite, en regard du précédent, et au milieu duquel le Christ est encore représenté, mais venant cette fois, au jugement dernier, prononcer l'arrêt suprême sur les vivants et sur les morts. Dans l'un des panneaux du second rang, on voit la Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras, avec cette inscription : ΜΗΤΗΡ ΘΕΟΥ. A droite et à gauche de la mère de Dieu, se tiennent les apôtres saint Pierre et saint Luc. Dans les autres compartiments viennent ensuite saint Jean l'Évangéliste, saint Thomas, saint Philippe, saint Jacques, saint Paul, saint Thadée, saint André, saint Simon et saint Barthélemy. Ces personnages tiennent pour la plupart à la main un livre ou un rouleau ; seul, l'apôtre saint Jacques, les bras tendus, est représenté dans une attitude indiquant qu'il prêche l'Évangile.

Quant au personnage figuré à genoux aux pieds d'un saint portant une croix, il représente, selon les fragments encore visibles de la légende, le sculpteur Barisano invoquant le patron de l'église qui, bien qu'elle soit consacrée à l'assomption de la Vierge, est placée sous la protection spéciale de saint Nicolas le Pèlerin[1]. Dans un autre panneau, vis-à-vis de saint George, à cheval, terrassant le dragon, figure saint Eustache, également à cheval et suivi d'un chien, pour rappeler l'épisode de la vie de ce saint, qui, étant à la chasse, vit briller tout à coup une croix lumineuse entre les cornes d'un cerf. Placé entre ces deux personnages, le marteau de chacun des battants de la porte est finement ciselé et formé en partie d'une énorme tête d'animal, au-dessous de laquelle l'artiste a dessiné des oiseaux. On y remarque aussi, parmi les ornements qui les encadrent, la figure de Dercéto, la Vénus des Syriens. Par un bizarre caprice du sculpteur, cette divinité, moitié femme et moitié poisson, est reproduite aux angles de plusieurs autres compartiments, avec ses longs cheveux flottants, son buste complétement nu, et la partie inférieure de son corps se relevant de façon à former un cercle de ses deux queues écaillées. Cette représentation symbolique de l'Aphrodite syrienne sortant du sein de l'onde n'offre-t-elle pas avec les saints personnages qui occupent les parties centrales de la porte un étrange

[1] Ce saint, dont la fête se célèbre le 2 mai avec une solennité extraordinaire, est surnommé le *Pèlerin*, parce qu'il vint de la Grèce pour accomplir un pèlerinage au tombeau de saint Nicolas, à Bari. Il parcourut ensuite la Pouille, chantant des psaumes, prêchant les populations et s'appliquant en particulier à enseigner aux enfants les principes de la religion. Il mourut à Trani en 1094, et la translation de ses restes eut lieu en 1143. — Cf. Ughelli, *Ital. sacr.*, t. VII, p. 886, et Beatillo, *Istor. dell. città di Bari*, l. II, p. 79.

contraste, digne de figurer parmi les énigmes encore inexpliquées de l'art chrétien au douzième siècle. La mythologie orientale, d'ailleurs, n'est pas la seule qui ait fourni ce sujet singulier à Barisano de Trani. S'inspirant aussi des fables helléniques, il a placé ici un Hercule étouffant le lion de Némée, là un Centaure tirant de l'arc. La même bizarrerie de conception se rencontre dans les ornements accessoires qui forment les encadrements, et où se jouent, au milieu des feuillages les plus variés, des griffons et toutes sortes d'animaux ou d'oiseaux fantastiques. Dans les panneaux inférieurs, et comme si l'ordre hiérarchique de la cité divine et de la cité humaine devait être successivement retracé sur les parties hautes ou basses de cette vaste et magistrale composition, on voit des archers sarrasins lançant des flèches, ou de simples fantassins combattant et parant avec un petit bouclier rond les coups de leur adversaire. Pour rappeler enfin sous un autre aspect la vie militante et la société féodale de l'époque, à côté de ces archers et de ces fantassins, les conquérants de l'Italie méridionale et de la Sicile sont représentés à leur tour sous la forme de guerriers à cheval, que leurs longs cheveux et leur armure font reconnaître pour des Normands.

En résumé, la porte de la cathédrale de Trani, sur laquelle nous avons cru devoir appeler tout particulièrement l'attention de nos lecteurs, peut être regardée comme l'un des monuments les plus curieux et les plus parfaits de la ciselure en bronze au douzième siècle. Quand on l'examine avec soin, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de l'ensemble ou des détails, de la disposition ingénieuse du plan ou du fini de l'exécution, de l'extrême variété des ornements ou de l'expression vraie des personnages. Que l'on s'attache soit aux figures principales décorant les vantaux, soit aux figurines placées dans les encadrements, on y trouve quelque chose d'animé, de vivant, et surtout ce ton de couleur locale qui nous rappelle, après tant de siècles écoulés, les croyances religieuses et les habitudes guerrières du temps de saint Bernard et de Richard cœur de Lion. Contemplons ces saints, ces apôtres, ils prient, ils parlent ou ils méditent. Regardons ces chevaliers normands ou ces archers sarrasins, nous reconnaîtrons en eux des hommes de guerre, toujours prêts à combattre ou déjà engagés dans le combat. Ici, les montants encadrant la porte, les marteaux richement ornés qui la décorent, les boutons finement ciselés qui séparent les panneaux, nous montrent l'imagination de l'artiste. Là, les mœurs et les idées contemporaines revivent encore dans les épisodes de chasse, dans les sagittaires à cheval lançant leurs traits par derrière, aussi bien que dans la représentation d'animaux réels ou fantastiques, auxquels la Bible, les légendes chrétiennes et

la poésie féerique avaient donné une sorte de consécration populaire.

Si maintenant nous quittons un instant le littoral de l'Adriatique pour trouver, dans l'intérieur des terres, d'autres monuments se rattachant à la série qui nous occupe, nous nous arrêterons, à une égale distance de Bari et de Trani, dans la ville de Bitonto. Sa cathédrale, dédiée à saint Valentin, peut être rangée, comme celle de Ruvo, au nombre des plus anciens édifices religieux qui, dans la Pouille, révèlent l'emploi du style ogival. Élevée au commencement du treizième siècle, ainsi que paraît l'indiquer la représentation des lions normands et des aigles de la maison de Souabe sculptés sur la façade, cette église indique bien, par ses formes caractéristiques, la transition encore récente qui a substitué l'ogive au plein-cintre, le gothique au roman. Les fenêtres, se dessinant dans une arcade unique, les baies rondes s'épanouissant en rosaces aux filets délicats et fleuronnés, les galeries percées à jour et soutenues par de fines colonnettes, les pignons et les combles à forme élevée, tous les caractères marquant enfin la tendance vers l'élancement, signe vraiment distinctif du nouveau système architectural, voilà ce qui ne s'accuse encore qu'avec une certaine timidité dans la cathédrale de Bitonto. Comme on l'observe ailleurs, par rapport à beaucoup d'autres monuments de la même époque, il est aisé de reconnaître que l'architecte qui a tracé le plan de cette église a craint de trop s'éloigner des traditions précédentes, et ce manque de hardiesse, dont son œuvre porte la visible empreinte, est venu arrêter son essor. Remarquons aussi que, dans l'Italie méridionale, les architectes qui voulaient inaugurer le nouveau style n'avaient pas seulement, comme dans nos pays occidentaux, à lutter contre un système unique de construction employé jusque-là pour les édifices religieux. Il leur fallait rompre violemment avec plusieurs systèmes à la fois, avec des principes souvent fort opposés, provenant d'origines, de religions et de civilisations diverses, et adoptés depuis longtemps parmi les populations indigènes ou étrangères que la conquête normande avait pu dompter, mais non pas faire disparaître du sol. Si rien n'est persistant chez un peuple comme sa langue et sa nationalité, rien n'y persiste aussi comme les formes de l'art appliquées aux monuments de son culte, parce que la religion, qui consacre tout ce qu'elle touche, leur donne un caractère hiératique et traditionnel. C'est donc à des influences aussi anciennes que puissantes qu'on doit attribuer les obstacles parfois insurmontables que l'application du style ogival rencontra dans les provinces du midi de la Péninsule plus encore que dans celles du Nord. De là le nombre relativement fort restreint de ces belles églises gothiques qui, au treizième et au quatorzième siècle,

s'élèvent, au contraire, si nombreuses dans les autres parties de la chrétienté, et semblent en montant vers le ciel y porter le magnifique témoignage de la foi et du génie de l'époque.

Selon l'observation que nous avons déjà faite, l'architecte qui a construit la cathédrale de Bitonto n'a pas eu de si hautes visées. La façade principale donnant accès dans l'intérieur par trois portes, est percée, au premier étage, de deux grandes fenêtres géminées, de chaque côté desquelles deux autres fenêtres, également géminées, correspondent à chacune des deux portes latérales. Au second étage, une large rosace s'arrondit dans la partie supérieure du pignon, où elle est surmontée d'un lion ailé. Sur les flancs de l'église de grandes arcades en retraite et à plein cintre, renferment de longues fenêtres à ogive éclairant le rez-de-chaussée. Au-dessus règne une série d'arcades, reposant sur des colonnes de forme assez robuste, et qui rappellent encore le style roman. Une second rangée de fenêtres éclaire l'étage supérieur, et sous la corniche s'étend une suite d'arcatures dont les montants sont ornés à leur base de modillons représentant des têtes d'homme. Chacune des façades extérieures des transsepts offre des dispositions à peu près analogues à celles de la façade principale, et se trouve également ornée de lions symboliques. Plus encore que le dehors de l'édifice, l'intérieur se distingue par son élégance. La nef, de forme svelte et gracieusement élancée, est soutenue par quatre rangées de colonnes. Quant au chœur de l'église et à son jubé en marbre, ils excitent, ainsi que son pavé en mosaïque, l'admiration d'Ughelli dont le goût, en harmonie avec celui du dix-huitième siècle, est loin de s'accorder toujours avec nos appréciations personnelles. Nous serions bien plus disposé, nous l'avouerons, à nous en rapporter aux recherches de ce savant annaliste sur l'histoire ecclésiastique de Bitonto, si cette histoire présentait plus d'intérêt. En effet, pendant la période normande, Bitonto n'a guère plus d'importance que Trani dont les annales méritent seulement de fixer l'attention vers le treizième siècle, époque où des marchands de cette dernière cité prennent part aux croisades. Du port de Trani partent alors pour l'Orient des vaisseaux chargés de munitions et de marchandises, ainsi que l'attestent les priviléges concédés par une charte du roi de Chypre, Guy de Lusignan. Au siècle suivant, les Vénitiens qui s'étaient rendus maîtres de la ville, y offrent un refuge aux juifs et aux Maures récemment chassés de l'Espagne. Ranimé par cette population active et industrieuse, le commerce maritime de Trani prit un développement soudain qui dura jusqu'à la ligue de Cambrai. Trani étant tombée, après cette ligue formée contre Venise, au pouvoir de Ferdinand le Catholique, ce prince proscrivit en Italie ceux qu'il avait déjà expulsés de son royaume d'Espagne, et la

cité naguère si florissante vit aussitôt commencer pour elle une ère de décadence dont elle ne s'est jamais relevée.

Au commencement de cette étude nous avons rappelé comment Rainulf et les premiers aventuriers normands s'étaient rendus au mont Gargano pour placer leur entreprise sous la protection de l'archange saint Michel. Sans avoir la vivacité de la foi qui animait les cœurs chrétiens au onzième siècle, nous suivrons cet exemple, et nous inviterons nos lecteurs à nous accompagner dans cette dernière station de notre voyage. De Trani où nous sommes revenus après une courte excursion à Bitonto, nous longerons de nouveau la côte de l'Adriatique jusqu'au point où s'élève le mont Gargano, l'une des ramifications de la grande chaîne des Apennins. L'escarpement de cette montagne qui se dresse à pic non loin de la mer, la solitude grandiose au milieu de laquelle elle apparaît, les sombres forêts de chênes qui en couvrent les flancs et la cime frappèrent, dès les temps anciens, l'imagination des peuples qui en firent le séjour d'un oracle. Strabon y place le temple de Calchas, et Horace dépeint le frémissement de religieuse horreur que causait le bruit de l'aquilon se déchaînant à travers ces bois redoutables[1] L'ère chrétienne ayant succédé aux temps païens, la religion nouvelle détruit partout avec les idoles les vieilles superstitions locales. Sous une influence toute différente et une inspiration plus haute, les souvenirs se rattachant au mont Gargano changent de cours, et offrent un autre but à la dévotion populaire. L'archange Michel apparaît trois fois en ce lieu, le prend sous son patronage, et déclare qu'il a choisi pour sanctuaire une caverne de la montagne, que sa présence a purifiée des antiques souillures de l'idolâtrie. Dès lors son nom sera donné à ce lieu qui s'appellera *Monte Sant' Angelo*, le mont du saint Archange.

Établi en Orient dès le règne de Constantin, le culte de saint Michel avait trouvé surtout de nombreux et fervents prosélytes à Constantinople du jour où la protection de l'archange avait préservé de la fureur du chef Goth, Gaïnas, le palais et la capitale de l'empereur Arcadius. Une première apparition de saint Michel, qui, selon Drepanius Florus, eut lieu à Rome même, rendit son culte non moins populaire dans la capitale de l'empire d'Occident. Cette popularité ne fit que s'accroître par la découverte de la grotte du Gargano, événement dont la date est fixée par le cardinal Baronius au 8 mai 493[2].

[1] . . . . . Aut Aquilonibus
Querceta Gargani laborant.
(Carm., lib. II, ode 9.)

[2] La dédicace de la grotte ou de la crypte du Gargano ayant été faite au mois de septembre de cette même année 493, l'Église adopta cette date et la précédente pour

Tel est, en substance, le récit dans lequel les hagiographes mentionnent la découverte de cette grotte. Un riche bouvier, nommé Garganus, ayant remarqué qu'un taureau s'éloignait du troupeau qu'il faisait paître, lui lança une flèche; mais le trait, au lieu d'atteindre l'animal, revint sur celui qui l'avait décoché et le tua. Effrayés du prodige, les habitants de Siponto se mirent à prier et à jeûner, suivant les prescriptions de Laurentius, leur évêque. Après trois jours passés dans les oraisons et la pénitence, saint Michel apparut à l'évêque, le félicita d'avoir mis sa confiance en Dieu, et lui révéla que le lieu où le taureau s'était arrêté marquait l'entrée d'une grotte où lui-même avait choisi sa demeure. En même temps il exprima le désir qu'on y établît un sanctuaire pour y adorer Dieu, en mémoire de lui et des autres esprits célestes. Laurentius suivit scrupuleusement les ordres qui lui étaient donnés. Il construisit aussitôt une église qu'il plaça sous l'invocation de saint Pierre, et y éleva deux autels dédiés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Jean-Baptiste. Une seconde fois l'archange étant apparu, pour indiquer aux Sipontins le moyen de repousser victorieusement les troupes d'Odoacre, l'évêque en écrivit au pape Gélase qui le chargea de convier les autres évêques de la province à la consécration de la grotte où s'étaient produites ces miraculeuses apparitions. Mais la veille de la cérémonie, saint Michel se montra de nouveau à Laurentius, et lui dit : « Vous n'avez pas besoin de consacrer cette basilique que j'ai dédiée moi-même, car celui qui l'a fondée l'a aussi dédiée. »

Le temps qui efface tout, n'a point altéré ces pieuses et anciennes traditions. Aussi bien que les siècles, les dominations se sont renouvelées en Italie, depuis que le culte de l'archange a été ainsi fondé au mont Gargano, et les papes comme les empereurs, les princes comme les peuples n'ont cessé de venir s'incliner et prier au fond de cet antique sanctuaire. Sur les flancs de la montagne et au-dessus de la grotte, un bois contraste par sa verdoyante fraîcheur avec le sombre aspect d'une nature toute sauvage, et aux branches des arbres sont suspendues, comme autant d'*ex-voto*, des pierres apportées jusqu'à cette hauteur par des pèlerins venus de toutes les contrées. C'est au mois de mai que l'anniversaire solennisé à cette époque attire un immense concours de fidèles. Leurs dévotions accomplies, ils vont boire le vin généreux qu'on récolte sur les pentes inférieures de la montagne, et ne manquent jamais de remporter des statuettes de

la commémoration anniversaire des apparitions de l'archange saint Michel. On peut consulter sur ce point les *Annales ecclésiastiques* de Baronius qui, après avoir discuté les différents témoignages des écrivains, s'en tient de préférence à celui de Sigebert de Gemblach, qui indique la première année du règne de Théodoric, et la seconde du pontificat de saint Gélase.

saint Michel, faites d'après le modèle de celle qui surmonte la colonne érigée sur la place de l'église. Interrogez les habitants de Sant' Angelo sur l'origine de cette statue, et ils vous répondront en toute sincérité qu'elle est l'œuvre de Michel-Ange qui, voulant rendre un pieux hommage à son patron, tailla son image dans le marbre, pour en remplacer une autre qui était d'argent. Un escalier de cinquante-cinq marches conduit à l'entrée de la crypte qui est creusée à vif dans le roc, et pavée de dalles en marbre blanc et rouge. Au fond du chœur, élevé de quatre degrés au-dessus de la nef, est un autel où le sacrifice de la messe est célébré chaque jour; près de l'autel jaillit une source dont l'eau est recueillie avec soin, parce qu'on lui attribue des propriétés merveilleuses. Dans le sanctuaire on conserve un fragment de la vraie croix, offert par Frédéric II qui, bien qu'en guerre ouverte avec l'Église romaine, voulut joindre ce don à ceux que la crypte de Sant' Angelo avait reçus de l'empereur Othon II et du pape Léon IX. Charles d'Anjou, devenu maître du royaume de Naples et de la Sicile, témoigna également sa vénération pour la grotte du mont Gargano, et la fit magnifiquement décorer en 1273.

Le principal ornement de l'église de monte Sant' Angelo, depuis longtemps érigée en cathédrale, est sa porte en bronze qui date de la seconde partie du onzième siècle. Elle est divisée en vingt-quatre panneaux, disposés d'une façon singulière et peu conforme à l'ordre chronologique des faits retracés dans les bas-reliefs qui les remplissent. Ces sujets sont tous relatifs aux passages de l'Écriture Sainte ou de l'Histoire ecclésiastique qui mentionnent les diverses apparitions des archanges Michel et Gabriel. On y voit ainsi rappelée l'intervention des esprits célestes depuis l'époque, antérieure à la création, où saint Michel combattit dans le ciel avec le Dragon, jusqu'au jour où il vint révéler à l'évêque Laurentius le lieu dans lequel un sanctuaire devait lui être érigé. Quant au pieux donateur qui fit présent de cette porte, une inscription distincte des autres nous apprend qu'il s'appelait Pantaleone[1] et qu'elle fut exécutée à Constantinople en 1076. « Je vous prie, ajoute naïvement l'inscription, vous tous qui venez ici pour vous livrer à la prière, d'examiner d'abord un si bel ouvrage, puis, étant entrés, d'invoquer à genoux le Seigneur pour l'âme de Pantaleone qui commanda ce travail. » Dans l'œuvre due à la munificence de ce personnage, dont le nom indique l'origine grecque, mais que la conquête avait fait sujet des princes nor-

[1] Ce personnage est sans doute le même qui écrivit en vers les miracles de saint Michel. Au temps où la porte en bronze fut offerte à l'église de Sant' Angelo, le siége de Siponto, devenu archiépiscopal, était occupé par Gérard, moine du Mont-Cassin. — Ughelli, *Ital. sacr.*, t. VII.

mands, on retrouve bien le cachet de cet art byzantin qui, appliqué surtout à la ciselure en bronze, dominait alors dans l'Italie méridionale. Sans aucun doute la composition laisse beaucoup à désirer pour l'ensemble et pour les détails. La pose des personnages est parfois aussi roide que singulière, et le dessin, d'un genre tout primitif, est loin d'être irréprochable en fait de correction. Mais, comme toutes les productions conçues à cette époque par le sentiment chrétien, chacun des sujets représentés sur la porte est empreint, malgré des imperfections trop visibles, d'une expression profondément religieuse. Ce caractère, qu'avant tout on recherche en de telles œuvres, on aime à le voir dans une série de tableaux incisés sur le bronze, et reproduisant tout le cycle des apparitions angéliques que rapportent l'Ancien et le Nouveau Testament, à partir de la Genèse jusqu'aux Actes des Apôtres. Source inépuisable et sacrée du merveilleux qui inspira les grandes épopées chrétiennes, ces faits surnaturels, accueillis par la foi de tous les âges, plaisent à notre imagination en même temps qu'ils soutiennent et consolent notre faiblesse. Ils nous rappellent que, si deshérités que nous soyons, nous ne sommes pas jetés sans appui en ce monde, puisque, pour venir à notre aide, une chaîne invisible de messagers envoyés par Dieu remplit l'espace qui s'étend du ciel à la terre, et selon la pensée du grand poëte que la France a récemment perdu.

> Réunit l'homme à l'ange et l'ange au séraphin.

Ce ne sont pas seulement les apparitions mentionnées dans la Bible, mais aussi quelques-unes de celles que relatent les Actes des martyrs, qui figurent sur la porte du sanctuaire de Monte Sant'Angelo. Ainsi on y voit, dans le vingt-quatrième panneau, l'ange se montrant à sainte Cécile et à son jeune époux, afin d'affermir ce dernier dans sa foi de néophyte, et la légende explicative porte ces mots : « Ici l'ange du Seigneur offrit des couronnes à la bienheureuse Cécile et à Valérien [1]. » Nous rapportons le fait et donnons l'inscription, pour montrer qu'au onzième siècle, on ne doutait pas plus à Constantinople qu'à Rome, de l'authenticité des Actes de cette noble et chaste patricienne que l'Église honore comme martyre, authenticité contestée au dix-septième siècle par de graves écrivains, mais de nos jours défendue avec force par le savant abbé de Solesmes [2].

[1] Voici le passage des Actes de la sainte, auquel l'inscription fait allusion : « Veniens igitur Valerianus indutus candidis vestimentis... Cæciliam intra cubiculum orantem invenit, et stantem juxta eam Angelum Domini pennis fulgentibus alas habentem, et flammeo aspectu radiantem, duas coronas habentem in manibus coruscantes rosis, et liliis albescentes. »

[2] Dans son *Histoire de sainte Cécile,* ouvrage aussi remarquable par l'intérêt du récit que par la connaissance approfondie des monuments de Rome chrétienne, le

En dehors de l'intérêt qu'elle offre à cause des sujets qui y sont représentés, la porte de l'église de Monte Sant'Angelo est d'autant plus digne d'attention qu'elle n'a été restaurée à aucune époque. Elle se montre donc aujourd'hui telle qu'en 1076, elle est sortie des mains de l'artiste. A ce titre, elle mérite d'être remarquée parmi les autres monuments du même genre dont l'Italie a conservé de si précieux modèles, depuis les portes de la cathédrale d'Amalfi et de l'église du mont Cassin, jusqu'à celle du dôme de Pise, et surtout celle du baptistère de Florence, ce chef-d'œuvre incomparable du célèbre Ghiberti.

Nous terminons ici l'étude des monuments divers qui, en Italie et en Sicile, rappellent encore la domination normande. Quelque étendue que soit l'énumération qui précède, il en est plusieurs dont nous n'avons point fait mention, soit parce que les moyens nous ont manqué pour les voir ou pour les décrire, soit parce que les transformations auxquelles ils ont été soumis leur ont complétement enlevé leur caractère primitif. Si, dans la description que nous en avons donnée, nous nous sommes occupé beaucoup plus des édifices religieux que de ceux qui se rattachent à l'architecture militaire, c'est que les premiers, objet de la vénération de tous les siècles, ont été bien mieux conservés que les seconds. Pourquoi ne dirions-nous pas aussi qu'au milieu de nos recherches, une prédilection secrète nous portait plus volontiers vers l'Église, asile de la paix, de la prière et de l'amour chrétien, que vers le donjon féodal, si souvent témoin de combats, de meurtres et de l'oppression de l'homme par l'homme ? Cependant, malgré ces préventions instinctives, le désir de voir, si naturel à tout voyageur, nous a entraîné à visiter plus d'une de ces vieilles forteresses qui, commencées par les princes

R. P. dom Guéranger soutient, notamment contre Le Nain de Tillemont, que les Actes de sainte Cécile, rédigés au cinquième siècle en la forme qu'ils ont conservée, sont pleinement authentiques. Conformément à l'opinion du cardinal Baronius et d'autres autorités, il cherche à établir que le martyre de la sainte s'accomplit, comme celui de Valérien, de Tiburce et de Maxime, sous le règne d'Alexandre Sévère. L'auteur appuie son argumentation sur un canon du pape saint Gélase, sur les témoignages des liturgies d'Occident, enfin sur l'érection de la basilique consacrée à la vierge martyre et l'invention de son corps par le pape saint Paschal. A la suite de découvertes faites récemment par M. de Rossi qui poursuit, avec tant de succès, ses savantes explorations dans les cimetières chrétiens de Rome, le R. P. abbé de Solesmes, en donnant une nouvelle édition de l'*Histoire de sainte Cécile,* modifiera sans doute l'opinion qu'il a d'abord soutenue touchant l'époque du martyre de la sainte. Ce martyre doit être placé définitivement sous l'empire de Marc Aurèle et de Commode, ainsi que le porte d'ailleurs le martyrologe de saint Adon. Quant à l'erreur commise, sous ce rapport, par les hagiographes, elle provenait de la confusion que l'on avait faite du pape saint Urbain, qui siégea sous Alexandre Sévère, avec l'évêque et martyr, nommé Urbain, qui figure dans les Actes de la sainte, et dont la sépulture, suivant l'indication de M. Rossi, eut lieu sur la gauche de la voie Appienne, dans le cimetière de Prétextat.

normands, furent achevées sous les rois de la maison de Souabe. Comment, pour citer quelques exemples, n'être pas attiré par le château dell' Ovo, à Naples, et, sur d'autres points, par ceux de Lago Pesole, de Fiorentino et de Lucera ? Comment oublier surtout le fier Castel del Monte, ce roi des châteaux forts de la Pouille, que Robert Guiscard fit élever, que Frédéric II embellit et habita souvent, et dont les tours dominent si hardiment la hauteur d'où se découvrent au loin les clochers aigus d'Andria [1] ? D'autres fois, en explorant le littoral, nos pas se portaient aussi vers quelque tour en ruines, se dressant, solitaire, sur une éminence voisine de la côte, et bâtie par les Lombards ou les Normands pour protéger le pays contre les invasions arabes. Mais, chaque année, en dépit de la solidité de leur construction, ces débris d'un autre âge disparaissent du sol, renversés par la volonté capricieuse de l'homme, bien plus destructive que la lente action du temps. C'est pour agrandir le jardin d'une villa, démasquer une perspective, établir une cascade tombant de quelque rocher artificiel, que ces actes de vandalisme se renouvellent sans cesse, en Italie comme ailleurs, au grand scandale de l'antiquaire et de l'artiste.

Un jour, en revenant de Pœstum à Salerne, nous allâmes voir une de ces tours paraissant d'origine normande, et condamnée à périr sous le marteau des démolisseurs par un gentleman anglais, propriétaire d'un casino voisin, lequel tenait à mettre un chalet suisse à la place du vieux donjon construit au onzième siècle. Dans la maison et le jardin tout rappelait le confort, la propreté recherchée et la tenue irréprochable qui plaisent tant à la race anglo-saxonne. Mais quel contraste cette image des mille petites recherches, qui rendent la vie actuelle si mesquine, si étriquée, venait offrir avec les beaux monuments que nous avions vus le matin, avec ce que nous allions voir encore ! De l'étage supérieur de la tour, la vue embrassait cette côte charmante si justement célébrée par Boccace, et qui, encadrant le golfe de Salerne, s'étend de Pœstum à Amalfi. Pœstum et Amalfi, c'est-à-dire l'antiquité et le moyen âge, quels noms et quels souvenirs tout différents ! L'une, la ville des roses autrefois chantée par les poëtes, et méritant par sa richesse, par la magnificence de ses édifices publics, de rivaliser avec Sybaris, sa métropole; l'autre, la cité maritime où fût inventée la boussole, où se retrouvèrent les Pandectes, et la patrie

[1] D'après un ancien manuscrit cité par le chanoine d'Urtso dans l'ouvrage intitulé *Storia di Andria*, le duc de Pouille construisit ce château sur l'emplacement d'une forteresse lombarde, et se servit, pour les frais de cette construction, d'un riche trésor qui, sur les indications d'un captif sarrasin, fut trouvé, en 1073, sous les ruines d'un temple antique des environs. Suivant le même auteur, Roger, fils de Robert Guiscard, en achevant le château, y fit placer une magnifique porte de bronze qui, plus tard, fut mise à l'entrée de Castel Nuovo, bâti à Naples par Charles d'Anjou.

de ce tribun d'un jour, qui a nom Masaniello. L'esprit tout plein de ces souvenirs qui nous rejetaient bien loin du Casino et de son chalet suisse, nous reprîmes le chemin longeant les bords de la mer. En traversant des champs couverts de vignes, d'oliviers et de maïs, nous rencontrâmes un jeune et robuste paysan qui conduisait un petit char de forme antique, auquel étaient attelés deux bœufs au poil noir, à la tête énorme. Arrêté pour nous laisser le passage libre, cet homme avec sa mâle physionomie, son front couvert du bonnet phrygien, ses bras et ses jambes nus, ses pieds chaussés de sandales attachées par des lanières, ressemblait à un de ces anciens colons de la Grande-Grèce, dont Virgile a si bien décrit les utiles travaux et les rustiques vertus. A le voir immobile, s'appuyant d'une main sur le joug de ses bœufs, et tenant de l'autre le long aiguillon qui servait à les conduire, on l'eût pris pour une statue de Triptolème au repos, ou mieux encore pour le modèle du personnage représenté avec la même attitude dans le tableau des *Moissonneurs*, de Léopold Robert. Au moment où répondant à son salut, nous étions arrêtés devant son attelage, il nous présenta un vieux fer de lance et le fragment d'un casque romain qu'il avait, en arrachant des plantes fourragères, trouvés à une faible profondeur du sol.

Quelque attachant que pût être pour nous le nouveau souvenir des *Géorgiques* éveillé par la vue de ces armes toutes couvertes de rouille, nous nous hâtâmes de poursuivre notre marche, car la fin du jour approchait, et des signes menaçants annonçaient un orage. Depuis quelques heures de gros nuages s'étaient amoncelés au-dessus de la mer qui, calme le matin, commençait à s'agiter avec violence. L'horizon était d'un rouge cuivré, l'atmosphère d'une pesanteur accablante, et au silence morne qui précède la tempête avaient déjà succédé les sifflements aigus de la rafale. Nous cherchâmes un abri vers quelques cabanes de pêcheurs éparses sur le rivage. Là, une scène émouvante nous attendait. Sur l'une des saillies les plus avancées de la côte, des femmes étaient réunies en groupe, et du regard interrogeaient tour à tour le ciel et la mer. Les unes, assises sur des filets et tenant encore le peloton de fil dont elles se servaient pour les réparer, avaient quitté leur ouvrage, absorbées qu'elles étaient par l'unique pensée qui les préoccupait. D'autres, à genoux sur le sable, les mains croisées, tantôt priaient, tantôt perçaient l'horizon pour y chercher une voile, car cette voile était tout pour elles. A l'extrémité du groupe, deux ou trois, plus jeunes que les autres, allaitaient ou berçaient leurs enfants; mais elles avaient interrompu leur cantilène habituelle, car, sous le poids de la crainte qui oppressait leur cœur, elles songeaient moins à chanter qu'à pleurer. Toutes avaient ce type particulier produit par le mélange

des races grecque et arabe, type étrangement beau, où la rectitude des lignes s'unit à l'intensité de l'expression, et qu'on retrouve, d'Atrani à Reggio, parmi les populations riveraines de la mer Tyrrhénienne. Cependant, à mesure que le vent augmentait, que le ciel devenait plus sombre et la mer plus violente, les alarmes semblaient croître aussi chez ces pauvres femmes, mères ou épouses, qui tremblaient pour leurs fils ou pour leurs maris. Il y eut alors un moment d'inexprimable angoisse, que partageaient les témoins de cette scène. Puis le vent ayant changé tout à coup et n'empêchant plus le retour des pêcheurs, quelques voiles parurent au loin, et aussitôt un même cri se fit entendre, un même sentiment d'espoir ranima tous les cœurs.

En quittant le modeste abri où nous venions de voir se passer les diverses phases de ce dernier épisode de notre voyage, nous pensâmes qu'en parcourant les mêmes rivages, alors qu'il habitait les environs de Parthénope, l'auteur de l'*Énéide* avait eu plus d'une fois sans doute l'occasion de contempler un pareil tableau, bien fait pour émouvoir cette âme de poëte si largement sympathique. Qui sait même si le souvenir d'une impression semblable n'était pas encore présent à son esprit, quand il a peint les femmes troyennes fatiguées d'un long exil et qui, assises à l'écart sur le rivage, regardent en pleurant la mer profonde, parce qu'au delà de cette mer leur pensée se reporte vers leur chère Pergame et les champs où fut Troie? Singulier privilége d'une contrée favorisée entre toutes, qui par la beauté de ses monuments, la grandeur de ses ruines, la diversité des races qui l'habitent, montre à chaque pas une société éteinte sous l'enveloppe d'une société vivante, et dans l'Italie moderne laisse apercevoir l'Italie antique! Privilége plus grand encore du génie qui, par un don tout divin, immortalise ce qu'il touche, et grâce à l'exactitude pittoresque de ses tableaux et de ses descriptions, répand sur les lieux ou les objets qu'il peint le reflet d'une éternelle jeunesse, d'une éternelle vérité! Parcourez l'ancienne Ionie, les environs de Smyrne et les bords du Mélès, à l'aspect du ciel et des montagnes, des rivages et des flots sur lesquels « le divin Hélios darde ses traits de feu, » vous reconnaîtrez la patrie d'Homère, et sans discuter ni son existence, ni son berceau, vous direz : C'est là qu'il a dû naître. Visitez de même les provinces méridionales de l'Italie, en suivant la côte occidentale depuis le promontoire de Misène jusqu'au cap Palinure, et en présence de ces noms, de ces lieux pleins de poétiques et impérissables souvenirs, vous direz aussi : C'est là que Virgile a chanté.

Alphonse Dantier.

JOURNAL DE COLLÉ

PUBLIÉ PAR M. HONORÉ BONHOMME [1]

Ce ne sont pas les Mémoires qui ont manqué à la fin du dix-huitième siècle. Sans compter les chroniques de l'Œil-de-bœuf, les anecdotes de Tallemant des Réaux, nous avons la correspondance de beaucoup de hauts personnages qui intéressent l'histoire, mais surtout l'histoire littéraire, plus difficile à savoir quelquefois et à démêler en son vrai que les événements de la politique. Madame du Deffand a laissé des lettres qui seraient des modèles de grâce, si les sentiments du cœur y brillaient autrement que par leur absence. Madame d'Épinay a aussi confié ses peines au public; il est fâcheux qu'elle y ait joint le récit de ses aventures, peu édifiantes en somme, et assez indignes de l'attention des honnêtes gens. Avec Collé nous sortons du moins du cercle très-connu dans lequel s'agitaient les petites ambitions de Rousseau, la vanité de Grimm, la pétulance du président Hénault, l'orgueil d'Horace Walpole. Ici, peu ou point d'aristocratie élégante : des lettrés, des acteurs, des chansonniers en goguette, toute la race des hommes de plume se gourmant, se querellant, forgeant des épigrammes comme Trissotin et Vadius. Cela est curieux à regarder un moment, sans y attacher trop d'importance : il faut bien tout voir!

Collé était né à Paris en 1709. Dès l'abord son goût pour la poésie se prononça très-ouvertement : on le surprenait entouré de livres qui étaient les fables de la Fontaine, Marot, Chapelle et Rabelais. « J'aimais, dit-il lui-même, ce genre naïf et gaillard; je lisais, je relisais et relisais encore. » Comment douter d'une pareille vocation? Un père barbare s'y pouvait seul méprendre. Celui de Collé,

[1] Chez Firmin Didot.

procureur du roi au Châtelet et trésorier de la chancellerie du Palais, refusa d'écouter l'avertissement des muses et plaça son fils chez M. Dutertre, notaire. Précaution inutile! efforts superflus! L'étude de M. Dutertre était un endroit où de nombreux apprentis rimeurs essayaient de composer des opéras ou des acrostiches. Il est probable que la clientèle souffrait de ces dérangements auxquels Apollon devait applaudir.

Le procureur Collé se laissa gagner par la mode régnante; lui aussi, il voulut goûter les beaux ouvrages du répertoire français. Souvent, le soir, il mena son fils à la Comédie. « Je n'entrais point dans la salle, raconte celui-ci, sans qu'il me prît un frisson de plaisir. » Lorsque le procureur mourut, Collé se trouva maître, à quatorze ans, d'une petite fortune, et il se mit à fréquenter assidûment la maison de son oncle Rousset. On y était d'humeur grivoise et de tempérament joyeux; on y chantait souvent des airs d'Haguenier, auteur froid, de qui Voltaire disait : « Il fait des chansons à boire... de l'eau. » Le trait est plus mordant que juste. Haguenier avait dans son bagage des œuvres qui n'étaient pas dépourvues de tout agrément : selon le témoignage du biographe Barbier, on y pouvait admirer la justesse dans les pensées et la finesse des expressions :

> Je n'ai pour toute maison
> Qu'une pauvre et simple chaumière.

Cette chanson offre encore quelques charmes. Collé, dans son langage pittoresque, rapporte qu'il la connut *comme ça*.

Il passa sans transition du logis où son oncle le recevait, lui et ses amis, dans les salons les mieux hantés. Il fut admis chez madame de Tencin et y fit partie de la *ménagerie* de cette femme célèbre. La *ménagerie* n'était autre chose qu'une réunion d'hommes distingués que la maîtresse de céans rassemblait sous cette dénomination collective. Madame de Tencin, dont la première moitié de l'existence avait été légèrement accidentée et dont l'instinct maternel était fameux (c'était elle qui avait exposé d'Alembert sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond), avait résolu de finir ses jours dans un calme relatif et dans les plaisirs intellectuels. Le temps n'était plus où les magistrats, comme le conseiller la Fresnaye, se tuaient pour elle. Son unique préoccupation alors était moins la galanterie que la vanité. Supérieure, sans aucun doute, à madame de Villedieu, à madame d'Aulnoy, à madame de Fontaines, à madame de la Fare, elle composait des romans dont elle donnait lecture à ses habitués, tout en leur dissimulant le nom de l'auteur. Il est permis de supposer qu'un tel secret était le secret de Polichinelle. Montesquieu, qui était

bavard, divulgua le mystère : il ne faisait en cela qu'acquitter une dette de reconnaissance, puisque madame de Tencin avait décidé du succès de l'*Esprit des lois*, en souscrivant aux premiers exemplaires du livre et en répétant partout que rien n'était plus sublime dans la philosophie des peuples anciens.

Montesquieu, lorsqu'il était à Paris, ne manquait jamais de rendre visite à sa protectrice. A côté de lui on remarquait souvent une des plus originales figures de l'époque, Pont de Veyle (madame de Tencin était sa propre tante). Il avait été élevé par les jésuites, qui n'avaient découvert en lui qu'un écolier médiocre, bien que sur les bancs du collége il s'exerçât déjà à la versification, écrivant des satires contre le rudiment, contre Despautère et les racines grecques. Sa famille appartenait à la noblesse de robe, et eût voulu qu'il rendît la justice comme ses aïeux avaient fait. On le contraignit à des démarches. Pont de Veyle obéit. Il se présente chez le procureur du roi, à la cour de Metz. C'était l'heure où ce fonctionnaire donnait audience, et il était fort occupé. En attendant son tour, Pont de Veyle est relégué dans une antichambre. Il s'y ennuie à périr, regarde les murs en bâillant. Tout à coup un refrain lui trotte dans le cerveau : c'est l'air de la danse du Chinois dans l'opéra d'*Issé*. Il cède insensiblement à ce souvenir, et il pirouette, il fait des ronds de jambe, des jetés-battus. A ce moment, la porte s'ouvre et M. le procureur apparaît. Il est inutile de dire que Pont de Veyle ne réussit pas à obtenir l'emploi qu'il désirait, et que cette charge fut jugée trop lourde pour un homme aussi léger que lui.

Avec Thiriot et d'Argental il forma le fameux triumvirat auquel Voltaire eut recours pour l'édition et la correction de ses œuvres. Le comte d'Argental, qui était ministre du duc de Parme en France, venait souvent chez madame de Tencin. Les uns l'ont dépeint comme un diplomate arrogant et froid; les autres ont assuré qu'il n'était qu'un sot. Entre ces deux assertions on choisira : elles ne se contredisent pas précisément d'ailleurs.

Madame de Tencin, qui avait quelquefois des épigrammes sans appel, ne s'est pas prononcée. Elle estimait beaucoup Saurin, le fils du géomètre, et d'Argental, assez éloigné de celui-ci, n'était qu'un indifférent. Nous avons en tête des tragédies de Saurin une lettre de la personne qu'il avait épousée lorsqu'il était presque sexagénaire, et qui rend le meilleur témoignage des bonnes qualités dont la Providence l'avait orné : « M. Saurin alliait au plus grand amour pour la gloire la plus sincère modestie, et cette vertu était en lui si naturelle que, dans la confiance la plus intime et dans une longue suite d'années, nul, je crois, ne lui a entendu parler de lui. Voilà ce que j'ose me permettre d'attester, et ce qui est bien digne de remarque;

car la modestie, généralement si peu commune, est sans doute doublement estimable dans le caractère d'un homme de lettres. » On avait reproché à Saurin sa pédanterie d'allures : « Quoique l'extérieur de M. Saurin fût sérieux, quelquefois même au point de lui supposer de l'austérité, rien cependant n'était plus éloigné de son caractère. Il avait toute l'indulgence qui appartient à la bonté, toute celle aussi que les âmes sensibles qui ont éprouvé la vivacité des passions auront toujours pour les fautes qu'elles font commettre. Sa morale, délicate et honnête, n'était exagérée sur rien : sa droite raison, son excellent esprit et la connaissance de l'humanité qu'il possédait plus que personne, modéraient ses opinions, ses jugements, et tout ce qui était rigoureux lui paraissait une espèce d'injustice. » Puisque Saurin laissait après lui des regrets si vifs, il est à présumer qu'il les avait mérités. Né protestant, il avait abjuré ses erreurs entre les mains de Bossuet ; le catholicisme avait adouci ses mœurs et apaisé les craintes profondes, terribles, qu'il ressentait au sujet de la mort.

Tout obscur qu'il est aujourd'hui, on le préfère au brillant Fontenelle qui, avec trente-cinq mille livres de revenus, laissa dans le dénûment la famille de Corneille à laquelle il appartenait. Fontenelle était un de ceux à qui madame de Tencin envoyait au premier de l'an deux aunes de velours en guise de cadeau. On peut douter s'il eut un cœur; on sait du moins qu'il eut un esprit fécond et original. Chez son amie il était regardé comme un oracle. Un jour Collé récita devant lui l'amphigouri suivant, sur l'air du *menuet* de *la Pupille :*

> Qu'il est heureux de se défendre
> Quand le cœur ne s'est pas rendu !
> Mais qu'il est heureux de se rendre
> Quand le bonheur est suspendu!
> Souvent par un malentendu
> L'amant adroit se fait entendre.

Les personnes présentes se récrièrent sur la beauté du fond et sur la hardiesse du tour. Fontenelle, qui voulait être plus adroit que les autres, crut apercevoir là une préciosité quelconque (il cherchait en tout le fin du fin), et il pria l'auteur de recommencer : « Hé ! ma grosse bête, dit madame de Tencin, ne vois-tu point que tout ceci est du galimatias? » Ce mot rompit la glace. Fontenelle convint de sa méprise ; mais il ajouta pour sa défense qu'il avait vu louer devant lui une quantité de pièces très-inférieures, pour le sens et pour la forme, au sixain qui l'avait trompé.

Nous ignorons si Collé tint le premier rang dans les cénacles littéraires où il fut introduit. Comme il ne parle guère de ses triomphes dans cette société-là, on peut conjecturer qu'il y fit assez piteuse

figure. La vivacité de ses saillies est plus que douteuse. Nous ne connaissons qu'une seule répartie de lui qui mérite d'être citée : elle fut à l'adresse de Crébillon fils, dont le père en ce moment composait *Catilina* au milieu d'une chambre encombrée de chats et de perroquets. *Catilina* était presque légendaire : le grand tragique avait passé vingt-cinq ans à mettre en pratique les sages conseils du polisseur Boileau. On disait dans le public : *Quousque abutere patientia nostra, Catilina !* Collé fut encore plus malicieux : « C'est une chose scandaleuse, monsieur, dit-il à Crébillon fils, qu'un petit griffonneur de prose comme vous ose comparer ses frivoles rapsodies aux productions immortelles d'un homme qui a fait *Atrée*, qui a fait *Électre*, qui a fait *Catilina*,... qui l'a fait, monsieur, qui le fait encore et qui le fera toujours ! »

Crébillon fils dont la mémoire, à juste raison, est si entachée du reproche d'immoralité, ne fut pas (soyons équitables, avant tout), sans influence sur la tournure un peu plus relevée que prit le talent de Collé. Collé, d'un caractère bourgeois et goguenard, très-déplacé dans la compagnie de grands seigneurs, tels que d'Argental ou Montesquieu, se fût aisément oublié dans l'amphigouri, c'est-à-dire dans un genre infime, borné en somme, et malaisé à soutenir avec persévérance ; madame de Tencin ne devinait guère que son hôte fût capable de travaux plus sérieux. Piron, Panard, l'auteur du *Sopha*, eurent une meilleure opinion de leur collègue. Eux tous, ils se réunissaient chez l'épicier Gallet qui demeurait, selon les uns, à la Pointe-Saint-Eustache, selon les autres, rue des Lombards. Quelle ingratitude Collé a montrée à l'égard de Gallet ! Ce dernier aimait à s'entourer de gens d'esprit et les recevait avec opulence. Qu'on imagine un rabelaisien, buvant sec et cultivant la charade, le logogriphe, les jeux de mots. La réputation de ses amis faisait tourner les affaires à son profit, et Piron disait de lui : « Je crois vraiment qu'il nous prête sur gages. » En tout cas, Gallet ne prêta pas longtemps ; la mauvaise chance le poursuivit et Collé écrivit ces lignes indignes sur son ancien amphitryon : « Il y a quinze ans que je ne le vois plus à cause de ses mœurs *et de sa crapule*. Quoiqu'il ait fait des couplets fort jolis, c'était un homme grossier et désagréable, et qui n'a jamais eu d'agrément ni d'esprit ; ajoutez à cela de la bassesse et de la friponnerie, c'est trop de moitié. Ce qui nous détermina à ne plus le recevoir, ce fut une partie de campagne que nous fîmes avec lui ; il se chargea de la dépense et ne se contenta pas de gagner son écot ; il fut prouvé qu'il avait encore eu quelque argent de reste, en mettant au plus fort la dépense que nous avions faite. Il est exact et assez bon grammairien ; mais cela ne suffit pas pour éviter d'être pendu. »

La critique ne doit pas s'arrêter à ces paroles sévères. Heureusement elle a pénétré le motif qui les faisait prononcer. Oh ! que le distique d'Ovide est éternellement vrai : « Si l'infortune vous frappe, vous serez seul ! » Ce Gallet qui avait dépensé le plus clair de son bien à fêter et à recevoir des camarades moins favorisés de la destinée, lorsqu'il tomba à son tour sous les coups du sort implacable, il fut délaissé, trahi par ceux qu'il avait admis à sa table, et dans son intérieur. Collé, le lâche, avait pressenti la ruine, et il s'était prudemment écarté, de peur que les pierres ne croulassent sur lui. Au fond, sa conscience lui reprochait avec des tiraillements cruels cet acte de bonne politique et de haute diplomatie. Et comme il ne pouvait venir à bout de calmer ce tourment secret, de rassasier cet avide vautour qui le rongeait en dedans, il songeait à se donner à lui-même des raisons valables, à se prouver qu'il avait bien agi, et que Gallet méritait les calomnies dont il le couvrait. Puissance infinie de l'immortelle justice ! Pendant que Collé, riche et en place, cherchait une tranquillité d'âme qu'il ne pouvait rencontrer, Gallet, pauvre, sans asile, ne perdait pas une occasion de tourner en raillerie les maux dont il était accablé. Il trouvait encore moyen de chansonner les puissants de la terre :

Au Châtelet sont bien tenants
Deux lieutenants,
Et ces magistrats renommés
Sont bien nommés.
Monsieur le lieutenant civil
Est très-civil
Et le lieutenant criminel
Bien criminel.

Les lieutenants du Châtelet ne goûtèrent probablement qu'à demi la plaisanterie. Comme Gallet avait des dettes, on le poursuivit. Il se réfugia au Temple, qui était un endroit inviolable où la justice n'avait pas accès : « Me voici au temple *des* mémoires, dit-il gaiement. » Ses malheurs n'avaient point altéré son caractère aimable, et Collé, affligé de l'incurable chagrin dont il fut saisi, fut toujours plus à plaindre et plus à blâmer que sa victime.

Dans toute la suite des événements, Panard montra moins de bassesse ; il était plus fidèle à ses relations et à ses devoirs, bien qu'on pût lui reprocher le défaut d'incurie qui avait distingué le bon la Fontaine :

D'une indolence sans seconde.
Paresseux, s'il en fut, et toujours endormi,
Du revenu qu'il faut je n'eus pas le demi,
Plus content quelquefois que ceux où l'or abonde.

C'est Panard qui a esquissé ce croquis de lui-même : « Le soin de se nourrir, de se loger, de se vêtir, ne le regardait point, dit Marmontel, qui l'a beaucoup connu ; c'était le lot de ses amis. » Nous pouvons ajouter qu'ils n'étaient pas inactifs et que Panard, au demeurant le meilleur fils du monde, leur donnait de l'ouvrage. Marmontel, ayant pris la direction du *Mercure*, se rendit chez le poëte afin d'avoir quelques vers pour le journal qu'il rédigeait.

— Où sont vos manuscrits, demanda-t-il?

— Là, répondit Panard ! Fouillez dans la boîte à perruques.

Les manuscrits y étaient, en effet, mais tachés de graisse et souillés de vin.

— Hé, mon ami, dit Panard, c'est le masque du génie !

D'après les quelques notes que nous indiquons à la hâte, on voit que le Caveau n'était pas un lieu de très-bonne compagnie, bien que les gens qui s'y réunissaient fussent des célébrités du temps. Nous omettons à dessein de parler de Piron, trop connu et trop étudié pour que beaucoup de traits qu'on lui a prêtés ne soient pas apocryphes. En voici un pourtant qu'il racontait et que nous croyons inédit, pour ceux, du moins, qui n'ont pas lu Collé. Il s'agit de la *Métromanie*, jouée à Toulouse, et sévèrement jugée par un capitoul. Ce grave censeur ayant fait venir l'entrepreneur des spectacles, lui demanda de qui était l'infâme comédie qu'il venait de faire représenter. L'entrepreneur confessa qu'elle était de M. Piron.

— Qu'on me le fasse venir tout à l'heure, reprit le capitoul, et je vais lui apprendre à vivre.

— Mais, monsieur, répondit-on, il est à Paris.

— Il est bienheureux, ce coquin-là ; je vous défends de divulguer son ouvrage. Tâchez, monsieur le drôle, de choisir mieux les comédies que vous nous donnez. La dernière fois encore, vous nous donnez l'*Avare*, dans laquelle un fils vole son père. De qui est cette comédie-là ?

— Elle est de Molière, monsieur, répondit l'entrepreneur.

— Eh ! est-il ici ce Molière ? Je lui apprendrais à avoir des mœurs et à les respecter.

— Non, monsieur, il y a soixante-quatorze ou quinze ans qu'il s'est retiré de cette terre et qu'il est mort.

— Eh bien ! mon petit monsieur, dit le capitoul en finissant, pensez bien au choix de vos pièces ; point de Molière ni de Piron, s'il vous plaît ! Ne pouvez-vous jouer que des comédies d'auteurs obscurs ? Jouez-en que tout le monde connaisse et prenez-y garde !

Piron n'a pas été trop maltraité par Collé, qui le redoutait. Les Mémoires du chansonnier font des avances à « celui qui ne fut rien »;

ils citent les vers fameux sur le *Méchant* de Gresset et sur Palissot, rapprochés l'un de l'autre :

> Le *Méchant* plut, le *Méchant* plaît :
> Gresset le fit, Palissot l'est.

A tout prendre, Collé, dont la jalousie perce par instants, n'était pas de force à lutter contre Piron, le type de ce qu'on appelait jadis le Bourguignon salé. Resté Parisien dans l'âme et Parisien de la rue Saint-Denis, vendant sa marchandise littéraire au poids et au taux légal, Collé eut le génie très-rare de bien diriger sa barque, et de l'emplir d'un lest suffisant pour ne jamais sombrer. Ah ! que Piron a plus d'attraits, malgré son débraillement excessif, et sa conduite aussi négligée que son costume ! Il est incorrect, boursouflé, soit ! Mais il a des aspérités qui déchirent, des zigzags qui éblouissent. Nous ne sommes plus en pays plat avec lui. Nous voyageons dans une contrée rocailleuse, féconde en broussailles et en précipices. Aucun chemin tracé, des cailloux, des boues, des difformités dans le sol. Aucune ligne monotone, toujours des soubresauts de terrain. Avec Collé, au contraire, l'uniformité la plus écrasante, le paysage le plus irréprochable et aussi le plus ennuyeux qu'il y ait.

Il éprouva de nombreux échecs comme auteur dramatique, et si la liste de ses œuvres est interminable, la liste de ses succès est beaucoup plus courte. Qui se souvient de *Razibus*, de *Cocatrix*, des *Deux Gilles*, de *la Mère rivale*, du *Rossignol*, de *Blanc et Noir*, des *Belles manières*, des *Vendanges de la folie*, de *Nicaise?* Qui se rappelle une virgule de tout ce fatras? Il n'y a vraiment que *Dupuis et Desronais* et *la Partie de chasse de Henri IV* qui aient échappé au gouffre de l'oubli. Ce Béarnais est sympathique et bien présenté. Dupuis, Desronais sont d'un bon sentiment comique. Cependant, nous sommes contraints d'avouer que l'Anglais Doodley et Chasles, dans ses *Illustres Françaises*, avaient pour eux l'avantage de la priorité. Le plagiat fut reconnu et constaté sur l'affiche en caractères suffisamment apparents.

On demandera sans doute si Collé, avec son théâtre, séduisit la foule et s'il tira de jolis revenus de l'exercice de sa profession. Oui, assurément. Collé était inflexible sur le chapitre de ses intérêts matériels. M. le duc de Chartres voulut l'avoir pour déclamer une bouffonnerie intitulée *la Vérité dans le vin*. D'abord l'auteur s'y refusa par une feinte modestie, disant que l'ouvrage était médiocre et qu'on n'y trouverait ni la peinture, ni le ton du grand monde, que c'était une polissonnerie, une farce; que lui, s'était défait du sot amour-propre de montrer ses œuvres à des personnes avec qui il ne vivait

point ; que c'était un ridicule qu'il ne voulait point ajouter à tous ceux qu'il s'était déjà donnés. Il finit par céder, en priant M. le duc de Chartres de lui faire avoir des sous-fermes pour cinquante ou soixante mille livres, ce qui était un motif d'ambition raisonnable. *La Vérité dans le vin*, après beaucoup de démarches, de contre-marches, de ténacité déployée de la part du demandeur, rapporta cent mille livres, et au delà. Nous le savons par un erratum authentique daté de 1780.

A côté des pièces de son invention, Collé imagina (et nous ne voyons dans cette affaire qu'une spéculation pure et simple) de rajuster pour la scène diverses comédies consacrées, telles que *le Menteur* de Corneille, *l'Andrienne* de Baron, *l'Esprit Follet* de Hauteroche, *le Jaloux honteux* de Dufresny. De pareilles préoccupations, si elles ne sont pas dictées par le besoin, attestent la cupidité, et il est juste de penser qu'en certaines saisons la parodie était d'un revenu assez mince. Il y avait d'autres époques où elle était en possession de la vogue. Lorsque Voltaire fit représenter *Oreste*, les marionnettes se moquèrent de lui. Au lever du rideau, Polichinelle écrivaillant avec une mauvaise plume, était interrogé par un compère.

LE COMPÈRE.

Que fais-tu, Polichinelle ?

POLICHINELLE.

Une tragédie en quatre actes, parce que le cinquième est toujours mauvais.

LE COMPÈRE.

Quand jouera-t-on ta tragédie ?

POLICHINELLE.

Tout à l'heure.

LE COMPÈRE.

Comment, tout à l'heure ? Il n'y a qu'un instant que tu y travailles.

POLICHINELLE.

N'importe ! Si on ne la trouve pas bien, j'ai dans ma tête les corrections qui y seront nécessaires.

LE COMPÈRE.

Eh bien, voyons donc ta pièce.

POLICHINELLE.

Oh ! attends donc, il faut auparavant que j'assemble mes amis pour la faire applaudir.

Toutes les allusions malignes de ce dialogue avaient trait aux habitudes de Voltaire si présomptueux, si vain avec ses inférieurs et

avec ses égaux. Quelle tyrannie il exerçait! C'est à ne pas croire aux témoignages des contemporains! — Le jour qu'on donna *Oreste*, Voltaire distribua dans toute la salle ses fanatiques, à qui il avait fait la leçon. En dépit de ces précautions oratoires, *Oreste* tomba. Alors Voltaire se rendit dans le foyer, où il prétendit qu'on insultait à la gloire de Sophocle plus qu'à la sienne. Ensuite il revint dans sa loge d'où il continua de diriger la bataille : « Ah! les barbares! s'écriait-il, ils ne sentent pas la beauté de ceci. » Puis, se retournant du côté de ses gens, il leur disait : « Battons des mains, mes chers amis ; applaudissons, mes chers Athéniens! » Et il claquait ses propres vers de toutes ses forces; d'où l'on voit que les Welches (comme il appelait nos aïeux) étaient des Athéniens à l'occasion. Il les maltraitait quand ils étaient rebelles à l'enthousiasme et il injuria même un nommé Rousseau, de Toulouse, qui se chauffait les mains dans un manchon. Ce Rousseau, qu'on opposait à ses deux homonymes de Genève et de Paris, fut le plus rusé des trois, puisqu'il fonda le *Journal encyclopédique*, qui l'enrichit, tandis que les deux autres moururent misérablement.

Voltaire ne navigua pas dans les eaux de Collé, qui n'est ni tendre ni indulgent pour la production incessante du plus fécond des philosophes et du plus impie. A propos de *Sémiramis :* — « C'est son *Ériphile* retournée ; jamais, à mon avis, il n'a fait de plan plus déraisonnable. » — *Sémiramis* avait été jouée le 26 août 1748. Le roi avait donné trois mille livres pour une décoration neuve qui ne fut d'aucun effet. L'attitude du parterre, disposé à rire, nuisit beaucoup à la terreur que l'auteur eût voulu inspirer. Il y avait dans sa tragédie un Ninias qui rabâchait sans cesse : « Un soldat tel que moi... les vertus d'un soldat. » Quelqu'un cria dans l'assistance : « Eh! qu'on le fasse sergent! » Plaisanterie qui eut tout le succès qu'elle méritait.

Une autre anecdote relative à Voltaire, et que les *Mémoires* de Collé racontent tout au long, est celle où fut mêlé le frère de Lefranc de Pompignan. On se souvient que le patriarche de Ferney avait tué sous une épigramme les *Poésies sacrées :* — Sacrées elles sont, car personne n'y touche. — Le frère de Lefranc, qui avait un grade dans un régiment de carabiniers et qui passait pour un bretteur, avait écrit à Voltaire qu'il lui casserait bras et jambes. C'est pourquoi l'autre l'attendait dans le tremblement. Un matin, Crammer, libraire de Genève, se présente aux Délices. Voltaire le reçoit en pantoufles et lui lit un discours sur le courage. Crammer se déclare charmé de ce petit morceau : « Je crois, dit-il, que l'homme le moins brave deviendrait un César en lisant cela. » On cause ; le libraire rapporte, sans y mettre de malice, qu'il a reçu la veille dans sa boutique un

officier français venant de Paris et très-désireux d'entrer en relations avec les personnes du voisinage. A ces mots, Voltaire étouffe de peur; ses mains, ses genoux s'entrechoquent : « Monsieur Crammer, mon cher monsieur Crammer, s'écrie-t-il, courez vite à Genève et répandez-y le bruit que je viens de mourir subitement. » Il ordonne à l'instant que toutes les portes soient fermées et qu'on ne réponde qu'au travers du guichet aux visiteurs du dehors. Madame Denis expédie des agents secrets. On finit par apprendre que c'était une fausse alerte, que l'officier se nommait M. le chevalier de l'Espine et n'était point du tout M. de Pompignan. Voltaire, que l'épouvante serrait encore à la gorge, se remit difficilement d'une alarme si chaude et ne put empêcher l'histoire de circuler.

Elle ne manqua pas d'égayer les poëtes du Caveau où les encyclopédistes avaient peu de partisans. Ces rénovateurs de l'ordre social ne rencontraient aucune sympathie parmi des gens accoutumés à la bonne chère et à l'insouciance. Le Caveau et l'Encyclopédie n'ont jamais marché d'accord. Il faut bien supposer que Collé s'est fait l'écho de conversations tenues autour de lui lorsqu'il a écrit les lignes qu'on va lire : — « Qu'ont inventé, demande-t-il, qu'ont produit MM. Rousseau, Duclos, Diderot, d'Alembert? Les paradoxes du premier, quoique écrits avec chaleur et éloquence, passeront-ils à la postérité plus que les déclamations des anciens rhéteurs latins?... *Les Bijoux indiscrets*, de Diderot, seul ouvrage de lui sur lequel je puisse hasarder mon jugement, sont d'un homme d'esprit qui a quitté son genre pour en prendre un qu'il ne connaît nullement et où il est tout aussi gauche que dans le genre dramatique. A l'égard de ses ouvrages de métaphysique, d'excellents juges en cette partie et très-désintéressés, m'ont assuré que son *Interprétation de la nature* était le livre le plus obscur qu'on eût donné depuis longtemps et qu'il n'y avait aucune découverte métaphysique; que ses *Pensées philosophiques* n'avaient non plus rien de neuf et étaient éparses çà et là dans Bayle; enfin, que sa *Lettre sur les sourds et muets* était un larcin fait aux Anglais, et qu'au fond ce n'était pas un grand vol. »

D'Alembert n'est pas mieux traité :

« D'Alembert est un des grands géomètres de l'Europe; *je ne sais pourtant* s'il a fait faire quelques pas à la géométrie. » — Quant aux encyclopédistes en général : « On leur accorde beaucoup de savoir, de la sagacité, un jugement très-sain, lorsqu'ils ne l'ont pas prévenu par quelque animosité ou quelque autre intérêt; ils sont, à ce qu'on assure, les plus grands raisonneurs que Dieu fit, historiens, métaphysiciens, jurisconsultes, théologiens, sophistes, dialecticiens, astronomes, grammairiens, universalistes, si cela peut se dire; ils

savent tout, mais ils ne créent rien. » — Un peu plus loin, Collé revient sur la même assertion et avec plus de force : « *Ils n'ont rien inventé;* ils ont un orgueil insoutenable et ils veulent affecter une domination et une tyrannie qui ne sera jamais admise dans la république des lettres. Il semble que ces messieurs aient fait parti de se louer à toute occasion et dans toutes les circonstances; et ces éloges qui paraissent communs entre eux et outrés à tout le monde démentent le grand nom de philosophes qu'ils se donnent continuellement. »

Si Collé n'aimait pas les encyclopédistes, en revanche il ne professait pas non plus un enthousiasme forcené à l'endroit des auteurs qui occupaient, à cette époque, la première scène française. Le drame venait de naître, et la Chaussée comptait des admirateurs. Les événements de la vie réelle prenaient, au théâtre, la place des événements de l'histoire. On n'était pas tout à fait délivré des Grecs ni des Romains, mais on se rendait par plaisir aux pièces bourgeoises, et les recettes témoignaient de ce nouvel empressement du public. Plus de confidents, plus de suivantes, plus de Mithridates, plus de Bajazets, plus de Sophonisbes, plus de Monimes. Est-ce que la tradition de l'art n'était pas perdue? Est-ce que ce n'était pas un cataclysme qui se préparait ? Les amis de la chanson bachique étaient bien près d'avoir cette pensée. Piron ne nous a pas dévoilé ses propres impressions ; seulement on les devine quand on voit les invectives de Collé contre la Chaussée et même contre Roy qui n'était qu'un pauvre petit faiseur d'opéras inoffensifs : « Les mœurs dépravées et basses de Roy ont peut-ère influé en quelque chose pour le priver de la réputation qu'il aurait dû avoir. En effet, on ne veut point voir un homme qu'on hait ou qu'on méprise ; et celui qui se voit banni du commerce des honnêtes gens l'est facilement de la mémoire de tout le monde ; c'est un passage qui se fait très-aisément. Il est sûr que, son talent à part, Roy était le plus vil et le plus misérable des hommes, et le plus désagréable dans la société. Plein d'un gros amour-propre aveugle et maladroit, sa conversation ne roulait jamais que sur deux points : son éloge personnel et une cruelle satire des autres. Né envieux, toute réussite était pour lui un objet de chagrin, chagrin qu'il ne renfermait pas, mais qu'il exhalait souvent dans ses épigrammes au feu d'enfer, qui lui ont attiré plus d'une fois des coups de bâton ; Moncrif lui en a donné il y a environ trente-cinq ans, et M. le comte de Clermont l'en a fait rouer il y a quelques années. »

Le portrait, comme on voit, est tracé de main de maître. Ce style a du fiel : il est gros de rage contenue et d'emportement. Nous aimons à croire cependant que, tel qu'il est avec ses violences indignes, il rencontrera peu d'approbateurs. A propos de la Chaussée, sinon de Roy,

la postérité s'est prononcée contre l'opinion de son détracteur et contre celle de ses confrères. C'est la Chaussée qui nous a valu *le Fils naturel*, *Eugénie*, *les Deux amis*, mille fois plus intéressants, en somme, mille fois plus humains qu'un *Manlius* ou qu'un *Siége de Calais*. Déjà, il y a cent ans, les critiques étaient obligés de faire quelques concessions. *Georges Barnavet*, *Desfrans et Silvie* ne leur paraissaient point aussi mauvais qu'ils l'eussent voulu. Qu'eussent-ils dit à présent où la tragédie n'est plus qu'un souvenir!

Le « larmoyant » n'était pas, ne pouvait pas être du domaine de Collé. Les pleurs demandent une éducation préalable, et ce qui touchait vivement les cœurs sensibles et aristocratiques du dernier siècle n'eût pas toujours ému le cœur d'un artisan ou d'un rustre. Je suis sûr que Collé avait, comme tout le monde, sa fibre; mais elle n'était pas celle de Sedaine ni celle de Jean-Jacques ; elle était autre et très-mince assurément, imperceptible à l'œil nu. Collé était un pur égoïste, ne songeant qu'à son bien-être, à l'argent qu'il retirait de ses travaux et de ses propriétés. En littérature, il ne comprenait que ce qui pouvait aider à faire oublier les mécomptes de l'existence, Les soupirs et les grands cris eussent troublé son repos ; il ne cherchait pas à voir le spectacle des douleurs terrestres, il les évitait par principes et par goût.

On se demande comment il fit pour concentrer toute l'affection dont il était susceptible sur un parent, M. de V..., auquel il donna les meilleurs conseils.

« Ce 27 novembre 1780.

« Mon cher enfant, faites toujours marcher les affaires d'abord. Quand elles sont faites, pensez à vous amuser. Quoique cette maxime soit commune et même un peu triviale, elle ne perd rien de sa vérité pour cela. Vous avez donc agi très-sagement de ne pas vous géhenner pour m'écrire.

A votre aise,
Maître Blaise! »

Il dirige M. de V... dans la difficile question du mariage : « Vous ferez un meilleur établissement dans trois ou quatre ans qu'actuellement. Si vous n'êtes pas alors directeur des fermes, vous aurez au moins un emploi plus considérable. Vous aurez fait quelques économies. Ma femme veut que tous les ans vous achetiez une action de la Compagnie des Indes; qu'à la troisième année vous en acquériez deux autres; en un mot, que vous fassiez la pelote en attendant partie. »

Ces conseils sont excellents ; mais il faut bien convenir que dans

toute cette correspondance le poëte se cache trop et laisse trop de place à l'homme positif. Nous ne pouvons croire qu'un vrai courtisan des muses se dissimule à ce point. A la décharge de l'auteur, nous devons dire que toute frivolité avait disparu de son cœur du jour où il s'était créé avec M. de V... un semblant d'occupation paternelle.

Le temps n'était plus où il faisait les délices d'Étioles et de la société de M. de Meulan, où il organisait des fêtes qui avaient un long retentissement dans les gazettes. Une de ces réjouissances demeura célèbre. Collé avait établi dans le parc du château un simulacre de foire. Aux ailes de cette foire étaient deux préaux formés dans deux bosquets. Dans l'un on avait représenté une loge de danseurs de corde, avec une galerie en dehors pour la parade ; dans l'autre on avait dressé une tente où l'on promettait de montrer le Grand Turc. Il y avait sous la tente un domestique habillé magnifiquement à l'orientale, et assis sur une estrade les jambes croisées.

Dans le fond du paysage, en face de la rue principale, était un mont Parnasse. Au sommet, Pégase ; en bas, une boutique illuminée, avec un écriteau sur lequel on lisait : « *Magasin de chansons*. Le sieur Lejoyeux tient la manufacture des lanla, des mirlitons, des flons flons, des lanturelu, et de tous les vaudevilles anciens et nouveaux, faits et à faire. » Cette nomenclature donne une idée des plaisanteries de l'époque, et du choix qui y présidait.

A l'entrée d'un de ces préaux était placé un charlatan distribuant des drogues et des paquets adressés aux personnes qui les recevaient. Vis-à-vis, un docteur, juché sur une chaise, tenait des balances qu'il intitulait *les balances merveilleuses du mérite*. Elles servaient à peser les ouvrages des différents écrivains, et l'ordonnateur de la fête avait fait mettre du plomb dans les couvertures des livres qu'il préférait. Ainsi, un seul exemplaire des *Géorgiques* l'emporta sur la *Jérusalem délivrée*, *Télémaque*, *la Henriade* et *le Paradis perdu*. De même, un petit *Cinna* fut plus lourd que tout le théâtre des Grecs, et une *École des maris* pesa davantage que cinq volumes de Regnard, cinq de Destouches et deux de Thomas.

« Ce gros Thomas, » comme l'appellent les *Mémoires*, nous fait ressouvenir d'une anecdote qui se rapporte à la gravité avec laquelle il traitait les moindres choses. Il fréquentait beaucoup madame Necker, que la marquise du Deffand définissait ainsi : « Elle a de l'esprit, mais il est d'une sphère trop élevée pour que l'on puisse communiquer avec elle. » Madame Necker eut un jour besoin d'une autorisation de la police pour faire réparer une cheminée, et elle pria Thomas de s'en occuper. « Madame, lui dit-il la semaine d'a-

près, j'ai eu l'occasion de voir le lieutenant de police et de lui parler de votre cheminée. Je lui en ai parlé d'abord en citoyen, ensuite en philosophe... — Eh! monsieur, interrompit-elle, il fallait lui parler en ramoneur. »

Avec une versatilité d'opinion qui lui est assez habituelle, Collé a émis sur le talent de Thomas les avis les plus contradictoires. Cependant le fameux et ennuyeux panégyriste est moins maltraité que beaucoup d'autres de ses pairs. En thèse générale, les appréciations du chansonnier ne sont guère bienveillantes ; les extraits que nous en avons donnés le prouvent surabondamment. Les plus intimes camarades sont passés au crible de la calomnie. On a vu d'Alembert, Diderot, la Chaussée; la liste des sacrifiés ne s'arrête pas là : elle pourrait être longue. Ainsi Marmontel : « Son *métalent* pour le théâtre est généralement reconnu : aucune de ses tragédies n'y est restée. Il s'est rejeté dans le brodequin musical : les pièces à ariettes ont été son ignoble refuge. Intéressé, avare, flatteur et faux, beaucoup de littérature, et, comme on l'a dit, lent, long, lourd; sans principes d'ailleurs et sans mœurs, voilà quel est l'homme. » — Palissot : « Il est fort éloigné, dans ses jugements sur les vivants, d'être impartial ; au contraire, il donne des éloges aux gens qui ne mériteraient que de l'oubli, et il en dénigre d'autres qui ne sont pas sans mérite. » — L'abbé de Voisenon : « Cet indécent personnage va ajouter à son nom celui d'*Arlequin de l'Académie française*. Sa réponse à M. de Senlis n'est qu'une pantalonnade. Rien, au reste, n'est plus décousu que le discours de cet abbé. Il s'y trouve plus de prétention à l'esprit que d'esprit. Ce ne sont que des bluettes et du verbiage. » — Les citations pourraient continuer indéfiniment sur ce ton.

Collé fut amené à commencer son *Journal* à la suite d'une sciatique cruelle qui lui fit craindre de demeurer valétudinaire. Sa maladie fut si forte qu'elle le plia en deux pendant un an et qu'elle le força de quitter un petit emploi qu'il avait conservé au milieu des péripéties de son existence. On lui conseilla pour se guérir un continuel exercice du corps. Il se retira à la campagne afin d'y pratiquer le traitement qu'on lui recommandait. Là, il occupa ses loisirs à juger les hommes et les choses de son époque ; petit à petit il se détacha de tout ce qui avait occupé son adolescence. Les premières rides le surprirent, bien changé : il eut un crépuscule aussi sombre que son aurore avait été riante. Retiré loin du bruit, dans la solitude et le calme, les enfants manquaient à son intérieur : cette joie de la maison lui avait été refusée par les décrets d'en haut. Sa femme avait été pour lui une compagne dévouée; lorsqu'il la perdit, il per-

dit du même coup sa gaieté et son énergie. Aux approches de la mauvaise saison, on le voyait rentrer à Paris affaissé, découragé, traînant un reste de vie qui devait s'éteindre bientôt.

Il finit par céder tout à fait à la destinée. Bachaumont annonce en ces termes la mort de Collé : « M. Collé, lecteur du duc d'Orléans, et l'un de ses secrétaires ordinaires, dont on avait appris l'année dernière l'état triste et languissant, vient d'y succomber, abandonné presque généralement, à cause de l'humeur détestable dont il était doué. »

Cette humeur, que Bachaumont n'exagère malheureusement pas, rejaillit sur toutes les pages du *Journal* laissé par le poëte. Les moindres mots y sont des attaques venimeuses; la méchanceté déborde et éclabousse les marges du livre. Collé fut un faux bonhomme. Excellent et serviable, s'appliquant à conserver une réputation de critique bienveillant, sauvant les apparences dans ses rapports avec les lettrés ou avec les grands ; se dédommageant à huis clos des courbettes qu'il avait faites et des louanges qu'il avait accordées.

Son *Journal* était le confident pour lequel il n'avait point de secrets. Devant lui il dépouillait tous les trésors de sa belle âme. A eux deux, ils s'entendaient bien et se comprenaient. Seul à seul avec le manuscrit sur lequel il déversait toute sa rage, Collé devait avoir des emportements terribles et des voluptés de bourreau. Regardons-le au moment où il s'imagine qu'il n'y a pas de miroir autour de lui. Le profil sculpté par M. Adrien Nargeot est une révélation. Collé avait la face ovale et finement dessinée en lignes brusques; un nez proéminent, allongé, signe de la ruse; des narines minces, ouvertes au vent; une bouche plissée; quelque chose d'indulgent et de distingué dans le double menton; des yeux changeant à volonté, tantôt voilés par un accueillant sourire, tantôt moqueurs et spirituels. Une physionomie assez indécise en somme, et cependant fortement accusée par endroits ; dans les fossettes, dans l'angle du front; les ombres et les reflets profondément marqués sur ce visage.

Même contraste dans l'œuvre du chansonnier. Ses pièces sont inoffensives; sa satire ne s'attaque qu'à des travers tombés dans le domaine public. Mais attendez la fin. Collé descend au tombeau; le voilà jouissant de la pacifique réputation qu'il s'est acquise. Vous jugez que tout est fini? Détrompez-vous : le pimpant Bachaumont a secoué le grelot. On fouille dans les papiers du défunt et l'on y trouve une rétractation en bonne forme des principes professés naguère, un pamphlet virulent et passionné. Décidément Collé n'avait jamais joué de meilleure comédie que celle-là. Quoi ! ce Pathelin doucereux, ce protecteur de l'humanité littéraire, était un envieux, craignant seulement de se compromettre par des polémiques avec ses rivaux,

et attendant la mort pour s'abriter impunément derrière elle! Nous croyons que de tels exemples ne sont pas fréquents. Il est clair, en effet, que Collé avait prémédité son coup de théâtre. Un comique de sa valeur ne pouvait être pris au dépourvu. Il pressentait ce qui arriverait : son *Journal* n'était pas écrit pour lui uniquement ; il était à l'adresse de la postérité, et les nombreuses retouches ajoutées sur le tard témoignent de la sollicitude de l'auteur. Quelques notes jetées à la hâte n'exigent pas ce soin. Les Mémoires de Collé sont dressés année par année, presque jour par jour ; ils sont amoureusement limés, ciselés. Les blessures qu'ils font ne sont pas d'un bras inexpérimenté ; on ne parvient pas si promptement au sublime du genre, à la perfection de l'insulte.

Ajoutons qu'ils laissent à désirer au point de vue du respect que tout écrivain doit à son lecteur : certaines pages sont plus dignes du roman de *Faublas* que d'un livre sérieux, et l'ouvrage ne perdrait rien à être déblayé de ces immondices. Le *Journal* de Collé répète et confirme beaucoup de faits qu'on savait déjà, mais il est précieux pour ceux qui s'occupent spécialement de l'histoire dramatique du siècle passé. Il est commode à consulter et à étudier par le menu. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, c'est une suite d'épigrammes piquantes qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Le poëte dont M. Honoré Bonhomme a entrepris la réhabilitation était bien dédaigné, et il méritait de l'être. Nous ne voyons pas qu'aucune idée généreuse lui ait souri, et nous voyons au contraire que l'amour du *moi* l'a guidé dans toutes les actions de sa vie. Avait-il la vocation irrésistible de l'homme de lettres? Malgré ce qu'on a raconté de son enfance, il est permis d'en douter. D'ailleurs cet amour se serait traduit par des effets : une chanson, un roman, un vers seraient restés dans la mémoire des peuples! Mais non, rien n'a subsisté; le vent a balayé cette poussière qui avait un nom, ces écrits sur qui s'est reflété un rayon de fausse gloire. A une époque où tous les gens de quelque éducation parlaient correctement, Collé avait trouvé le moyen d'être un prosateur qui rachetait ses rares instants de verve par une médiocrité presque continue. Les auteurs qu'il a attaqués si durement sont bien vengés : le temps présent les a enveloppés, eux et leur critique, dans un même linceul d'indifférence et d'oubli.

DANIEL BERNARD.

MÉLANGES

SIMPLES EXPLICATIONS

Nous avons reçu, il y a quelques jours, la lettre suivante du R. P. Turquand, directeur des *Études religieuses, historiques et littéraires* :

« Paris, 1er août 1869.

« Monsieur le Directeur,

« *Le Correspondant* du 10 juin a inséré un article de M. Topin dans lequel la Compagnie de Jésus est grandement injuriée : nous pensons que *le Correspondant*, recueil catholique, voudra bien accueillir la défense après avoir admis l'attaque probablement à son insu.

« J'ai terminé hier soir ma réponse à M. Topin : veuillez me faire connaître si vous consentez à l'agréer, et je me ferai un plaisir de faire faire une copie de cet article et de vous l'adresser.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

« L. TURQUAND. »

A cette demande nous répondîmes aussitôt :

« Pierrefonds (Oise), 4 août.

« Mon Révérend Père,

« Je reçois ici et ce matin seulement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au bureau du *Correspondant* le 1er août. En quittant Paris ce jour-là même pour y revenir vendredi 6, j'ai laissé notre numéro du 10 août fait, sauf les deux ou trois dernières feuilles réservées aux chroniques et actualités diverses. Mais puisque vous trouvez sérieusement que la Compagnie de Jésus a été *grandement injuriée* dans *le Correspondant* du 10 juin, je ne puis mieux vous prouver tout à la fois mon profond regret et

ma vive surprise qu'en mettant, dès sa prochaine livraison, le recueil à votre disposition pour la réponse que vous avez préparée.

« Seulement, comme ni *le Correspondant* ni M. Topin n'ont eu un seul instant la mauvaise et lâche pensée d'insulter un institut religieux qui a donné à l'Église tant de saints, aux sciences et aux lettres tant de noms de premier ordre, il faut vous attendre, mon Révérend Père, à les voir protester l'un et l'autre contre une imputation non moins grave qu'inattendue. C'est donc une polémique qui va commencer. A votre sagesse de décider si le sujet en vaut la peine. Je demanderais en tout cas qu'elle reste strictement historique et bornée au fait de l'enlèvement d'Avedick.

« Quant à ce fait en lui-même, c'est à bon droit que notre collaborateur l'a condamné, et je serais le premier à me réjouir si vous aviez en mains les preuves suffisantes pour établir que les jésuites de Constantinople et même tous nos missionnaires français de ce temps sont restés absolument étrangers à ce petit coup d'État international. Il me semble seulement que nous sommes en train les uns et les autres de faire beaucoup plus de bruit de cet acte de violence qu'il n'a dû en faire quand il s'est produit. Une époque qui — pour ne pas sortir de notre sujet — a pu faire passer le masque de fer tour à tour sur vingt ou trente figures de personnages de marque ; une époque qui a vu, avec le plein assentiment de tous les corps de l'État, la déportation et la confiscation des biens de tant de milliers de Français coupables du crime d'hérésie héréditaire, cette époque, dis-je, n'a dû s'émouvoir que fort médiocrement d'une violation du droit des gens commise en Turquie au préjudice d'un patriarche schismatique plus ou moins recommandable et soumis au bon plaisir du sultan. Si, comme le dit M. Topin, quelques jésuites ont été mêlés à cette affaire, soyez sûr, mon révérend père, qu'ils ont cru en leur âme et conscience, servir le prince et la religion par les moyens que la politique du temps mettait à leur disposition.

« Telle a été mon impression quand j'ai accepté le travail d'ailleurs remarquable et nouveau de M. Topin. Quant au débat historique, si tant est qu'il doive y avoir débat, je le laisse à ceux qui comme vous et lui ont étudié le procès sur pièces authentiques. Je n'ai pas même ici *le Correspondant* du 10 juin si criminel sans que j'aie su m'en apercevoir !

« Quoi qu'il vous plaise de décider sur cette affaire, mon Révérend Père, il y a deux choses qui, j'en suis sûr, resteront en dehors de toute contestation. La première, ce sont les intentions du *Correspondant*, assez connu par quarante années de dévouement à la cause catholique et libérale ; les miennes, qui suis un vieil élève de Fribourg ; celles de M. Topin, qui est un catholique et que l'Académie française a posé depuis quelques années comme un des écrivains les plus laborieux, les plus honnêtes et les plus distingués de la génération qui arrive. La seconde, c'est le droit reconnu, c'est le devoir rappelé à tout homme, croyant ou incroyant, qui se mêle d'écrire l'histoire, de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, sans haine contre

les ennemis et sans crainte vis-à-vis des amis. En ce temps où l'on cherche l'indépendance partout, même dans la morale, c'est bien le moins que nous puissions installer dans un petit coin l'école seule avouable et seule profitable aux bonnes causes, de l'histoire indépendante.

« Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance des sentiments de respect et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et obéissant serviteur.

« Léopold de Gaillard. »

Comme on le voit, cette lettre avait deux buts : prévenir par de loyales explications une polémique que nous persistons à considérer comme plus inutile encore que regrettable ; et, dans le cas où ce résultat ne pourrait être atteint, prouver, tout en maintenant les droits de l'histoire, les bonnes dispositions du *Correspondant* en offrant aux rédacteurs des *Études* de se défendre chez nous contre l'article où ils avaient voulu voir une attaque. Ajoutons même que dans un *post-scriptum* à la lettre ci-dessus, nous prévenions le P. Turquand qu'il pouvait envoyer immédiatement son manuscrit chez l'imprimeur du *Correspondant*, lui annonçant pour le surlendemain notre retour et notre visite. — Mais il nous fut dit à notre arrivée que, par suite du retard involontaire de notre réponse, l'article avait été donné pour la livraison des *Études* du 15 août, et que *le Correspondant* était simplement prié de vouloir bien en reproduire les conclusions.

Nous nous préparions donc à extraire du travail du P. Turquand les cinq à six points où les assertions de M. Topin se trouvent formellement contredites, lorsque nous avons reçu de notre collaborateur la lettre qu'on va lire :

« Paris, 18 août 1869.

« Mon cher Directeur,

« Je viens vous prier, et avec insistance, de vouloir bien faire insérer *intégralement* dans *le Correspondant* l'article par lequel le P. Turquand tente de réfuter certains points de mon histoire d'Avedik.

« Si vivement et si injustement que j'y sois pris à partie, je crois convenable et loyal de ne publier ma réponse qu'à la suite de son attaque.

« Veuillez agréer, mon cher monsieur et ami, l'expression de mes sentiments affectueux.

« Marius Topin. »

Devant un désir si honorable et si formellement exprimé, nous n'avons évidemment qu'à nous rendre. L'article entier du P. Turquand, qui a déjà paru dans les *Études* du 15 août, sera donc reproduit dans *le Correspondant* du 10 septembre avec la réponse de M. Topin. De cette façon, ceux de nos lecteurs que ce débat intéresse pourront se prononcer en toute connais-

sance de cause, et *le Correspondant* aura gardé le seul rôle qui lui convienne en cette affaire, celui d'un rapporteur qui se borne à donner lecture des pièces du procès.

Qu'il nous soit cependant permis d'ajouter qu'après cette double publication, si contraire à l'usage des revues, nous aurons le droit de considérer la polémique comme définitivement close, au moins dans nos colonnes.

Ne terminons pas cet incident à propos du Masque de fer sans annoncer à nos lecteurs, justement impatients et même impatientés des longs délais écoulés entre les trois premiers articles de M. Topin, que les trois derniers vont enfin être publiés de quinzaine en quinzaine dans *le Correspondant*. Il n'a dépendu ni de nous ni même de notre collaborateur que ce travail ne répondît plus vite à la légitime curiosité qu'il a partout suscitée. Si M. Topin est entièrement maître de son sujet et de la façon dont il le traite, il ne l'est malheureusement pas de son temps. Simple fonctionnaire de l'administration des domaines, ce sont seulement les heures de ses soirées et de ses nuits que le jeune écrivain, déjà deux fois couronné par l'Académie française, peut donner à sa passion pour l'histoire. Nous ne savons pas d'existence plus honorable, plus entièrement absorbée par le travail, plus digne de l'estime de tous les gens d'étude. A peine relevé d'une assez longue maladie, il s'est remis à l'œuvre et nous promet pour un très-prochain numéro la suite et la fin du très-curieux et très-sérieux travail qu'il a entrepris.

C'est une bonne nouvelle que nous aimons à transmettre à nos lecteurs, ne serait-ce que pour les dédommager d'avance de la polémique annoncée pour notre livraison du 10 septembre, et dont nous aurions voulu éviter le déplaisir à tout le monde.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

Les commissaires de l'Exposition universelle de 1867 ont fondé une Association dont le but est d'imprimer au commerce et à l'industrie une impulsion plus vigoureuse, de leur fournir surtout des relations plus étendues. A cet effet, l'Association publie un Bulletin qui traite des principales expositions qui se préparent en divers pays ; il signale les améliorations qu'on peut y introduire ; il expose les faits relatifs au commerce international et les moyens pratiques de le développer. Ce Bulletin sert en même temps d'enquête permanente sur le régime du travail, question qui s'empare de plus en plus de l'attention de tous. Le premier cahier de cette intéressante publication renferme une curieuse monographie du Creusot par M. Cheysson, et quelques pages brillantes de M. Léon Dennat sur les conséquences de l'ouverture prochaine du canal de Suez, qui va faire disparaître les barrières qui, depuis l'origine des sociétés, séparaient les uns des autres 700 millions d'Asiatiques et 250 millions d'Européens.

AUGUSTIN GALITZIN.

REVUE SCIENTIFIQUE

Encore les Lettres et Notes prétendues autographes, de la collection de M. Chasles. État de la question à la fin de 1867. — Documents nouveaux produits par M. Chasles et suite de la discussion en 1868 et 1869. — Une lettre du P. Secchi à propos de Galilée. — Testament de ce dernier, communiqué à l'Académie par M. Govi. — Lettre prétendue autographe de Galilée à Renuccini. — Expertise à Florence. — Verdict de la commission. — Huygens accusé de plagiat. — Rapport d'une commission de l'Académie des sciences des Pays-Bas. — Lettre de M. Harting. — Arguments de M. Chasles. — Fautes de français signalées dans une lettre de Montesquieu par M. Th. H. Martin. — Réponse de M. Chasles. — Autre argument de cet académicien. — Un mot de Voltaire. — M Élie de Beaumont. — Du langage et du style des documents. — Trois prétendues lettres de Louis XIV à madame de Maintenon. — Notice biographique sur Galilée, par le même. — Lettres de Marie de Médicis à saint François de Sales, et de saint François au pape, au sujet du procès de Galilée. — Un anachronisme de onze années. — De quelques ouvrages où le faussaire a puisé le texte de ses manuscrits. — Découvertes des PP. Secchi et Mancini et de M. Breton de Champ. — *Dictionnaire historique*, etc. — *Histoire des philosophes modernes*, de Savérien. — *Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction*, etc., par le P. Gerdil. — Mémoire de M. Le Verrier. — Conclusion.

On n'a peut-être pas oublié la communication faite par M. Chasles, il y a deux ans (en juillet, août, septembre et octobre 1867), d'un nombre considérable de Lettres et de Notes prétendues autographes, attribuées à Rotrou, à Pascal, à Newton, à Robert Boyle, à Galilée, à Huygens, à Leibniz, à Descartes, à la Bruyère, à Jacques II, à Louis XIV, à Montesquieu et à bien d'autres personnages célèbres des dix-septième et dix-huitième siècles. Ces papiers nous apportaient d'étranges nouvelles du passé.

S'il fallait s'en rapporter à leur contenu, Newton n'était plus l'auteur de la plus grande découverte scientifique des temps modernes, celle de la gravitation universelle ; il en avait emprunté tous les éléments aux Notes que Pascal lui avait bénévolement confiées, et, joignant l'ingratitude à la déloyauté, il n'avait pas même prononcé dans ses ouvrages le nom de l'homme généreux auquel il devait toute sa gloire.

Newton n'était pas le seul plagiaire dénoncé par les documents de M. Chasles. Huygens aussi s'était faussement attribué, au détriment de

Galilée, la construction d'une lunette perfectionnée et la découverte du premier satellite de Saturne.

Galilée avait entretenu avec Pascal, alors très-jeune, une correspondance dont aucun biographe de l'un ou de l'autre ne faisait mention. En outre, l'illustre astronome pisan avait conservé jusqu'à son dernier jour l'usage de ses yeux, contrairement à l'opinion de tous les historiens qui le représentent comme ayant entièrement perdu la vue quatre ans avant sa mort. Le même Galilée avait un admirateur enthousiaste, un protecteur et même un panégyriste qu'on était loin de soupçonner, et qui n'était autre que le roi Louis XIV. Ce monarque n'avait cessé, durant tout son règne, d'échanger de nombreuses lettres avec les savants de son temps, et il avait, dans plusieurs de ces lettres, manifesté son indignation du procédé malhonnête de Newton à l'égard de Pascal. La même indignation avait été partagée et exprimée par bien d'autres personnages qu'on eût cru tout à fait étrangers à ces sortes de choses : par exemple, Montesquieu, dont les ouvrages bien connus ne renferment pas un seul mot indiquant qu'il s'intéressât si particulièrement aux progrès de la science et aux faits et gestes des savants.

Bref, c'était toute l'histoire moderne qui était à refaire d'après les manuscrits mis au jour par M. Chasles. La première phase de la discussion soulevée au sujet de ces documents, de leur authenticité, des faits inattendus dont ils apportaient la révélation et de ceux dont, par contre, ils renferment la négation, a été exposée dans notre Revue scientifique du mois d'octobre 1867. Analysant pour mon compte quelques-unes des lettres présentées par M. Chasles comme les plus décisives, j'y ai signalé des vices rédhibitoires de plus d'une sorte, et je n'ai pas hésité à déclarer hautement que, dans ma conviction, M. Chasles et avec lui une partie de l'Académie et du public étaient dupes d'une indigne mystification. Cela était dès lors pour moi tellement évident, qu'il me paraissait impossible que M. Chasles tardât à renoncer à ses illusions. Il me paraissait plus impossible encore que l'Académie consentît plus longtemps à compromettre son influence et sa dignité, en recueillant dans ses archives et en publiant dans ses *Comptes rendus* des pièces apocryphes où l'histoire est audacieusement falsifiée, où les plus hautes personnalités sont travesties et défigurées d'une façon tantôt odieuse, tantôt grotesque, où des génies qui honorent leur pays, leur siècle et l'humanité tout entière sont vilipendés et traînés sur la claie.

Si après tout, pensais-je, on ne parvient pas à convaincre M. Chasles de son erreur et à obtenir de lui qu'il dévoile la source ténébreuse et intarissable où il puise ses vieux papiers, l'Académie lui fera du moins entendre doucement, en comité secret, qu'il joue là et fait jouer au corps dont il est membre un triste rôle; que parce que des grands hommes sont l'un Anglais, l'autre Hollandais, et que tous deux sont morts depuis plus d'un siècle et demi, ce n'est pas une raison pour qu'on ait le droit de flétrir leur mé-

moire par une accusation basée uniquement sur des témoignages plus qu'équivoques ; que la bonne foi la plus candide n'est pas une excuse suffisante pour qui met en circulation de la fausse monnaie ; que l'Académie a charge d'âmes, qu'elle a mission d'éclairer l'opinion et non de l'égarer ; qu'elle ne doit point risquer d'amoindrir son prestige et celui de la science française qu'elle représente aux yeux du monde, en prêtant sa garantie à une affaire dont l'issue ne promet pas d'être heureuse ; qu'enfin M. Chasles fera sagement de garder pour lui ses très-précieux autographes, à moins qu'il ne lui convienne de les publier à ses risques et périls et sous sa responsabilité personnelle.

Telles sont les remontrances amicales que les académiciens sensés et prudents (tous le sont assurément) me semblaient devoir adresser à leur respectable confrère. Je ne doutais pas que celui-ci ne s'empressât de s'y rendre, ce qui eût mis fin au scandale — car c'en est un, et des plus fâcheux ; — et c'est pourquoi, depuis le mois d'octobre 1867, je m'étais abstenu de tenir mes lecteurs au courant d'un débat que je croyais toujours sur le point de se terminer. Hélas ! mon attente a été déçue. M. Chasles persiste dans son erreur ; il soutient la discussion avec une persévérance et une sincérité dignes d'une moins mauvaise cause ; il continue d'inonder les *Comptes rendus* de ses pièces *originales*, d'origine inconnue, dont le nombre paraît augmenter chaque jour. Au début il en déclarait deux mille environ ; mantenant il a, dit-il, deux mille lettres de Galilée *seul*. Et l'Académie laisse aller ; la plupart de ses membres gardent le silence ; quelques-uns, tels que M. Élie de Beaumont, partagent toutes les illusions de M. Chasles. Il en est qui, comme M. Balard, semblent craindre avant tout de se compromettre, et ne disent ni oui ni non. Enfin deux ou trois ne voient dans le volumineux dossier de M. Chasles qu'un pitoyable roman épistolaire, dont ils s'appliquent à démontrer la fausseté. C'est ce que vient de faire M. Le Verrier dans un long et remarquable travail dont la lecture n'a pas occupé moins de quatre séances, et sur lequel je reviendrai en terminant. Mais jusque-là, c'était en Angleterre, en Italie, en Hollande, c'était, en France même, parmi les érudits et les savants étrangers à l'Académie, que M. Chasles avait trouvé ses plus rudes adversaires. J'ai cité naguère sir David Brewster, enlevé récemment à la science ; sir Robert Grant, MM. Faugère et Ed. Fournier. Je dois ajouter maintenant à ces noms honorables ceux du P. Secchi, l'éminent astronome romain ; de MM. Govi et Carbone, conservateurs des bibliothèques nationales de Turin et de Florence, Harting, Kaiser et Bosscha, de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas, Th. H. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, Breton de Champ et de Pontécoulant.

On se rappelle que sir David Brewster et sir Robert Grant avaient énergiquement repoussé l'imputation de plagiat portée contre leur immortel compatriote. Les preuves à l'appui de la défense ne leur avaient pas manqué, et sir David Brewster pouvait hardiment qualifier de *grossières forgeries* les

Notes et Lettres attribuées à Pascal et à Newton. De nouvelles preuves de plus en plus écrasantes pour M. Chasles sont venues depuis confirmer la justesse de cette qualification. J'y reviendrai bientôt.

C'est à propos de la non-cécité de Galilée, affirmée par M. Chasles sur la foi de lettres écrites, selon lui, de la main même de l'illustre vieillard — et d'une main très-ferme — que le P. Secchi d'abord, puis MM. Govi et Carbone ont cru devoir intervenir dans le débat. Le P. Secchi écrivait au président de l'Académie, le 30 novembre 1867 : « Je vois que la querelle relative à Newton et à Pascal a été transportée d'Angleterre en Italie. Jusqu'ici j'avais résolu de garder un silence absolu, mais je trouve de telles erreurs à propos de l'histoire des sciences en Italie, qu'il m'est impossible de ne pas protester... Voici ce que Galilée écrivait le dernier mars 1640 au prince Léopold de Toscane (voy. *Venturi*, t. II, p. 303)... Suit un passage écrit en italien, où Galilée se plaint de la « misérable perte de sa vue, *mia miserabil perdita della vista*, » et de ce qu'il est forcé de recourir à l'aide des yeux et de la plume d'autrui, *mi è forza ricorrere all' ajuto degli occhj e della penna di altri.* » Or on sait que, d'après M. Chasles, Galilée aurait pu jusqu'à sa mort, arrivée en 1642, se servir de ses propres yeux et de sa propre main pour écrire. Le P. Secchi termine ainsi sa lettre « Je ne viens pas pour continuer un débat *aussi inutile que déplorable,* mais pour *protester, en ma qualité d'astronome italien, contre ces impostures.* » Cela pouvait déjà passer pour un témoignage irrécusable ; mais voici mieux encore. Le 22 février dernier, M. Govi adressait à l'Académie le texte du testament de Galilée, passé par-devant M[e] Graziado Squadrini, le 21 août MIL SIX CENT TRENTE-HUIT, dans la maison de campagne de Galilée, sur la paroisse de Sainte-Marguerite, et déposé actuellement aux Archives des contrats, de Florence. Ce testament débute ainsi : « Le seigneur Galileo Galilei, fils de feu Vincent Galilei, citoyen de Florence, mathématicien de S. A. S., sain d'esprit, des sens, du corps et de l'intelligence, PRIVÉ CEPENDANT TOUT A FAIT DE LA LUMIÈRE DES YEUX, *privo bene in tutto della luce degli occhj*, se sentant fort âgé, etc... » Est-ce clair ? M. Govi ajoutait « que non-seulement les lettres écrites à Boulliau, qu'on avait invoquées pour prouver que Galilée y voyait encore après le mois de décembre 1638, ne sont pas écrites de sa main, mais que la fameuse lettre au P. Castelli, du 25 juillet 1638, dont l'original se trouve au tome VI de la VI[e] partie des Manuscrits de Galilée à la Bibliothèque nationale de Florence, est entièrement écrite et signée par son fils Vincent Galilei, dont l'écriture est très-facile à reconnaître. » Que répond à cela M. Chasles ? Il a imaginé, je ne veux pas dire une fable, mais une hypothèse qu'il transforme incontinent en vérité acquise, et dont voici la substance : Galilée n'était pas aveugle du tout, mais il feignait de l'être dans certaines circonstances, afin d'obtenir de l'Inquisition plus d'indulgence et de liberté. Ses amis, ses protecteurs — y compris même un familier du saint-office, qui le visita dans sa retraite d'Arcetri le

13 février 1638, et qui, dans un rapport adressé au Pape, déclarait l'avoir trouvé « totalement privé de la vue » — se prêtaient complaisamment à cette comédie. Et si l'on demandait à M. Chasles de prouver ce fait étrange et peu vraisemblable, il répondait, selon sa coutume, en exhibant ses lettres *autographes*, datées de 1638, 1639, 1640 et 1641. Il en a *plus de deux mille* du seul Galilée ! Ce n'est pas tout, et l'on va voir ce qu'il faut penser de l'*autographicité* de ces lettres.

Le 3 mai dernier, M. Chasles met sous les yeux de l'Académie une lettre de Galilée à Fr. Renuccini, datée du 5 novembre 1638, en disant (*Comptes rendus*, t. LXVIII, p. 994) : « Cette pièce *est très-certainement de la même main que mes autres lettres en italien, c'est-à-dire de la main de Galilée* (*de même aussi que mes* DEUX MILLE LETTRES EN FRANÇAIS)... Bien certainement TOUT LE MONDE jugera que la pièce que je présente à l'Académie est de la main de Galilée. Je me ferai un devoir, et ce sera pour moi une grande satisfaction, d'en envoyer la photographie à M. le directeur de la Bibliothèque de Florence. » Notons que cette lettre, écrite en italien, est authentique quant au texte, qui se trouve en entier dans le recueil d'Albéri. C'est l'original même, de la propre main de Galilée, que M. Chasles croyait posséder. La photographie de cet *original*, envoyée à Florence, est soumise à une expertise faite par une commission composée de MM. Domenico Berti, vice-président de la chambre des députés, professeur à l'université de Turin et ancien ministre de l'instruction publique ; Gaetano Milanesi, un des directeurs des Archives de l'État de Florence, paléographe ; Pietro Berti, archiviste paléographe à Florence ; Pietro Bigazzi, bibliophile et expert en manuscrits. La commission prononce *à l'unanimité* que LA PIÈCE EST FAUSSE. M. Govi adhère à ce jugement, dont la conséquence est facile à tirer. M. Chasles avait déclaré que cette pièce *était très-certainement de la même main* que ses deux mille autres lettres signées « Galilée ». Or elle est fausse ; donc les deux mille autres le sont aussi.

La question semble par là tranchée irrévocablement ; mais M. Chasles ne se tient pas pour battu : il s'est trompé ; il a envoyé à Florence une copie ; il va rechercher le véritable original, qui se trouve certainement dans sa collection. — Voici donc maintenant que les deux mille lettres ne sont plus de la même main, puisqu'il y a des copies et des originaux ?

Si de l'Italie nous passons en Hollande, nous y voyons une commission nommée par l'Académie royale des sciences réfuter victorieusement l'accusation de plagiat portée par M. Chasles contre Christian Huygens, comme les savants anglais avaient réfuté la même accusation intentée à Isaac Newton. Mais l'historique de ce procès et l'analyse du rapport de MM. Harting, Kaiser et Bosscha exigeraient ici de trop longs développements. Je me borne à transcrire ce passage d'une lettre de M. Harting à M. Le Verrier. « Dans la dernière moitié de l'année 1655, Huygens faisait son premier voyage en France. Il avait alors vingt-six ans, et le but de ce voyage était d'être reçu

docteur en droit à l'université d'Angers. Ce but atteint, il passa à Paris, et c'est de ce temps-là que datent ses relations avec plusieurs savants de France, dont quelques-uns devinrent, onze ans plus tard, ses collègues à l'Académie, dont il fut un des premiers membres. Il est certainement douloureux que, plus de deux siècles plus tard, un membre de cette même Académie vienne attaquer sa mémoire avec des armes plus que suspectes. » Ce blâme, énergique dans sa forme modérée, n'est pas le seul que M. Chasles se soit attiré de la part des savants étrangers les plus considérables, et il y aurait eu là de quoi lui inspirer de salutaires réflexions sur le triste rôle qu'il s'est donné. Mais les plus justes reproches ainsi que les meilleurs raisonnements glissent sur son esprit comme l'eau sur une toile cirée. Il ne voit, il ne connaît que ses manuscrits. Voilà, pour lui, la loi et les prophètes. Tout le reste est mensonge et vanité! En vain lui oppose-t-on l'Histoire la plus authentique, les textes les plus précis. « L'Histoire, répond-il, ne sait ce qu'elle dit, et les textes n'ont aucune valeur, puisqu'ils sont en contradiction avec mes papiers. » Le nombre immense, et l'on peut dire illimité, de ces papiers, puisqu'il en surgit chaque jour de nouveaux, sans qu'on puisse savoir d'où ils viennent, et l'accord parfait de tant d'écrits venant tous à l'appui de sa thèse, lui fournissent un de ses arguments les plus triomphants; tandis que, pour tout homme sensé et non prévenu, ce nombre et cet accord constituent précisément une présomption des plus défavorables et un motif de légitime soupçon. Comment admettre, en effet, que ces centaines, ces milliers de lettres écrites à différentes époques et dans différents pays, ayant, pendant une longue suite d'années, passé de main en main et fait partie de diverses collections (c'est M. Chasles lui-même qui le dit), — comment admettre que néanmoins ces lettres soient restées inconnues, que personne n'ait dévoilé les faits extraordinaires qui ressortent de leur contenu, jusqu'au jour où, par un miracle, elles sont venues des quatre points cardinaux se rassembler dans le cabinet de M. Chasles? — Si du moins celui-ci consentait à dire enfin d'où elles sortent et de qui il les tient! Mais il n'a garde, et se contente de répéter : « J'ai deux cents lettres de tel auteur, — cinq cents de tel autre, — deux mille d'un troisième. » Je trouve un exemple de ce singulier mode d'argumentation dans une réponse de M. Chasles à M. Th. H. Martin, qui signalait, dans quelques lettres attribuées à Montesquieu, de grossières fautes de français rappelant certains idiotismes britanniques; d'où M. Martin inférait que le fabricateur pourrait bien être un Anglais sachant mal le français, qui aurait traduit des fragments d'un ouvrage écrit en sa langue, et, en ajoutant en tête : *Monsieur*, et à la fin : *j'ai l'honneur*, etc., puis la signature, en aurait fait des autographes de Montesquieu. Supposition qui n'a rien d'invraisemblable; car il a été établi, comme on le verra ci-après, qu'un procédé analogue avait été employé pour fabriquer les fameuses Notes de Pascal sur la gravitation, la Notice de Louis XIV sur

Galilée, et plusieurs autres pièces non moins autographes. Or, pour réduire à néant cette hypothèse et expliquer comment l'auteur des *Lettres persanes* et de *l'Esprit des lois*, a pu écrire une phrase comme celle-ci : « Ils (Newton et Pascal) entretinrent ces relations... jusqu'ENFIN de la vie de Pascal, » et cette autre : « ... Aussi prenait-il *notes* de tout ce qui lui présentoit quelque intérest *pour connoissances* humaines, » M. Chasles ne trouve rien à dire, sinon : « J'aurais pensé, au contraire, que ces lettres de Montesquieu étaient un des documents les plus irréfutables » (voilà qui ne fait pas bien augurer des autres documents), « *à cause de leur grand nombre*, QUATRE CENTS AU MOINS, traitant de sujets très-variés et adressées à des personnages différents, et aussi parce qu'indépendamment de ces lettres, il se trouve trois ouvrages manuscrits de l'auteur » (Lesquels? il eût été intéressant de le savoir) « *qui sont des copies* » (alors il faudrait montrer les originaux), « mais portant des annotations autographes » (*quod esset demonstrandum*) « *signées*, parfaitement conformes à l'écriture des lettres. » Remarquons, en passant, ces annotations *signées*. Nous avons déjà vu, au début de l'affaire, les Notes de Pascal sur l'attraction (*Comptes rendus*, t. LXV, p. 126 et suiv.), *toutes signées*. Et pourquoi? Est-ce que jamais un écrivain s'amuse à apposer sa signature au bas de chaque note qu'il jette sur le papier? En aucune façon ; mais pour faire croire que ces Notes étaient de Pascal, que les autres étaient de Montesquieu, il fallait bien y mettre les noms.

Puisque nous passons en revue les paralogismes les plus habituels à M. Chasles, n'oublions pas celui-ci. L'honorable académicien établit, tant bien que mal, que les choses pourraient s'être passées comme il le dit, ou plutôt comme le disent ses lettres; et sans plus de façon, il conclut de la possibilité du fait à sa réalité. C'est à ce procédé qu'il a eu recours pour démontrer que Galilée, à la fin de sa vie, faisait semblant d'être aveugle, et que ceux qui lui voulaient du bien faisaient semblant de le croire, afin de l'aider à tromper l'Inquisition. Et l'on prétend que la géométrie forme le jugement et apprend à raisonner juste! Voltaire, toutefois, n'était pas de cet avis. « La géométrie, disait-il, laisse l'esprit comme elle le trouve. » Il paraît qu'il en est de même de la géologie, car M. Élie de Beaumont, aussi grand géologue que M. Chasles est grand géomètre, ne se montre pas, en fait de logique, de style et de grammaire, plus difficile que son confrère. Il fait écho à chacune de ses répliques, et s'extasie de confiance sur le mérite littéraire de toute pièce présentée par lui comme sortie d'une plume illustre.

Je dois dire, au surplus, qu'en général les membres et les habitués de l'Académie des sciences n'ont paru nullement choqués de la vulgarité de style, de la pauvreté d'idées et des incorrections sans nombre qui caractérisent uniformément la presque totalité des pièces formant la collection de M. Chasles. Entre une page de la main d'un maître en l'art d'écrire et le

galimatias élucubré par un folliculaire du plus bas étage, ces messieurs n'aperçoivent point de différence. Un papier jauni, une écriture à demi-effacée, une imitation telle quelle de l'ancienne orthographe, le tout étiqueté d'un nom historique pris au hasard : il n'en faut pas davantage pour leur faire complétement illusion. De l'élévation et de l'à-propos des pensées, de la valeur des termes, des formes épistolaires en usage, pendant les deux derniers siècles, entre *honnêtes gens*, ils n'ont, on le croirait, aucune notion.

Que Rotrou écrive au cardinal de Richelieu :

« Monseigneur, *je vous ay dit* qu'au moyen âge, etc.... *Telle est*, monseigneur, le commencement de ces sociétés ou académies. *Ne vous semble-t-il pas* qu'il serait bon d'en establir de semblables.... *Je vous laisse y penser. Je suis, monseigneur, votre très-humble serviteur*.... » Et dans une autre lettre :

« Monseigneur, *j'approuve l'idée que vous avez* destablir une académie... » Et pour toute politesse finale : « Jay bien lhonneur destre votre très-humble serviteur... »

Que Pascal termine une lettre à la reine Christine en *l'assurant de son affection ;*

Que Bernoulli écrive à Montesquieu : « Oui, feu Newton s'est servi des travaux d'autrui pour CONFECTIONNER *ses livres*, » et Fontenelle à Montesquieu : « .... Je devais m'abstenir, dans l'éloge de M. Newton, de dire des choses.... puisque c'était son éloge DONT j'étais chargé de faire ! » Rien de tout cela ne les étonne ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne hasardent de temps à autre quelques phrases sur le style inimitable de tel auteur, sur l'impossibilité pour un vil faussaire de se substituer à volonté à tant de grands savants et de grands écrivains.

« Il ne peut appartenir à personne, disait un jour M. Élie de Beaumont, d'écrire *ad libitum* du Milton, du Galilée, du Louis XIV, du Cassini en harmonie avec des circonstances toujours plus ou moins émouvantes et obscures (?). *Le style, c'est tout l'homme* » (Le mot exact de Buffon est : *Le style est l'homme même*), « et il eût été sans doute difficile à un misérable faussaire de s'élever à la noble simplicité de Louis XIV parlant, d'une voix si souvent toute-puissante, de l'illustre persécuté qui avait été l'ami de son aïeule, la reine Marie de Médicis[1]. » M. É. de Beaumont fait ici allusion à la Notice biographique sur Galilée que M. Chasles a présentée comme écrite et signée par Louis XIV en personne. Le savant géologue ne se doutait pas, lorsqu'il prononçait cette phrase, que le texte de la Notice en question était, ainsi que celui de plusieurs autres pièces, en partie identique à un article du *Dictionnaire universel historique, critique et bibliographique*, imprimé par Mame en 1810, et dont le style est, du reste, des plus ordinaires.

[1] Nous verrons dans un instant ce qu'il faut penser de l'amitié de cette princesse pour l'astronome pisan.

Mais veut-on un échantillon de la « noble simplicité » qui excite l'admiration de M. E. de Beaumont? Voici dans quel style le Louis XIV de M. Chasles écrit à madame de Maintenon :

« Madame, au nombre des escrits que renferme la cassette que je vous ay remis comme contenant des brouillons et minutes de Lettres particulières et que je n'ai pas jugé à propos de détruire, pource que cela me rappelle des souvenirs, et *j'ayme les vieux souvenirs;* au nombre de ces escrits, dis-je, se trouve bon nombre de fragments de Lettres à mon fils, contenant mes avis, mes conseils, que je jugeais à propos luy donner pour le bien conduire dans la vie et sur le trosne si jamais Dieu lui eut permis d'y monter. Je desir bien ardemment que ces *escrits* soient respectés, comme vous n'en devez pas douter, non pour ce que je les croyois parfaitement *escrits*. Non ; ce ne sont que des idées, des réflexions jetées ça et là sur le papier, mais c'est pource que *j'ayme à me reporter au moment ou je les escrivais. J'ayme,* comme je vous l'ay déjà dit maintes fois, *les vieux souvenirs*. Mercredi matin. Louis. »

Certes personne ne méconnaîtra l'excessive *simplicité* de cette lettre. Quant à de la noblesse, c'est une autre affaire. Le vieux roi rabâche ; il répète deux fois qu'il aime les vieux souvenirs, et parle, du reste, pour ne rien dire. Cette Lettre est sans date, mais elle est intercalée entre deux autres également adressées à madame de Maintenon, et datées, la première du 20, la seconde du 25 août 1715, c'est-à-dire de onze et six jours avant la mort du roi, arrivée, comme on sait, le 1er septembre. Or : 1° à ce moment, Louis XIV était au lit avec la gangrène, et tout à fait hors d'état de tenir une plume ; 2° il n'avait nul besoin d'écrire à madame de Maintenon, qui ne le quittait presque pas et dont l'appartement était contigu au sien ; 3° imagine-t-on quelque chose de plus saugrenu que cette recommandation d'un moribond de respecter après sa mort des papiers, parce qu'il aime à se reporter au temps où il les écrivait? Il comptait donc revenir d'outre-tombe pour se donner le plaisir de les relire?...

La lettre datée du 25 août n'est pas moins creuse, diffuse et niaise. Louis XIV s'étend longuement sur le sujet d'une cassette — toujours vieux papiers, vieux souvenirs, — qui lui aurait été remise par le roi Jacques d'Angleterre. « *Vous comprenez,* dit-il, *que cette cassette m'a esté confiée* comme un témoignage d'amitié (quel langage !) ; comme je ne voudrois pas qu'elle tombât *à mon décès* entre des mains impies ou de personnes qui n'auroient pas pour ces écrits tout le respect convenable, j'ai pensé les mettre entre vos mains, sachant qu'ils ne pourroient qu'y estre respectés, avec recommandation de *la* placer près de *la mienne*, que déjà je vous ay confiée. C'est vous dire assez, madame, l'intérêt que j'y attache et la confiance que j'ay en vous. » Que de paroles inutiles sur un sujet insignifiant, pour un monarque dont les moments étaient comptés, et qui avait à penser à tant de choses bien autrement sérieuses ! Il y a une troisième lettre du 28 août.

Le roi mourant prie madame de Maintenon de venir le trouver. Il se sent, dit-il, *très-souffrant* (je le crois bien!). Il désire la voir *sans faute*, toujours pour lui parler des cassettes et des vieux papiers. « Venez donc, dit-il, je vous attends avec le porteur de ce billet, si vous le pouvez. » Ne faudrait-il pas croire, si l'on s'en rapportait à cette pièce, que madame de Maintenon était je ne sais où, et qu'elle ignorait l'état de son royal époux! Et concevrait-on Louis XIV envoyant un billet à sa femme par un commissionnaire, pour la presser de venir, *si elle pouvait*, avec le porteur! Des contre-sens historiques aussi choquants, d'aussi grossières inepties suffiraient à faire apprécier à sa juste valeur tout le fatras que l'Académie perd son temps à compulser depuis deux ans. Il y a pourtant bien mieux encore. M. Chasles n'a pas craint de présenter à l'Académie et d'insérer dans les *Comptes rendus* (t. LXVIII, n° 1, janvier 1869) deux prétendues lettres : l'une de Marie de Médicis à saint François de Sales ; l'autre de saint François de Sales au Pape, toutes deux sans millésime ; mais n'importe. Marie de Médicis écrit en substance à François de Sales : « Un de mes *bons amis d'enfance* est en ce moment entre les mains du tribunal *inquisitorial*. — C'est le seigneur Galilée. — *Cela me fait peine à penser*. — Il est innocent du crime d'athéisme dont on l'accuse ; obligez-moi donc d'intercéder pour lui auprès du Saint-Père... »

Remarquons d'abord cette particularité : Galilée ami d'enfance de Marie de Médicis. Sans doute la princesse et l'écolier avaient joué au cerceau ensemble, nonobstant la différence des rangs et celle des âges, car Marie de Médicis était née à Florence en 1573, et Galilée à Pise en 1564. Passons. Saint François de Sales, en homme obligeant et charitable, ne se fait pas prier. Il prend sa plume des dimanches et adresse au Pape une véritable remontrance, des plus vertes, ma foi, avec accompagnement de considérations philosophiques sur le progrès des sciences, les décisions de l'Église, etc. « Vostre Sainteté, dit-il, a trop de sagesse pour appeler ces *règlements de police* ecclésiastique (c'est ainsi qu'il qualifie les *décrets* de l'inquisition) des décisions de foy qui obligent les fidèles... On est trop sage à Rome pour appeler ces *règlements de police* des décisions de foy (*bis repetita placent*). *J'en appelle à votre sagacité*. Sur ce, très-saint Père, je prie Dieu vous avoir en ses bonnes et saintes graces, etc. » Voilà ce qui s'appelle parler sans façon à son supérieur!

Cette Lettre fait sans doute le plus grand honneur à l'indépendance de l'évêque de Genève ; malheureusement, il se présente ici quelques petites difficultés. A l'époque du procès de Galilée (1633), Marie de Médicis était exilée, errante, réduite à la détresse, et bien plus occupée de ses propres malheurs que des démêlés de Galilée avec l'Inquisition. Quant à saint François de Sales, IL ÉTAIT MORT D'APOPLEXIE LE VINGT-HUIT DÉCEMBRE SEIZE CENT VINGT-DEUX, c'est-à-dire ONZE ANS avant l'époque où il aurait reçu la Lettre de Marie de Médicis, et adressé au Pape celle dont M. Chasles

possède l'*autographe*. A moins que M. Chasles ne prétende que le pieux évêque fît le mort pendant douze ans, comme Galilée fit l'aveugle pendant quatre, je ne vois pas ce qu'il pourra alléguer en faveur de l'authenticité de ces deux pièces. Et M. Élie de Beaumont dira-t-il encore « qu'il n'appartient à personne de faire *ad libitum* du Galilée, du Milton, du Montesquieu, du Pascal, du Louis XIV ? » — Pourquoi pas, lui répondrais-je, quand on fait si bien *du* saint François de Sales et *du* Marie de Médicis? Le « faussaire aux longues oreilles, » comme l'appelle M. Faugère, a d'ailleurs, pour *confectionner* ses autographes, un procédé bien simple, qui a été dévoilé par le P. Mancini, le P. Secchi, et surtout par M. Breton de Champ. Ce procédé consiste à copier des passages convenablement choisis d'ouvrages anciens que l'on suppose peu ou point connus. M. Breton de Champ a montré : 1° que les Notes signées *Pascal*, et sur lesquelles précisément M. Chasles se fonde pour attribuer à l'auteur des *Provinciales* la découverte de l'attraction universelle, sont la reproduction textuelle — sauf le changement d'orthographe, la substitution de la première à la troisième personne, et quelques erreurs de copie très-maladroites relevées par M. Le Verrier — d'une notice sur les travaux de Newton contenue dans l'*Histoire des Philosophes modernes* par l'ingénieur Savérien ; 2° que dix-huit autres des pièces attribuées à Pascal sont copiées de la même façon, et avec des bévues non moins étranges, sur un ouvrage du P. Gerdil, barnabite, intitulé : *Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction et de ses lois avec les phénomènes* (Paris, 1754). Tout autre que M. Chasles, devant une pareille révélation, se fût avoué vaincu. Lui, point. Ses Lettres lui ont aussitôt fourni une explication toute naturelle de la similitude des textes, et la voici dans sa simplicité : Ce ne sont point les notes et lettres de Pascal qui ont été découpées dans l'*Histoire* de Savérien et dans la *Dissertation* du P. Gerdil; ce sont, au contraire, ces deux auteurs qui ont eu entre les mains les manuscrits de Pascal, et qui s'en sont servis pour *confectionner* leurs ouvrages. M. Le Verrier, dans le grand travail dont j'ai parlé précédemment, n'a pas eu de peine à faire ressortir ce qu'il y a d'absolument inadmissible dans cette supposition, d'après laquelle Savérien et le P. Gerdil se seraient faits, on ne sait pourquoi, les complices du plagiat de Newton. Quoi! Savérien, un ingénieur français des plus honorables, aurait eu entre les mains les Notes autographes où Pascal exposait les principes de la gravitation des corps célestes, et au lieu de restituer à un illustre compatriote la gloire qui lui appartenait, il n'aurait fait usage de ses Notes que pour en attribuer le contenu tout entier au géomètre anglais! — Et le P. Gerdil, qui mourut cardinal et membre des académies *della Crusca* et de Turin, un religieux que son caractère, sa haute position, sa nationalité (il était Piémontais) mettent à l'abri du soupçon de partialité, et qui, en tout cas, eût plutôt incliné en faveur du catholique Pascal que de l'hérétique Newton, — le P. Gerdil aurait imité la conduite inqualifiable et inexplicable de Savérien ; il aurait contribué, lui aussi, de

propos délibéré, à dépouiller Pascal au profit de Newton! Si une pareille allégation ne se réfutait d'elle-même, il suffirait des ridicules bévues, des contre-sens et des non-sens qui émaillent les prétendues Notes autographes et les rendent parfois absolument incompréhensibles, pour révéler dans leur auteur un copiste ignorant. La comparaison des deux textes donne justement la clef de ces erreurs, qu'on ne peut, avec la meilleure volonté du monde, considérer comme des *lapsus calami*. Exemple : Le P. Gerdil avait écrit dans sa préface : « ... Il suffit que la chose doive arriver de même au second instant pour que mon raisonnement subsiste en toute sa force. » Cette phrase termine une des prétendues Notes signées *Pascal*. Le P. Gerdil continuait : « On dira que l'effort ou la tendance imprimée, etc. » Le faussaire ne pouvait commencer ainsi une autre Note ; il lui fallait une liaison, une entrée en matière, et il ne trouve rien de mieux que de prendre pour cela le titre de l'ouvrage, en supprimant le premier mot, qui n'avait que faire ici. Ce titre est : *Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction et de ses différentes lois avec les phénomènes*. Le faussaire écrit sottement : « A ce que j'ai dit *touchant l'attraction et* DE *ses différentes lois* AVEC *les phenomènes*, on dira *peut-estre* que l'effort ou la tendance imprimée, etc. » Il n'a point songé que, le mot *incompatibilité* ayant disparu, les mots *de* et *avec les phénomènes* n'avaient plus de raison d'être, et que la phrase, ainsi *arrangée*, était complétement dépourvue de sens.

Est-ce assez palpable?... Je m'arrête, et je renvoie ceux de mes lecteurs qui désireraient pousser plus loin l'examen de cette ridicule et déplorable affaire au Mémoire de M. Le Verrier, inséré dans les *Comptes rendus* des séances des 21 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet derniers. Ils trouveront là le résumé pour ainsi dire quintessencié de toute la discussion, et les preuves les plus irrécusables de la fausseté des documents produits par M. Chasles. Ce mémoire écrasant mettra fin, il faut l'espérer, à un débat qui n'a déjà duré que beaucoup trop, et dont le souvenir n'ajoutera rien, hélas! à la gloire de M. Chasles, ni à celle de l'Académie, ni à celle de notre pays.

ARTHUR MANGIN.

La maison Charpentier vient de mettre en vente sous ce titre : *L'Amérique actuelle*, les études sur les États-Unis publiées dans ce recueil par notre collaborateur M. Émile Jonveaux. L'auteur a étendu, complété son travail, de manière à présenter dans son activité merveilleuse et féconde le mouvement intellectuel, politique et religieux du nouveau monde; il montre à l'œuvre ce génie américain qui, au milieu des circonstances les plus difficiles et les plus contraires, peuple les solitudes, fait germer en un clin d'œil les villes et les États, opère enfin dans le Sud une transformation aussi salutaire que laborieuse.

L'ouvrage est précédé d'une introduction, dans laquelle M. Édouard Laboulaye esquisse avec sa verve éloquente les traits principaux du caractère américain.

CHARLES DOUNIOL.

LES

RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES

Nous n'avons plus de gouvernement personnel : aurons-nous un gouvernement libre? Question redoutable, qui en définitive se réduit à celle-ci : aurons-nous un gouvernement quelconque? Le jour où la dictature, venant à douter d'elle et de sa force, chancelle et fléchit, il ne reste plus au pays qui l'a longtemps subie qu'un moyen d'être gouverné, c'est de se gouverner lui-même. Nous en sommes là.

L'habile exposé des motifs du nouveau sénatus-consulte attribue à l'empereur seul les réformes successives qui ont limité son pouvoir, sans distinguer entre les décrets du 24 novembre 1860 et le message du 12 juillet 1869. Assurément, il serait aussi injuste qu'impolitique de soutenir que l'empereur ne veut pas ce qu'il accomplit. Mais s'il convient de féliciter un souverain de savoir renoncer à l'arbitraire, la reconnaissance publique ne doit pas oublier non plus les citoyens qui ne s'y sont jamais résignés. Lorsque, notre affranchissement étant consommé, le moment sera venu d'en écrire l'histoire, il y aura place dans cette histoire pour les survivants des régimes disparus qui ont su parler tandis que les générations nouvelles se taisaient, ont tiré de leurs souvenirs des enseignements désintéressés, et qui, après avoir semblé n'être plus parmi nous que les témoins du passé, peuvent être salués aujourd'hui comme les prophètes de l'avenir; il y aura place ensuite pour les infatigables revendications des cinq, les cinq entrés au Corps législatif précisément le jour où M. de Montalembert en sortait, afin qu'il ne fût pas dit qu'une Assemblée française en notre âge était jamais restée sans entendre une voix libre; les cinq, irréfutables quand ils restaient, au dedans, sur le solide terrain du droit commun, et si faciles à confondre quand

ils soutenaient au dehors, même avec la complicité du gouvernement, la politique révolutionnaire de leur parti. Il y aura place enfin — et quelle grande place! — pour les deux hommes qui ont rendu à la tribune française, trop longtemps abattue, son antique gloire, et qui, séparés au début et durant le cours de leur carrière, se sont trouvés unis au terme, dans le suprême effort du plus pur et du plus clairvoyant patriotisme : Berryer, notre cher grand homme, fidèle jusque dans son dernier soupir à la vieille maison de France, mais tirant des combats de sa vie le droit de dire aussi : « Sous quelque gouvernement que la France se repose ou s'agite, je suis voué au triomphe des libertés publiques[1], » et tendant sa loyale main à tous ceux qui les revendiquaient ; M. Thiers, valant à lui seul, durant six années, un parlement tout entier, et démontrant, sans s'égarer jamais, démontrant, avec une irrésistible évidence, à tous les intérêts qui s'étaient fiés à la dictature, ce que leur avait coûté, ce que pouvait leur coûter encore cette dictature : voilà quels hommes et voilà quels labeurs ont préparé de loin notre émancipation. D'autres se sont trouvés ensuite pour cueillir et remettre en nos mains le fruit déjà mûr, nous ne méconnaîtrons pas leurs services, nous ne serons pas ingrats envers eux ; mais au moment de la moisson il est utile peut-être, et certainement il est juste de se souvenir de ceux qui ont jeté la semence.

Quant aux dépositaires du pouvoir, à vrai dire, nous devons autant à leurs fautes qu'à leurs bonnes résolutions. Leurs fautes ont discrédité la dictature. La déférence du dictateur pour l'opinion publique le conduit à y renoncer. Chez lui cette déférence, plus méritoire peut-être aujourd'hui que jamais, parce qu'elle est plus pénible, n'est d'ailleurs point nouvelle. Trop souvent, sous le régime impérial, l'opinion publique a été empêchée de s'éclairer, de se former, de se connaître elle-même; mais quand, malgré les obstacles accumulés, il lui est arrivé de se prononcer, elle n'a jamais été bravée ni heurtée de front. Il faut le confesser, il faut que le pays le reconnaisse et n'oublie pas que, même avant les réformes actuelles, il eût dépendu de lui de s'épargner plus d'un mécompte.

Ne refusons donc pas à l'empereur le mérite de savoir céder; admettons même que ses concessions ont jadis devancé quelquefois les exigences publiques. Le prince a pu s'apercevoir avant la foule que « son gouvernement manquait de contrôle » et les réformes de 1860 ont été spontanées. Il n'en est pas de même des réformes de 1869. Il avait convenu au pouvoir d'être contrôlé, à la condition que ce contrôle lui donnerait toujours raison, comme si la lumière, en pé-

[1] Ch. de Lacombe, *Étude sur Berryer*.

nétrant à travers les obscurités de sa politique, ne devait pas en faire éclater les contradictions et les misères. Mais pour qu'il consentît à se laisser redresser et diriger, il a fallu autre chose que sa propre initiative, je n'en veux pour preuve que les tergiversations, les contradictions, les gaucheries qui marquent son entrée dans la voie nouvelle. Son attitude incertaine et résignée a soulevé quelques défiances; j'aime mieux n'en tirer en ce moment qu'une conclusion : c'est que la réforme qu'il n'a pas eu assez d'abnégation pour souhaiter, mais qu'il a assez de sagesse pour accepter, est vraiment nécessaire; c'est qu'elle s'impose, non pas comme la résolution d'une volonté solitaire, mais comme l'expression d'un besoin national. La bataille électorale que nous venons de livrer a provoqué les promesses du 12 juillet, l'interpellation des 116 les a dictées; il dépend désormais du sentiment public auquel elles répondent de les rendre inviolables et fécondes.

C'est ici qu'il faut peser ce que valent les triomphes administratifs. Je parle d'un vœu public manifesté par les élections, et je défie qu'on explique autrement les changements proposés au Sénat; mais je défie également qu'on les explique de cette manière sans souscrire à la condamnation des candidatures officielles. Entre candidats officiels et candidats indépendants, en effet, quel était le terrain et l'objet du débat? Le maintien ou le renversement de l'empire? Non, assurément, quoi qu'en aient pu dire avant le scrutin les fonctionnaires, avant et après les irréconciliables; il n'y a pas encore trois millions de Français pour souhaiter une révolution. La politique personnelle de l'empereur à perpétuer ou à réformer, voilà ce qui était en jeu dans la lutte. Pas de réformes, ou du moins pas d'autres que celles octroyées par le bon plaisir, nul changement dans la direction des affaires; voilà ce que signifiaient les candidatures officielles : que les candidats eux-mêmes soient ou non capables de penser quelque chose, leur subordination envers une volonté impérieuse et souvent contradictoire n'avait et ne pouvait avoir d'autre sens. Le gouvernement du pays par le pays, voilà ce qu'à travers leurs dissidences réclamaient les candidats indépendants. Eh bien, les candidats officiels l'emportent; ils l'emportent à peu près d'un million de suffrages, l'administration chante victoire, et le lendemain, ce qu'ont voulu les candidats indépendants s'accomplit. Parmi les champions de la liberté électorale livrant l'assaut à l'arbitraire administratif, la plupart se sont vus repoussés; quelques-uns seulement ont pu pénétrer dans la place, et cela a suffi pour que la garnison capitulât. Qu'il soit permis du moins à ceux qui sont restés sur la brèche de revendiquer leur part dans l'honneur et le succès du combat. Nous avons succombé, mais notre drapeau triomphe, et certes il ne triompherait

pas si de toutes parts on n'avait pas lutté. Les soldats qui se battaient au pied du Grand-Redan et du Mamelon-Vert, tandis que leurs camarades plus heureux franchissaient les remparts de Malakoff, n'étaient pas sans doute inutiles à la victoire. Nous avons succombé, mais le lendemain de notre échec nous entendons les promoteurs des candidatures officielles, que dis-je? les candidats officiels eux-mêmes réduits à confesser que l'opinion publique est avec nous.

Si les élections avaient été sincères, elles devaient décider, elles obligeaient le gouvernement à persévérer. Appuyé sur une majorité imposante, il ne pouvait changer de route, renier tout ce qu'il avait professé, rétablir tout ce qu'il avait abattu et bafoué ; il ne pouvait enfin se démentir pour se dépouiller sans commettre la plus incompréhensible et la moins justifiée des palinodies. Pourquoi donc s'y résout-il, cependant? Pourquoi gouvernement et majorité commencent-ils à se donner tort à eux-mêmes, tort quand les chiffres officiels des scrutins leur donnent raison? Pourquoi viennent-ils demander à la minorité de la Chambre ce que pense et veut le pays, sinon parce que les pratiques administratives ont manifestement vicié la représentation nationale? *Habemus confitentem reum.*

Si nous insistons à cet égard, ce n'est pas, qu'on veuille le croire, pour le vain plaisir de récriminer contre des adversaires aussi confus aujourd'hui de leur victoire que nous sommes fiers de notre défaite, c'est parce qu'il importe d'assigner au mouvement actuel son vrai point de départ afin de discerner où il doit aboutir ; c'est parce qu'en accueillant sans ingrates ni mesquines chicanes les réformes proposées, il convient de signaler d'autres réformes nécessaires pour les compléter et les vivifier à l'avenir. Le sénatus-consulte accorde tout ce qu'ont demandé les cent seize ; mais les cent seize n'ont pas demandé tout ce qu'il est indispensable d'obtenir. Dieu nous garde assurément de nous élever contre les hommes à la fois modérés et résolus qui ont écrit le programme maintenant accepté par tout le monde ! Si notre pays se transforme sans bouleversement, c'est à eux que pour la première fois il devra cette fortune. Ils ont voulu lui rendre le maniement de ses propres affaires, la direction de ses destinées, et dans ce but qu'ont ils fait ? Ils ont donné au parlement prise sur le pouvoir, mais si le parlement lui-même ne représente pas fidèlement la nation, le but n'est pas atteint ; un anneau manque encore à la chaîne à la fois forte et souple qui doit rattacher le gouvernement et ses actes au peuple et à ses vœux. La puissance parlementaire est rétablie ; il reste à conquérir l'indépendance électorale : telles sont en deux mots, à nos yeux, les nouvelles réformes, leur portée, leurs lacunes.

La puissance parlementaire est rétablie, disons-nous sans tenir

compte des défauts de rédaction du nouveau sénatus-consulte, sans nous arrêter aux critiques que son texte a soulevées. De bons esprits sont choqués, nous le savons, que la responsabilité de l'empereur reste écrite dans la Constitution et que la responsabilité des ministres, y reparaissant enfin, ne soit définie qu'en termes équivoques. Pour nous, ce n'est pas là ce qui nous inquiète. Et d'abord, s'il plaît à l'empereur de se déclarer responsable, nous n'y contredisons pas. En principe, la responsabilité du chef de l'État ne nous semble nullement incompatible dans un pays libre avec celle de ses ministres ; elle se mesure à ses attributions constitutionnelles, et comme son devoir consiste, non pas à gouverner dans tel ou tel sens avec tel ou tel succès, mais à gouverner conformément au vœu de la nation, aussi longtemps qu'il marche d'accord avec une Chambre librement élue, ou bien lorsqu'en désaccord avec la Chambre il fait appel au pays et le laisse loyalement prononcer, il est couvert. Pour se découvrir, il faut qu'il élève sa volonté personnelle au-dessus de la volonté nationale régulièrement exprimée, il faut qu'il dépasse ses prérogatives. Il est responsable quand la Constitution est violée. En quoi donc une responsabilité souveraine ainsi entendue gêne-t-elle la responsabilité quotidienne des ministres ?

Elle est plus difficile à concilier, nous en convenons, avec le principe de l'inviolabilité monarchique. Mais si l'héritier de Napoléon Ier succédant à Charles X et à Louis-Philippe, a pensé qu'en fait cette inviolabilité monarchique, en notre âge, n'était qu'une fiction démentie par les événements, et qu'en droit une dynastie jeune encore, une dynastie qui n'a pas eu les siècles pour faire ses preuves, n'y devait pas si tôt prétendre, a-t-il eu tort ? Dans tous les cas, ce n'est pas à nous d'être plus impérialistes que l'empereur.

Quant aux ministres, il est vrai que l'article du projet de sénatus-consulte qui les déclare responsables proclame en même temps qu'ils ne dépendent que de l'empereur et ne peuvent être accusés que par le Sénat, et dès lors, à s'en tenir au texte seul de cet article, s'il n'est pas corrigé, on ne voit pas qu'ils aient des comptes à rendre à la chambre élective. Mais d'une part ce droit de mettre en accusation des ministres est de peu d'usage, l'histoire de tous les États constitutionnels en fait foi, et d'autre part « leur responsabilité politique, individuelle ou collective, résulte moins d'un texte précis que de la nature même de leurs fonctions, des faits auxquels ils prennent part, de leur présence dans les Chambres, de l'obligation où ils sont de justifier leurs actes et du droit qu'ont les représentants du pays d'exprimer leur appréciation. » L'expérience le démontre également, l'exposé des motifs du projet de sénatus-consulte a raison de l'affirmer, et nous acceptons volontiers, nous acceptons en prenant acte

de son autorité officielle, cet excellent commentaire d'un texte imparfait.

Au fond, lorsqu'une Assemblée, affranchie de toute tutelle dans le choix de son président et le règlement de ses délibérations, maîtresse souveraine d'elle-même et de ses travaux, reçoit la faculté d'interpeller les ministres siégeant dans son sein sur tous leurs actes, et de juger, par des ordres du jour motivés, tous les événements; quand elle a le droit soit de proposer, soit de refuser, soit d'amender toutes les lois ; quand, par la fixation des impôts et des tarifs de douane, elle touche à tous les intérêts, et qu'enfin le vote des dépenses publiques chapitre par chapitre lui assure le dernier mot sur toutes les affaires, il ne faut pas s'y tromper, cette assemblée peut tout ce qu'elle sait vouloir. Soyez tranquilles désormais sur l'étendue de ses attributions ; examinez seulement comment elle sera capable de les exercer : son rôle vaudra ce qu'elle vaut elle-même.

C'est ici qu'une inquiétude patriotique est peut-être permise. Le gouvernement du pays par les Assemblées est assurément difficile. Nos devanciers ont vu ce mécanisme ingénieux et délicat se briser entre des mains qui semblaient faites exprès pour le manier, et nous, par un bizarre retour de fortune, nous revenons au régime parlementaire avec des députés choisis précisément pour ne pas le pratiquer. Les hommes changent avec leur situation, nous ne l'ignorons pas ; ils grandissent quelquefois lorsqu'elle grandit. Mais enfin, aussi longtemps que ces députés, devenus tout à coup si puissants, n'ont eu que des prérogatives restreintes, ils ne les ont pas exercées tout entières, il a dépendu d'eux de nous épargner Queretaro et Sadowa, et ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont pas suffi à leur tâche tandis que leur tâche était modeste, la rempliront-ils maintenant qu'elle est si grande ? Envers une telle Assemblée quelque méfiance est naturelle sans doute aux amis de la liberté. Le gouvernement, de son côté, n'en ressent-il aucune ? Dans cette masse longtemps inerte et sans résistance, est-il assuré de trouver, contre le souffle des vents contraires, un solide point d'appui ? Ce qu'il sera le plus difficile d'organiser et d'affermir, de constituer et de faire vivre dans la nouvelle Chambre, ce qui lui manquera davantage, ce sera peut-être un parti de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, contre les entraînements de la Chambre élective les auteurs du nouveau sénatus-consulte ont pris une précaution qu'il convient d'apprécier. Par la seule combinaison dont l'initiative leur appartienne, ils ont associé le Sénat au pouvoir législatif en le laissant seul investi du pouvoir constituant.

Cette dernière réserve, qui n'est guère logique, a paru suspecte ; on s'est demandé si elle ne cachait pas l'arrière-pensée de reprendre

demain ce qui est concédé aujourd'hui et, en cas de désaccord des députés soit avec le Sénat, soit plutôt avec le prince qui le nomme, de les punir par le retranchement de leurs prérogatives. De tels calculs seraient singulièrement vains, et dangereux par leur vanité même. Après qu'un souverain qui se nomme Napoléon a dû laisser tomber de ses mains la dictature, ce n'est pas aux Rouher et aux Rouland qu'il appartiendra de la relever. Nos sénateurs fussent-ils tout ce qu'ils ne sont pas, ils ne parviendraient pas encore à dominer. Le temps n'est plus où les anciens du peuple décidaient de son sort, et les nations modernes subissent l'empire d'un maître unique plus volontiers qu'elles n'acceptent la prépotence d'une chambre haute quelconque. A l'heure où nous sommes, dans le pays de l'Europe où la tradition garde encore le plus d'autorité et l'aristocratie le plus de puissance, en Angleterre que voyons-nous? L'antique, illustre et habile chambre des lords, parée du double éclat de la naissance et de l'éloquence et munie enfin de tout ce qui commande le respect, réduite à laisser modifier contre son gré la vieille constitution britannique. En face d'un pareil spectacle, il est difficile de ne pas sourire du pouvoir constituant attribué à notre Sénat français.

En définitive, il y a deux sources d'autorité parmi les hommes : l'hérédité et l'élection. Une assemblée qui n'est ni héréditaire ni élective peut être un conseil pour le prince, elle ne sera jamais une puissance dans l'État. Voulez-vous donc que le Sénat soit une puissance? Puisque vous ne pouvez le doter d'une hérédité rétrospective, rendez-le électif. Ses électeurs sont trouvés et tout le monde les a indiqués d'avance : ce sont les conseils généraux. Il représenterait ainsi les notables des départements désignés eux-mêmes par le suffrage universel. On peut le recruter encore ailleurs. De toutes parts l'enquête agricole a réclamé l'institution ou plutôt le rétablissement d'un grand conseil électif de l'agriculture. Si les cultivateurs, grands ou petits, qui ont formé cette demande ont compris qu'après l'abolition de toute barrière artificielle de caste, d'ordre ou de classe, la conformité des intérêts et la libre confraternité des professions rapproche naturellement les hommes et doit les amener dans le nivellement universel à faire corps ensemble, s'ils ont pressenti que la représentation spéciale de ces groupes distincts de citoyens était peut-être le meilleur contre-poids que la démocratie puisse tirer de son propre sein et se donner à elle-même, leur vœu serait singulièrement politique ; il mérite qu'un homme d'État l'accueille. En face de la représentation de l'agriculture viendrait se placer celle du commerce et de l'industrie, et l'une et l'autre enverraient leurs délégués au Sénat. Enfin, pour rassembler dans son enceinte tous les éléments de notre vie nationale, l'Institut aurait à désigner les repré-

sentants des travaux et des richesses intellectuelles, à peu près comme les universités d'Oxford et de Cambridge députent au parlement anglais. Ainsi composé, le Sénat ne serait pas renié par la France ; il aurait, d'une autre manière que le Corps législatif, mais enfin il aurait qualité pour parler en son nom ; il deviendrait pouvoir, non pas prépondérant, mais modérateur : autrement il ne sera rien.

L'unique pouvoir délibérant si le Sénat n'est rien, le principal s'il est quelque chose, ce sera toujours la Chambre issue du suffrage universel. Tout nous ramène donc à notre point de départ. Comment s'exerce aujourd'hui le suffrage universel ? A quelles conditions peut-il s'exercer sincèrement, honnêtement, librement ? Voilà l'objet capital ; le reste est secondaire.

Il est des hommes politiques infiniment respectables, il est d'anciens partisans du régime parlementaire qui désespèrent du suffrage universel et le tiennent pour éternellement incapable. A ceux-là il ne faut demander ni l'art d'en tirer parti ni les moyens de l'émanciper. Mais comme ils ne proposent et probablement ne conçoivent rien non plus pour le remplacer, s'associer à leurs dédains, ce serait se résigner à la décadence de la patrie. Un tel sentiment ne doit pas approcher le cœur des générations qui ne lui ont pas encore payé leur dette. Nos devanciers auraient pu sans doute, par des réformes opportunes, retarder l'avénement du suffrage universel. Mais aujourd'hui la démocratie ne reviendra pas en arrière, qui ne le voit ? Gardons-nous donc d'estimer fatalement pernicieux ce qui, de l'aveu de tous, est définitivement inévitable ; ayons plus de foi en nous-même et dans le Dieu qui protége la France. Qu'avons-nous à regretter d'ailleurs ? le suffrage restreint des censitaires ? Était-il donc infaillible, incorruptible ? Jaloux des supériorités sociales, dédaigneux des idées et des sentiments populaires, suffisait-il à contenter la nation ? A-t-il évité les révolutions ? Il serait ingrat d'oublier qu'après que le suffrage restreint se fut écroulé dans une catastrophe qu'il n'avait pas su prévenir, le suffrage universel, institué soudainement, dépourvu de toute expérience, affranchi de toute tutelle, pour son coup d'essai, a sauvé la France et produit les deux meilleures assemblées qui l'aient jamais représentée. Voilà ce qu'il a fait quand il était libre. Ce temps était celui où les hommes de mon âge commençaient à ouvrir les yeux au spectacle des choses publiques. Vingt longues et languissantes années se sont écoulées depuis lors. Mais ce souvenir, le premier de ma jeunesse, ne s'est pas effacé de ma mémoire ; c'est pourquoi, quelques amers mécomptes que nous ait infligés plus tard le suffrage universel, je ne l'aborde qu'avec respect, j'estime ses misères guérissables, et, sans regretter un système d'élection suranné, sans rêver un système d'élection idéal, je demande à l'expérience

quels abus énervent et déparent celui sous lequel la Providence nous appelle à vivre, c'est-à-dire à agir. Le fleuve était mal réglé peut-être, mais pur à sa source. Qu'est-il survenu pour le corrompre en son cours? Ce qui est survenu, tout le monde le sait, c'est l'intrusion administrative.

Voyez donc l'administration à l'œuvre dans les élections. Avec sa prétention de diriger le suffrage universel, elle compromet tout et ne préserve rien. En effet, conservateur par nature et dans son ensemble, le suffrage universel peut devenir démagogique par accident et par exception. Eh bien, contre les caprices démagogiques l'administration ne peut rien ; elle est et se sent désarmée, sa force ne vaut et ne pèse que contre l'indépendance conservatrice. Tout cela ce n'est pas la théorie, c'est l'expérience qui le démontre aujourd'hui. Dès lors qu'y a-t-il à faire? Soustraire le suffrage universel à la domination administrative en retirant des mains de l'administration les armes dont elle abuse.

Et qu'on ne dise pas que le gouvernement parlementaire étant rétabli, tout est gagné. Jamais, au contraire, il n'a été si nécessaire de stipuler la liberté électorale. Supposez en effet les candidatures officielles, telles que nous venons de les voir pratiquer, se perpétuant avec le gouvernement parlementaire, c'est-à-dire un ministère responsable rendu maître des élections : qu'aurez-vous obtenu? A la dictature d'un seul homme et d'un homme qui change et cède, vous aurez substitué la tyrannie collective d'un parti. Le joug ne sera pas moins lourd ; les réformes ne deviendront pas plus aisées et, par exemple, si M. Rouher avait été en 1869 ce qu'était en 1847 M. Guizot, chef d'un cabinet responsable soutenu par une majorité de députés satisfaits, les réformes actuelles pouvaient-elles s'accomplir? Non, pas plus que la réforme électorale ne s'est accomplie avant la révolution de février.

Que demandons-nous donc? que l'administration cesse d'intervenir dans les élections? Nous n'allons pas si loin : qu'elle cesse seulement de les fausser. Or elle les fausse en groupant sans ordre et sans règles les électeurs ; elle les fausse par l'inviolabilité dont elle couvre ses agents dans leurs manœuvres électorales ; elle les fausse enfin à l'aide des ressources de l'État dont elle dispose et de la tutelle qu'elle exerce sur les communes. Circonscriptions électorales fixées par la loi, fonctionnaires publics soumis au droit commun, affaires municipales soustraites à l'arbitraire administratif; à ces trois conditions seulement nous tiendrons le suffrage universel pour libre, la représentation nationale pour sincère, et croirons par conséquent au gouvernement du pays par le pays.

Ici, les longs développements sont inutiles; mais une ferme insis-

tance est obligatoire; l'excès des abus les a discrédités; contre eux tout est dit maintenant, tout est dit et tout est à faire. Trop de gens y sont, soit habitués, soit intéressés, pour qu'ils disparaissent sans efforts, mais lorsqu'ils auront disparu on ne s'expliquera pas qu'ils aient subsisté.

On aura tout d'abord peine à croire que la délimitation des collèges électoraux, d'où dépend avant tout le résultat du scrutin, ait jamais été confiée au pouvoir exécutif, et l'on s'étonnera davantage encore si l'on considère quel étrange usage il a fait de cette exorbitante faculté, morcelant ce qui est homogène, accouplant ce qui est dissemblable, n'hésitant pas à séparer ce qu'il avait lui-même uni et mettant enfin son plaisir à briser tout lien, à rompre tout accord entre les citoyens. De telles mesures sont insoutenables dès qu'on les discute; là où les électeurs ne font pas corps entre eux, il n'y a vraiment pas de régime représentatif [1].

Mais ne faut-il pas aller plus loin et avec la fixité des colléges électoraux réclamer l'accroissement de leur nombre?

Montesquieu a posé d'avance la loi du suffrage universel lorsqu'il a écrit : « Il n'y a pas un homme qui ne soit capable de juger qui est le plus digne de le représenter, *pourvu qu'on le fasse choisir parmi les hommes qu'il connaît.* » Or, étant donné d'une part le nivellement de la société française qui ne permet guère à personne d'être aperçu de loin, et d'autre part, l'étendue de nos circonscriptions actuelles, il est à peu près impossible qu'un candidat soit bien connu d'une extrémité à l'autre du pays qu'il prétend représenter. L'administration seule est présente et visible partout à la fois. Pour porter remède à cet état de choses on a proposé de former autant de colléges électoraux qu'il y a d'arrondissements, combinaison qui couperait court à l'arbitraire et réunirait ensemble des hommes naturellement rapprochés les uns des autres ; seulement les arrondissements sont très-inégalement peuplés, il faudrait donc leur attribuer un nombre inégal de représentants, soit qu'on les partage dans certains cas en colléges urbains et colléges ruraux, soit encore qu'on les fasse voter par scrutin de liste. Resserré dans les limites d'un arrondissement, le scrutin de liste semblerait sans inconvénient et peut-être offrirait-il cet avantage qu'une part y serait faite aux minorités. L'oppression des minorités est un des périls du suffrage universel. Quel que soit au surplus le système qui prévale, plus les députés se multiplient et plus ce péril s'atténue, plus toutes les opinions ont chance d'être représentées. Ajoutons qu'aujourd'hui le corps électo-

[1] M. Léon Lavedan vient de traiter ici même ce sujet d'une façon très-complète. Nous ne pouvons que nous en référer à son travail : *les Circonscriptions électorales* (*Correspondant* du 10 juillet 1869.)

ral le plus nombreux nomme le Corps législatif le moins nombreux que nous ayons eu sous aucun régime, et que ce petit nombre de membres suffisant peut-être au lendemain du coup d'État ne paraît répondre désormais ni à l'importance du rôle ni à la variété des travaux qui attendent la chambre nouvelle. Ce que nous avons dit pour le Sénat, nous le répétons donc pour le Corps législatif : vous avez étendu ses attributions, modifiez sa composition.

Lorsque le premier Empire, par l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, mettait ses agents à l'abri des poursuites des citoyens, du moins il ne les destinait pas à entrer en lutte avec eux ; il avait supprimé toute lutte électorale. Le second Empire au contraire précipite ses fonctionnaires au plus épais de la mêlée, il leur commande le succès à tout prix et leur assure l'impunité quoi qu'ils fassent [1]. On croit voir ces demi-dieux du paganisme qu'Homère nous représente au milieu des combats des Grecs et des Troyens frappant sans être frappés et qu'un nuage descendu de l'Olympe venait dérober aux coups qu'ils s'étaient attirés. Je parle d'impunité ; qu'on cite en effet une poursuite de quelque importance en cette matière autorisée par le conseil d'État. Les griefs font-ils donc défaut ? Qui le croira ? Ce qui est vrai, c'est qu'on renonce à demander justice.

Qu'un sous-préfet entré en guerre contre un candidat avance des calomnies ; qu'il se rencontre des témoins pour les attester, mais qu'une fois répandues, ce sous-préfet les désavoue ; entre le témoignage désintéressé des citoyens et la dénégation intéressée du fonctionnaire, qui déciderait ? Les tribunaux sans doute après débat public et contradictoire. Non, ce serait d'abord le conseil d'État prononçant à huis clos sans donner de motif, et si le conseil d'État, comme il est probable, accordait créance au fonctionnaire, les citoyens qui l'auraient dénoncé devraient eux-mêmes être tenus pour calomniateurs. Avec de pareils priviléges, une administration se fait craindre, elle ne se fait pas respecter : le public, qui la voit mentir impunément, la redoute et la méprise.

Est-elle beaucoup plus respectable quand elle s'arme contre les candidats indépendants et de la puissance et des deniers de l'État, quand pareille à ces tuteurs de comédie qui marient leurs pupilles malgré elles, elle abuse, elle aussi, de sa tutelle sur nos communes pour leur imposer des choix qui leur répugnent ? Et si cet abus

[1] L'acte additionnel de 1815 (art. 50) avait promis la réforme de l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII. La loi électorale de 1849 l'a abrogé en matière d'élection ; la jurisprudence de la Cour de cassation l'a rétabli sous le second empire. Aujourd'hui, le tribunal de Morlaix vient de s'élever contre cette jurisprudence par un jugement qui fait autant d'honneur aux lumières qu'à l'indépendance des magistrats bretons.

est passé en usage, qu'y a-t-il à faire sinon lui retirer la tutelle? La centralisation administrative était dénoncée autrefois comme étouffant la liberté et la vie municipales. On doit reconnaître aujourd'hui qu'elle étouffe également la liberté et la vie politiques. Les lois qui livrent à l'administration les communes lui livrent l'État [1].

Je ne m'arrêterai pas aux mesures à proposer contre la centralisation. Il n'est pas de sujet sur lequel, depuis quelques années, aient plus réfléchi les hommes éclairés et se soient mieux accordés les hommes indépendants de tous les partis. Qu'on retire aux préfets la nomination des maires, brisant ainsi dans leurs mains le ressort par lequel ils mettent en mouvement l'électeur, ou bien qu'on leur enlève les moyens de soudoyer les communes, et par conséquent la tentation d'acheter les suffrages; sur tous ces points on trouvera des études, des éclaircissements, des projets : il n'y a plus à chercher, semble-t-il, il n'y a qu'à vouloir.

Le ministère responsable qui sortira de la crise actuelle devra vouloir; car le Sénat, se bornant à enregistrer de bonne ou de mauvaise grâce les réformes aujourd'hui concédées, laissera certainement à ceux qui les ont revendiquées la tâche de les compléter. Si le nouveau cabinet embrasse cette tâche, s'il consacre la puissance parlementaire remise entre ses mains à notre émancipation électorale, laquelle dépend principalement de notre émancipation administrative, il y aura lieu de le soutenir, sinon de le combattre.

Il est temps de donner un but pratique à nos débats politiques; il est temps d'aborder les questions que la discussion peut résoudre, en laissant de côté celles que les révolutions seules peuvent trancher. Ce qu'il s'agit de savoir aujourd'hui, ce qui va se décider demain, ce n'est pas si la république vaut mieux que la monarchie, ou quelle dynastie est la meilleure, mais bien si la nation française est capable de s'affranchir sans désordre et de transformer pacifiquement ses institutions. De l'issue de la crise actuelle dépend, non-seulement la prospérité de la patrie, mais encore sa bonne renommée devant l'Europe et devant l'histoire.

C. de Meaux.

[1] C'est à ce point de vue que vient de se placer M. Keller dans sa lettre à ses électeurs, lettre qui nous promet que l'orateur catholique sera un défenseur aussi ferme qu'éclairé des libertés publiques.

L'un des Gérants : **CHARLES DOUNIOL.**

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PIERRE LE PEILLAROT

XIV[1]

Quand Pierre entra chez l'associé de Loïc, les amis dont le concours lui avait été promis, étaient déjà là, dans la tenue que la circonstance exigeait. Leur mise débraillée, leur bonnet rouge, le grand sabre qu'ils laissaient traîner, la sombre physionomie qu'ils s'étudiaient à prendre, toutes les apparences, en un mot, leur donnnaient le droit de compter sur le meilleur accueil au milieu des groupes sinistres qui encombraient les rues. Carrier lui-même n'aurait pas hésité à donner la main à des citoyens ayant d'aussi belles façons. Et cependant il eût été difficile d'imaginer une réunion moins digne des sympathies du farouche conventionnel.

Ils étaient environ une douzaine, ouvriers, artisans ou bourgeois, jeunes et vigoureux comme il le fallait en pareille occasion. Loïc les avait déjà vus à l'œuvre. Il les savait gens de tête et de cœur, comme lui, toujours prêts à répondre à l'appel, dès qu'il y avait quelque noble action à tenter, quelque pauvre proscrit à secourir, ne s'inquiétant jamais ni des périls, ni des obstacles. Ainsi que l'avait fait observer le Peillarot, tout portait à croire que grâce au concours forcé du geôlier, l'expédition projetée, cette fois, allait leur demander assez peu d'héroïsme ; mais le plan primitif eût-il été maintenu, le brave forgeron n'en aurait pas moins réclamé leur appui avec une entière confiance.

Dieu merci, je n'ai pas à craindre que l'on m'accuse de forcer les caractères et de mettre sur la scène des personnages invraisemblables, pour me donner la satisfaction de présenter au lecteur quelques héros d'un genre à part. Ceux qui ont lu l'histoire de cette époque

[1] Voir le *Correspondant* du 10 août 1869.

néfaste savent fort bien que partout alors nos pères ont eu à bénir de ces modestes et nobles héros. Et ce serait un catalogue bien touchant, bien beau, que celui où l'on parviendrait à réunir tous ces noms, qui jamais peut-être n'ont occupé de place que dans le souvenir reconnaissant de quelques familles!

— Mes amis, dit Loïc, vous connaissez tous, si je ne me trompe, le cabaret où je vais avoir à conduire le digne paroissien de M. l'abbé Géraud. Vous savez que ce cabaret forme l'angle de deux rues, qu'il est en outre séparé des maisons voisines par une petite cour. Nous pouvons donc investir la place de toutes parts. L'un d'entre vous s'établira dans la cour; le reste de la bande s'échelonnera dans les deux rues ; il sera bon de vous poster à une vingtaine de pas à peu près les uns des autres. Moi, sous un prétexte quelconque, je demanderai à être servi dans la salle d'en haut, où je tâcherai de retenir le cabaretier, à force de commérages — on en dit le bonhomme grand amateur ; — je donnerai une commission à sa femme ; et de cette façon rien ne viendra déranger le tête-à-tête intéressant qu'il importe de ménager entre mon ami et le gros Curtius.

Pierre prit alors la parole, pour mettre ses généreux complices au courant des faits et gestes du geôlier. Aucun des renseignements nouveaux recueillis chez le vieil avocat ne fut oublié. Après avoir terminé ce curieux précis historique, et fait connaître le parti qu'il prétendait en tirer, le Peillarot compléta les instructions générales de Loïc par deux ou trois recommandations, dont chacun reconnut l'importance. Enfin, tout étant bien réglé, bien compris, les conjurés commencèrent à sortir, un à un, ayant le plus grand soin de ne pas se rejoindre.

Pierre avait déjà commandé son dîner, quand le coucou de la vieille pendule du cabaret vint annoncer de sa voix enrouée qu'il était cinq heures. Il fut immédiatement servi, et à la manière dont il se mit aussitôt à faire manœuvrer sa fourchette et son couteau, l'on eût juré que chez lui le désir de répondre aux exigences de son estomac ne laissait de place à aucune autre pensée.

La vue d'un visage inconnu mettait toujours des éclairs de joie dans les yeux de l'honnête cabaretier. Ce nouvel hôte surtout paraissait le charmer par son vigoureux appétit. Les bras croisés, il le contemplait avec l'intime satisfaction d'un vrai connaisseur. Il ne fallut rien moins que l'appel répété d'un autre consommateur pour l'arracher à cette espèce d'extase et lui faire enjamber, quatre à quatre, les marches de son méchant escalier.

Le grand Loïc, on le voit, n'oubliait pas qu'il avait, lui aussi, son rôle à remplir et qu'il ne fallait pas perdre de temps.

Le citoyen Curtius était installé depuis quelques instants à sa place

habituelle. La disparition du cabaretier qui le laissait tout seul, exposé aux regards d'un inconnu, parut le contrarier vivement. Cette mauvaise humeur se traduisit même par une contraction subite de tous ses traits, que la roideur obstinée de ses faux sourcils, rendit encore plus étrange et plus horrible.

Ce fut bien pis cependant, lorsque derrière lui, du fond d'un petit cabinet noir qui servait de garde-manger et dont la porte était entr'ouverte, se firent entendre tout à coup des plaintes étouffées, comme les plaintes d'un homme expirant sous les coups d'un assassin ! D'une voix sifflante et entrecoupée, le moribond s'efforçait de crier au secours. Il prononçait le nom du misérable qui venait de l'assaillir ; et ce nom était celui-là même que le gros Curtius avait un si grand intérêt à faire oublier !...

Le geôlier laissa tomber sa fourchette et son couteau dans son assiette ; une sueur glacée lui couvrait le front, ses yeux hagards semblaient sortir de leur orbite. Il essaya de se lever pour s'enfuir ; les forces lui manquèrent.

Tout ce qu'il put faire ce fut de se traîner, en glissant le long de son banc, jusqu'à une des tables voisines. Mais là se trouvait déjà Pierre le peillarot, debout, se penchant vers le malheureux comme une apparition menaçante.

Pour entrer en matière, il lui demanda s'il n'était pas le citoyen Curtius.

— Eh ! oui, se hâta de répondre le geôlier, parvenant à peine à retrouver assez de voix pour se faire entendre, je suis le citoyen Curtius !... Qui peut prétendre le contraire ?...

Plus que jamais, dans sa terreur, il se rattachait, en désespéré, à ce nom d'emprunt.

— Mais, toi-même, ajouta-t-il, en se risquant à lever sur Pierre ses yeux effarés, qui es-tu...? Je ne te connais pas... Que me veux-tu...?

— Ne vous épuisez pas en vaines questions, lui dit le peillarot, je n'y répondrai pas. Contentez-vous de savoir que j'ai à vous parler de quelqu'un dont le sort vous intéresse au plus haut degré : celui-là par exemple, je suis bien sûr que vous le connaissez... J'ai à vous parler de Jacques Lougeard...

Un tremblement convulsif vint agiter de nouveau toutes les applications rembourrées sous lesquelles frissonnait la maigre personne de Curtius.

— Vous vous méprenez ! se hasarda-t-il à dire, sans plus songer au joli tutoiement fraternel de 93.

— Comment ! reprit le peillarot, vous ne connaissez pas Jacques Lougeard, qui, à l'entrée de la nuit, au fond d'un bois, tout près de

Bigorre, assassina un pauvre voyageur, il y aura tout juste quatre ans à la prochaine décade?... Vous n'avez pas entendu parler de ces deux peillarots qui, attirés tout à coup, mais trop tard malheureusement, par les cris de la victime, s'emparèrent, après une lutte horrible, de la personne de ce scélérat?... Vous n'avez pas entendu parler non plus de la sentence qui condamna Jacques Lougeard à être pendu?...

Ces terribles questions semblaient avoir pétrifié le geôlier; il était livide.

— A la bonne heure! poursuivit Pierre, je vois que la mémoire vous revient! Eh bien, il faut que vous le sachiez : aujourd'hui, dans une rue que je pourrais vous nommer, Jacques Lougeard a été parfaitement reconnu, malgré sa perruque, et sa glorieuse balafre, et ses gros sourcils, et son énorme corpulence de contrebande!... Je ne vous cacherai même pas que cette belle découverte aurait pu causer une fameuse peur à celui qui l'a faite, s'il eût été un peu plus naïf. Il aurait très-bien pu se croire en présence d'un revenant, car il ne savait pas encore en ce moment, que la veille du jour fixé pour l'exécution, Lougeard était parvenu à s'évader...

L'imminence du danger rendit subitement au prétendu Curtius, toute sa présence d'esprit et toute son énergie. Persuadé qu'il avait devant lui un agent déguisé, il regagna d'un seul bond sa première place, s'empara du couteau, et revenant vers le peillarot :

— C'est-à-dire que vous prétendez m'arrêter! lui dit-il d'un air farouche. Eh bien! nous allons voir!...

Pierre ne lui laissa pas faire un seul mouvement de plus. Il lui saisit le bras, et, sous l'étreinte de cette main de fer, le bandit se vit forcé de lâcher le couteau qui alla aussitôt rouler sous les tables, à l'autre extrémité de la salle.

— Jacques Lougeard, dit le peillarot à voix basse, pas d'esclandre! Fussiez-vous le plus fort, et vous voyez bien que vous ne l'êtes pas, vous n'y gagneriez rien!... Écoutez...

Et en même temps il fit entendre une sorte de hurlement qui fut immédiatement répété dans la cour. Les autres conjurés le répétèrent aussi, mais chacun à son tour, pour faire bien comprendre que la place était suffisamment gardée.

— As-tu entendu?... demanda d'un air tout effaré le cabaretier à son client du premier étage.

— Eh oui! répondit le grand Loïc, avec la plus parfaite indifférence, tes jeunes diables d'habitués qui s'appellent à leur façon, pour faire ensemble leur entrée. Laisse-les donc s'égosiller! Ils n'en boiront que mieux, ce soir, pour le plus grand bien de ta bourse!

Le pauvre cabaretier n'était rien moins que convaincu; mais

comme il ne pouvait malheureusement faire appel, en ce moment, au courage de sa femme, pour tenir lieu de celui qu'il savait fort bien ne pas avoir, tous les gros écus de la République ne l'eussent pas décidé à descendre.

— Vous le voyez, dit le peillarot, je me suis fait assez bien accompagner, en venant vous rendre visite. Rassurez-vous cependant ! Je n'éprouve nullement le désir de faire concurrence à vos respectables amis de la compagnie de Marat, en vous envoyant au bourreau. Il dépend même de vous d'acquérir, à mes yeux, les droits les plus sacrés à l'impunité. Vous êtes le geôlier d'une prison où se trouve un de mes amis les plus chers, un saint prêtre, M. l'abbé Géraud, que l'on a dû vous confier, il y a deux jours tout au plus. Il s'agit de le faire évader...

A la grande surprise de Pierre, le gros Curtius ne se récria pas. Son silence pouvait être suspect, mais on ne remarquait plus sur ses traits cette violente contraction qui venait de lui donner une physionomie si repoussante.

— Voici ce que j'exige de vous, continua Pierre : vous allez me prêter toute votre volumineuse enveloppe, votre perruque, votre trousseau de clefs, en un mot, tout ce qui fait du maigre Lougeard l'important et gros Curtius que l'on connaît en ville et dans la prison. Je vous fais grâce de vos sourcils et de votre balafre : j'en ai une collection des mieux assorties. Ainsi travesti, j'irai délivrer mon cher curé, et nous nous empresserons de venir vous restituer ici toute votre défroque. En attendant, mes amis se chargeront de vous tenir compagnie...

— Plan détestable ! grommela Curtius. Vous ne connaissez pas le personnel de ma maison... Pour tout gâter, il suffirait qu'un agent du citoyen commissaire vînt vous questionner sur tel ou tel de mes prisonniers... Nous serions tous perdus, vous là-bas avec votre abbé, et moi ici, dans cette maudite souricière !... si je me chargeais de l'affaire, ce serait différent... Après tout que risqueriez-vous ? Je sais parfaitement ce qui m'attendrait, si, en vous trahissant, j'allais décider vos amis à me dénoncer!...

— Il est certain que votre position ne serait pas trop bonne, si une pareille idée leur venait à l'esprit ! observa le peillarot, enchanté de pouvoir mettre à profit les terreurs de Jacques Lougeard. Vous savez que votre signalement est partout entre les mains des magistrats ; vous savez aussi que vous ne pouvez pas même compter sur la protection de Carrier... Vous vous êtes joué de lui !... Croyez-vous que le tout-puissant commissaire de la Convention se soucie de l'assassin Lougeard, quand il apprendra de quelle étoffe est la cicatrice de ce

fameux héros du 10 août? N'aurez-vous pas bien plutôt à redouter son effroyable ressentiment?

— Et qui vous dit que je veuille de nouveau recourir à lui? murmura le geôlier d'une voix sourde. C'est déjà trop de l'avoir fait une fois!

— Non, ajouta-t-il, en parlant encore plus bas, mon plus grand crime ce n'est pas d'avoir assassiné ce voyageur!... Mon plus grand crime, c'est d'avoir pu me faire le complice de cet homme!... Mais j'avais peur du bourreau... J'avais faim... Je ne trouvais plus d'asile nulle part... Et puis je n'avais pas une idée de ce qui m'attendait!... Tout ce que j'ai vu dans cette prison, depuis six jours, ne se conçoit pas!... Carrier est un tigre, à épouvanter même un assassin! Pour moi c'est déjà l'enfer qu'une pareille vie... Et si j'étais comme ces autres qui montent avec tant de calme sur l'échafaud, parce qu'ils savent, disent-ils, ce qui les attend après, je crois que je serais tenté de leur porter envie!...

— Dirait-il vrai? se demanda Pierre à mi-voix.

Il s'attendait si peu à trouver le bandit dans de pareilles dispositions.

Cette réflexion n'avait pas échappé à Curtius.

— Si je vous le jurais, observa-t-il d'un ton bourru, ce serait le serment d'un condamné à mort dont la tête appartient au bourreau!... Que gagnerais-je d'ailleurs à changer votre opinion sur moi? Que pouvez-vous pour Jacques Lougeard sinon le laisser, grâce à votre silence, suivre jusqu'au bout, sous l'œil de Carrier, son effroyable destinée?...

— Ainsi, lui dit le peillarot, vous accepteriez, dans le cas où je vous chargerais d'aller vous-même délivrer M. l'abbé Géraud?

— A la façon dont vous vous y prenez, répliqua Curtius en secouant la tête, il me serait assez difficile de faire autrement. Et pourtant — comprenez ma réponse comme vous le voudrez — je répète vos propres paroles, oui, j'accepterais... Votre curé vous sera rendu... J'y gagnerai peut-être d'avoir quelques horribles visions de moins pendant mon sommeil!... Mais savez-vous qu'il était temps d'y songer?... Demain matin il eût été trop tard!

Et il accompagna cette observation d'un geste significatif qui donna le frisson au pauvre Pierre.

Le principal obstacle surmonté, tous les obstacles de détail que le peillarot n'avait pas même entrevus jusque-là se présentèrent aussitôt à son esprit. L'abbé Géraud était beaucoup trop faible pour qu'il fût permis de songer à lui faire entreprendre dans le moment le moindre voyage. Un repos de quelques heures à Nantes ou dans

les environs allait lui être absolument indispensable. Et cependant tout pouvait être perdu, si avant son départ définitif on venait à s'apercevoir de son évasion.

— Qui doit faire demain l'appel des condamnés? demanda Pierre. Vous, ou quelque délégué de Carrier?

— L'appel des condamnés! dit le geôlier. Est-ce qu'il en est question maintenant dans les prisons de Nantes? Nous faisons *maison nette*... C'est plus simple et plus expéditif... Tout le monde part à la fois, pour faire place à d'autres que l'on ne sait plus où loger... Celui qui connaîtrait le personnel de ma maison n'y retrouverait pas demain, à pareille heure, un seul de mes prisonniers actuels...

Si épouvantable qu'elle fût, cette révélation de Curtius n'en venait pas moins enlever à Pierre l'une de ses plus graves préoccupations.

— M. l'abbé Géraud fait-il partie de quelque chambrée? demanda-t-il encore.

— Non, dit le geôlier. Quand il m'est arrivé, tout était si encombré qu'il m'a fallu le mettre sous clef dans une espèce de bouge, sans air ni jour, qui touche presque à mon logement. Il ne peut faire un mouvement que je ne l'entende.

Pierre vit immédiatement le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance :

— Dans votre logement, ajouta-t-il, vous recevez probablement quelques visites?

— Vous oubliez, dit Curtius, que Jacques Lougeard doit peu les aimer.

— Mais enfin, reprit Pierre, si tel était votre bon plaisir, je suppose que vous pourriez en recevoir...

— Sans doute, répondit le geôlier. Mais pourquoi ces questions?

— Parce que je tiens à me rendre exactement compte des conditions dans lesquelles se trouve le prisonnier que je veux sauver. Votre dernière réponse me fait espérer que, Dieu aidant, son évasion ne sera pas des plus difficiles.

Tout en faisant cette observation, Pierre s'était rapproché de la table où il venait de dîner, pour y prendre un paquet soigneusement enveloppé :

— Tenez, dit-il à Curtius en le lui présentant, voici de quoi transformer M. l'abbé Géraud en un citoyen digne des égards de votre commissaire lui-même. Vous trouverez là tout ce que peut exiger une semblable opération, tout, jusqu'à la perruque, aux faux sourcils et à votre diable de bonnet rouge. J'ai même prévu le cas où une légère modification de teint paraîtrait convenable. Mon digne et cher curé sera tout simplement un ami du citoyen geôlier, entré dans la pri-

son pour lui rendre visite. Et comme il n'y a pas de visite qui n'ait sa fin, vous sortirez tranquillement l'un et l'autre bras dessus, bras dessous, donnant ainsi aux ignobles badauds de la rue un exemple des plus touchants... Le reste me regarde; car vous pensez bien que mes amis et moi nous nous entendrons pour n'être pas loin. Est-ce compris?

— Parfaitement, répondit Curtius. Et comme tous ces gens-là sont à moitié fous, ils n'y prendront même pas garde. Il leur suffira de voir votre curé à mon bras : ils se figurent que je suis au mieux avec le citoyen commissaire.

— Eh bien, dit le peillarot en frappant le comptoir du bout ferré de son bâton, payons vite notre dîner et mettons-nous en campagne.

Ce bruit fit bondir Loïc sur sa chaise. Le pauvre garçon était au supplice, brûlant d'apprendre quelle tournure prenait la scabreuse négociation du peillarot, ne sachant plus qu'inventer afin d'amuser et de retenir le cabaretier, et, pour comble d'agrément, se figurant à chaque minute qu'il allait voir revenir tout à coup la dame du logis.

— Juste ciel! qu'y a-t-il encore? s'écria l'infortuné cabaretier, dont le soubresaut de Loïc avait renouvelé toutes les terreurs.

— Il y a, répondit tranquillement celui-ci, que sans le savoir, tes dîneurs d'en-bas, en t'appelant pour recevoir le prix de leur festin, viennent de me donner une excellente leçon dont je me hâte de profiter. Tiens, prends ce qui te revient pour ma consommation. Voilà je ne sais combien de temps que j'oublie mes affaires pour causer avec toi; et si j'étais homme à vendre mes paroles, je devrais avoir gratis mon dîner, et même quelque chose de plus!

Tout compte se trouvant réglé, au rez-de-chaussée comme au premier étage, il ne restait plus qu'à donner aux amis le signal du départ. Mais cette fois, fort heureusement pour le peureux amphitryon, Pierre, au lieu de hurler, se contenta de chanter à tue-tête un vieux refrain de chanson à boire; joyeux entrain dont l'honnête cabaretier, dans son for intérieur, s'empressa d'attribuer modestement tout l'honneur aux qualités exceptionnelles de son vin.

XV

Le peillarot n'avait pas voulu se séparer du gros Curtius. Il faisait déjà nuit, et en voyant ces deux ombres s'avancer ainsi côte à côte à travers les rues désertes, il aurait été difficile de ne pas les

prendre pour une paire d'excellents amis. En se rapprochant d'eux cependant, l'on eût été probablement surpris de les trouver si peu communicatifs.

Curtius fut le premier à rompre le silence.

— Ma foi! qui que vous soyez, observa-t-il à brûle-pourpoint, vous pouvez vous vanter d'être un fameux ventriloque et de m'avoir fait une furieuse peur!...

— Aussi ai-je songé à vous dédommager de ce mauvais quart d'heure, lui dit le peillarot. Vous êtes sur le point de faire une action qui vraisemblablement sera la première de votre vie qui ne figurera pas sur le vilain registre que tient Satan.

— Parbleu! fit Curtius, si j'avais été un saint, vous ne me verriez pas, à coup sûr, avec ces maudites clefs de geôlier!

— Eh bien! reprit le peillarot, je veux que cette bonne action vous vaille plus à elle seule que tous vos méfaits, ou même vos crimes...

En réfléchissant au caractère de l'homme qui tenait maintenant dans ses mains le sort de l'abbé Géraud, Pierre avait compris qu'après s'être assuré de son concours par la terreur, il ne serait peut-être pas mal de s'adresser à sa cupidité.

Curtius ouvrit les oreilles et se rapprocha de son compagnon presque au point de le toucher.

— Retenez bien ce que je vais vous dire, continua Pierre... Le cabaretier sera chargé de vous remettre un petit paquet... à peu près pareil à celui que vous avez sous le bras. Vous y trouverez un tas de chiffons que vous pourrez brûler ou jeter dans la rue... Sous ces chiffons sera un sac de toile, et dans ce sac une somme de quatre mille livres...

— De quatre mille livres! répéta Curtius, qui fut obligé de s'arrêter pour pouvoir respirer.

— Oui, en beaux et bons écus bien sonnants.

S'il eût été possible de remarquer en ce moment le regard flamboyant du geôlier, le peillarot n'aurait certainement songé à y voir qu'une nouvelle et repoussante expression de tous les mauvais instincts de l'assassin Lougeard.

— Et quand dois-je toucher ces quatre mille livres? demanda Curtius encore tout haletant.

— Dans dix jours, répliqua Pierre.

— Dans dix jours! rien que dans dix jours!... reprit Curtius avec un accent singulier, trahissant plutôt la douloureuse déception d'un homme découragé que l'impatience cupide d'un bandit de profession.

— Peut-être n'aurons-nous pas à vous faire attendre si longtemps,

lui dit le peillarot. Le paquet vous sera remis dès que je verrai le salut de votre prisonnier complétement assuré... Dès que je n'aurai plus à craindre que la trahison vienne rendre son évasion inutile, ajouta-t-il, en appuyant avec une intention des plus marquées sur chacun de ces derniers mots.

— Ceci est évidemment à l'adresse de Jacques Lougeard, se dit le geôlier en baissant la tête.

Ils étaient arrivés dans une sorte de carrefour peu éloigné de la prison, et d'où l'on pouvait aisément en apercevoir toute la façade. Au beau milieu de ce carrefour s'élevait un grand peuplier tout chargé de bonnets phrygiens et de drapeaux tricolores déjà déchiquetés par le vent. Transplanté là depuis près d'un an, il portait le titre pompeux d'*arbre de la liberté*. Mais, au grand désappointement des patriotes du quartier, ni leurs soins empressés, ni les plus doux rayons du soleil d'avril et de mai, ni le bel exemple des autres arbres du voisinage, rien n'avait pu le décider à reprendre ses feuilles. Il semblait qu'il se fût obstiné à se laisser dessécher, l'honnête peuplier, plutôt que de n'être qu'un emblème menteur!

— C'est auprès de cet arbre que nous allons nous tenir, mes amis et moi, dit le peillarot au moment de se séparer de Curtius. Ne manquez donc pas de venir par ici, quand vous ressortirez en compagnie de votre prisonnier.

Et se penchant vers lui :

— Ainsi, ajouta-t-il, c'est bien entendu : ou les quatre mille livres, ou ma foi!...

Curtius ne le laissa pas achever :

— Vous allez nous revoir, s'empressa-t-il de répondre, en reprenant sa démarche lourde et précautionnée pour regagner la prison.

L'on ne doit pas s'étonner de cette défiance persistante chez Pierre.

Il était l'un des deux peillarots qui dans le temps avaient arrêté l'assassin Jacques Lougeard. Durant le cours des débats auxquels le forçait d'assister sa qualité de témoin, il lui avait été facile de constater l'audace et la dangereuse dextérité de ce malfaiteur. Aussi n'avait-il pas cru aller trop loin en recourant alors à cet énergique résumé de tout ce qu'il venait de lui dire.

Loïc n'était encore au courant de rien.

— Enfin je puis te rejoindre sans inconvénient, dit-il à son ami en se montrant tout à coup.

— Je te cherchais, dit à son tour le peillarot. Partie gagnée, mon bon Loïc, complétement gagnée!... à moins qu'il ne survienne quelque nouveau malheur!... Et quand je songe que demain je n'aurais eu qu'à repartir le cœur brisé, en deuil de celui qui est pour moi

comme un père!... Oui, mon cher, demain matin, tous ceux qui se trouvent dans cette prison, tous absolument, doivent être transportés je ne sais où, pour figurer peut-être dans quelque autre nouvelle exécution de l'invention de Carrier!... Que Dieu a été bon!... et quels amis j'ai trouvés en vous! ajouta-t-il en pressant la main du forgeron. Mais je ne vous remercie pas maintenant, j'ai encore besoin de vous! Je suis bien sûr que tu as songé à tout,... que les deux chevaux...

— Ils sont tout prêts, interrompit Loïc.

— S'il en fallait encore un autre, deux autres même?

— Nous les aurions.

— Je compte donc sur toi, car il nous les faudra. Et l'ami dont tu m'as parlé, a-t-il fait prévenir sa famille de l'arrivée de notre fugitif?

— Oui, et tout est prévu. M. l'abbé Géraud passera pour un vieux parent fort heureusement inconnu dans l'endroit, et dont on a plusieurs fois annoncé la visite.

— La famille de ton ami demeure-t-elle bien loin?

— A quatre lieues tout au plus.

— Hélas! c'est bien assez pour notre pauvre proscrit! Il n'est plus jeune, tu le sais; la vie qu'il menait là-bas aurait usé un corps de fer, et puis, il était si malade quand ces misérables sont allés l'arrêter!

— En effet, observa Loïc, je ne te l'avais pas dit : quand je l'ai aperçu ce matin, il m'a paru bien souffrant...

— Espérons qu'après une bonne nuit bien calme dans l'asile où tu vas le faire conduire, il lui sera possible de se mettre en route. Moi qui me suis chargé de lui faire passer la frontière, je ne dois pas songer à m'éloigner avant l'horrible moment de l'exécution. Si par hasard il se trouvait ici quelque délégué de Chabot, pouvant signaler l'absence d'un pareil prisonnier!... Si, après avoir réfléchi sur les divers dangers de sa position, Curtius venait tout à coup à s'apercevoir qu'en définitive, aux yeux d'un monstre tel que Carrier, même un assassinat cyniquement avoué peut devenir un titre!... Si enfin, pour racheter sa bonne action, il se décidait à nous trahir!... Croismoi, mon cher Loïc, nous devons tenir compte de toutes les chances possibles. Recommande à tes amis de se poster le long du chemin, de manière à former une ligne de sentinelles jusqu'à l'endroit où seront les chevaux dont je t'ai parlé.

— Et j'aurai soin, dit le grand Loïc, de placer là un excellent cavalier.

— C'est cela, reprit le peillarot : le plus solide et le plus déterminé. Il faut qu'à la moindre alerte il parte à fond de train pour al-

ler prévenir M. l'abbé Géraud ; et même, si le danger est trop menaçant, qu'il essaye de gagner avec lui, à la faveur des ténèbres, quelque département voisin ne relevant plus de la dictature de Carrier. Nous, de notre côté — tu vois que d'avance je dispose de toi, mon excellent Loïc — nous ne quitterons pas un instant les abords de la prison. L'œil bien ouvert et l'oreille au guet, nous nous tiendrons prêts à donner l'éveil... Ah ! encore un mot : je suis forcé d'accepter ton offre, je vais avoir besoin d'un banquier, car j'ai cru devoir promettre de l'argent : quatre mille livres. Je te donnerai une lettre pour le père Batiste, et si je tardais trop à reparaître dans le pays, tu pourrais régler avec lui cette petite affaire.

— C'est entendu, répliqua le forgeron. Je cours transmettre tes instructions, et je reviens.

XVI

Laissé tout seul à ses réflexions, Pierre ne put se défendre d'un sentiment de terreur en contemplant la foule qu'allait avoir à traverser l'abbé Géraud. Ces mêmes forcenés qui l'avaient applaudi le matin accouraient de toutes parts, hurlant comme des bêtes fauves. Ils avaient flairé le massacre nouveau qui se préparait. Déjà les rondes se formaient ; on dansait la Carmagnole, on chantait le *Ça ira !* et toutes les autres horreurs que rimaient chaque jour les Anacréons de la guillotine. Et, à la lueur blafarde des réverbères, cet épouvantable chaos avait je ne sais quoi d'infernal que l'on ne peut décrire.

Pour éclairer toute la façade de la prison il n'y avait qu'une lanterne, aux carreaux disjoints, qui pendait au-dessus de la porte d'entrée. A chaque instant le vent s'y engouffrait, et les oscillations saccadées de la petite flamme produisaient sur les deux battants une ombre tremblante qui faisait tressaillir le peillarot. Il s'imaginait que l'on venait d'ouvrir, et en reconnaissant son erreur il sentait redoubler ses terribles angoisses. A la distance où il se trouvait de la prison, un regard de lynx eût à peine suffi pour pouvoir ainsi remarquer jusqu'aux moindres détails.

Tout à coup, vers le milieu de la porte, brilla une longue bande de lumière qui ne pouvait être que le reflet de quelque lampe placée à l'intérieur; puis tout reprit son premier aspect. Cette fois, il ne pouvait plus en douter, l'on venait d'entr'ouvrir et de refermer la porte de la prison. C'était peut-être pour laisser entrer quelque agent

de Carrier venant faire sa dernière inspection... Cette idée lui glaça le cœur.

Il se disait bien que ce pouvait être aussi Curtius qui venait d'ouvrir lui-même pour sortir avec son prisonnier. Par malheur, il lui était impossible de s'en assurer, et de mettre ainsi un terme à ce supplice intolérable. La foule encombrait le carrefour et la rue ; des bandes de sans-culottes passaient et repassaient continuellement ; il y avait même un assez grand nombre de groupes stationnant devant la prison. Pour pouvoir être aperçu du peillarot, il eût fallu que le geôlier et l'abbé Géraud fussent de véritables géants. D'un autre côté, les allures plus que posées du gros Curtius étaient trop bien connues pour qu'il lui fût permis de recourir, dans un pareil moment surtout, aux vives enjambées de Jacques Lougeard. Le plus court sans doute eût été d'aller tout de suite au-devant du cher fugitif. Mais Pierre n'y pouvait même pas songer. Loïc et ses amis, le geôlier Curtius, tous ses complices, le savaient auprès de l'arbre de la liberté. S'en éloigner d'un seul pas à travers cette immense cohue, c'était s'exposer à ne pouvoir plus retrouver personne. Il se voyait donc fatalement cloué à sa place, l'âme torturée, quand le bonheur était peut-être devant lui !

Enfin il crut entrevoir, à quelques centaines de pas, deux ombres qui semblaient s'avancer ensemble. Leur attitude calme au milieu de cet affreux pêle-mêle de furies en délire formait le contraste le plus saisissant. Presque aussitôt la foule, dans un de ces va-et-vient désordonnés, les déroba de nouveau à ses yeux ; mais il ne tarda pas à les revoir, se frayant à grand'peine un passage à travers les rondes qui ne cessaient de tourbillonner. Il reconnut les vastes dimensions de Curtius. Le gros geôlier donnait le bras à quelqu'un... Ce quelqu'un ne pouvait être que l'abbé Géraud !

Pierre eût voulu pouvoir tomber à genoux pour dire à Dieu toute sa reconnaissance, pour lui offrir toute l'ivresse dont il sentait son cœur déborder ! Il passa furtivement son mouchoir sur son visage, où de grosses larmes venaient déjà se mêler aux gouttes de sueur glacée qui ruisselaient encore de son front. Cette grande joie avait suivi de si près tant de mortelles angoisses !

— Me voici, dit en ce moment une voix bien connue.

— Tu arrives à propos, mon bon Loïc, répliqua le peillarot. Regarde !

Il ne put en dire davantage. L'abbé Géraud était devant lui.

Ainsi que Pierre, le vénérable proscrit avait compris quelle excessive réserve leur était imposée.

Les deux amis se donnèrent la main comme s'ils n'eussent fait que de se quitter. Mais au ciel, le bon Thomas dut avoir un bonheur

de plus, en voyant tout ce qu'il y eut alors dans ces deux cœurs de tendre reconnaissance et d'élans d'affection durant cette furtive et rapide pression de mains !

Le grand Loïc ne fut pas oublié ; l'abbé Géraud sut avoir pour l'excellent forgeron un regard valant tout ce qu'il lui était impossible de dire.

— Citoyen geôlier, glapit d'une voix avinée un homme à la face patibulaire qui pouvait à peine se tenir debout, à quand le *défilé?*

— Va-t'en le demander au diable ! il te le dira, répondit Curtius.

Il lui suffit de repousser du revers de sa main l'ignoble questionneur pour l'envoyer rouler par terre, au milieu du groupe dont il faisait partie. Cette culbute de l'ivrogne fut accueillie par les éclats de rire et les huées de tous les camarades.

— Oh ! oh ! fit le misérable en essayant de se relever, le gros Cerbère grogne !

— Il fait même un peu mieux, paraît-il, riposta d'un air railleur un de ses voisins. Tu oublies que c'est le bouledogue favori du citoyen commissaire ! Mais pourquoi le déranger avec tes sottes questions? L'homme-pupitre ne nous a-t-il pas dit que c'était pour demain matin? Qu'importe une heure de plus ou de moins? Restons ici ; nous saurons bien trouver une bonne place !

— Mille diables ! dit le geôlier d'un ton bourru justifiant on ne peut mieux le gracieux surnom qui venait de lui être donné, bâclons un peu vite la cérémonie des salutations ! Je vois par ici des yeux qui ne sont pas du tout de mon goût...

Et, pour la forme, il tendit machinalement la main à Loïc et à Pierre.

Je dois dire que les deux amis s'exécutèrent avec moins de mauvaise grâce que n'aurait pu s'y attendre Jacques Lougeard. Quant à l'abbé Géraud, qui ne connaissait de Curtius que ses efforts pour le sauver, il n'hésita pas à lui prendre la main et à la presser contre ses lèvres. A ce contact, le geôlier tressaillit de la tête aux pieds. Il est à croire que le cœur de Jacques Lougeard n'avait jamais éprouvé jusque-là une semblable émotion. Pour la première fois depuis sa condamnation, il tremblait autrement que de peur. Le souvenir de son horrible position se représenta aussitôt à son esprit, et son visage reprit cette expression de sombre désespoir qui par moments le faisait ressembler à un damné. De nouveau il se mit en mouvement pour regagner la prison ; mais à peine avait-il fait quelques pas que, poussé par un sentiment irrésistible dont il eût vainement cherché à se rendre compte, il fut contraint de retourner en arrière. Il lui semblait qu'il ne pouvait se passer de la compassion du débile

vieillard, que cette compassion d'un pauvre proscrit allait être pour lui une force et une protection.

L'abbé Géraud continuait à marcher entre Loïc et le peillarot. Le geôlier se pencha vers lui :

— Plaignez-moi, monsieur le curé! murmura-t-il à voix basse. Dans ma prison, ceux que l'on doit emmener demain ne sont pas les plus malheureux!...

— Je ferai mieux, je prierai Dieu, qui aura pitié de vous! s'empressa de lui répondre le digne prêtre sans oser le regarder, de peur d'éveiller des soupçons.

Il eut le regret de ne pouvoir se dire si ces douces paroles de consolation étaient arrivées à leur adresse, car s'étant retourné pour faire encore une fois ses adieux à ce malheureux, il le chercha vainement du regard. La foule, en se portant brusquement du côté de l'arbre de la liberté, venait d'entraîner avec elle le gros Curtius et de le dérober complétement aux yeux de nos trois amis.

— Tout est-il prêt? demanda au jeune forgeron le peillarot, qui jusque-là n'avait eu ni le temps, ni la possibilité de faire aucune question.

— Oui, tout, répondit Loïc. Tes instructions ont été exactement suivies.

— Alors il faut nous séparer sans le moindre retard, reprit Pierre en s'adressant à l'abbé Géraud. Mais, Dieu merci! cette fois ce ne sera que pour quelques heures ; nous nous reverrons demain matin. Il est indispensable que je reste ici, en observation ; Loïc vous dira pourquoi. Il va vous confier à d'excellents amis qui ont droit à toute notre reconnaissance ; vous verrez qu'il se trouve encore de nobles cœurs, assez haut placés pour que l'affreuse contagion du moment ne puisse les atteindre!

Le forgeron partit donc en donnant le bras au pauvre fugitif.

Quelques instants plus tard, Pierre et lui se trouvaient de nouveau réunis.

XVII

L'horrible veillée commençait pour eux.

Il serait impossible de dire tout ce qu'ils eurent à souffrir durant les mortelles heures de cette nuit. Carrier n'avait pas perdu de vue qu'il lui fallait absolument un *enthousiasme populaire* à faire valoir auprès de ses collègues, quand il leur écrirait à propos de sa nouvelle *opération*. Afin de le préparer, des mégères, payées d'avance par lui, tenaient cantine en plein air, distribuant gratis l'eau-de-vie

et le vin. Ce ne fut bientôt plus dans tout le quartier qu'une orgie monstrueuse, une scène sans nom possible ; on se sentait pris de dégoût autant que d'horreur ! L'enthousiasme attendu était assuré !

Cependant Pierre et Loïc devaient rester impassibles, prêter une oreille attentive aux cyniques propos de tous ces égorgeurs, avoir presque l'air de faire chorus avec eux ! Et ils savaient que quelque chose de plus terrible encore les attendait, qu'ils allaient être forcés d'assister au spectacle le plus affreux, le plus navrant !

Dès que le jour parut, arrivèrent à la file les charrettes destinées au transport des prisonniers. Le peillarot et son ami allaient et venaient le long de la prison, sans échanger la moindre parole. Ils paraissaient complètement sourds aux cris effroyables que l'arrivée du lugubre convoi excitait de toutes parts. Ils n'entendaient plus qu'un seul bruit, le bruit sinistre de ces charrettes sur le pavé. Il retentissait jusqu'au fond de leur cœur.

Presque en face de la prison, de l'autre côté de la rue, s'élevait une petite maison d'assez pauvre apparence, dont les contrevents étaient hermétiquement fermés. Au premier étage seulement, on avait laissé une fenêtre entr'ouverte.

Le regard de Pierre se porta par hasard dans cette direction. Ce qu'il vit le retint comme cloué à sa place.

A cette fenêtre étaient deux femmes tout en noir. Elles se tenaient serrées l'une contre l'autre, comme si elles eussent cherché à réunir tout ce qui pouvait leur rester de force. Peut-être aussi voulaient-elles que leur regard ne perdît rien de l'étroite ouverture qui leur avait été ménagée. L'une d'elles avait déjà les cheveux tout à fait blancs, de profondes rides au front, et sur son visage amaigri un tel abattement, un air si consterné, que le moindre choc semblait devoir la briser. Il suffisait cependant de la regarder pour rester convaincu que les années n'avaient pas produit à elles seules de tels ravages. Il devait y avoir eu dans son âme un de ces terribles déchirements dont nous pouvons à peine nous faire une idée en nos jours plus calmes. L'autre était une jeune fille. Malgré sa pâleur mortelle, on s'apercevait tout de suite de son exquise beauté. Mais en ce moment sa vue seule vous fendait le cœur. Pas une fibre de son visage qui ne frissonnât. Ses grands yeux bleus étaient entourés d'un cercle couleur de sang ; aucune larme n'avait pu y venir ; ses cheveux d'un blond d'or tombaient en désordre le long de ses joues. Bien que l'accoudoir de la fenêtre fût un peu haut, on voyait qu'elles étaient à genoux. Et toutes les deux, la tête en avant, les mains convulsivement attachées au dossier de leur chaise, sous l'empire de je ne sais quelle horrible fascination, elles regardaient passer les charrettes !

— Vois, Loïc! dit le peillarot. Peut-on rien imaginer de plus déchirant? Nous avons peut-être là, devant nous, la femme, la fille de l'un des prisonniers qui vont passer! Et en deuil déjà!... d'avance! Pauvre femme! Pauvre enfant!

— Marchons! répondit Loïc sans faire dans le moment d'autre observation.

Nous connaissons trop bien maintenant le cœur de l'excellent forgeron pour pouvoir supposer qu'il ne partageât pas l'émotion du peillarot; mais il craignait qu'à la longue ils ne finissent par attirer sur ces deux pauvres femmes l'attention des énergumènes qui encombraient la rue. C'est ce qu'il se hâta d'expliquer à Pierre, dès qu'ils eurent repris ensemble leur triste promenade.

En repassant devant la petite maison, le peillarot, retenu en quelque sorte malgré lui, s'arrêta de nouveau. Cette fois, Loïc n'insista plus. Il avait remarqué que Pierre, avec son merveilleux talent de se faire un masque de tout, venait subitement de si bien arranger les cheveux en désordre de sa perruque qu'on ne pouvait presque plus lui voir les yeux. La prudence ne permettant pas qu'ils eussent l'un et l'autre recours au même expédient, Loïc prit le parti de s'éloigner momentanément de son ami et de se perdre dans la foule.

Au même instant se fit entendre un roulement de tambours. La compagnie de Marat arrivait pour prendre la tête du cortége et veiller ensuite à l'exécution des ordres secrets du commissaire de la Convention.

La femme aux cheveux blancs tomba évanouie dans les bras de la jeune fille. Un vieux domestique, dont Pierre avait déjà vaguement entrevu la silhouette vers le fond de l'appartement et que la terreur et le désespoir faisaient ressembler à un spectre, accourut aussitôt. La jeune fille et lui s'empressèrent d'emporter la malheureuse femme. Puis la pauvre enfant revint se jeter à genoux. Le visage caché dans ses mains, elle semblait être pétrifiée.

La compagnie de Marat venait de faire halte à quelques pas seulement du peillarot. Celui qui la commandait était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans. Il avait la taille bien prise, ne manquant même pas d'une certaine élégance, des traits réguliers. On aurait pu le trouver beau sans la roideur agaçante des moindres lignes de son visage, surtout sans le regard faux et froidement cruel qui par moments s'échappait de ses yeux. Sa tenue était des plus soignées; les larges revers de son gilet blanc recouvraient presque entièrement ceux de son habit; sa longue cravate, nouée avec une négligence étudiée, flottait sur sa poitrine; il portait la tête haute, avec cette solennité théâtrale qui avait valu à Saint-Just les mordantes railleries de Camille Desmoulins.

Même dans les bas-fonds de la Révolution, il y avait de ces beaux de la *fashion* terroriste qui volontiers se posaient en Antinoüs, en attendant qu'on les revît mêlés aux *incroyables* et prenant ridicu-ement comme eux des airs de Céladon dans les salons du Directoire.

Le confident infâme de Carrier avait l'art de faire exécuter les ordres les plus atroces sans que la plus légère excitation vînt jamais altérer la placidité glaciale de sa physionomie. Il s'étudiait à paraître impassible comme le Destin. Avec le costume hideusement débraillé et les emportements frénétiques des sans-culottes de la rue, il eût excité moins d'horreur.

Il détacha quelques-uns de ses hommes pour aller garder l'entrée de la prison pendant que le *chargement* des charrettes s'effectuerait; après quoi, ayant passé deux ou trois fois la main sur la crinière flottante de son cheval, il se mit à le faire caracoler, pour que l'on admirât sans doute sa bonne grâce de cavalier. Dans un pareil moment, lorsqu'il allait conduire à la mort tant de malheureux, cette coquetterie de bourreau était quelque chose d'épouvantable!

Cependant la prison se vidait peu à peu. A mesure qu'une charrette avait son chargement complet, on lui faisait reprendre le chemin qu'elle venait de suivre. Bientôt ces deux files, qui allaient en sens inverse, occupèrent à peu près toute la largeur de la rue. Les curieux se virent refoulés sur les deux côtés. Le peillarot dut reculer jusqu'aux murs de la prison, et plus que jamais ses regards restèrent attachés sur la fenêtre entr'ouverte.

Un second roulement de tambours annonça que le lugubre cortége se mettait en marche!

La jeune fille se redressa... Il y a des moments où l'écrasement de la douleur produit sur l'âme et le corps l'effet d'une léthargie... La malheureuse enfant se réveillait!... Elle rejeta brusquement ses cheveux en arrière, passa ses deux mains sur ses yeux, et, avec une expression déchirante, elle avança de nouveau la tête. Elle savait maintenant que les prisonniers arrivaient, et elle tenait à bien voir le *sien!* Elle voulait aussi qu'il pût bien la voir elle-même! A l'endroit où étaient placés les gonds, le contrevent ne touchait pas tout à fait le mur; il y avait là un petit intervalle permettant d'entrevoir les charrettes chargées avant leur arrivée en face de la maison. La jeune fille se hâta d'en profiter afin de contempler un peu plus tôt et un peu plus longtemps celui dont elle allait recevoir les derniers adieux!

Au tremblement convulsif dont il la vit tout à coup saisie, le peillarot comprit qu'elle venait de découvrir le prisonnier qu'elle cherchait; mais il s'efforça vainement de suivre ce regard si sûr pour l'apercevoir lui-même. Des deux côtés de la rue les cavaliers de la compagnie de Marat repoussaient la foule afin d'ouvrir un passage

au convoi. On se haussait pour regarder les condamnés. Pierre ne voyait devant lui que des bras qui s'agitaient frénétiquement ; il n'entendait que des cris de mort.

Chez tous ces malheureux que l'on conduisait au supplice, l'attitude était la même. On le voyait, comme l'avait dit Curtius en son langage non moins expressif que trivial, *ils savaient ce qui les attendait après !* Mais il y en avait un surtout qui paraissait attirer l'attention générale. Les misérables amis de Carrier lui prodiguaient de préférence leurs insultes les plus grossières.

C'était lui que la jeune fille regardait, un beau et grand vieillard dont les traits pleins de distinction exprimaient à la fois la fermeté la plus inébranlable et la plus touchante bonté. Son cœur était alors trop absorbé, ses pensées se tenaient trop haut, pour qu'il prît garde à tous ces bruits qui venaient de la rue. Il avait rattaché à sa boutonnière sa croix de Saint-Louis, noblement gagnée au service de la France ; il voulait l'avoir sur son cœur au moment d'aller rejoindre le pauvre bon roi qui la lui avait donnée. Dans ses mains était un petit crucifix qu'il baisait avec respect, demandant humblement à Dieu la grâce de ne pas faiblir.

Pierre parvint enfin à le voir, et il ressentit aussitôt une commotion dans tout son être... Mille souvenirs confus vinrent l'assaillir. Il lui semblait l'avoir déjà vu... autrefois... il y avait bien longtemps... Tout rayonnant de bonheur alors... le regardant avec une inexprimable tendresse... le pressant sur son cœur... lui, pauvre enfant, brusquement arraché, il ne pouvait se dire comment, à toutes ces douces joies... Il lui semblait avoir sans cesse retrouvé, dans ses rêves douloureux, ces mêmes traits, dont la vue, en ce terrible moment, venait le bouleverser... Il lui semblait n'avoir jamais eu dans le cœur d'autre image, d'autre souvenir, chaque fois qu'il avait conjuré Dieu de lui rendre son père !...

Et pris comme dans un étau entre le mur et cette effroyable cohue, il ne pouvait même pas faire un seul mouvement !... Ses cris, ses menaces, ses supplications se fussent perdus au milieu de tous ces cris de rage !... on eût confondu ses gestes désespérés avec les gestes hideux de ces forcenés !... Le succès même de ses efforts pour sauver l'abbé Géraud venait rendre encore plus poignantes les tortures de son âme. La veille, seulement quelques heures plus tôt, il lui eût été si facile de sauver deux prisonniers à la fois !...

La charrette était arrivée en face de la petite maison. La pauvre fille s'efforça aussitôt de paraître moins abattue aux yeux du vieillard. Il y eut entre eux un de ces longs regards où l'on dirait que l'âme passe toute entière. Puis le vieillard leva les yeux vers le ciel, étendit imperceptiblement ses deux mains, et parut se recueillir

pour prier. La jeune fille courba la tête ; il la bénissait pour la dernière fois !

Pierre avait tout vu. Fou de douleur, il s'inclina lui aussi, et du fond de l'âme, il conjura Dieu de daigner, du moins, lui laisser sa part dans cette bénédiction !

Quand il releva la tête, la charrette qui emportait ce vieillard avait déjà dépassé la petite maison. Elle disparut même presque aussitôt pour suivre la file dans une rue transversale. Les dernières charrettes allaient disparaître aussi. La foule alors s'ébranla en faisant entendre les plus horribles vociférations. Chacun voulait arriver le premier, pour mieux voir !

Loïc, qui cherchait Pierre depuis quelque temps, réussit enfin à le rejoindre.

Il fut effrayé de son air bouleversé.

— Hélas ! je le savais bien, lui dit-il, que nous nous donnions là une terrible mission ! assister à un pareil spectacle ! Mais n'avais-tu pas reconnu toi-même qu'il le fallait absolument dans l'intérêt de notre fugitif ?

— As-tu remarqué ce vieillard ? lui demanda Pierre.

Tout autre souvenir semblait momentanément effacé de son cœur.

— Comment ne l'aurais-je pas remarqué? répliqua Loïc, un si grand air ! une si noble résignation ! Et tous ces misérables qui ne cessaient de l'insulter !...

Pierre porta ses deux mains à son front.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura-t-il en sanglotant, pouvais-je m'attendre à une épreuve aussi cruelle ?...

Il eût été impossible à Loïc de s'expliquer ce violent désespoir de son ami. Pierre n'avait jamais parlé de ses vagues et tristes souvenirs d'enfant qu'au vieux Thomas et à l'abbé Géraud. Mais malgré son étonnement à la vue de cette grande douleur, l'excellent Loïc comprit qu'il devait la respecter et s'interdire toute question. D'ailleurs il n'y avait pas un instant à perdre. L'exécution allait avoir lieu, et il était indispensable de s'y trouver, pour donner immédiatement l'alarme, dans le cas où l'absence de l'abbé Géraud serait remarquée.

— Je t'en conjure, ne viens pas ! dit Loïc avec le plus affectueux attendrissement. Ce sera trop affreux !... J'irai tout seul...

— Qui sait, ajouta-t-il, si ta présence ici ne sera pas encore utile ? Seulement ne t'éloigne pas de la prison, pour que je puisse te retrouver.

Pierre essaya de suivre Loïc. Il voulait revoir le vieillard ; il voulait se dénoncer... demander à mourir avec lui... Mais dès les pre-

miers pas , les forces lui manquèrent ; il chancelait comme un homme ivre ; il fut contraint de s'arrêter.

L'idée lui vint alors de pénétrer dans la petite maison, de raconter son histoire à ces deux malheureuses femmes, de leur dire tout ce qu'il avait éprouvé, en voyant passer celui qu'elles pleuraient, de tâcher enfin de savoir s'il avait le droit de mêler ses larmes aux leurs et de prier avec elles. Il se traîna jusqu'à la porte, mais il s'aperçut avec stupéfaction que la fenêtre était déjà refermée. Tout haletant, il saisit la chaîne de fer qui pendait au mur ; il entendit le bruit de la sonnette résonner à l'intérieur ; pourtant personne ne vint ouvrir. Il écouta longtemps, le plus profond silence régnait dans la maison. Évidemment ces deux femmes n'y étaient venues que pour recevoir les derniers adieux du prisonnier, et elles s'étaient hâtées de sortir de ce lieu de désolation, selon toute apparence, en regagnant les champs, du côté opposé à la rue.

Il se laissa tomber sur le seuil de la porte. Le front appuyé sur ses genoux , il restait là, immobile, sans même songer qu'il s'exposait ainsi aux soupçons des redoutables habitués du quartier. Au reste, il ne courait, pour le moment, aucun danger de ce genre. Les rues étaient complétement désertes. La foule les avait abandonnées pour aller assister à l'exécution des condamnés.

Le peillarot était encore à la même place, quand des pas précipités se firent entendre. Il leva les yeux ; Loïc venait à lui pâle, tremblant, le visage défait.

Pierre ne lui adressa pas la moindre question. Il avait peur de la réponse qu'il aurait eu la douleur d'entendre; et cependant, avec son regard fixe, effaré, il semblait vouloir pénétrer jusque dans l'âme de son ami, pour y surprendre l'épouvantable secret.

— M. l'abbé Géraud n'a plus rien à craindre ! se contenta de dire Loïc en faisant, malgré lui un geste d'horreur, au souvenir de tout ce qu'il venait de voir.

— Ainsi tous ces malheureux prisonniers... observa le peillarot d'une voix étouffée, sans avoir la force de parler directement du malheureux vieillard.

— Mon pauvre Pierre, interrompit Loïc, remercions Dieu qui nous a permis d'arracher à ce tigre une de ces victimes ! N'oublie pas que M. l'abbé Géraud n'est pas encore à l'abri de tout danger, qu'il t'attend, que pour assurer sa fuite, il n'a plus maintenant à compter que sur toi !...

— Tu as raison. Partons ! répliqua Pierre, qui, pour retrouver un peu de force et d'énergie, s'attacha au bras du forgeron.

— Là-haut, du moins ajouta-t-il en se parlant à lui-même, il apprendra que je veux être digne de lui !

Il y avait deux chevaux qui attendaient, tout prêts à partir, l'un pour le peillarot, l'autre pour l'ami qui devait le conduire jusqu'au village où se trouvait l'abbé Géraud. Au moment de mettre le pied à l'étrier, Pierre tendit à Loïc un petit billet qu'il venait d'écrire au crayon.

— Voilà qui suffira, dit-il, pour régler avec le père Batiste notre affaire des quatre mille livres ; je crois décidément qu'on pourra les faire remettre à Curtius, de la façon que tu sais, dans cinq ou six jours. Et maintenant que Dieu te récompense, mon bon Loïc, comme seul il a le pouvoir de le faire ! Charge-toi de parler à tes amis de ma profonde reconnaissance. Dans ce moment, tu le vois, je n'ai ni le cœur ni la tête à moi !... J'oubliais une autre commission. Dans cette malheureuse ville il y a quelqu'un qui a le droit de connaître le succès de notre tentative. C'est l'avocat que j'ai consulté hier. Voici son nom et son adresse.

— J'irai le voir aujourd'hui même, avant de rentrer chez moi, dit le forgeron.

Les deux amis s'embrassèrent, et au bout de quelques instants les chevaux disparurent complétement au milieu des épaisses saussaies qui, de ce côté de la ville, entouraient les prairies.

Loïc s'empressa d'aller prévenir ses amis qu'ils pouvaient abandonner leur poste. Le brave garçon se sentait tout bouleversé. Le souvenir du profond désespoir de Pierre, bien qu'il ne sût comment se l'expliquer, lui était resté sur le cœur.

XVIII

Il ne s'agissait de rien moins que de faire passer la frontière à l'abbé Géraud, c'est-à-dire de traverser trois ou quatre départements de l'Ouest et une partie du Midi de la France ; mais c'est une chose bien convenue, les plus longs et les plus difficiles voyages n'étaient qu'un jeu pour l'ancien compagnon du vieux Thomas. Il savait que sur ce nouveau parcours, comme partout ailleurs, aucun de ses amis ne lui ferait défaut.

Cette fois cependant on ne pouvait marcher qu'à petites journées. L'âge et l'épuisement du fugitif obligeaient Pierre à multiplier les étapes, et par suite à multiplier aussi les précautions. Souvent il fallait se résigner à refaire sa toilette deux et trois fois par jour. Fort petit embarras après tout pour l'ex-apprenti bateleur, en qui le bon abbé Géraud trouvait toujours, à point nommé, un valet de chambre des plus experts. Le pauvre garçon eût bien voulu pouvoir

se refaire aussi aisément la physionomie. Il ne se dissimulait pas que ce profond abattement ne pouvait manquer d'ajouter à la tristesse du malheureux proscrit ; mais le moyen d'empêcher que la chère et lugubre image du vieillard ne le suivît partout ?

Vingt fois il avait été sur le point de parler à l'abbé Géraud de ce vieillard et de tout ce qu'il avait éprouvé en le voyant ; mais toujours il se sentait retenu par cette réflexion désolante que ce n'était peut-être qu'une illusion. Et cette illusion, si amères que fussent les larmes qu'elle lui coûtait, le malheureux Pierre devait tant y tenir ! Il tremblait que d'un seul mot l'abbé Géraud ne vînt la lui enlever sans retour.

Un soir cependant, à tout prix, il voulut essayer de sortir de cette mortelle incertitude. Mais il lui fut impossible de triompher de ses hésitations. Il n'osa risquer que des questions détournées au lieu de faire résolûment à son ami la confidence de ce qui se passait dans son âme.

L'abbé Géraud et lui traversaient au pas une forêt. Aucun témoin indiscret n'était à craindre. Pierre rapprocha son cheval de celui de son compagnon.

— J'ai vu, dit-il à l'abbé Géraud, que dans votre prison l'on vous réunissait à certains moments...

— Oui, répondit le vieux curé, une heure environ par jour, à peu près le temps qu'il fallait aux gardiens pour renouveler ce que nous pouvions bien appeler notre litière et faire entrer un peu d'air dans tous ces sombres cabanons improvisés où l'on entassait les prisonniers. Et savez-vous comment se passaient ces courts instants de récréation? Nous étions une quinzaine de prêtres ; eh bien, de la première à la dernière minute nous ne cessions de recevoir la confession de nos compagnons de captivité. C'était beau et touchant comme une scène des catacombes ! Certes ! ils avaient bien le droit de flétrir leurs juges ! Jamais cependant vous n'eussiez entendu parmi eux la moindre expression de colère. Ils ne songeaient qu'à bien mourir! Ils priaient Dieu d'avoir enfin pitié de la France !

— Je les ai vus passer..., observa Pierre.

— Oh ! j'en suis sûr, reprit le digne curé ; en ce moment, leur attitude a dû paraître bien belle à toutes ces phalanges de martyrs qui les attendaient comme des frères dans le ciel !

Le peillarot garda un moment le silence pour se rendre maître de son agitation.

— Il est probable, dit-il, que vous avez remarqué un grand vieillard dont la noble résignation m'a particulièrement impressionné...

Sa voix était si faible et si tremblante que, pour pouvoir l'enten-

dre, l'abbé Géraud fut obligé de se pencher vers lui. Il s'efforça pourtant d'esquisser le portrait du condamné qu'il venait d'indiquer.

— Vous voulez certainement parler du vicomte d'Ormières, répondit l'abbé. Je ne l'ai vu qu'une seule fois, mais il suffisait d'un regard pour découvrir tout ce qu'il y avait de bon et de grand dans cette âme d'élite. Je puis même dire que j'ai perdu en lui un ami. Quand l'échafaud est à deux pas, les cœurs se comprennent et se décident vite. Et je bénissais Dieu d'avoir ainsi préparé d'avance notre amitié pour le ciel ! Il avait été convenu entre nous que nous tâcherions de nous retrouver ensemble sur la même charrette !...

En entendant l'abbé Géraud parler ainsi du vieillard, Pierre fut obligé de porter son mouchoir à sa bouche, pour ne pas éclater en sanglots.

— M. d'Ormières, continua le curé, m'avait confié qu'en allant au supplice il aurait du moins la consolation d'apercevoir sa famille et de pouvoir lui adresser ses derniers adieux...

— Une femme âgée et une jeune fille, n'est-ce pas ? demanda le peillarot.

— Oui, répliqua l'abbé Géraud. Madame de Blossan, la sœur unique de M. d'Ormières, venait de louer une petite maison abandonnée qui est presque en face de la prison. Au moment du passage des condamnés, elle devait se montrer à l'une des fenêtres du premier étage avec sa fille — un ange dont ce vénérable ami ne pouvait me parler sans la plus tendre émotion. Il craignait que sa pauvre sœur ne fût pas assez forte pour supporter cette nouvelle épreuve. Quinze jours auparavant elle avait assisté au supplice de son mari, et son fils, le seul qui lui reste, est retenu loin d'elle à l'étranger, par les décrets de la Convention contre les émigrés !

— En effet, dit Pierre, elle s'est évanouie en entendant le terrible signal du départ, et quand les prisonniers sont passés, il n'y avait là que la jeune fille pour recevoir la dernière bénédiction du vieillard.

Ce que l'abbé Géraud venait de dire prouvait à Pierre que ses vagues souvenirs d'enfant ne l'avaient pas trompé, en lui représentant sa mère sous des traits qui ne rappelaient en rien ceux de la malheureuse femme à cheveux blancs.

— O mon Dieu ! se dit-il, pourvu qu'il ne me faille pas aussi renoncer à cet autre bonheur ! si j'étais condamné à ne plus revoir ma mère !...

Il voulut savoir tout de suite jusqu'où pouvait aller son malheur.

— C'était donc là toute la famille de votre ami, moins le jeune émigré ?... demanda-t-il à son compagnon.

— Madame d'Ormières est morte depuis longtemps, répondit l'abbé Géraud.

Si l'excellent curé avait pu remarquer en cet instant la pâleur de son guide, il en eût été effrayé.

— M. d'Ormières avait un fils, ajouta-t-il, un fils unique...

— Eh bien ! ce fils ?... interrompit Pierre.

Tout son sang se porta vers son cœur. La douloureuse énigme de sa destinée allait peut-être s'expliquer...

— M. d'Ormières, reprit le curé, ne m'a parlé de son fils que pour me dire qu'il allait enfin le rejoindre. Le pauvre père en me disant cela me montrait le ciel, et j'ai compris combien cette vie qui allait finir avait dû être amère.

— Ainsi, le fils de M. d'Ormières est mort !... balbutia le peillarot.

— Il y a déjà plusieurs années, répliqua l'abbé Géraud. Il est mort de la fièvre jaune en arrivant à la Havane, si je ne me trompe. C'est ce que me disait un autre prisonnier, ami de M. d'Ormières, au moment même où les cris bien connus de mon cher Pierre m'ont attiré tout à coup à l'une des fenêtres de notre préau. Quand j'ai voulu rejoindre mes compagnons, tout ému de ce que je venais d'entendre et de voir, la mort dans l'âme, en songeant aux périls que vous alliez courir pour moi, vous, mon pauvre enfant, et votre excellent ami, nos gardiens étaient déjà de retour. On nous séparait de nouveau.

Pierre ne l'entendait plus ! Son âme était un chaos. Il avait tant pleuré, tant aimé déjà ce vieillard !... Il venait de ressentir un choc si cruel en apprenant la mort de celle qu'il avait appelée sa mère !... Et tout l'avait trompé... ses plus doux souvenirs... sa douleur !... Et il ne lui restait plus aucun droit à cette bénédiction dont il croyait pouvoir demander à Dieu la meilleure part !... Et ces deux saintes visions, qui tant de fois étaient venues le soutenir au milieu de ses tristesses, il n'avait plus qu'à les bannir de son cœur comme de vains mirages ! ...

Il y a des douleurs qui se cachent, pour ainsi dire, au fond de l'âme, comme si elles avaient peur du moindre mot de consolation, vînt-il de l'ami le plus cher. Telle était, en ce moment, la douleur du peillarot.

Que lui aurait dit l'abbé Géraud pour le consoler ? D'espérer encore ? Le pouvait-il ? L'eût-il même voulu ? Toute espérance ne ramenant pas sa pensée à ces deux souvenirs si douloureux, mais si chers, il l'eût regardée comme un sacrilége...

Quand les deux cavaliers s'arrêtèrent devant la porte du nouvel ami qui allait leur donner l'hospitalité, l'abbé Géraud n'avait pas le

moindre soupçon de tout le mal qu'il venait de faire au pauvre peillarot en lui parlant de la mort de ce fils unique du vicomte d'Ormières.

Après cette cruelle révélation, Pierre se rattacha plus vivement que jamais à la tendre affection de cet autre vieillard qu'il guidait vers l'exil. Il veillait sur lui comme il eût veillé sur son père. Celui-là, du moins, il savait qu'il lui serait toujours permis de l'aimer. C'était maintenant la seule douce réalité de sa vie !

Il prit si bien ses mesures qu'au bout de quelques jours ils eurent franchi la frontière. Décidément l'abbé Géraud était sauvé ! Mais, hélas ! de la seule manière dont il fût possible de l'être en ces tristes temps ; il se voyait banni peut-être pour toujours !

XIX

C'est dans la capitale des Asturies que Pierre crut devoir conduire le fugitif. En voici la raison : il se rappela que Thomas était allé plusieurs fois à Oviedo pour s'y approvisionner chez un riche fabricant de rubannerie nommé Pedrillo, dont il parlait souvent comme du meilleur des hommes. Il y avait tout lieu d'espérer qu'en invoquant le souvenir du vieux peillarot, l'abbé Géraud trouverait immédiatement sinon un protecteur, du moins une première relation pouvant être des plus utiles.

Pierre ne s'était pas trompé sur le compte de l'excellent Asturien. L'accueil de Pedrillo fut tout à fait celui d'un ami. Après s'être fait apporter de son meilleur tintilla — son aîné de quelques années, disait le bonhomme — pour boire à la bienvenue des deux étrangers, il les mena, sans perdre un instant, chez un chanoine de sa connaissance, dont la maison touchait presque à la sienne.

Qui ne connaît cette curieuse caricature que le Sage s'est amusé à nous présenter comme le fidèle portrait d'un certain dignitaire de ce même chapitre d'Oviedo ; ce gros et petit Gil Perez sachant à peine lire dans son alphabet, parvenant tout juste à pouvoir épeler quand il prenait son bréviaire, mais par contre, s'entendant si bien à savourer les bons dîners où passait le plus clair des jolis revenus de sa prébende? Le voisin du vieux fabricant de rubans ressemblait fort peu à ce chanoine de fantaisie. Reçu docteur à l'université de Salamanque, théologien profond, d'une éloquence douce et persuasive, il eût certainement empêché plus d'une fois de dormir le fameux archevêque de Grenade. Mais à coup sûr, le très-modeste don Cestio eût été le dernier à s'en douter. Quant à sa façon de vivre, il suffisait

d'entendre comment les pauvres parlaient de lui pour ne plus s'étonner du misérable menu qui d'un bout à l'autre de l'an figurait sur sa table. Bref, il eût été difficile de souhaiter à l'ancien prisonnier de Carrier un plus digne appréciateur et même un meilleur appui. Don Cestio le reçut comme les premiers chrétiens recevaient ceux de leurs frères qu'avaient déjà consacrés les glorieuses épreuves du martyre. Profondément ému au récit que venait de lui faire son voisin, Il baisa respectueusement les mains de ce nouveau confesseur de la foi, et il fut immédiatement convenu que dès le lendemain matin il le présenterait à l'évêque.

L'évêque d'Oviedo était un saint prélat, ne songeant nuit et jour qu'aux moyens d'assurer le salut de son cher troupeau. Il savait qu'il pouvait compter sur un bon nombre d'excellents prêtres, apôtres éclairés et pieux comme don Cestio. Mais il savait aussi que dans son diocèse, comme dans tout le reste du monde, passait depuis quelque temps un souffle fatal qui amollissait les âmes, énervait les caractères, allait souvent jusqu'à ébranler la foi ; que le clergé lui-même ne s'était pas toujours tenu à l'abri de la contagion ! Aussi ne manquait-il jamais de remercier avec effusion le ciel chaque fois qu'on lui amenait un de ces pauvres prêtres français que leur invincible dévouement à la religion et leur attachement filial au saint-siége forçaient à s'expatrier. Épurés au feu de l'adversité, ils étaient par excellence, aux yeux du digne prélat, ce sel de la terre dont il est parlé dans l'Évangile. Il ne doutait pas que leur approche ne suffît à elle seule pour réveiller dans les cœurs le sentiment du devoir.

Il regarda l'arrivée de l'abbé Géraud comme une véritable bénédiction. Don Cestio n'eut pas besoin de se mettre en frais d'éloquence dans l'intérêt de son protégé. De lui-même, l'évêque s'empressa de choisir un nouveau champ où le vénérable exilé pût reprendre ses travaux apostoliques.

Pierre le peillarot était tranquille au sujet de l'abbé Géraud. Il n'avait plus à s'occuper que de lui-même. Dans le douloureux isolement où il se trouvait, condamné à fermer son âme à toutes ses espérances, à repousser même ce qu'il avait pris jusque-là pour des souvenirs si sûrs, il se fût difficilement résigné à s'éloigner de son meilleur ami. Il était décidé à partager son exil jusqu'au moment du moins où il serait enfin parvenu à s'acclimater avec cette vie sans horizon et sans but qui semblait devoir être désormais la sienne. Cette détermination l'obligeait à prendre un parti.

L'Espagne ne s'était pas encore trop ressentie de nos terribles convulsions. Vieillie, mais se croyant toujours grande et forte parce qu'elle ne cessait de se redire son glorieux passé, elle vivait assez

insoucieusement à l'abri de ces antiques et originales institutions qui dataient du temps de sa brillante et romanesque jeunesse. Les quelques efforts qu'elle venait de tenter un moment pour rendre la malheureuse France à elle-même l'avaient à peine préoccupée. Et elle allait si tôt s'efforcer de se les faire pardonner en adhérant, elle aussi, au traité de Bâle ! — Traité étrange où l'on devait voir tous les rois d'alors se désintéresser, comme à l'envi, d'une cause qui cependant était avant tout la leur, bien qu'ils n'eussent cessé de la compromettre jusque-là par leurs égoïstes préoccupations et leurs convoitises.

En attendant que la présence des envahisseurs vînt lui rendre tout à coup les mâles et sérieuses pensées qui l'avaient faite si grande autrefois, et réveiller en elle le vieil héroïsme des compagnons de Pélage, la nation continuait à s'amuser, quoique à deux pas de nos ruines. La cour aussi s'amusait comme elle.

L'Espagne sera toujours le pays des aventures et des intrigues amoureuses, des succès les plus inattendus. Gil Blas pourrait encore partir de son pied léger, reprendre tous les étranges sentiers que nous connaissons; ses chances n'auraient pas changé. Pour qui venait par de tels chemins, Godoy valait au moins le duc de Lerme.

Avec sa bonne mine et les merveilleuses ressources de son esprit, Pierre n'avait qu'à vouloir, et Gil Blas devenait peut-être une réalité ! Il y avait même à parier qu'il lui eût été permis de brûler plus d'une étape. Sa touchante histoire que l'on se redisait partout, sa profonde mélancolie, tout, jusqu'à sa qualité d'étranger, semblait concourir à lui assurer, presque dès le premier pas, ces romanesques sympathies, qui, en Espagne, valent mieux qu'un talisman. Mais évidemment de pareilles idées ne pouvaient venir à notre ami. Il n'aurait même pas voulu du bonheur que lui eût assuré la marche la plus droite. On avait beau s'extasier sur son héroïque dévouement, lui faire entrevoir les perspectives les plus séduisantes, il restait indifférent. Gagner sa vie tant bien que mal, dans la position la plus ignorée ; tuer de son mieux le temps qui pour lui devait toujours être si triste, voilà tout ce que voulait Pierre le peillarot. Il trouva ce qu'il cherchait, sans avoir besoin d'aller bien loin.

Pedrillo avait trois commis dans son magasin, personnel parfaitement suffisant ; mais en prendre un de plus ne pouvait être pour lui une bien grosse affaire. Il en prit donc un de plus, à la seule instigation de son cœur, et ce quatrième commis fut le fils adoptif de son vieil ami Thomas. Pierre, après avoir été tout le jour à auner des rubans et à étiqueter des colis, pouvait disposer, à son gré, de ses soirées. Il les passait auprès de son ancien curé, le plus souvent chez don Cestio, qui avait une bibliothèque des mieux choisies. Avec

le précieux concours du bon et savant chanoine, nos deux exilés reprenaient régulièrement leurs chers entretiens d'autrefois. L'évêque lui-même était charmé de recevoir le jeune Français, et comme il réunissait dans ses salons les personnages les plus distingués de la province, Pierre, sans y songer, faisait son éducation d'homme du monde.

Il y avait aussi quelquefois pour lui d'autres passe-temps qui n'étaient pas sans attrait.

Les marchés d'Oviedo jouissaient d'un véritable renom. Il s'y faisait surtout un grand commerce de mules. Il en arrivait de presque tous les points de nos provinces méridionales; il en arrivait principalement du Poitou, qui avait déjà la réputation de posséder les types les plus estimés.

Bien que le peillarot ne menât la vie d'exilé qu'en amateur, il n'en était pas moins éloigné de son pays; tout ce qui pouvait le rappeler avait pour lui un charme irrésistible, tout jusqu'aux plus petits incidents, la rencontre d'un muletier n'ayant pu arriver à Oviedo qu'en passant les monts, le moindre mot de français ou même de patois qu'il entendait sur son passage. Aussi devenait-il, dans ces occasions, un vrai flâneur parisien.

XX

Se promenant un soir avec ses camarades du magasin, sur la place où se tenait le marché, il remarqua un personnage aux airs mystérieux qui semblait s'être donné la mission de ne pas le perdre un seul instant de vue. Enveloppé d'un large manteau, le sombrero soigneusement rabattu sur les yeux, il s'obstinait à suivre le peillarot, en se tenant invariablement à la même distance. Que nos promeneurs allassent en long ou bien en large, cet enragé guetteur était toujours là, roide comme une statue qu'un ressort caché eût mise en mouvement.

Fatigué plutôt que préoccupé de ce bizarre manége, Pierre finit par se décider à remonter dans sa chambrette avec ses amis. Mais à peine était-il venu à bout de faire prendre son amadou et d'allumer sa chandelle, qu'une pierre entourée d'un morceau de papier vint rouler à ses pieds. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, il eut ramassé la pierre et mis la tête à la fenêtre pour essayer de voir qui s'avisait d'envoyer ses lettres d'une aussi curieuse façon. Il reconnut son diable d'homme au manteau. Le gaillard se retirait tranquillement, en rasant le mur des maisons, et, pour donner un

dernier cachet d'originalité à ses étranges allures, il se mit tout à coup à hurler comme un loup, puis à chanter d'une voix de stentor le refrain français d'une chanson à boire. Pierre tressaillit. C'était ce même hurlement qu'il avait fait entendre chez le cabaretier de Nantes, et que tous les conjurés avaient dû répéter après lui, afin de mettre aux abois le gros Curtius... Ce refrain c'était le signal convenu qui, dans cette même occasion, avait fait comprendre aux amis que la séance venait de finir... Il avait évidemment à la main quelque billet des plus importants... Peut-être le grand Loïc lui faisait-il part d'un nouveau malheur !...

En toute hâte, il débarrassa la pierre de son enveloppe.

— Peste ! dit en riant un des commis, voilà un message d'amour qui promet ! Et si la gracieuse fantaisie que nous venons d'entendre fait partie du programme de la sérénade, la belle ne peut manquer d'en être ravie !

— Je crains bien qu'il n'y ait pas là de quoi rire ! observa tristement le peillarot, en tendant au commis le morceau de papier. Voyez le joli message d'amour qui m'arrive !

Le billet ne consistait qu'en ces quelques mots écrits au crayon :

« Mauvaise nouvelle ! Il est indispensable que je vous parle. Trouvez-vous, dans une heure, devant le porche de la cathédrale. Je vous y attendrai. — Un ami. »

— Et honnêtement vous allez donner dans le panneau ? lui demanda le même commis. Loup qui hurle si bien doit chercher aventure... Méfiez-vous ! C'est quelque picaro, à jeun, qui veut gagner son souper. Il a sans doute les meilleures raisons du monde pour éviter les regards de la Sainte-Hermandad. Permettez-nous au moins de vous suivre. Avec nos bâtons ferrés nous pourrons nous moquer du couteau catalan qui très-certainement doit avoir pour fourreau l'une des guêtres de ce galant homme !

— Merci ! répondit Pierre. Mais il m'est impossible d'accepter le renfort que vous voulez bien m'offrir. S'il entrevoyait une seule ombre qui ne fût pas celle de votre vieux clocher, notre homme ne voudrait peut-être pas desserrer les dents, et je brûle de savoir ce qu'il peut avoir à me dire. Rassurez-vous, d'ailleurs. Ces hurlements de loup et ce refrain étourdissant qui peuvent très-bien vous donner à penser, me prouvent justement à moi que cette signature mérite toute ma confiance. Le billet a raison, c'est un ami qui m'attend, un véritable ami, je n'ai pas le droit d'en douter.

— Ainsi soit-il ! dirent en chœur les camarades du peillarot.

Ce qui n'empêcha pas ces braves garçons de convenir entre eux, dès qu'ils se virent seuls, que, munis de leurs bâtons ferrés, ils se tiendraient à portée de voler au secours du trop crédule Français.

Enveloppé dans son manteau, et le sombrero bien rabattu, à l'exemple du mystérieux auteur du billet, Pierre ne fut pas en retard. Son homme était déjà au poste indiqué.

— Qui vive? demanda-t-il à voix basse, en voyant arriver le peillarot.

— Celui que vous attendez, l'ami de Loïc, lui dit Pierre. Mais vous-même, qui êtes-vous?

— Un ami aussi de Loïc, répondit celui-ci, en relevant les bords de son chapeau. Jean, dit le Poitevin, l'un de vos complices de Nantes,... et qui plus est, votre banquier... à votre service toujours, si vous voulez bien le permettre...

Ils se donnèrent aussitôt les plus cordiales poignées de mains.

— Comment donc se fait-il que je vous retrouve ici? reprit Pierre.

— Je suis du Poitou, répliqua Jean, quoique j'habite Nantes une partie de l'année, depuis mon mariage. Mon père fait un assez grand commerce de mules, et il faut qu'à mon tour je vienne en surveiller la vente sur les différents marchés espagnols. Cette fois, ayant absolument besoin de vous voir, j'ai choisi de préférence le marché d'Oviedo. Mais la capitale des Asturies n'est pas un petit village où il suffise de demander au premier venu l'adresse d'un personnage tel que vous ou moi. Je vous ai cherché une bonne partie de la journée. Quand je suis enfin parvenu à vous découvrir, vous n'étiez pas seul; je ne pouvais d'ailleurs songer à vous aborder en public. Il se trouve trop d'émigrés dans cette ville pour que nos aimables gouvernants n'y aient pas leurs espions; et vous allez voir combien il est à désirer que leurs yeux d'Argus ne puissent nous découvrir causant ensemble. Comme je vous le disais dans mon billet, les nouvelles ne sont pas bonnes! Malheureusement vous n'êtes plus qu'un proscrit. Nous tremblions là-bas que le mal du pays ne vous décidât à repasser la frontière. Vous seriez perdu. Carrier a mis en campagne ses plus fins limiers pour qu'ils s'attachent à votre piste.

Cette révélation inattendue des dangers qui le menaçaient personnellement n'eût pas même fait sourciller le peillarot, mais il frémit en songeant que d'autres, plus exposés, pouvaient se trouver compromis en même temps que lui.

— Grand Dieu! qu'y a-t-il donc? demanda-t-il avec la plus vive anxiété.

— Je vais, lui dit le Poitevin, vous mettre au courant de tout ce qui est arrivé depuis votre départ. Vous avez au pays un énergumène qui, par la grâce de Chabot, est devenu depuis quelque temps le tyran de tout le district, un garçon meunier...

— Que l'on appelle Brutus-Farine...

— C'est cela même. Eh bien ! ce Brutus-Farine a eu connaissance, je ne sais comment, des propos imprudents qu'aurait tenus un certain ménétrier de contrebande, en apprenant l'arrestation de M. l'abbé Géraud ; le même Brutus n'a pas tardé à savoir qu'un ramoneur était allé au cabaret pour faire jaser le nommé Scévola. Prenant aussitôt l'éveil, il vous a fait immédiatement l'honneur de vous attribuer ce double rôle ; et se flattant de pouvoir encore déjouer vos manœuvres, il est tombé subitement comme une bombe chez Carrier, tenant à la main une lettre de son infâme capucin défroqué... trois jours trop tard ! Dieu en soit loué !... Mais votre infernal furet ne pouvait être longtemps à Nantes sans avoir aussi des nouvelles du ventriloque merveilleux qui venait de recueillir dans tous les quartiers, et notamment aux abords des prisons, une si belle moisson de bravos. Cette fois encore, le diable s'est chargé de lui révéler à qui revenait la gloire de cette nouvelle métamorphose...

— Et Loïc ?... interrompit le peillarot, se regardant déjà comme la cause du malheur de ce brave garçon.

— Dieu merci ! repartit le Poitevin, Loïc n'a pas eu un seul instant l'honneur d'occuper la pensée de votre Brutus ! Vous l'aviez si curieusement attiffé, vous aviez si bien chamarré son cabriolet et son cheval, qu'il n'y a pas eu contre lui le moindre soupçon. Il peut en toute sécurité faire résonner son enclume du matin au soir comme le forgeron le plus sans-culotte de la république. Rappelez-vous d'ailleurs à quelle époque remonte la visite qu'il vous a faite ; n'était-ce pas du temps du père Thomas ?

— C'est juste, dit le peillarot, et alors Satan ne nous avait pas encore fait cadeau de ce maudit garçon meunier qui n'est pas du pays. Vous avez raison, Brutus ne peut pas se douter que je sois l'ami de Loïc.

— Ce n'est pas tout, reprit le Poitevin. Un incident des plus inattendus est encore venu compliquer la situation à votre égard. A peine le gros Curtius a-t-il eu touché votre argent, qu'oubliant aussitôt sa lourde obésité, il a pris la clef des champs. On a bien lâché après lui la meute de Carrier, mais l'ex-apoplectique geôlier avait retrouvé ses jambes de cerf. Il s'est moqué de tous ces aboyeurs, et il est à croire qu'il court encore. Brutus a bien vite saisi toute la signification de cet incident. Vous y avez gagné d'être immédiatement signalé par lui comme l'abominable suborneur de celui qui venait de soustraire le liberticide Géraud à la justice de la nation. Le misérable était comme un fou. Il cherchait encore à se faire illusion, à douter du succès de vos efforts. On m'a dit qu'il lui était venu l'horrible idée de s'en assurer par lui-même en allant examiner l'un après l'autre les cadavres des malheureuses victimes parmi lesquelles

aurait dû se trouver le corps de M. l'abbé Géraud! On a eu toutes les peines du monde à lui faire comprendre que la Loire devait en avoir entraîné déjà le plus grand nombre...

Pierre ne put retenir un cri d'horreur.

— C'était donc une *noyade !*... Loïc ne me l'avait pas dit!... observa-t-il d'une voix brisée.

Le souvenir du vieillard lui était revenu. Il se représentait tout ce qu'une pareille mort avait dû avoir d'épouvantable.

Le Poitevin se rappela aussitôt, mais trop tard, ce que Loïc lui avait dit de l'inexplicable consternation de son ami. Aussi évita-t-il de revenir sur les détails affreux de cette exécution.

— Mais maintenant, continua-t-il, comme s'il n'eût pas entendu la question du peillarot, Brutus et Carrier savent parfaitement qu'il ne leur est plus permis de conserver le moindre doute. Un espion les a prévenus que vous étiez ici avec leur ancien prisonnier. Vous voyez combien il devait me tarder de vous mettre sur vos gardes !... et aussi de vous rappeler que je suis votre banquier. L'argent n'arrive pas aisément dans la bourse d'un exilé, tandis que moi je puis, sans la plus petite difficulté, régler nos comptes avec le père Batiste. Examinez donc quelle est la somme qui vous arrangerait...

Le peillarot, après avoir exprimé sa vive reconnaissance à l'excellent Poitevin, lui apprit que, grâce aux appointements de son emploi, il n'avait pas même eu besoin de toucher à la petite réserve dont il se trouvait porteur en quittant la France.

— Quant à mes revenus de là-bas, observa-t-il, si vous voyez le père Batiste, dites-lui bien que je le prie de ne pas thésauriser à mon intention. Sous l'administration de ce garçon meunier, le nombre des malheureux ne doit pas diminuer ! Qu'ils soient les usufruitiers de mon bien en attendant que je revienne. Le cher Batiste ne saurait faire de meilleur placement pour moi.

La lune, cachée jusque-là derrière d'épais nuages, venait d'être subitement dégagée par un coup de vent. Pierre et le Poitevin jugèrent qu'il était prudent de se séparer.

— A bientôt, je l'espère, dit ce dernier. Dans quelques mois il y aura ici un autre marché. Je m'arrangerai pour que ce soit encore mon tour de venir.

Le peillarot regagna péniblement sa mansarde. Une insurmontable tristesse l'accablait. Il n'eut la force d'aller voir personne, ce soir-là, pas même l'abbé Géraud.

Durant toute la nuit les plus affreuses visions ne cessèrent de l'assaillir.

Il était sur les bords de la Loire... Il avait devant lui le bateau où l'on venait d'entasser les condamnés... Au milieu d'eux il revoyait

le vieillard, toujours calme, les encourageant à se résigner... Le malheureux Pierre lui tendait les bras... Il l'appelait son père !... Il voulait se précipiter dans les flots pour tenter de le sauver... et il se sentait cloué à sa place !... Tout à coup le bateau s'enfonçait... Il ne distinguait plus que des mains jointes et tendues vers le ciel... Il reconnaissait encore celles du vieillard !... Puis tout disparaissait... tout !... Et après un bouillonnement de quelques instants, le fleuve, sur ce point comme sur tous les autres, reprenait son cours régulier et paisible...

Pierre se réveilla en poussant un grand cri. De grosses larmes lui couvraient le visage. Il se jeta à genoux et il pria pour le vieillard. Mais dans cette prière déchirante il n'osait plus lui donner le nom qu'il lui avait donné dans son rêve ! Il était encore à la même place, toujours agenouillé, quand le jour reparut.

L'abbé Géraud, en le revoyant, fut effrayé de l'altération de ses traits. Pierre cependant ne voulut rien dire ni des dangers que venait d'attirer sur lui son héroïque dévouement ni de la nuit terrible qu'il avait passée.

Jamais il ne s'était livré à l'étude avec autant d'ardeur. La bibliothèque de don Cestio semblait à peine suffire à sa fiévreuse activité. Par ce travail sans but et sans ordre il cherchait avant tout à s'isoler des douloureuses visions et des préoccupations décevantes qui ne cessaient de bouleverser son âme. Mais cette lutte violente ne servait qu'à rendre encore plus visible son profond abattement. Au reste l'abbé Géraud lui-même ne paraissait pas moins vivement affecté.

Les nouvelles qui arrivaient de France étaient toujours si désolantes. Le terrorisme continuait à régner partout. Une effroyable et frénétique émulation poussait les agents du Comité de salut public à se surpasser les uns les autres. Là où les prétendus ennemis de la patrie avaient fini par manquer, l'on inventait de nouveaux crimes. Il y avait comme un thermomètre d'appréciation pour juger du degré de patriotisme de chaque citoyen. Les plus notoirement étrangers aux luttes des partis, ceux-là même qui avaient cru aux promesses de la Révolution, se voyaient maintenant traînés sur l'échafaud pour y expier ce qu'on appelait leur *modérantisme !*

Si l'on voulait reporter ses regards sur cette antique famille de nos rois qui avait fait la grandeur de la France, on était navré.

A son tour, Marie-Antoinette avait été condamnée.

Comme Louis XVI, elle était morte royalement, chrétiennement résignée, malgré toutes ses immenses douleurs et d'épouse, et de mère et de souveraine ! Jusqu'au dernier battement de son cœur, elle n'avait eu que des pensées de pardon pour ses bourreaux, des pensées de commisération et d'amour pour la France !

On n'avait pas même épargné la sœur du roi, cette gracieuse princesse, toujours si bonne, si tendrement préoccupée des souffrances du peuple, si admirable de courage, de résignation et de dévouement, aux jours du malheur, cette sainte madame Élisabeth que l'on est tenté d'invoquer, chaque fois que l'on pense à elle, en regardant le ciel !

Louis XVII vivait encore, mais on n'ignorait pas à quelle existence cruelle et abjecte il était condamné ! N'osant pas sans doute présenter aux regards du peuple, le spectacle émouvant d'un pauvre enfant traîné à l'échafaud, les hommes de la terreur s'en dédommageaient, en s'efforçant de tuer du moins son intelligence. Les misérables ! Ne s'étaient-ils pas même flattés, un moment, qu'ils pourraient avilir son cœur ?

Restait aussi madame Royale, toute seule au milieu de ses larmes et de ses horribles souvenirs. On se demandait s'il n'allait pas encore falloir à la Révolution cette nouvelle victime ! On ne savait pas que Dieu voulait tenir en réserve l'*ange du temple*, afin qu'un jour, dans l'exil, elle apprît à un autre fils de nos rois, comment du malheur il pouvait se faire une grandeur à part, que n'égalât aucune grandeur officielle, dont ce fût un honneur de rester le courtisan et qui eut les respects de tous !

La Convention, qui avait imprudemment abandonné la dictature au Comité de salut public, commençait à s'effrayer pour elle-même de l'attitude de ce comité. Ce n'était plus seulement de tel ou tel discours que l'on se préoccupait. La peur faisait trouver dans le moindre regard une signification sinistre. On se parlait tout bas de Danton. Le souvenir du puissant et populaire tribun jeté tout à coup, sans résistance, au bourreau planait, comme une menace incessante, au-dessus de l'Assemblée. Là aussi la *terreur* était à son comble.

L'évêque et don Cestio connaissaient trop bien l'état de la France pour s'étonner de la tristesse et du découragement des deux exilés. Ils n'oubliaient jamais notre pauvre pays dans leurs ardentes prières.

L'abbé Géraud non plus ne l'oubliait pas ! Chaque jour, à sa messe, on le voyait s'interrompre, pour conjurer Dieu d'arrêter enfin le bras de l'ange exterminateur. Plus tard encore, il s'interrompait de nouveau pour lui recommander les victimes de la terreur ; et je ne saurais dire avec quel attendrissement reconnaissant le peillarot l'écoutait, tandis qu'il répétait d'une voix toujours émue le nom du vieillard.

XXI

Les jours, les mois s'écoulaient sans apporter aux exilés le plus léger espoir de voir nos tempêtes se dissiper. On était aux premiers jours du mois de mai, l'époque de l'une des principales foires d'Oviedo. Pierre, en revenant le soir, du magasin de Pedrillo, trouva au milieu de sa chambre un nouveau message du Poitevin, envoyé de la même façon que le premier. Il remarqua seulement que dans celui-ci on ne lui faisait pressentir ni bonnes, ni mauvaises nouvelles. Cette réserve le jeta dans les plus vives inquiétudes.

Le lendemain matin, l'abbé Géraud vit entrer dans son cabinet de travail sa vieille servante qui, d'un air tout troublé, lui remit une lettre du peillarot. Elle dit à son maître que le jeune homme avait obstinément refusé d'entrer, qu'il était d'une excessive pâleur et qu'elle ne pouvait s'empêcher de redouter quelque fâcheux coup de tête.

Le bon curé, ne comprenant rien à cet étrange rapport, ouvrit la lettre d'une main tremblante. Mais à peine en eut-il parcouru les premières lignes, qu'il fut contraint de s'arrêter. Les larmes lui voilaient complétement les yeux. Ce n'est qu'après avoir imploré la pitié de Dieu qu'il essaya de reprendre cette douloureuse lecture.

Voici ce que lui écrivait le peillarot :

« Monsieur le curé, bien cher et vénérable ami,

« Jamais, dans mes prévisions même les plus sombres, je n'avais songé à la possibilité du nouveau malheur qui vient m'accabler ! Notre Batiste, cet homme au cœur si bon, si inoffensif, a été dénoncé, comme suspect, par Brutus !... Depuis plusieurs jours il est dans la prison du district, jugé peut-être déjà ! c'est-à-dire condamné !... Je sais combien vous allez partager ma profonde douleur, vous, notre pasteur bien-aimé, qui avez si longtemps et si bien connu l'excellent Batiste !... Il avait pour moi l'affection d'un père ; je le regardais comme le représentant de mon cher Thomas ; après vous, il était mon meilleur ami !... C'est hier au soir seulement que j'ai appris la conduite de l'infâme Brutus. Et pas le moindre espoir de pouvoir lui arracher sa victime !... Je n'ai cessé d'y songer toute la nuit. Je ne puis rien tenter... rien ! La justice de ces monstres va si vite, et je suis si loin !...

« Cette affreuse nouvelle est pour moi un avertissement. La proscription peut atteindre mes autres amis... Ces amis si dévoués à qui je dois le seul vrai bonheur de ma vie, celui de vous avoir sauvé !...

Si cruel qu'il soit pour moi de me séparer de vous, pour toujours peut-être, il ne m'est plus permis d'hésiter. Ma place est auprès de ceux qui sont menacés.

« Au moment où vous lirez cette lettre, que je ne puis écrire sans la couvrir de larmes, je serai dejà sorti d'Oviedo. Mais jamais le souvenir de cette ville ne s'effacera de mon cœur. Qu'elle soit bénie pour sa noble et touchante hospitalité envers les proscrits les plus obscurs! Qu'elle soit bénie surtout pour le religieux empressement avec lequel vous y avez été reçu!... Remerciez de ma part l'excellent Pedrillo! Remerciez aussi ses commis en qui j'ai trouvé de si bons camarades! Dites bien à Monseigneur et à don Cestio que le cœur de votre pauvre Pierre n'est pas celui d'un ingrat!...

« C'eût été pour moi une bien grande consolation de vous voir en un pareil moment, de vous embrasser, de recevoir votre bénédiction! Mais je n'ai pas osé affronter la douloureuse épreuve des adieux! Il me fallait une si violente détermination pour me résigner à m'exiler loin de vous!

« Je vous dois toutes mes confidences. Je ne rentre pas en France avec la pensée d'y rester spectateur inutile des héroïques efforts que renouvellent, chaque jour, sans se décourager, nos frères de la Vendée et de la Bretagne. J'y ai profondément réfléchi; j'ai fait appel à ma conscience et à ma raison, avant de me décider à prendre ma très-modeste part à cette lutte grandiose et je ne crains pas d'ajouter, saintement patriotique. Qu'importe ce que pourront faire dire à l'histoire les passions des partis! Aux yeux de Dieu, aux yeux de tout homme impartial, jamais, jamais les Vendéens ni les Bretons ne seront des rebelles!

« Ce qu'on nomme la patrie n'est pas une vaine abstraction. Il ne peut suffire que quelques hommes se rendent les plus forts, par leurs intrigues et par la terreur, pour qu'ils deviennent fatalement aussitôt l'inviolable personnification de tout un pays, pour qu'ils puissent impunément l'opprimer, en faire, à leur gré, un épouvantable champ de tuerie, pour que la revendication des droits les plus sacrés doive s'appeler un acte de rébellion, pour qu'essayer de renverser leur tyrannie et de reconquérir la liberté puisse être flétri comme un crime!

« Je ne puis pas, je ne veux pas admettre une telle monstruosité! Je ne veux pas admettre que la patrie soit représentée par ces hommes qui la couvrent de ruines et d'échafauds! Je ne sais pas voir des ennemis de mon pays dans tous ces fermes et généreux citoyens qui s'exposent chaque jour à la mort, afin de le sauver, afin de mettre un terme à ce règne sauvage du bourreau, de rendre la

paix aux familles, de nous remettre en possession du droit de croire en Dieu et de le prier comme l'ont prié nos pères !

« Voilà pourquoi je vais offrir mon humble et faible concours à ceux que l'on flétrit du nom de rebelles !

« On ne parviendra pas à faire croire que cette résistance opiniâtre dont ne peuvent avoir raison ni les proscriptions, ni les armées les plus nombreuses ne soit qu'une dernière convulsion de l'ancien régime. Non, ce n'est pas pour relever un ordre de choses dont ils étaient les premiers à souffrir, que tant de paysans abandonnent leur famille, leurs champs, leur maison. La monarchie les a vus plus d'une fois prendre les armes, quand ce régime devenait trop oppressif. S'ils les reprennent maintenant, si un pauvre inconnu tel que moi s'est juré de s'associer à leurs tentatives, c'est que tous, eux et moi, nous avons confiance dans la sincérité des engagements pris par la royauté[1].

« Il m'est impossible de croire que vous blâmiez ma détermination, vous que j'ai toujours vu si noblement dévoué aux grands principes que je vais défendre !

« Peut-être ne nous retrouverons-nous plus ensemble sur la terre... Mais Dieu merci ! j'ai dans le cœur cette ferme confiance du chrétien que vos saintes paroles ont si bien contribué à rendre inébranlable ! C'est avec cette confiance que je vous dis au revoir !... Au revoir auprès de mon cher Thomas !... auprès de tous ces martyrs qui à chaque instant sont reçus au ciel !... auprès de ce noble vieillard qu'un moment vous avez appelé votre ami !... »

Pour la première fois l'abbé Géraud sentit tout ce qu'il y a d'amertume et d'accablement dans la vie d'un exilé. Jusqu'à ce moment la présence de Pierre lui avait à peine permis d'y songer. Le pauvre curé n'était pas préparé à une telle douleur. Il reprit le chemin de l'église où il venait de dire la messe, et là, prosterné au pied de l'au-

[1] Le patriotisme sincèrement libéral des Vendéens, des Bretons et des chouans ne peut être révoqué en doute. Que l'on consulte leurs belles proclamations. Je me contente d'en citer ici deux extraits qui devraient suffire :

« Nous sommes trop profondément pénétrés de l'esprit qui inspire notre roi pour ne pas assurer au peuple français que les abus qui s'étaient attachés à la monarchie française seront réformés avec soin. » (*Les armées catholiques et royales de la Vendée et des Chouans à la nation française.*)

« Nous ne souffrirons jamais, disaient-ils dans un autre document, que les abus de l'ancien régime renaissent. Nous combattons pour rétablir le culte de la vraie religion, pour rétablir la royauté, pour rendre les ministres de Dieu à leurs autels, pour remettre tous les Français en possession de l'héritage de leurs pères, pour les faire jouir de la vraie liberté et du bonheur que donne un gouvernement stable et ennemi de la tyrannie. »

tel, arrosant de ses larmes les dalles du sanctuaire, il pria pour son cher enfant et pour l'excellent Batiste.

La nouvelle de ce brusque départ et la lecture de la lettre qui l'annonçait causèrent une véritable émotion à l'évêque et à don Cestio. Pedrillo ne fut pas le moins affecté. Bien qu'en se donnant, par pure obligeance, un quatrième commis, il eût comparé en lui-même, le nouvel employé à la cinquième roue d'un carrosse, finalement cette cinquième roue avait fonctionné si fort à son gré, qu'il fallut bien des mois pour que le cœur du bonhomme se résignât à s'en passer. Les commis, de leur côté, ne cessaient de parler du cher camarade français. Tous ceux qui avaient eu l'occasion de connaître le peillarot s'étaient tout de suite habitués à l'aimer.

AUGUSTE DE BARTHÉLEMY.

La suite prochainement.

L'ANCIENNE ÉGLISE GALLICANE

ET LA RÉVOLUTION

II[1]

II

Les cent jours qui s'écoulèrent entre la convocation des états généraux et leur réunion à Versailles furent pour la France une époque d'espérances sans bornes.

Les élections commencèrent le 7 février dans les provinces, pour se terminer à Paris le 19 mai, quelques jours après l'ouverture des états généraux[2]. Aux époques antérieures, sous les Valois, et même en 1614, le peuple des campagnes n'avait pris qu'une part fort restreinte à l'élection des membres du tiers. En 1789, tous les Français âgés de vingt-cinq ans, et soumis à la capitation, furent appelés à rédiger le cahier de leurs vœux et à élire leurs députés[3]. Ce fut un

[1] Voir *le Correspondant* du 10 juin.

[2] Paris n'avait pas voulu se soumettre au règlement des élections, commun à toute la France, et avait réclamé des franchises toutes spéciales. Cette prétention fit naître de longues discussions avec le gouvernement, qui retardèrent jusqu'au mois de mai l'ouverture des opérations électorales. Le dernier des élus du tiers, nommé le 19 mai au soir, n'était autre que l'auteur de la brochure fameuse : *Qu'est-ce que le tiers?* l'abbé Sieyès, le futur métaphysicien de la Constituante et l'un des mauvais génies de la Révolution, devenu plus tard membre du sénat conservateur et comte de l'Empire.

[3] D'après le règlement pour la convocation des états généraux, en date du 24 janvier 1789, le clergé de France était réparti en quatre catégories d'électeurs : les possesseurs de bénéfices, les membres de chapitres, les ecclésiastiques d'un rang inférieur, le clergé régulier. Les ecclésiastiques (évêques et curés) possesseurs de bénéfices, avaient droit chacun à une voix dans l'assemblée où se rédigeaient les cahiers, et ils pouvaient se faire représenter par un fondé de pouvoirs. Les chanoi-

ébranlement profond et universel. Plus de cinq millions de citoyens prirent part aux élections. Comme le remarque un des historiens de la Révolution, on avait vu, chez les anciens et au moyen âge, de petites sociétés républicaines appeler tous leurs citoyens à la participation des affaires publiques ; mais un grand peuple, un royaume de vingt-sept à vingt-huit millions d'habitants, cela ne s'était pas encore vu [1].

Non-seulement tous les citoyens français, nobles, prêtres, membres du tiers, se portèrent avec ardeur à la rédaction des cahiers, mais jamais élections politiques ne furent plus libres. Le roi Louis XVI avait fait appel au pays avec la plus entière bonne foi et le plus sincère amour du bien public. Nulle part son gouvernement n'entreprit d'inspirer les déterminations à prendre, encore moins de faire lui-même les demandes et les réponses, comme l'usage a prévalu depuis, chez nous, après le rétablissement du suffrage universel. Il avait confiance dans le dévouement de tous à la chose publique, et vous lui auriez parlé de candidats officiels à soutenir devant les électeurs, qu'il ne vous aurait même pas compris. On faisait appel au pays, c'était au pays de répondre dans la plénitude de sa liberté et de ses votes. Le seul devoir du gouvernement était d'assurer et de maintenir la tranquillité publique.

Dès la première annonce des élections pour les états généraux, une grande agitation s'était répandue à Paris et dans les provinces. Des milliers de brochures et de journaux, libres de toute entrave ad-

nes ne pouvaient envoyer qu'un député sur dix membres du chapitre ; les autres ecclésiastiques, un député sur vingt ; les corps et communautés de réguliers, chacune un député pris dans le clergé séculier ou régulier. Les couvents de femmes étaient investis des mêmes droits que les couvents d'hommes, mais les séminaires, colléges, hôpitaux et autres établissements analogues, ne furent pas représentés.

Par le même règlement, la noblesse était divisée en deux parties : les possesseurs de fiefs et les gentilshommes non propriétaires. Ils sont tous électeurs à la condition de vingt-cinq ans d'âge, mais avec cette différence que les possesseurs de fiefs peuvent se faire représenter par procureurs et voter dans chacun des bailliages où ils ont des domaines. Quant au tiers état, sont électeurs tous habitants nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des contributions. Ainsi, les domestiques étaient seuls exclus des comices électoraux. Mais l'élection des représentants du tiers aux états généraux n'était pas directe. Elle était à deux et parfois même à trois degrés, d'après l'étendue et l'importance des bailliages. (Voy. Poncins, *les Cahiers de* 1789, p. 30 et suiv.)

Le règlement du 24 janvier renfermait trois grandes innovations : l'admission des curés dans l'ordre du clergé ; celle des gentilshommes non possesseurs de fiefs dans l'ordre de la noblesse, et celle des contribuables inscrits au rôle des impositions dans les paroisses. Ce n'était plus uniquement comme autrefois, la corporation, le bénéfice ou le fief qui était représenté ; c'était l'homme, le citoyen, et il y avait dans ce changement toute une révolution.

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 89.

ministrative, avaient soulevé par avance les questions les plus délicates, et les avaient débattues avec une extrême ardeur. La nature elle-même avait rendu les souffrances populaires plus aiguës par les rigueurs d'un hiver exceptionnel; des bruits sinistres, grossis par la misère, ou peut-être même par les membres des sociétés secrètes, étaient répandus dans les campagnes comme à toutes les époques de crise sociale; mais en dépit de la nature et des hommes, la France n'était point, au commencement de 1789, le peuple frémissant et indocile qu'on nous a dépeint tant de fois. Personne ne songeait à un bouleversement général, encore moins à la chute violente d'une monarchie restée populaire, malgré les fautes accumulées depuis un siècle. On se croyait à la veille d'un grand et pacifique renouveau. La France, l'Europe, l'humanité entière, allaient se transformer du jour au lendemain, sans secousses meurtrières, sans crimes, sans haines, par le seul épanouissement des idées de liberté et de philanthropie qui enflammaient alors toutes les têtes. Dans les paroisses des campagnes, comme dans les villes, on se rendit aux élections comme à une grande fête nationale [1]. Presque partout elles s'achevèrent sans troubles matériels. Il n'y eut de désordres un peu graves que dans les pays d'états, où, par un dernier réveil des libertés locales, les assemblées provinciales avaient voulu nommer elles-mêmes et dans leur sein les députés des états généraux [2]. L'antagonisme des classes

[1] A en croire certains auteurs, le peuple des campagnes n'aurait eu qu'un rôle très-passif dans les élections et rédactions des cahiers, vu son ignorance extrême. C'est là une grave erreur. Il n'y a qu'à parcourir les cahiers (encore presque tous manuscrits) des assemblées primaires pour se convaincre, à la quantité des signatures, que non-seulement les paysans ont pris une part très-active au mouvement électoral, mais qu'ils n'étaient pas du tout incapables, pour le plus grand nombre, de signer leur nom. L'instruction était fort répandue avant 1789. Ce fut la Révolution, en fermant les écoles du clergé séculier et régulier, l'Empire en refusant de s'intéresser à l'enseignement populaire, qui firent de nos pères un peuple illettré. (Voy., sur cette question, M. Léonce de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, préface.)

[2] En Franche-Comté, la noblesse, le haut clergé et le parlement protestèrent contre le règlement du 24 janvier, et demandèrent que les représentants fussent élus par les états provinciaux. Mais une décision royale intervint, et les élections se firent par bailliages, malgré les arrêts du parlement.

En Bretagne, la noblesse entreprit de défendre ses vieux priviléges, aussi bien contre le roi que contre le peuple. Vaincue après des luttes très-vives où le sang avait coulé, elle refusa de se faire représenter aux états généraux. En Provence, le parlement et la noblesse s'étaient réunis pour protester contre le doublement du tiers et réclamer un règlement particulier au nom des franchises de la province. Mais Mirabeau brisa leur résistance. Seul, le Dauphiné fit prévaloir sa volonté. Sans attendre l'édit royal qui devait régler les formes du vote, les États de la Province décidèrent que chacun des trois ordres procéderait au choix d'un nombre d'adjoints égal à celui de ses membres, et que ces nouveaux électeurs se réuniraient aux États pour élire les députés, ce qui eut lieu.

lui-même, qui était la plaie saignante de l'ancien régime, et l'une des causes de sa ruine, avait disparu dans les transports de la joie publique et d'une allégresse sans mélange[1]. On était, on se croyait du moins à l'une de ces époques où la puissance du sentiment commun efface toutes les pensées individuelles, où les rancunes, les jalousies disparaissent, où les esprits s'élèvent et s'épurent. « C'est 1789, moment unique dans l'histoire, a dit Tocqueville, temps d'inexpérience sans doute, mais de générosité, d'enthousiasme, de virilité et de grandeur, temps d'immortelle mémoire, vers lequel se tourneront avec admiration et avec respect les regards des hommes, quand ceux qui l'ont vu et nous-mêmes aurons disparu depuis longtemps[2]. »

Temps de sublimes espérances, trop vite disparu, et peut-être à jamais, pouvons-nous ajouter. Du moins cet accord des cœurs et des volontés au sein de la plus grande liberté possible, reste pour nous, fils meurtris du dix-neuvième siècle, l'idéal où nous tendrons toujours, l'espoir de l'avenir, s'il y a encore un puissant avenir pour la vieille Europe.

Le temps avait manqué aux diverses assemblées de bailliages pour communiquer entre elles et tracer à l'avance les grandes lignes de la réforme à entreprendre par les députés du pays[3]. Cependant on trouve dans ces cahiers, qu'ils viennent du Nord ou du Midi, de la noblesse, du clergé ou du tiers, un accord presque incroyable sur toutes les grandes questions politiques, civiles, sociales (à part deux ou trois). Preuve évidente, irrécusable, de l'universalité du mouve-

[1] Une fois les premières opérations terminées, les électeurs des trois ordres s'étaient réunis en assemblée générale, au bailliage, sous la présidence du bailli ou sénéchal, pour y rédiger leurs cahiers définitifs d'après le texte des assemblées primaires et nommer au scrutin secret les députés aux états généraux. Chaque ordre devait procéder séparément à ce travail, *si les trois ordres ne préféraient y procéder en commun*. Peu de bailliages usèrent de cette faculté. Tels furent les bailliages d'Arles, Bourg, Vesoul, Langres, Montfort-l'Amaury, Les Marches communes de Poitou et de Bretagne. Mais l'isolement des ordres n'était pas de l'hostilité. Presque partout la plus franche union ne cessa de régner entre les trois ordres, tant que durèrent les opérations électorales, et le plus souvent, s'ils ne les rédigèrent en commun, ils se communiquèrent leurs cahiers respectifs avant de les adopter. (Poncins, p. 44 et suiv.)

[2] *L'ancien régime et la Révolution*, p. 351.

[3] Sieyès avait, il est vrai, composé à la hâte un plan de *délibération pour les assemblées de bailliages*, et en avait répandu un grand nombre de copies. Mais cet écrit et quelques autres de même nature, distribués à profusion dans quelques bailliages, n'eurent qu'une action très-restreinte sur les électeurs. La France avait son opinion faite. Elle était lasse du despotisme royal et des priviléges féodaux. Il n'était pas nécessaire de lui dicter ses doléances et ses vœux. Parler de mot d'ordre mystérieusement transmis et accepté par tous, c'est faire de l'histoire sans documents historiques et se moquer du lecteur.

ment de 1789, et de l'intention formelle où était la France de mettre fin à l'ancien régime par un vaste système de réformes et d'innovations qui substitueraient à l'arbitraire un régime de liberté et d'égalité civile.

Il n'est peut-être pas inopportun de rappeler ici quels étaient les principes généraux admis d'un commun accord par nos pères. Dans les cahiers de 1789, la France a voulu, en politique :

L'établissement d'un gouvernement constitutionnel, avec toutes ses conditions et garanties indispensables, l'hérédité de la couronne, la réunion périodique des états généraux, le partage du pouvoir législatif entre les représentants du pays chargés de faire la loi, et le prince qui la promulgue; le pouvoir exécutif au roi seul, avec des ministres responsables; le vote de l'impôt à la nation; la liberté électorale et l'indépendance des élus;

Dans les questions civiles et sociales : la suppression de tous les priviléges féodaux, avec ou sans rachat; le remplacement des divers impôts fonciers par une contribution unique, également répartie entre les citoyens des divers ordres, l'accès de tous les citoyens aux emplois publics, la liberté individuelle, l'affranchissement de la province et de la commune, la séparation des pouvoirs, l'abolition des tribunaux exceptionnels, l'inamovibilité des juges, la publicité absolue des débats judiciaires, l'adoucissement des peines, la rédaction de nouveaux codes, l'établissement des justices de paix, la liberté du travail et de l'industrie, la suppression des douanes intérieures, l'uniformité des poids et mesures[1].

Toutes ces réformes politiques, civiles et sociales étaient réclamées, les unes par l'universalité, les autres par le plus grand nombre des cahiers, non certes, comme on pourrait le croire, et comme on l'a dit souvent, par désir d'une destruction radicale et pour reconstruire à neuf l'édifice social d'après un idéal métaphysique abstrait, sans tenir compte de l'histoire. Bien des fois, au contraire, les cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers s'appuient sur les vieilles traditions du pays pour réclamer le changement de ce qui existe. Par exemple, les électeurs ont grand soin de rappeler qu'autrefois personne n'était tenu à des taxes qu'il n'aurait pas consenties : par

[1] Les ordres n'étaient guère divisés, à part la réforme religieuse, que sur la question du vote. Il est vrai que cette question était tout. Mais encore, sur ce point, la diversité d'opinions n'était pas radicale. Une fraction de la noblesse admettait le vote par tête, et le clergé ne lui était point hostile.

Voy. : *Les cahiers de* 1789, par M. de Poncins, un vol. in-8, p. 279 et suiv.; — *Le Génie de la Révolution*, par M. Chassin, t. I, *les Élections*. Ce dernier ouvrage est empreint d'une grande hostilité contre l'Église gallicane, mais il renferme une analyse assez exacte des cahiers. — *Les cahiers de* 1789, par MM. Mavidal et Laurent. 6 vol. parus grand in-8, chez P. Dupont.

conséquent, disent-ils, tous les impôts établis depuis 1614, pouvant être regardés comme illégaux par le défaut de consentement de la nation, doivent être abolis [1]. C'est ainsi encore que, dans la revendication des libertés provinciales et municipales, les cahiers s'appuient sur les souvenirs du moyen âge, et rappellent au gouvernement les anciennes ordonnances royales qui « veulent que les communes administrent seules et librement leurs revenus, et aient une entière liberté dans l'élection de leurs officiers municipaux. » Il serait facile de multiplier les exemples [2].

Cependant, si la France entière a demandé en 1789 la liberté politique et l'égalité civile, il est vrai de dire que ces deux grandes revendications ne tiennent pas une place égale dans les sympathies publiques. La noblesse ne repousse pas l'égalité civile, mais elle lui préfère la liberté [3]. Le tiers, au contraire, met l'égalité en première ligne. Au lieu de voir dans la suppression des priviléges un des moyens possibles d'arriver au *self government*, comme il peut mener à l'universelle servitude, ses cahiers ne comprennent guère la liberté politique que comme une conséquence naturelle et nécessaire de l'égalité. En cela du moins le tiers était d'accord avec ses propres traditions. Toujours il avait préféré l'ordre public et le bien-être à la liberté. Cette erreur des légistes, et la faute non moins grande de l'aristocratie française qui, bien différente de la noblesse anglaise, s'était éloignée des fonctions judiciaires et administratives par inconscience de ses devoirs, sont les deux grandes causes de nos mécomptes politiques [4] : elles ont corrompu le génie national et changé nos destinées.

[1] Unanimité des trois ordres. (Poncins, p. 204.) Cependant, ajoutent les cahiers, « le maintien de la chose publique exigeant un revenu actuel, » les impôts « seront confirmés provisoirement par Sa Majesté, sur le vœu des états généraux. »

[2] Voy. Poncins, p. 292. — Veut-on réformer le clergé? On rappelle les lois du royaume contre le cumul des bénéfices et contre la violation du devoir de la résidence. Parle-t-on du jury : cette institution a été « connue de nos pères » (noblesse de Saintonge); de la liberté sous caution : une charte du roi Jean est là pour la justifier (noblesse du Limousin). La France en 1789, à part quelques utopistes, voulait la régénération, mais non la ruine de l'ancienne monarchie française.

[3] M. de Tocqueville a donné dans les notes de *l'Ancien régime et la Révolution* une remarquable analyse des cahiers de la noblesse. « Il n'a manqué à ces nobles, dit-il, pour faire la Révolution, que d'être roturiers. »

[4] C'était l'opinion d'Augustin Thierry. On lit dans son *Essai sur l'histoire du tiers état :* « Toujours prête lorsqu'il s'agissait de combattre pour la défense ou l'honneur du royaume, mais hors de là peu amie du travail et des occupations sérieuses, la noblesse française a été dans la nation une classe militaire et non, comme elle aurait pu l'être, une classe politique... bornant sa poursuite aux offices d'épée et aux charges de cour, elle laissa tomber tout le reste dans les mains du

D'accord avec la noblesse et le tiers sur le principe des réformes à opérer dans la politique et la vie civile, le clergé gallican a des vues pratiques plus justes et plus saines. Aussi ennemi du despotisme et de l'arbitraire que l'aristocratie ; aussi favorable que le tiers à l'égalité civile, il comprend mieux les conditions d'un gouvernement libre. Ses principes évangéliques lui ont appris la véritable fraternité, et il a pratiqué le gouvernement parlementaire dans ses assemblées périodiques, seules restées à l'abri des atteintes du pouvoir absolu. Il n'hésite pas à réclamer la convocation annuelle des états généraux, et penche pour le vote par tête sur les objets d'intérêt général, tels que l'impôt[1]. Plus que personne, il insiste sur la suppression des droits seigneuriaux, « comme restes du régime féodal et entraves de la liberté ; » il sollicite la répression de l'usure, de l'agiotage, des banqueroutes frauduleuses, l'égalité des peines, la suppression du bannissement et de la confiscation, et propose la rédaction immédiate d'un code civil et d'un code criminel uniques pour toute la France. Dans les questions de liberté individuelle et d'enseignement il laisse loin derrière lui les deux ordres de la noblesse et du tiers. Il veut le développement de l'instruction primaire par la fondation d'écoles gratuites en chaque paroisse, et attaque avec force la traite des nègres ainsi que l'esclavage, « attendu que ce commerce est contraire à la loi naturelle et à toutes les lois de l'humanité, » tandis que la noblesse et le tiers subordonnent la destruction de l'esclavage à des raisons politiques, et qu'ils se bornent à parler de l'enseignement populaire sans instances, sans considérations élevées, comme d'une chose utile au même titre que beaucoup d'autres, et que les états généraux organiseront s'ils en ont le temps[2].

tiers état. Ce fut une grande faute pour elle et peut-être un grand mal pour la destinée du pays. » (P. 113 et 114.)

En 1789, malgré son affaiblissement, la noblesse française était encore une garantie de liberté. Par l'indépendance de la fortune et du caractère, elle seule pouvait donner au pays des fonctionnaires publics, juges ou administrateurs, à l'abri des séductions ou des menaces du pouvoir. Mais le tiers état ne voulait rien entendre à cet ordre d'idées. Il ne comprenait pas que le véritable affranchissement consiste à n'avoir pour maîtres que sa conscience et la loi, et qu'une aristocratie peut être la meilleure sauvegarde des droits de tous.

[1] Voy. les cahiers du clergé d'Aix, Metz, Marseille, Lyon, Bourbonnais, Limousin, Forez, Beaujolais, Aumont, Avallon, Dijon, Saumur, etc.

Le clergé de Saintonge avait fort bien traduit l'opinion générale de son ordre : « Le vœu particulier et le désir formel du clergé, avait-il écrit dans son cahier..., est de conserver dans les états l'ancienne distinction des ordres et la manière de voter par ordre ; mais si le roi et la nation décident qu'il faut opiner par tête, il autorise les députés à y voter dans cette forme. »

[2] Le tiers n'a que des idées confuses sur l'enseignement. Le cahier de Bar-le-Duc

Sur un seul point le clergé, libéral en tout le reste, et hardi novateur au besoin, reste fidèle à l'ancien régime : il est hostile à la liberté de la presse. Presque tous ses cahiers réclament non-seulement le vote de lois sévères contre l'impression et la mise en vente des écrits contraires à la religion, au prince et aux bonnes mœurs; mais « si l'on jugeait à propos d'étendre la liberté de la presse, ce que l'ordre du clergé ne saurait désirer, » ils demandent qu'elle reste toujours soumise à de sévères règlements. Il n'y a pas trop à s'étonner de cette défiance du clergé pour une liberté qui depuis près d'un siècle s'était montrée si hostile à l'Église, et lui avait fait avec tant d'acharnement et de succès de si cruelles blessures. A ses yeux, l'affranchissement de la pensée laïque ou religieuse était synonyme de perversion morale, et ce mot lui rappelait le nom de tous les corrupteurs du siècle, Voltaire, Rousseau, les encyclopédistes. Mais avec un peu plus de réflexion, le clergé aurait vu que sa décadence, trop réelle, avait fourni aux impies leurs armes les plus redoutables et les plus sûres, et qu'en tout cas le pouvoir civil était devenu impuissant à réprimer des écrivains qui avaient pour complices dans leurs attaques une grande partie de l'opinion publique, par suite des fautes accumulées depuis la révocation de l'édit de Nantes. Interdire la discussion de ses actes, n'était-ce pas en outre donner crédit aux attaques elles-mêmes, et montrer l'impuissance de les réfuter? Par la persécution on étouffe peut-être le cri de ses adversaires ; mais on n'entraîne pas l'adhésion publique, et la violence n'a jamais converti personne. En 1789, réclamer des peines judiciaires contre les journaux et les livres, c'était faire acte d'impuissance et donner au mensonge une force irrésistible. Si, depuis trois siècles, la doctrine de la compression avait prévalu dans tous les pays chrétiens, catholiques et hérétiques, l'Église de France n'aurait eu qu'à remonter un peu plus haut et à relire l'histoire des grands siècles chrétiens, pour s'inspirer et se pénétrer de principes tout différents. En religion comme en politique, le libre assentiment était la vieille doctrine.

A part cette dissidence, moins grave au fond qu'elle n'en avait l'air, puisque les laïques eux-mêmes ne demandaient la liberté de la presse qu'avec les réserves jugées utiles par les états généraux dans l'intérêt public, et que le clergé gallican n'insistait pas sur le maintien de la censure préventive, le principe des réformes politiques et

demande qu'on établisse « une école nationale qui, comme à Sparte, formera des hommes et des citoyens. » Celui d'Auxerre : « Que les savants fassent un plan d'études, communs à tous les colléges et universités. » Ailleurs ce sont des doctrines encore plus fâcheuses, mais qui passèrent plus tard dans l'organisation très-illibérale de l'instruction publique sous Napoléon Ier.

civiles était accepté d'un consentement général. Sur toutes ces questions, il y avait des nuances, il n'y avait pas d'antagonisme entre les trois ordres. Mais l'entente était bien moins cordiale sur les questions religieuses. Dans ces matières, les rédacteurs des cahiers semblent parler encore la même langue et déjà ils ne s'entendent plus.

Le clergé dit à ses mandataires : « vous imposerez à la nation assemblée le respect profond que doivent attirer à la religion chrétienne la divinité de son origine et la gravité de sa morale ; vous indiquerez aux états généraux les moyens de lui rendre toute l'influence qu'elle doit avoir sur l'ordre social et la liberté des peuples ; » la noblesse et le tiers demandent à l'envi que le catholicisme reste la religion nationale et reçoive appui du gouvernement « contre les atteintes de la nouvelle philosophie. » Fort bien, mais derrière cette phraséologie commune, les mots acquièrent des sens tout différents, s'ils expriment la pensée des ordres laïques ou de l'Église[1]. Là était le grand péril de 1789. Les longues épouvantes et les avortements qui ont suivi n'ont pas de cause plus certaine. C'est ce qu'un examen approfondi des cahiers du clergé et des ordres laïques sur ce point capital, ne permet pas de révoquer en doute.

On le sait, la réforme religieuse s'offrait au clergé sous un double aspect. Elle comprenait en premier lieu une réforme morale, le redressement des abus qui s'étaient glissés avec les siècles dans le corps de l'Église gallicane ; en second lieu, une réforme civile et une organisation nouvelle de la société religieuse dans ses rapports avec l'État, réformé et rajeuni lui-même. Sur le premier point, le clergé était seul compétent. C'était à l'Église gallicane unie au souverain pontife à se dégager de la rouille terrestre qui l'avait envahie et qui provenait surtout de l'affaiblissement de la foi. Par malheur l'incertitude de la ligne précise de démarcation entre le territoire sacré et le profane était générale chez les clercs autant que chez les laïques. Les cahiers du clergé trahissent à tout instant cette confusion. Sans doute, après avoir fait l'aveu de sa propre décadence, le clergé insiste sur son droit. Il appelle de toutes ses forces une réforme sérieuse et poursuivie d'après les règles canoniques. Ses cahiers réclament le rétablissement des conciles provinciaux « dont une trop longue désuétude est la cause principale des plaies multipliées faites à la discipline ecclésiastique, et qui sont avec les synodes diocésains, le moyen le plus efficace de la rétablir et de l'entretenir. » C'était déjà le vœu de l'Église gallicane aux états généraux de 1614, et depuis, les assemblées du clergé n'ont cessé de le renouveler. « Les conciles provinciaux n'ont fait et ne peuvent produire que du bien ;

[1] Poncins, p. 159 et suivantes.

c'est le moyen le plus sûr de régénérer les mœurs ecclésiastiques, de rétablir la discipline dans sa vigueur, de ranimer les études, de déraciner les superstitions, d'arrêter le triste et fatal progrès de l'incrédulité, de rappeler ces antiques principes qui ont rendu les premiers siècles de l'Église si florissants et si fertiles en grands hommes[1]. »

Réclamer le rétablissement des conciles, c'était protester à la fois contre une des plus constantes usurpations de l'ancien régime, et provoquer en même temps les mesures les plus efficaces pour le rétablissement de l'Église gallicane dans sa primitive splendeur; à deux conditions pourtant, l'une que le pouvoir civil n'interviendrait pas dans la composition de ces conciles pour les animer de son esprit; l'autre, que les évêques n'entreprendraient aucune réforme avant d'avoir consulté le saint-siége et obtenu son adhésion. Or, il faut bien le dire, ce n'est pas ce que l'on trouve dans les cahiers. S'ils revendiquent d'un commun effort la liberté religieuse, un petit nombre d'entre eux s'appuient sur les prescriptions des conciles et les règles établies par les papes, d'autres, en bien plus grand nombre, rappellent de préférence les anciennes constitutions royales[2]. Presque tous sont imbus de principes gallicans et jansénistes étroits, mesquins, exclusifs[3]. Les gallicans veulent le maintien de la déclaration de 1682 dans toutes ses conséquences, et supplient le roi « d'employer son pouvoir pour redonner à la religion sainte de son royaume le lustre qu'elle a perdu par une infinité d'abus et par la tolérance inexcusable des personnes préposées pour y veiller »; les jansénistes réclament des conciles provinciaux dans le but d'obtenir avec le rétablissement de la pragmatique de Charles VII, la restitution des élections ecclésiastiques aux clercs et la suppression des recours à Rome pour les dispenses, comme acheminement à des mesures plus radicales.

Quant aux réformes à opérer par une entente commune avec les laïques, et à la suppression des abus qui provenaient, les uns de l'injuste répartition des bénéfices et revenus de l'Église, les autres de la décadence et de l'extrême richesse des ordres monastiques, le clergé les admettait toutes en principe. Ses cahiers supplient le roi d'avoir égard dans la nomination des évêques, moins à la naissance

[1] Clergé de Lyon, Rouen, Mantes et Meulan, Meaux, Périgord, Vitry-le-François, Melun et Moret, Bourbonnais, Auxerre, Saintonge, etc., etc.

[2] En particulier l'article 1er de l'édit de Melun; l'article 2 de l'édit de septembre 1610 et la déclaration du 16 août 1648.

[3] *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, par l'abbé Grégoire, p. 189 et suiv. — *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, par l'abbé Jager, t. I.

qu'aux mérites et aux vertus. Ils s'élèvent avec vigueur contre les droits de collation attribués à des laïques : « il serait à désirer que toutes les cures fussent à la nomination de l'ordinaire, avec conseil d'un certain nombre de curés choisis dans les synodes. »

Ils réclament « l'exécution absolue des lois ecclésiastiques et des ordonnances du royaume sur la résidence des dignitaires à charge d'âme », et rappellent que les décrets des conciles ont toujours proscrit la pluralité des bénéfices[1]. Presque tous, ils sollicitent « l'abolition du casuel », et ne déplorent rien tant que la nécessité de recourir à « cette espèce de revenu qui révolte toute âme honnête et avilit le plus respectable des ministères; — la religion serait plus honorée si Sa Majesté assurait à tous les pasteurs un sort honnête, indépendant de ces contributions du peuple[2]. »

Mais cet ensemble de réformes acceptées ou sollicitées par le clergé, pouvait-il s'opérer sans dépenses nouvelles et avec les seules ressources disponibles? Non sans doute. C'est ce qui amenait le clergé à se prononcer sur la question des biens ecclésiastiques : la dîme et les propriétés foncières. Il souscrivait à une réforme de la dîme dans sa perception et son application, de manière à conserver le droit du décimateur et à débarrasser sa propriété de la gêne qu'avait introduite dans la perception, la diversité de jurisprudence des tribunaux[3]. Mais cette concession aux idées du temps, cette transformation ou ce rachat de la dîme, ne donnait encore aucunes ressources nouvelles. Par conséquent il ne restait que les biens territoriaux de l'Église, si considérables à cette époque, et détenus en grande partie par les religieux. Les cahiers du clergé demandent qu'aucune aliénation des biens d'église ne puisse jamais avoir lieu sans l'agrément de l'autorité religieuse : « les derniers temps nous offrent une si grande multitude d'exemples d'aliénations des biens ecclésiastiques, et surtout de ceux des ordres réguliers, qu'il paraît nécessaire de prévenir la dissipation entière du patrimoine de l'Église, en faisant ordonner que les biens d'église, même appartenant aux réguliers, ne pourront être aliénés sans le consentement des évêques et sans lettres patentes dûment enregistrées[4]. »

[1] Clergé d'Auxerre, de Paris, Metz, Rouen, Melun, Bourbonnais; unanimité des cahiers.

[2] Cahiers du clergé de Saintonge, d'Auxerre, Aix, Arles, Limoges, Montargis, Mantes et Meulan, Vermandois, etc.

On voit percer dans l'expression de ces vœux l'idée funeste du salaire des ecclésiastiques par le gouvernement.

[3] Cahiers du clergé de Meaux, Lyon, Auxerre, Vitry-le-François, Metz, Arles, Riom, Montargis, etc.

[4] Clergé d'Évreux, Vermandois, Paris, Lyon, Rouen, Draguignan, etc.

Enfin l'Église se prononce sur l'existence des ordres monastiques. Elle constate la décadence presque générale de la discipline religieuse et proclame l'urgence d'une réforme, d'une suppression même de certaines maisons trop décriées ou devenues inutiles, mais elle défend le principe moral de la vie du cloître, et s'oppose à l'intervention de l'autorité laïque dans ces sortes de questions[1]. Tous les cahiers de la noblesse et du tiers sont au contraire hostiles à l'institution religieuse et à la propriété ecclésiastique. Restreindre le nombre des maisons, sinon les supprimer entièrement, et consacrer leurs biens au service des établissements charitables et à l'acquit des dettes de la nation : voilà ce que réclament en termes plus ou moins formels, avec plus ou moins de réticences, mais d'un consentement unanime, les deux ordres laïques. Sur ce point la catholique Bretagne pense comme le tiers état de Paris, et manifeste contre les moines une égale aversion[2]. Il n'était plus possible de les sauver[3].

Cette analyse des cahiers du clergé nous fait comprendre à merveille qu'elle était la situation morale de l'Église gallicane en 1789. Fidèle à son histoire, le clergé ne se laisse devancer ni par la noblesse ni par le tiers dans la revendication des libertés publiques, et ses vœux resteront comme le témoignage permanent des dispositions généreuses qui l'animaient à la veille de la plus odieuse persécution. Sur le terrain de sa propre réforme, il ne montre ni moins de franchise, ni moins de bon vouloir, ni moins de libéralisme. Après avoir fait l'aveu de sa décadence qui n'était que trop réelle, il demande le rétablissement des conciles pour opérer lui-même les changements nécessaires dans sa discipline, et on ne voit pas trop ce que la noblesse et le tiers pouvaient lui objecter, puisque le régime des conciles était l'application à l'Église des principes de discussion et de liberté, si chers aux deux ordres laïques et revendiqués par eux avec de si vives instances[4].

[1] Clergé de Paris, du Vermandois, Lyon, Nantes, Rouen, Forez, Châlons-sur-Marne, Auxerre, etc.

[2] *Le district de Mâchecoul*, par M. Alfred Lallié ; 1 vol. in-18, p. 22 et suiv. — Cahiers du tiers état de Châlons-sur-Marne, de Metz, Saint-Quentin, Paris ; de la noblesse du Vermandois, du Forez, d'Auxerre, du bas Vivarais, Touraine.

En général, la noblesse est l'ordre le plus hostile aux établissements religieux.

[3] Comme l'a fort bien remarqué M. de Montalembert (*Introduction à l'histoire des Moines d'Occident*), la réforme des ordres religieux n'est guère plus au pouvoir de l'Église que leur fondation. Il aurait fallu de pieux et saints religieux, mais ils manquaient. Restait la suppression immédiate de tous les ordres inutiles, afin de sauver le principe. La renaissance serait venue d'elle-même.

[4] Pour expliquer le libéralisme de l'Église gallicane, quelques historiens (Michelet entre autres) ont prétendu établir une distinction entre le haut clergé et les curés. A les croire, ces derniers seuls étaient animés de sentiments libéraux. C'est une erreur. Si les évêques avaient eu des doctrines contraires à celles du grand

Mais le tout n'était pas de tracer un admirable programme de réformes, il fallait passer de la théorie à l'application et se mettre à l'œuvre sans retard avec une prompte et vigoureuse énergie. En effet, de l'initiative du clergé ou de ses incertitudes dépendait en grande partie l'avenir politique et religieux de la France. S'il ne pouvait plus, s'il ne devait plus revendiquer la dictature morale du pays comme après les invasions barbares, son rôle n'était peut-être ni moins grand ni moins difficile. En présence d'un gouvernement animé des meilleures dispositions, mais qui ne savait qu'hésiter au lieu de se mettre à la tête du mouvement[1], le clergé gallican avait une première détermination à prendre : il devait empêcher la noblesse et le tiers de se diviser sur les deux questions brûlantes de la vérification des pouvoirs et du vote. Un tel rôle était dans ses traditions politiques, et plus d'une fois il avait, par son attitude et la sagesse de ses conseils, prévenu les déchirements publics.

Son acquiescement spontané au vote en commun et par tête aurait empêché les états généraux de prendre feu dès le premier jour et rendu impossibles des fautes irréparables. Il n'avait qu'à vouloir : le gouvernement et la noblesse auraient suivi. Si en mai 1789 tout était compromis, rien n'était encore perdu, et la révolution pouvait prendre un autre cours. Il n'y a pas en histoire d'événements inévitables. La vigoureuse initiative des honnêtes gens peut toujours atténuer les grands bouleversements politiques et faire prendre à l'esprit nouveau un meilleur cours. Le mensonge et la violence ne sont pas les seuls maîtres de ce monde, l'honnêteté et le bon sens ont aussi leur contagion.

En second lieu, le devoir du clergé gallican était de procéder sans retard à un ensemble de réformes assez radicales pour ne laisser à l'esprit révolutionnaire aucune prise contre lui, aucun prétexte de discuter les affaires religieuses. Puisque la richesse et le privilége étaient pour ses membres une cause manifeste d'impopularité ou d'impuissance, son intérêt bien entendu lui prescrivait de prévenir les convoitises populaires et de faire à temps tous les sacrifices compatibles avec l'honneur. La pauvreté et la lutte lui auraient rendu les

nombre des ecclésiastiques de leurs diocèses, ces derniers ne les auraient nulle part choisis pour députés. Cependant, sur 291 représentants du clergé, il y eut 48 archevêques ou évêques et 35 autres grands dignitaires ecclésiastiques.

[1] Louis XVI n'était pas fait pour son époque. Il lui aurait fallu un ministre résolu et plein d'initiative. Necker avait de l'intelligence et du désintéressement, mais il était rempli de présomption et de vanité. Ce fut l'homme des demi-mesures. Le mobile de ses actions était la popularité. Après avoir convoqué les états généraux, il les laissa sans direction, sous le beau prétexte qu'ils devaient jouir d'une entière liberté. Les trois ordres ne pourraient s'accorder, pensait-il, et alors ils auraient recours à lui. (Voy. les *Mémoires de Malouet*, t. I.)

sympathies publiques. On aurait vu refleurir ce qui semblait flétri. Nous n'aurions eu ni la constitution civile, ni les échafauds de la terreur, ni le concordat de 1801. Le clergé catholique aurait présidé à l'inauguration de la nouvelle société et déposé dans les institutions libérales l'esprit de vie seul capable de les féconder.

Trop de fautes firent avorter ce noble espoir. Le clergé gallican avait de bonnes intentions, mais l'esprit de conseil n'était pas en lui. Comme le gouvernement royal, il avait désappris le grand art du discernement et de l'à-propos. L'exercice du pouvoir absolu, l'absence de contrôle les avait aveuglés et énervés. Ils furent, par faiblesse sénile, incapables de prévoir les événements et de les diriger [1]. Mais que dire des prétentions et de l'impéritie du tiers? Lorsque l'avenir était à lui, par folle précipitation et par un appel téméraire aux droits suprêmes de la nation, il prenait sur lui de déchaîner la tempête et de transformer une crise en révolution. Sur près de 600 membres (577), il comptait bien peu d'hommes pratiques. Le plus grand nombre avaient la maladie du siècle : une confiance absolue en leurs propres forces, et l'audace leur tenait lieu de sagesse.

On a beaucoup vanté le serment du Jeu de paume (20 juin) ; cet engagement théâtral de ne pas se séparer avant d'avoir fait le bonheur du pays excite encore aujourd'hui l'admiration du peuple français, et cela se comprend : les grands mots ont chez nous un succès irrésistible et la belle rhétorique nous enivre. Mais il serait temps de restituer à cette fameuse déclaration sa véritable portée. Enhardie par l'indécision du pouvoir, l'assemblée du tiers, infidèle à ses cahiers, attente aux droits du monarque et proclame sa propre souveraineté [2]. Sur la proposition de Mounier, elle déclare que *rien ne pouvait l'empêcher* de continuer ses délibérations, et que jusqu'à

[1] Les trois ordres étaient entrés en conférences dès le 23 mai pour se mettre d'accord sur la vérification des pouvoirs en commun et le vote. Le clergé pouvait décider la question, mais des intrigues de cour l'empêchèrent de se prononcer à temps. Mirabeau, le seul grand politique de l'Assemblée, fit les plus constants efforts pour prévenir « une crise qui engloutirait tout » et déterminer le clergé à se réunir aux communes. Ni le clergé, ni le gouvernement, ni le tiers ne comprirent ses grandes vues. (Voy., sur ces premières relations de Mirabeau avec Necker, les *Mémoires de Malouet*, t. I.)

Comme Mirabeau, comme Malouet, deux évêques avaient eu l'intelligence de la situation : Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, et de la Luzerne, évêque de Langres. Ils demandaient au roi de résoudre par avance les deux questions de la vérification en commun et du vote, mais ils ne purent amener à leurs vues ni le ministre Necker, ni le clergé.

[2] On sait que le mandat des députés aux états généraux était impératif, au moins sur toutes les questions importantes. Ils étaient chargés de concourir, avec le gouvernement royal qui les avait convoqués, à la réforme des institutions, mais non de s'ériger en pouvoir souverain.

l'achèvement et l'affermissement de la constitution, elle faisait le serment de ne pas se séparer[1]. Promesse téméraire! tâche impossible! C'était se condamner par une présomptueuse ignorance à triompher non-seulement des abus, mais encore des résistances de la royauté, la seule de nos anciennes institutions restée debout; naïves espérances et folles témérités qui obligèrent presque immédiatement le tiers à chercher un appui dans les clubs de la capitale et à déchaîner les plus violentes passions populaires pour maîtriser la cour et les ordres privilégiés. Ce fut le premier de ces actes révolutionnaires qui devaient se succéder sans interruption jusqu'au coup d'État de brumaire, changer la France en école de scandale et, par le triomphe des rhéteurs, préparer le règne des prétoriens.

Deux jours après le serment du Jeu de paume, trop tard pour prévenir une grande faute, la veille même de la séance royale où le gouvernement devait faire connaître ses intentions, 149 ecclésiastiques, curés et évêques[2], acceptent — toutes réserves admises — de procéder avec le tiers à la vérification des pouvoirs et se réunissent à lui dans l'église Saint-Louis. Le temple de la religion, dit un orateur ému, était devenu le temple de la patrie. On sait ce qui advint des propositions royales (23 juin). Après le discours de Louis XVI, les membres des communes, restés assis et tranquilles, se déclarèrent inviolables sur la proposition de Mirabeau. Ils *devaient* une constitution à la France. Le 27 juin, Louis XVI prescrivait la réunion des trois ordres et le vote par tête. Les défenseurs de l'ancien droit historique n'acceptèrent cet ordre qu'avec des protestations, des réserves, des menaces. Ils affectaient de n'assister aux séances que debout, comme de simples spectateurs; ce n'étaient déjà plus les représentants d'un même peuple. Cette attitude était bien coupable. Au lieu de défier le tiers et d'appeler un coup d'État, il aurait fallu faire la part des circonstances, accepter l'inévitable et entreprendre (ce qui n'était point impossible) la constitution d'un parti modéré, pris dans les trois ordres et contre lequel se seraient brisées et les utopies des rhéteurs et les violences du dehors. Le haut

[1] Un seul député du tiers, Martin d'Auch, du bailliage de Castelnaudary, avait refusé de prêter le serment. « Je déclare, avait-il dit, que je ne crois pas pouvoir jurer d'exécuter des délibérations qui ne sont pas sanctionnées par le roi. » Trois ans plus tard, Mounier, retiré à Weimar, regrettait en ces termes le rôle joué par lui le 20 juin : « C'était un attentat contre les droits du monarque. »

[2] Les archevêques de Vienne, Lefranc de Pompignan, et de Bordeaux, Champion de Cicé; les évêques de Chartres, de Rhodez et de Coutances. Déjà, le 13 juin, trois curés du Poitou avaient pris séance avec le tiers, et le 14, six autres parmi lesquels Grégoire et Dillon. Cette fois c'était la majorité du clergé. Mais le temps perdu était irréparable.

clergé ne fit pas alors tout ce qu'il aurait pu, et ses intrigues, ses luttes intestines trouvèrent un pénible écho dans l'opinion publique. Plus tard l'occasion était perdue.

A cette époque, le peuple de la capitale, déjà maître du mouvement par les clubs, les journaux et l'émeute, n'était pas encore hostile à l'Église. Le clergé parisien avait pris une part considérable à la journée du 14 juillet, et le peuple, non content de mettre son triomphe sous la protection de sainte Geneviève, avait sollicité une procession solennelle pour remercier Dieu de la prise de la Bastille[1]. L'attitude des représentants du clergé dans la nuit du 4 août ne pouvait que fortifier, à ce qu'il semble, ces bonnes dispositions. On sait ce que fut cette nuit célèbre ; les causes qui la préparèrent et les conséquences qui la suivirent. Par l'organe de ses chefs les plus illustres, Noailles, Montmorency, d'Aiguillon, avec une fière insouciance et le plus généreux entraînement, la noblesse venait de renoncer à ses priviléges féodaux. Le clergé tout entier, aussi bien les grands dignitaires que les simples curés, ne voulut pas rester en arrière. L'évêque de Nancy, de la Fare, s'empare de la parole.

« Accoutumés, dit-il, à voir de près la misère et la douleur des peuples, les membres du clergé ne forment d'autres vœux que de les voir cesser. Le rachat des droits féodaux était réservé à la nation qui veut établir la liberté ; les honorables membres qui ont déjà parlé n'ont demandé le rachat que pour les propriétaires. Je viens exprimer au nom du clergé le vœu de la justice, de la religion et de l'humanité ; je demande le rachat pour les fonds ecclésiastiques, et je demande que le rachat ne tourne pas au profit du seigneur ecclésiastique, mais qu'il en soit fait des placements utiles pour l'indigence[2]. »

C'était de la part du clergé un véritable abandon de ses dîmes. Puis les renonciations continuèrent sur d'autres points. L'évêque de Chartres demande en termes énergiques l'abolition du droit de chasse; de Boisgelin, archevêque d'Aix, insiste sur la nécessité de prohiber toute convention féodale et de supprimer la gabelle. Deux curés réclament l'exécution des lois canoniques relatives aux bénéfices. Un des représentants du clergé soumis à la portion congrue, offre ce qu'il appelait lui-même le denier de la veuve. Thibault, curé de Souppes, demande la permission de sacrifier son casuel ; d'autres curés proposent de renoncer à leurs bénéfices ; les évêques d'Uzès, de Nîmes, de Montpellier réclament pour les artisans et manœuvres l'exemption de charges et d'impôts.

[1] *Moniteur* et *Journal des Débats*, juillet 1789.

[2] *Journal des Débats* et *Décrets*, t. II, p. 364. — *Moniteur*, compte rendu de la nuit du 4 août.

Tout semblait fini ; une autre scène commence. Les représentants des provinces, Bretagne, Dauphiné, Provence, Bourgogne et Bresse, Normandie, Artois, Auvergne, Poitou, Lorraine et les autres offrent à l'Assemblée le sacrifice de leurs priviléges, puis les villes et les officiers de justice. Le président, Chapelier, relit les principales de ces déclarations patriotiques et les fait décréter par l'Assemblée[1]. L'archevêque de Paris se lève et demande le vote d'un *Te Deum* qui sera chanté dans la chapelle du roi en présence de Sa Majesté et de l'Assemblée. Lally propose de proclamer, séance tenante, Louis XVI le restaurateur de la liberté française. La salle et les tribunes retentissent pendant un quart d'heure des cris de : Vive le roi ! Vive Louis XVI ! Vive le restaurateur de la liberté française. Les félicitations mutuelles des représentants et du peuple terminent la séance. Il était deux heures du matin. L'aube allait poindre : c'était celle de la liberté, du moins l'Assemblée le croyait ; dans cette nuit à jamais mémorable, imprudente peut-être mais belle entre toutes, elle avait jeté à terre le vieil édifice féodal et, par la suppression des priviléges, consommé sans retour l'unité nationale. Désormais il n'y avait plus en France ni castes, ni priviléges, ni servitudes ; il n'y avait plus que des hommes libres, une grande et glorieuse famille.

Ainsi, jusqu'après la nuit du 4 août, nulle trace d'hostilité entre le peuple et le clergé. Ce dernier avait fait preuve de la plus héroïque abnégation et du plus sincère amour de la chose publique. Il ne faut pas le blâmer de cet entraînement : l'amour des faibles, l'émancipation progressive de la conscience humaine, de la cité, de la nation, était son histoire ; mais un peu plus de réflexion, un peu moins d'enthousiasme peut-être, lui aurait permis de voir le lien nécessaire qui unissait la question des priviléges et de la dîme avec celle de la propriété ecclésiastique. Quelques évêques avaient poussé l'*attendrissement* un peu loin. Les paroles de l'évêque d'Uzès : « Je voudrais

[1] Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe. Faculté de rembourser les droits seigneuriaux ; abolition des procédures seigneuriales. Suppression du droit exclusif de la chasse, des colombiers, des garennes. Taxe en argent représentative de la dîme ; rachat possible de toutes les dîmes. Abolition de tous priviléges et immunités pécuniaires ; égalité des impôts, de quelque espèce que ce soit, à compter du commencement de 1789, suivant ce qui sera réglé par les assemblées provinciales. Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices. Abandon des priviléges particuliers des provinces et des villes. Déclaration des députés qui ont des mandats impératifs, qu'ils vont écrire à leurs commettants pour solliciter leur adhésion. Abandon des priviléges de plusieurs villes, Paris, Lyon, Bordeaux. Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices. Réformation des jurandes.

avoir une terre, il me serait doux de la remettre entre les mains des laboureurs, mais nous ne sommes que dépositaires, » ne passèrent point inaperçues et prirent un sens qui certes n'était pas celui de leur auteur. La question des biens ecclésiastiques était dans l'air ; on sait ce qu'en pensaient déjà les cahiers de la noblesse et du tiers. Buzot la posa quelques jours après le 4 août, dans la discussion relative au rachat des dîmes.

C'est elle qui devait soulever entre l'Église et la Révolution la lutte qui dure encore. Elle eut pour conséquences immédiates la constitution civile du clergé et le schisme. Elle mérite une attention toute spéciale. Il serait temps de bien établir quels furent tous les auteurs de cette rupture, les fautes commises, les violences tolérées, et de restituer à toutes les opinions la part de responsabilité qui leur revient. C'est ce que nous essayerons de faire dans un prochain article.

A. Grancolas.

La suite prochainement.

UN AVENTURIER FRANÇAIS

AU XVIe SIÈCLE

A côté des hommes qui ont profondément buriné leur nom sur les tablettes de l'histoire et restent pour une longue postérité un sujet d'étude et d'admiration, il en est d'autres d'un ordre inférieur, mais susceptibles d'exciter encore sinon la sympathie, du moins la curiosité. Une existence mêlée de splendeurs et d'orages leur a valu le nom d'aventuriers, et, après avoir jeté un vif éclat, ils ont souvent disparu comme des météores, ne laissant que de faibles traces de leur passage dans le monde ; soit que le temps leur ait manqué pour fonder une œuvre durable, plus ordinairement parce qu'ils n'ont pas mesuré leurs entreprises à leurs forces, ou pour avoir méconnu les véritables tendances de l'époque où ils ont vécu. La fortune quelquefois a trahi leur mérite, et la place à leur assigner est alors difficile. Le paysan Sforza se fait chef de bande, devient prince et fonde une dynastie, c'est un héros ; tandis que le comte de Carmagnola, son égal en talents, meurt victime d'une trahison et reste pour nous un *condottiere*.

C'est toujours au milieu des troubles, des guerres civiles, particulièrement lorsque les sociétés cherchent à se transformer pour s'asseoir sur des bases nouvelles, qu'apparaissent ces personnages ambigus. Ils abondent au moyen âge, dans l'Italie surtout qu'ils ont plusieurs fois démembrée, mais on n'en voit guère figurer dans notre histoire. La propension séculaire à l'unité du territoire, dont nous parlons avec tant de complaisance, a toujours opposé un obstacle invincible à toutes les tentatives ayant pour objet d'arracher quelque province à la monarchie. Une de ces tentatives cependant a été au moment de réussir, et cela lorsqu'après d'énergiques efforts, les derniers grands fiefs venaient d'être absorbés par la couronne. Mais

à la fin du seizième siècle l'étoile de la France avait bien pâli. Au jugement d'esprits sérieux, elle devait s'obscurcir encore, et l'Espagnol Davila, écrivant le récit de nos guerres civiles, auxquelles il avait pris une part active, croyait résumer la situation dans le piquant frontispice de son ouvrage, où l'on voit des coqs se battant avec rage, tandis qu'un renard, tranquillement assis auprès d'eux, guette l'instant de leur défaillance pour les dévorer. Le renard, c'était Philippe II, et l'on sait à quel point son espoir a été déçu. Il le fut aussi, l'aventurier plus ambitieux que capable, qui, voulant mettre à profit les malheurs de sa patrie, essaya de se créer à Cambrai une souveraineté indépendante, en écornant avec adresse la France et les Pays-Bas. Et pourtant il fut quelque temps assez puissant pour que les ducs de Parme et de Guise dussent traiter avec lui, pour qu'Henri IV lui-même se vît obligé de reconnaître la souveraineté qu'il s'était attribuée !

Le baron de Balagny ne semblait pas destiné à parcourir une carrière aussi brillante, ni aussi accidentée. Il appartenait à la noble et puissante famille de Montesquiou, et, malgré l'irrégularité de sa naissance, était entré dans le monde par cette porte dorée qui conduit directement les élus à la richesse et aux honneurs, leur assure sans peines, ni soucis, les avantages d'une vie facile, d'une position toute faite, mais dont on ne peut guère déchoir, d'où il est malaisé de s'élever plus haut. Il se glorifiait hautement de son oncle, le célèbre Blaise de Montluc ; la morale, si relâchée sous le règne des derniers Valois, lui permettait même d'avouer son père, Jean de Montluc, évêque de Valence, et l'un des plus fins diplomates de l'époque.

C'est à l'école de ces deux hommes que se forma la jeunesse de Balagny. Blaise de Montluc est si connu, grâce aux *Commentaires* dans lesquels il a consigné ses exploits, qu'il serait superflu d'en parler. Son frère formait avec le farouche soldat un disparate complet, et sa mémoire, tombée dans l'oubli, porte la peine des écarts de sa conduite. Sans prétendre l'excuser, on doit cependant porter à sa décharge la constante modération dont il se fit presque une vertu, au milieu d'une société où le raffinement des mœurs s'alliait à l'excessive violence des passions. C'était d'ailleurs un personnage important et versatile, tour à tour confident des princes lorrains et des religionnaires, l'un des conseillers les plus écoutés de la reine Catherine en ce qui concernait les affaires étrangères. Il remplit avec succès un grand nombre d'ambassades, alla jusqu'à Constantinople traiter avec le sultan, et mit le sceau à sa renommée en décidant la diète polonaise à offrir au duc d'Anjou une couronne enviée par de nombreux compétiteurs. Pourquoi à tant de rares qualités ne sut-il pas

joindre les vertus austères de son état, qu'il oublia trop dans la première partie de sa carrière, ce qui l'exposa aux censures du pape Pie IV, sévère gardien des mœurs du clergé. Non-seulement il laissa commettre mille désordres dans son évêché de Valence, mais il se montra assez partisan des doctrines protestantes pour épouser en secret une femme d'un rang inférieur, Anne Martin, la mère de Balagny. Plus tard, il est vrai, il reconnut ses erreurs, défendit hautement le catholicisme, et enfin, dégoûté du monde, il se retira à Valence au retour de son ambassade de Pologne, et y passa les dernières années de sa vie dans les exercices d'une piété sincère[1].

Si Jean de Montluc n'était pas un homme recommandable de tous points, il était puissant, on n'en saurait douter, et, fort du crédit d'un tel père, Balagny n'avait qu'à se présenter à la cour pour y être bien accueilli. Il eut encore la chance d'y arriver dans les circonstances les plus favorables. Les jeunes gentilshommes complétaient alors leur éducation par des voyages à l'étranger ; il venait de parcourir ainsi l'Allemagne et la Pologne, où l'avisé prélat l'avait envoyé afin d'avoir des renseignements certains sur un pays dont il prévoyait déjà que la couronne allait devenir vacante. Le fils participa donc aux derniers succès diplomatiques du père, qui, à son retour, l'attacha à la maison du premier prince du sang, le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la cession de l'apanage de son aîné. Balagny, à son entrée dans le monde, était donc au centre des intrigues qui se croisaient autour des derniers Valois ; il put rencontrer dès lors la plupart des hommes qui devaient avoir un jour une influence décisive sur sa destinée, de Vic, Rôsne, Thoré, et il était en position de frayer avec les rejetons de la plus haute noblesse. La mort de l'évêque de Valence ne lui causa aucun préjudice, et, peu de temps après, une aventure retentissante vint à la fois le mettre en évidence, lui procurer un brillant mariage et lui assurer le ferme appui de son nouveau protecteur.

Le roi, par une indiscrétion involontaire ou calculée, avait été cause de la mort de l'un des spadassins les plus célèbres et les plus redoutés de l'époque. Bussy d'Amboise, attiré dans un guet-apens par le comte de Montsoreau, avait été sacrifié à un mari qu'Henri III lui-même avait averti de l'infidélité de sa femme. Il y a quelques an-

[1] C'est à l'évêque de Valence que Sully et plusieurs autres personnages importants durent la vie dans une circonstance néfaste de notre histoire. Prenant son audience de congé au moment de partir pour la Pologne, il sut, par son extrême perspicacité, démêler le complot de la Saint-Barthélemy, dont on s'était gardé de lui livrer le secret. Ses avis détournés furent utiles aux amis qu'il avait conservés parmi les protestants, et cet éclatant service doit lui valoir la reconnaissance de la postérité.

nées, un de nos romanciers a essayé la réhabilitation assez difficile de ce fameux duelliste, mais l'opinion des contemporains était loin de lui être favorable. Abusant de sa rare adresse à l'escrime, Bussy s'était fait le tyran de la cour ; dans l'Anjou, dont il était gouverneur, on l'exécrait à cause de sa rapacité et de ses exactions. Ses parents même, les membres de la maison de Clermont, ne l'aimaient pas davantage, car il avait profité de la Saint-Barthélemy pour assassiner un cousin avec lequel il était en procès. Chacun le craignait ; pour beaucoup de gens sa mort fut donc une sorte de délivrance. Personne ne s'inquiéta de punir le meurtrier, couvert par la protection avouée du roi, et la sœur de Bussy, la belle Renée d'Amboise, ne trouva que de l'indifférence, lorsqu'elle accourut tout éplorée du fond de sa province, pour demander justice et faire éclater partout la vivacité de ses regrets et ses ardents désirs de vengeance. Se voyant si peu écoutée, Renée d'Amboise fit appel à l'esprit chevaleresque de la jeune noblesse : elle promit sa fortune et sa main à celui qui se vouerait à la défense de ses droits. Le duc d'Anjou avait compté Bussy au nombre de ses amis et recherchait toutes les occasions de susciter des difficultés à son frère ; il encouragea Balagny à se mettre en avant, lui promettant un appui secret. Balagny se déclara donc le champion de Renée d'Amboise et l'ennemi du comte de Montsoreau. L'audace du jeune couple excita bientôt l'intérêt : par un revirement d'opinion, on oublia les défauts de Bussy pour ne se souvenir que de l'incomparable courage dont il avait donné tant de preuves, du lâche assassinat dont il avait été victime. En France, d'ailleurs, il ne messied jamais de paraître braver l'autorité, surtout lorsqu'elle est faible ou déconsidérée. Balagny, sentant que le monde lui était favorable, poussa sa pointe et mit une telle vivacité dans ses poursuites, que le roi dut s'entremettre pour l'obliger à une sorte de composition qui, au bout de plusieurs années, mit à couvert les jours du meurtrier. Un si grand succès, obtenu presque contre le souverain lui-même, entourait d'un prestige éclatant celui qui l'avait remporté, et le désignait à la reconnaissance du duc d'Anjou. Ce prince ne tarda pas à lui en donner des marques.

Un édit de pacification venait de laisser sans emploi la turbulente activité des seigneurs catholiques et protestants. Animé par ces derniers, excité par sa mère, qui n'avait cessé de chercher à l'extérieur un dérivatif à l'exubérante énergie de la noblesse française, le duc d'Anjou s'était décidé à accepter le protectorat que lui offrait le duc d'Orange sur les provinces des Pays-Bas soulevées contre le roi d'Espagne. A cette époque (1581) l'insurrection n'était pas bornée aux seuls protestants : les états généraux, combattant l'établissement de taxes nouvelles, s'étaient soulevés contre les Espa-

gnols, et la plupart des villes catholiques suivaient l'exemple de leurs députés. Celle de Cambrai avait l'une des premières embrassé ce parti, et le gouverneur, Charles de Gâvres, baron d'Inchy, d'accord avec les habitants, en avait expulsé l'archevêque, demeuré fidèle au roi d'Espagne. Le duc de Parme ne voulut pas laisser à ce soulèvement le temps de se développer : il vint investir la ville, mal pourvue de vivres et de munitions, et la resserra étroitement. D'Inchy, ainsi pressé, craignait une famine prochaine et écrivait lettres sur lettres, réclamant du secours avec les plus vives instances. C'est à ce moment que le duc d'Anjou se décida à accepter les offres du prince d'Orange. Il réunit ses troupes à la hâte, les dirigea du côté de Cambrai, et, après s'être emparé du Cateau, maison de plaisance et forteresse des archevêques, il arriva, le 19 août 1581, sous les murs de la ville épiscopale. Le duc de Parme, n'ayant pas une armée assez nombreuse pour lui en disputer l'entrée, avait rassemblé rapidement les corps qui formaient le blocus et était parti l'avant-veille. Il est facile de juger de la joie des habitants, qui voyaient l'abondance et la sécurité succéder à l'attente des horreurs dont les menaçait le courroux des Espagnols. Ce fut avec des acclamations unanimes qu'ils accoururent au-devant de leurs libérateurs. Le gouverneur, les bourgeois, les soldats, enchérissaient à l'envi dans l'expression de leur gratitude. Le baron d'Inchy, le plus compromis de tous, se rendant l'interprète de ces sentiments, convia le duc d'Anjou et ses principaux officiers à un grand festin dans la citadelle, où il faisait sa demeure. Le prince accepta et fit dans la ville une entrée pompeuse. Il était accompagné de ses gardes; un tel cortége parut bien un peu singulier, au milieu d'une population qui manifestait de si chaleureuses sympathies, mais il n'eût pas été honnête de faire une observation à cet égard, et l'on n'en fit pas. Les gardes, d'ailleurs, comme s'ils eussent craint de paraître indiscrets, s'arrêtèrent à la porte. Sous le prétexte de jouir de la vue d'une si belle fête, d'autres soldats se joignirent insensiblement à eux; il en arriva ainsi un tel nombre, qu'avant la fin du dîner ils garnissaient les meilleures positions des remparts. Le baron d'Inchy comprit alors qu'il n'était plus le maître dans Cambrai. Vivement ému du manque de foi dont il était victime, il fit au duc d'Anjou d'amers reproches sur cette indigne supercherie. Non-seulement il n'obtint aucune satisfaction, mais son hôte, dédaignant de se disculper, se contenta de répondre par des moqueries sur sa simplicité, son accent welche et l'incorrection de son langage. Le lendemain, le malheureux d'Inchy recevait l'injonction de sortir de la ville, et, le cœur brisé de douleur, il allait se faire tuer dans le premier combat.

Le duc d'Anjou, comme on le voit, comprenait d'une manière

toute particulière le genre d'appui à donner aux faibles qui réclamaient sa protection. Il confia le commandement de l'importante place dont il venait ainsi de s'emparer à Balagny, légèrement blessé à l'attaque du Cateau.

Commencée sous de tels auspices, l'expédition eut la fin qu'elle méritait et que d'avance il eût été facile de prédire. Le duc voulait la souveraineté complète des pays qui lui avaient conféré un simple protectorat, et le prince d'Orange, de son côté, en recherchant un secours étranger, n'avait pas entendu se donner un maître plus absolu que celui dont il venait de secouer le joug. Entre ces prétentions opposées aucun accord n'était possible, et le moins habile des deux princes devait succomber. Ce fut le duc d'Anjou, qui cherchant sans pudeur à tromper tout le monde, se vit bientôt honteusement chassé des Pays-Bas. Il n'y conserva d'autre possession que Cambrai, où il lui était facile de faire passer des secours, grâce à la proximité de la frontière française. Un échec aussi cruel abattit ses esprits ; il mourut peu après, léguant Cambrai à sa mère, qui déclara garder cette ville à titre de gage des réclamations qu'elle faisait à Philippe II, comme héritière des rois de Portugal. A la mort de Catherine, Henri III, le seul de ses fils qui lui eût survécu, déclara ne détenir Cambrai que pour ce seul motif : il était mécontent de Balagny, partisan de la Ligue, et offrit en conséquence au roi d'Espagne de lui abandonner la ville moyennant de faibles compensations, mais la négociation n'aboutit point.

Cette rapide succession de ses maîtres présentait à Balagny une belle occasion de faire prévaloir son autorité personnelle dans la ville dont il était simple gouverneur : il n'y manqua pas. Renée d'Amboise, aussi orgueilleuse que belle, aussi ambitieuse que hardie, mais dont une avarice sordide ternissait les grandes qualités, l'excitait sans cesse à profiter des troubles pour se rendre maître absolu de l'importante cité qu'une heureuse fortune avait mise entre ses mains. En ce moment le roi de France paraissait peu redoutable, son mécontentement peu à craindre : il était trop occupé par la révolte de ses sujets, et il n'y avait guère de gouverneur qui ne se crût en mesure de faire acheter son obéissance. Cambrai était une grande ville, très-forte pour l'époque ; les habitants détestaient les Espagnols, l'attrait de la nouveauté leur faisait préférer une sorte d'indépendance sous la protection de la France, à la domination de leurs archevêques, et, pourvu qu'on respectât leurs priviléges et leurs coutumes, on pouvait en obtenir d'assez grands subsides. Ils étaient riches et industrieux, faisaient un commerce très-considérable, car ils exportaient chaque année 60,000 pièces de toile fine, valant l'une dans l'autre 40 florins, ce qui permettait d'établir des douanes fructueuses.

La démarche conseillée par madame de Balagny avait donc des chances de succès, à la condition de se ménager un protecteur assez puissant pour arrêter les armes du gouverneur des Pays-Bas. Balagny, enflé par ces apparences flatteuses, n'opposa aucune résistance aux suggestions de sa femme et chercha à s'assurer peu à peu la souveraineté de Cambrai, à l'accroître même, s'il était possible. Depuis plusieurs années, le duc de Parme, entouré d'ennemis, s'était abstenu de toute hostilité contre Cambrai, dans la crainte d'engager une lutte avec le roi de France. Il s'agissait donc pour Balagny de se soustraire à l'obéissance de l'un, en évitant de s'exposer aussitôt aux coups de l'autre.

Les circonstances le favorisèrent. La vie entière de son oncle et le souvenir des anciennes relations de son père lui ouvraient un facile accès auprès des princes lorrains : ceux-ci, de leur côté, cherchaient à se ménager partout des adhérents. En avoir dans la Picardie était pour eux d'un intérêt tout particulier, car ils voulaient en exclure le gouverneur désigné, le jeune prince de Condé, aussi actif que dévoué à la religion protestante, et s'assurer la communication la plus directe entre Paris et les secours que leur enverrait l'Espagne. Ils firent donc les plus grands efforts pour y intéresser à leur cause les populations catholiques ; l'un des cousins du duc de Guise, le duc d'Aumale, dont les talents étaient assez limités, mais le zèle sans bornes, se chargea d'empêcher le second prince du sang de pénétrer dans la province dont il était gouverneur. Balagny le seconda de tout son crédit, de toutes ses forces ; grâce à lui et à quelques autres seigneurs influents, la Picardie fut le berceau de la Ligue, et un petit nombre de villes seulement y restèrent soumises au roi. Un service aussi signalé méritait de la reconnaissance : les Guises ménagèrent entre leur ami et le duc de Parme une trêve, assez mal observée quant aux détails, mais qui cependant mettait la ville de Cambrai à l'abri de toute tentative directe pour la réduire à l'obéissance du roi d'Espagne. Quant au roi de France, pour se garantir de sa colère, Balagny disposait de toutes les forces de la Ligue, dont il était l'un des fondateurs.

Ce point important obtenu, il s'occupa d'affermir son autorité à l'intérieur de la ville et d'y prélever des impôts suffisants pour entretenir des troupes avec lesquelles il faisait des incursions contre les royalistes français et contre les protestants des deux côtés de la frontière. Ces expéditions, ayant pour but principal le pillage, s'étendirent en Picardie jusqu'au delà de Saint-Quentin et amenèrent la conquête de différents fiefs appartenant à l'archevêché de Cambrai, au roi de Navarre et au prince de Condé. Après avoir ainsi augmenté ses possessions, Balagny fit d'assez fréquents voyages à Paris pour

se mêler aux affaires du royaume, se reposant sur sa femme, en ces occasions, du soin de veiller à la sécurité de Cambrai. Il acquit ainsi un nouvel accroissement d'influence, et bien que ses succès fussent assez souvent mélangés de revèrs, le rôle qu'il remplit ne fut pas sans éclat. Ainsi, lorsque les calvinistes allemands vinrent secourir leurs coreligionnaires français, et que le duc de Guise, qui allait les combattre avec une très-faible armée, réclama l'assistance de tous ses amis, le gouverneur de Cambrai accourut à la tête d'un détachement important, avec lequel il contribua aux victoires de Vimory et d'Auneau. Après la mort de son frère, le duc de Mayenne eut aussi plusieurs fois recours à l'influence et aux troupes de Balagny.

Dans le désordre toujours croissant qui régnait alors, ce chef de partisans se rendit redoutable à ses voisins; il les rançonnait sans pitié, à la tête d'une petite armée qu'il grossit au point de pouvoir détacher jusqu'à quatre mille hommes de la garnison de Cambrai. C'est avec un corps aussi nombreux qu'il alla rejoindre le duc d'Aumale devant Senlis, dont Montmorency-Thoré s'était saisi pour le roi. Une entreprise de cette importance avait été annoncée aux Ligueurs avec une certaine ostentation, et le succès intéressait beaucoup les Parisiens, qu'Henri IV cherchait à réduire, en s'emparant successivement de toutes les villes dont ils tiraient leurs approvisionnements. Quelques pièces de gros calibre, tirées de Péronne et d'Amiens, ouvrirent bientôt les murailles peu solides de Senlis, et après un assaut bravement repoussé, les assiégés se trouvèrent hors d'état de continuer la défense. Force leur fut de penser à une capitulation, et ils prirent jour avec le duc d'Aumale et Balagny pour rendre la ville, s'ils n'étaient secourus. L'usage à cette époque était d'accorder un court répit aux garnisons qui avaient mérité l'estime de l'ennemi par une résistance énergique. Pour Senlis en particulier, c'était une pure formalité, car il n'y avait aucune armée royale à portée de lui donner assistance. Cet heureux succès marque le plus haut point de la prospérité matérielle de Balagny, à qui surtout on le devait, et dont les troupes formaient la majeure partie de la petite armée du duc d'Aumale; mais la fortune lui préparait à ce moment même un revers d'autant plus terrible qu'il était moins attendu. Autant il s'était fait d'ennemis par son extrême vanité et ses exactions continuelles, autant Thoré comptait d'amis, soit pour lui-même, soit en mémoire du vieux connétable son père. Tous ressentirent comme un affront personnel, l'abaissement d'un Montmorency devant un aussi indigne rival. Les royalistes de Picardie se concertèrent secrètement; beaucoup de personnes qui ne s'étaient pas encore déclarées leur donnèrent un appui inespéré. Un chef capable de les conduire manquait encore à leur réunion. Ce fut à un capitaine protestant, également respecté dans

les deux partis pour son caractère et ses talents, qu'ils s'adressèrent : le vieux La Nouë, cet ancien compagnon de Coligny, vint exprès de Sedan leur donner l'appui de son expérience. Une armée improvisée se trouva ainsi réunie à Compiègne, et elle se présenta devant Senlis le jour même où la capitulation devait être exécutée. Du premier coup d'œil, La Nouë reconnut que les troupes des ligueurs manquaient de solidité, et, prenant aussitôt ses dernières dispositions, il résolut de les assaillir sur-le-champ, pour profiter de la surprise causée par son arrivée inattendue. Quelques volées de canon les ébranlèrent d'abord, pendant que se formaient les colonnes d'attaque ; la cavalerie, qui faisait la principale force des royalistes, chargea au milieu de ce désordre et mit les ligueurs dans une déroute complète. En peu d'heures, non-seulement Senlis était délivré, mais La Nouë était maître du camp, de l'artillerie et de la plupart des bagages des assiégeants.

C'était là un rude coup pour le gouverneur de Cambrai, dont l'autorité avait grand besoin de s'affermir. Il eût dû faire de sérieuses réflexions sur le danger d'exciter une animadversion aussi générale : il n'en fut rien. S'abusant complétement, au contraire, sur l'état de l'opinion à son égard, il n'eut rien de plus pressé après sa défaite que de venir à Paris faire parade du rôle important qu'il avait joué et d'une légère blessure reçue à l'assaut de Senlis. Il y fut fort mal accueilli ; les Parisiens, à qui il avait souvent promis de les délivrer de tous les postes royalistes établis autour de leur ville, lui lancèrent tant de brocards et de quolibets que de longtemps il n'osa reparaître parmi eux.

Le mauvais succès de l'expédition de Senlis eut d'ailleurs une autre conséquence fâcheuse. Il fallait réorganiser les troupes qui s'étaient débandées ; pour cela, de l'argent était nécessaire, et comme le seigneur de Cambrai n'entendait pas réduire le grand train mené par lui et par sa femme, il était forcé de recourir à de nouveaux impôts ou de soumettre ses voisins à des exactions qui envenimaient encore les haines dont il était l'objet. Quelques mois plus tard cependant, Balagny, nullement découragé, avait rassemblé un corps de quatre cents cavaliers qu'il conduisait à Arques, où ils prirent honteusement la fuite sans combattre. Cette seconde leçon paraît lui avoir été plus profitable que la première, et pendant quelques années il s'abstint de toute expédition lointaine, se bornant à faire sentir son action aux alentours de Cambrai, toujours exposés à ses déprédations. Toutefois, quand le duc de Parme, sollicité par le duc de Mayenne, entra en France pour porter secours à la ville de Rouen, vivement pressée par le roi, Balagny crut d'une bonne politique de se joindre à lui. Cette fois il n'emmenait pas de cavalerie, mais d'assez

nombreux fantassins, car n'ayant pas assez de persévérance ou d'autorité pour retenir auprès de lui un noyau de soldats aguerris, il accueillait au hasard ceux qu'il pouvait enrôler, suivant l'état de ses finances.

On sait le peu de succès qu'eut le duc de Parme dans sa campagne de France ; il réussit à dégager Rouen, mais son armée fut aussitôt poursuivie par Henri IV et ce ne fut qu'à grand peine, par des prodiges d'habileté, qu'il réussit à la sauver et à la ramener, considérablement réduite, dans les Pays-Bas. Balagny l'accompagnait dans cette retraite, mais ce fut la dernière fois qu'il prêta son secours à la Ligue. La tentative avortée du duc de Parme avait constaté l'ascendant irrésistible de la cause royale : son départ fut le signal de la désorganisation de la Ligue, dont presque tous les chefs s'empressèrent de négocier leur soumission, ou plutôt de faire acheter le plus cher possible les villes ou les provinces en leur pouvoir. Balagny n'avait pas de convictions assez profondes pour s'entêter à défendre une cause perdue, mais il se regardait comme l'un des plus compromis auprès d'Henri IV, en raison de son importance, qu'il s'exagérait toujours, et de plusieurs domaines royaux dont il s'était emparé, et qu'il n'entendait pas restituer. La transition était assez difficile pour un homme qui avait toujours eu plus de jactance que de mérite et dont les prétentions étaient loin d'être modestes. Madame de Balagny se chargea de la ménager. Elle alla trouver le roi à Dieppe à la fin de l'année 1593, et parvint à poser les premières bases d'une convention. Mais Henri IV, rebuté par des demandes exorbitantes, ne put se résigner à y souscrire immédiatement, quelle que fût son envie de hâter la pacification et d'épargner à ses peuples les maux de la guerre. Il remit donc la conclusion d'un traité définitif au moment où il irait lui-même visiter les provinces du Nord, jugeant avec raison que sa présence intimiderait les récalcitrants. Balagny employa tout ce temps à amasser de l'argent pour augmenter ses troupes, et par suite son influence, afin de faire acheter plus chèrement son adhésion à la cause royale.

L'été suivant, Henri IV allait enfin chasser de la Picardie le duc d'Aumale, qui, peu digne de son nom et de sa valeureuse race, ne sut ni défendre la province, ni se décider à temps à faire son accord. Son irrésolution le réduisit à la plus triste extrémité : il mit les Espagnols en possession de plusieurs places qu'il était hors d'état de défendre contre son roi. Cette détermination engagea Henri IV à hâter ses opérations, et quoique n'ayant pas une armée bien nombreuse, il investit Laon, où s'était réfugié le jeune fils du duc de Mayenne. La ville était très-difficile à prendre, tant à cause de sa situation au sommet d'une colline escarpée, que de la proximité des

armées ennemies et du duc de Mayenne lui-même, décidé à faire les plus grands efforts pour délivrer son fils. Balagny, appréciant le besoin que le roi avait d'un renfort de troupes pour assurer l'investissement complet de Laon, saisit avec joie cette occasion de ménager sa paix : il offrit d'entretenir deux mille fantassins et cinq cents cavaliers pendant tout le temps que durerait la guerre, ce qui n'était pas à dédaigner, vu le chiffre peu élevé des armées de cette époque. Il fit habilement ressortir l'importance d'une ville étendue et riche comme Cambrai, capable d'arrêter longtemps les Espagnols et de garantir une grande partie de la frontière, ce qui était vrai, surtout à une époque où nous ne possédions ni la Flandre ni l'Artois. Craignant que d'aussi bonnes raisons ne fussent pas suffisantes pour justifier auprès du roi l'énormité de ses prétentions, il se ménagea des appuis qui ne furent, dit-on, pas inutiles. Gabrielle d'Estrées, alors au comble de la faveur, intercéda pour lui. Enfin, en faisant jouer toutes sortes de ressorts, à force d'exploiter les besoins pressants d'Henri IV, il réussit à obtenir un traité extrêmement avantageux et que le maréchal de Retz alla ratifier à Cambrai au nom du roi.

Cambrai et son territoire étaient réunis à la France, où les Cambraisiens devaient jouir des mêmes avantages que les régnicoles : des faveurs particulières leur étaient concédées pour l'entrée et la sortie des denrées. Les anciens privilèges de la ville étaient confirmés et les titres que Balagny s'était attribués, qu'il voulait faire accepter par les bourgeois, étaient reconnus d'avance. Ces titres n'étaient rien moins que ceux de seigneur et prince souverain de Cambrai, car il ne les trouvait pas incompatibles avec la suzeraineté de la France. Le roi l'élevait en outre à la dignité de maréchal de France et lui faisait présent des seigneuries et terres de Bohain, Marly, Beaurevoir et Ribemont, dépendantes de l'ancien patrimoine des rois de Navarre, dont Balagny s'était emparé pendant les troubles. Le roi s'engageait aussi à prendre sous sa protection le nouveau prince, sa femme et ses enfants, promettait de les défendre en toutes circonstances ; faisait un don gratuit et immédiat de 10,000 écus, assurait un revenu de 20,000 livres en fonds de terres à désigner plus tard, comme indemnité des dépenses faites aux fortifications de Cambrai, et 70,000 écus par an pour la solde des troupes. Sully, dans ses *Économies royales*, déclare que Balagny reçut plus de 800,000 livres pour prix de sa soumission, et l'on comprend sans peine avec quelle explosion de colère l'économe et intègre ministre mentionne l'avidité de l'homme qui exploitait ainsi la position difficile et les besoins de son maître.

Henri IV, néanmoins, n'eut pas tort de céder à ces exigences, car le secours promis par Balagny lui fut fidèlement amené et contribua

beaucoup à la reddition de Laon, que le duc de Mayenne chercha vainement à empêcher, à celle de Ham, d'Amiens et de plusieurs autres villes. Cette suite d'heureux succès, dont il s'attribuait une bonne part, enhardit le vaniteux seigneur à demander au roi de venir en personne à Cambrai proclamer le traité récemment conclu, et de rehausser ainsi l'éclat dont avait besoin une principauté de date si nouvelle. Ce voyage devait en outre décourager un parti hostile à Balagny et qui aurait préféré la réunion pure et simple de Cambrai à la France. Henri IV céda à cette nouvelle demande. Par condescendance pour les sollicitations de Gabrielle d'Estrées, ont dit les chroniqueurs de cour ; pour des motifs d'un ordre plus élevé, au jugement d'hommes plus sages. Au moment où un grand nombre de chefs ligueurs traitaient de leur soumission à des conditions inespérées, il importait de les convaincre de la bonne foi avec laquelle seraient exécutés les traités les plus excessifs. La bonne foi était alors depuis si longtemps bannie de toutes les transactions! Puis Henri, toujours prévoyant, savait que la protection dont il couvrait Cambrai, et surtout la persuasion que l'on aurait de son bon vouloir, allait être la meilleure défense de la ville contre les entreprises des Espagnols.

Le consentement du roi combla Balagny et sa femme de la plus immense satisfaction. Rien ne fut épargné pour augmenter la splendeur de l'accueil qu'ils firent à lui et aux officiers de sa suite. Les bals et les fêtes de nuit succédaient sans interruption aux festins et aux jeux. Les bourgeois furent aussi appelés à y prendre part, et on profita de la circonstance pour leur faire ratifier, par un vote unanime, la souveraineté tant désirée par les nouveaux princes, ce qu'il eût peut-être été difficile d'obtenir sans cela. L'orgueilleux Balagny dépensa ainsi en quelques jours le produit de ses longues rapines. Les jeunes officiers qui avaient fait avec le Béarnais de si rudes campagnes profitèrent sans arrière-pensée des plaisirs qui leur étaient offerts, se contentant parfois de sourire de l'ostentation de leurs hôtes; mais les politiques s'en inquiétèrent. Il leur était aisé de prévoir que ces folles dissipations devaient amener la ruine d'un couple insensé, et peut-être la perte de Cambrai pour la France. On pouvait déjà mesurer la désaffection des habitants, dont un certain nombre, détestant le pouvoir de Balagny, sollicitaient encore la réunion de leur ville à la couronne, et l'on devait s'attendre d'un autre côté à une démonstration du gouverneur des Pays-Bas. Il avait ménagé le protégé des Guises et une ville que l'on déclarait ne détenir que temporairement, mais il ne pouvait, sans protester, souffrir un démembrement des États de son maître.

Ces craintes n'étaient que trop fondées, les événements les justi-

fièrent bientôt, et de formidables orages s'amoncelèrent sur la tête de Balagny, quelques mois à peine après la proclamation de sa souveraineté. Seul il restait dans l'illusion à cet égard, et il ne s'occupait même pas de pourvoir d'une manière sérieuse à la sécurité de Cambrai.

La mort avait enlevé en peu de temps deux gouverneurs des Pays-Bas, le duc de Parme et l'archiduc Ernest d'Autriche. En attendant que le roi d'Espagne eût fait un nouveau choix, cette haute position était occupée par le beau-frère du duc d'Albe, don Pédro d'Azévédo, le valeureux comte de Fuentès. Fuentès désirait vivement rehausser son commandement intérimaire par quelque entreprise capable d'augmenter sa jeune réputation. Deux ligueurs, passés avec le duc d'Aumale dans les rangs des Espagnols, tous deux doués de talents supérieurs, et animés contre leur patrie de cette haine furieuse des transfuges, ne cessaient de l'exciter à diriger ses armes contre la France. Rôsne et la Bourlotte connaissaient à merveille toutes les parties faibles de notre frontière du Nord, où ils avaient constamment guerroyé. La Bourlotte leva un régiment wallon, à la tête duquel il acquit une grande réputation au service du roi d'Espagne. Chrétien de Savigny, baron de Rôsne, né en Champagne, sur les confins de la Lorraine, s'était dès son jeune âge attaché au duc de Guise. Sa fortune et son extraction étaient médiocres, mais un mérite exceptionnel l'éleva rapidement aux plus hautes positions, et il fut avec les ducs de la Châtre et de Brissac l'un des maréchaux de France nommés par le duc de Mayenne pendant la Ligue. Il possédait une instruction rare en tous temps, remarquable à une époque aussi agitée, parlait avec élégance les principales langues de l'Europe et possédait à fond toutes les parties de l'art militaire, surtout l'attaque des places et la conduite des armées. La supériorité de son esprit le rendait capable de concevoir et de faire réussir les plus vastes desseins : audacieux et sans principes, aucun danger n'était capable de le surprendre, aucune perfidie de le rebuter. Il acquit en peu de temps une grande influence dans le camp des Espagnols, et ceux qui ne pouvaient estimer son caractère étaient attirés cependant par le charme de son esprit et la grâce de sa conversation. On n'épargna rien pour le fixer dans le parti qu'il avait embrassé et le dédommager des biens qu'il abandonnait en France. Les maux qu'il fit souffrir à son pays pendant la campagne de 1595 devaient en faire redouter de plus grands encore, si l'année suivante un boulet lancé au hasard ne l'avait mis en pièces devant la ville d'Hulst, qu'il assiégeait.

Rôsne représenta au comte de Fuentès l'éloignement du roi, alors occupé à réduire la Bourgogne et à soumettre le duc de Mayenne

qui s'y était retiré; l'épuisement de la France, qui ne permettrait pas d'envoyer une armée au secours de la Picardie, où, d'ailleurs, les généraux royalistes vivaient en assez mauvaise intelligence. Il fit valoir les relations qu'il avait conservées, dans beaucoup de villes, avec d'anciens ligueurs et conclut que les Espagnols, en nous attaquant, pouvaient se promettre de grands succès. La profonde connaissance qu'il avait de l'état de la frontière nous fit perdre en effet La Capelle, Le Catelet, Doullens, Ardres et Calais, villes alors bien fortifiées. Mais la conquête de Cambrai lui semblait surtout un but digne de ses efforts, et lorsqu'il en proposait le siége au comte de Fuentès, il était vivement appuyé par l'archevêque, Louis de Berlaimont, chassé autrefois par le baron d'Inchy, et très-désireux de rentrer dans sa ville épiscopale.

Les droits des évêques de Cambrai sur cette ville remontaient à une haute antiquité; ces prélats paraissent en avoir toujours partagé la seigneurie, dans des proportions variables selon les temps, avec les bourgeois et avec les comtes de Hainaut. Ils en ont défendu les habitants tour à tour contre les prétentions des comtes de Flandre et de Hainaut, des ducs de Brabant et de Bourgogne, des rois de France et des empereurs d'Allemagne, et contre les exactions des petits seigneurs du voisinage. Grâce à leur constante protection et à l'autorité de leur caractère, la ville avait conservé une sorte d'indépendance et, relativement, été épargnée dans les guerres qui sévissaient aux alentours. Sans doute ils n'avaient pas toujours réussi à la préserver de graves désastres; mais Cambrai, chaque fois relevé par leurs soins, était devenu l'une des villes les plus industrieuses de cette riche contrée. Parfois ces bons rapports avaient été interrompus; l'intervention des prélats, au lieu d'être bienfaisante, devenait oppressive, parfois aussi leur assistance était méconnue par des bourgeois ingrats; mais, en dépit de ces mésintelligences passagères, les évêques avaient conservé de très-nombreux partisans dans la population, et Berlaimont n'en imposait nullement, lorsqu'il assurait que son retour était désiré par la majeure partie des habitants. Balagny au contraire, si bien accueilli d'abord, n'avait pas tardé à soulever de nombreuses inimitiés. Les revenus de l'archevêché ne suffisant pas à soutenir son grand état militaire, il avait saisi les biens de plusieurs couvents et établi ensuite des impôts fort lourds. Malgré les grosses sommes qu'il extorquait ainsi, sa magnificence au siége de Laon et les fêtes dispendieuses qu'il venait de donner au roi avaient épuisé ses ressources. Loin de chercher à atténuer ces causes de mécontentement par des manières affables et bienveillantes, il traitait les habitants de Cambrai avec une hauteur et une morgue insupportables. Madame de Balagny, plus orgueilleuse en-

core, renchérissait sur cette conduite, montrait en toute occasion une avidité excessive, et était, plus que son mari, l'objet de l'antipathie générale. Autre et sérieux inconvénient de sa situation nouvelle, Cambrai, isolé du reste du Hainaut, se trouvait privé de tribunaux réguliers, et les habitants pouvaient difficilement trouver des juges de leurs contestations. Aussi ceux qui se croyaient trop compromis par leur rébellion pour souhaiter le retour de l'archevêque et des Espagnols continuaient-ils à solliciter en secret la remise de leur ville sous l'autorité directe du roi de France.

Si l'animosité contre Balagny était grande à Cambrai, elle était encore beaucoup plus forte au dehors, car de ce repaire sortaient sans cesse des expéditions dévastatrices, et dès qu'il fut question d'entreprendre le siége, toutes les provinces voisines offrirent de le faciliter par des secours d'hommes et d'argent. L'Artois promit 100,000 florins, le Hainaut et le Tournaisis chacun le double, plusieurs villes des sommes moins importantes ; l'archevêque lui-même contribua pour 40,000 florins, et le Hainaut, comme plus intéressé, fournit cinq mille pionniers pour les travaux du siége. Toutes ces adhésions triomphèrent des incertitudes du comte de Fuentès : malgré l'opposition de son conseil, qui redoutait un insuccès, il se rendit à l'avis de Rôsne, et l'attaque de Cambrai fut résolue.

Après plusieurs contremarches destinées à masquer ses desseins, ce général se présenta devant la place le 15 août 1595, avec douze mille hommes d'infanterie, trois mille cavaliers, soixante-dix pièces de canon, et s'empara aussitôt des postes qui pouvaient en interdire l'accès. Balagny, épouvanté à l'approche d'un danger qu'il n'avait pas su prévoir, écrivit de tous côtés pour solliciter des secours, et ses courriers rencontrèrent à Saint-Quentin le duc de Nevers, qu'inquiétait les mouvements de l'armée espagnole. Le duc ne disposait pas alors de troupes suffisantes pour faire lever le siége, mais il croyait Cambrai fortifié de manière à opposer une longue résistance ; aussi fut-il surpris, lorsque le ton des missives de Balagny lui montra cet homme, plus présomptueux qu'habile, déjà démoralisé et toutes les ressources de la place paralysées faute d'une direction énergique. Il se préoccupa donc d'y envoyer un chef capable. Il n'en avait pas près de lui qui pût lui inspirer toute confiance, mais afin de donner à la garnison la preuve qu'elle ne serait pas abandonnée, il y envoya son propre fils, le duc de Rethelois, jeune homme de quinze ans, avec un petit corps de cinq cents cavaliers.

Cette troupe, après une rapide marche de nuit, réussit à entrer à Cambrai le 15 août, n'ayant rencontré sur sa route que quelques grand'gardes, qu'elle dispersa. Le calcul du duc de Nevers se trouva justifié, car le siége fut aussitôt remis en question dans le camp de

Fuentès, où l'on ne pouvait croire que le général français eût ainsi exposé son fils, sans avoir la certitude de le dégager. Berlaimont et les députés des provinces obtinrent cependant que les opérations fussent continuées, et protestèrent qu'ils ne payeraient les subsides promis que lorsque les attaques auraient été poussées au moins jusqu'au bord du fossé. On décida alors que, pour s'opposer à l'entrée de tout nouveau secours, tous les villages voisins seraient occupés et fortement retranchés. Cette précaution cependant n'empêcha pas, au commencement de septembre, Dominique de Vic de forcer la ligne d'investissement avec quatre cents fantassins et cent cavaliers. De Vic était l'homme complet que recherchait le duc de Nevers. Officier distingué et administrateur d'un rare talent, il n'était pas moins estimable pour la noblesse et la générosité de son caractère. Calais, dont il a été gouverneur, conserve de lui des souvenirs durables; il y a fait exécuter de nombreux canaux de dessèchement, qui ont livré à la culture de vastes marécages. Des infirmités, suites des fatigues de la guerre et des blessures qu'il y avait reçues, le condamnèrent à une vieillesse prématurée, sans affaiblir l'affection ardente qu'il portait à son pays et au roi qui lui avait rendu la paix. Il mourut de douleur en apprenant l'assassinat d'Henri IV. Tel était l'homme à qui le duc de Nevers avait confié la défense de Cambrai, et qui en prit la direction dès son arrivée. Il ne put réussir à relever le moral abattu de Balagny, dont la femme, douée d'un courage au-dessus de son sexe, chercha à suppléer à l'indolence de son mari, parcourant sans cesse les remparts, et visitant les endroits les plus exposés, pour exciter l'ardeur des soldats.

L'habileté du nouveau chef, l'énergie de madame de Balagny, rendirent quelque temps douteux le résultat du siége. Peut-être même aurait-on fini par le lever, car la ville était bien fortifiée et l'art de diriger des attaques régulières encore dans l'enfance, mais la Providence avait résolu de punir les fautes des principaux intéressés et leur manque de conduite rendit vaines la prudence du duc de Nevers, la valeur de Vic et de ses soldats, après les péripéties les plus émouvantes.

Le choix du point d'attaque, celui par où l'on espérait pénétrer dans la ville, donna lieu à de sérieuses discussions. Cambrai a la forme d'un rectangle assez régulier, dont les coins correspondent à peu près aux quatre points cardinaux. L'Escaut traverse la ville en restant presque parallèle au côté nord-ouest, qui est le plus bas, et dont les abords marécageux sont coupés de ruisseaux. L'assaillant eût trouvé par là de nombreuses difficultés. Au sud-est et au sud-ouest, les chances étaient meilleures pour les approches, mais c'était le côté de la France; pour aller s'y établir, il eût fallu échelonner

des postes de distance en distance, afin d'assurer l'arrivée des convois et de tous les approvisionnements de l'armée espagnole. Ces postes pouvaient être enlevés par la garnison ou par le duc de Nevers, et alors le siége échouait : l'armée assiégeante elle-même pouvait se trouver compromise. Restait le côté nord-est, d'un accès difficile, mais auquel Fuentès s'attacha d'après l'avis de Rôsne. Quelque judicieux que fût ce choix, la marche des attaques devait éprouver encore de grandes difficultés. L'angle est de la ville, qui dominait tout le terrain environnant, avait été pourvu, sur l'ordre de Charles-Quint, d'une citadelle construite par l'habile ingénieur Paciotto. C'était une sérieuse protection pour le rempart de la ville, formé d'un vieux mur terrassé, en avant duquel se trouvait un fossé large et profond. Vers le milieu de l'espace qui séparait la citadelle de l'Escaut, la porte de Malle, ou de Notre-Dame, était percée dans une grosse tour carrée, et, pour la mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi, cette porte était flanquée à gauche par un ravelin, à droite par un grand bastion appelé bastion Robert, du nom de l'évêque Robert de Croï, qui en avait fait les frais. Telles étaient les difficultés que Rôsne avait à vaincre, mais il faisait ressortir que le terrain était favorable aux tranchées, le fossé sans eau ; que les approvisionnements viendraient sans peine jusqu'au camp par le bas Escaut, dont il suffisait d'occuper les ponts pour investir une moitié de la ville. Quant aux côtés sud, il était moins aisé, sans doute, d'en interdire l'approche aux Français, mais, en retranchant des postes dans quelques villages, on surveillerait le pays, sans exposer des détachements que l'armée principale pourrait toujours secourir à temps.

On connaissait déjà alors le procédé si simple de s'approcher des places fortes à l'aide de petits fossés ou *tranchées*, que l'on creuse en rejetant la terre devant soi, pour se garer des projectiles. Ces tranchées furent tracées par La Bourlotte, d'après les meilleures règles indiquées par les ingénieurs de l'époque. Jusqu'à l'arrivée de Vic, rien ne le gêna dans sa marche, malgré l'ardeur juvénile du duc de Rethelois, qui, le jour de l'ouverture de la tranchée, pointa lui-même un canon avec tant de bonheur, qu'il mit un poste entier en déroute. Les assiégeants s'étaient assez avancés pour armer deux batteries, l'une de quinze pièces contre le bastion Robert, l'autre de cinq contre la porte de Malle. De Vic, dès qu'il fut entré dans la ville, jugea urgent d'arrêter ces progrès. Il établit des batteries qui détruisirent celles des assiégeants, se jeta ensuite sur les tranchées et en chassa l'ennemi avec une grosse perte. On recommença le travail, il le bouleversa une seconde fois par le canon et par la mine, en sorte que le comte de Fuentès assembla un conseil de guerre, où fut remis en question un siége qui réussissait si mal. Rôsne et La Bourlotte

eurent de la peine à faire approuver la continuation des attaques ; mais leur avis prévalut cette fois encore. Ils reportèrent leurs batteries au-dessous de la porte de Malle pour se soustraire à l'action du bastion Robert, et en placèrent d'autres sur la rive gauche de l'Escaut afin de battre obliquement le ravelin et les défenses que de Vic avait organisées dans le grand fossé. Cette fois, il fallut abandonner les ouvrages si vigoureusement battus. La Bourlotte poussa alors ses tranchées jusqu'au bord du fossé et perça en deux endroits le mur qui empêchait d'y descendre. De nouvelles sorties n'eurent aucun succès, et l'avantage demeura finalement acquis aux assiégeants. Malgré le feu toujours gênant du bastion Robert, ils parvinrent à établir une batterie de vingt-deux pièces, destinée à ouvrir la muraille de la ville, et une autre moins forte pour contre-battre le bastion ; en sorte que l'on commença à espérer que le siége pourrait aboutir avant l'époque où les pluies auraient obligé l'armée à rentrer dans ses cantonnements.

Après huit heures de feu, la batterie de brèche renversa une partie du rempart, et, quoique le passage fût étroit, Fuentès et Rôsne firent les préparatifs d'un assaut que de Vic était préparé à repousser, au moins pour cette fois. Mais Rôsne avait compté sur les intelligences qu'il avait dans la ville et sur les écarts de conduite de Balagny, et ils ne lui firent pas défaut. Celui-ci n'avait trouvé en lui-même aucune ressource contre le malheur. Semblable à un ressort détrempé, il avait ployé sans résistance, n'avait été qu'un embarras pour ses défenseurs et, au dernier moment, il paralysa leurs efforts en soulevant contre lui la population entière et une partie des soldats.

Quelques-uns des bourgeois les plus influents n'avaient cessé de protester auprès d'Henri IV contre le traité qui les soumettait à Balagny, dont le joug était devenu trop lourd. Ils avaient en ce moment même, près du roi, des députés chargés de lui parler en des termes qui valent la peine d'être reproduits. « Partout, disaient-ils, les Français ont protégé la liberté des peuples ; jamais ils ne leur ont imposé un tyran, et c'est pourtant ce que vous voulez faire aujourd'hui. C'est à la France elle-même que nous désirions être unis ; nous le voulons encore : nul sacrifice ne nous coûtera pour cela, et nous acquitterons avec joie la solde de la garnison de notre ville. Exaucez nos vœux, sire, et rien ne sera capable de nous séparer de vous ; mais ne nous abandonnez pas à un vil aventurier. » Le roi ne crut pas pouvoir accueillir cette demande ; les lettres des députés, arrivant à Cambrai vers la fin du siége, y répandirent une grande effervescence qui favorisa les démarches des partisans de l'archevêque et des Espagnols. Le mécontentement des habitants était déjà inquiétant, lorsqu'une mesure maladroite vint le porter à son comble. Balagny

fit frapper des pièces de cuivre auxquelles il attribua la valeur de l'argent, promettant de les rembourser plus tard intégralement. Une telle annonce venait fort mal à propos, tandis que le résultat du siége paraissait défavorable, que les Français et les plus braves soldats de la garnison, se tenant près de la brèche pour repousser l'assaut, étaient hors d'état de contenir les habitants. Au premier essai tenté pour l'émission de cette monnaie, une émeute éclata. Deux cents Suisses à la solde de Balagny refusèrent les pièces de cuivre et s'emparèrent d'une porte, du côté opposé aux attaques, tandis que les bourgeois s'assemblaient sur la place d'armes. La révolte s'étendit aussitôt partout, aux troupes de Balagny comme à la population civile, et les rues se remplirent d'une foule irritée, demandant à grands cris que l'on traitât avec les Espagnols. En voyant la ruine inévitable de sa seigneurie, Balagny, « cet homme insolent dans la prospérité, » dit l'un de ses historiens, songea plus à sauver sa vie que sa dignité, et se réfugia au milieu des soldats français. De Vic, au contraire, s'élança au milieu des mutins. Il voyait avec douleur la ville perdue pour la France ; mais son cœur généreux était surtout ému de compassion en songeant aux suites d'une démarche imprudente. Les souvenirs du duc d'Albe et des maux qu'avaient endurés tant de villes prises par les Espagnols, se présentaient à son esprit. Il remontrait aux bourgeois le danger de livrer les portes avant d'avoir assuré, par une capitulation en règle, leur vie et leurs biens. Un délai, d'ailleurs, lui permettait de se retirer dans la citadelle avec tous ses soldats. Ces sages observations donnaient déjà à réfléchir aux plus exaltés, lorsque madame de Balagny, consultant moins la prudence que son courage, vint se présenter au peuple, le rappeler à son devoir et offrir de l'argent à l'appui de ses paroles. Cette démarche eut un effet tout opposé à celui qu'elle attendait. Les habitants, qui la détestaient plus encore que son mari, lui voyant prodiguer l'argent, se persuadèrent que son avarice seule, et non une pénurie réelle, l'avait portée à faire frapper une monnaie sans valeur. L'action de cette malheureuse femme porta donc la rage du peuple à son paroxysme ; elle ne put qu'à grand'peine rentrer dans la citadelle, sous la protection des Français. Tout aussitôt les portes furent ouvertes aux Espagnols. Fuentès, démentant les craintes que devait causer la sévérité de son caractère, et trompant même l'espoir secret de ses soldats, veilla exactement à ce qu'il ne fût commis aucun désordre, et ramena triomphalement l'archevêque dans la ville.

De Vic, obligé de se retirer dans la citadelle, n'avait pas perdu l'espoir de réparer cet échec, s'il pouvait prolonger sa résistance jusqu'au moment où le roi, de retour à Paris, viendrait le dégager. Une fois encore toutes ses mesures furent déconcertées par l'ineptie

de Balagny. Lorsqu'il visita les magasins de la citadelle, il y trouva à peine pour deux jours de vivres. Sa juste colère éclata alors sans ménagement, et elle fut partagée par tous ses officiers. Madame de Balagny, soupçonnée d'avoir,, par avarice, vendu les approvisionnements aux riches bourgeois de Cambrai, ne fut pas plus épargnée que son mari. Fuentès, par bonheur, ignorait cette triste extrémité. Il somma la citadelle de se rendre et, surpris de voir cette proposition acceptée de suite par un homme comme de Vic, il ne se montra pas difficile sur les conditions, qui furent telles que la garnison les voulut.

Ainsi s'évanouit ce rêve brillant qui, avec un peu plus de sagesse, eût pu devenir une réalité ; mais le sort des principaux acteurs fut aussi dissemblable que leur caractère. Fuentès, Rôsne, de Vic, virent augmenter leur réputation militaire par leur conduite au siége de Cambrai. Balagny employa les deux jours que dura l'évacuation de la citadelle à assurer l'emballage et le transport des effets qu'il possédait. Sa femme, dont le cœur était plus fier, ne put supporter comme lui un si éclatant revers de fortune. Après avoir touché au rang suprême, elle aimait mieux mourir que de redescendre à une condition inférieure. Elle ressentait vivement, d'ailleurs, les torts qui lui valaient sa chute. Une fièvre ardente s'était emparée d'elle ; elle refusa tout secours, n'accepta ni remèdes, ni aliments, et mourut dans les affres du désespoir, avant que les dernières troupes françaises fussent sorties de la place, inspirant la pitié à ses plus grands ennemis et exhortant son mari à l'imiter plutôt que de donner au monde le triste spectacle de son abaissement.

Balagny, beaucoup plus attaché à la vie, ne prenait pas son malheur d'une façon aussi tragique. Un singulier mélange de sottise et de vanité l'aveuglait sur son peu de mérite, et il s'imaginait jouir auprès du roi de France des égards dus à un souverain malheureux. Le mépris général qu'on lui témoigna à Péronne, où s'était rendu Henri IV, pour suivre de plus près les événements, put à peine le désabuser ; mais, incapable désormais de faire figure à la cour, il tomba dans la plus complète obscurité. On sait seulement que la mort de sa vaillante épouse l'affecta peu ; car, bien qu'elle lui eût laissé quatre enfants, moins d'un an après il était remarié à Diane d'Estrées, sœur aînée de la célèbre Gabrielle. Cette alliance n'eut pas le pouvoir d'attirer l'attention sur lui, et la chronologie des maréchaux de France elle-même hésite à fixer la date de sa mort, qu'elle rapporte aux années 1603 ou 1605.

Telle fut la fin pitoyable d'un homme qui eut des commencements éclatants, mais dont le caractère ni les talents ne se trouvèrent proportionnés au rang qu'il voulut conquérir. Ce défaut d'équilibre le

perdit. Si, déployant une habileté supérieure, il avait assuré aux habitants de Cambrai une tranquillité doublement précieuse pendant les guerres qui sévissaient autour d'eux, peut-être aurait-il pu conserver, au milieu du conflit de ses puissants voisins, la souveraineté qu'il convoitait. Si, plus modeste, il s'était contenté du rôle d'un simple gouverneur, fidèle à son roi et à son pays, il aurait avancé d'un demi-siècle la réunion de Cambrai à la France, et mérité une place honorable parmi les hommes de son temps. Mais une âme aussi commune que la sienne devait seulement servir d'exemple aux ambitieux vulgaires, dont l'avidité excède le mérite.

A des hommes d'une renommée plus pure était réservée la gloire de rendre Cambrai une ville à jamais française. Elle fut prise par Louis XIV en personne, et Vauban, sous ses ordres, dirigeant pour la première fois un siége important, révélait les rares qualités qui lui ont valu le premier rang parmi les ingénieurs militaires. Un autre homme de bien consolida la conquête morale du Cambraisis, et, lorsque les revers multipliés qui accablaient la vieillesse du grand roi pouvaient le séparer de la France, les vertus et le génie de Fénelon le rattachaient irrévocablement à la nouvelle patrie.

PIERRE DE BUIRE.

A PROPOS DU MASQUE DE FER

I

Dans une série d'articles publiés par *le Correspondant*, M. Marius Topin examine la question de l'homme au masque de fer. Il prétend, à l'aide de documents inédits, être parvenu à trouver le mot de cette énigme qui a tant préoccupé nos pères et que généralement on s'accordait aujourd'hui à regarder comme indéchiffrable. Mais il faut avouer qu'il met passablement à la torture l'esprit de ceux qui s'obstinent à suivre le cours de ses déductions. Voici déjà trois longs articles qui ont paru, et rien ne fait encore soupçonner qu'on approche de la révélation inespérée. Au contraire, le but semblerait s'éloigner indéfiniment. M. Topin procède par voie d'élimination : il examine successivement les titres de tous les personnages que certains auteurs avaient cru pouvoir identifier avec l'homme au masque de fer. Ainsi, dans le numéro du 10 avril, le comte de Vermandois, les ducs de Monmouth et de Beaufort comparaissent devant M. Topin et sont écartés. L'histoire d'un seul prétendant suffit à remplir l'article que nous voulons examiner aujourd'hui, et l'on ne s'explique pas bien pourquoi il s'est vu l'objet d'une telle préférence. Il s'agit cette fois d'un patriarche arménien de Constantinople[1],

[1] Nous continuerons à nommer Avedick patriarche, à l'exemple de M. Topin qui du reste ne fait en cela que suivre les pièces officielles. Nous ferons remarquer cependant que les Arméniens n'ont jamais eu de patriarche proprement dit résidant à Constantinople. Le grand patriarche d'Arménie, nommé aussi patriarche des colombes, est celui d'Echmiadzin : il y a encore des patriarches à Sis, dans la Cilicie ; à Agthamar, petite ville située au milieu du lac de Van ; dans une île du même nom, et enfin à Jérusalem. Il n'y a en réalité à Constantinople qu'un archevêque arménien, qui a pris le titre de patriarche afin de s'égaler de tous points au patriarche grec. Mais il n'a de juridiction spirituelle que sur la ville impériale. (M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, IIe partie, p. 274-278. *Lettres édifiantes. Mém. du Levant*, t. III. Lettre du P. Monnier au P. Fleuriau, *passim*.)

Avedick, transporté en France par les ordres du marquis de Ferriol, ambassadeur à la Porte. Cette insistance à s'occuper d'un tel personnage ne semble guère en rapport avec la valeur que la *Biographie universelle* de Michaud, attribue à l'opinion qui voit dans Avedick le masque de fer : « De tous les récits fabuleux auxquels a donné lieu ce mystérieux personnage, nous dit Michaud jeune, celui-là n'est pas le moins remarquable : et il est difficile de ne pas sourire de pitié lorsqu'il y est dit sérieusement qu'il n'était autre qu'un patriarche des Arméniens schismatiques qui fut enlevé par les jésuites[1]. »

Voilà l'opinion de Michaud ; mais telle ne paraît pas être celle de M. Topin, puisqu'à propos de cette hypothèse qui fait « sourire de pitié, » il nous donne trente-cinq longues pages sur Avedick : il est vrai que « des documents absolument inédits, et d'une authenticité irréfragable, vont lui *permettre de mettre* en lumière[2] » toute l'histoire d'Avedick. « Nous le ferons, ajoute-t-il, avec la seule passion de la vérité, et sans chercher à exagérer ni à amoindrir la responsabilité de chacun des auteurs de ce crime[3]. » Belles et fières paroles, magnifique programme ! nous verrons bientôt comment il a été rempli.

Une première raison que semble alléguer M. Topin pour justifier la place considérable que l'histoire d'Avedick occupe dans son travail sur le masque de fer, paraît être la valeur des écrivains qui ont embrassé ce système. « Faut-il voir en lui (Avedick) le mystérieux prisonnier des îles Sainte-Marguerite, comme l'ont affirmé Taulès et le grave historien allemand Hammer[4] ? » Ainsi voilà les deux seules autorités invoquées par M. Topin : Taulès et le grave historien allemand Hammer. Nous avons donc eu recours à la traduction de la première édition de Hammer, et au texte allemand de cette même édition (1831. Pest. Hartleben). Nous nous attendions à trouver chez un auteur *si grave* quelques raisons sérieuses. Vain espoir ! Hammer dit, en passant, qu'Avedick était vraisemblablement le masque de fer, et en note il se borne à citer *Taulès*. Vraiment on serait tenté de partager l'opinion commune aujourd'hui, même en Allemagne, qui considère Hammer comme un compilateur sans autorité. Dans la traduction de la seconde édition, par M. Dochez, on a supprimé la phrase où il est question du masque de fer ; en est-il de même dans l'original allemand de la seconde édition que nous n'avons pu nous procurer, nous n'osons l'affirmer, Hammer s'étant plaint souvent de l'infidélité de ses traducteurs français. Dans tous les cas il reste bien

[1] *Biographie universelle de Michaud*, suppl. t. LXXXIII, art. *Taulès*.
[2] *Correspondant*, 10 juin, p. 810.
[3] *Correspondant*, 10 juin, *ib.*
[4] *Correspondant*, 10 juin, p. 809.

établi que les deux autorités invoquées par M. Topin, Taulès et le grave historien Hammer, se réduisent à une seule, Taulès, dont nous nous occuperons dans un instant. Nous avouerons ingénument qu'en voyant Hammer ne donner aucune raison et se borner à envoyer à Taulès, nous n'avons pu nous défendre d'un soupçon. Un écrivain aussi sérieux que M. Topin n'aurait pas cité comme indépendantes deux autorités qui n'en font absolument qu'une. Il peut donc se faire qu'il n'ait point consulté lui-même Hammer et qu'il se soit borné à le citer d'après l'indication d'une note de M. Ubicini[1]. Ce qui semble confirmer ce soupçon, ce sont les termes qu'emploie Hammer, « ce grave historien allemand, » pour caractériser Avedick. Nous citons la traduction de M. Dochez, qui sur ce point est parfaitement fidèle, comme nous le reconnaissons après l'avoir confrontée avec l'original de la première édition : « entraîné par ces pères, Ferriol fit saisir à Scio le patriarche Avedick, qui, après avoir été porté à sa dignité par les jésuites mêmes, s'était montré ensuite leur ennemi le plus ardent, leur persécuteur le plus acharné[2]. » Sans nul doute, M. Topin, n'agissant que *par la seule passion de la vérité*, n'aurait pas manqué de nous dire plus bas, lorsqu'il représente Avedick comme une victime innocente, comme un « vieillard inoffensif » que le grave historien allemand Hammer ne partageait pas ses vues sur les vertus admirables de son héros.

Nous n'avons pu trouver aucune trace de la part que les jésuites auraient prise à la nomination d'Avedick ; nous ne la nions pas cependant ; elle prouverait seulement deux choses : la première, qu'ils savaient oublier les injures, puisque Avedick les avait cruellement persécutés, même avant de siéger sur le trône épiscopal de Constantinople, comme nous l'établirons plus bas ; la seconde, qu'ils étaient loin, en dépit de leur réputation de finesse, d'avoir toujours la main heureuse : ce serait une seconde édition de l'histoire de l'archevêque de Sens, Louis-Henri de Gondrin[3].

Nous voici donc en face de Taulès, seul et unique soutien de l'opinion à laquelle nous devons l'introduction d'Avedick dans le travail

[1] M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*. II[e] partie, p. 256.

[2] Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. de M. Dochez, t. III, liv. LXII, p. 334. Paris, Parent-Desbarres, 1842.

[3] Louis-Henri de Gondrin avait été élève des jésuites. Entré dans l'état ecclésiastique, il avait le plus grand désir d'être nommé coadjuteur de son oncle maternel, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens. Le vieillard refusait : Gondrin s'adresse à ses anciens maîtres, les priant d'agir en ce sens auprès de lui. « Vous ne le connaissez pas comme moi, » répondit le vénérable archevêque, et puis il finit par se rendre à leurs instances. A peine Louis-Henri de Gondrin eut-il succédé à son oncle, qu'il se montra l'un des plus fougueux coryphées du jansénisme et persécuta à toute outrance ses anciens maîtres et ses bienfaiteurs.

de M. Topin. Citons d'abord intégralement le titre de son ouvrage, que M. Topin n'a pas donné, sans doute pour de bonnes raisons : *L'homme au masque de fer, mémoire historique, où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que ce prisonnier fut une victime des jésuites*, par FEU le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie. (Paris, imprimerie de Gautier-Laguionie, Hôtel des Fermes, 1825.) — Nous avons donc sous les yeux un ouvrage posthume, sans autre éditeur responsable que l'imprimeur ; quelle valeur sérieuse peut avoir une semblable production ? Nous avons déjà entendu Michaud jeune nous dire qu'il est impossible de ne pas sourire de pitié en le lisant : nous nous sommes condamné à cette lecture, quand nous l'avons vu cité si souvent par M. Topin, et d'un bout à l'autre nous avons été sous le poids du dégoût et de l'ennui le plus accablant. Pour faire comprendre jusqu'où va la haine que cet écrivain porte aux jésuites, il suffira de rappeler ce fait cité du reste par M. Topin [1]. Il adresse en 1783 un mémoire à M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, dans lequel il prétendait prouver l'identité d'Avedick et du masque de fer. Le ministre lui fit répondre qu'Avedick étant encore en Turquie en 1707, ne peut être confondu avec le mystérieux prisonnier mort à la Bastille le 19 novembre 1703. Cette communication jeta d'abord Taulès dans une grande perplexité ; mais il se remit vaillamment de ce coup fatal, et pour se délivrer d'une manière triomphante de la pièce funeste qui a causé son malheur, il entreprend contre toute vraisemblance, contre tout bon sens, d'établir que ce sont les jésuites et en particulier le P. Griffet, aux vertus et à la science duquel tout le monde rend justice, qui ont falsifié le journal de Dujonca, lieutenant de la Bastille, et il poursuivra ce travail d'Hercule pendant plus de cent longues pages. Hâtons-nous de le reconnaître, M. Topin veut bien abandonner Taulès sur ce dernier point ; il pulvérise sans la moindre peine les misérables arguments de Taulès, et lave les jésuites de cette accusation aussi puérile qu'odieuse [2]. Nous ne nous croyons pas cependant tenu à une grande reconnaissance envers M. Topin, et cela pour deux raisons : la première, qu'il était parfaitement inutile de ressusciter des arguments que personne n'avait jamais pris au sérieux, pour se donner le facile honneur de les renverser ; la seconde, qu'il était essentiel au but que se propose M. Topin, la révélation du masque de fer, de détruire toutes les opinions qui ont précédé sa merveilleuse découverte.

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 829.

[2] *Correspondant*, 10 juin, p. 829-835. Six pages pour réfuter de semblables bagatelles, c'est vraiment un peu long.

De plus, M. Topin, qui n'a que des duretés pour Ferriol, et qui le traite de la manière la plus outrageante, n'a au contraire que des tendresses pour Taulès. Ils étaient cependant tous les deux diplomates, avec cette différence toutefois que Ferriol a été ambassadeur à la Porte, tandis que Taulès a toujours végété dans les derniers rangs. Son bâton de maréchal a été en effet le consulat général de Syrie. Oui, mais Ferriol a toujours soutenu les catholiques et les odieux jésuites en particulier, tandis que Taulès, voltairien, les a eus en une telle exécration qu'il n'a pas craint de se rendre ridicule au suprême degré par les ineffables exagérations de sa haine[1]. Est-ce cette rage inexplicable de Taulès qui inspire à M. Topin tant d'affection pour lui? Nous ne faisons que poser la question : c'est un mystère que nous abandonnons à la sagacité de nos lecteurs, mais dont le secret paraît plus facile à pénétrer que celui du masque de fer.

Il est toutefois dans la carrière diplomatique de Taulès une circonstance sur laquelle M. Topin a gardé un silence prudent, et dont nous voulons faire part à nos lecteurs. Elle nous est révélée par le biographe anonyme de Taulès[2]. Nommé capitaine de dragons en 1768, il fut envoyé en Pologne par Choiseul avec de grosses sommes d'argent destinées à soutenir les efforts de cette malheureuse nation luttant pour son indépendance. Le rôle de Taulès lui inflige une cruelle responsabilité devant l'histoire : c'est à lui que revient le triste honneur d'avoir découragé les velléités d'intervention de la France. Dans une dépêche insultante, où la grossièreté de la forme le dispute à la plus complète absence de grandes vues politiques, il annonce ainsi son retour à Choiseul : « Comme je n'ai pas trouvé dans ce pays-ci un seul cheval digne d'entrer dans les écuries du roi, je retourne en France avec mon argent, que je n'ai pas cru devoir employer à acheter des rosses. » Cette dépêche d'un prétendu maquignon, ajoute le biographe anonyme, divertit beaucoup M. de Choiseul. Rien en effet de plus divertissant : il s'agissait simplement de l'égorgement d'une nation de chevaliers qui pendant des siècles avait été le boulevard de l'Europe contre la barbarie musulmane ; il s'agissait d'empêcher le démembrement de cette héroïque contrée, dont

[1] Toutefois il conserva un reste de prudence diplomatique. Tant qu'il vécut, son pamphlet demeura en portefeuille : ce ne fut que quelques années après sa mort, suivant l'expression du biographe anonyme qui nous a donné sur lui quelques détails en tête de *l'Homme au masque de fer*, que cette triste production vit le jour. C'était en 1825, date fameuse par l'éclosion presque spontanée de tant de libelles calomnieux contre la Compagnie. « Il est remarquable, dit l'éditeur de Taulès dans sa préface, p. VII, que cette révélation faite au public au moment où le rétablissement des jésuites alarme tant de bons esprits, est un nouvel acte d'accusation contre cette Société célèbre. » Bien remarquable, en effet!

[2] *L'Homme au masque de fer*, p. XII.

les malheurs ont amené ces bouleversements redoutables de la carte de l'Europe, et créé une situation pleine de dangers qui ne font que grandir tous les jours depuis cette époque mémorable. Oh! oui, il y avait lieu de se divertir, et il est particulièrement instructif de voir Choiseul et Taulès, ces deux ennemis mortels des jésuites, se livrer de concert à ces accès de malséante hilarité.

Mais du moins, aux yeux de M. Topin, il y a dans la physionomie de Taulès un trait qui peut racheter bien des défauts. C'est une magnifique indépendance de caractère. « Il avait traversé le premier empire sans vouloir rentrer dans les affaires, et consacré aux études historiques les loisirs que lui avait créés son indépendante fierté [1]. » Il y a là une allusion délicate à certaines fiertés indépendantes qui sous le second empire s'occupent d'études historiques. A Dieu ne plaise que nous prétendions faire une comparaison entre les glorieuses célébrités de notre époque et l'auteur de l'indigeste pamphlet qui a pour titre *L'homme au masque de fer!* Du reste, Taulès avait présenté en 1783 la première partie de son mémoire à M. de Vergennes, et il est difficile d'admettre qu'il ait attendu le premier empire pour composer la seconde partie de son libelle. Il ne serait donc rien sorti de ces études historiques auxquelles il avait, d'après M. Topin, consacré sous le premier empire « les loisirs que lui avaient créés son indépendante fierté. » Il y a dans ces paroles une pointe d'opposition assez à la mode au moment où nous écrivons; mais nous nous demanderons si on est bien autorisé à prêter à Taulès cette magnifique indépendance. Le biographe anonyme est encore plus catégorique que M. Topin : « Il est mort il y a quelques années, dans un état fort éloigné de l'opulence, après avoir refusé plusieurs emplois importants sous le gouvernement impérial [2]. » Ce témoignage paraît bien positif : regardons cependant. *L'homme au masque de fer* est suivi de la correspondance de Taulès avec Voltaire, ce qui prouve que nous ne l'avons pas calomnié en le traitant de voltairien il n'y a qu'un instant; or, cette correspondance s'ouvre par une lettre de Taulès, sous le pseudonyme de Bareau, datée de 1752 [3]. Il y est question d'observations sur le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire. On ne peut admettre que ce fût un simple jouvenceau qui se permît de critiquer l'un des chefs-d'œuvre du coryphée du dix-huitième siècle, et cela rend très-probable la date de 1725 assignée par Michaud à la nais-

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 828.

[2] *L'Homme au masque de fer*, p. XIX. Notons pour mémoire que ceci se publiait en 1825 et qu'il importait d'insinuer que Taulès était un royaliste de vieille souche.

[3] *L'Homme au masque de fer*, p. 205.

sance de Taulès[1]. Il aurait eu alors vingt-sept ans. Le biographe anonyme nous apprend qu'en 1779, la santé de Taulès, qu'un climat brûlant avait extrêmement dérangée, le mit dans la nécessité de demander sa retraite[2]. En supposant donc que, le lendemain de la proclamation de l'empire, la première préoccupation du ministre des affaires étrangères ait été de rattacher Taulès au régime nouveau, c'était à un jeune diplomate de soixante-dix-neuf ans, en retraite depuis vingt-cinq ans, qu'il aurait adressé ses pressantes sollicitations. Mais il y a plus; transcrivons le commencement de l'article de Michaud jeune sur Taulès, en remarquant le ton affirmatif qui y domine : « Taulès (Jean de), connu dans le monde sous le nom de chevalier, sans que l'on sache précisément ce que furent son origine et ses moyens d'existence. *Ce qui est sûr*, c'est qu'il naquit en 1725, on ne sait dans quel lieu, et qu'il mourut en 1800, à Paris. »

Répétons donc avec confiance : Il avait traversé le premier empire sans vouloir rentrer dans les affaires, et consacré aux études historiques les loisirs que lui avait créés son indépendante fierté ! ! !

II

Le nom et le mérite des écrivains qui ont identifié Avedick avec le masque de fer ne saurait donc autoriser M. Topin à le faire intervenir dans l'étude qu'il consacre au mystérieux prisonnier. L'un, « le grave historien allemand Hammer, » s'il n'a pas supprimé dans sa seconde édition ce qu'il a dit dans la première, ne s'appuie que sur Taulès; l'autre, c'est-à-dire Taulès lui-même, est aussi oublié qu'il était absurde. Que M. Topin eût écrit une étude particulière sur Avedick, il le pouvait certainement; mais elle était, surtout avec de si larges développements, parfaitement déplacée dans un travail sur le masque de fer. Voilà ce que nous avons prétendu montrer jusqu'ici.

M. Topin serait-il de ces catholiques qui n'ont rien de plus à cœur que de dénigrer le Saint-Siége, les institutions catholiques, et les jésuites en particulier? C'est là le ton dominant de son article, et c'est à ce point de vue qu'il nous fut signalé de tous côtés. Nous le lûmes donc, et nous fûmes surpris de trouver dans le *Correspondant* un travail que n'auraient désavoué ni le *Siècle* ni l'*Opinion natio-*

[1] *Biographie universelle de Michaud*, t. LXXXIII, art. *Taulès*.
[2] *L'Homme au masque de fer*, p. XVIII.

nale. S'il eût été publié en pareil lieu, nous aurions laissé passer les injures et méprisé cette attaque. Mais le *Correspondant* est un recueil catholique ; il est reçu dans un grand nombre de familles respectables où se sont conservées, sous l'égide de l'antique foi, les vertus les plus pures : nous devions à ces familles, parmi lesquelles nous avons l'honneur de compter de nombreux amis, à la France, à la religion, de ne pas laisser passer de semblables accusations dans une Revue qui ne nous a pas habitués à ces procédés. Nous prîmes donc la résolution de répondre à M. Topin ; ce n'était pas bien difficile, et les matériaux se pressaient sous notre main. Mais il avait enrichi son ouvrage d'un luxe de dépêches et de relations officielles conservées aux archives des affaires étrangères ; quelle que fût la valeur de nos arguments, il était toujours à craindre que M. Topin ne nous opposât une fin de non-recevoir, dans le cas où nous n'aurions pas consulté ces documents, « d'une autorité irréfragable. » La marche à suivre se trouvait donc naturellement indiquée : obtenir communication des pièces officielles. Mais ici se dressait devant nous une difficulté presque insurmontable : comment un obscur jésuite parviendrait-il à pénétrer dans cette mystérieuse retraite dont, si on s'en rapporte aux bruits qui courent, tant d'éminents personnages s'étaient vus écartés ? Tout ce que nous entendions dire n'était nullement fait pour nous rassurer. Nous appuyant cependant sur la bonté de notre cause — car, après tout, nous étions incriminés d'après les documents des archives, et il semblait dur d'interdire à des accusés la connaissance des pièces à leur charge — nous nous rendîmes au ministère. Nous nous adressâmes à M. Faugère, directeur des archives et de la chancellerie, et nous devons reconnaître que, dès ses premières paroles, toutes nos craintes s'évanouirent comme par enchantement : il voulut bien accueillir toutes nos demandes avec une courtoisie si parfaite, avec une obligeance si délicate, que nous ne saurions en être trop reconnaissant. Il reçut de nous une liste de toutes les dépêches que nous avions besoin de consulter, et nous promit de nous les faire transcrire. C'est à l'aide de ces copies des dépêches officielles, revisées et collationnées par M. Faugère lui-même, que nous ferons bientôt l'examen des assertions de M. Topin, et nous les tenons à la disposition de quiconque se sentirait porté à révoquer en doute les résultats de nos recherches.

Mais la transcription de ces documents a demandé nécessairement un temps considérable ; voilà pourquoi, à notre grand regret, il nous a été impossible de faire paraître notre réponse à M. Topin dans notre livraison du mois de juillet. Nous avons dû nécessairement attendre jusqu'au mois d'août ; mais afin de prévenir de sinistres interprétations dans l'intervalle, nous insérâmes dans notre numéro de

juillet une protestation [1]. Plusieurs journaux de Paris et de la province se sont empressés spontanément d'insérer cette protestation dans leurs colonnes : qu'il nous soit permis de leur offrir ici le témoignage de notre gratitude pour leur accueil si fraternel et si chrétien.

Nous disions dans cette protestation : « A quoi est arrivé M. Topin? A prouver sans aucun doute qu'Avedick n'est pas le masque de fer, mais aussi à maintenir cette assertion de Taulès, qu'il a été une victime des jésuites. Or c'est contre cette assertion que nous protestons de la manière la plus solennelle. Si l'on retranche en effet les insinuations malveillantes, il ne reste plus aucune preuve sérieuse de la culpabilité des jésuites dans l'affaire d'Avedick. Quiconque voudra lire sans passion le réquisitoire de M. Topin en demeurera convaincu, et du reste nous nous réservons de mettre cette vérité en pleine lumière dans notre prochain numéro. »

C'est cette promesse que nous venons remplir, et voilà le plan que nous nous proposons de suivre. Nous ferons connaître Avedick à nos lecteurs, non plus seulement d'après le portrait fantastique qu'en a tracé M. Topin, mais d'après l'histoire éclairée par les pièces officielles, et puis nous répondrons en détail à toutes les accusations articulées contre les jésuites. Auparavant débarrassons-nous de certaines questions importantes, nécessaires à traiter, mais qui entraveraient la marche de notre discussion.

Le *Correspondant*, disions-nous, est un recueil catholique. M. Topin aura trouvé probablement piquant de glisser sous la couverture jaune qui s'est montrée pour lui si hospitalière un joli petit article où le gouvernement de Louis XIV, son représentant à la Porte, les empiétements de la cour de Rome [2], l'Église catholique et ses missionnaires, et par-dessus tout les jésuites, sont représentés sous les plus noires couleurs. Mettre toutes ces belles choses sous les yeux de catholiques tout étonnés de les trouver dans une Revue qu'ils recevaient depuis longtemps, à cause du dévouement qu'elle montre pour les intérêts religieux, était une tentation séduisante. On s'explique du reste très-facilement comment cet article a pu tromper la vigilance de la rédaction : toute la France était en feu, la fièvre des élections à son paroxysme, la lutte électorale absorbait les directeurs du *Correspondant*, un examen aussi sérieux que de coutume se trouvait par là même impossible [3].

[1] *Études religieuses, historiques et littéraires*, juillet 1869, p. 142.

[2] *Correspondant*, 10 juin, « les empiétements de Rome et les exigences des jésuites, » p. 819.

[3] Qu'il y ait eu ou non une certaine espièglerie dans l'insertion de cet article, toujours est-il que M. Topin s'en est permis une autre d'un goût beaucoup plus

Quoi qu'il en soit de cette explication, on doit reconnaître que M. Topin, dans le commencement de son article, a fait quelques louables efforts, bien que le succès n'y ait pas toujours répondu, pour prendre le langage du lieu où il se trouvait. Il essaye de parler comme pourrait le faire un catholique : « Aussi ignorait-il (le musulman) et ne pouvait-il comprendre cette charité, admirable dans son principe, *bien que parfois exercée jusqu'à l'abus*, qui anime le missionnaire catholique, lui inspire une abnégation sublime, et le détermine à quitter son pays, à traverser les déserts, à souffrir, à mourir pour sauver une seule âme, et la faire participer aux consolations et aux espérances de la foi[1]. » Cette phrase est à peu près irréprochable, sinon au point de vue de la logique — car il est assez difficile de comprendre comment après la mort on peut faire participer une âme aux consolations et aux espérances de la foi, mais la pensée vaut mieux que la manière dont elle est rendue — du moins à celui de l'orthodoxie, si on veut bien ne pas attribuer une trop grande importance à l'incise que nous avons soulignée, et qui paraît introduite à dessein. Oui, c'est bien là ce que se propose le missionnaire catholique : sauver des âmes à tout prix; et cela, qu'il s'agisse de sauvages, d'idolâtres, d'hérétiques, de schismatiques, car toutes les âmes ont le même prix devant Dieu, et ne peuvent être sauvées que par la même foi. Partout en effet il faut un égal dévouement; partout les dangers, les fatigues, les souffrances, le martyre, peuvent être le partage de l'héroïque apôtre. Si nous voulions faire la récapitulation de tout ce que ces jésuites missionnaires du Levant, dont M. Topin exagère à plaisir la puissance, ont eu à souffrir dans ces mêmes missions pendant le cours du dix-huitième siècle, il y aurait de quoi effrayer nos lecteurs. Que d'avanies, d'amendes, d'emprisonnements, de bastonnades !

Mais ici M. Topin nous arrête : sauver des idolâtres, après tout, cela peut être toléré; mais des schismatiques ! son cœur et sa rai-

douteux. Une certaine gravelure ne lui déplaît pas, du moins dans ses notes. Ainsi dans l'article que nous examinons, p. 813, n. 3, il donne comme de Saint-Simon une note sur la famille de Ferriol, à laquelle il a ajouté de son cru certains traits de haut goût. Dans l'article du 25 février, toujours sur le Masque de fer, p. 605, n. 2 et 3, il cite deux dépêches italiennes où la crudité la plus révoltante le dispute à l'invraisemblance. Or, *le Correspondant* figure dans les salons d'un grand nombre de familles chrétiennes. Peut-on exposer des enfants, des jeunes filles à lire des horreurs aussi dégoûtantes? Nous connaissons pour notre part de respectables mères de famille qui ont dû faire disparaître les numéros où se trouvaient ces joyeusetés rabelaisiennes. Mais c'est de l'italien, dira-t-on? comme si la connaissance de la langue italienne était si rare parmi nous, comme si le français et le latin n'en donnaient pas suffisamment la clef. Si c'était encore de l'arménien !

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 817.

son s'y refusent également. Il va nous le dire dans un langage qui n'appartient qu'à lui, et où le libre penseur commence à percer sous le masque catholique. « Cette ardeur de propagande si éminemment profitable à l'humanité, quand elle sert à répandre *la belle morale de l'Évangile* chez les nations où elle n'a pas encore pénétré, le Saint-Siége l'appliqua de bonne heure à soumettre à son autorité spirituelle non pas seulement les idolâtres, mais les chrétiens que de très-légères divergences dans le dogme séparaient de la communion romaine[1]. » Voilà ce que M. Topin ne peut ni comprendre ni souffrir. Et cependant cette propagande est encore éminemment profitable à l'humanité; car il suffit d'ouvrir les yeux. Qu'est devenu l'Orient depuis que le schisme l'a dévasté? M. Topin cite souvent M. Ubicini; qu'il lise donc dans ses *Lettres sur la Turquie*, ouvrage que du reste nous sommes loin d'approuver entièrement, ce qui est dit du clergé schismatique et de la religion du peuple qui le suit; il verra si les efforts du Saint-Siége pour ramener les schismatiques à l'unité ne sont pas le seul moyen sérieux de régénérer ces populations si brillantes autrefois, mais qui ont perdu toute vie spirituelle par leur déplorable scission avec Rome. Et d'ailleurs quand bien même cette propagande ne serait pas profitable aux intérêts temporels de l'humanité, elle servirait ses intérêts éternels, les seuls qu'envisage le Saint-Siége. Néanmoins M. Topin ne peut pas être de cet avis, et pour nous montrer ces envahissements redoutables de la cour de Rome (c'est un mot qui revient souvent sous sa plume et qui suffit à mettre en évidence ses sentiments), il va se livrer à des recherches d'une érudition profonde. « Dès 1587, Sixte-Quint, désireux de faire disparaître ces divergences, avait envoyé près de toutes les Églises arméniennes l'évêque de Sidon qui échoua dans sa tentative[2]. » Cette tentative ne fut pas, notons-le en passant, aussi complétement stérile que le veut M. Topin, puisque M. Ubicini, chez qui M. Topin paraît avoir puisé ce détail, reconnaît que le patriarche de Sis signa la profession de foi catholique[3]. Depuis lors il y eut toujours des Arméniens catholiques unis au siége de Rome, et en 1829 le général Guilleminot, ambassadeur de France, obtint de la Porte l'émancipation pleine et entière non-seulement des Arméniens, mais encore de toutes les autres nations catholiques, Melchites, Maronites, Syriens, Chaldéens, etc., et leur réunion sous un chef temporel, avec les libertés et les priviléges dont jouissent les autres nations raïas. Voilà donc une suite d'envahissements bien caractérisés; et cette année même, à l'occa-

[1] *Correspondant,* 10 juin, p. 817.
[2] *Correspondant, ibid.*
[3] M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie,* IIe partie, p. 2535.

sion du Concile œcuménique qui tient l'univers dans l'attente, en dépit des ricanements des libres penseurs, le Souverain Pontife glorieusement régnant, l'immortel Pie IX, n'a-t-il pas cherché à éclairer de nouveau les Arméniens schismatiques par sa lettre encyclique adressée à tous les prélats des diverses Églises orientales? Ah! pourrait s'écrier douloureusement M. Topin, voilà bientôt trois siècles « que le Saint-Siége s'applique à soumettre à son autorité spirituelle non-seulement les idolâtres, mais les chrétiens que de très-légères divergences dans le dogme séparent de la communion romaine. »

M. Topin, nous le disions tout à l'heure, paraît s'être inspiré du récit de M. Ubicini ; toutefois, selon nous, il ne l'a pas fait avec assez de prudence. En parlant de la légation de l'évêque de Sidon, M. Ubicini s'est bien gardé d'employer une formule qui semble indiquer le premier effort tenté par le Saint-Siége pour ramener à l'unité les Arméniens schismatiques; il a dit « vers la fin du seizième siècle » (1587) : rien de plus juste ni de plus simple. Mais M. Topin a fait une découverte historique, et il s'empresse de la communiquer à ses lecteurs du *Correspondant*. « Dès 1587, Sixte-Quint..... » Eh bien! au risque de scandaliser encore davantage M. Topin, et de l'irriter plus profondément contre la *cour de Rome*, nous allons lui rappeler brièvement quelques faits de l'histoire ecclésiastique d'Arménie : ils lui montrent d'un côté les Souverains Pontifes cherchant par tous les moyens possibles à faire rentrer leurs enfants égarés dans le bercail unique de Jésus-Christ[1], — n'en déplaise à M. Topin, voilà la seule foi qui puisse conduire les âmes à la vie éternelle, — et de l'autre les Arméniens orthodoxes, avides de renouer avec l'Église romaine l'union si fatalement brisée par le schisme. N'oublions pas d'abord les deux conciles œcuméniques de Florence (1439) et de Lyon (1273). Le roi d'Arménie, Léon III, fut invité à ce dernier concile. Puis viennent les conciles d'Adana (1316), de Tarse (1177), de Chiraguan (862), de Carny ou Erzeroum (622), convoqués par les patriarches arméniens pour rétablir l'union avec l'Église romaine. Et au sommet de la hiérarchie arménienne nous apercevons saint Grégoire l'Illuminateur, établi par le pape saint Sylvestre (314), premier patriarche d'Arménie, et pendant les deux cents premières années, sous vingt et un patriarches, l'Arménie reste inviolablement unie à l'Église romaine. Cet heureux état ne persiste

[1] Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unus pastor. (Joan., X, 16.) Voilà les paroles de J.-C., et ce sont elles qui poussent ses vicaires sur la terre, les Souverains Pontifes, à élever la voix pour ramener les brebis égarées, malgré tous les insuccès et toutes les calomnies.

pas sans doute ; mais s'imaginer que le schisme est resté dominant depuis la première séparation de l'Église arménienne, serait une erreur historique des plus graves. Il y a eu de longues intermittences lorsque les patriarches d'Echmiadzin étaient orthodoxes, et le fait s'est présenté bien des fois, souvent pendant des périodes assez longues. Ainsi pendant tout le treizième siècle, l'Arménie resta unie à l'Église de Rome, et l'histoire nous montre en outre les rapports intimes avec l'Arménie des Souverains Pontifes : Nicolas IV (1288), Clément IV (1265), le B. Grégoire IX (1227), Innocent III (1198), Grégoire VIII (1187), Eugène III (1145), Innocent II (1130), et enfin l'un des plus glorieux et des plus intrépides vicaires de Jésus-Christ, et pour cela seul un des plus calomniés, saint Grégoire VII (1073)[1]. Sans doute des démarches si pressantes et si multipliées n'ont pas amené le résultat désiré. Mais qu'importe? L'Église, c'est le plus éloquent défenseur du catholicisme dans nos assemblées délibérantes qui l'a proclamé avec une incomparable énergie, l'Église est une mère, et une mère ne peut se lasser de rappeler ses enfants égarés !

M. Topin parle ensuite de l'établissement de la Propagande, et dans une note, à propos des croyances arméniennes, il fait une nouvelle découverte, non plus cette fois en histoire ecclésiastique, mais en théologie. Nous croirions faire tort à nos lecteurs en les privant de ce résultat inattendu. « Le monophysisme, tel que l'ont enseigné Eutychès et ses adhérents, qui ne reconnaissaient en Jésus-Christ *que la nature divine*[1], » ce qui serait nier de prime abord l'Incarnation. Telle n'a point été l'hérésie d'Eutychès. Archimandrite d'un monastère voisin de Constantinople, il se signala par son zèle contre l'hérésie du patriarche Nestorius, qui admettait en Jésus-Christ deux personnes, et qui fut condamné au concile d'Éphèse. Mais ce zèle exagéré dans sa réaction contre l'erreur de Nestorius ne tarda pas à l'entraîner dans une hérésie diamétralement opposée. Pour détruire toute possibilité de retour à la multiplication des personnes en Jésus-Christ, il imagina son système, qui consistait à supposer que les deux natures, divine et humaine, en Jésus-Christ, s'étaient tellement mélangées, compénétrées, fusionnées, qu'elles n'avaient plus formé qu'une nature unique, d'où le nom de monophysites donné à ses adhérents. C'était anéantir par une voie détournée le mystère même de l'Incarnation, car la nature humaine, nécessairement finie, devait alors être absorbée dans la nature divine, essentiellement infinie, bien plus encore qu'une

[1] Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Église catholique*, passim. *Lettres édifiantes. Mém. du Levant*, t. III. Lettre du P. Monier au P. Fleuriau.

[2] *Correspondant*, 10 juin, p. 818, n. 2.

goutte d'eau douce dans l'Océan. Voilà pourquoi il fut condamné dans le concile de Chalcédoine. C'est là une vérité élémentaire, qui se trouve partout, jusque dans le symbole qui porte le nom de saint Athanase, et que l'Église récite dans son office à l'heure de Prime, le jour de la Trinité et tous les dimanches de l'année. *Unus omnino, non confusione substantiæ, sed unitate personæ. Nam sicut anima rationalis et caro unus est homo, ita Deus et homo unus est Christus.* Tant il est vrai que, suivant l'axiome si connu de saint Célestin[1], *legem credendi statuit lex supplicandi*, la loi de la foi nous est tracée par la sainte liturgie.

Ce mot de liturgie nous conduit à signaler une autre erreur capitale de M. Topin, non plus théologique cette fois, mais canonique. A l'occasion de la défense faite aux Arméniens catholiques de fréquenter les églises hérétiques, il s'exprime ainsi : « Ils (les missionnaires) vinrent se heurter avec une intempestive insistance contre les questions de liturgie. » Or, s'agisssait-il de liturgie dans la controverse dont nous nous occupons ? Ouvrons le Dictionnaire de l'Académie ; bien qu'il ne soit pas une autorité ecclésiastique, il l'est pourtant dans une certaine mesure pour la langue; cherchons le mot *liturgie*, nous trouvons : « *Liturgie*, l'ordre des cérémonies et des prières qui composent le service divin. » Ce n'est donc point, même d'après l'Académie, de liturgie qu'il est question, mais bien de la loi canonique qui interdit à tous les fidèles la communication *in divinis* avec les hérétiques ou schismatiques ; loi dont l'Église peut restreindre ou exiger l'observation, suivant les cas, les temps et les lieux.

Avant de passer à la discussion des points historiques, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret : c'est de voir un écrivain comme M. Topin, qui ne manque pas de valeur, se fourvoyer d'une manière aussi palpable toutes les fois qu'il vient à toucher aux matières religieuses. Nous venons de le convaincre d'ignorance en fait d'histoire ecclésiastique, de théologie et de droit canon, car il n'est pas permis de rester étranger à des notions aussi élémentaires, quand on traite des sujets qui tiennent à la religion. Je ne suis pas tenu, nous dira-t-il peut-être, à étudier ces sciences purement ecclésiastiques. D'accord, mais dans ce cas veuillez vous interdire les questions religieuses ; sans cela, vous tomberez dans les erreurs les plus grossières, et malgré votre « passion de la vérité, » vous serez entraîné par la force des choses à ne pas être aussi juste qu'il semblerait désirable.

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 818.

III

Quel était cet Avedick dont M. Topin a si longuement raconté l'histoire dans son travail sur le masque de fer? Il nous le représente comme une victime de la haine du marquis de Ferriol, ambassadeur de France. M. Topin parle de l'inimitié implacable[1] du diplomate français : il se jette éperdument dans le parti de la violence[2] : il se fait l'exécuteur des vengeances de quelques missionnaires[3] ; mais, ainsi que ses inspirateurs, il conçut dès lors un ressentiment implacable[4] : il saisit le premier prétexte pour le renverser[5]. En un mot Avedick est, suivant le titre d'une pièce larmoyante fameuse, la victime innocente, malheureuse et persécutée, poursuivi par un tyran cruel, barbare et jaloux. Aussi M. Goumy[6] nous dit-il dans la *Revue de l'instruction publique :* « Les Arméniens avaient alors pour patriarche *un nommé* Avedick, homme très-digne et très-ferme, absolument dévoué aux intérêts de ses coreligionnaires : fort d'une immense popularité dans tout l'empire, Avedick se déclara l'adversaire décidé des prétentions de la redoutable Compagnie. » Au fond, M. Goumy rend ici passablement l'impression produite à première vue par le travail de M. Topin. On pourra apprécier dans quelques instants la dignité du caractère d'Avedick, et surtout son dévouement aux intérêts... si on veut de ses coreligionnaires. M. Goumy termine pieusement son article par ces paroles : « C'est un drame tout fait, et un drame très-moral, car il est difficile qu'il ne dépose pas dans les âmes les plus sceptiques et les plus froides un trésor de haine contre le fanatisme, la violence et le mensonge[7]. » Nous souscrivons pleinement à cet arrêt ; mais nous nous permettrons de faire observer à M. Goumy, que ce n'est pas seulement un drame, mais bien un mélodrame de la bonne époque, où va se montrer sous les traits les plus accentués le traître traditionnel le plus noir qu'ait jamais pu inventer l'imagination féconde de feu M. de Pixérécourt.

Avedick avait débuté de bonne heure dans le rôle de persécuteur. En 1688, les PP. Roche et Beauvoilier, jésuites, soutenus par M. de

[1] P. 812.
[2] P. 819.
[3] P. 820.
[4] P. 822.
[5] P. 822.
[6] *Revue de l'instruction publique,* 24 juin 1869, p. 194.
[7] *Id., Ib.*

Guilleragues, ambassadeur à la Porte, avaient fondé une mission arménienne à Erzeroum. L'évêque schismatique du diocèse, qui cherchait de bonne foi la vérité, l'embrassa dès qu'elle lui eut été présentée ; plusieurs vartabieds (docteurs) et prêtres suivirent son exemple, et une chrétienté nombreuse se forma bientôt sous leurs auspices. Mais deux vartabieds schismatiques, dont l'un était Avedick, soulevèrent contre la nouvelle mission une furieuse tempête. Forts de l'appui de Feizoulah-Effendi, alors cadi d'Erzeroum, Avedick et son complice commencèrent à décrier publiquement la doctrine des missionnaires, à les excommunier ; bientôt ils ajoutèrent à ces excès la calomnie, les accusant de vouloir faire révolter les Arméniens contre la Porte, d'être de connivence avec la Russie, qui devait envahir l'Arménie, grâce à leur coopération, et d'avoir préparé à cet effet un immense dépôt d'armes. Bientôt Feizoulah-Effendi eut dispersé la nouvelle mission ; les prêtres fidèles furent condamnés au bâton, les Arméniens catholiques rançonnés sans merci, l'un des jésuites mis aux fers, l'autre chassé. M. Ubicini parle de cette destruction de la mission d'Erzeroum ; mais il est dans l'erreur lorsqu'il la fixe à 1702[1]. Car la plainte contre les excès d'Avedick fut adressée à M. de Guilleragues, et ce fut seulement M. de Castagnères, prédécesseur de Ferriol, qui put obtenir le rétablissement de la mission d'Erzeroum et le châtiment des persécuteurs[2].

Les dépêches de Ferriol présentent certaines lacunes ; et il ne faut pas trop s'en étonner, car outre les difficultés des communications à cette époque, Ferriol accuse Avedick d'avoir intercepté ses courriers : « Il avoit eu la témérité d'intercepter les lettres du roi, rompant par là le cours des affaires : la Porte m'avoit obligé de prouver ce crime par le témoignage de plusieurs personnes que j'envoyai à Andrinople à mes dépens, et quand il fut question de punir Avedick, le Moufty (*sic*) demanda sa grâce[3]. » M. Topin aurait donc pu se demander si réellement Ferriol n'avait avant la première déposition d'Avedick d'autres griefs contre lui que « les propos irrespectueux tenus contre Louis XIV[4], » et le détournement de ses dépêches[5]. Il aurait pu consulter l'histoire, il ne l'a pas fait, nous suppléerons à cet oubli.

Nous allons donner l'abrégé des pages consacrées à Avedick par

[1] M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, p. 255.
[2] *Lettres édifiantes. Mém. du Levant*, t. III. *Mémoire de la mission d'Erzeron* (*sic*).
[3] *Correspondant*, 10 juin, p. 821.
[4] Ferriol à Torcy, 6 janvier 1709. *Arch. des aff. étrangères.*
[5] *Id.*, p. 822.

Michel Tchamitche, le grand historien de l'Arménie[1], « homme d'une érudition vaste, qui a voulu résumer tont ce qui avait été dit par les historiens précédents. Son style lucide et correct donne un nouveau mérite à cet ouvrage, qu'on peut regarder comme la mine la plus abondante pour tous les documents historiques relatifs à ce pays[2]. » Tout ce qui regarde Avedick dans cet ouvrage est tiré d'une collection des histoires contemporaines qui se trouvent dans les archives de Saint-Lazare à Venise[3]. Remarquons que les Mékhitharistes n'ont jamais passé pour être hostiles aux schismatiques, et qu'à l'époque où écrivait Tchamitche (1785), les Arméniens catholiques n'étaient pas encore séparés des schismatiques ; par conséquent, si quelque soupçon pouvait planer sur l'impartialité reconnue de cet auteur, ce serait plutôt d'avoir adouci les teintes de son tableau qui n'a été l'objet d'aucune réclamation ni d'aucune condamnation de la part des patriarches schismatiques.

En 1701, Avedick était évêque d'Erzeagan dans la petite Arménie; il se rendit à Constantinople au moment de la persécution suscitée aux Arméniens catholiques par le patriarche schismatique Éphrem. La nation arménienne était divisée en deux camps, les catholiques d'un côté, et de l'autre les schismatiques. Aussi astucieux dans la combinaison de ses plans qu'indifférent sur la moralité des moyens qui en assureront le succès, Avedick provoque parmi les Arméniens la formation d'un tiers parti qui inscrira sur ses bannières, de la manière la plus solennelle, la paix dans la nation, et s'en fait proclamer le chef. Bientôt, par la faveur du grand muphti Feizoulah-Effendi, qui, ne l'oublions pas, a été son complice dans la persécution d'Erzeroum, il se fait nommer vicaire du patriarche. A peine six semaines sont-elles écoulées qu'il dénonce à la Porte Éphrem comme partisan des Francs, le fait destituer et exiler à Echmiadzin, et s'empare du patriarcat. Il établit sa résidence à Andrinople, séjour actuel du sultan, pour intriguer à son aise avec son digne ami le grand muphti. Il lance sa première lettre pastorale où il se pose en pacificateur ; mais bientôt il adresse une seconde lettre à Minas vartabied patriarche arménien de Jérusalem ; cette lettre est marquée au coin de la plus profonde humilité : il était bien loin, dit-il, d'aspirer à l'honneur qui est venu le chercher dans son obscurité ; s'il l'a accepté, c'est dans les intérêts de la paix et pour mettre sa puissante influence au service du patriarcat de Jérusalem, alors fort obéré.

[1] Michel Tchamitche, *Histoire universelle de l'Arménie,* 3 vol. in-4. Venise, 1785. Édition mékhithariste, t. III, l. VI, ch. XLI, p. 732-749, *en arménien.*

[2] M. Eugène Boré, *Le couvent de Saint-Lazare à Venise,* ou *histoire succincte de l'ordre des Mékhitharistes arméniens,* p. 87.

[3] Saint Lazare de Venise est le chef d'ordre des Mékhitharistes.

Minas répond amicalement aux ouvertures d'Avedick, et lui recommande dans sa réponse de se tenir en garde contre les rapports calomnieux que quatre prêtres qu'il a dû interdire ne manqueront pas de lui faire. Bientôt les prêtres coupables arrivent à Andrinople; Avedick les accueille avec transport, les présente lui-même au sultan et appuie leurs accusations contre Minas. Puis, toujours par l'influence du grand muphti, il obtient la destitution de Minas et se fait adjuger ses dépouilles. C'est de cette élévation d'Avedick au double patriarcat de Constantinople et de Jérusalem, que M. Topin nous dit galamment : « Assez puissant pour choisir et renverser les grands vizirs, ce premier dignitaire de la foi musulmane (le grand muphti) le fut assez pour faire de son ami le patriarche de Constantinople et de Jérusalem[1]. » Rappelons à ce sujet une lettre de Ferriol au cardinal de Janson sur l'élévation d'Avedick à la dignité patriarcale : « Il y a quelques années que j'avois obtenu un commandement de la Porte, pour faire exiler un archevêque arménien nommé Avedick pour avoir tenu quelques discours contre le roi ; j'étois pour lors à l'armée, et M. de Castagnères m'avoit écrit que l'exil de cet archevêque étoit nécessaire ; il est connu du moufty qui l'a vu à Erzerum dans le temps qu'il y étoit cady ; il l'a fait venir ici, et depuis quinze jours on lui a donné le patriarchat, et Ephraïm a été déposé. L'autorité du moufty l'a emporté sur mes réclamations... Le moufty veut apparemment se servir de cet homme pour renouveler la persécution des Arméniens latins[2]. » Ces dernières paroles de Ferriol, omises par M. Topin, sont, hélas! trop prophétiques.

Avedick, ainsi porté par l'intrigue et la calomnie « au faîte des honneurs et à la plus haute dignité[3], » ne tarda pas à donner la mesure de ce qu'on pouvait attendre de lui. Il envoie lui-même arrêter Minas, le fait mettre aux fers ainsi que Soukias, archevêque de Brousse, dont il redoutait l'influence, et ne consent à les rendre à la liberté qu'après en avoir exigé des sommes énormes. Car Avedick, profond politique, a parfaitement compris que l'argent est le levier avec lequel il soulèvera son petit monde, les Arméniens et les Osmanlis. Aussi tout le temps de son pouvoir sera-t-il signalé par des violences qui aboutissent toujours à d'iniques spoliations. Il revient alors à Constantinople, et débute par interdire tous les prêtres arméniens qui ont perdu leurs femmes, et qui, ne pouvant se remarier,

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 821.

[2] Ferriol au cardinal de Janson, 10 avril 1602. *Archives des affaires étrangères.* Castagnères était, on ne l'a pas oublié, le prédécesseur de Ferriol, et lui aussi jugeait l'exil d'Avedick nécessaire, ce que M. Topin s'est bien gardé de noter. Castagnères connaissait Avedick par la persécution d'Erzeroum.

[3] *Correspondant*, 10 juin, p. 809.

aux termes de la loi canonique orientale, ressembleraient par leur célibat aux prêtres latins ; il fait arrêter, les uns après les autres, tous les notables de la nation, leur fait donner la bastonnade, les jette dans les fers, et ne les relâche qu'après avoir obtenu ce qu'il recherche avant tout, l'argent qui lui servira à étendre son influence et à soudoyer ses complices. Il attaquait indifféremment tous les Arméniens dans les rues, pourvu qu'ils fussent en état de payer largement. Schismatiques ou catholiques, peu lui importait : il les traitait de Francs, c'est-à-dire de factieux rebelles à la Porte, qui n'attendent qu'une occasion pour secouer le joug ; et c'est avec cette désignation, inventée par lui pour perdre les catholiques, qu'il va soulever contre eux le fanatisme musulman. Une dépêche de Ferriol confirme ce fait : « On continue à traiter tous les latins du nom de Francs qu'Avedick a inventé en matière de religion, ce qui a été la source de toutes les persécutions[1]. » Il va sans dire que M. Topin, qui a vu toutes les dépêches, s'est bien gardé de citer celle-ci, indiquée pourtant et reproduite en partie par Taulès. La nation arménienne, outrée de toutes ces exactions, éleva la voix, et demanda au grand vizir de mettre Avedick en jugement. Mais, grâce à la protection dont le muphti l'environnait, la protestation ne put aboutir. Alors un des membres les plus honorables du clergé arménien de Constantinople se présenta au palais patriarcal pour faire entendre avec le plus grand respect quelques représentations sur la manière inouïe dont Avedick traitait les fidèles. Avedick le fit arrêter et mettre aux fers, ainsi que trois autres prêtres qui avaient appuyé cette réclamation. Puis il retourna à Andrinople y continuer ses intrigues et travailler à obtenir de nouveaux khatti-chérifs contre les latins. La dépêche de Ferriol à Torcy, que M. Topin a omise avec tant de prudence, nous révèle encore ce fait : « Il avoit fait donner au grand seigneur vingt hatchérifs contre nos missions par le moyen de Fethzoula-Effendy, ce moufty qui fut mis en pièces à la dernière révolution d'Andrinople[2]. » Pendant ce temps le vicaire d'Avedick à Constantinople élargit les quatre prisonniers après en avoir extorqué de grosses sommes d'argent ; car c'est toujours là qu'il en faut revenir dans l'histoire de ce patriarche « très-digne et très-ferme, et *absolument dévoué aux intérêts*... de ses coreligionnaires, » comme M. Goumy le remarque si judicieusement.

Avedick, furieux de cet élargissement intempestif, revient à Constantinople et fait chercher partout ses victimes ; mais elles lui échappent, et les trois prêtres dont nous avons fait mention en dernier

[1] Ferriol à Torcy, 6 janvier 1709. *Archives des aff. étrangères.*
[2] Même dépêche.

lieu, pour se procurer une retraite sûre, se réfugient avec un certain vartabied, nommé Mekhithar [1], dans le couvent des capucins français à Péra. Cette maison était bien choisie. Une dépêche du marquis de Bonnac, non citée par M. Topin, nous apprend qu'elle était contiguë au palais de l'ambassade, et que ces religieux en desservaient la chapelle [2]. Il n'était pas facile de forcer cet asile, surtout dans le terrible voisinage de Ferriol, et cependant Avedick tenait à avoir les quatre fugitifs, surtout Mekhithar, qui, converti au catholicisme par les jésuites d'Alep [3], menaçait, par ses talents et son influence, de porter au schisme quelque coup dangereux. Le loup se fait donc agneau, ou plutôt renard sous une peau d'agneau. Il comble de prévenances le supérieur des capucins, l'invite plusieurs fois à sa table, lui parle longuement de la paix et de l'union qu'il a à cœur d'établir entre les deux Églises. Le digne supérieur est ravi d'une si surprenante conversion, et demande au patriarche de lui faire connaître les conditions qui permettront d'atteindre un si enviable résultat. Rien de plus facile : deux conditions seulement, qu'Avedick donne par écrit au bon religieux. Comme les Turcs, par suite des khatti-chérifs dont nous avons parlé, ont pris part à la persécution, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, car il y a bien des fonctionnaires à acheter. Avedick se chargera de conclure avec eux ce marché, et il peut le promettre de manière à être cru : il a une si vieille habitude d'acheter des Osmanlis tout ce qu'il désire. Et puis, pour donner une preuve de son amour de la paix, Avedick fournira généreusement la moitié de la somme, qu'il a pris soin de faire monter à un chiffre respectable ; mais les capucins devront fournir l'autre moitié, qui sera versée entre ses mains, puisqu'il doit se charger de conclure l'affaire avec les Turcs. Voilà la première condition. Les capucins se mettent en quête, et parviennent, après bien des efforts, à réunir la somme désirée, qu'Avedick s'empresse de mettre en lieu sûr. La seconde condition, c'est que Mekhithar et ses trois compagnons, pour lesquels lui Avedick ressent la plus vive et la plus touchante affection, lui seront remis, afin qu'il puisse la leur témoigner de la manière la plus éclatante. Ce projet, si artificieusement conçu, est pleinement adopté par le respectable supérieur des capucins, qui jugeait des autres par

[1] Ce nom, obscur alors, est devenu grandement célèbre plus tard. Mekhithar est le fondateur de cette congrégation de religieux arméniens catholiques qui a donné à l'Église tant de saints missionnaires et de remarquables savants. On doit aux Mékhitharistes cette renaissance de la littérature arménienne qui jette un si vif éclat et dont le couvent de Saint-Lazare à Venise est le foyer principal. Paris a le bonheur de posséder une colonie de ces religieux aussi modestes que capables; ce sont eux qui dirigent le collége Moorat, 12, rue Monsieur.

[2] Bonnac au roi, 12 novembre 1716. *Archives des affaires étrangères.*

[3] M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, p. 253.

sa propre innocence, et communiqué par lui à Ferriol, qui l'approuve hautement. Mais il s'agissait de vaincre les répugnances de Mekhithar et de ses compagnons. Pour en triompher, une lettre du patriarche est apportée à Mekhithar par le drogman même de Ferriol[1]. Cette lettre, où Avedick avait déployé son talent de persuasive câlinerie, était pleine des éloges les plus affectueux ; il parlait avec feu des talents et des grandes qualités de Mekhithar, et lui faisait les promesses les plus solennelles et les plus bienveillantes. Toutefois Mekhithar ne voulut jamais croire à ces protestations. Le Père supérieur déclara alors qu'il ne pouvait plus garder les fugitifs dans son couvent après ce qu'il avait promis à Avedick. Mekhithar s'échappa pendant la nuit et trouva le moyen de passer à Smyrne, revêtu d'un costume de négociant. Avedick ayant appris son évasion, envoya à Smyrne des soldats pour l'arrêter; mais Mekhithar, averti à temps, se réfugia dans la maison des jésuites, et peu de temps après s'embarqua sur un navire vénitien qui le conduisit à Zante[2]. Les trois malheureux compagnons de Mekhithar, ayant eu la simplicité de croire aux paroles de l'indigne Avedick, quittèrent le couvent des capucins et furent se présenter au patriarche, dont ils espéraient le plus paternel accueil. Quelle fut leur amère déception, lorsqu'ils se virent chargés de fers, traînés à Andrinople et jetés dans une affreuse prison ! Voilà où aboutirent les promesses d'Avedick et son projet d'union à l'Eglise romaine. Tout s'était évaporé en fumée, à l'exception des espèces.

Cependant cette arrestation de prêtres estimés, parfaitement innocents, faite au mépris des promesses les plus solennelles, avait irrité le peuple. La nuit même qui suivit, une émeute éclate à Andrinople, les Arméniens se portent aux prisons, en brisent les portes, et mettent en liberté les victimes d'Avedick. Celui-ci, exaspéré de les voir lui échapper, s'adresse au grand vizir : il accuse les fugitifs de rébellion contre le gouvernement de la Porte, et déclare qu'il ne les avait fait arrêter que pour les livrer à la justice ottomane. Le vizir lui reproche alors aigrement de les avoir fait saisir de son propre chef, et l'envoie à son tour en prison ; mais Avedick en sort bientôt après avoir payé une bonne somme d'argent pour obtenir sa liberté.

Le peuple de Constantinople, las de la tyrannie qui l'accable et de

[1] Nous espérions pouvoir mettre cette fameuse lettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous en avons fait demander la copie à Saint-Lazare de Venise où se conserve l'original, mais elle ne nous est pas encore parvenue.

[2] On trouve dans la *Biographie universelle* de Michaud, article *Mekhithar*, les traits principaux de la persécution d'Avedick qui y est nommé positivement. M. Eugène Boré, dans sa notice sur le couvent de Saint-Lazare, parle bien des persécutions que Mekhithar eut à endurer de la part des schismatiques, mais ne nomme pas Avedick, p. 19-23.

la terreur qu'Avedick fait peser sur lui, adresse au grand vizir une protestation foudroyante contre le patriarche. A force d'argent, Avedick parvient à calmer les premiers mouvements de la colère du ministre ; puis il convoque le peuple à l'église de Sainte-Marie, s'y rend lui-même, et d'une voix tonnante : « Que ceux qui sont les vrais fils de saint Grégoire l'Illuminateur se rendent chez le grand vizir et y fassent une démonstration en ma faveur, sans quoi je les excommunie tous, » s'écrie-t-il[1]. La lie du peuple, effrayée de ces anathèmes, se porte en masse chez le vizir, qui ne veut pas céder et intime à Avedick l'ordre de retourner à Andrinople. Là, son procès s'instruit ; mais grâce à l'intervention du muphti, la sentence demeura suspendue pendant un an. Durant cet intervalle, le vicaire qu'il avait laissé à Constantinople, fidèle à marcher sur ses traces et à exécuter les ordres menaçants qui lui arrivent continuellement d'Andrinople, ranime la persécution à l'instigation d'Avedick. Les bastonnades, les emprisonnements et surtout les extorsions se succèdent avec un entrain merveilleux, et ces dignes personnages, le patriarche et son vicaire, s'en partagent le produit.

Pendant l'été de 1703, Avedick revint à Constantinople. Ce fut à ce moment qu'éclata l'insurrection formidable qui se termina par le meurtre du muphti, la déposition de Mustapha II et l'élévation au trône du sultan Achmet III[2]. Avedick, privé de son protecteur, se vit bientôt arrêté par ordre du caïmacan, déposé du patriarcat et renfermé aux Sept-Tours.

Voilà donc l'histoire des deux années du premier patriarcat d'Avedick. Le récit de M. Topin ne dit pas un mot de toutes ces persécutions, de ces exactions, de ces roueries, de ces crimes, dont nous n'avons donné cependant qu'une faible partie, pour ne pas fatiguer la patience du lecteur. C'est de cette époque si tourmentée qu'il écrit, avec un calme olympien : « Avedick exhorte ses coreligionnaires à la paix, et durant *plusieurs* années les deux Églises se maintiennent dans une concorde parfaite[3]. » M. Topin n'a pas sciemment faussé l'histoire sur ce point, nous ne voulons pas en douter; nous sommes plutôt portés à croire qu'il n'a agi de la sorte que par légèreté, étourderie si l'on veut, et besoin instinctif de plier les faits à une hypothèse préconçue. Doué d'une puissance d'imagination contre laquelle

[1] Si M. Topin était étonné de ce singulier usage de l'excommunication, il trouvera dans les *Lettres sur la Turquie* de M. Ubicini des détails incroyables sur la fréquence des excommunications parmi ses chers schismatiques. Que ne sont-ils catholiques ? on verrait alors les flots d'une généreuse indignation s'élancer de sa poitrine oppressée par « la passion de la vérité. »

[2] *Correspondant,* 10 juin, p. 822-823.

[3] *Correspondant,* 10 juin, p. 822-823.

tout historien sérieux devrait avant tout chercher à se prémunir, il s'est figuré avoir découvert dans Avedick une victime innocente de Louis XIV, de Ferriol et des jésuites, et il a agi, il a écrit sous cette impression. Il faut avouer aussi que la tentation était bien alléchante. Voilà plus de trois siècles que les ennemis de l'Église accusent les jésuites de tous les crimes, seulement on se contente ordinairement de généralités ; car vient-on à articuler un fait distinct, presque toujours l'impossibilité et l'absurdité de la supposition sont mises dans le jour le plus éclatant. M. Topin venait de mettre la main sur un bon petit crime, bien obscur, bien inconnu, à l'aide de pièces officielles qu'il avait lieu de croire inaccessibles; qu'y a-t-il d'étonnant que, cédant à la tentation, il ait placé les faits sur un lit de Procruste pour les adapter à son système? Il s'est vu tellement obsédé de cette sorte de fascination, qu'il n'a même plus su lire certaines dépêches, comme nous en administrerons plus d'une preuve curieuse.

Nous avons laissé Avedick aux Sept-Tours : il y passa cinquante et un jours, et de là fut envoyé en exil à Abratadas. M. Topin accuse Ferriol d'avoir cru nécessaire de faire enfermer sa victime dans un cachot plein d'eau, et d'où elle ne pût voir le jour [1]. D'abord nous ne pouvons plus appeler Avedick la victime de Ferriol : nous savons à quoi nous en tenir sur la moralité et l'innocence de ce « chef aimé » des Arméniens, comme parle M. Topin. Il méritait et au delà tout ce qu'il avait à souffrir, et Ferriol était strictement dans son droit d'ambassadeur du roi de France, protecteur des catholiques dans le Levant, en exigeant de la Porte la déposition, l'exil et l'emprisonnement de cet acharné persécuteur des latins. Il a bien demandé que sa prison fût la plus dure possible; mais ce n'est point à lui que revient l'invention du cachot plein d'eau : elle est du fait des Turcs. Nous citerons la dépêche à laquelle M. Topin fait allusion : « Les Arméniens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour retirer Avedick de son exil à Abratadas, qui est un petit écueil auprez de Tripoly de Sirie, mais le vizir a toujours déchiré leurs requestes. J'ay donné les ordres nécessaires pour rendre la prison dudit Avedick la plus dure qu'il est possible. Il est enfermé dans un cachot plein d'eau d'où il ne voit pas le jour [2]. » Jusqu'à présent il n'y a qu'une nuance, assez appréciable toutefois, entre le récit de M. Topin et la dépêche. C'est le commencement du phénomène dont nous parlions tout à l'heure : nous le verrons s'accentuer de plus en plus.

Les Arméniens s'agitaient donc à Constantinople pour obtenir le retour d'Avedick. C'étaient ses créatures qui regrettaient le « chef aimé » dont ils partageaient les rapines. Ils se donnèrent à cet égard

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 823.

[2] Ferriol à Pontchartrain, 12 juin 1704. *Archives des aff. étrangères.*

beaucoup de mouvement; mais le vizir restait sourd à leurs requêtes, Ferriol vient de nous le dire tout à l'heure. Pour réussir dans leur dessein, ils imaginent de circonvenir ceux de leurs concitoyens qui dans le temps avaient porté plainte au divan contre Avedick; ils promettent que tout sera oublié; ils s'engagent au nom d'Avedick à respecter désormais les droits des catholiques. Enfin, après bien des débats, des promesses, des engagements, des intrigues de toute espèce, ils finissent par obtenir que toute la nation se réunira pour demander son retour. On verse à la Porte la somme énorme réclamée par ce gouvernement, qui fait argent de tout, et Avedick rentre à Constantinople fin décembre 1704. Il est de nouveau reconnu patriarche par le vizir, et Ferriol écrit à Pontchartrain : « Il s'est joint avec les Grecs, et je prévois des persécutions terribles contre les catholiques[1]. » — « Et aussitôt, dit M. Topin avec l'accent de l'indignation, avant de s'assurer si ces craintes sont fondées[2]. » Que M. Topin, qui attribue les persécutions exercées par Avedick contre les catholiques au ressentiment qu'a dû lui causer son exil d'Abratadas, parle de la sorte, ce n'est qu'une conséquence de sa première étourderie, mais nos lecteurs qui ont vu Avedick persécuteur à Erzeroum, et se livrant pendant son premier patriarcat à toutes les fureurs dont nous avons donné une faible esquisse, seraient en droit d'accuser Ferriol du plus honteux aveuglement, s'il n'avait pas parlé de la sorte.

Toutefois, dans les premiers temps qui suivirent son retour à Constantinople, Avedick crut prudent et habile de dissimuler. C'est le moment où Ferriol écrit à Pontchartrain ces dépêches rassurantes sur lesquelles M. Topin s'étend avec complaisance. Nous ne pouvons cependant, et nos lecteurs seront de notre avis, partager l'impression de M. Topin, en voyant Ferriol écrire : « J'espère qu'il se précipitera lui-même, et je ne perdray pas une occasion de le détruire,» et « je ne lui donnerai pas un instant de repos, le connoissant pour un très-méchant homme et capable d'une grande dissimulation[2]. » Toutes ces paroles, alléguées par M. Topin comme des preuves de l'acharnement de Ferriol sur son innocente victime, perdent le caractère odieux qu'elles présentent à des esprits distraits, quand on connaît le personnage.

C'est ici que se place la visite solennelle d'Avedick à l'ambassade de France, le 26 décembre 1705. Écoutons le récit de M. Topin, qui cite à l'appui la dépêche de Ferriol à Pontchartrain du 27 décembre de la même année : « Il ne s'y présente ni pour supplier ni pour bra-

[1] Ferriol à Pontchartrain, 16 décembre 1704. *Archives des aff. étrangères.*
[2] *Correspondant,* 10 juin, p. 824.
[3] *Correspondant,* 10 juin, p. 824.
[4] Dépêches citées par M. Topin, p. 825.

ver. Entouré de ses trois cents Arméniens, considérables par leur situation, il vient proposer au représentant de la religion catholique dans le Levant de proscrire dans ses églises les anathèmes lancés contre certains hérétiques, et il demande que les jésuites, qui depuis longtemps ont reçu l'autorisation de prêcher en langue turque dans les temples arméniens, le fassent sans passion et avec mesure[1]. » Mettons maintenant en regard la dépêche officielle : « Le patriarche des Arméniens, nommé Avedic, a eu la hardiesse de me venir voir. Comme je luy avois donné la ceinture d'assurance, je ne l'ay pas fait arrêter. Il m'a promis qu'il ne tourmenteroit plus les Arméniens catholiques (il les avait donc tourmentés, M. Topin? voici une dépêche officielle avant l'enlèvement), et qu'il deffendroit de prononcer dans leurs églises l'anathème qu'ils prononçoient ordinairement contre saint Léon et le concile de Chalcédoine, et qu'on n'invoqueroit plus Dioscore et les autres hérétiques qu'ils honnorent comme des saints, et je l'ay assuré que lorsqu'il auroit exécuté toutes ces paroles nous serions les premiers à inviter les Arméniens catoliques pour retourner dans leurs églises[2]. » Voici un exemple curieux de cette préoccupation que nous avons signalée chez M. Topin. Que nous dit-il en effet? Qu'Avedick *propose de proscrire dans ses églises les anathèmes lancés contre certains hérétiques ;* et d'après la dépêche officielle, contre qui lance-t-on des anathèmes dans les églises des Arméniens schismatiques? Contre saint Léon et le concile de Chalcédoine, comme du reste tout le monde le sait. M. Topin prend-il donc saint Léon et le concile œcuménique de Chalcédoine pour des hérétiques ? Alors qu'il le dise, et nous aurons une nouvelle preuve de son savoir en histoire ecclésiastique. Il est bien question dans la dépêche officielle de Dioscore et autres hérétiques, mais ici il ne s'agit point d'anathèmes ; on propose seulement de supprimer la pratique hérétique qu'avaient les Arméniens d'invoquer publiquement comme des saints des hérétiques notoires, condamnés comme tels par l'Église. M. Topin avait pris son parti de la parfaite innocuité qu'il supposait à la liturgie arménienne (cette fois nous sommes en plein dans la liturgie, ce qui ne manquera pas de lui faire plaisir), et de l'énorme outrecuidance du P. Braconnier, que nous retrouverons plus loin sans chercher à éviter le débat; il a lu cette dépêche de Ferriol sans la comprendre, et y a trouvé ce que nous répétons pour l'édification de nos lecteurs : *il propose de supprimer dans ses églises les anathèmes lancés contre certains hérétiques.* Du reste, comme on le voit dans la dépêche de Ferriol, pas un mot relatif aux prétendues excentricités

[1] *Correspondant,* 10 juin, p. 825.
[2] Ferriol à Pontchartrain, 27 décembre 1705. *Arch. des aff. étrangères.*

de langage des jésuites dans leurs sermons en langue turque, qui était l'idiome habituel des Arméniens. Il n'y est pas question non plus de ce cortége de trois cents Arméniens; mais cette parole de Ferriol : « je ne l'ai pas fait arrêter, » par laquelle il semble s'excuser auprès de Pontchartrain, parce qu'il lui avait donné la *ceinture d'assurance*, paraîtrait signifier que Ferriol avait en ce moment contre Avedick quelque grief important, peut-être l'affaire du drogman dont il va être question. Toutefois, nous ne donnons ceci que comme conjecture, pour essayer de faire disparaître le scandale de M. Topin à l'occasion de cette parole de l'ambassadeur français.

Ferriol qualifie aussi de hardie une démarche « fière, mais non provocatrice, » où le patriarche ne venait « ni pour supplier, ni pour braver[1]. » Nouvelle occasion de scandale. Désireux autant que possible de faire cesser le scandale de notre prochain, nous reprenons le récit de Michel Tchamitche, qui est bien fait pour dessiller les yeux. Avedick, délivré de la contrainte qu'il s'était imposée dans les premiers temps qui suivirent sa seconde exaltation, et ayant ranimé le zèle de ses partisans, revient à ses anciens errements. Les bastonnades, les emprisonnements et surtout les amendes, moyen certain de popularité parmi les siens, recommencent à l'envi. Parmi les Arméniens catholiques atteints par ces mesures vexatoires, se trouve un drogman de l'ambassade de France. Ferriol adresse une protestation au patriarche et demande que la somme extorquée à son drogman soit restituée. Non-seulement Avedick n'obtempère pas à cette réclamation, mais il menace d'exiger le double de la somme perçue, sur quoi Ferriol proteste et demande justice au vizir. Trente Arméniens notables, qui ont été les victimes d'Avedick, profitent de la circonstance et adressent, eux aussi, leurs réclamations à la Porte. Le grand vizir mande Avedick et, après l'avoir soumis à la bastonnade, le fait incarcérer dans la prison des condamnés à Kanle-Kouyou. Bientôt après le sultan intervient, destitue Avedick du patriarcat pour la seconde fois et l'envoie une troisième fois en exil.

« Le 20 avril 1706, dit M. Topin, il quittait Constantinople qu'il ne devait plus revoir, et ses chers Arméniens dont il se séparait cette fois pour toujours, et pour qui il allait être durant toute leur vie l'objet d'anxieuses préoccupations, de constants regrets et d'incessantes autant qu'infructueuses recherches[2]. » Ferriol, par sa dépêche du 1er juin 1706, dépêche que Taulès a donnée, mais à laquelle M. Topin se borne à faire allusion parce qu'elle contrariait son plan,

[1] Les mots entre guillemets sont de M. Topin, p. 825.
[2] *Correspondant*, 10 juin, p. 826.

va nous donner l'explication de ces funèbres lamentations. « Avedic, le tiran des latins, celuy qui trafiquoit notre religion avec les Turcs et qui prêchoit dans ses églises qu'il valoit mieux se faire Turc que romain, ce patriarche arménien qui étoit abandonné à toutes sortes de crimes et d'abomination, après avoir été déposé et envoyé en exil, est enfin tombé entre mes mains, je l'ay fait passer en France pour y recevoir la punition de ses fautes; je donnay mes ordres pour ce sujet au sieur Bonnal, V. consul de Chio, qui les exécuta avec toute la diligence et l'habilité possible; il fallut corrompre le chiaoux qui étoit chargé de la conduite d'Avedic, et faire plusieurs autres intrigues qui ont réussy, et Avedic sera bientôt à Marseille, si le capitaine qui le porte n'est pas pris par les corsaires : il est très-important qu'il soit resserré de si près qu'il ne puisse pas écrire en Turquie : car les Turcs, qui me l'ont déjà demandé, ne manqueroient pas de m'en faire une affaire. J'ay cru ne pouvoir faire une œuvre plus agréable à Dieu, ny rendre un plus grand service à la religion dont il estoit le persécuteur, je l'ay adressé à Marseille, à M. de Montmor [1]. »

Ainsi Ferriol fait enlever Avedick pendant qu'on le conduit en exil et l'envoie en France. Tel est l'acte qui excite au plus haut point l'indignation de M. Topin. « C'est alors, nous dit-il, qu'afin de rendre définitive cette chute, et pour se débarrasser à jamais de son ennemi, Ferriol imagina l'acte le plus violent, le plus étrange, en plein dix-huitième siècle, qu'un représentant d'une nation civilisée ait jamais osé commettre [2]. » Faut-il souscrire entièrement à ce verdict passionné? Nous ne le pensons pas. Sans doute Ferriol eut tort de violer le droit des gens; mais n'y a-t-il pas eu bien des circonstances qui ont dû atténuer la gravité de cette faute? Il s'agissait d'une cour où le droit des gens était peu en honneur; il s'agissait d'un misérable, persécuteur forcené des catholiques pendant toute sa vie, porté « au faîte des honneurs » par l'intrigue, la colomnie, la violence la vénalité, condamné trois fois à l'exil, déposé deux fois du patriarcat, et nous avons vu que ce n'était pas pour satisfaire cette haine imaginaire de Ferriol sur laquelle M. Topin a échafaudé tout son système, mais pour des crimes multipliés et criants. On conçoit que Ferriol craignant, dans un pays où tout était vénal, où les révolutions de palais si fréquentes remettaient tout en question, de le voir revenir une troisième fois persécuter les catholiques avec un redoublement de rage, ait songé de bonne foi à se garantir d'une façon définitive contre une semblable éventualité. Ajoutons encore la position particulière où se trouvait le repré-

[1] Ferriol au roi, 1er juin 1706. *Archives des aff. étrangères.*
[2] *Correspondant,* 10 juin, p. 825.

sentant de la France : protecteur officiel et reconnu des catholiques du Levant, que les rois de France s'étaient habitués à considérer à peu près comme leurs sujets, et dont ils épousaient énergiquement la cause, il a pu se croire autorisé à servir ainsi leurs intérêts. Encore une fois, nous n'approuvons pas, nous nous bornons à expliquer, mais nous ne croyons pas que Ferriol mérite toutes les violentes objurgations de M. Topin. Il avait sans doute quelque chose de roide et d'excessif dans le caractère ; il se souvenait trop d'avoir été mousquetaire et d'avoir fait vaillamment les guerres de Crète et de Hongrie. Mais il avait l'esprit chevaleresque et portait fièrement le drapeau de la France. M. Topin cite Saint-Simon pour déprécier Ferriol, mais il se garde bien de parler d'un fait rapporté par le même Saint-Simon, et qui, selon nous, fait honneur à l'ambassadeur français. « Ferriol, ambassadeur du roi à Constantinople, s'y brouilla fort sur la fin de cette année (1708). Le grand vizir, mécontent du ministre de Hollande, lui fit plusieurs menaces suivies de mauvais traitements faits à ses domestiques, qui lui firent craindre de n'être pas en sûreté chez lui, dans un pays où tant d'expériences ont appris, même aux ambassadeurs des premières têtes couronnées, que leur caractère *et le droit des gens est peu respecté.* Ce ministre de Hollande voulut se réfugier chez l'ambassadeur d'Angleterre. Sa surprise fut grande du refus absolu qu'il fit de le recevoir, malgré l'union si étroite des deux nations, et si conjointement alliées dans la guerre contre la France. Le Hollandais, ne sachant que devenir, espéra trouver plus de générosité dans l'ennemi que dans l'allié. Il s'adressa à Fériol, qui le reçut chez lui et prit sa protection, en quoi il mérita louange et approbation, mais avec une hauteur sur les plaintes du grand vizir qu'il aurait dû éviter, et qui lui attira beaucoup de dégoûts dont il se tira avec la même hauteur. Il arriva en ce temps-ci un aga pour s'en plaindre de la part de la Porte[1]. » Il y a sans doute de l'excès, mais comme c'est noble et français !

Quant à nous, n'en déplaise à M. Topin, nous ne pouvons oublier la protection efficace que Ferriol donna aux catholiques pendant tout le temps de son ambassade ; et, comme jésuites, nous ne perdrons jamais le souvenir de ce qu'il a fait pour nous. Entre autres faits, rappelons qu'il fonda de ses propres deniers nos missions de Crimée et de Salonique. Pauvre Ferriol ! Si, au lieu de vous en prendre à un schismatique, vous eussiez fait mettre à la Bastille l'archevêque catholique de Constantinople, tous nos libres penseurs battraient des mains ; si vous aviez fait mettre dans un cul de basse fosse le P. Braconnier, le P. Tarillon, le P. Hyacinthe, et autres jé-

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. IV, p. 251.

suites, on vous regarderait comme un bienfaiteur de l'humanité ; votre nom ne serait prononcé qu'avec respect, comme celui de ce ministre de Portugal qui devait, un demi-siècle plus tard, sans forme de procès, faire pourrir dans les cachots de Saint-Julien à l'embouchure du Tage, tant de jésuites de tout âge, parmi lesquels, *au mépris du droit des gens*, se trouvaient tant de religieux français, allemands et italiens.

Avedick arriva donc à Marseille, fut transféré au mont Saint-Michel et de là à la Bastille. Il finit par faire son abjuration ; rendu alors à la liberté, il se retira sur la paroisse Saint-Sulpice, et mourut rue Férou, le 21 juillet 1711.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur ce qui suivit l'enlèvement d'Avedick à Constantinople. Les partisans de ce patriarche, animés de son esprit, renouvelèrent une atroce persécution contre les catholiques ; ils firent bien des démarches pour tâcher de retrouver leur digne chef, démarches qui n'amenèrent aucun résultat, par suite de l'habileté diplomatique de Ferriol et du cabinet qu'il représentait. On peut en voir le détail un peu dramatisé dans l'article de M. Topin.

M. Topin reproche amèrement à Louis XIV et à son gouvernement leur participation à l'enlèvement d'Avedick. Une fois ce triste personnage dépouillé des couleurs flatteuses dont on l'avait paré à dessein, il ne reste plus que la violation du droit des gens, que nous n'approuvons sans doute pas ; mais que de circonstances atténuantes, comme nous l'avons montré en parlant de Ferriol ! Ajoutons qu'Avedick lui-même reconnaît les égards dont il est entouré. La Bibliothèque impériale possède en effet plusieurs manuscrits arméniens copiés par Avedick pendant son séjour en France, et une note de sa main atteste sa reconnaissance pour les bontés du roi.

M. Topin qualifie Avedick de vieillard pour les besoins de sa cause. Il l'appelle l'*inoffensif et faible vieillard*, p. 835, ce qui se rapporte à l'année de son enlèvement (1806) ; *ce vieillard*, objet de tant de préoccupations, p. 842 (1809) ; enfin, p. 843, il trace de ce cher Avedick un portrait fantastique dont nous ne voulons pas priver nos lecteurs : « Un vieillard, courbé par l'adversité plus encore que par les années (c'est adroit, comme nous le verrons tout à l'heure), le visage sillonné de rides profondes, l'œil presque éteint. » — Avedick ne parvint jamais à la vieillesse ; il mourut, dit son extrait mortuaire que nous avons fait relever exactement, « à l'âge de cinquante-quatre ans, ou environ. » Toute cette poésie sentimentale est donc de trop. Notons en passant que sur l'extrait mortuaire, l'interprète chez qui demeurait Avedick et que M. Topin nomme Petit de la Croix, signe Pétis et non Petit.

Avant de clore ce chapitre que nous avons été forcé, bien malgré nous, de consacrer à ce repoussant Avedick, signalons encore une distraction de M. Topin, qui lui fera sentir une fois de plus l'inconvénient de s'occuper de matières religieuses, sans se donner la peine de les étudier. Il dit, après avoir parlé de l'abjuration d'Avedick: « Quelques jours après il était ordonné prêtre dans l'église Notre-Dame[1]. » Comment n'a-t-il pas senti le ridicule de cette assertion, lorsqu'il s'agit d'ordonner prêtre un archevêque? Nous allions lui demander s'il a oublié son catéchisme; bornons-nous à lui rappeler qu'aux termes du catéchisme catholique, l'Ordre est un sacrement qui imprime caractère, et qui, par conséquent, ne peut pas être réitéré. Les Arméniens n'étant au fond séparés des catholiques que par de légères différences de dogme, comme M. Topin le répète à satiété, l'Église a toujours reconnu la validité des ordinations arméniennes, comme de celles de toutes les autres sectes schismatiques de l'Orient. Par conséquent, dire qu'Avedick fut ordonné prêtre à Notre-Dame, c'est attribuer au cardinal de Noailles une monstruosité. L'éminent prélat n'était certes pas un aigle en théologie ; il l'a bien prouvé par l'approbation qu'il donna aux trois premières éditions des *Réflexions morales* de Quesnel, comme son neveu, le duc de Noailles, le lui reproche[2] ; mais il était absolument incapable d'une telle énormité, et d'ailleurs il ne manquait pas alors à Paris de théologiens consommés qui ne lui auraient jamais laissé accomplir un acte aussi absurde.

Nous étions parvenu à ce point de notre travail, lorsque la fantaisie nous vint de vérifier si, dans la déclaration authentique de Pétis de la Croix (qui signe encore ici avec cette orthographe, et non Petit, comme l'appelle par trois fois M. Topin), il ne se trouvait pas quelque mot qui eût pu l'induire en erreur sur le fait de l'ordination. Nous en écrivîmes à M. Faugère, car le temps ne nous permettait plus de retourner au ministère, en le priant de vouloir bien vérifier ce fait par lui-même. Au lieu de se borner à cela, l'extrême obligeance de M. Faugère le porta à nous envoyer une copie authentique et collationnée de cette déclaration. Je ne vois qu'un seul passage qui aurait pu suggérer cette étrange idée à M. Topin, et pour cela, il a fallu toute sa préoccupation et son extrême inexpérience en fait de choses ecclésiastiques. Il est dit dans cette déclaration qu'après l'abjuration d'Avedick, « le cardinal lui donna l'*absolution* et le réconcilia avec la sainte Église catholique, apostolique et romaine, dont ledit seigneur Avedick a témoigné une grande satisfaction

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 843.
[2] *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. IV, p. 268.

et une consolation singulière. En toutes lesquelles visites et conférences j'ay servi d'interprète [1]. » Est-ce là une ordination ?

Cette première découverte à propos de la déclaration nous donna la pensée de la confronter avec le récit de M. Topin, et nous avons sujet de nous applaudir de cette résolution, tant la manière dont cet écrivain lit les pièces officielles conduit à des résultats inattendus. M. Topin dit à propos de la conversion d'Avedick : « A la Bastille, les suggestions devinrent plus pressantes, et on lui donna des livres arméniens..., » et il cite en note : *déclaration authentique de M. Petit de la Croix, secrétaire interprète du roi en langues arabe, turque et autres orientales*. Voyons le récit de Pétis de la Croix : « Mgr Avedick... *me demanda* quelques livres arméniens, dans lesquels il pût s'instruire de la religion catholique romaine. Que M. l'abbé Renaudot, qui le voioit souvent pour lui avoir esté recommandé et auquel je servois d'interprète, lui a dit plusieurs fois qu'on ne lui prêtoit ces livres que pour satisfaire sa curiosité, *non pas pour entreprendre de luy rien persuader contre sa conscience*. Qu'il a étudié et copié ces livres avec soin et qu'il m'a ensuite prié de déclarer audit sieur Renaudot que lui, Avedick, n'avait pas connu auparavant la religion catholique romaine, comme il la connoissoit alors [2]. » Ainsi voilà l'endroit de la déclaration où M. Topin lit : « *Les suggestions devinrent plus pressantes*, » tandis que Pétis de la Croix dit qu'Avedick demanda lui-même les livres, et qu'on lui a dit plusieurs fois qu'on ne les lui donnait que pour satisfaire sa curiosité, non pas pour entreprendre de lui rien persuader contre sa conscience. Quelle puissance d'interprétation ! Notons en passant cette parole d'Avedick : qu'il n'avait pas connu auparavant la religion catholique romaine. Voilà la seule cause de la persistance du schisme pour les âmes de bonne volonté : l'ignorance, ignorance d'autant plus profonde que toutes les liturgies orientales, arménienne, grecque, slave et autres sont pleines des témoignages les plus formels en faveur de la primauté du Pape, comme tout le monde le sait, et que les schismatiques les chantent ou les récitent sans en avoir conscience.

M. Topin nous dit plus bas : « On le suivait du regard jusqu'à l'église Saint-Sulpice, à laquelle il était attaché comme prêtre et *où il disait chaque jour la messe* [3]. » Ici deux distractions nouvelles en si peu de mots : il cite à l'appui la *déclaration authentique ;* que dit-elle en effet ? « Allant tous les jours à la paroisse de Saint-Sulpice, et assistant très-dévotement au service de l'Église, et *les dimanches* célébrant lui-même la sainte messe selon le rit arménien catho-

[1] *Déclaration authentique*, etc. *Archives des aff. étrangères.*
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondant*, 10 juin, p. 843.

lique *dans la chapelle particulière du monastère des Révérends Pères Carmes déchaussés*, et moy la lui répondant[1]. » Ainsi, c'est chez les Carmes, et non à Saint-Sulpice, qu'il disait la messe, première distraction ; il la célébrait tous les dimanches, et non pas tous les jours, seconde distraction. Et du reste, si M. Topin avait eu la moindre connaissance des choses ecclésiastiques, il aurait su que dans les rites orientaux les prêtres ne disent pas tous les jours la messe, et il se serait tenu en garde contre l'erreur involontaire où il est tombé.

Il est très-beau assurément d'écrire d'après « des documents absolument inédits, et d'une autorité irréfragable; » mais enfin, il serait utile de les lire correctement et de ne pas leur faire dire ce qu'ils ne disent pas.

IV

Nous arrivons enfin à la question qui nous a déterminé à prendre la plume pour répondre à M. Topin, la part qu'il assigne aux Jésuites dans tout l'ensemble de l'histoire d'Avedick, et les accusations qu'il fait peser sur eux. Il nous est parfaitement démontré par toute la suite de son travail que nous n'avons pas le bonheur d'être dans ses bonnes grâces; mais après tout, on peut en prendre son parti, en songeant à l'impartiale austérité de caractère de cet écrivain qui n'écrit qu'avec « la seule passion de la vérité, sans chercher à exagérer ni à amoindrir la responsabilité de chacun des auteurs de ce crime. » Nous venons de donner une preuve éclatante de cette haute impartialité en faisant l'histoire des rapports de Ferriol et d'Avedick; nous espérons que cette dernière question que nous examinons nous en fournira une démonstration non moins évidente.

M. Topin procède contre les jésuites surtout par voie d'insinuation. Sur ce terrain nous renonçons à le suivre; nous saisirons seulement toutes les accusations qu'il paraît appuyer sur des semblants de preuves, et nous en montrerons le peu de solidité. Pour donner une idée de la modération que lui inspire sa « passion de la vérité, » bornons-nous à citer cette phrase : « D'un autre côté, les jésuites avaient accru de plus en plus l'importance de leur rôle, et à l'influence directe que la cour de Rome exerçait sur l'ambassadeur français par ses dépêches pressantes, ils ajoutaient les effets de leurs récriminations continuelles, de leur fiévreuse et turbulente

[1] *Déclaration authentique.*

activité, de leurs envahissements audacieux. Instruisant *à leur guise* le Saint-Siége et inspirant ses ordres; dominant Ferriol par Versailles autant que par Rome; *prêts à le calomnier* s'il cessait d'être leur instrument, et assez forts pour le renverser; partout présents et influents, ils étaient en réalité maîtres de la situation, et leur responsabilité devant l'histoire est aussi incontestable que leur puissance [1]. » Et pour soutenir ces accusations odieuses, pas l'ombre d'une preuve, pas le moindre de ces « documents d'une authenticité irréfragable » dont il prétend avoir les mains pleines! Hâtons-nous de nous transporter sur un terrain plus sérieux.

Avant tout, faisons disparaître une confusion qui règne dans tout le travail de M. Topin. Il parle souvent de missionnaires, mais il ne nomme jamais que les jésuites. Est-ce légèreté, étourderie, habileté, calcul? le lecteur peut choisir. Toujours est-il que s'il a cru sérieusement qu'il n'y avait dans le Levant d'autres missionnaires que les jésuites, il est tombé dans la plus grossière erreur. On ne comprend même pas comment un écrivain qui a compulsé toutes les dépêches officielles, n'a pas vu qu'à chaque page on parle d'ordres religieux différents des jésuites. Les instructions données par Louis XIV à Ferriol lorsqu'il partit pour son ambassade, et que nous examinerons tout à l'heure, nomment les jésuites, les capucins, les réformés de Saint-François « et autres missionnaires. » La dépêche de M. de Bonnac que nous avons déjà citée et dont M. Topin n'a point parlé, nous dit : « Il y a sept maisons de différents ordres dans cette ville, qui sont toutes sous la protection de Votre Majesté [2], » et il les nomme : deux maisons de capucins, l'une à Péra, l'autre à Galata; une de dominicains, et quatre maisons appartenant aux différentes branches de l'ordre de Saint-François. Les jésuites étaient alors *quatre* en tout à Constantinople; ils ne formaient donc qu'une imperceptible minorité. Tous ces ordres religieux établis à Constantinople avaient encore de nombreuses maisons dans le Levant, et en outre il y avait des Carmes, des Théatins, des Augustins, des Lazaristes, fixés en divers points de l'Orient. Aujourd'hui encore, où le nombre des religieux a diminué, on est tout étonné, en se promenant dans les rues de Péra, de la quantité de frocs monastiques de diverses couleurs qu'on y rencontre. Lors donc que les dépêches mettent quelque fait à la charge des missionnaires, sans désignation plus particulière, il serait d'une souveraine injustice de ne voir en eux que les jésuites. M. Topin n'a pas fait ou n'a pas voulu exprimer cette distinction capitale qui contrariait diamétrale-

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 819-820.
[2] Bonnac au roi. 12 novembre 1716. *Archives des aff. étrangères.*

ment ses vues, et il est tombé par là dans de nouvelles distractions dont nous relèverons quelques-unes. Ainsi il raconte d'après une dépêche de Ferriol du 10 juillet 1706, l'assassinat du docteur Spoletty, Vénitien de naissance : « Son domestique a déclaré qu'il n'avait entrepris cette action que par le conseil du supérieur des Pères de Sainte-Marie qui sont sous la protection de la Hollande[1]. » Le lecteur qui n'a vu que les jésuites nommés dans le travail de M. Topin, doit nécessairement conclure qu'ils sont désignés sous le nom de « Pères de Sainte-Marie. » Or ce mot *de Sainte-Marie* indique le vocable de l'église de ces Pères, comme la chose est évidente ; mais l'église des jésuites à Constantinople était dédiée à saint Benoît ; aussi sont-ils appelés quelquefois dans les relations les Pères de Saint-Benoît. De plus, ces Pères sont désignés dans la dépêche comme étant sous la protection de la Hollande, tandis que les jésuites étaient sous celle de la France. Puis M. Topin, qui a décidément une manière particulière de lire les pièces officielles, aurait trouvé dans les instructions mêmes données à Ferriol la clef dont il a besoin ; Louis XIV se plaint « de la mauvaise conduite » des Réformés de Saint-François ; hâtons-nous, pour prévenir toute interprétation fâcheuse, d'indiquer que la mauvaise conduite incriminée par le grand roi consiste à avoir eu recours à la protection de la Hollande, puissance hérétique, au lieu de celle du protecteur-né des catholiques dans le Levant. Voilà donc « les Pères de Sainte-Marie qui sont sous la protection de la Hollande. » Et par le fait, aujourd'hui même l'Église de Sainte-Marie de Péra est tenue par les Soccolants, réforme italienne des Franciscains, qui l'occupent depuis un temps très-reculé. Il va sans dire que nous ne nous sommes pas livré à cette discussion pour faire retomber sur ces Pères l'odieux de la déposition de l'assassin, — on sait ce que valent les affirmations de pareils misérables ; — mais pour montrer la fausseté des conclusions où conduisent les réticences étourdies ou calculées de M. Topin.

Pour incriminer les jésuites, M. Topin part des instructions mêmes données à Ferriol à son départ pour la Porte : « Tout aurait dû le déterminer à persévérer dans cette politique de ménagement dont les instructions reçues de Louis XIV, le caractère des Arméniens schismatiques et les *excès condamnables des jésuites* lui faisaient également un devoir. Sa Majesté vous ordonne, avait-il été mandé à Ferriol, d'accorder aux Pères jésuites une protection conforme au zèle qu'ils font paraître pour la religion, à leur désintéressement et à la régularité de leurs mœurs. Néanmoins vous devez

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 838, n. 4.

prendre garde au zèle inconsidéré que quelques missionnaires font quelquefois aller trop loin, et souvent la religion souffre plus de préjudices par des entreprises imprudentes ou par des demandes faites à contre-temps, qu'elle ne retirerait de véritables avantages du succès[1]. »

Ceci paraît concluant à première vue contre les *excès condamnables* des jésuites. Eh bien! c'est pourtant en lisant ce passage, que la première idée du don particulier de M. Topin pour lire les pièces officielles s'est présentée à notre esprit, et nous n'avons pas eu de repos que nous n'eussions entre les mains la copie de toute la partie des instructions données à Ferriol qui regarde les affaires religieuses. Non, nous disions-nous, au dix-septième siècle, — elles sont datées du 28 mai 1699, — on savait le français : il est impossible que le ministre du grand roi lui fasse dire dans la seconde phrase le contre-pied de la première. Notre prévision fut complétement vérifiée, — la première phrase est correcte, sauf un mot important omis par M. Topin, — et il est difficile, avec la meilleure volonté du monde, de voir cette fois dans cette omission une distraction involontaire, mais passons légèrement sur ce point, qui rend le contraste encore plus choquant entre la première phrase et la seconde. « Sa Majesté vous ordonne PARTICULIÈREMENT d'accorder aux Pères jésuites[2]... » Il serait étrange qu'après avoir recommandé à l'ambassadeur une protection spéciale des jésuites dans la première phrase, on le prémunît *contre leurs excès condamnables* dans la seconde. Et cependant la seconde phrase citée par M. Topin est également correcte. Seulement, tandis que M. Topin réunit étroitement ces deux phrases sans même prendre la précaution d'intercaler entre elles des points suspensifs, qui indiquent une solution de continuité et montrent un rapprochement fait à dessein, elles sont séparées dans l'original par *plus de deux grandes pages in-folio*. Il est question dans ces deux pages de bien des points concernant la religion, plusieurs ordres religieux y sont nommés, et enfin Louis XIV conclut par un conseil de prudence auquel nous sommes les premiers à souscrire, mais qui ne regarde pas plus les jésuites que les autres, malgré toutes les assertions, toutes les réticences, toutes les distractions volontaires ou involontaires de M. Topin.

Si, en effet, cet écrivain était un peu au courant des matières qu'il traite, s'il n'y avait pas chez lui un parti pris de faire des systèmes *a priori*, sans s'inquiéter de leur accord avec les faits, il aurait

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 815.

[2] Instructions du roi au sieur de Ferriol, 28 mai 1699. *Archives des affaires étrangères*.

su qu'à l'époque dont il s'occupe, le monde entier retentissait de plaintes formulées contre les jésuites, où on les accusait de se plier dans leur mission avec trop de complaisance aux usages des nations qu'ils évangélisaient. Qui n'a entendu parler de la question des rites chinois et malabares qui s'agitait avec tant de chaleur au moment même de l'ambassade de Ferriol ! Dans leurs rapports avec toutes les nations chrétiennes ou infidèles, les jésuites avaient pris pour devise cette parole de saint Paul : « Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous[1]. » Aux Indes, où la division des castes opposait un obstacle infranchissable à l'Évangile, il y eut des jésuites qui se condamnèrent à passer toute leur vie au milieu des pariahs pour relever ces créatures dégradées, et à rester séparés de leurs frères qui travaillaient à la conversion des castes plus élevées. A la Chine, où ils n'avaient pu introduire le christianisme que sous le passeport des sciences, pendant que quelques jésuites savants faisaient à Pékin partie du tribunal des mathématiques — et leur valeur scientifique est loin d'être à dédaigner[2] — d'autres de leurs frères, répandus dans les provinces, travaillaient à l'extension du règne de Jésus-Christ, grâce à la faveur dont le Fils du Ciel entourait ses mathématiciens, ses peintres et ses artistes étrangers. « La cour de Rome » blâma quelques-unes des pratiques de ces jésuites, qui « instruisaient à leur guise le Saint-Siége et inspiraient ses ordres[3], » comme allant trop loin dans la voie de ces « ménagements habiles, de cette influence lente, mais certaine, d'une onction persuasive[4]; » et les jésuites se soumirent respectueusement. Comment ces hommes, qui se montraient trop tolérants pour les idolâtres, seraient-ils devenus si acerbes, si exigeants, si « passionnés ; » comment se seraient-ils portés « à ces procédés violents, aux résolutions les plus violentes et les plus tyranniques » à l'égard de ces « chrétiens que de très-légères divergences dans le dogme séparaient de la communion romaine ? » Vraiment il semble impossible de l'admettre. M. Topin a lu ou parcouru du moins (si toutefois il ne s'est pas borné, comme peut-être dans d'autres occasions, à citer de confiance, sur la foi d'autres auteurs) la lettre du P. Monier au P. Fleuriau sur l'Arménie. Cette lettre est fort considérable et n'occupe pas moins de cent cinquante pages ; le chapitre VII a pour titre : *Manière de traiter avec les Arméniens*, et elle expose les règles suivies par les jésuites dans leurs rapports avec cette nation si intéressante. Il a dû y trouver tous « ces ménagements habiles, » tous

[1] Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos. I Cor., IX, 22.
[2] Abel Rémusat, *Mélanges asiatiques*.
[3] *Id.*, p. 818.
[4] M. Topin, p. 820.

ces procédés inspirés par la charité qui vont infiniment au delà de tout ce que sa sagacité lui a permis d'entrevoir, pour rapprocher doucement les cœurs et les esprits [1]. Aussi plusieurs Arméniens distingués que nous avons l'honneur de connaître, nous ont-ils témoigné de la manière la plus positive, que de tous les missionnaires catholiques, ceux qui se sont montrés les plus tolérants pour les Arméniens, leurs usages et leurs rites, sont incontestablement les jésuites.

Tout cela peut être, dira M. Topin; mais il y a un fait accablant, celui du P. Braconnier, qui, lui, du moins, était un jésuite, si tant d'autres missionnaires du Levant ne l'étaient pas.

Arrivons donc au fait du P. Braconnier, supérieur, au temps de Ferriol, des missions des jésuites dans le Levant et fondateur de la mission de Salonique, et complétons le récit de M. Topin. Il s'agissait de ce qu'il nomme une question de liturgie [2], mais en réalité de la communication *in divinis* avec les schismatiques : on avait interdit aux Arméniens catholiques de fréquenter les temples hérétiques, et on avait eu mille fois raison. Ferriol nous a dit, dans sa dépêche du 1er juin 1706, citée plus haut *in extenso*, qu'Avedick prêchait dans ses églises qu'il valait mieux se faire turc que romain [3]; et il est bien probable que le fougueux Éphrem, prédécesseur d'Avedick, sous le patriarcat duquel arriva le fait que nous examinons, ne montrait pas plus de ménagement. Mais de plus, comment des catholiques pouvaient-ils assister de sang-froid aux anathèmes lancés contre le pape saint Léon et le concile de Chalcédoine, aux invocations adressées à Dioscore et autres hérétiques notoirement condamnés par l'Église, comme Ferriol nous l'a appris dans sa dépêche du 27 décembre 1705, si étrangement défigurée par M. Topin [4]? Il était évident qu'un pareil état de choses ne pouvait être toléré, et qu'on devait soustraire les fidèles au danger de la perversion, en leur interdisant la fréquentation des temples hérétiques. M. Topin, pour les besoins de sa cause, a lu cette dépêche de Ferriol, comme nous l'avons montré plus haut, et l'a rendue inintelligible, tandis qu'elle fait parfaitement comprendre la position quand on la cite en entier.

Ferriol apprend donc par le caïmacan « que les hérétiques estoient sur le point d'obtenir un *hatchérif* par lequel il serait ordonné que tous les Arméniens retourneroient dans leur église sous peine de galères, et que ceux qui iraient dans les francques seroient con-

[1] *Lettres édifiantes. Mém. du Levant*, t. III, p. 144.
[2] *Supra*, p. 258.
[3] *Ib.*, p. 273.
[4] *Supra*, p. 270.

damnés à une amende de mille écus applicable à la Mecque[1]. » Premier détail important omis par M. Topin, bien qu'il soit tiré de la lettre de Ferriol au P. Fleuriau, citée plusieurs fois à l'occasion du P. Braconnier. Mais il faisait si bien connaître la tolérance et la douceur de *ses chers Arméniens schismatiques !* Les catholiques aux galères, et cette amende de mille écus applicable à la Mecque, comme cela est touchant, chrétien, et savamment calculé pour intéresser les Osmanlis à la persécution ! Ferriol, qui au fond a les meilleures intentions, se voyant à bout de moyens, adresse des menaces aux schismatiques, et, comme d'autres diplomates de notre connaissance, cherche de la meilleure foi du monde à établir un *modus vivendi* entre des intérêts inconciliables. On convient « de quelques articles qui doivent être approuvés de la cour de Rome et du grand patriarche d'Arménie[2]. » Il est souvent utile de relire les dépêches après M. Topin. Il dit carrément que l'accord fut approuvé par le grand patriarche d'Arménie, tandis que Ferriol parle au futur. La préoccupation de M. Topin, qui veut absolument voir dans Avedick le grand patriarche d'Arménie, tandis qu'il s'agit ici de celui d'Echmiadzin, seul nommé le grand patriarche, lui a fait commettre cette nouvelle distraction ; mais nous ne sommes pas encore au bout.

Ferriol continue : « Et comme tous les points qu'on a traictés ont été approuvés par M. l'archevêque (latin évidemment) et par *les Supérieurs des maisons religieuses* et austres théologiens, il y a lieu de croire que la Sacrée Congrégation les approuvera[3]. » Seconde distraction de M. Topin, toujours à propos de cette même lettre de Ferriol au P. Fleuriau : il parle bien de l'approbation de l'archevêque latin, mais non de celle des *Supérieurs des maisons religieuses*. C'est dans l'intérêt du P. Braconnier, dira-t-il. Oui ; mais cela contrariait le fameux système des jésuites, uniques missionnaires du Levant, qu'il n'articule formellement nulle part, mais qui s'impose nécessairement à l'esprit par la lecture de son travail ; il aura donc omis sciemment ce détail, ou bien il ne l'aura pas vu.

« Ce qui m'a fasché dans cette occasion, ajoute Ferriol, c'est que le P. Braconnier n'a jamais voulu entendre parler d'accommodement, disant que l'Église avoit souffert de plus grandes persécutions; que les Arméniens devoient souffrir; qu'ils en seroient quittes pour de l'argent, et que la persécution cesseroit plus tard. J'ay eu beau lui faire voir qu'elle étoit générale dans tout l'empire, que le Grand-Sei-

[1] Lettre de Ferriol au P. Fleuriau, 4 novembre 1701. *Archives des affaires étrangères.*
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondant*, 10 juin, p. 829-830.

gneur pourroit y ajouter des ordres plus sévères, et qui pourroient porter un coup mortel à la religion par le peu de fermeté des catholiques, et qu'il étoit permis d'arrester une persécution, quand on le pouvoit sans intéresser la religion et sans l'offenser... Le P. Braconnier a toujours esté du sentiment que les catholiques ne pouvoient plus retourner dans les églises arméniennes, n'y avoir aucune communication avec leurs frères, et qu'ils devoient plutôt souffrir toutes les persécutions du monde [1]. »

Voilà ce qui a trait à « la résistance invincible » du P. Braconnier. Il était dans le vrai. On conçoit la mauvaise humeur de Ferriol, qui s'est engagé à faire un accommodement, et qui voit ses efforts frustrés. Mais pour un théologien la position était claire : fréquenter les temples arméniens, participer aux anathèmes et aux invocations sacriléges des schismatiques, était incompatible avec la profession de foi catholique. Du reste, rien n'était conclu. On devait consulter Rome, ce qui explique la diversité des avis ; et comme à Rome on ne transige jamais sur les principes, la décision du Saint-Siége dut évidemment confirmer l'avis du P. Braconnier, puisque nous voyons par la dépêche de Ferriol du 27 décembre 1705, que les catholiques ne retournèrent pas dans les églises des hérétiques. Supposons un instant qu'au lieu de maintenir les principes, le P. Braconnier eût ouvert l'avis contraire, avec quelle dignité flétrirait-on cette capitulation de conscience, qui rappelle si bien les contes popularisés avec tant d'insistance sur la prétendue morale relâchée des jésuites ? L'histoire nous présente le P. Braconnier maintenant avec intrépidité les droits imprescriptibles des principes les plus élémentaires, et on condamne sans pudeur sa courageuse résistance.

M. Topin cite ensuite une dépêche de Ferriol à Torcy, du 5 avril 1704, où il se plaint des missionnaires : « La plupart des missionnaires ne s'en tiennent point ici à leurs fonctions : ils veulent tous passer pour des ministres ; ils se croient plus éclairés que les ambassadeurs, et l'ordre de chaque état est ainsi renversé. Ces bons Pères, qui ne devroient aller qu'au bagne et chez les crestiens établis dans le pays, ne laissent pas de voir les puissances et d'imposer à tout le monde en matière de politique : lorsqu'un ambassadeur veut les réduire dans les bornes qui semblent leur estre prescrites, ils le traitent d'homme sans religion qui sacrifie tout à son ambition [2]. » Cette dépêche de Ferriol trouve grâce devant M. Topin, ordinairement si sévère pour le diplomate dauphinois. Que prouve-t-elle, après tout ? D'abord, Ferriol parle des missionnaires en général, et par consé-

[1] Lettre de Ferriol au P. Fleuriau déjà citée.
[2] Ferriol à Torcy, 5 avril 1704. *Archives des affaires étrangères.*

quent, d'après l'observation que nous avons faite plus haut, il est parfaitement injuste de voir uniquement les jésuites sous cette désignation. Et puis on leur reproche de se croire plus éclairés que les ambassadeurs : il n'y a pas là d'impossibilité manifeste; de voir les puissances, c'est-à-dire les ambassadeurs étrangers ou les ministres ottomans, quand ils n'ont pas pu obtenir par l'intermédiaire du représentant de la France ce qu'ils désiraient : où est donc le crime si noir? Dans cette même dépêche, Ferriol accuse le P. Braconnier d'être un grand ami de l'Empereur : nous ne le dissimulerons pas, bien que M. Topin n'en ait point parlé, afin de lui montrer toute la loyauté que nous apportons dans notre travail, où nous voulons ne rien laisser dans l'ombre. Il s'agit de l'empereur d'Allemagne, qui seul à cette époque portait ce titre en Europe; mais qu'est-ce que cela signifie? Probablement, car nous en sommes réduits à de pures hypothèses, le P. Braconnier se sera adressé à l'ambassadeur impérial pour obtenir ce que Ferriol lui aura refusé. Doit-on voir dans cet acte quelque chose de bien condamnable? Alors il faudrait, nous aussi, comme Louis XIV dans ses instructions à Ferriol, qualifier de mauvaise la conduite des Franciscains réformés de Constantinople et de Smyrne, qui ont obtenu, par le moyen du résident de Hollande, un terrain pour bâtir une église! Quel forfait que celui-là! Ceci me remet en mémoire un fait contemporain qui n'est pas assez connu. Lors de la quadruple alliance qui déconcerta si complétement la politique française en Orient sous le ministère Thiers, nous avions une mission italienne au mont Liban[1]. Le P. Ryllo, jésuite polonais, qui en était alors le supérieur, imagina, pour protéger ses maisons, de les couvrir du pavillon anglais, à ce moment où la politique française semblait hostile à la Porte. Cet acte, dicté par l'instinct de conservation, et qui n'avait nulle portée politique, fut immédiatement interprété de la manière la plus sinistre : une dénonciation fut adressée au conseil d'État, et on s'y occupa gravement de l'hostilité des jésuites à l'influence française dans le Liban. Des faits semblables se présentent journellement dans les missions. Ainsi, l'année dernière, une de nos missions de Chine avait eu à souffrir du mauvais vouloir d'un mandarin; la localité théâtre de ce fait était près d'une ville où il n'y avait qu'un consul anglais, tandis que le consul français était fort éloigné. Pour obtenir une plus prompte réparation, on fit appel au bon vouloir du consul anglais. Celui-ci, énergique et digne gentleman, comme l'Angleterre en possède tant dans son corps consulaire, prit vigoureusement en main les intérêts catholiques, bien que pro-

[1] Cette mission a été confiée aux Pères rançais quelques années après le fait dont nous parlons.

testant lui-même : « Je ne suis pas consul français, disait-il avec cette pointe d'*humour* qui sied si bien à ses compatriotes, mais consul catholique. » On aurait pu, si les mêmes passions eussent été aussi vivaces, représenter cet acte si simple des missionnaires comme hostile à la France. Mais, hâtons-nous de le dire, cette pensée n'a traversé l'esprit de personne : grâce à Dieu, si l'on excepte quelques demeurants d'un autre âge, le bon sens tend à reprendre ses droits.

Dans tout le reste de son travail, M. Topin ne nomme plus, pour les incriminer, que deux jésuites, le P. Hyacinthe et le P. Tarillon. Occupons-nous d'abord de ce dernier. La présomption que M. Topin fait planer sur lui n'est pas extrêmement grave : il l'accuse seulement d'avoir aidé le vice-conseul français Bonnal à faire embarquer Avedick à Scio sur le bâtiment qui doit le conduire à Marseille. Il y a quelque chose de singulier dans cette assertion de M. Topin. Il s'appuie pour cela sur un mémoire de M. de Bonnac, d'où Taulès a tiré le passage sur lequel il a construit tout son système. « Le hasard, dit Taulès, fit tomber entre mes mains, il y a quelques années, un manuscrit abandonné, perdu, dans lequel je trouvai l'article qu'on va lire [1]. » Ce qu'il y a de surprenant, c'est que dans ce passage, comme dans tout le reste de son pamphlet, Taulès n'accuse point Ferriol d'avoir participé à l'enlèvement d'Avedick — entre diplomates on se doit des égards -- mais seulement les Arméniens catholiques et les jésuites, aux efforts combinés desquels est attribué cet enlèvement. Il ne fait allusion à Ferriol qu'à la fin du morceau : « Il n'est pas sûr que M. de Ferriol ait eu d'abord connaissance de ce projet, qui est certainement l'ouvrage des Arméniens, conduits par les jésuites ; mais il est vrai que, la chose ayant réussi, ils lui conseillèrent de se mettre à couvert des suites, de s'en faire honneur, et qu'il le fit [2]. » L'auteur du manuscrit, ajoute plus bas Taulès, est M. de Bonnac : il l'écrivait à la fin de son ambassade, c'est-à-dire vers 1724. — D'abord il est faux que M. de Bonnac l'ait écrit ; il n'est point de sa main; les corrections faites sur ce manuscrit par une main différente de celle de l'écrivain, ne sont pas non plus de M. de Bonnac, comme nous nous en sommes convaincu de concert avec M. Faugère, en les confrontant minutieusement avec un autographe authentique du marquis de Bonnac; il n'est point signé, et ne porte non plus aucun titre qui indique véritablement l'origine qu'on lui attribue. Il nous semble que la pièce qui se trouve aux archives doit être le manuscrit même perdu, abandonné, dont parle Taulès. Nous trouvons en effet à la page 60 de son ouvrage une note où il s'exprime ainsi : « J'ai mon titre, et je le garde soigneusement, quoiqu'on ait usé de quelque ruse pour m'engager à en faire don à M. de Vergennes ou aux affai-

[1] Taulès, *l'Homme au masque de fer*, p. 19.
[2] *Ibid.*, p. 21.

res étrangères. » Ce n'est donc pas, dans tous les cas, une pièce officielle adressée par l'ambassadeur à sa cour. Taulès dit dans une autre note, à la même page : « J'en ai fait présent depuis à M. Dangosse, arrière-petit-fils du marquis de Bonnac. » Il aura probablement ensuite été donné aux archives ou acheté par les soins des directeurs ; et ce qui confirme cette supposition, c'est qu'il est relié dans un volume aux armes de Louis-Philippe, tandis que les dépêches que nous avons citées se trouvent placées sous la couleuvre tortillée en pal d'azur, insigne de Colbert. La présence de cette pièce dans les archives ne démontre pas non plus son authenticité ; car M. Topin nous dit, en parlant d'un document qu'il repousse, et nous sommes vraiment heureux de nous trouver sur ce point d'accord avec lui : « Quant à la présence de ce document dans les archives des affaires étrangères, il n'y a point lieu de s'en étonner. Elle s'explique, comme la présence dans nos archives de tant d'autres documents, par la saisie de papiers de grands personnages faite après leur mort, ou, plus ordinairement encore, par l'envoi d'un des ambassadeurs français habitant le pays où circulaient ces pièces apocryphes. Mais le lieu où elles se trouvent ne leur donne aucune authenticité. De tout temps, et aujourd'hui encore, les ambassadeurs envoient à leurs gouvernements la copie de mémoires anonymes, de pamphlets, de pièces diverses, qui reste jointe à leurs dépêches, mais à laquelle on ne saurait attribuer aucune valeur historique[1]. » On ne saurait mieux dire, et M. Topin est souvent aussi heureux quand il se trouve sur son terrain, nous devons le reconnaître. Mais qui ne voit que ces observations si judicieuses s'appliquent avec bien plus de force à ce manuscrit perdu, abandonné, tombant on ne sait comment entre les mains de Taulès, sans titre et sans signature, ne présentant aucun signe d'authenticité, ne se trouvant pas aux archives du temps de M. de Vergennes, et finissant par y aborder enfin sans qu'on en ait conservé le souvenir ?

Hâtons-nous de le dire : M. Topin n'adopte pas la donnée fondamentale de ce manuscrit, l'enlèvement d'Avedick par les Arméniens et les jésuites, qui est en contradiction manifeste avec les dépêches officielles qu'il a données ; cependant il retient quelque chose de ce document, le nom du P. Tarillon. C'est en effet la seule pièce où ce Père soit incriminé comme ayant participé à l'enlèvement d'Avedick. On s'explique, sans l'approuver, cette nouvelle distraction, qui a bien son mérite. Tout le factum de M. Topin est dirigé contre les jésuites, et il n'a pu saisir que deux noms propres : le P. Braconnier, nous avons vu avec quel succès, le P. Hyacinthe, dont nous ne tarderons pas à nous occuper. Il rencontre par hasard dans un document dépourvu d'authenticité, dont il rejette toutes les autres données, le

[1] M. Topin, *l'Homme au masque de fer*. (*Correspondant*, 10 avril, p. 6, note.)

nom du P. Tarillon, l'arrête avidement au passage, le cloue avec les deux autres au pilori qu'il croit leur dresser. Et nous n'inventons point : M. Topin ne nous cite, à l'appui de ses dires au sujet du P. Tarillon, que le prétendu mémoire de M. de Bonnac[1]. Ajoutons à ce qui précède que ce même marquis de Bonnac parle du P. Tarillon dans une dépêche au roi, du 12 novembre 1716, que nous allons citer : « Le P. Tarillon, jésuite, a étendu considérablement, à ce que j'aprens, la mission de Salonich et de Scopolis : il y est nécessaire qu'il s'y tienne et que ses supérieurs ne l'envoient pas à Constantinople; car les Arméniens, qui l'ont soupçonné d'avoir eu part à l'enlèvement du patriarche Avedic, qui est mort en France, ne manqueroient pas de lui susciter quelque persécution s'il parroissoit encore dans cette ville; je l'ay déclaré à ses supérieurs, et j'espère qu'ils y auront égard, d'autant plus qu'il s'emploie fort utilement dans l'endroit où il est, et qu'il est important pour le service de Votre Majesté de faire oublier une entreprise aussy extraordinaire que celle de l'enlèvement d'un sujet du Grand-Seigneur dans ses propres Estats, qui fut conduitte par l'ambassadeur de Votre Majesté, à l'*instigation* du P. Tarillon, à ce qu'on prétend[2]. » M. Topin n'a point cité cette dépêche : nouvelle distraction à ajouter à tant d'autres qui, par un pur hasard, tendent toutes au même but. Non, M. de Bonnac n'a pas pu écrire le document apocryphe dont nous avons parlé; autrement il aurait énoncé franchement dans sa dépêche officielle la part supposée du P. Tarillon à l'enlèvement d'Avedick, et elle aurait singulièrement corroboré les motifs qu'il allègue pour que le P. Tarillon, auquel il donne d'ailleurs des éloges, fût maintenu à Salonique. Il parle de soupçons vagues, et il n'énonce qu'un fait, celui d'avoir été, encore *à ce qu'on prétend*, l'instigateur de la détermination de Ferriol. Nous retrouverons tout à l'heure ce prétendu instigateur sous la plume de Ferriol, et ce n'est point le P. Tarillon.

On n'a peut-être pas oublié la dépêche de Ferriol au roi, du 1er juin 1706[3], par laquelle il annonce à Louis XIV l'enlèvement d'Avedick. Dans cette dépêche il loue la diligence et l'activité du consul Bonnal, chargé de l'embarquement. Si le P. Tarillon a pris à cet embarquement la part que M. Topin lui attribue indûment, pourquoi Ferriol n'en parle-t-il pas? A ses yeux ce serait un mérite, et l'on ne comprendrait pas cet oubli; rien n'était plus facile que d'écrire : j'ai donné mes ordres au sieur Bonnal et au P. Tarillon, et ils s'en sont acquittés avec toute la diligence et l'habileté possible; — on ne peut se figurer qu'il y eût manqué, si la complicité du P. Tarillon eût eu d'autres fondements que les préoccu-

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 826.
[2] *Archives des affaires étrangères.*
[3] *Supra*, p. 273.

pations de M. Topin. Non, il est impossible d'impliquer sérieusement le P. Tarillon dans l'affaire d'Avedick ; nous en sommes bien fâché, d'autant plus que cela nous impose la nécessité d'adresser une observation grave à M. Goumy, de la *Revue de l'instruction publique*.

Nous avions félicité, on s'en souvient, M. Goumy, de la manière dont il avait rendu l'impression produite par la lecture de l'article de M. Topin ; nous disions que c'était bien là ce qu'on ressentirait à première vue. Mais pourquoi un si heureux début est-il suivi d'une déplorable chute ? M. Goumy a contracté en effet la maladie de M. Topin. Nous avons constaté que par suite de ses préoccupations, ce dernier avait mal lu certaines dépêches, pourquoi faut-il que M. Goumy lise M. Topin si peu correctement ? M. Topin avait dit en parlant du P. Tarillon : « Bonnal, aidé du P. Tarillon, jésuite, a, selon les injonctions de Ferriol, frété un petit bâtiment de commerce commandé par un Français qui reçoit l'ordre de se rendre à Marseille. Dès son arrivée à Chio, le chiaoux vendu livre le grand personnage confié à sa garde, et le représentant de Louis XIV, accompagné du jésuite Tarillon, s'empare du sujet du sultan et l'emprisonne sur le bâtiment français [1]. » C'était déjà bien assez, et nous venons de prouver à M. Topin qu'il n'avait aucun droit d'impliquer dans cette affaire le P. Tarillon ; mais comment M. Goumy a-t-il lu M. Topin ? Voici ses paroles : « Pendant la relâche, le patriarche est livré à cet agent, nommé Bonnal, qui l'embarque sur un navire frété *ad hoc, et le confie à la garde sûre d'un jésuite nommé Tarillon* (sic). *Ce misérable amène son prisonnier à Marseille* [2]. » Maintenant, nous voulons espérer que M. Goumy reconnaîtra ingénument sa distraction. Il a fait faire gratuitement au P. Tarillon un terrible voyage et lui a donné une mission de confiance à laquelle M. Topin lui-même n'avait pas songé. Il voudra donc bien reconnaître, nous aimons à nous le persuader, l'erreur qu'il a commise, et surtout retirer cette épithète de *misérable* que rien n'autorise et dont il a eu la triste pensée de flétrir sans raison un innocent.

Ainsi des trois jésuites nommés, le P. Braconnier est parfaitement innocent, puisqu'il n'a fait que soutenir les vrais principes de l'Église sur la communication *in divinis* avec les hérétiques ; il n'y a aucune raison sérieuse d'impliquer le P. Tarillon dans le fait que M. Topin lui impute sans preuve de quelque valeur. Reste à examiner l'affaire du P. Hyacinthe. C'est ici le triomphe de M. Topin. Écoutez plutôt : « Ce fut lui, Ferriol, qui eut le triste honneur d'en concevoir le projet ; mais une dépêche *accablante pour les missionnaires catholiques* prouve jusqu'à l'évidence que leurs excitations

[1] *Correspondant,* 10 juin, p. 826.
[2] *Revue de l'instruction publique*, 24 juin 1869, p. 194.

entraînèrent Ferriol à croire cet acte indispensable, et que, ne cessant pas d'exposer aux yeux de l'ambassadeur les prétendus dangers qu'offrait encore le patriarche exilé et impuissant, ils déterminèrent la résolution d'un enlèvement [1]. » Et pour montrer qu'ici, aux yeux de M. Topin, il s'agit bien de jésuites, rapprochons cette phrase d'une autre qui indique clairement sa pensée. Il s'est arrêté à discuter dans de longues pages la prétendue falsification du journal de Dujonca, attribuée au P. Griffet par le cerveau malade de Taulès afin d'étayer par cette audacieuse hypothèse son misérable système, et voici la conclusion magistrale de M. Topin. « Il n'en est rien. Dans cet épisode douloureux du règne de Louis XIV, les jésuites n'ont leur part de responsabilité que par la pression qu'ils ont exercée sur Ferriol, et ils sont entièrement innocents du faux dont *on* les a accusés [2]. » Qui, *on?* Quels auteurs ont donc parlé de ce faux? Taulès tout seul, au mépris de tout bon sens. Or, comme dans la *dépêche accablante* Ferriol nomme le seul P. Hyacinthe, le P. Hyacinthe est pour M. Topin un vrai jésuite en chair et en os.

Citons d'abord la *dépêche accablante* telle qu'elle est rapportée par M. Topin. « Je me suis examiné avec attention, et si quelqu'un m'a porté à une résolution violente contre Avedick, je dirai que c'est le seul P. Hyacinthe qui m'exagérait tous les jours sa méchanceté et ses crimes [3]. » Il fallait du reste que le P. Hyacinthe eût une belle puissance d'imagination pour exagérer la méchanceté et les crimes d'Avedick; nous avons fait connaître ce « très-digne et très-ferme personnage, absolument dévoué aux intérêts... de ses coreligionnaires [4], » et nous confessons ingénument que nous serions embarrassé pour exagérer sa méchanceté et ses crimes.

Revenons donc à la *dépêche accablante*. Nous avouerons qu'elle nous surprit, lorsque nous la lûmes pour la première fois, non pas à cause du P. Hyacinthe, comme M. Topin pourrait se l'imaginer, mais parce qu'elle dérangeait nos idées sur Ferriol. Nous avons été le premier à reconnaître ce qu'il y avait d'excessif dans son caractère, mais nous nous plaisions à trouver en lui une séve chevaleresque, exubérante si l'on veut, au milieu de ses écarts, et la dépêche de M. Topin nous le montrait peu généreux. Il n'est pas délicat en effet de rejeter tout l'odieux sur le P. Hyacinthe, quand on n'en a rien dit dans les dépêches antérieures, et vraiment il semblait peu séant de l'incriminer seulement à cause des embarras qu'une démarche hasardeuse a créés. Dans cette perplexité nous avons eu recours à notre procédé infaillible : relire les dépêches

[1] *Correspondant*, 10 juin, p. 825-826.
[2] *Correspondant*, 10 juin, p. 832.
[3] *Correspondant*, 10 juin, p. 825, n. 7.
[4] M. Goumy, *Revue de l'instruction publique*, loc. cit.

après M. Topin. Voici donc la dépêche de Ferriol à Pontchartrain en date du 2 février 1708, dépêche d'où M. Topin a extrait avec son art particulier *la phrase accablante :* « *Je prens sur moy* tout ce qu'on a fait contre Avedick et je pourrois en espérer quelque mérite devant Dieu d'avoir éloigné le persécuteur de son troupeau; *c'est moi seul qui l'ai entrepris, et je dois seul en porter la peine, si ma conduite est condamnée;* cependant *comme il paroît que vous avez quelque soupçon que j'ay suivi un conseil étranger*, je me suis examiné avec *plus* d'attention, et si quelqu'un m'a porté à une résolution violente contre Avedick, je diray que c'est le seul P. Hyacinthe qui m'exagéroit tous les jours sa méchanceté et ses crimes [1]. » Nous ne nous étions donc pas trompé, notre gentilhomme dauphinois ne se décharge pas sur un autre de la responsabilité qui lui incombe : *je prends sur moi tout ce qu'on a fait, c'est moi seul qui l'ai entrepris, et je dois seul en porter la peine.* Non, pauvre marquis de Ferriol, si indignement traité par M. Topin, vous aviez sans doute des défauts, — qui n'en a pas? — mais vous étiez incapable d'une lâcheté, l'épée ou la plume à la main. Toutefois, ajoute-t-il, *comme il paroît que vous avez quelque soupçon*, je me suis examiné avec *plus* d'attention. C'est donc uniquement pour répondre aux soupçons manifestés par Pontchartrain, qu'il s'est examiné avec *plus* d'attention, et que le nom du P. Hyacinthe est venu au bout de sa plume.

Quel était donc ce P. Hyacinthe? Un jésuite instigateur de Ferriol dans toute l'affaire d'Avedick? Voyons cependant.

1° Nous possédons la liste de tous les jésuites français mort pendant le XVIIIe siècle. Point de P. Hyacinthe.

2° Mais le P. Hyacinthe ne serait-il pas un jésuite étranger à la France appliqué aux missions du Levant? Nous possédons dans nos archives de Paris la liste officielle de tous les jésuites employés aux missions du Levant pendant l'ambassade de Ferriol. Point de Père qui porte le nom d'Hyacinthe comme nom de baptême ou comme nom de famille. Nous tenons ces deux documents à la disposition de M. Topin, quand il le voudra.

3° Nos lecteurs n'auront pas oublié, nous aimons à l'espérer, le supérieur des capucins de Péra, si indignement joué par Avedick [2]. Nous n'avons pas alors indiqué son nom, nous nous réservions de le faire connaître à ce moment précis. Eh bien! c'est le P. Hyacinthe; l'historien arménien, Michel Tchamitche, le désigne formellement en toutes lettres. Faut-il être bien sévère pour ce bon religieux, victime d'une semblable rouerie, quand il en aurait conservé quelque souvenir?

[1] *Archives des affaires étrangères.*

[2] *Supra*, p. 265 et suiv.

4° Enfin, M. Topin n'aimant que les pièces officielles, nous allons le servir à souhait. Il y a une certaine dépêche du marquis de Bonnac, du 12 novembre 1716, qu'il s'est bien gardé de citer, et à laquelle nous avons déjà fait un emprunt[1]; complétons notre citation : « Il y a sept maisons de différents ordres dans cette ville qui sont toutes sous la protection de Votre Majesté, sçavoir : deux de capucins ; la première qui est jointe au palais de Votre Majesté, et qui en dessert la chapelle, a pour custode[2] le Père Hyacinthe de Paris qui est un *ancien* missionnaire fort zélé, mais auquel *un long séjour* dans ce pays a appris la discrétion avec laquelle il faut s'y conduire. »

Tout cela est péremptoire : *le P. Hyacinthe* N'ÉTAIT PAS JÉSUITE.

Ainsi donc, des trois jésuites incriminés nommément par M. Topin : le premier, le P. Braconnier, est irréprochable au point de vue des lois de l'Église ; le second, le P. Tarillon, est accusé sans preuve d'une complicité imaginaire ; le troisième, le P. Hyacinthe, est un CAPUCIN.

Magnifique résultat ! et comme il était logique, pour ne rien dire de plus et ne pas employer envers M. Topin les expressions violentes dont il est prodigue à notre égard, comme il était logique d'invectiver pendant trente-cinq longues pages contre les jésuites !

Résumons donc en quelques mots cette longue étude : M. Topin, sans autre raison que ses préventions, a introduit l'histoire d'Avedick dans un travail où elle était parfaitement déplacée, puisqu'en dernière analyse l'opinion qui voit en lui le masque de fer n'a d'autre soutien que Taulès, et nous savons sur quelles misérables calomnies celui-ci a prétendu appuyer son système : il a fait d'Avedick une victime innocente, et de Ferriol un monstre ; tandis que la vérité est que le premier fut un misérable tant qu'il habita l'Orient, et qu'on n'a à reprocher au second qu'un caractère un peu excessif, relevé toutefois par de belles et grandes qualités. Nous désirerions qu'un diplomate entreprît de nous faire connaître la vraie physionomie de cet ambassadeur de Louis XIV ; car les anecdotes réunies avec tant de bonheur par M. Topin, qui semble prendre un plaisir peu français à charger un compatriote pour élever aux nues *l'innocent Avedick*, sont presque toutes tirées de ce fameux mémoire attribué à M. de Bonnac, dépourvu, nous l'avons montré, de toute authenticité.

Et cette tâche que M. Topin s'est bénévolement imposée, le dénigrement systématique de Louis XIV et de Ferriol, de l'Église catholique et des jésuites, en même temps que l'exaltation des schismatiques, et surtout du *grand* patriarche Avedick, se poursuit pendant trente-cinq longues pages au milieu d'un pêle-mêle d'erreurs de tout genre, de dépêches supprimées, tronquées, mal comprises ! Nous

[1] *Supra*, p. 264.
[2] Supérieur.

avons présenté de nombreux spécimens de tout ce que nous avançons dans cette récapitulation, et nous ne serions pas embarrassé d'en trouver davantage. Nous ne voulons pas cependant prononcer le mot de mauvaise foi ; considérons tout cela comme des distractions un peu nombreuses, un peu fortes, il est vrai, et n'allons pas plus loin.

L. TURQUAND.

Nous venons de donner dans toute son étendue et sur la demande formelle de M. Topin, l'article dirigé par le R. P. Turquand contre le chapitre de l'histoire du Masque de fer inséré dans *le Correspondant* du 10 juin dernier. Nous donnons naturellement ensuite la réponse de M. Topin.

Si notre opinion personnelle pouvait être de quelque poids dans le débat, nous n'hésiterions pas à dire que les documents produits par notre collaborateur nous paraissent de ceux dont on a l'habitude de se contenter dans les controverses historiques.

La seule chose qui nous importait, quant à nous, c'était d'établir et de maintenir en cette circonstance la pleine et entière liberté de nos appréciations historiques. Parce qu'on est une revue catholique, on n'est pas privé pour cela du droit de donner son opinion, fût-elle défavorable, soit sur Ximenès, parce qu'il était franciscain ; soit sur Richelieu, parce qu'il était cardinal ; soit sur le P. Joseph, son bras droit, parce qu'il était capucin ; soit sur les PP. Braconnier et Tarillon, parce qu'ils étaient jésuites.—L'Église, sinon par elle-même, du moins par ses ministres, était à cette époque trop intimement mêlée à la politique pour qu'il soit équitable et même possible aujourd'hui de la mettre à l'abri de toute responsabilité historique. J'ajoute que les belles pages sont assez nombreuses dans ses annales, assez profitables à l'humanité pour qu'il ne nous reste aucun mérite à ne pas vouloir chicaner sans utilité sur les autres.

Quoi qu'il en soit, le public est mis à même de prononcer, d'après les pièces, sur la question de savoir si deux jésuites en mission dans le Levant, il y a cent soixante-quatre ans, ont ou n'ont pas trempé dans l'enlèvement et le transfert en France du patriarche arménien Avedick. Mais il nous est impossible de ne pas regretter que la polémique ne soit pas restée, comme nous l'avions demandé, strictement bornée à ce fait que nous persistons à croire de très-minime importance. Nos lecteurs ont droit, en effet, de s'étonner qu'un de nos collaborateurs les plus distingués puisse être pris à partie avec cette vivacité dans *le Correspondant* même ; ils ont droit de se plaindre de ce que certains traits de la réplique de M. Topin semblent dépasser le travail du R. P. Turquand pour aller frapper l'ordre lui-même.

Ce fâcheux résultat ne se serait pas produit, nous avons le droit de le dire, si notre offre d'ouvrir *le Correspondant* à la lutte courtoise des deux opinions eût été acceptée. Nous aurions alors respectueusement demandé au rédacteur de la *Revue des Études historiques* d'écarter de sa plume tout ce qui semble porter atteinte à la bonne foi de M. Topin, et nous eussions tout naturellement obtenu de celui-ci qu'il modelât le ton de sa réponse sur le ton de son contradicteur. « Ni *le Correspondant*, ni M. Topin, disions-nous dans notre numéro du 25 août, n'ont eu un seul instant la mauvaise et lâche pensée d'insulter un institut religieux qui a donné à l'Église tant de saints, aux sciences et aux lettres tant de noms de premier ordre. »

LÉOPOLD DE GAILLARD.

AU R. P. TURQUAND

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Très-Révérend Père,

Vous avez cru devoir tenter de disculper les jésuites de la part qu'ils ont eue dans l'enlèvement du patriarche arménien Avedick, violemment arraché de son pays et conduit en France, où il est mort. Loin de moi la pensée de contester votre droit d'essayer une telle justification. Cette solidarité, que vous revendiquez ainsi entre tous les membres d'un même ordre, et qui vous oblige à prendre la défense de vos frères disparus depuis bientôt deux siècles, ni ne me surprend, ni ne m'embarrasse. Vous vous sentez atteint par les coups qui les frappent, et vous vous levez pour les représenter et répondre d'eux. Rien de mieux. Vous ne me contesterez pas pour moi-même un droit semblable, et, après avoir eu la liberté, ici même et grâces à ma demande, de combattre mes conclusions, vous voudrez bien, je l'espère, que j'aie celle de les maintenir. Je le ferai sans vous imiter, partant sans irritation, ni acrimonie, et avec cette modération tranquille dont se gardent bien de se départir ceux qui sont réellement convaincus et impartiaux. Il est vrai que vous niez cette impartialité, que vous parlez « de mes préventions contre vous, d'une sorte de fascination qui m'obsède, d'un besoin instinctif de plier les faits à une hypothèse préconçue, de ma constante préoccupation de vous trouver coupables, d'un dénigrement systématique de l'Église catholique et des jésuites. » Par ce procès de tendance, vous espérez parvenir à me rendre suspect à vos lecteurs, et à me présenter à eux en adversaire passionné et de la religion et de votre Ordre, ce qui, à vos yeux, est identique. Mais ne craignez-vous pas qu'en voulant me faire écarter comme ennemi ardent de votre Compagnie, on ne songe

à vous récuser comme inclinant trop naturellement à l'indulgence? Si vive que soit la prétendue animosité qui m'inspire, pourrez-vous persuader qu'elle égale votre affection filiale et obligée pour un Ordre auquel vous appartenez? De nous deux enfin, si je vous parais céder au penchant irrésistible qui me porte à vous voir coupables, n'obéissez-vous pas à une propension bien plus impérieuse encore qui vous conduit à vous croire innocents?

A vrai dire, je n'éprouve aucun des sentiments que vous me supposez. N'est-il pas permis d'être indifférent aux progrès comme aux revers de votre Ordre sans l'être aux intérêts de la religion? Sur la route que j'avais à parcourir dans mon étude sur l'*homme au masque de fer*, s'est rencontré l'épisode de l'enlèvement d'Avedick. Je n'en ai ni recherché, ni évité le récit. Dans un article de cinquante-six pages, vous blâmez la longueur de ce récit, qui n'en a que trente-cinq. Combien plus étendu aurait-il été si, comme vous me reprochez de ne l'avoir point fait, j'avais reproduit intégralement chacune des nombreuses dépêches dont je l'ai étayé. L'histoire ainsi écrite n'offrirait aucun attrait au lecteur ; ce serait un procès-verbal sec, aride, dépourvu de mouvement comme d'intérêt. Vous qualifiez mon article tantôt de factum, tantôt de réquisitoire, et ailleurs vous l'appelez un drame. Je serais heureux qu'il eût mérité cette dernière qualification. L'histoire doit être, en effet, un drame dont les personnages marchent, s'agitent, vivent. Vous voulez bien me conseiller « de me prémunir contre la puissance d'imagination dont je suis doué. » Elle vous aurait paru sans doute moins dangereuse si elle ne m'avait aidé à exciter quelque pitié pour une malheureuse victime de la passion religieuse. On ne saurait contester à l'historien le droit et le devoir, après avoir exactement raconté un acte de violence, de le condamner, et rester froid devant un crime n'est pas une des conditions nécessaires de l'impartialité historique. J'espère démontrer, sinon à vous-même, du moins à nos lecteurs, que la chaleur dont j'ai essayé d'animer mon récit avait sa source dans une conviction sincère autant que dans une indignation trop justifiée.

Mais je suis forcé, avant d'entrer dans le fond même du débat, de vous suivre dans une foule de points secondaires par lesquels vous cherchez à en détourner l'attention, et qui abondent en insinuations artificieuses, en confusions calculées et en graves accusations adroitement mêlées à quelques éloges. Vous excellez, je dois le dire, dans cette tactique, et vous y déployez à merveille cette habileté qui vous est propre. Sans y prétendre, je vais tenter de ne laisser debout aucune de vos attaques.

I

Vous voulez bien prendre en pitié la patience des lecteurs du *Correspondant*, depuis trop longtemps désireux d'avoir enfin la solution du problème de l'*homme au masque de fer*. Je vous sais gré d'avoir abordé ce point, bien qu'il soit tout à fait étranger à ce débat. Je suis, en effet, fort en retard avec mes lecteurs, mais ils m'excuseront sans doute quand ils sauront que, pour deux causes aussi légitimes l'une que l'autre, j'ai momentanément interrompu mes travaux, la première fois détourné d'eux par une longue maladie, la seconde par la nécessité où vous m'avez mis de vous répondre. Vous me dénoncez ensuite comme ayant donné dans une note de mon premier article deux dépêches italiennes « où la crudité la plus révoltante le dispute à l'invraisemblance. » Vous auriez sans doute été plus indulgent, au moins pour l'une de ces deux dépêches, si vous aviez lu qu'elle a été écrite par un nonce et adressée à un pape. Continuant à vous occuper de questions aussi étrangères au but que vous poursuivez, vous affirmez que, « dans une note, je donne, comme étant de Saint-Simon, sur la famille de Ferriol certains traits de haut goût. » Vous semblez ignorer qu'on ne cite un auteur que lorsqu'on guillemette ou souligne ses paroles. On ne saurait donc m'accuser d'avoir voulu attribuer à Saint-Simon ce que je dis de la sœur de madame de Ferriol. En la désignant par ces mots : « La célèbre religieuse, connue par ses désordres, maîtresse de Dubois, » je me suis contenté de résumer le passage des immortels *Mémoires* qui la concerne. Vous paraissez regretter le texte même de Saint-Simon. C'est imprudent, permettez-moi de vous le dire, et si j'avais qualité pour vous donner un avis, je vous conseillerais de ne jamais invoquer cette autorité. Vous n'avez pas, en effet, d'adversaire plus acharné que cet écrivain de génie, ardent, impétueux dans ses aversions comme dans ses amitiés, mais incontestablement parfait honnête homme, et dont il y a peu de volumes qui ne renferment contre vous un réquisitoire. Mais enfin voici, puisque vous le souhaitez, une citation plus complète :

« L'abbé de Tencin avait deux sœurs : l'une qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un Ferriol assez ignoré, frère de Ferriol qui a été ambassadeur à Constantinople, qui n'a point été marié. *L'autre sœur religieuse professe pendant bien des années* dans les Augustines

de Mont-Fleury, aux environs de Grenoble ; toutes les deux belles et fort aimables, madame Ferriol avec plus de douceur et de galanterie, *l'autre avec infiniment plus d'esprit et de débauche*. . . . .

J'arrête là par convenance cette citation qu'il vous sera facile de compléter, et vous verrez si j'ai eu tort de nommer cet écrivain dans ma note, et *s'ils sont de mon cru*, selon votre langage[1], *ces traits de haut goût*, étourdiment attribués à Saint-Simon ?

Ce mot *étourderie* revient plus d'une fois sous votre plume. Il n'est ni dans mes convenances ni dans mes habitudes de l'employer ; mais n'en aurais-je pas le droit quand je rencontre tant de contradictions dans votre article? Vous affirmez que l'étude sur Avedick était parfaitement déplacée dans un travail sur *le Masque de fer*, et vous oubliez avoir non moins dogmatiquement affirmé, deux pages auparavant, « qu'il était essentiel au but que je me propose, la révélation du Masque de fer, de détruire toutes les opinions qui avaient été précédemment émises. » Dois-je, sur la foi de la première affirmation, conserver dans mon travail l'épisode d'Avedick, ou, d'après votre seconde décision, suis-je tenu de le supprimer ?

La protestation qui a précédé votre article fait vivre le chevalier de Taulès jusqu'en 1825, et plus tard vous dites qu'il est mort en 1800. Ni l'une ni l'autre de ces dates ne sont exactes. Vous avez trouvé la seconde dans les quelques lignes consacrées à Taulès par la *Biographie Michaud*, et rendues beaucoup moins affirmatives dès la seconde édition de cet ouvrage, où se trouvent du reste tant d'erreurs. N'est-il pas plus judicieux d'ajouter foi, au moins en ce qui concerne les dates, à une notice très-longue, très-détaillée, fort bien faite par quelqu'un qui a connu Taulès, et placée à la tête de ses

[1] Je ne veux pas céder à la tentation de relever toutes les distractions de ce genre. Ce serait une satisfaction fort puérile. Je ne puis cependant m'empêcher de signaler une inadvertance vraiment singulière sous la plume de mon contradicteur. Il cite cette phrase de mon article : « Aussi le musulman ignorait-il et ne pouvait-il comprendre cette charité admirable dans son principe, bien que parfois exercée jusqu'à l'abus, qui anime le missionnaire catholique, lui inspire une abnégation sublime et le détermine à quitter son pays, à traverser les déserts, à souffrir, à mourir pour sauver une seule âme et la faire participer aux consolations et aux espérances de la foi. » Et il ajoute : « Il est assez difficile de comprendre comment après la mort on peut faire participer une âme aux consolations et aux espérances de la foi. » Est-ce donc à moi, profane, à rappeler à mon contradicteur que le spectacle du martyre d'un missionnaire et de son héroïque courage a été souvent bien plus efficace pour le salut des âmes, que toutes ses exportations ? Il me semble aussi que c'est par leur mort que les premiers chrétiens ont obtenu la conversion de tant de païens. Ce qui a fait justement dire à Tertullien : « Sang de martyr, semence de chrétiens. » — Mon contradicteur n'a pas été heureux dans le choix de la phrase où il fallait trouver une naïveté.

écrits au moment de leur publication en 1825? Or, l'auteur de cette notice ne laisse aucun doute sur ce fait, que Taulès vivait encore sous le premier Empire, puisque : 1° il le montre « refusant du gouvernement impérial plusieurs importants emplois ; » 2° il affirme en 1825 que Taulès est mort depuis peu d'années seulement. Le singulier est que vous citez avec complaisance, et pour vous en servir contre Taulès, un passage de cette notice dont vous refusez d'adopter les dates. De telle sorte qu'on serait fort embarrassé pour connaître votre opinion sur un document que vous repoussez et que vous acceptez tour à tour, si votre vrai mobile n'apparaissait pas : vous teniez à ouvrir votre article par la constatation d'une erreur grossière que j'aurais commise. La question de la mort de Taulès ne touche en rien au débat. Peu importe. Il y a un mois à peine, vous avez prolongé sa vie jusqu'en 1825. Peu importe encore. Il vous faut, il vous faut à tout prix trouver dans mes pages une de ces énormités qui justifient le sarcasme et qui vous rallient aussitôt les lecteurs en m'enlevant toute leur confiance. Vous tuez Taulès en 1800, et vous avez fort beau jeu ensuite de rire de moi, qui le montre « traversant le premier Empire sans vouloir rentrer dans les affaires. » Ce sont là des succès de fort bon aloi.

Vous portez contre moi une accusation plus grave encore et non moins imméritée. Vous dites que « je me suis donné le plaisir *peu français* de charger un compatriote pour élever aux nues Avedick. » Vous êtes très-fondé à m'adresser ce reproche, faisant partie d'un Ordre si éminemment français, qui a toujours défendu les libertés de l'Église gallicane, qui ne s'inspire que des intérêts de notre pays et les soutient même à l'encontre des injonctions qu'il reçoit de Rome, dont l'esprit, les actes, les obligations, les tendances ont été constamment dirigés par le plus pur patriotisme. Sans prétendre aimer autant que vous mon pays, je me suis prononcé, sur certains épisodes de son histoire, avec une émotion prenant sa source, ce me semble, dans un sentiment très-français. Quand j'ai eu à porter un jugement sur la révocation de l'édit de Nantes, sur cet acte qui, vous le savez bien, a été conseillé à Louis XIV, et dont les conséquences ont été si désastreuses, je l'ai réprouvé avec toute l'énergie dont j'étais capable, et, ce me semble, en bon Français. Lorsque, dans la description d'une ville célèbre [1], j'ai rencontré une prison [2] où furent détenus tant de protestants dont on avait confisqué les biens, incen-

[1] *Histoire d'Aigues-Mortes.*
[2] La tour de Constance.

dié les demeures, et qui, entassés dans des chambres étroites et obscures, étaient condamnés à y vivre, le fanatisme religieux, cause de ces iniquités, et qui, vous le savez bien, était inspiré à Louis XIV, je l'ai maudit, et, ce me semble, en bon Français.

A vrai dire, je n'espère pas que ces jugements vous persuadent de mon patriotisme. Mais je voudrais au moins vous convaincre de la netteté habituelle de mes affirmations. Vous semblez, en effet, la mettre en doute. Vous dites « que le libre penseur *perce* en moi *sous le masque catholique;* que *j'essaye* de parler comme pourrait le faire un catholique; que j'ai *glissé* dans le *Correspondant* mon étude sur Avedick. » Il n'en est rien, T. R. Père. Les insinuations, les sous-entendus, les timidités affectées de langage, je ne les ai jamais connus. Après avoir longtemps étudié ce dont j'ai à parler, j'affirme et je maintiens hautement mon opinion. Les nombreux articles publiés depuis cinq années, dans la revue où tous vos efforts tendent à me rendre suspect, je les ai offerts et non *glissés* par surprise. La direction du *Correspondant* n'est pas plus disposée à subir ce procédé, que je ne suis prêt à l'employer. Sa vigilance, que vous voulez armer contre moi, n'a point été trompée, et, loin d'user de subterfuge, j'ai exposé, avant d'en commencer la publication, le sens général de mes six articles sur l'*Homme au masque de fer*. Il n'y a donc eu ni subterfuge, ni manœuvres, ni surprise. Il faut vous y résigner. Tout s'est fait loyalement, ouvertement avant, comme pendant cette polémique..... de ce côté du moins ; car nous n'usons point des mêmes procédés, pas plus que nous ne combattons avec les mêmes armes, et tandis qu'ici vous était offerte l'hospitalité la plus complète, ailleurs mes plus légitimes réclamations étaient ou dénaturées, ou repoussées avec cette douce urbanité et cette évangélique mansuétude qui caractérisent certains de vos alliés.

Mais c'est assez m'occuper après vous de points aussi étrangers à à ce débat, et il est temps de ramener la question à ses deux termes véritables :

— Quel jugement faut-il porter sur la conduite de Ferriol et de Louis XIV envers Avedick?

— Les jésuites ont-ils pris part à son enlèvement ?

II

Dans tous les temps et dans tous les pays, la tactique des persécuteurs a été de salir leur victime. Je ne me suis pas fait, je ne prétends pas me faire l'avocat d'Avedick. Néanmoins il est essentiel, ce me semble, de remarquer que les dépêches de Ferriol, qui ternissent la réputation du patriarche, sont postérieures à son enlèvement. Le P. Griffet, un des vôtres, a dit très-judicieusement qu'avant d'adopter l'opinion émise sur un personnage par un contemporain, il convient d'examiner s'il n'avait pas un puissant intérêt à louer ou à blâmer. Par leur date donc, ces dépêches seraient déjà suspectes, mais combien le sont-elles plus encore, lorsqu'on voit l'exagération et l'énormité scandaleuses des actes que Ferriol lui reproche, et quand celui-ci, plusieurs années après, reconnaît cette exagération[1]. Ces actes sont tels que vous avez reculé, et je vous en approuve, devant l'insertion intégrale de ces dépêches. Pourquoi m'accuser d'avoir fait par calcul, ce que vous vous êtes permis par une sage prudence? Au surplus, les profanations reprochées à Avedick par Ferriol auraient-elles été réelles, se serait-il rendu coupable de crimes plus grands encore, la violation du droit des gens commise sur sa personne par un ambassadeur et sa longue détention dans un pays étranger, seraient elles plus excusables? Vous donnez quelquefois au patriarche la qualification ironique *de digne et respecté vieillard*, *d'innocent Avedick*, tantôt en voulant bien reconnaître que je n'ai jamais employé ces termes, tantôt en vous abstenant de cette loyale et nécessaire observation. De telle sorte qu'ayant l'honneur d'être le principal objet de vos attaques, c'est à moi, dans ce dernier cas, que le lecteur attribue l'emploi de ces épithètes excessives. Je me suis contenté de le nommer « l'infortuné Avedick, » ou bien « ce chef aimé des Arméniens, » qualificatifs que justifient assez, ce me semble, ses longs malheurs et les énergiques efforts déployés par les Arméniens pour faire cesser une détention inique.

Du reste, il y a, dans votre article, un aveu qui aurait dû vous rendre plus indulgent pour le patriarche. « Vous ne niez pas la part que les jésuites auraient prise à l'élévation d'Avedick au patriarcat, » et, parvenu au pouvoir, il aurait trompé les espérances que ces Pères fondaient sur lui. Les jésuites auraient donc consenti à accepter les services « de cet être repoussant. » Vendu à eux, ce n'eût plus été

[1] Dépêche du 2 février 1708. « Le P. Hyacinthe m'*exagérait* tous les jours les méchancetés et les crimes d'Avedick. »

un homme vénal. Placé entre leurs mains, l'instrument aurait perdu tous ses défauts. Oh ! mon Père, quelle distraction vous avez commise ! Il est vrai que vous évoquez ensuite, à propos de l'échec qu'ont essuyé quelques-unes de vos tentatives de ce genre, des souvenirs pleins de tristesse et d'amertume. Vous constatez « qu'il vous est arrivé de n'avoir pas toujours la main heureuse. » Vous rappelez l'exemple d'Henri de Gondrin, *élève des jésuites*, appelé, grâce à votre intervention, à l'archevêché de Sens, et devenant « l'un des plus fougueux coryphées des jansénistes et le persécuteur à outrance de ses anciens maîtres et bienfaiteurs. » Je ne sais si je me trompe, mais en épanchant ainsi les regrets causés par les déceptions que vous avez parfois éprouvées, les ingratitudes dont vous ont abreuvés quelques-uns de vos élèves, vous avez dû penser à Voltaire.

Mais enfin, avec ou sans votre participation, Avedick a été élevé au patriarcat. M. Topin, dites-vous, écrit avec un calme olympien : « Avedick exhorte ses coreligionnaires à la paix, et durant plusieurs années les deux Églises se maintiennent dans une concorde parfaite. » Comment dois-je qualifier à mon tour ce procédé de discussion par lequel vous citez cette phrase, non-seulement en l'isolant à dessein de ce qui la précède et l'explique, mais encore en supprimant toutes les dépêches de Ferriol que j'indique en note et qui la justifient. Celles-ci ne peuvent être suspectes, puisqu'elles expriment sur Avedick une opinion si contraire aux desseins de celui qui les a écrites. Les voici suivant l'ordre de leur date depuis le moment de la nomination d'Avedick jusqu'à son enlèvement. Ai-je besoin de le faire remarquer, là est le point essentiel du débat premièrement, puisqu'il s'agit des cinq années qui ont précédé l'enlèvement d'Avedick et son envoi à Marseille ; secondement, puisque ces dépêches émanent de celui même qui a ordonné cet acte de violence. Quels meilleurs éléments pouvons-nous réunir pour apprécier, sinon l'acte de violence en lui-même, que vous consentez à peine à blâmer, du moins les circonstances atténuantes que vous invoquez?

Ferriol au comte de Pontchartrain. — 11 *may* 1702.

Le patriarche Avedick est encore à Andrinople. Il exhorte les Arméniens à la paix.

Ferriol à Pontchartrain. — 8 *juin* 1702.

La persécution des Arméniens catholiques est entièrement finie.

Ferriol au roy. — 2 *octobre* 1702.

La persécution paraît entièrement finie.

Ferriol au roy. — 1er *may* 1703.

La liberté est si grande pour nos Églises que tout le monde avoue qu'il n'y en aurait pas davantage dans un pays chrétien. Les RR. PP. jésuites ont fait à Pâques la procession de Sainte-Anne au milieu de Galata, portant la croix, les bannières et les reliques avec une infinité de flambeaux allumés et un concours de peuple prodigieux. On ne faisait auparavant cette cérémonie que dans l'enceinte de la maison.

Ferriol à Pontchartrain. — 4 *juillet* 1703.

Toutes les affaires du commerce et de la religion vont ici fort bien. Nous y jouissons d'une assez grande tranquillité.

Remarquez que je cite *toutes* les dépêches. Vous dites que celles de Ferriol présentent certaines lacunes, vous fondant « *sur ce qu'il accuse Avedick d'avoir intercepté ses courriers.* » Vous avez mal lu, mon père, la dépêche que vous invoquez. « Avedick, écrit Ferriol à Torcy, avait eu la témérité d'intercepter *les lettres du roi*, » mais non celles de l'ambassadeur. L'eût-il fait du reste, Ponchartrain eût aussitôt averti Ferriol que le courrier ordinaire n'était point parvenu à la cour, et, par le suivant, l'ambassadeur français n'eût certainement pas manqué d'envoyer une copie de ses dépêches interceptées. C'est ce qui se fait d'habitude, et l'existence de numéros d'ordre autant que la mention dans les réponses, des dates des lettres auxquelles il est répondu, révèlent aussitôt une soustraction et permettent de la réparer. Or rien de semblable ne se remarque dans la correspondance de Ferriol. Elle existe en son entier, et, si les diverses lettres ont des dates assez éloignées les unes des autres, cela tient uniquement aux longueurs des communications. Après avoir ainsi établi qu'il n'y a pas et qu'il ne saurait y avoir de lacunes, je continue à citer.

Ferriol à Pontchartrain. — 18 *septembre* 1703.

Avedick est aux Sept-Tours (prison de Constantinople). Soupy travaille pour se faire de nouveau patriarche. Il est en toute liberté.

Les dépêches suivantes nous apprennent la cause de cette détention, et montrent Ferriol, après l'avoir provoquée, la rendant le plus dure possible.

Ferriol au kiaya du grand-vizir. — 14 *may* 1703.

Je vous prie très-instamment de faire punir très-sévèrement Avedick, patriarche des Arméniens. Comme son crime est grand, ayant attenté à l'autorité des souverains et intercepté par argent la lettre d'un grand em-

pereur amy de tous temps de la Porte, sa punition doit être exemplaire, et l'on ne peut pas dire qu'il soit innocent, puisque son crime a été prouvé dans notre justice suivant toutes les règles.

Ferriol à Louis XIV. — 9 *novembre* 1703.

Le patriarche des Arméniens Avedick, qui était aux Sept-Tours, a esté envoyé en exil dans un château de Sirie, et Soupy, après avoir été mis en liberté, a voulu de nouveau se faire patriarche ; mais il n'y a pas réussi. On doit l'envoyer en Romélie pour y prescher. Kaisac, qui a esté fait patriarche, paraît un homme modéré. J'espère que nous aurons lieu d'en estre contents.

Ferriol à Pontchartruin. — 12 *juin* 1704.

Les Arméniens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour retirer Avedick de son exil à Avratadas, qui est un petit écueil près de Tripoly de Sirie, mais le vizir a toujours déchiré les requêtes, et j'ay donné les ordres nécessaires pour rendre la prison d'Avedick la plus dure qu'il est possible. Il est enfermé dans un cachot plein d'eau et d'où il ne voit point le jour. Cependant, le patriarche des Arméniens Kaisac a été déposé.

Grâce au dévouement des Arméniens, Avedick sort de prison et redevient patriarche. Nous approchons de l'époque de l'enlèvement.

Ferriol au cardinal de Janson. — 11 *mars* 1705.

Les affaires de la religion sont icy fort tranquilles. Avedick est encore patriarche des Arméniens, mais il se tient dans un grand respect. Je ne laisseray pas de demander sa déposition au vizir, le connaissant pour un très-méchant homme et capable d'une grande dissimulation.

Ferriol à Louis XIV. — 20 *juin* 1705.

La religion est ici dans une grande tranquillité.

Ferriol au cardinal de Janson. — 13 *août* 1705.

Pour ce qui regarde Avedick, il est encore en possession de la dignité, *mais il ne donne aucun chagrin aux catholiques.*

Ferriol au cardinal de Janson. — 16 *septembre* 1705.

Il reçoit dans son palais le patriarche de Sissem, qui essaye de renverser Avedick.

Ferriol à Pontchartrain. — 27 *décembre* 1705.

Le patriarche arménien Avedick a eu la hardiesse de me venir voir. Comme je luy avais donné la ceinture d'assurance, je ne l'ay pas fait arrêter. Il m'a promis qu'il ne tourmenterait plus les Arméniens catholiques et qu'il défendrait de prononcer dans leurs églises l'anathème qu'ils prononçaient ordinairement contre saint Léon et le concile de Chalcédoine, et qu'on n'invoquerait plus Dioscore et les autres hérétiques qu'ils honorent

comme des saints, et je luy ai assuré que lorsqu'il aurait exécuté toutes ces paroles, nous serions les premiers à inviter les Arméniens catholiques à retourner dans leurs églises.

Puis Ferriol annonce tout à coup l'enlèvement à Louis XIV.

Ainsi, quels qu'aient été les démêlés antérieurs d'Avedick et des catholiques, quel qu'ait pu être le ressentiment éprouvé par les jésuites de n'avoir pas réussi à l'acheter, il est incontestable qu'avant comme après la dure détention à Abratadas, Avedick a vécu, tout au moins, dans un apparent accord avec les catholiques.

De mon récit de l'enlèvement, vous voulez bien ne rien contester, sinon la part qu'y ont eue les jésuites, question que j'examinerai tout à l'heure.

Le récit des événements qui ont suivi le départ d'Avedick, vous consentez de même à l'accepter, ainsi que l'exactitude de toutes les dépêches d'après lesquelles je l'ai composé. Seulement vous le jugez *un peu dramatisé*. Il est vrai qu'il est plus développé que le vôtre, et qu'il ne m'a pas suffi comme à vous, de m'exprimer ainsi :

« *Avedick arriva à Marseille, fut transféré au mont Saint-Michel, et de là à la Bastille. Il finit par faire son abjuration. Rendu alors à la liberté, il se retira sur la paroisse Saint-Sulpice, et mourut rue Férou le* 21 *juillet* 1711. »

Ces quatre lignes ne sont pas *dramatisées*, c'est indubitable. Mais, en revanche, elles offrent un précieux exemple de concision dans le style et de rapidité dans la marche. Vous avez un don particulier pour écrire certaines parties de l'histoire, pour glisser légèrement sur les scènes qu'il vous serait pénible de retracer. C'est sans doute chez vous une grâce d'état, car un des vôtres s'est immortalisé par une manière analogue de raconter l'histoire du premier Empire ; et je conçois que, comptant dans vos rangs un historien si justement fameux, vous soyez si sévère pour « ces fiertés indépendantes qui sous le second Empire s'occupent d'études historiques. »

« Avedick, dites-vous, fut transféré de Marseille au mont Saint-Michel, et de là à la Bastille. » De ses protestations énergiques, des rigueurs appelées sur sa tête par Ferriol, dont la haine était pourtant assouvie, de l'émotion universelle excitée dans tout l'Orient, des efforts touchants tentés plusieurs fois par les Arméniens pour retrouver leur chef, de l'alternative où se trouvait le prisonnier de renier sa foi ou de mourir à la Bastille, des vives instances et des préoccupations inquiètes de la cour de Rome, pas un mot. Ce dernier point cependant, vous auriez dû au moins essayer de le détruire ; car l'immixtion du saint-office dans cette affaire achève de lui imprimer un caractère incontestable de persécution religieuse. « Les démarches

des Arméniens, vous contentez-vous de dire, n'amenèrent aucun résultat, par suite de l'*habileté diplomatique* de Ferriol et du cabinet qu'il représentait. » O euphémisme admirable! Vous m'accusez, R. Père, d'être bien sévère pour les diplomates de mon pays. Je m'en voudrais beaucoup d'avoir nommé *habileté diplomatique* cette suite de mensonges impudents, de scènes burlesques, ces envois successifs des Arméniens tantôt à Messine, tantôt à Rome, tantôt en Espagne, partout enfin où Avedick n'était pas; cet empressement à accuser de l'enlèvement les Anglais et les Hollandais; ces dépêches mensongères, contradictoires, passionnées, par lesquelles Ferriol calomniait pour détourner les soupçons et demandait une répression cruelle pour satisfaire sa haine! Je m'en voudrais beaucoup, d'avoir nommé *habileté diplomatique* du cabinet français la conduite de Louis XIV faisant dresser après la mort d'Avedick un acte, honteux témoignage d'hypocrisie, dans lequel est attestée la douleur du roi; dans lequel Avedick est nommé un *disgracié dont on a ignoré les infortunes, et qu'on a mis en liberté dès qu'on a su son nom et sa qualité!* J'appelle habileté diplomatique — et celle-là, je l'ai exposée, je l'ai louée avec joie — les efforts, couronnés de succès, d'un Polignac, parvenant en Pologne à élever sur le trône le prince de Conti, ou luttant, avec sa seule fermeté et son admirable présence d'esprit, contre les insolentes prétentions de la Hollande et de l'Empire. De cette habileté diplomatique, notre histoire compte, grâce à Dieu, de nombreux, de brillants exemples, et il n'est point nécessaire d'excuser quelques tristes exceptions telles que celle qu'offre la carrière de Ferriol. Les méconnaître serait non-seulement mentir à toute vérité, mais encore justifier le reproche de trop étroit patriotisme que nous adressent si souvent les étrangers. Vous souhaitez qu'on retrace après moi le portrait de cet ambassadeur extravagant[1]. Mais qui, sinon vous-même, consentira à oublier ses fautes, « *à cause de la protection efficace* » dont il vous a entourés? « *Comme jésuites*, dites-vous, *nous ne perdrons jamais le souvenir de ce qu'il a fait pour nous.* » Rien de mieux, et cette gratitude est fort naturelle. Mais veuillez ne pas exiger que d'autres que vous la partagent, à moins qu'avoir protégé les jésuites mette désormais un diplomate à l'abri des sévérités de l'histoire. Le souvenir des bienfaits de Ferriol

[1] J'ai sur sa conduite, sur sa folie contestée par lui, mais trop réelle, et sur les scènes qui ont marqué son départ de Constantinople une série de dépêches des plus curieuses et que je publierai un jour. Sa honteuse conduite avec mademoiselle Aïssé a été justement flétrie par M. de Barante dans une notice consacrée à la fameuse et touchante Aïssé. Les extravagances de l'ambassadeur ont été en partie exposées par Hammer. Ses démêlés avec son successeur, sa disgrâce très-méritée font l'objet de nombreuses dépêches. Mais il a protégé les jésuites. Ce mot répond à tout.

est même si puissant sur vous, qu'il échauffe votre style et vous dispose aux objurgations et aux apostrophes. « Pauvre Ferriol ! vous écriez-vous, non sans éloquence, si au lieu de vous en prendre à un schismatique, vous aviez fait mettre dans un cul de basse-fosse le P. Braconnier, le P. Tarillon, le P. Hyacinthe, et autres jésuites, on vous regarderait comme un bienfaiteur de l'humanité ! » Le mouvement est beau, mais la supposition fort invraisemblable ; car pendant le règne de Louis XIV du moins, je vous aperçois toujours du côté des puissants et des persécuteurs.

Par ce qui précède, nos lecteurs ont déjà dû surprendre votre tactique. Elle consiste à présenter le fait principal en quelques lignes, à qualifier par des euphémismes des actes que tout esprit non prévenu flétrira avec indignation, puis à détourner l'attention sur des points secondaires. Mais je veux vous suivre dans cette voie, si tortueuse que vous l'ayez faite, et après avoir remis en lumière ce que vous avez obscurci ou ce dont vous avez détourné la tête, montrer qu'il n'y a rien dans votre article — rien, l'entendez-vous, mon Père? — à quoi je ne puisse répondre victorieusement.

Vous signalez le mot de *vieillard* appliqué à Avedick, et vous m'opposez son extrait mortuaire, indiquant l'âge de cinquante-quatre ans, *ou environ*. Ces derniers mots autorisent à faire des recherches plus complètes sur son âge réel. Dans l'*Histoire de l'Empire turc* d'Hammer, j'ai acquis la certitude que cet âge était nécessairement plus avancé. C'est à Erzeroum, où il avait été cadi, que le muphti Feizoulah-Effendi s'était lié avec Avedick, qui devint son protégé. Or l'année assignée par Hammer au séjour du muphti dans cette ville m'a conduit à conclure qu'Avedick était sexagénaire à l'époque de son enlèvement. Puis-je maintenir le mot vieillard ?

Vous me reprochez d'avoir représenté Avedick disant la messe à Saint-Sulpice, et vous ajoutez : « *M. Topin cite à l'appui la déclaration authentique de Pétis de la Croix*[1]. » Vous avez mal lu, R. Père, la note 5, p. 843, de mon article, et là où j'invoque les « *Registres des convoys et enterrements à l'église paroissiale à Saint-Sulpice, à Paris*, extrait délivré par le sieur de la Chétardye, curé, le 14 août 1711, » vous lisez : *Déclaration authentique de Pétis de la Croix*. Or cet extrait porte : « Durant les sept mois qui ont précédé sa mort, le sieur Avedick a assisté à tous les offices de Saint-Sulpice, y a communié, y a célébré la messe, etc., etc. » Puis-je maintenir les mots : Saint-Sulpice?

[1] Le nom de cet interprète se termine, en effet, par un *s* et non par un *t*. C'est la seule erreur que je reconnaisse et la seule concession que je fasse à mon contradicteur.

Non moins nettement vous affirmez que je me sers de la *déclaration authentique de Pétis de la Croix* pour établir les suggestions dont Avedick a été l'objet à la Bastille. Vous avez encore mal lu, mon Père, et c'est au membre de phrase suivant : « On lui donna des livres arméniens, » que se rapporte la note 2 de la page 843. Mais la page VII du tome II de la correspondance administrative sous Louis XIV, publiée dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, renferme ce qui suit : « Avedick fut conduit à la Bastille, toujours sous le plus grand secret. Là, cet Arménien fit des réflexions, *ou plutôt on lui en suggéra.* » Que Pétis de la Croix ait dit le contraire, c'est possible. Louis XIV et son gouvernement avaient un grand intérêt à faire raconter la conversion d'Avedick à leur manière, et cet acte mensonger dressé par d'Argenson, sur les ordres de Pontchartrain, acte dont j'ai parlé tout à l'heure, et dont vous n'avez pas dit un mot, cet acte, dis-je, prouve jusqu'à l'évidence l'hypocrite dissimulation manifestée par Louis XIV après la mort d'Avedick. J'accorde une bien plus grande confiance à l'affirmation d'un homme aussi consciencieux que Depping, et dont l'opinion est fondée sur l'examen de toutes les dépêches administratives sous Louis XIV. Or il déclare qu'il y a eu suggestion. Puis-je maintenir le mot suggestion?

A propos du monophysisme, d'Eutychès et de ses adhérents, vous vous livrez à une savante dissertation sur une erreur de définition que j'aurais commise. Mais vous vous gardez bien de dire que j'invoque l'opinion de M. Dulaurier, de l'Institut, si universellement accepté pour sa parfaite compétence en ce qui concerne les Églises arméniennes. « Nous croirions faire tort à nos lecteurs, vous écriez-vous, en les privant du résultat inattendu auquel est parvenu M. Topin. » Vous avez de nouveau mal lu, mon Père. Le doute n'est pas possible. Après avoir nommé l'excellent ouvrage de M. Dulaurier : *Histoire*, *dogmes*, *traditions et liturgie de l'Église arménienne et orientale*, j'ajoute : « Ce livre combat l'opinion généralement admise, etc., etc. » Mais c'est moi-même qu'il fallait à tout prix surprendre en erreur, et vous n'avez pas hésité.

Une de vos plus dédaigneuses attaques est celle qui a trait à l'ordination d'Avedick. Vous prenez en pitié mon ignorance des choses ecclésiastiques, et vous comprenez dans vos railleries Quesnel et le cardinal de Noailles, qui ne s'attendaient pas à se trouver en pareille affaire. Ce qui prouve que cette maxime de l'oubli des injures, que vous disiez tout à l'heure être propre aux jésuites, peut souffrir, au moins de votre part, quelque exception. Tandis que vous contestez la science théologique du cardinal, vous me renvoyez au catéchisme. Je vous renvoie, avec moins de dédain que vous ne le faites, à l'excellente collection de la correspondance administrative sous Louis XIV,

dont la page IX porte ce qui suit : « Le 25 septembre 1710, Avedick fit une abjuration publique entre les mains du cardinal de Noailles, *et fut même sacré prêtre dans l'église Notre-Dame de Paris.* » Que cette ordination, si elle a eu lieu, ait été une *monstruosité*, une erreur capitale, une violation flagrante des règles canoniques, liturgiques et théologiques, je n'essaye pas de le nier, et je me félicite même de l'avoir appris de vous.

En tout cela, très-révérend Père, et de nous deux, qui a mal lu, qui a mal jugé? J'ai fait le récit des cinq années qui ont précédé et de tout ce qui a suivi l'enlèvement d'Avedick ; je l'ai composé d'après plus de cent dépêches émanant des ambassadeurs français à Rome et à Constantinople, de Pontchartrain, de Torcy, du cardinal Janson, de Louis XIV, et pour la plupart jusqu'ici inédites. Ces dépêches, vous les avez eues entre les mains, et je m'en félicite en loyal contradicteur. Vous les avez lues et relues après moi, et vous ne pouvez adresser à mon récit que le reproche, reçu par moi comme un éloge, d'être *un peu dramatisé*. Mais où sont les altérations, où les lacunes? Je viens de faire justice de quelques-unes de vos accusations secondaires, et je vais détruire les autres. Mais y a-t-il sur l'enlèvement du patriarche possibilité d'émettre un autre jugement que le mien?

Cet enlèvement a été un crime, et un crime inutile, puisque Avedick vivait en paix avec les catholiques quand on l'a déposé, et un crime désastreux pour ses auteurs, puisqu'il a eu comme conséquences immédiates ce qu'entraîne toujours la violence, des représailles terribles. Voyons maintenant quelle est dans cet acte la part de responsabilité des jésuites de Constantinople.

III

Si, le premier, j'ai pu raconter jusqu'à la mort d'Avedick l'histoire de son séjour en France, je suis loin d'être le premier qui ai parlé de l'enlèvement du patriarche. L'historien allemand Hammer, Taulès, Dufey de l'Yonne, Depping, M. Ubicini, M. E. Beauvoir et M. P. Lacroix ont eu tour à tour à se prononcer sur la participation des jésuites à cet enlèvement. « *Trop faible*, dit Hammer[1], *pour résister aux instances des jésuites, et cédant à leur influence*, Ferriol fit saisir Avedick, etc., etc. » — Je n'ai pas besoin de citer l'opinion de Taulès, que vous savez bien être la même. « L'enlèvement d'Avedick, dit Dufey de l'Yonne[2], *avait été conçu et dirigé par le P. Braconnier, jé-*

[1] Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. XIII, p. 184.
[2] *Dictionnaire de la conversation*, t. II, p. 287.

suite à Constantinople, et le P. Tarillon, jésuite à Chio. » — « Le gouvernement, dit Depping[1], avait sans doute ordonné l'arrestation d'Avedick, dont M. de Bonnal, consul de France à Chio, et *deux Pères jésuites, les nommés Braconnier et Tarillon, eurent les premiers l'idée*, et dont M. de Ferriol, ambassadeur près de la Porte ottomane, dirigea l'exécution. » — « *On soupçonna, non sans de fortes apparences*, dit M. Ubicini[2], *les jésuites établis à Chio et à Galata* d'avoir dirigé ce coup de main avec la participation secrète de l'ambassadeur de France. » — « *A l'instigation des jésuites*, dit M. Beauvoir[3], Ferriol fit enlever à Chio le patriarche arménien Avedick; » et l'auteur anonyme d'un article sur Avedick, inséré dans la Biographie Didot[4], dit: « *Les jésuites le firent enlever* sur un bâtiment français. » Enfin M. P. Lacroix s'exprime ainsi : « Le patriarche fut exilé et enlevé *à la sollicitation des jésuites*[5]. »

Voilà donc huit écrivains, les seuls qui se soient occupés de ce sujet jusqu'à ce jour, et qui tous font participer les jésuites à l'enlèvement du patriarche. Mais Hammer est à vos yeux « un compilateur sans autorité, » Taulès un pamphlétaire, et vous ne dites pas un mot des autres.

Cette unanimité dans les opinions de mes devanciers est déjà, ce me semble, significative, et beaucoup d'historiens, très-justement estimés, croient suffisamment établie une affirmation qu'ils étayent d'aussi nombreuses et aussi diverses citations. Je n'ai point voulu le faire, composant mon récit d'après des pièces authentiques et manuscrites. Je vais donc les discuter avec vous.

J'ai cité une dépêche de Ferriol à Torcy dans laquelle l'ambassadeur se plaint des missionnaires catholiques. « La plupart des missionnaires, dit-il, ne s'en tiennent point ici à leurs fonctions. Ils veulent tous passer pour des ministres ; ils se croient plus éclairés que les ambassadeurs, et l'ordre de chaque état est ainsi renversé. Ces bons Pères, qui ne devraient aller qu'au bagne et chez les chrétiens établis dans le pays, ne laissent pas de voir les puissances et d'imposer à tout le monde en matière de politique. Lorsqu'un ambassadeur veut les réduire dans les limites qui semblent leur être prescrites, ils le traitent d'homme sans religion, qui sacrifie tout à son ambi-

[1] *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, introduction. Depping va jusqu'à dire : « Sur ces entrefaites, Avedick vint à mourir. On serait tenté de croire qu'on se débarrassa de lui par le poison. » Je suis loin de partager ce soupçon.

[2] *Lettres sur la Turquie*, t. II, p. 256.

[3] *Biographie de Ferriol*, collection Didot, t. XVII, p. 556.

[4] *Biographie Didot*, article *Avedick*.

[5] M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), *l'Homme au masque de fer*, p. 146.

tion. » Vous essayez d'expliquer cette dépêche, et comme toujours, vous en négligez le point important. Vous dites, non sans vous rendre justice, « qu'il n'y a pas d'impossibilité manifeste à trouver des missionnaires plus éclairés que les ambassadeurs. » Au reproche de voir les puissances, vous objectez que c'est fort naturel, « quand les missionnaires n'ont pas pu obtenir par l'intermédiaire du représentant de la France ce qu'ils désirent. » Et vous ajoutez : « Où est donc le crime si noir? » Il n'est pas là assurément ; mais vous vous gardez bien d'expliquer la fin de la dépêche. *Traiter d'homme sans religion et plein d'ambition l'ambassadeur qui veut vous réduire dans les bornes qui semblent vous être prescrites*, n'est-ce point là de la calomnie? Il est vrai que les jésuites ne sont pas spécialement désignés; mais ils ont tout au moins une part de ces reproches, puisqu'ils faisaient partie des missionnaires catholiques d'Orient. Vous ne sauriez le nier, et quand je vois que cette dépêche, nettement accusatrice, est postérieure à un débat de Ferriol avec le P. Braconnier, *jésuite*, débat dans lequel l'ambassadeur a rencontré chez ce Père une résistance invincible à de très-louables tentatives de conciliation, ne suis-je pas fondé bien davantage encore à croire que les jésuites ont eu au moins leur part dans les reproches de Ferriol?

Cette résistance invincible du P. Braconnier, jésuite, vous ne pouvez la contester. Ici surtout se manifeste l'opposition radicale des points de vue auxquels nous nous plaçons. Dans ce débat, Ferriol intervenait en personnage politique et l'historien doit le considérer sous cet aspect. Le P. Braconnier restait théologien inflexible dans sa foi, et c'est en théologien, aussi inflexible dans vos croyances, que vous défendez sa conduite. « Pour un théologien, dites-vous, la position était claire : le P. Braconnier devait maintenir les principes. » Ce à quoi je ne saurais trop vous objecter que, lorsqu'il s'agit d'une conciliation, les concessions doivent être réciproques. Ferriol, vous le reconnaissez vous-même, « cherchait, de la meilleure foi du monde, à établir un *modus vivendi* entre des intérêts inconciliables, dites-vous. » Mais c'était vous seuls qui les rendiez inconciliables par votre opiniâtreté. La concession n'eût pas été cependant bien compromettante puisqu'il ne s'agissait que de tolérer, comme cela s'était fait autrefois, la présence des Arméniens catholiques dans les églises des Arméniens schismatiques. Vous m'opposez M. Ubicini dont vous acceptez ainsi, et avec raison, la compétence. Mais vous vous êtes bien gardé d'en transcrire la page suivante :

« L'Église arménienne de Constantinople[1] était alors (1700) en proie à de violentes discordes que le zèle intolérant des missionnaires européens

[1] *Lettres sur la Turquie*, p. 254.

avait allumées. Aux voies de douceur et de persuasion que ces missionnaires, dont le nombre allait croissant à Constantinople, avaient suivies jusqu'alors et qui avaient ramené un grand nombre de dissidents, succéda, par une déplorable erreur, une propagande furibonde dont l'effet immédiat fut d'arrêter le mouvement qui commençait à se manifester vers l'unité catholique. « Ils choquèrent ouvertement les dissidents, rapporte M. Boré[1], « en interdisant aux catholiques l'entrée de leurs églises, qu'ils représen- « taient comme le sanctuaire de Satan, et en attaquant la liturgie et les « pratiques de l'ancienne Église arménienne. On refusa l'absolution à qui- « conque contrevenait à cet ordre. Les catholiques, trop disposés à s'éloi- « gner de leurs frères, prirent tellement en horreur leurs églises qu'en « passant devant la porte ils détournaient la tête par mépris comme si c'eût « été une pagode d'idolâtres. On renouvela toutes les disputes assoupies « depuis plusieurs siècles touchant le pape Léon et le concile de Chalcé- « doine. De leur côté, les partisans du patriarche intriguaient vivement « contre les missionnaires, qu'ils dépeignaient à l'autorité civile comme des « conspirateurs soudoyés par les cours d'Occident. »

Vous consentez à donner la dépêche de Ferriol au P. Fleuriau, dans laquelle il se plaint très-vivement de la conduite du P. Braconnier, jésuite. Mais le passage, que vous en citez[2], est incomplet. Le voici intégralement reproduit avec vos omissions soulignées.

« Ce qui m'a fasché dans cette occasion est que le P. Braconnier n'a jamais voulu entendre parler d'accommodement, disant que l'Église avait souffert de plus grandes persécutions, que les Arméniens devaient souffrir; qu'ils en seraient quittes pour de l'argent et que la persécution cesserait tost ou tard. J'ay eu beau luy faire voir qu'elle estait générale dans tout l'empire; que le Grand-Seigneur pouvait y ajouter des ordres plus sévères et qui pourraient porter un coup mortel à la religion par le peu de fermeté des catholiques, et qu'il estait permis d'arrêter une persécution quand on le pouvait sans intéresser la religion et sans l'offenser; *qu'estant ici l'ambassadeur du roy, protecteur de tous les chrétiens d'Orient, je devais les défendre et leur procurer le repos; que je n'avais rien à me reprocher sur la conduite que j'avais tenue pour y réussir, et que si S. M. me donnoit des ordres plus forts, je les ferois entendre à la Porte sans foiblesse et sans crainte*[3]. Le P. Braconnier a toujours esté du sentiment que les catholiques ne pouvaient plus retourner dans les églises arméniennes, ny avoir aucune communication avec leurs frères : qu'ils devaient plutôt souffrir tou-

[1] Boré, *l'Arménie*, p. 54. — Serpos, *Compendio storico sulla nazione armena*, p. 204 et suiv.

[2] P. 287 de l'article des *Études religieuses*.

[3] Par cette omission, vous avez voulu éviter de montrer l'ambassadeur du roi de France se nommant lui-même « protecteur *de tous les chrétiens d'Orient,* » lorsque vous l'aviez représenté quelques pages plus haut (p. 274) protecteur seulement *des catholiques*.

tes les persécutions du monde ; *de sorte que les autres théologiens ayant esté d'un sentiment contraire, on a travaillé à un accommodement qui ne laisse pas de souffrir encore quelques difficultés par tous les obstacles qu'on y apporte.* »

Ainsi il est incontestable que c'est un Père jésuite qui a fait avorter les louables efforts tentés par Ferriol sinon pour amener l'union des deux Églises, du moins pour faire disparaître des causes incessantes de querelles et d'animosité.

Vous vous irritez de ce que je constate *à satiété* que « seulement de très-légères divergences dans le dogme séparaient les Arméniens schismatiques de la communion romaine. » Ce n'est pas sans motif que je l'ai dit et que je le répète. Il est certain, en effet, et c'est vraiment étrange, que, soit dans la polémique, soit dans les luttes religieuses, vous êtes d'autant plus impitoyables et vifs que vos adversaires sont moins éloignés de vous.

« Sauvez des idolâtres, dites-vous, M. Topin l'accepte, mais des schismatiques ! son cœur et sa raison s'y refusent également. » Y a-t-il, dans mon article, un seul membre de phrase qui vous autorise à parler ainsi ? Quand, où, en quels termes ai-je blâmé le Saint-Siége de vouloir ramener à la communion romaine toutes les Églises d'Orient ! Ce que je réprouve, c'est la maladroite opiniâtreté d'un P. Braconnier, jésuite, qui a rendu possibles de longues persécutions. Ce que je réprouve, c'est la violence d'un enlèvement qui a amené de terribles représailles.

Nous voici parvenus à la partie essentielle de ce débat.

Une pièce irréfragable, le mémoire du marquis de Bonnac, atteste la part que deux jésuites ont eue à cet enlèvement ; l'un, le P. Braconnier, en le conseillant ; l'autre, le P. Tarillon, en en dirigeant l'exécution. Ce mémoire étant la base fondamentale de l'accusation que je porte, vous en niez l'authenticité, et vous le faites en essayant de m'opposer à moi-même.

A la suite d'un premier article, dans lequel j'ai essayé d'établir que *l'homme au masque de fer* ne peut pas être un fils d'Anne d'Autriche, il m'a été demandé pourquoi « je n'avais pas fait mention d'un *Mémoire de M. de Saint-Mars sur la naissance de l'homme au masque de fer* publié dans le tome III des *Mémoires de Tous*. Suivant ce document, *qui aurait été copié aux archives du ministère des affaires étrangères*, M. de Saint-Mars avait été le gouverneur du fils mystérieux d'Anne d'Autriche à qui on cachait avec soin sa haute origine. Je répondis [1] que cette pièce est une copie de la relation apocryphe de Soulavie, déjà réfutée, et j'ajoutai : « Quant à la présence de ce document dans les archives

[1] *Correspondant*, 10 avril 1869, p. 6.

des affaires étrangères, il n'y a point lieu de s'en étonner. Elle s'explique comme la présence dans nos archives de tant d'autres documents, par la saisie de papiers de grands personnages faite après leur mort, ou plus ordinairement encore, par l'envoi d'un des ambassadeurs français habitant le pays où circulaient ces pièces apocryphes. Mais le lieu où elles se trouvent ne leur donne aucune authenticité. De tout temps et aujourd'hui encore, les ambassadeurs envoient à leur gouvernement la copie de mémoires anonymes, de pamphlets, de pièces diverses, qui reste jointe à leurs dépêches, mais à laquelle on ne saurait attribuer aucune valeur historique. »

Pour détruire l'authenticité du mémoire du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, vous m'opposez aujourd'hui ces paroles, et comme elles vous semblent favorables à votre cause, vous vous empressez de « les déclarer fort judicieuses et de reconnaître que je suis souvent aussi heureux, quand je me trouve sur mon terrain. » Sans vous savoir gré de ces éloges fort intéressés, je vais essayer de les mériter.

Ce prétendu mémoire de M. de Saint-Mars est apocryphe, parce qu'il est écrit correctement, ce dont était incapable Saint-Mars, parce que tous les détails qu'il donne sont infirmés par une foule d'autres documents ; enfin parce que Saint-Mars se trouvait à Exilles, commandant du fort, à l'époque où on le montre gouverneur du fils d'Anne d'Autriche.

L'authenticité du mémoire de Bonnac, au contraire, peut être établie par trois sortes de preuves : 1° par la série où il est classé dans les archives du ministère des affaires étrangères ; 2° par l'exactitude des faits qu'il retrace (autres, bien entendu, que celui faisant l'objet du débat) ; 3° par l'impossibilité matérielle où aurait été un faussaire de le rédiger.

De tout temps il a été d'usage, au ministère des affaires étrangères, de demander aux représentants français des mémoires sur la situation politique des pays près desquels ils étaient accrédités, ou qu'une courte mission les appelait à visiter. Quelquefois encore, on les chargeait du soin de rédiger un rapport sur certaines affaires délicates, entièrement terminées avant leur arrivée, et qu'ils appreciaient d'autant mieux qu'ils n'y avaient joué eux-mêmes aucun rôle. En outre, sous l'ancienne monarchie, plusieurs représentants du roi avaient coutume, au moment de finir leur mission et de retourner en France, d'envoyer au souverain un long mémoire fort détaillé sur les faits principaux et saillants de leur ambassade. On comprend l'importance que donne aux archives des affaires étrangères la réunion de ces mémoires en général fort bien rédigés, impartialement

écrits et dans lesquels on retrouve l'esprit, les mœurs, les traditions, le mouvement et la vie de toutes les nations. A cause de leur importance particulière, ces mémoires sont réunis en une catégorie spéciale portant le titre de *Mémoires et documents* et ayant une série de numéros distincte, et par pays. De cette manière, les directeurs peuvent, selon qu'ils le jugent convenable, communiquer au public la *série des dépêches* et ne pas montrer *la série de mémoires et documents*, quelquefois bien plus curieuse, en ce qu'elle contient une expression moins réservée et plus libre de la vérité. C'est à cette seconde série qu'appartient le mémoire du marquis de Bonnac.

Quant aux pamplets, aux factums, aux libelles publiés dans les pays étrangers contre le gouvernement français, les ambassadeurs les joignent, en original ou en copie, à leurs dépêches auxquelles ces pièces restent annexées. Isolées, elles pourraient induire grossièrement en erreur. Demeurant jointes aux dépêches d'envoi, elles conservent bien mieux encore leur caractère diffamatoire et n'offrent plus aucun danger. C'est dans cette catégorie qu'a dû être placée, je le suppose, la relation apocryphe attribuée à Saint-Mars, si tant est qu'elle ait jamais existé au ministère des affaires étrangères, où personne ne l'a jamais vue, à l'exception de celui qui a dit l'y avoir copiée. Quoi qu'il en soit, c'est de ce genre de pièces que j'ai dit, et je le répète : « Le lieu où elles se trouvent (à savoir les Archives des affaires étrangères) ne leur donne aucune authenticité. »

Mais vouloir appliquer cette observation à la longue série de *mémoires et documents*, qui contribue presque autant que les dépêches officielles à faire l'importance exceptionnelle de ces archives, c'est, je ne dirai pas aussi dédaigneusement que vous, témoigner d'une étrange ignorance, — je la trouve au contraire fort naturelle en ces matières spéciales, — mais c'est tomber dans une grande confusion.

En outre, en lisant avec soin, non-seulement tout ce qui, dans le mémoire du marquis de Bonnac, précède ou suit l'épisode de l'enlèvement d'Avedick, mais encore les circonstances de cet enlèvement, on s'aperçoit que l'exactitude du narrateur est confirmée par toutes les dépêches de Ferriol que vous n'avez pas contestées. C'est le vice-consul Bonnal qui est le principal acteur de l'attentat, c'est à Chio qu'il a lieu, c'est sur un bâtiment français qu'Avedick est emmené. On voit ensuite, dans le même mémoire, le chiaoux qui a conduit Avedick à Chio, arrêté, mis à la question, avouant l'enlèvement; puis un ordre envoyé au vice-consul Bonnal pour qu'il soit interrogé[1]. Et vous voulez que tous ces points étant exacts,

[1] Seuls les renseignements sur le lieu où fut conduit Avedick sont inexacts. Mais n'oublions pas qu'à cet égard personne dans l'ambassade française n'était bien in-

celui-là seul ne le soit pas, qui fait participer à l'enlèvement deux jésuites ?

Enfin, si ce document est une pièce fausse, expliquerez-vous comment elle a pu être faite? Taulès est le premier qui ait parlé en France de l'enlèvement d'Avedick, et il l'a fait d'après une copie de ce mémoire, ou d'après ce mémoire lui-même. Mais, ce secret d'État ayant été jusque-là ignoré de tous, où un faussaire aurait-il puisé les éléments nécessaires du récit? Où aurait-il appris tant de circonstances qui, je ne saurais trop le répéter, sont exactes ? En supposant qu'il ait eu l'intention de fabriquer un pamphlet contre votre Ordre, qui lui aurait tout à coup révélé l'enlèvement d'Avedick et inspiré la pensée de vous y faire participer ?

Mais ces considérations décisives, vous les avez évitées, et vous essayez d'ébranler la solidité de ce document, tantôt en disant qu'il n'est pas écrit de la main même du marquis de Bonnac, comme si cela pouvait en infirmer les assertions [1] ; tantôt en le rapprochant d'une dépêche dans laquelle Bonnac se prononce contre le retour à Constantinople du père Tarillon, se fondant sur ce que l'enlèvement d'Avedick a eu lieu à l'instigation de ce missionnaire, « *à ce qu'on prétend.* » Vous vous rattachez à ce doute ainsi exprimé, et vous voudriez en triompher comme d'une certitude. Mais cette dépêche a été écrite le 12 novembre 1716, c'est-à-dire *un mois après l'arrivée à Constantinople du marquis de Bonnac* [2]. Y a-t-il lieu de s'étonner qu'alors il se soit exprimé avec circonspection sur un événement qu'il n'avait pas encore assez étudié? A travers ces ménagements,

formé, et que Ferriol lui-même, qui avait ordonné l'enlèvement, ignora toujours le lieu de la détention du patriarche. Mais tout le reste est exact, ce qui n'empêche pas mon contradicteur de dire avec une assurance prodigieuse : « Ce document dont M. Topin rejette toutes les autres données. » Nouvelle distraction à ajouter à toutes celles que j'ai déjà constatées, car je me suis servi, dans mon récit de l'enlèvement, de toutes les *données* qui se trouvent dans le mémoire du marquis de Bonnac. Celui-ci attribue aux Arméniens catholiques, ainsi qu'aux pères jésuites, la première pensée de l'enlèvement, et Ferriol aurait consenti au projet conçu par eux.

[1] L'objection tirée de ce que ce mémoire est contenu dans un volume relié aux armes de Louis-Philippe n'a pas plus de valeur. On relie peu à peu les innombrables pièces et documents qui se trouvent aux archives des affaires étrangères. Il en reste beaucoup, et de fort anciennes, non reliées encore et qui le seront tôt ou tard. Portant les armes impériales, perdront-elles de leur authenticité et seront-elles moins anciennes?

[2] Le marquis de Bonnac d'abord ministre de Louis XIV près du duc de Wolfenbuttel, puis près des rois de Suède, de Pologne et d'Espagne, fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1714. Mais il ne partit de Paris que le 2 juin 1716, s'embarqua sur *la Vestale* le 11 juillet et arriva à Constantinople le 4 octobre 1716 (*Archives des affaires étrangères, Turquie*. Supplément, t. I).

indiqués par ces mots : *A ce qu'on prétend*, on voit déjà percer toutefois l'opinion réelle de l'ambassadeur, puisque sa lettre est destinée à empêcher d'une manière formelle le retour à Constantinople d'un des acteurs du drame de Chio [1]. Mais, dans le mémoire, écrit ou dicté par lui peu importe, le marquis de Bonnac a eu à se prononcer d'une manière définitive sur un événement que seul il pouvait raconter avec impartialité, car son prédécesseur, le comte Désalleurs, avait eu de longs démêlés avec Ferriol auquel il avait immédiatement succédé.

Le mémoire du marquis de Bonnac[2] est donc la base inébranlable

[1] Voici cette dépêche que le R. P. Turquand m'accuse de n'avoir pas citée. Je ne la connaissais pas et suis très-excusable de ne pas l'avoir connue. Elle est en effet de 1716, c'est-à-dire postérieure de neuf années à l'enlèvement que je racontais. J'ai eu à ma disposition deux cents dépêches environ, comprises dans la période qui s'étend de 1701 à 1712. Si le P. Turquand croit qu'il faille poursuivre les recherches pendant plus de cinq années en deçà et de cinq années au delà de l'événement qu'on raconte, qu'il le dise, mais qu'il commence par donner l'exemple luimême. Il a trouvé une dépêche de 1716 où il est question d'Avedick. Il est certain qu'il en est d'autres, et bien postérieures encore, dans lesquelles l'enlèvement est rappelé. Mais il est non moins certain qu'elles n'infirment en rien le mémoire du marquis de Bonnac, rédigé d'après les papiers de l'ambassade par un écrivain désintéressé et impartial. Voici donc la dépêche du 12 novembre 1716, exprimant, il est vrai, un doute qui disparaîtra dans le mémoire : « Le P. Tarillon, jésuite, a étendu considérablement, à ce que j'aperçois, la mission de Salonich et de Scopolis. Il y est nécessaire qu'il s'y tienne et que ses supérieurs ne l'envoient pas à Constantinople. Car les Arméniens, qui l'ont soupçonné d'avoir eu part à l'enlèvement du patriarche Avedick, qui est mort en France, ne manqueraient pas de lui susciter quelque persécution s'il paraissait encore dans cette ville : je l'ay déclaré à ses supérieurs et j'espère qu'ils y auront égard, d'autant plus qu'il s'emploie fort utilement dans l'endroit où il est, et qu'il est important pour le service de V. M. de faire oublier une entreprise aussy extraordinaire que celle de l'enlèvement d'un sujet du Grand-Seigneur dans ses propres États, qui fut conduite par l'ambassadeur *de V. M.** à l'instigation du P. Tarillon, à ce qu'on prétend. »

[2] La participation des jésuites à l'enlèvement d'Avedick n'est pas seulement prouvée par ce mémoire. Partout où, dans les archives des affaires étrangères, il est question de cet événement, les jésuites sont nommés. Voici, par exemple, un travail manuscrit qui se trouve dans ces archives (*Turquie, Supplément*, t, I); c'est la liste et la biographie des ambassadeurs, ministres et agents politiques des roys de France à la Porte ottomane, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI. Or, que porte ce document? « La Porte envoyait en exil le patriarche arménien nommé Avedick. La crainte que ce dangereux ennemi des catholiques ne rentrât en place *engagea les jésuites* à proposer en France de l'enlever en chemin. La chose s'exécuta avec succès, et le prélat fut conduit à la Bastille, où il est mort. Le grand-vizir le réclama en vain à plusieurs reprises. L'enlèvement n'avait pas laissé de traces et le peu d'intérêt des Turcs pour le chef d'Églises chrétiennes fut que la chose tomba dans la suite. Cependant, le capitan-pacha fit passer en France un Turc nommé Bahay-Aga pour porter à la cour ses plaintes contre M. de Ferriol dans l'objet de le faire rap-

* C'est une erreur, puisque Louis XV régnait déjà.

de mon accusation, la base indiscutable, car il ne suffit pas de dire à la légère qu'un document est un pamphlet. Il faut expliquer comment a été écrit ce pamphlet. Or vous ne le pouvez. En outre, ce document renferme tous les signes caractéristiques de la vérité.

Il porte ce qui suit : « Les Arméniens catholiques, à force d'argent, trouvèrent moyen de faire exiler Avedick. *Cela fait, par le moyen du père Braconnier, jésuite qui était à Constantinople, et par l'entremise du père Tarillon, autre jésuite qui était à Scio*, ils imaginèrent que, pour s'en défaire entièrement, il fallait gagner le chiaoux, etc., etc. »

Outre ces deux coupables, incontestablement jésuites, il est un autre missionnaire, le père Hyacinthe, qui a aussi conseillé l'enlèvement. Rien dans les pièces que j'avais à ma disposition, ne me révélant l'Ordre auquel il appartenait, je l'ai toujours prudemment désigné par le nom générique de missionnaire catholique. Cette prudence ne peut trouver grâce à vos yeux. Vous m'accusez d'avoir cru et insinué que le père Hyacinthe était un père jésuite, et vous vous donnez ainsi un triomphe facile en proclamant que c'est un père capucin. Votre raisonnement est si caractéristique que je crois devoir le citer : « Dans cet épisode douloureux du règne de Louis XIV, avais-je dit, les jésuites n'ont leur part de responsabilité que par la pression qu'ils ont exercée sur Ferriol. Or, ajoutez-vous, comme dans la dépêche où Ferriol parle des conseils qu'il a reçus, le père Hyacinthe est seul nommé, le père Hyacinthe est pour M. Topin un jésuite en chair et en os. » Cet argument serait acceptable, s'il n'y avait pas d'autre preuve de l'intervention des jésuites, que la dépêche de Ferriol qui nomme le père Hyacinthe. Mais le mémoire du marquis de Bonnac, ce mémoire accablant, cette preuve irrécusable, vous la négligez, suivant toujours la même tactique, et, plaçant sous mon accusation une base que je ne lui avais pas donnée moi-même, il vous est aisé de faire tomber l'une, en supprimant l'autre. Bientôt aggravant ce que je me contenterai d'appeler une inadvertance, et la poussant jusqu'à ses dernières limites, vous osez affirmer *que j'ai nommément incriminé le père Hyacinthe comme jésuite*. Mais comment lisez-vous donc, T. R. Père, et où avez-vous vu une pareille chose? J'ai incriminé le père Hyacinthe, sans jamais le désigner comme jésuite, et si sur votre Ordre tombe ma principale accusation, c'est que le père Braconnier, conseiller, et le

peler. M. de Pontchartrain reçut fort bien l'envoyé turc, et l'ambassadeur eût probablement succombé si M. de Torcy ne l'avait soutenu. » Répétons encore que l'erreur relative au lieu où est mort Avedick s'explique par l'ignorance absolue dans laquelle a été laissée à cet égard l'ambassade française à Constantinople.

père Tarillon, conseiller et complice de l'enlèvement étaient deux jésuites.

J'ai répondu à vos attaques et j'ai montré qu'elles reposent sur ce que je veux continuer à nommer vos inadvertances. En tout cela, lequel de nous deux a mal lu pour mieux accuser? Quel est le texte que j'ai faussé? Quelle est l'omission calculée ou involontaire que j'ai commise? Vous me reprochez de n'avoir donné qu'incomplétement les instructions adressées à Ferriol au moment de son départ pour Constantinople, et vous vous contentez de parler de deux phrases dont la première est l'éloge de votre Ordre, et je l'ai citée, et dont la seconde est un blâme infligé aux missionnaires d'un zèle inconsidéré. Comment pouvez-vous supposer que j'aie été assez inintelligent pour vouloir faire retomber sur vous seuls le blâme, venant de citer une phrase élogieuse sans réserve? Comment pouvais-je donner tout entières des instructions que vous reconnaissez être fort longues, et pourquoi négligez-vous de dire : 1° qu'au commencement de mon travail j'en ai résumé quelques points; 2° que dans ce que j'ai été contraint d'omettre il n'y a rien qui ait trait aux missionnaires?

Vous me blâmez d'avoir omis, dans la dépêche de Ferriol relative au P. Hyacinthe, la partie où l'ambassadeur avoue qu'il est lui-même le principal auteur de l'enlèvement. Votre reproche serait mérité si, dans mon article, j'avais disculpé Ferriol au détriment des jésuites; mais vous reconnaissez vous-même que je n'ai rien dissimulé de la responsabilité qui lui incombe dans cet enlèvement. Dans quel intérêt aurais-je donc négligé par calcul de citer le commencement de cette dépêche qui corrobore l'accusation que j'ai nettement portée contre Ferriol? Je n'en ai donné que la fin, parce que la fin seule concernait le P. Hyacinthe, et que le sens n'en était nullement modifié par les premières phrases.

Et puis c'est tout. Je relis votre réponse et je vois qu'il n'en reste rien. De la prétendue erreur commise sur la mort de Taulès, et si longuement étalée par vous dans vos premières pages, rien. De vos efforts pour justifier Ferriol et pour pallier une incontestable violation du droit des gens, rien encore. De toutes ces accusations secondaires habilement groupées et réunies en faisceau, rien non plus. De vos essais de diversion et de votre tentative pour éloigner le débat du point capital, c'est-à-dire du mémoire du marquis de Bonnac, rien, absolument rien.

Et maintenant, T. R. Père, laissez-moi vous dire que je méritais mieux de vous. Vous voulez bien reconnaître « que je n'ai pas sciemment faussé l'histoire. » Mais votre article est tel qu'après l'avoir

lu vos amis ont presque le droit de m'adresser ce reproche, et ils en ont usé. Voici donc un écrivain à qui ses premiers ouvrages devaient valoir tout au moins quelques égards, qui a soutenu parfois des causes qui vous sont chères, non assurément pour ce motif, mais parce qu'elles lui sont chères à lui aussi. Il l'a fait avec conscience et honnêteté. Mais voilà qu'il touche à un événement auquel votre Ordre a été mêlé. Aussitôt cet écrivain cesse d'être consciencieux, et vos amis vont disant que sa réputation historique est fort compromise. C'est qu'à vos yeux l'intérêt de l'Ordre est supérieur à tout. Eh bien, permettez-moi de vous le dire, vous l'avez mal servi en cette circonstance. Je ne nie pas votre droit de défense, mais j'en conteste l'opportunité. Cet épisode de l'enlèvement d'un patriarche aurait passé inaperçu dans mon étude des prisonniers d'État sous Louis XIV ; mais vous avez appelé l'attention sur lui, et vous lui avez donné ainsi une importance qu'il n'aurait pas eue sans vos attaques. Le silence eût donc été préférable. Vous terminez votre réponse en reconnaissant ma bonne foi ; je ne veux pas finir la mienne par des récriminations. Vous me représentez en ennemi égaré par les préventions ; je ne veux voir en vous qu'un contradicteur, sincèrement convaincu de l'innocence de son Ordre, mais trop intéressé dans le débat pour rester impartial, et réduit à des procédés de discussion qu'il eût sans doute dédaignés si sa cause eût été meilleure.

J'ai l'honneur, etc.

MARIUS TOPIN.

MÉLANGES

LE ROLE DES MÈRES DANS LES MALADIES DES ENFANTS

Par le professeur J.-B. Fonssagrives. — Paris, Hachette et Ce; Victor Masson et fils.

Voici un livre d'excellente hygiène, c'est-à-dire un livre de morale ; car la vraie médecine touche à la science morale par tous les points. Il faut que MM. les positivistes, matérialistes et utilitaires le sachent bien : la science spiritualiste et religieuse ne répudie rien de ce qui touche aux intérêts du corps, au souci de la santé et du bien-être. Ce n'est pas du camp matérialiste que sont parties les premières réclamations contre l'absurde régime imposé à l'enfance, et surtout les premières réformes apportées à l'*éducation homicide* qui règne dans l'Université impériale depuis sa fondation. Il importe d'ailleurs que tous les hommes chargés des intérêts de l'âme et des études qui s'y rattachent se montrent sérieusement préoccupés du développement physique de la jeunesse, de toutes les questions de vigueur corporelle et de santé ; en un mot, de tout ce qui tient aux intérêts *physiologiques* de la race, si étroitement mêlés à ses intérêts moraux. Qu'un écrivain ne soit pas tenu pour suspect de complaisance envers la paresse et la mollesse quand il réclame en faveur de l'enfance au nom des droits du corps et de la culture des muscles : c'est pour la vigueur du caractère et de l'esprit qu'il travaille en travaillant pour la santé. M. le professeur Fonssagrives l'a très-bien dit, dans un des aphorismes qu'il a formulés d'après son expérience ou cités d'après les plus grands esprits à la fin de ce volume : « L'humanité s'en va par le cerveau ; elle peut être sauvée par les muscles, *mais il n'y a pas de temps à perdre.* » C'est là une des vérités les plus éclatantes que suggère l'étude de notre temps, et on ne saurait la répéter trop haut dans les classes de la société où s'opère cette décadence.

Il est bon que ce dépérissement soit attesté par d'autres que par les

moralistes. Si les médecins, les hommes de science, les *spécialistes*, comme on dit aujourd'hui, n'avaient pas pris la parole, notre époque, entichée de sa supériorité sur le passé, n'aurait pas voulu croire aux maladies dont elle souffre le plus. Propos de poëte, dirait-on à tous ceux qui se plaignent de l'affaiblissement de la race, et l'on ne manquerait pas de rappeler que déjà du temps d'Homère, Nestor et les vieillards parlaient de ces héros de leur temps qui lançaient dans l'air comme une paume des rochers que *dix hommes de nos jours soulèveraient à peine*.

Les causes sont innombrables de cette décadence musculaire, accompagnée déjà d'une décadence cérébrale. Sans prétendre ici les indiquer toutes, constatons qu'elles datent en général de l'époque d'où la société moderne fait dater ses progrès, du seizième siècle et de l'avénement de la science matérialiste. La substitution des travaux industriels aux travaux salubres de l'agriculture, pour une énorme partie de la population, est une de ces causes les plus apparentes, quoiqu'on n'ose pas encore avouer toute l'étendue du mal. Mais c'est surtout dans les classes aisées, dans les familles qui sont depuis longtemps soumises à la culture intellectuelle comme on nous la donne depuis la Renaissance, que l'humanité « *périt par le cerveau.* » Outre la mauvaise éducation et d'autres vices que l'hygiène publique doit combattre, il y en a une cause infiniment respectable, une cause qui fait honneur à l'humanité, à la science et surtout au sentiment chrétien, source première de ce respect pour la vie de l'homme qui ne cesse de s'accroître chez les peuples civilisés. Il faut reconnaître que dans la société actuelle on parvient à faire franchir l'adolescence, à conduire même jusqu'à la virilité, à force de soins, une foule d'êtres débiles marqués pour une mort précoce, et que la nature, livrée à elle-même, aurait expulsés de la vie avant qu'ils ne devinssent *reproducteurs* d'enfants débiles et malsains comme eux. Le grand secret de cet accroissement de la longévité moyenne, dont les statistiques font grand bruit, est dans ce fait de la durée de tous les infirmes que l'on contraint de vivre, de tous les enfants rachitiques dont on prolonge l'existence jusqu'à leur majorité. La nature, avant le génie de Sparte, avait institué le *barathre ;* et je crois qu'elle avait bien fait. On ne m'accusera pas, je l'espère, de vouloir rétablir cette institution, mais il est certain que si c'est une œuvre sublime, au point de vue des affections privées et de la charité chrétienne, de prolonger l'existence des êtres faibles et destinés par la nature à mourir sans avoir fructifié, c'est une des causes, une entre mille, si vous le voulez, mais une cause grave de l'affaiblissement des races cultivées. La création, si méritoire et si chrétienne, de cette foule d'hospices qui témoignent aujourd'hui de la compatissance de l'homme à toutes les misères, n'aura pas peu contribué non plus à faire de la société moderne ce vaste hôpital qu'elle est en train de devenir, quoiqu'en dise les progressistes. Sachons gré à la charité et à la science de créer beaucoup de santé

et d'existences artificielles ; mais tâchons avant tout de conserver les santés fortes et les existences voulues par la nature.

Le cœur des mères est un des principaux coupables de ce méfait sublime envers l'humanité, qui l'oblige à garder dans son sang tant d'éléments faibles ou impurs dont la nature l'aurait soulagée. Combien d'enfants nés pour disparaître au premier âge, dans leur intérêt et dans celui de la race, sont devenus, grâce à l'acharnement de l'amour maternel, des ombres d'hommes, et quelquefois même, hâtons-nous de le dire, des hommes véritables. C'est ainsi que nous a été conservé, il nous le raconte en beaux vers, un grand poëte, qui certes ne pèche pas par défaut de santé physique et par absence de tempérament. Il naquit

> Sans couleur, sans regard et sans voix,
> Si débile, qu'il fut, ainsi qu'une chimère,
> Abandonné de tous, excepté de sa mère,
> Et que son cou, ployé comme un faible roseau,
> Fit faire en même temps sa bière et son berceau.
> Cet enfant que la vie effaçait de son livre
> Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre,
> C'est moi. — Je vous dirai peut-être quelque jour
> Quel lait pur, que de soins, que de vœux, que d'amour
> Prodigues pour ma vie, en naissant condamnée,
> M'ont fait deux fois l'enfant de ma mère obstinée...

Mais si le cœur des mères a des inspirations sublimes, l'esprit des femmes est sujet à de terribles aveuglements ; leur médecine et l'éducation physique qu'elles donnent à leurs fils ont détruit plus de santés robustes que leurs tendres soins n'ont sauvé de tempéraments débiles. Le dévouement ne suffit pas en matière d'hygiène, il faut de la sagesse et de la science. Les mères sont trop portées à s'attribuer une sorte de divination dans la santé de leurs enfants. « La mère doit être l'auxiliaire et l'interprète intelligente du médecin ; c'est folie et péril quand elle veut se substituer à lui. » Telle est l'épigraphe du livre de M. Fonssagrives. Il ose dire aux femmes que leur tendresse, quand elle prétend remplacer la science, n'est auprès du malade qu'un danger de plus. Il nous parle cependant avec la plus gracieuse éloquence de leurs vertus de garde-malades et d'éducatrices. Ces vertus et quelques autres ne sont-elles pas un peu altérées de nos jours par l'émancipation, qui commence à luire pour le sexe opprimé ? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la question en thèse générale, mais ce qui est certain pour nous, c'est qu'avec toute sa tendresse, plus ardente que jamais, l'éducation maternelle est depuis longues années presque aussi *homicide* que l'éducation de l'Université, cette mère sans entrailles. L'intelligence cesse d'être sage, le cœur cesse d'être bienfaisant quand ils travaillent à l'écart l'un de l'autre.

Le livre de M. Fonssagrives met la sagesse et l'expérience médicale au service de la tendresse maternelle ; il rend pleine justice aux femmes, mais

ne leur cache pas les défauts habituels de l'hygiène qu'elles imposent à leurs enfants ; il ne les flatte pas trop, contrairement à l'usage de la philosophie moderne. Lui aussi constate et déplore cette fièvre d'instruction et de développements prématurés qu'allume de nos jours chez la plupart des parents, et surtout chez les mères, un orgueil impitoyable. Je trouve parmi les aphorismes qu'il énonce avec une insistance particulière ce jugement, qui résume en une ligne toute la thèse de *l'Éducation homicide :*

« L'enfant travaille trop tôt, il travaille trop, il travaille mal. »

Ne pouvant prétendre à résumer ici dans sa partie médicale cet excellent petit livre, qui est à la fois d'un praticien consommé et d'un moraliste, nous voudrions citer la plupart de ces aphorismes si bien trouvés ou si bien choisis qui le terminent. On nous permettra au moins de recueillir quelques-uns de ceux qui s'appliqueraient à la réforme de cette affreuse hygiène de nos colléges contre laquelle nous ne cesserons de guerroyer :

« Du pain bis trempé dans un air pur fait plus de sang que du filet de bœuf mangé dans une chambre fermée. »

« Tel air, tel sang ; tel sang, telle santé. »

« Il en est des maladies comme des moisissures; elles poussent à l'ombre. »

« La jeunesse doit apporter à table des dents acérées et au lit des jambes harassées. »

« La gymnastique est l'antidote du travail exagéré de l'esprit. »

Et ces pensées prises de Montaigne : « Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme. »

« Ce n'est pas assez de lui roidir l'âme, il lui faut aussi roidir les muscles. »

Enfin, j'adresserai aux mères qui se piquent de faire de la médecine sans le médecin ou malgré lui, cette maxime de Washington : « Auprès d'un malade, ne faites pas le médecin si vous n'avez pas étudié la médecine, » et ce proverbe anglais qui semble fait pour notre époque : « L'ignorance medeste est une science salutaire. »

Nous n'avons fait qu'indiquer l'esprit de ce livre sans dire encore quel en est le sujet, la substance. Il se compose de quinze entretiens dans lesquels l'éminent docteur passe en revue tout ce qui peut intéresser la santé de l'enfance, les diverses maladies de cet âge, les soins hygiéniques qu'il exige, et, s'adressant aux mères, les instruit minutieusement de toutes les précautions à prendre et dans la vie habituelle et dans le cas de maladie pour suppléer d'abord, puis pour seconder efficacement le médecin. Des plus hautes considérations de la morale et de l'hygiène, le spirituel docteur passe aux plus minces détails de la pharmacie de ménage. Nous aimons, après une citation parfaitement placée d'un grand poëte ou d'un grand moraliste, trouver sous sa plume la plus humble recette de garde-malade.

L'art de bien faire un cataplasme peut paraître vulgaire aux beaux es-

prits ; il est préférable, en famille, à celui de bien jouer une sonate de Beethoven. Je me hâte d'ajouter que les mêmes mains charmantes qui jouent le plus délicatement Mozart ou Beethoven peuvent fort bien être celles qui préparent le mieux la farine de lin ou la tisane d'orge.

N'allez pas croire, sur ce que j'en dis, que le livre du docteur Fonssagrives est un recueil de maussades aphorismes et de formules thérapeutiques. Il est d'un très-agréable écrivain, et parfois presque d'un poëte ; nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec un intérêt et un plaisir constants. Il n'y a rien de tel pour écrire bien que d'avoir quelque chose à dire, quelque chose de réel et de sérieusement pris dans la nature. C'est pourquoi les médecins qui écrivent le font toujours mieux que les avocats, malgré les prétentions littéraires du barreau. L'auteur du *Rôle des mères dans les maladies des enfants* est un médecin éminemment lettré, et nous ne croyons pas que sa science y perde. Il professe un spiritualisme élevé, nous le soupçonnons même d'être chrétien, mais nous ne le dirons pas trop haut pour ne pas le désigner aux dédains de ses confrères de l'école de Paris. Car M. Fonssagrives est professeur à cette grande école de Montpellier, la mère de la science médicale, contre laquelle la centralisation et le matérialisme se sont ligués depuis quarante ans et qui vaincra, nous l'espérons, sauvant le spiritualisme, la tradition vitaliste et la vraie médecine hippocratique. Sous sa forme très-modeste, ce livre est de ceux qui font le plus grand honneur au milieu d'où il est sorti. L'auteur a suivi avec un complet succès la difficile maxime qu'il prend pour épigraphe : *Vulgariser sans abaisser*. Il a fait de la vraie science mise à la portée de tous. Son ouvrage n'est pas seulement le manuel de la médecine maternelle : il s'applique à l'hygiène de la famille toute entière, et nous en conseillons la lecture aux vieux ménages aussi bien qu'aux jeunes. La maladie est partout, et nous ne doutons pas que, grâce aux divers progrès dont notre siècle est inondé, la santé humaine n'aille en s'affaiblissant à mesure que les statisticiens nous démontreront l'accroissement de la vie moyenne. Les choses changeraient peut-être si les vrais médecins étaient écoutés et si nous avions beaucoup de médecins moralistes comme M. Fonssagrives.

VICTOR DE LAPRADE.

LA DANSE, PAR M. CARPEAUX

Les statues décoratives du nouvel Opéra, découvertes il y a quelques semaines seulement, ont causé dans Paris une véritable émotion, concentrée tout entière, il faut le dire, sur le groupe de M. Carpeaux. Cette œuvre étrange a soulevé une violente tempête, dans laquelle les opinions les plus

contradictoires ont été défendues avec une égale passion, et qui n'est pas encore apaisée : les uns crient au scandale, à la déchéance de l'art, et demandent au nom de la morale que ce groupe indécent soit enlevé aux regards du public, les autres applaudissent à tant d'audace, et célèbrent comme un triomphe l'ère nouvelle ouverte à la statuaire française.

Avant de chercher à porter sur cette œuvre un jugement impartial, je veux établir bien nettement en quelle haute estime je tiens le talent de M. Carpeaux. Ses œuvres mériteraient à coup sûr une étude spéciale et approfondie. Nul en effet parmi nos sculpteurs modernes n'a mis au service d'un art aussi froid par lui-même des qualités aussi vivantes, un talent aussi varié. Dès le début de sa carrière artistique, M. Carpeaux attira sur lui l'attention par une composition où s'épanouissait déjà, avec une science réelle, cette facilité merveilleuse à se plier à tous les genres, à prendre sur le fait et à reproduire d'une manière frappante toutes les expressions. Dans son groupe d'*Ugolin*, qu'il rapporta de Rome, la force s'allie à la grâce, et la violence, peut-être un peu exagérée, des mouvements d'Ugolin contraste heureusement avec le charme, la douceur résignée, la patiente souffrance qu'expriment les figures des enfants.

Depuis lors, que de sculptures hardies ou charmantes ne devons-nous pas à cet artiste? C'est d'abord l'admirable composition du pavillon de Flore, à laquelle on a cru ôter tout mérite en y relevant comme une imitation lointaine de Michel-Ange. Laissons là ces accusations plus ou moins fondées, et reconnaissons tout au moins qu'en choisissant un tel modèle, M. Carpeaux a visé haut et témoigné d'une noble ambition. Mais cette Flore, gracieusement accroupie sous un nid de verdure, et faisant passer sous ses bras avec tant d'entrain une ronde joyeuse d'Amours, qui donc la réclamera? Un critique d'art disait en en parlant : « La Flore de M. Carpeaux est faite de chair vivante et frémissante; le sang de la jeunesse, impétueux et riche, gonfle ces tissus ; il circule, abondant et chaud, sous cette pierre transfigurée. » Et il avait raison : c'est là le caractère original et séduisant du talent de M. Carpeaux. Il ne rend pas péniblement et avec effort le modèle qu'il a sous les yeux. Non : c'est une femme vivante qu'il offre à nos regards ; on sent qu'elle vient de se baisser pour jouer plus aisément avec ces petits Amours ; on voit qu'elle va se relever, tant il y a d'élasticité dans ses membres, de souplesse dans son geste, de mouvement vrai dans son attitude.

Et si maintenant nous passons à des œuvres d'un autre ordre, quels bustes admirables, exécutés dans des sentiments bien différents, que ceux de la princesse Mathilde, de M. Giraud, et plus récemment de M. Garnier ! Que de grâce dans les deux figures du *Pêcheur à la coquille* et de *la Rieuse !* Que de charme et de naïveté dans le portrait du Prince impérial !

Le groupe nouveau que nous étudions nous frappe dès le premier coup d'œil par la manifestation des qualités dominantes, caractéristiques de

M. Carpeaux. Il avait à représenter la Danse; cette vie, ce mouvement qu'il excelle à rendre étaient indispensables dans un pareil sujet, et s'y trouvaient tout naturellement mis en relief. Aussi était-on en droit de compter sur une œuvre d'une beauté incontestable et complète. Malheureusement l'artiste s'est laissé empórter trop loin par son tempérament vigoureux et excessif; entraîné par la haine du poncif, du convenu, du classique, il a résolu d'être de son temps, et ce serment il l'a tenu, il l'a dépassé.

Au centre de la composition, un berger plein de jeunesse et d'animation conduit la danse, et excite du geste et de la voix la ronde des bacchantes nues qui tourbillonnent autour de lui, épuisées tout à la fois par la fatigue et par l'ivresse, et n'ayant plus la force de se soutenir. Pareille donnée étant acceptée, M. Carpeaux, il faut le reconnaître, a atteint la perfection. Il s'est surpassé. Jamais peut-être la pierre n'a été aussi chaudement animée, jamais la sculpture n'est arrivée à une réalisation aussi vivante de la nature. L'ensemble de la composition a de plus un caractère remarquable d'unité. L'artiste a su, mérite trop rare, faire un tout dont chaque partie est nécessaire à l'œuvre entière ; on n'en pourrait rien détacher, rien enlever. Dans les groupes qui avoisinent, à l'Opéra, celui de M. Carpeaux, choisissez, au contraire, une figure; séparez-la des autres : vous aurez une statue plus ou moins réussie, mais complète à elle seule et dont l'attitude, le mouvement, l'expression ne s'enchaînent pas au reste de la composition, et n'ont pas besoin d'être expliqués par l'entourage que le sculpteur leur a donné. L'unité de conception dans l'œuvre qui nous occupe constitue déjà une incontestable supériorité.

L'exécution, comme la composition, est des plus remarquables. Quelle entente de l'effet, quelle audace, quelle expérience des sacrifices nécessaires dans une œuvre de cette importance! M. Carpeaux n'a pas perdu son temps à polir la pierre, il ne s'est pas laissé séduire par l'attrait si puissant qui attache l'artiste à sa création et lui ôte le courage de s'en séparer à temps. Loin de là, il a su se rendre compte que des qualités d'un ordre supérieur étaient nécessaires ici, qu'il fallait établir largement les plans, accentuer les saillies, et au besoin négliger habilement les détails. J'aurais cependant, au seul point de vue du métier, un léger reproche à lui adresser : ce serait d'avoir donné aux yeux de tous ses personnages, qu'ils se trouvent au dernier plan ou au premier, dans l'ombre ou en plein jour, un point lumineux exagéré et qui fait grimacer certaines têtes au lieu de les égayer.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que M. Carpeaux a fait une œuvre extrêmement remarquable, qu'on voudrait admirer sans restriction, qu'on aimerait à nommer un chef-d'œuvre, si la beauté, cette splendeur du vrai, qui seule constitue le chef-d'œuvre, qui en est la condition essentielle et indispensable, n'était systématiquement exclue de ce groupe.

En effet, le choix des formes est négligé, la noblesse du sentiment et de la pensée ne se trouve nulle part ; il y a là un sans-gêne, un abaissement de l'inspiration qui choquent péniblement et forcent le jugement, en dépit des qualités d'exécution que nous avons signalées, à se montrer d'une sévérité rigoureuse. Sans rappeler à M. Carpeaux que la danse était un art noble chez les Grecs, sans lui demander de s'astreindre à un style sévère, sans oublier que l'Opéra est un monument de plaisir et de fêtes, je lui reprocherai du moins, et avec justice, la déplorable trivialité de ses personnages. Les femmes qu'il a choisies pour types ne sont ni des déesses, ni même des bacchantes telles que les ont représentées les poëtes, et la danse exprimée comme il l'a fait n'a de nom dans aucun langage ; elle ne s'adresse qu'aux plus bas instincts de l'humanité, et s'il fallait caractériser ces femmes et cette danse, je serais obligé d'emprunter au vocabulaire repoussant des barrières et des bals publics des termes dont rougirait cette Revue.

Quelque admirable que puisse être le talent répandu à flot dans une œuvre de ce genre, qui donc oserait soutenir qu'elle réalise le but de l'art? Et quel esprit élevé aurait le courage regrettable d'applaudir à cette tentative de grossier réalisme en sculpture?

J'admets volontiers que l'architecture élégante de l'Opéra, les marbres variés dont il est orné, veulent une décoration sculpturale vive, fantaisiste, qui complète et relève encore l'éclat du monument. J'admets qu'en principe la vie, le mouvement, ici plus encore qu'ailleurs, sont préférables à la sévérité, à la roideur froide et conventionnelle adoptées par les autres sculpteurs. Mais de ce principe, qui maintient intact l'idéal de l'art, à la trivialité hardie et effrontée du groupe de M. Carpeaux, n'y a-t-il pas un abîme?

Révoltante par elle-même, cette œuvre le devient davantage encore par les conditions où elle se trouve exposée. Placée en évidence, dans un endroit où nos femmes et nos filles ne peuvent l'éviter, elle attire, elle force l'attention. Le contraste que son importance, ses dimensions, et surtout ses audacieuses nudités opposent aux sages compositions voisines, provoque justement l'indignation dont elle est l'objet de la part d'une grande partie du public et d'un certain nombre de critiques. De là l'ardeur véhémente avec laquelle on a réclamé qu'elle soit enlevée de l'Opéra. Si, au point de vue de l'art, M. Carpeaux y a déployé des qualités plus brillantes que dans aucune autre de ses œuvres, au point de vue de la morale il est sans excuse, et je dois avouer que la prétention de faire disparaître ce groupe n'a rien d'exagéré. La main coupable ou folle qui a jeté contre ce groupe une bouteille d'encre corrosive pouvait seule détourner le courant de l'indignation publique.

On pourra objecter que le sentiment dans lequel cette composition est exécutée n'impressionne autant le public que par sa nouveauté, que, l'ha-

bitude aidant, on cessera de l'examiner avec l'intérêt et la curiosité qui s'y attachent aujourd'hui, et que dès lors nos instincts d'honnêteté et de délicatesse n'en seront plus froissés. Quelle excuse ! Et comment ne sent-on pas qu'on n'arrive à passer sans rougir devant une obscénité qu'après avoir baissé de niveau moral, résultat de tous, à coup sûr, le plus à redouter ?

Une autre conséquence inévitable et d'une extrême gravité doit tenir notre vigilance en éveil. Beaucoup de bruit s'est fait autour de cette œuvre. C'en est assez pour stimuler puissamment les jeunes artistes à marcher dans la voie nouvelle qui semble leur être ouverte. M. Carpeaux aura donc des imitateurs, il fera école dans le genre matérialiste et grossier vers lequel notre génération n'est déjà que trop entraînée. Ces imitateurs copieront, non les éminentes qualités du maître, mais ses défauts, qu'ils exagéreront encore. De là naîtra pour l'art une menace de décadence et de chute, et pour la morale, si intimement liée à toutes les questions intellectuelles et artistiques, un péril, une influence inévitable et désastreuse. Le public d'ailleurs ne se rend pas compte, dans une œuvre de ce genre, des difficultés pratiques vaincues, du talent nécessaire à l'artiste pour donner la vie à sa conception. Ce qui l'émeut en atteignant sa pensée intime, ses instincts élevés, ou bien ce qui frappe directement ses sens, voilà ce qu'il aperçoit, ce dont il est impressionné. Or, je le demande, dans l'œuvre de M. Carpeaux, le côté prosaïque, matérialiste et vulgaire n'apparaît-il pas seul et avec un cynisme aussi dangereux que révoltant? « La grande statuaire, a écrit Diderot, est voluptueuse, mais jamais lubrique. » Il est triste de constater qu'un artiste tel que M. Carpeaux a pu l'oublier.

ARTHUR DUPARC.

LE CERCLE OZANAM DE LIÉGE

On ne se donnera point ici le ridicule de faire le compte rendu d'un compte rendu. Il ne serait cependant pas juste de laisser passer tout à fait inaperçu par le public français le remarquable rapport de M. Braun sur les travaux du cercle Ozanam, de Liége.

Ce qui doit particulièrement intéresser les lecteurs du *Correspondant*, c'est moins encore ce qui s'est fait dans le sein du cercle Ozanam que la connaissance de ce fait, qu'il existe à Liége une association de jeunes étudiants qui se réunissent, sous la direction de M. l'abbé Bodson, pour mettre en commun les premiers fruits de leurs études personnelles, et cela dans un esprit à la fois libéral et religieux. L'effort seul mériterait la sym-

pathie des lecteurs du *Correspondant*. Le succès obtenu mérite leur estime.

A en juger par le titre des travaux qui ont été lus dans cette conférence à la fois scientifique et littéraire, on peut croire que les jeunes gens qui en font partie sont des travailleurs, car ils abordent hardiment les plus hautes questions. On y rencontre un mémoire sur les *mathématiques et les questions philosophiques qui s'y rattachent ;* un autre sur *l'histoire naturelle, son but et son importance ;* à côté de travaux sur *l'immortalité de l'âme*, sur *la nature et l'origine des idées*, sur *la Providence*, sur *les miracles*, ou d'études soit historiques, soit économiques, soit purement littéraires.

A en juger par le rapport de M. Braun, ces divers travaux ont tous offert de l'intérêt. Peut-être le rapporteur prête-t-il à quelques-uns d'entre eux quelque chose de son superflu. On se persuade difficilement, en effet, que d'une réunion de jeunes étudiants, quelque laborieux et distingués qu'on les suppose, il ne sorte que des chefs-d'œuvre. On croirait volontiers, du moins, qu'il n'en sort que des travaux bien pensés et écrits avec beaucoup d'art et de talent, si l'on pouvait penser que les mémoires ou les discours sont tous de la valeur du rapport qui nous en parle. M. Braun est évidemment un écrivain, ou du moins possède déjà toutes les qualités qui font les écrivains : l'imagination, le nombre, la justesse, la chaleur, la mesure, la clarté et la faculté de généraliser comme de classer avec art les idées qu'il expose.

M. l'abbé Bodson, directeur d'une maison d'étudiants, celle où se réunissent les membres du cercle Ozanam, est un esprit élevé, large ; un cœur généreux et dévoué ; une âme forte et haute. Cela se sent, rien qu'à lire les quelques phrases prononcées par lui au banquet de clôture des travaux de l'année 1865-1866.

Au surplus, les efforts qui se font à Liége sous l'impulsion de M. l'abbé Bodson ont reçu une haute approbation qui vaut plus que tout ce qui en pourrait être dit ici. Mgr Dupanloup a écrit au président du cercle Ozanam une lettre d'encouragement et de félicitation qui est une noble récompense de leurs peines pour ceux qui le dirigent comme pour ceux qui y apportent les primeurs de leur intelligence.

A. DE METZ-NOBLAT.

VIE DE SAINT CHARLES BORROMÉE

Cardinal-archevêque de Milan, par madame Colombel-Gabourd. — Paris, Putois-Cretté, rue de l'Abbaye, 13.

L'histoire ecclésiastique n'offre pas de figure plus haute que celle de saint Charles Borromée, pas d'existence plus héroïque et plus féconde que

la sienne. Le seizième siècle s'était soulevé contre l'Église au nom de la *Réforme :* saint Charles Borromée apparut comme la vraie *réforme* en personne, restaurant dans son vaste diocèse et au delà l'esprit du sacerdoce, et montrant que le vieux tronc du catholicisme pouvait se couronner encore de fleurs et de fruits que Luther et Calvin n'avaient pas su faire naître. Grand évêque, conseiller et appui des papes dans l'œuvre difficile de l'achèvement et de la promulgation du concile de Trente, saint Charles témoigna surtout à son troupeau le zèle le plus ardent et le dévouement le plus entier; sa conduite pendant la peste de Milan l'a rendu cher et vénérable à ceux même qui ne partagent pas sa foi. Et cependant saint Charles Borromée n'est guère connu en France. Sa vie, écrite par un contemporain, Giussano, fut traduite au ix-septième siècle par Cloysault, mais on ne la lit que dans les séminaires; les défauts de la traduction expliquent le peu de notoriété d'un tel livre. La fille d'un homme qui a écrit l'histoire avec un talent qu'inspirait le sens catholique, madame Colombel-Gabourd, a voulu refaire l'œuvre de Giussano. Dans une lettre dédicatoire à Mgr l'évêque d'Orléans, elle porte sur son œuvre un jugement que ses lecteurs ne ratifieront pas, j'en suis sûr. « Cette tâche, dit madame Colombel, eût demandé une âme plus fervente et des mains plus viriles! Un autre élèvera peut-être à saint Charles un monument digne de lui; pour moi, j'ai tenté seulement de réunir quelques matériaux destinés à l'édifice, comme les chrétiens du moyen âge rassemblaient des pierres pour élever nos cathédrales. » Bien composé, ce livre est écrit d'un style simple, sobre, mais qui s'élève quand il le faut; la fermeté n'en est pas absente et la grâce non plus. Saint Charles Borromée y est vivant et son siècle aussi : ce siècle sur lequel le grand archevêque exerça une action si heureuse et si puissante. La peste de Milan est racontée dans ce livre avec une vérité qui saisit. Madame Colombel ne pouvait oublier les rapports de saint Charles avec Palestrina et ses efforts victorieux pour maintenir dans l'Église l'usage de la musique menacée par ses propres excès. Le chapitre consacré à la mission religieuse de l'art et aux services qui lui furent rendus par saint Charles sera lu avec intérêt et avec charme. On appréciera le vif sentiment du beau qui anime l'auteur; on apprendra une fois de plus que la sainteté n'exclut aucune des grandes choses qui sont la force ou la parure de l'homme ici-bas; elle ne proscrit pas, elle purifie, surnaturalise et transfigure. De nombreuses pièces justificatives et la bulle de canonisation, que l'on eût cherchée en vain dans la traduction de Cloysault, ajoutent encore à la valeur de ce travail qui a moins besoin d'indulgence que son auteur ne le suppose.

AUGUSTIN LARGENT.

CÉSAR ET SES CONTEMPORAINS

Essai sur les mœurs des Romains vers les derniers temps de la République, par M. S. Delorme. — Un vol. in-12, chez Didier.

Il n'y a pas de sujet historique qui ait été plus souvent traité depuis vingt ans, soit en France, soit à l'étranger, que l'histoire de César et de la chute de la république romaine. Avant même que l'exemple n'en fût venu de haut, bien des écrivains s'étaient attachés à peindre les événements de cette époque décisive dans les annales de l'humanité. Les circonstances politiques y poussaient, et, pour la plupart, les modernes historiens de César, panégyristes comme M. Troplong et l'empereur Napoléon III, ou adversaires comme J. J. Ampère et M. Beulé, se sont avant tout préoccupés du temps présent ; en parlant de la Rome antique, c'est à la France et à ses révolutions qu'ils pensaient ; ce sont les analogies entre les deux situations historiques qu'ils s'étudiaient à faire ressortir et qui inspiraient leurs jugements. La vérité absolue de l'histoire a eu plus d'une fois à souffrir de cette persistance à établir l'assimilation entre des circonstances et des événements qui prêtent sans doute à des rapprochements faciles par suite de certaines ressemblances extérieures, mais qui n'en diffèrent pas moins de la manière la plus profonde et par les côtés les plus essentiels. Aussi, tout en étant l'époque de l'histoire ancienne sur laquelle on a écrit le plus de nos jours, le temps de César est certainement celui dont on a fait les peintures les moins exactes, celui que l'on a jugé le moins sainement, car on l'a presque toujours jugé d'après un parti pris.

L'auteur du volume que nous annonçons a eu l'heureuse pensée de vouloir s'abstenir de toute préoccupation de ce genre, de toute allusion politique, de toute opinion préconçue et fondée sur des rapprochements avec le siècle présent. Il a entrepris de raconter l'histoire de César pour elle-même et en elle-même, en la plaçant dans son cadre réel. « Qu'on ne cherche pas d'allusion dans ce livre, dit-il en commençant : le sujet n'en comporte pas. Entre nous et les Romains du temps qui nous l'a fourni, tout diffère en effet : les croyances, les institutions, les mœurs, les éléments de la société, et parmi eux notamment l'armée, prise chez nous au cœur du pays, composée en grande partie à Rome d'étrangers, de fils et petits-fils d'affranchis, eux-mêmes d'origine étrangère. » Nous savons gré à M. Delorme de cette résolution qui l'a guidé de faire une étude consciencieuse d'histoire ancienne en bannissant soigneusement les préoccupations étrangères à son sujet. C'est le seul moyen d'être entièrement dans le vrai.

Aussi ses jugements se font-ils remarquer par une impartiale sévérité, par une modération pleine de justice. Il a dû éviter les deux écueils con-

traires. Sans chercher à rapetisser César et en le montrant tel qu'il était, supérieur à tous ses contemporains, il ne s'est pas laissé aller à le grandir outre mesure, à masquer ses vices et à en faire *un homme providentiel*. Il ne flatte pas non plus le portrait de Pompée et des pompéiens; il montre en eux de tristes défenseurs de l'ordre légal, violant à chaque instant les lois à leur profit avec aussi peu de scrupule que leur adversaire; il fait voir que la république et la liberté étaient également perdues, que ce fût Pompée ou César qui triomphât. C'est ce qui me paraît, en effet, incontestable, et j'avoue que, pour ma part, j'ai trop lu les Lettres de Cicéron pour pouvoir croire au dévouement de Pompée à la légalité, à la vertu de Brutus et à l'intelligence politique de Caton. Mais, dans le spectacle de cette décomposition irremédiable de la société romaine et de son gouvernement, l'écrivain sait trouver des enseignements d'un ordre plus élevé que n'en fourniraient les allusions les plus ingénieuses. « Le spectacle d'une nation arrivée au point le plus élevé de la puissance, et presque aussitôt précipitée dans la servitude, est, pour tous les peuples, un avertissement, une leçon. Cette chute de si haut, c'est à la perte des mœurs qu'il la faut attribuer avant tout; sans leur corruption profonde, la société romaine n'eût point été réduite à subir le despotisme. »

Le livre de M. Delorme est avant tout celui d'un honnête homme, d'une âme élevée que blessent profondément la corruption et la servilité. C'est aussi celui d'un homme instruit, à l'esprit littéraire, qui connaît très-bien l'antiquité, quoiqu'on pût désirer que chez lui l'expérience des monuments s'unît davantage à celle des écrivains. L'auteur est, en un mot, ce qu'on appellerait en Angleterre *a perfect scholar*. On voudrait aussi un peu plus d'éclat dans son style, une couleur plus vivante dans ses tableaux. Mais, même avec quelques imperfections, l'ouvrage de M. Delorme est un bon livre, et l'on ne saurait trop applaudir à cette production d'une verte et studieuse vieillesse, qui vient couronner une vie honorée et laborieuse, où la pratique du Code de procédure civile n'a jamais fait oublier le culte des lettres.

François Lenormand.

REVUE CRITIQUE

I. *L'Amérique actuelle*, par M. Ém. Jonveaux. 1 vol. — II. *Les Jolies Filles de Grovehill*, par M. Justin Améro. 1 vol. — III. *Nouvelles allemandes*, par M. Heyse. 1 vol. — IV. *Les Voyages de Nils à la recherche de l'idéal*, par M. X. Marmier. 1 vol. — V. *La Chasse et le Paysan*, par M. H. Sclafer. 1 vol. — *Histoire de la Table*, par M. Nicolardot. 1 vol. — VI. *Œuvres de Virgile*, édition latine de M. E. Benoist, tome IIe. — VII. *Les Veillées de maître Patrigeon*, par madame Zulma Carraud. 1 vol. — VIII. *Les Méprises*, par M. L. Moland. 1 vol.

I

Il n'en est pas de la jeune Amérique comme de nos vieux pays d'Europe, que les révolutions bouleversent incessamment à l'intérieur, mais dont la face à demi stéréotypée reste toujours la même. Là-bas, au contraire, ainsi que chez tous les êtres en croissance, c'est le dedans qui se maintient et le dehors qui change incessamment. Où vous aviez un jour laissé une savane, l'année d'après vous trouvez une ville, et telle baraque en planches où un missionnaire officiait devant trois Irlandais, se trouve être une cathédrale dont une foule pieuse emplit les longues nefs. Aussi, à moins d'avoir entendu le dernier revenu de ces contrées, n'est-on pas sûr d'être bien au courant de ce qui s'y passe.

Or ce qui s'y passe est prodigieux, plein d'enseignement, et ne saurait plus être dédaigné. Peut-être, il y a quarante ans, M. de Maistre pouvait-il avec quelque raison répondre à ceux qui l'impatientaient du récit des prospérités de l'Union américaine, dont le succès contrariait ses théories : « Laissez-moi donc avec ce bambin qui n'est pas même sorti de ses langes ! » Aujourd'hui un pareil langage n'est plus possible ; les États-Unis ont affirmé leur majorité comme nation avec une telle puissance et une telle originalité, que leur avénement s'impose à l'attention et à l'étude du vieux monde. Il se résout là, en effet, avec un incontestable bonheur, des problèmes qui nous intéressent ici au plus haut degré. L'Europe est en travail d'enfantement, et elle craint d'accoucher d'un monstre. La démocratie qu'elle

porte dans ses flancs est-elle, en effet, par essence ce que nous craignons et avons tant de raisons de craindre, après ce qu'elle s'est montrée chez nous? Le caractère alarmant que nous lui voyons ne vient-il pas des mauvaises conditions que nous lui avons faites ou dans lesquelles elle se trouve fatalement placée? Les États-Unis doivent pouvoir nous répondre, ce semble, car si la démocratie règne quelque part c'est bien là. Et ce qui rend son œuvre plus digne d'examen, c'est que les éléments dont elle se compose ne diffèrent pas de ceux dont se forme la nôtre. C'est d'Européens que l'Amérique est faite, et non des meilleurs. D'où vient donc que ces éléments, qui se coordonnent si mal de ce côté de l'Atlantique et ne donnent qu'un produit si peu rassurant, s'organisent si merveilleusement de l'autre et offrent de si prompts et si grands résultats? Il faut qu'il y ait là un principe constitutif différent du nôtre et manifestement supérieur, qui ne tienne, comme on l'a dit avec raison, ni à la race, ni au sang.

Ce principe quel est-il? La liberté, répondra-t-on. Non, la liberté ne suffirait pas à expliquer ce phénomène. La force de transformation et d'assimilation que possède l'Amérique vient de plus haut encore. Sa véritable source est le christianisme. Oui, le fond du tempérament moral de l'Amérique est chrétien. C'est de ce fond solide et fécond que sont sorties les deux autres attributs qui, avec la religion, font son caractère distinctif, la glorification du travail et le respect de la liberté.

Voilà ce qui ressort avec évidence du livre que publie M. Émile Jonveaux[1]. Ce livre, dont nos lecteurs connaissent les principaux chapitres, mais qui, par suite des compléments et développements que ces chapitres ont reçu, leur paraîtra, croyons-nous, tout nouveau, est le résultat des plus récentes et plus sûres informations. L'engouement et l'esprit de système y sont complétement étrangers, et, sous ce rapport, nous regrettons un peu que l'auteur ait placé son volume sous le patronage de M. Laboulaye, parce que le nom de l'honorable professeur du Collége de France n'est pas précisément, en pareil sujet, une garantie d'impartialité. Les États-Unis sont l'idéal politique et religieux de M. Laboulaye; il en admire tout, même les plus notoires folies religieuses. Nos lecteurs se rappellent le tableau curieux et piquant que trace M. Jonveaux des divisions et des aberrations de la Réforme en Amérique, « qui n'a pu soutenir, dit-il, l'épreuve de la liberté » et s'est partagée en mille congrégations rivales qui se disputent les esprits. Son avis — et qui ne le partagerait? — est que, là au moins, le protestantisme touche à sa ruine. Sans nier les faits, M. Laboulaye nie cette conclusion. « La société américaine est pour moi, dit-il, la plus pure floraison de la Réforme. »

[1] *L'Amérique actuelle*, par M. Émile Jonveaux, précédé d'une introduction par M. Laboulaye, de l'Institut. 1 vol. in-12. Charpentier, édit.

M. Jonveaux n'a pas de ces admirations d'école ou de parti pris. Telle est la mesure avec laquelle il a parlé des progrès du catholicisme, que M. Laboulaye, tout enivré qu'il soit des parfums que répand « la pure floraison de la Réforme, » n'a pu que joindre son admiration à la sienne. « Un point sur lequel je suis tout à fait d'accord avec M. Jonveaux, dit-il, et ce qui me semble la meilleure partie de son livre, ce sont les derniers chapitres, où il montre comment le catholicisme, loin de souffrir de la liberté, y a puisé une énergie nouvelle. » Ce chapitre contient une grande leçon, en effet, mais que M. Jonveaux a le bon esprit de ne pas forcer en élevant à l'état de théorie sur les rapports de l'Église et de l'État un fait heureux et considérable à coup sûr, mais auquel on peut en opposer d'autres, et qui ne saurait prévaloir contre une tradition contraire et les graves raisons qui militent pour un autre système.

M. Jonveaux n'admire pas non plus sans réserve ce que les Américains ont fait pour l'instruction publique. Leur sollicitude sur ce point a toutes ses sympathies, et il n'hésite pas à reconnaître que la part faite dès le principe à l'enseignement dans l'Union est une des causes de sa prospérité et de la supériorité industrielle et politique par laquelle la nation se distingue. Mais il ne s'abuse pas sur les inconvénients, les dangers même du système suivi dans les écoles, dont l'un des moindres torts est d'émanciper trop tôt l'enfance et de briser, avant presque qu'ils soient formés, les liens de la famille. « C'est une noble pensée, dit-il, que de rassembler dans les mêmes écoles, pour y recevoir une éducation commune, tous les enfants du pays, les pauvres comme les riches. Toutefois, cette institution fraternelle rencontre dans la pratique bien des obstacles que l'on n'est pas encore parvenu à surmonter. » Ces obstacles, que l'auteur énumère et où les Américains éclairés signalent eux-mêmes des périls pour l'avenir, les écoles catholiques les auraient évitées, paraît-il, et ce serait une des causes de la faveur dont elles jouissent aujourd'hui et l'une des principales raisons qui font croire M. Jonveaux au prochain triomphe du catholicisme sur toutes les sectes qui s'arrachent les consciences américaines.

Un autre motif d'espérer en ce triomphe est dans une révolution qui s'opère en Amérique sous l'influence simultanée de l'incrédulité, importée d'Europe, et de l'action dissolvante du protestantisme indigène. Le tempérament si profondément religieux du peuple américain est atteint, en effet, au dehors et au dedans; au dehors par nos systèmes impies, au dedans par l'affaiblissement qui résulte de cette fameuse « floraison de la Réforme, » laquelle, comme une vigne dont la séve est abandonnée à sa sauvage liberté, s'épuise en mille ramifications capricieuses et stériles. « On ne peut nier, dit en effet M. Jonveaux, que l'ardente foi des anciens puritains ne tende à subir chez leurs descendants une transformation fâcheuse. Elle devient un sentiment vague, mal défini qui flotte au souffle des doctrines contraires et qui, malgré ses efforts pour se rattacher au lien commun de

l'amour du Christ et de la vérité, perd chaque jour de son bienfaisant empire sur les âmes. A côté de ce vaste courant s'en forme un autre contraire; les croyances menacées cherchent un refuge dans l'orthodoxie; on éprouve le besoin d'un symbole précis où l'intelligence, fatiguée de contradictions, trouve enfin le repos, où le cœur puise la force en même temps que l'amour. » Ces symptômes, constatés par tous les observateurs, marquent à n'en pas douter en Amérique, ajoute M. Jonveaux, l'approche imminente de la révolution prévue par Tocqueville lorsqu'il disait : « Nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts, les uns sortant entièrement du christianisme, et les autres entrant dans le sein de l'Église romaine. »

En serait-il ainsi, si un système de compression religieuse avait prévalu aux États-Unis, et si la Réforme n'avait eu la faculté de ruiner elle-même son crédit? Ceux qui possèdent la vérité ont bien tort, selon nous, de redouter la liberté : elle ne nuit jamais, en définitive, qu'à l'erreur.

C'est là la principale leçon qui ressort du livre de M. Jonveaux, celle sur laquelle nous aimerions à insister si c'en était ici la place et si d'ailleurs l'ouvrage n'était pas, dans ses parties principales, connu de nos lecteurs. Quoique de moindre importance, les autres enseignements qu'il contient ont leur prix. En nous expliquant ce qui constitue la force des États-Unis et en vertu de quoi ils sont devenus ce que nous les voyons; en nous montrant qu'un grand peuple peut se former, vivre et prospérer en dehors des conditions réputées jusqu'ici indispensables, sans royauté, sans noblesse, sans religion d'État, sans armée permanente, sans bureaucratie ni centralisation, etc., M. Jonveaux nous a rendu, à nous, peuples de la vieille Europe, chez qui tout cela croule, un véritable service. Nous apprenons en lisant ces renseignements puisés aux meilleures sources et loyalement exposés, à mieux apprécier et les vraies conditions de la vie sociale, et à ne pas désespérer de la crise que nous traversons.

II

Il y a dans le français de Bruxelles et de Genève un terme qui n'a pas encore, au moins que nous sachions, fait invasion dans le nôtre. *Flirter* se dit et s'écrit là couramment. C'est une importation anglaise. Le besoin s'en faisait-il sentir chez nos voisins de la Senne et du Léman, et leurs mœurs rendaient-elles ce mot nécessaire? Nous ne savons. Quant au pays d'où il vient, s'il n'y existait pas depuis l'origine il faudrait absolument l'inventer, car ce qu'il exprime y est indigène. Les dictionnaires vous diront tous que *flirter* (*to flirt*) vient du français fleurette et qu'il correspond à notre vieille et galante expression de *conter fleurette*.

N'en croyez rien; *flirter* et son dérivé *flirtation*, malgré leur air de famille, n'ont rien de commun avec l'expression dont il s'agit; celle-ci réveille une idée badine que l'autre exclut essentiellement. La flirtation britannique est le manége qu'emploie l'Anglaise pour se faire épouser; c'est la chasse au mari, à laquelle toute fille d'Albion est dressée depuis son enfance. Qu'il y ait de gentils détails dans cette pipée humaine, nous ne le contestons pas. Ne sont-ce pas choses jolies, en effet, que ces mains blanches préparant les gluaux, que ces voix fraîches appelant les oisillons, et les évolutions de ceux-ci, attirés par la convoitise et retenus par la crainte? Mais la pensée du piége ne nuit-elle pas singulièrement à ce que le jeu peut avoir de poésie?

Tel qu'il est, il plaît en Angleterre. « Là, dit un homme d'esprit, on *flirte* en tous lieux, à toute heure, en toute circonstance, et rien ne semble plus naturel, parce que tout le monde a *flirté*, *flirte* ou *flirtera*. J'ai connu une jeune et belle quakeresse, au regard agaçant, qui allait avec son futur passer des journées entières à la campagne. Elle partait avec lui le matin, en voiture, pour une villa des environs. Ils y restaient ensemble tout le jour et s'en revenaient le soir de la même manière. Ils *flirtaient*, et personne n'y trouvait à redire.

« Telle est la puissance des conventions! Telle est l'Angleterre des amoureux! »

Ces lignes sont extraites d'un agréable petit livre qui est une sorte de commentaire du mot *flirter*, et qu'on pourrait appeler *l'Angleterre amoureuse*, à l'imitation de celui de Bussy-Rabutin, quoiqu'il n'ait d'ailleurs aucun rapport avec cet indécent et ennuyeux pamphlet. *Les Jolies Filles de Grovehill* [1] — tel est le titre de ce livre — sont un roman de mœurs exempt de toute allusion personnelle, de toute intention satirique, où le *cant* anglais le plus sévère ne saurait trouver à reprendre. L'auteur, M. Justin Améro, qui sait son Angleterre sur le doigt, nos lecteurs en ont eu ici plus d'une fois la preuve, a réuni dans une fiction simple et naturelle tous les genres de manœuvres qu'exécutent les *misses* anglaises pour attirer des adorateurs, débaucher ceux de leurs amies, exciter, par des faveurs habilement distribuées, leur émulation amoureuse, et se faire en définitive épouser par le plus riche et le plus en état de leur donner une maison confortable; car c'est là toute l'honnête ambition d'une Anglaise qui réussit à se procurer un mari. Elles savent bien, les pauvres filles, que du jour où elles seront femmes la vie extérieure est finie pour elles, à la différence de nos Françaises pour qui elle commence alors. Un bon intérieur, une *Nursery* bien pourvue de servantes et de quoi graisser le *pudding* et faire bien cuire les *minces pies*, voilà donc les satisfactions

[1] *Les Jolies Filles de Grovehill*, scènes de la vie privée en Angleterre, par Justin Améro. 1 vol. in-12. Le Chevalier, édit.

qu'elles ambitionnent avant tout; celles du cœur n'ont que le second rang. Aussi l'amour des hommes pour elles, et les démonstrations dramatiques auxquels nous nous laissons volontiers aller de ce côté du détroit envers celles dont nous recherchons la main, leurs paraissent-ils... oserons-nous le dire? une « bêtise. » Voyez plutôt ce qui arrive au héros de M. Améro, le timide et passionné van Rhuys, un Belge francisé en mission commerciale à Londres. Un jour, ne pouvant plus contenir l'expression du sentiment qu'il nourrissait pour la belle Lizzie Snow, il tomba à ses pieds et lui en fit l'aveu.

« Lizzi fit, raconte-t-il, un bond en arrière et poussa un cri aigu : « *Good* « *gracious*, que c'est bête, s'écria-t-elle. *O dear me*, est-ce absurde ! Est-il « possible que vous fassiez de pareilles sottises sur le continent ! Levez-vous, « levez-vous ! Oh ! si mon père survenait, que dirait-il? Ah ! ciel, le voilà, « le voilà ! »

« Je fis, continue M. van Rhuys, pour me relever un effort si malheureux que je pris la posture des Siamois devant leur souverain. »

Vous croyez peut-être que le père va s'en formaliser? Pas le moins du monde. Qu'est-ce qu'une fille pour un père anglais? Ce n'est pas à lui, c'est à elle à se pourvoir convenablement. Aussi voyez le calme du digne M. Snow quand M. van Rhuys lui apprend que sa fille a accepté l'offre de son cœur et s'excuse de ne pas avoir commencé par demander d'abord l'assentiment paternel. « C'est son affaire bien plus que la mienne... Si vous avez de quoi entretenir confortablement votre femme et de quoi lui donner deux domestiques plutôt qu'un, c'est affaire conclue. Vous savez que je ne donne pas de dot. J'ai besoin de tout mon bien autant que je vivrai. Eh bien, est-ce dit? »

« Pas de dot ! » Voilà la raison pour laquelle les filles anglaises *flirtent* et s'industrient si fort en matière de mariage. La liberté que leur octroie sur ce point l'opinion est donc, à notre avis, la conséquence de la position qui leur est faite dans la famille, et non, comme le prétend l'auteur dans une préface un peu longuette pour un si petit livre, un des glorieux résultats de la constitution libérale dont jouit leur patrie. On peut affirmer, croyons-nous, sans faire injure à leur patriotisme, que beaucoup d'entre elles échangeraient volontiers cette liberté contre la servitude qui pèse sur leur sexe en d'autres pays, si elles en avaient les compensations.

III

Nous connaissons peu les romans d'outre-Rhin. Depuis ceux qu'a publiés la grande collection des romans étrangers de la maison Hachette, nous ne croyons pas que la traduction en ait fait passer un seul en notre langue.

Il y a donc au moins un intérêt de nouveauté dans le volume de nouvelles allemandes que publie aujourd'hui la librairie Reinwald [1]. Ces nouvelles ont pour auteur M. Paul Heyse, « qui a, disent ses traducteurs, conquis une brillante réputation comme poëte et comme romancier. A une imagination riche et féconde, à un rare talent d'intéresser, de tenir la curiosité sans cesse en éveil, non par les procédés mécaniques du roman à sensation, mais par la variété des situations et des caractères, M. Paul Heyse joint la sobriété, la netteté, la vivacité françaises. »

Que nos lecteurs relisent *le Cousin Gabriel*, que nous avons donné le dans la livraison du 25 janvier dernier, et ils reconnaîtront la justesse d'une partie des éloges décernés ici à l'auteur. Le simple et gracieux récit du *Cousin Gabriel*, où respire l'antique candeur du peuple en Allemagne, témoigne bien, en effet, du talent d'intéresser sans effort. Mais il n'est pas le seul que possède M. Heyse. Il sait peindre les passions fortes et contenues aussi bien que les sentiments expansifs et doux. C'est même dans le tableau des premières qu'il paraît se complaire. En effet, des quatre nouvelles que nous avons ici de lui, trois mettent en scène des volontés puissantes, des cœurs forts mais pleins de tendresse au fond, que l'on sent toujours prêts à se fondre, et aux souffrances desquels on compatit d'autant plus. Quel intérêt, quelle sympathie n'excite point, par exemple, malgré ce terrible surnom de *la Rabbiata* (l'enragée), l'héroïne du premier récit? C'est une petite marchande d'oranges d'un faubourg de Naples, qui traite en toute occasion avec une rudesse véritablement endiablée un pauvre jeune batelier de son quartier, qui ne lui a jamais fait de mal — au contraire ! — et qui ne se plaint jamais de ses duretés. Les choses vont si loin à cet égard que leur commun pasteur, qui n'y comprend rien, le bonhomme! en fait un jour le sujet d'une grave remontrance à la fille. Les commères du quartier, plus pénétrantes en ces matières que le *Padre*, avaient deviné en partie la cause de cette haine de *la Rabbiata* pour Antonio : c'est que l'une avait lu dans les yeux de l'autre qu'il l'aimait. De plus fins que les voisines, en voyant l'excès de ce sentiment, auraient compris qu'il en cachait un tout opposé, et que la petite marchande d'oranges n'affectait tant de haïr le jeune batelier que parce qu'elle craignait de lui laisser voir qu'elle l'aimait trop. Mais pourquoi cette crainte? Est-ce que Antonio eût été une mésalliance ? Nullement ; mais *la Rabbiata* avait vu sa mère si malheureuse avec un mari qui l'avaité pousée par amour, qu'elle s'était juré de ne pas épouser un homme qui l'aimerait. Et comme d'autre part elle n'aurait pas voulu de quelqu'un qui n'eût pas eu d'amour pour elle, elle voulait rester fille.

Comment cette belle résolution tombe devant la résignation héroïque d'Antonio, et comment la jeune fille, venue auprès du jeune homme pour

[1] *La Rabbiata, le Garde-Vignes, Résurrection, le Cousin Gabriel,* traduction de MM. Bayvet et Jonveaux. 1 v vol. in-12.

en finir une bonne fois avec lui, le voit si malheureux qu'elle fond en larmes et laisse échapper son secret, c'est ce qu'il faut lire dans M. Heyse, ainsi que toute cette fraîche histoire que nous craignons d'avoir déflorée par cette brève analyse, et qui, dans sa pittoresque brièveté, est charmante. C'est bien de celle-là qu'on peut dire qu'elle a la sobriété et la vivacité françaises.

On n'en saurait dire autant des deux autres, notamment du *Garde-Vignes*, où il y a de jolis tableaux de la vie tyrolienne, de délicates scènes de mœurs locales et deux ou trois figures bien esquissées, mais où l'invention manque, et où M. Heyse, n'en déplaise à ses traducteurs, a trop fait usage des procédés mécaniques du roman à sensation. Ce reproche doit s'appliquer aussi dans une certaine mesure, à la nouvelle intitulée *Résurrection*, dont la mise en scène est trop dans les traditions d'Anne Radcliffe. Toutefois, là même où la forme laisse à désirer, chez M. Heyse, la pensée est élevée ; son inspiration est chrétienne, catholique même, et — genre d'originalité qui devient rare — sa plume sait rester chaste en peignant la passion.

IV

Un nouveau livre de M. X. Marmier est toujours une bonne nouvelle, mais surtout en ce temps de villégiature où les familles se groupent, et où il y a des loisirs pour tous. Aussi nos lecteurs nous sauront-ils gré, croyons-nous, de leur signaler son récent volume, *les Voyages de Nils à la recherche de l'idéal* [1].

Nils est un jeune et candide étudiant suédois qui rêve de Paris, de Berlin, de Vienne, de Londres, et vient chercher de ce côté de la Baltique, la réalisation de l'état social dont il a conçu l'idée dans les méditations auxquelles portent naturellement la vie studieuse des universités et les brumes de son pays. Il quitte donc, malgré leur charme attrayant, ses lacs bleus, ses vertes prairies, sa maison patrimoniale ouvragée comme une châsse d'église et le voilà dans la capitale de la Prusse. Berlin est beau avec ses grandes maisons alignées comme des régiments de grenadiers, et ses édifices publics groupés avec art comme les brillants états-majors d'une grande armée. La multitude des officiers qui vont et viennent dans les rues en traînant de longs sabres sur le pavé de granit et frisant des moustaches formidables, complète l'illusion. Mais cela est par trop militaire pour le pacifique élève d'Upsal. D'ailleurs, se dit Nils, les professeurs d'ici n'ont ni la bonhomie ni la cordialité des nôtres ; l'intérêt qu'ils vous témoignent semble de la pitié, et les conversations auxquelles ils daignent nous admettre ont trop l'air de leçons.

[1] 1 vol. in-12. Hachette et Ce, édit.

Nils quitte donc Berlin sensiblement dégrisé. Quel plaisir il aurait à se fixer à Dresde! Voilà une population, des princes, une ville selon ses goûts. Aménité, élégance, sentiment inné de la littérature et de l'art, Dresde a tout ce qu'il faut pour retenir un homme amoureux de ces choses; mais l'aigle prussienne plane sur ses palais, ses musées, ses terrasses et y répand une ombre glaciale.

Vienne et le paternel pouvoir qui y règne, et l'honnête armée qui s'y meut sans fracas, et l'excellente population qui le dimanche en inonde les promenades, les restaurants, les cafés, ne manquent pas non plus d'un certain attrait. Nils y séjourne assez longtemps, y fait de bonnes connaissances et commence à s'y ensaginer. Cette remarque l'effraye. Vienne est trop bourgeoise; il la quitte pour Amsterdam. — Pourquoi pas, direz-vous, pour Paris? c'est plus sur son chemin; ou pour Milan, Florence, Rome, Naples, qui sont plus près? Ce qui a pu le détourner de l'Italie, nous ne le savons point. Quant à Paris, vous comprendrez qu'il ne s'y soit point arrêté, lorsque vous saurez qu'il y tomba en mars 1848, le lendemain de la révolution de février, quand les républicains étaient en train, eux aussi, de réaliser leur idéal.

Mais tomber de Vienne à Amsterdam, d'Autriche en Hollande, c'était faire comme le personnage du poëte :

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim

Si l'une de ces villes est par trop bourgeoise, l'autre est par trop marchande. L'honnête Nils ne s'en aperçoit pas d'abord, tout absorbé qu'il est par le spectacle de l'activité quasi silencieuse du pays et la lecture de ses héroïques annales dont il raconte, dans ses lettres à sa sœur, les plus beaux épisodes : ce n'est qu'à la longue qu'il le sent.

Quel vent, au sortir de la Hollande, le poussa d'abord en Irlande plutôt qu'en Angleterre? Nous ne nous le rappelons plus. Là un violent scandale attendait le pauvre rêveur. Le gouvernement d'Angleterre, si grand, si intelligent, si sage, Nils le surprend ici en flagrant délit d'injustice. L'iniquité de sa conduite vis-à-vis de l'Irlande, bien qu'un peu adoucie dans ces derniers temps, ne laisse pas de le révolter profondément. Le tableau de la condition misérable du paysan irlandais, le souvenir de la conquête odieuse qui a soumis aux Anglais ce dernier et vigoureux état celtique, et des outrages qu'il a subis dans sa nationalité et sa religion, le récit de ses fréquentes et infructueuses révoltes armées, enfin la victoire pacifique de son grand citoyen O'Connel, voilà ce qui captive longtemps notre voyageur et défraye sa correspondance. Ce n'est qu'après s'être bien convaincu, par le souvenir du passé et la vue du présent, que le jour de la justice va luire enfin pour l'Irlande, qu'il se décide à aller visiter l'Angleterre. Le spectacle de sa prospérité le frappe assurément, mais sans l'éblouir et sans lui voiler les plaies en quelque sorte sous-cutanées qui la dévorent et la tueront peut-

être un jour, en punition de son héréditaire et impitoyable égoïsme.

Si Nils n'a trouvé l'idéal politique et social dont la chimère l'obsédait en Suède, ni à Berlin, ni à Vienne, ni à Paris, bien moins encore le rencontre-t-il à Londres. Aussi le voyons-nous rentrer chez lui confessant ses déceptions et proclamant, avec l'antique philosophie, que le meilleur pays est encore celui où la Providence a placé notre berceau : *ubi patria*, *ibi bene*, maxime assez peu poétique, mais éminemment sédative, et qu'on est particulièrement disposé à goûter par ces chaudes et calmes journées d'automne, au fond d'un vieux jardin patrimonial.

V

Voici un livre qui est de saison, s'il en fut : *La Chasse*[1]. C'est en effet, depuis la fin d'août, un beau bruit dans les champs et les bois ; bruit assez inoffensif, d'ailleurs, grâce au zèle de beaucoup de ceux qui le font et dont il est vrai de dire qu'il y en a plus que de besogne.

Si l'auteur du présent volume était simplement un des membres de l'honorable confrérie de saint Hubert, et se donnait seulement pour tel — que ladite confrérie nous le pardonne — malgré la chaleur, l'entrain, l'originalité, l'esprit qu'il y a dans ses tableaux et ses récits, nous n'en parlerions pas, pour cause d'incompétence, tout au moins. Mais, pour M. Sclafer, la chasse n'a été que l'occasion d'étudier et de chercher à résoudre un problème économique des plus graves, et dont, avec raison, tous les esprits sérieux se préoccupent, celui de la désertion des campagnes.

M. Sclafer, qui est, paraît-il, un propriétaire vivant sur ses domaines, à la vieille et bonne façon de nos pères, mesure mieux que personne le danger des émigrations qui appauvrissent de travailleurs les villages aux dépens des villes, et se moque à bon droit des moyens d'y remédier que les économistes de profession proposent. Les campagnes, selon lui, ne se repeuplent pas aussi facilement que se reboisent les montagnes, ou pas du moins par les mêmes procédés. Les colonies agricoles, à ses yeux, sont une chimère ; l'homme ne se replante pas comme un chêne ou un sapin. A son avis, on naît paysan, on ne le devient pas. De cette impossibilité de devenir paysan pour qui n'est pas né tel, il cite un exemple singulièrement curieux, et frappant en effet, c'est celui du juif. « Certes, dit-il, nul plus que le juif n'a l'esprit de cet état de paysan, qui est un état de persévérance, d'économie, de petits profits... Eh bien ! le juif, qui se plie à tous les climats, à toutes les nationalités, à toutes les fortunes, le juif, bien que ses instincts dussent l'y porter, le juif ne saurait devenir paysan. »

[1] *La Chasse et le paysan*, par M. Honoré Sclafer. 1 vol. in-12. Paris, Sartorius, éditeur, rue de Seine.

De ce rincipe, conclut M. Sclafer, que la nature seule fait des paysans et que nulle autorité au monde ne s'entend à en produire, il découle qu'un gouvernement ne saurait assez veiller à conserver ceux qui existent.

Mais le moyen, le moyen pratique, le moyen efficace? — Le moyen, répond M. Sclafer! il est bien simple : c'est de permettre la chasse au paysan, et non-seulement de la lui permettre, mais de la lui faciliter. La chasse est le plaisir auquel le paysan est le plus sensible; et si on le lui laissait prendre en toute liberté, cela seul suffirait à le retenir au village.

La recette, à ne pas le dissimuler, nous semble un peu paradoxale. D'abord, le gibier, déjà si rare par suite du déboisement et de l'extension de la culture, suffirait-il seulement un mois aux appétits chasseurs du paysan, s'il lui était permis de les satisfaire dans toute leur étendue? Et puis n'y aurait-il pas de grands inconvénients à détruire ainsi, comme cela arriverait infailliblement, non-seulement la grosse et la moyenne bête, mais tous les volatiles et jusqu'aux oisillons qui peuplent nos haies et nos guérets, et qui passeraient jusqu'au dernier, en moins d'une campagne, par le fusil et les engins du père ou les dénicheuses mains de ses enfants? Les réponses que l'auteur oppose d'avance à ces observations ne nous semblent pas triomphantes. Mais il y a un fait grave, universel, à lui objecter et qui nous semble décisif, c'est la perversion du paysan qui se prend de goût pour la chasse, et sa rapide transformation en braconnier. La naissance de cette passion chez un cultivateur est le signe d'une ruine qui ne se fait jamais longtemps attendre.

Nous doutons donc beaucoup que la recette imaginée ici par M. Sclafer soit la bonne. Nous aurions plus de confiance en quelques autres qu'il ne fait qu'indiquer en passant : la restauration de l'autorité paternelle au village, où elle est tombée presque aussi bas qu'à la ville ; le prône paroissial qui laisse à désirer, sans doute, mais qui cependant n'a pas aujourd'hui tous les défauts que dit l'auteur, et qui, un peu mieux approprié aux localités, peut être d'un très-grand effet; enfin l'écoulement plus abondant sur les campagnes des enfants *assistés*, comme on appelle aujourd'hui les enfants trouvés, dont une trop grande partie encore restent, à leur détriment, dans les villes.

De la chasse à la table, il n'y a pas loin. C'est des produits de l'une que se couvrait l'autre chez les premiers hommes, et qu'elle se pare encore chez nous quand elle peut. Il y a donc, par un certain côté, un rapport très-intime entre les deux sujets. Ce n'est pas toutefois celui qu'a envisagé M. Nicolardot dans l'ouvrage qu'il a publié récemment sous ce titre : *La Table*[1]. L'auteur chasse plus volontiers, croyons-nous, dans les livres qu'ail-

[1] *Histoire de la table,* curiosités gastronomiques de tous les temps et de tous les pays, par Louis Nicolardot. 1 vol. in-12. Dentu.

leurs, et les bons morceaux pour lui ne sont pas faisans, outardes ou gélinotes, mais bien anecdotes rares, particularités inconnues, singularités inédites. La cynégétique et l'art culinaire ont donc peu de place en son livre. C'est d'histoire que sa *table* est servie, mais de l'histoire en hachis, si l'on nous permet ce terme que la matière autorise, c'est-à-dire mise en menus morceaux, et choisie de façon à former un mets attrayant et léger. Ce qu'a fait inventer d'ingénieux ce terrible besoin et en même temps cette délicieuse jouissance de manger; ce qui a été imaginé, d'un côté, pour diminuer dans l'homme cette cavité aspirante de l'estomac et, de l'autre, pour l'augmenter et, comme dit spirituellement M. Nicolardot, « en faire un puits perdu ; » ce qu'on a tenté, d'une part, pour ennoblir cette infirmité animale de la pauvre humanité et, de l'autre, pour la rabaisser et lui en faire honte; les goinfreries les plus extraordinaires et les abstinences les plus étonnantes ; les tentatives faites en sens contraire, aux différentes époques, pour animaliser et pour spiritualiser les repas ; en un mot, les plus fines curiosités, dans tous les sens, de cette portion des annales de l'humanité que Montaigne appelle crûment « le chapitre de la gueule » : voilà ce que contient le livre de M. Nicolardot. Si nous ne craignions d'abuser de la métaphore, nous ajouterions que sa *table* a trois services, que la nappe y est relevée trois fois. L'auteur en effet nous fait assister aux repas de l'antiquité, à ceux du moyen âge et à ceux des temps modernes, mais, hâtons-nous de l'ajouter pour ceux qui redoutent ce que le vin peut inspirer (*dat cornua frontibus*), jusqu'à l'heure seulement où les convives commencent à ne plus savoir ce qu'ils disent et ce qu'ils font. Gourmets et gourmands illustres passent ainsi sous nos yeux, depuis les héros d'Homère jusqu'à ceux du cycle de Napoléon, depuis Eumée jusqu'à Cambacérès. Un seul manque à la liste, le premier de tous, Adam, que M. Nicolardot a laissé en dehors de la liste, sans doute en punition de ce qu'il nous a perdus pour un mets qui en valait si peu la peine, et propre tout au plus à damner un Normand.

VI

M. Benoist a publié le mois dernier le second volume de son Virgile [1]. Ce volume comprend les six premiers livres de *l'Énéide*. Nous avons parlé ici longuement, en annonçant le premier, du caractère de cette nouvelle édition (voir le *Correspondant* du 25 août 1867). L'auteur s'y est proposé un double but, l'amélioration du texte, par la collation des manuscrits et des

[1] *Œuvres de Virgile*, texte latin, publié d'après les travaux les plus récents de la philologie avec commentaire critique et explicatif, par M. E. Benoist, t. II. Paris, Hachette.

meilleures éditions, et son élucidation par des notes. Pour l'un et pour l'autre, il a mis à contribution les travaux antérieurs, mais sans préférence pour ceux de l'Allemagne, comme cela arrive quelquefois à ses collègues dans la grande entreprise à laquelle il s'est joint. En effet, s'il a suivi les Allemands dans l'établissement du texte, c'est à la tradition française qu'il est revenu pour le commentaire. Le P. de la Ruë a été son type sur ce point. C'est dans le même esprit que celles du savant jésuite que ses notes ont été conçues, c'est-à-dire dans un esprit essentiellement pratique, aussi exempt de savoir pédantesque que de vaine esthétique. « L'édition du P. de la Ruë, dit M. Benoist, ce livre qui est un modèle de saine et sobre érudition, composé à une époque où l'on savait lire les anciens, comme le comportait la science du temps, et leur prendre leurs beautés, au lieu d'en faire des sujets de dissertation, l'édition du P. de la Ruë est exempte de toute rhétorique. » C'est donc aussi en grammairien que M. Benoist a commenté Virgile, et non en littérateur, cherchant, avant tout, à le faire comprendre, parce que, à son avis (et cet avis est le nôtre), c'est la première condition pour le faire goûter et le meilleur moyen d'y arriver. Il y a eu assez d'appréciations générales ; on n'a guère fait que cela chez nous depuis le dix-huitième siècle, et qui oserait affirmer que ceux qui se livraient sur le génie du poëte à tous ces brillants exercices fussent toujours en état de le bien expliquer ! Ce qu'il nous faut, ce sont des gloses savantes qui l'interprètent à fond. Cela ne veut pas dire que le nouvel éditeur s'en soit tenu à copier celles de l'édition *ad usum Delphini*. C'en est la méthode seulement qu'il a prise. La science de l'antiquité a marché depuis le P. de la Ruë. M. Benoist a fait ce qu'eût fait assurément son devancier, s'il avait vécu de nos jours, il a mis son travail au niveau des plus récentes découvertes de l'érudition dans le domaine de l'antiquité. Qui veut bien entendre Virgile ne saurait donc plus désormais le lire ailleurs qu'ici.

Malgré le peu d'estime qu'il professe pour les excursions autour du terrain de Virgile, M. Benoist lui-même en fait en tête de l'*Énéide* une qui a bien un peu les défauts des autres. L'*Énéide* est-elle une épopée réelle, c'est-à-dire un poëme national, ou une simple œuvre de cabinet, comme l'ont dit beaucoup de critiques contemporains ? Voilà la question qu'examine le nouvel éditeur. Cela importe peu, selon nous, au but qu'il s'est proposé. Quel que soit le nom qu'il faille lui donner, le poëme de Virgile enchante le monde depuis deux mille ans. Le bien comprendre est l'affaire principale ; le reste est question d'étiquette et de classification. Mais M. Benoist ne l'entend pas ainsi : il tient à prouver que l'*Énéide* a toutes les conditions de l'épopée, et mérite aussi bien cette qualification que tel autre poëme auquel on l'accorde sans conteste. C'est là une grosse question qu'il fallait, selon nous, ou laisser, ou traiter à fond. Il sera temps de la discuter quand la nouvelle édition aura été menée à terme.

VII

L'économie politique n'est pas gaie : *chacun sait ça*, comme dit la chanson. Il en est de cette science comme de ces substances salutaires, mais de déglutition pénible, que la pharmacie dore du mieux qu'elle peut. On a fait bien des tentatives pour en populariser les notions, mais sans y réussir beaucoup, à ce qu'il semble, à en juger du moins par les énormités qui se débitent là-dessus chaque soir dans les réunions populaires. Madame Zulma Carraud aurait-elle été plus heureuse avec ses *Veillées de Maître Patrigeon*[1], que les écrivains qui l'ont précédée dans ce genre d'essai? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Académie française vient de couronner son livre. Humilions notre jugement devant celui des Quarante. Nous avions lu, il y a six mois, ce volume, et n'en avions pas vu le mérite éminent. Voici ce que nous en écrivions à un ami qui, en ayant vu l'annonce, nous en demandait notre avis.

« Considéré dans sa forme et comme essai de vulgarisation, ce livre n'a rien de ce qu'il promet, c'est-à-dire, rien de familier, de populaire, d'aisé, d'attrayant. Les paysans et ouvriers à qui l'auteur fait faire la classe par maître Patrigeon, sont des compères stylés à donner la réplique, qui n'ont qu'une ignorance feinte et se rendent à la première explication, comme ce personnage des sermons italiens qu'on appelle l'Avocat du Diable. Quant à maître Patrigeon, c'est un économiste en villégiature qui se repose aux champs des fatigues de quelques congrès, et qui, pour s'entretenir la main, remet ses discours en dialogues. Prenez le premier traité d'économie venu, découpez-en les chapitres en fragments où vous intercalerez quelques demandes et quelques objections, et vous aurez le volume dont il s'agit. Maître Patrigeon et ses interlocuteurs rédigent fort bien d'ailleurs leurs idées; les paysans, en particulier, parlent comme des adeptes. L'un, par exemple, dit que « les ouvriers ont le feu sacré aussi bien que tous les autres hommes ; » un autre qu'on peut « capitaliser le temps au profit de l'intelligence ; » un troisième demande qu'on fasse pour ses camarades et pour lui « de bons livres pour les éclairer et les soutenir dans leurs épreuves. » Ainsi des autres. Cela ne sent-il pas singulièrement son village !

« Vous qui avez lu l'excellent ouvrage de M. de Metz-Noblat[2], et qui savez combien ces problèmes économiques touchent de près à la religion et à la morale, vous ne serez pas peu surpris de ne pas même trouver ici le mot de religion prononcé, et, quant à la morale, de ne l'y rencontrer qu'inci-

[1] *Les Veillées de maître Patrigeon*, entretiens familiers sur le travail, la propriété, la richesse, l'agriculture, la famille, etc., par madame Zulma Carraud. 1 vol. in-12. Hachette.

[2] *Les lois économiques*, 1 vol. in-8. Guillaumin, éditeur.

demment, à la fin, au dixième chapitre, après l'*impôt*, l'*échange*, le *commerce*, l'*industrie*, la *richesse*, etc., etc. Du reste, la morale que prêche maître Patrigeon n'est point la morale chrétienne ; la base sur laquelle la sienne repose diffère du tout au tout de celle qu'enseigne le catéchisme ; son point de départ est l'inclination naturelle de l'homme « né juste et bon, » dont « l'âme, au sortir des mains du Créateur, est pure de tout mauvais levain, » et qui « porte son bonheur en soi-même. »

« Après cela, prenez, si vous voulez pour vos écoles, les *Veillées de Maître Patrigeon*, mais voyez à arranger ses enseignements avec ceux de votre curé. Quand vous aurez réussi à les accorder, il vous restera à les faire comprendre par vos villageois. »

VIII

A quelqu'un qui lui demandait comment il était arrivé à donner à sa narration ce caractère de rapidité dramatique qui était alors nouveau, Voltaire répondait qu'il y était parvenu en s'exerçant à mettre des tragédies et des comédies en récits. Est-ce à ce genre de gymnastique littéraire que nous devons *les Méprises* [1] de M. Louis Moland ? De l'aveu de l'auteur, ces nouvelles sont en effet des pièces du vieux théâtre italien dépouillées de la forme dramatique et rendues à leur primitif état d'histoires de la vie bourgeoise du temps. Elles sont d'une lecture curieuse en ce qu'elles donnent bien l'idée de ce qu'était la comédie à cette époque en Italie, mélange de réalité et d'étude d'après l'antique, anecdote contemporaine plus ou moins habilement jetée dans le moule de Térence. Le fond invariable de tous ces drames — ils méritent ce nom beaucoup plus que celui de comédies — est, comme dans le poëte latin, une histoire d'enfant enlevé par les pirates de terre ou de mer, et retrouvé à la fin par ses parents. L'action est seulement plus compliquée d'incidents chez les modernes que chez les anciens, et partant plus difficile à saisir. C'était, chez les comiques de la renaissance italienne, un mérite de brouiller les fils de l'action de manière à dérouter les spectateurs et à rendre la surprise du dénouement plus vive. Chacun suivait haletant, et c'était à qui ne perdrait pas la piste. Avec un peu d'attention, on y parvient dans les pièces originales ; il en faut beaucoup plus, avouons-le, pour n'être pas mis en défaut dans les réductions narratives de M. L. Moland. Quelque appliqué qu'il soit, le lecteur aurait, en plus d'un endroit, besoin d'un coup de trompe pour être remis en voie. Toutefois, loin de fatiguer, cette crainte d'être mis en défaut stimule. Néan-

[1] *Les Méprises*, comédies de la Renaissance racontées par M. L. Moland. 1 vol. in-12. Didier, édit.

moins nous ne croyons pas que ce soit une lecture à faire seul ; quoique dégagées de tout appareil scénique, ce sont toujours là des pièces de théâtre, et qui ne sait ce qu'une œuvre de ce genre perd à une lecture solitaire? Ces comédies en récit peuvent donc agréablement varier une soirée d'automne ; car, ajoutons vite, pour rassurer ceux qui connaissent les licences du théâtre de la renaissance italienne, que la transformation opérée par M. Moland a été en même temps une purification.

La publication d'une édition nouvelle des œuvres scientifiques de Gœthe a fait éclater chez nous, paraît-il, dans une portion du monde de la science, une nouvelle explosion d'admiration pour « cet inépuisable génie. » Nos écoles de l'Est en ont particulièrement retenti. La reprise à grand orchestre de ce concert essayé seulement jusqu'ici avec sourdines par quelques solistes prudents, comme M. Caro, par exemple, dans sa *Philosophie de Gœthe*, a conduit un professeur du séminaire de Saint-Dié, M. Boulay, à se demander d'où cela pouvait bien venir et à rechercher, par suite, quelle est la valeur réelle du grand poëte comme savant [1]. C'est dans ses œuvres mêmes, lues en original, que l'a étudié M. Boulay. De l'examen sérieux qu'il en a fait, il reste démontré pour lui — ce que, du reste, avaient déjà dit plus ou moins explicitement les hommes les plus compétents en ces matières — que « les œuvres scientifiques de Gœthe, dans leur ensemble, ne sont qu'un gigantesque amas d'incohérences, où un petit nombre de vérités particulières et quelques grandes vues, mais d'imagination plus que de vraie science, sont étouffées sous d'innombrables propositions fausses ; qu'il n'a pas de principe qui serve de base à ses études, pas de règle qui les dirige, pas de but qui les élève ; qu'en zoologie, sa grande manie fut de vouloir prouver que tous les animaux sont construits sur le même type, afin d'arriver à cette conclusion qu'il n'y a, en réalité, qu'un seul animal ; qu'en botanique, il poursuivit le même but par une autre voie ; qu'il en fit autant en minéralogie ; qu'enfin ses recherches, d'ailleurs superficielles et sans suite, tendirent toutes à établir le panthéisme, qui fait, d'autre part, le fond de sa philosophie et qui est la source de toutes ses inspirations littéraires. » Là, conclut M. Boulay, est le secret de la haute estime que, dans une certaine région du monde scientifique, on professe en ce moment pour Gœthe. Ce n'est pas le savant, manifestement très-mince, c'est le panthéiste, le matérialiste, l'athée, qu'on exalte en lui. On ne peut, hélas! s'empêcher de reconnaître, après avoir lu l'étude qu'en fait M. Boulay, que l'auteur de *Werther* et de *Faust* a tous les titres possibles à l'ovation qu'il reçoit aujourd'hui.

P. DOUHAIRE.

[1] Strasbourg, typographie Le Roux, in-8.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 septembre 1869.

I

Le 20 décembre 1851 — c'est M. le procureur général Delangle qui a pris soin de nous rappeler cette date — huit millions de Français, majeurs et jouissant de leurs droits civils, après avoir longuement disserté entre eux et avec leur gouvernement, eurent à répondre à une question ainsi formulée : « Le peuple français veut-il *une seconde assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques?* »

Huit millions de *oui* furent la réponse des huit millions d'électeurs, et le Sénat fut fait, *et facta est lux!*

Pour qui sait lire — et nous devons croire que les huit millions de votants de 1851 savaient tous lire — cette phrase du plébiscite veut dire que la noble Assemblée du Luxembourg contient toutes les illustrations du pays, et n'est même formée que de ces illustrations. Qu'on n'ait pas réussi à les prendre toutes dès le premier jour et du premier coup de filet, cela se conçoit ; mais aujourd'hui, après dix-huit ans d'un règne si fécond en grands résultats, lorsque les anciennes illustrations ont eu tout le temps de se rallier, et les nouvelles tout le temps de se produire, aujourd'hui ou jamais la promesse du plébiscite doit être devenue une vérité, et le Sénat est bien réellement « *formé de toutes les illustrations du pays.* »

Eh bien ! c'est cette pensée qui nous a tenu en mélancolie pendant

les longues heures que nous venons de perdre à lire la discussion du sénatus-consulte (soixante colonnes du *Journal officiel*, petit texte et mauvaise impression).

II

Ce n'est pas, on nous croira sans peine, que nous soyons animé d'aucune haine ou d'aucun dédain révolutionnaire contre l'existence d'une seconde assemblée. Loin de là : plus nous avançons en démocratie, plus nous jugeons cette pièce maîtresse indispensable dans la charpente d'un gouvernement, si tant est qu'il soit toujours nécessaire d'avoir un gouvernement. Qu'on l'appelle Chambre des anciens ou Chambre des pairs; qu'elle se recrute par l'hérédité, comme dans la monarchique Angleterre, ou par une élection spéciale, comme dans la républicaine Amérique, c'est affaire de goût, de traditions, d'époque. L'important, c'est que la loi ne soit pas faite par une seule assemblée élective, qui ne peut ni s'arrêter quand l'opinion la pousse, ni revenir sur ses pas quand elle reconnaît avoir été trop loin.

Tout au plus risquerions-nous une objection de pure forme contre le nom de sénat, auquel nous trouvons le défaut d'être ou trop illustre ou trop avili, suivant qu'on le prend avant ou après la chute de la république romaine. Mais du moment qu'il se trouve des illustrations en assez grand nombre pour braver toute comparaison, notre susceptibilité n'a plus qu'à se taire, et nous admettons qu'on se dise sénateur comme au temps de Régulus ou de Domitien.

Seulement il nous reste le droit de demander à ce grand corps, baptisé ainsi d'un nom deux fois redoutable, quelle est sa place utile et sa fonction irremplaçable dans le mécanisme de nos institutions. Sa place, je la vois bien, c'est la première après l'empereur; mais sa part de décision dans les affaires, son influence sur l'opinion, en un mot, son activité et son efficacité constitutionnelle, tout cela brille-t-il aussi au premier rang? Ce n'était pas l'avis du chef de l'État, quand il a cru devoir stimuler lui-même par une admonestation amicale, mais publique, ce que son cousin vient d'appeler les molles somnolences du Luxembourg.

Après tout, est-ce bien la faute des sénateurs, si le Sénat trouve si peu d'occasions de faire parler de lui? Quelle besogne est la sienne d'après le plébiscite? Il est, dites-vous, gardien du pacte fondamental. C'est là sans doute un service public, mais est-ce bien une occupation suffisante? La colonne Vendôme aussi a un gardien; mais comme chacun sait que personne ne tentera de la mettre dans sa poche, c'est un poste d'invalide. De même que les monuments, les constitu-

tions se gardent surtout par elles-mêmes. *Mole sua stat.* D'où pourrait venir l'attaque que vous auriez à repousser? Des journalistes, cette race d'oseurs et de trouble-fêtes? Mais la presse ne dépend pas plus du Sénat que du jury, elle est livrée aux tribunaux correctionnels. — De la Chambre des députés, sous forme de lois? La chose risque de ne pas se présenter une fois par siècle, et le jour où elle se présenterait serait la veille d'une révolution. — La tentative viendrait-elle enfin de l'empereur lui-même? Ah! voilà l'hypothèse admissible, et que nous avons vu déjà trois ou quatre fois se réaliser! Seulement c'est d'une main libérale et, nous le disons à sa louange, d'une main de plus en plus libérale, que l'auteur de la constitution de 1852 a touché et retouché son œuvre. Dès lors comment le Sénat aurait-il pu songer à user de son droit d'opposition?

Quelle occasion lui restera donc de tirer l'épée en faveur de cette Beauté confiée à sa garde, et qui, en fille bien élevée, n'a reçu encore d'autre visite que celle de son père? Une seule, ce serait le cas improbable autant que calamiteux où le sénat aurait à défendre la Constitution contre les entreprises du chef de l'État lui-même. Ah! si au lieu de nous apporter une extension considérable et nécessaire des libertés publiques, l'empereur en eût rêvé l'entière destruction; si le sénatus-consulte, au lieu de marquer un heureux retour vers le régime parlementaire, eût marqué un retour vers l'empire sans phrase de la première période, oh! c'est alors, et seulement alors, que le courage du Sénat aurait eu à se montrer. Telle est, pour le dire en passant, notre garantie écrite contre la réussite d'un nouveau coup d'État, cette garantie qui manquait absolument à la constitution de 1848 : l'esprit libéral du Sénat!

Ce n'était pas pour des attributions si platoniques que Sieyès et Napoléon avaient, au commencement du siècle, fouillé les souvenirs de Rome et appris aux Français de la Révolution à prononcer ce nom de sénat, couvert à la fois de la gloire et du mépris des siècles. Sous le Consulat, le Sénat conservateur gardait le dépôt des fameuses listes d'arrondissement et de département, dites listes nationales, choisissait là ses propres membres, ceux du Tribunat et du Corps législatif, décrétait l'état de siége partout où la sécurité publique l'exigeait, prononçait la dissolution du Corps législatif et du Tribunat, recevait communication des traités de paix et d'alliance avant leur promulgation, et faisait même, en certains cas, office de cour de cassation politique contre toute décision judiciaire qui lui semblait porter atteinte à la sécurité nationale. Sous l'Empire, le Sénat fut tout ce qu'on pouvait être alors en dehors de l'empereur, c'est-à-dire presque rien, mais pas moins que rien, comme le Corps législatif, qu'il avait à peu près absorbé. On se rappelle les levées extraordinaires, les ap-

pels anticipés, et enfin le contingent annuel, décrétés par sénatus-consultes. Ce fut aussi le premier concile devant lequel l'empereur fit plaider la cause de la nullité de son mariage avec Joséphine. On le jugeait ainsi bon à tout faire, et on ne se trompait pas. Qui ne sait qu'après avoir poursuivi de ses adulations l'empereur victorieux, le Sénat conservateur écrasa de sa tardive indignation l'empereur vaincu? (Décret de déchéance du 3 avril 1814.)

Outre cette charge, un peu trop honorifique, de veiller le sabre au poing sur la Constitution, le Sénat de 1852 en a reçu une autre plus bruyante, sinon plus efficace, celle de recevoir et de rapporter publiquement les pétitions. Plaintes, réclamations, dénonciations, observations, contre-projets de loi, tout est jeté dans la boîte du Sénat, et tout, ou presque tout, arrive à occuper au moins les commissions de la noble Chambre. Ne parlons pas des innombrables placets d'intérêts privés qui ont plus d'une fois donné aux séances du Luxembourg l'édifiante apparence d'un grand comité de secours publics. En un temps où nos députés n'avaient ni droit d'initiative ni droit direct d'amendement, nous avons vu des inventeurs éconduits, des législateurs de cabaret, ou même de simples mystificateurs, obtenir les honneurs de la tribune et du *Moniteur*. Avec une conscience que nous admirons et une patience dont nous voudrions nous sentir capables, des hommes sérieux ont consenti plus d'une fois à parler sérieusement et longuement en public de choses et de personnes qui ne pouvaient pas leur paraître sérieuses. De loin en loin, nous le reconnaissons, quelques grands intérêts en péril ont trouvé au Luxembourg l'occasion d'attirer sur eux le retentissement d'un débat public ; mais quels débats, et pour quels résultats ! La vérité sur le droit de pétition au Sénat, droit dénué de sanction légale, a été dite par M. Devienne, qui prétendait la dire au projet de rétablir l'adresse : Questions remuées et non résolues.

Ainsi, ni comme champion quand même d'une Constitution que personne, excepté le chef de l'État, ne peut lui fournir occasion de défendre, ni comme rapporteur non moins platonique de pétitions privées ou collectives, le Sénat de 1852, que ne recommande pas d'ailleurs la mémoire de son aïeul légitime, le Sénat de 1804, n'est pas encore parvenu à s'imposer par de grands services à la reconnaissance du pays. C'est, sans aucun doute, à regretter, et la faute en est moins aux personnes, dont plus d'une est tourmentée d'un généreux besoin de responsabilité, qu'à l'institution elle-même, qui est, malgré l'avis de Royer-Collard, une tente dressée pour le sommeil.

III

Cette petite part laissée jusqu'ici au Sénat sur les affaires, et le peu de prise qu'il a sur l'opinion, expliquent suivant nous, de la façon la moins désobligeante pour lui, l'échec complet de la petite session qui vient de finir. Nous sommes même forcés de le prévenir que s'il doit continuer dans la même gamme, ce n'est vraiment pas la peine d'ouvrir ses séances au public. Au début, on s'était laissé monter la tête par l'espoir qu'on allait enfin avoir une vraie seconde Chambre, partageant avec l'autre le pouvoir législatif tout entier. Quelques-uns se disaient — et nous étions du nombre — qu'avec la marche de plus en plus irrésistible du suffrage universel dans le sens démocratique, il était bon de montrer au pays dans l'assemblée gouvernementale par excellence, une forte majorité conservatrice et libérale avec laquelle, en tout état de cause, il faudrait compter. Le frein, le contre-poids, le pouvoir modérateur qu'on cherche et qu'on a raison de chercher, est là, dans l'association et non dans le conflit organisé de ces deux forces constitutionnelles. Le droit de *veto*, on ne le sait que trop, agit plutôt en France comme provocation que comme garantie. Quant au mode de recrutement, nous nous disions, comme M. Bonjean, qu'en mêlant l'élection par les conseils généraux au choix du prince, on aurait avant peu d'années un Sénat — puisqu'on tient au nom — assez semblable à notre ancienne Chambre des pairs, et que le maintien de l'ordre serait ainsi pacifiquement assuré dans le rapide développement de toutes les libertés.

Mais de si honnêtes illusions ont été de peu de durée ! Moins tenaces que les rhumatismes, la douche froide du rapport, suivie de la douche bouillante du discours du prince Napoléon, a suffi pour les dissiper. — Rien d'accepté, rien d'amendé, aucun échange d'attributions entre le Sénat et le Corps législatif, pas même le rétablissement de l'adresse, dont le Luxembourg avait bien plus besoin que le Palais-Bourbon, car c'était pour lui le seul moyen d'obtenir la parole au moins une fois par an sur les grandes affaires du pays, rien ! Le Corps législatif reste simplement législatif, le Sénat reste simplement constituant. Constituant au lieu de législatif, il faut vraiment que la perspective de mourir pour la Constitution exerce une fascination bien étrange sur l'esprit de nos sénateurs, pour qu'ils n'aient pas compris que le marché était tout en leur faveur, et que la question qu'on leur posait était la question d'Hamlet : Être ou n'être pas ?

Cette session de huit jours n'a eu qu'une séance et un discours où

la foule aurait couru. Le prince Napoléon s'est fait cette fois l'orateur du gouvernement parlementaire. Nouveau dans cette doctrine, il a eu besoin d'un professeur et il a choisi M. Thiers. Assurément, tout le monde sera d'avis qu'il ne pouvait mieux choisir ! Toute la partie de son discours sur la liberté parlementaire qui n'est ni exclusivement anglaise, comme on le répète sans se décourager, ni prussienne, ni autrichienne, ni française, mais universelle et soumise à des conditions qui sont les mêmes partout parce qu'elles sont dans la nature des choses, tout cela avait été dit par M. Thiers, il y a six ans. Dans quels termes? Je veux bien ne pas les citer ici afin de ne pas décourager les bonnes intentions du prince orateur.

Nous le répétons, ce discours est l'événement, le seul événement de la session. Le public l'a pris pour lui et avec raison, puisqu'il ne pouvait évidemment être pour le Sénat. Rapproché du fameux discours d'Ajaccio, il marque une évolution vers les idées moyennes, un demi-tour habilement opéré de la gauche au centre gauche, de la révolution décidément irréconciliable au gouvernement libéral possible. En 1865, on était en pleine alliance du Palais-Royal avec les hommes et les journaux de l'opposition. Les déclamations contre la classe bourgeoise, la glorification des mauvais souvenirs, l'appel aux passions irréligieuses, tout cela pouvait passer pour de la politique. Cette phase semble avoir pris fin. Le parti de 1848, remis par les nouvelles lois sur la presse et les réunions, en face des masses ouvrières, est rentré dans son camp. La date du 2 décembre, évoquée partout comme le spectre de Banco du régime impérial, n'est pas de celles qui recommandent un Napoléon pour la présidence d'une future république. On n'avait vu nulle part, ce jour-là, celui qui s'entendait appeler sans trop de déplaisir le prince de la Montagne. Était-il à la mairie du Xe arrondissement avec nos amis de l'Assemblée violemment dissoute ? Non. Était-il dans les conciliabules et sur les barricades où quelques républicains se firent tuer ? Moins encore. Le prince était à sa vraie place, à son poste de famille, dans le camp des vainqueurs, et quelques mois plus tard, il se résignait à devenir le premier prince du sang de la dynastie impériale restaurée.

De son côté, si le parti libéral a marché depuis quatre ans, ce n'est pas, fort heureusement, vers la réalisation du programme exclusif et violent d'Ajaccio. Ainsi, le prince Napoléon était menacé de rester seul entre la révolution, qui s'éloignait définitivement de lui, et l'opposition parlementaire qui ne sentait nullement le besoin de s'en rapprocher. C'est à ce dernier groupe qu'il s'est décidé à se rallier, ce sont les idées, les réformes demandées parle tiers-parti qu'il vient d'exposer avec l'abondance un peu vulgaire d'une parole non dénuée de force et de souplesse.

Signalons, comme de sa première manière, quelques jugements historiques toujours entachés de passion et d'injustice. Le prince Napoléon parle notamment de la Restauration et de ses origines comme il en a toujours entendu parler dans sa famille, comme son père en avait parlé devant le même Sénat, il y a peu d'années. Qu'il faille renoncer à imputer au parti légitimiste le désastre des deux invasions, que le gouvernement des Bourbons n'ait pas été imposé par l'étranger, que ce gouvernement et son vieux drapeau aient pu briller sur la France de 1814 comme un signe de salut et non pas de honte, c'est là ce qui le dépasse, ce qu'il n'admettra jamais, ce qui contredit tous ses souvenirs, toute sa légende du foyer et de l'exil. Pour lui, la fin du premier empire s'explique encore par un seul mot, la trahison. Napoléon n'a été ni écrasé sous le retour offensif de l'Europe, ni abandonné par la nation exténuée, il a été trahi... « *Trahi*, nous disait-il dans la harangue d'Ajaccio si imprudemment rappelée l'autre jour à la tribune du Sénat, *par les ennemis de l'intérieur, par ces quelques hommes des classes élevées seulement qui, semblables aux oiseaux de proie venant s'acharner sur des blessés, se montrent toujours quand l'étranger attaque la France, se réunissent contre nous...* »

Ainsi, traître Louis Blanc, qui dit dans son *Histoire de Dix ans*, écrite, comme on sait, longtemps avant le second Empire : « L'histoire, qui plane au-dessus des mensonges de parti et qui juge les nations endormies, l'histoire dit qu'en 1814 Paris ne voulut pas se défendre; que la garde nationale, à l'exception de quelques gens de cœur, ne fit pas son devoir; que la bourgeoisie enfin, à part un petit nombre d'écoliers valeureux et de citoyens dévoués, quoique riches, courut au-devant de l'invasion. »

Traître Proudhon, qui, après avoir peint, comme il savait peindre, l'affreux épuisement de la nation, a osé écrire dans ses *Confessions d'un révolutionnaire :* « Et l'on vit le peuple le plus fier de la terre tendre les bras à ses envahisseurs. »

Traître Carnot, qui s'écriait dans sa proclamation d'Anvers, si souvent citée : « Soldats, aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps à la reconnaître! »

Traître Augustin Thierry, qui juge ainsi, non certes en ami, mais en simple spectateur, ce moment de notre histoire qu'il a vu : « L'accord soudain des idées de liberté de 1789 avec les désirs et les projets des partisans de l'ancienne royauté, amena la restauration que les étrangers, dans leur victoire, n'avaient ni cherchée ni prévue... La restauration de Louis XVIII fut un événement providentiel... »

Traître Béranger, qui, dans une préface de ces mêmes chansons dont la Restauration devait mourir, s'est laissé arracher cet aveu sur l'état des esprits en 1814 : « Quant au peuple, dont je ne me suis jamais séparé, après le dénoûment fatal de si longues guerres, son opinion ne me parut pas d'abord décidément contraire aux maîtres qu'on venait d'exhumer pour lui. »

Traître l'infortuné Labédoyère, qui, en livrant noblement sa vie à la justice militaire, eut le courage de dire : « Si ma voix peut avoir ce caractère solennel que prennent, dit-on, les accents les plus faibles à l'instant de la mort, les réflexions que je vais émettre ne seront peut-être pas sans intérêt pour mon pays. En 1814, la nation et l'armée avaient abandonné l'empereur Napoléon ; la famille des Bourbons fut accueillie avec enthousiasme. Comment cette disposition générale vint-elle à changer?... »

Traîtres le prince Eugène, le roi Murat et tous les maréchaux — je ne veux pas revenir sur les sénateurs — qui reconnurent alors, par des actes publics, que la France, harassée de l'Empire, soupirait après un régime de paix et de liberté.

Traître enfin Napoléon lui-même, qui disait, dans ses adieux de Fontainebleau : « Soldats, la France elle-même a voulu d'autres destinées. Soyez fidèles à votre nouveau roi ! »

Nous le demandons au prince Napoléon tout le premier, sont-ce là des titres inventés à plaisir, des autorités de pacotille, des témoins de circonstance? N'est-ce pas la voix même de 1814, la voix d'ennemis avérés du gouvernement et du parti qu'il poursuit encore de ses accusations surannées? Nous attendons avec confiance, dans le prochain discours du prince-orateur, une phrase que nous pourrons joindre à cette liste déjà si décisive, quoique si loin d'être complète.

Et puisque nous n'avons pas su résister au besoin de confondre une fois de plus une calomnie si obstinément reproduite, et cette fois de si haut, qu'il nous soit permis d'en finir à ce sujet par un mot à l'adresse de M. de Forcade la Roquette. Dans sa réponse au prince Napoléon, le jeune et irascible ministre de l'intérieur s'est élevé contre ceux qui se permettent de mesurer à l'aune nouvelle de la critique historique la statue légendaire du premier empereur. Je ne sais si, comme il l'a dit, quelques-unes des histoires récentes touchent au pamphlet ; mais j'affirme que, de la chute du premier empire à la résurrection du second, les opinions mises en vogue sur cette époque tiennent plus du roman ou de la chanson que de l'histoire. Les preuves, les exemples courent les rues et sautent aux yeux. Que M. le ministre, par exemple, veuille bien aller promener son enthousiasme bonapartiste autour de la colonne Vendôme,

La place est excellente à vous y rencontrer !

Il pourra voir dans un médaillon fixé au-dessus de la porte d'entrée du monument une inscription ainsi conçue :

IMPERATORI OPTIMO MAXIMO

. . . .

QUAM HOMINUM NEQUITIA

PACEM ILLI DENEGAVIT

CŒLUM BENIGNE CONCEDAT SEMPITERNAM

Ce qui ne peut se traduire que par ces mots :

« A Napoléon, Empereur, très-bon et très-grand !... Que le ciel daigne lui accorder pour l'éternité la paix que la méchanceté des hommes lui a toujours refusée sur la terre. »

Voyez-vous d'ici le grand capitaine n'aimant que la paix, ne rêvant que la paix, ne demandant que la paix, et toujours ramené au combat par la malice de ses ennemis, et condamné à traîner de Madrid à Moscou le glorieux boulet de la guerre? Franchement, est-ce là de l'histoire? Oui, c'est de l'histoire comme on l'a écrite jusqu'à notre époque, et comme nous défierions M. Belmontet lui-même d'oser l'écrire aujourd'hui.

C'est sans doute pour répondre à quelque flagornerie de cette force qu'un plaisant sinistre avait appliqué ce quatrain à la place même où s'étale la prose lapidaire de mon latiniste :

Si le sang que tu fis répandre
En ce lieu pouvait s'amasser,
Tu prendrais un bain sans descendre
Et tu boirais sans te baisser.

Le rapport de la Commission a principalement exercé la verve du prince Napoléon. Il lui reproche un ton général de scepticisme et de désabusement ; il lui reproche surtout d'avoir volontairement omis dans sa nomenclature des grandeurs du règne, la guerre d'Italie, le traité de commerce et les amnisties. Ce n'est pas au Sénat que nous irons jamais chercher l'enthousiasme, et surtout l'enthousiasme libéral ; mais nous irons volontiers y chercher l'esprit, et du plus fin qu'on s'en puisse permettre, les jours où M. Devienne parlera. Sa réponse a été fort applaudie, et méritait de l'être; seulement les ironies de M. le premier président contre le sénatus-consulte du prince-sénateur ne prouvent pas que le sénatus-consulte du gouvernement ait été accueilli avec transport, ou seulement avec plaisir, par la noble Assemblée.

Après la défense de la commission, on attendait la parole du gouvernement. C'est M. Magne qui l'a portée à la tribune. Sauf quelques détails sur lesquels il sera toujours difficile de s'entendre, les principales déclarations du ministre des finances nous ont paru

satisfaisantes. Si nous les transcrivons ici, c'est moins pour en prendre acte que pour mettre nos lecteurs à même de juger à fond la situation si nouvelle où nous entrons :

Le sénatus-consulte attribue aux Chambres des facultés qui dépassent de beaucoup celles que comportait l'adresse, et qui véritablement rendent celle-ci inutile. S'il en était autrement, le gouvernement n'aurait pas atteint son but. Il a voulu, il a entendu, et cela très-loyalement, étendre et non restreindre sur aucun point l'action des représentants du pays. C'est dans cet esprit, avec cette tendance très-marquée, que le sénatus-consulte a été au delà du message de l'Empereur, comme le message de l'Empereur avait été au delà des termes de l'interpellation. (Très-bien! très-bien!)

Voilà avec quelles dispositions la réforme a été préparée; *elle s'est proposé d'étendre jusqu'à la dernière limite du possible les pouvoirs du Corps législatif, non-seulement pour la proposition, la discussion et le vote des lois, mais aussi pour l'expression de sa pensée et l'exercice de son influence sur la conduite des affaires et de la politique; ce dernier pouvoir est également conféré au Sénat.* Comme l'intention de l'Empereur et de son gouvernement est nette et catégorique, il importe qu'elle ne soit pas méconnue, et qu'aucun doute ne vienne planer sur la sincérité d'un si grand acte.

Puis le sénatus-consulte a été voté par 129 voix contre 3. Et c'est ainsi que quatre-vingts ans après 89 et dix-sept ans après le coup d'État, le gouvernement du pays par les Assemblées a été proclamé de nouveau le seul gouvernement légitime et possible, celui dont on ne s'écarte un jour que pour y revenir, et qui n'est au fond le gouvernement de la nécessité que parce qu'il est le gouvernement de la logique et de la justice.

IV

Cette quinzaine pourrait s'appeler la quinzaine des deux sessions. Avec celle du Sénat elle a vu, en effet, celle des conseils généraux. Si le temps comme la place ne nous faisaient complétement défaut, et si nous n'avions pas à craindre d'affliger la Chambre qui vient de ne pas s'opposer au sénatus-consulte, nous dirions et nous prouverions que la session des conseils généraux a présenté un intérêt bien plus sérieux, je veux dire bien plus inattendu, que la session du Luxembourg. Nous savions d'avance, en effet, que le projet du gouvernement sortirait entier des délibérations du Sénat ; mais nous ne savions pas que dans vingt-trois conseils généraux [1] on demanderait

[1] Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Maine-et-Loir, Moselle, Hautes-Pyrénées, Rhône, Sarthe, Yonne.

que le choix des maires soit fait désormais dans le sein des conseils municipaux ; que dans quatorze[1] on proposerait l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII ; que dans onze[2] on délibérerait sur la publicité désirable des séances ; que dans neuf[3] on demanderait la fixation par une loi des circonscriptions électorales.

Voilà ce qui nous étonne, et ce qui nous donne espoir que le mouvement d'esprit public auquel nous prenons part est vraiment libéral et que les réformes votées seront solides. Puis dans ces petites assemblées départementales, ce sont nos amis, nos alliés, notre vrai parti que nous rencontrons; ce sont de vrais libéraux et en même temps de vrais conservateurs que ces propriétaires, ces agriculteurs, ces industriels, ces avocats qui ont mis en avant et parfois fait triompher les honnêtes et utiles propositions rapportées ci-dessus. Ils ont eu hâte de se fier au courant nouveau, d'ouvrir la voile au souffle à peine sensible de la liberté renaissante. Le vaisseau qu'ils montent n'est pas un de ces vieux vaisseaux de parade qui pourrait à peine tenir la mer hors du port ; il est de ceux à qui les étoiles sont propices et qui découvrent les terres promises. C'est par les conseils généraux que la liberté administrative sera conquise, organisée, pratiquée, gouvernée. C'est sur eux, en un mot, que nous comptons dans un avenir prochain pour la tutelle de la commune, si elle a encore besoin de tutelle, et pour l'administration du département.

Un congrès de journalistes de province est à la veille de se réunir à Lyon, convoqué par *la Décentralisation*, feuille dont le titre dit le programme et aussi le mérite. Nous souhaitons bonne chance et bon accord à nos confrères. Outre que la question sur laquelle ils vont chercher à s'entendre est la vraie question de la fin des révolutions, il est bon que, au moment où nous sommes, la province se montre quelque part et même qu'elle donne son avis avant qu'on ne soit amené à le lui demander.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

[1] Ardèche, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Gard, Hérault, Ille-et-Villaine, Indre-et-Loire, Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Rhône, Sarthe, Yonne.

[2] Côtes-du-Nord (adopté), Eure, Eure-et-Loir, Gironde (adopté), Indre-et-Loire, Loire-Inférieure (rejeté), Maine-et-Loire (rejeté), Sarthe (adopté), Somme (adopté), Vendée (adopté), Yonne.

[3] Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord (adopté), Eure, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Lot, Maine-et-Loire (adopté), Yonne,

Nous empruntons cette statistique, qui nous a paru très-soigneusement faite, au journal *le Français*.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

SUPPRESSION

DE L'ÉGLISE OFFICIELLE

EN IRLANDE

C'en est fait ! l'étendard de la justice flotte sur les murs démantelés de l'établissement anglican d'Irlande. Ce qui frappe au premier abord, c'est qu'une telle forteresse (car l'Eglise protestante était aux yeux des Anglais une véritable forteresse et son clergé une garnison au sein d'un pays conquis), c'est qu'une telle forteresse, dis-je, ait pu subsister pendant trois siècles. Lorsque le château de Pierrefonds était en ruines, l'étranger demeurait saisi de stupeur à la vue de ces gigantesques pans de mur que la mine en éclatant avait laissés debout, et il s'étonnait que la main de l'homme ait pu renverser de tels remparts. C'est un sentiment tout contraire qui envahit l'âme à la vue de ce que j'appellerai par anticipation les ruines de l'établissement anglican d'Irlande. On demeure confondu qu'un édifice construit par la main de la violence et reposant sur l'injustice ne se soit pas écroulé plus tôt, qu'il n'ait pas été jeté à bas comme un château de cartes par le vent de l'indignation publique. Écoutez lord Macaulay traitant ce sujet au sein de la chambre des communes en 1845 : « Voilà deux cent quatre-vingt-cinq ans, dit-il, que cette Église est à l'œuvre. Vit-on jamais au monde un autre corps d'évêques et de prêtres recevoir à moitié autant pour faire deux fois davantage ? Et qu'avons-nous à montrer en retour de cette dépense extraordinaire ? quoi ? la population catholique romaine la plus zélée qui existe sur la face du globe. » Puis, s'abandonnant à un de ces mouvements d'éloquence qui lui étaient familiers : « Y a-t-il rien de pareil ? Fut-il jamais rien de pareil ? Le monde est plein d'institutions ecclésias-

tiques de la mer Blanche à la Méditerranée, du Volga à l'Atlantique ; mais nulle part l'Église de la minorité n'est exclusivement érigée en Église d'État. Voyez l'Amérique. Vous trouvez là toutes les formes du christianisme, depuis le mormonisme (si tant est qu'on puisse donner aux Mormons le nom de chrétiens) jusqu'au catholicisme romain. Ici existe le système libre ; là l'État reconnaît plusieurs cultes. Dans quelques endroits une seule Église prédomine. Mais nulle part, du cercle arctique au cap Horn, vous ne trouverez l'Église d'une infime minorité érigée exclusivement en Église d'État, comme cela existe en Irlande. » Veut-on avoir l'opinion des jurisconsultes. Voici celle de deux des plus illustres chanceliers qu'ait eus l'Angleterre. Lord Brougham disait en pleine chambre des lords : « Je ne me rappelle pas un seul des arguments invoqués d'ordinaire pour justifier les Eglises d'État qui puisse sanctionner un abus aussi monstrueux qu'une Église amplement dotée, richement pourvue aux dépens d'une nation tout entière pour subvenir aux besoins spirituels d'une très-faible fraction du peuple. Je me souviens d'une phrase employée par un homme qui n'était pas l'ennemi des Églises d'État, je parle de M. Burke. « Ne l'appelez pas une Église, s'écriait-il, c'est une im-« mense volerie. » J'ai entendu qualifier cette Église d'anomalie. Mylords, je dis que c'est une anomalie tellement grossière qu'elle outrage tous les principes du sens commun ; et quiconque a une lueur de raison doit sentir que c'est une insulte aussi flagrante au bon sens qu'au bon droit. Une telle institution, entretenue pour un pareil objet et par de pareils moyens, soutenue par un tel système, est une chose qui n'existe qu'en Irlande et qui ne serait tolérée nulle part ailleurs. » Après la bouillante éloquence de lord Brougham, le jugement calme et froid de lord Campbell ne contraste que par son expression, il est le même quant au fond. Dès 1836, il s'exprimait ainsi : « Je crois que l'Église protestante d'Irlande est une des plus funestes institutions qui soient au monde. Je crois qu'on la considère ainsi maintenant, je crois qu'elle sera ainsi considérée par la postérité : c'est uniquement parce que Vos Seigneuries sont familiarisées avec ce tableau qu'elles n'en sont pas choquées. Il n'y a rien de comparable à cet abus dans l'histoire, si ce n'est la tentative faite à la fin du dix-septième siècle pour imposer l'épiscopat à l'Écosse. »

Mais l'opinion la plus piquante dans sa forme comme la plus remarquable par le caractère de celui qui l'a émise est celle du spirituel Sydney Smith, ce journaliste libéral fourvoyé dans les rangs du clergé anglican. « J'ai toujours comparé, dit-il, l'Église protestante d'Irlande à des boucheries qu'on établirait dans tous les villages de notre empire de l'Inde. C'est comme si l'on disait : nous établirons une boucherie dans chaque village et c'est vous autres, Hindous, qui

en payerez les frais. Nous savons que la plupart d'entre vous ne mangent pas de viande et que la vue d'un beefsteak vous est particulièrement désagréable ; néanmoins il se pourrait qu'un jour ou l'autre un Européen vint à passer dans votre localité et qu'il souhaitât un beefsteak ou une côtelette. Donc la boucherie sera établie et vous en ferez les frais. Il n'y a point d'abus semblable en Europe, en Asie, dans aucune des parties explorées de l'Afrique ni dans ce que nous savons du Tombouctou. »

Voilà donc cette forteresse du protestantisme jugée par ceux-là même qui l'avaient érigée au milieu d'une population frémissante. Et dire qu'une telle construction ne s'est pas écroulée d'elle-même, mais qu'il a fallu, au contraire, des efforts inouïs pour la renverser ! Enfin elle est tombée ! et, de même que les vainqueurs de Sébastopol aimaient, après la prise de cette ville, à revoir les tranchées, les chemins couverts, les travaux de toute sorte qui les avaient conduits jusqu'au cœur de la place, ainsi il ne sera peut-être pas sans intérêt de passer en revue les diverses phases de la lutte finale qui a renversé l'Église d'Irlande, ainsi appelée (apparemment en vertu de la règle *lucus a non lucendo*) parce qu'elle n'était pas l'Église des Irlandais.

La guerre a commencé, il y a trois siècles, lorsque la reine Élisabeth essaya en vain d'imposer le protestantisme à cette noble nation catholique. Rappellerais-je les massacres qui eurent lieu à cette époque, les vengeances de Cromwell, les lois pénales de Guillaume III, ces liens impitoyables dont le prince d'Orange chargea la majorité catholique, après quoi il la jeta ainsi garrottée aux pieds de la minorité protestante qui, dans son insolent triomphe, adopta le nom de son protecteur ? A quoi bon ? ces souvenirs sont encore présents à toutes les mémoires. Une première satisfaction fut donnée à l'humanitée outragée par l'adoucissement des lois pénales qu'on laissa tomber en désuétude, leur extrême rigueur les rendant à peu près inapplicables. Puis vint le grand acte d'émancipation en 1829, lequel ouvrit les portes du parlement britannique à quarante catholiques. Le coin était entré dans l'arbre et la justice devenait plus facile à obtenir pour les catholiques, du moment où ils avaient plusieurs des leurs pour plaider leur cause dans la chambre des communes. Aussi dès 1834 un simulacre de réforme eut-il lieu dans l'établissement anglican d'Irlande. Le nombre des évêchés fut réduit de vingt-deux à douze. Mais cette réforme était beaucoup plus apparente que réelle ; les revenus des évêchés supprimés, administrés par une commission ecclésiastique, allèrent grossir les apanages des prélats conservés : quelques sommes d'argent changèrent de mains, mais elles ne continuèrent pas moins à sortir de la bourse des catholiques, qui ne

furent aucunement soulagés par ces mesures économiques. Aussi, lord Derby, qui avait proposé cette prétendue réforme au parlement, en sa qualité de secrétaire d'État au département de l'Irlande, n'eut-il pas de peine à se défendre, il y a quelques mois, contre l'accusation d'inconséquence que certaines personnes portaient contre lui, en comparant sa conduite de 1834 avec celle qu'il a tenu en 1868. Il prouva qu'il n'avait pas distrait un denier des revenus de l'établissement anglican : il en avait simplement fait une nouvelle répartition. Toutefois cette réforme n'a pas été complétement stérile : elle a apporté une amélioration notable dans le mode de perception de la dîme, laquelle constitue depuis le douzième siècle la plus grande partie des revenus de l'Église d'Irlande et représente aujourd'hui une somme de 401,116 livres sterling. Jusqu'en 1834 les ministres protestants percevaient directement la dîme, ce qui produisait des froissements continuels et une irritation constante. Aussi une grande cause de mécontentement fut-elle supprimée, quand la loi de 1834 édicta que la dîme serait payée avec le fermage au propriétaire, et que celui-ci ferait tenir aux ministres protestants ce qui leur était dû. Comme la plupart des propriétaires fonciers sont protestants, le pasteur en général n'a plus à traiter qu'avec des gens de sa religion, ce qui vaut mieux à tous les égards.

Cependant une association, en grande partie composée de dissidents, s'était formée en Angleterre sous le nom de *Liberation Society*, pour séparer l'Église de l'État. Le chef de cette société est M. Miall. Comprenant que l'Église anglicane était trop forte en Angleterre pour l'attaquer sur ce terrain, les associés cherchèrent le défaut de la cuirasse et le trouvèrent dans l'établissement irlandais. Ils avaient ainsi trouvé du même coup le côté faible de l'anglicanisme et de puissants alliés, car ils pouvaient compter sur l'appui des catholiques. Après plusieurs tentatives plus ou moins infructueuses, un des membres de l'association, qui était en même temps membre du parlement, M. Dilhoyn, fit dans la chambre des communes une motion tendant à effectuer de profondes modifications dans l'établissement anglican d'Irlande. Ceci se passait en 1863. M. Gladstone, qui représentait alors l'Université d'Oxford, dut prendre la parole contre la motion, mais à la manière dont il défendit l'Église d'Irlande, on sentait qu'il n'avait pas le cœur à la tâche. Plusieurs orateurs l'attaquèrent avec acharnement, mais M. Bernal Osborne se distingua par sa verve caustique. Toutefois la cause de l'Église d'Irlande, perdue dans la chambre des communes, trouva un appui dans la chambre des lords. Une motion analogue à celle de M. Dilhoyn, et proposée par sir John Gray en 1866, eut le même sort que la première.

Sur ces entrefaites les catholiques et l'association libératrice re-

çurent, sinon un nouvel allié, du moins un auxiliaire nouveau dans la personne du fénianisme. Dieu me garde de considérer les fénians comme les alliés des catholiques ; je sais que leur devise était celle-ci : « Entraînons l'Église avec nous ; si elle ne veut pas venir, marchons sans elle, et s'il le faut contre elle. » Mille fois ils ont déclaré qu'ils ne se souciaient ni de l'Église protestante ni de l'Église catholique. Mais en entraînant les masses à sa suite, en faisant voir à quel point la haine de la Grande-Bretagne existait en Irlande, le fénianisme avait ouvert les yeux des Anglais. Il semblait qu'une révélation soudaine vînt leur faire comprendre ce que leur conduite pendant des siècles avait eu d'odieux et d'inique ; ils eurent honte et ils parurent souhaiter ardemment de réparer le passé en rendant justice à l'Irlande. Profitant de cette disposition des esprits, M. Maguire, l'illustre député de Cork, inaugura la session de 1868 par un chaleureux plaidoyer en faveur de l'Irlande, dans lequel il énuméra éloquemment tous les griefs de son malheureux pays. Son discours produisit un effet indicible sur la chambre. Plusieurs orateurs l'appuyèrent vivement et demandèrent la suppression de l'établissement anglican. Lord Mayo, secrétaire d'État au département de l'Irlande, qui répondit au nom du gouvernement, reconnut l'injustice qu'il y avait à entretenir une Église richement dotée dans un pays où le culte de l'immense majorité n'était pas soutenu par l'État, mais il donna à entendre que l'intention du gouvernement était de rétablir l'égalité entre les différentes communions, non point en supprimant la dotation de l'une d'elles, mais en les dotant toutes. Ceci ne satisfaisait ni le clergé catholique d'Irlande, qui a déclaré vingt fois qu'il prétendait conserver son indépendance et, par conséquent, qu'il repoussait toute idée de salaire, ni les protestants libéraux, qui veulent bien mettre fin à une injustice aussi criante que l'établissement anglican d'Irlande, mais qui n'entendent pas subventionner le culte catholique.

Enfin le 23 mars 1868, M. Gladstone donna avis de la fameuse motion, composée de trois résolutions dont voici le texte :

1° Dans l'opinion de cette chambre, il est nécessaire que l'Église officielle d'Irlande cesse d'exister en tant qu'établissement, tous les intérêts personnels et tous les droits de la propriété individuelle étant sauvegardés.

2° Subsidiairement aux considérations qui précèdent, il importe d'empêcher la création de nouveaux intérêts personnels par l'exercice d'aucun patronage public, et de limiter les opérations de la commission ecclésiastique d'Irlande au objets de nécessité immédiate ou affectant des droits individuels, en attendant la décision finale du parlement.

3° Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour la supplier respectueusement, en vue des objets ci-dessus énoncés, de vouloir bien mettre à la disposition du parlement ses droits sur les biens temporels des archevêchés, évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques en Irlande.

Je ne fais aucune difficulté de reconnaître qu'en proposant cette motion, M. Gladstone était inspiré par la louable pensée de rendre justice à l'Irlande et aussi par un vif désir de renverser M. Disraeli, qui venait de succéder au comte de Derby comme chef de cabinet, et de prendre sa place. Ces deux sentiments d'ailleurs ne s'excluent pas mutuellement et ils expliquent la vivacité de l'attaque aussi bien que l'ardeur de la défense. De longtemps on n'avait vu des débats aussi vifs au sein de la chambre des communes.

Ils commencèrent le lundi 30 mars et se prolongèrent pendant deux mois, à divers intervalles. Les conservateurs disputèrent le terrain pied à pied, et la lutte se renouvela sur tous les points, d'abord sur la première résolution ; puis sur l'amendement de lord Stanley, qui proposait à la chambre de se déclarer incompétente et de laisser cette importante question à décider au nouveau parlément ; puis sur les deux dernières résolutions ; enfin sur le projet de loi que M. Gladstone présenta sur les bases des résolutions adoptées par la chambre. Les libéraux furent également bien servis dans cette circonstance par la faiblesse des arguments de leurs adversaires et par le talent de leurs propres champions. Le meilleur discours fut incontestablement celui que prononça M. Robers Lowe dans la séance du 2 avril. Cette éloquence à l'emporte-pièce fit justice de tous les sophismes accumulés par les défenseurs de l'établissement anglican d'Irlande et réfuta tous leurs arguments. Un frémissement parcourut l'auditoire lorsqu'éclata l'éloquente péroraison de ce superbe discours : « L'Église d'Irlande repose sur une base vermoulue. Vous pouvez l'appeler sacrée, vous pouvez, comme Mézence, attacher le cadavre au corps vivant. Il agissait ainsi parce qu'il voulait tuer et qu'il savait que la corruption du cadavre détruirait le corps vivant. Vous, vous voulez guérir et vous adoptez le même procédé, vous attachez l'Église vivante d'Angleterre au cadavre de l'Église d'Irlande. Cette Église repose sur l'injustice, elle repose sur les droits de la minorité imposés à la majorité, elle ne saurait rester debout. Semblable à ces plantes exotiques apportées des pays lointains avec des soins incessants et des peines stériles, sa vie est entretenue avec difficulté et à grands frais dans un climat contraire, sur un sol qui ne lui convient pas. La malédiction de la stérilité est sur cet arbre : il n'a point de feuilles, il ne porte point de fleurs, il ne donne point de fruits. Coupez-le. Pourquoi embarrasse-t-il le sol ? »

Je le répète, l'effet de ce discours fut indicible. Une foule d'autres orateurs, parmi lesquels je citerai MM. Bright, Coleridge, O'Reilly et sir J. Gray, achevèrent de porter la conviction dans les esprits. En vain M. Disraeli fit-il valoir les considérations les plus transcendantes sur la nécessité d'avoir une Église d'État, sur les liens inséparables qui rattachent la religion à l'art de gouverner les peuples. Ces belles théories firent d'autant moins d'impression sur la chambre que l'on savait que celui qui les professait n'en croyait pas lui-même le premier mot.

« Je prévois que tes coups iront jusqu'à ta mère, » ajoutait M. Disraeli avec une mélancolie solennelle, donnant à entendre que M. Gladstone voulait détruire l'Église d'État en Angleterre et que la suppression de l'Église d'Irlande n'était que le prélude de cet attentat. Dans les divers scrutins qui eurent lieu, le parti libéral eut chaque fois plus de trente voix de majorité. Mais la chambre des lords rejeta la loi présentée par M. Gladstone et adoptée par les communes. Tout était donc à recommencer, c'était l'œuvre du parlement réformé.

On sait le rôle que les meetings populaires jouent dans la politique anglaise. De nombreuses réunions de ce genre avaient été tenues pendant le cours de la session dans les grandes villes des trois royaumes pour apporter aux députés le concours des encouragements et de l'approbation du peuple. En vain les partisans de l'Église d'Irlande essayèrent-ils d'imiter cet exemple : leurs réunions étaient peu nombreuses et la qualité des personnes qui y prenaient part était loin de compenser la quantité. Près de six mois à l'avance, les conservateurs avaient annoncé, à grand renfort de grosse caisse, un meeting monstre au Palais de Cristal en faveur de l'Église d'Irlande. Ils réunirent à peine douze cents individus, et si l'on veut avoir une idée de l'éloquence qui fut dépensée en cette occasion, je vais en donner un échantillon : un des orateurs soutint que « Judas Iscariote était un parfait *gentleman*, comparé à l'honorable député du Lancashire méridional (M. Gladstone). » *Ab uno disce omnes*.

Mais une précieuse adhésion vint consoler M. Gladstone de ce compliment tory. Lord Russell, jusque-là partisan avoué du système qui se proposait de rétablir l'égalité en subventionnant les catholiques comme les protestants, lord Russell, dans une lettre rendue publique, déclara qu'il renonçait à ses propres théories et qu'il se rangeait entièrement de l'avis du nouveau chef, auquel il avait remis lui-même la direction du parti libéral.

Sur ces entrefaites parut un document dont il convient de dire quelques mots. C'était le rapport si longtemps attendu de la commission d'enquête. M. Bright a dit plaisamment que la plupart

des péchés du parlement anglais étaient des péchés de commission, et sous certains rapports, c'est vrai. La commission royale est la panacée que le parlement applique à toutes les souffrances physiques et morales. Les membres des associations ouvrières prennent-ils la mauvaise habitude de persécuter et même d'assassiner ceux qui leur font ombrage? Vite une commission royale est nommée. Les élèves d'Eton ne font-ils pas des progrès aussi rapides dans le grec qu'au jeu de cricket? Autre commission royale. Naturellement l'état de l'Église d'Irlande ne pouvait échapper à une commission royale : depuis de longs mois celle-ci siégeait, mais sans que ses travaux aboutissent à aucun résultat. Peut-être servait-elle mieux ainsi les desseins du gouvernement tory, car à tous ceux qui se plaignaient, depuis M. Maguire jusqu'à M. Gladstone, les ministres répondaient en chœur : « Attendez le rapport de la commission royale ! » Le rapport ne venait pas. Il arrivait enfin, comme un certain condiment après le repas. Tout naturellement il déclarait que la commission n'avait pas cru devoir tenir compte des délibérations de la chambre des communes. L'Église d'Irlande a 2 archevêques, 10 évêques, 30 corporations de doyens et chapitres, 12 corporations de cathédrale de second ordre, 32 doyens, 33 archidiacres, 1,509 bénéficiaires et plus de 500 vicaires stipendiés; c'est-à-dire que pour 500,000 anglicans environ, on entretient plus de 2,000 ministres de tout rang, tandis que le clergé catholique, avec 4 millions et demi d'adhérents, ne compte guère que 2,500 membres! Les revenus annuels de l'établissement anglican s'élèvent à 581,000 livres sterling, sur lesquelles 364,000 proviennent de la dîme, et 204,000 du fermage des terres. Le reste est de provenances diverses. Le plan de réduction que le rapport proposait consistait à supprimer 4 évêques (ceux de Killaloe, de Kilmore, de Cashel et de Meath), 24 doyens, 13 archidiacres, 34 corporations de cathédrale et à convertir l'ancienne cathédrale de Christ-Church, à Dublin, en paroisse. De plus, la commission ecclésiastique permanente d'Irlande (corps que le rapport proposait de reconstituer avec l'addition d'une forte proportion de laïques) devait être investie des pouvoirs nécessaires pour supprimer tous les bénéfices dans lesquels la population protestante serait inférieure à 40 âmes (il paraît qu'il existe 199 localités dans cette condition), et pour frapper d'une taxe additionnelle les revenus au-dessus de 300 livres sterling toutes les fois que le bénéficier ne pourrait prouver que ses administrés dépassent le nombre de 100. Le traitement des évêques devait être fixé au taux uniforme de 3,000 livres sterling; le primat (archevêque d'Armagh) aurait eu 6,000 livres et l'archevêque de Dublin (dans le cas où l'on eût conservé deux archevêques) 5,000 livres, mais 4,500 seulement s'il

eût été réduit au rang d'évêque. Ceux des prélats qui auraient siégé au parlement devaient recevoir une indemnité supplémentaire de 500 livres sterling. Les fonds résultant de la suppression des évêchés, décanats, etc., et de l'administration améliorée des biens de l'Église devaient être mis à la disposition de la commission ecclésiastique *pour augmenter le traitement du clergé anglican dans les localités où il n'est pas suffisamment rétribué.* On le voit, c'était l'histoire de 1833 qui se répétait ; c'était toujours Lucullus dînant chez Lucullus.

Je me trompe, c'était le festin de Balthazar. Au moment où la commission offrait à l'Église anglicane le menu de ce plantureux banquet, une main écrivit sur les murs de la salle les trois mots fatals : *mane*, *thecel*, *phares*. Cette main, c'était celle du peuple anglais convoqué dans ses comices pour l'élection du premier parlement issu de la réforme électorale. Le 9 octobre 1868, M. Gladstone lança son manifeste et fit connaître à son parti le terrain sur lequel il fallait se placer pour combattre le drapeau autour duquel il devait se rallier. Ce drapeau, c'était l'abolition de l'Église officielle d'Irlande. Voici comment s'exprime à cet endroit le chef libéral : « Je vois dans la suppression de l'établissement anglican le payement d'une dette de justice ; la disparition d'un reproche national auquel s'est associé le monde entier ; une condition indispensable au succès de tous ces efforts tentés pour assurer la tranquillité et le contentement de ce pays ; enfin le terme de la fausse position faite à un clergé dévoué, mais soumis à l'influence des préjugés et l'ouverture d'une carrière libre à son saint ministère. C'est là un grand changement, et il ne peut être effectué qu'avec le concours de vastes et énergiques appuis. Je pense que nous devons être guidés dans notre conduite par trois considérations : le respect pour les sentiments et les intérêts de l'Irlande, une équité pleine de largesse envers ceux dont les priviléges seraient condamnés à périr, enfin un profond esprit d'impartialité dans le règlement des questions de détail. Après avoir fait tout ce que ces principes ordonnent, des biens considérables se trouveront à la disposition de l'État. L'emploi qu'il convient d'en faire ne peut être conseillé au parlement que par le gouvernement qui a seul les moyens et l'autorité nécessaire pour examiner à fond les besoins de l'Irlande et pour comparer en même temps dans chaque cas l'urgence de la demande avec la facilité d'y faire droit à la satisfaction générale. Ce serait toutefois mal se conformer au principe de la mesure que nous recommandons si l'État, après avoir supprimé l'Église établie, appliquait ses revenus à l'enseignement d'une autre religion quelconque.

« Pour résumer cette grande question, je dirai que tout le monde

est d'accord sur l'impossibilité de rester comme nous sommes. Après les événements de la dernière session, il n'est pas possible de songer à doter tous les cultes. Une commission spéciale a proposé la réduction ou la mutilation de l'Église existante ; mais les dernières déclarations du ministère ne nous ont rien révélé sur ses intentions. Nous, membres de l'opposition, nous avons rempli notre tâche. La question reste maintenant confiée à vos mains. Un chemin est ouvert devant vous : il est vaste, libre, on sait où il mène. Il y a une politique bien nette, c'est celle qui demande de mettre fin à l'Église officielle d'Irlande. Elle a reçu la sanction solennelle des représentants que la nation s'est choisis en 1865. Je demande avec confiance votre approbation à cette ligne de conduite qui est la seule juste, la seule que nous puissions suivre. »

On sait comment le peuple anglais répondit à l'appel de M. Gladstone. Il l'envoya à la chambre à la tête d'une majorité de cent dix voix, une majorité telle, qu'aucun ministre n'en avait jamais possédé. M. Disraeli se déclara vaincu sans attendre le combat. A peine installé au ministère, M. Gladstone donne avis que le 1er mars il donnerait lecture d'un projet de loi pour la suppression de l'Église officielle d'Irlande. La séance du 1er mars 1869 restera célèbre dans les annales parlementaires de la Grande-Bretagne. La salle était pleine, les tribunes regorgeaient de monde, et il faut en convenir, M. Gladstone se surpassa lui-même. Avec une lucidité incomparable, il exposa dans tous ses détails le plan que le ministère avait conçu pour l'abolition de l'Église d'Irlande : telle fut son éloquence, que ses adversaires, comme convaincus malgré eux, ne purent lui répondre sur-le-champ et parurent tentés de mêler leurs applaudissements aux battements de mains frénétiques des libéraux. Après avoir esquissé dans un exorde assez étendu toute la partie historique de la question, il arriva enfin au développement du projet qu'il venait soumettre à la chambre. Je ne pourrais mieux comparer cet exposé qu'à ce genre de panorama connu sous le nom de *points de vue fondants :* on voyait d'abord l'établissement anglican tel qu'il existait alors ; puis un angle s'effaçait, puis un autre détail, peu à peu la transformation avait lieu et bientôt il ne restait plus rien de la structure primitive. Je vais tâcher à mon tour de faire connaître ce projet aussi brièvement et ausi clairement qu'il me sera possible.

Il faut d'abord distinguer ce qui concerne l'abolition politique (*disestablishment*), c'est-à-dire la suppression du titre et des priviléges d'Église d'État : elle sera totale, mais non immédiate. Elle aura lieu à un jour donné, qui sera déterminé dans l'acte de suppression et qu'on propose dès à présent de fixer au 1er janvier 1871. Ce jour-là les tribunaux ecclésiastiques seront abolis, les lois ecclésiastiques

cesseront d'être en vigueur, les évêques sortiront de la chambre des lords, les chapitres, corporation, etc., seront dissous. Dans l'intervalle qui s'écoulera entre cette date et l'adoption de la loi, on aura recours à des dispositions provisoires. On pourvoira aux vacances qui auront lieu dans les rangs du clergé anglican d'Irlande; mais ces nominations ne donneront aucun droit à une indemnité quand viendra la suppression.

Quant à l'abolition financière, c'est-à-dire à la suppression des revenus, au point de vue technique et légal, elle sera totale et immédiate. Une commission sera instituée et les membres qui la composeront seront nommés dans l'acte de suppression. Entre les mains de cette commission tous les biens de l'Église d'Irlande devront être remis le jour où la loi aura reçu l'assentiment de la reine. Toutefois, quand la commission disposera de ces biens, elle devra établir une distinction entre les dotations publiques et les dotations privées. Les premières, comprenant tout ce qui vient de l'État ou qui lui appartient, retourneront à l'État; quant aux autres qui, selon la définition de M. Gladstone, représentent toutes les sommes données par des particuliers depuis 1660, elles seront attribuées à l'Église anglicane quand elle aura cessé d'être officielle. La valeur des dotations publiques s'élève *en capital* à 15,500,000 livres sterling; les dotations privées sont évaluées à 500,000 livres.

Que fera-t-on du produit des dotations publiques? Il faudra d'abord indemniser tous ceux qui ont un intérêt quelconque dans l'ordre de choses actuellement existant; et parmi ceux-là on comprendra le collége catholique de Maynooth, qui va perdre son allocation annuelle, et la communauté presbytérienne, à laquelle le *regium donum* fera défaut désormais. Mais d'abord, au premier rang des indemnisés se placent les possesseurs actuels des bénéfices anglicans. Leur traitement leur sera conservé durant leur vie tant qu'ils rempliront leurs fonctions : dans certains cas ce traitement pourra être converti en une rente viagère. Une grande partie des revenus ecclésiastiques proviennent de la dîme payée par les propriétaires fonciers; ils devront la racheter en versant entre les mains de la commission le montant de vingt-deux ans et demi, soit tout d'un coup, soit en quarante-cinq à-compte annuels. En ce qui concerne les vicaires (*curates*), ils se partagent en deux classes : ceux qui sont inamovibles et ceux qui ne sont que provisoirement nommés. Dans le cas des premiers, on déduira de l'indemnité des curés une somme égale au traitement qu'ils faisaient à leurs vicaires et on l'attribuera à ceux-ci; dans le second cas, on accordera aux individus dépossédés une somme une fois payée proportionnée au dommage qu'ils auront souffert. Puis il faudra attribuer des compensations aux bedeaux, aux

sacristains, et non-seulement à ceux-là, mais encore à tous les personnages qui possédaient un droit de présentation aux bénéfices (*advowsons*). Toutes ces indemnités absorberont environ 8,000,000 livres sterling. Il restera donc à la disposition du parlement 7,500,000 livres. Qu'en faire? C'était là la grande difficulté, car il ét it expressément signifié dans le préambule du bill que ces sommes ne devaient être appliquées à aucun objet religieux. Voici comment M. Gladstone a résolu le problème. Cette somme sera consacrée « au soulagement des calamités et des souffrances inévitables, » mais en même temps sans empiéter sur les obligations imposées à la propriété par la loi des pauvres. Il existe une catégorie particulière de calamités et de souffrances qui, en Irlande, ne reçoit aucune assistance de la taxe des pauvres, mais qui est soulagée par la caisse du comté, c'est-à-dire par un impôt payé exclusivement par l'*occupant* et levé jusque sur l'habitant de la plus humble chaumière. Dans cette classe sont compris les aliénés, les idiots, les sourds-muets et les aveugles. Sur la somme de 311,000 livres à laquelle on évalue le revenu annuel de l'excédant qui restera entre les mains de la commission, 235,000 livres seront consacrées à soulager ces infortunes : le reste sera approprié aux infirmeries des comtés et à l'institution de gardes-malades pour les pauvres.

Les dotations particulières seront attribuées à l'Église anglicane lorsqu'elle aura cessé d'être officielle. Mais ici se présente une question : Qui en prendra possession? A l'Eglise elle-même le soin de répondre. Les évêques anglicans, le clergé et les laïques, libres de toute entrave, se réuniront pour s'entendre sur la création d'un « corps dirigeant » (*governing body*), que la reine en son conseil aura le pouvoir « non de constituer, mais de reconnaître quand il sera constitué. » Une seule condition est mise à cette reconnaissance, c'est que le corps dirigeant représente fidèlement les évêques, le clergé et les laïques de l'Église anglicane d'Irlande. De cette manière les membres de cette Église commenceront leur existence nouvelle sous les auspices de leur ancienne doctrine et de leur ancienne discipline ; s'ils les changent ensuite, ce sera leur affaire. Reste une sorte de propriétés qui ne sont, à strictement parler, ni publiques, ni privées : ces sont les églises et les presbytères. M. Gladstone propose d'attribuer les temples au « corps dirigeant de l'Église épiscopale, sur la simple déclaration qu'il s'engage à les entretenir ou à les démolir pour en construire d'autres. Si le « corps dirigeant » ne les réclame pas, la commission chargée de la liquidation disposera de l'emplacement et des matériaux. Douze églises, qui participent du caractère des monuments nationaux, seront en partie entretenues par la commission. Quant aux presbytères, l'emplacement sur lequel

s'élève chacun d'eux, avec un terrain adjacent de 10 acres au plus, sera offert au « corps dirigeant » à un prix raisonnable, et la maison curiale sera comprise dans l'achat, moyennant le remboursement des frais de construction. Les cimetières attenant aux églises seront adjugés avec ces dernières ; les autres tomberont aux mains de l'assistance publique (*guardians of the poor*).

Tels sont les principaux traits de ce plan si remarquable à tant d'égards. On ne peut lui reprocher d'avoir été conçu à la hâte, ni d'être incomplet. Il respecte les intérêts des protestants, mais aussi il rend justice aux droits des catholiques, si longtemps foulés aux pieds. En reproduisant cette partie du discours de M. Gladstone, je ne me suis pas astreint à suivre le texte de ses paroles, je me suis attaché surtout à exposer clairement sa pensée, à mettre en relief ses idées. Mais je ne puis résister à la tentation de traduire textuellement la brillante péroraison qui a couronné cette magnifique harangue et qui a fait courir comme un frisson d'admiration sur tous les bancs de la chambre, parmi les ennemis comme parmi les amis. « Cette mesure, a dit M. Gladstone, est dans tous les sens une grande mesure ; grande dans ses principes, grande dans la multitude de ses détails arides, techniques et pourtant remplis d'intérêt ; elle est grande surtout comme épreuve, car tant que nous sommes ici, elle montrera de quoi nous sommes faits. Elle fait peser sur tous une grande responsabilité. Nous en particulier, qui siégeons sur ces bancs, nous sommes blâmables, que dis-je? nous sommes profondément coupables si nous avons, je ne dis pas de mauvaise foi, mais même prématurément ou inconsidérément provoqué une si grande crise. Je sais quels châtiments suivent de près la témérité dans les affaires publiques et attendent ces malheureux, ces Phaétons de la politique qui, avec des mains inégales à la tâche, osent essayer de guider le char du soleil. Mais la responsabilité ne s'arrête pas à nous, elle pèse sur chaque individu qui prendra part à la discussion et au vote qui la suivra. Chacun de nous, à l'approche des débats, contracte l'obligation la plus solennelle d'élargir son horizon intellectuel et de s'élever à la hauteur du sujet qui va être traité. Le jeu de notre gouvernement constitutionnel lui-même va être mis à l'épreuve, car à aucune autre époque, je pense, les rouages du mécanisme législatif n'ont été mis en mouvement dans des conditions de paix, d'ordre et de régularité constitutionnelle pour résoudre une question plus grave et plus profonde. C'est surtout la renommée et la réputation de cette grande assemblée dont il s'agit. Cette assemblée, qui a recueilli l'héritage de plusieurs siècles, les honneurs accumulés de brillants triomphes, d'une législation paisible mais courageuse, cette assemblée, dis-je, est appelée aujourd'hui à entreprendre une tâche qui

aurait exigé les plus grands efforts des plus grands parmi nos pères et nos ancêtres. Je crois qu'elle se montrera à la hauteur de sa tâche. Si elle échoue, la renommée de la chambre des communes, toute grande qu'elle est, souffrira une atteinte grave ; si elle réussit, j'ose dire que cette renommée, quelque splendide qu'elle soit, n'en recevra pas un médiocre accroissement de lustre. Je ne dois pas demander aux *gentlemen* qui siégent vis-à-vis de moi de partager cette manière de voir, ce serait me faire illusion sur la bienveillance qu'ils ont montrée en écoutant attentivement un exposé qui ne pouvait être qu'ennuyeux ; mais je les prie de patienter un instant avec moi si, parlant au nom de mes collègues et de moi-même, je dis que j'ai bon espoir dans le résultat de tout ceci. Nous croyons — et pour ma part j'en suis profondément convaincu — que lorsque tout sera consommé, que lorsque auront été proférées les paroles qui donneront force de loi à l'œuvre identifiée avec ce bill (œuvre de pacification et de justice), ces paroles trouveront de l'écho sur tous les rivages où le nom de l'Irlande, comme le nom de la Grande-Bretagne, ont jamais retenti, et les cris d'approbation du monde civilisé leur répondront. »

M. Disraeli, en se levant pour répondre à ce superbe discours, semble éprouver la sensation d'un homme qui aurait reçu un coup de massue. Il balbutia quelques mots pour dire que l'opinion de l'opposition restait la même, que l'abolition de l'Église d'État était une faute politique ; que la suppression de ses biens, du moment surtout où l'on y ajoutait la sécularisation, était de la confiscation pure et simple. Toutefois, eu égard au verdict que le pays avait rendu à l'époque des élections générales, lequel signifiait que M. Gladstone devait avoir la faculté de présenter à son tour une solution à la question de l'Église d'Irlande, — M. Disraeli se montra disposé à lui ménager l'opportunité d'expliquer sa politique, en demandant toutefois que la seconde lecture du projet de loi fût fixée à trois semaines au moins, afin que le pays eût le temps de s'édifier sur les détails de ce plan.

Toutefois, l'opposition se remit assez vite du coup que le discours de M. Gladstone lui avait porté et qui l'avait comme étourdie. Le 4 mars, une réunion des membres du parti conservateur eut lieu chez le comte de Derby, et l'on peut se faire une idée de l'esprit qui animait l'assemblée par les paroles que sir Stafford Northcote avait prononcées la veille dans un banquet offert à lord Guge Hamilton : « En écoutant lundi le merveilleux discours de M. Gladstone, je sentais que c'était là une des plus brillantes inspirations d'un des plus grands orateurs, je ne dis pas de notre temps, mais de notre siècle. Pourtant il était une chose qui surpassait mon admiration pour l'élo-

quence, l'habileté et la lucidité de cette harangue — et je suis sûr que toutes les personnes présentes partagent mon avis — c'était un sentiment d'effroi et d'horreur pour le plan qu'elle avait pour objet d'exposer. » En conséquence, le 5 mars, M. Gathorne Hardy, au milieu des applaudissements de ses amis politiques, donna avis d'une motion tendant à rejeter purement et simplement le bill de M. Gladstone lorsqu'il devrait être lu pour la deuxième fois. Il est permis de contester la sagesse de la ligne de conduite adoptée par les défenseurs de l'Église d'Irlande; leur amendement, tel qu'il était conçu, n'avait pas la moindre chance de succès : c'était une vaine protestation. Ils auraient rendu un véritable service à leur cliente s'ils s'étaient bornés à arracher à la majorité des concessions qui ne fussent pas contraires à l'esprit du bill de M. Gladstone, comme par exemple des conditions plus libérales à l'égard de la rétrocession des presbytères, des facilités plus grandes pour la formation du « corps dirigeant, » etc.

Avant d'étudier les débats mémorables que souleva la deuxième lecture du projet de loi, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur l'effet qu'il avait produit en dehors de la chambre, et surtout en Irlande. Trois semaines à peine s'étaient écoulées depuis que M. Gladstone avait exposé le plan de sa politique de justice et de conciliation, et déjà les résultats de cette politique nouvelle étaient évidents à tous les yeux. Les catholiques voyaient, avec une reconnaissance qu'ils exprimaient hautement, la suppression d'une Église étrangère, implantée violemment sur le sol comme un gage de conquête et de servitude. Sans doute les détails du projet ministériel pouvaient être en butte à certaines critiques, et l'on parla beaucoup à cette époque d'un mémoire de Mgr Moriarty, évêque catholique de Killarney, qui se fit l'écho éloquent des deux principaux griefs, l'un imaginaire, selon moi, l'autre parfaitement fondé.

Le vénérable prélat trouvait injuste que l'on prélevât uniquement sur les fonds de l'Église d'Irlande les indemnités qui devaient être accordées aux catholiques et aux presbytériens en retour de l'allocation de *maynooth* et de *regium donum*, lesquels étaient payés par le trésor du Royaume-Uni ; toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la suppression de l'Église anglicane d'Irlande (et partant des subsides qui étaient accordés aux autres communions pour rendre l'injustice de l'Église établie moins flagrante) est une mesure qui ne doit profiter qu'aux Irlandais, et l'on se demande pourquoi les Anglais et les Écossais seraient obligés d'y contribuer de leurs deniers.

Mais, par exemple, Mgr Moriarty avait parfaitement raison quand il faisait toucher du doigt une nouvelle inégalité que le bill menaçait de créer. En vertu de ce projet, l'Église protestante libre d'Irlande,

représentée par le « corps dirigeant, » pourra recevoir et posséder des biens, nonobstant les statuts sur la mainmorte, tandis que les catholiques sont obligés d'avoir recours à des fidéi-commis ; l'éloquent évêque de Killarney demandait que la même faculté fût accordée aux deux communions, ou bien refusée à l'une et à l'autre, sans quoi l'égalité n'était plus qu'une illusion. Cette réclamation est trop juste pour qu'il n'y soit pas fait droit, tôt ou tard.

En dehors de ces légères questions de détail, les catholiques d'Irlande, je le répète, étaient reconnaissants et satisfaits. Il n'en était pas de même des protestants, et c'était parmi eux surtout qu'on remarquait les effets du bill de M. Gladstone. Il avait complétement interverti les rôles. Tant que les orangistes (c'est ainsi qu'on nomme les anglicans d'Irlande) avaient pu fouler impunément aux pieds les catholiques, ils avaient été les sujets les plus fidèles et les plus dévoués de la couronne, à telles enseignes que l'Angleterre les considérait comme une garnison en pays ennemi ; mais du moment qu'ils furent menacés de perdre leurs iniques priviléges, ce furent eux qui demandèrent hautement la rupture de l'Union. Ce cri fut poussé dans plusieurs meetings des protestants d'Irlande. Partout dans ces assemblées le nom de M. Gladstone était couvert de huées et d'exécrations. L'évêque anglican de Doron et Connot ayant invité le clergé et les fidèles de son diocèse, réunis en synode, à s'entendre avec M. Gladstone pour obtenir une capitulation aussi honorable que possible : « Non ! » s'écria l'assemblée tout d'une voix. La résistance, la résistance implacable, tel était le mot d'ordre des protestants d'Irlande et des conservateurs anglais qui avaient épousé leur cause.

Ce fut cette résolution que M. Disraeli vint annoncer et défendre dans la séance du 18 mars, en proposant de renvoyer la deuxième lecture du bill de M. Gladstone à six mois, c'est-à-dire à une époque où la chambre ne siége pas, ce qui est la formule ordinaire pour rejeter un projet de loi. Le chef de l'opposition parla pendant deux heures, et il avait un auditoire aussi nombreux que son rival quelques semaines auparavant ; mais son discours fut loin d'obtenir le même succès. Le *Times* l'a comparé à la jupe d'une danseuse, tissu sans consistance parsemé d'oripeaux. Le jugement est peut-être sévère, mais il est certain que si cette harangue fait honneur au littérateur, elle est humiliante pour l'homme d'État. Dès le début, il se plongea dans les considérations philosophiques ; et, comme le fit observer le *Times*, s'il plaisante d'une manière délicieuse, c'est un exécrable philosophe. Cherchant à définir ce que c'est qu'un « établissement, » M. Disraeli se prononça en faveur des rapports entre l'Église et l'État, parce que, dit-il, en même temps qu'ils rendent celui-ci religieux et lui donnent la sanction de l'autorité la plus élevée,

ils communiquent à celle-là un caractère politique, dans le sens le plus pur, le plus noble attaché à ce mot, fusionnant, pour ainsi dire, l'autorité religieuse avec l'influence temporelle. En général, le gouvernement civil est calme, sans passion et a des vues larges ; l'Église, au contraire, n'est point calme, elle est fervente, enthousiaste, absorbée par la contemplation de certains objets élevés — (l'Église anglicane? Oh! monsieur Disraeli!!) — de là l'accusation fondée d'avoir des vues étroites. L'État et l'Église, en combinant leurs forces, soutiennent la religion et établissent le règne de la tolérance. La philosophie, dans ses recherches, a un terme où elle rencontre l'insoluble : là la puissance de l'intelligence la plus transcendante disparaît et s'évanouit. Là commence le principe religieux qui devient prédominant aujourd'hui dans la sphère politique. Très-bien. Mais voyez maintenant la conclusion, et quel véritable ami d'une Église, fût-elle anglicane, n'a frémi d'indignation en entendant le grand chef protestant déclarer que le danger de l'avenir était que « la religion devînt trop forte? » Mais un exemple fera mieux que tout le reste ressortir les procédés d'argumentation de M. Disraeli et les sophismes dont son discours n'était qu'un tissu. Il voulait prouver que l'existence d'une Église d'État est le gage de la tolérance pour les autres communions. Écoutez-le : « Il est possible qu'un catholique romain soit excommunié par son Église, ou qu'un dissident soit expulsé de sa congrégation ; mais par bonheur dans ce pays l'individu ainsi dénoncé ou expulsé n'est pas un être abandonné. Il y a une Église dont le souverain est le chef, et elle ne refusera pas à cet homme des rites religieux qui seront sa consolation et sa joie. » Cela revient à dire qu'un mauvais catholique peut se faire protestant. Certes, il n'a pas besoin pour cela d'une Église d'État.

Passant ensuite à la suppression des biens, et reconnaissant que la confiscation, considérée comme un châtiment, peut parfois être légitime, M. Disraeli soutint que sous aucun prétexte un dépositaire ne peut s'approprier le dépôt qui lui a été confié. Si un tel principe était une fois admis, il n'y aurait plus aucune espèce de sécurité pour la propriété, le pays serait livré à la spoliation, à la rapine, qui ne tarderaient pas à entraîner leurs conséquences naturelles, c'est-à-dire la désaffection chronique de plusieurs classes de citoyens.

Après avoir fait observer que toutes les fois que les biens ecclésiastiques ont été saisis, ils ont été confisqués au profit des propriétaires fonciers, l'orateur conjure ces derniers, qui, dit-il, pouvaient avoir confiance en sa sympathie pour eux, de répudier dans leur propre intérêt une spoliation sacrilége. A côté de la question ecclésiastique, il y a en Irlande la question territoriale ; or, comme le

projet ministériel ne résoudrait pas cette dernière, il ne dissiperait pas le mécontentement des Irlandais ; bien plus, il tendrait à l'augmenter. Au nombre des causes de ce mécontentement il faut placer un clergé puissant, exerçant son influence sur de nombreux fidèles et n'ayant aucun rapport avec l'État. Est-ce le moyen de régénérer l'Irlande que d'avoir trois corporations d'hommes instruits et zélés, toutes également mécontentes, toutes en dehors de l'État et prêtes à devenir les organes éloquents de la désaffection populaire? Reproche-t-on quelque chose à l'Église d'Irlande? Non. A-t-on en vue un meilleur usage religieux à faire de ses revenus? Non : on la dépouille parce qu'une autre communion, qui a toujours affecté de repousser les dotations et de préférer le système libre, se sent blessée. C'est le principe de la forfaiture sans le prétexte qui la justifierait; or, qu'on ne l'oublie point, ce principe est susceptible de s'appliquer non-seulement aux biens ecclésiastiques, mais à la propriété particulière.

Ici, M. Disraeli crut devoir entrer dans des développements qui constituent un des points principaux de son argumentation aussi bien que la partie la plus caractéristique de son discours. A ce titre, je crois devoir reproduire textuellement ses paroles : « Appliquez, dit-il, ce principe à la propriété privée et voyez-en les effets. En Irlande, il ne manque pas de grands propriétaires fonciers. Il y a dans ce pays beaucoup de *gentlemen*, au demeurant les gens les plus aimables, les plus accomplis, les plus joyeux compagnons du monde, mais qui ne possèdent point de grandes propriétés. Il y en a même qui n'ont point de propriétés du tout. Après que le ministre aura proclamé cet étrange principe de la forfaiture pure et simple, que feront tout naturellement les *gentlemen* irlandais qui se trouvent dans cette position? Ils se rendront en corps auprès du ministre et ils lui diront : Nous sommes dans une position pleine d'anomalie. Notre naissance n'est pas inférieure à celle de nos compagnons d'habitude. Notre éducation est la même. Nos occupations sont analogues. Nous nous rassemblons dans la même chasse, nous buvons le même vin, nous nous faisons vis-à-vis dans les mêmes contredanses. Nos sentiments sont blessés de ce que quelques-uns de nos compagnons possèdent des propriétés de 6, 8, 10,000 livres sterling de revenu, avec d'innombrables terres et de vastes domaines. Nous connaissons trop bien l'esprit de notre siècle pour croire que ces sentiments d'égoïsme puissent être tolérés. Nous ne voulons pas des biens de nos heureux compagnons. Tout ce que nous vous demandons, c'est de les en dépouiller et de faire de l'égalité sociale un des grands principes de la régénération de l'Irlande. Que désormais tous les *gentlemen* irlandais, comme l'Église catholique d'Irlande, n'aient plus pour vivre que les contributions volontaires. »

« La suppression des revenus, continua M. Disraeli, n'est pas une opération autrement compliquée : tout prince absolu, tout ministre à la tête d'une majorité, peut aisément tirer les conséquences du principe une fois qu'il est admis. La partie la plus originale du programme ministériel, c'est celle où l'Église est invitée à aider de ses mains à sa propre spoliation. Qu'est-ce que ce prétendu respect pour les intérêts existants? Absolument rien. C'est le principe élémentaire de toute confiscation, et aucun gouvernement n'aurait l'audace de violer un tel principe. Quant aux églises, un ministre qui en a quinze cents sur les bras doit éprouver une reconnaissance bien naturelle pour quiconque consent à le débarrasser de quelques-unes. Les presbytères, si l'orateur a bien compris, sont offerts au prix d'une dette qui empêcherait de trouver leur placement sur le marché. Les catholiques sont favorisés d'une manière flagrante par le mode d'indemnité attribué à Maynooth, en dépit non-seulement de la justice naturelle, mais encore des engagements formels pris par le premier ministre à l'époque des élections, et même contrairement aux préliminaires du projet de loi.

« Un autre engagement encore a été violé. On avait promis que le trésor du royaume ne tirerait aucun profit de la suppression de l'Église d'Irlande, et voici que l'on vient proposer que l'indemnité accordée aux catholiques et aux presbytériens pour la perte respective de l'allocation de Maynooth et du *regium donum* soit prise sur les dépouilles de cette Église. Le rachat de la dîme est un appât qu'on tend aux grands propriétaires fonciers, mais qu'ils se souviennent qu'ils ont mangé autrefois de l'Église et qu'ils se demandent si grand bien leur en a fait. Avant que les quarante-cinq années fixées pour le rachat des dîmes soient expirées, qui sait si leurs propriétés n'auront pas été confisquées à leur tour?

« La suppression de l'Église d'Irlande aura d'autres conséquences, ce sera le premier pas vers la suppression de l'Église d'Angleterre, et c'est là le but vers lequel tend le premier ministre. »

Après avoir lancé cette flèche de Parthe, M. Disraeli se rassit au milieu des applaudissements de ses partisans. Toutefois, la séance ne fut pas close sans que la bonne foi et le bon sens eussent été vengés par M. Chichester, secrétaire d'État au département de l'Irlande, qui prouva que les biens de l'Église appartenaient à l'Irlande et qu'ils seraient appropriés à l'usage des Irlandais.

Le docteur Ball, ancien attorney général pour l'Irlande sous le gouvernement tory, rouvrit les débats le lendemain par le meilleur discours qui ait été prononcé jusque-là en faveur de l'établissement anglican. Voici en quelques mots son argument : « Ce que vous attaquez, dit-il au ministère, ce n'est pas l'Église anglicane en parti-

culier, c'est le principe des dotations religieuses en général. L'allocation de Maynooth et le *regium donum* n'étaient pas des faveurs accordées à l'Église établie, c'étaient des subsides destinés à propager l'enseignement religieux parmi les catholiques et les presbytériens. Ce que vous voulez substituer à l'état de choses actuel, c'est le régime libre et volontaire. Mais ce système n'existe nulle part en Europe, et aux États-Unis où il règne dans son intégrité, en Australie où il est particulièrement en vigueur, il a produit des résultats rien moins que satisfaisants. Il ne réussit pas à donner un caractère d'universalité à l'instruction, parce que chaque communion ne se préoccupe que de l'intérêt de ses membres. Il n'assure aucune durabilité, parce que parfois le zèle se ralentit. Il nuit à la qualité de l'instruction, parce qu'il fait dépendre celui qui la donne de celui qui la reçoit. Enfin, ce système est particulièrement vicieux pour l'Irlande, car il a surtout pour effet de développer la ferveur religieuse. Or elle n'existe déjà que trop dans ce pays. »

Quelques orateurs secondaires occupèrent la séance jusqu'à onze heures du soir. Alors, M. Bright se leva et la Chambre se remplit. Tous ceux qui l'ont entendu sont d'accord pour dire qu'il n'a jamais prononcé un plus beau discours, bien qu'il luttât visiblement contre un affreux enrouement. Il commença par rappeler ses opinions personnelles, en avouant qu'il n'avait pas foi dans les établissements religieux politiques, et qu'il donnait la préférence aux Églises libres. Toutefois, la masse du peuple anglais est d'un avis différent. Quoi qu'il en soit, la question n'est pas de savoir s'il doit y avoir des Églises d'État en général, mais si dans des circonstances données une certaine Église doit continuer d'exister dans une partie du royaume. Y a-t-il quelque chose dans la condition de l'Irlande qui exige un changement? Dans le fait, y a-t-il une grande question irlandaise que nous rencontrons tous les jours, et qui nous arrête à chaque pas?

Qu'on se rappelle le discours prononcé par lord Stanley à Bristol, il y a quelques années : il reconnaissait alors l'existence de cette difficulté, et son parti promit d'avoir recours à la législation pour la faire disparaître; puis, quand le parti fut au pouvoir, il recula peu à peu devant la tâche jusqu'à ce qu'il arrivât à se persuader que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. Lord Stanley avait déclaré que le malade était dans un état désespéré, puis lord Mayo tira un meilleur augure de la situation; M. Disraeli nia la maladie et M. Hardy alla jusqu'à montrer dans les symptômes fébriles du patient des signes de santé. Lord Mayo, en développant la politique de son gouvernement, avait parlé pendant trois heures et demie; c'est précisément le temps qu'a occupé le discours de M. Gladstone lorsqu'il

a présenté le projet de loi actuel. Mais quelle différence dans les deux harangues! M. Gladstone, en proposant un remède efficace, a mérité l'approbation de la protestante Angleterre, de l'Écosse plus protestante encore, aussi bien que celle de la catholique Irlande.

L'Église d'Irlande est l'Église de la conquête : la preuve c'est que la religion de la minorité a été ainsi maintenue dans un état de suprématie pendant trois cents ans. Fondée par la violence, maintenue par la violence, elle n'a cessé de voir protester contre elle la population au milieu de laquelle elle a été maintenue par la force des armes. On est stupéfait de voir qu'il y ait des gens qui ne s'aperçoivent pas du grand et cruel dommage que reçoivent de là ces principes de liberté et de tolérance religieuse qui sont l'essence de la Réformation. A entendre le chef de l'opposition, on serait tenté de croire qu'il lit une histoire complétement différente de celle des autres, ou plutôt qu'il en compose, chemin faisant, une à son propre usage. En réalité on peut dire de lui, comme de Voltaire, qu'en écrivant l'histoire il se passe des faits infiniment mieux qu'il ne s'en accommode. Comme agent de propagande religieuse, l'Église d'Irlande a misérablement échoué. L'Irlande est plus catholique à cette heure qu'elle ne l'a été à aucune époque ; bien plus, c'est de l'Irlande que l'influence papale a débordé sur l'Angleterre, c'est de l'Irlande que de grands et puissants intérêts catholiques se sont répandus aux États-Unis. Comme institution politique, l'établissement anglican a produit des effets désastreux, car elle a créé dans le cœur du peuple le sentiment d'une injustice endurée que nul « pacte d'union » n'a pu effacer. Le flambeau de la Réformation, comme on s'est plu à l'appeler, soutenu par le privilége, entretenu par le souffle ardent des factions, a été moins une lumière salutaire qu'un feu dévorant, brûlant tout ce qu'il y avait de noble dans le pays, de telle sorte que la charité, l'industrie, la paix, la liberté ont péri à son contact. On a affecté une vive inquiétude au sujet de la question territoriale; c'était sans cause, car on ne fera rien que la plus saine économie politique ainsi que les principes de la morale et de la justice ne puissent pleinement justifier.

Après quelques paroles sévères à l'adresse de M. Disraeli pour ses plaisanteries au sujet d'un « climat humide et d'un triste Océan, » sur les causes, selon lui, des malheurs de l'Irlande, ainsi que pour ses sophismes en présentant l'Église établie comme un lieu de refuge au catholique excommunié ou bien au dissident expulsé de sa congrégation, M. Bright exprima l'espoir qu'une Église libre deviendrait une source de prospérité pour les anglicans d'Irlande, comme elle l'est devenue pour les presbytériens d'Écosse. Après avoir affirmé qu'à cette condition l'Église d'Irlande, « enfant maladif du privilége

et du favoritisme, pourrait devenir le robuste champion de la Réformation, » l'orateur, dans une péroraison émue qui fit tressaillir toute la chambre et excita l'admiration hautement manifestée de l'opposition, prédit les effets de la nouvelle loi. Il en vit sortir une union plus vraie et plus solide entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, union féconde qui donnerait la tranquillité et la force au royaume, tandis qu'elle ajouterait un nouvel éclat à la couronne. Il demanda pour elle l'appui de tous les gens de bien dans l'empire britannique ; ne doutant pas qu'elle ne fût accompagnée des bénédictions du Très-Haut, car elle repose sur ces principes de justice et de miséricorde qui sont les glorieux attributs de son règne éternel.

Les applaudissements se prolongèrent longtemps, et l'on vit plutôt qu'on n'entendit sir Roundell Palmer proposer d'ajourner la discussion à la semaine suivante. Ce grand jurisconsulte libéral, partisan de l'abolition officielle (*disestablishment*), mais non de la suppression des revenus de l'Église d'Irlande (*disendowment*), apportait un grand exemple de dévouement à l'appui de sa thèse et de son incontestable éloquence. Tout le monde savait qu'il était désigné pour le poste de lord-chancelier dans le ministère de M. Gladstone, mais qu'il avait refusé la plus haute dignité à laquelle un homme de loi puisse aspirer, pour ne pas prêter la main à ce qu'il regardait comme un acte de spoliation. Profondément libéral, je le répète, sir Roundell Palmer se sentit mal à l'aise en présence des applaudissements dont les tories le saluèrent quand il se leva pour rouvrir les débats. Voici en quelques mots son système d'argumentation. Il soutint premièrement que les biens qui sont en ce moment dans la possession de l'Église d'Irlande ne sauraient être considérés comme appartenant à la nation ; en second lieu que cette propriété est indivisible, de telle sorte que si l'on accorde qu'il y en a une portion quelconque qui appartient à l'Église, on est forcé de reconnaître que le tout lui appartient ; enfin que dans la plupart des cas ces biens sont locaux, et par conséquent que les paroissiens ont des droits de prescription à continuer d'en jouir.

Si le projet de loi avait trouvé son plus redoutable adversaire dans la personne de sir R. Palmer, il devait avoir un vigoureux défenseur dans M. Lowe. Le chancelier de l'échiquier commença par prendre à partie M. Disraeli, qui dans son discours semblait avoir mis l'Église d'Irlande en dehors de la question. A quoi sert cet « établissement, » sinon à tourner les six huitièmes de la population contre le gouvernement avec lequel cette Église s'identifie, et à rendre dix fois plus difficile la tâche d'administrer le pays. Répondant à sir R. Palmer, M. Lowe démontra qu'il serait dangereux de laisser 16 millions sterling entre les mains d'une Église débarrassée de tout contrôle. Ce

serait fonder une véritable théocratie des plus dangereuses. D'ailleurs, si on enlève à l'Église établie son caractère politique, elle devient essentiellement une institution nouvelle, et lui octroyer toutes les propriétés ecclésiastiques, c'est faire virtuellement une nouvelle répartition de ces biens. Dire que l'on ne peut troubler les possesseurs dans leur jouissance tant qu'ils n'ont rien fait pour encourir la forfaiture, c'est soutenir que ces dotations sont immuables et perpétuelles. Or sir R. Palmer a porté lui-même un coup décisif à sa cause en proposant de supprimer la moitié des dotations. Passant ensuite au discours du docteur Ball, M. Lowe soutint qu'il était trop tard pour faire opposition à l'introduction du système des Églises libres en Irlande; depuis longtemps l'île-sœur a été forcée d'avoir recours à ce régime par suite de l'appropriation de ses biens ecclésiastiques à l'Église de la minorité. On dit que le bill n'est pas généreux. C'est possible; le gouvernement ne se pique pas de faire des générosités avec l'argent d'autrui; mais il est juste, et il donne à une grande politique un développement complet et pratique.

Enfin arriva la soirée mémorable du 23 mars. La discussion fut reprise ce soir-là par M. Walpole, dont le discours ne fut qu'une dénonciation solennelle de la « révolution sacrilége » qu'on projetait. Rien de bien nouveau, on le voit. Sir Henry Bulwer prit ensuite la parole, et, laissant de côté les points de vue théologiques et légaux de la question, il l'envisagea sous le rapport politique. L'Angleterre, dit-il, a devant elle une belle conquête, la plus noble conquête du monde à accomplir, celle du cœur d'une nation généreuse et infortunée. Dès 1824, lord Liverpool disait qu'il n'y avait que deux manières de gouverner l'Irlande, ou bien de supprimer l'Église d'État, ou de convertir tous les Irlandais au protestantisme. Cette dernière tentative est hors de question. Il faut donc avoir recours à la première. Alors il sera inutile de parler du rappel de l'Union, parce qu'une union véritable aura été consentie. La politique que représente l'Église établie a eu pour objet d'évoquer le patriotisme contre le protestantisme et de rendre synonymes ces deux mots : *irlandais* et *catholique*. Il est absurde de supposer que l'abolition d'une Église qu'il faut une armée pour maintenir en Irlande, portera à cette même Église la moindre atteinte en Angleterre, où il faudrait une armée pour la détruire, tant elle est enracinée dans les affections du peuple.

Les orateurs anglais, contrairement à la bonne femme macédonienne, en appellent à des Philippes qui ne sont plus à jeun. Ce fut après le dîner, vers onze heures du soir, que M. Hardy, le futur chef des tories et celui qui dès maintenant possède toute leur confiance, prit la parole. Les applaudissements de son parti, qui le saluèrent lorsqu'il se leva, l'encouragèrent à proclamer avec une certaine

emphase que lui et les siens combattraient jusqu'au bout des mesures qu'ils croyaient également préjudiciables à l'État et à l'Église. Il n'y a qu'un seul motif pour ce projet désastreux, c'est la jalousie des catholiques, la haine d'Aman pour Mardochée assis à la porte du palais du roi. Après cette explosion de rhétorique, M. Hardy reprit en sous-œuvre les arguments de M. Walpole et de sir Roundell Palmer. Puis, au milieu des applaudissements des tories, il attribua le mécontentement de l'Irlande aux prêtres et aux fénians, avec lesquels le premier ministre faisait cause commune. Une fois sur ce thème, M. Hardy broda des variations à l'infini, et, après avoir nié que l'Irlande eût aucun motif sérieux de plainte, il termina en montrant dans l'industrie l'unique panacée à ces maux imaginaires.

Quand M. Hardy eut parlé deux heures, M. Gladstone se leva pour clore les débats. M. Hardy, dit-il, avait fait ce que Burke n'avait pas réussi à faire, il avait rédigé un acte d'accusation contre une nation. Rien de plus sombre que le portrait qu'il avait tracé de l'Irlande. Il avait nié qu'il y eût rien dans le système du gouvernement à quoi il fût nécessaire de remédier, et il n'avait effectivement proposé aucun remède. C'est du reste la tactique de l'opposition depuis que son système de dotation générale a échoué. Les conservateurs ont applaudi au discours de sir R. Palmer. L'orateur admet le principe de ce discours et reconnaît qu'il y a eu un dépôt confié, seulement il va plus loin et soutient que ce dépôt a été fait dans l'intérêt de la nation. C'est pour la nation que ces biens ont été donnés, c'est le devoir du gouvernement de veiller à ce que la nation en profite. Les compensations à attribuer à Maynooth et aux presbytériens pourront être prises sur le trésor du Royaume-Uni ou sur les biens de l'Église d'Irlande, l'orateur n'attache point d'importance à cette question ; mais quant à l'usage affecté à l'excédant des propriétés ecclésiastiques, le parlement l'a implicitement approuvé en plusieurs circonstances. Puis, regardant l'horloge, M. Gladstone s'écria : « De même que l'aiguille de ce cadran avance rapidement vers l'aube du jour, ainsi s'écoulent les années, les mois, les jours que l'Église établie d'Irlande a encore à vivre ! »

On alla aux voix et la majorité de 118 votes (368 contre 250) fut saluée par les cris de triomphe du parti libéral. Le sort du bill était fixé dans la chambre des communes.

Cependant le moment était venu où les conservateurs auraient pu obtenir jusqu'à un certain point une revanche de leur défaite et rendre un véritable service à leur cliente, l'Église d'Irlande. Tandis que les orangistes de l'Ulster, écumant de fureur, maudissaient M. Gladstone et déclaraient qu'ils ne se rendraient pas, ceux qui seuls avaient mission de traiter avec le vainqueur auraient pu, s'ils se fussent

montrés habiles, obtenir pour les vaincus de meilleures conditions que celles qui leur étaient offertes. M. Gladstone avait accordé aux anglicans d'Irlande une capitulation honorable, il dépendait du parti conservateur, dans la chambre des communes, de la rendre aussi avantageuse que possible. Le bill allait être examiné en comité; des amendements modérés, portant sur les détails et non sur le principe du projet de loi, auraient été probablement acceptés par les libéraux que leur triomphe et leur force disposaient à la générosité. Mais au lieu d'agir avec cette sagesse, les tories présentèrent par l'organe de leur chef une série d'amendements qui auraient eu pour effet, s'ils eussent été adoptés, de neutraliser ou plutôt d'annuler la loi de suppression aussi complétement que si elle eût été rejetée par la chambre des communes à la deuxième lecture. M. Disraeli apprit à ses dépens ce qu'il savait déjà, à savoir que qui trop embrasse mal étreint. Disons un mot de cette tentative infructueuse.

A trois exceptions près, les amendements dont M. Disraeli donne avis dans la séance du 12 avril se rapportaient exclusivement, du moins quant à la forme, aux articles du projet de loi qui affectaient la suppression des biens (*disendowment*). La première de ces trois exceptions consistait dans la radiation proposée de l'article 2 qui stipulait que l'union législative entre les Églises d'Angleterre et d'Irlande serait dissoute, et que l'Église d'Irlande cesserait d'être établie par la loi. Considérant que des clauses subséquentes déclaraient que tous les biens de l'Église devaient être remis aux mains d'une commission, que les corporations ecclésiastiques seraient dissoutes, que les évêques cesseraient de siéger au parlement — on pouvait à la rigueur regarder l'article en question comme étant de surérogation et comme n'ayant d'autre but que de blesser gratuitement des gens qui continueraient de se considérer comme des membres de l'Église d'Angleterre. Toutefois, si l'on venait à la rapprocher de la deuxième exception et de quelques-uns des amendements relatifs à la suppression des revenus, cette omission devenait beaucoup plus significative qu'elle n'en avait l'air. M. Disraeli proposait que personne ne fût nommé à un évêché ou à un bénéfice quelconque « depuis le moment où la présente loi passerait *jusqu'au* 1er *janvier* 1872. » Les mots en italiques étaient nouveaux et ils auraient eu pour effet de permettre à la couronne d'assumer le droit de nommer les évêques de l'ex-Église officielle, dans l'hypothèse où le corps dirigeant l'eût prié de le faire. Une clause additionnelle à l'article 13 aurait assuré aux « archevêques, évêques et doyens actuels, leur vie durant, la jouissance des mêmes titres et des mêmes priviléges que si l'acte n'eût pas été adopté. » On voit d'ici les conséquences des amendements de M. Disraeli, s'ils avaient été accueillis par la chambre.

Nous aurions eu en Irlande une Église très-opulente, ayant ses évêques et ses dignitaires nommés comme aujourd'hui par la couronne, jouissant dans la personne des titulaires actuels des mêmes titres, de la même préséance qu'à présent et pouvant de plus se vanter que le seul article du projet de loi qui prononçât en propres termes la suppression officielle, avait été radié par la chambre des communes formée en comité. De cette façon, ce qu'on a appelé le « grief sentimental » des Irlandais, c'est-à-dire le froissement que leur causaient le titre et les prérogatives d'Église d'État conférées à l'Église de la minorité, aurait subsisté au moins pendant cette génération, et les heureux effets qu'on attendait du bill auraient été perdus, sinon en totalité, du moins en grande partie.

Mais continuons. Des amendements aux articles 3 et 4 proposaient de nommer trois commissaires non rétribués, de choisir pour cette mission MM. Brewter, Brady et Keatinge, et de stipuler que quiconque se croirait lésé par une décision des commissaires stipendiés, « pût exiger que sa cause fût portée devant un tribunal mixte composé d'un seul commissaire stipendié et de deux commissaires non rétribués au moins. » Cet aréopage, ainsi constitué, aurait eu à décider, entre autres choses, si telle propriété était ou non une dotation particulière. Aux termes du projet de loi, une dotation particulière était « le produit d'une propriété ou d'une somme d'argent donnée par un particulier et prise sur sa fortune privée, ou le montant d'une souscription particulière — postérieurement à 1660. » M. Disraeli proposait tout simplement de biffer cette date, de sorte que les biens donnés par des particuliers à l'Église catholique avant la Réformation, auraient été compris dans les dotations particulières revenant à l'ex-Église officielle protestante ; et afin d'aider le « tribunal » à remonter à l'origine de ces dotations et à vérifier leur caractère privé, un amendement à l'article 29 stipulait que « les commissaires auraient la faculté d'accueillir telles preuves historiques ou autres qui leur paraîtraient suffisantes, et de prononcer leur jugement d'après ces preuves, sans se préoccuper si elles avaient ou non un caractère légal, » en accordant aux demandeurs le remboursement de leurs frais. L'objet de la ligne de conduite adoptée en dehors des usages ordinaires par le chef de l'opposition apparaissait dès lors clairement. Il proposait que la moitié des commissaires se composât de protestants irlandais en qui il avait toute confiance, que ceux-ci constituassent invariablement la majorité de toute commission siégeant pour décider un cas donné, et que ladite majorité attribuât à l'ex-Église officielle, « sur des preuves sans caractère légal, mais qui lui paraîtront satisfaisantes, » toute propriété qu'il lui plaira de déclarer être une « dotation particulière. » Quand on se

rappelle combien de fois il a été prouvé à la satisfaction entière et complète des membres de l'Église anglicane d'Irlande que saint Patrice était un protestant de l'école de l'évêque actuel de Cork — il est facile d'imaginer quelles sortes de preuves seraient suffisantes pour satisfaire un commissaire non rétribué. Dans le fait, si l'amendement eût été accueilli, il est douteux que l'Église d'Irlande ait eu, en dernière analyse, aucuns biens à rendre. Malgré cela, afin de ne pas courir de risques inutiles, M. Disraeli ajoutait une clause additionnelle au même article, pour que les commissaires eussent à remettre aux mains du « corps dirigeant » de l'ex-Église officielle « toutes les terres ou apanages qui avaient été appropriées ou octroyées par statut, par décret royal ou par lettres patentes, depuis la deuxième année du règne d'Élisabeth. » Ainsi, toutes les dotations publiques depuis la Réformation, toutes les dotations particulières qui l'ont précédée ou suivie, tout cela constituait, il faut l'avouer, un appoint assez passable pour ceux qu'on appelait les « agneaux tondus » de l'Église protestante d'Irlande.

Eh bien, ils devaient recevoir encore bien davantage... d'après le plan de M. Disraeli. Aux termes de l'article 23 du projet de loi, tout ecclésiastique pourra, après la date du 1er janvier 1871, demander aux commissaires liquidateurs de convertir la pension viagère. Dans ce cas, les commissaires devront payer le capital de cette pension au « corps dirigeant » de l'Église — à la charge pour lui de servir une annuité au ministre tant que besoin sera. Mais, en vertu de l'amendement de M. Disraeli, le « corps dirigeant » pouvait à toute époque de l'année 1871 requérir les commissaires de capitaliser les pensions viagères de tous les ecclésiastiques : sur quoi lesdits commissaires auraient dû verser, non point la valeur actuelle de ces pensions, mais un capital égal à quatorze fois le revenu annuel des ecclésiastiques en question. De plus, dans le cas de toutes les Églises remises au « corps dirigeant, » un amendement à l'article 25 stipulait qu'une somme égale à quatorze fois la moyenne des frais de réparations calculée sur une période de dix ans avant le 1er janvier 1869, serait payée au « corps dirigeant. » Enfin, une clause additionnelle prescrivait aux commissaires liquidateurs de verser entre les mains des mêmes récipiendaires « une somme capitalisée, égale à quatre fois le revenu en bloc de tous les bénéficiers, afin de l'appliquer aux frais du culte divin en Irlande. » Voilà tout. M. Disraeli, on le voit, professait des théories originales sur le *disendowment*, il y ajoutait une pointe d'ironie. Une Église qui aurait eu tant de propriétés à administrer devait nécessairement dépenser beaucoup d'argent pour la question de ses affaires : aussi M. Disraeli, qui songe à tout, avait-il proposé que les commissaires payassent au « corps dirigeant » une

somme de 200,000 livres sterling ; et dans le cas où ils auraient été à court de fonds, il les dispensait de toute espèce d'indemnité en faveur de Maynooth.

Le propre des théories extrêmes est de provoquer des réactions en sens contraires. Les exigences de M. Disraeli firent qu'il n'obtint même pas pour ses clients ces adoucissements que la majorité semblait disposée à leur accorder dans le principe. Ainsi, d'après les paroles que MM. Gladstone et Bright avaient prononcées avant les élections générales, paroles qui avaient presque revêtu la forme d'un engagement, on pouvait croire que les presbytères seraient abandonnés au « corps dirigeant » à titre gratuit. Il n'en fut rien. M. Gladstone affirma qu'à l'époque où il avait fait cette déclaration il ignorait les charges qui pesaient sur un grand nombre de maisons curiales dont les frais de construction n'étaient pas encore remboursés. M. Bright affirma qu'il ne s'était exprimé de la sorte que parce qu'il croyait que des avantages analogues seraient faits aux catholiques et aux presbytériens. L'article sur le rachat des presbytères fut donc adopté en comité, comme tous les autres, comme en particulier celui sur le rachat des dîmes, bien que M. Fawelt eût démontré que c'était pour le moins une témérité au point de vue économique, — mais on espérait gagner par ce moyen les propriétaires fonciers. Enfin, le gouvernement, qui avait obtenu des majorités de 90, 100, 110 et 123 voix dans les différents votes provoqués par les amendements des ultra-protestants, en obtint une de 128 voix pour repousser l'amendement de M. Whalley (le cri de *no-popery* fait homme). Le député de Petersboroug voulait tout simplement radier le collége catholique de Maynooth de la liste des indemnités — tandis que M. Gladstone proposait de lui attribuer une compensation égale à quatorze fois le montant de l'allocation annuelle qu'il reçoit actuellement. Tous les sophismes de M. Whalley, de sir George Jenkinson et de M. Aytoun furent impuissants contre l'esprit de justice qui animait la chambre. En effet, pendant trois siècles, une infime minorité du peuple irlandais s'était approprié une large portion des fonds publics jusqu'à concurrence de plusieurs centaines de mille livres sterling annuellement. Pendant la douzième partie de ce temps, l'immense majorité de ce peuple a été autorisée, par manière de compensation, à appliquer à son usage quelques milliers de livres chaque année. N'était-il pas équitable que, le jour de régler tous les comptes étant venu, cette énorme disproportion fût prise en considération ? Quand on songeait que, à prendre le chiffre le plus bas, 300 millions sterling avaient été consacrés au maintien d'une Église étrangère en Irlande, tandis que la véritable Église du pays n'avait eu pour sa part que 1 million, — on n'était guère disposé à se plain-

dre si Maynooth était traité plus favorablement que l'établissement anglican — ce qui du reste était fort douteux.

Le passage du bill en comité ne fut donc qu'une suite de triomphes pour M. Gladstone, lesquels furent couronnés par une victoire brillante quoique facile, le jour de la troisième lecture du projet de loi. Les débats du 31 mai n'offrirent qu'un médiocre intérêt comparativement à ceux qui avaient précédé la seconde lecture : un seul incident piquant vint rompre la monotonie de la soirée, ce fut lorsque le bill, attaqué par un libéral, lord Elcho, fut défendu par un conservateur, M. Butler Johnstone. Lord Elcho saisit cette occasion de se séparer avec éclat de son parti, déclarant que si M. Gladstone était encore en apparence le chef sur le pont du navire, M. Bright exerçait en réalité le commandement suprême dans la machine : or, de nos jours, c'était là le poste le plus important. Quant à M. Disraeli, il voyait dans l'adoption du bill le triomphe des fénians par les mains du ministère. Malgré cet horoscope mélancolique, le projet de loi fut adopté par la chambre des communes à la majorité de 114 voix (361 contre 247).

Une caricature publiée vers cette époque par un journal satirique tory, représentait M. Gladstone en costume d'écuyer d'un cirque olympique quelconque, faisant des exercices de haute voltige sur un cheval lancé au galop. Déjà il avait sauté avec succès au travers d'un cercle en papier qui figurait la chambre des communes, mais il arrivait en présence d'une multitude d'autres cercles analogues, très-rapprochés les uns des autres et formant une digue à peu près infranchissable : c'étaient les lords à la tête desquels on apercevait le comte de Derby. Tel était, en effet, le dernier obstacle que le premier ministre devait surmonter, et l'on se demandait depuis quelque temps ce qui arriverait quand il faudrait s'aborder. Aussi épiait-on avec avidité les moindres paroles qui tombaient de la bouche des pairs, afin de former des conjectures sur l'issue probable de la lutte prochaine. Le discours prononcé par le comte de Shrowsbury dans un grand banquet conservateur permit — on le croyait du moins — de juger juqu'à un certain point du sentiment des tories, qui forment la majorité dans la Chambre haute, et donnait à espérer que la résistance ne serait pas inflexible. « L'immense majorité, dit-il, que M. Gladstone a obtenue en faveur de son bill sur l'Église d'Irlande, indique assez clairement le désir qu'a le public de voir cesser une anomalie comme celle de l'établissement anglican dans ce pays. Néanmoins, le sentiment général a été froissé de voir d'autres communions religieuses injustement favorisées aux dépens de l'Église protestante d'Irlande. La chambre des lords est tenue d'accepter le verdict si clair et si expressif du peuple anglais; toutefois, elle a le

droit de demander au pays de réfléchir et de prendre garde qu'aucune mesure ne reçoive force de loi avant d'être parfaitement convaincue qu'elle réunit en sa faveur toutes les sympathies de la nation. Il faut espérer que le bill de M. Gladstone sera, sinon rejeté par la chambre des lords, du moins profondément modifié par elle. » Quelques jours après, un autre pair conservateur, lord Wharncliffe, prenait la parole à Barnsley. Il déclara que si l'année dernière les lords avaient rejeté le bill provisoire de M. Gladstone, c'est qu'ils y avaient vu une manœuvre de parti pour faire tomber M. Disraeli. « Mais aujourd'hui, continue-t-il, voici devant le Parlement un projet de loi qui a obtenu dans la chambre des communes une majorité de 118 voix... Il ne faut pas oublier que la chambre des lords n'est pas une assemblée législative. Son devoir est d'enrayer toute législation qui lui paraît téméraire et de donner au pays le temps de la réflexion. Toutefois, si la chambre des lords marchait de propos délibéré à l'encontre du sentiment manifeste du peuple anglais, exprimé par une forte majorité, ce serait un acte d'une haute imprudence. »

Sur ces entrefaites la lettre inattendue, mais parfaitement opportune de lord Powerscourt, éclata comme une bombe. La veille encore on l'avait désigné comme le sauveur de l'Église, comme l'organe accrédité des protestants d'Irlande. Désireux apparemment de justifier le premier de ces titres, il adressa un appel pressant aux représentants de l'Église d'Irlande pour les exhorter à faire taire la voix de la passion, à s'efforcer d'amender le bill dans ce qu'il avait de défectueux, au lieu de prêcher une résistance à outrance.

A mesure qu'approchait le moment où le projet de loi allait être soumis à la chambre des lords, l'opinion prenait chaque jour plus de consistance dans le public, que les lords voteraient le projet de loi sans lui faire subir des changements qui le rendraient inacceptable à la chambre des communes. Ce qui confirmait cette croyance, c'était l'accueil que les délégués des associations protestantes de l'Irlande avaient reçu d'un grand nombre de pairs conservateurs assemblés chez le duc d'Aberscorn. Les nobles lords s'étaient montrés excessivement réservés, froids même; et les délégués n'avaient pas caché le peu d'espoir qu'ils fondaient sur le résultat de leur entrevue.

Ajoutons que les protestants d'Irlande diminuaient chaque jour le peu de sympathie qu'on éprouvait pour leur cause en Angleterre par la violence de leur langage et de leurs menaces. Ainsi dans un grand meeting orangiste qui eut lieu à Ballibay, le révérend John Flanagan n'avait cessé de désigner le premier ministre par ces mots : « Judas Iscariote Gladstone. » Il avait exhorté ses coreligionnaires à « rejeter le talon de fer de l'Angleterre et à se débarrasser du pa-

pisme, ce qui chasserait du même coup deux serpents de leur île. » Il avait terminé son discours par un véritable appel à la guerre civile. Quelques semaines auparavant, au sein de la conférence préparatoire qui avait réuni dans la salle du chapitre de saint Patrice le clergé et les fidèles du diocèse de Dublin, le projet de M. Gladstone avait été vigoureusement combattu. Bien que le docteur Treneh, archevêque de Dublin, se fût escrimé de son mieux, néanmoins son langage avait été censuré par les fanatiques comme « entaché de modérantisme. » L'évêque de Cork ne s'était pas exposé à ce reproche, car il avait dit que M. Gladstone et son bill pouvaient aller au diable. (Il se servit, a-t-on assuré depuis, d'une expression un peu plus parlementaire, mais aboutissant à la même destination.) A Newry, le révérend M. Stokes avait invité les deux cent mille orangistes de la province d'Ulster à s'emparer de la cathédrale catholique d'Armagh. Quant aux églises protestantes, avait-il dit, « avant de les livrer à l'apostasie, que chaque pasteur sache qu'il suffit d'un baril de poudre et de quelques allumettes pour les envoyer aux quatre vents du ciel. »

Ces discours rapportés en Angleterre y causaient une vive irritation contre les protestants d'Irlande, et l'on pensait qu'ils exerceraient une certaine influence sur la conduite des lords.

La première lecture du bill avait eu lieu dans la noble assemblée : mais c'était là une pure formalité de laquelle il était impossible de rien augurer. Peu à peu les espérances qu'on avait conçues commencèrent à s'obscurcir ; et bientôt le bruit se répandit que la chambre des lords, trompant l'attente générale, rejetterait le bill sur l'Eglise d'Irlande ; que dans ce cas il fallait s'attendre à voir le parlement immédiatement prorogé, une session d'automne convoquée et le projet de loi renvoyé à ceux qui avaient refusé de l'adopter.

Un moment l'événement semble justifier ces rumeurs auxquelles le public refusait d'ajouter foi. Comment, en effet, supposer que la chambre haute résisterait à la volonté si énergiquement exprimée du peuple anglais, surtout quand le *Standard*, l'organe du parti conservateur avait annoncé que les lords permettraient la seconde lecture du bill et se contenteraient de l'amender en comité ? Eh bien, le *Standard* eut le sort des officieux dans tous les pays du monde, il fut désavoué.

Le samedi, 5 juin, les lords du parti conservateur furent convoqués chez le duc de Marlborough, à l'effet de délibérer sur la conduite qu'il conviendrait de tenir quand viendrait le jour où le projet devrait être lu pour la seconde fois. La réunion avait un caractère strictement privé et les orateurs en profitèrent pour dire leur pensée

sans détour. Bien qu'aucune résolution n'eût été formellement adoptée, il fut entendu que le comte de Harrowby, soutenu par la majorité des membres présents, proposerait le rejet du bill. Lord Cairns fit une charge à fond contre le projet de loi : il soutint que c'était en quelque sorte une surprise, qu'il fallait donner au pays le temps d'en revenir et que déjà les signes d'une réaction se manifestaient de toutes parts. D'ailleurs on s'aliénerait infailliblement par là le cœur fidèle des protestants d'Irlande. Le comte de Derby parla avec plus de furie encore.

Le marquis de Salisbury, les comtes de Carnarvon et de Stanhope furent d'un avis différent et firent entendre le langage de la prudence. Cette fois les gens sages conseillaient, non point de renvoyer le cheval de Troie, mais au contraire de le faire rentrer dans la place. Lord Salisbury et lord Carnarvon ne pouvaient pas être suspects, ils avaient donné des gages de leur fidélité inébranlable aux principes conservateurs et ils avaient naguère déposé leurs portefeuilles ministériels plutôt que d'accepter la réforme électorale de M. Disraeli. Eh bien ! c'étaient eux qui conseillaient en ce moment de céder à la volonté populaire et de tâcher seulement d'amender le bill en comité. Il est vrai que les autres conservateurs disaient à cela que la chambre n'accepterait aucun amendement sérieux.

L'effet de ce que j'appellerai le *Colloque de Saint James' Square* fut immense. La presse libérale poussa un long cri d'indignation : les habitants de Birmingham annoncèrent immédiatement l'intention de tenir un meeting monstre pour protester contre la conduite des lords. Des réunions de ce genre se préparaient partout. Seraient-elles exemptes de désordre? cela n'était pas probable et l'on ne pouvait se défendre d'un frisson de crainte à la pensée du sort qui menaçait les plates-bandes de Hyde-Park, alors dans toute leur splendeur. En Angleterre, ceux mêmes qui se souciaient médiocrement de l'Église d'Irlande étaient blessés au vif de voir la souveraineté populaire méprisée par la chambre des lords, — car l'esprit démocratique a fait du chemin dans ces dernières années. C'est ce sentiment qui fit éclater un tonnerre d'applaudissements quand, le lundi suivant, M. Gladstone fit son entrée dans la chambres des communes, de mémoire de député on ne souvenait pas d'avoir entendu une pareille salve. Ce qu'on ne se rappelait pas non plus, c'était d'avoir vu une pareille manifestation passer sans provoquer une démonstration du parti opposé. Le silence glacial des tories en cette circonstance était assez éloquent.

Mais on se préoccupait surtout des déplorables effets que la résolution de la chambre haute devait produire sur les Irlandais, qui

croiraient à juste titre avoir été les jouets d'un leurre! La question territoriale, à laquelle toutes les autres viennent aboutir, s'en ressentirait infailliblement. Les lords anglais possèdent presque tous des terres en Irlande ; que penseraient les Irlandais, que pouvaient-ils penser, en voyant un bill qu'on regardait comme un à-compte sur la justice à rendre à leur pays, comme un baume sur leurs plaies, comme le gage d'un traitement plus sympathique, plus généreux à l'avenir ; quand ils verraient, dis-je, ce bill rejeté par une assemblée de propriétaires, dont les plus riches possèdent une grande partie du sol irlandais, et qui ne repoussaient évidemment le projet de loi qu'on leur proposait qu'en raison de la connexité qu'ils lui supposaient avec leurs propres titres de propriété ? La chambre des communes avait déclaré à une forte majorité (laquelle représentait une majorité plus forte encore de la nation) que l'Église d'Irlande n'avait aucun droit à ses biens. Les pairs répondaient : Les titres des propriétés de l'Église sont aussi valides que les nôtres et nous défendons ceux-là pour sauvegarder ceux-ci. Le paysan irlandais ne serait-il pas tenté de tomber d'accord avec les deux chambres ? avec les Communes lorsqu'elles affirmaient que l'Église d'Irlande n'avait aucun droit à ses biens; et avec les lords quand ceux-ci disaient que le comte de Derby et le marquis de Lansdowne n'avaient pas de meilleurs titres de propriété?

Enfin, le lundi 14 juin, les débats s'ouvrirent dans la chambre des lords sur le bill de l'Église d'Irlande, à l'occasion de la motion du gouvernement de le lire pour la deuxième fois. La salle offrait un coup d'œil bien différent de celui qu'elle présente d'ordinaire. Les banquettes de velours cramoisi sur lesquelles sommeillent de loin en loin quelques pairs clair-semés, suffisaient à peine à fournir des siéges à tous ceux qui se pressaient dans l'enceinte; les tribunes, en général, aussi désertes que les loges du Théâtre-Français un soir où l'on donne *Polyeucte* ou *Andromaque*, regorgeaient de princes, de diplomates, d'étrangers de distinction ; Rome n'était plus dans Rome ou, pour parler en prose, la chambre des communes avait déserté le local de ses séances pour se presser dans la galerie qui lui est réservée, tandis que les pairesses froissaient mutuellement leurs brillantes toilettes, comme des fleurs trop serrées dans un parterre. Le fonctionnaire qui porte le titre de « clerc du parlement » ayant lu le passage du discours du trône relatif au bill sur l'Église d'Irlande, lord Granville proposa la deuxième lecture de ce projet de loi. Quant à la motion dont lord Harrowby avait donné avis, motion tendant à faire rejeter le bill, il exprima l'espoir que Leurs Seigneuries lui refuseraient leur assentiment. En effet le projet de loi était conforme à l'opinion du peuple des trois royaumes. On a beaucoup parlé de la

haute valeur de la chambre des lords considérée comme assemblée législative et l'orateur abondait dans ce sens. Les pairs ont une puissance immense pour faire le bien; mais [en même temps il y a une puissance qu'ils ne possèdent pas, c'est celle d'aller à l'encontre de la volonté nationale constitutionnellement exprimée. Les débats, disait-on, avaient été conduits dans la chambre des communes d'une façon blessante pour les lords, et l'orateur avoua qu'il avait reçu plusieurs lettres pour l'inviter à se montrer conciliant dans les déclarations qu'il aurait à faire. Il connaissait, ajouta-t-il, la valeur de la conciliation et il espérait qu'il n'avait jamais manqué d'en user; mais à vrai dire, ici la conciliation n'était pas nécessaire. Quant à amender le bill, les ministres étaient prêts à prendre en considération et à discuter loyalement tous les amendements sérieux qui seraient proposés. — Le comte de Harrowby combattit le projet de loi qu'il traita de mesure révolutionnaire, diamétralement opposée au serment du couronnement et à l'acte d'union, et dont rien ne justifiait la présentation. Il conclut par la motion d'un amendement tendant à en renvoyer la seconde lecture à trois mois de la présente date. — Le comte de Clarendon dit que par cela même qu'il était un protestant sincère, il avait appris depuis longtemps à sympathiser avec ses concitoyens catholiques d'Irlande. Or jamais cette sympathie ne s'était éveillée plus vivement en lui que lorsqu'il avait vu la population d'un village agenouillée en dehors d'une misérable masure dans laquelle se célébrait le service divin, tandis que tout près de là s'élevait une belle église paroissiale complétement vide. L'Irlande était incontestablement la question du jour et il était de toute impossibilité de laisser subsister l'état de choses qui avait obligé le gouvernement à remédier à ce grief de l'Église d'État. — Le duc de Rutland condamna le bill comme portant atteinte aux droits de la propriété. — Lord Romilly s'efforça de mettre les lords en garde contre toute résolution de résister à la volonté nationale constitutionnellement exprimée, et leur rappela que le coup le plus rude qu'ils eussent jamais reçu fut en 1831, lorsqu'ils rejetèrent d'abord le bill de réforme et qu'ils furent ultérieurement contraints de l'accepter. — Le comte de Carnarvon conseilla à la chambre de ne pas assumer la responsabilité de repousser le projet de loi, à l'occasion de l deuxième lecture. Les diverses majorités que cette mesure avait réunies dans la chambre des communes étaient assez fortes pour justifier la noble assemblée à l'accueillir jusqu'à cette seconde phase, et même elles lui en faisaient en quelque sorte un devoir; mais en même temps la minorité, qui avait protesté contre le bill dans la chambre basse et dans le pays, était assez respectable pour qu'on prît son avis en considération quand on irait en comité. — L'évêque

de Derry repoussa le projet de loi par la raison qu'il réduirait l'Église protestante d'Irlande à reposer sur le princiqe des contributions volontaires; or, prétendit-il, ce régime ne convenait nullement au sol du pays.

Sur la motion de lord Lytton, les débats furent ajournés au lendemain, et ce fut le comte Grey qui les ouvrit. Les lords, dit-il, avaient à examiner s'il valait mieux accepter le bill ou le rejeter. En adoptant la première ligne de conduite, ils ne s'engageaient nullement à l'adopter tel qu'il était; aussi, tout en exprimant l'espoir que la deuxième lecture du projet de loi serait autorisée, il avait également la confiance qu'il ne passerait pas sans être sérieusement amendé. Considérant que le verdict des électeurs avait été rendu en faveur du bill, il demanda aux lords s'il serait prudent d'aller à l'encontre de cette détermination. Si, d'un autre côté, ils repoussaient le bill, il leur serait bientôt présenté de nouveau ; et peut-être alors seraient-ils obligés de l'accepter sous une forme qui leur plairait encore moins qu'aujourd'hui. Si donc il n'y avait rien à gagner par les délais, il serait regrettable que la chambre, dans l'attente chimérique d'un revirement de l'opinion publique, s'exposât à encourir l'animadversion populaire. Il conclut en suppliant les ministres de considérer les amendements qui seraient jugés nécessaires avec un esprit de loyauté et de conciliation, non avec une inflexibilité hautaine, et en exhortant les pairs à réfléchir avec calme aux déplorables conséquences qui résulteraient d'un conflit avec les Communes. — L'évêque de Saint-David, ancien avocat, qui a gardé, sous la perruque épiscopale des anglicans, l'esprit libéral du barreau, déclara qu'il ne pouvait pas s'accorder avec ceux qui regardaient lep rojet de loi comme sacrilége et comme ne méritant pas d'être pris en considération. Dans son opinion, il ne fallait pas considérer les biens de l'Église d'Irlande comme revêtus d'un caractère de sainteté surhumaine, bien que le duc de Rutland eût assuré qu'ils étaient la propriété, non de l'Église ou de la nation, mais de Dieu même. Il avait toujours été d'avis que la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande avait été une longue et immense erreur ; que l'Église officielle avait été un obstacle à la paix religieuse comme à la tranquillité politique, et qu'au lieu de développer des sentiments de charité et d'amour fraternel, elle n'avait fait qu'engendrer l'animosité. Professant de telles idées, il était prêt à voter la seconde lecture du bill, tout en admettant qu'il pouvait être considérablement amélioré en comité. — Lord Chelmsford émit l'avis que la mesure du gouvernement était un violent empiétement sur les droits de la propriété et qu'elle était également dangereuse, révolutionnaire et impolitique. — D'un autre côté, lord Penzance soutint que le bill était constitu-

tionnel dans le sens le plus large du mot et adjura la Chambre de ne point le rejeter. — Le duc de Richmond, un tory, avoua qu'il allait faire une chose qui lui était pénible, comme elle était en dehors de ses habitudes : toutefois il lui était impossible d'agir, en cette circonstance, de concert avec ceux avec qui il avait été jusque-là en parfaite communion d'idées. Il avait résolu de voter contre l'amendement de lord Harrowby, parce qu'il ne pouvait se dissimuler que le pays avait rendu son verdict dans la question de la suppression de l'Église d'Irlande et que, si la Chambre repoussait le bill, le dernier mot ne serait pas dit. Du reste, il laissait la responsabilité de la mesure aux ministres qui l'avaient proposée et à la chambre des communes qui l'avait acceptée. — L'évêque de Peterboroug (le Dr Magee, ecclésiastique irlandais, nommé à un siége anglais par M. Disraeli quelques jours avant sa retraite, comme pour montrer que les deux Églises n'en faisaient qu'une), l'évêque de Peterboroug, dis-je, protesta contre les tentatives qui avaient été faites pour exercer une pression sur la chambre des lords. Il ne prétendait pas que le bill fût une violation du serment du couronnement ou de l'acte d'union ; il n'acceptait pas non plus la distinction qui avait été faite entre les biens particuliers et les biens appartenant à des corporations. Mais c'est précisément cette distinction qui devrait les engager à ne disposer des biens de l'Église d'Irlande qu'avec la plus grande circonspection. La démocratie révolutionnaire commence toujours par le sacrilége : c'est le premier pas dans la voie du communisme. En d'autres termes, on s'attaque d'abord à l'Église, puis au sol. C'était à ce point de vue que l'orateur examinait le bill soumis à la chambre, et il niait qu'il fût juste, politique ou qu'il fût réclamé par l'opinion publique.

Ici se place un épisode qui faillit exercer une fatale influence sur la résolution de la chambre haute. La ville de Birmingham, sur le bruit qui avait couru que les lords avaient décidé de rejeter le bill, avait pris l'initiative de ce qu'on appelle à Londres un meeting d'indignation. M. Bright, député de cette cité, en écrivant à un ami pour s'excuser de ne pouvoir assister au meeting, s'était servi d'expressions très-blessantes pour les lords. Comme aujourd'hui, le grand orateur démocrate est membre du cabinet, ses invectives contre la noble assemblée ont une portée qu'elles n'avaient pas autrefois, et sa lettre causa, parmi ceux qu'elle atteignait, une profonde explosion d'irritation. Un instant on put craindre que la chambre ne voulût du même coup montrer qu'elle n'était pas intimidée par les menaces du ministre du commerce et punir ses collègues de leur solidarité involontaire. Lord Cairns fit de la lettre de M. Bright l'objet d'une virulente interpellation ; et il fallut tout le tact, toute la souplesse,

toute l'adresse de lord Granville pour faire agréer à la chambre irritée l'expression des regrets de son collègue.

Cet incident une fois vidé, le comte de Derby prit la parole pour recommencer la discussion sur l'Église d'Irlande. Il parla avec beaucoup d'énergie et fit jaillir des éclairs de son ancienne éloquence. Quel superbe mouvement oratoire que cette malédiction de la Bohémienne, de *Guy Mannering*, contre le laird d'Ellangwan qui vient de bannir sa tribu, mise dans la bouche des protestants irlandais : « Allez votre chemin, ministres d'Angleterre! vous avez aujourd'hui, autant qu'il dépendait de vous, éteint la lumière de la foi dans quinze cents paroisses. Voyez si votre propre Église en sera plus solide. Il y a non pas sept, non pas trente, mais sept cent mille cœurs et sept cent mille autres, bien qu'ils ne soient pas de votre communion, qui se sont unis avec vous dans un sentiment de loyale fidélité envers le souverain, pour l'amour de cette religion protestante que vous professez; qui, pour la défense de cette union que vous leur avez persuadé de former, auraient versé le meilleur de leur sang; et aujourd'hui ils trouvent qu'ils n'ont qu'oppression à attendre de vous, de vous en qui ils cherchaient leurs protecteurs naturels. » Lord Derby déclara l'acte d'union indissoluble; et, tout en admettant que la couronne ne pouvait pas refuser son assentiment aux mesures législatives votées par le parlement, il conjura Leurs Seigneuries de ne pas mettre Sa Majesté dans la triste nécessité de faire violence à sa conscience. Puis, dans une péroraison qui impressionna vivement l'auditoire, il fit un retour sur sa longue vie de soixante-dix ans, il rappela comment elle avait commencé au moment où une terrible rébellion en Irlande était noyée dans le sang, immédiatement avant l'acte d'union; et il fit des vœux pour que ses derniers jours ne vissent pas le renouvellement de l'une et la fin de l'autre. Ce sera au moins une consolation pour lui, à l'heure de sa mort, de savoir qu'il a élevé la voix contre un bill dont, à ses yeux, la folie politique n'était égalée que par la turpitude morale. D'excellents discours en faveur du projet de loi furent prononcés par le comte de Kimberley et par le duc de Devonshire, qui insista sur la persistance avec laquelle tous les adversaires du bill avaient éludé la question principale, à savoir qu'il est souverainement injuste que l'Église de la minorité soit imposée à l'immense majorité du peuple irlandais. — Enfin le marquis de Salisbury se leva. Dans un discours, qui fut écouté avec une attention telle, que chacun semblait retenir son souffle, il exprima la conviction que la nation s'était déclarée contre le principe de l'Église établie en Irlande, et que les lords étaient tenus de s'incliner devant le décret populaire. Il n'y avait ni courage ni dignité à résister à la volonté de la nation. Mais une fois

le principe du bill accepté, il restait beaucoup à faire en comité pour suppléer à ce qui lui manquait sous le rapport de la générosité. Il serait ridicule de vouloir prétendre à la magnanimité en faisant expier à l'Église les conséquences de la politique adoptée de propos délibéré et obstinément poursuivie par le gouvernement anglais à l'égard de l'Irlande. Il suffit de jeter les yeux sur l'exemple du Canada, pour voir qu'une Église peut être privée de son titre officiel sans être pour cela complétement dépouillée de ses biens. On ne saurait raisonnablement attribuer par anticipation au gouvernement l'intention de repousser les amendements sérieux que la chambre viendrait à introduire dans le bill ; or, si l'on cherchait un précédent, on le trouverait dans la clause des minorités ajoutée à la loi sur la réforme électorale : en cette circonstance, la chambre des communes céda. Dans tous les cas, si le gouvernement prenait une détermination aussi grave, s'il adoptait une mesure aussi extrême, il en assumerait la responsabilité et les lords se trouveraient dans une position beaucoup plus avantageuse que s'ils s'étaient décidés à une résistance à outrance. Une résistance à outrance ! Y songe-t-on? Qu'attend-on donc pour faire des concessions? Que la pression extérieure soit plus violente? Que le peuple se livre au dehors à des manifestations tumultueuses? On frémit à la vue des tableaux qu'évoque la pensée d'une telle politique. Faut-il attendre que la guerre civile en Irlande et les émeutes en Angleterre manifestent d'une manière plus éclatante la volonté du peuple anglais? — Après ce discours, le sort du bill était décidé. Lord Stanhope et lord Nelson auraient pu se dispenser de parler en sa faveur, lord Colchester et l'évêque de Tuam contre lui.

L'évêque de Lichfield, qui avait proposé l'ajournement des débats au lendemain, céda, au début de la séance du vendredi, son tour de parole au comte Russell. Faisant allusion à l'éloquence et à l'habileté qui avaient été déployées dans le courant des débats, l'orateur assura les lords qu'avec des murailles garnies d'une aussi formidable artillerie, ils n'avaient rien à redouter du coup de feu isolé d'un tirailleur maladroit qui avait tiré sans l'ordre de son chef. Cette réponse impertinente à l'impertinente lettre de M. Bright fut couverte d'applaudissements. Passant ensuite à l'examen du bill, lord Russell déclara que, tout en faisant ses réserves sur certains détails, il en approuvait le principe sans restriction. Les adversaires du projet de loi avaient agi d'après la maxime de Cicéron, qui, recherchant si le côté faible d'une cause devait être exposé au commencement, au milieu ou à la fin d'un discours, arrivait à la conclusion qu'il valait mieux n'en pas parler du tout. Le côté faible de leur argumentation, c'est que les trois quarts des Irlandais sont catholiques et que la moitié de

l'autre quart n'appartient pas à l'Église officielle. Or, voilà ce dont on n'a pas soufflé mot. Ce silence décide la question. Une revue historique des griefs avec lesquels s'identifie l'établissement anglican dans l'esprit des Irlandais catholiques, amena l'orateur à faire l'énumération des diverses réformes qui avaient été proposées. Il était oiseux, de la part de ceux qui avaient repoussé les livres sybillins des mains de Pitt, de Canning et de Peel, d'offrir vainement d'accepter des conditions qui avaient cessé d'être possibles. Personnellement lord Russell aurait préféré la dotation simultanée de toutes les communions. Mais aller contre le courant de l'opinion est une entreprise désespérée. La suppression de l'Église officielle est à l'ordre du jour, il faut qu'elle ait son cours; il faut que l'établissement anglican renonce à ses priviléges et à ses biens. Toutefois l'orateur regrette l'exclusion de certains objets religieux auxquels l'excédant des propriétés ecclésiastiques aurait pu être appliqué. Ainsi il aurait voulu voir attribuer certains presbytères, certaines chapelles au clergé anglican, dans le but de le conserver au milieu du peuple et de favoriser la civilisation du pays. Il n'a qu'une médiocre sympathie pour l'application de ces revenus au soulagement de la caisse du comté; quant à la portion qui a été réservée aux aliénés, il faudrait que les habitants d'une province tout entière devinssent fous pour l'absorber. Quelques souvenirs personnels, se rattachant à l'histoire du premier bill de réforme et la menace de créer de nouveaux pairs, fournirent à l'orateur des arguments pour affirmer dans sa péroraison que la chambre était tenue de prendre l'opinion publique en considération et d'étudier le bill en comité. — Le duc d'Abercorn, vice-roi d'Irlande sous le gouvernement tory, pressa la chambre de mépriser la surexcitation qui régnait dans l'esprit public; il accusa le gouvernement de servilité envers les prêtres catholiques et les dissidents, et attribua le projet de loi à l'ambition personnelle d'un seul ministre. — Le duc d'Argyll répliqua à ces étranges observations. Il reconnut que les lords avaient lieu d'être surpris à la vue du flot de l'opinion publique montant avec une force toujours croissante, et, dans leur étonnement, de l'attribuer aux sortiléges de quelque magicien. Ce n'était pourtant qu'une réaction bien naturelle après l'état de torpeur et de démoralisation politique qui avait suivi la mort de lord Palmerston. L'insistance avec laquelle l'opposition avait appuyé sur la fidélité des protestants irlandais jetait les insinuations les plus injustes sur celles des catholiques; mais il ressortait autre chose de ces discours : c'est que cette fidélité tant vantée s'appuyait sur des considérations trop intéressées pour qu'on pût compter beaucoup sur elle. — Lord Westbury qui naguère, comme président du conseil privé, avait voté la suppression de

l'enfer, à propos du procès fait aux auteurs des *Essays and Reviews*, parla pour le maintien de l'Église d'Irlande. Peut-être, objecta-t-on, avait-il intérêt à la première de ces opérations, tandis que la seconde lui était indifférente. Toujours est-il qu'il défendit l'établissement anglican... en théorie ; mais dans la pratique il vota contre. Ce qu'il voulait, c'était une occasion de faire une charge à fond contre le ministère qui ne lui avait pas offert une place dans son sein. Empruntant le langage de Burke, il appela les ministres « d'admirables architectes de ruines. » On me pardonnera de ne pas donner une large place aux arguments d'un orateur aussi convaincu. — Le lord-chancelier défendit ensuite le projet de loi dans un discours plein de droiture et de mâle éloquence, affirmant, sur l'autorité de Hallam, que l'État possède le droit de disposer des biens des corporations avec beaucoup moins de restrictions que des biens des particuliers. — Lord Cairns se leva vers une heure du matin et parla pendant deux heures, argumentant froidement et faisant reposer sa résistance au bill principalement sur la nécessité de maintenir la suprématie royale en Irlande, et sur ce qu'il y avait de cruel à dépouiller une Église uniquement pour la priver de biens dont la spoliation ne savait que faire.

A trois heures du matin, le vote eut lieu et la seconde lecture du bill fut adoptée par 179 voix contre 146. Les deux archevêques de Canterbury et d'York s'abstinrent de voter, l'évêque de Saint-David vota pour le projet de loi ; tous les autres prélats votèrent contre.

Je n'ajouterai qu'un mot : dans ces mémorables débats, la palme de l'éloquence appartint incontestablement aux tories. Mais il y a un fait qui domine tous les autres, c'est que le marquis de Salisbury tend chaque jour davantage à devenir le véritable chef du parti conservateur. Le comte de Derby qui se croit toujours le chef moral de ce parti, lord Cairns qui est son chef officiel, ont été vaincus tous deux, et le marquis de Salisbury a triomphé, parce que, bien que conservateur convaincu, il a su s'incliner devant la volonté de la nation et qu'il a compris le rôle qu'il appartient à la chambre haute de jouer aujourd'hui.

Ces débats causèrent en Angleterre une vive satisfaction, non-seulement parce qu'ils étaient terminés et qu'ils avaient eu une issue conforme aux vœux du pays, mais parce qu'ils avaient fait jaillir des torrents de véritable éloquence. L'Angleterre était encore fière de sa chambre des lords et celle-ci retrouva un regain de popularité. Était-ce comme la lampe qui jette une lueur plus vive avant de s'éteindre ?

Quoi qu'il en soit, cette satisfaction ne devait pas être de longue durée. Les lords semblèrent n'avoir permis la deuxième lecture du

bill sur l'Église d'Irlande que pour se donner le plaisir de l'écraser en comité sous les amendements. Le nombre de ces derniers dont il avait été donné avis dépassait cent. La plupart d'entre eux avaient trait à des détails de médiocre importance; quant aux autres, voici les objets principaux auxquels ils se rapportaient. Tout d'abord le comte Grey voulait faire disparaître du préambule du bill la clause qui statuait que les revenus enlevés à l'Église d'Irlande ne seraient consacrés à aucun objet religieux. — L'archevêque de Canterbury désirait retarder l'exécution de la loi de suppression et demandait qu'elle ne fût mise en vigueur qu'au commencement de l'année 1872 au lieu de 1871. — Le marquis de Salisbury, lord Lifford et le duc de Cleveland étaient d'avis que le « corps dirigeant » de l'ex-Église officielle fût exempté de tout payement pour les maisons curiales, et lord Cairns demandait que les terrains sur lesquels les écoles étaient construites fussent donnés à l'Église. Quant aux dotations et fondations particulières, l'archevêque de Canterbury voulait qu'on les fît dater, non de l'année 1660, comme le prescrit le texte du bill, mais de la seconde année du règne d'Élisabeth : il voulait de plus que les preuves historiques et autres d'une nature non exclusivement légale fussent admises pour démontrer le caractère privé d'une dotation.

Le principe de la dotation simultanée des différentes communions (*concurrent endowments*) fut adopté par lord Lifford et le duc de Cleveland qui eussent accordé volontiers des subsides en terres ou en argent aux catholiques et aux dissidents; il était également admis par le comte Russell qui désirait employer l'excédant des revenus ecclésiastiques à bâtir des églises, des chapelles, des presbytères pour les catholiques et pour les presbytériens; de plus il proposait que les propriétaires fonciers pussent à leur choix racheter la dîme ou continuer de la payer aux anglicans, aux catholiques ou aux presbytériens, à leur choix. — Lord Cairns avait deux amendements d'une nature tant soit peu vague, dont l'objet, paraissait-il, était de protéger l'autorité épiscopale dans la nouvelle Église anglicane. — Lord Clancarty demandait que les archevêques et évêques d'Irlande, qui siégeaient actuellement dans la chambre des lords y conservassent leurs siéges leur vie durant. — Enfin l'archevêque de Dublin et l'archevêque de Peterborough présentèrent différents amendements tendant à assurer au clergé anglican d'Irlande de plus fortes indemnités. L'esprit qui avait inspiré la plupart de ces amendements était le même qui avait animé les débats dans la chambre haute, une tendance à améliorer le sort que le bill faisait au clergé anglican en améliorant en même temps la situation des ministres des autres cultes. L'amendement présenté par le duc de Cleveland avait rencontré une certaine sympathie dans le public et

tout faisait présumer qu'il serait adopté par la chambre haute. Il proposait d'autoriser les commissaires, chargés de la liquidation de l'Irlande, à avancer les fonds nécessaires pour bâtir des habitations à l'usage des ministres presbytériens et des prêtres catholiques, en attachant à chacune d'elles dix acres de terre dans toutes les localités où il serait prouvé que le prêtre ou le ministre n'avait pas une résidence convenable. Cette proposition avait pour objet de faire disparaître une difficulté qui autrement était insurmontable. C'était seulement à la condition qu'elle serait acceptée que les pasteurs de l'établissement supprimé pouvaient être mis en possession de leurs presbytères sans être obligés d'en rembourser le prix. En effet la plus simple justice exigeait que, pour que les ministres de l'anglicanisme obtinssent la permission de garder gratuitement leurs maisons curiales, il fallait que les ministres des autres cultes reçussent une indemnité équivalente. Toutefois, il y avait plusieurs objections fatales à la proposition du duc de Claveland, dont le principal était que les presbytériens, pas plus que les catholiques, n'étaient disposés à accepter quoi que ce fût. Ils demandaient purement et simplement que l'Église d'État fût supprimée et dépouillée de ses biens. Le célèbre Sydney Smith, ce théologien connu par ses plaisanteries, disait un jour : « Qu'on offre une certaine somme d'argent au clergé catholique ; s'il ne l'accepte pas, qu'on la place dans une banque et l'on verra combien de temps son esprit d'abnégation persistera à la refuser. » Si le révérend Sydney Smith avait eu une connaissance plus approfondie de l'histoire ecclésiastique que n'en possèdent d'ordinaire les ministres anglicans, il aurait vu que le clergé catholique a résisté à bien d'autres tentations que celle-là.

Au moment où la chambre des lords allait se former en comité pour amender le projet de loi, le comte de Denbigh se leva et demanda à répondre à certaines critiques dont la conduite des catholiques avait été l'objet dans le cours de la discussion récente. On avait dit que les catholiques avaient montré par leur apathie le peu d'intérêt qu'ils éprouvaient pour le bill ; que les Irlandais ne s'inquiétaient que de la question territoriale et n'avaient que de l'indifférence pour la question ecclésiastique ; que la mesure proposée était pleine de dangers pour la paix du pays, puisqu'en exaspérant les protestants d'Irlande, elle ébranlerait leur fidélité, tandis que le clergé catholique, loin d'être concilié par elle, ne s'en servirait que comme d'un point d'appui pour mettre en avant de nouvelles exigences et ne serait jamais satisfait jusqu'à ce que son Église ait recouvré tout ce qu'elle avait possédé autrefois. On avait allégué aussi que les catholiques agissaient contrairement à leurs principes, en appuyant un bill qui sécularisait des biens ecclésiastiques. Le silence des catho-

liques s'explique facilement : frappés d'étonnement et d'admiration à la vue du revirement qui s'opérait en leur faveur et de la générosité de leurs concitoyens protestants qui offraient de les placer sur le pied de l'égalité avec eux, ils n'ont pas voulu verser de l'huile sur le feu et ajouter à la surexcitation qui bouleversait déjà le pays, comptant sur le sentiment de justice et de bienveillance qui avaient inspiré cette mesure réparatrice pour la mener à bonne fin. Toutefois si le bill ne passait pas, le pays aurait l'occasion de juger si les catholiques sont véritablement apathiques. En ce qui concerne la question territoriale, il est naturel que des gens pauvres et misérables s'inquiètent des choses qui touchent à leurs nécessités temporelles plutôt que de leurs besoins spirituels et de leurs priviléges politiques. A l'époque de l'émancipation catholique, on criait de toutes parts : « Nous sommes nus, nous mourons de faim ; donnez-nous « des souliers, donnez-nous du pain. Qu'est-ce que l'émancipation fera « pour nous ? » Personne pourtant ne s'aviserait de dire que les catholiques fussent indifférents à l'émancipation. Il en est de même aujourd'hui. L'Irlandais qui gagne sa vie en cultivant la terre, toute mesure qui tendrait à lui assurer la jouissance du fruit de ses travaux est un objet d'importance primordiale ; et malheureusement l'opinion publique, si puissante en Angleterre, n'a pas la même influence en Irlande pour empêcher un propriétaire fantasque ou un agent capricieux d'expulser sans aucune indemnité, le fermier qui a dépensé son argent pour améliorer le sol qu'il cultivait. Quant à l'Église officielle, elle est la plaie des catholiques d'Irlande, car elle est le signe de la conquête et de la suprématie protestante : jamais la question territoriale n'aurait existé, s'il n'avait été nécessaire, pour maintenir cette suprématie, de tenir la verge de l'expulsion sans cesse levée sur le fermier afin de le faire voter conformément aux désirs de son propriétaire. Un meilleur état de choses, un sentiment plus équitable a commencé à prévaloir dans ces derniers temps, mais la tradition des anciens jours existe encore. Le gouvernement a bien fait de présenter le bill sur l'Église, il est regrettable seulement que la question territoriale n'ait pas reçu une solution simultanément. Sans doute le projet de loi seul ne suffirait pas pour satisfaire l'Irlande, pas plus qu'il ne suffit d'une hirondelle pour faire l'été ; mais il est précieux parce qu'il indique de quels sentiments l'Angleterre est animée envers l'Irlande...

« Le noble comte qui siége sur le premier banc (lord Derby) a beaucoup insisté sur le danger auquel serait exposée la fidélité des protestants si la loi passait ; mais il a négligé de considérer quel serait l'effet sur les catholiques si elle ne passait pas. Peut-être a-t-il pensé que les catholiques, habitués de longue date aux désappointements,

ne prendraient pas garde à celui-là, absolument comme les anguilles qui, accoutumées depuis un temps immémorial à être écorchées vives, ont fini par se résigner à l'opération. S'il en était ainsi, la fidélité des protestants, au lieu d'être, comme la fidélité des catholiques, un instinct et un devoir religieux, ne serait qu'affaire de calcul politique. Quant à l'allégation que l'Église catholique revendiquerait des biens, elle est réfutée par la renonciation formelle à toute propriété ecclésiastique en Angleterre que fit le cardinal Pole et par la renonciation tacite des évêques d'Irlande qui réunis en synode, l'an dernier, répudièrent toute pensée d'accepter une part des revenus de l'Église anglicane. En votant pour le projet de loi qui sécularisait les biens ecclésiastiques, les catholiques, a dit le noble comte, agissent contrairement à leurs principes. Sans doute la chambre des lords ne peut envisager la chose au même point de vue que les catholiques, mais il faut bien comprendre qu'aux yeux de ces derniers, les biens en question ont perdu leur caractère sacré lorsqu'ils ont été arrachés à l'Église catholique. Portant les mêmes fardeaux et les mêmes charges, versant leur sang sur les mêmes champs de bataille que leurs concitoyens protestants, les catholiques irlandais croient avoir droit a être mis avec eux sur le pied de l'égalité... Il faut qu'à l'avenir la législation de l'Irlande repose sur une justice inflexible, poursuivie avec persévérance et alliée à une douce charité, non pas cette charité superficielle qui se contente de quelques bribes octroyées de loin en loin d'une main plus ou moins avare, mais la charité dont parle l'Apôtre, douce, bonne, endurante, espérant toujours et ne pensant jamais à mal. Cette conduite, si l'on y persévère, fera de l'Irlande qui jusqu'ici a été par sa turbulence, sa misère, son mécontentement, une plaie et une source de faiblesse pour l'Angleterre, ce qu'elle devrait être en raison de la vertu de ses filles, du génie de ses fils, de la chaleur des sentiments de la nation tout entière, c'est-à-dire l'orgueil, la gloire et la force de l'empire britannique. » (*Bravos prolongés.*)

Certes le comte de Denbigh avait qualité pour parler au nom de ses coreligionnaires et son discours donne une excellente idée des sentiments et des opinions des catholiques sur la question de l'Église d'Irlande. Mais, hélas ! il n'exerça pas une grande influence sur les résolutions de ses nobles collègues. A peine formée en comité, la chambre commença à entasser Pélion sur Ossa, amendements sur amendements. Si dans la chambre basse la majorité libérale opposant ses rangs serrés aux assauts des tories avait maintenu le texte du bill à peu près intact, ses conservateurs prirent leur revanche dans la chambre haute où ils avaient l'avantage du nombre. L'archevêque de Canterbury fit substituer dans l'article 2 la date de 1872

à celle de 1871 pour l'époque de la suppression officielle. Une clause additionnelle à l'article 13 conserve aux évêques irlandais les siéges qu'ils occupaient actuellement dans la chambre des lords. A propos de l'article 23, qui stipule les conditions au rachat des annuités et des intérêts viagers des ecclésiastiques, le comte de Carnamen présente un amendement dans le but de pourvoir à la commutation des intérêts viagers en fixant à quatorze fois le montant du revenu annuel la valeur de ces intérêts. Il soutint qu'on ne pouvait faire aux ministres anglicans des conditions moins avantageuses qu'aux professeurs du collége catholique de Maynooth. Malgré la résistance du gouvernement, cet amendement passa. Puis vint l'article 27 relatif au rachat par les anglicans des presbytères et de leurs jardins : sur la proposition du marquis de Salisbury cette clause fut radiée et le gouvernement battu par une majorité de cent quarante-quatre voix.

L'amendement du duc de Cleveland sur l'article 28, tendant à faire avancer les sommes nécessaires pour bâtir des résidences en faveur des prêtres catholiques ou des ministres presbytériens fut rejeté. L'archevêque de Canterbury, au contraire, fit passer le sien qui avait pour objet de faire remonter les dotations privées jusqu'à la seconde année du règne d'Élisabeth. Enfin lord Cairns réussit, à propos de l'article 63, à faire insérer que le parlement déciderait ultérieurement de l'usage auquel l'excédant des biens ecclésiastiques serait appliqué. Contrairement à l'axiome de Petit-Jean, les lords finirent par le commencement, c'est-à-dire par le préambule du bill. Il y avait dans ces préliminaires une clause qui stipulait que les revenus capitalisés de l'ex-Église officielle ne seraient appliqués à aucune œuvre religieuse. Lord Grey, partisan des dotations simultanées, voulait dès le début de la discussion en comité faire disparaître cette clause, dans l'espoir d'arriver à ses fins. Mais lord Granville obtint que le préambule ne serait pris en considération qu'après que tous les articles du bill auraient été examinés. Faible triomphe! lord Cairns fit modifier la clause ci-dessus énoncée conformément à l'amendement de l'article 68, et il fut déclaré que le surplus « serait employé selon que le parlement disposerait ultérieurement. »

Il était à peu près certain que lorsque le projet de loi retournerait auprès de ceux qui lui avaient donné le jour, les parents ne reconnaîtraient plus leur enfant, tant les lords l'avaient rendu méconnaissable. Ceux-ci, comme effrayés de leur œuvre, crurent devoir faire preuve dans la troisième et dernière lecture du bill d'un certain esprit de conciliation et amender leurs amendements. Ainsi une motion présentée par le comte de Devon pour ôter aux évêques d'Irlande leurs siéges dans la chambre des lords fut adoptée. C'était là un point très-important. En effet, la suppression officielle de l'éta-

blissement anglican serait dérisoire si ses prélats continuaient à siéger au parlement; d'un autre côté la chambre des communes n'a pas le droit de statuer sur la composition de la chambre des lords; à la noble assemblée seule il appartient de déclarer quels sont ceux qu'elle prétend conserver ou exclure de ses rangs. Cette question épineuse avait donc reçu une solution satisfaisante et, par là, l'opération désignée sous le nom de *disestablishment* se trouvait accomplie, toute connexité officielle entre l'Église et l'État cessait d'exister.

L'autre opération prescrite par le bill de suppression, *disendowment*, n'est-il pas la conséquence logique du *disestablishment?* Ne serait-ce point une anomalie de voir l'État continuer de doter une Église qu'il a refusé officiellement de reconnaître? Et cependant c'est cette inconséquence que la chambre des lords avait commise.

On pouvait prévoir qu'elle devrait nécessairement revenir sur l'amendement qui attribuait aux anglicans les biens ecclésiastiques de l'Ulster. Mais ce n'était point sur ce terrain que la lutte devait être la plus vive entre les lords et les communes, c'était sur celui de la dotation simultanée des différentes communions (*concurrent endowments*). Après avoir rejeté l'amendement du duc de Cleveland, la chambre haute, se déjugeant elle-même, avait adopté l'amendement presque identique du comte Stanhope, qui, par mesure de compensation pour les presbytères accordés sans bourse délier aux anglicans, proposait de rétablir l'équilibre en construisant des maisons curiales pour les catholiques et pour les presbytériens partout où le besoin s'en ferait sentir. Le *Times*, au lieu de suivre l'opinion publique, essaya cette fois de peser sur elle et déclara que la dotation simultanée était l'unique solution du problème. Rien n'indiquait, comme le prétendait le journal de la Cité, qu'un revirement se fût produit sur ce point dans les sentiments du peuple anglais, qui les avait clairement exprimés à l'époque des élections générales. Quant aux intentions du gouvernement, elles étaient nettement exposées dans la réponse de M. Gladstone à l'association indépendante des orangistes de l'Ulster. Les membres de cette société avaient écrit au premier ministre pour lui dire que, « bien qu'ils eussent vu avec « regret les mesures prises par le gouvernement et ceux qui le sou- « tiennent dans la chambre des communes pour supprimer l'établis- « sement protestant, néanmoins ils éprouvaient plus de douleur et « plus d'indignation encore par suite des efforts tentés par les pairs « et par les évêques pour doter le romanisme et l'erreur antichré- « tienne. Le sentiment de l'association indépendante des orangistes « de l'Ulster est complétement opposé à la dotation du romanisme. » A ces fanatiques, qui avaient du moins le mérite de dire franchement ce qu'ils pensaient, M. Gladstone fit répondre par son secrétaire

particulier. Voici textuellement le passage de cette réponse qui s'applique à la réclamation des orangistes : « M. Gladstone me charge « de vous prier d'assurer à ceux au nom de qui vous écrivez que le « gouvernement de Sa Majesté, souhaitant par-dessus tout le succès « de la grande mesure qu'il a pris la responsabilité de présenter, ne « donnera son concours ni à une proposition directe de dotation si- « multanée, ni à aucun plan pour différer l'exécution des projets de « loi qui ont rapport à l'excédant des revenus ecclésiastiques. *Le gou-* « *vernement considère tout délai de ce genre*, indépendamment des « inconvénients incalculables qu'il produirait en tenant la question « indéfiniment en suspens, *comme un acheminement presque avoué* « *vers la dotation simultanée dans un avenir plus ou moins rappro-* « *ché.* » Toute la presse libérale, à l'exception du *Times*, était unanime pour encourager le gouvernement à la résistance.

On a pu voir par le ton de la lettre du secrétaire de M. Gladstone qu'il y était suffisamment disposé. Aussi, sur l'invitation du premier ministre, la chambre des communes passa-t-elle l'éponge purement et simplement sur les amendements dont les lords avaient surchargé le bill de l'Église d'Irlande et rétablit le projet de loi dans l'état où il se trouvait lorsqu'il sortit de la chambre basse. Partout la conduite de la chambre haute était vivement blâmée. Que les lords opposent leur veto à une mesure dictée par la volonté du pays, c'est leur droit, bien qu'il ne soit pas toujours sage d'en user. Mais que dire de législateurs qui consentent à faire une chose et qui se mettent en devoir de défaire ce qu'ils ont fait? Or telle a été la conduite des nobles pairs, relativement au bill sur l'Église d'Irlande. Le principe du bill, ainsi que l'avait dit un éminent jurisconsulte, sir Roundell Palmer, c'est que les biens ecclésiastiques de l'Irlande constituent des fonds que l'État administre au nom du peuple irlandais tout entier et dont par conséquent il ne peut faire usage que dans l'intérêt de ce même peuple tout entier. Donc, en ce qui concerne l'Église officielle, culte d'une faible portion du peuple irlandais, le bill doit supprimer sa dotation aussi bien que ses titres et ses privilèges. Que font les lords? Ils permettent la seconde lecture du bill, et par là donnent leur assentiment implicite à ce principe. Sans doute, ils le donnent à contre-cœur, mais enfin ils le donnent. Puis, à peine sont-ils en comité que les voilà qui appliquent telle et telle partie des biens ecclésiastiques de l'Irlande, non point à l'intérêt général du peuple irlandais, mais à l'usage exclusif de l'Église anglicane. N'est-il pas évident que cela équivaut à rejeter le bill tout entier? La doctrine que les fonds dont le bill dispose appartiennent au peuple irlandais et non à l'Église d'Irlande constitue le principe vital du projet de loi. Détruisez-le et tout le reste meurt. Or c'est précisément ce principe que les amendements des pairs avaient dé-

truit : demander à la chambre des communes de les accepter, c'était lui demander d'anéantir tout le travail de la session et d'être infidèle au mandat qu'elle avait reçu de ses commettants. Beaucoup de personnes regrettaient cet état de choses, parce que tout conflit entre les deux chambres devait nécessairement se terminer au détriment de la plus faible, que la chambre des lords avait considérablement perdu de son prestige dans ces dernières années et qu'il serait regrettable de voir détruire l'équilibre de la constitution. Mais en même temps tous les libéraux étaient unanimes à reconnaître que la chambre des communes ne pouvait pas abandonner la position qu'elle avait prise. Si le bill sur l'Église d'Irlande, tel qu'il était sorti de la main des lords, avait pu être considéré comme une transaction équitable, il était parfaitement superflu de présenter un bill quelconque. On espérait que ces considérations, jointes à la voix éloquente des meetings qui s'élevait en ce moment de tous les points de l'Angleterre contre la dotation simultanée des différents cultes, de laquelle ni catholiques ni protestants ne voulaient entendre parler, exerceraient une influence salutaire sur les lords et qu'ils comprendraient la nécessité de céder. Sinon, il fallait se résigner à une session d'automne précédée de beaucoup de tapage, ou même de quelque chose de plus grave.

Un instant on put craindre qu'il en serait ainsi : Dans la soirée du 20 juillet, lorsque le bill à peu près réintégré dans son état primitif fut porté de nouveau devant la chambre des lords, la haute assemblée montra les dispositions les plus hostiles. La passion s'était emparée de tous les cœurs, l'esprit de parti troublait toutes les têtes. La chambre des communes avait repoussé avec un certain dédain les principaux amendements des lords ; ceux-ci, de leur côté, s'apprêtaient à répondre sur le même ton. Le marquis de Salisbury s'écriait : « Ce n'est pas à la chambre des communes que nous résistons, ce n'est pas au peuple anglais, c'est à la volonté arrogante d'un ministre. » Aussi quand M. Gladstone, sortant de la tribune de la chambre des lords, revint dans l'autre assemblée, son entrée fut-elle saluée par une tonnante salve d'applaudissements. Ces acclamations se renouvelèrent le 21 au début de la séance du jour, à chaque pétition contre les amendements des lords qui était déposée sur le bureau ; mais l'enthousiasme fut à son comble lorsque M. Milbanke demanda au président si le règlement de la chambre permettait qu'on exigeât des excuses ou une réparation d'un pair qui, de sa place dans la chambre haute, aurait insulté le premier ministre, le chef d'un grand parti, et outragé la dignité de la chambre. Le président répondit que, sous aucun prétexte, une telle question n'aurait dû lui être posée. L'honorable membre devait savoir que la chambre basse était censée ignorer ce qui se disait dans le cours des

débats de l'autre assemblée. Les applaudissements de la majorité indemnisèrent largement M. Milbanke de la réprimande du président et ponctuèrent vigoureusement la leçon donnée à la chambre des lords.

Ces quelques détails suffisent pour faire connaître l'état des esprits. Les pairs, lancés dans cette voie, commencèrent par faire disparaître du préambule du bill la clause stipulant que les fonds de l'Eglise abolie ne seraient employés à aucun objet religieux. Voté par 75 voix, ce premier amendement allait être suivi de la kyrielle de tous les autres, car les lords étaient en veine. Mais cette victoire facile aurait fini par coûter bien cher aux vainqueurs. Pyrrhus lui-même n'en aurait pas remporté de plus désastreuse. La question de l'Église d'Irlande se serait effacée pour faire place à la question de la chambre des lords, laquelle, depuis les progrès que l'esprit démocratique a faits en Angleterre dans ces dernières années, a déjà été posée plusieurs fois et n'a pas toujours reçu une solution favorable à la conservation de la noble assemblée.

Heureusement les chefs se montrèrent plus sages que les partis. Lord Granville, voyant la disposition des esprits, arrêta immédiatement la discussion et demanda à se concerter avec ses collègues sur la question de savoir s'ils retireraient ou non le bill. Jusque-là il n'y avait pas de mal de fait. On avait effacé du préambule la clause qui interdisait l'emploi des fonds ecclésiastiques pour un objet religieux; mais c'était là une disposition toute négative qui n'engageait à rien, La journée du lendemain fut consacrée à une conférence entre les chefs des deux grands partis. Lord Cairns et lord Granville s'abouchèrent et arrivèrent à une transaction qui fut acceptée par la chambre des lords. Lord Cairns céda sur toutes les questions de principe, lord Granville fit des concessions sur les détails. Les principaux points de l'arrangement ainsi conclu furent les suivants : la date de la suppression officielle serait maintenue au 1er janvier 1871; le clergé anglican devrait racheter les presbytères et les maisons curiales qu'il occuperait; en ce qui concernait la commutation des pensions viagères accordées aux ministres anglicans en sommes une fois payées, un compromis entre le plan de la chambre des communes et l'amendement de lord Carnarvon fut adopté; il fut décidé que toutes les fois que les trois quarts des membres du clergé d'un diocèse demanderaient à commuer leurs annuités, il leur serait accordé un boni de 12 pour 100 en sus du capital calculé d'après les règles ordinaires; enfin, une transaction eut lieu sur le point le plus délicat, à savoir l'emploi des fonds de l'excédant. On sait que les lords voulaient les réserver afin d'ouvrir la porte à ce qu'on appelle la dotation simultanée des trois cultes, tandis que les Communes avaient décrété que cet argent serait affecté à soulager des « calamités iné-

vitables, » c'est-à-dire à l'entretien des asiles pour les aliénés, les sourds-muets, etc... Lord Cairns et lord Granville tombèrent d'accord que la destination ultérieure de ces fonds serait réglée par un acte spécial du parlement.

Cette transaction, approuvée par la chambre des lords, fut également acceptée par la chambre des communes, et, le 26 juillet, l'assentiment royal ayant été signifié par une commission dont le prince de Galles et le duc d'Édimbourg faisaient partie, le bill décrétant l'abolition de l'Église officielle d'Irlande devint loi du royaume. La gloire de cet heureux résultat revient, en dernière analyse, à lord Cairns, le chef de l'opposition dans la chambre des lords. Voyant que le bill allait être couvert de nouveau par la chambre haute d'amendements déclarés inadmissibles par la chambre des communes, il assuma hardiment la responsabilité d'entamer seul des négociations avec le ministère, les mena à bonne fin, et les fit accepter par son parti. Quand l'histoire racontera cette grande lutte, cette noble œuvre de réparation, elle donnera une belle place à lord Cairns : *Palmam qui meruit, ferat.*

Il est trop tôt encore pour pouvoir dire quelles seront les conséquences politiques de la nouvelle loi. Un député irlandais a dit qu'elle aurait pour effet de renverser les rôles actuels, de rendre les catholiques conservateurs et les protestants libéraux. Le *Times* endosse pour son compte cette opinion, et la commente à sa façon. « Les sympathies naturelles de la race catholique, dit-il, sont essentiellement conservatrices. On ne saurait nier que le romanisme repose sur l'autorité opposée au libre examen. Sans doute, la reconnaissance pour la loi qui abolit l'Église d'Irlande et pour les faveurs qui, on l'espère, suivront celle-là, répondra de la fidélité des représentants des catholiques irlandais envers M. Gladstone; mais on ne saurait oublier que ses sympathies pour la révolution italienne lui ont aliéné pendant longtemps le cœur des prélats ultramontains d'Irlande. D'un autre côté, il faut se souvenir que le protestant de la province d'Ulster est un homme de la même race et du même caractère que son voisin d'Écosse : que conclure de là, sinon que la nécessité de défendre l'établissement anglican a pu seule faire de lui un conservateur jusqu'ici, et qu'il va se ranger désormais sous un drapeau différent? » L'organe de l'opinion protestante en Irlande, qui a placé le mot « vendu » en tête d'un article sur le compromis de lord Cairns, a déclaré formellement que le résultat de cette transaction serait de mettre fin à l'illusion sous l'empire de laquelle les protestants d'Irlande s'étaient laissés traîner à la queue du torysme anglais. Avec l'anomalie de l'Église officielle d'Irlande disparaîtra l'anomalie d'un protestantisme qui n'est pas libéral. » Tel est l'avis du *Times*. Il est permis, je crois, de différer d'opinion. Il n'y a aucune incompatibilité

entre le catholicisme et les idées libérales ; il ne serait même pas difficile de démontrer que les hommes les plus sincèrement libéraux sont des catholiques convaincus. D'un autre côté, c'est fort gratuitement que le *Times* fait aux protestants anglais une réputation de libéralisme. Les tories les plus ardents ne sont-ils pas les hommes les plus attachés au protestantisme ? Ils l'ont bien fait voir dans la discussion sur l'Église d'Irlande. Qu'il soit seulement permis de rappeler que les catholiques qui siégent dans la chambre des communes ne figurent point parmi les conservateurs, et que sir John Simeon, qui, tant qu'il fut protestant, vota constamment avec les tories, changea ses opinions politiques en changeant de religion. Quel que puisse être dans la suite l'intervertissement des rôles politiques entre les catholiques et les protestants d'Irlande, rien, quant à présent, ne justifie les pronostics du *Times*. La loi qui abolit l'Église officielle en Irlande a produit l'effet que lord Denbigh en espérait, et qu'il a décrit avec tant d'éloquence dans la chambre des lords. Les catholiques sont pleins de reconnaissance, non moins que d'espoir pour l'avenir. On a pu en juger lorsque, dernièrement, la santé de M. Gladstone, ébranlée par tant d'émotions et de fatigues, a inspiré des craintes sérieuses à ses amis. De toutes parts des prières publiques ont été faites pour son rétablissement dans les églises catholiques d'Irlande. D'un autre côté, les divers conseils municipaux de ce pays, celui de Dublin en tête, ont voté des adresses de remerciement au premier ministre. Enfin la voix la plus autorisée de l'île-sœur, celle du vénérable cardinal-archevêque de Dublin, s'est élevée pour bénir le libérateur des consciences irlandaises. (Il n'est question ici que de l'Irlande, autrement l'on aurait pu invoquer le magnifique témoignage que Mgr Manning a rendu, l'automne dernier, aux vertus politiques du premier ministre.) Quant au libéralisme des protestants et à leur fidélité, on en a vu des échantillons dans le cours de cette étude. La désaffection, qu'ils flétrissaient naguère chez leurs compatriotes catholiques, a fait des progrès effrayants parmi eux. Aux dernières élections dans le comté d'Antrim, la voix du candidat libéral a été sans cesse couverte par des grognements, par des cris séditieux contre la souveraine. Ces clameurs outrageantes pour la reine se renouvellent partout où se réunissent les orangistes ; et dans l'assemblée de la loge Schomberg, tenue au mois d'août dernier, le grand-maître, le F. Harper, a prononcé la déchéance de Victoria, qui, dit-il, avait signé « ce misérable bill de pillage ; » en conséquence de quoi il déclarait lui retirer son allégeance, ainsi qu'au prince de Galles, et portait la santé du duc d'Édimbourg. Ainsi voilà donc cette fidélité tant vantée dont les tories ne cessaient de faire un argument contre le bill de M. Gladstone ! Voilà ces populations si dévouées à la couronne et qu'il fallait craindre de blesser ! On sait à quoi s'en

tenir sur le compte de ce dévouement : les orangistes seront fidèles à la reine d'Angleterre tant qu'elle leur permettra de tenir le pied sur le cou de leurs concitoyens catholiques et de jouir de leurs dépouilles; sinon, non.

Au point de vue religieux, on peut dès à présent prévoir que la loi qui vient d'être votée aura des conséquences plus sérieuses, plus importantes encore qu'au point de vue politique. Excepté dans la province d'Ulster, l'Église anglicane disparaîtra de l'Irlande, non-seulement officiellement, mais en fait. Presque partout les congrégations, trop peu nombreuses ou trop pauvres pour entretenir des ministres que le système des souscriptions volontaires laissera entièrement à leur charge, devront renoncer à ce luxe spirituel. Faute de pasteur, les brebis se disperseront, et bon nombre d'entre elles rentreront proablement dans le vrai, dans le seul bercail, *unum ovile*, ainsi que tant d'autres ont fait en Amérique et en Australie. D'ailleurs, la suprématie de l'Église officielle n'existant plus, beaucoup de gens se feront catholiques parce qu'ils n'auront pas d'intérêt à rester protestants.

Mais la loi nouvelle aura encore d'autres conséquences. Le coin est entré dans le chêne; la « Société libératrice, » enorgueillie par ce triomphe,

> N'aura pas fait ce pas pour reculer.

Elle va poursuivre maintenant en Angleterre la séparation de l'Église et de l'État qu'elle a obtenue en Irlande. Déjà elle s'agite pour effectuer cette séparation dans le pays de Galles, où le nombre des dissidents (méthodistes, indépendants, baptistes, etc.), dépasse considérablement celui des adhérents de l'Église officielle. De là le mouvement s'étendra à toute l'Angleterre. Il sera puissamment aidé par le travail de fermentation qui a lieu en ce moment au sein de l'Église anglicane, où la « Secte évangélique » (*low church*), sollicitée par les dissidents et les « Ritualistes » (*high church*), qui tendent vers le catholicisme, se tiraillent en sens inverse, tandis que les partisans, chaque jour plus nombreux, de « l'Église large » (*broad Church*), sorte de succursale du diocèse de M. Sainte-Beuve, agissent comme un dissolvant entre les deux. Il arrive souvent, dans l'ordre physique, que lorsqu'un fort courant électrique est mis en contact avec un corps quelconque, il sépare violemment les éléments qui le composent, et les envoie aux deux pôles opposés de la pile : tel pourrait bien être l'effet du prochain concile du Vatican sur l'Église anglicane.

FRÉDÉRIC DE BERNHARDT.

LA QUESTION DES GRÈVES

II[1]

Quels moyens les grèves emploient-elles pour s'établir et pour durer ? Quels résultats occultes ou avoués poursuivent-elles, quelles conséquences préméditées ou inaperçues sont-elles faites pour entraîner ?

Chacune de ces trois questions mérite un examen séparé.

Il convient, ici plus que jamais, d'écarter les exemples et de se dégager des allusions, puisque ces allusions et ces exemples aboutiraient à des personnalités, et, suivant l'occurrence, ressembleraient à des reproches en même temps qu'ils créeraient des obstacles.

I

L'idéal de l'entente en matière de grève, comme de tout accord lorsqu'il s'agit des résolutions humaines, c'est l'unanimité des sentiments. C'est un démenti formel donné à l'ancien adage latin, qui, dans une assemblée, prévoit autant de manières de voir que de têtes de votants ; c'est quelque chose d'analogue à ces antiques diètes des gentilshommes polonais où toutes les résolutions devaient être prises à l'unanimité absolue des suffrages, sans qu'il fût jamais permis d'imposer, même à celui qui résistait seul, une loi qu'il n'avait point votée.

S'il fallait, pour rendre une grève légitime et praticable, en venir à cet accord abstrait et en quelque sorte surnaturel, il ne serait permis ni d'en tenter l'essai ni d'en concevoir l'espérance.

[1] Voir le *Corresvondant* du 10 août 1869.

Le législateur a donc dû prévoir, avec beaucoup de raison, qu'en matière d'industrie comme dans tout le reste, il y aurait une majorité et une minorité, des décisions convenues, et à côté de ces décisions des résistances, une initiative énergique pour ramener les dissidents à une conduite commune, et enfin la nécessité d'une action efficace pour maintenir les droits de leur indépendance industrielle.

Il convient de signaler ici une confusion dans laquelle sont tombées beaucoup de coalitions.

Cette confusion repose sur une assimilation inexacte entre les procédés ordinaires des assemblées délibérantes, et les résolutions votées par des réunions accidentelles et bénévoles.

Il ne faut pas trop s'étonner de cette erreur délicate, faite pour nous expliquer bien des obstinations, et peut-être capable de justifier même la violence aux yeux de ceux qui la commettaient en son nom.

Lorsqu'une assemblée délibérante, quelle qu'en puisse être la nature, est appelée par l'essence même de ses fonctions à délibérer sur une question encore pendante, les décisions qui lui sont demandées ne rencontrent pas, avant qu'elles soient débattues et votées, des lois naturelles antérieures. C'est précisément le contraire qui arrive. Il est convenu d'avance, entre tous les membres qui prennent part à la délibération, lorsque cette délibération s'ouvre, que la question proposée pouvant être résolue par le scrutin dans un sens ou dans l'autre, les droits invoqués, les mesures à prendre, la jurisprudence à établir trouveront précisément leur point de départ dans le vote qui va intervenir, dès que ce vote aura été formulé dans les conditions réglementaires.

Voilà pourquoi, dans une réunion de cette sorte, la minorité n'est point admise, si elle veut rester dans la justice et la bonne foi, ni à revenir sur le vote à moins qu'il n'y ait eu irrégularité ou surprise, ni à se dérober à la décision sous prétexte qu'elle n'y a point consenti.

Il en va tout autrement d'une réunion d'ouvriers rassemblés pour nouer une coalition ou instituer une grève.

Depuis l'abolition des maîtrises et des jurandes, depuis la suppression des corporations, il faut absolument partir de ce point fondamental, que tout ouvrier est pleinement et souverainement maître de son travail. Ce n'est point là un de ces droits relatifs que la loi civile confère et qu'on ne saurait revendiquer sans en avoir reçu l'investiture. Il est antérieur à tous les codes, et lorsque les lois paraissent le créer, elles ne font en réalité que le reconnaître. Ce droit n'est au fond que la revendication de nous-mêmes et de notre liberté : les entraves qu'on peut apporter à cette forme sociale de notre activité demeurent, au fond, un attentat contre notre personne.

Il résulte déjà de ce premier principe qu'il n'est point d'intérêt, point d'avantages, point de considérations de quelque ordre que ce puisse être, qui autorise une majorité quelconque, non pas même à contraindre l'ouvrier qui veut rester en dehors d'elle, mais même à le mettre en demeure de se prononcer. Il n'a pas besoin de signifier sa résistance ou de motiver son abstention. S'il lui plaît, par le plus étrange aveuglement, par le plus obstiné caprice, par la plus évidente déraison, de ne vouloir rien écouter, rien entendre, de continuer sa tâche et de se déclarer satisfait, personne n'a d'observations à lui adresser ni de reproches à lui faire. Fort de la liberté et de l'égalité civiles, comptant à juste titre sur un appui qui est pour lui un droit et pour tout gouvernement un devoir, il doit pouvoir répéter en sécurité le mot superbe : « *Etiamsi omnes, tamen ego non.* »

Cette indépendance n'est pas le privilége de ceux-là seulement qui se tiennent en dehors de l'action commune et se réservent ainsi le gouvernement de leur conduite.

Lorsqu'un ouvrier entre dans l'enceinte où vont se discuter et se résoudre les questions relatives à l'exercice de sa profession et à la quotité de son salaire, la délibération et le vote auxquels il prend part ne sauraient le dépouiller du droit supérieur qui demeure inhérent à l'essence et à la dignité de sa personne morale. Au fond, la question sur laquelle il vote n'implique en aucune manière le sacrifice préalable de ses droits. Il ne se prononce jamais que sur la question des voies et moyens, et ne cesse pas plus au commencement qu'à la fin de la délibération, d'être investi de la propriété imprescriptible de lui-même. Il demeure donc, même après que la majorité s'est prononcée, seul juge et seul arbitre de la conduite qu'il doit tenir. Il a pu se présenter dans l'enceinte et même à la tribune, pour soutenir la thèse du maintien du travail. Mais si ses raisons ne sont point admises, sa présence et son intervention ne peuvent, en aucun cas, être interprétées comme ayant aliéné d'avance sa liberté et enchaîné sa conduite à la décision qui devait intervenir. Il ne forfait à aucun honneur en demeurant dans la loi commune. Par cela seul qu'il se trouve en minorité, comme il n'y a ici nul renoncement et nulle représentation, il continue le plein exercice de son droit individuel et n'a de comptes à rendre à personne.

Ce n'est pas tout. Celui-là même qui a voté avec la majorité le concert de la coalition et les souffrances de la grève, ne doit pas être considéré comme s'étant engagé d'une façon absolue et irrévocable. Un ouvrier qui a promis de rendre une pièce de soie ou de toile à jour fixe, ne se croit pas tenu, pour ne point manquer à cette parole, de laisser mourir à côté de lui, sans soins et sans secours, son vieux père, ses enfants et sa femme. C'est là un cas de haute bonne foi,

qui le laisse complétement irréprochable. Il est visible qu'en contractant cette obligation d'un ordre inférieur et relatif, vis-à-vis du fabricant qui l'emploie, il a entendu sauvegarder et maintenir ses droits et ses devoirs de fils, de père et d'époux.

Il y a donc ici, eu égard à l'espèce, une limite morale dans l'engagement contracté, même par celui dont le vote fait partie intégrante de la majorité. Deux cas principaux peuvent se présenter qui le rendent au plein exercice de ses droits naturels : une prolongation et des souffrances telles, qu'eu égard au changement des circonstances, la persistance dans la même ligne de conduite puisse vraiment être regardée comme une résolution nouvelle ; une crise toute personnelle dans sa situation de famille, qui multiplie ses obligations individuelles au point de faire céder son plan de conduite économique.

Il ne faut point passer légèrement sur cet examen de conscience et sur cette distinction fondamentale des droits et des devoirs. Beaucoup d'ouvriers, qui ne se rendent point compte de ces distinctions, se sont crus autorisés envers ceux qu'ils qualifiaient de faux frères, ou, comme on le dit, de *Sarrasins*, à des reproches sanglants, à des violences, à des représailles. Nous avons tous pu lire ces jours derniers dans les journaux, la lettre officielle d'un sous-préfet, qui nous donne à cet égard les renseignements les plus positifs et les moins contestables. Les ouvriers qui s'adressaient à lui s'étaient plaints précisément, à ce qu'il paraît, de ce que, après leur délibération, la minorité n'avait point voulu se soumettre aux décisions de la majorité : il leur semble tout naturel et tout simple de prétendre qu'un pauvre hère dont le travail suffit à l'entretien de sa femme et de ses enfants, soit tout d'un coup averti par une décision souveraine d'avoir à quitter son travail et à se croiser les bras.

J'admets, par une concession bénévole, que le véritable intérêt de cet ouvrier soit, en effet, de supporter un chômage passager en vue d'une augmentation infaillible, la liberté ne consiste-t-elle pas précisément à gouverner ses intérêts à sa guise, et à sacrifier, si tel est notre bon plaisir, les avantages les plus assurés pour nous en tenir au présent et au solide?

Les grèves ne sont pas d'hier. Il ne faut pas, comme le font volontiers quelques esprits chagrins, attribuer ces crises à la liberté du commerce et aux rivalités de la concurrence. L'histoire nous en montre de nombreux exemples sous l'ancien régime des corporations. Je trouve dans un économiste du dix-huitième siècle, Pierre Le Pesant de Boisguilbert, un passage aussi curieux que peu connu. Je l'extrais du *Détail de la France sous le règne présent* (Louis XIV), *augmenté de plusieurs Mémoires et Traitez sur la même matière*.

« Y ayant un esprit de rébellion si fort établi contre la justice

entre les ouvriers, que l'on voit, dans les villes de commerce, de sept à huit cens ouvriers d'une seule manufacture, s'absenter tout à coup et en un moment en quittant les ouvrages imparfaits, parce qu'on voulait diminuer d'un sol leur journée, le prix de leurs ouvrages étant baissé quatre fois davantage ; les plus mutins usant de violence envers ceux qui auraient pu être raisonnables.

« Il y a même des statuts parmi eux, dont quelques-uns sont par écrit et qu'ils se remettent de main en main, quoique la plupart forains et étrangers, par lesquels il est porté que si l'un d'eux entreprend de diminuer le prix ordinaire, il soit aussitôt interdit de faire le métier, et outre la voye de fait dont ils usent en ces occasions, le maître même s'en ressent par une défense générale à tous les ouvriers de travailler jamais chez lui ; on a vu des marchands considérables faire banqueroute par cette seule raison qu'ils avaient été deux ou trois ans sans pouvoir trouver personne pour faire leurs ouvrages, quoiqu'il y eut quantité sur le lieu du même art qui ne trouvaient point de maîtres [1]. »

Si le fait des grèves est ancien, comme on le voit par ce passage et par d'autres encore que nous pourrions citer, les moyens qu'elles ont pris pour s'organiser et se maintenir ont varié avec les temps et les circonstances politiques. Il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur ceux qui sont mis en œuvre sous nos yeux mêmes, non point pour y chercher le piquant de révélations inédites mais dans le but plus élevé de les apprécier au point de vue moral.

Les procédés employés par un certain nombre de meneurs pour élever, comme ils le prétendent, la pratique et l'organisation des grèves à la hauteur d'une institution sociale, peuvent être étudiés sous trois aspects différents.

Nous considérerons en premier lieu les moyens de pression mis en œuvre par les ouvriers embaucheurs dans leurs relations privées d'individu à individu.

En second lieu, nous chercherons à quels actes on a eu recours vis-à-vis des maîtres, afin de soutenir la lutte contre eux.

En dernier lieu, nous ferons connaître l'essai d'organisation politique tenté par les grandes sociétés ouvrières, pour demeurer les maîtresses du marché, non-seulement en Europe mais dans le monde entier.

II

L'idéal d'une coalition et d'une grève est facile à concevoir par l'imagination, difficile à rencontrer dans le monde.

[1] *Le Détail de la France*, édition de 1707, p. 289–290.

Le philosophe Spinoza a écrit quelque part dans ses œuvres cette belle parole : *Verum index suî* (la vérité se révèle d'elle-même).

Le malheur est que cette révélation par l'évidence ne se manifeste à l'esprit humain que pour un petit nombre d'axiomes métaphysiques ou moraux. Il suffit, pour donner notre assentiment à ces principes essentiels de l'entendement humain, qu'ils se révèlent à notre pensée : les entendre énoncer c'est les concevoir, et les concevoir c'est les admettre.

Il faudrait de même, pour qu'une coalition se nouât sans effort et qu'une grève s'établît sans influence, admettre qu'étant donnée une certaine situation économique, il apparaîtra à la fois à tout le monde, avec une évidence égale, que le salaire est insuffisant et que le chômage est le meilleur moyen d'en assurer l'augmentation.

Le premier point, dans la plupart des cas, ne souffre guère contestation. Il se fait là-dessus, par la seule force des appétits, un accord des désirs plutôt encore que des intelligences. Comment voudrait-on, lorsque l'homme, depuis qu'il existe, n'est jamais satisfait pleinement de rien, qu'il fît exception pour le chiffre de son salaire? Comment voudrait-on que, ne mettant de bornes nulle part à ses aspirations et à ses convoitises, il réservât toute sa sagesse pour je ne sais quel optimisme industriel?

Si tous les ouvriers sont en quelque sorte d'accord *a priori* pour accroître leurs gains et diminuer leur travail, ils ne sauraient se rencontrer aussi facilement dans la question des voies et moyens. Leur intérêt ne les aveugle pas au point d'oublier que toute marchandise doit aboutir à être vendue, et qu'il ne servirait à rien d'obtenir sur le papier des salaires fabuleux, du moment où les patrons, renonçant en effet à leur travail, n'auraient plus à les payer.

Il s'agit donc avant tout de savoir, quelque acharné qu'on soit contre la position et la fortune des fabricants, quelle est la limite à laquelle doivent s'arrêter forcément les sacrifices auxquels ils peuvent consentir. Dès que cette limite se trouve dépassée, l'intérêt lui-même du salarié est atteint, puisque, dans les conditions où la fabrication se solde par une perte, la ruine de l'industrie est inévitable et la cessation du travail fatale.

Pour qu'une grève s'établît d'elle-même dans des conditions de paix, d'unanimité, d'indépendance absolue, il faudrait non-seulement que la situation économique apparût à tous en même temps avec une précision pour ainsi dire mathématique, mais que chacun eût, avec la connaissance la plus exacte des faits, un même esprit d'équité pour réduire ses demandes à la mesure de la justice. Voilà pourquoi un accord spontané des volontés est si difficile à concevoir, si impossible à attendre, si chimérique à poursuivre.

Il ne suffirait point encore, pour réaliser cette entente cordiale, que tous les esprits réussissent à se rencontrer dans un même jugement. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit ici non point d'une appréciation platonique à émettre, mais d'une conduite pratique à tenir. Il ne suffit donc pas que les ouvriers apprécient de même le cas économique ; ils ont encore à prendre une série de résolutions harmoniques et à supporter, en vue des mêmes avantages, des douleurs bien inégalement souffertes et bien inégalement réparties.

Il n'est pas besoin d'argumentation ni de développements pour rappeler que la condition des ouvriers ne saurait être la même en aucune manière pendant la durée de ce chômage. Ils ne combattent pas la misère à armes égales, et tous ne sont pas placés pour résister, dans une situation également avantageuse. Si l'unanimité des résolutions n'est pas possible, même avec l'accord le plus parfait des esprits, nous nous trouvons ici en présence de ce que le philosophe Kant aurait appelé à bon droit une *antinomie*. Toute grève, pour aboutir dans ses prétentions, demande une cessation complète du travail ; et, d'un autre côté, le cœur humain dont il faut subir les lois, aussi bien que la liberté dont il faut respecter les conditions, attestent que cette identité des résolutions est irréalisable.

On le voit : si notre ignorance pouvait aller jusqu'à ne rien soupçonner des manœuvres par lesquelles on supplée au consentement des esprits et des volontés, on ne saurait, là plus qu'ailleurs, admettre la génération spontanée des grèves ; il faut y mettre, comme partout, le coup de pouce pour en assurer la mise en train ou en prévenir la dissolution [1].

Un des ministres du cabinet anglais, à propos du dernier bill sur les *Unions*, demandait à la tribune du parlement si l'on pouvait considérer comme un délit de siffler ou de pousser des grognements, soit dans un atelier, soit sur la voie publique. Au nombre des moyens de pression les plus doux et les plus supportables que pratiquent les coalitions anglaises, il faut placer au premier rang l'habitude de huer et de siffler ceux qui se montrent rebelles aux associations qu'on leur propose ou aux résolutions qu'on leur demande. Le respect des Anglais pour la légalité donne à ces démonstrations quelque chose tout à la fois de sérieux et de comique. Les ouvriers, groupés à distance du rebelle qu'ils veulent réduire ou châtier, l'accompagnent de son atelier à sa maison, à la sortie d'un chemin de fer, à l'entrée d'un jardin public, par un chœur nourri et soutenu de sifflets auxquels on n'ajoute ni l'injure des paroles, ni la violence des voies de

[1] Ce point a été élucidé d'une façon remarquable dans l'ouvrage *Sur le Travail* de M. Thornton.

fait. On se contente, si je puis m'exprimer ainsi, de siffler en général, et sans joindre à la démonstration aucun commentaire personnel.

Ici on sera aisément de l'avis du ministre anglais; on pensera volontiers comme lui qu'il y a quelque chose à faire. On a beau être intrépide et jouir dans toute son indépendance du droit d'aller et de venir, la persévérance systématique de pareilles manifestations ne laisse pas de porter une atteinte profonde à votre liberté. L'ordre public ne vous est plus garanti dans la mesure de votre droit.

Le caractère français ne comporte guère cette sobriété dans le tumulte et cette réglementation dans le désordre; nous ne nous contenterions guère de crier toujours sans agir jamais. Nos clameurs, nos huées nous auraient bien vite enivrés, et il ne se passerait pas beaucoup de temps avant que tout ordre et toute retenue périssent dans cette exaltation.

Les ouvriers français pratiquent un système moins capable de déchaîner notre impétuosité naturelle. Chez nous, en pareil cas, on met les opposants en quarantaine pour vaincre leur résistance ou châtier leur défection; on s'interdit avec eux toute espèce de communication et de rapports.

On a parlé bien des fois, non sans passionner le récit, de l'isolement et de la faiblesse de l'ouvrier dans ses rapports avec le patron. On s'est complu à décrire dans le roman et à transporter sur la scène, ce dialogue odieux et irritant où un fabricant impitoyable, abusant des rudes avantages de l'argent, accueille sans pitié et traite sans miséricorde les prétentions les plus humbles et les plus raisonnables de son subordonné. Ces contrastes violents me font l'effet des enluminures des images populaires. Ces couleurs vives et tranchées qui se font opposition par grandes masses n'existent pas dans la nature. Il est vrai que l'artiste comme le dramaturge ne cherche pas à produire autre chose qu'une espèce d'éblouissement, et que, grâce à la surprise, il commence toujours par y réussir.

Cette pression du patron sur l'ouvrier, pression dont on se plaint avec tant d'amertume et dont on alimente les scènes les plus lugubres des drames les plus palpitants, paraît, en définitive, bien bénigne et bien peu indiscrète lorsqu'on la compare aux scènes bien autrement poignantes et bien autrement réelles qui servent de préface aux grèves et aux coalitions.

Qui s'avisera de penser ou qui osera prétendre que cette unanimité, cette soudaineté apparente des résolutions soit, en effet, le résultat d'une même façon de concevoir les phénomènes économiques? A qui persuadera-t-on que cette même évidence illumine tout d'un coup les ouvriers de la même profession et même des professions les plus dissemblables. Comme le disait, il y a peu de jours,

le directeur gérant d'une puissante maison de Tarare, dans une lettre circulaire adressée à ses ouvriers :

« A jour fixe, tous les ouvriers et ouvrières, qui ne se plaignaient pas, se trouvent mécontents de leur position. Ici aux charbonnages, là aux moulinages, ailleurs aux ateliers d'apprêt, aux manufactures de peluche, etc.; à Saint-Étienne, à Lyon, à Tarare, partout le mécontentement se révèle instantanément, à la même heure.

« Les ouvriers demandent immédiatement une augmentation de salaires et la réduction du travail et se retirent incontinent ; voilà la grève !

. . . .

« Qu'un corps d'état réclame, cela se conçoit ; voilà la grève normale ; mais que tous les corps d'état réclament à la fois, voilà la mauvaise grève, voilà l'abus de la chose !

« C'est, d'une part, un mot d'ordre, de l'autre une servilité.

. . . .

« Vous ne voulez pas travailler ? Soit ; mais de quel droit empêcher de travailler celui qui veut le faire, celui qui en a besoin, celui qui a une femme et des enfants à nourrir ? Et pourquoi celui-ci subirait-il votre volonté ?

« Oppression d'un côté, lâcheté de l'autre [1] ! »

Il est plus juste de parler ici d'oppression que de lâcheté, et il est fort douteux que le courage individuel eût toujours une efficacité suffisante. Lorsque la Société internationale de Londres organisa à Genève la grève qui devait lui donner la mesure et la conscience de ses forces, des bandes de vigoureux gaillards, organisées suivant toutes les règles de la discipline militaire, ouvraient la porte des ateliers récalcitrants, et, sans dépasser le seuil du domicile qu'ils s'imaginaient peut-être respecter, ils se contentaient de jeter ces paroles menaçantes : « On ne travaille pas ici ! » On se demande si, en pareil cas, il entre au nombre des obligations d'un citoyen appartenant à une société civilisée, de se protéger lui-même, si ce n'est pas l'affaire de la force armée, si les véritables ennemis ne sont pas, dans ce cas, au dedans, là où les conditions fondamentales de toute paix et de toute justice se trouvent, en effet, compromises et violées [2].

[1] Lettre circulaire du 23 juillet 1869, signée A. Dubut, directeur-gérant de la maison J.-B. Martin, de Tarare.

[2] Lorsque les citoyens de Genève se décidèrent à échanger des horions pour le compte des ouvriers en bâtiments qui voulaient travailler malgré la défense de *l'Internationale*, on appelait communément l'Académie devant laquelle avaient lieu ces luttes journalières le temple d'Héraclée (*les raclées*, terme du terroir, pour dire lutte et pugilat).

Qu'arrivera-t-il donc, si les meneurs, au lieu de se présenter à l'entrée d'une fabrique où les dissidents se trouvent en nombre, vont jusqu'à son domicile relancer ce frère ennemi ? Il n'est pas même besoin que les délégués de la coalition se compromettent jusqu'à paraître en personne à la porte de celui qu'ils veulent réduire : la poste ne cesse pas d'être à leur service pour porter jusqu'au sein du foyer domestique des menaces anonymes. A Paris même, au centre de la civilisation, dans une grande grève qui se rattachait aux industries domestiques, on a vu plusieurs patrons porter clandestinement dans des magasins où s'exerçaient des industries différentes, chez un ferblantier par exemple, l'ouvrage qu'ils voulaient faire confectionner. C'est là que, vers le soir, l'ouvrier en chambre, dissimulant sa docilité, venait le prendre ; c'est là qu'il rapportait son ouvrage terminé pour le faire rentrer à la maison de vente.

Lorsque de tels faits ont pu se passer dans Paris, au vu et au su de tous ceux qui s'occupent d'économie politique, qu'on juge du degré d'oppression qu'ont à subir des ouvriers isolés dans un village de campagne, là où la protection de la loi devient trop lointaine pour rester efficace.

Si cette lutte entre la liberté qui résiste et la tyrannie qui empiète se passe non plus à l'ombre discrète du foyer domestique, mais en plein jour, sous les regards irrités d'une multitude ardente et passionnée, la résistance déjà bien difficile à l'homme qui se sent abrité par la protection de son propre toit, devient pour ainsi dire impossible, tant, dans ces conditions, la partie est inégale et la lutte disproportionnée.

Charles Dickens nous a fait assister au poignant spectacle de cette oppression dans son beau roman intitulé : *les Temps difficiles*.

L'auteur commence par nous peindre ce délégué étranger qu'on ne manque jamais de voir figurer dans toutes les grèves locales[1].

« A le juger d'après les apparences, Slackbridge ne dépassait guère la masse de ses auditeurs que de la hauteur de l'estrade sur laquelle il était monté; mais, sous beaucoup d'autres rapports, il était bien au-dessous d'eux. Il n'est pas si loyal, il n'est pas si franc, il n'est pas d'aussi bonne humeur ; il remplace leur simplicité par l'astuce, leur solide et sûr bon sens par la passion. C'est un homme mal bâti, aux épaules ramassées, au regard sombre et menaçant, aux traits presque toujours contractés par une expression haineuse ; il forme, malgré son costume hybride, un contraste déplaisant avec la plupart des assistants vêtus de leurs habits de travail. S'il est toujours

[1] Ce sont les blouses blanches des grèves de la Loire. Personne n'a jamais vu un mineur en blouse blanche.

étrange de voir une assemblée quelconque se soumettre humblement à l'ennuyeuse dictature d'un personnage prétentieux, lord ou roturier, qu'aucun pouvoir humain ne pourrait tirer de l'ornière de la sottise pour l'élever à la hauteur intellectuelle des trois quarts de l'assemblée, c'était bien plus étrange encore et même pénible de voir cette foule inquiète dont aucun spectateur éclairé et désintéressé n'aurait songé au fond à accuser la bonne foi, se laisser émouvoir à ce point par un chef tel que celui-là. »

Vient maintenant la scène de l'accusation et la lutte d'Étienne Blackpool, seul contre tous ses camarades. On se demande s'il ne faut pas un courage plus qu'humain pour tenir bon dans des circonstances semblables et si une liberté achetée à ce prix ne ressemble pas beaucoup à la servitude.

« — O mes amis et mes frères ! s'écrie avec emphase Slackbridge, ô mes frères et mes compatriotes, travailleurs opprimés de Cokeville ! que dirons-nous de ce frère, de cet ouvrier ?... Hélas! pourquoi me faut-il souiller ce glorieux titre en le donnant à un pareil homme !... Que dirons-nous de celui qui, connaissant par lui-même les maux et les injustices qu'on vous fait souffrir, à vous, la sève et la moelle de ce pays qui vous méprise, de celui qui, vous ayant entendu déclarer (avec une noble et majestueuse unanimité qui fera trembler les tyrans) que vous êtes prêts à devenir souscripteurs de l'association du Tribunal-Réuni et à obéir indistinctement à tout ordre émané de cette association pour votre bien, que direz-vous, mes frères, de cet ouvrier, puisque je dois le reconnaître pour tel, qui, dans un pareil moment, abandonne son poste pour aller vendre son drapeau ; qui, dans un pareil moment, n'a pas honte de proclamer le lâche et humiliant aveu qu'il se tiendra à l'écart et refuse de s'unir à ceux qui s'associent bravement pour défendre la liberté et le bon droit ? »

« Les avis ne furent pas unanimes à cet endroit du discours. Il y eut bien quelques grognements et quelques sifflets ; mais le sentiment de l'honneur était trop fort et trop général pour permettre qu'on condamnât un homme sans l'entendre.

« — Prenez garde de vous tromper, Slackbridge !

« — Qu'il se montre !

« — Écoutons ce qu'il a à dire !

« Telles furent les paroles qui s'élevèrent de plusieurs points de la salle. Enfin une voix mâle s'écria :

« — Cet homme est-il ici ? S'il est ici, Slackbridge, nous l'entendrons lui-même au lieu de vous écouter.

« Cette proposition fut accueillie avec une salve d'applaudissements.

« Slackbridge, l'orateur, regarda autour de lui avec un sourire

amer ; étendant le bras droit (selon la coutume de tous les Slackbridge) pour apaiser l'océan agité, il attendit qu'un profond silence se fût rétabli.

« — O mes frères en humanité ! dit alors Slackbridge secouant la tête avec un air de profond mépris, je ne m'étonne pas que vous, les fils prosternés du travail, vous mettiez en doute l'existence d'un pareil homme. Mais celui qui a vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles a existé, Judas Iscariote a existé, lord Castlereagh a existé, et cet homme existe ! »

« Ici, il y eut un peu de confusion et de presse auprès de la plateforme, et bientôt l'homme en question se dressa sur l'estrade, à côté de l'orateur. Il était pâle, et ses traits semblaient agités, ses lèvres surtout ; mais il se tint immobile, la main gauche au menton, attendant qu'on voulût bien l'entendre. »

La description de M. Charles Dickens n'est qu'un épisode de roman, mais c'est bien là ou jamais le cas de dire que c'est un roman *réaliste.*

Ce que nous représente ici le romancier, un témoin oculaire le répète avec plus d'autorité encore pour des faits qui se sont passés sous ses yeux. Voici comment s'exprime, dans une brochure intitulée : *La vérité sur la grève des mineurs dans le bassin houiller de Saint-Étienne*, M. le Nordez, rédacteur en chef du journal *la Loire :*

« Les ouvriers ont obéi à des meneurs; ils se sont laissés entraîner par une poignée d'aventuriers.

« Voilà le fait.

« *Les mineurs connaissaient-ils ceux qui les ont mis en grève?* Non !

« Les meneurs étaient-ils de leurs camarades? Non !

« Les premiers incitateurs n'étaient ni des mineurs, ni du pays ; personne ne les connaît ; ni leur mise, ni leurs manières, ni leur langage n'indiquaient des ouvriers mineurs. Qu'étaient-ils ? nous le dirons plus tard ; ce qui est certain, c'est que pas un de ces malheureux pères de famille qui, depuis un mois, ne travaillent pas, voient leurs enfants sans pain et la misère envahir leur ménage, que pas un de ces ouvriers honnêtes et courageux qui, après une vie honorable et intègre, en sont aujourd'hui réduits à mendier, que pas un d'entre eux, disons-nous, ne s'est volontairement mis dans cette déplorable situation, que pas un d'entre eux ne sait d'où est parti le mot d'ordre ni qui l'a donné.

« Mais ce qu'ils savent tous, c'est qu'on leur avait promis monts et merveilles, c'est qu'on leur avait donné l'assurance de salaires énormes, de subventions assurées, et qu'ils n'ont rien de tout cela, qu'ils souffrent et qu'ils se compromettent.

« Oui, nos mineurs ont été trompés, égarés, trahis ! il faut les plaindre, mais non les accuser. D'autres qu'eux sont coupables.

« Ils étaient descendus dans leurs mines, on les a fait remonter, et leurs patrons, pour se soustraire aux violences des meneurs, les y ont eux-mêmes engagés ; on les a d'abord poussés à ne plus travailler ; à l'égard de ceux qui résistaient, on a usé de menaces, de promesses mensongères, on les a séduits et trompés.

« Nous pouvons donc dire que nos mineurs ne se sont pas *volontairement* mis en grève, qu'ils ont cédé moitié dans la confiante espérance que les magnifiques choses qu'on leur promettait leur seraient accordées, moitié par crainte et pour se soustraire aux violences des bandes. »

III

La plupart des arguments par lesquels on essaye de persuader la grève aux récalcitrants sont, en définitive, ce qu'on pourrait appeler, dans un sens qui n'a rien d'oratoire, des arguments *ad hominem*. Si le moraliste s'étonne de voir si souvent des rixes de cabarets dégénérer en batailles mortelles, de simples discussions tourner tout d'un coup au tragique, les coups de couteaux succéder si vite aux horions, il n'en faut point chercher la cause dans les excitations ou le froissement des amours-propres ; il s'y mêle souvent de vieilles rancunes et de vieilles haines, des inimitiés sourdes et profondes, une soif longtemps altérée de vengeance, tout ce que laissent après elles de venin et d'amertume dans les âmes ces violences inachevées dont la soumission a seule pu arrêter les menaces.

Une fois que la coalition existe, grâce à l'acquiescement plus ou moins spontané des votants et des signataires, une fois que la grève a été dénoncée et qu'elle est en voie d'exécution, la question ne se pose plus tout à fait de même, et les meneurs peuvent invoquer en leur faveur un semblant d'autorité morale.

Le jour où une résolution a été prise en commun, au moyen du consentement individuel de chacun des membres qui y participent, il ne s'agit plus de consulter chacun des associés sur la conduite qu'on leur propose de suivre, mais de tenir la main à une série de mesures propres à soutenir le chômage du travailleur et à vaincre la résistance du patron.

Ici se place la grave question de la délégation.

Cette difficulté se résout par les mêmes principes qui, au point de vue moral, dominent toute cette question des grèves.

Il est visible que, pour tenir une assemblée, y proposer, y débattre, y résoudre des conditions communes et les mettre ensuite d'accord par une série de compromis avec les conditions de la partie

adverse, la multitude ne saurait agir par elle-même dans sa collectivité. Il est nécessaire qu'elle nomme des représentants, des délégués, des fondés de pouvoir. Réduite par son grand nombre à ne pouvoir agir elle-même pour les détails de la conduite, l'assemblée désigne ceux de ses membres qui tiendront sa place, et qui, en vertu de ce mandat, parleront et agiront pour elle.

Cette délégation est d'une nature toute particulière. Elle ne comporte point les effets de la délégation civile ni de la délégation politique. Elle demeure renfermée dans le cercle d'un mandat purement industriel et constitue, pour me servir d'un terme de notre législation nouvelle, des représentants à responsabilité limitée. Ici l'électeur n'aliène point ses droits et n'engage point son obéissance.

En matière civile, le fondé de pouvoir peut contracter tout engagement valable dans les limites de sa procuration, et cette procuration même établit entre le signataire et le délégué une solidarité ou plutôt une identité telle que nul engagement n'a besoin de ratification, les deux personnes du mandant et du mandataire pouvant être prises indifféremment l'une pour l'autre par la seconde des deux parties contractantes.

Voilà justement le nœud de la question.

Les délégués de presque toutes les grèves ne se font pas faute de soutenir que leur rôle vis-à-vis des assemblées qui les nomment et qui les envoient est celui de fondés de pouvoirs généraux, autorisés à contracter pour chaque individu des engagements valides, ou bien à opposer aux propositions les plus plausibles des refus péremptoires.

Le système qu'ils mettent en pratique ne va à rien moins qu'à retourner, pour ainsi dire, l'ancienne théorie des mandats impératifs, telle qu'elle était pratiquée par certains bailliages aux anciens états généraux de France.

Tandis que le député trouvait dans les *cahiers* qui lui étaient remis des solutions indiquées auxquelles il lui fallait souscrire et des résolutions auxquelles il ne lui était point permis de faillir, les délégués industriels des coalitions retournent en quelque sorte les termes. Une fois nommés d'une façon plus ou moins équitable, ils prétendent volontiers que cette élection leur confère une sorte de blanc-seing et les dispense d'avoir recours aux délibérations de l'assemblée pour débattre ses intérêts et contracter ses engagements. Ils entendent bien, au contraire, que les paroles par eux prononcées, les engagements par eux pris, les mesures par eux résolues doivent être acceptées pour ses propres actes par chaque individu, sans qu'il ait jamais le pouvoir de se dédire et de se dégager par la retraite.

Voilà en quoi, au point de vue du droit civil, les délégués des grèves se trompent complétement.

Leurs commettants ne les envoient point avec cette clause préalable de se démettre entre leurs mains des droits imprescriptibles de la liberté.

Ils n'entendent point renoncer à la faculté de demeurer juges par eux-mêmes de leur propre situation, des sacrifices que commandent leurs intérêts, comme aussi des concessions qu'entraîne leur position particulière.

L'ouvrier n'entend point abdiquer entre les mains de ce camarade, quelque capable qu'il le suppose, quelque sympathique qu'il le trouve, ses droits de fils, de père et d'époux. Le meilleur et le mieux intentionné des délégués ne saurait se substituer au juge suprême de la famille et se rendre un compte exact de ce que peuvent exiger les devoirs dus aux vieux parents, à l'épouse malade, à la famille grandissante. Il ne peut tenir compte des motifs tout personnels que tel ou tel ouvrier garde par devers lui de se fier à la parole du patron et de compter sur l'heure de sa justice.

Ce droit absolu de ne point renoncer à la disposition de sa propre personne suffit pour marquer, dans l'ordre économique, les limites de la délégation industrielle.

L'ouvrier envoie, pour tenir sa place dans une délibération contradictoire à laquelle tous ne sauraient assister, l'homme qu'il juge le plus capable de reproduire et de faire valoir les arguments présentés au patron, ceux qui, plus intelligents et plus éclairés que les autres, soutiendront plus avantageusement la controverse et sauront le mieux discerner, dans des ouvertures nouvelles ou des propositions inattendues, le piége qu'il est sage de craindre ou l'avantage qu'il est raisonnable d'accepter.

Une fois que le débat a eu lieu et qu'il s'est terminé, comme il est inévitable, ou par une rupture ou par un accord, on peut dire, au point de vue du droit absolu, que la question recommence tout entière, et qu'on peut, à partir de ce moment-là, la considérer comme tout à fait intacte.

En effet, soit que les propositions mises en avant par les patrons aient été consenties ou écartées, chaque ouvrier se trouve en présence d'un contrat nouveau qui lui est offert. La délégation qu'il avait accordée pour mettre un camarade en situation de discuter plus avantageusement, n'impliquait pas la faculté de contracter aux lieu et place du commettant, mais seulement celle de parler et de plaider pour lui. Chaque travailleur rentre donc de plain pied dans cette condition primordiale du droit commun, d'estimer au point de vue de sa situation personnelle les conditions qu'on lui accorde et les

avantages qu'on lui propose. Le délégué n'a plus rien à voir ici, sous peine d'excéder les limites de sa mission et d'attribuer à ce mandat bénévole la portée et les priviléges d'un pouvoir politique.

IV

Lorsque la coalition s'est constituée, lorsque la grève a reçu son organisation, on ne manque pas de voir entrer en fonctions des comités permanents qui s'arrogent tous les droits d'un pouvoir exécutif et ne tardent pas à prendre vis-à-vis de la masse des ouvriers les droits d'un tuteur ou les allures d'un tyran.

Les délégués ne se contentent plus de se considérer comme l'affirmation vivante des désirs et des réclamations de tous, comme les avocats plaidants et consultants de la cause commune. Ils ne s'en tiennent plus à cette prétention exorbitante de représenter le fondé de pouvoir civil dûment autorisé à contracter, sans aucun recours, des engagements valables.

Ils ne craignent pas de mettre en avant cette prétention, d'avoir été investis par l'élection, d'un véritable pouvoir politique, ou tout au moins d'un pouvoir actif.

Ils s'estiment chargés, non pas seulement de parler et de consentir pour les autres, mais encore de vouloir, de résoudre, de combattre pour eux, d'entreprendre et de soutenir en leur nom tout ce qui leur paraît propre à faire triompher la cause dont ils se proclament tout à la fois les champions et les généraux.

Dès lors tout change d'aspect : les patrons ne sont plus des associés inévitables, imposés aux travailleurs par la nature même des choses et la nécessité des lois économiques. C'est un ennemi qu'il faut repousser sans ménagement, réduire sans pitié et combattre par la force ouverte, partout où la patience ne suffit pas.

C'est ainsi que la nature humaine nous livre peu à peu ses secrets et qu'on retrouve, à côté des emportements de la volonté qui s'exalte, les erreurs de l'esprit qui s'égare. Ce passage du calme à la colère, des moyens pacifiques aux plus indignes violences, n'est pas seulement le résultat de l'entraînement funeste auquel nous cédons sur toutes les pentes où nous avons une fois commis la faute de nous engager ; mais nous en pouvons trouver, dans une certaine mesure, l'explication sinon l'excuse, dans cette fascination étrange qu'exerce sur nous l'erreur d'un faux raisonnement. Une fois qu'ils se sont crus chargés d'administrer et de résoudre la guerre de la grève, les

délégués, emportés par la logique de leurs idées, n'ont pas tardé à abandonner la voie des objurgations individuelles pour entrer résolûment dans une double série de mesures coercitives, d'abord contre les patrons pour les forcer à se rendre, puis contre les ouvriers eux-mêmes pour les empêcher de faiblir. C'est ainsi que nous avons vu la comédie tour à tour odieuse ou bouffonne du *Gréviste malgré lui*.

Dès que les ouvriers refusent de travailler, la pensée qui doit le plus naturellement se présenter à l'esprit des patrons, est celle de se passer de leurs services, en les remplaçant par des auxiliaires mécaniques, ou de continuer la fabrication en appelant d'autres travailleurs.

On ferait une longue liste des découvertes provoquées par l'obstination des grèves. C'est à cette circonstance qu'on doit, comme chacun le sait, l'introduction de la fonte et du fer dans la charpente osseuse de nos grandes maisons. Il est telle industrie qui, arrêtée dans sa marche par un seul des ouvriers compris dans l'équipe tout entière, s'est tirée d'affaire précisément en supprimant cet ouvrier-là et en le remplaçant par l'ingénieux équivalent de quelque mécanisme. L'esprit humain suit dans le progrès de ses découvertes intellectuelles la même loi à laquelle obéit le développement moral des caractères. Il faut à nos facultés pensantes, comme à notre cœur, des obstacles qui leur résistent et des difficultés qui les éprouvent : l'effort par lequel on triomphe est en proportion de la contrainte contre laquelle on a réagi.

Mais cette façon de se tirer d'embarras par des découvertes a ses chances incertaines, en même temps que ses limites nécessaires. Il ne faut pas compter sur l'heureuse fortune d'égaler et de vaincre toujours les résistances de la grève par les ressources de l'invention. Il est plus naturel encore de s'adresser à des ouvriers étrangers, et de combler par l'introduction de ces nouvelles recrues les lacunes laissées par la défection des vétérans.

Dans un grand nombre d'industries, les ouvriers se croient protégés contre les patrons par les difficultés particulières qu'entraîne l'exercice de leur profession. Là où de vieilles coutumes, pour ne pas dire d'anciens préjugés, entraînent dans la pratique l'habitude d'exiger des commençants jusqu'à trois ou quatre années d'apprentissage ; là où l'orgueil des anciens les porte à ne regarder l'éducation industrielle comme terminée qu'après dix années de séjour dans les ateliers ou à la manufacture, il paraît bien difficile de se procurer dans un délai suffisant des ouvriers capables de faire la besogne. Les grévistes comptent sur cette difficulté et calculent, non sans quelque probabilité, qu'ils ont devant eux tout le temps de ruiner leurs pa-

trons avant que ceux-ci aient pu parvenir à les remplacer convenablement.

L'histoire des grèves présente cependant des exemples remarquables de ce que peut, chez certains patrons, l'énergie unie à l'intelligence. On a vu, il y a trois années, dans une des plus grandes grèves qu'ait eues à traverser l'industrie métallurgique en Angleterre, le directeur de la *Mersey-Iron-Works*, M. Clay, entreprendre d'enseigner, sans aucun autre apprentissage, l'opération du *puddlage* à des ouvriers complétement étrangers à la fabrication du fer. Il parvint ainsi à rallumer dix-huit fours, et obligea l'*Union* à céder devant sa fermeté.

En France il est arrivé fréquemment, sous l'ancienne législation, que, dans des cas urgents et pour certaines industries qui touchaient de près à l'intérêt public, l'autorité, surtout dans les villes de garnison, a mis à la disposition des industries menacées de se voir suspendues, un certain nombre de militaires qui apportaient ainsi le concours de leurs bras et quelquefois de leurs connaissances spéciales. L'intervention de pareils auxiliaires sur lesquels on ne pouvait guère espérer d'agir par les menaces ou par la peur, apportait ainsi un élément bien étranger et bien imprévu dans les discussions industrielles. Cette immixtion tout à la fois périlleuse et discutable demande à être deux fois justifiée pour être admise. L'intérêt social lui-même n'est pas une excuse suffisante : il y faut absolument une évidente nécessité.

On avait imaginé dans les grèves houillères de certains comtés du Royaume-Uni, un expédient vraiment original et qui mérite d'être rapporté ici, bien que les directeurs des compagnies y aient coupé court et l'aient empêché de s'étendre. C'est ce qu'on peut appeler *la grève par restriction*.

C'est à Mersey-Hill, en Angleterre, si nous sommes bien informés, que cet ingénieux expédient fut tenté pour la première fois.

Il s'agissait de faire subir aux compagnies une grève, et en même temps de ne point quitter la mine, dans la crainte de voir occuper par des travailleurs étrangers la place qu'on aurait laissée vacante.

Les ouvriers, très-habilement conseillés, comme on va le voir, convinrent de réduire tout d'un coup des trois quarts l'extraction et la préparation quotidienne de la houille. On vit, comme par enchantement tous les mouvements se ralentir, sans toutefois s'arrêter, et un engourdissement volontaire succéder tout d'un coup à l'activité accoutumée du travail. Les mineurs que l'on payait à la tâche réduisirent volontairement leur journée à la mesure uniforme d'un shelling et s'ingénièrent à mettre, pour gagner ces vingt-cinq sous, au-

tant de temps que pour produire un travail équivalent à un salaire quatre ou cinq fois plus élevé. Ils entendaient bien aboutir, de cette façon, à rendre cette exploitation dérisoire, aussi onéreuse pour la compagnie qu'un chômage complet, en même temps que leur présence sur le chantier empêchait l'introduction d'ouvriers nouveaux qui vinssent leur faire concurrence. La compagnie, qui distingua le péril, sut aussi le conjurer par une mesure énergique. Elle prononça le *lock out*, c'est-à-dire la mise à bas ou la suspension générale des travaux, ce qui lui permettait de faire ensuite ses conditions pour recommencer.

Ce qui arrive le plus fréquemment, ce qui, paraît-il, devrait même toujours arriver, à ne considérer que la facilité des communications et l'empressement de la concurrence, c'est que des ouvriers du dehors sont appelés à remplacer ceux qui refusent leur présence et le secours de leurs bras. Tout s'accorde pour rendre cette ressource accessible aux patrons. Les déplacements par les chemins de fer sont rapides et peu coûteux ; les grands travaux publics qui ont appelé tout d'un coup sur certains points de véritables armées de travailleurs, ont habitué l'homme du peuple, autrefois sédentaire et immobile, à des voyages constants et à de lointaines émigrations. La différence même des langues a cessé d'être un obstacle, et chaque nation trouve presque toujours, dans les grands chantiers, des compatriotes qui entendent ou des contre-maîtres qui parlent l'idiome de votre pays.

La *Société internationale*, qui s'efforce d'établir une solidarité universelle entre tous les travailleurs de l'Europe, et — qui sait? — peut-être du monde entier, grâce à la création de son vaste réseau et à l'omnipotence de son pouvoir, met tous ses soins à empêcher l'embauchage. La liberté, dont tout le monde parle tant, est presque toujours la dernière chose que le peuple comprenne et pratique.

Si l'ouvrier sédentaire et connu peut encore s'appuyer, pour résister à la pression de ses camarades, sur l'égalité visible de sa situation, sur le passé qui le protége, sur ce droit à la liberté du travail qui rappelle visiblement le droit du propriétaire sur la chose possédée, on devine aisément de quel œil doivent être accueillies ces bandes de nouveaux arrivants, qui représentent à des yeux prévenus une véritable invasion des barbares. Les ouvriers regardent volontiers l'industrie exercée par eux et par leurs familles dans les étroites limites de leur localité, comme une sorte de fief héréditaire dont l'usage les a mis en possession. Pour eux cette possession vaut titre, et il leur semble tout à fait que le manufacturier commet un acte de félonie lorsqu'il appelle à son secours les provinces voisines ou même les pays étrangers.

Les moyens employés par les grévistes pour parer cette riposte des patrons et maintenir par le manque de bras la cessation des travaux, sont, suivant l'occasion, de nature bien différente. On les a vus employer tour à tour la séduction des bons procédés et la ressource des dernières violences. Ils ont fait comme ces parents tour à tour trop faibles ou trop emportés, qui tantôt s'humilient et tantôt s'irritent pour vaincre la résistance qu'on leur oppose. Quelquefois même c'est l'argent à la main et au prix d'un marché que les agents de la coalition se sont efforcés de maintenir la grève.

Lorsque les ouvriers du dehors débarquaient à Genève, ils ne manquaient point de rencontrer, au débarcadère du chemin de fer et sur les pontons où les bateaux à vapeur viennent faire escale, des délégués commis par la *Société internationale*. Ces délégués avaient pour mission d'empêcher à tout prix les nouveaux arrivants de s'embaucher et d'aller ainsi repeupler les ateliers déserts. Il se passait là les scènes les plus étranges. Personne ne paraissait savoir bien au juste quelle était la limite de son droit et, suivant le proverbe populaire, s'il devait prendre le parti de rire ou de pleurer.

On passait son bras dans le bras de ces nouveaux compagnons ; on leur offrait les politesses de la bienvenue. On s'efforçait ainsi d'en faire la conquête pacifique ; puis, lorsque, par une série de manœuvres habilement combinées, on avait réussi à les attirer jusqu'au cercle où siégeait en permanence le comité de la *Société internationale*, les instances devenaient plus vives et les procédés moins gracieux. On finissait par leur mettre carrément le marché à la main et par leur faire entrevoir, à côté des démonstrations économiques, les arguments plus solides de la force. Isolés, hésitants, à demi engagés par les paroles qu'ils avaient entendues ou les politesses qu'ils avaient acceptées, ils finissaient, bon gré mal gré, par se laisser enrôler dans la *Société internationale* dont ils se trouvaient ainsi assurer les desseins et augmenter la force.

Cette façon d'agir n'est guère praticable que vis-à-vis d'ouvriers inexpérimentés, mal convaincus de leurs droits et faiblement disposés à les maintenir. Il suffit alors de quelque fermeté pour s'opposer à leurs desseins, de quelques discours pour les endoctriner et en faire des prosélytes.

Les choses ne se passent plus de même lorsque les ouvriers, éclairés tout à la fois sur leurs droits et sur leurs intérêts, comme il arrive par exemple en Angleterre, se rendent sur le théâtre de la grève, appelés par la certitude d'y trouver le travail qui leur manque, par les avantages qu'on leur promet, souvent même par les engagements qu'on leur a fait contracter d'avance.

Il est bien peu d'*Unions*, en Angleterre, qui ne prévoient pas le cas

de la grève, sans parler de celles qui n'ont pas d'autre but et n'existent que pour mettre de côté des fonds dans ce dessein. La plupart des règlements contiennent cette clause, qu'une fois le travail suspendu par la *dénonciation* régulière du *comité*, les ouvriers qui voudront accepter ces fonctions, seront admis à s'enrôler sous les ordres du *comité*, qui les payera sur les fonds de la caisse commune. Moyennant cette indemnité qui a les mêmes motifs et les mêmes allures qu'une véritable solde de guerre, cette force armée de la grève se distribue par escouades et constitue de véritables patrouilles.

Il s'agit non pas seulement de surveiller les lieux d'arrivée où nos modernes moyens de transport jettent à la fois un si grand nombre de voyageurs, il faut se défendre encore contre les défections particulières, les repentirs isolés, les retours clandestins, contre cette infiltration lente qui finirait par reconstituer en détail la population absente des ateliers. La grève n'a plus affaire ici, comme dans les pays où l'économie politique est encore ignorée ou mal connue, à des novices qu'on puisse séduire. Elle ne compte plus sur la persuasion vis-à-vis de gens qui ont leur parti pris et qui savent parfaitement à quoi s'en tenir. La violence et la force ont été, de tout temps et pour tous les partis, le dernier mot et la plus sûre ressource de leur éloquence. Il s'engage alors, en pleine civilisation, des luttes lamentables dont l'histoire de l'industrie raconte les honteuses péripéties. En l'absence d'une loi suffisamment protectrice et de la puissance publique mise au service de cette loi, on finit par retrouver, dans ces guerres du travail, la ruse et aussi la cruauté des peuplades barbares. On a vu des compagnies commander pour leur service des trains nocturnes de chemins de fer et faire arrêter le convoi le plus loin possible des stations, afin de débarquer, sans avoir à livrer bataille, les nouveaux ouvriers qu'elles faisaient venir de si loin. On appliquait ainsi à l'arrivage industriel des bras une ressource bien connue des sportsmen anglais lorsqu'ils partent avec deux champions pour quelque solennel engagement de boxe.

D'autres grèves, plus respectueuses de la liberté d'autrui et plus confiantes dans la puissance du capital, ont résolûment appliqué la loi de l'offre et de la demande à un marché d'une nouvelle espèce.

Les *comités* des *Unions*, vigilants et bien renseignés, se sont tenus au courant des pourparlers et des négociations entamées entre leurs anciens patrons et les ouvriers de la même industrie auxquels ces patrons avaient recours. Ils se sont dit, avec beaucoup de raison, que le seul et véritable motif des ouvriers qui pourraient se laisser tenter par une situation industrielle si difficile et si précaire était l'espoir d'un gain plus élevé, plutôt que le désir de s'établir dans une ville étrangère, au milieu de compagnons prévenus et irrités. Par-

tant de là, n'était-il pas tout à la fois plus sage et plus avantageux de reprendre pour le compte des ouvriers l'opération même des patrons? Tel a été le point de départ des résolutions prises par un grand nombre de *comités*. Ils ont calculé, avec beaucoup d'intelligence et sur des données fort exactes, le chiffre des avantages que le manufacturier pouvait faire briller aux regards des nouveaux venus, et ils leur ont offert, pour ne point se déplacer, une prime supérieure au gain qu'ils pouvaient attendre de leur voyage. Une fois engagés dans cette voie, les *comités* y ont marché avec une résolution et une ténacité toute britanniques.

On a vu, en mainte occasion, l'habileté des grands industriels déjouer la surveillance des patrons et parvenir à recruter, pour les besoins de la manufacture, une véritable armée qui arrivait à jour fixe et se présentait de façon à braver toutes les aggressions. Même en pareil cas, les *comités* ne se sont point déclarés vaincus et n'ont point renoncé à la lutte. Des commissions prises dans leur sein ont eu bien vite calculé à combien revenait le voyage de chaque ouvrier, aller et retour, en y comprenant les frais de route. A cette somme, souvent fort ronde, ils ajoutaient une indemnité assez élevée. Cette indemnité, offerte et touchée en bloc, représentait à l'ouvrier un avantage considérable, une économie toute faite s'il était de ceux qui épargnent ; une somme de jouissances assurées s'il était de ceux qui songent plus au présent qu'à l'avenir. Ajoutez à cet attrait palpable la perspective de rentrer paisiblement chez soi, l'avantage d'échapper ainsi à une vie pleine de hasards, de difficultés et de périls, au milieu de tant de rancunes et de tant de haines. Le marché conclu se trouvait ainsi, sous des apparences purement financières, renfermer encore un solde inaperçu de motifs moraux : l'avantage de la prime avait pour appoint l'appréhension des menaces dont le départ les affranchissait[1].

De pareils faits rendent toute discussion superflue. On ne saurait admettre, à aucun titre et sous aucun prétexte, cette intervention et cette organisation de la force au milieu d'une société civilisée. Il faut absolument que l'ordre trouve ses garanties dans la mesure même où l'on reconnaît ses droits à la liberté. La grève, comme on le voit, a cessé presque partout d'être un moyen temporaire, une ressource extrême dont l'ouvrier s'arme pour obtenir du patron une mesure

[1] Cette situation des *comités* a été exploitée en mainte circonstance. On raconte, en Angleterre, la piquante histoire d'une troupe d'ouvriers occupés à des travaux de chemin de fer, qui se sont présentés en masse à la porte d'une manufacture et se sont fait éconduire au prix d'une assez forte somme, alors qu'ils étaient parfaitement incapables de se livrer au travail pour lequel ils faisaient semblant de s'offrir.

déterminée. Au lieu de s'organiser avec toutes les lenteurs et toutes les difficultés qu'elle comporte pour obtenir un effet passager qui l'ensevelirait dans son triomphe, elle devient une menace de tous les jours et de tous les instants; elle demeure perpétuellement organisée. Les grandes associations, telles qu'on les rêve et qu'on les souhaite, ne sont pas autre chose qu'une coalition permanente, une féodalité d'une nouvelle espèce, qui substitue aux conditions de l'industrie démocratique l'ancienne corporation du moyen âge, sans la garantie de ses traditions et de ses épreuves.

V

Il s'est formé une vaste entreprise dont le but a été avoué dans maint congrès, le programme répandu sur toute la surface de l'Europe et l'influence expérimentée déjà dans plusieurs industries : je veux parler de la Société internationale de Londres. Elle a fait ses premiers débuts dans le monde de l'action par les grèves successives de Berne et de Genève. Il n'est pas difficile de retrouver et de constater son action sur plusieurs points de la France. Naguère les ouvrières ovalistes de Lyon ou, pour employer un mot plus simple et mieux connu dans l'industrie, *les dévideuses*, humbles filles qu'on ne se serait guère attendu à voir entrer dans ces vastes desseins démocratiques, ne craignaient point, dans un document public, signé de la présidente et des secrétaires, d'avouer leurs rapports avec l'*Internationale* et d'en accepter la direction. Il faut, pour comprendre la portée d'un pareil fait, se représenter que cette première préparation de la soie, dans l'ordre du tissage, demande si peu de connaissances, que c'est au lendemain, pour ainsi dire, du jour où elles sont descendues de leurs montagnes qu'elles prennent rang dans cette industrie.

Au reste, il n'est pas question d'instruire ici le procès de l'*Internationale*, pas plus que de relever, sur les documents et les indiscrétions, les moyens qu'elle met en œuvre ou les ressources dont elle dispose. Il suffit de se rendre compte de la pensée qu'elle poursuit et de porter notre jugement sur cette pensée.

Le point de départ de toute l'association est un principe aussi faux que spécieux, aussi injuste dans les résultats qu'il poursuit qu'irrationnel dans les considérations sur lesquelles il se fonde.

Il s'agit, avant tout, d'établir entre les ouvriers de tous les pays et de toutes les industries, une confédération étroite et une solidarité financière absolue. On part de cette affirmation que les ouvriers

ont partout les mêmes intérêts comme ils ont les mêmes droits, et qu'en face des patrons animés des mêmes convoitises et armés des mêmes ressources, il ne reste plus qu'à se grouper d'abord pour la défense et ensuite pour l'attaque, de façon à mettre à profit contre la tyrannie du capital la toute-puissance du nombre et de l'unanimité des efforts.

A ce nouveau point de vue, la grève n'est plus un moyen passager, intermittent, destiné à soutenir une réclamation de détail. Elle devient, avec les ressources dont elle dispose, les ramifications qu'elle a organisées, l'obéissance qui l'accueille, une sorte d'institution sociale à l'usage des ouvriers. C'est elle, s'il faut les en croire, qui les met en mesure de poursuivre et qui leur permettra d'achever une réforme radicale de notre civilisation contemporaine.

Ce prétendu axiome de la solidarité des intérêts ouvriers, dont on fait le point de départ de tout le système, ne contiendrait-il point quelque équivoque et n'est-il pas sujet à quelque distinction?

Il est facile d'admettre, sans s'engager beaucoup, que, dans toute industrie, en présence du capital qui fournit l'outillage et dirige l'entreprise de la fabrication, la situation du travailleur est à peu près semblable. Partout et toujours, il a droit à une certaine quote-part du bénéfice total, part représentée, suivant le régime du payement, par un salaire principal et par un certain nombre d'avantages accessoires. Quelle que soit la nature de l'industrie, ce salaire se règle au fond par des principes invariables, le mérite des efforts dépensés, la somme des chances courues, la quantité d'intelligence ou d'adresse déployée, etc.

De ce que la loi des salaires, fondée tout à la fois sur la nature essentielle du travail et sur les droits de la personne, domine partout les applications diverses qu'on en peut faire, est-il permis d'inférer, sans autre preuve et sans autre examen, que les intérêts dont ces principes règlent les prétentions et mesurent les droits, sont en effet les mêmes partout, que leur véritable avantage est de faire en quelque sorte abnégation de leur personnalité pour se confondre dans une vaste régie, seule capable de les défendre et de les faire aboutir.

Ce raisonnement n'est point exact. Il repose au fond sur une méprise qu'il faut éclaircir.

Il arrive précisément, non pas seulement dans le domaine de l'économie politique mais partout où l'humanité se trouve avoir à la fois des droits à revendiquer et des intérêts à débattre, que les principes dont relèvent ces droits et les circonstances auxquelles se mesurent ces intérêts ne manquent point de présenter ce contraste, que l'accord se fait toujours dans la région des devoirs et de la jus-

tice, tandis que les dissentiments se prononcent dès qu'il s'agit d'en venir à la distribution des avantages matériels. On est d'accord sur le terrain des principes, ce qui n'empêche point de différer et de se combattre lorsqu'on descend dans la réalité des faits.

Il faut vraiment une ignorance trop robuste et peut-être trop préméditée, pour ne pas reconnaître du premier coup d'œil et sans plus ample information, qu'à l'inverse des assertions dont on s'arme avec tant de confiance, ce n'est point entre les ouvriers des différents pays et des différentes industries qu'il a pu exister jamais une solidarité d'intérêts, mais bien entre les ouvriers et les patrons de la même industrie, dans les limites du régime économique où elle se trouve placée.

C'est en vain que les meneurs font figurer, avec une véritable science de nos faiblesses les plus généreuses, les grands mots de fraternité et de solidarité économique dans les perspectives de leurs doctrines ; il suffit du moindre coup d'œil jeté sur les faits pour reconnaître combien de pareilles assertions demeurent étrangères à la réalité non point telle qu'elle se découvre aux recherches du savant, mais telle qu'elle apparaît d'elle-même au bon sens le plus vulgaire.

Depuis quand donc la concurrence a-t-elle cessé d'être la loi fondamentale des industries? Depuis quand les producteurs d'une même ville ont-ils cessé de rivaliser entre eux pour la perfection et pour le bon marché, pour la science et les progrès de la fabrication, pour l'à-propos des achats et l'intelligence des ventes?

De même, d'un pays à un autre, où voit-on que la lutte des industries ait cessé sur les marchés communs ? A l'époque où les ouvriers tailleurs de Paris ont soutenu la grève que chacun connaît, l'administration des chemins de fer du Nord peut vous dire ce qu'elle a transporté de Londres à Paris, de vêtements dont la mesure était prise chez nous par les représentants des maisons de Londres. Ce n'était assurément pas un mauvais calcul au point de vue des bénéfices que la prolongation de ce chômage leur assurait, d'envoyer de Londres des fonds aux grévistes français pour les encourager dans leur résistance et prolonger d'autant leur inaction. Il y a eu un moment où les tailleurs de Londres, comptant peut-être un peu trop sur notre admiration pour la Grande-Bretagne, ont cru pouvoir espérer sérieusement que la grande clientèle de Paris passerait entre leurs mains ; qu'une fois l'habitude prise de se faire habiller au delà du détroit, on continuerait par l'inspiration de la mode ce qu'on avait commencé par la nécessité de la grève.

Il ne manque pas non plus de gens dans le monde qu'une suspension dans nos travaux métallurgiques, notre fabrication de la soie ou du coton, notre commerce d'articles de fantaisie, arrangerait

assez bien. Ce ne serait pas une trop mauvaise spéculation, dût-on sacrifier quelques subventions pour nous encourager à ne rien faire, d'apprendre aux commandes étrangères à ne plus compter sur nos livraisons, d'obliger nos consommateurs traditionnels à se pourvoir ailleurs, de désorganiser nos industries et de les constituer ainsi en retard sur leurs voisins.

Ici éclate au plus haut degré et par la seule puissance de l'expérience, la solidarité véritable à laquelle se trouvent attachés en effet les intérêts de chaque catégorie de travailleurs.

La condition qui leur est le plus favorable est assurément la prospérité de leur industrie. Lorsque le patron fait de bonnes affaires, lorsqu'il est favorisé par une heureuse veine, il peut opérer avec plus de confiance et de largeur. Il étend ses affaires, multiplie le nombre de ses ouvriers, et par le jeu naturel de l'offre et de la demande, il est le premier à faire enchérir la main-d'œuvre qu'il sollicite et dont il a besoin. Cette augmentation des tarifs lui est bien moins onéreuse au jour de la prospérité, que le maintien des salaires, même les plus modérés, pendant les temps de crise et de désastre commerciaux. Il paye bien, et il paye sans se plaindre; le chiffre du bénéfice en même temps que la certitude de la vente le mettent à couvert de tout mécompte.

On se demande en vain, en présence d'un pareil état de choses, pourquoi des ouvriers paisibles, contents, pourvus d'un salaire honnête et habitués à une dépense raisonnable, iraient, sur des ordres lointains et imprévus, prendre fait et cause pour leurs compagnons de la même industrie qui, sur un autre point de l'Europe, dans des conditions tout opposées, avec une vie et des habitudes entièrement différentes, s'avisent tout d'un coup de renoncer à leur travail et de se mettre en grève. Je ne nie pas qu'on ne puisse, en pareil cas, déployer devant moi, ouvrier, les considérations les plus hautes, les théories humanitaires les plus transcendantales, qu'on ne puisse exploiter contre ma raison les sentiments les plus généreux et les émotions les plus vives, mais il faut absolument renoncer à me parler de mes intérêts, puisque, au point de vue matériel, mon avantage est de m'en tenir à la prospérité dont je jouis, avec d'autant plus de raison que les souffrances de mes concurrents leur constituent une situation industrielle inférieure.

Ainsi quand on parle des intérêts et de la solidarité des intérêts, il faut absolument, sous peine de ne plus s'entendre, connaître le sens des mots qu'on emploie et prendre la peine de s'y conformer. Qu'on fasse valoir à plaisir ces liens sacrés de fraternité qui enseignent aux hommes la réciprocité des sacrifices; qu'on enseigne, au nom d'une sorte de panthéisme, l'absorption des individus dans le

communisme des salaires, je n'ai rien à dire contre cette façon de poser la thèse, sinon que, pour la discuter, il faut se transporter franchement dans la sphère des principes et remonter aux fondements éternels sur lesquels reposent les obligations essentielles des hommes les uns vis-à-vis des autres.

Au contraire, dès que vous prononcez le mot intérêt, dès que vous renoncez à la prétention de façonner la société sur l'idéal que vous avez conçu, dès que vous faites valoir ces motifs d'un ordre inférieur qui peuvent s'évaluer par des chiffres, il ne s'agit plus de savoir ce qui doit être et de procéder par la voie des raisonnements, mais de jeter humblement les yeux sur ce qui est, et d'accepter avec résignation ces données.

Il est notoire, à ce dernier point de vue qui est bien celui des intérêts, que chaque groupe de la même industrie, suivant les contrées qu'elle habite et les conditions où elle se trouve, rencontre des inconvénients ou des avantages qui l'entravent ou la favorisent. Le secret de sa prospérité consiste précisément à lutter et à faire le meilleur usage possible de ses ressources. Cette lutte, entreprise pour aboutir au triomphe et à la prospérité de l'industrie elle-même, n'est possible que par le concours incessant, l'active coopération, l'union étroite du fabricant et de l'ouvrier. Voilà la vraie solidarité des intérêts. Ici, en effet, tout ce qui favorise l'un favorise l'autre : les circonstances en apparence les plus personnelles tournent à l'avantage commun, en vertu de la participation inévitable à un même et unique bénéfice. Si l'ouvrier peut, comme il arrive dans les campagnes du Lyonnais, dans les environs de Saint-Quentin et de Valenciennes, dans un grand nombre de villages de l'Allemagne et de la Suisse, associer les travaux de l'agriculture aux salaires de l'industrie, ce n'est pas seulement le travailleur qui en profite et son aisance qui s'en augmente ; le manufacturier ne manque point d'en ressentir les heureux effets et d'en prendre indirectement sa part. Le prix de la main-d'œuvre s'abaisse sans que le travailleur ait à en souffrir, et l'industriel se trouve dans cette heureuse condition d'avoir sous la main une sorte d'armée de réserve qui lui permet de faire donner, dans les moments de presse, un plus grand nombre de bras, sans avoir à s'inquiéter de leur sort lorsque la rareté des demandes ralentit la fabrication.

Réciproquement, lorsqu'une manufacture est dirigée par quelque capacité de premier ordre et, suivant l'occurrence des cas, par un ingénieur éminent, un chimiste de génie, un novateur aussi heureux dans ses découvertes que prudent et sage dans ses combinaisons, ce n'est pas seulement le fabricant qui s'enrichit, l'ouvrier ne demeure point étranger à ces chances favorables. Ce progrès

incessant, cette activité intelligente qui maintiennent la fabrication à la tête du groupe industriel, garantissent à cette maison une certitude et une ampleur de bénéfices qui permettent d'élargir sans difficulté la part de chacun. Il est rigoureusement vrai, qu'à faire abstraction de toute espèce de relations morales, de toute réciprocité de droits et de devoirs, il est de l'intérêt du salarié comme du propriétaire, que chacun d'eux fasse les meilleures affaires possibles. C'est en définitive, et pour prendre les choses par le gros côté du sens commun, un chiffre à partager : si l'on peut différer sur la quotité du dividende aussi bien que sur la base de la répartition, il n'est pas contestable que les parties aliquotes augmentent dans l'exacte proportion où le total grossit.

Le principe que la *Société internationale* invoque, et auquel elle demande son autorité morale, est donc absolument faux. Il est faux de dire que la solidarité des intérêts rapproche entre eux les ouvriers. Là comme ailleurs, il n'est possible de se réunir et de se donner la main qu'au nom des principes éternels de la vérité et de la justice; là comme partout, ce sont les principes qui rapprochent et les intérêts qui divisent.

VI

Si cette solidarité des intérêts n'est point un principe capable de fonder la *Société internationale* sur un fait naturel, elle peut être, à tout le moins, une convention consentie et un expédient mis en œuvre. C'est à ce nouveau point de vue qu'il convient de la considérer pour confirmer ou pour démentir notre jugement.

Si l'on peut dire que les intérêts de chaque producteur le constituent en rivalité avec celui qui se livre à un travail analogue, il faut remarquer, dira-t-on pour répondre à nos arguments, que nous autres ouvriers nous finissons par figurer dans cette lutte, non pas seulement à titre d'auxiliaires appelés à assurer la victoire dans le combat, mais aussi et particulièrement, comme des instruments passifs destinés à périr dans le triomphe. On nous destine à la peine, mais on ne nous réserve pas pour l'honneur. S'il y a un sacrifice à faire pour atteindre une vente lucrative, la réduction qui élargit le bénéfice porte invariablement sur le salaire qui rétribue notre travail. On nous refoule ainsi de l'aisance dans la gêne, de la gêne dans la misère et dans la détresse. C'est notre bonheur et notre vie qu'on économise sur le prix de revient.

« Le meilleur moyen pour échapper à cette loi fatale, ajoutent-ils

encore, c'est de s'entendre pour élever partout le niveau des salaires, de façon à imposer à tous les fabricants une situation partout semblable et partout favorable aux intérêts des ouvriers. Cet accord des volontés est fait pour introduire dans l'économie générale de la production une loi semblable aux lois de la nature, aussi universelle, aussi inexorable. L'unanimité des résolutions suffit pour établir une série de résolutions auxquelles rien n'est capable de résister : le patron subira cette loi économique, née de la révolte et de l'entente des intérêts, avec cette même nécessité de résignation qui lui fait courber la tête devant la fatalité physique. »

Le grand malheur de cette théorie c'est qu'elle n'est pas nouvelle et qu'elle porte un nom odieux. Elle s'appelle la tyrannie ; elle a pour principe l'égoïsme, pour instrument la force, pour effet l'oppression.

Il ne s'agit pas de savoir si, entraînés par les désirs qu'ils écoutent, sollicités par les besoins mêmes qu'ils satisfont, les ouvriers souhaitent, d'une façon continue pour ainsi dire, une élévation des salaires. C'est là, en effet, l'état normal de l'humanité, dès qu'on veut considérer en elle ce que ses passions lui suggèrent et non plus ce que ses devoirs lui commandent.

Demandez au premier passant venu qui circule dans nos rues s'il lui plairait d'être riche et s'il ne souhaiterait pas bien avoir un carrosse, s'il n'aurait pas quelque désir de jouir d'une centaine de mille livres de rente et d'habiter un palais. Il n'est pas probable qu'il lui faille de longues réflexions et de profondes recherches dans son cœur pour avouer qu'en effet il appelle de tous ses vœux cette merveilleuse transfiguration de sa destinée.

Voilà tout à fait le point de départ de l'ouvrier ; voilà en quelque sorte la majeure de son raisonnement interne. On lui demande s'il lui conviendrait de voir hausser les salaires. Il vous répondra volontiers qu'il n'a jamais pensé à autre chose, et que rien ne lui paraît plus juste et plus naturel.

Mais il ne suffit pas pour obtenir équitablement cette augmentation ni de l'ardeur avec laquelle on la désire, ni de la violence avec laquelle on l'arrache.

Parce que je serais bien aise d'avoir une livrée et un carrosse, je ne me crois point pour cela le droit de mettre la main sur l'un des chevaux que le palefrenier ramène dans leur écurie, ni de me livrer à des manœuvres qui aient pour but de ravir à autrui une partie de sa propriété. Il ne m'est pas permis d'instituer contre lui une ligue et de m'armer de mes intrigues pour surprendre sa bonne foi ou opprimer sa faiblesse. Si je me laissais aller à cette tentation, je

deviendrais un malhonnête homme, et la société s'armerait de son droit pour déjouer cette fraude ou réprimer cette violence.

Ces considérations suffisent pour nous permettre de porter une sentence sans appel contre les prétentions de certains ouvriers. Ce n'est point l'ardeur avec laquelle ils la souhaitent, l'énergie ou l'habileté avec laquelle ils la poursuivent, qui légitime leurs réclamations et justifie, au point de vue du droit, une augmentation des salaires. Ils auraient beau parvenir à l'imposer, intimider par leurs menaces ou triompher par leurs manœuvres, ils n'en sont pas moins tenus, au regard du droit qui ne saurait péricliter, de justifier les prétentions qu'ils élèvent et de montrer que leur part n'est pas suffisamment équitable. Tant qu'ils n'auront pas fait cette preuve, on peut rendre justice à l'habileté qu'ils déploient, ou, à toute extrémité, céder à la pression qu'ils exercent, sans que leurs droits en demeurent mieux affermis, sans que le succès parvienne à démontrer la justice de leur cause.

Le véritable honneur du bon droit n'est point compromis lorsqu'il lui arrive de succomber dans la pratique ; il revendique alors le privilége suprême de juger, dans sa défaite, l'adversaire même sous les coups duquel il succombe. La sentence portée contre un succès injuste n'est pas seulement un arrêt qui le flétrit, mais un appel qui l'infirme et une revanche qui le menace.

VII

Laissons de côté le principe qui vient d'être discuté, et abordons l'examen des moyens mis en œuvre.

La prétention de l'*Internationale* est la suivante : créer entre toutes les caisses des *Unions* ou *Associations ouvrières*, une sorte de solidarité et d'assistance mutuelle. Le jour où une industrie estime avoir des griefs suffisants ou des réclamations fondées à élever contre le fabricant, l'*Internationale* apparaît pour lui venir en aide de son argent, l'assister de ses conseils, la représenter dans ses transactions.

Jusqu'ici, il faut bien le reconnaître, l'*Association internationale* s'est montrée, dans les grèves dont elle a organisé l'entreprise, plus prodigue de ses conseils que de ses écus. Dans tous les chômages qui ont eu lieu jusqu'à présent, dans ceux-là même que le comité a fomentés avec le plus de vigilance et entretenus avec le plus de soin, les allocations pécuniaires venues de l'étranger se sont réduites la plupart du temps à des secours sans portée. On annonçait avec fracas

des sommes considérables, on faisait, à l'heure de l'embauchage, miroiter aux yeux des grévistes la promesse d'un véritable Pactole, et les sommes envoyées étaient tellement en disproportion avec les besoins des destinataires comme avec les ressources des donateurs, qu'il fallait se résoudre à y voir, non pas une souscription votée par l'enthousiasme, mais une aumône arrachée à la pitié.

Il n'est pas besoin toutefois, pour émettre un avis sur cette combinaison de la *Société internationale*, d'attendre qu'elle fonctionne dans la plénitude de ses attributions et la toute-puissance de ses effets.

Il est difficile de trouver une prétention plus injuste, au double point de vue de la liberté des transactions économiques et du pouvoir légitime de l'État.

L'ouvrier ne saurait avoir, dans le débat qu'il élève à propos de son salaire, d'autre prétention que de revendiquer la plénitude de son indépendance et de traiter, s'il est possible, d'égal à égal avec son patron. Pour que la loi de l'offre et de la demande fonctionne en toute liberté, il faut sans doute que le travailleur ne soit point écrasé par la prépondérance du capital, mais il n'est pas moins nécessaire qu'à son tour l'industriel ne soit point paralysé par une ligue qui le livrerait pieds et points liés à l'aveugle tyrannie des multitudes.

C'est précisément cette dernière alternative qui se réalise dans le plein et entier fonctionnement d'un mécanisme semblable. Cette association, qui se prétend instituée pour maintenir toute sa liberté d'action à la loi fondamentale de l'offre et de la demande, n'aboutit en définitive à rien moins qu'à l'anéantir complétement et qu'à rendre impraticable tout compromis et oiseuse toute discussion.

Comment veut-on, si ce système fonctionnait en effet avec toute la puissance qu'on lui destine et qu'on lui prépare, qu'un groupe de fabricants dans une région donnée pût résister jamais contre la puissance énorme qu'on serait en mesure de déployer contre eux? Supposons les tailleurs d'une petite ville, les teinturiers en laine ou en soie, ou telle autre sorte d'industriels qu'on voudra choisir, annonçant à leurs patrons la cessation prochaine du travail, et posant d'avance le chiffre des salaires. Que deviendront les maîtres, abandonnés à eux-mêmes, si les teinturiers et les tailleurs de cette région ont pour les appuyer, non pas seulement tous leurs confrères du même métier, sur tous les points de la France et sur toute la surface de l'Europe, mais encore tous les ouvriers réunissant pour cet effort prévu le concours de leurs sacrifices et le produit de leurs contributions?

La saine économie politique ne saurait admettre en aucune manière cette étrange façon d'entendre la liberté des parties. Il lui appartient

de reconnaître que, s'il y a eu oppression de la part des maîtres, les termes de la tyrannie se trouvent aujourd'hui renversés. La liberté des parties n'est plus qu'un vain mot, et le véritable effet d'une association portée à ces conséquences extrêmes, ce sont précisément des conditions sans réplique imposées à des adversaires sans défense.

En même temps que l'économiste réclame contre cette violation des maximes fondamentales de la science, l'homme d'État ne saurait laisser passer sans rien dire cet attentat aux principes essentiels de la justice et du droit international.

L'indépendance des citoyens est assurément une chose sacrée, et il faut y regarder à deux fois avant d'y porter atteinte. Toutefois, il n'est pas facile d'admettre, au point de vue des notions les plus élémentaires, qu'une portion aussi considérable et aussi inflammable des citoyens demeurera non pas seulement à la merci, mais à la solde d'un mot d'ordre étranger. Se figure-t-on bien ce qui pourrait arriver, dans l'hypothèse, malheureusement trop naturelle d'une guerre européenne, si tous les travailleurs d'une nation se trouvaient ainsi à la merci d'un comité siégeant précisément au sein de la nation rivale? Se représente-t-on ces subventions régulières, attendues et acceptées comme une paye normale, aujourd'hui offertes pour provoquer le chômage et demain refusées pour augmenter la misère.

Ces prévisions des publicistes ne sont point des appréhensions vagues et sans consistance. L'*Association internationale* avoue son dessein d'organiser, non pas seulement un instrument de réclamations économiques, mais encore un pouvoir politique et social capable d'opérer la réforme du genre humain. On a discuté très-sérieusement, dans les congrès de Berne et de Bruxelles, la question de savoir si, dans le cas d'une guerre européenne, le service militaire ne devrait pas être refusé simultanément par tous les travailleurs appelés sous les drapeaux. Nous voilà, comme on s'en aperçoit, bien loin de la question des salaires, tant il est vrai qu'une fois la vérité franchie, les questions d'économie politique ne sont plus qu'un prétexte à l'intronisation de la république égalitaire et sociale.

VIII

C'est ici que l'*Association internationale*, sous prétexte de se disculper de la critique qu'on lui adresse, complète le despotisme qu'on lui reproche.

On la blâmait de mettre aveuglément au service de la première

industrie venue l'immense pouvoir dont elle dispose. Que de réclamations injustes, disait-on, puiseront toute leur valeur dans l'appui qui leur sera ainsi prêté; combien de fois l'*Association* ne sera-t-elle pas exposée à se mettre au service des rancunes, des vengeances les plus odieuses ou des prétentions les plus ridicules?

L'*Internationale* prétend bien échapper à cet inconvénient en se constituant juge de la grève qui demande son patronage. A ce moment le rôle de l'*Internationale* change complétement : elle cesse d'être une caisse où l'on puise pour devenir un tribunal devant lequel on comparaît.

Admirons, à cette occasion, comme les prétentions se suivent, se ressemblent, s'appuient.

Il semble, comme toujours au premier abord, que la prétention du comité central soit fondée. Quoi de plus juste effectivement, en apparence, que connaître du différend où l'on va engager les fonds de la société? On ne peut prendre à l'étourdie fait et cause pour la première grève venue, encore faut-il qu'elle expose ses raisons et qu'elle justifie l'appui dont elle fait la demande.

C'en est assez. Voilà le faux principe posé et reconnu. Les conséquences vont maintenant se développer dans toute la rigueur de leur injustice.

Dès que l'opportunité d'une grève est prononcée, non plus par ceux-là que cette grève intéresse et qui vont être mis en demeure de suspendre leur travail, mais par une réunion étrangère, par un comité lointain, mal informé de l'industrie locale et mû la plupart du temps par des considérations tout à fait étrangères à l'intérêt des personnes qui auront à subir sa décision, les rôles se trouvent complétement intervertis et les notions les plus essentielles du droit violées. Les délégués ne sont plus, comme ils le prétendaient à l'origine, les fondés de pouvoir de leurs commettants, lesquels, à défaut d'un mandat impératif, leur imposent à tout le moins une certaine ligne de conduite. Dans le système de l'*Internationale*, ces délégués cessent d'être des représentants; ils deviennent, dans toute la force du terme, des juges souverains et des maîtres absolus. Investis sans contrôle du droit de puiser dans la caisse commune, d'attribuer ou de refuser une allocation aux grévistes, ils ne tardent pas à les considérer comme de véritables salariés, comme des espèces de serviteurs à gages auxquels ils ont le droit d'imposer des ordres bien loin d'en recevoir des instructions.

Déjà ce renversement des situations n'est plus une simple éventualité que les prévisions du raisonnement puissent faire craindre, mais un fait quotidien que la plus simple observation permet d'apercevoir.

Tous les groupes d'ouvriers qui sont entrés en relation avec la *Société internationale* n'ont point manqué de voir arriver, dans les moments de crise et de chômage, des personnages inconnus, des tuteurs bénévoles expédiés par le comité central avec la singulière mission de penser, d'agir et de parler pour tous. Lorsque les patrons demandent à leurs propres ouvriers, à ceux qui depuis tant d'années partagent avec eux le travail du matin et du soir, de choisir parmi eux des délégués afin d'entrer en pourparlers et d'aboutir à quelque convention amiable, ils sont étonnés de voir que le véritable intéressé a disparu, que la population de la localité est entièrement annihilée et que dorénavant elle n'a plus voix au chapitre. Ces anciennes familles de travailleurs dont enfant on avait connu les pères et dont maître on fait travailler les enfants, doivent se taire, se soumettre, céder la place et passer la parole à quelque meneur du dehors, plus habitué à prononcer des discours qu'à abattre de la besogne.

Je ne m'étonne pas que l'effronterie de cette oppression vis-à-vis des ouvriers indigènes et l'iniquité de cet empiétement sur le droit des patrons aient enfin inspiré à ces derniers le courage de lever la tête. Les maîtres disaient avec raison, pendant les pourparlers de Genève, qu'ils n'avaient point affaire à l'*Internationale*, qu'ils ne la connaissaient pas et n'entendaient sous aucun prétexte s'aboucher avec ses représentants. L'*Internationale* s'y est pris le plus habilement qu'elle a pu pour dissimuler cet échec, et le jour où, par une manœuvre savante, elle a déclaré solennellement la grève terminée, les ouvriers et les patrons s'étaient déjà arrangés directement entre eux par l'officieux intermédiaire de M. Campério, le directeur de la police.

Ces grandes associations, organisées en vue de tenir la campagne contre les lois économiques du travail, sont assurément un des signes les plus tristes du temps où nous vivons. Il est impossible, malgré leurs prétentions à l'indépendance et à la dignité du travailleur, d'y voir autre chose qu'un affaiblissement du caractère moral et un retour inaperçu aux vieux errements du passé.

Jadis, lorsque la personne de l'individu n'obtenait ni assez de protection, ni assez de respect, il était tout simple de se constituer une liberté et une indépendance par la discipline, et d'absorber son existence propre dans l'éclat et la puissance de sa corporation.

Au contraire, ce qui a fait jusqu'à présent la grandeur et la supériorité des temps modernes, c'est que l'individu, affranchi de sa servitude et rétabli dans son droit, y a repris le gouvernement de lui-même, de façon à recouvrer avec sa vie propre son caractère original. Dès que la naissance est sans droit, la propriété sans privilége, la faute sans immunité, le véritable but qu'un ouvrier doit assigner

à sa destinée, l'idéal qu'il doit lui proposer n'est pas de se perdre dans une sorte de société anonyme dont il ne puisse jamais sortir, mais de constituer par le travail, l'ordre, la vertu, une individualité distincte, de commencer en soi une dynastie nouvelle, une famille destinée à s'élever plus haut encore et à prendre rang par le capital constitué, au-dessus de la région ordinaire des salaires demandés à un travail quotidien. L'honneur et la gloire de la civilisation moderne et chrétienne a toujours été, à la différence des civilisations antiques, de tout subordonner à la personne humaine, d'en faire, si je puis le dire ainsi, la cause finale de l'ordre social et du régime politique. L'ordre économique ne doit point échapper à cette loi. La véritable ligne de conduite de la population ouvrière consiste à se tenir à égale distance des sollicitations du pouvoir et des menées des intrigants, pour éviter tout à la fois d'être embrigadée comme un régiment ou exploitée comme des actionnaires.

ANTONIN RONDELET.

PIERRE LE PEILLAROT

XXII[1]

Pierre était décrété d'accusation et de plus porté sur la liste des émigrés, deux excellentes raisons pour qu'il fût bien recommandé à tous les espions, à tous les délateurs, à tous les sbires gagés par Carrier et consorts. Ne voulant pas compromettre les amis qu'il pouvait avoir sur son passage, il avait dû renoncer à leur concours ; il s'en tira de son mieux, se cachant le jour et faisant la nuit des marches forcées. Souvent, pour dépister les agents révolutionnaires, il fallait qu'il se résignât à revenir sur ses pas, à faire mille détours, à ruser, en un mot, comme un pauvre renard traqué par toute une meute. Ajoutez à ces agréments de voyage l'obligation de changer sans cesse de rôle et de déguisement! Tout autre se fût senti découragé dès la première semaine ; lui, après plus d'un mois de cette vie d'enfer, était alerte et résolu comme à l'instant du départ.

Vers le commencement de juin il était enfin parvenu à gagner le bas Maine. Il dut redoubler d'attention. Les détachements républicains parcouraient la campagne nuit et jour. Il avait surtout à se tenir en garde contre les faux Chouans — ces honorables auxiliaires que les commissaires de la Convention allaient recruter jusque dans les bagnes.

Le 10 juin, métamorphosé en un vieillard des plus vénérables, le dos voûté, les cheveux et la barbe d'un blanc de neige, le visage couvert de rides admirablement disposées, il traversait, d'un air fatigué, un gros bourg resté jusque-là au pouvoir des Bleus. Il n'avait pas trouvé l'occasion de manger depuis plus de vingt-quatre heures,

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août et 10 septembre 1869.

et sous peine d'éprouver en toute réalité l'affaissement qu'il avait à simuler, il se vit forcé de se diriger vers le cabaret. A sa très-grande surprise, il remarqua, chemin faisant, que dans ce village tout le monde était en l'air. Chose incompréhensible, en pleine terreur, au milieu d'une contrée si horriblement éprouvée, il ne voyait autour de lui que des préparatifs de fête! Ici, de l'air le plus sérieux du monde, on s'évertuait à lustrer, à grand renfort de seaux d'eau, le pelage récalcitrant d'une paire de bœufs, fort peu sensibles, paraissait-il, à cette attention inaccoutumée. On leur enveloppait les cornes de papier doré. Là, des charrons s'acharnaient après un tombereau, avec la prétention de le faire passer à l'état de char grec ou romain; on apportait des guirlandes de buis, des gerbes entremêlées de fleurs. Un peu plus loin, tous les ménétriers des environs, mis en réquisition pour la circonstance, étaient en train de répéter l'étourdissant charivari dont ils avaient reçu la mission de régaler les oreilles civiques de la localité.

Pierre se crut au milieu d'une réunion de fous. Mais une immense affiche qui s'étalait sur le mur, à côté de la porte du cabaret, ne tarda pas à lui faire connaître quelle espèce de fous il avait sous les yeux, et ce que devait être la belle fête qui se préparait.

Ayant soigneusement évité de parler à qui que ce fût depuis son départ d'Oviedo, et n'ayant pas ouvert un seul journal pendant plus d'un mois, il se trouvait fort mal au courant de tous les nouveaux accès de frénésie terroriste qui avaient pu se produire. Il se doutait bien que les échafauds étaient toujours en permanence, que les tribunaux révolutionnaires ne cessaient d'occuper les bourreaux, mais il ne savait rien du fameux décret par lequel la Convention, plus que jamais soumise aux moindres caprices du maître, avait docilement voté par assis et levé qu'il existait un Dieu; il ne savait rien de l'étrange cérémonie à laquelle Robespierre, escorté de tous ses collègues, comme un souverain de sa cour, avait présidé, le 8 juin, pour célébrer cet Être Suprême de sa façon; il ignorait que l'exemple donné à Paris devait être suivi dans toutes les communes de la république!

Voilà les belles choses qu'il apprit en lisant cette affiche. Elle reproduisait en entier le compte rendu de l'une de ces fêtes ordonnées par le mystique Robespierre. Dieu y trouvait pour assesseurs célestes Marat et Chaslier! Au milieu d'un pêle-mêle de bœufs aux cornes dorées, de jeunes enfants, espoir de la patrie, de jeunes filles à l'indescriptible costume, recrutées en cette occasion pour représenter toutes les vertus, de chars à l'antique encombrés de verdure et de fleurs, ces ridicules plagiaires des Grecs et des Romains avaient imaginé — ceci, par exemple, était bien de leur cru — de faire figu-

rer dans leur pieuse procession « le tribunal révolutionnaire avec son *vengeur*. » (C'est-à-dire avec le bourreau!)

« Dans le cours de cette marche, qui par sa durée avait prolongé les jouissances de l'homme sensible, » ainsi que le disait l'auteur du rapport, que n'avait-on pas vu? Il s'était fait des baptêmes et des mariages en plein air, et d'après un rite des plus nouveaux! Enfin, pour arriver au *nec plus ultra* du pathétique terroriste, l'auteur parlait d'un vieillard de quatre-vingt-seize ans, courbé sous le poids de l'âge. « Ce vieillard (au lieu de mourir de fatigue, comme il en aurait eu certes bien le droit, au milieu d'une telle parade) avait retrouvé une chaleur et des forces nouvelles dans les émotions variées et délicieuses qu'un spectacle aussi moral et aussi nouveau lui faisait tour à tour éprouver. »

Les terroristes de la Convention venaient d'écouter la lecture de ce rapport avec un religieux enthousiasme. Idylle prétentieuse, où la glorification de Marat ne rappelle que des souvenirs de sang, où chaque grimace d'adoration n'est qu'une monstrueuse impiété de plus, où l'on ne sait parler de sensibilité et de liberté qu'en compagnie du bourreau et sous la protection d'une artillerie menaçante que l'on appelle, sans autre ménagement de langage, l'*interprète de la vengeance nationale !*

Venait ensuite, dans la même affiche, un programme de fête simplifiée, à l'usage des communes moins importantes. Ce programme était l'œuvre de Prieur (de la Marne), l'un des représentants en mission dans les départements de l'Ouest. On appelait Barère l'*Anacréon de la guillotine*. Prieur avait conquis, lui aussi, sa célébrité littéraire : il s'intitulait modestement *le romancier de la république montagnarde*. En cette occasion il avait voulu en être le Théocrite. — Peut-être sa muse bucolique avait-elle modulé ce chef-d'œuvre entre deux séances du tribunal révolutionnaire!

Enfin arrivait l'arrêté du maire de l'endroit où le peillarot se trouvait fourvoyé. Cet arrêté était un vrai modèle de ce galimatias qui constituait alors l'éloquence officielle des agents du gouvernement.

Ce maire était un ancien huissier. A ses premiers *exploits*, trop maigrement tarifés, suivant lui, en avaient succédé d'autres beaucoup plus lucratifs. On racontait qu'il devait à ses délations d'avoir merveilleusement arrondi son mince patrimoine. La peur et la cupidité le faisaient tourner au moindre vent. Enthousiasmé du monstrueux et stupide athéisme de Chaumette, il s'était empressé de profaner la pauvre église de son village, en faisant monter unè de ses vachères sur l'autel, en qualité de déesse de la Raison. Mais il avait en réserve une trop bonne provision d'enthousiasmes de rechange pour être pris au dépourvu par le nouveau décret en *faveur*

de l'Être Suprême. Après tout, ce Dieu de Robespierre gênait assez peu ses instincts antireligieux. D'ailleurs Chaumette avait déjà disparu, proscrit presque en même temps que Danton[1]. Robespierre était, pour le moment du moins, le seul maître à craindre, par conséquent le seul à flatter. Il fallait donc qu'à tout prix il attirât son attention dans cette occasion solennelle. Par malheur, tout semblait conspirer pour amoindrir l'éclat de la fête annoncée. Aucun représentant ne pouvait y figurer — il y avait tant de suspects à faire juger! Les malheureux délégués de la Convention ne savaient plus où donner de la tête! — Le *vengeur*, lui aussi, avait dû s'excuser : on n'avait à compter que sur un de ses aides! Le pauvre maire était surtout désespéré de n'avoir pas à mentionner, comme dans le superbe compte rendu précité, ce vénérable vieillard de quatre-vingt-seize ans, courbé sous le poids de l'âge! Le seul dont il pût disposer parmi ses administrés sans-culottes était un vieil ivrogne, aux traits des plus renfrognés, dont les vilains cheveux crépus n'avaient même pas su blanchir!

Tous les membres du conseil municipal, réunis dans le cabaret s'entretenaient tristement de ces déconvenues, au moment où le peillarot y fit son entrée.

Exclusivement occupé d'abord à répondre aux impérieuses réclamations de son estomac, Pierre avait à peine fait attention à ces personnages; mais bientôt il lui fut impossible de se dissimuler l'impression beaucoup trop favorable qu'il venait de produire sur eux. Il entendait que l'on parlait avec admiration de son air vénérable et de ses cheveux blancs. Le plus érudit — c'était notre ex-huissier — le comparait, tout attendri, à ces antiques sages que les pédants s'obstinent à nous représenter assis du matin au soir à l'entrée des villes, pour donner des conseils aux allants et venants.

— Le bon génie de la patrie est pour nous! observa le digne magistrat municipal, en décochant aux solives enfumées du cabaret un regard béatement ému qui était à l'adresse du ciel. Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, « ce vieillard, retrouvant une chaleur et des forces nouvelles dans les émotions variées et délicieuses qu'un spectacle aussi moral et aussi nouveau lui *fera* tour à tour éprouver? »

Il rêvait si bien, depuis deux jours, à ce fameux compte rendu, qu'il en était venu à le savoir presque par cœur.

— Pourquoi, ajouta-t-il, ne confierions-nous pas cette auguste et touchante mission au respectable voyageur que le ciel nous envoie?

Pierre vit avec stupéfaction que cette motion maudite allait être

[1] Danton monta sur l'échafaud le 5 avril, et Chaumette le 13 du même mois, en 1794.

accueillie. On dirigeait de son côté des regards où se peignait un sentiment de tendre convoitise des plus inquiétants... Le groupe paraissait se mouvoir... L'infortuné peillarot croyait déjà voir ces gens-là s'avancer vers lui, comme jadis les bons bourgeois de Bruxelles vers le juif errant! Il sentit ses cheveux se dresser sous cette malencontreuse perruque si fatalement attrayante. Être un vieillard de location pour cette burlesque et sacrilége cérémonie; ou bien, s'il résistait, tomber infailliblement entre les mains des amis de Carrier, telles étaient les deux gracieuses perspectives qui se présentaient à lui! Il ne pouvait cependant hésiter : l'idée de sauver sa vie au prix d'une pareille condescendance n'eût été à ses yeux qu'une lâche apostasie. Extrêmement perplexe — on l'eût été pour beaucoup moins! — il cherchait quelque expédient pouvant le tirer de ce mauvais pas. Malheureusement il n'en trouvait aucun...

— Écoutez!... s'écria tout à coup, d'une voix étranglée par la peur, l'ex-huissier, qui se mit à trembler comme une feuille.

Les autres membres du conseil ne paraissaient pas moins atterrés que lui.

Pierre prêta l'oreille... De toutes parts retentissait le cri de la chouette, ce cri si redouté, qui annonçait d'ordinaire la subite apparition des terribles gars de Jean Cottereau. Que cette panique fût motivée ou non, le peillarot comprit qu'il fallait en profiter sur-le-champ et payer d'audace.

— Mon brave, balbutia le maire, en s'adressant au cabaretier, ne pourrais-tu pas aller parler aux tambours et donner des ordres pour que l'on batte la générale?

En ce moment critique, il eût délégué à n'importe qui l'héroïsme que réclamaient ses fonctions... Et en même temps, tous ensemble, ses collègues et lui firent mine de vouloir gagner une porte dérobée, avec l'intention bien visible de mettre, dans tous les cas, en sûreté, s'il se pouvait, les dépositaires de l'autorité municipale.

— Que pas un ne bouge! cria d'une voix tonnante le peillarot, en se redressant de toute sa taille et en faisant résonner son gros bâton sur le pavé du cabaret... Rendez-vous, ajouta-t-il, et il ne vous sera fait aucun mal! Vous êtes ici *nos* prisonniers! Le cabaretier répondra de vous! Malheur à vous et à lui, si quelqu'un voulait essayer de fuir!

Et après avoir jeté sur la table une pièce d'argent pour payer sa dépense, il sortit tranquillement, comme s'il eût été l'âme de cette tentative inopinée.

Le malheureux maire ne s'était pas trompé; les Chouans venaient de s'emparer du village. Pierre savait qu'il avait plus d'un ami parmi eux; il se fit connaître, raconta la scène curieuse qui venait d'avoir

lieu, et reparut presque aussitôt dans le cabaret, accompagné des principaux chefs de la troupe.

Ils avaient tous une espèce de masque sur le visage. L'un d'entre eux se chargea de porter la parole :

— Écoutez-moi bien, dit-il aux pauvres conseillers municipaux qui s'étaient jetés les uns sur les autres, comme font les moutons à la vue du loup, je ne viens pas faire des phrases ainsi que vous et vos pareils... Nous avions dans ce village des parents et des amis. Qu'en avez-vous fait? Vous les avez dénoncés, emprisonnés, conduits à l'échafaud!... Et, dans votre ridicule et monstrueux arrêté, vous osez bien enjoindre à leurs familles de se trouver à votre fête d'enfer, avec vous, avec le bourreau! Nous ne souffrirons pas qu'il en soit ainsi! Le feu dévore en ce moment tout votre attirail; vos faiseurs de charivaris civiques se sont envolés comme une vraie bande de corbeaux criards; vos belles affiches ne sont plus qu'un monceau de cendres?... N'oubliez pas ce que vous venez d'entendre! Vous savez qu'on ne se joue pas impunément des Chouans!

Cela dit, l'orateur donna le signal de la retraite, et tous ces braves gens, ravis d'une victoire qui, grâce à la présence d'esprit du faux vieillard, ne leur coûtait pas une seule amorce, reprirent paisiblement le chemin de leur cantonnement mystérieux.

XXIII

Le peillarot resta plusieurs jours au millieu des Chouans, les émerveillant par son imperturbable sang-froid, son agilité, et surtout cet art sans pareil de se transformer à son gré, pour tomber sur l'ennemi comme une apparition fantastique. On l'avait déjà surnommé Pierre le Farfadet.

Mais les campagnes du Maine avaient un grave inconvénient aux yeux du peillarot : elles étaient beaucoup trop loin du pays où se trouvaient les amis dont le sort ne cessait de le préoccuper. Il fit donc connaître à ses nouveaux compagnons le motif qui le forçait à se séparer d'eux pour aller joindre les Chouans de la Bretagne.

Le premier soin de Pierre fut de gagner, sous la figure d'un mendiant éclopé, le village où demeurait le grand Loïc. L'honnête forgeron ne fut pas moins effrayé que ravi de le revoir, et pour éviter toute compromission, il se hâta de lui donner tout bas rendez-vous dans cette même forêt qui déjà deux fois leur avait servi de salle de conseil.

Pierre, depuis qu'il s'était séparé des Chouans du bas Maine, avait

dû en revenir à sa première façon de voyager. Le souvenir de l'aventure du cabaret lui avait même fait prendre la sage résolution de ne plus se risquer en de pareils guêpiers. Aussi était-il retombé dans la plus complète ignorance de ce qui se passait.

On était au 6 août, et il n'avait pas la moindre idée de la grande révolution qui s'était produite au sein de la Convention le 9 thermidor (27 juillet 1794).

Ce fut son ami qui lui en donna la première nouvelle.

— Oui, mon cher, lui dit Loïc, depuis huit jours, ce formidable Comité de salut public n'est plus qu'un sanglant souvenir. La peur, à défaut de tout autre sentiment plus élevé que l'on ne pouvait guère s'attendre à trouver en de telles âmes, la peur de la proscription dont ils se voyaient menacés, a subitement décidé Tallien et ses amis à prendre les devants. Ils ont fait monter sur l'échafaud nos oppresseurs d'il y a huit jours, pour ne pas y être traînés eux-mêmes. La France y a gagné de voir enfin cesser le régime de la terreur. Ayant pris pour prétexte de leur coup d'État la sanglante tyrannie de ceux qu'ils frappaient, les thermidoriens ne pouvaient naturellement laisser le pays couvert d'échafauds. Ils pressentaient d'ailleurs le terrible réveil du peuple ; l'orage qui grondait sourdement pouvait faire explosion. Bon gré, mal gré, ils ont dû prendre une attitude nouvelle. La *Carmagnole* et le *Ça ira !* sont démodés ; les bourreaux n'ont plus qu'à chercher un autre métier. Jamais peut-être, depuis que le monde est monde, les mots d'humanité, de pardon, de réconciliation n'avaient été en si grand honneur. La joie de se sentir vivre et de n'avoir plus à redouter ni liste de suspects ni tribunal révolutionnaire est devenue un vrai délire qui fait mal au cœur. Je me suis laissé dire que des veuves, des fils, des filles de guillotinés vont danser chez ces prétendus sauveurs, dont les mains souillées de sang sont à peine lavées !

— Ce que tu me dis là ne me surprend pas, observa Pierre. Les âmes qui ne sont pas assez fortes pour grandir au milieu des épreuves s'y dégradent. Et vraiment cela promet, si jamais le pouvoir, devenu plus fort, sait se donner une apparence de stabilité et laisser entrevoir des faveurs durables à qui acceptera ses tendances oppressives!... Mais nos amis sont plus que jamais sur le qui-vive, en dépit de ces hypocrites protestations, et toujours fermement décidés à se charger eux-mêmes de sauver le pays. Ton camarade Loïc se fait gloire de leur prêter son concours toutes les fois qu'il le peut. Bien souvent, quand on le croit absent pour ses affaires, il est auprès de ses braves amis les Chouans. Au reste, les nouveaux pères de la patrie sont loin de nous traiter comme des Benjamins. La terreur, par une gracieuse exception, est toujours maintenue dans les départements de l'Ouest,

et les commissions qui commencent à fonctionner ne seraient pas désavouées par les tribunaux de Robespierre.

— Eh bien! dit le peillarot, dès que tu reverras tes amis, annonce-leur une nouvelle recrue. C'est pour qu'il y ait un Chouan de plus, que je viens de quitter l'Espagne. Mais avant tout, je voudrais bien savoir ce qu'est devenu le cher Batiste. Je pense à lui nuit et jour, depuis que j'ai appris son arrestation. Qui sait? peut-être le 9 thermidor a-t-il été pour lui aussi un jour de délivrance? La proscription de Chabot a dû ébranler le crédit de Brutus-farine, et il ne serait pas impossible que mon vieil ami eût été oublié en prison comme tant d'autres. Mais comment faire? Signalé comme je le suis, je ne puis songer à paraître dans le pays.

— Rien de plus facile, répondit Loïc. Aujourd'hui même je fais partir mon premier garçon, un gaillard solide et futé dont je répondrais comme de moi-même. Mais à propos, dis-moi, quelle vie comptes-tu mener?

— A te parler franchement, je n'y ai pas trop songé. Pourquoi ne ferais-je pas comme les renards et les loups, qui s'accommodent si bien de vos épaisses forêts?

— Oui, pour que je n'aie à présenter à nos amis qu'une ombre d'homme ayant à peine la force de soutenir un mousquet! Écoute, avec des poignets comme ceux que tu possèdes, on est bien en état de manier un marteau. Tu seras un nouvel apprenti que j'aurai pris à l'essai, et tout naturellement ma maison deviendra la tienne. Je sais qu'il dépend de toi de défier les regards les plus fins. Le souvenir de l'évasion de M. l'abbé Géraud n'est pas fort à redouter dans le moment. Le seul côté vraiment fâcheux, c'est ta qualité d'émigré; mais avec de la prudence nous nous en tirerons, et comme moi, au moindre signal des amis, tu n'auras qu'à laisser l'enclume et le marteau pour courir aux armes.

Le premier garçon de Loïc ne tarda pas à revenir, porteur de la meilleure des nouvelles. Le 9 thermidor avait été en effet un jour de délivrance pour le père Batiste. Il pouvait reprendre paisiblement la direction des deux métairies, dont le séquestre venait d'être levé. Le peillarot ne s'était trompé que sur le compte de l'ex-protégé de Chabot. Brutus n'avait nullement l'air d'une puissance déchue. Gros et riche meunier maintenant — il l'était devenu bel et bien, grâce à ses écus, dont on pouvait dire à coup sûr qu'*ils ne lui coûtaient guère*, — et de plus en très-haute faveur auprès des maîtres actuels, il se voyait au contraire à l'apogée de l'omnipotence municipale. Déconcerté d'abord par la proscription de son patron défroqué, il s'était prudemment effacé au milieu de ses meules, afin de mieux apprécier dans quelle direction semblait devoir se maintenir le vent.

Voilà pourquoi le pauvre Batiste avait été si heureusement oublié dans sa prison.

Mais le 9 thermidor, Brutus s'était promptement ravisé, ayant saisi du premier coup d'œil le nouveau pas qu'il s'agissait d'emboîter. L'hyène de 93, subitement transformée en agneau, ne cessait de bêler du matin au soir le pathos sentimental que les thermidoriens prétendaient mettre à la mode. Il n'y avait plus qu'un seul souvenir qui fît encore fermenter dans son cœur sa vieille bile de sans-culotte, le souvenir de l'évasion de l'abbé Géraud. Il suffisait que l'on prononçât devant lui le nom du peillarot pour que, oubliant aussitôt ce beau masque de placidité, il se reprît à rugir ses plus hideuses menaces d'autrefois.

Loïc eut soin de ne pas laisser ignorer à son ami ces charitables dispositions.

XXIV

Les Chouans de Bretagne ne furent pas moins enthousiasmés de leur nouveau compagnon que ne l'avaient été les Chouans du bas Maine. Toujours des plus empressés, dès que le son menaçant du cornet-à-bouquin se faisait entendre, Pierre eut bientôt le monopole des entreprises les plus périlleuses.

Ces belles occasions de montrer son dévouement ne tardèrent pas à devenir de plus en plus rares. Durant quelques mois il ne fut même plus question de rien.

Les thermidoriens avaient absolument besoin d'un peu de calme pour essayer de consolider leur domination. Il leur fallait la pacification de ces héroïques départements de l'Ouest, que vingt mois de lutte formidable n'avaient pu décourager. Dans tous les cas, ils étaient bien décidés à ne rien négliger pour arriver du moins à une trêve durable. Des entrevues eurent lieu entre les députés bretons et quelques chefs royalistes. Le pays avait tant souffert, que ces derniers ne crurent pas avoir le droit de repousser ces avances des Bleus, et, malgré toutes leurs répulsions, ils se décidèrent à signer le traité de la Jaunaie.

Aymé du Boisguy — ce héros légendaire de la chouannerie bretonne — était désespéré d'une telle condescendance. Sa loyauté chevaleresque ne lui permettait pas de se contenter de ces beaux semblants, quand les principes et les vœux restaient les mêmes de part et d'autre, quand ces principes et ces vœux laissaient un abîme entre les contractants. Il se demandait d'ailleurs si c'était bien le cas de mettre de côté toute défiance. Il n'avait guère que dix-sept ans;

mais le sentiment des graves responsabilités du commandement l'avait promptement mûri. Il était frappé du jeu singulier qui se jouait dans toutes ces conférences si astucieusement ménagées. Humbert était allé lui rendre visite dans ses cantonnements, et le pressait de donner son adhésion. Le jeune chef chouan, impassible, s'était contenté de lui répondre : « Je vois bien les signatures des conventionnels au bas de cet acte; mais pourquoi celle de Hoche n'y est-elle pas? Est-ce que des militaires, royalistes ou républicains, ne doivent pas traiter ensemble, au lieu de s'en rapporter à la parole des avocats? » Il comprenait qu'en agir ainsi c'était pour la révolution faire patte de velours, tout en se ménageant la possibilité de reprendre, au premier moment opportun, le plein usage de ses griffes.

Pierre, condamné par les circonstances à un repos qu'il avait si peu prévu, et forcément confiné dans la forge de son ami, en était presque à se repentir de s'être éloigné du vénérable abbé Géraud. Il regrettait les bonnes et savantes causeries de don Cestio, ce monde choisi et toujours si bienveillant qu'il rencontrait dans les salons de l'évêque. Son unique distraction — bien triste distraction, l'on en conviendra, si l'on songe à ce misérable intermède dont fut suivi tcut à coup le drame terrible de 93 — c'était la lecture des feuilles publiques, exposant chaque jour la politique hypocrite et dégradante des hommes à qui la journée de thermidor venait de livrer les destinées de la France.

Battant le fer du matin au soir avec le grand Loïc, le pauvre Pierre se résignait douloureusement à devenir un excellent forgeron — mérite nouveau qu'il avait, certes, peu ambitionné — en attendant que la lumière se fît sur les mystifications de la Jaunaie.

L'attitude des thermidoriens ne devait pas tarder à dessiller les yeux les moins clairvoyants.

Des arrestations avaient eu lieu traîtreusement, au mépris de la foi jurée; il y avait eu des assassinats, plusieurs condamnations non-seulement iniques, mais n'ayant pas le moindre prétexte. Des repris de justice, déguisés en Chouans, étaient soudoyés pour porter partout la terreur et rendre odieux les honnêtes et braves compagnons de du Boisguy.

Du Boisguy sortit en frémissant de sa retraite. Le bruit du cornet-à-bouquin retentit de nouveau, et les Chouans accoururent à l'appel de leur jeune chef, — les vrais Chouans, cette fois, ceux que l'on voyait *chapelettant* [1] pieusement le long des haies et par les chemins creux, quand ils allaient se battre pour Dieu, la liberté et le roi.

Leurs vives et redoutables escarmouches recommencèrent. Pierre

[1] Expression employée par Jean Cottereau (Jean Chouan).

le peillarot rentrait enfin dans le rôle qu'il était venu chercher à travers tant de dangers.

Il lui arriva bientôt un nouveau compagnon d'armes dont du Boisguy et lui eurent promptement apprécié toute la valeur.

Vers le milieu de février 1795, le comte de Puisaye avait eu la pensée de faire passer en Bretagne une centaine d'émigrés pris parmi les officiers organisés militairement à Jersey. Au nombre de ces émigrés était un jeune homme qui, même à l'étranger, s'était constamment étudié à ne pas laisser découvrir son nom de famille. On l'appelait M. Hector. Sans se préoccuper un seul instant de cette attitude mystérieuse dont le comte de Puisaye avait seul l'explication, les émigrés de Jersey s'étaient hâtés de l'accueillir en ami. Le moyen d'ailleurs qu'il en fût autrement? Le regard d'Hector était si bon et si attrayant, ses manières si distinguées, il fallait si peu de temps pour connaître à fond son esprit intelligent et son âme dévouée! Il possédait en outre — ce qui jamais ne gâte rien — ce type de beauté mâle et sympathique dont tout poëte se fait un devoir de gratifier ses héros de prédilection.

Il avait été d'autant plus facile au jeune Hector de maintenir son incognito, qu'ayant passé plusieurs années à Malte, auprès d'un de ses parents, grand dignitaire de l'ordre, il était presque sûr de n'être plus connu de personne.

Le 26 février, il était parvenu à débarquer en Bretagne, avec Tinténiac et cinq ou six autres émigrés; mais, à leur grand désappointement, c'était juste le moment où venaient de s'ouvrir de nouvelles conférences. On était sur le point de signer le traité de la Mabilais.

A tort ou à raison, ces braves jeunes gens condamnaient hautement ces négociations. Rien, suivant eux, dans la nouvelle situation du pays, ne pouvait expliquer ces pensées de rapprochement; et du Boisguy ne laissait guère échapper l'occasion de faire chorus avec eux. Cette fois encore il s'était obstiné à repousser les avances des députés bretons.

Peut-être serait-il juste de dire que l'on ne tenait pas assez compte des difficultés contre lesquelles il y avait à lutter, de la fatigue des hommes, de l'épuisement des ressources. Le fait est qu'en vue de l'intérêt commun, des chefs dont il n'est pas permis de révoquer en doute le glorieux dévouement, n'hésitèrent pas à compromettre leur popularité par leur adhésion au traité qui fut signé à la Mabilais.

Hector, se faisant mal à l'inaction qui devait être la conséquence de ce traité, prit alors le parti de se mettre à la disposition d'Aymé du Boisguy.

XXV

Cette arrivée d'Hector parmi les Chouans fut un véritable événement dans l'existence de Pierre. Tout devait infailliblement rapprocher ces deux jeunes gens. Chez l'un et l'autre, même élévation de caractère, même exquise sensibilité, même largeur de vues. Hector n'était ni moins intelligent ni moins instruit que Pierre. Quand le jeune officier parlait de l'avenir qu'il rêvait pour son malheureux pays, on retrouvait exactement dans son langage les généreuses aspirations et le patriotisme éclairé du peillarot. Comme lui, il avait un fond de tristesse dont on ne pouvait guère être surpris après d'aussi effroyables années, et que Pierre attribua tout de suite à quelque souvenir navrant de famille. Hector, de son côté, n'interprétait pas autrement la mélancolie habituelle du peillarot, ne voyant dans l'adoption de ce simple prénom de Pierre qu'une précaution analogue à celle qu'il avait cru devoir prendre lui-même. Ce n'était pas seulement au moral qu'ils se ressemblaient : on ne pouvait les regarder sans être tenté de supposer qu'ils appartenaient à la même famille. Le grand Loïc, qui connaissait pourtant le peillarot depuis si longtemps, en était lui-même à se demander s'il lui était permis de ne voir en cela qu'un pur caprice du hasard.

Avec de telles attractions, l'amitié, pour naître et se déclarer, n'a pas besoin de bien longues épreuves; aussi Hector et Pierre s'étaient-ils sentis entraînés l'un vers l'autre presque en se voyant.

Au milieu de cette vie d'aventures et de périls menée tous les jours en commun, ce que chacun pouvait avoir de saillant ou de caractéristique était promptement remarqué. Ainsi s'expliquent ces naïfs et bizarres surnoms que les Chouans se donnaient entre eux, et dont les traditions du pays ont si religieusement conservé le souvenir. Il ne pouvait y avoir d'exception pour nos deux amis. Ils eurent donc leur surnom comme tous les autres, mais un seul pour eux deux, une allusion touchante à la douce intimité qui les unissait: on ne les appelait que *les deux frères*.

Et véritablement l'on pouvait bien les prendre pour deux frères, quand on les voyait s'élancer ensemble contre les Bleus, toujours inséparables, toujours des premiers là où la résistance était le plus vive, charmant tout le monde autour d'eux par la vigueur de leurs coups et leur magnifique intrépidité.

Il y avait encore une autre attraction entre ces deux âmes si bien faites l'une pour l'autre. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer

la piété sincère que l'excellent Thomas avait su inspirer à son cher Pierre. Les apostoliques et mâles leçons de l'abbé Géraud n'avaient fait que la raffermir, et le souvenir du noble vieillard de Nantes venait y ajouter encore je ne sais quoi de filial et de douloureusement résigné. Quelque chose de pareil se retrouvait dans les sentiments religieux que le jeune officier avait su conserver au milieu de sa vie agitée. On devinait, en le voyant prier, que de bien cruels souvenirs devaient alors traverser son âme.

Ils avaient compris d'ailleurs que dans ces luttes héroïques soutenues pour la religion et la vraie liberté — deux causes si grandes et si saintes — il fallait que chaque soldat méritât d'apporter sa part des bénédictions du ciel, et que si la mort venait, elle fût belle et féconde à l'égal de la mort des martyrs.

Rien de touchant comme de les voir s'agenouiller l'un près de l'autre, soir et matin, pour prier en commun; ou bien, un jour de prise d'armes, réciter alternativement leur chapelet en marchant à l'ennemi. Aux yeux de Dieu aussi ils étaient *les deux frères !*

Par ces attaques incessantes, qui fatiguaient l'ennemi beaucoup plus que les Chouans, du Boisguy ne pouvait malheureusement se proposer d'autre but que de protéger contre les soldats de la Convention les villages compromis. Mais déjà couraient de vagues rumeurs faisant pressentir que la guerre ne tarderait pas à changer de face. On disait qu'un grand effort allait être tenté pour assurer enfin l'affranchissement du pays. Dès les premiers jours de juin 1795, personne n'en doutait dans le cantonnement de du Boisguy. Hector surtout, bien qu'il évitât avec soin de risquer à ce sujet le moindre propos, paraissait plein de confiance. Ses anciens compagnons de Jersey venaient de l'initier aux projets des émigrés français.

Il aurait cru manquer à son ami, s'il lui eût laissé ignorer une aussi bonne nouvelle. Une nuit donc qu'ils se trouvaient l'un près de l'autre, couchés sous une touffe isolée de grands genêts qui leur servait de tente, et qu'autour d'eux leurs compagnons étaient plongés dans le sommeil, il fit connaître à Pierre le grand secret. Pendant plus d'une heure, leur causerie animée ne fut que l'enivrante évocation de cet avenir qui allait tout changer, tout calmer, tout réparer! Unis à ces nouveaux compagnons, les infatigables lutteurs de la Bretagne et de la Vendée ne devaient plus connaître d'obstacles... Hector présentait Pierre à ses braves amis... Comme toujours il combattait avec lui..., assistait avec lui au triomphe de la véritable cause nationale... Ils applaudissaient ensemble à la régénération de leur cher et malheureux pays!... Ils ne doutaient pas du succès de l'expédition... Comment prévoir en effet cette fatale rivalité des deux chefs, qui allait rendre inutiles de si nobles dévouements et tant d'héroïsme,

faire perdre les chances les plus assurées, et, à force de fautes et de tiraillements, ne laisser à l'histoire que le lugubre souvenir de Quiberon?

A peine Hector et Pierre s'étaient-ils endormis qu'ils furent soudainement réveillés par du Boisguy lui-même. On venait d'annoncer au chef qu'un de ses plus braves Chouans, forcé depuis quelques jours de se cacher dans une closerie des environs, à cause de ses blessures, avait été découvert par les Bleus, et qu'il allait être livré à la commission militaire qui siégeait au chef-lieu du district. Jamais du Boisguy n'abandonnait un des siens, et pour rien au monde il n'eût laissé ce brave homme entre les mains de l'ennemi. A cette nouvelle, sa résolution avait été immédiatement prise. Au lieu de faire donner le signal par les sonneurs de cornet-à-bouquin, il eut la précaution de courir de groupe en groupe, afin de réveiller sans bruit tous les Chouans qui se trouvaient réunis autour de lui. En un instant chacun fut sur pied, le sabre au côté, une paire de pistolets à sa ceinture, et une carabine bien amorcée à la main. On fila au galop le long des haies et des taillis, dans le plus profond silence.

Les indications données à du Boisguy étaient si précises, qu'au bout d'une heure tout au plus on vit briller les baïonnettes des soldats qu'il s'agissait d'atteindre. Ralentissant aussitôt leur marche, les Chouans s'avancèrent à pas de loup, ployés en deux, leur carabine presque ras de terre. Grâce aux plis du terrain dont ils savaient profiter avec une admirable dextérité, ils se trouvèrent bientôt à une portée de fusil de l'ennemi, sans avoir même été entrevus.

— Sus, les amis ! s'écria aussitôt du Boisguy, et que Dieu et Notre-Dame nous soient en aide !

Et il s'élança le premier en avant. Les Chouans le suivirent en faisant retentir les airs de leur cri de guerre. Ils avaient reçu l'ordre de ne tirer que si l'on faisait mine de résister. Pris comme des poissons sous un épervier, les Bleus ne purent même en avoir la pensée. Le pauvre blessé fut débarrassé des cordes qui lui meurtrissaient les jambes et les poignets, et quatre vigoureux Chouans, entre-croisant leurs mains, l'emportèrent comme sur un fauteuil.

Le plus difficile restait à faire. Il était déjà grand jour. Les cris des Chouans avaient donné l'éveil à quelques postes voisins; on entendait battre la générale sur plusieurs points. Du Boisguy cependant avait le plus grand intérêt à regagner, sans être suivi, la lande sauvage où se trouvait son camp mystérieux. Douze hommes déterminés furent choisis par lui pour former l'arrière-garde et tenir les Bleus en respect, s'il venait à s'en présenter. Il comptait avant tout sur l'énergie et l'habileté des *deux frères*.

Les Bleus en effet ne tardèrent pas à paraître. L'affaire fut des plus

vives : chaque Chouan avait à tenir tête à trois et quatre hommes à la fois. Ces longues carabines, dépourvues de baïonnettes — armes si sûres pour atteindre l'ennemi de loin — ne pouvaient plus servir que d'assommoir. C'était surtout le sabre au poing qu'il fallait attaquer et se défendre. Les *deux frères* étaient superbes. Un moment, Hector eut à lutter contre une sorte de Goliath à bonnet rouge que ses compagnons surnommaient *Porte-la-mort*, tant ils avaient de confiance dans sa force. Cette fois cependant le redoutable *Porte-la-mort* venait de trouver son maître : au bout de quelques instants on le vit chanceler, puis rouler lourdement sur le sol.

Ce fut alors seulement que le jeune officier s'aperçut de la perte de son portefeuille, qu'il avait laissé tomber pendant cette lutte acharnée. Déjà le soldat qui s'en était emparé courait, d'un air triomphant, le montrer à ses camarades. Hector savait qu'il s'y trouvait des papiers dont on pouvait abuser pour inquiéter sa mère et sa sœur. A toute force il voulut le ravoir, et sans se préoccuper du danger auquel il allait s'exposer, se mit aussitôt à la poursuite de ce soldat. Pour les volontaires thermidoriens c'était une trop belle occasion de venger sur-le-champ leur camarade le colosse. Voyant Hector tout seul loin des siens, ils se disposèrent à l'envelopper. Ce mouvement n'avait point échappé à l'œil perçant du peillarot. Prompt comme l'éclair, il accourut, mais trop tard malheureusement. Il n'arriva que pour recevoir dans ses bras son héroïque ami, qu'une balle venait d'atteindre. Le malheureux Pierre put cependant s'assurer qu'il respirait encore. Le cœur brisé, mais toujours maître de lui, il s'empressa de le coucher derrière une petite levée de terre, pour qu'il fût à l'abri de toute nouvelle décharge, après quoi, s'étant signé, il se précipita de nouveau sur l'ennemi le sabre à la main, renversant tout sur son passage. Le désespoir et le désir de protéger son pauvre ami centuplaient en ce moment sa vigueur. Les Bleus commençaient à plier, et les autres Chouans étant enfin parvenus à se dégager pour se joindre à lui, ce fut aussitôt un sauve qui peut général.

Durant cette fatale échauffourée, qui devait coûter si cher aux Chouans bretons, et surtout à Pierre, il n'avait pas été possible à du Boisguy d'envoyer un seul de ses hommes aux douze braves de l'arrière-garde. Il était lui-même trop occupé. Il fallait pourchasser de chaque côté les gardes nationaux qui s'étaient un moment flattés de pouvoir entraver sa marche.

Bien assuré enfin qu'il n'y avait plus d'ennemi à surveiller, le peillarot reprit Hector dans ses bras. Il osait à peine marcher. Il semblait qu'il glissât sur le sol, tant il avait peur d'aggraver les souffrances du pauvre blessé. Il se refusait à désespérer; le regard fixe, il épiait le moment où se révélerait quelque symptôme rassurant. Il avait

atteint avec ses compagnons le milieu d'un petit bois ; le blessé, ranimé sans doute par la fraîcheur de l'air, entr'ouvrit les yeux.

— Mon bon Pierre, dit-il d'une voix à peine intelligible, je vous dois... la consolation de mourir libre... auprès de vous et de ces amis !... N'allons pas plus loin, ajouta-t-il après un moment de silence... Vite... que l'on m'étende par terre !... J'ai à vous parler... Mon Dieu ! en aurai-je la force ?...

Pierre, trop bouleversé pour pouvoir dire un seul mot, fit un signe à ses compagnons, qui s'empressèrent de rassembler au pied d'un chêne tout ce qu'ils purent trouver de mousse et de feuilles sèches. Après avoir aidé le peillarot à y placer le jeune officier, ces braves gens comprirent qu'ils devaient se tenir à l'écart. On les apercevait à travers le taillis, agenouillés dans l'herbe et priant d'un air consterné.

Pierre, encore plus pâle que son ami, s'était aussi agenouillé. Son visage touchait presque celui du mourant.

— Vous avez été un frère pour moi, reprit Hector... Dès que vous le pourrez, allez voir ma pauvre mère... Dites-lui... Dites à ma sœur, à ma bien-aimée Pauline, que vous m'avez vu mourir en chrétien... fidèle à Dieu,... au roi,... comme mon père et mon oncle... Mes adieux à M. du Boisguy,... à tous !... Que l'excellent Claude ait toujours bien soin de ma mère !... Qu'il prenne bien garde... ajouta-t-il avec une subite expression d'inquiétude que Pierre chercha vainement à s'expliquer.

Il songeait probablement aux compromissions pouvant résulter de la perte du portefeuille. Il parut chercher quelque chose sous les revers de son habit.

— Ici, ici ! dit-il, en mettant la main sur son cœur.

Pierre supposa qu'il allait découvrir quelque papier de famille renfermant toutes les indications que son pauvre ami semblait n'avoir plus la force de lui donner de vive voix. En toute hâte il lui entr'ouvrit le gilet.

— Oh ! merci, reprit Hector, qui s'empara aussitôt d'une petite croix d'or suspendue à son cou.

— Ma mère me l'avait donnée ! observa-t-il, en la pressant sur ses lèvres. Vous la lui porterez, n'est-ce pas ? dit-il à Pierre. Vous donnerez aussi ce chapelet à ma bonne Pauline...

— Je le promets, répondit en sanglotant le peillarot.

Il tenait les mains du jeune officier dans les siennes. Il sentit qu'elles devenaient glacées ; le cœur ne battait presque plus.

— Mais le nom, l'adresse de votre mère ? demanda-t-il tout éperdu.

— Ah ! oui, son nom,... s'efforça de répondre Hector. Pourquoi

ne vous ai-je pas parlé d'elle plus tôt?... vous l'auriez bénie avec moi!... Vous irez à Paris, rue Férou, numéro 5;... vous demanderez madame de Blossan.

Pierre eut un éblouissement. Il fut obligé de s'appuyer contre le chêne qui servait de chevet à ce lit improvisé.

— Non, non, pas madame de Blossan!... reprit le mourant d'une voix éteinte. On ne comprendrait pas... La citoyenne Landry... Ma mère!... ma Pauline,... murmura-t-il en essayant de regarder le ciel. O mon Dieu! daignez les consoler!...

Pierre allait peut-être lui faire d'autres questions ; mais il s'aperçut que tout était fini.

Il fallut que ses compagnons vinssent l'arracher à son désespoir, lui rappeler qu'ils étaient encore bien loin de leur camp, exposés à être surpris; qu'il fallait songer, avant tout, à mettre les restes du pauvre Hector à l'abri des outrages des sans-culottes.

Pierre voulut être un des quatre Chouans qui se chargèrent de transporter le corps de son ami.

Le lendemain, Hector de Blossan fut déposé dans une tombe creusée au milieu du camp. Un jeune prêtre avait accepté la périlleuse et sainte mission d'accompagner partout la petite armée de du Boisguy; il bénissait les Chouans au moment du combat, il les empêchait d'oublier ce que doit toujours être un soldat chrétien. Les spectacles les plus douloureux ne devaient pas lui manquer; jamais cependant il ne s'était senti aussi profondément ému que dans cette circonstance. Mieux que personne, il savait quelle perte venaient de faire les Chouans bretons. Au reste, sur tous ces rudes et mâles visages il y avait des larmes. Du Boisguy pleurait aussi.

Pierre avait été désigné pour conduire le deuil : on s'était souvenu de l'amitié qui unissait les *deux frères*.

Les agents des thermidoriens avaient promptement mis à profit les renseignements trouvés dans le portefeuille d'Hector. Deux jours après la rencontre dont il vient d'être question, l'un d'entre eux se hâtait d'annoncer à Paris « ce glorieux succès remporté par une poignée de braves sur plus de mille Chouans faisant partie des hordes de du Boisguy. Il était heureux, ajoutait-il, de pouvoir donner l'assurance que l'un des plus féroces lieutenants de ce chef de bandits, le ci-devant baron de Blossan, scélérat de la pire espèce, mi-parti d'émigré et de brigand, avait enfin trouvé dans cette occasion le juste châtiment de tous ses forfaits. »

Pierre tremblait que la pauvre mère et sa fille n'apprissent la mort d'Hector que par la lecture de cet infâme récit. Nuit et jour il pensait à elles. Il se refusait à croire que le hasard tout seul lui eût donné ce compagnon d'armes devenu si cher ; que Dieu ne fût pour rien

dans cette touchante amitié; que, dans ces dernières recommandations d'Hector, le ramenant forcément auprès de la famille du vieillard de Nantes, il n'y eût pas pour lui quelque mystérieux encouragement. Il eût voulu pouvoir aller immédiatement à Paris, courir à la rue Férou, revoir ces deux pauvres femmes, la mère, la sœur de son cher Hector, leur dire les droits qu'il avait de le pleurer, lui aussi, comme un frère.

Le souvenir de cette jeune fille que le vieillard avait bénie était toujours resté au fond de son cœur. Convaincu qu'il ne devait plus la revoir, il s'était vainement efforcé de l'oublier. Elle ne cessait maintenant de lui apparaître. C'était surtout la sœur d'Hector qu'il revoyait, qu'il était heureux de revoir, en pénétrant par la pensée dans cette maison dont son ami mourant lui avait indiqué l'adresse. Mais, hélas! un autre souvenir arrivait aussitôt pour le torturer : le souvenir de cette cruelle révélation de l'abbé Géraud, qui semblait ne lui laisser aucun droit de se regarder comme le fils du vicomte d'Ormières. Et de nouveau l'abîme se creusait entre la sœur du baron de Blossan et le pauvre enfant perdu, condamné à ne jamais s'appeler que Pierre le peillarot!

XXVI

Il était temps que les excitations d'une véritable guerre vinssent l'arracher à ces désolantes préoccupations.

Je n'ai pas l'intention de me faire ici l'historien de cette lutte suprême qui fut alors tentée pour délivrer la France. Réduit aux insignifiantes proportions que je serais forcé de m'imposer, le récit des admirables et douloureuses péripéties de ce drame terrible me paraîtrait une sorte de profanation. Des écrivains consciencieux ont consacré à ce récit des pages de l'intérêt le plus saisissant. Que les lecteurs de cette petite histoire veuillent bien les consulter. Je ne puis d'ailleurs perdre de vue le rôle effacé dont je dois me contenter pour le pauvre Pierre.

Je tiens seulement à le rappeler : nul n'a le droit de voir dans cette nouvelle tentative l'intervention prédominante de la caste privilégiée que la révolution venait de frapper. Ces intrépides gentilshommes avaient sincèrement laissé loin d'eux leurs ambitieuses aspirations d'autrefois. Pour retrouver leur vieil héroïsme, il leur suffisait d'avoir le pays à sauver. Mais, à Quiberon comme sur tous les autres champs de bataille de la Vendée et de la Bretagne, la lutte conserva

son caractère éminemment populaire. Si la noblesse française, par son élan magnifique, par son fier dévouement au moment de la lutte, et quelques jours plus tard, par sa confiance chevaleresque en la parole donnée, s'y montra digne de son plus beau passé, à côté d'elle et constamment d'accord avec elle, dans les sentiments les plus généreux et les plus patriotiques, il y avait là, ne l'oublions pas, toute une armée de paysans, de ces paysans vendéens et bretons dont la sainte et glorieuse persistance faisait depuis près de trois ans l'admiration du monde entier.

C'est au milieu de cette armée quasi régulière que nous revoyons Pierre le peillarot, faisant bravement son devoir comme toujours. Le grand Loïc y était aussi, armé de son énorme sabre, ne cessant de dégager le terrain tout autour de lui. Mais en réalité ils ne se trouvaient plus ni l'un ni l'autre dans leur véritable rôle. Au milieu des vives escarmouches des Chouans, Loïc, avec sa force athlétique, et Pierre, avec son incroyable dextérité, valaient à eux seuls plus de vingt de leurs camarades. Ici, rien de pareil; perdus en quelque sorte au milieu des rangs, ils ne pouvaient plus agir qu'en suivant l'impulsion reçue par le corps dont ils faisaient partie.

Tout dépendait de la direction des chefs. Et l'on sait que les pouvoirs déférés à MM. d'Hervilly et de Puysaie étaient si mal définis, que dès les premiers jours il avait été absolument impossible de s'entendre. Il ne fallait rien moins que des désastres à réparer pour amener un accord de quelques instants; encore était-il presque toujours trop tard, quand il avait lieu. Le général Hoche, si confiant que le rendît, non sans raison, la conscience de son incontestable talent, dut être le premier à s'étonner de ses rapides succès; il dut comprendre que sans ce déplorable défaut d'entente, il n'eût certainement pas eu aussi bon marché d'une armée si brave et si dévouée.

M. d'Hervilly venait de se faire tuer, en combattant vaillamment jusqu'au dernier moment pour une cause dont il était l'un des plus dignes champions et que peut-être, avec une appréciation moins opiniâtre et moins hautaine de ses droits et de ses devoirs, il eût dépendu de lui de faire triompher. M. de Puysaie, resté seul à porter la responsabilité de tant de revers, n'avait plus rien de cette autorité morale qui est surtout indispensable aux moments désespérés.

Tous les pouvoirs avaient fini par se concentrer entre les mains d'un jeune homme, ce beau et brave Charles de Sombreuil que les historiens de tous les partis s'accordent à nous présenter comme le type de l'héroïsme le plus sympathique et du plus noble dévouement. Il ne pouvait malheureusement plus être question de réparer les fautes commises. Quelques milliers d'hommes épuisés de fatigue, mourant de faim, voilà tout ce qui restait de cette brillante armée, ani-

mée naguère d'une si juste confiance. On se voyait d'un côté acculé à la mer et de l'autre pressé par toutes les forces des républicains. Et c'est dans de pareilles conditions que Sombreuil résolut de tenir tête à l'ennemi, pour favoriser l'embarquement de ses malheureux compagnons ! Son exemple électrisait tous les cœurs. Plus d'une fois les troupes victorieuses de la Convention se virent forcées de reculer devant cette poignée de vaincus. Pierre et Loïc étaient à ce dernier poste d'honneur, secondant, chacun à sa façon, les vues du jeune général, Pierre, en se battant comme quatre, et Loïc, intrépide nageur, en allant sans cesse du rivage aux embarcations, pour transporter à dos des blessés.

A chaque instant cependant, les décharges meurtrières des Bleus venaient éclaircir les rangs des royalistes. Ils tenaient toujours. Étonnés de tant d'héroïsme, les soldats républicains commençaient à se lasser de ces scènes inutiles de carnage. « Mettez bas les armes, s'écrièrent-ils, en s'adressant aux compagnons de Sombreuil, et vous aurez la vie sauve ! »

Ces soldats affirmèrent plus tard que le général Humbert lui-même avait parlé de capitulation ; et l'histoire n'a pas oublié avec quel sentiment sublime d'abnégation Sombreuil proposa d'en être seul excepté, pour que l'acceptation en fût moins difficile.

Il n'est pas possible de le contester, ce fut sur la foi de cette garantie spontanément offerte par les Bleus que Sombreuil fit cesser le feu des bâtiments qui le protégeait encore ; ce fut sur la foi de cette capitulation par acclamation que ses braves compagnons se décidèrent à mettre bas les armes.

On sait comment fut payée une aussi noble confiance.

A Sainte-Hélène, Napoléon s'est occupé de cette violation révoltante de la parole donnée. Comme toujours il prend le ton absolu d'un arbitre dont l'opinion doit faire loi.

« Les émigrés qui ne purent s'embarquer, dit-il, furent pris avec « le brave Sombreuil, au nombre de douze cents. Ce chef s'était « rendu par une sorte de capitulation verbale, faite au milieu de « l'action à laquelle le général Hoche était tout à fait étranger. Il le « prouva, puisqu'il ne voulut pas la reconnaître ; et de fait il ne le « pouvait pas. C'était Tallien, représentant du peuple à Vannes, qui « seul avait ce droit. »

La vérité est que le général Hoche pouvait très-aisément épargner ce monstrueux souvenir à la république, sans avoir à risquer vis-à-vis de qui que ce fût le plus petit 18 brumaire. Il le savait à merveille. On n'était plus au temps où il suffisait du moindre caprice de la Convention et des clubs pour arracher un chef d'armée à ses soldats et l'envoyer au bourreau. Le vainqueur de Quiberon venait de rendre

aux thermidoriens un immense service. Ils se fussent bien gardés de marchander avec lui. Pour sauver les prisonniers, pour répondre au vœu si formellement exprimé de ses soldats, Hoche n'avait qu'à parler haut et ferme. Pourquoi n'y songea-t-il pas?

Il n'ignorait pas cependant ce que pouvait valoir l'âme de Tallien, doublée, en cette occasion, de l'âme de son collègue, relaps en terrorisme comme lui. Il n'ignorait pas non plus qu'en dehors même de toute question de capitulation, les républicains, en se montrant généreux cette fois, n'auraient fait que prendre noblement leur revanche; que dans ces départements de l'Ouest, où tous les partis avaient été tour à tour si terriblement éprouvés, il n'était personne qui eût oublié la belle et touchante recommandation de Bonchamp mourant, en faveur de ses ennemis prisonniers.

« Mais, continue Napoléon, le général Hoche fit ce qu'il pouvait « faire; ce fut de ne pas faire garder les prisonniers qui eurent toute « la nuit pour gagner la forêt et se sauver. La plupart de ces malheu- « reux ne voulurent pas en profiter. »

C'est justement ce refus de fuir, constaté par tous les historiens du temps, qu'il eût fallu prévoir. Avec les sentiments élevés que nul ne songe à lui contester, le général Hoche devait avoir reconnu et même apprécié le caractère de ceux qu'il avait la mission de combattre. En Bretagne et en Vendée, la grandeur et la sainteté de la cause réagissaient visiblement sur quiconque s'en faisait le champion. A l'armée de Quiberon, tout le monde, bourgeois, nobles et paysans, pensait et devait infailliblement agir en gentilhomme. Hoche ne pouvait l'ignorer.

Convaincus que l'ennemi restait lié vis-à-vis d'eux par cette offre spontanée d'une capitulation, les prisonniers se regardaient comme liés à leur tour par ce seul fait qu'ils l'avaient acceptée. Chercher à fuir, c'eût été une forfaiture à leurs yeux; c'eût été en même temps un déni de confiance offensant pour les soldats républicains; et ces braves gens ne se croyaient pas le droit de douter d'autrui plus que d'eux-mêmes.

L'armée républicaine tint à prouver qu'elle du moins était à la hauteur de si nobles sentiments.

Le 2 août, quand le général Lemoine voulut créer à Auray deux nouvelles commissions chargées de juger les prisonniers, les officiers désignés pour les composer refusèrent d'accepter de pareilles fonctions. Le chef de bataillon Drouillard se fit même un devoir de motiver nettement son refus.

« Citoyen général, écrivait-il à Lemoine, j'aime bien la Républi- « que, je déteste les nobles et les Chouans, je les combattrai jusqu'à « la mort. Mais sur le champ de bataille, j'ai voulu les épargner.

« J'ai prononcé avec *tous mes camarades* les mots de capitulation
« honorable. La République ne croit pas devoir reconnaître le vœu
« de ses soldats. Je ne puis pas juger ceux que j'ai absous, le sabre à
« la main. »

Pour composer ces deux commissions il fallut recourir à des officiers étrangers. Et lorsque l'on eut à s'occuper de l'exécution des condamnés, le refus d'y concourir ne fut pas moins unanime. Les soldats rappelaient l'engagement qu'ils avaient pris sur le champ de bataille ; ils déclarèrent hautement ne pas vouloir se charger d'être des bourreaux.

De tels souvenirs sont trop honorables, ils forment une trop belle page dans les annales de nos armées, pour que l'on ne soit pas heureux de pouvoir les rappeler.

Les volontaires parisiens — acteurs émérites des plus horribles journées — ceux d'Arras, qui s'étaient formés à l'école de Lebon, et quelques autres de la Gironde furent les seuls qu'une telle mission ne fit pas reculer. C'est à eux et à des Belges que fut confié le soin de la fusillade.

Comme ses compagnons, Pierre le peillarot assista avec une noble impassibilité à la lecture de l'arrêt qui le condamnait à mort. Il remercia Dieu de le laisser arriver, au milieu d'un tel cortége, auprès du vénérable vieillard de Nantes et de son cher Hector. La vie avait toujours été pour lui si assombrie et si douloureuse qu'il ne pouvait lui en coûter de la voir finir. Une seule pensée le préoccupait ; il eût voulu revoir la sœur de son ami, la contempler, l'entendre parler, connaître, ne fût-ce qu'un moment avant de mourir, le plus grand bonheur qu'il eût osé rêver dans le secret de son âme. Durant toute la nuit qui précéda le jour fixé pour l'exécution des condamnés, la douce et touchante image de Pauline de Blossan ne cessa de lui apparaître au milieu des plus célestes visions.

« Le sol de la Garenne, de l'Ermitage et de l'Armor fut couvert de
« flots de sang que les chiens ne pouvaient tarir, quoiqu'on les me-
« nât à chaque heure du jour et de la nuit, se gorger auprès des ca-
« davres que l'on abandonnait nus à la vue du public.... »

« La plupart des prisonniers périrent dans une prairie, au pied
« d'une colline, que le peuple appelle le champ des martyrs[1]. »

Tandis que le commissaire de la Convention présidait à ces horribles massacres, la ville de Vannes, comme toutes les autres villes de France, était joyeusement illuminée. On célébrait l'anniversaire du 9 thermidor, la fin du règne des bourreaux ! L'air retentissait de chants patriotiques où l'on faisait sentimentalement rimer ensemble les mots d'humanité et de fraternité !

[1] Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*.

XXVII

Vers les derniers jours de septembre 1795, mademoiselle de Blossan reçut dans son asile de la rue Férou la lettre suivante, adressée par précaution à la citoyenne P. Landry.

« Château d'Ormières, 23 septembre.

« Bien chère Pauline, la personne qui te remettra ce petit paquet est tout à fait sûre. D'ailleurs, tu le sais trop bien, hélas ! il ne m'est plus permis de prétendre à l'honneur d'être suspecte !... Je t'en préviens en toute hâte, un bien grand ennui va s'ajouter à votre immense douleur. Il faut absolument que sans perdre un instant, vous changiez d'asile, ta pauvre mère et toi, que vous changiez aussi de nom. Une de mes amies de Paris vient de me donner l'éveil. Durant cette lutte héroïque dont il venait de sortir vainqueur, mais que devait suivre immédiatement un malheur si affreux, votre cher Hector avait laissé tomber son portefeuille ; dans ce portefeuille il y avait une lettre de ta mère, une autre de toi, quelques lignes aussi de nos deux nobles martyrs, ton père et cet excellent oncle, que j'étais si heureuse de vénérer et d'aimer avec vous, quand j'en avais encore le droit !... Pauvre Hector ! tout cela c'était son trésor le plus cher, et il devait le porter sur son cœur, comme de saintes reliques ! Mais, tu ne l'ignores pas, avec nos exécrables lois, écrire à un fils, à un frère émigré c'est un crime. Tallien et ses amis n'ont su voir dans ces lettres que de terribles pièces de conviction. Je sais qu'ils veulent s'en servir... Ces épouvantables massacres de Vannes semblent avoir réveillé en eux le goût du sang !...

« Ma Pauline, je t'en conjure, sois vaillante et forte comme toujours ! Tu es le bon ange que Dieu a laissé à ta mère, en appelant à lui, dans le ciel, ceux que vous pleurez ! A lettre vue, dispose tout pour votre départ. Comme on te le dira, en te remettant cette lettre, c'est malheureusement bien loin de Paris, dans un village isolé du Quercy que je me suis vue forcée de choisir votre nouvel asile. Je connais là un homme excellent, médecin savant et modeste, resté fermement dévoué à la religion et à tout ce que nous aimons. Je viens de lui écrire, et j'ai déjà sa réponse. Il fait préparer pour vous une petite habitation ; ce qu'il a trouvé de moins mal dans ce pauvre village.

« Oh ! si tu savais tout ce qu'il y a de confusion et de douleur au

fond de mon âme, quand je songe que je te donne de pareilles indications, dans ce château d'Ormières que ce pauvre cher oncle avait fait si beau tout exprès pour vous, pour toi! Quand je songe que je t'écris, accoudée sur cette délicieuse table de bois de rose qu'il t'avait donnée... seule, sans toi, seule à ta place, mon Dieu! au milieu de cette jolie chambre qui était la tienne... où sont tes plus chers, tes plus doux souvenirs d'enfant! Il me semble qu'ici tout doit être contre nous! J'ai peur de ces grands arbres sous lesquels nous avons joué si souvent ensemble, toi et moi, heureuses alors de nous aimer comme deux sœurs! Dans le moindre bruissement de leurs feuilles je crois entendre une voix qui te rappelle et me repousse! J'ai peur de tous ces vieux et bons portraits de famille dont on dirait que le regard indigné me poursuit pour me reprocher mon intrusion! Le dirai-je, ma bonne et douce Pauline? J'ai surtout peur de ta sainte mère... et même de toi! J'ai peur des sentiments que nous devons vous inspirer!... Par pitié réfléchis à tout ce que je souffre! N'oublie pas avec quelle tendresse tu m'as aimée, et que ce souvenir soit ma sauvegarde auprès de toi! Si tu daignes m'aimer encore, permets-moi de faire aujourd'hui pour vous ce que tu ferais pour moi-même. Ce long voyage va être bien cher; il faut songer aussi à tous les frais de cette nouvelle installation; et vous avez été si cruellement *dépouillées!*... Je t'en supplie, accepte la somme que tu trouveras dans ce paquet. Cet argent-là du moins est tout à fait à moi. Ce sont mes économies sur le revenu de la petite fortune que m'a laissée ma mère... Quant à l'*autre argent* dont la vue seule suffit pour me faire monter la rougeur au front, je sais trop bien comment tu l'employais autrefois, quand il n'y avait pas ici un seul malheureux qui n'eût à te bénir! Tes pauvres en ont toujours leur part que je leur fais remettre régulièrement par l'excellente amie que tu sais. Je n'oserais paraître devant eux, encore moins te recommander à leurs prières... De la part du spoliateur ce souvenir du spolié ne serait-il pas à leurs yeux une odieuse dérision? Mais en leur distribuant tes aumônes, on leur parle toujours de toi. J'ai donc la consolation de savoir qu'ils te bénissent encore!... Je te dois un compte complet de cette fortune que je voudrais si loin de moi. J'ai offert à Dieu, en ton nom, le sacrifice de toutes les ressources dont je pouvais disposer, et je viens de les consacrer à l'établissement de quelques infirmeries clandestines pour les blessés des divers corps royalistes. La direction en est confiée à des sœurs de Charité. Depuis que la révolution les a chassées de leurs hôpitaux, ces bonnes sœurs, loin de leurs malades et de leurs pauvres avaient comme le mal du pays. La crainte du danger ne les a pas arrêtées; comme autrefois elles sont admirables. Nous avons deux maisons

dans le Morbihan. Pour dépister la police de la Convention, il a fallu y laisser tout ce qui est de nature à indiquer une véritable exploitation rurale, vaches, volaille, troupeau ; de braves gens bien sûrs et bien dévoués cultivent les quelques arpents que j'ai dû acquérir tout autour. Jusqu'à l'entrée de l'endroit réservé, tu te croirais dans une closerie ordinaire.

« Hélas! chère Pauline, combien j'étais loin de prévoir le spectacle navrant que ces bonnes sœurs allaient avoir sous les yeux! Je me sens saisie d'horreur rien que d'y penser! Tous les journaux ont parlé des épouvantables fusillades qui viennent d'avoir lieu à Vannes, au mépris des engagements les plus formels; mais il n'en est pas un seul qui se fût permis d'en faire connaître les horribles détails. Les malheureux condamnés étaient entassés dans les prisons. Chaque jour on en fusillait du matin au soir. Les tombereaux pour transporter leurs corps arrivaient en même temps que les soldats chargés de l'exécution; on faisait feu, et aussitôt morts ou mourants étaient jetés pêle-mêle dans la fosse que l'on avait creusée d'avance. On en a vu plusieurs qui n'avaient pas été tués du premier coup donner des signes de vie, se ranimer sous la violence des secousses, pousser des cris lamentables et essayer de se soulever de la tombe! Un jour, on avait fusillé avec si peu de soin, que le lendemain des bras, des jambes d'homme ont été aperçus sur cette terre que les condamnés, dans leur agonie, avaient entr'ouverte[1]!

« D'honnêtes ouvriers s'étaient empressés d'aller donner aux sœurs ces affreux renseignements, et de concert avec elles, ils avaient formé le complot d'enlever en toute hâte, après l'exécution, tous les malheureux qui donneraient le moindre signe de vie. Ils s'étaient assurés de quelques complices parmi les conducteurs des tombereaux. Ils étaient seulement désolés que cette inspiration leur fût venue si tard, car on était à la veille de la dernière exécution. Plusieurs condamnés, horriblement blessés, mais respirant encore ont pu être transportés dans nos petits hôpitaux. D'après ce que l'on m'écrit, la plupart ont déjà succombé. Mais du moins avant de mourir ils ont eu la consolation d'entendre un prêtre les bénir dans cette seconde et dernière agonie; ils ont pu voir au pied de leur lit ces saintes filles priant pour eux et les recommandant à leurs sœurs du ciel!

« Il y en a trois, paraît-il, que le médecin espère pouvoir sauver. L'un d'eux est un jeune homme complétement inconnu jusqu'ici, mais dont la noble physionomie inspire à tout le monde la sympathie la plus vive. On ne doute pas qu'il n'appartienne à quelque famille dis-

[1] Ce passage est extrait textuellement de l'ouvrage de M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*. J'aurais pu l'entourer de guillemets.

tinguée, très-probablement déjà plongée dans le deuil comme vous. Il y a cinq ou six jours seulement qu'il a repris sa connaissance, mais le médecin a défendu de le laisser parler. Qui peut-il être? une de nos bonnes sœurs qui dans le temps a eu l'occasion de vous voir, assure qu'on le prendrait pour le frère de votre cher Hector. Tu ne te figurerais pas à quel point ce simple détail, qui ne peut avoir, je ne le sais que trop, aucune importance, a redoublé mon intérêt pour ce pauvre malade. Je ne cesse de demander à Dieu sa prompte guérison.

« Voilà ce que j'ai cru devoir faire, en essayant de lire dans le cœur de ma bonne Pauline! Puissé-je expier ainsi cette désolante opulence qui me couvre de honte et me tue! Pauvre père! lui que j'aime tant et pour qui je demande si ardemment le bonheur, — le vrai bonheur qu'il s'obstine à chercher là où il ne peut être!... O mon Dieu, jusques à quand permettrez-vous que j'aie la douleur de le voir égaré parmi ceux qui ne savent plus vous bénir?... Qu'avait-il besoin de tous ces châteaux enlevés par la révolution à de malheureuses familles, peut-être aujourd'hui sans asile? Pouquoi surtout ce château d'Ormières où il n'est pas un seul souvenir qui ne me torture le cœur? Il veut, dit-il, que je sois heureuse... que je sois riche!... Ne voit-il pas mes larmes? Ne voit-il pas ce que devient chaque jour cette vaine beauté dont il était si fier? Ne suis-je pas méconnaissable? Et j'en remercie le ciel mille fois! Comment n'a-t-il pas compris qu'il m'est impossible d'être heureuse avec de telles richesses?...

« Ma Pauline, aide-moi à espérer un peu! Dis-moi qu'il y a quelque chose de béni dans cette vive et tendre affection que Dieu a daigné lui laisser au cœur! Dis-moi que Dieu voudra se servir de ce rayon d'amour paternel pour éclairer, pour ramener enfin cette pauvre âme si chère!

« Tout à l'heure, agenouillée devant *ton* crucifix, je relisais, toute tremblante d'émotion, ces chapitres si touchants et si beaux où il nous est parlé de cette *miséricordieuse* et tendre affection de David pour Jonathas... pour Jonathas le fils de Saül!... Et, un moment, je me suis sentie consolée, car j'ai pensé à toi! Ma Pauline, ma bonne sœur d'autrefois, tu le sais, David ne priait pas seulement pour Jonathas... Il priait aussi pour Saül!... Oh! je vous en supplie, ta sainte mère et toi, ayez pitié de nous! Priez pour mon pauvre père! Mettez-le sous la protection de vos trois martyrs!... Au ciel, il n'y a plus que des pensées d'amour et de pardon!...

« Ta bien malheureuse Amélie. »

Quelques jours plus tard, le messager d'Amélie lui apportait au château d'Ormières cette réponse de mademoiselle de Blossan :

« Mon Amélie, toujours, toujours si chère, l'idée de ce brusque départ me bouleverse. Ma pauvre mère est si faible! Tant de douleurs l'ont brisée. Pourra-t-elle supporter un voyage pareil? Et cependant, comme tu le dis, il ne m'est pas permis d'hésiter. Dès aujourd'hui, avec Claude je vais m'occuper de tous les préparatifs. Comment donc n'accepterais-je pas ce que tu m'envoies? n'es-tu pas pour moi une sœur? Je t'en prie, ne me parle plus de ces désolantes pensées!... Pourquoi n'aurais-tu pas le droit de prendre part à nos douleurs, d'aimer et de pleurer avec nous nos chers martyrs? Ne savent-ils pas combien tu es restée angéliquement dévouée, au milieu des plus tristes défaillances? Oui, je te dirai d'espérer!... Tu as raison, dans cet ardent amour que n'ont pu distraire tant de funestes entraînements, il y a un gage de rédemption!... Je veux aussi te dire ceci, ma bien chère Amélie : Tu as beau mettre sur mon compte, en les recommandant à Dieu, ces adorables œuvres de charité, ton bon ange saura bien trouver la part qui te revient! Cette part te sera payée, n'en doute pas. Tu auras l'immense bonheur de sauver ton père... et nous n'en serons plus réduites à nous cacher de lui pour nous aimer!

« Ce que tu me dis de votre jeune malade m'a profondément impressionnée. Que de fois, hélas! dans ma famille, ne *m'a-t-on* pas dit la même chose de ce pauvre Georges! Il était de l'âge de notre Hector. Il eût été beau et bon, j'en suis sûre, et brave aussi comme lui!... Sans cette fatale maladie qui est venu le frapper tout à coup si loin de la France, l'on eût peut-être fini par le retrouver et le rendre à la tendresse de son malheureux père!... Dieu a voulu qu'il y eût un ange de plus au ciel pour l'y recevoir!...

« Demain, à pareille heure, nous serons déjà en route, allant chercher le nouvel asile que tu viens de nous choisir. Nous regarderons l'excellent docteur comme un ami, puisque tu l'as jugé digne de ta confiance. Adresse tes lettres aux citoyennes Riblot. C'est le nouveau nom qui va maintenant abriter les deux pauvres fugitives qui t'aiment plus que jamais et ne passeront pas un seul jour sans prier pour vous... pour *lui!*

« Je t'embrasse mille fois,

« Ta PAULINE. »

XXVIII

On a très-probablement deviné quel était ce jeune malade inconnu dont Amélie parlait avec tant d'intérêt, en écrivant à sa cousine. Le pauvre Pierre avait été horriblement atteint, et son état aurait paru

désespéré, si le médecin n'eût constaté, dès le premier coup d'œil tout ce qu'il y avait de merveilleuses ressources dans une pareille constitution. A un affreux délire avait heureusement succédé une atonie complète durant laquelle rien n'était venu contrarier les efforts du médecin et le travail de la nature.

En reprenant pour la première fois l'usage de ses sens, le peillarot se figura qu'il se réveillait, après avoir fait un rêve épouvantable. Il se souvenait confusément de son cachot, du détachement qui l'avait conduit avec ses compagnons à l'extrémité d'une immense prairie, du signal donné pour la fusillade... et il se retrouvait sur un excellent lit, dans une vaste chambre bien aérée, où d'épais rideaux ne laissaient arriver qu'une lumière doucement tamisée; en face de lui, pendait au mur un grand crucifix ; au pied de son lit, une femme en costume de paysanne récitait à voix basse son chapelet.

— Où suis-je? se demanda Pierre à mi-voix, ne sachant encore s'il devait croire à la réalité de tout ce qui l'entourait ou se défier de quelque hallucination nouvelle.

— Soyez tranquille, chez des amis, répondit la femme qui priait.

— Oh! je ne puis en douter, si je suis bien éveillé! ajouta Pierre d'un ton pénétré. Pour que vous ayez ainsi la bonté...

— Je suis, interrompit la bonne sœur, une pauvre fille de saint Vincent de Paul chassée de mon hôpital par la révolution et que le bon Dieu a daigné conduire ici, auprès de ceux qui ont souffert pour lui.

— Cette maison est certainement à quelqu'un...

— Dont le nom ne doit être connu que là-haut! à une noble demoiselle que vous pouvez certes bénir avec nous; mais priez seulement pour son père, et croyez-moi, pauvre cher martyr de la cause de Dieu, vous vous serez largement acquitté envers elle!

— Mais enfin, insista le peillarot, comment donc puis-je m'expliquer?...

En ce moment, une porte s'ouvrit dans la chambre voisine.

— Justement voici le docteur qui vient, observa la sœur. Lui seul pourra décider si une plus longue conversation ne serait pas nuisible.

C'était en effet le docteur. Il ouvrit la porte avec la plus grande précaution, et s'étant avancé sur la pointe des pieds, pour éviter de faire le moindre bruit.

— Eh bien? demanda-t-il, à voix basse.

— Vous allez voir! répondit la sœur d'un air triomphant qui parut au docteur du meilleur augure.

Il courut à la fenêtre, entr'ouvrit les rideaux, et s'étant penché sur le lit, afin de mieux se rendre compte de l'état de son malade, il fut émerveillé de l'heureux changement qui s'était produit. Le teint du blessé avait repris les tons les plus rassurants, le pouls était régulier, la plaie elle-même avait tout à fait bonne mine.

— Allons! allons! dit l'excellent homme, je vois avec plaisir que le grand docteur a daigné s'en mêler et venir en aide à mes faibles efforts! Décidément la vie a repris le dessus :

— Encore deux jours comme celui-ci, ajouta-t-il, en pressant cordialement la main du malade, et si mon brave et glorieux vaincu de Quiberon le permet, les visites de l'ami remplaceront les maussades apparitions du disciple d'Esculape!

Pierre le remercia avec effusion, mais sans pouvoir résister à la tentation de reprendre son interrogatoire.

— Bien! très-bien! fit le digne docteur, cette curiosité ne me paraît pas un mauvais symptôme. C'est un bien triste récit que je vais avoir à vous faire, mais, Dieu merci, vous voilà assez fort pour que l'aspect de l'abîme d'où l'on vous a retiré ne soit plus à redouter.

Et il raconta au peillarot tout ce que nous avons appris, en lisant la lettre navrante d'Amélie.

— Et maintenant, poursuivit-il, en reprenant sa canne et son chapeau, que Dieu continue à vous protéger! surtout pas la moindre préoccupation! C'est ma consigne aujourd'hui. N'oubliez pas que pour tout malade cloué sur son lit un médecin est un général et qu'on lui doit obéissance!

La consigne du bon docteur était malheureusement beaucoup plus facile à donner qu'à suivre. Il semblait même que l'imagination du pauvre peillarot s'ingéniât à réparer le temps perdu. Il se demandait avec un amer découragement ce qu'il allait gagner à être ainsi rattaché de nouveau à toutes les tristesses de sa vie. Le souvenir de Pauline de Blossan se représentait... Le médecin commençait à s'inquiéter sérieusement de cette fiévreuse agitation. Une diversion des plus inattendues vint fort heureusement à son secours.

Notre ancienne connaissance Jean le Poitevin était le cousin germain de l'une des bonnes sœurs qui se relayaient auprès du peillarot. Se trouvant alors dans les environs de Vannes pour y régler quelques affaires, l'honnête muletier eut naturellement l'occasion de voir sa parente et d'entendre parler du jeune blessé. Ce qui lui en fut dit ne pouvait manquer de l'intéresser, et le désir de se rendre utile au malheureux proscrit lui suggéra l'idée de demander à le voir.

Sa cousine était de garde, quand il se présenta.

— Chut! fit-elle, en le voyant. Il vient de s'assoupir.

Mais elle n'avait pas fini de parler que le Poitevin gesticulant comme un fou, fit entendre une exclamation à réveiller les sept dormants, et en dépit des gestes suppliants de la bonne sœur, se précipita vers le lit, pour embrasser le malade. L'exclamation du peillarot, bien que poussée par des poumons aussi éprouvés, n'en fut pas moins des plus expressives.

— Ah! par exemple! s'écria le Poitevin, après qu'il eût repris haleine, en voilà une fameuse joie sur laquelle je ne comptais guère! Et tous les amis qui sont persuadés que vous êtes mort!

— Peu s'en est fallu qu'ils n'eussent raison! répondit Pierre. Et de la place où je suis tombé à celle où dorment maintenant mes pauvres camarades, le trajet n'e pas été long!...

— Je sais tout, je sais tout! dit le muletier.

— Vous savez donc, reprit le peillarot, qu'il y a des anges ici, pour faire des miracles!... oh! comme il y en a un surtout que je voudrais voir s'opérer! Ce pauvre Loïc...

— Ce pauvre Loïc? répéta le Poitevin, ne perdez pas votre temps à gémir à son intention! Il se porte... j'allais dire comme vous et moi, espérons qu'avant peu je pourrai le dire! Bref notre grand ami va parfaitement, à cela près qu'il se voit forcé de manger des puddings, comme on dit là-bas, au lieu de nos bonnes galettes bretonnes.

— Il est donc parvenu à se sauver?

— Pas précisément. Il n'est personnellement pour rien dans cette bonne action. Voici l'histoire en deux mots : Vous avez sans doute remarqué ses allées et venues continuelles du rivage aux embarcations. Il a fini par s'épuiser, et après avoir hissé, à grand'peine, à bord son dernier blessé, il a complétement disparu sous les vagues. Par bonheur un matelot s'en est aperçu et en deux temps l'a rapporté dans ses bras pour le confier aux soins des braves gens dont il venait d'opérer si héroïquement le sauvetage. Vous comprenez qu'il ne pouvait plus être question de recommencer un pareil manége. Et voilà comment notre Loïc se trouve dans ce moment, en Angleterre, brûlant de repartir pour frapper de nouveau son fer et s'il se peut, frapper aussi ces lâches égorgeurs qui, sur le refus de tous les autres soldats, se sont charitablement chargés du massacre. Je tiens tout cela de sa mère qui vient de recevoir une longue lettre de lui. Il y avait même un mot pour moi; et le pauvre garçon me parle fort tristement de tous ses douloureux *memento* pour vous. Comme il va être content d'apprendre qu'il peut changer de prière!

— Mais on va le traquer, s'il s'avise de revenir...

— Pas du tout; vous oubliez qu'il a deux garçons valant leur pesant d'or. Ils ont si habilement manœuvré, que pour tout le monde l'intrépide Chouan que vous connaissez est censé s'en être allé — ma

foi! je ne vous dirai pas où — tout simplement pour s'occuper des affaires de sa maison.

Cette visite du Poitevin et les excellentes nouvelles qu'il avait apportées sur le compte de Loïc produisirent chez le peillarot l'effet du meilleur dictame. Le bon muletier revint régulièrement tous les soirs, jusqu'au moment où une lettre de son père le rappela subitement en Poitou. Son absence dura près d'une semaine. A son retour, il trouva le cher blessé se promenant d'un pas ferme et léger dans sa chambre, sans le secours d'aucun bras ni d'aucune canne.

— A la bonne heure! dit Jean, je vous revois tel que je vous ai connu à Nantes et à Oviedo, de force à tenir pied à Jacques Lougeard lui-même!

— Il est de fait, répliqua Pierre, que la santé me revient au galop. Je suis ravi surtout de sentir mes jambes se consolider. Je vais avoir à leur demander un nouveau service.

— Ah çà! vous êtes donc le juif errant, que vous ne puissiez tenir en place nulle part!

— Je suis forcé d'aller à Paris.

— A Paris? Il faut convenir que le moment est bien choisi! vous ne savez donc pas ce qui s'y passe?

— Comment le saurais-je? Le bon docteur a jugé à propos d'établir un blocus autour de moi. Et on ne me laisse pas arriver la plus petite nouvelle. Au surplus, tout me semble devoir marcher si mal, que je ne me sens pas la moindre envie de questionner. Je me laisse aller, les yeux fermés, absolument comme un homme lancé dans un gouffre.

— Il faut bien cependant, n'en déplaise au docteur, que vous sachiez quel temps il fait, avant de vous risquer dehors.

— Voyons donc, quelle est votre nouvelle?

Et le Poitevin raconta verbeusement tout ce qu'il savait, tout ce qu'il avait lu dans les gazettes sur les décrets des 5 et 13 fructidor, qui, au mépris de la constitution si solennellement jurée, maintenaient dans le nouveau Corps législatif les deux tiers des membres de la sanguinaire Convention; sur l'exaspération des bourgeois de Paris, menacés de voir ressusciter la Terreur, et sur la prise d'armes des sections le 13 vendémiaire.

Pour comble de malheur, acheva le narrateur, Barras, qui avait le commandement général de toutes les forces de la Convention, a trouvé à point nommé sous la main un vrai diable incarné : un jeune officier du nom de Bonaparte, qui dans le temps a décidé, en quelque sorte à lui tout seul, la reddition de Toulon. Aussi est-il impossible de dire que l'on ait lutté. Les sections ont été littéralement écrasées. Il y a ceci à noter, pour établir aux yeux des moins clairvoyants le

vrai caractère de cette nouvelle journée, c'est qu'en cette occasion la Convention a eu précisément de son côté les fauteurs les plus avérés de tous les désordres, ceux-là même qu'elle venait d'avoir à combattre en germinal et en prairial. Les hommes de la section des Quinze-vingts étaient tous avec elle.

Quant au vainqueur — s'il est vrai qu'il y ait en lui, comme on le prétend, l'étoffe d'un grand général et même d'un homme de génie — je le défie de ne pas être embarrassé du souvenir de sa triste victoire! Se laisser faire chef d'insurgés (car il savait parfaitement que depuis les 5 et 13 fructidor les véritables insurgés étaient à l'Assemblée), et mitrailler sans pitié d'honnêtes citoyens notoirement armés pour prendre la défense des droits du pays, n'est-ce pas, en effet, débuter de la plus déplorable façon dans la vie politique[1]?

Cette lugubre journée du 13 vendémiaire n'en sera pas moins inscrite dans nos annales officielles comme une journée de salut public dont nous aurons à nous réjouir d'un bout à l'autre de la France! En attendant, voulez-vous savoir quel est le joli profit qui nous en revient? Le tribunal criminel, reprenant les traditions de l'ancien tribunal révolutionnaire, fonctionne de plus belle, sans que l'on cesse pour cela de nous parler d'humanité dans des discours de l'éloquence la plus sentimentale. Et pour que rien ne manque à notre félicité, pas même la certitude de la voir se perpétuer, nul ne pourra prétendre à l'honneur de nous gouverner, comme membre du Directoire exécutif, s'il n'a fait préalablement ses preuves de régicide!.... On m'assure que nos doux maîtres l'ont ainsi décidé[2]!

— Eh bien! demanda le Poitevin, ma nouvelle ne vous paraît-elle pas de nature à vous faire un peu modifier vos fantaisies de promenade?

— Je vous l'ai dit, répondit le peillarot, je suis forcé de partir... D'ailleurs, un pauvre hère tel que moi, au milieu de ce grand Paris...

— Oui, je sais ce que vous alliez dire, interrompit le Poitevin. Au milieu de ce grand Paris, un pauvre hère tel que vous ou moi est comme une aiguille dans une botte de foin. Je connais ce dicton. Il peut être vrai jusqu'à un certain point; mais d'abord il faut arriver

[1] « On prétend que le général Bonaparte a dit qu'il aurait pris le parti des sections si elles lui avaient offert de commander leurs bataillons; je doute de cette anecdote, non que le général Bonaparte ait été dans aucune époque de la Révolution exclusivement attaché à une opinion quelconque, mais parce qu'il a eu toujours trop bien l'instinct de la force pour avoir voulu se mettre du côté nécessairement alors le plus faible. » (Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*)

[2] « Il résulta de ce combat du 13 vendémiaire que la Convention se fit un principe de nommer cinq directeurs qui eussent voté la mort du roi. » (Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*)

au milieu de ce grand Paris! Or, d'ici jusque-là nous avons un petit bout de chemin dont tous les rubans de votre ami Pedrillo ne suffiraient pas à vous donner la mesure. Il y a une sainte Hermandad aussi bien que sur les routes des Asturies. Les pèlerins bretons surtout doivent être l'objet de sa plus tendre sollicitude, et vous savez, mon cher ressuscité, combien vous devez tenir à l'incognito le plus absolu.

— Sans doute. Mais regardez-moi. Vous voyez bien que la balle chargée de m'expédier a eu l'attention délicate de ne pas même effleurer mon visage. Je ne suis pas forcé d'exhiber à tous les passants la gracieuse empreinte de ses caresses. Je n'ai pas tout à fait oublié mes petits talents d'autrefois...

— Allons, dit le Poitevin, puisque vous persistez à vouloir partir, il faut, je le vois bien, que je m'occupe de votre voyage. Vous plairait-il, dites-moi, d'aller à Paris gratis, bien voituré, et en toute sécurité?

— Parbleu! Mais comment y songer, à moins de disposer de la baguette d'une fée?

— Et si c'est d'une fée que je prétends réclamer le concours? Ne croyez pas que je plaisante. Je connais à Nantes une jeune veuve, riche, intelligente et jolie, qui sera charmée de pouvoir nous tirer d'embarras[1]. Un des représentants en mission dans nos malheureux départements de l'Ouest a pour cette excellente dame toute la fervente dévotion qu'il a oublié d'avoir pour Dieu. Elle, de son côté, profite admirablement de son ascendant pour rendre chaque jour à nos pauvres amis les plus grands services. Je sais qu'elle compte aller à Paris très-prochainement, et comme sous l'égide sacrée de son terrible adorateur elle ne peut avoir à redouter ni la moindre tracasserie, ni même le plus léger soupçon, c'est avec elle que je songe à vous faire partir. Il vous suffira d'endosser la livrée d'un vieux domestique dont je réponds, et qui se prêtera de très-bonne grâce à cette charitable substitution.

XXIX

Pendant que nos deux amis disposent tout pour ce voyage, dont la lettre d'Amélie nous a fait connaître d'avance l'inutilité, nous avons tout le temps de nous permettre une excursion dans le Quercy, jus-

[1] Voy. dans le livre de M. Crétineau-Joly l'histoire d'une belle et jeune veuve créole dont Prieur (de la Marne) était fort épris. En plus d'une occasion, elle profita de cet ascendant qu'elle avait peu ambitionné pour rendre service à de malheureux proscrits.

qu'au petit village choisi par Amélie pour servir de refuge à madame de Blossan et à sa fille.

Ce village occupait le fond d'une étroite vallée autour de laquelle un groupe de petites montagnes gracieusement étagées formait le cadre le plus original. L'air y était pur, le calme complet. Il eût été difficile d'imaginer un asile convenant mieux à ces deux pauvres âmes brisées. L'excellent docteur, tout en laissant à l'humble habitation qu'il avait louée, son apparence extérieure de pauvreté, s'était empressé d'en faire arranger l'intérieur avec le plus grand soin. Tout y était confortable et même du meilleur goût. Pauline comprit qu'elle avait à bénir une fois de plus sa bonne et malheureuse cousine. La porte d'entrée et les fenêtres s'ouvraient sur une des rues les plus larges du bourg ; mais cette rue n'étant fermée du côté opposé que par une haie peu élevée, on jouissait pleinement de la vue du charmant paysage que l'on avait devant soi.

Le docteur avait été immédiatement un ami pour les deux fugitives. Rien même n'avait pu leur faire supposer à leur arrivée qu'elles dussent jamais avoir d'autre relation dans le pays.

Il y avait bien, à un quart de lieue tout au plus, un château qui du haut de la plate-forme rocheuse où il s'élevait, semblait encore protéger comme par le passé les maisons du bourg; mais on l'avait mis en vente, et personne ne l'habitait. Ce château avait appartenu pendant plusieurs siècles à une famille considérable du pays qui venait de s'éteindre. Il possédait encore son donjon et ses tours festonnées de créneaux, chose assez rare en l'an IV de la république. Plusieurs émissaires d'un club voisin s'étaient présentés, il est vrai, pour demander que le vieux fort fût rasé, ou tout au moins démantelé; mais les habitants du bourg avaient carrément refusé de se prêter à cette fantaisie. Ces braves gens s'obstinaient à ne pas vouloir oublier que de tout temps les châtelains s'étaient comportés avec eux comme des amis et des frères. Ils se souvenaient en outre, avec un légitime orgueil, qu'autrefois leurs pères, fiers et loyaux montagnards, avaient vaillamment repris le vieux fort aux archers du Prince-Noir, qui s'en étaient emparés par surprise — patriotique souvenir qui leur semblait valoir pour le moins tous les sauvages raisonnements de nos démagogues.

Le dernier propriétaire de Blénac — ainsi se nommait l'antique manoir — était un vieillard que la révolution avait complétement ruiné. Pour soutenir ses deux fils émigrés, il s'était résigné à vendre aux conditions les plus désastreuses les dernières terres qui dépendaient du château. A la fin, il lui en était resté tout juste assez pour que, soit au soleil levant, soit au soleil couchant, l'ombre du vieux donjon n'arrivât d'aucun côté jusque chez le voisin. Le mobilier avait

dû s'en aller aussi peu à peu. Et pourtant le pauvre châtelain n'en continuait pas moins à aimer ces murs si tristement dégarnis. L'avenir de son château le préoccupait douloureusement. Ses deux fils étaient morts à l'armée de Condé. Son unique héritière (une vieille dame se trouvant à cent lieues de là) était, comme lui, à peu près dans la misère.

Sentant que sa fin approchait, il avait appelé auprès de lui son vieux valet de chambre, le seul de ses gens qu'il lui eût été possible de conserver.

— Hélas ! mon pauvre Lafleur, lui avait-il dit en lui prenant affectueusement la main, je ne me fais plus aucune illusion. Ma cousine est trop bien ruinée, comme moi, pour conserver un aussi grand château ! Il faudra qu'elle le vende ! Mais qui l'achètera ?.. Et cependant, avait-il ajouté en essayant de sourire, comprends-tu combien il serait dur pour tous les miens et pour moi d'avoir à maudire notre successeur, quand nous viendrons, la nuit, revoir ce cher Blénac ? Aussi je compte sur toi. Ne manque pas de bien faire comprendre au nouveau châtelain comment s'y prenaient les Blénac pour mériter l'estime et l'affection de tous les braves gens du village... Peut-être n'en faudra-t-il pas davantage pour le ramener dans la bonne voie, s'il en était besoin.

Le comte de Blénac ne s'était pas trompé. La cousine, pour se débarrasser d'un aussi lourd fardeau, n'avait eu rien de plus pressé que de faire parler à tous les notaires du pays.

Lafleur cependant n'oubliait pas la mission, presque sainte à ses yeux, qui lui avait été donnée. Il se regardait comme responsable du nouveau maître qui allait échoir au château ; prenant même au sérieux la lugubre plaisanterie du comte mourant, il ne cessait de songer au moyen d'empêcher que les âmes vénérables des anciens seigneurs de Blénac n'eussent trop à souffrir dans leurs visites nocturnes. Se considérant comme un véritable exécuteur testamentaire, et revêtu, comme aux plus grands jours, de sa vieille livrée de gueules et d'or, il se tenait héroïquement à son poste, afin que le nouveau châtelain, quel qu'il fût, apprît de lui, dès le seuil même du manoir, toute la belle histoire des sires de Blénac.

Un soir qu'il s'occupait à établir de son mieux le bilan moral des trois ou quatre amateurs qui s'étaient présentés dans le courant de la semaine, le marteau de la porte d'entrée retentit tout à coup avec ce bruit peu ménagé qui d'ordinaire annonce l'arrivée de quelqu'un se reconnaissant le droit de ne pas attendre. Lafleur accourut sa lanterne à la main, et entr'ouvrit la porte.

Celui qui venait de frapper ainsi était un jeune cavalier de la tenue la plus soignée.

— N'est-ce pas vous, demanda-t-il, qui vous nommez Lafleur?

— Oui, monsieur, répondit celui-ci, en se redressant fièrement. Lafleur, l'ancien valet de chambre de feu monsieur le comte de Blénac...

— Eh bien! maître Lafleur, reprit le cavalier, à partir de ce jour je prends la place de votre comte... Ce qui veut dire que je viens d'acheter le château, ajouta-t-il en déployant à demi l'acte notarié qui constatait ses droits.

Lafleur fit un salut, mais sans reculer d'un seul pas pour laisser passer le cheval.

— En ce cas, observa-t-il d'un air solennel, il faut que je vous apprenne par quelles nobles vertus, par quels bienfaits incessants, les sires de Blénac...

— Ah ça! êtes-vous fou? interrompit le cavalier. Ce qu'il faut, morbleu! c'est que j'entre d'abord chez moi, que vous me conduisiez dans une chambre où je trouve un bon lit, que mon cheval soit bien soigné! Je verrai plus tard ce que je dois faire de votre histoire!

Et complétant ces instructions sommaires par un juron vigoureux, il poussa brusquement son cheval en avant.

Le pauvre Lafleur vit avec un amer chagrin qu'il devait renoncer pour le moment à débiter sa harangue moralisatrice, au risque de laisser durant toute une nuit aux bonnes âmes des Blénac les plus justes sujets de tristesse. Il installa le cavalier dans la chambre du dernier comte, la seule, hélas! où l'on vît s'élever quelque chose ayant au complet l'apparence d'un lit.

Puis vint le tour du cheval. Tout en s'efforçant de réunir dans le râtelier les dernières poignées de foin, Lafleur cherchait à se rendre compte du caractère et des sentiments du singulier personnage qui venait d'arriver.

— Je crains bien, se dit-il en secouant la tête, qu'il ne soit pour longtemps dans la mauvaise voie, si je ne m'en mêle! J'ai fort bien remarqué ses yeux, quand il s'est emporté : c'est exactement le regard de ce vilain Satan que saint Michel vous malmène si joliment sur la tapisserie de la grande salle! Et cette voix qui vous glace le cœur! Ce n'était point ainsi, hélas! que me parlait mon doux et vénérable maître! Il faut absolument que dès demain nous le mettions au pas!

Un monologue non moins curieux avait lieu dans la chambre du comte. Le nouveau châtelain s'y promenait d'un air radieux, faisant crier à chaque pas, sous ses bottes éperonnées, toutes les pièces disjointes et vermoulues du vieux parquet. Il paraissait enchanté de son acquisition. Ne pouvant même résister plus longtemps au désir de faire connaître à son confident habituel le superbe parti qu'il prétendait tirer de son titre de châtelain, il prit la plume pour lui ra-

conter comment il lui avait suffi de lire la description du noble manoir pour se décider sur-le-champ à l'acheter.

L'ami qui devait recevoir sa lettre résidait à Paris depuis quelque temps, avec la mission de le tenir au courant de toutes les belles affaires qu'il pourrait y avoir à brasser au milieu du gâchis social et politique où l'on était alors.

Le portrait peu flatté de l'honnête Lafleur se trouvait esquissé dès les premières lignes de cette épître, et il y était naturellement fait mention de sa *burlesque* tentative oratoire...

« ... Bref, mon très-cher, ajoutait le nouvel arrivé, me voilà bel et bien possesseur d'un château,... d'un vénérable château ayant eu son passé féodal,... et que je viens de payer à beaux deniers comptants, sans que l'on ait à me reprocher la plus légère pression révolutionnaire!... Rien, absolument rien, dont se puisse offusquer le ci-devant le plus chatouilleux! Je te le demande, était-il possible d'entrer plus convenablement dans la voie aristocratique? Je sais bien que ce pauvre Blénac est dans un assez piteux état, que le rat le plus avisé n'y découvrirait pas les éléments du plus maigre festin; mais ne puis-je pas en un clin d'œil lui rendre toutes ses dépendances, un mobilier digne de son plus beau temps, lui donner quasi des vassaux en la personne de mes tenanciers? Il n'est pas jusqu'à ces tableaux de famille dont ce malheureux comte ruiné s'est vu forcé de se défaire, que je ne puisse remplacer avec avantage! Chez vos marchands de bric-à-brac de Paris n'en trouve-t-on pas maintenant par milliers!... Et qui sait? peut-être qu'un jour, en entrevoyant tous ces portraits d'occasion à travers le prisme enchanteur de mes flacons et de mes verres, on finira par s'extasier sur ma ressemblance avec *mes* nobles aïeux!... Oui, mon cher, s'il est un autre monde, et que l'on s'y préoccupe par désœuvrement de ce que nous pouvons faire en celui-ci, je veux que tous les Blénac, du premier au dernier, soient forcés d'applaudir à mes arrangements!... Tu verras!

« Pour tous ces travaux de restauration j'ai, paraît-il, ici le plus précieux auxiliaire, ce grand homard qui vient de m'ouvrir, et qui voulait m'assommer de ses histoires surannées. D'après les quelques mots que m'en a dis le notaire, je devrais voir en maître Lafleur la légende vivante et respectée de l'antique manoir, mon indispensable caution vis-à-vis de tous les habitants du pays; je n'aurais qu'à mériter sa confiance, pour maintenir à mon profit auprès de tous ces rustauds la popularité traditionnelle des sires de Blénac. Que veux-tu, il faudra que je le ménage et que je m'entende avec lui, sauf à brider assez à temps notre oison, s'il voulait s'aventurer de nouveau dans le panégyrique édifiant de ses maîtres...

« Ma foi ! il faut convenir que, pour un chétif clerc d'huissier, je n'ai pas trop mal dirigé ma nacelle!... Je suis riche... Que faut-il de plus pour se poser en grand seigneur? Aujourd'hui surtout, au milieu de cette pauvre société si étrangement disloquée par nous, et qui travaille à se reconstituer! Après tout, pourquoi s'inquiéterait-on de l'origine de ma fortune? S'inquiète-t-on, dis-moi, du limon plus ou moins impur dont il a fallu dégager tous ces diamants que chacun admire?... Décidément, après une journée si bien employée, je me reconnais tous les droits possibles à la meilleure des nuits. Bonsoir donc! Je vais essayer de trouver sur ce vieux lit armorié le paisible et digne sommeil que tant de fois y ont goûté mes très-hauts et très-puissants devanciers. A mon réveil, je reprendrai ma plume et te parlerai de toutes les aristocratiques visions qui n'auront pas manqué de se présenter pour célébrer ma bienvenue! »

Il monta dès le lendemain sur la plate-forme du donjon, afin d'apprécier au plus tôt l'importance seigneuriale que devait avoir eue son noble manoir. Il remarqua avec une intime satisfaction quatre ou cinq vieux castels dont les habitants, modestes hobereaux, avaient dû constamment se tenir, à l'égard des propriétaires de Blénac, dans les conditions du plus respectueux vasselage. Ces castels, il est vrai, n'apparaissaient plus à ses yeux qu'à l'état de ruines. Il était évident que le vandalisme des clubs venait de passer par là. Au bout de l'horizon, cependant, il finit par en distinguer un que le marteau de 93 avait épargné. Sur d'autres points apparaissaient des villages et des hameaux dont il ignorait le nom, mais qu'il savait fort bien avoir fait partie de la seigneurie, enfin, pour ainsi dire aux pieds du vieux fort se voyaient les maisons étagées et presque uniformes du petit bourg où madame de Blossan était venue se réfugier avec sa fille.

Il s'agissait de savoir de quelles opinions il allait avoir à faire parade pour maintenir autour de lui son ascendant de châtelain. Pourrait-il se contenter d'applaudir à la réaction équivoque de thermidor sans montrer le moindre souci ni pour les autels renversés, ni pour les prêtres laissés toujours dans l'exil? Faudrait-il au contraire aller résolûment jusqu'au royalisme des Vendéens, mettre des larmes dans sa voix en parlant de Marie-Antoinette et du roi martyr, flétrir de la même façon les sycophantes actuels du gouvernement et les terroristes les plus compromis? Il se trouvait à peu près dans la position embarrassante d'un pirate qui entrevoyant tout à coup un navire en pleine mer, sans pouvoir encore distinguer la nuance du pavillon, se demande avec anxiété quelles couleurs il va falloir qu'il arbore.

Il fut ravi de pouvoir héler un pilote aussi expérimenté que paraissait l'être maître Lafleur.

L'ex-valet de chambre du comte de Blénac apparut presque aussitôt, mais en simple veste de bure, cette fois, faisant piteusement tourner dans ses mains un large bonnet de laine. Il s'était dit que son cher passé venait de s'évanouir pour toujours et, la larme à l'œil, il avait pieusement déposé au fond d'un bahut cette vénérable livrée de gueules et d'or, qui désormais ne devait plus être pour lui qu'une relique.

— Pourriez-vous me dire, lui demanda le nouveau châtelain, à qui appartient cette façon de château que la Révolution a si bien respecté ?

— Hélas! répondit Lafleur, j'aimerais bien mieux avoir à vous parler de celui qui l'habitait il n'y a pas encore tout à fait deux ans... un digne gentilhomme que chacun vénérait !... Et quel ami surtout pour mon pauvre maître ! Il savait, lui du moins, par quelles nobles vertus et quels bienfaits incessants les sires de Blénac...

— Passons! passons! s'il vous plaît, interrompit le jeune homme.

Lafleur, plus rouge que son ancienne livrée, tordit son bonnet de dépit en voyant cette obstination à ne point écouter le récit qu'il était chargé de faire.

— Que diable ! continua le nouveau châtelain, je vous questionne sur le compte des vivants et vous ne savez me parler que des trépassés ! Encore une fois, pouvez-vous m'apprendre qui habite cette gentilhommière, aujourd'hui, à l'heure qu'il est? Comprenez-vous ma question?

— Parfaitement, dit Lafleur. Eh bien, si vous voulez me permettre de vous donner un conseil, ce sera ma réponse. Quand vous verrez passer à côté de vous celui qui habite le château dont vous me parlez, ne lui rendez pas son salut, si profond que puisse être le sien et si bas qu'il tienne son chapeau !

— Pourquoi donc?

— Parce que dans l'histoire de cet homme il y a de l'infamie et du sang ! Après avoir dénoncé son bienfaiteur, après avoir décidé sa mort, comme membre du jury devant le tribunal révolutionnaire du district, il est venu se mêler aux ignobles hurleurs du *Ça ira!* le misérable ! au moment où le bourreau faisait tomber la tête du digne ami de M. le comte! Le lendemain a eu lieu la vente des biens du défunt, et naturellement l'on s'est montré peu exigeant quand ce grand patriote a présenté son enchère. Et voilà comment il habite cette gentilhommière à l'heure qu'il est!

A la stupéfaction de Lafleur, le jeune homme parut à peine faire attention à cette affreuse révélation. Il ne put cependant s'empêcher de témoigner son désappointement, car il était évident que des rela-

tions avec un pareil voisin inaugureraient beaucoup trop mal sa vie de gentilhomme.

— Ainsi donc, observa-t-il avec humeur, me voilà condamné à rester seul comme un hibou au milieu de ces murs délabrés, à moins de me contenter de l'abominable patois qui se glapit dans cet aimable pays...

— Non pas, non pas, répliqua Lafleur, nous avons au village un docteur distingué dont M. le comte ne parlait jamais qu'avec la plus grande considération...

— En vérité, c'est très-beau! reprit le jeune homme. Là un goujat sans éducation pour représenter le seul petit château que je puisse entrevoir, ici un médecin pour me tenir au courant de toutes les fièvres de la contrée!

— Rien ne vous empêche de vous présenter chez la dame respectable qui est venue se fixer dans notre village, il y a quelques jours, avec sa fille. Voyez-vous tout à fait devant nous cette petite maison dont la façade est à demi masquée par une treille?

— Cette bicoque! Allons donc! Vous aurez vu arriver là quelque honnête veuve d'épicier venant dépenser au milieu de vous ses petites épargnes...

— Oh! le vieux Lafleur n'est pas assez novice pour se tromper ainsi! Il se connaît en grand monde! Nous en avions tant avant nos malheurs, et ici et dans nos salons de Paris! Croyez-moi, nos voisines ont beau porter des robes noires de coton et s'appeler ici les citoyennes Riblot — bien sûr un nom d'emprunt que la crainte de tous nos scélérats d'aujourd'hui les aura décidées à prendre — on n'a pas ce ton si digne et si bon, et cette voix qui vous intimiderait si elle ne vous allait tout d'abord au cœur; non, non, l'on n'a pas de ces manières et de ces airs quand on est la première venue! J'ai quelquefois l'occasion d'aller leur parler; eh bien! savez-vous ce que j'éprouve en passant de ce château dans cette pauvre maisonnette? Il me semble que le château change de place et qu'il est où elles sont!...

— Et puis, et puis, ajouta-t-il en clignant de l'œil, vous me direz ce que vous pensez de la jeune fille et de ses jolis yeux couleur du ciel, et de ses magnifiques cheveux, blonds comme ceux des anges, et de cette taille de fée qui me remplirait à peine les mains!...

— Diable! diable! fit le jeune homme, mais à ce compte-là j'aurais le paradis à deux pas de moi!

— Hélas! pas tout à fait, riposta Lafleur. Au paradis, Dieu merci, il ne resterait plus rien de ces horribles déchirements de cœur dont il est si facile de se faire une idée après tout ce que nous avons vu! Et les voisines sont si tristes! Allez, il doit y avoir bien des souvenirs

douloureux au fond de leur âme, et j'ai peur que ces jolis yeux bleus n'aient souvent versé des larmes bien amères!

Il vit avec un vrai soulagement de cœur que son interlocuteur avait l'air pensif — pensif, mais non pas ému — ce dont un œil un peu plus clairvoyant n'eût pas manqué de s'apercevoir.

— Hé ! hé ! se dit après un instant de réflexion le nouveau propriétaire de Blénac, si mon naïf cicérone avait raison, cela pourrait devenir piquant ! Un château féodal, et presque à la porte de ce château un roman mystérieux en perspective !... Que souhaiterait de mieux le plus authentique chevalier? Mais, j'y pense... Plus maître Lafleur aura raison, et plus il me deviendra indispensable d'avoir un introducteur. Un sire de Blénac ne peut convenablement fondre ainsi qu'un vautour sur ce nid de colombes...

— Mon brave Lafleur, reprit-il avec un changement notable de ton qui parut à ce dernier de l'augure le plus consolant, sauriez-vous, par hasard, si le *bon* docteur a quelquefois l'honneur d'aller chez ces dames?

— Tous les jours, monsieur, s'empressa de répondre l'ex-valet de chambre du comte, comme s'il eût craint de voir s'évanouir les bonnes dispositions que cette nouvelle question semblait indiquer. Je pourrais même dire à toute heure du jour. Le docteur doit être un ami d'ancienne date, car c'est lui qui a loué la maison que ces dames occupent et qui a tout préparé pour les y recevoir. Je vous dirai de plus qu'ils sont déjà de moitié, la jeune demoiselle et lui, dans toutes les bonnes œuvres qui se font par ici. C'est une vraie sœur de charité, sans cesse auprès du lit des malades et chez les malheureux, leur prodiguant les soins les plus touchants, ne s'occupant que de leurs douleurs, comme si la pauvre enfant n'avait pas les siennes, et leur parlant des consolations du ciel, à faire croire qu'elle en arrive!

Je suis loin d'affirmer que le nouveau châtelain eût écouté sans distraction cet éloge complémentaire de la jeune fille et que son air, en ce moment, répondît bien exactement au sentiment que de tels détails auraient dû faire naître en lui. Quoi qu'il en soit, il paraissait des plus satisfaits.

Il se voyait merveilleusement orienté ; il connaissait les écueils à éviter, les rivages amis vers lesquels il devait faire voile.

— Eh bien! dit-il, puisqu'il en est ainsi, je vais, sans perdre un instant, faire ma visite chez le docteur et le prier de me présenter à ces dames. En attendant, mon bon Lafleur, j'aurai à compter sur vous. Mes gens vont arriver d'ici à quelques heures. On m'apporte des meubles, uniquement ce que peut exiger mon installation provisoire. Avant peu, vous verrez si je ne comprends pas bien la splen-

deur à laquelle a droit la noble demeure de vos anciens maîtres. Disposez tout comme il vous conviendra, comme vous savez que l'eût désiré mon regrettable prédécesseur... Et ce soir quand nous serons bien reposés, vous de tous vos arrangements, moi de ma promenade, nous nous retrouverons dans ma chambre, au coin de mon feu. Je serai charmé d'apprendre ce que vous savez des *nobles vertus et des bienfaits incessants des sires de Blénac*. Peut-être vous ai-je paru un peu indifférent sur un sujet si digne de tout mon intérêt ; que voulez-vous ? la fatigue d'une longue course à cheval, l'ennui de voir l'intérieur de mon château si tristement dégarni, tout cela m'avait agacé les nerfs. Mais, croyez-le bien, je serai tout heureux de pouvoir suivre pas à pas les traces de ces dignes chevaliers que dès ce moment je prends pour modèles !

Lafleur n'essaya même pas de proférer un seul mot. L'émotion l'étranglait. Au moment où il se retira, deux larmes tombèrent de ses yeux sur son bonnet de laine, et tout le long de l'escalier il ne cessa de s'injurier pour s'être permis de juger si mal cet excellent jeune homme.

Le nouveau châtelain ne tarda pas non plus à se retirer pour regagner son appartement. Afin de se mieux préparer à entrer en scène, il reprit sa lettre-journal. Il lui semblait qu'en écrivant il tenait en quelque sorte conseil avec son digne ami.

La conversation qui venait d'avoir lieu sur la plate-forme du donjon fut reproduite tout au long.

« Eh bien ! qu'en penses-tu ? demandait-il à son confident à la suite de cet exposé. N'es-tu pas d'avis qu'il est urgent pour moi de bien me pénétrer de l'esprit de mon rôle ? Tu conviendras que le prologue n'a pas trop mal réussi ! Le sensible Lafleur est à moi ; je suis déjà paré, à ses yeux, de la vénérable défroque morale de tous les Blénac possibles ! De quoi s'agit-il maintenant ? Il y a tout près de moi une jeune beauté sans pareille... une ci-devant déguisée... ayant conséquemment de grandes alliances..., une position dans le monde qu'elle pourra reprendre aux premiers jours de calme qui reviendront..., précisément tout ce qui manque au très-opulent mais aussi très-peu aristocrate châtelain ici présent... Dans ce pays de bienheureuse et naïve ignorance, je n'ai guère à craindre que des échos indiscrets viennent révéler ce que mon passé peut avoir de gênant... Parbleu ! je serais fou d'hésiter, n'est-ce pas ?... Si l'on en croit les chroniqueurs, n'a-t-on pas vu de brillants chevaliers partir de leur manoir pour s'en aller offrir dans de pauvres chaumières leur cœur et leur blason ? Pourquoi donc, cette fois, le blason ne viendrait-il pas de la chaumière au château en échange de la richesse ?... Essayons de gagner d'abord cet honnête Sangrado de village, et cette

veuve éplorée, sorte de *Notre-Dame à je ne sais combien de douleurs !...* Allons ! mettons en quarantaine ces doctrines *abominables* (dont nous avons si bien tiré parti). Vive le roi! par la sambleu! et gloire à tous ces nobles martyrs — qui nous doivent leur céleste béatitude ! — Gémissons avec le docteur et, s'il le faut, pleurons avec ces dames !

Pleurons, pleurons sans fin
La mort de notre Dauphin!

comme l'ont fait nos bonshommes de pères ! Le docteur ne peut qu'être touché de pareilles façons ; et notre veuve, en mère tendre et avisée, envisagera, sans déplaisir, je n'en doute pas, le riche voisin que le ciel semble avoir conduit tout exprès ici pour venir en aide à cette chère enfant, tout à la fois proscrite et ruinée... La fillette, de son côté, que le cœur parle ou reste muet, sera bien forcée de ne pas se tenir en arrière... Un mariage de raison... n'en voit-on pas tous les jours ? Et voilà comment, peut-être dans quelques mois, j'accolerai fièrement à mon très-humble nom celui que l'on nous cache ainsi qu'un joyau... Peu à peu même le mien s'effacera, et l'autre restera seul, précédé de quelque beau titre... que tu seras tout heureux, je le sais, de me donner, toi mon digne ami, dont les *nobles* aspirations ressemblent si bien aux miennes! »

Après avoir applaudi à ce programme cynique et s'être assuré devant une glace de l'éloquence irrésistible de son geste aussi bien que de son regard, le nouveau châtelain sortit plein de confiance.

Dès son entrée chez le docteur, il n'eut qu'à bénir son étoile. Les citoyennes Riblot venaient d'y arriver. Le docteur, pour juger son monde, avait rarement besoin de s'y reprendre à deux fois ; mais en ce moment, soit qu'il fût trop préoccupé de l'état du malade qu'il avait à voir, soit qu'il se sentît flatté, un peu plus peut-être qu'il n'eût voulu se l'avouer à lui-même, de cette courtoise initiative prise à son égard par le nouveau châtelain, il donna naïvement dans le panneau. Ce pompeux déploiement de sentiments monarchiques et religieux produisit aussi son effet sur madame de Blossan ; et notre habile acteur pouvait se retirer tout fier de ses brillants débuts. Il s'en fallait cependant qu'il fût satisfait de sa journée, car la jeune fille dont Lafleur lui avait si fort vanté la beauté ne s'était pas montrée.

Il allait se lever, d'assez mauvaise humeur, quand la porte qui séparait le salon de la cuisine s'ouvrit tout à coup, et la jeune fille parut sur le seuil, tenant d'une main un poêlon de fer-blanc, et de l'autre une large spatule de bois qu'elle ne cessait de faire tourner.

— Peste soit de Lafleur ! se dit avec dépit le nouveau châtelain.

Voilà pourtant ce qu'il vient bravement me présenter comme une fille de grande maison !

Trop préoccupé jusque-là de son rôle, il ne s'était même pas donné la peine de faire attention aux manières de la vieille dame. C'étaient bien les beaux yeux bleus et les superbes cheveux blonds dont on lui avait parlé, mais la vue de ce poêlon le déconcertait. La jeune fille, de son côté, en apercevant un étranger, était devenue plus rouge qu'une cerise. Elle faisait même déjà mine de revenir sur ses pas.

— Non, non, lui dit d'une voix affectueuse le docteur : notre pauvre malade nous attend... Monsieur voudra bien me permettre d'examiner le cataplasme que vous avez eu la bonté de préparer. Voyons un peu, je vous prie... Très-bien ! Très-bien ! Tout à fait à point ! Nous pouvons l'emporter ainsi... Savez-vous que vous devenez une petite sœur accomplie !... Mais pardon, monsieur, j'oubliais... Ma chère enfant, le nouveau propriétaire du château... un excellent voisin qui sera ravi, j'en suis sûr, de pouvoir nous aider à remplacer dans ce pauvre pays les bonnes sœurs et le saint curé dont nous a privés notre aimable révolution !

Et s'adressant directement au visiteur.

— Vous nous voyez fort tourmentés, ajouta-t-il. Nous venons d'apprendre qu'un ouvrier maçon s'est grièvement blessé, en tombant du haut d'un échafaudage, et comme ces braves gens sont presque toujours assez démunis, nous avons pensé qu'il était prudent de tout préparer à l'avance. Ces dames veulent bien venir avec moi pour m'aider.

Tandis que le docteur parlait, mademoiselle de Blossan restait debout à côté de lui, toujours occupée à faire tourner sa spatule. Elle promenait vaguement dans le vide son regard lumineux et triste, comme si tout à coup ses douloureux et chers souvenirs eussent pris pour elle une forme visible. Une petite traînée de lumière qui traversait en ce moment le salon, flottait au-dessus de sa tête, ainsi qu'une auréole, faisant ressortir tous les reflets d'or de ses magnifiques cheveux. Jamais le nouveau propriétaire de Blénac ne s'était figuré un type semblable de beauté. Il se sentait interdit et presque troublé en présence de cette jeune fille, dont la douce et mélancolique physionomie était cependant si attrayante ; et en dépit de tous ses dédains antireligieux, il se souvint malgré lui de ce que l'honnête Lafleur avait dit, que c'était à faire penser qu'elle arrivait du ciel !

Quand il eut quitté la maison du docteur, il se mit à parcourir au hasard tous les sentiers isolés qui se rencontrèrent sur son passage. Le souvenir de la jeune fille le suivait partout. A chaque instant il

fermait les yeux pour essayer de se la représenter de nouveau telle qu'il venait de la voir. Et cependant il ne pouvait songer à elle, sans éprouver le plus cruel dépit, et même par moments le plus amer découragement. Toutes ses idées se trouvaient bouleversées. Quelques heures auparavant, complétement absorbé par tous ses rêves à la Jourdain — cet invariable travers des repus de toutes les époques — il eût traité de fou quiconque se fût permis de douter du pouvoir de son opulence ; le malheureux maintenant se voyait forcé d'en douter plus que personne ! Il était furieux de s'être ainsi laissé fasciner, comme le citoyen le plus honnête et le plus naïf. Durant toute la journée, cette extase fiévreuse ne lui laissa pas un seul instant de repos.

Le soir venu, maître Lafleur n'eut garde d'oublier le rendez-vous qui lui avait été donné. Il était si heureux de pouvoir enfin remplir sa mission, en mettant sous les yeux de ce *digne jeune homme* les nobles exemples des Blénac ! De son côté, le nouveau châtelain qui bien volontiers l'eût envoyé à tous les diables, s'il ne se fût trouvé dans la nécessité de gagner son affection, se donna l'air de l'écouter avec le plus vif intérêt. Depuis sa visite chez le docteur, il comprenait, en effet, très-bien que son or — possédât-il tout celui du Pérou — n'aurait jamais la vertu de faire arriver le roman secret de son cœur au chapitre voulu. Il n'attendait plus rien que de sa bonne réputation, si toutefois il parvenait à la bien établir aux yeux de la pauvre jeune fille. Il savait que sous ce rapport le chroniqueur accrédité du vieux manoir féodal pouvait le servir mille fois mieux que n'importe qui. L'ayant donc fait asseoir en face de son fauteuil, il lui donna la parole.

Lafleur était vraiment prodigieux de mémoire et d'entrain, chaque fois qu'il avait à débiter sa vénérable et chère chronique. Pas un nom, pas une date lui échappait. Il eût émerveillé même un suisse de Saint-Denis.

Il eut cependant à confesser en toute humilité que sa mémoire vieillie allait malheureusement le forcer de laisser dans l'ombre les hauts faits de maints chevaliers du plus grand renom, arrivés à la suite de Mérovée ou même de Pharamond, et dont les sires de Blénac se faisaient gloire de descendre. Il ne pouvait conséquemment, observa-t-il d'un air confus, remonter qu'au temps de Clovis...

— De Clovis ! répéta le nouveau châtelain, en faisant un soubresaut.

Mais son ardent désir de conquérir l'estime du terrible chroniqueur lui fit reprendre presque aussitôt son attitude résignée.

L'ex-valet de chambre du comte de Blénac en était venu à parler de la journée de Vouillé et de mettre en présence les deux plus redoutables champions, disait-il, de l'armée des Wisigoths et de celle

des Francs. Les coups succédaient aux coups; et les cris effroyables des deux guerriers, répétés consciencieusement par le narrateur faisaient trembler toutes les vitres de la vieille fenêtre. Le pauvre Lafleur ressemblait à un possédé, ne cessant d'agiter ses jambes et ses bras, soufflant comme un cachalot.

Un instant même, à l'exemple de ces deux terribles champions, il fut obligé de reprendre haleine.

Quant au nouveau châtelain que le bon Lafleur s'imaginait tenir sous le charme de son récit, ce n'était pas précisément aux temps mérovingiens que se reportaient en ce moment ses pensées.

— Adorable ! parole d'honneur ! s'écria-t-il tout à coup avec l'accent du plus vif enthousiasme.

Lafleur le regarda, ne demandant pas mieux que d'être touché de cette brusque exclamation, mais cherchant vainement ce que pouvait venir faire un tel adjectif à propos d'une scène semblable.

Le nouveau châtelain s'aperçut aussitôt de sa distraction, et voulant à toute force la réparer.

— Oui, mon bon Lafleur, observa-t-il du ton le plus pathétique, ce que j'ai dit je le maintiens. Je vois déjà dans son ensemble l'admirable conduite de vos anciens maîtres, au temps de la chevalerie, braves et fiers paladins, plus tard se faisant idolâtrer par leurs *nobles vertus* et *leurs bienfaits incessants !* Je le répète, telle conduite est adorable... Et j'en dirai autant de cette jeune fille dont vous m'avez parlé...

— Quoi ! vous l'avez déjà vue ?

— Oui, ô vraiment la fleur de tous les intendants passés, présents et futurs, je l'ai vue dans la maison de ce cher docteur, où mon bon génie venait de la faire arriver avec sa respectable et sainte mère.

— Un ange, n'est-ce pas? observa Lafleur, en joignant les mains..

— Un ange en permission ici-bas, fort heureusement pour nous !... Et un peu plus séduisant, soit dit entre nous, que ce grand hurleur de Sicambre, dont nous reprendrons une autre fois, si vous m'en croyez, l'admirable mais étourdissante histoire.

— Comme il vous plaira, répondit Lafleur en s'inclinant. Permettez cependant que dès ce soir je vous apprenne une chose dont vous ne pouvez manquer d'être fier. Le guerrier Wisigoth avait fini par succomber, et le lendemain de la journée de Vouillé, le roi Clovis, pour prix de tant de vaillance, donna au noble chevalier franc un vaste château fort, réputé alors imprenable. Et savez-vous ce que c'était que ce château fort donné par le roi Clovis? Le château

de Blénac, celui dont vous voilà aujourd'hui l'heureux et digne propriétaire?

— Vous l'avez dit, j'en suis fier! répliqua le nouveau châtelain, de l'air le plus sérieux. Je faisais même en vous écoutant, cette réflexion qu'il ne serait peut-être pas mal à moi de prouver toute mon admiration pour les hauts faits de votre brave Sicambre, en conduisant le plus tôt possible dans son noble manoir une belle et gracieuse châtelaine...

Il crut devoir s'en tenir pour le moment à cette vague insinuation, convaincu que maître Lafleur saurait fort bien en démêler le véritable sens.

— A propos, ajouta-t-il, ne m'avez-vous pas dit que vous alliez quelquefois chez ces dames?

Lafleur reconnut qu'effectivement il le lui avait dit.

— Eh bien! ne pourriez-vous pas trouver le moyen de leur faire entendre quelle vive impression elles ont produite sur moi... la jeune fille surtout... de leur dire quel homme je suis?...

Lafleur fit un salut équivalant à la plus rassurante promesse.

Se voyant alors arrivé à ses fins, notre Tartuffe congédia son très-innocent complice. Il daigna même lui effleurer la main du bout de ses doigts, en lui souhaitant une bonne nuit.

Il n'en fallait pas tant pour achever d'ensorceler le pauvre Lafleur.

Le nouveau châtelain se fût en vain souhaité une bonne nuit à lui-même. Il la passa on ne peut plus mal. Non que transfiguré tout à coup par son amour, il ressentît le moins du monde les amertumes du repentir, il était même tombé trop bas pour connaître le remords; mais le souvenir de son triste passé lui semblait mille fois plus menaçant depuis l'apparition de la jeune fille chez le docteur. Il ne se dissimulait pas que la moindre révélation de ce passé devait ouvrir un abîme entre la maisonnette et le château; il songeait à son humiliation, à toutes les secrètes tortures de la folle passion qui venait de s'emparer de son âme.

Pour dissiper ces sombres préoccupations, il ne fallut rien moins que le retour du jour, le va-et-vient de tous ses gens, et surtout l'air confiant et radieux de Lafleur. Vers le milieu de la journée, s'étant approché de l'une des fenêtres du salon, il s'aperçut avec un saisissement inexprimable que le vieil intendant s'acheminait vers le bourg. Il le vit frapper à la porte de la maisonnette.... la porte s'ouvrit aussitôt... Lafleur entra.... Les soi-disant citoyennes Riblot étaient donc chez elles!

Les nouvelles apportées quelques instants plus tard par le fidèle messager étaient des meilleures. La veille, chez le docteur, on avait

été enchanté du nouveau voisin ; et l'excellent Lafleur paraissait encore tout ému du panégyrique entraînant qu'il venait de débiter.

La physionomie du nouveau châtelain se rasséréna.

— Bon ! se dit-il en mettant cette fois dans sa poignée de main la vigueur la plus expressive, la voie est ouverte. Marchons ! Montjoie et saint Denis ! comme hier.... La victoire est à nous !

Son succès, ce jour-là, fut pour le moins égal à celui de la veille. Le docteur lui-même persista dans son illusion ; et ce qui en toute autre occasion n'eût pas manqué de lui dessiller les yeux, contribua justement à rendre encore plus impénétrable pour lui le masque de l'hypocrite. On comprend qu'un amour aussi tristement déplacé ne fût pas tout à fait tranquille. Bien que rassuré en partie, grâce à la précieuse intervention de Lafleur, le nouveau châtelain n'en continuait pas moins à frémir chaque fois que se représentait le spectre de son passé. Au milieu même de ses tirades les plus sentimentales, on voyait sa physionomie s'assombrir, d'étranges lueurs passer dans ses yeux, et il n'eût pas fallu remonter bien haut pour retrouver les types sinistres que rappelaient alors ses traits contractés.

Madame de Blossan et le bon docteur attribuèrent cette fiévreuse agitation au douloureux réveil de quelque souvenir de famille. — On était encore si près du temps de la Terreur ! — Et l'intérêt que leur avait inspiré l'excellent voisin n'en devint que plus vif.

En outre, ce que le fourbe avait tout d'abord prévu ne tarda pas à se réaliser. Madame de Blossan se sentait brisée par tant de cruelles épreuves. Elle se représentait sa fille toute seule dans le monde, proscrite elle aussi, sans fortune, sans le moindre appui. Comment s'étonner qu'ainsi abusée sur le compte de ce voisin, le voyant jeune, riche, intelligent, en possession, semblait-il, de la position la plus honorable, la pauvre mère applaudît, dans le secret de son âme, au sentiment qui se trahissait en lui, qu'elle s'oubliât à l'aimer comme le protecteur providentiel de sa chère Pauline, qu'elle allât même jusqu'à les unir dans ses plus ferventes prières ?

Le nouveau châtelain ne laissait pas s'écouler un seul jour sans paraître à la petite maison d'en face. Il était de toutes les parties de charité qui s'organisaient chez le docteur. Aussi n'eut-il bientôt qu'à se féliciter de son habile stratégie. Tous les abords de la place lui appartenaient ! L'enthousiasme fervent du vieux serviteur de madame de Blossan était même venu centupler celui de Lafleur. Bref, tout semblait annoncer un prompt et facile succès. Pauline était la seule qui ne se fût aperçue de rien. Toute entière à ses bonnes œuvres et à ses chers souvenirs, elle n'avait songé à voir dans ce beau monsieur qu'un bienfaiteur de plus, arrivé fort à propos pour les pauvres de la contrée. Quant à la question de savoir si tout cet or

était bien à l'épreuve du creuset, si chez ce cher voisin la main gauche cherchait ou non à tirer parti de ce que donnait la main droite, la noble enfant n'avait pas même eu l'idée de se l'adresser. On l'eût fort étonnée à coup sûr, et vraisemblablement fort décontenancée, en lui signalant la jolie partie qui se trouvait engagée dans ce moment, en lui disant qu'elle en était l'enjeu, et surtout quel était le désir secret de sa mère.

Le danger cependant devenait de plus en plus menaçant, et il serait difficile de dire ce qui aurait pu advenir, si notre châtelain de contrebande, au moment même où il semblait avoir mis toutes les chances de son côté, ne se fût brusquement décidé à quitter la partie. On venait de lui écrire de Paris pour le prévenir que, s'il arrivait sur-le-champ, il y avait à conclure un marché des plus avantageux avec les agents de l'administration.

Le Directoire était en train de monter notre nouveau ménage gouvernemental. Il y avait en perspective de trop beaux coups de filet, pour que tous les pêcheurs en eau trouble ne se hâtassent pas d'accourir. Le sire de Blénac, ne voulant être devancé par personne, prit l'héroïque détermination d'aller au plus pressé. Il comptait bien d'ailleurs reprendre son jeu le plus tôt possible, avec toutes les chances nouvelles qu'allait lui donner l'accroissement infaillible de sa fortune.

Après avoir fait ses adieux à ses mystérieuses voisines, juré d'un air tout ému qu'il saurait trouver des ailes pour revenir au plus tôt, et à tout hasard décoché un regard des plus passionnés à la jeune fille qui n'y comprit absolument rien, il s'empressa de rentrer chez lui afin d'écrire à son associé.

Sa lettre, qui devait le précéder à Paris, commençait par donner des indications précises sur la façon dont il désirait que la négociation fût entamée, sur le caractère et les antécédents des divers personnages qu'il s'agissait de gagner, c'est-à-dire d'acheter, etc., etc.

« Tu le vois, ajoutait-il en s'adressant à cet ami, je compte sur toi. De grâce, à lettre vue, hâte-toi de mettre le fer au feu, et qu'en arrivant à Paris, il ne me reste plus qu'à le battre. Certes le divin Plutus doit savoir à quoi s'en tenir sur la ferveur de ma dévotion ! Mais qu'il me pardonne, cette fois, si je ne fais qu'apparaître au pied de ses autels ! un autre dieu me réclame ; un dieu jaloux, dit-on, tout disposé à jouer les plus méchants tours aux absents. Tu sais déjà comment il a criblé de ses traits ce cœur si longtemps réputé d'airain, que vous tous, mes amis, vous proclamiez invulnérable autant qu'impassible ! Il serait dur de perdre, en un instant, le bénéfice de mes tortures ! Sérieusement, songe qu'elle est là, mon très-cher, à deux portées de fusil tout au plus de chez moi, l'adorable

beauté dont j'ai vainement essayé d'esquisser, pour toi, le portrait! Songe qu'en m'appelant à Paris, tu me fais courir à deux cents lieues de mon Éden! A l'œuvre donc, par pitié! Ne laisse pas durer trop longtemps mon martyre!

« Je te parlais, dans ma dernière lettre, du prodigieux succès que *mes bons principes* venaient de me faire obtenir auprès de notre veuve éplorée; je puis t'annoncer mieux encore aujourd'hui. Le fantastique reflet de mon or a décidément pénétré jusqu'à l'âme de la tendre mère, et j'entrevois qu'à ses yeux ce digne et opulent voisin ne serait pas un gendre à dédaigner. Que n'ai-je, hélas! à te parler aussi de mes succès auprès de ma belle! Mais le moyen, je te prie, d'arriver à un cœur toujours en extase, ne cessant de planer, du matin au soir, dans ces espaces imaginaires que la superstition s'obstine à transformer en ciel? Il y a des moments où j'enrage! Il est temps d'en finir! Aussi j'en fais le serment! cette jeune fille sera la dame de Blénac. Et ma foi, tant pis pour elle, si je suis réduit à l'y traîner de force! Pourquoi m'avoir ainsi ensorcelé? J'ai besoin d'elle d'ailleurs, je te l'ai expliqué, pour mon entrée en gentilhommerie. Il faudra bien que le cher ange se résigne à redescendre sur ce petit coin de terre où se morfond son impatient adorateur! Mon bon génie vient de me mettre sur la trace du talisman qui doit opérer ce prodige.

« Tu as parfaitement compris, comme moi, que ce nom chétif de Riblot n'était qu'une façon de masque. Or, pourquoi se masquer, à moins que l'on n'ait sur la conscience quelque petite contravention à ces douces lois dont nous avons été si souvent chargés, toi et moi, de surveiller l'exécution? Si donc nous parvenions à retrouver le véritable nom de ces charmantes citoyennes et à découvrir dans leur passé la moindre peccadille de lèse-nation, n'est-il pas vrai que nous pourrions nous vanter de les avoir à notre merci? C'est ce raisonnement bien simple et dont tu ne peux manquer d'apprécier toute la justesse qui me décide à t'adresser maintenant la petite note que tu vas trouver dans ma lettre.

« Hier, j'avais quitté mon manoir pour aller voir mes voisines, et comme elles étaient sorties, leur domestique m'avait prié de vouloir bien passer au salon, en m'assurant qu'elles ne tarderaient pas à rentrer. Je me promenais de long en large, ayant bien soin de mettre à profit ce regard exercé dont tu m'as souvent complimenté, quand sur un guéridon, au milieu d'un ravissant fouillis de ces mille petits riens qu'aiment tant les jeunes filles, j'aperçois un buvard orné d'un chiffre élégant que formaient deux initiales entrelacées. Un irrésistible *entraînement du cœur*, qui bien certai-

nement ne te surprendra pas chez un fiancé *in petto* comme moi, me fait aussitôt mettre la main sur ce gracieux reliquaire où doivent infailliblement se trouver les secrets de mon ange adoré... J'avais deviné juste; un paquet de lettres était là, entouré d'un petit ruban de soie noire.... Parole d'honneur ! je n'ai pu résister à la tentation de m'initier à des émotions dont j'allais avoir sitôt à prendre ma part !... Mais comme je m'apprêtais à dénouer le petit ruban, deux coups frappés à la porte d'entrée m'ont fait comprendre que je devais ajourner cet intéressant examen. Le buvard a été remis à sa place, et reprenant aussitôt ma placidité ordinaire, en même temps que ma canne et mon chapeau, j'ai attendu les chères dames, debout, le regard attaché séraphiquement sur une image de la Vierge qui pendait au mur.

« Par bonheur, j'avais eu le temps de bien examiner l'adresse de la première de ces lettres. C'est là le précieux document que je t'envoie. J'y ajoute par précaution le *fac-simile* du chiffre observé sur le buvard. Comme tu le remarqueras, nous n'étions pas encore les citoyennes Riblot, le jour où cette première lettre nous était adressée; nous nous appelions alors d'un autre nom, d'un autre nom d'emprunt, compromis suivant toute apparence depuis, et que nous avons laissé de côté ainsi qu'une robe usée.

« Je t'en supplie, cours bien vite à la rue et au numéro indiqués dans cette adresse, et tâche de soutirer tous les renseignements dont j'ai besoin. Au surplus, s'il le fallait, nos seigneurs du Directoire, qui ne me veulent pas de mal, se feraient un plaisir de te prêter leurs meilleurs agents. Que j'aie seulement en mains les preuves sur lesquelles je gagerais que je puis compter, et je réponds que mon roman ne sera pas longtemps à languir ! D'abord, ainsi qu'il convient à tout galant et féal chevalier, avec le plus touchant embarras, et d'une voix que mon émotion, — beaucoup trop réelle, — ne manquera pas de rendre tremblante, je m'adresserai officiellement à la mère. Si la jeune fille s'avise de se récrier, c'est alors, mais alors seulement que je démasquerai mes batteries de réserve. J'insinuerai doucement que pour la fille de madame... (énoncé foudroyant du titre et du nom à trouver) l'hésitation même n'est plus possible... Qu'il faut opter, opter sur-le-champ entre la main d'un opulent châtelain, se mourant d'amour, ou le rude poignet d'un gendarme insensible !... Je me donnerai même la pénible mission de rappeler les impitoyables dispositions légales qui peuvent être applicables dans l'espèce.... La petite, qui adore sa maman, — je me plais à lui rendre ce témoignage, — ne voudra pas la compromettre par un vain caprice d'enfant ; et pour éviter l'*autour aux serres cruelles*, mes douces colombes

se résigneront à se réfugier dans mon pigeonnier féodal! Qu'en dis-tu? N'est-ce pas ainsi que te semble devoir finir ce charmant apologue?

« Mon cher, tu verras alors comme il reprendra vite son antique splendeur ce fameux château fort, donné par le roi Clovis au valeureux guerrier sicambre! D'avance, je t'y fais préparer ton appartement, et quand mon vieux barde Lafleur, ainsi qu'aux plus grands jours du manoir, viendra célébrer, au milieu du festin, les nobles actions du nouveau sire de Blénac et l'incomparable beauté de sa dame, il y aura aussi un chant tout exprès pour toi, en récompense de tes signalés services!

« A l'œuvre donc, encore une fois! Et que Plutus, d'accord avec le charmant petit dieu de Paphos, nous protége et nous seconde! »

Auguste de Barthélemy.

La fin au prochain numéro.

RIEN QU'UN ŒILLET

SCÈNE DE LA VIE ÉLÉGANTE

SCÈNE PREMIÈRE

CLÉMENTINE, seule.

Justine, vous aurez soin de dire que je n'y suis pour personne — pour personne, entendez-vous bien? — Si l'on insiste, vous répondrez que je suis sortie pour toute la journée, et ce sera vrai... — Où pourrais-je être mieux qu'ici, sous ce berceau, au milieu de mes fleurs chéries? Après ce long et fatigant hiver à Paris, suivi de cet ennuyeux voyage aux Pyrénées, quelle joie de retrouver la solitude enchanteresse de la campagne, de jouir au moins de la liberté entière de mon veuvage! Mes charmantes fleurs! Plus jolies que jamais! Je voudrais vous embrasser toutes!... Et tenez, afin de vous représenter, je prends cet œillet, le plus beau de tous, pour le placer sur mon cœur... (Elle s'assied et travaille à sa tapisserie.) Ah! mon Dieu! j'ai cru entendre une voiture! Serait-ce une visite? Tant pis! Qui pourrais-je recevoir avec plaisir aujourd'hui? Personne au monde, ou du moins, — (elle soupire) personne des environs. Oui, c'est bien une voiture, je ne me trompais pas; mais qu'importe? Justine n'aura point oublié sa consigne. Qui cela peut-il être? Serait-ce par hasard madame de Valmont? Quel bonheur d'échapper à ses compliments insupportables : « Madame, mais c'est une fête de vous revoir parmi nous, madame; car enfin vous êtes notre phénix, notre soleil! » Serait-ce madame de Brisetout? « Bonjour, ma chère amie, bonjour. D'où venez-vous? Où allez-vous? Quand vous remariez-vous? » Au lieu de cela, ici, à l'ombre, achevant enfin ma tapisserie, à l'abri de tous les humains.

SCÈNE II

ERNEST, entrant par le fond.

Ah! je vous retrouve donc enfin, ma charmante cousine!

CLÉMENTINE, se levant.

Monsieur !

ERNEST.

Par exemple! « Monsieur » est excellent, « Monsieur » est adorable pour un cousin, un ami d'enfance!

CLÉMENTINE.

Il s'est passé bien des choses entre nous depuis notre enfance.

ERNEST.

Sans doute. Nous étions petits, et nous sommes devenus grands. C'est-à-dire,... vous, pas trop; mais enfin, je vous ai aimée follement...

CLÉMENTINE.

Ernest!

ERNEST.

Aimée follement, éperdument, Clémentine, comme je vous aime encore, comme je vous aimerai toujours!

CLÉMENTINE.

Écoutez-moi bien, Ernest... J'ai fermé ma porte aujourd'hui pour tout le monde, et on a dû vous le dire.

ERNEST.

Assurément, et je n'ai eu garde de la forcer.

CLÉMENTINE.

Ce qui n'empêche pas que vous n'entriez ici, contrairement à mes intentions connues.

ERNEST.

D'abord, ma petite cousine, je n'entrais pas, je sortais, — en traversant le jardin, quand, par le plus pur hasard, je vous ai aperçue...

CLÉMENTINE.

Finissons toutes ces sottises, qui m'ennuient à un point!... Vous savez bien en quels termes nous nous sommes séparés ce printemps?

ERNEST.

Je ne cherche à conserver, Clémentine, que les souvenirs agréables.

CLÉMENTINE.

Si vous cherchiez aussi à en laisser!... Après m'avoir persécutée

tout l'hiver avec vos infatigables et bien fatigantes déclarations, vous m'avez dit vous-même que mon indifférence vous minait, vous tuait ; que mieux valait cent fois ne plus se revoir : « Fort bien, ai-je répondu, cela se trouve à merveille, puisque je quitte Paris demain. »

ERNEST.

Hélas ! je ne me le rappelle que trop ! Et quand, informé de ce départ précipité, foudroyant, je cours chez vous pour apprendre au moins votre destination, que me répond votre portier cent fois maudit : « J'ignore absolument, monsieur le vicomte, les projets de ma dame ; mais sans doute sera-t-elle retournée à Bade, comme les étés précédents. » Le jour même je pars pour Bade...

CLÉMENTINE, riant.

Comment donc, c'est pour cela que vous êtes allé à Bade? Ah! ah! ah! mais c'est impayable !

ERNEST.

J'y ai même passé trois mortelles semaines à vous attendre.

CLÉMENTINE, riant.

A m'attendre à Bade, pendant que j'étais aux Pyrénées!... Ah! ah ! ah !

ERNEST.

Il paraît que cela vous amuse beaucoup !

CLÉMENTINE, riant.

Comment donc, mais cela m'enchante ! Je ne croyais pas mon portier si éveillé. Ah ! ah ! ah ! Non, voyez-vous, j'en étoufferai !... Mais du reste, sans savoir ce détail intéressant, on a eu de vos nouvelles à Bade.

ERNEST.

Eh bien ! quoi ?

CLÉMENTINE.

N'importe !

ERNEST.

Mais quoi donc enfin, Clémentine ?

CLÉMENTINE.

N'importe, vous dis-je. Parlons d'autre chose, et quant à moi, il faut à toute force que j'achève ma tapisserie. (Elle se rassoit. Il prend un siége auprès d'elle.) C'est cela... Ne vous gênez pas !

ERNEST.

Si vous croyez, ma charmante cousine, que je vais passer la journée à faire le pied de grue là, devant vous !

CLÉMENTINE.

On ne vous le demande pas, bien au contraire. On vous a dit le plus clairement du monde que l'on désirait être seule.

ERNEST.

Eh bien ! vous serez seule — avec moi.

CLÉMENTINE.

Bon Dieu ! ces hommes !... Si je vous demande de partir, vous resterez, — vous resterez dix ans, rien que pour me contrarier. J'ai bien envie de vous demander de rester, pour voir ce que vous ferez.

ERNEST.

Je ferai, comme toujours, ce qui m'est prescrit par ma charmante Clémentine. On n'est pas plus obéissant ?

CLÉMENTINE.

On n'est pas plus insupportable.

ERNEST.

C'est égal. Allez toujours. Cela m'amuse... Si vous saviez comme vous êtes séduisante quand vous faites comme cela la mutine ! C'est par coquetterie, n'est-ce pas, que vous vous mettez dans ces états-là ? D'autant mieux que vous êtes ce matin d'une beauté ravissante.

CLÉMENTINE.

Allons, voyons, parlons d'autre chose.

ERNEST.

Fort bien !... Si vous saviez, ma cousine, comme cette toilette d'été vous va bien !

CLÉMENTINE.

Si vous saviez, mon cousin, comme ce jargon de l'hiver dernier vous va mal ! Au moins, si l'on me disait quelque chose de nouveau dans ce genre ! Mais quand vous m'aurez répété, pour la centième fois, que j'ai des cheveux charmants, des yeux charmants, une bouche charmante, une taille charmante, que m'aurez-vous appris ? Si du moins vous me disiez que je suis grande !

ERNEST.

Vous l'êtes, Clémentine, — suffisamment. Si vous aviez seulement un pouce de plus, cela vous gâterait complétement.

CLÉMENTINE.

Quel homme, mon Dieu ! dans une famille ! Et cette toilette !

ERNEST.

Eh bien ! cette toilette ! Je ne pense pas qu'il soit possible d'avoir une tenue plus simple, plus rigoureusement simple. Rien qu'à me voir, on reconnaît le triste état où vous m'avez réduit.

CLÉMENTINE.

Dieu me garde d'être responsable en quoi que ce soit d'un tel extravagant.

ERNEST.

Enfin, voilà le mot lâché. J'étais sûr que nous en viendrions là ! Et tout cela, Clémentine, parce que votre maudit oncle, qui a toutes

sortes de vues sur vous pour son détestable fils, vous prévient sans cesse contre moi par cent contes plus absurdes les uns que les autres : que je suis un joueur, un dissipateur, est-ce que je sais! Oh! l'effroyable homme que votre oncle! Voyez-vous, Clémentine, je voudrais les tenir ici tous les deux, votre oncle et votre portier, surtout votre oncle.

CLÉMENTINE.

Mon plus fidèle conseiller, mon plus sage ami! Voyons, ne parlons pas de lui.

ERNEST.

Parlons plutôt de son benêt de fils, n'est-ce pas, avec sa collection de papillons et ses lunettes vertes?

CLÉMENTINE.

Monsieur, j'aime mon cousin Auguste. Je l'aime, parce qu'il est sage, rangé, studieux.

ERNEST.

Et ses lunettes?

CLÉMENTINE.

J'aime qu'on porte des lunettes.

ERNEST.

Vertes?

CLÉMENTINE.

Oui, monsieur, des lunettes vertes. Cela donne un air réfléchi, laborieux...

ERNEST.

Et éveillé.

CLÉMENTINE.

Du reste, mon cousin Auguste doit peu vous convenir, et cela se conçoit parfaitement. Voyons, ne parlons pas de lui.

ERNEST.

Ah! voilà qui est ravissant, par exemple. Causons, causons beaucoup, mais ne parlons ni de vous, ni de moi, ni de nos parents, ni de personne, ni de rien.

CLÉMENTINE.

Si, monsieur, nous pouvons parler de mes fleurs. Qu'en pensez-vous.

ERNEST.

Ah! vos fleurs! Je m'y attendais! Il faut maintenant que je descende jusqu'à vos fleurs. Mais je les exècre, vos fleurs ; je voudrais les arracher, les déraciner toutes.

CLÉMENTINE.

Les malheureuses! Et pourquoi cela?

ERNEST.

Parce qu'elles vous occupent, parce que vous les aimez. Voyez-vous, leur aspect m'est odieux.

CLÉMENTINE.

Même celui de mes œillets? Et moi qui allais précisément vous en offrir un pour votre boutonnière. Vous pouvez choisir.

ERNEST.

En vérité?

CLÉMENTINE.

Oui, celui que vous préférerez.

ERNEST.

Eh bien, voyons! — Tenez, Clémentine, je préfère décidément celui qui est là, sur votre cœur.

CLÉMENTINE.

Ah! pour celui-là, j'en suis désespérée, mais je ne saurais vous le donner.

ERNEST.

Pourquoi?

CLÉMENTINE.

Parce que.

ERNEST.

Parce que je vous le demande.

CLÉMENTINE.

Soit; mais vous ne l'aurez pas. Vous n'avez qu'à choisir dans tout le parterre.

ERNEST.

Pourtant, Clémentine, si je tiens à celui-là plus qu'à tous les autres; si je ne tiens qu'à lui seul.

CLÉMENTINE.

C'est fâcheux, parce que, moi aussi, j'y tiens plus qu'à tous les autres; je ne tiens même qu'à lui.

ERNEST.

Pourquoi donc, enfin?

CLÉMENTINE.

C'est comme cela.

ERNEST.

Clémentine, qui vous a donné cet œillet? Je veux absolument le savoir.

CLÉMENTINE.

Allons, bon! Pour lui couper la gorge, n'est-ce pas? Eh bien! tenez... (Elle lui tend le cou.) Car c'est moi qui m'en suis fait hommage à moi-même, ici, tout à l'heure, et c'est à moi que vous aurez affaire, s'il vous faut absolument un autre duel, — comme à Bade.

ERNEST.

Comme à Bade? Vous savez donc, Clémentine?

CLÉMENTINE.

Oui, monsieur. On sait peut-être plus de choses que vous ne pensez (A part.) C'est toujours bon à dire. (Haut.) Du reste, la renommée de vos exploits a traversé le Rhin, je vous prie de le croire. Quel était le plus insensé de tous les extravagants de Bade? M. Ernest. La banque n'a sauté qu'une fois : c'est M. Ernest. Il n'y a eu qu'un duel : c'est M. Ernest. Toujours M. Ernest quand il y avait quelque folie à dire ou à faire.

ERNEST.

C'est à votre oncle, Clémentine, que vous devez tous ces précieux renseignements?

CLÉMENTINE.

Que vous importe?

ERNEST.

Mais c'est donc une malédiction, une peste que cet oncle. C'est un homme à traquer, à détruire.

CLÉMENTINE.

Mon pauvre oncle!

ERNEST.

Savez-vous au moins la cause de ce duel, que vous me jetez ainsi à la tête.

CLÉMENTINE.

On en sait, vous ai-je dit, plus que vous ne pensez.

ERNEST.

Et vous m'en faites un reproche, vous osez m'en faire un reproche, vous, Clémentine?

CLÉMENTINE.

Moi? Que voulez-vous que cela me fasse? C'est vous que cela regarde. Seulement, quand on a eu un père dissipateur, un mari dissipateur, quand on a souffert tous les chagrins de la terre par les extravagances d'autrui, il est bien permis de préférer les gens bien posés, bien sensés. Et quant aux joueurs, aux duellistes...

ERNEST.

Eh bien, voyez-vous, ceci est trop fort. (Il se lève.) Clémentine, j'ai passé mon hiver entier à vos pieds; j'ai consumé tout mon été à vous poursuivre; j'ai joué ma vie pour vous, oui, pour vous; je vous ai aimée, adorée, vous, toujours vous, présente ou absente, jusqu'à en perdre la raison; je vous retrouve enfin par mille détours; et vous, que faites-vous? Vous me percez cent fois le cœur, à plaisir, par votre indifférence et par vos dédains. Vous avez raison, madame, tout doit finir, tout est fini entre nous. Adieu.

CLÉMENTINE.

Fort bien, Ernest, puisque vous le voulez. Adieu. (Elle se lève.) C'est tout ce que je demande.

ERNEST.

Pour toujours cette fois, Clémentine.

CLÉMENTINE.

C'est bien ainsi que je l'entends. (L'œillet tombe.)

ERNEST.

Pour celui-là, par exemple, de gré ou de force, je l'emporte.

CLÉMENTINE.

Non, monsieur, vous ne l'emporterez pas. (Elle ramasse l'œillet.

ERNEST.

Mais pourquoi donc, enfin?

CLÉMENTINE.

Parce que, voyez-vous, cet œillet-là on ne l'aura qu'avec mon cœur.

ERNEST.

Alors, tant pis. (Il veut le lui arracher des mains.)

CLÉMENTINE.

Ernest, Ernest! — Eh bien, par exemple! — Des façons pareilles envers une femme, — envers votre cousine, — que vous aimez tant, — dites-vous. (Elle retient l'œillet.)

ERNEST.

Il faut me pardonner, Clémentine. Vous savez que j'ai perdu la raison.

CLÉMENTINE.

Je le veux bien, mais à ce point-là c'est un peu fort aussi. (Elle replace l'œillet sur son cœur.)

ERNEST, à part.

Comment l'avoir?

CLÉMENTINE.

Eh bien, monsieur, vous ne partez donc pas?

ERNEST.

Si, je pars; mais avant de vous quitter pour toujours, je tiens à me justifier des calomnies indignes de votre exécrable oncle.

CLÉMENTINE.

Ce serait curieux à entendre. (Elle se rassoit et lui aussi.)

ERNEST.

Oui, Clémentine, j'ai joué une fois, une fois seulement, à Bade, malgré les promesses solennelles que je vous avais faites, j'en conviens.

CLÉMENTINE.

Une fois seulement, allons donc!

ERNEST.

Clémentine, une fois seulement, je vous le jure, et voici pourquoi et comment. Le matin, j'avais reçu une lettre déchirante d'un de mes camarades de collége, Gérard ; vous le connaissez, je crois...

CLÉMENTINE.

Ce grand brun, si intelligent, si laborieux, qui avait même épousé sa cousine. (Elle soupire.) Comme ils s'aimaient! Comme ils étaient heureux!

ERNEST.

Sans doute, mais dans une de ces malheureuses spéculations du jour, son père s'était ruiné, complétement ruiné. Il fallait tout vendre, jusqu'aux bagues de sa pauvre petite femme. Jugez donc, si vous aviez à vendre vos bagues; voilà ce qui s'appelle une calamité! Clémentine, je me suis dit : Je suis bien malheureux, bien profondément malheureux en amour; peut-être donnerai-je raison au proverbe et serai-je, pour une seule fois encore, heureux au jeu. Le proverbe a eu raison. J'ai gagné, beaucoup gagné, toujours gagné, si bien que le lendemain j'ai pu envoyer à ce pauvre Gérard, non plus 3,000 francs, mais 30,000 francs.

CLÉMENTINE.

Et vous n'avez plus joué depuis?

ERNEST.

Jamais.

CLÉMENTINE.

Ernest!

ERNEST.

Jamais, je vous le jure. Maintenant pour le duel. Trois jours après, je dînais seul et bien tristement, comme à l'ordinaire, dans mon petit coin. A une table, tout auprès de moi, six jeunes gens dînaient comme moi, ou plutôt tout autrement que moi, car les vins de Champagne et de Steinberg coulaient à pleins bords. Tout à coup j'entends prononcer votre nom.

CLÉMENTINE.

Mon nom, Ernest!

ERNEST.

Oui, Clémentine, et pour la première fois je prête l'oreille à leurs joyeux propos. Ce n'était d'abord qu'un hommage rendu, dans des termes un peu trop légers pour mon goût, à vos attraits sans pareils. Mais bientôt, après avoir discuté toute votre personne....

CLÉMENTINE.

Que disaient-ils donc de moi, mon ami?

ERNEST.

Qu'importe? on en vient à votre position, à votre veuvage pro-

longé. « Elle ne se remarie donc pas? » s'écrie l'un. « Elle? Je le crois bien, reprend un autre. Et elle a bien ses raisons pour cela. »

CLÉMENTINE.

Les insolents! Et vous les avez laissés dire, monsieur.

ERNEST.

Moi, Clémentine? On n'en est pas encore là, grâce au ciel. Je me suis élancé au-devant du dernier interlocuteur, et je lui ai crié, à toute voix : « Vous êtes un insolent, » en lui jetant ma carte.

CLÉMENTINE.

Eh bien, mon ami!

ERNEST.

Eh bien, Clémentine, on se précipite entre nous, on nous sépare, on me crie de tous les côtés : « Mais, monsieur, savez-vous au moins à qui vous avez affaire? C'est le baron de Maltiz. »

CLÉMENTINE.

Le baron de Maltiz. Ce Prussien célèbre par vingt funestes duels, avec qui j'ai deux fois valsé l'hiver dernier et qui valse même à ravir? Mais c'est effroyable!

ERNEST.

C'était lui-même, Clémentine. M. de Maltiz, que je connaissais alors de nom seulement, est, dit-on, un excellent garçon. Il n'a qu'un petit travers, c'est de se battre tous les trois mois et de vouloir toujours tuer son homme. Les assistants ont fait de leur mieux pour arranger les choses, mais nous étions furieux l'un et l'autre, et le lendemain matin, nous étions sur le terrain.

CLÉMENTINE.

Sur le terrain!

ERNEST.

Avez-vous jamais vu une épée de duel, Clémentine?

CLÉMENTINE.

Moi? Quelle idée! Dieu m'en garde!

ERNEST.

Eh bien, voyez-vous, c'est très-long, très-effilé. Et quand l'on a, quoi qu'en pense votre charmant oncle, aussi peu d'expérience que moi en pareille matière et qu'on aperçoit cette pointe maudite à deux pouces de son cœur, avec un homme en fureur cherchant sérieusement la vie de son adversaire, on a beau dire, c'est assez saisissant.

CLÉMENTINE.

Mon ami, vous me faites frémir.

ERNEST.

Vous vous intéressez donc beaucoup à ce Prussien qui valse si bien.

CLÉMENTINE.

Ernest, ne me parlez que de mon champion. Mon Dieu, tout ce qu'il faut en pareille rencontre de présence d'esprit !

ERNEST.

Sans doute, mais ce qui vaudrait mieux encore, c'est l'absence de corps. Ce n'est pas pour me vanter toutefois, Clémentine, mais votre souvenir, la pensée que c'était pour vous que j'encourais ce péril suprême m'animait, me transportait tellement que... qu'enfin j'ai fait très-bonne contenance. Mieux encore, j'ai même atteint Maltiz à l'épaule. Oh! rien du tout, et il s'est bientôt et bien complétement vengé sur moi ; car ici, en pleine poitrine, de toute la force de son bras, il m'a porté un coup, mais un coup, et votre malheureux cousin...

CLÉMENTINE.

Quoi ! blessé ?

ERNEST.

Oui, et même traversé de part en part. Mais Clémentine... (Musique expressive. Elle se trouve mal.) Grand Dieu ! qu'avez-vous? Clémentine, Clémentine!... Elle tombe en défaillance... Elle est pâle comme la mort. Oh! bonté divine ! que faire ? Une femme de chambre à tout prix ! Une femme de chambre quelconque, sans distinction d'âge ou de sexe, et des flots d'eau de Cologne ! (Il crie à toute voix.) Justine! Augustine! Séraphine! Alphonsine! Parafine! Mais non, parafine, c'est pour les lampes explosives! Gélatine! c'est pour les bouillons spontanés. — La tête n'y est plus. — Mais foi, tant pis! (Elle revient à elle tandis qu'il la soutient dans ses bras.)

CLÉMENTINE.

Où suis-je ?

ERNEST.

Auprès de celui qui vous aime cent fois plus que cette misérable vie qu'il a aventurée pour vous. Mais est-il possible que ce simple récit ait pu produire sur vous une impression pareille... (Il prend l'œillet.)

CLÉMENTINE.

Ernest !

ERNEST.

Ah ! c'est trop tard ; je le tiens enfin. Eh bien ! comment se trouve maintenant ma petite cousine ?

CLÉMENTINE.

Mieux, beaucoup mieux, mon ami. Éloignez-vous un peu. Je puis parfaitement me soutenir. Suis-je tombée tout à fait ?

ERNEST.

Oui... dans mes bras.

CLÉMENTINE.

Monsieur, c'est impossible !

ERNEST.

Alors, c'est moi qui me trompe.

CLÉMENTINE.

Suis-je restée longtemps, comme cela, dans vos...

ERNEST.

Dans mes bras? Mais oui, quelques instants...

CLÉMENTINE.

C'est inconcevable ! Mais aussi, pourquoi nous raconter, à nous autres femmes, des choses pareilles. Sommes-nous faites pour des horreurs semblables ? Pouvons-nous seulement entendre parler d'épées, de blessures ?

ERNEST.

Ma cousine, j'ai voulu, j'ai dû, avant de vous quitter pour toujours, me justifier à vos yeux, et il faut maintenant rendre justice aussi à M. de Maltiz. J'ai été obligé de garder ma chambre pendant trois semaines, souffrant le martyre.

CLÉMENTINE.

Mais maintenant, mon ami, vous ne vous ressentez plus de cette cruelle blessure.

ERNEST.

Du tout, pas le moins du monde. C'est-à-dire si, pourtant, quelquefois. Quand on me contrarie...

CLÉMENTINE.

En vérité ?

ERNEST.

Quand votre oncle dit du mal de moi...

CLÉMENTINE.

Est-ce possible ?

ERNEST.

Quand je pense à l'autre cousin...

CLÉMENTINE.

Il s'agit bien de lui.

ERNEST.

Quand vous prétendez que vous ne m'aimez pas...

CLÉMENTINE.

Je ne le dirai plus.

ERNEST.

Voyez-vous, ces blessures très-profondes, elles demandent beaucoup de soins, beaucoup de ménagements, car quelquefois elles se rouvrent.

CLÉMENTINE.

C'est bien, Ernest, c'est bien. Mais nous parlions de M. de Maltiz.

ERNEST.

Ah ! c'est vrai. Eh bien, à ma première sortie, il est venu à moi, devant vingt personnes, et il m'a dit, le plus galamment du monde : « Monsieur, en présence de la provocation si... vive que vous m'aviez adressée, toute sorte d'explication était impossible. Mais, je tiens fort à ce que vous le sachiez, vous vous étiez totalement mépris quant au sens de mon observation sur votre belle cousine. En disant qu'elle avait bien ses raisons pour ne se point remarier, je n'ai entendu, je n'ai pu entendre dire que ce qu'elle vous dirait à vous-même. Elle a été si malheureuse par les extravagances de son premier mari, qu'elle ne saurait trop réfléchir avant de contracter des liens nouveaux. »

CLÉMENTINE.

Hélas ! ce n'est que trop vrai ; et je n'ai pas besoin de mon oncle pour m'apprendre qu'il n'y a de bonheur pour une femme qu'auprès d'un homme...

ERNEST.

A lunettes ?

CLÉMENTINE.

Peut-être, monsieur, mais, dans tous les cas, bien posé, bien sensé, bien sérieux.

ERNEST.

Heureusement nous l'avons trouvé.

CLÉMENTINE.

Comment cela ?

ERNEST.

Comment cela ! Et cet œillet.

CLÉMENTINE.

Eh bien ! cet œillet... que vous m'avez dérobé d'une façon assez peu discrète, soit dit en passant, il faut me le rendre, Ernest, voilà tout.

ERNEST.

Comptez-y bien. Vous savez ce que vous m'avez dit sur cet œillet.

CLÉMENTINE.

Quoi donc ?

ERNEST.

Qu'on ne l'aurait qu'avec votre cœur.

CLÉMENTINE.

Mon Dieu ! s'il est permis !

ERNEST.

L'avez-vous dit, oui ou non ? J'en appelle à tous vos souvenirs.

CLÉMENTINE.

Tous mes souvenirs vous répondent, monsieur l'inventeur, que je n'ai rien pu imaginer de la sorte. J'ai pu dire peut-être que je ne donnerais cet œillet qu'avec mon cœur ; mais je ne l'ai pas donné, tant s'en faut. C'est vous qui me l'avez enlevé par surprise et même par trahison.

ERNEST.

Je demande à rétablir les faits étrangement dénaturés. Vous avez dit en propres termes et mot pour mot : « Cet œillet, on ne l'aura qu'avec mon cœur. » Clémentine, j'en appelle à votre honneur. J'ai l'œillet, je demande le cœur. Prenez garde, ma cousine, ma blessure va se rouvrir.

CLÉMENTINE.

Oh ! ciel ! mais c'est affreux !

ERNEST.

Clémentine, n'ai-je donc pas assez souffert pour vous ?

CLÉMENTINE.

Voyons, si je vous abandonne l'œillet.

ERNEST.

Les conditions ont été formellement définies par vous-même et je les réclame.

CLÉMENTINE.

Quel homme ! mais, bon Dieu ! quel homme ! Si du moins vous me promettiez de ne plus jamais jouer, mais jamais.

ERNEST.

Je vous le jure.

CLÉMENTINE.

De ne plus jamais vous battre en duel.

ERNEST.

Oh ! Quant à cela, avec empressement... jamais.

CLÉMENTINE.

De porter des lunettes vertes.

ERNEST.

Même réponse et même empressement : jamais.

CLÉMENTINE.

A merveille. Je vous fais mes adieux, car il faut absolument que je rentre. (Elle se lève et replie sa tapisserie.)

ERNEST.

Mais, Clémentine, sérieusement, quel plaisir pourriez-vous trouver à me rendre ridicule, à me faire donner spectacle gratis dans la rue.

CLÉMENTINE.

Je vous ai dit que j'aimais les lunettes. Et d'ailleurs, quand on

adore les gens, c'est bien le moins qu'on ait pour leurs volontés quelque respect, quelque obéissance.

ERNEST.

Vous l'exigez donc absolument?

CLÉMENTINE.

Absolument.

ERNEST.

Eh bien, voyez-vous, Clémentine, je vous promets de porter des lunettes.

CLÉMENTINE.

Vertes?

ERNEST.

Eh bien, soit, vertes.

CLÉMENTINE.

Toujours?

ERNEST.

Toujours.

CLÉMENTINE.

Ou du moins toutes les fois que je l'exigerai.

ERNEST.

Toutes les fois que vous l'exigerez, soit... dans ma poche.

CLÉMENTINE.

Allons, j'y renonce. Je vois bien qu'il aura toujours le dernier mot. Mais enfin, monsieur Ernest, si les choses devaient se passer... comme vous l'entendez, m'aimeriez-vous toujours, toujours?

ERNEST.

Toujours, toujours.

CLÉMENTINE.

Et feriez-vous vraiment de votre mieux pour devenir un peu sage, un peu raisonnable?

ERNEST.

Sage et raisonnable, quand on aime jusqu'au délire, c'est difficile! Je m'y appliquerai pourtant, et peut-être ma raison égarée me reviendra-t-elle peu à peu quand je vous aimerai moins.

CLÉMENTINE.

Quand vous m'aimerez moins, Ernest! Alors, mon ami, ne vous pressez pas trop de devenir raisonnable.

Comte DE JARNAC.

POÉSIE

L'AVEUGLE DE L'ÉGLISE

Dans le quartier où je demeure,
Chaque matin, à la même heure,
Je vois passer un mendiant.
Quelquefois un enfant le guide,
Et quelquefois, d'un pied timide,
Seul il chemine en trébuchant.

C'est un vieil aveugle débile,
Tenant à la main sa sébile
Et son bâton, frêle soutien.
l va, dans sa marche indécise,
Cherchant le portail de l'église,
Son refuge, son dernier bien.

Il monte l'escalier de pierre,
Et s'arrête, dans sa misère,
Au milieu du mouvement,
Du mouvement des divers âges,
Des baptêmes, des mariages,
Et des deuils de l'enterrement.

Il est là tout seul, d'heure en heure,
Près de qui chante et de qui pleure,
Pendant l'hiver, pendant l'été,
Tout seul en sa vieillesse amère,
Sollicitant par sa prière
Un secours dans sa cécité.

Le soir, il retourne à son gîte,
Tout seul encore, ô pauvre ermite,
Calme pourtant, le front serein,
Content d'une bonne parole,
De l'aumône de quelque obole,
D'un peu de bois, d'un peu de pain.

Humble affligé, chrétienne image
De patience et de courage !
Que de fois je me sens honteux,
Au fond du cœur, de mes tristesses,
De mes rêves, de mes faiblesses,
En regardant ce pauvre vieux !

BREVI VIVENS TEMPORE

Ordre de la nature, éternel et sublime !
De l'espace aérien jusqu'au fond de l'abîme,
De l'un à l'autre pôle, à tous les horizons,
Dans l'étroite vallée et sur la haute cime,
Dans le calme et l'orage aux diverses saisons.

Chaque fleuve en son lit, chaque astre en son orbite,
Chaque plante en son sol, chaque insecte en son gîte

Petit ou grand, chaque être en son œuvre, en sa loi.
Dans cet ordre divin, l'homme est là qui s'agite,
Va, vient, pérore, écrit, se tourmente.
Et pourquoi?

INDULGENCIA PARA TODOS

Indulgence pour tous! Sainte et tendre maxime!
Indulgence pour tous, pour toutes les erreurs,
Et même, si l'on peut, même aussi pour le crime.
Pitié pour tous les deuils, pour toutes les douleurs :

Pour l'orphelin débile, errant dans sa détresse,
Pour le vaillant lutteur vaincu dans son effort,
Pour le riche souvent, plus pauvre en sa richesse
Que le pauvre oublié qui gémit de son sort.

Hélas! par le hautain sentiment de nous-mêmes,
Par notre âpre égoïsme et notre vanité,
Que de fois nous manquons à ces deux lois suprêmes,
Lois de Dieu, lois du cœur : amour et charité!

LE JOUR DE PLUIE

TRADUIT DE LONGFELLOW

Le jour est triste et sombre,
Il pleut, et l'ouragan ne cesse de mugir.
La vigne au vieux portail se cramponne dans l'ombre,
Et ses feuilles s'en vont de tous côtés mourir.
Le jour est triste et sombre.

Ma vie est triste et sombre.
Il pleut, et l'ouragan ne cesse de mugir.
Je tâche de garder mes doux rêves dans l'ombre.
L'un et l'autre s'en vont pour ne plus revenir.
Ma vie est triste et sombre.

Sois calme en tes orages,
O mon cœur! ton destin n'est pas si rigoureux.
Le soleil brille encor derrière les nuages,
Et comme toi, chaque être a ses jours nébuleux,
Chaque âme a ses orages.

SONNET DE SAINTE THÉRÈSE

NO ME MUEVE, MI DIOS, PARA QUERER TE

Ce qui fait, ô mon Dieu! que mon âme s'élance
Ardemment jusqu'à toi, sans cesse, chaque jour,
Non, j'ose l'affirmer, ce n'est point l'espérance
De l'éternel bonheur promis à notre amour.

Ce qui fait que je crains d'oublier ta défense,
D'errer sur mon sentier en un fatal détour,
De commettre envers toi la plus légère offense,
Ce n'est point la frayeur de l'éternel séjour.

Non, non, c'est de te voir, l'œil mourant, le front blême,
Attaché sur ta croix, buvant le fiel amer,
Le corps ensanglanté, transpercé par le fer.

Oh! mortelle agonie! Oh! dévouement suprême!
Je te craindrais, mon Dieu, ne fût-il point d'enfer,
Et point de paradis je t'aimerais de même.

HEMSJUKAN

— NOSTALGIE —

TRADUIT DE WALLIN, ANCIEN ARCHEVÊQUE D'UPSAL

Pourquoi ces longs soupirs? Pourquoi cette tristesse?
Ah! je suis fatigué de mon âpre chemin.
Étranger en ces lieux, du fond du cœur, sans cesse,
J'aspire à retourner en mon pays lointain.

N'ai-je pas assez vu ce qu'on fait en ce monde,
Et le bien, et le mal? Plus rien ne me surprend.
Le jour succède au jour, et s'en va comme l'onde
Qui flotte sur la plage et fuit en murmurant.

Je connais les transports d'une folle allégresse,
Les accents de l'amour et ceux de la douleur:
Toujours les mêmes cris de l'humaine faiblesse,
Mêmes variétés d'espoir ou de malheur.

La terre chaque été reparaît radieuse,
Et l'hiver la revêt de son pâle linceul;
En automne, on la voit pleurante et soucieuse;
Le printemps la ravive et l'égaye en son deuil.

On la bêche, on la creuse, on y fait sa récolte,
Souvent on la ravage, et le peuple exalté
Entonne avec fureur le chant de la révolte,
Puis demande la paix, et puis la liberté.

Colères et combats pour de petites causes,
Fièvres d'ambition, rêves de vanité;
Changements de décors, au fond les mêmes choses,
Dans l'arène de l'homme et de l'humanité.

Comme le moucheron, qui dépérit si vite,
Un beau matin voltige aux rayons du soleil,
L'homme dans son orgueil quelques instants s'agite,
Entre sa première heure et son dernier sommeil.

Voilà ce qui se fait, voilà ce qui se passe.
Partout, à toute époque, et maintenant encor,
Le globe continue à rouler dans l'espace,
Et les rêveurs entr'eux parlent de l'âge d'or.

Bien avant la vieillesse, au temps où l'âme avide
Se délecte en des jours de joie ou de splendeur,
Je ne vois qu'un sol gris, je n'entends qu'un son vide.
Plus rien autour de moi n'excite mon ardeur.

Mais lorsque je suis seul, dans la nuit, en silence,
Comme je vous regarde, étoiles du ciel pur,
Mondes aériens de l'univers immense,
Océans de lumière, îles d'or et d'azur!

Comme votre clarté me sourit et m'attire!
Ah! je suis fatigué de mon âpre chemin,
Et sans cesse, ici-bas, du fond du cœur j'aspire,
J'aspire à retourner dans mon pays lointain.

RÉSIGNATION

Plus bas ! Plus bas ! Dans ton audace,
Incline-toi, cœur orgueilleux.
Au vent qui mugit dans l'espace,
A l'orage tombant des cieux,

Aux cruels piéges de la vie,
Au contact des âmes sans foi,
Aux maléfices de l'envie,
Résigne-toi, résigne-toi.

Résigne-toi. Sur chaque route
L'homme trébuche à chaque pas.
L'espérance enfante le doute,
Le bienfait produit les ingrats.

Résigne-toi, si ta rudesse
Ne te permet pas de mentir,
De n'aspirer qu'à la richesse,
De te vendre pour l'acquérir.

Résigne-toi. Ce pauvre monde
Par le mensonge est gouverné,
Et sans honte la foule immonde
Flatte le vice couronné.

Résigne-toi. L'amour lui-même,
L'amour qu'on cherche avec ardeur,
Qu'on appelle le bien suprême,
N'est souvent qu'un rayon trompeur.

Dans tes regrets, dans tes alarmes,
Frère de Job, résigne-toi,
Et mange ton pain dans tes larmes.
Enfant d'Adam, c'est là ta loi.

Résigne-toi, seul, en silence.
Mets ta force dans la raison,
Ton repos dans l'indifférence,
Et ta fierté dans l'abandon.

Et puis attends. Tout finit vite,
Douleur, et joie, et passion,
Et tout se tait au dernier gîte,
Sous une couche de gazon.

X. Marmier.

MÉLANGES

DE LA DIVINITÉ DU CHRISTIANISME

DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE,

Par Charles LENORMANT [1].

En 1835, M. Charles Lenormant fut choisi par M. Guizot pour le suppléer à la Sorbonne. De 1838 à 1841, ses leçons, dont le retentissement allait toujours croissant, furent consacrées à exposer l'enchaînement de l'histoire de France depuis les origines de notre nation jusqu'au règne de Louis XIV. « Parvenu au terme de ces trois années, mon père, dit M. François Lenormant, conçut un plan plus vaste et dont l'accomplissement devait réclamer un temps plus considérable. Ce n'était rien moins que l'étude de la civilisation moderne, prise à son point de départ et suivie dans sa marche ascendante au travers des siècles et des nations, le plan de l'œuvre immortelle de M. Guizot, élargi encore et étendu à l'ensemble des peuples européens.

« Ce fut au milieu des travaux préparatoires réclamés pour l'exécution du plan d'une étude aussi vaste que s'opéra dans son âme et dans ses convictions un changement décisif. Il en a rendu compte lui-même : « Jusque-« là, je n'avais jeté sur les faits du christianisme que le regard paresseux « et distrait de l'homme du monde : désormais il me fallait remonter aux « sources et discuter les preuves avec l'attention, la gravité que m'impo-« sait un devoir public. L'effet de ce travail fut progressif, mais sûr. A « mesure que j'avançais dans ma tâche, je sentais s'affaiblir, s'effacer les « préventions irréligieuses que je devais à mon éducation, à mon siècle. « De la froideur je passai bientôt au respect; le respect me conduisit à la « foi. J'étais chrétien, et je voulais contribuer à faire des chrétiens. »

« Dès lors mon père conçut le cours qu'il allait entreprendre comme

[1] Paris, Lévy, 1 vol. in-8.

une défense et une glorification de la foi chrétienne. La vérité qu'il voulut prouver fut que notre civilisation, si fière d'elle-même, était née exclusivement de l'Évangile, avait grandi par l'Église et sous son égide, et que l'Église seule l'avait sauvée des périls qui, plus d'une fois, avaient remis son existence en question. »

C'était une grande nouveauté qu'un tel enseignement; il n'y en avait alors aucun exemple. Le prosélytisme des chaires publiques s'était souvent exercé contre le christianisme, quelquefois au profit d'une sorte d'impartialité philosophique; jamais il n'avait été catholique. M. Lenormant le fut à visage découvert, sans âcreté comme sans respect humain. Il portait dans sa chaire ce qu'il y a de plus rare en France, le courage civil. Ce fut un courage simple, familier, loyal, une liberté toute chrétienne et toute sincère. Un immense succès fut sa récompense : l'enceinte ordinaire des cours ne suffit point à l'affluence des auditeurs ; il fallut bien ouvrir le grand amphithéâtre.

Commencé en 1843, au moment où naissait le second *Correspondant*, et brutalement interrompu par une émeute des libres penseurs en 1846, le cours de M. Lenormant comprit quatre parties successives. La première fut consacrée à l'étude de l'Évangile dans ses rapports avec l'histoire générale. C'est seulement cette première partie qu'édite aujourd'hui M. François Lenormant. Il n'en possède et ne peut en publier malheureusement qu'une rédaction préliminaire, dépourvue des développements qu'y ajoutait l'improvisation. M. Charles Lenormant, dans la préparation de ses cours, avait l'habitude, pour arrêter définitivement sa pensée, de jeter sur le papier une première rédaction, concise et résumée, qu'il étendait et développait ensuite oralement dans sa chaire. Ces notes préparatoires sont tout ce qui subsiste des leçons de 1843. Ce sont elles que M. François Lenormant croit devoir donner au public. « Dans leur concision même elles forment un livre complet; mais en les lisant il ne faut pas oublier qu'elles n'avaient pas reçu de l'auteur cette dernière révision qu'il leur eût donnée s'il les eût publiées lui-même. »

L'à-propos ne manque assurément pas à cette publication. La polémique religieuse, plus ardente en ce moment que jamais, s'est fait de l'histoire son champ de bataille de prédilection. L'antichristianisme prétend parler au nom de la science, au nom de la saine critique historique, et, comme le dit M. François Lenormant, l'outrecuidante assurance de langage de nos adversaires impose à quelques esprits. Dans une telle situation, il n'est donc pas sans importance de faire entendre de nouveau les enseignements d'un homme que le jugement unanime de l'Europe savante avait proclamé l'un des premiers érudits de notre siècle, venant réfuter ces objections prétendues scientifiques au nom de la science et de la critique historique, dont il était un des maîtres. Aussi bien ses leçons de 1843 n'ont pas vieilli d'nu jour. « Nos adversaires, poursuit M. François Lenormant, ont une

étonnante stérilité d'argumentation. Ils reproduisent toujours les mêmes théories d'une critique absolument fausse et de fantaisie. Depuis soixante-dix ans, ils ne se sont pas montrés capables d'ajouter une seule arme nouvelle à leur arsenal d'attaque, dont les traits se sont depuis longtemps émoussés sur l'armure du catholicisme. »

La première question que se pose M. Lenormant est celle de la place de l'Évangile dans l'histoire. Peut-on, dans le corps de l'histoire universelle, insérer les quatre récits évangéliques *comme un texte ordinaire?* Évidemment non : les miracles y éclatent de toutes parts ; une corrélation s'établit entre ces faits merveilleux et des prophéties qui ne le sont pas moins ; nous nous trouvons en dehors des conditions communes de la vie de l'humanité.

Mais est-ce à dire que nous soyons dans le domaine de la légende? M. Lenormant le nie et son argumentation sur ce point est sans réplique. Il ne s'agit pas de ces faits qui se perdent dans la nuit des siècles fabuleux : tout est lumière autour du berceau de Jésus-Christ; jamais, à aucune autre époque, l'esprit humain n'avait donné la preuve d'une plus haute culture; nous possédons de ce temps des monuments innombrables, et les plus riches traditions de témoignages littéraires ont suivi sans interruption; en un mot, nous trouvons ici la réunion de tout ce qui rend impossible la formation d'une mythologie. D'ailleurs, si l'on observe les circonstances extérieures, jamais plus de conditions de crédibilité n'ont été assemblées : le théâtre des faits évangéliques est parfaitement défini ; la géographie, l'histoire politique, les mœurs, les prescriptions légales sont ici dans l'accord le plus désirable. M. Lenormant appuyait sans doute de vive voix sur ces preuves intrinsèques de l'authenticité des textes évangéliques, sur les particularités en si grand nombre qui attestent que les quatre narrateurs sont des Juifs et des Juifs contemporains des faits qu'ils racontent. Il y aurait à faire un livre extrêmement curieux sur les particularités auxquelles je fais allusion en ce moment : par exemple, sur le mode d'argumentation si exclusivement juif du Sauveur toutes les fois qu'il dispute avec les docteurs de la loi. On croirait alors entendre un disciple de Hillel ou de Schammaï. Cet intime cachet de vérité locale donne à l'Évangile un caractère d'authenticité tout à fait inimitable. Il est vrai que cela ne peut être bien senti que par les doctes. Mais l'antichristianisme prétend parler au nom de la science; il n'a pas le droit de récuser les preuves que la science apporte de l'authenticité du *Nouveau Testament*. L'antichristianisme invoque la critique; les preuves intrinsèques dont je parle sont précisément de la critique et de la critique la plus haute et la plus profonde.

Il en est d'autres d'ailleurs, intrinsèques aussi, mais d'une évidence saisissante pour tout le monde. Lisez, dans saint Jean, le récit de la guérison de l'aveuglé-né ou celui de la résurrection de Lazare, si admirablement traduit par le P. Lacordaire dans sa *Marie Madeleine*. Il y a là je ne sais

quoi de pénétrant qui s'insinue dans la conviction et qui la subjugue. Il est impossible de ne pas sentir qu'on est en présence d'un témoin oculaire.

Qu'ai-je besoin, après cela, de savoir si Josèphe a parlé ou non de Jean-Baptiste et de Jésus-Christ? N'ai-je pas sous les yeux quatre récits évidemment contemporains? Ces récits se complètent l'un l'autre, et, quoi qu'on ait tenté pour les mettre en contradiction les uns avec les autres, ils s'accordent entre eux. Ils sont confirmés, en outre, par un document d'une originalité frappante, incomparable, par les épîtres de saint Paul. Cela me suffit, la preuve est faite. Le fanatisme antichrétien m'explique le silence des écrivains juifs. La destruction du temple, où il a été prédit qu'il ne resterait point pierre sur pierre, la destruction et la reconstruction de Jérusalem me font comprendre l'absence de monuments figurés qui déposent de la vérité des faits évangéliques. D'ailleurs le silence des écrivains non chrétiens est moins absolu qu'on ne le suppose. Tacite nomme les chrétiens en toutes lettres, et il dit que leur nom vient du Christ, qui, sous Tibère, fut mis à mort par le procurateur de Judée, Pontius Pilatus : *Auctor nominis ejus* (*nominis Christianorum*) *Christus, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus est* (Ann. xv, 44). Il raconte en traits de feu l'atroce persécution de Néron, et nous avons le rapport fait par son ami Pline le Jeune à l'empereur Trajan sur les chrétiens de Bithynie. Sur ce point, je ne puis m'empêcher de trouver M. Lenormant bien timide. Il paraît s'étonner qu'il ait fallu que plus d'un siècle s'écoulât depuis *la naissance* de Jésus-Christ pour qu'un magistrat romain s'enquît avec quelque soin des chrétiens. Qu'importe? La question est de savoir si l'existence historique de Jésus-Christ est constatée ou non par les écrivains païens. Nous venons de voir qu'elle l'est par Tacite, qui est presque un contemporain, puisqu'il avait quarante-cinq ans à la mort du dernier des évangélistes, l'apôtre saint Jean. Tacite atteste qu'il se trouvait à Rome, sous Néron, des sectateurs du Christ, et que ceux qui furent brûlés vifs à ce titre étaient en grand nombre : *multitudo ingens*. Combien y avait-il alors de temps que le Christ avait été mis en croix par Pilate? Il y avait trente-sept ans. Et quand Pline écrivait à Trajan au sujet des chrétiens de Bithynie, combien s'était-il écoulé de temps, non pas depuis *la naissance* de Jésus-Christ, dont la date est indifférente ici, mais depuis sa prédication? Il s'était écoulé environ soixante-dix ans. En quoi y a-t-il là une difficulté vraiment extraordinaire? Cette difficulté m'échappe. Il n'y a pas d'effet sans cause : pour qu'il y eût des chrétiens à Rome sous Néron et en Bithynie sous Trajan, en assez grand nombre pour que la puissance publique s'inquiétât d'eux, il faut bien qu'avant Néron il ait existé un chef de religion qui ait créé cette superstition inconnue jusque-là. Tacite et Suétone nomment tous les deux l'auteur du mal ; tous les deux lui donnent le nom de Christ. Suétone le regarde comme l'auteur d'une secte juive; en quoi cela infirme-t-il son témoignage? Pline dit formellement que les chrétiens

chantent en commun des hymnes à Christ, comme à un Dieu : *Carmen Christo, quasi Deo, dicere secum invicem.* Encore une fois, la preuve est faite.

Quelques personnes pensent faire une objection sérieuse en alléguant qu'il y a eu des évangiles apocryphes. Oui, il y en a eu; mais ils n'ont point fait fortune, ils sont immédiatement tombés dans le mépris. Il n'y a d'ailleurs qu'à les comparer aux évangiles canoniques; on verra de quel côté est la légende, et combien peu le style de saint Luc et de saint Jean ressemble à celui des contrefacteurs.

Du reste, M. Lenormant a une leçon spéciale sur l'authenticité des Évangiles et une autre leçon spéciale sur les apocryphes. Il y a une chose, dit-il, que nous ne savons pas assez et que nous aurions besoin de savoir, c'est la nullité radicale des travaux du rationalisme allemand sur ces questions ; il faudrait faire mesurer au public, qui se laisse éblouir par un faux étalage de science, ce qu'il y a de vide, de contradictoire, de déraisonnable dans ces travaux. Pas une pensée vraiment originale et féconde ne jaillit de cette production incessante de systèmes et d'hypothèses ; c'est toujours une idée purement individuelle qu'on se fait *a priori* du christianisme. On commence par bâtir dans son âme un temple à sa propre perspicacité, et l'on traîne ensuite en victimes à cet autel les monuments de la religion ; on les met en question, on les mutile, on les annule, selon qu'on les trouve ou non conciliables avec l'hypothèse favorite. Aucune des nuances de l'exégèse allemande n'échappe à ce reproche.

La leçon de M. Lenormant sur les apocryphes est excellente; mais elle se refuse à l'analyse.

Il y en a une aussi sur les miracles.

On ne veut plus entendre parler de miracles : il en est un cependant qu'on ne peut nier : c'est que le christianisme a changé le monde.

Qu'est-ce qui a fait disparaître l'esclavage, les sacrifices humains, les combats de gladiateurs, la débauche grecque? Qu'est-ce qui a fait de ces choses autant d'énormités auxquelles nous ne saurions penser sans horreur !

On ne peut méconnaître ici la profonde nouveauté de la doctrine évangélique. Feuilletez Platon, Aristote, Cicéron; ouvrez même les livres de l'*Ancien Testament*. Vous n'y trouverez nulle part l'équivalent de cette parole de saint Paul : « Dépouillez le vieil homme avec ses œuvres et revêtez l'homme nouveau, qui se renouvelle à la connaissance suivant l'image de celui qui l'a créé ; renouvellement où il n'y a ni gentil ni juif, *ni circoncision ni incirconcision*, ni Scythe ni Barbare, ni esclave ni libre, mais où le Christ est tout en tous[1]. » Je dis que cette parole était entièrement nouvelle même en Judée. Le Juif était plein de la supériorité de sa race : quiconque

[1] Coloss. III, 9-11.

n'était pas consacré à Dieu par la circoncision était impur; le contact d'un tel homme était une souillure. Dites ce qu'il vous plaira, vous ne sauriez faire que le dogme de l'égalité des hommes devant Dieu soit antérieur à la prédication de l'Évangile, ni que le sentiment de la fraternité humaine ne soit pas d'origine chrétienne. C'est saint Paul qui, renvoyant l'esclave Onésime à Philémon, son maître, écrivait à ce dernier : « Reçois-le comme mes entrailles... non plus comme un esclave, *mais, au lieu d'un esclave*, comme un frère très-cher, à moi en particulier, mais combien plus encore à toi, et selon la chair et selon le Seigneur [1] ! » Onésime devint évêque. C'est là un grand exemple. Je dis en conséquence que l'abolition de l'esclavage était en germe dans les épîtres de saint Paul ; elle en découle en droite ligne. Nous venons d'assister au triomphe de ce principe dans l'Amérique du Nord. Est-ce qu'Abraham Lincoln et les hommes qui avaient fait de lui le représentant de la cause de l'émancipation étaient des disciples de Jean-Jacques Rousseau ? Non, c'étaient des chrétiens, c'étaient des disciples de l'Évangile. Comme on l'a dit éloquemment ici même, Abraham Lincoln avait pour père Washington et pour mère la Bible [2].

Je n'entends pas nier pour cela la part qu'ont eue à l'abolition de l'esclavage les écrits des libres penseurs du dix-huitième siècle. Mais de qui ces écrivains avaient-ils appris l'égalité des hommes entre eux ? Ce n'est point à l'école de la philosophie antique ; nous verrons tout à l'heure qu'Aristote enseignait la légitimité comme la nécessité de l'esclavage. Ce n'est point à l'école de la libre pensée; la libre pensée, au dix-huitième siècle, avait conduit à la doctrine du polygénisme, à la doctrine de la pluralité irréductible des races humaines, à la doctrine d'une espèce humaine supérieure et d'une autre espèce irremédiablement inférieure, ce qui ouvrait, comme on voit, directement la porte à la doctrine d'un esclavage naturel. Montesquieu lui-même n'était pas éloigné de l'admettre dans certains climats [3]. Le Christianisme n'a pas fait ces distinctions; jamais il n'a cessé d'enseigner que les hommes sont frères, tous issus d'un couple unique, tous rachetés au même titre par Jésus-Christ. C'est dans le catéchisme chrétien, c'est dans le courant d'idées qu'il a créé, que la libre pensée a puisé le sentiment de la fraternité humaine ; c'est là qu'elle a trouvé tout à la fois son levier et son point d'appui pour prêcher l'émancipation des esclaves. Sans le dogme de l'égalité devant Dieu, l'égalité politique, l'égalité sociale étaient impossibles à jamais.

Eh bien ! il faut bien reconnaître que le dogme de la consanguinité origi-

[1] Phil., 12 et 16.

[2] M. Cochin, *Correspondant* du 10 avril 1869.

[3] « Il y a des pays où la chaleur énerve le corps et affaiblit si fort le courage que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment..... Je crois que, s'il y a des esclaves *par nature*, ce sont ceux dont je viens de parler. Mais, comme tous les hommes naissent égaux, il faut dire que l'esclavage est contre nature, *quoique, dans certains pays, il soit fondé sur une raison naturelle.* » (*Esprit des lois*, XV, 7.)

nelle de tous les hommes et celui de leur rédemption commune, sont deux dogmes exclusivement chrétiens. Les Grecs étaient une nation très-civilisée assurément et très-éclairée ; or, j'affirme qu'il n'y a pas eu un Grec qui ait conçu le moindre doute sur l'équité comme sur la nécessité de l'esclavage. Suivant Aristote, il n'y a d'association parfaite que celle qui est formée d'esclaves et d'hommes libres : l'esclave n'est qu'un outil vivant, comme l'outil est un esclave inanimé [1]. L'esclavage est nécessaire, car une maison bien réglée ne peut se passer de serviteurs. Il est juste, car il répond à une loi naturelle, en vertu de laquelle la plus grande partie des hommes se compose d'esclaves, NÉS uniquement pour être gouvernés et pour obéir. Les esclaves et les animaux domestiques se prêtent à nos besoins à peu près de la même manière : le maître est à l'esclave ce que l'artisan est à l'outil, ce que l'âme est au corps [2].

Voilà ce qu'enseignait la philosophie avant Jésus-Christ ; voilà ce qui est devenu complétement insoutenable, mais seulement le jour où le monde a été chrétien. Sans doute l'Évangile n'a pas fait immédiatement tomber les fers des esclaves, mais comment opérer brusquement un changement de cet ordre ? Bunsen porte à 650,000 âmes le nombre des esclaves dans Rome en l'an 5 avant Jésus-Christ, et Zumpt regarde ce chiffre comme trop faible. Se représente-t-on 650,000 affranchissements simultanés ? Seulement dans Rome, Scaurus possédait 8,000 esclaves à lui seul. Quelques riches en avaient jusqu'à 20,000. Cette difficulté, comme on voit, n'était point petite. Le Christianisme d'ailleurs, n'a jamais été tout-puissant, et il n'est responsable de l'état de la société, après tout, que dans la mesure de sa puissance. Saint Ambroise, sous Gratien, vendait les vases sacrés de son église pour racheter les captifs. Saint Éloi, sous Dagobert, se dépouillait de tout pour accomplir la même œuvre. Au moyen âge, des chartes sans nombre donnent la liberté aux serfs sous l'inspiration de la foi chrétienne : *In nomine Dei, pro amore Dei, pro salute animæ meæ.* Le jour vint donc où l'esclavage et le servage disparurent de la chrétienté. Le jour vint aussi, je l'avoue, où la cupidité des Portugais et des Espagnols le rétablit ; mais il se trouva un Las Cases pour protester au nom de l'Évangile. Déjà, en 1462, Pie II avait rendu un bref contre les Portugais qui réduisaient en esclavage les néophytes de Guinée. Paul III déclara que c'était une invention du démon d'affirmer que les Indiens pouvaient être mis en servitude. Le 29 mai 1537, il écrivait à l'archevêque de Tolède contre la traite des nègres. Même réprobation de la traite par Urbain VIII, par Benoît XIV, par Pie VII et, en dernier lieu, par Grégoire XVI. C'est au nom de l'Évangile que le *parti des Saints*, conduit par Wilberforce, a obtenu du Parlement d'Angleterre l'abolition de

[1] Polit. 1, 3. — Éth. 8, 13.

[2] Éth. 8, 13. — Aristote pourtant établit une distinction entre les Grecs, qui ne peuvent être réduits en servitude que par un abus de la force, et les Barbares, voués par la nature à subir l'esclavage. . . . .

la traite, qui a conduit à celle de l'esclavage. Ce n'est pas la libre pensée qui a fait cela, c'est la Religion.

C'est aussi la Religion qui non-seulement a fait cesser cette boucherie d'hommes qu'on nommait les jeux de gladiateurs (*ludi gladiatorii*), mais qui en a inspiré l'exécration à quiconque a été élevé dans un pays chrétien. L'ennui romain était féroce, on ne pouvait le charmer qu'avec du sang. La civilisation n'y fit rien. « On vit sous Claude, dit M. de Chateaubriand, et Tacite le rapporte comme un beau spectacle, dix-neuf mille hommes s'entr'égorger sur le lac Fucin pour le passe-temps de la populace romaine. » « Le matin, écrit le stoïcien Sénèque, on jette des hommes en pâture aux lions et aux ours ; à midi, on les livre à un peuple de spectateurs, et ils s'entretuent jusqu'à ce que l'arène soit complétement vide. Titus, *les délices du genre humain*, pour célébrer la fête de son père Vespasien, donna trois mille Juifs à dévorer aux bêtes[1]. » Et cela dura ainsi jusqu'à ce qu'un moine, appelé Télémaque, à l'annonce de la célébration des jeux séculaires, accourût de l'Orient à Rome, entrât au Colisée et se jetât entre les gladiateurs qui engageaient le combat. « Il fut tué ; mais son sang, dit M. de Montalembert, fut le dernier versé dans cette arène où il en avait tant coulé. Le dévouement de ce moine avait fait enfin comprendre le prix de la vie humaine. Un édit d'Honorius proscrivit les jeux des gladiateurs, et à partir de ce jour il n'en est plus question dans l'histoire. »

Je prie le lecteur de remarquer ceci : il ne s'agit point ici de faits particuliers, imputables à tel ou tel individu, mais d'un fait universel, réglé par la loi, sanctionné par la philosophie — l'esclavage — et d'un autre fait, le sang humain versé à titre de divertissement public, fait entré dans les mœurs de tout un peuple, et du plus grand peuple de l'antiquité. Ces deux faits nous semblent abominables, et certes à bon droit. Mais qui est-ce qui a restauré sur ces deux points la conscience du genre humain? Qui, si ce n'est le Christianisme ?

Que dirai-je du sentiment de la pudeur dans le paganisme? Comment n'eût-il pas été oblitéré par tout ce que racontaient des déesses et des dieux les mythologies de tous les peuples ? Saint Paul savait ce qu'il disait quand il écrivait aux Romains : « Ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant un homme corruptible. Aussi Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré leur propres corps en eux-mêmes... Dieu les a livrés à des passions infâmes[2]. »

[1] Joseph, *de Bello judaïco*, lib. VII.

[2] J'achève en latin la citation : *Nam fœminæ eorum immutaverunt naturalem usum* in eum usum qui est contra naturam. *Similiter autem et masculi, relicto naturali usu fœminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes.* (Rom., I, 26, 27.)

Le commentaire du verset 26 est dans Juvénal, VIe satire, vers 314 et suivants :

Nota Bonæ secreta Deæ. . . . . .

J'ai rappelé la débauche grecque. Elle a mérité ce nom parce que ce n'était pas chez les Grecs un désordre individuel, c'étaient les mœurs publiques. Il n'y avait pas de honte à imiter Jupiter et Ganymède. Bien plus, les philosophes recommandaient hautement ces unions monstrueuses. Platon a écrit *le Banquet* pour les mettre en honneur; Virgile les a chantées. Il faut bien invoquer ces hideux souvenirs pour faire mesurer la profondeur de l'abîme où croupissait alors l'homme civilisé, et le bienfait de la révolution morale accomplie dans le monde par la prédication de l'Évangile.

S'il est vrai que le principe de toute société repose sur les vertus de la femme, et le principe de toute corruption dans l'oubli où on l'entraîne de sa dignité naturelle, quelles actions de grâces ne sont point dues au christianisme? Le croira-t-on si je le dis? A Babylone, à Tyr, à Carthage, en Arménie, en Lydie, dans l'île de Cypre, la religion imposait à toutes les jeunes filles, sans exception, le sacrifice public de leur virginité dans les temples de Mylitta, d'Astarté, de Baaltis, d'Anaïtis ou de Vénus. Voilà comment le polythéisme formait les femmes à la pudeur [1]. On a trouvé dans les antiques sanctuaires de l'Égypte des peintures religieuses d'une obscénité dont je n'essaye pas même de donner l'idée [2]. On sait au reste ce qu'étaient les images d'Hermès, qui dans toute la Grèce se rencontraient si fréquemment devant les portes des maisons, à l'entrée des jardins, dans les rues, sur les places publiques, et dont la mutilation fit condamner à mort Alcibiade. Les temples de Rome n'étaient guère plus chastes. Qui ne connaît les vers d'Ovide sur le danger des souvenirs immondes qu'on y voyait retracés, au souverain mépris de la pudeur [3]? « L'impureté, a dit à bon droit M. de Chateaubriand, n'était pas le fait particulier de l'éducation des tyrans, un privilége de palais, une bonne grâce de cour; elle était le vice dominant de la terre païenne. La pudeur (comme vertu, non comme instinct) est née du Christianisme. » C'est le Christianisme qui perpétue et renouvelle chaque jour le mystère de la virginité morale dans le mariage.

Je dis plus : Otez la foi chrétienne, le retour aux dissolutions païennes est inévitable. « En dehors du Christianisme, comme le remarque excellemment M. Lenormant, la société manque tout à fait de la prudence et de la prévoyance nécessaires à sa conservation. Ce n'est que dans le Christianisme que nous trouvons *cette persévérance d'avertissement* qui ne permet à la société d'ignorer les conséquences d'aucune de ses déviations, et ce

[1] Pour Babylone, voir Herodot., I, 199; pour Tyr, Epiph. Opp. 11, 107, Athenag., Leg., p. 27, Strab. 755, Lucian. *de Deâ Syrâ*, 6; pour Carthage, Valer. Max. II, 6, 15; pour l'Arménie, Strab., lib. II; pour la Lydie, Herodot., I, 93: pour Cypre, Herodot., I, 199 et Justin., XVIII, 5.

[2] Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. I, planches 37 et 38.

[3] *Tristes*, liv. II, vers 287-300.

bon sens, ce tempérament admirable, qui, tout en honorant les vocations extraordinaires et en leur assignant un rôle prééminent dans la sphère de l'activité générale, n'en dirige pas moins les masses dans cette voie mitoyenne qui est celle de leur destinée. »

« Quelle est, continue M. Lenormant, la cause à laquelle on doit attribuer de préférence ce qu'a présenté de défectueux l'antiquité? Quelle est la cause qui a fait retomber la société moderne dans les mêmes erreurs quand elle s'est éloignée du Christianisme? Je n'hésite pas à le dire, c'est l'asservissement à la chair, et, en conséquence, l'indifférence du sens moral sur les fautes qui ont l'amour charnel pour principe. *Mépriser son corps*, d'où vient que l'Apôtre estime cette faute aussi grave que le mépris de l'âme? Ici se révèle la profondeur de la pensée qui, dans le Christianisme, a placé si haut la virginité, laquelle est le souverain respect de l'homme pour son propre corps. Dans les opinions panthéistiques (qui sont le fond du polythéisme), il n'y a d'essentiel que l'âme universelle. On en vient à considérer ce qui arrive au corps comme indifférent dans l'ordre moral, et à se concéder sans scrupule les jouissances les plus dégradantes. Il n'en est pas ainsi du chrétien : il ne s'approche de Dieu que par son âme ; mais le corps, vase de l'âme immortelle, devient par ses liens avec l'âme, en quelque sorte l'hôte de Dieu[1]. Toute action du corps dans laquelle entre la volonté, atteint l'âme et peut la souiller. De là cette loi du respect imposé à l'homme pour son propre corps. De là la conviction que plus l'homme respectera son corps, plus il s'approchera de Dieu ; de là l'honneur suprême rendu à la virginité dans le Christianisme. Déifions de nouveau la matière, tournons la virginité en dérision, méprisons notre corps et organisons-nous en troupeaux ; alors l'édifice social craquera sur ses bases, et il ne restera plus de notre nation qu'un troupeau d'esclaves corrompus, occupés à confectionner des modes pour les Phrynés du Nord, et, pour leurs dignes amants, des tableaux excitants, des romans obscènes et des vaudevilles licencieux. »

Ce n'est point là tout le livre de M. Lenormant. Il prouve très-bien l'inanité des origines humaines et philosophiques attribuées au Christianisme ; il démontre successivement que l'Évangile n'est pas un produit de l'essénisme, du platonisme, du zoroastrisme. Il a des leçons sur les thérapeutes et le monachisme chrétien, sur l'inspiration des Écritures, sur les miracles, sur les possédés. Beaucoup de choses importantes ne sont malheureusement qu'indiquées dans ces leçons; elles auraient souvent besoin d'être complétées par les développements oraux, qui n'ont pas manqué aux auditeurs du cours en 1843. Mais telles qu'elles sont, elles sont pleines de vues aussi fécondes qu'étendues ; elles font penser; elles font désirer

[1] C'est ce qu'exprime énergiquement S. Paul par ces paroles : *Nescitis quia membra vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit. An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus Sancti, qui in vobis est? Glorificate et portate Deum in corpore vestro.* (I Cor. VI, 15-20.)

une étude des faits plus détaillée, et pourtant circonscrite en de justes limites. C'est ce qu'on trouvera dans l'ouvrage du docteur Döllinger, qui a pour titre : *Paganisme et Judaïsme*, et dans les *Origines du Christianisme* du même auteur [1].

Je me borne à ces brèves indications. Je veux laisser le lecteur sous l'impression des paroles de M. Lenormant que je citais tout à l'heure, savoir : qu'entre la civilisation présente et la dissolution païenne il n'y a qu'une barrière, c'est la foi chrétienne. On nous appelle rétrogrades ! Les rétrogrades sont ceux qui travaillent à nous faire reculer de dix-huit siècles, à nous ramener à l'esprit du paganisme.

FOISSET.

DÉCOUVERTE DE LA GROTTE ARIDE

DU MONASTÈRE DE SAINTE-TRINITÉ DE CAVA, PRÈS DE SALERNE

Au milieu de la furieuse et folle tempête soulevée en Italie contre les Ordres religieux, l'œil et le cœur attristés se reposent avec un sentiment de consolation et d'espérance sur quelques groupes de moines courageux qui poursuivent, à l'ombre de leurs murs envahis, des œuvres utiles encore, non-seulement à leurs vénérables congrégations, mais à l'oublieuse Italie elle-même.

On sait que quelques-unes des plus célèbres abbayes et quelques sanctuaires vénérés, ont été sauvés de la suppression (sinon de la spoliation) par une sorte de fiction légale qui les transforme en monuments nationaux, et leur assigne pour gardiens un certain nombre de leurs religieux.

C'est ainsi que subsiste encore le mont Cassin, et que la honte de voir l'habit de saint Benoît banni de ces murs sacrés et illustres a été épargnée à l'Italie et au monde catholique.

C'est ainsi qu'a été préservée de même l'abbaye de Sainte-Trinité de Cava [2].

Dans l'une et l'autre, au lieu de perdre leur temps en vains reproches et en inutiles récriminations, au lieu de faire retentir le monde du bruit de leurs justes plaintes, les moines, demeurés comme le reste d'un vaillant équipage sur un navire naufragé, ont cherché à tirer parti de leurs nouvelles conditions de vie. Dès les premiers jours de cette paix reconquise,

[1] Ces deux excellents ouvrages ont été l'un et l'autre traduits en français. *Paganisme et Judaïsme*, forme 4 petits volumes in-8. Paris, Pélagaud, 1858.

[2] Nous nous conformons ici à l'usage qui, dans le pays, fait donner au monastère le nom de « Cava, » et celui de « La Cava » à la ville qui en est voisine. (Dantier, *les Monastères bénédictins d'Italie*, note, t. II, p. 259.)

tandis que les moines du mont Cassin, sous les auspices de leur vénérable abbé de Vera et du savant P. Dom Luigi Tosti, inauguraient la presse qu'ils avaient recouvrée[1] par la publication longtemps désirée de leur précieux manuscrit de la *Divine Comédie* (voir *Correspondant*, 25 juillet 1868, art. Dantier.), les religieux de Trinité de Cava entreprenaient, sous la direction du R. P. Morcaldi, les travaux dont nous voulons occuper quelques instants le lecteur.

Ces travaux consistent, d'une part, en savantes recherches archéologiques qui rendent à la lumière la partie la plus intéressante de cet antique monastère ; de l'autre, en une publication projetée des nombreux diplômes, chartes et manuscrits contenus dans leurs archives, que l'on s'occupe en ce moment à classer et à transcrire.

Nous donnerons, sur ces divers travaux, des détails que nous tenons de la main du P. Morcaldi lui-même. Mais auparavant quelques mots sur la situation extérieure et les traditions historiques de ce lieu illustre et remarquable ne seront pas inutiles peut-être à tous les lecteurs.

La ravissante contrée qui s'étend, d'un côté, depuis la crête dentelée du mont Finestra jusqu'à la gracieuse ville de Vietri qui se baigne dans le golfe de Salerne, de l'autre, dans la direction de Nocera, vers la riche et splendide vallée de la Cava, a reçu de l'antiquité un nom historique que la tradition n'explique qu'imparfaitement. Ce nom est celui de *Région Metellienne*. Cette tradition incline à faire croire que Q. Cecilius Metellus, combattant, au temps d'Annibal, les Brutiens et les Lucaniens, avait été frappé de la beauté de ces parages enchanteurs, et que plus tard, retiré de la vie publique, il était revenu s'y choisir une demeure. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que le bourg aujourd'hui nommé San Cesario porta longtemps le nom de Borgo Metelliano, et que ses environs sont jonchés de ruines qui, mieux encore que ce nom, attestent la présence des Romains en ce lieu, et prouvent que sa célébrité est fort antérieure au moyen âge[2].

Ce bourg Métellien, ou de San Cesareo, est, ainsi que la petite bourgade voisine de Castagneto, suspendu au-dessus d'une gorge profonde au fond de laquelle roule un torrent. Cette gorge sombre, sévère et bordée de rochers où la nature a creusé de nombreuses *cavernes*, commence à s'épanouir à la pointe de Castagneto, d'où elle laisse découvrir en son entier, au delà de Vietri, le golfe resplendissant de Salerne, et, au delà des plaines de Pœstum, le Cilento, avec son horizon le plus lointain borné par les premières lignes des montagnes de Calabre. Vietri, située, nous l'avons dit, au bord de la mer, semble y être placée pour le plaisir des yeux qui l'aperçoivent de San Cesareo et de Castagneto. Cette ville, dont le nom

[1] On sait que dans une des heures regrettables du règne de Ferdinand II, cette presse avait été brisée par ordre du gouvernement.

[2] Vetustatem magnam exhibet eo in loco qui Mitillianus dicitur, et sanctus Cesarius sedes ibi Normandorum ducum. (Marius Freccia, *De subfeudis.*)

étrusque Marcina signifiait port de mer (cina, port, nid, asile), ayant été détruite en 455 par Genséric, ses habitants se dispersèrent dans les bourgades avoisinantes de la vallée Métellienne où ils trouvèrent un refuge dans les cavernes dont nous venons de parler [1].

Ces cavernes ou grottes (*cavæ*), qui donnèrent leur nom à toute la contrée Métellienne, devinrent plus tard le berceau de la célèbre abbaye de la *Trinité* de Cava.

En effet, dans l'une d'elles, appelée la Grotte aride (*Grotta arsiccia*), à cause de son extrême aridité, et située à l'extrémité de la vallée Métellienne, où l'aspect sévère de la nature forme un contraste frappant avec la beauté du ciel d'Italie, un moine, nommé Ermeric, du couvent de l'Ordre de Saint-Benoît, à Salerne, vint construire une cellule, en l'an 966. Cet anachorète fut suivi dans sa retraite par le moine Luitius, qui, fuyant la rigueur de Mansone, abbé du mont Cassin, vint s'y retirer en 987. Enfin, en 1007, un jeune Lombard, Adalferius (ou Alferius), Pappa-Carbone, amené par les souffrances d'une vie orageuse à abandonner les splendeurs de la cour de Salerne, dont son parent et patron Guaimar III était le souverain, se réfugia également dans l'ermitage bâti au fond de la Grotte aride. Grâce à la vie à la fois ascétique et laborieuse du jeune et pénitent anachorète, l'humble grotte se transforma bientôt et devint l'une des plus célèbres abbayes de l'époque.

Par un diplôme daté de la trente-septième année de son règne (1025), Guaimar III concéda à saint Alfère l'église et le monastère *de Cava di Metelliano*, avec les terres situées au-dessus et au-dessous des grottes.

A saint Alfère succéda Léon, Toscan d'origine, qui, de Lucques, sa ville natale, avait été attiré auprès de lui par la renommée de sa sainteté et de ses vertus. Ce fut le successeur de ce dernier, Pierre de Salerne, troisième abbé et neveu de saint Alfère, qui conçut l'idée de réunir dans une seule enceinte la population disséminée dans les diverses grottes et dans les petites bourgades dont San Cesareo était la plus importante. En 1080, il fit construire la ville entourée de remparts et flanquée de tours, dont on voit encore les ruines au sommet du rocher qui domine le monastère. Là, il fit transporter le corps de la nouvelle cité et établir l'administration des affaires publiques sous le nom de « Corpo di Cava. » Trois siècles plus tard, en 1394, le pape Boniface IX voyant que le domaine de Cava était aussi peuplé qu'étendu et renfermait plusieurs villes soumises à la juridiction de l'abbé, crut devoir ériger l'église et le monastère de Trinité en cathédrale et en faire le siége d'un évêché, en y ajoutant l'administration de la ville qui avait été bâtie dans la plaine au pied du mont Finestra. Le pontife, à cette occasion, éleva cette ville, qui porte

[1] Inter Sinuessas vero et Pœstum, Marcina est : Etruscorum opus a Samnitibus habitata : hinc per Nuceriam ad Pompeios usque isthmus est CXX haud amplius stadiorum, idest XV millium passuum. (Strabo, lib. V.)

encore le nom de la Cava, au rang de cité, à cause de l'avantage qu'elle offrait comme centre des affaires et du commerce entre Nocera et Salerne.

Ce fut par conséquent *la grotte aride* qui, d'après le diplôme de Guaimar III, donna le nom de Cava au monastère, et trois siècles plus tard, à la ville de la Cava, et non pas, ainsi que l'ont prétendu quelques écrivains modernes du pays par amour-propre de clocher, la ville qui donna le nom au monastère.

Mais revenons à l'histoire de la Grotte aride et à sa découverte récente, qui, en se rattachant à l'origine de ce monastère illustre, rappelle à la génération actuelle, la grandeur de ce passé dont la foi puissante suscitait au sein des cloîtres bénédictins le génie de l'art chrétien, et où la peinture, la sculpture, l'architecture et la musique, parvinrent à cet idéal dont la réalité est en Celui qui est *amour*, *vérité* et *lumière*.

Plus la contemplation du divin type est silencieuse et fervente, plus est heureuse l'inspiration qui en reproduit les ineffables beautés. Ce fut ainsi que, par des formes ingénieuses appliquées aux voûtes et aux arcs, l'architecture inspirée parvint à nous faire entrevoir, dans les limites étroites d'un édifice, les mystérieuses images de l'Infini.

Depuis plusieurs siècles la trace de la Grotte aride s'était perdue au milieu des changements qu'elle avait subis. Elle se trouvait ensevelie sous les constructions plus récentes qui avaient été graduellement substituées aux anciennes et superposées les unes aux autres à cause du peu de largeur de a vallée qui empêchait tout autre mode d'agrandissement du bâtiment que par son élévation.

Une tradition historique indiquait bien son existence dans un des souterrains où l'on ne pouvait plus pénétrer à cause de la difficulté de se frayer un chemin à travers le labyrinthe des fondations du bâtiment moderne, dont les vastes constructions s'étaient, avec le cours des siècles, élevées sur l'antique crypte d'Alferio.

Les documents historiques attestaient que les corps des saints abbés Alfère, Léon, Pierre et Costabile (maintenant placés dans l'église moderne), avaient reposé longtemps dans *la Grotte aride*, et que, par vénération pour ce lieu, de nombreux et illustres seigneurs, parmi lesquels plusieurs appartenaient aux familles princières des Lombards et des Normands, avaient demandé à y recevoir, après leur mort, une modeste sépulture. En peu de temps ce lieu était devenu un cimetière célèbre, et par les soins d'une main pieuse, des couches de terre apportées des lieux saints y furent répandues, et rendirent plus vénérable encore la demeure dernière de ceux qui y reposent dans la paix du Seigneur.

D'après les diplômes qui existent, on sait que parmi les dépouilles mortelles qui y ont été déposées, se trouvent celles de Richard, comte de Champagne, 1082 ; de Guaimar, seigneur de Giffone, fils de Guy, duc de Sorrente, et petit-fils de Guaimar, prince Lombard, 1091 ; de Richard,

comte de Sarno, 1114 ; de Sicelgrita, femme du comte Grimoald, 1118 ; d'Anger, chevalier Normand, avec sa femme et son fils Guillaume, 1135, souche de l'illustre famille des Filangieri ; d'Emma et des frères Pandolfe et Bacclardi, comte de Cappaccio, 1138 ; de Giordano Filangieri, 1149 ; de Tristan, comte d'Atripalda, 1174 ; du comte de Tricarico et de son frère Guillaume, comte de Caserta, avec leur famille, 1178 ; d'Henri de Sanseverino, comte de Marsico, 1184 ; de Roger Filangieri, baron de Nocera, 1235.

Sans ajouter encore à cette liste de noms illustres, il suffit de rappeler celui de Sibylle, épouse du grand Roger, fondateur de la monarchie sicilienne, qui voulut aussi que sa dépouille mortelle fût ensevelie dans le cimetière de la *Grotta arsiccia*. Lorsqu'en 1660 les restes des saints abbés de Cava furent transférés et déposés dans les sarcophages recouverts de marbre qui ornent maintenant la chapelle du Saint-Sacrement de la nouvelle église, l'urne qui renferme le corps de la pieuse reine de Sicile fut placée dans le vestibule où on la voit encore.

Le souvenir de la Grotte aride est rappelé dans une hymne touchante dont le manuscrit sur papier existe encore dans les archives du monastère dont il célèbre l'humble origine.

1. O grotte ! qui resplendis de draperies et de pourpre, si l'on te décore de couronnes d'olive et de myrte, ton plus bel ornement sera toujours les ossements bénis que tu renfermes.

2. Là, maintenant, on respire un parfum suave, où jadis s'exhalait une odeur fétide ; et l'obscurité profonde de ta noire voûte resplendit aujourd'hui de la triple lumière des flambeaux.

3. O monts illustres ! vous qui jadis, obstrués de ronces et d'épines, étiez un repaire de bêtes féroces, aujourd'hui votre sol est orné des gages sacrés de la foi.

4. Grotte devenue un séjour de prière et de méditation, l'on te salue et te chante maintenant comme un refuge contre la tempête des vices, comme un frein aux révoltes des sens, enfin comme la porte du ciel !

Deo gratias [1].

[1] 1. Antre, si fulges sericis et ostro
Si tibi præstant oleæ coronas,
Si decus myrti, te plus ornant
Ossa beata.

2. Hinc odor flagrat gratus, unde nuper
Fœde spirabas, tenebrisque tetrum
Ante, nunc stratis paliisque, trina
lampade nitis.

3. Incliti montes paluiro, spinis
Obsiti sordent, simul et feroces
Belluas ferunt, potius te communt
pignora sacra.

Mais après la translation des corps des saints abbés, on ne pensa plus à la Grotte aride. L'oubli de plus d'un siècle la cacha aux yeux de la postérité; oubli justifié en quelque sorte par la richesse des ornements dont la piété des fidèles se plut à couvrir les murs de la nouvelle église du dix-huitième siècle, où l'on avait placé les sarcophages des saints abbés.

Cependant la Providence voulut que dans le moment d'épreuves qu'ils traversent, les moines, qui à l'ombre de ce cloître illustre survivent encore à l'orage, eussent la consolation inattendue de découvrir la Grotte aride [1], afin que, de nos jours comme au dixième siècle, la vue de ce sanctuaire ranimât en eux la flamme de la ferveur monastique et leur rendît, par le souvenir du passé, l'espérance d'un meilleur avenir.

Il leur avait toujours semblé qu'une abbaye si riche en documents précieux pour l'histoire du moyen âge, devait encore conserver dans ses antiques murs, au moins une colonne, un chapiteau, une pierre, une ogive, qui parlât de son origine et rappelât sa grandeur primitive.

Dieu ne tarda pas à réaliser les espérances des fils de saint Benoît.

Pour faciliter des travaux devenus nécessaires à la réparation d'un mur qui menaçait l'existence de la salle des archives et de la bibliothèque, on se trouva obligé, malgré le peu de moyens dont les moines pouvaient disposer, de descendre dans les souterrains du monastère, afin de sonder les fondations. Parvenu au niveau de la vallée métellienne, on rencontra sur le sol plusieurs tombeaux placés sous des voûtes à moitié couvertes d'une masse considérable de décombres et de ruines. Avant tout, il fallut pratiquer des ouvertures pour laisser pénétrer dans ces profondeurs l'air et la lumière, afin de pouvoir continuer le déblaiement de toutes les matières amoncelées, dont les émanations délétères rendaient, autant que l'absence d'air extérieur, l'accès du souterrain impraticable et dangereux. A l'étage au-dessus de ces voûtes, on voyait les poutres d'un ancien édifice dont le plan architectonique se trouvait interrompu par des œuvres d'art appartenant à des époques postérieures ; et, le long du mur qui en formait l'enceinte, l'œil distinguait les traces de l'ogive des arches, et, grâce aux fûts que l'on commençait à voir, l'existence de quelques colonnes.

4. Sic morum ludus, studiumque precis
Mentis et portus scelerumque vindex,
Sensuum frænum celebraris atque
janua cœli.
Deo gratias.

[1] « In nomine Domini nostri Jesu Christi. Nos Guaimarius, et Guaimarius, Pater et Filius, divina opitulante clementia, Longobardum gentis Principes, per postulationem Guaitelgrimæ serenissimæ, atque Gloriosæ Principissæ dilectæ conjugis, et matris nostræ, quam et pro redemptione animæ, et patriæ nostræ salvationis concedimus tibi Domino Adalferi, Venerabili abbati et spirituali Patri, oratori nostro, totam et integram Ecclesiam illam cum inclita Crypta, in qua ipsam Ecclesiam a novo Fundamine construer fecisti, cum tuo expendio, in nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis, foris hanc nostram Salernitatem Civitatem, in pertinentia Mitilianense, et Crypta ipsa vocatur Arsicza, » etc. (Le diplôme de Guaimar III et IV de l'année 1025.)

Avec le courage qu'inspire le goût et l'amour des choses anciennes, on se mit à abattre les murs élevés entre les arches, et, à chaque mur qui tombait, on voyait renaître une série d'arcades soutenues par de précieuses colonnes. En un mot, il surgit un cloître d'architecture romane, décoré de plus de quarante-quatre colonnes de marbre rare, plus ou moins élevées et ornées de magnifiques chapiteaux. Selon le style du temps, les arcades sont tantôt hautes et tantôt basses, tantôt pointues et tantôt en fer à cheval ; parfois plus larges que le demi-cercle, et plus souvent rentrant vers la base. Toutes ces arches sont soutenues par des colonnes de différentes grosseurs, sans régularité d'ordre ni de distance.

Dans le portique du cloître on remarqua la place d'ouvertures qui avaient été murées, particulièrement du côté d'où il eût été naturel d'admettre l'air et la lumière à l'étage au-dessous. En effet, ces ouvertures une fois rétablies, le problème fut résolu. Une d'elles était une large fenêtre destinée à éclairer les voûtes de l'édifice inférieur, et se trouvait décorée de fresques du treizième et du quatorzième siècles ; de ces fresques, celle du côté gauche, le seul côté qui reste debout, représente un pape revêtu de son costume pontifical, et un empereur couvert d'une dalmatique rouge ornée de franges d'or ; une bande verte croise sur sa poitrine, et il tient le globe dans sa main. L'autre ouverture donnait sur un ancien escalier aux parois duquel on trouva suspendus plusieurs troncs de squelettes humains et quelques crânes détachés et tombés sur le sol. Grâce à cet escalier, on put descendre au plan inférieur, que l'on s'empressa de débarrasser des monceaux de décombres qui l'obstruaient, et l'on découvrit une cour ou atrium dont les voûtes et les arcs semi-circulaires, soutenus par quatre colonnes de marbre, différentes par leur grosseur et par la variété du style des chapiteaux, rappellent le genre d'architecture que l'on rencontre dans les monuments du huitième au onzième siècle; architecture qui, à cause de son époque, s'appelle ordinairement lombarde, quoique les Lombards n'eussent point de style proprement dit, et que celui qu'ils employaient fût toujours italien.

Il est facile de reconnaître dans cet édifice l'époque à laquelle Ermeric vint fonder les cellules de la vallée Métellienne, et le système architectonique des portiques contenant une rangée de voûtes de chaque côté de cet atrium, dénote une habitation claustrale. Aussi l'on conçut immédiatement l'espoir de retrouver bientôt la cellule du dixième siècle, sanctifiée par la vie pénitente d'Alferio.

Cet espoir se changea en certitude lorsque après avoir enlevé une quantité considérable de débris et de ruines qui obstruaient entièrement le côté droit de l'atrium où le rocher s'avance, l'on vit apparaître dans toute sa solennelle beauté, une grotte profonde, revêtue (jusqu'à la hauteur de deux mètres et un quart) d'une ancienne paroi qui lui donne la forme de cellule. La qualité de l'enduit formé d'un détritus alluvial, conserve dans

cette cavité une sécheresse remarquable au sein d'un rocher où l'eau tombe incessamment des nombreuses stalactites dont la voûte est tapissée. La paroi qui revêt la grotte, l'architecture du portique dans lequel elle donne, et qui devint au moyen âge un cimetière en grande vénération, comme étant l'enceinte de la cellule d'Alferio, tout enfin donna la certitude de la découverte tant désirée de la « Grotte Aride, » si célèbre dans la chronique de Cava.

Une preuve à l'appui de cette découverte fut celle de la chapelle mortuaire contiguë à la grotte, que l'on reconnut en même temps pour celle que le B. abbé Léon avait fondée en l'honneur de San Germano, l'an 1250, et à la mémoire perpétuelle de ceux dont les corps étaient ensevelis dans ce lieu — chapelle dont le saint abbé avait fait couvrir les voûtes de peintures symboliques, afin de rendre encore plus vénérable un édifice destiné à recueillir les dépouilles mortelles des plus illustres personnages du temps.

Dans cette idée l'artiste avait peint sur la voûte de cette chapelle un ange monté sur un blanc destrier, la trompette à la main et appelant à la vie les générations passées. Sur un des côtés, il avait retracé la terrible iliade des misères humaines depuis l'expulsion d'Adam et d'Ève du paradis terrestre jusqu'à la rédemption, et sur l'autre, le Christ en croix, soutenu par l'Éternel, les deux Jean, le précurseur et l'évangéliste à ses côtés.

Cette scène du Calvaire se répète sur chacun des pilastres, et elle est destinée à ranimer l'esprit contristé par le spectacle des sépulcres où viennent s'abîmer toutes les douleurs et toutes les passions dont cette vie éphémère est remplie.

Hormis la peinture du premier pilastre, les fresques de la voûte ont tellement souffert par la main du temps, que l'idée de l'artiste est à peine reconnaissable ; celle qui se trouve sur le second pilastre représente le Christ au milieu des deux larrons, et laisse voir encore les saintes femmes au pied de la croix, accompagnées du disciple bien-aimé. Dans la douleur surhumaine qui inonde l'âme de Marie, de la Madeleine et de Jean, dans l'habileté magistrale des plis de leurs vêtements, on peut distinguer un sentiment qui rappelle le Giotto. Sur le côté opposé est retracée l'histoire de la vie de San Germano, et sur le revers de l'arcade, le miracle de saint Nicolas de Bari, qui sauve les trois adolescents entraînés à Athènes par l'amour de l'étude.

Selon l'opinion de juges compétents, ces fresques appartiennent au treizième et au quatorzième siècle.

Un siècle plus tard, une fresque grandiose fut exécutée sur le mur situé du côté occidental. De cette peinture, il ne reste que peu de traces ; mais ce qui apparaît encore, la foule des saints confesseurs et des vierges précédés du précurseur, l'ange qui porte les instruments de la Passion, les figures des damnés au second plan, suffit pour révéler la main d'André de

Salerne, qui, dans la beauté dont il a su revêtir surtout un des anges, rappelle la manière de Raphaël lui-même.

A gauche, en entrant, on aperçoit une peinture admirable, saint Benoît assis sur un trône et donnant la règle de son Ordre. A chaque côté du saint est un chœur de moines et de religieuses prosternés pour la recevoir; sur leurs traits se peint une joie céleste, tandis que la paix du ciel repose sur le front du grand patriarche.

Cette peinture est également attribuée au pinceau d'André de Salerne.

En contemplant ces fresques un peu éteintes que l'on aurait voulu revoir dans toute la splendeur de leur beauté primitive, on se sent saisi d'un doux et douloureux regret. Mais lorsqu'on se souvient qu'encore quelques années, et ces traces de l'art ensevelies au fond de la vallée Métellienne eussent disparu à jamais, on doit s'estimer heureux d'avoir pu les arracher à la main inexorable du temps.

Applaudissons-nous surtout de les voir reparaître aujourd'hui comme tout exprès pour venir rappeler une fois de plus que l'art moderne, non moins que la civilisation, naquit au fond des cloîtres de saint Benoît et y reçut l'élan qui produisit, au quinzième siècle, le déploiement de sa splendide maturité.

Applaudissons-nous aussi de voir la caverne de l'humble fondateur de Cava, rendue à la piété des fidèles au moment même où, pour la première fois, les richesses de ses archives sont ouvertes aux savants ; et saluons dans ce rapprochement la bienheureuse union de la foi, de la science et de la liberté.

Saluons aussi les efforts persévérants des bénédictins italiens ; et croyons aux travaux entrepris par eux pendant la tempête qui cherche partout à renverser leurs antiques sanctuaires. Ces travaux ne seront stériles ni pour eux, ni pour leur patrie. Cette patrie où Dieu plaça le tombeau de saint Benoît, non loin de celui de saint Pierre, ne peut renier longtemps les souvenirs glorieux de l'un, les privilèges uniques et divins de l'autre.

Que ces colères s'apaisent! que l'esprit de contradiction (produit d'une réaction exagérée contre les exagérations du passé) soit conjuré pendant quelque temps, et l'on verra le fruit de ces travaux au grand jour de la foi, de la raison et de la liberté, qui ne sont toutes trois que le triple rayon d'une seule lumière.

AUGUSTUS CRAVEN.

LA LANGUE DU CONCILE

L'Église a, dans ses grandes assemblées, un avantage incomparable sur toutes les autres réunions internationales : c'est d'avoir une langue à elle

qui met tous ses représentants en communication directe. De quelque nation qu'ils soient et de quelque pays qu'ils viennent, ils ont un moyen d'entrer en relation ensemble sans intermédiaire, sans truchement. Le vieil idiome du peuple-roi est resté le sien, et sert de véhicule à la pensée chrétienne d'un bout du monde à l'autre. A la différence des congrès socialistes ou républicains dont nous avons le spectacle, et où, comme dans la Babel de la Genèse, le voisin souvent n'entend pas le voisin, les conciles œcuméniques reproduisent, à deux mille ans de distance, la grande scène du jour de la Pentecôte racontée dans les *Actes des Apôtres : Et Parthi, et Medi, et Ælamitæ et qui habitant Mesopotamiam, Judæam et Cappadociam, Pontum et Asiam, Phrygiam et Pamphiliam, Egyptum et partes Libyæ quæ est circa Cyrenen, et advenæ romani, Judæi quoque et proselyti, Cretes et Arabes audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.*

En face de la division chaque jour plus accentuée des idiomes qui — contraste singulier avec la facilité croissante des communications matérielles entre les peuples ! — tendent de plus en plus à s'individualiser et à s'isoler, ce maintien d'une même langue pour le gouvernement et pour la prière, c'est-à-dire pour les relations avec les hommes et avec Dieu, a une grandeur qui impose et qu'il est impossible de méconnaître.

Avouons-le toutefois, dans la pratique, au moins dans la pratique orale, cette unité d'idiome n'a pas tous les résultats qu'elle semblerait devoir amener. Quoique parlant la même langue, les prêtres de l'Église catholique ne se comprennent pas toujours. Cela tient à la différence de prononciation. On ne sait plus aujourd'hui que vaguement et incomplétement comment les Romains articulaient le latin, et chaque peuple le prononce à sa manière ; les Anglais le sifflent, les Allemands l'aspirent, les Italiens le chantent, et ainsi des autres. Ces différences sont telles parfois que deux orateurs exprimant les mêmes idées avec les mêmes mots ne peuvent se comprendre. Tous les journaux ont parlé des embarras qui résultent de là dans les discussions préparatoires du concile, et ont raconté quelques-unes des scènes qui s'en sont suivies, notamment celle où un prélat français, ayant répondu longuement à l'argumentation d'un évêque d'Orient, celui-ci, qui avait écouté patiemment jusqu'au bout le discours, au lieu de répliquer ou de se déclarer satisfait, comme on si attendait, répondit tout simplement : *Non intellexi !* Un prêtre anglais ou américain voulut, ajoute-t-on, venir au secours de son confrère de France, mais, dès la troisième phrase, l'homme de l'Orient sortit de son impassibilité et s'écria : *Ne unum quidem verbum intelligo!*

On nous écrit d'Allemagne qu'un savant professeur, frappé de ces inconvénients, prépare, avec l'intention de le soumettre au concile, un mémoire doctement et fortement motivé sur la nécessité d'introduire dans l'Église un système uniforme de prononciation pour le latin. L'idée aurait, à ce

qu'il paraît, des antécédents assez anciens, et la proposition aurait déjà été faite au moyen âge, et un peu plus tard, dit-on, par Æneas Sylvius, à l'époque de ses missions diplomatiques et avant qu'il fût le pape Pie II. Cela n'aurait rien d'étonnant; il n'est personne qui n'ait remarqué, en voyage ou ailleurs, combien cette différence de prononciation du latin met d'embarras dans les rapports personnels des hommes qui n'en ont pas d'autre langue à leur disposition. Nous nous rappelons avoir entendu le savant de Sinner exprimer incidemment, et à propos du grec, le même désir que celui qui se produit aujourd'hui.

Quelque chose d'analogue a été fait chez nous, dans ces dernières années, pour le grec ancien; l'Université a officiellement proscrit l'ancienne prononciation, dite d'Érasme, qui transformait la langue d'Homère en une sorte de patois français, et a adopté, comme la plupart des Universités d'Europe, la prononciation des Grecs modernes. L'auteur du mémoire dont le Concile va recevoir communication, émet, à ce qu'on nous dit, un vœu analogue; ce serait de prendre pour règle la prononciation romaine du latin. Qu'elle soit exactement celle des Romains du temps d'Auguste ou non, peu importe; elle est celle du centre de la catholicité, celle du pays avec lequel tous les catholiques de la terre sont en rapport et vont, grâce à l'amélioration de la viabilité, être de plus en plus en communication. On peut ajouter qu'elle n'est pas la moins gracieuse et la moins noble. Pourquoi donc n'imposerait-on pas aux ecclésiastiques l'obligation de la prendre? Ce serait un nouveau signe extérieur de catholicité, un lien matériel de plus avec Rome. Nous applaudissons beaucoup, pour notre compte, au projet qu'on nous annonce et dont nous ne tarderons pas, espérons-nous, à connaître l'auteur.

P. DOUHAIRE.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 24 septembre 1869.

La situation présente est vraiment singulière et peut-être sans précédent dans notre histoire. Un souverain vieilli livré aux grossières dissections de la presse, et laissant flotter au hasard les rênes de la politique ; une impératrice, partant pour la Syrie, et tout aux fêtes organisées en son honneur sur la terre des sultans ; un héritier qui n'est encore qu'un enfant adonné aux livres de M. Duruy ; un prince du sang occupé sans relâche à courir les mers et les grands chemins ; une constitution dont il ne reste plus que des lambeaux, des ministres sans force et sans prestige, un Sénat énervé, une Chambre ajournée aux calendes grecques et non constituée, une presse qui dit tout, plus de gouvernement, plus de direction ; et dans cette éclipse universelle des pouvoirs, dans ce détraquement général et ce désarroi profond, le pays demeurant calme et patient, l'ordre se maintenant par la seule modération des citoyens et la sagesse des partis !

Nous le répétons : cette situation est nouvelle ; à aucune époque de ses annales la France n'a été ainsi suspendue entre deux systèmes, l'un frappé d'impuissance et ne fonctionnant plus, l'autre mal établi et ne fonctionnant pas encore, sans que la paix matérielle ait été un instant troublée. Mais si ce remarquable et consolant résultat est dû tout entier au souffle vivifiant qui a passé sur nos têtes, à l'intelligence politique de la nation, à la forte conviction que les intérêts de tout genre, confiés au despotisme en un jour de méprise, ne peuvent plus être efficacement garantis que par la vigilance et le concours de tous, il y aurait péril à croire qu'un semblable interrègne pût durer

longtemps. Un grand pays a besoin d'être fixé sur sa destinée, et la France, dont le rôle à cette heure est si douloureusement effacé dans les affaires du monde, ne peut indéfiniment dépendre de la volonté ou de la santé d'un seul homme. « Il y a quelque chose de plus grand qu'une charte, de plus durable qu'une dynastie : ce sont les principes éternels de religion et de morale [1], » c'est la société française, avec son génie et ses nobles aspirations. Voilà les intérêts permanents et supérieurs qui ne peuvent être abandonnés au hasard, et c'est le souci de ces grandes choses qui porte invinciblement la presse et l'opinion à débattre les problèmes de l'avenir, en commençant par ceux qui se rattachent à la transmission, toujours épineuse et délicate, du pouvoir.

Sans doute, au lendemain de l'attentat d'Orsini, l'empereur a cherché par des lettres patentes à parer aux éventualités que venait de faire entrevoir la lueur sinistre des bombes, mais dans le pays qui a déchiré le testament de Louis XIV et subi depuis tant de profondes secousses, quelle décision souveraine peut se flatter de trouver l'obéissance au delà du tombeau? Aussi, malgré l'acte de 1856, complété par celui de 1858, les esprits demeurent-ils sous le coup d'anxiétés légitimes, et le prince qui a été dix-huit ans le maître absolu de la France, de ses trésors et de ses armées, qui a promené nos soldats de la vieille Chine au nouveau monde, et fait à sa fantaisie les expéditions et les traités, peut-il comprendre en ce moment la triste impuissance des plus puissants à régler l'avenir! Du jour où il a été touché par la maladie, tout s'est affaissé autour de lui, et le patriotisme, plus clairvoyant que respectueux, s'est mis à discuter sans ménagement une succession que la Providence n'a point encore ouverte. Quel plus saisissant témoignage de la fragilité des pouvoirs qui s'incarnent dans un homme au lieu de reposer sur des institutions, et quel irrésistible argument en faveur de la prompte et sincère application du régime représentatif! On peut bien transmettre à un héritier de quatorze ans un pouvoir limité et contrôlé; qui oserait dire qu'il fût également possible de lui léguer une dictature personnelle? L'inquiétude publique, meilleure conseillère cette fois qu'en d'autres circonstances, a nettement démêlé le remède à la situation, et l'énergie avec laquelle elle réclame, par tous ses organes, le véritable avénement du pays à la direction de ses affaires, prouve qu'elle ne se méprend plus sur les seules conditions de la stabilité et de la grandeur. « L'empereur Napoléon n'a pas le droit d'être malade, » disait l'autre jour le *Times*. Il s'agit précisément de lui donner ce droit, sans que nos intérêts souffrent avec lui, sans que la

[1] Discours du Prince-Président, 10 décembre 1849.

France périclite le jour où le sceptre échapperait de sa main défaillante.

On a beaucoup agité dans les journaux la question de la régence, et tandis que deux ou trois feuilles agréables se cramponnaient au sénatus-consulte, un peu oublié, qui confère à l'impératrice ce pouvoir, un organe fondé par la protection du Palais-Royal proposait hautement d'en investir un « César déclassé. » Pour le dire en passant, c'est un instructif et curieux spectacle que celui de ces prétentions et de ces tiraillements, et « l'auguste invalide, » ainsi qu'ose dire le journal de la Cité, doit en être péniblement affecté. Mais le pays n'accorde qu'une attention médiocre à ces querelles intestines, parce qu'au fond, désillusionné des tuteurs, il ne compte plus que sur lui-même pour assurer ses destinées.

Veut-on connaître le sentiment de Napoléon sur ce problème, qui s'est également offert à ses méditations en 1814? Écoutez-le, dans cet instant solennel où l'effondrement de sa prodigieuse fortune lui montrait à nu la vérité des choses; écoutez-le, s'épanchant dans le sein du dévoué Caulaincourt : « L'impératrice est une enfant!... » Puis aux maréchaux : « Croyez-vous qu'en abdiquant je vous assurerais l'avantage de vivre sous mon fils!... Ne voyez-vous pas tout ce qu'il y a de mensonge dans cette régence!... Ma femme, mon fils ne se soutiendraient pas une heure... Le gouvernement de ma femme est impossible... » Puis, revenant au duc de Vicence : « Ma femme et mon fils ne sont qu'une ombre destinée à s'évanouir en quelques jours ou en quelques mois [1] ! »

Ni la charte de 1814 ni celle de 1830 n'avaient prévu cette question, de sorte qu'en 1842, lorsqu'elle se dressa tout à coup après le dernier soupir du duc d'Orléans, ce fut un embarras de savoir quelle solution donner au problème. Selon les uns, ce n'était pas aux Chambres, c'était à la nation elle-même à le trancher; au pouvoir constituant seul, et à une assemblée formellement investie de ce pouvoir, il appartenait de résoudre une telle question et d'élire cette royauté temporaire. D'autres, en repoussant le pouvoir constituant, voulaient que la régence fût, dans chaque occasion, élective et instituée par les pouvoirs parlementaires, en vertu d'une loi spéciale. Le gouvernement d'alors, écartant à la fois la régence élective et la régence féminine, et s'inspirant du principe de la monarchie comme de la tradition salique, présenta le 9 août 1842 le projet qui confiait éventuellement la tutelle au duc de Nemours, et douze jours après, la loi, votée par l'immense majorité des deux Chambres, était faite. Mais, dit mélancoliquement l'historien illustre de ce temps, « les lois

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 626 et 707.

ne remplacent pas les hommes. » Et répondant à ceux qui eussent préféré la régence de la duchesse d'Orléans, il ajoute avec sa connaissance approfondie des annales européennes : « Le gouvernement d'une femme peut prendre place au sein d'une monarchie ancienne et bien établie; l'histoire n'offre pas d'exemple d'une dynastie nouvelle et encore contestée, fondée par une femme au nom d'un enfant [1]. »

On sait quelle résistance opposa la régence, en 1848, au torrent qui emportait la monarchie de Juillet.

Sans doute la question ne se présente actuellement, ni comme dans l'Angleterre de 1788 et de 1810, c'est-à-dire avec une dynastie solidement enracinée et ayant déjà subi l'épreuve séculaire de la transmission de la couronne; ni dans les conditions néfastes de 1814, en pleine invasion du sol national; ni dans l'état où elle s'offrait sous Louis-Philippe, puisqu'il s'agissait alors d'investir un prince « exempt de toute mauvaise ambition, » sincèrement attaché au régime constitutionnel, et que le roi définissait d'un mot : « C'est le devoir personnifié. » Mais elle se pose entre une femme, avec la faiblesse de son sexe, *muliebri impotentia*, comme dit Tacite en parlant de la succession d'Auguste, et un prince dont la turbulence et les vues rassurent peu l'opinion publique. « Je le *déwhigerai*, » disait Pitt du régent de 1788. Le cousin qui, chez nous, aspire au poste de lieutenant-général saurait bien se *déwhiger* lui-même, et le tribun d'Ajaccio, l'ennemi du saint-siége aurait bientôt fait oublier l'orateur libéral du Sénat.

Entre ces deux solutions, presque également défectueuses, ou plutôt au-dessus d'elles s'en présente une troisième, qui est la vraie. Le seul régent à nommer, c'est le pays. Celui-là ne nourrit aucune ambition malsaine; il a l'expérience, il veut la paix et la prospérité, et nul n'est aussi capable d'assurer ces biens précieux. Une fois ce régent institué, qu'importe la tutelle secondaire appelée à s'exercer sur un enfant !

On a parlé d'une demi-abdication, associant dès aujourd'hui cet enfant à l'empire; pauvre réminiscence de l'ancienne Rome qui ne fait qu'éveiller les tristes souvenirs de la rivalité des Césars. — Encore une fois, c'est le pays qu'il faut associer au gouvernement; c'est à ses mains fermes et sages qu'il faut remettre les affaires, si l'on veut éviter les hasards et les orages.

La vitale question du moment n'est donc pas de maintenir ou de remanier un sénatus-consulte enfoui dans la poussière des archives, mais de modifier l'essence du régime lui-même, en le conformant à

[1] Guizot, *Mémoires*, t. VII, p. 31

l'esprit nouveau, aux institutions décrétées en principe et dont l'application est vainement attendue jusqu'ici. Il faut faire marcher de front la convalescence de l'empire et celle de l'empereur, et comme tout convalescent a besoin d'un bras pour le soutenir, c'est à la représentation nationale, appelée sans retard, qu'il faut demander l'appui nécessaire. Plus il y a d'incertitude et de malaise dans la situation, plus il est urgent de convoquer l'Assemblée que le suffrage universel a récemment armée de sa délégation souveraine. Quel sérieux motif peut avoir le gouvernement d'en ajourner la réunion? Aucun. La prorogation de juillet trouvait au moins dans le sénatus-consulte un prétexte, mais cet acte promulgué, toute cause avouable d'ajournement a disparu, et l'étrange attitude des ministres de passage qui prolongent abusivement leur intérim, n'a plus d'explication que l'impossibilité où ils se sentent d'affronter un seul jour les interpellations de la Chambre. Que le manipulateur des élections dernières n'ait aucune hâte de faire juger les pratiques de son administration, on le conçoit ; mais le pays ne peut ainsi rester à la merci d'une crise, et s'il n'y a pas là une question de légalité stricte, ainsi que le soutient M. de Kératry, invitant ses collègues à un nouveau serment du Jeu de paume, il y a certainement une question d'impérieuse opportunité.

A défaut du vrai parlement, nous avons eu, pendant ce mois de septembre habituellement consacré aux vacances de la politique, la série des congrès qui, chaque année, tient ses assises en Belgique, en Suisse, en Hollande ou sur les bords du Rhin. Congrès de statistique à la Haye, congrès des économistes à Mayence, congrès ouvrier d'Eisenach et de Birmingham, congrès pédagogique de Turin, on en a vu de tous les genres ; mais ceux qui ont fait le plus de tapage et attirés principalement l'attention sont les deux assemblées fantaisistes de Bâle et de Lausanne, la première organisée par l'*Association internationale des travailleurs*, la seconde ne visant à rien moins qu'à l'établissement éternel de la paix et de la liberté sur la terre par la création d'une république universelle ! Dans les deux, on a proclamé tous les droits, y compris celui de déraisonner, dont il a été fait largement usage, et la presse a retenti d'aberrations auxquelles elle a fait, suivant nous, trop d'honneur en leur ouvrant avec gravité ses colonnes.

A Bâle comme à Lausanne, c'est au fond, la dictature, la force et la guerre qui ont été préconisées à travers les divagations et les incohérences. Pas de gouvernement parlementaire ! » s'est écrié un orateur. « Pas de décentralisation ! » a dit un autre. Pour eux, la liberté n'est qu'un mot de passe ; leur doctrine va droit à l'absolutisme. Ce qu'ils rêvent, c'est la Convention avec le club des Jacobins.

Ils demandent que l'État mette la main sur les chemins de fer, sur les banques, sur les grandes industries ; qu'il règle le taux de l'escompte, le nombre des heures de travail, l'organisation intérieure des fabriques ; qu'il soit en un mot, le maître et le dispensateur de tout. « Le peuple, ainsi que l'a déclaré un belge, M. Hins, le peuple ne doit se préoccuper en aucune façon de liberté ; il ne doit poursuivre que la réalisation de l'égalité par l'établissement du *collectivisme.* » Et venant aux moyens de faire triompher sa théorie, le réformateur à avoué, qu'à ses yeux il n'y en avait qu'un : *la force.* — C'est également le dernier mot du congrès de Lausanne, présidé par l'homme qui rit sans doute encore de ce qu'il a dit et de ce qu'il a entendu. Pour arriver à établir la paix entre les peuples, les admirateurs de M. Victor Hugo établissent un tribunal suprême chargé de juger les différends internationaux. Mais si les arrêts du conseil amphictyonique sont méconnus, qui les fera respecter? *Une force de coercition !* Ainsi toujours l'oppression et la force au lieu de l'émancipation et du développement libre de l'individu.

L'exil est comme le sommeil d'Épiménide : il nous rend ses victimes comme il les a prises, dans les idées et dans la toilette qu'elles avaient le jour du départ. Tout a changé autour d'elles, mais rien n'a changé en elles-mêmes. C'est pis que le sommeil, c'est le rêve éveillé pendant vingt ans devant un miroir qui ne reflète qu'une figure et qui fait obstacle pour voir autre chose. On avait un peu oublié M. Hugo, mais lui ne s'était pas oublié, et nous le retrouvons tout entier dans les phrases à grelots et à panaches des discours de Lausanne. Voulez-vous connaître sa recette pour supprimer la guerre ? Rien de plus simple.

« Qui dit frontière dit ligature, s'exclame l'orateur au miroir, coupez la ligature, effacez la frontière, ôtez le douanier, ôtez le soldat, en d'autres termes, soyez libres : la paix suit ! »

N'êtes-vous pas assez éclairé par cette foudroyante révélation? Allez plus loin : « Qui a intérêt aux frontières? Les rois. Diviser pour régner. *Une frontière implique une guérite, une guérite implique un soldat*... De cette frontière, de cette guérite, de ce soldat sort toute la calamité humaine. »

Et encore : « Les guerres n'ont jamais qu'une cause : l'armée. *Otez l'armée, vous ôtez la guerre.* Mais comment supprimer l'armée ? Par la suppression du despotisme. »

Il y a cependant un plan, un but, des moyens et des conseils derrière ces solennelles inepties. Le but, comme nous le disions tout à l'heure a été hautement revendiqué par les orateurs de Bâle, que les orateurs de Lausanne n'ont pas eu le courage de contredire. On sait que 94 voix contre 4 ont voté sans rire l'abolition de la propriété indivi-

duelle au profit de la propriété collective. M. Hugo s'est borné à répéter devant l'assemblée bourgeoise de Lausanne que désormais et à toujours : république et socialisme ne font qu'un. Vérité populaire en 1851, et qui a si bien réussi alors à la république ! Si l'on veut encore vingt ans de despotisme consenti par le suffrage universel, on n'a qu'à continuer quelque temps sur ce ton.

Le moyen conseillé vaut le but annoncé. Et ici c'est bien M. Hugo seul qui parle, c'est bien le président du Congrès de la paix qui a osé dire qu'*une dernière guerre était nécessaire;* accroc formidable à la logique sans doute, mais surtout concession misérable aux passions révolutionnaires de l'auditoire, et qui nous montre dans quelles sanglantes contradictions irait se noyer dès les premiers jours le gouvernement des phraseurs de la paix perpétuelle !

Avouons-le, c'est un spectacle plus sérieux qui nous a été donné à Lyon et à Dusseldorf, ici par les catholiques d'Allemagne, là par les délégués de la presse indépendante des départements [1], dont nous annoncions l'heureuse réunion il y a quinze jours, et qui viennent de publier un admirable manifeste de décentralisation et de liberté.

Ne pouvant malheureusement nous arrêter autant qu'il le faudrait sur chacune de ces manifestations, nous voulons saluer comme des frères de cœur et de foi les 1,700 catholiques réunis à Dusseldorf; nous voulons surtout envoyer notre plus respectueuse et plus explicite adhésion à la belle et consolante lettre de l'épiscopat allemand réuni à Fulda.

Cette chronique ne peut se terminer sans parler de la lettre du P. Hyacinthe, reproduite par tous les journaux, et qui nous a surpris autant qu'attristé. Nous devons au R. Père la vérité avant tout, et la vérité, c'est qu'il a cédé à un mouvement évident de colère. Or la colère rend injuste. Il a été injuste envers l'Église qui n'est pas, comme il le dit, dominée tout entière par quelques faux docteurs, et qui n'a jamais, non ! jamais, condamné la société, révolté la nature, perverti l'Évangile, lorsqu'au contraire, d'un bout à l'autre du monde habité, elle vit en paix avec les peuples, guérit la pauvre nature humaine et répand le vin généreux du pur Évangile. Il a été injuste envers ce grand concile, dû à la libre et souveraine initiative de Pie IX et inauguré par les évêques allemands dans des paroles si pleines de douceur et de majesté. Il a été injuste envers cet habit de sainte Thérèse qui l'environnait comme d'un voile de sainteté dans cette chaire de Notre-Dame où il trouvait la gloire, l'enthousiasme, la fécondité, et dont il descend en déchargeant contre

[1] Signalons ici, pour lui souhaiter la plus cordiale bienvenue, le nouveau journal de Nantes, *la Gazette de l'Ouest*, qui a tenu à mettre son nom, né d'hier, au bas du programme libéral de Lyon.

l'Église un discours qui peut effacer tous les autres dans les âmes de vingt ans !

Le P. Hyacinthe se plaint de maux qui ne sont pas sans réalité, mais qui ne sont pas sans remède, sans compensation, sans précédents. Il y a des frelons autour de toutes les ruches. Peut-être l'éloquent religieux a-t-il souffert plus qu'un autre de leur contact et de leurs piqûres. Mais les saints, dont il évoque l'exemple, ne se sont jamais ni étonné ni emporté. Sans ouvrir l'histoire des saints, nous renvoyons le P. Hyacinthe à l'*Apologie* du P. Newman et à la vie du P. Lacordaire. C'est en 1864, après des tribulations de toute sorte que Newman écrivait : « Je n'ai pas à noter, depuis que j'ai embrassé la foi, une seule variation dans ma pensée, un seul trouble dans mon cœur ; je suis au port, et sur ce rivage, ma paix n'a pas été interrompue un seul jour [1]. »

Le P. Lacordaire, a écrit M. de Montalembert [2], élevait contre les petitesses de la jalousie le même rempart que contre les orages les plus formidables : le silence. « Le tout est d'être irréprochable, disait-il, d'être prudent et d'agir sous la protection de Dieu avec une énergie invincible et un silence profond contre ses ennemis... »

Mais nous ne voulons pas adresser au P. Hyacinthe des sermons intempestifs que nous aurions aimé à recevoir de ses lèvres. S'il a manqué de patience, d'équité, de confiance, s'il a sacrifié sa gloire, et, ce qui est bien plus que sa gloire, sa sainte mission, que ceux qui l'ont poussé à bout s'accusent eux-mêmes en l'accusant !

Hélas ! la position qu'il a prise est bien périlleuse. Il est à lui-même sa grille, son voile et son bouclier contre des tentations et des sollicitations sans nombre. Il va devenir un événement. Il aura la douleur de voir son nom servir d'argument contre la foi, et se placer comme une pierre dans la fronde de tous les méchants. Nous voulons croire qu'il résistera et qu'il ne fera pas un pas de plus. Dieu nous garde d'exagérer sa démarche ou d'être ingrats envers son glorieux passé ! Nous le blâmons hautement comme catholique, mais nous n'oublions ni ses services, ni ses accents, ni ses douleurs. Nous prions notre commun Maître d'apaiser son âme en révolte et de lui redire à l'oreille : « *Mon joug est doux et mon fardeau léger*, » et nous ne cessons pas, en blâmant celui qui hier encore était l'un de nous dans ce recueil, de le plaindre, de l'attendre et de l'aimer.

Le Gérant : Ch. Douniol.

[1] Page 374.
[2] Page 168.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

THE TABLET, journal anglais hebdomadaire, Londres, 27, Wellington-street; et Paris, librairie Lethielleux, rue de Tournon.

Le *Tablet*, recueil catholique anglais, paraissant toutes les semaines, et dont les services, l'influence et la renommée sont si connus, vient de changer de propriétaire, et il a, depuis quelques mois, pris un développement nouveau dont nous félicitons ses rédacteurs.

Cet heureux changement est dû à l'impulsion de Mgr Manning, auteur ou promoteur de tout ce que les catholiques de Londres font de bien et de grand, et à l'intervention du R. P. Herbert Vaugham, le fondateur aimable et courageux du collége des missions étrangères, pour lequel le *Tablet* est encore une œuvre de mission, de propagande et de défense de la foi.

Nul recueil n'est mieux en état de faire connaître à tous les catholiques de l'Europe et de l'Amérique les progrès et les combats de la religion en Angleterre, en même temps que les travaux et les exemples qui partent de Rome et du monde entier.

Nous parlons ici avec une sympathie aussi sincère qu'elle est désintéressée. Car le *Tablet* n'est pas indulgent pour les libéraux. Il les attaque, il les persifle, comme s'il n'était pas rédigé en Angleterre à l veille du Concile, c'est-à-dire dans le pays où la liberté rend tant de services à la foi, et à un moment où il serait de bon goût de ne pas rappeler sans cesse des divisions, puisque tous les catholiques de toutes les nuances, sont d'avance aussi cordialement soumis les uns que les autres au Concile. Mais cette manie du *Tablet* ne nous empêche pas de le louer. A la première page, il accuse les opinions des libéraux. A toutes les autres pages, il expose ou il invoque les bienfaits de la liberté.

Telle est l'impression inévitable qui résulte des très-curieuses et très-abondantes *correspondances* de l'Italie, la Russie, l'Amérique, l'Océanie, qui ne forment pas la partie la moins précieuse de chaque livraison du *Tablet*, plus riche qu'aucun recueil ou journal français en ce genre, et aussi en articles de fonds, notices bibliographiques, et nouvelles diverses. Ajoutons que le *Tablet* est remarquable, matériellement, par la beauté du papier, la correction et la netteté des caractères, éloge qui mérite d'être apprécié. Aucun sacrifice n'a été négligé pour faire du nouveau *Tablet* un des recueils périodiques les plus importants de l'Angleterre et du monde catholique.

A. C.

Pour les articles non signés : A. LEROUX.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME

(QUARANTE-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu; — Art., article.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1869.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTE-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME DE LA COLLECTION.)

1re LIVRAISON — 10 JUILLET 1869

2e LIVRAISON — 25 JUILLET 1869

3e LIVRAISON — 10 AOUT 1869

4e LIVRAISON — 25 AOUT 1869

5e LIVRAISON — 10 SEPTEMBRE 1869

6e LIVRAISON — 25 SEPTEMBRE 1869

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.